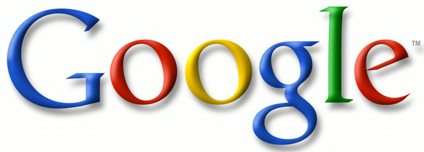




HISTOIRE

DU

DIOCÈSE D'AVIGNON.

II

HISTOIRE

DU

DIOCÈSE D'AVIGNON

ET

DES ANCIENS DIOCÈSES DONT IL EST FORMÉ.

PAR L'ABBÉ GRANGET

Aumônier du Noviciat des Frères des Écoles chrétiennes.

Quod ab initio nascentis Ecclesiæ institutum fuit... conquiri diligentissime... et... litteris consignari... ut... ad aliquam ecclesiasticæ disciplinæ normam perpetuo usui esse possit, atque adjumento in illa Ecclesia bene gerenda. (*Ex Act. Eccl. Mediol.*)

TOME SECOND.

AVIGNON

SEGUIN AINÉ, IMPRIMEUR-LIBRAIRE, RUE BOUQUERIE, 13.

1862



HISTOIRE

DU

DIOCÈSE D'AVIGNON

ET DES ANCIENS DIOCÈSES DONT IL EST FORMÉ.

LIVRE DIXIÈME.

1448 — 1543.

La Renaissance. — Concile d'Avignon. — Comtes de Provence seuls seigneurs d'Apt. — Chapitre de Cavaillon réformé. — Synode de Vaison. — Julien de la Rovère archevêque d'Avignon. — Chapitre d'Avignon sécularisé. — Synode d'Avignon. — Pénitents Gris. — Chapitre d'Orange réformé. — Dernière élection d'évêque faite à Orange. — Léon X. — Concordat. — L'évêque d'Orange se démet entre les mains du roi. — Droit de joyeux avénement à Apt. — Savonarole. — Pallavicini cardinal évêque de Cavaillon. — État déplorable de l'Église. — Respect de l'autorité affaibli. — Luther. — J. Nicolaï réforme le Bréviaire d'Apt. — Bulle de Clément VII en faveur des reliques de Sainte Anne. — Grande dévotion des peuples — Chanoines de Vaison réformés. — Sadolet est nommé évêque de Carpentras; sa naissance, son éducation, ses mœurs. — Il fait une nouvelle reconnaissance du Saint Clou. — Origine et authenticité de cette précieuse relique.

La Renaissance, saluée avec tant de bonheur au XVI[e] siècle, n'a pas exercé peut-être une influence aussi salutaire qu'on semblait se le promettre. Les anciens, étudiés sous la direction des savants de Constantinople, furent mieux connus, mais de l'admiration de la forme qui brille dans leurs écrits, ne se laissa-t-on pas facilement aller à celle de leur doctrine? Sans partager des préven-

tions exagérées, n'est-il pas permis de dire que ce mouvement vers la littérature païenne ne fut pas une des moindres causes qui affaiblirent l'esprit chrétien dans les arts et dans les institutions sociales? Depuis longtemps on connaissait les chefs-d'œuvre de la Grèce de Périclès, et de la Rome d'Auguste; la Renaissance proprement dite remonte à près de deux siècles avant la prise de l'antique Byzance; les Souverains Pontifes en avaient donné le signal en érigeant des universités dans les principales villes de l'Europe. La bulle donnée pour l'établissement de celle d'Avignon (1) prouve qu'ils ne s'en tenaient pas à la simple théorie, et qu'alors comme toujours, la langue de Cicéron trouvait d'heureux interprètes dans la Cour romaine. (2) On n'étudiait pas moins les philosophes grecs : il n'était pas de docteur tant soit peu renommé qui ne se fit un devoir de lire Platon et de commenter Aristote. Plusieurs ouvrages de Saint Thomas ne sont que le développement de ceux du philosophe de Stagire. Cette étude, loin de nuire à l'esprit humain, lui était salutaire alors qu'une autorité universellement reconnue le préservait de ses propres écarts et le renfermait dans de justes limites. Dans ces siècles de foi, l'Église honorée par les peuples et les rois, dominait toutes les institutions et imposait le respect aux intelligences les plus hardies. Mais son autorité, ruinée par la corruption des mœurs que nous avons vue commencer avec le relâchement de la discipline, reçut un coup mortel par le scandale du grand schisme et surtout par l'immixtion de l'élément laïque dans ses affaires intérieures. Cette digue une fois rompue, rien ne fut plus capable d'arrêter le torrent, et les doctrines des humanistes se propagèrent avec rapidité. La théologie eut de la peine à s'en défendre; la philosophie en reçut de profondes atteintes, et le domaine de la politique en fut entièrement envahi. Une fois engagé sur cette pente, il était difficile de ne pas aller trop loin. Bientôt l'on put constater de funestes progrès: la corruption s'étendit dans les masses et les classes élevées ajoutèrent à ce mal un esprit d'indépendance qui de jour en jour prit un caractère plus alar-

(1) Voir Tome I, page 455.

(2) Les bulles des Souverains Pontifes ont toujours été écrites dans un style très-pur. Pour s'en convaincre, il suffit d'ouvrir le précieux recueil connu sous le nom de *Bullarium Romanum*, cité si souvent dans cet ouvrage.

mant. La Réforme parut, s'empara de tous ces éléments, les mit en œuvre, et l'on sait ce qu'elle produisit de commotions et de calamités. Des siècles se sont écoulés et la société, loin d'être revenue à son état normal, n'avait jamais peut-être laissé voir une si grande séparation entre l'élément divin et l'élément humain. La religion, placée maintenant entre l'ignorance qui la défigure et le préjugé qui la repousse, voit tous les jours s'éloigner davantage les hommes qui président aux destinées des peuples. Les doctrines rationalistes dominent dans les lois et dans les institutions sociales, poussent les peuples vers les jouissances matérielles, et s'efforcent d'éteindre les lumières qui révèlent un monde meilleur et le sentiment des destinées éternelles. Jamais peut-être l'ignorance des vérités religieuses ne s'était manifestée plus grande dans les peuples et dans ceux qui ne prennent que d'eux-mêmes la mission de les instruire. Aussi le niveau des intelligences a baissé et nos sociétés modernes, emportées par le tourbillon de l'erreur, roulent et se précipitent dans des ténèbres qui de jour en jour deviennent plus profondes. Cependant toute espérance n'est point perdue. Au milieu de cette nuit sombre, quelques lueurs brillent encore, et à travers les orages l'avenir se révèle. L'Église, sortie une seconde fois des catacombes, s'est retrempée dans le sang des martyrs, et a repris avec sa pauvreté, ses mœurs austères et son action civilisatrice. Ses institutions innombrables environnent le corps social, le pressent et le pénètrent de tout côté. Son action ne fut jamais stérile. Tôt ou tard, elle lui infusera encore cet esprit de vie qu'elle a reçu du ciel et dont elle est seule dépositaire. Telle est en résumé l'histoire du temps que nous allons parcourir. Avant d'entrer dans ce récit, il était nécessaire de montrer la cause et le point de départ des déviations de nos sociétés modernes. Nous espérons, sans sortir de notre sujet, faire voir jusqu'à l'évidence qu'elles n'auront de tranquillité que du jour où, renonçant à des doctrines funestes, elles quitteront la mer orageuse des révolutions pour remettre le pied sur le terrain solide des principes religieux.

Alain de Coëtivi, dernier évêque d'Avignon, ne parut point parmi les prélats qui assistèrent à l'élévation des reliques des Saintes Maries. Créé cardinal cette même année (1448) par Nicolas V, il était alors absent d'Avignon, et il fut depuis toujours

employé dans les grandes affaires de l'Église. Il entra en conclave avec les autres cardinaux, après la mort de Nicolas V, et voyant les suffrages se réunir en faveur de Bessarion, il s'opposa ouvertement à ce choix, disant avec beaucoup de raison qu'il ne convenait pas de donner pour chef à l'Église latine, un prélat grec élevé dans le schisme. Ce motif couvrait, dit-on, des vues d'intérêt que l'amour de la patrie avait fait naître. Coëtivi voulait procurer la papauté au cardinal d'Estouteville et faire ainsi rentrer la suprême dignité de l'Église dans la nation française. Cette politique échoua, et le cardinal Alphonse de Borgia, depuis Calixte III, fut élu. C'était un homme de bien mais très-inférieur pour le mérite au cardinal Bessarion. (1)

Dans la suite, Alain de Coëtivi passa en France pour prêcher la croisade contre les Turcs, que le Pape avait résolu d'exterminer. C'était en 1456: ses pouvoirs s'étendaient sur toute la France, les pays adjacents et les bords du Rhin inclusivement. Par son éloquence et le mérite de la cause, il persuada à plusieurs grands seigneurs et aux peuples de s'enrôler sous la bannière de la croix. Dans le même voyage, il fit l'élévation solennelle des reliques de Saint Vincent Ferrier, que le Pape Calixte III venait de mettre au rang des Saints. Pour la croisade, on sait qu'elle souffrit d'abord de grandes difficultés de la part de Charles VII et surtout des ecclésiastiques de France qui devaient en supporter presque tous les frais, et qu'elle n'eut aucun succès, la flotte réunie dans ce dessein, au lieu de tourner contre les Turcs, ayant été employée à satisfaire l'animosité des Français contre les Anglais, et à venger les injures du duc de Calabre, fils du roi René, contre Ferdinand d'Aragon, maître ou plutôt usurpateur du royaume de Naples.

Pendant que le cardinal de Coëtivi traitait au loin ces grandes affaires, le cardinal d'Albane, archevêque d'Arles et Légat à Avignon, réunissait dans cette ville le concile dont nous avons déjà parlé : tous nos évêques y assistèrent. Parmi eux se trouvait Jean d'Orange, III[e] de nom. Il était prévôt de Carpentras, lorsque Nicolas V l'éleva sur ce siége. (1454) L'acte le plus important de son épiscopat est l'institution de la *Commémoraison des tré-*

(1) F. Nouguier. *Hist. des Évêq. d'Avig.*

passés qu'il ordonna (1453) et qu'il fit célébrer chaque année dans son Église après la semaine de Pâques. Il se retira dans le couvent des Célestins à Avignon ; il y mourut le 9 janvier 1466, et il voulut y être enseveli. Le Chapitre, jaloux de se maintenir dans l'ancien privilége que lui avait accordé le légat Milon d'élire son évêque, se hâta de se réunir et choisit Guyot Adhémar, chanoine de St-Paul, protonotaire apostolique de Paul II, aussi recommandable par son érudition et par ses vertus que par l'illustre famille à laquelle il appartenait. On lui députa deux chanoines pour l'instruire de son élection. Il refusa d'abord par modestie, alléguant son grand âge et l'insuffisance de ses forces pour soutenir le fardeau de l'épiscopat. Pressé par les députés, il finit par consentir, se réservant toutefois de n'accepter qu'après avoir obtenu l'approbation du Pape : conduite sage et d'autant plus remarquable que l'Église se trouvait en France dans des circonstances plus difficiles. Les nouvelles doctrines y avaient fait de grands progrès ; on s'efforçait de secouer le joug de Rome, on invoquait même le pouvoir séculier, et bientôt nous verrons tous les bénéfices passer entre les mains du roi. Adhémar, après avoir obtenu l'approbation de Rome, se fit sacrer par son métropolitain, et il alla prendre ensuite possession de son siége. On le reçut avec une pompe extraordinaire, tant pour faire honneur à son mérite que pour célébrer la victoire que les chanoines venaient de remporter, en faisant revivre le privilége qu'ils avaient d'élire l'Évêque. Au milieu de la cérémonie, ce prélat jura sur les saints Évangiles de conserver les libertés et franchises du Chapitre, et de garder les statuts de l'Église et de la ville d'Orange. (1)

Ce prélat si vénéré à cause de ses vertus et de sa piété, mourut au bout de deux ans (1468), et le Chapitre toujours jaloux du droit d'élection qu'il avait recouvré, lui donna pour successeur Jean Combert, IVe de nom, théologien du cardinal d'Albane. Le dernier concile d'Avignon l'avait fait connaître pour un des hommes les plus érudits et les plus pieux de l'époque. Sous son épiscopat, Jacques de Southais, dit le bâtard d'Orange, fils naturel de Louis de Châlon, causa de si grands désordres dans

(1) Prévost. *Hist. Eccles. Arausi.* (*M. S. de la Bibli. d'Avignon.*)

la ville et poussa si loin le manque d'égards et de convenances qu'il alla jusqu'à frapper l'évêque. Celui-ci en écrivit à Guillaume VIII, le menaçant, lui, d'excommunication, et la ville, d'interdit, s'il ne lui faisait pas faire les réparations convenables. Parmi les griefs dont il se plaignait, il en est un qui témoigne d'une impiété et d'une audace extrêmes. Un jour de fête solennelle, pendant que les chanoines faisaient la procession, il fit enlever la châsse d'argent où se trouvaient les reliques de Saint Eutrope, et il refusa de la rendre jusqu'à ce qu'on lui eût compté la somme qu'il demandait. (1)

Ce fut pour remédier aux désordres causés par ce bâtard, que Guillaume établit le parlement d'Orange, chargé de juger en dernier ressort toutes les affaires litigieuses de la principauté. (2) Mais les difficultés que l'évêque trouva du côté des puissants du siècle, étaient peu de chose en comparaison de celles que lui suscitait son clergé. La discipline était relâchée dans le Chapitre ; il essaya de la remettre en vigueur, mais les chanoines ne voulurent pas se soumettre aux divers règlements qu'il fit. Ils lui refusèrent positivement le droit d'infliger des punitions ou des remontrances, alléguant qu'ils vivaient en communauté, qu'à ce titre ils ne relevaient que de leur supérieur claustral, et qu'ils ne reconnaissaient la juridiction de l'évêque que pour le service divin et pour l'administration des sacrements. Ils alléguaient aussi que d'après leurs statuts, l'évêque ne pouvait faire des règlements nouveaux qu'avec le conseil du Chapitre. Sans doute l'Église l'avait ainsi déterminé, et les motifs qui avaient servi de base à sa conduite sont extrêmement respectables. Mais ici, les chanoines, loin d'être guidés par l'amour du bien, cédaient aux tendances de l'époque ; car alors de toute part se révélaient

(1) Le P. Bonaventure. *Hist. d'Orange.*

(2) Ce Parlement, composé d'un président, de six conseillers, d'un procureur fiscal et d'un greffier, fut créé le 6 février 1470. Il dura jusqu'à Guillaume-Henri de Nassau, sous lequel il fut supprimé et uni à celui de Grenoble. Son existence fut toujours plus ou moins précaire. Les rois de France le méconnurent souvent, et enfin le jugèrent de trop peu d'importance pour le conserver. Louis XI voulut que les causes de la principauté fussent jugées par la Cour de Grenoble. François I les mit dans le ressort du Parlement d'Aix. Henri II nia même l'existence de la principauté d'Orange. Les Nassau seuls donnèrent quelques viguiers à ce tribunal. Guillaume IX y créa une place d'Avocat des pauvres.

les symptômes de cet esprit de liberté, ou plutôt de dévergondage qui renversant les solides principes devait bouleverser l'Europe. Ces résistances, après avoir duré bien des années, finirent par lasser l'évêque qui, désespérant de ramener à de meilleurs sentiments un clergé incorrigible, se retira dans sa patrie, et mourut à Clermont, le 28 février 1476. Les chanoines le regrettèrent peu, et continuèrent à vivre dans leur relâchement.

Il n'en était pas de même de ceux d'Apt, si pleins de zèle pour le service divin; ils tenaient à leurs priviléges et ils se distinguaient par leur soumission à leur évêque. Jacques de Simiane, seigneur de Caseneuve, différait d'acquitter quelques legs pieux faits en leur faveur par ses ancêtres; il s'était même emparé de certains biens au territoire de Gargas, dépendant de la mense capitulaire, matière abondante en procès; mais l'esprit de paix et de charité qui animait les chanoines les poussa à transiger, et l'évêque approuva leur conduite.

Ce prélat était Pierre VI, Nasendy (1450); il unit le prieuré de Mérigues à la mense du Chapitre qui l'avait élu. Rien n'est plus propre à entretenir la charité que ces bons offices mutuels.(1) Le prélat étendit les siens aux corps religieux et il permit aux Carmes de relever leur église, à condition qu'elle serait desservie par un prêtre séculier, sans doute afin d'augmenter les moyens d'existence de son clergé. Rien n'échappait à sa sollicitude; il fit refondre la cloche appelée *Auspice*, et à sa sollicitation sans doute, un prieur de Sénanque (2) se chargea de refaire entièrement les orgues pour la somme de 25 florins. Il donna en mourant (1er juin 1467) une dernière preuve de l'affection qu'il portait à son Chapitre(3), en lui léguant sa dépouille. Il fut enseveli à

(1) De son temps l'institution canonique était donnée aux chanoines par la tradition du livre que le prélat mettait entre leurs mains : *Per traditionem unius libri quem nostris tenebamus manibus in possessionem ejusdem canonicatus induimus pleno jure.* Ensuite le Chanoine prêtait serment *nobis et successoribus nostris canonice intrantibus, et Ecclesiæ nostræ Aptensi necnon vicario et officiali nostro præsentibus scilicet et futuris, ac curiæ nostræ debita fidelitate et obedientia, corporale ad sancta Dei evangelia in nostris manibus præstitit juramentum. (Ex Archiv. Eccl. Apt.)*

(2) Jean Casaletti, religieux de Cîteaux, recteur du Comtat, aussi distingué par ses talents que par ses vertus. (Charles Cottier. *Hist. des Recteurs.*)

(3) *Necrologium MS. S. Andreæ secus Aven.*

St-André-lès-Avignon, où il repose selon le nécrologe de cette abbaye. (1)

Après six mois de vacance, le Chapitre élut Jean II, d'Ortigue, prévôt d'Apt. (1467) Pendant la cérémonie de sa prise de possession, les consuls lui firent jurer de garder les priviléges de la ville. Ce prélat ne prit pas le titre de prince d'Apt, afin d'éviter les désordres arrivés sous ses devanciers, mais seulement celui de prince des Torrettes. Il députa ensuite à Rome, de concert avec le Chapitre, afin de faire agréer son élection à Paul II, et il fit hommage au roi René, comte de Provence, dès lors seul maître et seul seigneur de la ville d'Apt. Ce prince confirma tous les priviléges du Chapitre (1475) *en considération*, dit-il, *de ce que la ville d'Apt a l'avantage de posséder le corps de la glorieuse Sainte Anne.* (2) Il envoya des commissaires pour se rétablir dans tous ses honneurs et pour faire séparer par des bornes les domaines de la mense capitulaire. (3)

Palamède de Carretto que nous avons vu à l'élévation solennelle des Saintes Maries et au Concile d'Avignon, était évêque de Cavaillon. (1447) Il remit les Religieuses de St-Benoît en possession de leur ancienne église de St-Marcel de Vaucluse, du moulin et de tous les biens que leur avait donnés l'évêque Julien, fondateur de cette abbaye. Il mourut (1466), et il eut pour successeur Toussaint de Cavère dit de Villeneuve, du nom de sa patrie, carme provincial de Narbonne, jouissant d'une réputation de science bien méritée, ainsi que le prouvent ses ser-

(1) Un fait des plus singuliers eut lieu sous l'épiscopat de Nasendy. Laurent Mercator, abbé de St-Eusèbe, ayant résolu de faire le voyage de Jérusalem, lorsqu'on publia la croisade après la prise de Constantinople par les Turcs, pria cet évêque d'accepter la charge de grand vicaire de son abbaye, et en fit dresser un acte authentique, dans lequel il déclare que lui abbé étant pleinement informé des bonnes mœurs, de la probité, de la foi et de la doctrine de l'évêque d'Apt, lui donne tout pouvoir d'agir dans son abbaye, en qualité de son grand vicaire. Ce fait est unique, et les expressions de cet acte nous semblent bien propres à faire connaître la naïveté de ce siècle.

(2) *Arch. d'Apt.*

(3) Cette mesure était une suite de la liquidation des biens ecclésiastiques, faite par ordre de ce prince dans l'affouage général (1471) ; car les Provinces ayant alors été mises à la taille, il n'y avait que les ecclésiastiques et les gentilshommes qui fussent exceptés de cette contribution pour les biens dont ils jouissaient actuellement, appelés depuis : *Biens de l'ancien domaine.* Les acquisitions postérieures à cette année 1471, ne devaient point jouir de ce privilége.

mons pour le carême et ses commentaires sur l'Écriture Sainte. Jean, duc de Bourbon et d'Auvergne, avait tellement confiance en lui qu'il le choisit pour son confesseur et qu'il le fit entrer dans ses conseils. Charles de Bourbon, archevêque de Lyon, nommé pour la seconde fois par Sixte IV (1472) légat d'Avignon et ne voulant pas retourner dans cette ville, se fit remplacer par Toussaint de Villeneuve qui devint ainsi évêque de Cavaillon et Vice-Légat d'Avignon. Il remplit avec beaucoup de distinction les devoirs de ces deux charges, et son mérite le fit connaître jusqu'à la cour de Louis XI. Ce prince l'honora de sa confiance et le nomma ambassadeur auprès de Sixte IV ; à son retour il se retira à Cavaillon, et il ne s'occupa plus qu'à bien gouverner son diocèse. La loi de la résidence était entièrement négligée par les chanoines. Il essaya de corriger un si grand abus; mais il ne put en venir à bout, tant il est difficile de ramener la régularité dans les corps qui, appuyés sur des statuts et des priviléges, prétendent à l'indépendance. Nous avons vu l'évêque d'Orange lutter pendant tout son épiscopat, et, de guerre lasse, abandonner son siége pour aller vivre en paix et mourir dans sa patrie. D'autres prélats obtenaient des Bulles qui leur donnaient voix délibérative dans les assemblées capitulaires, et faisaient en sorte de gagner par insinuation ce qu'ils ne pouvaient emporter de vive force. Toussaint s'y prit d'une autre manière; il écrivit au Pape, qui ordonna que les chanoines absents seraient privés de la moitié de leurs prébendes. Les produits des ces retenues devaient être employés à l'entretien de quatre enfants de chœur, nommés par l'évêque; le Chapitre était obligé de les habiller d'une manière et d'une couleur convenables. Un maître de musique était chargé de les insruire. Après avoir réglé le culte divin, ce prélat embellit la maison épiscopale, et fit construire une chapelle sous le titre de St-André, et une autre sous le titre de Notre-Dame-de-Pitié sur le chemin d'Avignon, car il était fort pieux. Il fit faire un exemplaire de l'office de St-Véran, qu'il orna de toutes les décorations alors en usage, en sorte que cet ouvrage était un véritable chef-d'œuvre d'enluminure. Il possédait plusieurs bénéfices, mais il en employait les revenus en bonnes œuvres. Il augmenta les revenus de la mense épiscopale, en reprenant le prieuré de St-Phalès, que ses prédécesseurs avaient

autrefois donné au monastère de St-André. Il s'acquit par sa bonté et sa piété l'estime et la vénération de ses diocésains, *et la voix publique*, dit Fantoni, *lui donna le surnom de bon évêque* (1). Moréri le compte parmi les évêques les plus illustres de Cavaillon; il mourut dans cette ville (1493), et il fut enseveli dans la cathédrale.

Pons de Sade, évêque de Vaison, était encore un de ces illustres prélats que nous avons vus à l'élévation des Saintes Maries. Il fut professeur et ensuite primicier de l'Université d'Avignon pendant le concile de Bâle. Il défendit avec beaucoup de force l'autorité d'Eugène IV. Il se trouvait chanoine et prévôt de Notre-Dame-des-Doms lorsque Hugues de Theissac le prit pour son coadjuteur. Il lui succéda (1445) et ne laissa pas que de rester à Avignon avec les pouvoirs de vicaire général que lui avait confiés le cardinal de Coëtivi obligé de remplir auprès de Charles VII la mission difficile que lui avait imposée Calixte III. Un évêque se trouvait ainsi grand vicaire d'un autre évêque: la chose n'était pas sans exemple dans l'Église, et cette confusion de noms, quelque grande qu'elle fût, n'égalait point celle que nous avons remarquée à Apt où un évêque était grand vicaire d'un simple abbé. Disons cependant à la louange de Pons que les soins exigés par l'Église d'Avignon ne l'empêchaient pas de veiller sur celle que la Providence lui avait confiée. C'est lui qui fit bâtir à Vaison dans la ville haute l'église qu'on y voit encore. (2) Après le voyage de Rome où il était allé complimenter au nom de la ville d'Avignon, Paul II sur son avénement au souverain pontificat, il mourut en 1469.

On lui donna pour successeur Jean IV, dit de Montmirail, d'un village de Brie dont son père était seigneur. Il était abréviateur apostolique, et Sixte IV l'affectionnait beaucoup. La première chose qu'il fit en arrivant dans son diocèse (1473), fut de tenir un synode où il convoqua tous ses prêtres. Les actes en sont perdus. Il mourut à Rome, et il fut enseveli à St-Marie *del Popolo*.

Alain de Coëtivi, si célèbre à cette époque, fut le dernier évê-

(1) *Con la bonta. e piacevolezza si acquisto dall' universal consenso il cognome di* Buon Vescovo. (Fant. *Part.* 2. *lib.* III. *cap.* 5. *n.* 46.)

(2) Le prix fait en fut donné à Raymond Arnaud, au prix de 340 florins, pour la façon seulement.

que d'Avignon ; Julien de la Rovère ou du Roure, lui succéda. Ce prélat, originaire de Savone et neveu de Sixte IV, avança rapidement dans la voie des honneurs et des dignités ecclésiastiques. Il possédait en commandite la riche abbaye de Notre-Dame-du-Grès, lorsque son oncle le fit cardinal. (1471) L'année suivante, il fut fait évêque de Carpentras, où il succéda à Michel Anglicus prélat respectable que nous avons vu au Concile d'Avignon, et qui fut sacré dans St-Siffren. (1452) Moins de cinquante ans avaient suffi pour terminer cette église ou du moins pour la mettre en état d'être livrée au culte. (1405—1452) Avant lui, Barthélemy Vitelucchi (1449) et Georges d'Ornano n'avaient fait que passer sur ce siége important. (1)

Julien de la Rovère ne resta pas longtemps évêque de Carpentras; son oncle le transféra à Avignon, et ce fut en faveur de ce neveu, objet de ses prédilections, qu'il érigea cette Église en métropole, lui donnant pour suffragants les siéges de Carpentras, de Cavaillon et de Vaison, qui auparavant étaient ainsi qu'Avignon suffragants d'Arles. Bien des motifs engageaient le Pape à prendre cette mesure qui intéressait à un si haut point nos Églises. N'y en eût-il point d'autre que l'affection toute particulière des Souverains Pontifes pour des lieux qui leur étaient spécialement soumis, cela aurait suffi pour justifier leur conduite. En effet, elle était en cela conforme à celle de Dieu même qui voulant fonder, consacrer et établir la sainte et immaculée Église militante sur des bases éternelles par l'aspersion du sang glorieux de son Fils unique, et la revêtir des splendeurs de la charité qui le porte à aimer tous les fidèles qu'il a régénérés, eux, les villes et les lieux qu'ils habitent, et les églises qui s'y trouvent, se plaît néanmoins à combler de grâces particulières ceux qui font partie de son domaine et à veiller sur ces villes, ces lieux, ces habitants et ces églises avec une providence d'autant plus particulière qu'ils lui sont plus spécialement soumis. Tel fut le principe de la conduite du Pape en cette circonstance.

(1) Ce dernier cependant est connu par une ordonnance qu'il sollicita du recteur du Comtat et qui ne faisait qu'en renouveler une autre plus ancienne (de 1406), par laquelle il était défendu de tenir des marchés en aucuns lieux du Comtat, entre l'Ouvèze et la Sorgue, autres que celui de Carpentras, sous peine de 50 marcs d'argent d'amende et de confiscation des marchandises exposées.

Du reste Avignon et le Comtat avaient des droits particuliers à sa sollicitude. Nos pères s'étaient toujours montrés fidèles et dévoués au Saint-Siége ; les Souverains Pontifes avaient longtemps habité ces lieux qui relevaient d'une manière toute spéciale de leur domaine. L'importance de la ville d'Avignon, la fertilité des campagnes, la douceur du climat, la beauté des églises, le grand nombre des oratoires et des lieux de dévotion, la magnificence des édifices tant privés que publics, et en particulier, pour Avignon, le zèle du clergé, la piété du peuple, ce magnifique Palais des Papes, séjour des successeurs de St-Pierre, son Université où toutes les facultés se trouvaient dans un état florissant, tous ces motifs étaient plus que suffisants pour porter le Pape à croire que cette ville était digne de devenir métropole, et lui faisaient espérer qu'un plus grand bien s'ensuivrait pour cette Église et pour celles de Carpentras, de Cavaillon et de Vaison qu'il lui donna pour suffragantes. (1) Il fit donc cette érection, et il la signifia à qui de droit. La bulle est du XI des calendes, de décembre 1445, Ve année du pontificat de Sixte IV.

Le cardinal de la Rovère fut bientôt nommé Légat pour les royaumes de France, d'Angleterre et d'Écosse. Malgré les travaux nécessités par ces grands emplois, il ne laissait pas que de veiller avec une attention toute particulière sur le troupeau que Dieu lui avait confié. Ce fut alors qu'il sécularisa le Chapitre de Notre-Dame-des-Doms. Cette église était depuis longtemps desservie par les chanoines réguliers de St-Augustin; mais le relâchement s'était introduit parmi ces religieux. Le prélat désespéra de les réformer et mit à leur place des prêtres séculiers. Le désir de donner un nouvel éclat à cette église, d'augmenter la majesté du culte et de procurer le salut des âmes, furent les motifs qui le déterminèrent à prendre cette mesure. En effet, il était difficile que des résultats si désirables eussent lieu avec les chanoines réguliers. Il paraît qu'il y avait parmi eux peu d'hommes remarquables par leur science et par leurs vertus. (2) Ils n'observaient plus leur règle, et ils étaient tombés dans une ignorance telle

(1) *Bulla erection. (Bull. Mag. Rom.)*

(2) *Nobis (id est Sixto IV) inotuit quod pauci viri nobilitate generis et litterarum scientia præditi, aliis virtutum dotibus insigniti reperiuntur in Ecclesia Avenion. Ordinis S. Augustini. (Bull. mag. Rom.)*

qu'ils ne connaissaient pas même les titres de leurs églises. De là l'impossibilité où ils se mettaient de conserver ses biens. Un changement était donc absolument nécessaire. D'ailleurs nos autres églises cathédrales étaient entre les mains des prêtres séculiers et devenaient de jour en jour plus florissantes. Tout faisait espérer que du moment qu'il en serait ainsi pour celle de Notre-Dame-des-Doms, on trouverait facilement des personnes recommandables par leur science et par leurs vertus, qui se feraient un honneur d'en occuper les dignités et d'en remplir les emplois. L'influence de leurs familles et leur mérite personnel ramèneraient bientôt la considération, l'éclat et les biens que cette église avait perdus. Les aumônes des fidèles y abonderaient, la piété y refleurirait, et l'on verrait s'y opérer le salut des âmes. Tous ces motifs exposés à Sixte IV, le portèrent à séculariser l'église d'Avignon. Le cardinal de la Rovère mit sa bulle à exécution, délia les religieux de leurs vœux, les dispensa de porter l'habit régulier et les réduisit à l'état de prêtres séculiers.

Le Chapitre d'Avignon tel que le reconstitua le cardinal de la Rovère était magnifique et se composait de 40 prêtres, dont 21 chanoines et 19 bénéficiers. Ce ne fut pas le seul bien qu'il fit à son église. Deux ans après (22 août 1476), il fonda un collége qui portait son nom. Il mit les écoliers en possession du palais dit de Poitiers et il donna à cet établissement des revenus considérables, entre autres la baronnie de Richerenches. Il soumit le recteur et les écoliers à l'autorité et à la direction de l'archevêque d'Avignon et du Chapitre de Notre-Dame-des-Doms ; le primicier de l'université, les consuls et le conseil de ville avaient également action sur cet établissement. (1) Les motifs qui le portèrent à faire cette fondation sont dignes de sa piété et nous montrent combien l'Église a toujours favorisé les sciences. « Les belles-lettres, dit-il, sont une source de lumières et les savants sont également propres au gouvernement des âmes et à celui de la société. Aussi l'Église s'est toujours efforcée de pourvoir à ce que les jeunes gens dont les parents se trouvent dans l'impossibilité de faire les dépenses nécessaires, ne fussent pas privés des moyens de s'initier aux sciences. Nous l'avons fait autant

(1) *Charta fundation. a F. Nouguier relata.*

qu'il a dépendu de nous. Mais les Églises ne peuvent pas toujours faire ces dépenses, quelquefois même les saints canons ne sont pas exactement observés. Nous avons donc résolu, depuis notre promotion au cardinalat, et depuis que notre oncle Sixte IV, élevé par la divine Providence au suprême pontificat, nous a confié l'Église d'Avignon, de fonder un collége où les jeunes gens aptes aux sciences trouveraient tous les secours nécessaires. Nous avons consacré à cette œuvre les biens que Dieu nous a donnés et même ceux que nous tenons de nos parents. Les études fleurissent dans tout l'univers; l'Université d'Avignon dont nous sommes chancelier nous est trop chère pour souffrir qu'elle reste en retard. Nous avons donc voulu la favoriser en fondant cet établissement. Nous espérons que ceux à qui nous la confions entreront dans nos vues et s'efforceront de les remplir. » (1) Le collége du Roure, ainsi appelé du nom de son fondateur, était destiné à recevoir 36 écoliers et quatre prêtres pour les gouverner.

Sixte IV avait ôté la légation d'Avignon à Charles de Bourbon, archevêque de Lyon, pour la donner à son neveu le cardinal de la Rovère. Cette préférence, jointe à certains mécontentements qu'éprouvait Louis XI de la part du roi René, qui, disait-on, avait pris des engagements secrets à la sollicitation du cardinal de la Rovère, fut cause que ce prince peu endurant fit marcher des troupes pour envahir la Provence, et voulut s'emparer d'Avignon, qu'il disait n'avoir pu être aliéné en faveur du Saint-Siége, au préjudice des comtes de Provence. Mais Julien de la Rovère se rendit auprès du monarque et parvint d'autant plus aisément à le calmer, qu'il le trouva réconcilié avec le roi René. Le Pape acheva de satisfaire Louis XI en donnant à l'archevêque de Lyon la pourpre que ce prince avait demandée pour lui, depuis plus de quatre ans.

Pendant l'épiscopat de Julien de la Rovère, une affaire extrêmement importante, celle des reliques de Saint Antoine fut traitée à Avignon: reprenons les choses de plus haut. Saint Antoine, père des solitaires, prévoyant les honneurs qu'on lui rendrait après sa mort, ordonna à ses disciples d'ensevelir son corps dans un

(1) *Archiv. de l'Arch. d'Avig.* citées par F. Nouguier.

lieu inconnu. Sa dernière volonté fut exactement exécutée, et lorsque Saint Hilarion vint visiter le lieu où il était mort, les disciples de Saint Antoine lui montrèrent le lieu où il priait, celui où il travaillait, celui où il se reposait, le jardin qu'il cultivait, les arbustes qu'il avait plantés, le réservoir qu'il avait creusé, les instruments aratoires dont il s'était servi; mais lorsque Saint Hilarion voulut voir le tombeau de son Bienheureux maître, Saint Jérôme qui nous a transmis toutes ces particularités, se contente de dire qu'ils le conduisirent à l'écart « et on ne sait, ajoute le saint docteur, s'ils le lui montrèrent ou non. » Quoi qu'il en soit, il paraît que le secret ne fut pas toujours exactement gardé, ou plutôt, après un grand nombre d'années, Dieu permit que ces saintes reliques fussent miraculeusement trouvées dans la Thébaïde, et de là transférées avec une magnificence incroyable dans l'église de St-Jean-Baptiste, à Alexandrie (529), sous l'empire de Justinien Ier. Elles y reposèrent jusqu'à ce que les Sarrasins s'étant emparés de l'Égypte, les chrétiens qui étaient dans ces contrées, furent obligés de se retirer dans Constantinople, où ils portèrent les reliques de Saint Antoine. (704) Elles furent placées dans une magnifique église par les ordres exprès de l'empereur, et elles y reposèrent jusque vers l'an 1070, où elles furent transportées en France.

A cette époque, un seigneur de la province de Vienne, nommé Joscelin, également recommandable par sa sagesse, sa piété et sa valeur, revenant des lieux saints, passa à Constantinople, pour saluer l'empereur, qui était Constantin Pogonat ou Héraclius; il en fut reçu avec beaucoup de bonté. Après quelques mois de séjour, il demanda à se retirer, ce qui lui fut accordé avec beaucoup de peine, l'empereur, charmé de ses belles qualités, désirant le retenir à sa cour. Il lui offrit de l'or, de l'argent, tout ce qu'il pourrait souhaiter. Le jeune comte ne lui demanda que le corps de Saint Antoine. C'était la chose à laquelle l'empereur tenait le plus; cependant il le lui accorda. Joscelin fit enlever les précieuses reliques du père des solitaires et s'embarqua pour la France où il arriva heureusement. Pendant toute sa vie il honora le corps de Saint Antoine d'un culte particulier. Il mourut sans enfants, et ce trésor passa avec ses biens au pouvoir de Deydier, baron du Dauphiné, son plus proche parent. Ce

nouveau possesseur de ces saintes reliques en faisait tant d'estime, que lui et son fils Louis les transportaient partout où ils allaient. Urbain II en fut averti, et leur commanda, sous peine d'excommunication, de les remettre en quelque abbaye, dont il leur laissa le choix. Ils jetèrent les yeux sur les moines de Mont-Majour d'Arles qui étaient en grande réputation de sainteté, et prièrent l'abbé (1091) de leur donner quelques-uns de ses religieux pour faire le service divin dans un lieu nommé la Motte dont ils étaient seigneurs. Ils s'engagèrent à remettre aux moines de Mont-Majour le prieuré de ce lieu avec le corps de Saint Antoine. Urbain II confirma le tout par une bulle expresse. Les moines firent bâtir une magnifique église à La Motte, en l'honneur de Saint Antoine : c'est celle qu'on y voit maintenant.

Deydier et son fils Louis construisirent un hôpital tout auprès, et Gaston, gentilhomme de Vienne, Guérin son fils et quelques autres personnes de qualité, touchés de dévotion entrèrent dans cet hôpital pour servir les malades atteints du mal qu'on appelait le feu de St Antoine; espèce de peste qui fit beaucoup de ravages en Europe. C'était un feu dévorant qui faisait souffrir cruellement ses victimes avant de leur donner la mort. Le remède le plus ordinaire et même le plus souverain consistait à recourir aux reliques de Saint Antoine. On lavait ces saintes reliques, le jour de l'Ascension, avec du vin que l'on conservait dans des vases d'argent, et, pendant le reste de l'année, on le donnait aux malades. On vit bientôt venir à La Motte une foule de malades ; le culte de Saint Antoine devint célèbre, l'hôpital s'agrandit. Les nobles gentilshommes qui le desservaient, lui donnèrent tous leurs biens et engagèrent, par leur exemple, plusieurs autres personnes à les imiter. Ils vivaient dans cet hôpital, comme dans un monastère, sous le nom d'Hospitaliers de Saint Antoine ou d'Antonins, sans faire aucun vœu, et n'ayant pour marque de distinction qu'un T grec de couleur brune cousu sur leur habit, comme pour marquer par cette potence ou bâton d'appui, la guérison miraculeuse opérée par les reliques de Saint Antoine.

Ainsi deux corps biens distincts se trouvaient à La Motte ; les moines de Mont-Majour, possesseurs et gardiens des précieuses reliques et les Hospitaliers qui soignaient les malades. La division ne tarda pas à se mettre entre eux. Les grandes aumônes

faites par les fidèles en furent la cause. Les Hospitaliers voulaient se les attribuer, sous prétexte qu'ils soignaient les malades; les moines disaient qu'elles leur appartenaient parce qu'elles avaient été faites aux reliques de Saint Antoine dont ils étaient possesseurs. La querelle s'envenima; plusieurs Papes, Clément IV et Grégoire XI, entre autres, tentèrent de l'apaiser. Nicolas IV, prévenu en faveur des Hospitaliers, essaya d'unir le prieuré de La Motte à l'hôpital des Antonins. La chose ne se réalisa que la 3e année du pontificat de son successeur Boniface VIII. Les moines, en prévision de cet événement, s'étaient déjà assurés des reliques, et lorsque les Hospitaliers les chassèrent avec violence, ils partirent chargés d'un si doux fardeau, marchant nuit et jour, se détournant de temps en temps du droit chemin, crainte de tomber entre les mains de leurs ennemis; ils arrivèrent enfin à Mont-Majour où ils remirent ce précieux trésor entre les mains de leurs frères, véritables enfants de Saint Antoine. Les religieux, après les avoir vénérées, les enfermèrent dans un lieu, où elles ont demeuré l'espace de 200 ans presque inconnues au monde, mais non aux saints qui vivaient dans cette heureuse solitude. Peu de temps avant cette translation, Saint François avait prédit que les reliques de Saint Antoine, vénérées à Vienne, demeureraient longtemps cachées.

Cependant les Hospitaliers de la Motte furent bien surpris lorsque, vérifiant leur trésor, ils ne trouvèrent plus le corps de Saint Antoine. Dans leur dépit, ils ne cessèrent de poursuivre les moines de Mont-Majour. Ils intriguèrent à Rome et ils parvinrent à obtenir une bulle (2 juin 1489) en vertu de laquelle, non-seulement ils étaient déchargés de toute obligation envers cette célèbre abbaye, mais encore les moines de Mont-Majour étaient unis aux Antonins de Vienne. C'était le triomphe de l'iniquité. Aussi les moines s'y opposèrent avec vigueur, les Arlésiens épousèrent leur querelle, et lorsque les Antonins se présentèrent pour signifier leurs prétentions, ils furent reçus de manière à ne plus avoir envie de revenir. En même temps les moines de Mont-Majour, pour mieux faire confusion aux Antonins, publièrent qu'ils possédaient les précieuses reliques de Saint Antoine, et afin de les mettre plus en sûreté ils les transportèrent solennellement dans la ville d'Arles, et ils les déposèrent dans

la paroisse de St-Julien qui dépendait de leur abbaye (9 janvier 1491). Cette précaution n'était pas inutile, car bientôt on vit paraître les Antonins à la tête de 4 ou 500 hommes armés de toutes pièces, menaçant d'assiéger l'abbaye et de massacrer les moines s'ils ne leur rendaient le corps de Saint Antoine. Ils furent repoussés par les Arlésiens qui accoururent à la défense de leurs moines.

Les Antonins, forcés de renoncer à prendre Mont-Majour et de recouvrer les reliques de Saint Antoine, publièrent qu'ils les possédaient et qu'ils en feraient la reconnaissance solennelle. En effet, quelques jours avant l'Ascension, ils tinrent une grande assemblée dans laquelle il fut décidé que les prétendues reliques seraient publiquement vérifiées par deux chirurgiens qui les joindraient toutes à un bras du Saint qu'ils possédaient dans un reliquaire fait en forme de bras humain, sur l'authenticité duquel il n'y avait aucun doute, puisque les moines le leur avaient laissé. Mais cette première délibération ne fut point exécutée, et la veille de l'Ascension, il fut conclu que cette exposition se ferait seulement par l'entremise de l'évêque de Viviers, homme entièrement dévoué aux Antonins. Cette exclusion des hommes de l'art qui avaient déjà été priés d'assister à la cérémonie, fit naître la curiosité à Artusius *de Ponte Ferrato*, médecin ordinaire des Antonins, de se trouver à cette cérémonie. Il fut étrangement surpris quand, à l'ouverture de la châsse, il ne trouva rien moins que les reliques de Saint Antoine, comme la suite va le faire voir. Voilà où en était la question, lorsque le tribunal de l'officialité de l'archevêque d'Avignon en fut saisi.

En effet, quelque temps après cette exhibition, des prétendues reliques de Saint Antoine, faite à Vienne, le docteur Artusius fut saisi à Avignon, par ordre de l'official, à la requête d'Étienne Tartuli avocat et procureur de Nicolas Cibo, archevêque d'Arles, administrateur perpétuel de Mont-Majour. Il fut interrogé juridiquement de dire la vérité sous peine d'excommunication, afin que sa déposition servît d'instruction à la postérité. Les révélations les plus étranges furent le résultat de cet interrogatoire, ainsi qu'on peut le voir dans la relation imprimée en latin, et pour cause, par M. F. Seguin. (1856) Une âme honnête répugne à faire connaître des actes qui ne sont pas honorables

à un corps qui d'ailleurs avait bien mérité de l'Église. Il résulte de cet exposé que les reliques de Saint Antoine se trouvent véritablement à Arles et non à La Motte, près de Vienne. (1)

(1) On ne conçoit pas comment après des preuves si évidentes on peut encore avoir des doutes sur l'authenticité des reliques de Saint Antoine, possédées par la ville d'Arles. Cependant, malgré les Bulles d'Alexandre VI, de Jules II et de Léon X, qui semblaient avoir terminé la question en faveur d'Arles, les Viennois n'ont pas laissé que de renouveler leurs prétentions et de déférer de nouveau la cause au Saint-Siége. On sait qu'en 1838, l'autorité diocésaine d'Aix fit procéder à la vérification et à l'authenticité des reliques possédées par les différentes églises d'Arles. Une Commission, composée de MM. les curés d'Arles et de plusieurs autres ecclésiastiques, fut chargée de reprendre cette affaire. L'examen des reliques de Saint Antoine ne donna lieu à aucune hésitation : la Commission tout entière reconnut la conformité et l'identité la plus parfaite de ces reliques avec celles qui avaient été vérifiées avant 1789. Mais le jour où, toutes les opérations préalables terminées, il fut question de dresser de nouvelles authentiques et d'apposer les sceaux de l'Archevêché, l'abbé Montagard, alors recteur de la paroisse de St-Julien, déclara à la grande surprise de ses collègues, qu'il avait des raisons graves pour douter que les ossements réputés jusque-là être ceux de Saint Antoine, eussent jamais été le vrai corps de ce Père des solitaires. Le vicaire général qui présidait la Commission au nom de l'archevêque d'Aix, pour donner satisfaction à tous les scrupules, ajourna jusqu'à plus ample informé, et ordonna qu'en attendant ces reliques seraient gardées en un lieu sûr.

Ce plus ample informé eut lieu secrètement et exclusivement, à ce qu'il paraît, par les soins de la personne même qui avait élevé ces doutes. Livré à ses préventions fatales, et se croyant suffisamment autorisé par son supérieur, l'ancien recteur de St-Julien, seul, sans autre témoin qu'un ouvrier maçon, a procédé de nuit à son œuvre, à l'insu de ses collègues, membres de la Commission. Les reliques de Saint Antoine furent descendues par lui dans un des caveaux de l'église : les parchemins, les authentiques anciennes, revêtues des sceaux des archevêques d'Arles, le procès-verbal de la Commission de 1839, les sachets, les enveloppes, parmi lesquels se trouvaient enfermés entre deux glaces de soie verte, les lambeaux vénérables du drap de soie blanche dans lequel les saintes reliques étaient venues de Constantinople, ce drap qu'avait vu le Pape Calixte II, en 1119, et sur lequel se détachait la poussière brune mêlée de parties luisantes que le Saint-Père et les Prélats de sa suite estimèrent devoir être le résidu du manteau de palme de Saint Paul, tout cela a été livré aux flammes, *comme chose de nulle valeur !*

Les réflexions sont inutiles !..... Ce fait incroyable, exorbitant, est demeuré secret pendant longtemps. Il le serait encore, si la controverse soutenue par l'abbé Dassy, en 1844, n'était venue appeler l'attention de l'autorité locale sur le dépôt sacré qu'elle croyait toujours exister dans le trésor de l'église St-Julien. M. le maire d'Arles voulut connaître l'état où se trouvaient les saintes reliques, et fut étrangement surpris de tout ce qui s'était passé. Il crut de son devoir de réparer autant que possible le malheur arrivé ; et le 7 mars 1845, il fit procéder à l'exhumation des saints ossements qui sont aujourd'hui rétablis et mis en sûreté dans

Cette affaire fut une des plus importantes de l'épiscopat de Julien de la Rovère. Elle était terminée, lorsque ce cardinal fut élu Pape, après la mort de son oncle Sixte IV, et il prit le nom de Jules II en haine de Sylla et par amour pour César. On dit qu'une mauvaise plaisanterie faite par un cardinal fut cause de cette dénomination singulière pour un Souverain Pontife : d'autres prétendent qu'il en usa ainsi à cause de son humeur guerrière. (1) Quoi qu'il en soit, Ciaconius fait le plus bel éloge de ce Pape (2), et l'immortel Bellarmin, qui a voulu le justifier, y a mal réussi. (3) Le siége d'Avignon vacant par l'exaltation du cardinal de la Rovère, fut donné à Antoine Florès, Espagnol, d'une famille illustre, bien connue dans toute l'Europe. (1504) Les querelles soulevées par Louis XI, le portèrent à faire confirmer par Louis XII tous les priviléges de la ville d'Avignon. Il fit bâtir une très-belle et très-grande chapelle dans sa Métropole, sous le titre de l'Annonciation, pour lui servir de sépulture à lui et à ses successeurs. (4) Ce prélat tint (1509) un synode très-célèbre. (5) On y fit plusieurs règlements concer-

le trésor de la fabrique. *(Notice hist. sur les reliques de Saint Antoine, publiée en 1845. par un membre de la Commission Archéol. d'Arles).*

La discussion continua, et l'abbé Dassy ayant publié un nouveau livre pour combattre les traditions d'Arles, Mgr d'Aix publia, 14 décembre 1851, contre ce livre une lettre, dans laquelle *il déclare* que l'assertion de cet abbé *est entièrement contraire à la vérité.* Le prélat continue : « Au mois de février dernier, j'ai respectueusement déposé dans une boîte scellée de mon sceau, les reliques conservées à St-Julien d'Arles. Lorsque le Saint-Siége à qui la question a été déférée se sera prononcé, je me soumettrai humblement à sa décision; en attendant, je vénère ce qu'ont vénéré les anciens archevêques d'Arles. » *(Arch. d'Aix.)*

(1) Julien de la Rovère fut élu cardinal par son oncle, malgré Alexandre VI, alors cardinal, qui dit : *Ab eo esse cavendum, ut olim Sylla a male præcinto puero Julio Cæsare.* (PP. Sirmond. et Bin. *Coll. regia Conc. Vita Julii II. S. Pontif.*)

(2) *Erat animo magnus, acer, constans, liberalis, contumacibus implacabilis, in prosperis continens, in calamitatibus seipso excelsior; irritari adversis non enervari virtus ejus poterat.* (Ciacon. *Vit.* 55. 66.)

(3) Bellarm. *De potestate SS. Pontif. cap.* II.

(4) Cette chapelle fut appelée depuis *du Pardon*, attendu qu'elle avait les mêmes indulgences que l'on gagne aux stations, à Rome, et que son autel était privilégié pour les morts, tous les jours de la semaine. Plus tard, on y transféra la confrérie du Chapelet qui l'orna avec beaucoup de magnificence. Maintenant elle fait partie de la chapelle que Mgr Dupont avait fait préparer pour le St-Sacrement. Les armes d'Antoine Florès se voient encore à la voûte.

(5) Il nous a été impossible d'en retrouver les actes ; ce que nous en disons est tiré de F. Nouguier.

nant les mœurs et la discipline ; la résidence fut ordonnée aux curés et autres ayant charge d'âmes, sous peine d'excommunication ; on défendit sous la même peine aux ecclésiastiques de jouer aux dés, aux cartes et autres jeux semblables, ainsi que d'aller au cabaret. Antoine Florès fut appelé à Rome pour assister au IVe Concile de Latran, XVIIe œcuménique, et confia son archevêché à Jean Colombi de l'Ordre des Mineurs, évêque *in partibus* de Troye, qui consacra la Chapelle des Pénitents Gris. Antoine Florès mourut (1512), et eut pour successeur Roland Carretto, qui assista au concile de Latran et qui tint le siége d'Avignon douze ans.

Cependant le Chapitre d'Orange, jaloux de ses droits, malgré l'ordonnance du Concile de Constance qui avait réservé toutes les élections au Saint-Siége, se hâta après la mort de Jean IV (1476) de procéder à une nouvelle élection. Il nomma Pierre de Surville, archidiacre de Comminges, docteur et professeur de droit à Avignon. Deux chanoines lui furent députés pour lui annoncer son élection. Il demanda du temps pour délibérer. Le délai expiré, il accepta, il se rendit à Orange et, après avoir été sacré à Arles, il prit possession de son siége. Son premier soin fut de travailler à la réforme de son Chapitre. L'évêque Béranger en lui donnant la règle de St-Ruf, avait fixé le nombre des chanoines à dix-sept. Le nouvel évêque voyant l'insuffisance des revenus qui s'élevaient à peine à cent salmées de blé, chercha les moyens d'y remédier. Il se concerta avec le Chapitre, et l'on convint de réduire à neuf, les dignités comprises, le nombre des chanoines. Cette réforme s'opéra sans secousse ; on laissa au temps le soin de ramener les chanoines à ce nombre. L'évêque fit une ordonnance pour défendre de conférer les bénéfices vacants. On se plaignait de l'absence de beaucoup de chanoines qui, faute de revenus, vivaient en ville, dans leur famille, et n'allaient qu'une fois l'an au cloître pour prendre la portion qui leur appartenait : l'évêque réforma cet abus et ajouta, dans son ordonnance, que tout chanoine qui n'assisterait pas à l'office serait obligé de mettre quelqu'un à sa place, s'il voulait jouir des revenus de sa prébende. L'évêque et le Chapitre soumirent ce nouveau règlement à l'approbation de Sixte IV qui la refusa, mais Alexandre VI l'accorda.

(1500) sur les instances de Rostaing d'Ancézune, prévôt du chapitre.

Un grand changement se fit alors dans l'état politique de la ville d'Orange. Guillaume de Châlon, obligé par les circonstances d'engager sa principauté, l'offrit à Louis XI qui en acquit l'hommage moyennant 40,000 écus d'or. Dès lors cet État, indépendant jusqu'à cette époque, commença à relever des rois de France. (1) Cet événement occasionna au siége d'Orange une vacance de six ans. Le Pape, après la mort de Pierre de Surville, l'offrit successivement à Louis Lours, évêque de Grenoble et à Étienne de Groupillon, évêque de Séez qui le refusèrent. Enfin Pierre Carré, Dominicain, prieur du couvent de Chartres, député par Charles VIII auprès de Sixte IV, fut nommé à ce siége (1483) et le tint quatorze ans. A sa mort, (1507) le Chapitre fit un dernier effort pour ressaisir le privilége d'élire ses évêques qui lui avait été concédé par le légat Milon, en 1107. Il nomma Guillaume Pélissier, chanoine d'Orange qui avait gouverné cette Église pendant la vacance du siége, en l'absence de Pierre Carré, en qualité de vicaire général. Cette élection fut la dernière que fit le Chapitre; cette prérogative lui ayant été enlevée par la pragmatique sanction faite sous Louis XII. Cependant Jules II refusa d'approuver l'élection de Guillaume Pélissier, et nomma à sa place Jean le Franc, d'Aubenas, familier de Sa Sainteté. Ce Pape, justement irrité contre Louis XII, à cause de la pragmatique sanction et contre le clergé français à cause de son extrême complaisance envers le pouvoir civil, prévoyant qu'on lui résisterait dans l'acceptation d'un évêque, fulmina une bulle par laquelle il ordonna à Guillaume Pélissier de se rendre à Rome et au Chapitre de reconnaître Jean le Franc pour évêque, menaçant en cas de refus d'interdire la ville. Guillaume se soumit en partie aux ordres du Pape ; il n'alla pas à Rome, mais il quitta

(1) Guillaume de Châlon fit hommage au roi, à Rouen, le 6 juin 1475. Philippe de Commines, chambellan du roi, lut la formule à haute voix ; elle était ainsi conçue : *Vous devenez homme-lige et sujet du Roi, notre Sire, Dauphin de Viennois ; vous lui faites hommage et serment de féaulté à cause de votre seigneurie et principauté d'Orange, laquelle vous confessez tenir vous, vos successeurs et vos ayant-cause, et connaissez être sujet de lui comme Dauphin.....* (P. Bonavent. *Hist. d'Orange.*)

Orange, afin de ne point priver les habitants de la célébration publique des saints mystères.

Cependant des mesures furent prises pour résister aux injonctions du Pape et conserver Guillaume que tous vénéraient. Philiberte de Luxembourg, veuve de Louis II de Châlon et tutrice de son fils Philibert, usa de tout son crédit pour soutenir l'élection du Chapitre. Une demande fut adressée à Louis XII ; ce prince maintint Guillaume dans la possession de l'évêché, malgré les prétentions de Jean le Franc qui en avait obtenu les provisions du Pape. Le roi commit au parlement de Grenoble l'exécution des lettres qu'il accorda à ce sujet. (16 avril 1510) Il y est dit que le Chapitre d'Orange, selon un ancien privilége, ayant nommé Guillaume Pélissier à l'évêché de cette ville, et que cette nomination faite du consentement de la princesse d'Orange ayant été confirmée par le métropolitain qui avait sacré l'élu à Lyon selon les règles observées dans les Gaules, il ordonne que Guillaume Pélissier soit paisible possesseur de son évêché et qu'on tienne pour nulles les censures que le Pape pourrait lancer contre lui et contre son Église. (1)

Nous avons de la peine à concevoir de pareils procédés, nous qu'un amour tendre et une inclination irrésistible attirent vers Rome, et qui avons appris à regarder le Saint-Siége comme le véritable centre de l'autorité dans l'Église. Mais alors les choses étaient envisagées d'une manière différente et l'on invoquait d'autres principes ; des intérêts matériels se trouvaient engagés dans ces conflits, et l'on sait combien ce motif a de puissance sur les hommes. D'ailleurs le grand schisme avait occasionné d'immenses scandales, les liens de la discipline s'étaient relâchés, le prestige de Rome tombait, on ne sait quel vertige s'emparait même des meilleurs esprits, et les préparait de loin à ce temps affreux où l'édifice social miné dans sa base s'écroulerait au milieu d'un fracas épouvantable. Fort de l'appui du roi, le Chapitre d'Orange écrivit au Pape qui, loin de mollir, répondit par un refus formel afin de renverser dès le début ces tendances liberticides qui s'élevaient dans nos pays contre la véritable puissance. Étonnés de cette grandeur d'âme, les partisans de Pélissier

(1) Édits et ordonnances des rois de France.

cherchèrent un accommodement: Philiberte, princesse d'Orange, fit aboucher à Sainte Anne, en Franche-Comté, les agents des deux évêques; (1513) ils convinrent que Jean laisserait Pélissier en paisible possession de son siége, mais sans condition de survivance, moyennant 1500 ducats une fois donnés et une pension annuelle de 400 ducats. Jules II, toujours inflexible dans le droit, s'opposa aux entreprises de ce conciliabule, assembla un concile à Rome à ce sujet, et mourut avant d'avoir pu statuer la moindre chose. Léon X, cédant à d'autres considérations, confirma l'élection de Guillaume, en même temps qu'il signa le concordat avec François Ier (1515).

Cet acte modifia profondément l'État de l'Église en France; celles d'Orange et d'Apt alors comprises dans ce royaume durent en subir les conséquences. Reprenons les choses de plus haut. La pragmatique sanction (1), code ou recueil d'ordonnances qui réglaient l'administration des affaires religieuses en France, à l'époque de François I, devait son origine à Saint Louis et à Charles VII. Tout porte à croire qu'avant d'entreprendre la seconde croisade, Saint Louis voulut assurer en son absence le repos de l'Église dans ses vastes États, et fit une ordonnance devenue célèbre pour régler les promotions, collations, provisions et dispositions des prélatures et des autres bénéfices ou offices ecclésiastiques. Cependant cette première pragmatique qui porte le nom de Saint Louis a une origine contestée, et plusieurs doutent qu'elle soit l'œuvre de ce monarque; en effet, il n'en est pas dit un seul mot dans l'histoire des démêlés de Philippe-le-Bel avec Boniface VIII. La fameuse assemblée de Tours (1438) et bientôt celle de Bourges, tout en se séparant des Pères de Bâle, donnèrent lieu à Charles VII de proclamer l'édit connu sous le nom de pragmatique qui consacrait les principes de ce fameux Concile, et en faisait l'application à la France. (13 juillet 1439) Rome refusa constamment de l'approuver et bientôt le concile de Bâle n'en voulut plus. (2) « C'était, dit Pie II, une tache qui défigurait l'Église, un décret qu'aucun concile n'avait

(1) Terme emprunté du Code où les rescrits impériaux pour le gouvernement des provinces sont appelés: *Formules pragmatiques* ou *pragmatiques-sanctions*. (*Hist. de l'Égl. Gall.*)

(2) Bergier. *Dict. de Théol.* Art. *Prag. sanction.*

porté, qu'aucun pape n'avait reçu; un principe de désordre dans la hiérarchie ecclésiastique; une confusion énorme de pouvoirs, où le laïque jugeait souverainement le prêtre, où la puissance spirituelle ne pouvait s'exercer que sous le bon plaisir de l'autorité séculière; c'était le parlement transformé en concile, le Pape devenu vassal de quelques juristes. (1) » Un schisme était inévitable en France, même de l'aveu des hommes les moins versés dans ces matières (2), si Louis XI ne l'eût prévenu en renversant l'œuvre de son père. Il écrivit au Pape (27 novembre 1461) et reconnut dans sa lettre que la pragmatique était attentatoire à l'autorité du Saint-Siége, et que, née dans un temps de schisme et de sédition, elle finirait par amener le renversement de l'ordre et des lois, puisqu'elle empêchait le Souverain Pontife d'exercer la puissance que Dieu lui avait déférée. Il ajoutait: « Nous cassons dès à présent et nous détruisons la pragmatique dans tous les pays de notre domination. Vous pouvez désormais y exercer votre autorité tout entière. (3) » Il est vrai que le prince, cédant à la mobilité de son caractère, ou plutôt à l'influence des universitaires et des légistes, ne fut pas constant dans sa volonté; mais la fermeté de Jules II et la sagesse de Louis XII surent maintenir cette révocation. Les choses restèrent dans cet état pénible d'incertitude pendant quelques années. Enfin, Léon X et François I le firent disparaître par le Concordat qui a réglé les affaires religieuses durant près de trois cents ans. (4) Cet acte, dont la principale disposition consistait à abolir les élections dans les églises cathédrales et métropolitaines, et à les remettre entre les mains du roi, a été l'objet d'appréciations diverses. Cependant si on se rapporte au temps et aux circonstances où il fut accompli, il est facile de voir qu'alors rien de plus sage ne pouvait être fait par le Souverain Pontife en faveur de l'Église en France. Au milieu du relâchement des mœurs, les élections n'avaient presque plus de liberté, les abus de toute espèce s'y manifestaient, l'influence des grands, l'intrigue, les moyens de

(1) Le P. Hardouin. *Conc. tom.* x. *p.* 1413. *et seq.*
(2) Voyez Brantôme.
(3) *In Epist. Pii II. Epist.* 388.
(4) *Bull. Rom. an.* 1516.

séduction s'y manifestaient continuellement. (1) Cependant le clergé ne put voir tranquillement qu'on le privât de son plus beau droit, celui d'élire les pasteurs; il sentit vivement cette perte; le temps seul put calmer les esprits.

Léon X donna pour coadjuteur à l'évêque d'Orange Jean le Franc, qui mourut peu de temps après. Guillaume, avancé en âge, n'ayant pu se rendre auprès de François I, pour lui prêter serment de fidélité, obtint de le faire à Grenoble par procureur; ce qui eut lieu cinq ans après. (1520) Bientôt ses infirmités augmentant, il se vit dans l'impossibilité de remplir les fonctions épiscopales. Il écrivit à François I et il le pria d'accepter sa démission en faveur de son neveu Louis de Pélissier, capiscol du Chapitre: (1524) ce qu'il obtint. Il se démit au bout de trois ans et il mourut (1532), âgé de 82 ans. (2) Ce prélat fut vivement regretté, et il méritait de l'être à cause du bien qu'il fit à son Église et de son zèle pour le salut des âmes. Il en donna des preuves bien touchantes lorsque la peste se déclara dans Orange. (1521) Loin d'abandonner sa ville épiscopale aux approches du fléau, il resta au milieu de ses ouailles et on le vit, au plus fort du danger, distribuer les secours spirituels et temporels aux pestiférés, avec le curé et les vicaires de la ville qui se dévouèrent comme lui. Il n'avait permis qu'aux chanoines de se retirer. Il fit réparer le palais épiscopal ainsi que sa cathédrale; il augmenta le nombre des cloches et il fit en sorte que le Chapitre, malgré la modicité de ses revenus, reçût des enfants de chœur qui portaient la robe verte et le bonnet rouge.

Tandis que l'Église d'Orange préoccupait également Paris et Rome, et remplissait l'Italie et la France du bruit de ses discordes, celle d'Apt continuait ses paisibles destinées. Agricol de Panisse dont la famille, originaire d'Italie, s'était fixée depuis

(1) *Verum si promotiones Apostolicas, illinc capitulorum promotiones conferas, fateberis profecto tantum præstare Romanæ Sedis ordinationem quantum est primæ Sedis collegium singularium capitulis ecclesiarum præstantius ac sublimius: quod etsi unum Romanus Pontifex minus dignum præsbyterio donavit, supra mille invenies rudes, ignaros, hebetes et prorsus ineptos ab ordinariis esse promotos.* (De Marca. *Tract. de Concord. imp. et sacerd. lib. VI, ch. 9.*)

(2) On l'ensevelit dans une chapelle attenant à la cathédrale, que l'évêque Pierre Carré et Rostaing d'Ancézune, prévôt du Chapitre, et plus tard évêque d'Embrun, avaient fait bâtir.

longtemps à Avignon, fut élu évêque de cette ville. (1482) Il rendit hommage au roi pour le temporel de son Église ; car depuis que Charles I, frère de Saint Louis, avait anéanti les droits que les empereurs s'étaient conservés sur quelques villes de Provence, tous les évêques de ces pays s'adressaient aux comtes, dont l'autorité se trouvait alors réunie en la personne de Louis XI qui leur avait succédé.

Le culte de Sainte Anne prit un nouveau développement sous l'épiscopat d'Agricol de Panisse: ce prélat favorisa la dévotion des peuples et procura diverses indulgences qui furent accordées par les cardinaux Rodéric, Julien, Jean, Jérôme, Raphaël et un autre Jean chef du Sacré Collége. Chose singulière et que nous n'avions pas encore rencontrée que de pareilles faveurs fussent accordées au nom des cardinaux et non du Pape régnant. (1) Sans doute ce fut pour reconnaître ce bienfait que, l'année suivante, (1487) le Chapitre paya enfin à l'évêque la somme de cent vingt livres, pour son joyeux avénement. C'était une obligation que tous les bénéficiers devaient remplir envers le nouveau prélat, quand il entrait en possession de son siége. Personne n'en était exempt, pas même les abbés titulaires et réguliers. (2) Cet usage fut regardé comme abusif; les parlements l'abolirent en 1521. Celui de Paris défendit le 4 juillet de la même année de percevoir quoi que ce soit, ni pour le joyeux avénement, ni pour le subside *charitatif*, espèce de taxe que les évêques établissaient sur leur diocèse dans leurs besoins.

Il paraît qu'Agricol de Panisse jouissait d'une grande considération auprès d'Innocent VIII. Ce Pape le nomma conservateur des priviléges de l'abbaye de St-Gilles. (3) Autrefois les évêchés, les abbayes et les bénéfices un peu considérables avaient des *avoués* ou avocats, c'est-à-dire des personnes d'autorité prises parmi les laïques pour les défendre et s'opposer aux vexations qu'on voulait exercer contre eux. A ces *avoués* succédèrent les conservateurs, et les Papes se réservèrent le droit de pourvoir de ces derniers les abbayes qu'ils voulaient mettre sous la protection

(1) La bulle est datée de Rome, 24 décembre 1486, sous le pontificat d'Innocent VIII.

(2) Voir plus haut, sous Pierre Nasendy, évêque d'Apt.

(3) Par sa Bulle donnée le 20 septembre 1485.

spéciale du Saint-Siége. Les princes séculiers donnèrent aussi des conservateurs aux corps qu'ils protégeaient ; ainsi les Juifs avaient en Provence un conservateur ordinairement choisi parmi les gentilshommes accrédités du pays. Tel était l'emploi important dont le Pape pourvut Agricol de Panisse. Ce prélat fit encore plusieurs actions remarquables. Il bénit la magnifique chapelle que son frère aîné avait fait construire dans le cloître des Jacobins (1489), en l'honneur de Saint Antoine de Padoue (1), et il transigea avec le prieur de Castelet (2) pour le droit de quarte sur ce bénéfice.

Ce prélat mourut le 5 février 1490. Le juge d'Apt, Alain, fit mettre en séquestre les biens de l'évêché et en donna la garde à Lazare de la Croix, seigneur de Courbières. Les maîtres rationnaux commirent aussi de leur côté Pierre de Vesc, seigneur de Bécour; mais Dominique Panisse, frère du défunt, s'adressa au sénéchal de Provence et obtint mainlevée de ce qui ne devait point appartenir à l'Église. Ainsi la nouvelle législation commençait à porter ses fruits, et les laïques s'immisçaient de plus en plus dans les affaires ecclésiastiques. C'est ce que voulait empêcher Jules II lorsqu'il s'opposait avec tant de vigueur aux entreprises du roi de France, à l'occasion de l'évêque d'Orange; (3) mais il lutta vainement: le torrent des idées nouvelles grossissait de jour en jour et tendait à déplacer le centre des affaires et celui du mouvement du monde politique et moral. On sait avec quelle violence le traitèrent les écrivains de l'époque et avec quelle légèreté certains historiens n'ont pas craint d'adopter leurs jugements. Ce grand Pape voyait de haut et fort loin; il sentait de quelle importance il était d'arrêter les laïques au seuil du sanctuaire et de ne pas leur permettre de s'immiscer dans les affaires intérieures de l'Église: les maux causés par ces malheureuses tendances feront bientôt voir combien étaient justes ses prévisions.

Jean de Chabroles, IIIe de nom, chanoine de Valence, maître

(3) Une inscription placée dans cette chapelle constate le fait.

(4) Jean Rosseleti, religieux Bénédictin de Mont-Majour, prieur de la chapelle de Ste-Croix du Castelet. En vertu de cette transaction, le prieur s'obligea à faire porter tous les ans, dans la maison épiscopale, une charge de froment et une d'avoine, grosse mesure d'Apt. (Remerville. *Hist. Eccl. d'Apt.*)

(3) Voir plus haut, page 23.

des requêtes et conseiller de Charles VIII, homme de savoir et de mérite, fut élu évêque d'Apt. (1490) Pierre de Vesc lui remit les biens de l'évêché. Ce prélat était probablement originaire de Sarrians. (1) Il continua, après sa nomination, à gouverner les Églises de Valence et de Die, le prélat qu'on leur avait donné, Jean d'Espinay, pour une cause qui ne nous est pas connue, ne pouvant le faire par lui-même. Cet état de choses continua jusqu'à la mort de l'évêque d'Apt, arrivé en 1494. Jean de Montaigut, IVe de nom, lui succéda. Son épiscopat fut fécond en événements. Le cardinal Raimbaud, du titre de St-Vitalis, visita les reliques de Sainte Anne (1498), et accorda diverses indulgences aux personnes qui contribueraient de leurs aumônes à la décoration de la chapelle, où elles étaient conservées, et qui les visiteraient dévotement le jour de la fête de Sainte Anne, à toutes les solennités de la Sainte Vierge et à celle de Saint Jean-Baptiste (2).

Jean de Montaigut visita l'abbaye de St-Eusèbe (1501), en qualité de procureur de Jacques Herbeline d'Albion, pour les droits de sa cathédrale; et, quatre ans après (1505), il termina un procès considérable qu'il s'était attiré avec le corps de ville sur la manière dont il avait composé le dénombrement des fiefs dépendants de la mense épiscopale. C'était une ancienne prétention des évêques d'Apt que les deux quartiers du territoire appelés Torrettes et Clermont, formaient deux fiefs dont ils étaient seigneurs. On n'avait rien à leur opposer à l'égard de Clermont que les titres distinguent ordinairement du territoire d'Apt. Mais Torrettes, dans son origine, n'était qu'une abbaye, sous le titre de St-Pierre, dont les domaines furent incorporés à la mense épiscopale, après que les moines les eurent abandonnés. Guillaume Astier souleva, le premier, cette querelle (1338), et produisit diverses investitures des empereurs et des Papes à qui les évêques ses devanciers s'étaient adressés, lorsqu'il y avait eu schisme dans l'Empire, ou que les empereurs avaient été excommuniés. Sur l'autorité de ces titres, le corps de ville, sans examiner davantage, lui accorda une partie de ses prétentions. (1338) On ne fit

(1) Remervil. *Hist. des Év. d'Apt.*

(2) La Bulle fut donnée à Apt, le 2 décembre 1498, sous le pontificat d'Alexandre VI.

pas attention que par un droit royal, anciennement en usage, l'évêque élu devait se présenter au souverain pour recevoir l'investiture du temporel de son église, par le bâton que le prince lui mettait entre les mains. Les évêques acquéraient ainsi le droit d'exiger les revenus attachés à leurs Églises, mais ces sortes de titres ne donnaient jamais un caractère de juridiction aux domaines qui n'en étaient pas revêtus auparavant. En effet, dans quelques-unes des investitures produites par les évêques d'Apt, il est fait mention d'un *ferrage* (1) et d'un moulin qu'ils possédaient dans d'autres quartiers du territoire, mais ils n'avaient jamais prétendu s'en faire un titre pour ériger en fiefs nobles ce *ferrage* et ce moulin. Il fallait donc examiner, avant toutes choses, si la juridiction qu'ils prétendaient établir sur toute l'étendue des quartiers des Torrettes n'avait pas eu une autre origine. Mais ceux qui administraient les affaires publiques, n'ayant pas fait attention à ces motifs lorsqu'ils transigèrent avec Guillaume Astier (1338), tombèrent encore dans la même erreur, après les premières émotions qu'excita la qualification de seigneur direct, foncier et universel des lieux de Torrettes et de Clermont, prise par Jean de Montaigut. Aussi dans la nouvelle transaction faite en 1505, les syndics convinrent que la précédente serait exécutée dans tous ses chefs.

Jean fut nommé recteur du Comtat par Jules II (1510); il avait été régent de ce pays. Il fut reçu à Carpentras avec beaucoup d'honneur, et il nomma pour ses lieutenants Étienne Bertrand, Garcias Isnard et Antoine Blégier, jurisconsultes de Carpentras. Léon X le confirma dans cette charge. (1513) Il eut à soutenir fortement ses droits contre un certain Aymon, chanoine de Narbonne, vice-légat d'Avignon, qui ne négligeait rien pour usurper l'autorité du recteur et s'en attribuer toutes les fonctions. Léon X fut informé de ces contestations entre le vice-légat et le recteur, les révoqua et confia leurs pouvoirs au nouveau vice-légat qu'il nomma. Ce cumul était contraire à la bulle que Jules II venait récemment de donner. Le parlement général du Comtat se réunit par-devant Jean de Montaigut recteur encore en exercice. Les syndics exposèrent qu'on avait toujours réclamé

(1) On appelait ainsi certaines terres grasses et de bon rapport que les seigneurs se réservaient auprès de leurs demeures.

en pareilles circonstances, sous Sixte IV (1479) et dernièrement sous Jules II, (1510) et que l'un et l'autre s'étaient empressés de satisfaire à leur demande. Ils prétendaient que les habitants d'Avignon, fâchés de ce que le Comtat n'était plus sous leur dépendance, s'efforçaient de détruire le rectorat afin de mieux s'assurer la suprématie; qu'à toutes ces tentatives ils joignaient la raillerie, disant que le pays ne tarderait pas à leur être soumis; qu'ils feraient alors occuper la rectorie par un baile ; que si on voulait acheter les habitants du Comtat, ils en donneraient trente pour un denier, et autres choses de ce genre. (1) Le résultat de cette assemblée fut qu'on enverrait au Pape des députés pour obtenir que la rectorie fût maintenue dans son ancien état. Léon X, loin de s'irriter de ces remontrances, se hâta d'y faire droit, et nomma un recteur particulier, tant cette affaire se trouva habilement conduite, tant l'évêque d'Apt était considéré dans tout le pays.

Ce prélat avait toujours eu en vue de joindre la juridiction de Torrettes à celle de Clermont. La transaction faite avec les syndics (1505) ne le satisfaisant pas, il se pourvut contre cet acte, et François I l'autorisa à porter la cause au parlement de Grenoble. Dès lors il commença à exercer la justice par ses officiers dans le quartier de Torrettes, ce qui eut les plus fâcheuses suites. Il voulut établir ensuite dans le même quartier un droit de directe qui pût servir d'appui à cette juridiction, et pour cela il eut recours à un expédient qui ne manquait pas d'une certaine adresse. Il acquit de son propre patrimoine tous les domaines qui s'y trouvaient situés et dont les possesseurs refusaient de lui faire reconnaissance: son grand vicaire faisait ces acquisitions, et lui-même les retenant ensuite par droit de fief, les vendait à d'autres particuliers, sous une certaine cense qu'il se réservait, à proportion du fonds. Tout cela, il est vrai, tournait au profit de son Église; mais cette apparence de fraude lui aliéna les esprits. La passion dont il se laissa prévenir pour arriver à ses fins, le porta insensiblement à des excès si violents, qu'il employa la force pour expulser ceux qui ne voulaient pas se dessaisir de leurs biens en sa faveur. Il ne lui manquait plus

(1) Charl. Cottier. *Hist. des Rect.* p. 168.

qu'une terre qui avait passé des Templiers aux Chevaliers de St-Jean et qui dépendait de la Préceptorerie de Jocas; il s'entendit avec le titulaire et il l'échangea contre quelques chapellenies de ce même pays (1520), et il parvint ainsi à ses fins. Mais il perdit la confiance de ses diocésains : il s'en aperçut, et il en ressentit une douleur si grande qu'il se retira dans sa famille, en Languedoc, où il mourut d'une maladie de langueur. (1523) Prélat aimable, plein de talent et de vertu, souverainement malheureux au moment même où il croyait atteindre au suprême bonheur.

On avait eu auparavant des nouvelles de sa mort et on la croyait si certaine que le cardinal de Clermont légat *à latere* pour tout le midi de la France, donna l'évêché d'Apt à Jean Nicolaï (1524), comme vacant *in curia*, c'est-à-dire dans un éloignement moindre de dix lieues de la demeure du légat qui était à Avignon. (1) François I, à qui Léon X avait cédé le droit de nomination aux grands bénéfices du royaume, pourvut de son côté Antoine Trivulce, Milanais d'origine, dont la famille avait suivi le parti de Charles VIII, pendant les guerres d'Italie. Les deux prétendants furent bien étonnés lorsqu'ils eurent des nouvelles certaines que le siége n'était pas encore vacant. Le roi nomma Trivulce au siége de Toulon, et Nicolaï attendit la mort de Jean de Montaigut qui arriva en 1527. Ce scandale de deux nominations simultanées était inévitable au commencement d'un nouvel ordre de choses, où tout n'était pas encore entièrement réglé. On avait de la peine à s'accoutumer aux nominations royales. En effet, ce changement dans la discipline était si considérable qu'il avait de quoi surprendre les esprits. Il fallait que Léon X eût des motifs bien graves pour le faire, surtout lorsqu'on pense à la légèreté de François I et à ses mœurs si peu en rapport avec la sévérité de la morale évangélique. Le temps nous y a si bien accoutumés qu'à peine concevons-nous un ordre différent.

L'Église de Vaison vit passer avec rapidité ses évêques que la mort ou des mutations lui enlevèrent bientôt. Amauric II la gouverna à peine deux ans. (1479) Odon en prit possession avec beaucoup de solennité (1482), et n'eut pas même le temps de payer à la ville de Valréas les 200 ducats qu'il lui avait em-

(1) Les Légats d'Avignon avaient les mêmes pouvoirs, pour la nomination aux bénéfices dans nos pays, que le Pape à Rome.

pruntés pour payer ses bulles. Roland y resta si peu que le Père Colombi n'a pas cru devoir en faire mention : nous n'en aurions aucune connaissance si Fantoni (1) et les Messieurs de Ste-Marthe ne nous donnaient la date de sa prise de possession (1483) et celle de sa démission. (1485) Enfin Benoît III, dit de Paganotis, noble Florentin illustre par sa science, fut nommé par Innocent VIII. Il appartenait à l'Ordre des Frères Prêcheurs, et il avait enseigné avec beaucoup de réputation la théologie. Le Chapitre ayant appris son arrivée, alla au-devant de lui processionnellement jusqu'au pont et le conduisit à l'ancienne église. Arrivé là, le prélat baisa l'autel et promit, comme avaient fait ses prédécesseurs, de conserver les priviléges de son Église et des habitants de Vaison, du Crestet, de Rasteau et d'Entrechaux; puis il entendit la messe, bénit le peuple et alla, accompagné du Chapitre, des consuls, de la noblesse et de tout le peuple, à la porte de la ville : on lui présenta les clefs, il ouvrit et il ferma en signe de souverain domaine.

On ne sait si ce prélat fit un long séjour à Vaison. Il est certain qu'après avoir transféré les reliques de St-Martin-des-Ormeaux dans l'église des RR. PP. Cordeliers à Valréas, (1498) il fit un voyage en Italie, et pendant qu'il était à Florence, le Pape Alexandre VI lui ordonna, sous peine de privation de son évêché, de dégrader Jérôme Savonarole. Ce religieux Dominicain, né de parents nobles à Ferrare (1452), avait pris l'habit à Boulogne (1475) et s'était fait une grande réputation par ses prédications et encore plus par ses prédictions. Jean Pic de la Mirandole le fit venir à Florence, où il expliqua publiquement l'Apocalypse, et y prédit que l'Église devait être renouvelée, mais qu'elle serait auparavant éprouvée par un fléau rigoureux et qui arriverait bientôt. « On ne peut douter, dit Fleury, que ce religieux n'ait eu un génie extraordinaire et que sa piété ne mérite des éloges. Mais il eut le don de prophétie, et si ses prédictions ont eu leur effet, c'est ce qu'on ne peut pas décider. » (2) Toujours est-il qu'il aurait dû reprendre avec plus de modération les vices des ecclésiastiques, et garder plus de ménagements en parlant d'Alexandre VI. Aussi s'attira-t-il un grand

(1) Fantoni. *Istoria d'Avig. et del Cont. Ven. II. Part. liv. III. cap. I.*
(2) Fleury. *Hist. Eccl. liv.* CXXVII.

nombre d'ennemis. Sa grande éloquence et sa haute réputation de piété le rendirent tout-puissant à Florence, et bientôt la République le députa auprès de Charles VIII. Il vint le trouver à Pontgibonsi accompagné des plus illustres citoyens de Florence. Sa harangue ne fut pas longue, mais assez vive pour ébranler le roi. Il rappela à Sa Majesté qu'elle avait promis par écrit et confirmé avec serment de rendre Pise aux Florentins; il le somma de tenir sa parole; en cas de refus, il le menaça de l'effet le plus terrible de la vengeance divine. On crut que Savonarole voulait parler de la mort du Dauphin arrivée peu après. (1)

Ces faits et quantité d'autres portèrent au plus haut point la réputation et la puissance de Savonarole. Les Florentins avaient tant de confiance en lui qu'ils n'entreprenaient rien sans le consulter. Mais ce peuple léger passa bientôt d'un excès à l'autre et fit succéder à cette haute estime une haine implacable. Bientôt ses ennemis conjurèrent sa perte, et n'ayant pu réussir à le tuer en chaire pendant qu'il prêchait, ils l'accusèrent devant le Pape comme un séditieux qui annonçait au peuple une fausse doctrine. Sa Sainteté, déjà prévenue contre lui, le cita à Rome pour répondre aux accusations dont on le chargeait. Jérôme ne jugea pas à propos de comparaître et se contenta de se justifier par lettres. Alexandre VI, mécontent, lui interdit la prédication, et bientôt il l'excommunia comme hérétique. Savonarole publia plusieurs écrits pour se justifier et montrer que la sentence portée contre lui était nulle. Cependant il l'observa pendant quelque temps, mais il reprit ses fonctions peu après, et le Pape l'excommunia une seconde fois. Les Florentins, pour plaire au Pape, défendirent à Savonarole de monter en chaire et l'obligèrent au silence. Bientôt la querelle s'échauffant, la jalousie de corps s'en mêla, un Cordelier proposa de subir l'épreuve du feu pour prouver que Savonarole était coupable. Un Dominicain accepta le défi et l'on prit jour, mais au moment d'entrer dans le feu, le Cordelier eut recours à de vaines chicanes. C'était une défaite : on se retira sans rien faire. (2) La perte de Savonarole était résolue. Ses ennemis l'attaquèrent dans l'église de St-Marc, ses amis le défendirent; le combat fut long et furieux. Il était difficile d'en

(1) Commines. *Mémoires*, *liv.* VIII, 2.

(2) P. Quetif. *Vita Hieronim. Savonarol.*

prévoir l'issue, lorsque les magistrats accoururent et ordonnèrent sous peine de mort à Jérôme de sortir en peu d'heures des États de Florence.

Il voulut obéir; ses amis s'y opposèrent et les magistrats l'ayant su, le firent saisir, l'interrogèrent sur ses prédictions et le mirent en prison. Une commission fut nommée; Jérôme fut appliqué à la question: il endura aveç constance les plus affreux tourments et ne laissa échapper aucune parole qui pût démentir ce qu'il avait dit ou fait jusqu'alors. On faussa son interrogatoire. Il réclama, mais inutilement; sa perte était résolue. Alexandre VI fit prier la République de Florence de le lui envoyer à Rome. On le refusa, crainte d'une sédition. Le Pape envoya deux juges à Florence qui recommençèrent à tourmenter Savonarole pour lui faire avouer quelque crime: n'ayant pu réussir, ils ne laissèrent pas de le condamner à mort avec deux de ses compagnons. (1498) Ce fut alors que l'évêque de Vaison reçut l'ordre dont nous avons parlé. « Il l'exécuta à regret et contre les lumières de sa conscience, dit le Père Boyer, connaissant l'innocence et la sainteté de son confrère. » (1) Cependant il procéda à cette triste cérémonie, mais lorsqu'il prit la main de Jérôme et qu'il lui dit: « Je te sépare de l'Église triomphante », celui-ci lui répondit avec fermeté: « Tu me sépares de l'Église militante, tu ne peux m'ôter à l'Église triomphante. » Il montra le même courage dans ses réponses à toutes les questions qui lui furent adressées. Enfin, après avoir reçu contrairement à l'usage les sacrements de pénitence et d'eucharistie, ainsi que l'indulgence plénière que le Pape lui envoya, il baisa le crucifix et il subit son supplice. Son corps fut brûlé et les cendres jetées au vent: on assure que Dieu a honoré sa mémoire par beaucoup de miracles. (2)

Après la mort de ce grand homme, l'évêque de Vaison se rompit par deux fois une veine, qui de l'avis même des médecins, devait le conduire à une mort certaine. Une nuit, pendant son sommeil, il eut une vision terrible: trois religieux de son Ordre lui apparurent; celui du milieu était le vénérable P. Savonarole: il avait un visage plus majestueux que les deux autres. Il leur

(1) P. Boyer. *Hist. des Évêq. de Vaison.*
(2) Bzovius. *An.* 1492 — 98.

demanda qui ils étaient. « Eh! quoi, répondit l'un d'eux, vous ne nous connaissez pas? — Non, dit le malade. — Est-il possible, reprit un autre Père, que l'ayant dégradé du sacerdoce et livré au bras séculier, vous l'ayez sitôt oublié? » Et lui montrant de la main le vénérable P. Savonarole, il lui dit que c'était celui-là même qu'il voyait au milieu, que l'autre était le P. Silvestre et lui le P. Dominique. L'évêque, effrayé de cette apparition, répondit, en s'adressant au P. Savonarole: « Quoi! mon Père, voudriez-vous m'en punir? Ne devez-vous pas plutôt imiter l'apôtre, et rendre le bien pour le mal? » — Je veux vous guérir, répondit le vénérable Jérôme, et levant la main, il lui donna sa bénédiction, en disant: « Au nom du Seigneur Jésus, soyez guéri. » Après quoi il disparut, et le prélat se trouva en parfaite santé, ainsi qu'il le fit connaître et qu'il le déclara au R. P. Simon Strada et à Robert Ubaldin, tous les deux religieux de son Ordre, qui vinrent le lendemain l'inviter à officier pontificalement au couvent de St-Marc, pour la fête de l'Épiphanie. (1499) Il leur témoigna aussi le regret qu'il éprouvait pour avoir agi avec trop de légèreté et sans examiner par lui-même une affaire si importante. (1)

Benoît revint ensuite dans son diocèse (1500) et s'occupa d'en régler le temporel. Il vendit à Jérôme de Guiramand la partie d'Entrechaux qui appartenait aux évêques de Vaison, pour le prix de 30 florins par an à perpétuité, et il arrenta tous les biens de son évêché, à Alexandre Hiéronimis, noble Florentin, pour le prix de 90 florins par an. Ces soins matériels ne l'empêchaient pas de veiller au bien des âmes. Il avait fait tenir, en son absence, un synode où se trouvèrent tous les prieurs, curés et recteurs des paroisses. On y fit des statuts qui comprenaient tous les devoirs de la vie ecclésiastique. Il ne craignait pas de descendre dans les plus menus détails qui pouvaient contribuer au bien de ses diocésains, même dans les localités peu importantes, et il érigea la chapelle des Pénitents Blancs de Villedieu, sous le titre de Notre-Dame-de-Pitié, de St-Claude et de St-Sébastien. Lui-même il eut soin de se faire admettre par le Chapitre des Dominicains tenu à Rome (1508), aux grâces et bénéfices de l'Ordre, tant pendant sa vie qu'après sa mort. Enfin, après avoir

(1) P. Boyer. *Hist. de Vaison.*

tenu le siége de Vaison pendant 38 ans, il mourut en 1523 et il fut enterré dans l'église de Ste-Marie-Nouvelle, à Florence. Prélat savant, pieux, zélé, irréprochable s'il n'eût point trempé dans la malheureuse affaire de Savonarole.

Les prélats italiens abondaient dans le Comtat à cause de la Cour romaine. Louis Passer, évêque de Cavaillon, appartenait à cette nation, comme celui de Vaison, et était natif de Gênes. Il se fit, sous son épiscopat (1501), un changement considérable dans le Chapitre de la cathédrale : les *locataires*, appelés dans les statuts *servitores*, furent supprimés ; on institua à leur place dix bénéficiers nommés demi-prébendés, à cause qu'il leur fut assigné à chacun, pour leurs honoraires, la demi-pension d'un chanoine, dans les distributions quotidiennes. Ils étaient obligés d'assister aux offices comme les chanoines. Les quatre derniers remplissaient à tour de rôle les fonctions de diacre et de sous-diacre, chaque semaine, aux grandes messes qui étaient chantées par le prévôt et les chanoines durant toute l'année. Ils faisaient encore l'office de célébrant à Matines et aux autres heures les jours ordinaires, excepté à la grand'messe pendant laquelle le plus ancien d'entre eux remplissait les fonctions de prêtre assistant, ainsi qu'à laudes et à vêpres. A ces deux derniers offices, quatre bénéficiers choristes en chapes étaient au lutrin. Les bénéficiers avaient place au chœur au-dessous des chanoines. Ils étaient vêtus de la même manière, mais au lieu de petit gris, ils portaient à leur habit et à leur aumusse une fourrure noire. Pendant la vacance du siége, ils étaient nommés six mois par le Chapitre et six mois par le Vice-Légat.

Les deux curés que nous avons vus nommer par le Chapitre pour administrer les sacrements aux fidèles, ne furent plus alors chargés que des fonctions de la cure, excepté à quelques fêtes de l'année, où l'un d'eux faisait prêtre assistant. Ils restèrent toujours à la nomination du Chapitre, l'évêque les approuvait. Ils avaient pour congrue la portion d'un bénéficier et leur casuel. Les prêtres du corps devaient être préférés aux étrangers. Les curés étaient dispensés du chœur toutes les fois qu'ils se trouvaient occupés par leurs fonctions dans le temps des offices ; ils avaient sous leurs soins deux ecclésiastiques destinés pour les cérémonies du chœur. Ils les nourrissaient à leur table et ils les logeaient avec

eux dans le cloître. Le prieuré de la Trinité de l'Isle leur était adjugé pour l'entretien de ces jeunes élèves. La maîtrise resta, comme auparavant, composée d'un maître de musique et de quatre enfants de chœur qui étaient logés dans le cloître, ainsi que le sacristain. Il y avait encore un sonneur de cloches payé par le Chapitre.

Cette réforme du Chapitre fut l'acte le plus important de l'épiscopat de Louis Passer. Ce prélat eut pour successeur (1504) Bernardin Gambera qui ne fit que passer sur le siége de Cavaillon. Il n'est connu que par l'union du prieuré de Ste-Anne de Mérindol au Chapitre. Jean-Baptiste Pallavacini lui succéda. (1506) Il était d'une ancienne famille de Gênes et neveu du célèbre cardinal de Ste-Praxède. Il s'appliqua de bonne heure à l'étude et il se distingua par ses talents. Il joignait aux charmes de l'éloquence et à la solidité du jugement, l'aménité des mœurs et toutes les autres vertus sociales. Élève du célèbre Décius, qui enseignait le droit avec tant de réputation à Padoue, il passa par tous les grades du barreau ; il fut abbé de St-Michel et de St-Antonin, et enfin évêque de Cavaillon, du vivant de son oncle qui ne mourut qu'un an après. (1507) Il assista au Concile de Latran (1512), et il s'y distingua tellement que cinq ans après, Léon X, sans aucune sollicitation, ni faveur, mais de son propre mouvement, le décora de la pourpre romaine et l'employa dans les affaires les plus importantes. Adrien VI et Clément VII l'honorèrent également de leur confiance. Il se montra si attaché à son église qu'il voulût en porter le nom et être appelé le cardinal de Cavaillon. (1) Il mourut âgé de 44 ans et il fut enseveli à Rome, dans l'église de Ste-Marie-du-Peuple, où se trouve son tombeau.

Cependant l'horizon de l'Église s'assombrissait de plus en plus depuis le commencement du XVIe siècle : le grand schisme d'Occident, les désordres qui en furent la suite, l'ignorance et la corruption du clergé, ses biens considérables, objet de la convoitise des grands, les contestations en matières bénéficiales, les parlements immiscés dans les affaires ecclésiastiques, les ti-

(1) C'est ce que nous apprend une longue inscription gravée sur son tombeau. On y lit : *Joanni Baptistæ Pallavicini Gennensi S. R. E. ac titulo S. Apollinaris, cardinali Cavallicensi.....*

raillements qui en résultaient, toutes ces causes avaient fait perdre au clergé la considération qui lui était due; à l'autorité son prestige; à l'Église le respect pour ses décisions. L'esprit de révolte se glissait parmi les populations, à la faveur des luttes engagées entre le pouvoir civil et le pouvoir ecclésiastique. La France, qui devait à l'Église son agrandissement et cette prépondérance qu'elle prenait sur tous les États formés du démembrement de l'Empire, vit à peine sa puissance s'étendre des Alpes aux Pyrénées et de la Méditerranée à l'Océan, qu'elle suscita aux Souverains Pontifes de nouveaux obstacles. La pragmatique sanction de Charles VII, si fameuse dans l'histoire, et véritable source de toute notre jurisprudence gallico-canonique, fut la cause de beaucoup de calamités. Sans doute un pareil instrument entre les mains de Saint Louis, qui en est réputé le premier auteur, était un bienfait pour l'Église; mais il n'en fut plus de même lorsqu'il passa dans celles d'un prince qui était loin d'avoir sa piété; à plus forte raison lorsque des légions d'avocats s'en emparèrent. C'est ce qui arriva à l'époque où nous sommes parvenus. De là les résolutions de l'assemblée de Bourges (1438), les réclamations du Concile de Bâle, et plus tard la lutte engagée à l'occasion de l'évêque d'Orange entre Jules II et François I, que Léon X termina par un concordat, qui tout en modifiant la pragmatique en laissa subsister les principaux articles.

Telle était la situation au commencement du XVIe siècle: l'Europe se trouvait sur un volcan; l'explosion était imminente, une étincelle pouvait la faire éclater. Il suffisait d'un homme assez hardi pour s'emparer de toutes les haines fomentées contre l'Église, les systématiser et s'en faire des armes pour l'attaquer, et, s'il était possible, la renverser. Cet homme se rencontra: ce fut Luther, Saxon d'origine, Augustin de religion, prédicateur de profession. Outré de voir Léon X confier à d'autres qu'à ceux de son Ordre le soin de prêcher les indulgences en faveur de la croisade contre les Turcs qui ne cessaient de menacer l'Italie et Rome, il s'éleva d'abord contre l'abus des indulgences et bientôt emporté par son caractère fougueux, il s'éleva contre les indulgences elles-mêmes, leur utilité et le pouvoir de l'Église qui les accorde. Hardi, violent, impétueux, il ne manquait pas d'une certaine érudition, et il était éloquent surtout lorsqu'il décla-

mait contre les vices des ecclésiastiques et le luxe des prélats. (1) C'est par là qu'il soulevait les masses peu accessibles aux arguments métaphysiques, mais comprenant fort bien l'orateur, lorsqu'il leur montrait les biens de l'Église comme une proie facile à saisir. Les seigneurs mêmes n'étaient pas insensibles à ces déclamations, eux qui prétendaient leur part au butin. Ils encouragèrent d'abord le hardi novateur, mais ils changèrent bientôt de conduite lorsqu'ils virent les paysans d'Allemagne les confondre avec les ecclésiastiques et les assommer dans leurs châteaux. Ils forçèrent le fougueux Saxon à changer de thèse et à modifier sa doctrine. Il le fit: personne n'est plus docile aux caprices des princes que l'homme rebelle à l'Église. Dès lors la doctrine de Luther fut du goût des peuples et des grands, et se propagea d'une extrémité de l'Europe à l'autre. On se souvint dans nos pays que le fameux hérésiarque les avait visités (2); mais alors, simple moine, il n'avait pas encore levé l'étendard de la révolte. Cependant c'était toujours le même homme, avec son orgueil indomptable, son éloquence échevelée qui s'inspirait du génie du mal, et son entêtement qui avait ses racines dans les profondeurs de l'enfer. Nous allons voir les calamités qu'il causa dans nos pays. Reprenons les choses de plus haut.

La famille de Médicis dominait depuis longtemps à Florence; Cosme et Laurent avaient successivement élevé bien haut sa gloire, Léon X et Clément VII lui donnèrent encore plus de splendeur. Avignon en reçut un éclat tout particulier, car depuis que cette ville était devenue le séjour des Papes et la seconde Rome, il semblait qu'il n'arrivait rien de glorieux à l'ancienne que la nouvelle ne s'en ressentit. Hippolyte de Médicis, si vanté par Sadolet, Paul Jove et Garimbert, fut nommé archevêque d'Avignon (1527) et créé cardinal par son oncle Clément VII (1529), qui voulut bien confirmer à lui et à ses successeurs la juridiction qu'ils avaient sur la ville d'Avignon et sur tout le

(1) Bossuet. *Hist. des Variat.*

(2) Luther passa à Pernes probablement, en 1510. lorsqu'il fut envoyé de Wittemberg, où il était professeur de l'Université, à Rome, pour les affaires de son Ordre. Il fut logé dans le couvent des Augustins « dont les registres, dit Gilberti, faisaient foi qu'à l'occasion de l'arrivée de ce moine allemand, on avait augmenté l'ordinaire d'une éclanche de mouton. » (Gilbert. *Hist. de Pernes*, *tom.* 1. *ch.* 5. *MS. de Carpent.*)

Comtat Venaissin, en sorte que personne, pas même le Vice-Légat, ne pouvait connaître des affaires de l'archevêché en première instance. (1) Ce prélat tint le siége d'Avignon, environ huit ans, et eut pour successeur Alexandre Farnèse, (1535) fils du duc de Parme, cardinal du titre de St-Laurent et vice-chancelier de l'Église Romaine, qui après avoir passé par tous les degrés de la hiérarchie, parvint au Souverain Pontificat et régna sous le nom d'Innocent IX.

Le siége de Carpentras était alors gouverné par Jacques Sadolet, cardinal, si recommandable par sa probité, si connu dans la république des lettres parmi cette brillante pléiade de beaux esprits de la Renaissance. Assurément si l'étude des anciens avait toujours été dirigée selon les principes qu'il suivit et qu'il donne dans son beau traité de l'éducation (2), on n'aurait pas à déplorer les funestes effets de la Renaissance. Il naquit à Modène de parents honorables: son père, Jean Sadolet, habile jurisconsulte, jouissait d'un grand crédit auprès d'Hercule, duc de Ferrare, où il enseignait le droit avec beaucoup de réputation. Il ne négligea rien pour donner à son fils une éducation brillante et solide. Nicolas Léonicène se distinguait parmi les docteurs de Ferrare: le jeune Sadolet l'entendit expliquer les livres d'Aristote sur les mœurs, et fit des progrès si rapides qu'à l'âge où les autres enfants apprennent encore les langues, il connaissait les préceptes des plus illustres philosophes. Son père aurait désiré lui voir embrasser la carrière du barreau, mais il ne voulut pas le gêner dans ses goûts pour les études littéraires. Cicéron et Aristote étaient ses auteurs favoris; il puisait chez le premier des philosophes la connaissance des choses, et chez le père de l'éloquence latine l'élégance et l'abondance du discours. Il n'eut pas moins de goût pour la poésie: plusieurs poëmes composés dans sa jeunesse montrent combien il aurait pu y exceller. (3)

Rome était alors le centre des beaux-arts: Sadolet, âgé de 22 ans, s'y rendit afin de s'y perfectionner. Il eut ses entrées libres chez le cardinal Olivier Caraffa, qui tenait son palais ou-

(1) La Bulle est de l'an 1530. F. Nouguier la rapporte en entier.

(2) Il vient d'être traduit (1855) par M. Charpenne, secrétaire général de la Préfecture de Vaucluse.

(3) Ant. Florebell. *Vita Jacob. Sadolet.*

vert à tous les savants. Il gagna les bonnes grâces de Frédéric Frégose, plus tard archevêque de Salerne. Il devint même son commensal, après la mort du cardinal Caraffa. C'était sous la protection de ces sages prélats que Sadolet cultivait les sciences. La douceur de son caractère et l'intégrité de ses mœurs le faisaient aimer; ses manières simples et dégagées de toute ambition, ne portaient ombrage à personne; content de mériter la confiance de ces illustres amis, il cédait à d'autres leurs bienfaits. Son collègue de littérature et son ami particulier était Pierre Bembo, noble Vénitien, bel esprit, très-aimable, mais désireux de faire fortune. Ces deux hommes écrivaient et parlaient la langue latine, comme s'ils étaient nés sous le règne d'Auguste. Leurs talents attirèrent l'attention de Léon X qui voulut se les attacher; il les prit pour ses secrétaires, et ils lui firent honneur.

Sadolet passa plusieurs années auprès de ce Pontife, sans demander aucune grâce pour lui-même, mais fort attentif à s'employer en faveur de ceux qui les méritaient. On lui offrit des présents considérables, et il ne les reçut jamais, plus sensible au plaisir d'obliger, sans espoir de récompense, que les autres ne sont flattés du retour qu'on leur témoigne, et des biens qu'on leur rend pour ceux qu'ils ont promis. (1) Léon X lui proposa des bénéfices qu'il refusa constamment; mais, en 1517, durant un voyage qu'il faisait à Notre-Dame-de-Lorette, pour s'acquitter d'un vœu, l'évêché de Carpentras étant venu à vaquer, le Pape le promut à ce siége et lui donna ordre de l'accepter, sans quitter la charge qui le retenait à Rome. Il obéit, et il se vit obligé de faire gouverner son Église par des grands vicaires, jusqu'à la mort de Léon X. L'élection d'Adrien VI fut l'époque de sa liberté et de sa résidence à Carpentras. Il y parut pour la première fois (1522), et pendant près de vingt-trois ans, il s'en éloigna le moins qu'il put. Étant même cardinal, il terminait promptement les affaires qu'il avait à Rome, et il retournait dans son diocèse, dont il chérissait les peuples comme ses propres enfants. « J'aime, disait-il dans une de ses lettres, cette Église et cette ville de Carpentras, que Dieu m'a

(1) Ant. Florebell. *in ejus vita.*

donnée pour épouse spirituelle et pour patrie. J'ai une tendresse de père pour mes diocésains, et ce n'est qu'avec une répugnance extrême que je m'éloigne d'eux. » (1)

C'est de cette ville ou de St-Félix, maison de campagne de l'évêché, située sur le territoire de Malemort, que sont datées la plupart des lettres de Sadolet, et ces lettres forment un recueil comprenant XVI livres, qui nous apprennent bien des particularités de la vie de ce grand homme. On y voit surtout quels furent ses amis : c'était ce qu'il y avait de plus distingué dans l'Église, l'État et la littérature. On y remarque plusieurs français, entre autres les cardinaux de Tournon, Duprat, Du Bellay, et Jean de Lorraine ; le chancelier de France, Guillaume Poyet et le seigneur Guillaume Du Bellay-Langey, pour qui il composa son livre *sur la manière de bien élever les enfants.* Il écrivit aussi quelques lettres à Jean Nicolaï, évêque d'Apt, littérateur dont il faisait un cas tout particulier.

Un autre de ses ouvrages qui a pour titre : *Commentaire de l'Épître de Saint Paul aux Romains*, est dédié à François I. Ce prince voulait l'attirer à sa cour et, dans cette vue, il lui fit offrir des avantages très-considérables. Le chancelier Duprat, devenu cardinal, était l'agent de cette négociation ; mais l'évêque de Carpentras répondit qu'il préférait le repos et le silence de sa solitude, au tumulte des cours et à l'embarras des affaires. Du reste, il témoigna toute sa vie beaucoup de reconnaissance à ce prince, dont il parlait toujours avec des éloges et des respects infinis.

Il vécut dans le repos pendant toute la vie d'Adrien VI. Après la mort de ce Pontife, Clément VII l'appela auprès de lui. Sadolet qui l'aimait et qui lui avait beaucoup d'obligation, ne put se refuser à ses instances. Il quitta à regret son Église et il pria le Souverain Pontife d'avoir pour agréable qu'il n'en demeurât pas éloigné plus de trois ans. (2) Dès son arrivée à Rome, il fut admis dans l'intimité du Pontife, qui usait volontiers de ses conseils. Il l'appelait avec quelques autres amis à délibérer avec lui sur les affaires les plus importantes ; il lui communiquait toutes ses pensées, toutes ses peines. Il était si confiant dans sa

(1) Jacob. Sadolet. *Epist. ad Genev.*
(2) Ant. Florebell. *in vit. ejus.*

fidélité et dans sa prudence que beaucoup de choses touchant le repos du monde, la réforme des mœurs et la discipline, se faisaient d'après ses avis. Plût à Dieu que le Pontife eût suivi jusqu'au bout les sages conseils que lui donnait Sadolet! Rome et l'Italie auraient évité bien des malheurs. Assurément personne n'avait plus de rectitude dans le jugement, plus de constance et de persévérance dans les bonnes entreprises que Clément VII; il connaissait la sagesse des conseils de Sadolet, mais souvent il s'en laissait détourner par les discours de certaines personnes qui pouvaient beaucoup sur lui.

Sadolet aurait pu augmenter sa fortune; il ne le voulut pas et, depuis que Paul III l'eût créé cardinal, il ne posséda jamais que son évêché: conduite digne d'admiration dans un homme qui était si bien auprès des Papes et des princes, à une époque où la pluralité des bénéfices même incompatibles, était si commune et si publique. Il fit plus: il poussa l'abnégation jusqu'à donner des conseils utiles, alors même qu'ils pouvaient compromettre la confiance qu'on avait en lui. C'est ce qui lui arriva sous Clément VII. A peine entré dans cette voie, il s'aperçut qu'on ne lui témoignait plus la même déférence. Dès lors il résolut de ne plus s'occuper que des intérêts de son Église. D'ailleurs les trois ans qu'il avait promis venaient d'expirer. Il en prit occasion de demander au Souverain Pontife la permission de se retirer; il l'obtint et il se hâta de sortir de Rome. (1)

Le ciel sembla approuver son dessein, en lui épargnant la vue du sac de cette ville qui aurait été si navrant pour son cœur. Vingt jours après son départ, Clément VII, trompé par les généraux de Charles-Quint qui l'abusaient au moyen de la trêve, vit Rome prise et saccagée. L'Empereur ignorait sans doute cette perfidie. Quoi qu'il en soit, la Providence parut avoir voulu soustraire Sadolet à cette calamité. On comprit alors, mais un peu tard, la sagesse de ses conseils. Dès le principe il aurait voulu que l'on n'accordât pas à Charles-Quint les faveurs qu'il demandait; il poussait à la paix, et il engageait à l'accepter à quelques conditions que ce fût, dans un temps où les princes chrétiens auraient dû s'unir et tourner leurs armes contre les Turcs qui attaquaient la Hon

(1) Ant. Florebell. *in vit. Jacob. Sadol.*

grie, boulevard le plus puissant de la chrétienté. Telle était la mission que s'était donnée Sadolet, et c'est pour avoir eu le courage de la remplir qu'il se voyait forcé de quitter Rome. D'autres s'en seraient affligés; pour lui il n'était touché que du malheur de cette ville et des calamités où le Souverain Pontife et tant de personnes illustres se trouvaient exposés. Il écrivit à Clément VII des lettres pleines de respect et d'affection, persuadé que si la douleur du Père commun des fidèles ne pouvait être étrangère à tous ses enfants, les peines de la Cour romaine devaient l'affliger d'une manière toute particulière.

Lorsqu'il arriva à Carpentras (1527), ses diocésains firent éclater la joie la plus vive : on le conçoit, lorsqu'on sait combien il les aimait. Il se mit à travailler à leur sanctification avec d'autant plus de zèle qu'il espérait ne plus les quitter. Il se livra avec ardeur aux études qui lui étaient chères et aux œuvres qui sont tout à la fois agréables à Dieu et salutaires aux âmes. L'Écriture Sainte attira d'abord son attention ; il l'avait sérieusement étudiée pendant quelque temps, après avoir acquis la connaissance des lettres et des arts, et il avait interrompu ce travail malgré lui, lorsqu'il se vit forcé de s'occuper des affaires générales de l'Église. Ce fut alors qu'il composa son beau commentaire sur l'Épître aux Romains qui renferme des questions si profondes et si propres à exercer les intelligences les plus élevées.

Il gouverna son peuple avec un zèle et un courage admirables ; il poussa le dévouement jusqu'à ne pas craindre, lui qui supportait avec tant de patience les injures faites à sa personne, d'encourir pour eux l'inimitié du cardinal de Clermont-Lodève, Légat d'Avignon. Un des priviléges du Comtat consistait à ce que le recteur fût nommé par le Pape et non par le Légat. Le cardinal de Clermont avait, au mépris de ce privilége, donné cette charge (1515) à Gisard de Corneillan, religieux d'Agde. Il lui confiait même le gouvernement d'Avignon toutes les fois que lui, Légat, ou le Vice-Légat étaient obligés de s'absenter sans cesser pour cela d'être recteur. (1) Les peuples se plaignaient et ce fut pour satisfaire à leurs réclamations que Sadolet éleva la voix. Il tâcha d'abord de détourner le Légat et le Recteur de leur entreprise ;

(1) Charl. Cottier. *Hist. des Rect.*

ses conseils n'aboutissant point, il usa de son influence auprès de Clément VII. Ce Pontife se hâta de corriger cet abus et le cardinal de Clermont, réfléchissant sur sa conduite, sut si bon gré à Sadolet de ses démarches, qu'il lui continua ses bonnes grâces, eut pour lui la plus grande vénération et prit même l'habitude de l'appeler son père.

Lorsqu'il fallut décider le cardinal Farnèse à pourvoir la ville d'Avignon dont il était archevêque d'un prélat qui fit les fonctions ecclésiastiques à sa place, (car ce prince de l'Église employé par Paul III aux affaires d'un intérêt général, se trouvait dans l'impossibilité de résider), le Vice-Légat pria Sadolet, alors à Avignon, d'écrire de son côté, tandis qu'il le ferait lui-même de concert avec les consuls et le clergé de cette ville. Sadolet se rendit volontiers à ses désirs, car il était d'une grande bonté d'âme, et après avoir exposé au cardinal l'objet de sa lettre, il lui donne des louanges fines et délicates. « Je sais que vous êtes bon, lui dit-il, et que vous désirez faire ressentir à tous le bonheur dont le ciel vous a favorisé; votre conduite en est la preuve. C'est par là que vous vous conciliez l'estime et l'affection des hommes. Les choses de ce monde ont de fâcheux retours, vous ne l'ignorez pas, et votre prudence vous porte à les prévenir. Car ce ne sont point les caprices du hasard ni de la faveur, mais vos mérites qui vous ont élevé à cette haute fortune. Il y a de l'indiscrétion à moi à vous écrire ces choses; ce qui se passe autour de vous, vous le dit beaucoup mieux; excusez-moi, mon cœur m'entraîne, je le suis plutôt que la raison. Les Avignonais désirent un évêque qui réside au milieu d'eux: ils vous l'écrivent, je vous engage à les satisfaire. Vous ferez bien de donner des instructions précises à celui à qui vous confierez cet emploi, afin de mettre votre responsabilité à couvert, tout en pourvoyant aux intérêts des peuples qui vous sont confiés, et aux justes désirs d'une ville si illustre. » (1)

La lettre de Sadolet eut un plein succès. Farnèse remplaça le cardinal de Clermont mort (1541) dans la légation d'Avignon, et se vit ainsi archevêque et légat de cette ville, que probablement il n'habita jamais. Mais il y envoya Simon de Puy, évêque de

(1) Sadol. *Epist.*

Damas, qui remplit toutes les fonctions épiscopales, et qui consacra l'église des Cordeliers Observantins (1516).

Ces soins que Sadolet donnait aux affaires générales du pays ne l'empêchaient pas de veiller sur son diocèse. Depuis longtemps une multitude de Juifs s'était établie à Carpentras. Ces malheureux avaient coutume de tromper les chrétiens, en leur prêtant de l'argent: ils les ruinaient par les gros intérêts qu'ils exigeaient. Sadolet plaida la cause de ces victimes de l'usure et parvint à obtenir du Souverain Pontife des mesures répressives. Bien plus, il composa contre eux, en faveur des chrétiens, un discours qui est le plus éloquent de tous ceux qu'il a écrits. (1) Il rendit encore en différentes occasions de très-grands services aux habitants de Carpentras, car personne n'eut jamais pour son ami une affection plus tendre que lui pour ses diocésains. Lorsqu'il était nécessaire, il les recommandait au Pape, au roi et à tous ceux auprès de qui il avait quelque crédit. Il s'en occupait avec beaucoup de sollicitude, et il veillait plus à leurs intérêts qu'à ses propres affaires.

Avant lui les enfants avaient des maîtres peu habiles qui se bornaient à leur enseigner la pratique du droit et non à devenir meilleurs, à gagner de l'argent et non à acquérir de la vertu. Il s'appliqua à inspirer le goût des plus nobles études, et demanda à ses amis des maîtres capables d'enseigner le grec et le latin, offrant de leur donner de sa bourse soixante écus d'or, par an, outre la table et le logement. (2) Dans une lettre qu'il écrivit à Paul Sadolet, son neveu et plus tard son successeur, alors en Italie à cause de la mort de son père, il lui manda de ne plus s'occuper de lui chercher un maître, le hasard lui en ayant amené un tel qu'il n'eût pas été facile d'en trouver de meilleur, même en Italie. (3)

C'était un jeune Ecossais, nommé Florentius, qui avait étudié les lettres et la philosophie dans son pays, puis à Paris, où il avait été précepteur du neveu du cardinal d'York. Sadolet

(1) Ant. Florebell. *In vit.* — On ne comprend pas comment le D. Barjavel a pu, dans son *Dictionnaire Biographique et Bibliographique*, reprocher à Sadolet d'avoir été trop favorable aux Juifs.

(2) Sadol. *Epist. ad Paul. Sad. videsis ad calc. Epist. Jacob. Sad.*

(3) Sadol. *Epist.*

raconte lui-même avec un charme inexprimable, la manière dont il connut ce jeune homme. « Je me trouvais à ma bibliothèque, dit-il, il était tard, la nuit approchait, je parcourais les livres plutôt que je ne lisais. On m'annonce une visite : je demande qui c'est? Le valet me répond que c'est un homme de bon ton: je dis de le faire entrer. L'étranger se présente : je lui demande sans détour le motif de sa visite à une heure si avançée ; mon dessein était de l'expédier au plus tôt afin de me remettre au travail. Il me parla avec tant de modestie, son langage était si pur, ses manières si distinguées qu'il m'intéressa ; je désirai savoir son histoire. Il reprit les choses de plus haut et il le fit avec tant de charmes qu'insensiblement je fermai le livre et je fus tout à lui. Je lui demandai d'où il était? quel était l'objet de ses études? ce qui l'amenait dans nos pays? Il me répondit : Je suis d'Écosse. — D'un pays si reculé? — Oui. — Où avez-vous étudié les belles-lettres? Je lui fis cette question parce que j'avais été frappé de la beauté de son esprit et de la pureté avec laquelle il parlait le latin. Il me répondit: J'ai étudié la philosophie pendant plusieurs années dans mon pays; j'ai continué mes études à Paris où j'ai fait l'éducation du neveu du cardinal d'York. La mort de ce grand homme a rompu mes rapports avec sa famille. Je me suis attaché à l'illustre Du Bellay, évêque de Paris. J'allai avec lui à Rome ; des causes inutiles à rapporter, m'ont obligé de m'en séparer en route. — Quel motif vous a amené auprès de moi? — Avant tout, le désir de vous voir. D'ailleurs j'ai appris, à Avignon, que vous aviez besoin d'un maître pour élever vos jeunes gens; je suis venu vous offrir mes services, guidé moins par l'ambition de gérer cette charge, que pour avoir le plaisir de vous être agréable, persuadé qu'il ne pourrait m'arriver rien de plus honorable que d'obéir à vos ordres et de suivre vos conseils. »

Le lendemain, Sadolet manda les consuls et leur parla du jeune étranger; il ne leur cacha pas les espérances qu'il en avait conçues. Il les retint à dîner; Florentius fut du repas. Sur la fin, on agita des questions de philosophie: un vieux docteur en médecine poussa des arguments avec beaucoup de force ; Florentius répondit avec autant de modestie que de calme, mais avec précision et clarté, ne disant rien qui n'allât droit au but.

Sadolet se mit de la partie et fit au médecin un de ces arguments qui frappent des deux côtés et dont il est difficile de se défendre : le pauvre docteur se débattait sans pouvoir s'en tirer. Florentius vint à son secours et demanda la permission de répondre. Il le fit avec autant de facilité et de science que de solidité. Cette manière enchanta tout le monde : on retint Florentius, et Sadolet fut charmé d'avoir enfin un homme capable d'enseigner les lettres grecques. Il n'eut qu'à s'en louer dans la suite, et l'on peut voir par la lettre qu'il en écrivit à Paul, son neveu, à quel point il en était satisfait. (1)

Tel était le zèle que cet illustre prélat mettait à procurer une bonne éducation à la jeunesse. Il n'épargnait rien pour attirer les maîtres les plus distingués, et, afin de les porter à remplir leurs fonctions avec plus de zèle, il ajoutait de son argent au traitement qu'ils recevaient du trésor. Il veillait surtout à ce qu'ils fussent bons chrétiens et qu'ils dirigeassent du côté de la piété l'éducation de la jeunesse. La pureté de la foi lui tenait spécialement à cœur, et ce n'était point par rapport à la jeunesse seulement, mais par rapport à son Église tout entière qu'il veillait sur ce précieux dépôt. Les circonstances lui en faisaient un devoir spécial. Il s'appliquait à ramener par des avertissements paternels ceux qu'il voyait surpris par l'erreur, et souvent son zèle fut couronné du plus heureux succès. Il n'admit jamais de prédicateur dont la doctrine fût suspecte, et pour n'être pas trompé, il les examinait lui-même. Il allait plus loin : il suivait leurs sermons et il les écoutait avec attention. Mais ce qui était encore plus puissant pour contenir les peuples dans le devoir, c'était l'innocence de sa vie, sa modération et l'empressement qu'il mettait à obliger. Il ne fit jamais d'injures à personne, il supporta celles de beaucoup de gens avec tant de patience et de douceur que souvent il finissait par s'en faire des amis.

Ses revenus n'étaient pas considérables ; nous avons vu qu'il ne posséda jamais qu'un seul bénéfice, malgré les circonstances favorables où il se trouva. Il n'avait que 1600 écus d'or de rentes ; toute sa famille était à sa charge, et cependant il trouvait de quoi

(1) Jac. Sadol. *Epist. ad Paul. Sadol. pag.* 1050.

faire la charité même avec abondance. Il souhaitait quelquefois d'être plus riche, ou plutôt de n'être pas si pauvre, afin de pouvoir faire du bien aux hommes de lettres : mais réfléchissant ensuite sur les biens solides qui accompagnent la médiocrité, il ne pouvait s'empêcher de préférer sa situation à celle des plus riches prélats, et il se servait simplement du crédit qu'il avait auprès d'eux, pour leur recommander les gens de mérite qui étaient dans l'indigence. « Pendant les dix ans que je suis resté dans mon diocèse, écrivait-il à Paul III, je dépensai toujours mes revenus annuels; si bien qu'à la fin, il ne me manquait et il ne me restait rien ; je n'ai jamais eu le goût de faire des économies. » (1) Il disait quelquefois : « Je ne sais comment tout cela se fait : je regarde dans mon bûcher, pas le plus petit sarment; dans ma bourse, pas une obole ; et voilà que tout à coup je trouve une bûche oubliée dans un coin et une pièce d'or dans ma doublure; quelque bon ange, je crois, se plaît à me jouer ces tours. » (2) Sa frugalité et son économie étaient pour lui des ressources inépuisables qui lui permettaient toujours de faire des libéralités.

Achevons ces détails sur la vie de Sadolet, en disant que la critique même aurait eu de la peine à lui trouver des défauts. Il avait un zèle ardent pour l'Église, mais ce zèle fut toujours réglé par la prudence : on le voit par la lettre toute de charité et de politesse qu'il écrivit aux habitants de Genève dans les premiers temps de la prétendue Réforme. Il était admirateur d'Érasme, mais loin d'approuver les libertés qu'il se donnait en matière de religion, il savait le redresser tout en lui témoignant beaucoup d'estime : cette manière de dire des vérités charmait presque autant ce philosophe, que s'il lui eût donné des louanges. Il aimait ses parents; il se démit même, sur la fin de ses jours, de son évêché en faveur de Paul Sadolet, son neveu; mais il avait répandu dans sa famille tant de principes de vertu que ce neveu, depuis évêque de Carpentras, devint le parfait imitateur de son oncle. Enfin, il ne s'est trouvé personne qui ait dit du mal de Sadolet; et tous ceux qui ont parlé de lui se sont crus obligés d'en faire l'éloge : c'est son plus beau panégyrique.

(1) Sadol. *Epist.*
(2) Ant. Florebell. *in ejus vit. ad calc. Epist. Jac. Sadol.*

Si tous les savants de cette époque avaient été du caractère de Sadolet, on n'aurait pas à se plaindre de la funeste influence de la Renaissance sur nos sociétés modernes. Assurément, l'étude des belles-lettres et des beaux-arts est loin d'être funeste à l'Église et à la société ; au contraire, rien ne contribue plus à l'ornement des États et à la défense de la religion ; mais il faut que cette étude soit bien dirigée, et que la prudence guide toujours ceux qui exploitent les trésors renfermés dans les belles-lettres. Or, l'une et l'autre manqua à l'époque de la Renaissance : on étudia dans un mauvais esprit, et le peu qu'on apprit, au lieu d'être mis au service du bien, fut exploité au profit du mal.

Luther, chef de parti, exalta beaucoup les gens de lettres. Il n'avait que des éloges pour Reuclin, Allemand célèbre par la connaissance des langues, et pour Érasme, dont l'esprit et le style charmaient tout le monde. Ces savants, et en général tous ceux qui s'adonnaient à l'étude des belles-lettres, faisaient la guerre aux théologiens scolastiques qui condamnaient leurs productions pleines de hardiesse et de témérité. Ces théologiens eux-mêmes n'étaient pas exempts de reproches, par la manière dont ils traitaient les choses de religion et les humanistes savaient bien le leur reprocher. Ces démêlés attirèrent beaucoup de partisans à Luther, qui faisait entendre que tout son crime venait de ce qu'il avait attaqué les scolastiques, décrié leur manière d'enseigner, et fait remarquer au public combien elle était basse, pointilleuse et sophistique. C'était un leurre grossier ; Érasme même ne s'y laissa point prendre. Il n'en fut pas de même du commun des littérateurs, et c'est ce qui explique le succès prodigieux de la Réforme. Ce n'était qu'une étincelle au commencement, mais bientôt elle embrasa l'Europe entière : l'incendie qu'elle y alluma est loin de s'éteindre.

Cependant les vertus de Sadolet et la manière dont il accomplissait ses devoirs, lui attirèrent l'estime et la vénération du peuple qui le regardait comme son père. Les *Elus* de Carpentras, (c'est ainsi qu'on appelait ceux qui formaient le conseil de la commune), avaient coutume de s'en rapporter à lui dans les affaires publiques : ils lui demandaient son avis, et ils le suivaient. Ceux-mêmes qui venaient au marché s'adressaient à lui dans les difficultés qui s'élevaient. Il les recevait avec bonté, il les écou-

tait avec patience et il les jugeait avec tant d'équité, qu'il était rare qu'on ne s'en tînt pas à sa sentence. (1)

Les grands n'avaient pas moins d'estime pour lui que le peuple, et lorsque François I vint à Lyon, Sadolet étant allé le visiter, le roi le reçut avec autant de bonté que de distinction. Il admira sa prudence, et il lui offrit des avantages considérables et son amitié s'il voulait rester auprès de lui. Mais Paris pouvait-il attirer un prélat que Rome n'avait pu retenir ? Il remercia le roi qui ne le laissa partir qu'avec beaucoup de peine. Plus tard, Sadolet fit profiter son Église des bonnes dispositions de ce prince.

On le vit surtout pendant la guerre que François I faisait au duc de Savoie. C'était en 1541. L'armée du roi traversait le Comtat ; un certain Guillaume, vrai braque, conduisait une troupe d'Allemands aussi emportés que lui. Ils s'arrêtèrent à Carpentras. Quelques soldats se comportèrent avec tant d'arrogance qu'ils irritèrent d'abord quelques ouvriers, et ensuite la ville entière. Dans le tumulte, un ou deux soldats furent tués et les autres honteusement chassés. Guillaume, furieux, jura de se venger et fit avancer des troupes et des canons pour attaquer la ville. Sadolet était absent ; il se hâta d'accourir, effrayé du péril des siens, et prêt à subir le même sort. On le reçut comme une famille effrayée reçoit un père qu'elle aime : on s'assembla autour de lui, ne sachant quel parti prendre ; car on annonçait que les Allemands étaient sur le point d'arriver. Lui tout aussitôt s'adressa au gouverneur royal, lui exposa le danger de la ville et implora son secours. Le gouverneur, gagné par ses prières, manda auprès de lui Guillaume et l'obligea à se désister de son entreprise. Ainsi Carpentras fut délivré d'un extrême danger par la bonté de son évêque. Après cela, Sadolet fut appelé à Rome par Paul III, qui venait de succéder à Clément VII. Mais avant de raconter ce second voyage dans la capitale du monde chrétien, il est nécessaire de jeter un coup d'œil sur les autres parties du diocèse.

Marius Maffée, parent du savant Raphaël Maffée, surnommé Volaterre, du lieu de son origine, fut pourvu de l'Église de Ca-

(1) Ant. Florebell. *in ejus vit.*

vaillon. (1525) C'était un homme de lettres, lié d'amitié avec tous les savants que les Médicis avaient attirés en Italie. Sadolet lui écrivait, en lui parlant de son neveu : « Paul vient d'arriver ici et il ne m'a pas laissé ignorer les honnêtetés dont vous l'avez comblé. Il m'a avoué qu'il était tellement épris du charme de votre conversation, qu'il lui a été presque impossible de s'arracher d'auprès de vous et de venir me rejoindre à Rome. » (1) Un homme de ce mérite n'était pas fait pour s'ensevelir dans l'obscurité. Cavaillon était toujours près de Vaucluse, mais cette solitude n'avait plus de Pétrarque pour retenir ce nouveau Philippe de Cabassole. Aussi Maffée n'y resta pas longtemps. Il soupirait sans cesse après l'Italie, alors centre des sciences et des arts. Il y retourna avec l'intention de se faire donner un coadjuteur : il n'en eut pas besoin, il mourut peu de temps après son arrivée.

Guillaume Ghinucci lui succéda; il appartenait à la même école et il était du même pays. Léon X qui l'avait fait auditeur de la Chambre apostolique, secrétaire des brefs et évêque d'Ascoli, l'envoya en qualité de nonce auprès de Henri VIII qui le nomma au siége de Worcester. De retour à Rome, il devint évêque de Malte et il fut chargé d'affaires importantes par Adrien IV et Clément VII. Paul III lui donna la pourpre (1535) : il est connu sous le nom de cardinal de Sienne, sa patrie. Trois ans après, ce Pontife le nomma administrateur de l'Église de Tropea et de celle de Cavaillon où il ne parut jamais. Il gouverna cette dernière par ses grands vicaires. Pour lui, il fut continuellement employé aux grandes affaires de l'Église. L'hérésie de Luther faisait de grands progrès : Paul III voyant la contagion gagner de tous côtés et menacer l'Europe entière, jugea qu'un si grand mal n'avait plus d'autre remède qu'un concile œcuménique. Avant de le convoquer, il crut nécessaire de réformer la Cour de Rome et de rétablir la paix entre Charles-Quint et François Ier. Ghinucci fut chargé de travailler à l'une et à l'autre. Il fut envoyé avec deux autres cardinaux auprès de ces monarques, pour mettre un terme à cette longue guerre si funeste aux affaires de l'Église, mais il ne put en venir à bout : la paix ne fut signée

(1) Sadol. *Epist. Sad. lib.* IX. *pag.* 669.

qu'en 1544, trois ans après sa mort. Il fut plus heureux dans la seconde de ses commissions. Il revint à Rome, il travailla à réformer la Cour et à préparer le Concile de Trente, avec plusieurs autres délégués nommés par le Pape. Il aurait sans doute tenu un rang distingué dans cette célèbre assemblée, mais il n'eut pas la consolation de la voir. Il mourut à Rome le 7 juillet 1541.

Jean Nicolaï, ami de Sadolet, bel esprit de la Renaissance, avait été nommé par le cardinal de Lodève, légat d'Avignon, à l'évêché d'Apt. (1527) Il allait prendre possession de son siége, et il fut tout étonné d'apprendre que son prédécesseur, Jean de Montaigut, vivait encore. Le Pape, que cette singulière déconvenue amusa sans doute, le dédommagea, en le nommant Vice-Légat d'Avignon, charge qu'il exerça jusqu'à ce qu'il pût prendre possession de son siége, ce qui ne tarda pas d'arriver. Littérateur distingué, il appartenait à cette nouvelle école si justement appelée Renaissance, parce qu'elle se faisait gloire de rappeler les anciens et de marcher sur leurs traces. Le beau style des écrivains des siècles de Périclès et d'Auguste avait seul des charmes pour lui, et, comme tant d'autres, il ne pouvait s'accommoder de la manière d'écrire du moyen-âge, qui pourtant est loin d'être dépourvue de charmes à cause de sa simplicité, de sa naïveté, et surtout de ce parfum de piété qui s'exhale de ces pages inspirées par l'amour divin. Il ne sentait pas qu'il y a plus de spontanéité dans le talent de nos vieux légendaires, plus d'originalité, que dans toutes ces imitations plus ou moins froides de Sadolet, Bembo et autres écrivains alors si célèbres. Mais telle était l'inclination du siècle: Nicolaï se laissait aller au torrent, il lui fallait du latin de Cicéron, et les livres liturgiques d'Apt étaient d'un autre style. Son premier soin fut de réformer le bréviaire. Hâtons-nous de dire à sa louange qu'il eut le bon esprit de conserver scrupuleusement tous les faits, et que ses réformes ne portèrent que sur le style. (1) Jean de Roma, inquisiteur de la foi, se trouvait alors à Apt où il avait été envoyé lorsque les nouvelles hérésies commençaient à s'introduire : il l'aida beaucoup dans la direction de cet ouvrage, et il composa l'office de *l'Invention de Ste-Anne*, où son nom se trouvait en

(1) Remerville. *Hist. Eccl. d'Apt.*

acrostiche à chaque premier vers des hymnes. C'était un homme d'une vaste érudition mais d'une complexion si violente qu'il se déconsidéra même parmi les catholiques. (1)

Le nouveau bréviaire fut imprimé à Lyon. (1533) (2) Une ordonnance de Jean Nicolaï mise à la tête du livre, explique l'occasion et le but de cette nouvelle édition. Il est curieux d'entendre ce prélat s'expliquer sur ces matières. Rien n'est plus propre à nous faire connaître les dispositions des esprits à cette époque. Selon lui, plusieurs choses ineptes et superflues s'étaient glissées dans les offices, les hymnes et les leçons que l'Église d'Apt possédait par un rit particulier et ancien. Ces inepties et ces superfluités étaient l'œuvre de l'ignorance et de la négligence des copistes ; ce motif l'avait engagé à donner cette nouvelle édition. Il assure les clercs à qui il s'adresse, de la pureté de ses intentions, et il les exhorte à recevoir avec piété un ouvrage que la piété seule lui a fait entreprendre. « Afin, dit-il, que désormais vous psalmodiiez, en prononçant distinctement les paroles, et que vous chantiez avec goût, non en vous amusant comme le font plusieurs, mais en suivant l'avis du prophète et *en chantant du fond du cœur les louanges de Dieu.* Puisse-t-il nous donner à tous de le louer d'une manière convenable et surtout d'accomplir sa volonté ! » (3)

Sadolet avait la plus haute idée du mérite de Jean Nicolaï, et il lui écrivait souvent. Nous trouvons dans son recueil une lettre qui fait beaucoup d'honneur à l'évêque d'Apt. (4) Elle est du mois de janvier 1534. Les faits qu'elle contient méritent d'être connus. Le légat d'Avignon avait établi une chaire pour expliquer Saint Paul, et chargé Jean Nicolaï de cet enseignement ; les

(1) Jacques d'Aubery, dans son *Plaidoyer contre les auteurs du massacre de Cabrières*, l'accuse de diverses cruautés et dit qu'il mourut misérablement dans les prisons d'Avignon. *(Hist. de l'exécution de Cabrières et de Mérindol.)*

(2) *Breviarium ad usum Cathedralis Ecclesiæ Aptensis noviter impressum et emendatum.*

(3) *In vestris officiis hymnisque et lectionibus quæ peculiari quondam ritu eoque veteri nostra tenet Ecclesia, cum multa esse inepta viderentur utpote vel addititia, vel litterariorum errore depravata, officii nostri duximus ea repurgare suæque reddere sinceritati..... Proinde vos hortamur in Domino, ut qua mente in hac re laboravimus, tam pio vos animo castigatum opus suscipiatis. (Mandatum Joannis Nicolaï Episcopi Aptensis. — Ex Archiv. Apt. Eccl.)*

(4) Sadol. *Epist. lib.* VI. *pag.* 374.

prêtres et même plusieurs prélats des environs allaient entendre ces explications. Sadolet en eut beaucoup de joie, et on le conçoit, attendu que les mystères de la bonté divine, contenus dans les Écritures, ne se révèlent nulle part avec plus de splendeur que dans les Épîtres de Saint Paul. Il félicite le Légat de cette heureuse idée; il le loue sur sa sage administration, et principalement sur le soin qu'il prend de faire fleurir les saintes lettres. Occupations, en effet, dignes d'un prince de l'Église et bien capables de lui concilier l'estime et l'affection de tout le monde. « Pour vous, mon cher Nicolaï, ajoute-t-il, comment vous louer dignement? Je voudrais pouvoir vous dire tout ce que je sens de bien à votre sujet. Je connais votre bonté, votre équité, votre intégrité, votre piété et surtout votre amour pour les Saintes Écritures, les belles-lettres, les beaux-arts. J'admire d'autant plus le soin avec lequel vous les cultivez, que vous vous trouvez sans cesse au milieu d'occupations plus importantes et de soins plus absorbants. Votre zèle pour la science a le secret de vous faire trouver du temps. Je voudrais vous dire combien tout cela me remplit d'admiration. Le travail que vous venez de publier sur Saint Paul y met le comble, et augmente encore l'amour que je vous porte; notre amitié s'en accroît d'autant plus; je sens que je vous aime tous les jours davantage. » Il félicite les évêques qui ont le bonheur de l'entendre, et la ville d'Avignon, de posséder des institutions si salutaires, car elle ne peut manquer d'en recueillir des fruits abondants. En effet, l'étude de Saint Paul élève l'âme et la remplit de sentiments propres à lui inspirer du mépris pour les intérêts matériels de ce monde. Ceux qui s'y appliquent, loin de se consumer en vains procès; mettent un terme à ceux des autres, ne s'abaissent jamais vers les futilités qui enlaçent l'âme, l'appesantissent et l'entraînent vers les choses de la terre : au contraire, on les voit s'occuper de leurs véritables intérêts et ne penser qu'à se rendre dignes de leur noble origine. « Mon cher Nicolaï, continue-t-il, vous que le Légat honore de sa confiance et dont il suit volontiers les conseils, faites votre possible afin qu'il maintienne une si salutaire institution, qu'il ajoute ce rayon à sa gloire et ce nouveau motif à notre reconnaissance. » La ville d'Apt n'eut pas le bonheur de posséder longtemps Jean Nicolaï : ce prélat mourut au mois de mars 1533, à Avignon, et il

fut inhumé dans l'église de St-Pierre. Dès que sa mort fut connue, le parlement d'Aix fit séquestrer et mettre sous la main du roi, par un commissaire député exprès à Apt, tout le temporel de l'évêché. C'est la première fois que le prince leva le droit d'annate dans ce diocèse.

César Trivulce, évêque de Cosme, en Italie, fut pourvu de l'évêché d'Apt par François I. (1533) C'est encore la première fois que ce prince commençait à jouir dans Apt, du droit que lui donnait le concordat passé en 1518 avec Léon X. Ce Pape ayant consenti à supprimer la pragmatique sanction, transférait aux rois de France la libre nomination à tous les bénéfices consistoriaux dans l'étendue de leurs États. César Trivulce était le frère de ce Trivulce, concurrent de Jean Nicolaï son devancier. Il fut nommé à un âge où les canons ne permettent pas d'être évêque. On lui donna pour exercer les fonctions épiscopales Barthélemy Portalenqui évêque *in partibus* de Troie, religieux du Carmel, d'une grande piété. L'année même de sa nomination, ce prélat obtint de Clément VII un jubilé de cinq ans consécutifs en faveur de tous ceux qui visiteraient la chapelle de Ste-Anne, en esprit de dévotion et de pénitence, le jour de sa fête. La bulle fut donné à Marseille, où le Pape s'était rendu pour célébrer le mariage de Catherine de Médicis, sa nièce, avec le Dauphin qui fut dans la suite Henri II. Dans cette bulle, Trivulce est qualifié évêque de Cosme et d'Apt. Il paraît que tout en acceptant ce second siége, il avait retenu le premier. Comment s'arrangeait-il pour l'incompatibilité? c'est ce que nous ne voulons pas examiner. Le concours de peuple que les Indulgences attiraient dans la ville d'Apt était si grand qu'on fut obligé d'établir un trésorier pour recevoir les offrandes. (1536) Une partie du produit fut employé à réparer les piliers qui soutenaient la voûte de la grande nef. Jean de Montaigut avait entrepris cet ouvrage, César Trivulce l'acheva. Il fit aussi travailler au frontispice de la cathédrale où l'on mit ses armes, et il renouvela même entièrement les orgues, sans épuiser les offrandes, tant elles étaient abondantes. Elles le devinrent au point que, six ans après, (1543) l'archidiacre en rendant ses comptes remit à l'évêque 980 florins et se déclara débiteur de 319. C'était prodigieux, vu la misère du temps et la rareté de l'argent. La paroisse de Saignon possédait

une relique bien précieuse ; c'est une portion de la vraie croix. Les syndics prièrent Barthélemy Portalenqui, évêque coadjuteur, de vouloir bien confirmer la dévotion que les peuples avaient à cette portion de la vraie croix et que les Pères du Concile d'Apt (1305) avaient déjà autorisée, comme nous l'avons vu. (1) Ce prélat se rendit à leurs justes désirs et fit une nouvelle reconnaissance de cette relique. Ce fut le dernier acte de l'épiscopat de César Trivulce, qui cessa de tenir le siége d'Apt sans que l'histoire nous dise comment. Sans doute l'incompatibilité des bénéfices, moins tolérée en France qu'ailleurs, l'obligea à se retirer.

Le nouveau droit accordé par le Concordat à François Ier de nommer aux évêchés ne s'établit qu'avec le temps. Nous avons vu à Apt deux évêques nommés en même temps, l'un par le roi et l'autre par le Légat. Le roi voulut bien céder : cette modération lui fit honneur. Il eut besoin d'en user encore à Orange, où Guillaume de Pélissier, à cause de ses infirmités, ne pouvant plus remplir ses fonctions, se démit en faveur de son neveu Louis de Pélissier, capiscol du Chapitre : le roi donna volontiers son assentiment. (1527) Le nouvel évêque lui prêta serment de fidélité entre les mains du gouverneur du Dauphiné ; car la principauté d'Orange était alors annexée, pour le temporel, à cette province. Ce prélat, trop imbu des maximes de son siècle qui portaient à faire intervenir les laïques dans les affaires de l'Église, eut recours au parlement de Grenoble, pour maintenir les chanoines de son Église dans le droit d'élire leurs collègues, droit que leur contestait le Vice-Légat d'Avignon. Il posa la première pierre du pont d'Aigues que les eaux avaient renversé : c'est tout ce que nous connaissons de son épiscopat.

Il n'en est pas de même de Jérôme Siclède, évêque de Vaison : son règne fut agité et plein d'événements. Originaire de Vienne, appartenant à une famille distinguée, il fut confesseur de Clément VII. Ce Pape le nomma évêque de Vaison (1523) et lui continua sa confiance. Il fut nonce en Espagne, auprès de Charles-Quint, et il termina, contre l'espérance de tout le monde et au grand contentement du Saint Père, les affaires importantes

(1) Voir, tome I, page 552.

dont il était chargé. Il fit conclure une alliance entre les Espagnols et l'Empire. Il conduisit ce prince en Italie, il le réconcilia avec le duc de Milan et, après avoir été l'auteur d'une ligue entre les Vénitiens et les autres princes d'Italie, il fut fait nonce une seconde fois, en Flandre, auprès de l'Empereur. Il fut le premier des évêques de Vaison qui prit le titre de comte de Vaison et de vicomte du Crestet, du Rasteau et d'Entrechaux, mais tout cela n'aboutit qu'au titre de comte de Cabrières que ses successeurs ont toujours porté. Cette démarche pourrait facilement induire en erreur, et faire croire que ce prélat était ambitieux et suivait des pensées mondaines; mais des motifs plus élevés étaient la base de sa conduite : il ne cherchait en tout que la gloire de Dieu et le bien de son Église. Ce qu'il fit au commencement de son épiscopat le prouve. Reprenons les choses de plus haut.

Par la convention passée (1252) entre Faraud, évêque de Vaison et son Chapitre, il était réglé que les chanoines ne pourraient s'absenter des offices qu'ils sont obligés de chanter dans l'église cathédrale, sans laisser quelqu'un à leur place, sous peine de ne pas jouir des fruits de leurs bénéfices. Mais tout s'affaiblit avec le temps, et le Chapitre de Vaison l'éprouva bientôt. Les chanoines mirent d'abord des vicaires à leur place, mais ensuite ils prétextèrent que n'habitant pas une grande ville, il n'était pas nécessaire qu'il y eût tant de sujets pour maintenir la majesté du chant et la dignité du chœur. Ils s'absentèrent donc sans mettre personne à leur place. Jérôme Siclède ne put souffrir cette scandaleuse nouveauté, et, craignant de ne pas pouvoir la réformer de sa propre autorité, il eut recours au Pape afin qu'il y remédiât lui-même en usant de la plénitude de sa puissance. C'est ce que Clément VII fit par un rescrit qu'il expédia. (1523) (1) Il réunit à perpétuité tous les biens du Chapitre en une seule mense commune, et il voulut que tous les membres de ce corps subsistassent des distributions manuelles faites aux chanoines résidant *continuellement et personnellement.* La portion des absents devait profiter à ceux qui étaient présents. Il donna pouvoir à l'évêque de faire tels règlements qu'il juge-

(1) Il est rapporté tout au long par le P. Ansel. Boyer.

rait à propos, pour la discipline du chœur, la résidence des chanoines et les biens du Chapitre.

Les chanoines surpris voulurent s'opposer à l'exécution de ce rescrit. Ils firent appel (1526); l'affaire fut longtemps débattue; enfin l'on convint : 1° que les revenus provenant de Vaison et de St-Marcellin seraient mis en commun et appartiendraient au Chapitre; 2° que l'archidiacre donnerait au Chapitre l'église de St-Quenin, les fruits et tous les droits qui lui appartenaient, se réservant les offrandes de cette église et son ténement ancien, avec une pension annuelle de six ducats d'or de la chambre tant qu'il vivrait; 3° que le sacristain donnerait aussi au Chapitre les dîmes, fruits et émoluments qu'il percevait à raison de la sacristie pour les églises de St-Véran et de St-Martin dans les terroirs de Vaison et de St-Romain appelés le *Flesc*, se réservant, sa vie durant, une pension de 25 ducats d'or. 4° Le curé, Giraud Borel, céda également tout son droit au Chapitre, se réservant, pendant sa vie, tous les fruits. Cette transaction fut confirmée par Clément VII. Après cela, Jérôme Siclède fit le voyage de Rome et mourut dans cette ville au moment où tout le monde croyait qu'il allait être cardinal. En effet, le Pape voulut que deux laquais demeurassent auprès de son corps avec des éventails, honneur réservé au cardinaux. On le transporta à Vicence où il fut enseveli. Une inscription gravée sur son tombeau rappelle les principales actions de sa vie. (1)

Il eut pour successeur Thomas Cortès, de la ville del Prato en Toscane, dataire et notaire de Clément VII. A ce titre, il avait rédigé les conventions du mariage de Catherine de Médicis avec Henri II. Il avait été marié et il avait quatre enfants, entre autres Jacques qui lui succéda sur le siége de Vaison. Il mit fin au fameux procès que son prédécesseur avait intenté à Jérôme Guiramand au sujet de la seigneurie d'Entrechaux, que Benoît de Paganotis avait vendue pour la somme de 30 florins par an. Thomas Cortès fit tout son possible pour en faire rescinder l'acte, fondé principalement sur la lésion énorme. Il en serait venu à bout, si Guiramand ne l'eût empêché de poursuivre en lui

(1) Elle est rapportée par le P. Boyer.

donnant outre les 30 florins, 750 écus d'or. Ce prélat mourut en 1544.

Cependant Sadolet ne cessait de travailler avec zèle à la sanctification de ses diocésains : rien n'échappait à son activité. Plus occupé de tout ce qui pouvait contribuer à leur salut que des biens de son Église, il fit une nouvelle reconnaissance de la précieuse relique que possède l'église de Carpentras, un des saints clous avec lesquels le corps de Notre-Seigneur fut attaché à la croix. Ce clou est fait aujourd'hui en forme de mors de bride de cheval. Les Papes en ont reconnu l'authenticité et accordé des indulgences considérables à ceux qui vont à Carpentras célébrer sa fête, le 27 novembre. Cette solennité, connue plus particulièrement sous le nom de fête de St-Siffrein, se célèbre toujours avec toute la pompe possible.

Cette relique et celle de Saignon étant les plus précieuses que possède le diocèse, nous croyons devoir entrer dans quelques détails. L'histoire de l'invention de la vraie croix et des saints clous est attestée par tant d'auteurs d'un mérite reconnu qu'il serait téméraire de la révoquer en doute. Saint Cyrille, évêque de Jérusalem, vingt ans après Saint Macaire sous qui arriva le miracle de l'Invention de la Sainte Croix, Saint Ambroise, contemporain de Saint Cyrille, Saint Paulin de Nole, Saint Jérôme, Paul, diacre, Rufin, Théodoret, Socrate, Sozomène, Saint Grégoire de Tours, Saint Théophane, Nicéphore et une foule d'auteurs en parlent dans leurs ouvrages. Eusèbe dont on fait tant valoir le silence, rapporte (1) une lettre de Constantin à Saint Macaire dans laquelle ce prince fait mention de ce fait. La fête, établie à cette époque, et les missels grecs et latins sont autant de monuments qui ne laissent aucun doute sur cette matière.

On objecte le grand nombre de clous honorés d'un culte spécial dans l'Église. En effet, on en compte vingt-six (2) et cepen-

(1) Eusèb. Cæsar. *Hist. Const. mag. lib.* III. *cap.* 3.

(2) Juste Fontani, dans sa dissertation *de Corona ferrea*, imprimée à Rome, en 1719, assure qu'on trouve des Saints Clous honorés d'un culte public, 1° à Rome, dans l'église de Ste-Croix-de-Jérusalem ; 2° à Monza (Milanais), dans l'église de St-Jean-Baptiste ; 3° à Milan, dans l'église métropolitaine ; 4° à Terni ; 5°, 6°, 7° à Venise, dans l'église Patriarcale, dans l'église Ducale et dans celle des Clarisses ; 8° à Tornello, dans l'église de St-Antoine ; 9° à Spolette, dans l'église du St-Sauveur ; 10° à Ancône, dans l'église Cathédrale ; 11° à Sienne, dans

dant il est certain que trois ou quatre seulement servirent à attacher Notre-Seigneur à la Croix. Mais cette multitude de clous ne doit pas nous les rendre suspects. Tous, il est vrai, n'ont pas percé les pieds et les mains du Sauveur, mais tous ont servi à confectionner la croix; les uns en reliaient les différentes parties, les autres fixaient le titre qui était au-dessus de la tête du Sauveur et l'escabeau sur lequel reposaient ses pieds. D'ailleurs il y a des clous qui ont été divisés, comme celui de Trèves et celui de Toul ; d'autres ont été fabriqués et ne contiennent qu'une partie des véritables clous qu'on y a insérée, et par conséquent méritent dès lors notre vénération. On ne peut donc rien conclure du grand nombre de clous contre le culte qu'on leur rend. D'ailleurs la forme particulière du saint clou de Carpentras ne permet pas de soupçonner qu'on l'ait supposé. En effet, il est certain que l'empereur Constantin fit faire un mors de bride à cheval d'un des clous qui avaient servi à la Croix du Sauveur. L'intention de ce prince fut que cette sainte relique lui servît de sauvegarde dans les combats. Dans la suite, le saint mors fut l'objet d'un culte particulier à Constantinople, principalement au VIe siècle. Grégoire de Tours (1) nous apprend que l'empereur Justin II fut guéri d'une espèce d'obsession, en se faisant appliquer sur sa tête le saint mors. Baluze (2) dit que le Pape Vigile, lors de la condamnation des trois Chapitres, prêta serment sur les instruments de la Passion et en particulier sur le saint mors. La distinction que l'on faisait à cette époque, à Constantinople, de cette sainte relique, est extrêmement remarquable. Il semble qu'alors fut vérifiée cette parole du prophète Zacharie : *En ce*

l'église de la *Scala*; 12° à Celle en Toscane; 13° à Naples, monastère de St-Patrice; 14° à Catane en Sicile; 15° à l'Escurial (Espagne): 16° à Carpentras; 17° à Paris, dans l'église des Carmélites; 18° à l'abbaye de St-Denis; 19° à Trèves; 20° à Toul; 21° à Aix-la-Chapelle; 22° à Cologne; 23° à Vienne en Autriche; 24° en Bavière; 25° à Nuremberg (Franconie): 26° à l'abbaye de St-Chaffre, près du Puy-en-Velai. Dans cette liste, tracée par rang d'importance attachée aux Saints Clous, celui de Carpentras tient une place assez importante et passe avant celui de Paris.

(1) Gregor. Turon. *Hist. lib.* 1. 6.

(2) *Juravit Dominus Papa Vigilius Domino piissimo imperatori, in præsentia nostra, id est, Episcopi Cæsareæ Cappadociæ, Theodori et mei Patricii Cethegi, per virtutem Sanctissimorum Clavorum ex quibus crucifixus est Dominus noster Jesus Christus, et per sancta quatuor Evangelia, item per istam virtutem* SANCTI FRŒNI. (Baluz. *Coll. Conc.* tom. I. 1544.)

jour-là le frein du cheval sera regardé comme saint devant le Seigneur. (1) L'Église de Carpentras faisait autrefois un usage spécial de ces paroles dans sa liturgie. Il est donc certain qu'un des clous employés au crucifiement de Notre-Seigneur fut transformé en mors de bride de cheval et que ce mors reçut un culte particulier à Constantinople. Or, de tous les saints clous, celui de Carpentras a seul la forme singulière de mors à cheval ; il est donc le même que celui de Constantinople.

Comment cette relique est-elle parvenue à Carpentras? c'est ce qu'il est impossible de dire. Tout ce qu'on peut assurer, c'est que depuis plus de six cents ans elle est honorée d'un culte solennel dans cette église, et que le sceau des évêques de Carpentras porte pour empreinte la figure du saint clou en forme de mors. On voit dans les archives de Carpentras un grand nombre de chartes, une entre autres de 1226, où pend un sceau en plomb qui porte empreinte, d'un côté, l'image d'un évêque crossé, mitré, et de l'autre celle du saint clou. La ville et le Chapitre l'ont depuis longtemps pris pour leurs armes. Une vieille tradition porte que Constantin donna le saint mors au père de Saint Siffrein. Mais cela n'est pas soutenable: plus de deux siècles séparent le père de Saint Siffrein du vainqueur de Maxence. D'autres disent que Justin II fit présent de cette relique au père de Saint Siffrein, ce qui est encore moins vraisemblable, ce prince n'étant monté sur le trône que 40 ans après la mort de Saint Siffrein. Quand même la chronologie ne viendrait pas combattre ces traditions, d'autres motifs nous empêcheraient de les admettre. Le saint clou nous paraît une relique trop précieuse pour avoir été donné à un simple patricien. On sait combien, dans les siècles de foi, les souverains étaient attentifs à se procurer des reliques considérables. Saint Louis fournit de grands secours en hommes et en argent, à Baudouin II, empereur de Constantinople, pour avoir la couronne d'épines engagée à ce prince par les Vénitiens. Comme il n'est pas probable que jamais souverain ait fait un présent si considérable à Carpentras, il y a apparence que le saint clou aura été enlevé secrètement, et dans la suite apporté de même dans cette ville. Le temps le plus convenable pour cela nous pa-

(1) *Et erit in die illa, quod est super frænum equi, erit sanctum Domino omnipotenti. (Zach. 20.)*

raît être celui de la prise de Constantinople par les Latins. (1204) L'histoire nous apprend que, dans l'armée des vainqueurs, il y avait un nombre considérable de peuples qui habitaient entre les Alpes et le Rhône, et par conséquent le Comtat Venaissin. On peut donc conjecturer avec vraisemblance que durant le tumulte et la confusion qui régnaient dans cette ville prise d'assaut, quelque noble chevalier de Carpentras eut le bonheur de trouver cette précieuse relique et qu'il la porta dans sa patrie.

Cette conjecture n'est point hasardée : le maréchal de Villehardouin (1) assure qu'à la prise de Constantinople, les soldats firent le plus grand butin en or, en argent, en meubles précieux, et surtout en saintes reliques, trésor si estimé en ce siècle de foi. Le silence des historiens sur le saint mors en cette circonstance, ne prouve rien, attendu que cette relique fut apportée secrètement. D'ailleurs on a caché à dessein le temps et la manière dont on l'a eue, de peur que quelque souverain ne voulût s'en emparer. On alla plus loin, et afin d'écarter tout soupçon, on affecta de répandre dans le public qu'elle avait été donnée à l'église de Carpentras par Saint Siffrein qui l'avait eue de son père, et l'on supposa qu'on venait de la déterrer dans un endroit caché où elle était enfouie depuis longtemps. C'est apparemment ce qui donna lieu à la tradition dont nous avons parlé. Les historiens n'ont donc pas pu nous informer d'une chose qu'ils ne savaient pas. Leur silence, loin de combattre l'authenticité de cette relique, l'appuye, et doit nous persuader qu'elle a été apportée à Carpentras de la manière que nous avons présumée. D'ailleurs, le sceau qui pend à la charte de 1226, monument le plus ancien qu'on ait trouvé du saint clou, convient assez à l'époque de la prise de Constantinople et confirme cette conjecture. Telle est la tradition de l'église de Carpentras par rapport au saint clou. Sadolet voulut la confirmer en faisant une nouvelle reconnaissance de cette précieuse relique, et en même temps donner un nouvel élan à la piété des peuples. Rien n'était plus nécessaire dans ces temps malheureux où l'horizon, gros de tempêtes, laissait voir l'orage qui bientôt allait éclater sur nos Églises.

(1) Villehard. *Hist. de la prise de Constantinople.*

LIVRE ONZIÈME.

1543 — 1563.

Sadolet à Carpentras. — Son traité de l'Édification de l'Église. — Mérindol. — Les hérétiques de Provence — Leur développement. — Ils font alliance avec ceux d'Allemagne. — Arrêt du parlement d'Aix. — L'évêque de Cavaillon à Mérindol. — Marron chef des hérétiques. — Le baron d'Oppède. — Le Légat d'Avignon. — Sadolet intercède pour les hérétiques et a lieu de s'en repentir. — Cabrières pris. — Affaire de Cavaillon. — Temporel de l'évêque d'Apt saisi. — Ses différends avec les chanoines et les consuls. — Il se retire à Avignon. — Huguenots à Vaison. — L'évêque d'Orange à Caderousse. — Les Calvinistes cherchent à s'introduire dans Avignon. — Serbelloni. — Crussol. — Parpaille. — Le baron des Adrets. — Montbrun. — Rocher de Mornas. — Les protestants ravagent le Comtat. — Secours envoyés par le Pape. — Les catholiques portent tous une croix. — Traité d'Amboise. — Résumé.

Le travail de réforme auquel le cardinal Maffée, évêque de Cavaillon, s'était appliqué par ordre du Souverain Pontife commençait à porter ses fruits, et Paul III, successeur de Clément VII, à peine en possession de la chaire de St Pierre, le mettait à exécution dans sa propre cour : l'Église en conçut les plus belles espérances. Le Pape, flatté de ces heureux succès, fit venir auprès de lui les hommes les plus renommés par leur science et leur piété afin de leur communiquer ses projets sur des matières qui intéressaient l'Église au plus haut point. Il nomma une commission de six membres. Sadolet fut du nombre et entra avec ardeur dans la pensée du Souverain Pontife ; il pressa les travaux, et il écrivit même quelques discours. Il s'agissait d'apaiser la haine

des peuples contre les prêtres et surtout contre la Papauté. Les difficultés n'étaient pas peu nombreuses ; elles semblaient se multiplier et grandir à mesure qu'on les étudiait. Aussi l'on ne tarda pas à se décourager et l'affaire de la réforme fut renvoyée à d'autres temps. Sadolet crut que son devoir l'obligeait à retourner dans son diocèse. Il se préparait à partir lorsque le Pape, charmé de son mérite, l'arrêta et le fit cardinal. Alors ses pensées se tournèrent plus vivement vers son Église, et craignant que cet accroissement de grandeur ne le détournât de son ancienne manière de vivre, il forma le dessein de refuser. Il avait même écrit la lettre qu'il se proposait d'envoyer au Souverain Pontife, et ce ne fut pas sans peine que ses amis parvinrent à l'empêcher de le faire. Il céda à leurs instances, il accepta ; c'était au commencement de janvier 1536. Les sentiments qu'il avait sur la dignité cardinalice sont extrêmement édifiants et méritent d'être connus. Voici comment il s'exprime dans les lettres confidentielles qu'il écrivit à cette époque.

« Vous tenez le premier rang parmi les personnes que j'estime et que j'honore, écrivait-il à Hercule, duc de Ferrare ; il est de mon devoir de vous écrire dans les circonstances où je me trouve. Hier, contre mon attente, on me fit cardinal (1) : c'est un grand honneur, mais en même temps un fardeau bien pesant pour mes faibles épaules ; je crains de ne pouvoir le porter. Je ferai comme je le pourrai ; je ne sais si mes forces ne trahiront pas mon courage. Quoi qu'il en soit, je m'efforcerai, par ma fidélité et mon dévouement à la chose publique, d'accomplir tous mes devoirs. Vous savez combien je suis attaché à votre famille ; je ferai en sorte de mériter toujours votre bienveillance. Je sais ce que je vous dois, les œuvres prouveront mieux que les paroles jusqu'où va ma reconnaissance. » Il écrivit à Bembo, cet ami de cœur avec qui il conserva toujours des relations si intimes : « Je ne puis ni me réjouir ni m'attrister ; la joie me répugne en face des grandes obligations qui me sont imposées,

(1) *Heri enim nihil cogitans, ac ne cupiens quidem, sed præter omnem opinionem meam creatus sum Cardinalis. Cujus honoris magnum onus et splendidum, meis humeris perquam grave est... Feram ut potero... et in eo elaborabo ut fide, integritate amoreque in rem publicam muneri meo satisfaciam.* (Jacob. Sadolet. *S. R. E. Cardinalis Hercul. Duci Ferrariæ. Epist. pag.* 690.)

et la tristesse m'est interdite vu l'opinion et le jugement des hommes. J'avais été assez heureux jusqu'à présent pour me soustraire à cette dignité: maintenant cela s'est fait contre ma volonté et contre mon attente. Je ne puis m'expliquer comment le Souverain Pontife s'est déclaré contre moi, et m'a voulu conférer un honneur dont je suis peut-être indigne ; mais il n'y a pas moyen de se faire illusion, le doute n'est pas possible ; qui pourrait, à moins que d'être l'orgueil même, se croire digne d'une si haute dignité ? Les obligations qu'elle impose sont bien grandes; je ne sais comment je pourrai les remplir. Pour vous, mon cher Bembo, ne cessez de m'aimer. J'en ai besoin maintenant, beaucoup plus qu'auparavant. Ne m'accusez pas de cet accident, accusez-en plutôt la fortune qui m'a poussé parmi ces écueils. Je me vois dans la triste nécessité de perdre toute réputation de prudence, ou ma liberté. » (1)

Sadolet redoutait le cardinalat parce qu'il en connaissait les obligations, mais il montra bientôt qu'il en était digne par la manière dont il s'y comporta. En effet, dans les grandes affaires auxquelles il fut employé, il ne chercha jamais que le bien public et la dignité du siége apostolique, et, dans les conseils, il émit son avis avec la liberté et la fermeté qui convenaient à son caractère. Cela parut dès le premier jour où il y fut appelé. On vit clairement que rien ne lui tenait plus à cœur que la discipline, la foi et les devoirs qu'elle impose. Il s'agissait d'un très-puissant personnage ; Sadolet était son collègue et son ami, il avait les motifs les plus graves de le ménager, il lui en coûtait de lui faire de l'opposition ; mais il n'hésita point de tout sacrifier à sa conscience et à suivre la vérité. Il usa de la même liberté toutes les fois que l'intérêt et l'honneur du siége apostolique se trouvaient en cause. Il le faisait de manière à ne blesser personne, car il avait le talent d'adoucir par une certaine modestie de langage ce qui aurait pu paraître trop dur dans un refus. Il n'était pas moins empressé à recommander au Souverain Pon-

(1) *Neque hilariter possum, neque tristibus etiam verbis ad te scribere: quod in altero mihi animus repugnat, in altero hominum opinio atque judicium.... Te quidem rogo, mi optatissime Bembe, ut me amare non desinas. Minor apud te sum factus, quam fuerim antea. Hoc enim et ego suspicor, et res ipsa est. Sed noli, hoc quæso, meæ culpæ ascribere.* (J. Sadol. Card. *Epist.* p. 672.)

tife ceux qu'il croyait utile qu'on élevât aux dignités ecclésiastiques, et même à la pourpre. Il le faisait souvent à leur insu, et toujours en vue du bien public. (1)

Ce motif l'engagea à rendre service à plusieurs personnes d'Allemagne, car il était profondément affligé des défections sans nombre que la religion souffrait dans ces vastes contrées. Ne pouvant être utile aux dissidents, il s'efforçait de rendre plus fidèles ceux qui avaient persévéré dans la foi. C'est ce qui le porta à favoriser Georges, duc de Bavière, et Guillaume, duc de Saxe: il n'eut point de repos qu'ils ne fussent comblés d'honneurs et de dignités. Il appuya leurs représentants dans leurs négociations auprès du Souverain Pontife. Ces princes furent si contents de ses services qu'ils lui écrivirent souvent dans les termes les plus affectueux. (2)

Il avait tant à cœur la paix de l'Église, que, malgré son état maladif, il se rendit avec Paul III à la conférence que Charles-Quint et François I eurent à Nice. (1538) Une trêve de dix ans y fut conclue. Le Pape retourna à Rome, et, avec sa permission, Sadolet alla à Carpentras pour remettre et fortifier sa santé, et surtout pour visiter son Église et revoir ses diocésains qui lui tenaient tant à cœur. Il y resta plus longtemps qu'il n'avait dessein de le faire; et afin de se rendre utile à l'Église, il entreprit un travail très-remarquable et bien adapté aux circonstances, sur *l'Edification de l'Église catholique*. C'est le titre qu'il lui donna. Il le dédia à Jean Salviat son collègue et son ami. Ses occupations et ses voyages l'empêchèrent de mettre la dernière main aux trois premiers livres, et même de commencer le quatrième, qui dans sa pensée devait couronner l'ouvrage.

Il fut rappelé à Rome, et la guerre ayant recommencé entre François I et Charles-Quint, le Pape l'envoya en France pour travailler à la paix. Le roi l'accueillit avec bonté et reçut avec respect les avertissements du Souverain Pontife. Après quelques conférences, Sadolet eut la consolation de le voir pencher vers la paix. Elle aurait été conclue si le cardinal Contarini, envoyé en même temps et pour le même objet en Espagne, n'avait com-

(1) Ant. Florebell. *Vita J. Sadoleti.*

(2) *Cum sedulitate sua iis qui tam ab Ecclesia penitus alienati erant, prodesse nihil posset, enixe operam dedit ut eos saltem qui sua sponte in recta religione permanserant, officiis suis etiam amiciores et firmiores redderet.* (Florebell. *Vit. Sadol.*)

ent échoué. Sadolet vint passer l'hiver à Carpentras et s'y r de ses fatigues, le Pape le lui ayant permis. L'été sui-l alla en Italie au grand regret de ses diocésains. La dou-t'il éprouva en se séparant d'eux ne fut pas moins profon-il les aimait tendrement. « Je vis au milieu de ces peuples, -il (1539), je les aime d'un amour de père, et il me sem-'ils m'aiment comme des enfants. Ces sentiments d'une le affection rendent la vie heureuse, surtout quand on les te à Dieu seul, unique et souverain bien. » (1)

tres causes le retenaient à Carpentras: il y avait attiré sa et il en était l'unique soutien. « Si je reste si volontiers rit-il au cardinal Farnèse, c'est que je m'y trouve au de personnes que bien des motifs me rendent infiniment , et que ma présence est très-avantageuse à ces peuples. avaux et mes veilles les maintiennent en paix, et éloi-d'eux les impies qui s'efforçent de renverser la religion que. Ce malheur serait déjà arrivé pour un grand nombre, m'étais trouvé sur les lieux. Ce n'est pas seulement à eux ux peuples voisins que je suis utile: ma présence suffit n écarter nos ennemis. » (2)

'ape, instruit de son zèle pour la foi, lui envoya les plus pouvoirs pour rechercher les hérétiques et les faire pu-reçut avec tout le respect possible cette marque de con-donnée par le Souverain Pontife; il pria le cardinal Far-l'en remercier pour lui, et en même temps il lui écrivit: ce qui est d'user de ces pouvoirs, je le ferai si c'est né-e; mais j'espère n'en avoir pas besoin. Les armes dont je s plus volontiers sont moins effrayantes, et par là même, , plus puissantes pour faire impression sur les esprits éga-es ramener à la vérité. Ce n'est pas la terreur ni la force des nts, mais celles de la vérité et surtout la douceur chré-

s amoris consensio vitam beatam facit, præsertim cum est ad Deum et um bonum relata. (J. Sadol. *Epist.*)

) *igitur me huc manere non invitum : quod et inter amantissimos mei ver-multa quotidie ex me commoda atque adjumenta his populis proveniunt : nis nocturnisque meis cogitationibus hoc consequor ut et pace et concordia eam : et propulsem hinc impios, qui veritatem Catholicæ Religionis conan-ere ; quorum nisi huc venissem, magna jam copia in his locis existeret.* . *Epist. p.* 779.)

tienne qui amènent à faire cette confession qui vient du cœur et non du bout des lèvres. » (1) Il ne s'écarta jamais de ces principes; aussi eut-il le rare bonheur, dans ces temps de troubles et de dissensions religieuses, d'être honoré et même aimé des ennemis de l'Église, alors même que par ses éloquents écrits il les combattait et cherchait à les convertir. Il serait difficile de trouver dans tout le XVIe siècle une âme plus noble, plus belle, plus pure, plus tendre que la sienne. On admire d'autant plus ce grand homme qu'on l'étudie davantage dans sa vie privée, dans ses écrits, dans le témoignage de ses contemporains. Il faut franchir tout un siècle pour rencontrer un prélat qui lui ressemble; c'est Fénelon. Sadolet a été le Fénelon du XVIe siècle.

Les habitants de Cabrières, menacés par les troupes que le Vice-Légat d'Avignon faisait marcher contre eux, eurent recours à sa douceur et ne furent point trompés dans leur attente; ils éprouvèrent bientôt les effets de sa protection. Heureux si les mauvaises passions qui les agitaient, n'eussent pas fait repentir ce prélat de s'être employé en leur faveur. Reprenons les choses de plus haut.

Sur la fin du XVe siècle, on découvrit dans quelques lieux de la Provence, principalement dans les parties méridionales des diocèses de Cavaillon et d'Apt, un reste de ces anciens hérétiques qui sous les diverses dénominations de Pauvres de Lyon, de Lollards en Angleterre, d'Insabatés en France, de Turlupins en Flandre, de Chiennards en Piémont et en Dauphiné, excitèrent de grands troubles dans tous ces pays: leur doctrine était un assemblage monstrueux de plusieurs erreurs déjà condamnées. Un grand nombre de ces familles, chassées de leur pays par le duc de Savoie, furent attirées par le seigneur de Cental qui possédait de grands biens dans ces contrées et en Provence, et vinrent s'établir autour du Luberon dans une vallée que for-

(1) *Istius potestatis, si necesse erit utar; dabo operam tamen ne sit necesse, nam quibus armis libentius utor, ea ut leviora sunt ad opinionem atque conspectum, ita ad convincendos improborum animos longe sunt validiora: cum non terror ab illis neque supplicium, sed veritas ipsa et Christiana imprimis mansuetudo, confessionem erroris corde magis quam ore prolatam exprimit.* (Jac. Sadolet. *Epist. p.* 779.)

ment les limites du Comtat et de la Provence, entre Apt et Cavaillon (1), et qui du nom de ces nouveaux venus fut appelée *Val-Masque*. Ces familles se fixèrent à Cabrières, Gordes, Goult, Lacoste, Mérindol, Bonnieux, Ménerbes, Oppède, St-Phalès et Buoux. Elles défrichèrent avec beaucoup d'intelligence et mirent en rapport les terres que les seigneurs et les particuliers leur donnèrent; insensiblement elles se multiplièrent et elles s'étendirent. Quelques-unes s'enrichirent par leur travail et leur industrie : nous avons déjà eu occasion d'en parler ailleurs.

Ces Vaudois avaient conservé dans leur nouvel établissement les erreurs qu'ils y avaient apportées. On les voyait rarement à l'église et lorsqu'ils y paraissaient, ils s'y tenaient sans respect. Ils ne faisaient jamais le signe de la croix ; ils ne se servaient point d'eau bénite ; ils n'honoraient ni la croix de Notre-Seigneur ni les images des Saints; ils ne reconnaissaient ni le Pape ni les évêques. Au lieu de prêtres et de curés, ils avaient des ministres qui sous le nom de *Barbes* présidaient aux exercices de leur religion qu'ils faisaient en secret. Les naturels du pays ne purent se résoudre à former des relations avec eux, rebutés par leur opposition à l'ancien culte et par la rudesse de leur maintien. Cependant comme on les voyait tranquilles et réservés, qu'ils payaient assez exactement les impôts et les redevances seigneuriales, et que d'ailleurs ils étaient fort laborieux, on ne les inquiétait point au sujet de leurs erreurs et de leur croyance. Ce ne fut que pour les sujets de plaintes qu'ils commencèrent à fournir dès l'an 1533, que se fit contre eux la rigoureuse expédition dont nous allons donner le détail.

Les auteurs protestants, Sleidan entre autres (2), ont singulièrement défiguré ce récit; le continuateur de Fleury (3), et Gaufrédy, historien de Provence (4), se sont beaucoup trop rapprochés d'eux. La Popelinière (5) et le Président de Thou (6) méri-

(1) Bossuet, *Hist. des Variations. liv.* XI, 2, 3, 4.
(2) Sleidan. *Hist. Eccl.*
(3) Fleury. *Hist. Eccl.*
(4) Gaufrédy. *Hist. de Provenc.*
(5) La Popelinière.
(6) *Hist. Thuana.*

tent le même reproche. Nous aimons mieux suivre le P. Fantoni (1), qui a dressé son récit sur des Mémoires fidèles, et, mieux encore, ce qu'en disent les Bollandistes dans la vie de Saint Pie V (2) que le P. Justin (3) n'a pas assez consultée.

Tandis que l'ennemi de tout bien jetait cette funeste semence dans le champ du père de famille, on se reposait sur la foi des siècles passés, et on ne pensait nullement à s'opposer aux progrès de l'hérésie; il était difficile de prévoir qu'une si faible étincelle causât un si grand incendie. Depuis longtemps les évêques de Cavaillon ne résidaient plus ; les cardinaux Pallavicini et Jérôme Ghinucci occupés des affaires générales de l'Église, ne parurent jamais dans leur diocèse. Nous avons vu Marius Maffée passer une partie des douze années de son épiscopat en Italie où il mourut. Cette absence des premiers pasteurs entraîna les plus grands désordres. Le clergé tomba dans un déplorable relâchement; les chanoines n'étaient plus assidus au chœur, les curés croupissaient dans l'ignorance et n'instruisaient plus les peuples, le culte se célébrait sans majesté et les clercs vivaient sans décence. Les grands vicaires chargés du gouvernement du diocèse, étaient d'une indifférence si coupable qu'ils ne pensèrent même pas à destituer et à remplacer le curé de Mérindol après l'apostasie la plus scandaleuse. Tel était l'état déplorable du diocèse de Cavaillon, lorsque Pierre Ghinucci vint prendre possession de cette église. (1541) Ce prélat, frère de Jérôme Ghinucci, s'empressa de remédier à de si grands maux; mais la contagion était si invétérée qu'il trouva partout une résistance opiniâtre. Le gouvernement civil entreprit alors de réduire par la force ces esprits obstinés.

Cependant les Vaudois de la Valmasque, ainsi appelés parce que les hérétiques qui l'habitaient étaient regardés comme des sorciers, ayant appris le succès des armées luthériennes, envoyèrent Georges Morel et Eustache Maron en Suisse et en Allemagne, pour faire alliance avec les révoltés, et pour conférer sur les doctrines avec Œcolampade, Bucer et Capiton, regardés comme les principaux du parti. Maron fut arrêté à Dijon, Morel retourna

(1) Fantoni. *Istor. d'Avig. e del Con. Venesi. part. 1. lib. III. pag.* 363.
(2) Boll. *Acta Sanct. die 1 maii.*
(3) P. Justin. *Guerres du Comtat Venaiss.*

seul avec des instructions qui recommandaient, conformément à la doctrine de Luther, de se maintenir par les armes, si le gouvernement mettait obstacle à la réforme.

Les Vaudois furent charmés de cette alliance avec les protestants d'Allemagne, et ceux-ci ne le furent pas moins de se voir recherchés par ces hérétiques de Provence; car ils espéraient par ce moyen établir la succession de leur prétendue église et échapper au reproche de nouveauté que leur adressaient les catholiques. (1) En effet, ils remontaient par les Vaudois, les Albigeois, les Pauliciens, les Manichéens, à une assez haute antiquité. Il est vrai que c'était par une suite d'hérétiques; mais peu leur importait, ils avaient une tradition, c'était tout ce qu'ils voulaient. Aussi s'empressèrent-ils de profiter des offres de leurs frères de Provence, et de leur envoyer des prédicateurs habiles dans l'art de séduire. Bientôt après se joignirent à eux des ecclésiastiques tarés et des moines apostats, qui leur prêchèrent non-seulement l'erreur, mais la révolte contre leurs légitimes souverains.

L'amour de la nouveauté a des charmes irrésistibles pour les esprits frivoles et pour les cœurs corrompus : ces nouveaux maîtres eurent de nombreux disciples qui se répandirent dans presque tout le diocèse de Cavaillon et dans une partie de celui d'Apt. Les anciens Vaudois, d'abord timides et même indifférents pour leur secte, devenus luthériens ou calvinistes, commencèrent à tenir des assemblées secrètes. Elles furent bientôt publiques, et dès lors ils gardèrent si peu de ménagement que le pouvoir civil fut obligé de les poursuivre avec vigueur. Le parlement d'Aix reçut de François I l'ordre de connaître, comme premier juge, du fait des hérétiques et de leurs fauteurs, de condamner les coupables, de confisquer leurs biens et d'adjuger à ceux qui les feraient connaître la quatrième partie des choses confisquées. Le parlement n'avait pas tant attendu pour travailler à réprimer les hérétiques et à étouffer le mal dans son origine : il avait déjà décrété 150 prévenus; mais quand il eut appris la volonté expresse du roi, il agit avec plus de vigueur. Il ordonna aux seigneurs de chasser les hérétiques de leurs terres, sous

(1) Bossuet. *Hist. des Variat. liv.* XI, 2, 3, 4....

peine de confiscation de leurs fiefs. Le Pape en fit autant contre ceux qui s'étaient réfugiés dans le Comtat.

Étourdis de ce coup de tonnerre, les Vaudois ne savaient à quoi se résoudre ; mais bientôt ils reprirent courage et ils se préparèrent à se défendre, faisant de grands amas d'armes, de poudre et de munitions, et répandant le bruit qu'ils n'attendaient plus que l'arrivée du comte Guillaume de Furstemberg pour éclater et se joindre aux Allemands qui venaient de faire une irruption en Provence. Cependant, comme ils ne se sentaient pas assez forts, ni assez soutenus, ils eurent recours aux prières et aux supplications. Ce moyen leur réussit au delà de leurs espérances: les procédures furent suspendues, tant dans le Comtat que dans la Provence, par ordre de l'un et de l'autre souverain, à condition que les hérétiques poursuivis feraient abjuration dans deux mois. La bulle de Clément VII et la lettre du roi furent publiées, mais bien peu d'hérétiques profitèrent de la grâce qu'on leur offrait. Aussi, ce terme expiré, le parlement d'Aix et les juges d'Avignon reprirent leurs opérations. Alors les hérétiques furieux levèrent l'étendard de la révolte, firent des incursions à Apt, à Cavaillon, à Roussillon ; ils enfoncèrent les portes des prisons, et ils enlevèrent tous les détenus de leur secte. Afin de soutenir ce coup de vigueur, ils s'emparèrent de Mérindol et de Lacoste en Provence, et de Cabrières dans le Comtat. Ils en chassèrent les seigneurs et les prêtres, et ils firent venir publiquement des ministres, qui s'appliquèrent à les entretenir dans leurs erreurs, et à leur développer des leçons de révolte apportées des pays étrangers. (1)

Le roi, indigné de ces excès, enjoignit au parlement d'Aix de poursuivre les Vaudois, et de les traiter comme rebelles et hérétiques opiniâtres. (1540) Le parlement se conforma à ces ordres, et après avoir inutilement ajourné par trois fois les hérétiques, il les condamna par défaut, et il porta le fameux arrêt du 19 novembre 1540, par lequel 19 hérétiques sont condamnés à être brûlés vifs, tous les autres à être conduits en prison et bannis du royaume avec leurs femmes et leurs enfants. Ceux qui connaissent les coupables doivent les dénoncer à la justice.

(1) Fant. *Ist. d'Avig. part.* 1. *lib.* III. *cap.* V.

Le lieu de Mérindol, repaire des hérétiques, devait être démoli, et les bois d'alentour détruits et abattus à cent pas de distance, afin de servir d'exemple et d'épouvanter les révoltés. (1)

Le parlement demanda, pour l'exécution de cet arrêt, main-forte au comte de Tende, gouverneur de Provence, qui fit naître des difficultés, et sous différents prétextes refusa son concours. On s'échauffa de part et d'autre, et chacun porta ses plaintes au roi. Cette mésintelligence décida François I à tenter encore les voies de la douceur, et par une nouvelle déclaration (8 février 1541), il fit grâce aux Vaudois, et leur donna trois mois pour rentrer dans le devoir. Ce terme expiré, les rigueurs devaient recommencer. Le parlement leur signifia cette déclaration et leur enjoignit d'envoyer six d'entre eux, pour faire connaître s'ils prétendaient profiter de la grâce qui leur était offerte. Ils comparurent ; André Maynard était à leur tête, il porta la parole et il présenta une requête dans laquelle il s'efforçait d'absoudre ses coreligionnaires du crime de rebellion. Mais leur révolte était prouvée par des faits si notoires, que leur seule publicité renversait tout système de justification. Les députés présentèrent ensuite une profession de foi dressée par Maynard, en douze articles. La cour la renvoya à l'évêque de Cavaillon qui, après l'avoir examinée avec un conseiller du parlement et plusieurs docteurs, la déclara hérétique et tirée de la doctrine de Calvin. Le roi, à qui elle fut portée, en fut indigné, et ayant appris en même temps que les Vaudois, au lieu de profiter de sa grâce et de se soumettre, avaient pris les armes, il écrivit au gouverneur de les poursuivre rigoureusement. Il manda encore au seigneur de Grignan, lieutenant général, de chasser de Provence tous les hérétiques rebelles et d'assembler les troupes nécessaires pour cette expédition. Il était temps que la justice du roi s'éveillât : les Vaudois avaient pris les armes afin de s'opposer ouvertement à ses ordres. Ils avaient projeté de s'emparer de Marseille, déjà ils saccageaient le pays, ils brisaient les croix et les images, ils brûlaient les églises et ils commettaient une infinité de désordres.

Malgré ces excès, le parlement croyant entrer dans les inten-

(1) Thuan. *Hist. sui temp.* 154—1607.

tions de François I, engagea (1542) Ghinucci, évêque de Cavaillon, de se porter à Mérindol avec le conseiller Durand et un prédicateur pour faire en sorte de ramener ces esprits obstinés. (1) Il y arriva le 2 avril 1542; mais tous ces ménagements ne servirent qu'à rendre les hérétiques plus insolents : ils traitèrent l'autorité de la cour avec mépris, persuadés qu'on les ménageait par crainte ; quelques-uns osèrent même dire que pour en obtenir justice, il fallait lui faire peur; d'autres, plus séditieux encore, murmuraient contre le commissaire. L'évêque ne fut pas mieux reçu que le conseiller: on refusa de le reconnaître comme pasteur; on ne voulut écouter ni les exhortations de son prédicateur, ni ses propres remontrances; on les traita l'un et l'autre de suppôts de Rome et de fauteurs de la superstition; on leur adressa toute sorte d'injures. Néanmoins Ghinucci convoqua les habitants dans l'église : 19 seulement s'y rendirent, encore ne fût-ce que par dérision; et lorsque le prêtre qui disait la messe arriva à l'élévation de la Sainte Hostie, ils éclatèrent en irrévérences, et ils se permirent les railleries les plus indécentes. (2)

L'évêque de Cavaillon n'avait pas attendu l'invitation du parlement pour remplir son devoir. Un mois auparavant, il avait fait sa première visite pastorale à Mérindol et prescrit que cette paroisse serait pourvue d'un prêtre capable d'instruire le peuple par ses discours et de l'édifier pour ses vertus. Il ordonna encore d'agrandir l'église, qui se trouvait trop petite pour contenir tout le peuple, et il destina à cette réparation urgente la troisième partie des revenus du prieuré de Mérindol pendant un certain nombre d'années. Le 4 avril suivant (1542), il fit une seconde visite à Mérindol et, selon Aubéry, elle fut aussi infructueuse que la première; Maynard et Pascal lui résistèrent en face, lui parlèrent insolemment, et refusèrent d'abjurer les erreurs contenues dans leur profession de foi.

Malgré ces mauvais succès, l'évêque crut devoir tenter s'il ne trouverait pas plus de docilité à Cabrières. Il visita cette par-

(1) Aubéry. *Hist. De l'exécution de Cabrières et de Mérind.*

(2) Au moment où le prêtre élevait la Sainte Hostie, un de la troupe cria à haute voix : *Au blanc! au blanc!* Les autres éclatèrent en rires et en moqueries. (Aubéry. *Hist.*)

roisse (10 août 1542), mais il n'osa y entrer que suivi d'une bonne escorte: ce qui s'était passé à Mérindol lui faisait croire cette précaution nécessaire. L'événement justifia ses craintes : il fut si mal accueilli, qu'il se vit obligé de faire arrêter les plus séditieux et de les envoyer à Avignon. Furieux de ce coup d'autorité, les hérétiques ne pensèrent plus qu'à se venger ou du moins qu'à se mettre à couvert. Ils demandèrent un renfort à leurs frères de Provence. Eustache Maron, un des principaux chefs, accourut à la tête d'une troupe des plus déterminés, laissant à Roland de Ménerbes et à maître François, curé apostat de Mérindol, le soin de porter secours où le besoin s'en ferait sentir. (1)

Maron, maître de Cabrières, ne se contenta pas de se tenir sur la défensive: il fit de fréquentes sorties, il s'empara des grands chemins, il intercepta les communications, il vola, il pilla, il commit toutes sortes de désordres: des témoins déposèrent qu'il avait eu l'audace de s'avancer jusqu'aux portes de Cavaillon, et de sommer l'évêque de paraître. Bientôt une bande plus hardie surprit cette ville pendant la nuit, en força les portes et enleva des prisons un nommé Gautier qui allait être condamné à mort pour avoir tué un juif. Le comte de Grignan, informé de tous ces désordres, ordonna aux troupes du roi de marcher sur Cabrières, et envoya sur les lieux un juge pour intimer ses ordres. Maron se présenta effrontément en armes, se plaignit de l'évêque et demanda appui contre lui. Le commissaire se retira peu satisfait, et Maron ne croyant pas la place capable de résister, prit la route de Provence après avoir saccagé les abbayes de Sénanque et de St-Hilaire, et arriva à Mérindol chargé d'un riche butin. Ce pays était le repaire des hérétiques, nulle part ils ne montraient plus d'insolence : ce n'était que railleries contre les cérémonies de l'Église, qu'invectives contre les ecclésiastiques, que dérisions des mystères les plus saints de la religion. (2)

Cependant Jean de Meynier, baron d'Oppède, fut nommé premier président du parlement d'Aix, et joignait à cette haute

(1) Gaufrédi. *Hist. de Prov.*

(2) Un hérétique poussa l'impiété jusqu'à baptiser un chien; un autre jeta un crucifix au feu en disant : *Cela n'est bon qu'à faire bouillir la marmite.* (Bouch. *Hist. de Prov.*)

dignité celle de gouverneur de Provence, en l'absence du comte de Grignan. C'était un homme de bien, d'un jugement droit, d'une grande fermeté de courage, et qui voyait avec indignation le gouvernement en butte à l'audace des Vaudois. Arrivé au pouvoir, il se crut obligé de se servir de l'autorité pour terminer cette lutte scandaleuse. Il fit une nouvelle information contre eux, et il prouva que depuis plus de dix ans, ils n'avaient cessé d'être rebelles aux arrêts du parlement, d'abuser des grâces du roi, de mépriser les remontrances des évêques, et de favoriser le parti de Charles-Quint depuis que ce prince avait permis le libre exercice de la nouvelle religion en Allemagne, en sorte qu'ils n'étaient pas moins ennemis de l'État que de l'Église. (1) Son information allait avoir tout l'effet qu'il en pouvait attendre; les esprits étant généralement indisposés contre les hérétiques. Mais ceux-ci, afin de conjurer l'orage, firent agir auprès du roi, et mirent en mouvement tous les protecteurs qui leur restaient encore. Déjà ils avaient obtenu que Dupré, maître des requêtes, serait envoyé sur les lieux afin de prendre des informations, tandis que Jean Lechat, docteur en théologie de l'ordre de St-Dominique, examinerait les accusés sur la foi et sur les mœurs.

Le parlement regarda cette nouvelle commission comme injurieuse pour la cour, et dépêcha auprès du roi l'huissier Courtin, pour donner de nouvelles informations. Cependant le premier président réunit les États de Provence en parlement, et les pressa de supplier sa majesté de conserver à la cour la juridiction sur les Vaudois, attendu qu'il importait à la tranquillité publique de soumettre au plus tôt ces rebelles. En même temps il écrivit que les hérétiques avaient 1200 hommes sous les armes, et qu'ils épiaient le moment de surprendre Marseille afin de s'y cantonner. A cette nouvelle, le roi prit l'alarme et craignit de n'avoir ni le temps ni la force de réprimer ces attroupements. Il révoqua la commission, et il enjoignit au parlement de mettre ses décrets à exécution. En même temps, le gouverneur et son lieutenant reçurent ordre de fournir tous les secours nécessaires *afin que force et obéissance restassent à la justice et au roi.* (2)

Ces nouveaux ordres mirent toute la Provence en mouvement.

(1) Gaufrédi. *Hist. de Prov.*
(2) Fanto. *Istor. d'Avig.*

Le parlement s'assembla et rendit un nouvel arrêt, afin que l'on procédât au plus tôt à l'extirpation des sectaires. (1544) Jean Meynier, baron d'Oppède, réunit les forces nécessaires pour soutenir les officiers de justice, informa le Légat d'Avignon (Farnèse) des intentions du roi, et l'invita à joindre les milices du Comtat à celles de Provence.

Les habitants de Cabrières, condamnés par le juge d'Avignon aux mêmes peines que ceux de Mérindol par le parlement d'Aix, furent épouvantés des terribles préparatifs qui se faisaient contre eux. Ne se voyant pas en état de résister, ils eurent recours au cardinal Sadolet dont la douceur bien connue leur faisait espérer qu'il s'intéresserait à leur sort. Ils le prièrent d'avoir pitié d'eux, et ils l'assurèrent qu'ils se repentaient du passé et qu'ils ne désiraient rien tant que de connaître la vérité. Il en aurait fallu moins pour toucher le cardinal. Il reçut leurs députés, il leur parla avec bonté, il leur déclara qu'ils devaient prendre des sentiments meilleurs en matière de religion et il leur promit qu'on leur pardonnerait s'ils rentraient dans le devoir, ajoutant qu'il s'employerait pour faire congédier les troupes destinées à les attaquer. (1) En effet, il ne se donna point de repos que le Légat n'eût révoqué ses ordres et dirigé d'un autre côté les forces qu'il faisait avancer contre Cabrières. Mais il n'eut pas à se louer de sa condescendance, et les hérétiques du Comtat, devenus plus audacieux par l'impunité, voyant d'ailleurs leurs forces accrues par le grand nombre de Vaudois que la crainte du châtiment faisait sortir de Provence, recommencèrent à courir la campagne et à commettre les plus horribles impiétés. Alors le Légat rassembla ses troupes et les unit à celles du Roi.

C'était le 15 avril 1545 : le baron d'Oppède marchait à la tête de la noblesse suivi du baron de La Garde, qui commandait six régiments d'infanterie, quatre bataillons de milices et une compagnie de cavalerie. Cette petite armée arriva à Pertuis et marcha vers Cadenet. Les Vaudois informés du danger qui les menaçait, parurent d'abord vouloir faire une vigoureuse résis-

(1) *Gli habitatori di quel luoguo per frastornar la tempesta, che lor sovrastava, s'andarono a Carpentras, e ricorsero a la protezzione di quel vescovo Giacomo cardinale Sadoleto, prelato di spirito pio e dolce.* (Fant. *Ist. d'Avig. part.* 1. *pag.* 344.)

tance : ils armèrent de toutes parts et 800 des plus déter vinrent se poster à Cabrières-d'Aigues. Ils en chassèrent le et ils se formèrent à la hâte des retranchements auprès d glise. Mais bientôt, effrayés aux approches des troupes qui al fondre sur eux, ils prirent la fuite : leurs partisans les suiv et ce fut une déroute complète.

Cette fuite soudaine nécessita de nouvelles dispositions l'armée. Une division, sous la conduite du baron de La G poursuivit les fuyards dans les montagnes, pilla, incendia tout ce qui se présenta : Cabrièrettes, Cabrières-d'Aigues motte, St-Martin de Brasque, Peypin et une ferme apparl à la dame de Cental, furent entièrement détruits. Da plat pays, le baron d'Oppède fit subir le même traitement roque, Lauris, Lourmarin, Janson et Tresemines. Les pı niers furent envoyés aux galères, ainsi que le portaient le positions du dernier arrêt du parlement. Dans le désordre ral, les lieux saints ne furent pas épargnés : des fuyards s'y é réfugiés, on les enleva au pied des autels, où ils avaie trouver un asile inviolable. On dit même qu'il se fit un infâme des hommes, des enfants et des filles, et qu'on les dit à des capitaines de galères. Mais c'est un fait assez di à prouver : ce qui l'est moins, c'est que les habitants des voisins, surtout ceux de La Bastide-des-Jourdans, Gram Montjustin, Montfuron, accoururent au pillage avec leurs mes. On les voyait retourner chez eux si chargés, qu'à ils pouvaient marcher. Les gens de qualité, voyant que tou se faisait impunément, y coururent à leur tour avec autan vidité que le petit peuple. Les uns et les autres causèrent l coup plus de ravages que les gens de guerre. (1)

Après cette terrible exécution, le baron d'Oppède fit halte à sa troupe, et le lendemain, 18 avril, il prit le ch de Mérindol. La Garde l'avait devancé de quelques heures, dant lesquelles il fit subir à ce malheureux village toute la ri de la sentence portée par le parlement. Les habitants s'ét déjà retirés à Cabrières du Comtat; mais ils ne firent que rer de quelques jours le funeste sort qui les attendait. Un

(1) Aubéry.

fut trouvé dans une caverne : les commissaires voulaient lui donner la vie ; mais les soldats irrités le fusillèrent au pied d'un olivier auquel ils l'avaient attaché.

Cependant d'Oppède arriva à Mérindol, trouva le village incendié, fit démolir quelques maisons épargnées par les flammes et partit pour le Comtat, où le Vice-Légat l'attendait avec beaucoup d'appareil, pour l'expédition de Cabrières. Après que toutes les dispositions du siége furent arrêtées, les commissaires français se retirèrent au château d'Oppède. Le président conduisit une partie des troupes à Cavaillon ; l'autre suivit La Garde à Cabrières où elles se joignirent aux milices du Comtat.

Avant de commencer l'assaut, on somma les habitants de se rendre. Ils répondirent par des injures et ils firent une décharge funeste aux assiégeants. La Garde alors commanda à toute son artillerie de battre la place ; le combat se prolongea avec une perte à peû près égale de part et d'autre. D'Oppède étonné d'une résistance qu'on n'avait pas encore éprouvée, renforça les assiégeants de toutes les troupes de ligne, et se retira le soir même à Cavaillon avec la cavalerie qui ne pouvait être d'aucune utilité pour le siége. Cabrières fut dès lors attaquée avec fureur et défendue de même. Le canon battit en brèche les murailles tout le reste du jour et de la nuit. Le lendemain, le président monta à cheval et voulut s'assurer par lui-même de l'état des choses : il était à mi-chemin lorsqu'il apprit que les habitants s'étaient rendus à discrétion. Il doubla le pas, et il entra dans Cabrières suivi du Lieutenant du Vice-Légat et du baron de La Garde.

La première précaution qu'on prit fut d'enfermer les femmes et les enfants dans l'église, et les hommes dans les salles basses du château. On était si loin de vouloir les massacrer qu'il fut sévèrement défendu aux soldats de leur faire la moindre violence. La place fut remise au lieutenant du Vice-Légat, avec une garnison capable de contenir les prisonniers et de veiller à la sûreté du commandant. D'Oppède et La Garde se retirèrent ensuite dans une grange où ils avaient pris leur logement. A peine y étaient-ils arrivés qu'on vint leur dire que la garnison s'était insurgée et qu'elle voulait saccager le pays. La Garde accourut, rétablit l'ordre, fit sortir une partie des soldats et n'en laissa

que le nombre nécessaire pour la sûreté du lieutenant. Celui-ci voulait faire exécuter la sentence portée à Avignon, qui condamnait le village à être brûlé et saccagé. D'Oppède et La Garde s'y opposaient; cependant un exemple étant reconnu nécessaire, on fit mourir trente des plus coupables et tout le reste fut épargné. (1)

Après cette cruelle exécution, on prit des mesures pour que la plupart des enfants fussent élevés dans la religion catholique. (2) La troupe de ligne alors se retira, et d'Oppède avec La Garde, à la tête de la cavalerie, partirent pour Cavaillon. Ils s'étaient arrêtés sur leur chemin, dans une grange où le chef de l'artillerie s'était logé, lorsqu'on vint leur annoncer que les prisonniers s'étaient échappés et qu'ils en étaient venus aux mains avec la garnison. Aussitôt d'Oppède fait revenir l'infanterie, retourne avec la cavalerie, investit la place et arrête tout secours. Le combat durait depuis quelques heures avec une fureur épouvantable, les combattants se repoussaient tour à tour: sa présence fixa la victoire; les rebelles furent taillés en pièce. On en prit 18 qui furent liés ensemble, les mains derrière le dos et conduits dans un pré non loin du village, et fusillés. On dit que le gendre du président donna lui-même le signal, en fendant la tête à un de ces malheureux d'un coup de coutelas, et que les soldats ayant achevé le massacre, portèrent les têtes au bout de leurs piques et vinrent assommer les femmes et les enfants dans l'église. Les écrivains protestants se sont plu à exagérer ces horreurs. Quoi qu'il en soit, environ 500 personnes périrent à Cabrières; la place fut démantelée et les maisons rendues inhabitables, aux termes de la sentence rendue à Avignon. Eustache Maron, principal auteur de tous ces désastres, fut pris et conduit à Avignon où il périt du dernier supplice. (3)

(1) ..... s'étant (le baron de La Garde) un peu trop comporté rigoureusement en Provence contre les hérétiques de Mérindol et de Cabrières (car il haïssait mortellement ces gens-là), il encourut la malegrace de son roi, dont il garda la prison longtemps. Aussi en partant de là, il disait qu'il pensait passer maître-ès-arts, y ayant fait son cours l'espace de trois ans. (Brantôme. *Grands Capitaines*, *Vie de M. le baron de La Garde*, tom. VI. p. 158.)

(2) *Furono transportati dalla terra molti fanciulli e tenere donzelle, per farli nudrire altrove, e instruire nella fede catholica.* (Fanton. *Istor. d'Avig.* p. 345.)

(3) Bouche. *Hist. de Provence.* liv. X. — Thuan. *liv.* VI. — Fleury. *liv.* CXLI, [illegible]

Après cette cruelle expédition, et lorsque la paix commençait à peine à se rétablir dans le diocèse de Cavaillon, l'évêque Pierre Ghinucci eut à régler des questions qui, pour être d'une moindre importance, ne laissent pas que de donner beaucoup d'ennui. Il transigea avec ses chanoines au sujet de la dîme. Le Chapitre était regardé comme décimateur général de tout le territoire de Cavaillon, ce qui n'empêchait pas l'évêque de lever la dîme sur plusieurs parties du même territoire et sur toutes les terres qui étaient de sa redevance. Ces différentes dîmeries rendaient la perception difficile et faisaient souvent naître des disputes parmi les collecteurs. Pour terminer toutes ces difficultés, il fut convenu entre le Chapitre et l'évêque que toutes les dîmeries se feraient en commun, sauf celles de certains quartiers que l'évêque se réservait, et que les redevances supportées par le Chapitre seraient diminuées de moitié. L'évêque, dans le partage, ne prenait que la cinquième partie des grains. (1) Cette transaction passée en 1545 a fait loi jusqu'à la Révolution.

Pierre VII de Forlivio, évêque d'Apt (1542), fut moins heureux dans ses rapports avec ses chanoines, et il se vit obligé de plaider contre eux pour un objet d'une toute autre importance. Ce prélat, dès son entrée à Apt, avait eu son temporel saisi par le pouvoir civil. (2) A peine dégagé de ces premières difficultés, il se vit contester par son Chapitre le droit d'instituer les nouveaux chanoines. Ses prédécesseurs avaient négligé d'user de ce droit; le Chapitre en profita : il avait déjà celui de

Cet auteur a travaillé sur des mémoires qui l'ont induit en erreur. Son récit, plein d'exagération, est peu conforme à la vérité.

(1) L'évêque s'était réservé la dîmerie exclusive du quartier de St-Ferréol et de St-Félix. Le Chapitre devait lui donner 24 salmées de blé et autant de tonneaux de vin. *(Mémoires inédits sur Cavaill.)*

(2) Il avait pris possession sans prêter serment et sans faire annexer ses bulles. Le Parlement venait d'établir un droit d'annexe inconnu auparavant : le prélat refusait de s'y soumettre. « La Cour, sur son refus, dit Remerville, donna commission à Jean Romey, procureur du roi à St-Remy, de procéder à la saisie de tout le temporel de l'évêché, en quoi qu'il pût consister, soit juridiction, domaine ou autres revenus. Jean Romey apposa, le 16 avril 1542, les armes du roi sur toutes les propriétés épiscopales. L'affaire traîna jusqu'au 16 mars 1549, où l'évêque prêta serment de fidélité au roi. » Quant au nouveau droit, on ne sait s'il le paya. Ce qu'il y a de certain, c'est que tous les évêques et tous les abbés de la Provence l'ont payé jusqu'à la Révolution.

présentation, et dès lors il conféra les chanoinies. Il réclama fortement lorsque le nouvel évêque voulut remettre les choses sur l'ancien pied, et ce ne fut qu'après plusieurs années de contestations qu'on en vint à une transaction, autorisée en cour de Rome (1546), par laquelle il fut convenu qu'ils rempliraient alternativement les chanoinies vacantes par mort, sans toucher aux prébendes cléricales, dont le Chapitre se réservait la nomination.

Cette affaire venait à peine d'être réglée qu'une autre plus grave fut soulevée. L'ancien procès des évêques d'Apt et du corps de ville touchant leurs prétentions réciproques sur les lieux de Torrettes et de Clermont, avaient été réglées en divers temps par deux transactions différentes: les consuls jugèrent à propos de renouveler la querelle. Le parlement, sur les plaintes du tiers-état, ayant rendu un arrêt (6 mars (1549) portant que tous les seigneurs feudataires seraient contraints de payer la taille des nouvelles acquisitions faites dans l'étendue de leurs fiefs, excita un mouvement général, non-seulement contre ceux-ci, mais encore contre les ecclésiastiques qui prétendaient jouir de toute exemption. L'affaire fut portée au roi, et il parut une déclaration (5 septembre 1552) par laquelle Sa Majesté ordonnait que, provisoirement, le clergé et la noblesse payeraient les tailles des biens roturiers acquis depuis le dernier affouage de la province, jusqu'à ce qu'il y eût autrement pourvu. Les consuls, appuyés sur cette déclaration, mirent l'évêque au nombre des contribuables, quoiqu'il maintînt son immunité non-seulement par sa qualité de seigneur de Torrettes et de Clermont, mais encore par l'exemption naturelle que son caractère lui donnait de toute sorte de contributions, même des biens qui n'étaient pas de l'ancien domaine de son église. Cette contestation fit revivre tout l'ancien procès, et les parties, jouissant également du privilége des mineurs, étaient en état de poursuivre la rescision des deux différents actes qu'elles avaient passé à ce sujet. Le roi avait député Antoine de Lévi, conseiller au parlement de Paris, en qualité de commissaire pour régler l'affaire des tailles en Provence. Les consuls munis de pouvoirs particuliers, firent assigner l'évêque et tout le clergé tant séculier que régulier, pour comparaître devant lui. (2 mai 1553) On nomma

une commission de douze prud'hommes, six de la part de l'évêque et six de la part des consuls, pour faire la séparation des biens roturiers que l'évêque possédait à Torrettes et à Clermont, afin de les soumettre à la taille comme le reste du territoire. Cette commission fit plusieurs règlements, entre autres que le glandage et le pacage, c'est-à-dire, la faculté de cueillir les glands et de faire paître les troupeaux dans ces deux quartiers, serait libre pour les habitants d'Apt. Les précédentes transactions furent annulées, et l'on convint de faire ratifier celle-ci, l'évêque, en cour de Rome, et les consuls, au parlement de Provence.

Cependant l'affaire des tailles ayant été décidée au conseil du roi, il parut un édit (1555) qui déclarait nobles et *immunes* de tout droit les acquisitions faites par les seigneurs feudataires dans l'étendue de leurs fiefs jusqu'au jour de la publication. P. de Forlivio voulut profiter de cet édit, et se pourvut en cassation contre la précédente transaction ; mais il fut débouté, et la transaction se trouva confirmée. Cette décision l'irrita si fort que se croyant en même temps en droit de se plaindre de ses chanoines qui voulaient l'exclure des assemblées capitulaires, il forma le dessein de quitter son évêché. Il le fit (1557), après avoir donné sa procuration pour établir un coadjuteur, ce qui n'eut pas lieu.

Ce prélat ne parut plus dans Apt. Il aurait bien voulu passer le reste de ses jours à Sénanque, mais nous venons de voir que cette abbaye était inhabitable depuis que les protestants l'avaient saccagée. Il se retira donc à Avignon, et il habita le collége de Sénanque ou de St-Bernard, qu'un de ses devanciers en l'abbaye de ce nom, Jean Casaleti, avait fondé. (1495) Il en augmenta les revenus, et son successeur en l'abbaye de Sénanque continua cette œuvre. Ce collége, après avoir subi quelques modifications, a existé jusqu'à la Révolution. Pierre de Forlivio mourut à Avignon (5 février 1559) : son corps fut transporté dans sa cathédrale d'Apt.

Tandis que ce prélat d'humeur inquiète, après avoir fatigué son clergé et son peuple, terminait tristement ses jours dans une espèce d'exil, celui de Vaison redoublait de vigilance et de zèle afin d'écarter les loups du troupeau qui lui était

confié. C'était Jacques Cortès : il avait succédé (1544) à son père sur le siége de Vaison ; car Thomas Cortès, ainsi que nous l'avons fait observer, avait été marié avant d'être promu à l'épiscopat. Son fils joignait au titre d'évêque de Vaison, celui de patriarche d'Alexandrie, et c'est en cette qualité qu'il assista au concile de Trente, réuni en 1545, contre les nouvelles hérésies et pour travailler *à la réforme de l'Église dans son chef et dans ses membres*, selon le style de l'époque. Avant de partir pour cette célèbre assemblée, il se fit donner un coadjuteur. Le Pape lui permit de le choisir et de le lui présenter. Il jeta les yeux sur Rainier Ceuli, religieux de l'ordre des Frères Prêcheurs, son neveu. On le sacra évêque de Majorque, et il gouverna l'Église de Vaison avec beaucoup de prudence, pendant tout le temps que son oncle siégea au concile de Trente. Il mourut au Crestet (1551), et il fut enseveli dans l'église de ce pays.

Cependant Jacques Cortès se distinguait au concile de Trente, surtout par sa fermeté à soutenir la nécessité dans laquelle se trouvent les premiers pasteurs de résider au milieu des âmes qui leur sont confiées. Il lutta vigoureusement contre plusieurs évêques qui s'efforçaient d'affaiblir cette obligation, alléguant les circonstances du temps et les priviléges des personnes : deux prétextes assez difficiles à détruire. On dit que, poussé à bout, il s'écria : « La résidence est absolument nécessaire ; mais, vu les temps et les priviléges des Ordres mendiants, je reconnais qu'elle est inutile. » (1) Pendant qu'il paraissait avec éclat dans cette célèbre assemblée, des scènes désolantes avaient lieu dans son diocèse. Reprenons les choses de plus haut.

Dès l'an 1560, les religionnaires de France commencèrent à remuer : jusque-là ils n'avaient pas fait d'entreprise considérable. François I, qui connaissait leur humeur séditieuse, avait veillé sur leurs démarches autant pour la sûreté de ses États que par zèle pour la saine doctrine. Henri II avait marché sur les traces de son père et rendu plusieurs édits contre les Calvinistes. Mais ces hérétiques n'avaient pas laissé que de croître en nombre et en puissance. Bientôt la France entière en fut infestée et retentit de leurs blasphèmes contre la foi, et de leurs in-

(1) *Residentiam plane necessariam agnosco, sed prout sunt tempora et privilegia Fratrum, prorsus inutilem.* (Palavicin. Card. S. Praxedis. *Hist. Conc. Trident.*)

vectives contre le clergé et la Cour romaine. Leurs ministres les animaient dans les assemblées secrètes qu'ils tenaient dans presque toutes les localités; le royaume entier se trouvait en ébullition. Un prétexte leur manquait pour éclater, et ils n'avaient point de chef pour les conduire. La mort de Henri II vint leur fournir l'un et l'autre. Charles Dupuy-Montbrun était à leur tête dans le Dauphiné. Né dans le voisinage du Comtat, il avait servi avec distinction dans les guerres contre l'Allemagne. A son retour, il apprit qu'une de ses sœurs avait embrassé les nouvelles doctrines et s'était enfuie à Genève. Il en eut tant de chagrin qu'il partit sur-le-champ pour aller la trouver, la convertir où la tuer. Il la chercha pendant quelque temps, et ne pouvant la rencontrer, il alla au prêche, y prit goût et se pervertit. Il retourna à Montbrun avec sa sœur, qu'il n'eut plus de peine à trouver du moment qu'il partagea ses erreurs; il fit détruire la chapelle de son château; il abolit la messe dans l'église paroissiale et il y établit l'exercice du Calvinisme, obligeant tous les habitants de gré ou de force à se faire protestants. Tel fut le chef le plus redoutable des religionnaires dans nos pays. Le parlement de Grenoble, instruit de sa conduite, procéda contre lui: Montbrun essaya de se justifier. (1) Ne pouvant y réussir, il ne pensa plus qu'à se défendre. Il s'empara par trahison de Bouvier, prévôt des maréchaux du Dauphiné, que le parlement avait envoyé avec des forces suffisantes pour le prendre lui-même et l'amener à Grenoble *vif* ou *mort*, et il le fit conduire dans les prisons de son château. Après ce coup d'éclat, il n'y avait plus moyen de reculer. Montbrun se fortifia, assembla ses amis et fit appel à toutes les passions mauvaises. Les gens sans aveu, les brigands, les assassins, tous ceux qui vivaient de vol et de rapines, accoururent: il en forma une armée et il se trouva en état de se défendre.

Les circonstances le favorisèrent, et il devint chef de parti alors même que ses affaires paraissaient entièrement désespérées. Hector de Pardaillan (2), plus connu sous le nom de La Mothe-Gondrin, venait d'être nommé lieutenant du roi dans le Dauphiné. C'était un homme de guerre très-hardi. Outré de l'entre-

(1) La Popelinière. liv. VI. — Bèze. *Hist. liv.* III. — Davila. *liv.* I.
(2) Alard. *Vie du Baron des Adrets.*

prise de Montbrun, il lui ordonna de venir rendre compte d sa conduite. Montbrun quitta précipitamment son châtea et lança un manifeste dans lequel il déclarait « qu'il aban donnait ses biens et qu'il sortait du pays, non pour avoi commis quelque crime, mais pour aller chercher la liberté d conscience sur la terre étrangère. » (1) On le crut parti, mais c n'était qu'une ruse ou plutôt un coup de désespoir inspiré pa son manque de cœur et la mobilité de son caractère. Paulon Ri chieu de Mouvans qui se trouvait avec lui, le fit revenir facile ment et le porta à prendre d'autres résolutions. Il avait moin de courage que Montbrun, mais beaucoup plus de sang-froid e de prudence. Originaire de Draguignan, il avait embrassé l nouvelle religion et il l'observait en secret, réunissant les hu guenots des environs et les faisant assister au prêche dans so château. Le peuple s'en aperçut et le menaça; bientôt même i alla plus loin, et ayant surpris son frère, il le tua, lui arracha l cœur et les entrailles, sala son corps et le fit porter à Aix. Mou vans réclama devant le parlement, et n'obtenant pas une justic aussi prompte que le désirait sa vengeance, il se jeta dans le part des huguenots, s'entendit avec les conjurés de Blois et d'Am boise, leva des troupes, tenta de surprendre Aix, manqu son coup et se retira dans le monastère de St-André près d Trevens où il fut assiégé et forcé de se rendre à des condition trop honorables pour un rebelle. Cette circonstance lui fit crain dre qu'elles ne fussent pas observées, et ne se croyant pas e sûreté en Provence, il se retira près de Montbrun avec 500 Vau dois qui avaient fui de Cabrières et de Mérindol, et il les joign aux 300 hommes que Montbrun tenait pour sa sûreté. Ce fut alor que La Motte-Gondrin menaça Montbrun; Mouvans lui conseill de résister et même de tenter un coup d'éclat. (1560) Montbru l'écouta : ces deux chefs de parti unirent leur fortune, marchè rent sur Malaucène et s'en emparèrent par surprise durant l nuit. (1) Un avocat sans cause, Alexandre Guillotin, leur en avai inspiré le dessein et s'était offert à leur livrer aussi Vaison. L vif repentir qu'il eut de sa perfidie sauva cette dernière ville Montbrun et Mouvans, maîtres de Malaucène, se livrèrent à tout

(1) Bouche. *Hist. de Prov.*

(2) Du Thou. *Hist. suor. temp.* — P. Daniel. *Hist. de France.*

sorte d'impiétés et de brigandages; ils pillèrent et profanèrent les églises, brisèrent les statues et images des saints, renversèrent les autels et firent faire les exercices de leur religion par un ministre qu'ils avaient amené avec eux. Le lieu étant à leur bienséance, ils s'y fortifièrent après en avoir chassé les catholiques, et ils y reçurent les religionnaires qui accoururent de toute part.

Le cardinal Farnèse, Légat d'Avignon, ayant appris cette invasion, assembla les États de Provence, et envoya à Montbrun une députation aussi nombreuse qu'honorable, pour le sommer de sortir des États de l'Église. Les députés parmi lesquels se trouvait Claude de Crillon, consul de la ville et frère de celui qui depuis fut surnommé le *Brave des braves*, entrèrent dans Malaucène et y prirent logement en attendant que Montbrun voulût les entendre. Ils se croyaient en sûreté; ils tinrent des discours peu prudents sur le mauvais état de la garde composée d'hommes mal disciplinés, et ils conclurent que 300 soldats de troupes régulières suffiraient pour prendre la place. Un espion, nommé Baudonis, de Carpentras (1), les entendit, rapporta leurs discours à Montbrun qui à l'instant même assembla son conseil, l'instruisit de ce qui se passait, fit venir les députés et les reçut dans un appareil terrible. Il était vêtu de noir, tenait le pistolet au poing, et avait sa garde rangée autour de lui, mèche allumée. Il leur parla d'une manière dure, et il les renvoya sèchement, après avoir retenu un d'entre eux (Nonvesan), qu'il condamna à être pendu et qu'il fit aussitôt conduire au lieu du supplice. Il lui laissa la vie pourtant, mais ce fut pour l'envoyer en prison et le faire mourir d'une manière plus cruelle à force de mauvais traitements. (2) Les autres députés ne sortirent de Malaucène qu'après avoir essuyé mille indignités et subi une honteuse détention. Montbrun, fier de ce succès, se mit à piller les environs, et afin de se ménager un appui, il fit alliance avec les religionnaires d'Orange qui étaient déjà fort nombreux; ceux-ci lui promirent de le secourir, et ils lui tinrent parole.

Cependant le Légat, indigné de l'audace de Montbrun, leva des troupes et fit des préparatifs pour recouvrer Malaucène. Il se concerta avec La Motte-Gondrin, et il l'invita à venir lui-

(1) Pérussis. *Discours sur les guerres.*
(2) Fantou. *Istor. d'Avig.*

même afin de l'aider dans cette expédition. Celui-ci saisit avec ardeur l'occasion de venger l'outrage que Montbrun avait fait à son autorité en arrêtant le grand prévôt. Il s'avança à la tête de 4,000 hommes, ayant pour second le baron des Adrets qui ne s'était pas encore déclaré pour les religionnaires. Arrivé à Bollène, il écrivit à Montbrun par considération pour sa famille, et il l'engagea à se soumettre, lui promettant sa grâce à ce prix. En attendant sa réponse, il manda les consuls et les notables d'Orange, il leur fit de vifs reproches sur ce qu'ils fournissaient des secours à ceux qui s'étaient emparés de Malaucène, et il leur commanda de lui livrer Mouvans. Les consuls dirent qu'ils n'avaient point fourni de secours et que Mouvans n'était pas dans leur ville. Mais Gondrin découvrit bientôt leur mauvaise foi, et les en punit en leur imposant une forte amende (6000 f.) Les habitants d'Orange, honteux de leur conduite(1), crurent prudent de donner la moitié plus (12000 f.) Après quelques autres incidents, Gondrin, ne recevant pas de Montbrun une réponse satisfaisante, joignit ses troupes à celles que le comte de Suze amenait d'Avignon, et se prépara à assiéger Malaucène. Montbrun, intrépide dans les négociations, se troubla une seconde fois à l'approche du danger, abandonna la place, et se sauva, suivi d'un seul domestique. Ses soldats prirent la fuite à son exemple et se dispersèrent, en sorte que l'armée catholique arrivant à Malaucène ne trouva plus d'ennemis. Ainsi tout rentra dans l'ordre pour le moment, la paix fut rétablie et les pasteurs des âmes purent se livrer à toute l'ardeur de leur zèle.

Jacques Cortès, évêque de Vaison, qui s'était distingué au Concile de Trente, apprit avec douleur, à son retour, les ravages que les religionnaires avaient faits dans son diocèse. Comme il n'avait point de maison dans sa ville épiscopale, il fut obligé de demeurer au Crestet. De là il veillait à ce que les loups n'entrassent point dans la bergerie; surtout il encourageait les pasteurs du second ordre à bien faire leur devoir, les pressant tantôt par des discours pleins de piété, et tantôt par des lettres où l'esprit de Dieu abondait, à combattre généreusement pour la défense de l'Église. Ses exemples avaient encore plus d'efficacité que ses

(1) *Per allontanar da se si molesta visita, hebbe per bene il Consiglio d'Orange di mandarle due mila scudi.* (Fanto. pag. 370.)

paroles. Il ne négligeait pas les moyens extérieurs qui pouvaient assurer le triomphe de la cause catholique. Enfin, après beaucoup de travaux, de larmes et de prières, il eut la consolation de voir son diocèse délivré des hérétiques qui l'infestaient. Pendant les péripéties de la guerre, il ne cessa de lever les yeux et les mains au ciel pour obtenir de Dieu la victoire. Il mourut au château du Crestet (1570), et il fut enseveli dans l'église paroissiale de ce lieu, comme l'avait été Rainier Ceuli, son coadjuteur et son neveu.

L'évêque d'Orange n'était pas moins fatigué par les hérétiques. Rostaing V, de la Baume-Suze, fut nommé à ce siége (1543) par François I qui voulut ainsi reconnaître dans le fils les services que le père lui avait rendus. Le premier soin de ce prélat fut de travailler à rétablir la discipline et à détruire les abus qui s'étaient glissés dans son clergé. Il obligea les chanoines à la résidence, et fit de sages règlements. Il est rapporté dans les archives du chapitre, que l'évêque, voulant assister aux assemblées capitulaires (30 décembre 1546), les chanoines s'y opposèrent sous prétexte que leurs délibérations avaient pour but unique de réglementer l'usage des biens du Chapitre. Nous ne savons ce qu'il en advint, mais il est certain que les Chapitres avaient alors un existence à part et à peu près indépendante. C'est ainsi du moins qu'on les considérait en France. (1) En effet celui d'Orange fut mandé par le gouverneur et par le parlement du Dauphiné à l'effet de se présenter aux États de cette province. Deux chanoines, députés à cette fin, représentèrent qu'ils n'étaient point en coutume d'assister à ces sortes d'assemblées, encore moins de contribuer à leurs charges; ils se retirèrent après avoir obtenu ce qu'ils désiraient.

Mais des soins plus graves et d'un ordre plus élevé vinrent bientôt fixer l'attention et absorber tous les soins de l'évêque et du clergé d'Orange. Les protestants commencèrent à s'introduire dans la ville: faibles d'abord et en petit nombre, ils n'eurent que des assemblées nocturnes et tenues avec beaucoup de secret; mais bientôt ils se multiplièrent et ils eurent l'audace d'afficher aux portes de l'église des placards dans lesquels le Pape était

(1) P. Thomass. *Discipl. eccl.*

traité d'antéchrist. Rostaing ne s'endormit pas à la vue du danger : il alla trouver le gouverneur de la ville qui fit aussitô rechercher les coupables. Leur chef fut arrêté et contraint d'abjurer ses erreurs publiquement dans l'église cathédrale, la tête et les pieds nus, tenant un flambeau à la main; après quoi il jeûna en prison, au pain et à l'eau, pendant 40 jours

Peu après (1547), un religieux conventuel, prêchant le carême à Ste-Cécile, n'eut pas horreur de dire en chaire que le purgatoire était une fable inventée par les papistes; que Jésus Christ ne se trouvait qu'en figure dans le sacrement de l'Eucharistie que la messe était une superstition, l'invocation des Saints et le culte des images une idolâtrie, et la confession inutile. L'évêque le fit saisir, l'obligea à se rétracter publiquement dans l'église cathédrale d'Orange et dans la paroisse de Ste-Cécile, et après cette double amende honorable, ses supérieurs le condamnèrent à une prison perpétuelle. (1)

Ces mesures pleines de vigueur arrêtèrent d'abord les progrès de l'hérésie, mais ce ne fut que pour peu de temps. Rostaing mourut (24 juillet 1556), et l'on peut dire que ce fut un bonheur pour lui, car il ne vit pas les désordres dont son église et la ville d'Orange devinrent le théâtre. Son successeur ne fut nommé que cinq ans après. Pendant cet intervalle, l'église d'Orange fut gouvernée par des vicaires capitulaires qui assurément ne manquaient pas de zèle; mais leur autorité, moins imposante que celle d'un évêque, n'opposa qu'une digue impuissante à l'invasion des doctrines de Calvin. Bientôt elles portèrent des fruits, et plusieurs religieuses du monastère du Puy d'Orange, retirées alors à Notre-Dame des Plans-lès-Mondragon, s'enfuirent avec deux prêtres à Genève, pour y consommer leur apostasie et vivre dans le libertinage. (2)

L'exemple était contagieux: il le devint d'autant plus que Guillaume de Nassau, prince d'Orange, ayant embrassé le protestantisme, autorisait la propagation des nouvelles doctrines dans sa principauté. Aussi les prédicants y firent beaucoup de prosélytes. Leurs assemblées, auparavant clandestines, devinrent publiques. Quelques femmes d'abord se laissèrent séduire, les

(1) Fant. *Ist. d'Avig. pag.* 367.

(2) L'abbé Fer. *Notice hist. de Notre-Dame-des-Plans. p.* 34.

hommes vinrent après et la foule suivit. Les hérétiques étaient si nombreux et si puissants (1561), qu'ils s'emparèrent de l'église des Dominicains (1), y firent la Cène et s'échauffèrent à la parole fougueuse de leurs ministres, au point que, pleins d'animosité contre les catholiques qu'ils regardaient comme des corrupteurs de la religion, ils se précipitèrent dans la ville, la parcoururent en forcenés, renversèrent les croix et les statues, profanèrent les autels, traînèrent le crucifix dans les rues, foulèrent aux pieds les saintes hosties, détruisirent tout ce qui servait à la décoration des églises ou qui se trouvait exposé à la vénération du peuple. A partir de ce jour, les fidèles violemment persécutés, furent obligés de se cacher et ne purent plus accomplir que dans l'ombre les pratiques de la religion.

Cependant un procès scandaleux que les circonstances auraient dû faire cesser, se poursuivait devant les tribunaux. Louis Adrien de Caze, dit du Roure, pourvu de la prévôté du Chapitre en vertu des provisions obtenues en cour de Rome, plaidait contre François de Serres nommé par le roi à la même prévôté. L'affaire fut portée au grand conseil, qui, suivant le concordat de Léon X, maintint Adrien du Roure et débouta François de Serres.

Le prince d'Orange, ayant appris la mort de l'évêque Rostaing, fit séquestrer les revenus de l'évêché. Ses officiers exécutèrent ses ordres sans opposition de la part du Vice-Légat, dans les terres de l'évêché d'Orange situées dans le Comtat : à Mondragon, qui ressortait du parlement de Provence, il y fut mis opposition par ordre du roi de France. Mais si Rome se tut lorsqu'il s'agissait du temporel, il n'en fut pas de même quand on en vint à nommer un évêque à Orange. Guillaume de Nassau fit beaucoup pour se maintenir dans le droit de juspatron que possédaient ses prédécesseurs; mais la cour de Rome et celle de France n'oublièrent rien pour l'en faire déclarer déchu, et l'empêcher de concourir désormais à cette nomination. En effet, il était inconvenant qu'un prince hérétique prît part à la nomination d'un

(1) Elle était au faubourg St-Martin, sur les bords de la Meyne. Plus tard, un nouveau couvent ayant été bâti, pour les Dominicains, dans l'intérieur de la ville, la famille de Causans se chargea de faire construire l'église, et plaça ses armes à l'arceau de la porte d'entrée, où on les voit encore.

évêque catholique; mais les protestants n'y regardent pas de si près ; un évêque pour eux, n'étant qu'un fonctionnaire public comme les autres, ils ne trouvent aucun inconvénient à ce que le prince ait la principale part à sa nomination. C'était se hâter un peu trop de tirer une conséquence renfermée dans les principes, il est vrai, et que des siècles peuvent à peine faire comprendre ; mais les lois de la logique sont impitoyables, et alors on allait vite en besogne. Guillaume écrivit aux chanoines d'Orange pour leur rappeler que ses prédécesseurs leur ayant toujours recommandé quelque personnage à eux agréable pour être leur évêque, il leur présentait Imbert de Latour et les requérait bien affectueusement de l'avoir pour recommandé et de l'élire, en sorte que sa nomination eut plein effet. (1) Les chanoines n'eurent pas besoin de délibérer longtemps pour savoir ce qu'ils avaient à faire: ils lui répondirent avec beaucoup de respect qu'ils le reconnaissaient pour leur seigneur souverain, mais que ses prédécesseurs avaient accordé aux chanoines la liberté d'élire leur évêque, et que dans le cas présent ce droit se trouvait dévolu au Souverain Pontife, attendu qu'il s'était écoulé plus de quatre ans depuis la mort du dernier évêque; qu'ils en écriraient à Rome et qu'ils règleraient leur conduite sur la réponse qu'ils en recevraient.

Le Pape Pie IV fit justice des prétentions du prince d'Orange; il nomma (1561) pour évêque de cette église désolée Philippe de La Chambre, neveu du cardinal d'Amboise. Guillaume de Nassau approuva son élection à condition qu'il lui prêterait hommage et qu'il résiderait à Orange. La première de ces conditions ne souffrait point de difficulté; mais la seconde était inadmissible, vu l'état déplorable où les protestants avaient réduit cette ville. Ce prélat s'arrêta à Avignon, d'où il écrivit au prince qu'après avoir reçu ses lettres, il s'était hâté de quitter toutes ses affaires de France et de s'acheminer vers la ville d'Orange; qu'étant arrivé très-près, il avait été averti de l'insolence des ennemis de la foi ; qu'ils avaient pris et saccagé toutes les églises, brûlé les statues et les images des saints, brisé les autels, aboli la célébration de la messe et des heures canoniales,

(1) *Archiv. d'Orang.* — Prévost. *Hist. Eccl. Arausi.*

fait prêcher leurs ministres suivant l'institution de Genève, administré les sacrements à leur mode, et réuni un consistoire pour régler les affaires ecclésiastiques. Il ajoutait: « Ils ont poussé la tyrannie jusqu'à ne vouloir pas permettre aux catholiques, qui sont plus de 3,000, d'avoir un prêtre pour leur dire la messe. Ils ont contraint les chanoines, les religieux et autres ecclésiastiques à quitter leurs costumes pour prendre des vêtements autres que ceux qui sont prescrits par leurs saintes règles, et cela après s'être emparé de tous les biens ecclésiastiques. » (1) Le prélat supplia ensuite son Altesse d'avoir pitié de ses pauvres sujets qu'on forcait à vivre sans religion, et il le pria de l'excuser lui-même s'il ne résidait pas à Orange, la chose n'étant plus possible, vu la violence dont on usait envers le clergé.

Tel était l'état déplorable de cette église. Le 25 mars 1562, M. de Causans, gouverneur de la ville et de la principauté, écrivait au même Guillaume de Nassau qu'à son retour d'un voyage fait à Nice pour exécuter les ordres de son Altesse, il avait trouvé la principauté en grande désolation à cause qu'à Orange, à Courthézon et Joncquières, on n'avait plus célébré la messe depuis le 20 décembre. « Ceux de la nouvelle secte, poursuit-il, se sont saisi des églises; ils ont fait toute sorte d'insultes aux ecclésiastiques; ils ont rompu, brisé et brûlé les images, traîné le crucifix dans les ruisseaux des rues, saccagé tout jusqu'aux ferrements; ils ont même brûlé la plus grande partie du couvent des Cordeliers, et ruiné leur église où sont les tombeaux des princes d'Orange, qu'ils n'ont pas épargnés. » (2) Après avoir fait cette peinture effrayante de l'état de désolation où se trouvait le pays, il supplie le prince d'y pourvoir.

Ces deux lettres peignaient trop fidèlement le malheureux état où se trouvait la principauté d'Orange, et réclamaient des secours trop pressants pour que Guillaume ne se hâtât point d'y pourvoir. Il avait, d'autre part, reçu des officiers du Pape des plaintes graves sur les désordres commis par les religionnaires d'Orange, dans le Comtat. Il envoya donc son écuyer Alexandre de Latour, qui arriva aux environs de Pâques. Il assembla les trois États de la principauté, et il leur fit connaître la volonté du prince.

(1) Prévost. *Hist. Eccles. Arausi.*
(2) Lapise. *Hist. des princ. et de la princip. d'Orange.*

Guillaume mandait que désirant se conformer à tout ce que l
roi de France faisait exécuter dans son royaume, il permettai
le libre exercice des deux religions dans ses États, enjoignant
tous ses sujets de vivre ensemble en parfaite union et en paix
sous l'obéissance de leur prince souverain. L'assemblée se ter
mina par la résolution unanimement prise de se soumettr
en tout aux ordres du prince, et par donner aussitôt de
marques d'adhésion. Ces conclusions furent sur-le-champ exé
cutées. Les protestants quittèrent toutes les églises à l'exceptio
de celle des Dominicains qu'ils se réservèrent, et les catholiques
eurent la consolation de rentrer dans l'exercice public de leu
culte. La suspension avait duré quinze mois; elle se termin
aux fêtes solennelles de Pâques qui furent célébrées avec en
thousiasme.

Philippe de La Chambre profita de cette heureuse liberté pou
réparer les ruines de son église. Il chercha surtout à ramene
les brebis égarées, et il combattit les erreurs nouvelles dan
des conférences qu'il faisait lui-même tous les dimanches. Mai
la paix ne fut pas de longue durée; les protestants suscitèren
bientôt de nouveaux troubles. Ils abreuvèrent les catholiques d
tant d'ignominies, que l'évêque, dont les jours étaient mena
cés, fût obligé de se retirer avec son clergé séculier et régu
lier, à Caderousse, ville du Comtat Venaissin et du diocèse d'O
range. Alors les protestants ne gardèrent plus de mesure; sep
églises furent démolies jusqu'aux fondements, la voûte et l
clocher de la cathédrale abattus, les vases sacrés pillés et pro
fanés, les ornements et les reliques des saints livrés aux flam
mes et les cendres jetées dans la rivière. On prononça immé
diatement le bannissement de l'évêque, la confiscation des bien
du clergé, la proscription du culte catholique. Alors Philippe dé
sespérant de son église, et pensant qu'il ne pourrait jamais ra
mener des gens aussi acharnés, céda aux circonstances et laiss
à un autre le soin de poursuivre un bien qu'il lui semblait im
possible de faire lui-même. Il se démit (1571) de son évêch
entre les mains du Pape Grégoire XIII, au grand regret de son
clergé et de tous les catholiques.

Cependant l'Église de Carpentras se consolait de la mort d
l'illustre Sadolet, en voyant sa vivante image, Paul Sadolet, son

neveu, remplir son siége avec tant d'édification. Nous avons vu que Clément VII étant venu à Marseille (1533) à l'occasion du mariage de sa nièce, Catherine de Médicis, avec Henri II, avait permis au cardinal Sadolet de se le donner pour coadjuteur, et lui en avait fait expédier de cette ville même et sans aucuns frais, les provisions nécessaires. Dès lors ce jeune prélat s'appliqua d'une manière toute particulière à étudier et à reproduire les vertus de son oncle qu'il vénérait comme son évêque, qu'il respectait comme son maître, qu'il aimait comme un père. Tous ces sentiments se trouvent exprimés d'une manière admirable dans la lettre qu'il écrivit à Rome au cardinal Farnèse, Légat d'Avignon (22 mars 1546), au sujet des tracasseries qu'il éprouvait de la part du Vice-Légat, Antoine Trivulce, jaloux de l'autorité que les Sadolet prenaient dans nos contrées. Paul Sadolet avait été nommé recteur du Comtat par le cardinal Farnèse. (1541) Les États du pays n'avaient fait aucune difficulté de reconnaître cette nomination, tout irrégulière qu'elle était, tant était grande l'estime qu'on avait pour les vertus de ce jeune prélat. Aussi son oncle se montra-t-il satisfait de la manière dont il remplissait cette magistrature, et dans une lettre écrite peu de temps après, il dit avec cette noble fierté du vieillard qui voit ses élèves marcher sur ses traces : « Il se comporte avec tant de prudence qu'il s'attire l'estime et l'affection de tout le monde, en sorte qu'il ne contribue pas peu à rendre plus illustre notre maison. » (1) Il n'est donc pas étonnant que Trivulce, esprit inquiet et étroit, rompu aux intrigues des cours, en fût jaloux et cherchât à lui nuire auprès de l'autorité supérieure. Il n'en vint pas à bout. Paul, héritier des nobles sentiments de son oncle, ne pouvant se faire à tant de bassesse, songea à s'éloigner d'une charge qui irritait l'envie et jetait le trouble dans son existence : il pria le cardinal Farnèse de lui donner un successeur; mais le Légat était trop satisfait de sa conduite pour avoir égard à ses instances ; il lui conserva le gouvernement du Comtat, jusqu'à ce qu'il fût entré en pleine possession de son évêché par le décès du cardinal, son oncle, qui, ainsi que nous

(1) *In eo munere tractando, ad quod est vocatus, ita se gerit, ut cum maxima laude omnium, summaque prudentia et æquitatis forma, et suam et nostræ familiæ dignitatem reddat illustriorem. (Epist. Sadol.)*

l'avons dit, eut lieu à Rome, en octobre 1547. Dès lors Paul Sadolet quitta la rectorie pour se consacrer uniquement aux fonctions de l'épiscopat.

Les protestants qui avaient fait tant de ravages dans les diocèses d'Apt, de Cavaillon, d'Orange et de Vaison, étaient loin de vouloir épargner Avignon et Carpentras. Déjà (1547) deux écoliers de l'Université d'Avignon, s'étant laissés séduire, avaient porté la peine de leur crime. (1) Ils avaient été découverts et condamnés à être conduits par toutes les collégiales de la cité, en chemise, la tête et les pieds nus, et une croix à la main. A chaque église, ils demandaient pardon à Dieu et ils abjuraient l'hérésie. Les archers, chargés de l'exécution, portaient des fagots de bois, pour donner à entendre que ces jeunes gens avaient mérité d'être brûlés. Arrivés devant la Métropole, on les mit au carcan, et un prédicateur leur adressa en présence de tout le peuple un sermon afin de les instruire de la vraie foi. Ils firent une nouvelle abjuration de leurs erreurs et on les conduisit au Palais où on les enferma pour faire pénitence au pain et à l'eau, trois fois par semaine.

Annibal Bozzuto, Napolitain, occupait alors le siége d'Avignon. Il avait succédé au cardinal Farnèse qui s'en était démis, après l'avoir tenu 17 ans. Ce prélat, dont le zèle égalait les lumières, avait compris que dans les circonstances difficiles où se trouvait l'Église d'Avignon, la présence du premier pasteur était absolument nécessaire. Ses occupations ne lui permettant pas de résider, il s'était démis, afin de pouvoir se livrer sans inquiétude aux grandes affaires de l'Église. Mais Avignon lui fut toujours cher, comme il ne cessa point lui-même de l'être aux habitants de cette ville. Cela parut d'une manière éclatante, lorsqu'au retour de sa légation de Paris (1553), il voulut honorer Avignon de sa présence : on lui fit la réception la plus brillante. (2) Sans doute ce fut pour récompenser Avignon des honneurs extraordinaires rendus à son Légat, que Jules III (3)

(1) Fant. *Istor. d'Avig. p.* 361.

(2) *Vi entro a sedici di marzo* 1553, *e fu accolto con sommo applauso dal popolo.* (Fanto. 1 *part. lib.* III. *cap.* IV. §. 22.) — Jean Nicolai, doct. de l'Université et chan. de la Métropole, dit la même chose dans son *Enchiridion*, écrit l'année suivante.

(3) Bulle du 5 juin 1553.

accorda la franchise de toute imposition au clergé de cette ville : la même année, le Légat lui donna pouvoir de tester. Ces faveurs multipliées indiquaient en même temps les inquiétudes du Saint-Siége et le désir qu'il avait de s'affectionner des peuples dont la position devenait de plus en plus critique à cause des hérétiques qui les environnaient. François I n'était plus ; Henri II l'avait suivi de près dans la tombe, et François II, encore enfant, n'avait pas la main assez ferme pour tenir les rênes du gouvernement dans des circonstances aussi difficiles. Aussi les partis se formèrent, et plusieurs princes se déclarèrent en faveur des nouvelles doctrines. De ce nombre furent Antoine, roi de Navarre, et le prince de Condé, poussés par leur haine contre les Guise maîtres de toute l'autorité en France. Le prince de Condé forma avec les hérétiques la fameuse conjuration d'Amboise dont le but était d'enlever le roi et la famille royale, afin de gouverner en son nom : on sait quelle en fut l'issue. Mais loin de les décourager, la non réussite de cette conjuration les rendit plus furieux. Ils prirent les armes dans toutes les provinces, envahirent les cités, profanèrent les choses saintes, brûlèrent les autels, brisèrent les images, massacrèrent les fidèles et les prêtres, et promenèrent partout le ravage, la désolation et la mort. Nous avons vu les maux que Montbrun et Mouvans firent dans les diocèses d'Apt, de Cavaillon, d'Orange et de Vaison. Ils cherchaient à justifier leur conduite en disant que les Papes avaient usurpé le Comtat, et surtout qu'ils voulaient venger les massacres de Cabrières et de Mérindol que leurs prédicants ne cessaient de leur rappeler. Ils finirent par s'établir à Orange, d'où ils faisaient des courses continuelles qui inquiétaient le pays. (1)

Les habitants d'Avignon prenaient toute sorte de précautions pour la sûreté de leur ville, car ils n'ignoraient pas que les hérétiques avaient résolu de s'en emparer et d'en faire une seconde Genève. On y établit un conseil exprès qui s'assemblait fréquemment, et un grand nombre d'habitants étaient admis à ses délibérations. On renforça la garnison de deux compagnies, dont l'une fut confiée à Crillon, frère de celui qui depuis fut

(1) Fant. pag. 372.

surnommé le *Brave des braves*, et l'autre à St-Jeurs de Castellane. La Chambre Apostolique et le trésor de la ville faisaient par moitié les frais de leur solde: ceux qui étaient suspects d'hérésie furent chassés. On ne négligea rien pour défendre la ville, l'approvisionner et la mettre en sûreté. Dans cette vue, Pie IV envoya Fabrice Serbelloni, son cousin germain, dont il connaissait le mérite, pour commander toutes les milices du Comtat avec des pouvoirs très-amples et indépendants du Vice-Légat et du recteur. Cet emploi n'avait pas été rempli depuis 1412. Le nouveau titulaire arriva à Avignon, le 29 novembre 1561, et releva par sa présence le courage des habitants qui commençait à faiblir. Il se mit à l'œuvre, et après avoir pourvu à la sûreté de la place, il fit venir de Milan une grande quantité d'armes, et tailla à ses dépens une montée sur le rocher, afin que les soldats pussent faire librement le tour des remparts. Les habitants le secondaient avec une ardeur incroyable : les uns travaillaient sans relâche, les autres conduisaient les ouvrages ou fournissaient de l'argent. Lorsque les besoins furent devenus plus pressants, on fondit une partie de l'argenterie des églises pour en fabriquer de la monnaie, et on fit des pièces d'artillerie avec les cloches, dont on pouvait absolument se passer pour le culte.

Cependant les calvinistes, devenus redoutables dans le royaume, obtinrent un édit (janvier 1562) qui leur permit, pour la première fois, le libre exercice de leur religion. Les catholiques l'entendirent publier avec douleur, et le parlement ne l'enregistra qu'après des lettres de jussion. Les esprits s'échauffèrent de part et d'autre; on reprit les armes. Les hérétiques de Provence, ne se voyant pas assez forts, s'adressèrent à la cour, demandèrent à être maintenus et, afin de paraître sujets fidèles et zélés, ils accusèrent les catholiques du Comtat, disant qu'ils formaient des complots contre les intérêts de la France. Catherine de Médicis gouvernait le royaume pendant la minorité de Charles IX, son fils. Élevée au milieu des partis, rompue aux intrigues des cours, accoutumée à voir les factions se disputer l'autorité, la perdre et la ressaisir tour à tour, elle voulut continuer en France la politique qu'elle avait vu pratiquer avec succès par sa famille à Florence, et elle s'appliqua

constamment à ménager les partis, à les contre-balancer l'un par l'autre afin de garder seule l'autorité en se rendant nécessaire à tous. Elle avait alors besoin des huguenots de Provence, et, afin de se les attacher, elle leur envoya le comte de Crussol, avec Fanier et Ponant conseillers, l'un au parlement de Paris, l'autre à celui de Grenoble, tous les trois suspects dans la foi et par la suite hérétiques déclarés. Ces envoyés aigrirent extraordinairement les catholiques par les rigueurs qu'ils exercèrent contre eux. Le comte de Crussol, surtout, parut vouloir les pousser à bout. Antoine de la Marche, son lieutenant, causa une infinité de désordres à Aix. Pour lui, il saccagea Barjols, y fit périr de 900 à 1000 personnes, brûla plusieurs églises et jeta au feu les reliques de Saint Marcel, évêque de Die, originaire d'Avignon. Martigues, Salon, St-Remy, Sénas, Noves, portèrent longtemps les tristes marques de son passage. Pour surcroît d'injustice, les hérétiques accusèrent les membres du parlement d'Aix, et voulurent les faire regarder comme auteurs de ces calamités. F. de Pérussis, baron d'Oppède, président de cette cour, fut mandé à Paris. Il y parut avec tant de fermeté, et il se fit si bien écouter que, sur ses plaintes, Crussol et les commissaires furent rappelés.

Honoré de Sommerive, fils du comte de Tende, fut envoyé en Provence avec le titre de lieutenant général, à la place de son père, qui s'était ouvertement déclaré pour les huguenots. (1) Il lui était enjoint de ne pas ménager les calvinistes qu'il trouverait en armes. A son arrivée, il fit passer de Marseille à Avignon, deux grosses pièces de canon qui arrivèrent par le Rhône. Cette ville paraissait assez bien gardée, et plusieurs familles de Provence, du Dauphiné et du Languedoc s'y retirèrent pour se soustraire aux calamités qui pesaient sur leur pays. Cependant Sommerive, à la tête de 6000 hommes d'infanterie et de 1000 de

(1) Il succéda à son père, soupçonné de calvinisme à cause de sa femme qui était de cette religion, ce qui faisait dire aux Provençaux *gens bizarres, fantasques et mal aisés à ferrer, mais pourtant très-braves et vaillants:* « trois choses gâtent la Provence: le vent, la comtesse et la Durance. » Sommerive ayant succédé à son père, fut très-aimé des Provençaux à cause de sa belle conduite dans les guerres civiles. Lorsque Charles IX visita la Provence, leur cri était: *Vive le Roi, la messe et monsieur le comte de Sommerive qui nous la maintient.* (Brantôme. *Vie des grands Capitaines*, tom. VI. *pag.* 4.)

cavalerie, soutenu d'un grand nombre de seigneurs, marcha contre les rebelles qui, sous les ordres de N. de Carces de Ventabren, originaire de Cavaillon, désolaient le pays. Il les poussa vivement, les força d'abandonner toutes les places qu'ils occupaient, à l'exception de Mérindol et de Sénas, où ils s'étaient fortifiés. Pour s'en venger, les hérétiques mirent le siége devant Pertuis et abattirent le pont d'Orgon, seul endroit par où les assiégés pouvaient recevoir des secours de la basse Provence et du Comtat.

Pendant que Mouvans assiégeait Pertuis, Parpaille, originaire d'Avignon, docteur et primicier de l'Université de cette ville, alors apostat et très-influent parmi ses coreligionnaires, sortit d'Orange à la tête d'une troupe armée de mousquets, munie de cordages et d'autres engins de guerre, dans l'intention de surprendre Châteauneuf-du-Pape, de s'y fortifier et de tenir ainsi Avignon et toute la contrée en échec. L'entreprise manqua: l'archevêque d'Avignon, seigneur du lieu, avait si bien fortifié la place, la garnison la défendit avec tant de valeur, que Parpaille fut obligé de se retirer honteusement. Pour se venger, il passa le Rhône, surprit St-Laurent-des-Arbres qui appartenait également à l'archevêque, et le saccagea. Fier de ce succès, il proposa au conseil d'Orange, extraordinairement assemblé, de faire fabriquer de la monnaie avec l'argenterie des églises, mise en dépôt dans l'hôtel de ville, s'offrant lui-même de la porter à Lyon, à moins qu'on n'aimât mieux la faire fondre sur les lieux. Tous, soit crainte, soit complaisance, se rangeaient de son avis. Un seul conseiller fort âgé, homme de beaucoup de sens, osa, au péril de la vie, ouvrir un sentiment contraire, et représenta qu'il y avait de l'impiété à toucher aux choses saintes. Son avis, aussi juste que généreux, fut rejeté; on lui imposa silence et on le força de sortir de l'assemblée. L'argenterie des églises fut donc livrée à Parpaille qui la porta à Lyon pour la convertir en monnaie. Ce fut son dernier exploit: à son retour, il fut reconnu à Viviers et arrêté par le peuple qui se saisit aussi d'une barque chargée d'armes qu'il avait achetées. Les Orangeois firent inutilement des tentatives pour le délivrer. Il fut transféré de prison en prison, et enfin conduit à Avignon, où

après avoir été pendant quelques jours exposé à la risée du peuple, dans une cage de bois, il eut la tête tranchée, le 9 septembre 1562. Sa maison d'Avignon fut rasée, et le local converti en place publique. (1) Les marques de repentir qu'il donna avant son exécution l'ont fait exclure du martyrologe des protestants. Sa famille lui fit élever un superbe mausolée dans l'église de St-Pierre à Avignon. (2) La Pise prétend que Parpaille fut mis à mort contre tout droit. Nous sommes loin de partager son opinion : lorsqu'un homme a violé les lois au point de trahir son pays et de se faire chef des rebelles, on ne voit pas qu'il y ait de l'injustice à lui faire subir le supplice réservé à de si grands crimes. Du reste, le roi et la reine mère, informés de la prise de Parpaille, voulurent absolument qu'il fût livré à la justice d'Avignon, étant bien aises que les catholiques des environs fussent délivrés d'un ennemi si dangereux.

Les mouvements et les entreprises des huguenots avaient déterminé Serbelloni à pourvoir à la sûreté du Comtat; les hérétiques semblaient vouloir s'y établir. Ce général augmenta le nombre de ses troupes, et doubla la garnison des places qui paraissaient le plus exposées. Sommerive veillait aussi en Provence : le siége de Pertuis surtout fixait son attention ; mais comme il était obligé de faire un long détour et de passer par le Comtat, pour aller au secours de cette ville, Serbelloni lui proposa de camper, pour quelques jours, sur les bords de la Durance afin de faciliter la prise de Mérindol, lui offrant de l'accompagner ensuite avec ses troupes au secours de Pertuis. Sommerive accepta la proposition, et dans le temps que Serbelloni assiégeait Mérindol, il se porta vis-à-vis Orgon, pour couper passage aux religionnaires qui viendraient au secours de la place. Ils ne tardèrent pas à paraître sous la conduite de Mouvans, qui

(1) C'est celle qui porte le nom de place Pie, du nom de Pie IV, alors régnant. Fantoni, qui nous a conservé ces détails, ajoute : *Quando a trenta di gennaio del 1563 il Vice-legato andò in solenne processione a benedirla allo sparo del canone, gitando ne' fondamenti delle sue ale alcune medaglie d'oro e d'argento con l'impronto dell' armi del Papa, del Legato, del Vice-legato e del Serbelloni. (Ist. d'Avig. 1. parte. lib. III. cap. IV, 34.)* Ces halles ont été démolies en 1860; rien n'a été trouvé.

(2) Il existe encore; on le reconnaît au style de l'époque, et surtout au bas-relief qui représente la Cène, placé dans la partie la plus remarquable du monument, en signe de la conversion de Parpaille.

avait détaché du siége de Pertuis toute la cavalerie et un gros d'infanterie pour sauver Mérindol. Mais voyant le passage gardé par Sommerive, il n'osa entreprendre de le forcer, et il se contenta d'escarmoucher assez légèrement. Mérindol fut emporté et, bientôt après, le siége de Pertuis levé d'une manière tout à fait singulière. Les assiégeants, trompés par les sentinelles qui crurent apercevoir du haut du Luberon l'armée catholique qui venait les forcer dans leurs lignes, délogèrent et marchèrent vers Sisteron qui leur ouvrit ses portes. Ils y entrèrent, chargés des dépouilles des églises et avec un butin immense. Ils avaient pris Latour-d'Aigues, Manosque, Peyruis, coupant les ponts après eux et causant des maux sans nombre.

Sommerive se rendit à Cavaillon, où il reçut un puissant renfort. Son dessein était de poursuivre les huguenots de Provence, mais Serbelloni l'engagea à marcher avec lui contre Orange, afin de châtier les hérétiques de cette ville, qui ne cessaient de piller le Comtat. (1) Il voulait aussi les punir d'avoir chassé leur évêque et leurs prêtres, violé les tombeaux, brûlé les reliques de St-Eutrope évêque et patron de leur ville, fouetté le crucifix promené sur un âne par les rues, en proférant les blasphèmes les plus horribles. Pendant que Sommerive marchait vers Orange avec l'infanterie, deux grosses pièces de canons et deux moins considérables, Serbelloni se rendit à Avignon et fit tous ses préparatifs en secret. Lorsque tout fut disposé, il convoqua sur le soir les principaux officiers, le Viguier, Louis de Pérussis et le seigneur des Essarts, leur fit jurer qu'ils ne divulgueraient point ce qu'il allait leur communiquer, qui était de se rendre maître d'Orange dans les vingt-quatre heures; lui-même il jura de ne point quitter ses bottes qu'il n'eût fait ses prières dans l'église cathédrale de cette ville. Sur le minuit, il fit partir la compagnie que commandait le seigneur de Crillon, puis celle qui avait pour chef Castellane, seigneur de St-Jeurs, avec bon nombre d'autres soldats, et enfin il suivit lui-même avec toute la noblesse. On fit tant de diligence que les troupes se trouvèrent toutes devant Orange, à la pointe du jour. Les batteries furent braquées du côté de la porte du moulin, au lieu même où les

(1) Fant. *pag.* 378.

hérétiques avaient brûlé les reliques de Saint Eutrope. La ville fut sommée dans les formes, et comme elle ne voulut pas se rendre, on ouvrit le feu et l'on commença à faire brèche. Aussitôt les soldats coururent d'eux-mêmes à l'assaut avec tant d'impétuosité, malgré le feu de mousqueterie qui venait de la ville, qu'ils entrèrent dans la place en criant victoire. C'était le 6 juin 1562. Dans la mêlée un grand nombre d'ennemis furent taillés en pièce. Il en périt encore plus à la prise du château, où les protestants s'étaient renfermés, comme dans un lieu imprenable. En effet, ils tinrent quelques jours, mais le château fut enfin emporté et la garnison passée au fil de l'épée. Il mourut environ 1000 personnes du côté des ennemis; les catholiques n'en perdirent que dix ou douze. Le feu prit à la ville. Les historiens protestants ont fait grand bruit de cet incendie, qui ne fut qu'un pur effet du hasard. Pérussis, témoin occulaire, assure que ce malheur arriva par l'imprudence d'un soldat qui laissa enflammer sa poudre près d'une maison pleine de combustible. De là le feu s'étendit au loin, avec d'autant plus de rapidité, que la confusion dans laquelle la ville se trouvait, empêchait de l'éteindre. Aussi dura-t-il jusqu'à ce qu'une grosse pluie qui succéda à un coup de tonnerre des plus affreux la fit cesser. Le gouverneur d'Orange, nommé Lacoste, fut pris et conduit à Tarascon. Serbelloni donna le gouvernement de cette place à un gentilhomme nommé La Tour, qu'il savait être fort agréable au prince. (1)

Après la prise d'Orange, Sommerive alla visiter le château de Mondragon, poste très-important, et après y avoir donné ses ordres, il retourna en Provence, dans le dessein d'aller assiéger Sisteron. Les troupes du Comtat furent réparties à Carpentras, à Vaison et à l'Isle, afin de garder ces places et d'être plus à portée de se rendre où il serait nécessaire.

Les catholiques étaient tout fiers de la prise d'Orange, mais leur triomphe fut de courte durée. Le terrible baron des Adrets, chef des calvinistes en Dauphiné, s'avançait à grands pas. Cet

(1) Un curieux désigna l'époque de la prise d'Orange, par les majuscules de cette inscription, gravée sur une médaille : ORENGIAM DEVASTAVIT SERBELO. En réunissant la valeur numérique de ces majuscules on trouve MDLVVII.

homme si fameux par ses cruautés, originaire du Dauphiné, était d'un naturel moins courageux que féroce. Il suivit d'abord la bonne cause, et nous l'avons vu à la suite de La Mothe-Gondrin. Mais, irrité de n'avoir pu obtenir certaines préférences qu'il croyait mériter, il se jeta dans le parti des religionnaires. Calvin lui écrivit pour l'instruire sur la conduite à tenir pendant cette guerre. (1) Des Adrets n'avait pas besoin de ses leçons. La haine implacable qu'il portait aux catholiques le fit juger digne d'être le chef des huguenots, d'abord dans le Dauphiné, ensuite dans les provinces voisines. La terreur de son nom se répandit jusqu'à Rome, sur le bruit qu'il allait armer sur mer. Sa coutume était de ne point faire de quartier aux catholiques, et d'exercer sur eux des cruautés raffinées. Brantôme assure (2) qu'après en avoir massacré un grand nombre, il força ses deux fils, jeunes encore, à se baigner dans une cuve pleine de leur sang, afin de leur inspirer sa férocité par cette horrible cérémonie. Les supplices qu'il leur faisait endurer étaient pour lui des divertissements. Le prince de Condé eut horreur de ses excès et l'amiral de Coligni ne l'appelait que *le lion déchaîné*. Tel était l'homme qui se rendit alors si tristement fameux et dont le nom, après trois siècles, inspire encore la terreur. Il commandait alors en Dauphiné. Furieux de la prise d'Orange, il résolut d'en tirer vengeance : il s'avança à grands pas, il assiégea Pierrelate, prit la place, promit la vie à la garnison et la fit sauter du haut des murs. Il marcha vers le St-Esprit, s'en rendit maître et brûla la ville. Bollène eut le même sort; Valréas, Visan et les localités voisines furent également pillées et ravagées. Tout cela

(1) Bossuet. *Hist. des Variations. liv.* X. — Le président de Thou avait connu des Adrets et en fait ce portrait qui n'est pas flatteur : *Erat jam totus canus, sed cruda adhuc et viridi senectute, oculis truculentis, naso aquilino, facie macilenta sed ruboribus interfusa, ut lutum sanguine maceratum : quod in P. Cornel. Sylla observatum est, ori inspersum diceres.* (*Hist. suor. temp. lib.* VI.)

(2) Il (le baron des Adrets) fit trembler le Lyonnais, le Forest, le Vivarais, l'Auvergne, le Dauphiné, le Languedoc, la Provence un peu, bref ce pays par de là : et le craignait-on plus que la tempeste qui passe par de grands champs de bled; jusque-là que dans Rome, on appréhenda qu'il armast sur mer, et qu'il la vinst visiter, tant sa renommée, sa fortune et sa cruauté voloient partout. (Brantôme. *Grands Capitaines, Vie de Montluc. tom.* VI. *pag.* 57.)

se fit en si peu de temps qu'il fut impossible à Serbelloni de l'empêcher. (1)

Cependant les troupes furent bientôt en campagne sous les ordres du comte de Suze qu'il envoya à Orange. Il y vint lui-même, suivi de toute la noblesse, convoquée en ban et arrière-ban. Il ne voulut pour toute artillerie que deux petites pièces de campagne ; et quoiqu'il n'ignorât pas que l'armée du baron des Adrets, grossie à tous moments par des vagabonds avides de pillage, était trois fois plus nombreuse que la sienne, et qu'elle était munie d'une bonne artillerie, il vint à sa rencontre sur les bords de l'Ouvèse, entre Causans et Beauregard. Il l'attaqua et il la mit en fuite, après lui avoir tué 400 hommes. Cette bataille se donna le 5 juillet. Le lendemain, le comte de Suze laissa le capitaine Hugues avec sa compagnie dans le château d'Orange, et vint se loger au pont de Sorgues, site plus commode pour les vivres et moins dangereux ; celui d'Orange n'était point sans péril à cause de la foi douteuse des habitants.

Trois jours après, les ennemis s'étant ralliés, se remirent en campagne sous la conduite de Montbrun, qui avait pris la place du baron des Adrets, obligé de faire un voyage à Valence. Cet homme que nous voyons reparaître, avait couru les plus grands dangers depuis sa sortie de Malaucène : à peine avait-il quitté les armes, en vertu d'un traité, qu'il les reprit et faillit être arrêté à Molans par La Motte-Gondrin, qui irrité de son manque de foi, s'était remis à sa poursuite. Échappé à ce danger, il était tombé dans un autre: fuyant avec sa femme et un seul domestique, il fut reconnu au Buis, on le poursuivit et on le serra de si près qu'il fut obligé de se sauver par une fenêtre. Il se retirait à Genève; un troisième péril l'attendait en chemin: arrivé à la frontière, celui qui l'accompagnait le trahit et ameuta le peuple, en disant qu'il fallait le tuer, pour mettre fin à la guerre. Il échappa cependant par les soins d'un de ses gardes qui ayant été son valet et son confident, l'avait volé et craignait d'être obligé à restitution si son maître était arrêté et qu'il se fit connaître. C'est à travers ces périls que Montbrun arriva à Genève où sa grande réputation lui valut un accueil dis-

(1) Fanto. *pag.* 379.

tingué. Il y était encore lorsqu'il apprit que le baron des Adrets était maître du Dauphiné. Il vint le trouver et il lui offrit ses services, dans l'espérance de satisfaire sa haine et de rétablir sa fortune par le pillage du Comtat. Ses vues étaient principalement sur Carpentras. Après s'être concerté avec des Adrets, il se rendit furtivement en cette ville pour s'y faire des intelligences et s'en faciliter l'entrée, lorsqu'il se présenterait avec des troupes. Mais il était trop connu pour s'y trouver en sûreté; à peine y eut-il mis le pied, qu'il fut assailli par une grêle de coups, heureux de pouvoir se sauver et d'en être quitte pour une large blessure au visage. Ses partisans, auxquels le peuple donnait le sobriquet injurieux *de chats noirs*, furent traités en toute rigueur.

Les calvinistes tenaient toujours Bollène, Valréas, Visan et quelque place du Haut-Comtat; Bagnols et le St-Esprit étaient aussi en leur pouvoir. Ils venaient de reprendre Grenoble où ils avaient achevé de ruiner les églises. La Grande Chartreuse avait aussi souffert de leur visite, et rien n'y resta de tout ce qu'ils purent emporter. Tous ces excès étaient la conséquence des résolutions prises au Colloque de Poissy, de piller toutes les églises du royaume dans une même nuit, pendant le mois de janvier. Leur dessein était de remplir cette année de tant et de si grands événements, qu'elle ferait époque dans les siècles à venir, et qu'on l'appellerait *l'année merveilleuse*. Les horreurs dont ils la souillèrent lui ont mérité un autre nom; elle fut une des plus funestes à la France.

Des Adrets, maître du haut Dauphiné, convoqua les États de cette province à Montélimart, et prit, dans cette assemblée, le titre de *Gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, colonel des légionnaires du Dauphiné, Provence, Lyonnais, Languedoc et Auvergne, gouverneur général pour le roi au Dauphiné et lieutenant de Monseigneur le prince de Condé à l'armée chrétienne, assemblée pour le service de Dieu, la liberté et la délivrance du roi et de la reine sa mère, conservation de leurs États et grandeurs, et pour la liberté chrétienne dans tous ces pays;* titres d'autant moins solides qu'ils étaient plus fastueux et plus emphatiques. Cette assemblée, uniquement composée de protestants, prit des résolutions au préjudice des catholiques; et l'on commença à les exécuter dans Montélimart même. Cette ville, gagnée aux protestants depuis

1544, devint un des principaux théâtres de la guerre ; nulle part les ravages et la sédition ne furent poussés plus loin.

Au sortir de cette assemblée, des Adrets se hâta de rejoindre Montbrun et de marcher avec lui sur Mornas. La place située sur un roc escarpé, était très-forte par sa position, mais alors elle se trouvait peu munie, par la négligence du châtelain qui l'avait même laissée manquer absolument d'eau, la citerne étant à sec ; le capitaine Lacombe, originaire du lieu, la gardait avec cent soldats. Il ne put empêcher les ennemis d'entrer par la brèche. Il se retira en temps opportun avec ses gens et les habitants dans le château, afin de s'y défendre jusqu'à l'extrémité. Les ennemis le serrèrent de près et perdirent beaucoup de monde ; ils finirent enfin par gagner le sommet du rocher et par se rendre maîtres de toutes les issues. Ils ne seraient de longtemps entrés dans la place, s'ils n'avaient eu recours à la perfidie. Ils promirent aux habitants de les laisser sortir, la vie sauve, et en emportant leurs effets : ce fut à ces conditions que le capitaine se rendit. Il compta sur la parole des huguenots et son imprudence lui coûta la vie. A peine les ennemis furent-ils entrés qu'ils massacrèrent tout, en commençant par le capitaine. Les femmes et les enfants, retirés dans la crypte de la chapelle, y périrent misérablement. Une partie de la garnison et des habitants furent passés au fil de l'épée ; l'autre fut précipitée du haut du rocher à la vue du baron des Adrets et de Montbrun, qui se faisaient un plaisir barbare de ce spectacle et qui avaient posté des soldats au bas du rocher pour les recevoir sur leurs piques. Un de ces malheureux, sur le point d'être précipité, se recommanda à Dieu et à la Sainte Vierge ; il s'accrocha comme par miracle, les uns disent aux branches d'un figuier sauvage, les autres aux aspérités mêmes du rocher, et il s'y tint si fortement, que ni les pierres ni les coups d'arquebuse ne purent lui faire lâcher prise, ce qui finit par éveiller un reste de pitié dans ces cœurs dénaturés et qu'on lui laissa la vie. (1) Après le massacre, les morts furent jetés dans le Rhône qui

(1) On dit qu'un autre prit son élan à trois reprises et chaque fois s'arrêta sur le bord de l'abîme. Des Adrets, impatienté, lui dit : *N'est-ce pas assez de trois ?* le soldat lui répondit : *Je vous le donne en quatre.* Ce mot fit rire le monstre, qui lui laissa la vie.

pour lors coulait au pied du rocher. Des Adrets fit mettre corps du commandant et ceux des principaux chefs, debout sur une barque. On leur enfonça des cornes dans la tête et on leur mit des bâtons blancs à la main, afin d'ajouter l'insulte à la cruauté ; on laissa aller au gré des flots cette barque sur laquelle était écrit en gros caractères : *Gens d'Avignon, laissez passer ces marchands ; ils ont payé à Mornas.* (1) La barque, entraînée par le courant, s'arrêta près du Pontet ; tous ces cadavres furent ensevelis dans un même tombeau, que l'on a vu longtemps sur les bords du Rhône. (2)

Un traitement si affreux jeta l'épouvante dans tous les environs. Les habitants de Piolenc, de Caderousse, de Courthézon, de Châteauneuf, de Bédarrides et des autres lieux voisins s'enfuirent, emportant avec eux ce qu'ils avaient de plus précieux et se retirèrent à Avignon, à l'Isle, à Carpentras et à Vaison. Les huguenots s'emparèrent facilement de tous les pays abandonnés et achevèrent de les ruiner, en commençant par les églises. Cela se passa dans le mois de juillet, et en si peu de temps, que le treize du même mois, ne trouvant plus de mal à faire, ils se retirèrent à Mornas et à Bollène.

Le comte de Suze était à Sorgues, d'où il voyait tous ces maux sans pouvoir s'y opposer. Il ne restait pas oisif cependant ; il réunissait ses forces et il demandait du secours. A peine se crut-il en état de tenir la campagne, qu'il marcha sur Bollène ; la place était mieux gardée qu'il ne l'avait cru. Il tenta d'en faire le siége, mais il fut repoussé avec perte, et forcé de s'éloigner. Il tourna sur Valréas qu'il prit sans peine. C'était le 1? juillet ; le 25, des Adrets reparut et se joignit à Montbrun avec un renfort d'Allemands venus de Lyon. Ils offrirent le combat au comte de Suze, qui ne crut pas devoir le refuser. Ses troupes se jetèrent avec tant de fureur sur les ennemis, qu'en un instant la terre fut couverte de 1500 de leurs morts ; les catholiques ne perdirent que 200 hommes, et eurent tout l'honneur d

(1) L'inscription était en italien ; la voici : O VOI D'AVIGNONE, LA CIATE PASSARE QUESTI MERCANTI, PERCHE HAN PAGATO IL DAZIO MORNAS. (Fanton. *pag.* 381.)

(2) Il était près de l'embouchure de la Sorgue. Il n'en reste pas la moindre trace.

combat, quoique leur artillerie fût restée au pouvoir de l'ennemi. Trois jours après, les ennemis ayant appris que le comte de Suze avait distribué ses troupes dans différentes places, revinrent dans le Comtat, s'emparèrent de nouveau de tous les pays qu'ils avaient perdus et établirent un camp près de Sorgues, publiant qu'ils allaient saccager Avignon et Carpentras, ce qui attira sous leurs drapeaux une foule de sectaires avides de pillage.

Cependant il n'était pas facile de faire la moindre entreprise sur Avignon : car cette ville, forte par elle-même, était bien gardée, et on y prenait de grandes précautions pour repousser toute attaque ouverte et empêcher les trahisons dont les huguenots savaient si bien tirer avantage. (1) On avait établi un impôt sur les étoffes de soie et de laine, afin de fournir aux frais de la guerre, et les fabricants s'y étaient soumis volontiers. Le clergé et les membres de l'Université étaient exempts du droit de gabelle; il fut convenu que cette exemption serait suspendue pour neuf ans. Le Pape Pie IV, informé de tout, avait envoyé une somme considérable, accompagnée d'un bref plein de consolations et d'éloges pour Avignon. Outre les troupes réglées qui formaient la garnison, chacune des sept paroisses avait son capitaine, qui était chargé de tenir tous les habitants de son ressort prêts au besoin. Différents corps de garde étaient distribués dans la ville, sous les ordres de quelques gentilshommes. Le nombre des habitants prêts à prendre les armes s'élevait à 8000, tous si prompts, si fidèles à obéir, si adroits à l'exercice qu'on les eût pris pour de vieilles milices. Serbelloni était d'une vigilance extrême et passait souvent les nuits entières avec le corps de garde de la ville : Crillon en faisait de même à la porte St-Lazare. Chaque chef était fidèle à son poste. Les villes de Tarascon et d'Arles promirent de fournir de la cavalerie, lorsqu'elles en seraient requises. On ne négligeait pas le Rhône: deux barques bien armées y donnaient continuellement la chasse aux ennemis et faisaient parfois des captures importantes. Une contenance si ferme ôta aux calvinistes l'envie d'approcher d'Avignon.

(1) Fanto. *pag.* 382.

Ils tournèrent leurs vues sur Carpentras et, quittant leur camp de Sorgues, ils marchèrent vers cette ville. (1er août 1562) Ils passèrent par Entraigues et brûlèrent les églises et un ancien et magnifique couvent de Franciscains près de Monteux. (1) Ils parurent devant Carpentras, le même jour, et passèrent sous la ville du côté du nord, mais à une certaine distance des remparts, et se logèrent le long de la rivière, près de l'aqueduc des Fontaines, quartier où ils se croyaient entièrement en sûreté. Ils y établirent leur camp et le fortifièrent avec beaucoup de précautions. Ils ne laissèrent pas cependant de faire des courses dans les environs, commettant des cruautés sans nombre, pillant et brûlant les églises. Celle de Mazan fut presque entièrement détruite, avec perte de ses ornements, évalués six cents écus, somme considérable pour l'époque. Rien n'avait été négligé dans Carpentras pour la sûreté de la ville ; on y avait pris les mêmes précautions qu'à Avignon. Faulquet de Ste-Jalle en était gouverneur : il avait avec lui sept compagnies et bon nombre de gentilshommes, d'une valeur et d'une expérience reconnues. On avait abattu les arbres et tous les bâtiments extérieurs jusqu'à une certaine distance, sans épargner même le monastère de St-Ruf, second de cet Ordre. (2) Les fossés avaient été faits plus profonds. On avait construit une casemate près de la porte de Mazan, pour favoriser les sorties ; les habitants montraient tous une ardeur extrême à se bien défendre.

Le baron des Adrets ne tarda pas à voir qu'il aurait de la peine à s'emparer de Carpentras. Il le comprit encore mieux, lorsque dans deux sorties, les Carpentrassiens lui eurent fait perdre beaucoup de monde, surtout lorsque du haut des remparts, on eût trouvé le moyen de foudroyer son camp. Un canonnier pointa si juste pendant la nuit, qu'à la première volée il atteignit la tente du baron, dans le temps qu'il soupait et

(1) Il avait été bâti par les maisons de Foix et d'Armagnac. (P. Justin, *Guerres du Comtat.*)

(2) Il se trouvait près la porte de Notre-Dame, vis-à-vis l'Hôpital, sur l'emplacement occupé maintenant par l'hôtel Gilles. Cette porte était ainsi nommée, à cause de la statue miraculeuse de Notre-Dame apportée de la chapelle du Grès, et déposée dans l'église des religieux de St-Ruf. Après la destruction du couvent, on la porta dans la ville, et on la mit successivement dans différentes églises ; il nous a été impossible de savoir ce qu'elle était devenue.

qu'on lui versait à boire. Il faillit être emporté et, dans sa vieillesse, il disait que *Carpentras lui avait laissé souvenir*. Quelques coups qui suivirent le premier ayant mis la confusion dans le camp, le baron pensa à se retirer et décampa dans la nuit du 3 au 4 août, en disant avec dépit à ceux qui l'avaient engagé dans cette entreprise : *Perfides, est-ce là ce que vous m'aviez fait espérer ? Voyez comme on m'apporte les clefs de la ville !* Ainsi couvert de honte et outré de dépit, il marcha sur Courthézon, chargé en queue par la garnison et les habitants de Carpentras qui, aidés de ceux de Mazan, de Mormoiron, de Villes, de Bédouin, de Crillon, de Caromb, de Beaumes et des autres lieux pillés par les huguenots, lui tuèrent beaucoup de monde et lui prirent presque tout son bagage. Serbelloni vint quelques jours après à Carpentras, et récompensa magnifiquement ceux qui s'étaient distingués dans la défense de cette place. (1)

Le Pape suivait avec anxiété les différentes phases de cette guerre. Il envoya Antoine Torni avec cinq compagnies d'artillerie, faisant en tout 900 hommes. On les joignit aux 1600 d'infanterie et 200 de cavalerie levés dans le Comtat, et on les fit partir pour Sisteron, sous la conduite du comte de Suze. L'intérieur du pays en demeura affaibli, et les huguenots surent en profiter.

Ils avaient passé le Rhône depuis quelques jours; ils s'étaient emparés de Roquemaure (25 août), et, le lendemain, de St-Laurent-des-Arbres, où ils avaient massacré 80 personnes, fait rôtir vif le curé sur le maître-autel de la paroisse, saccagé le pays d'où ils n'étaient partis qu'après y avoir mis le feu. Le Comtat dégarni leur offrait une proie facile ; ils s'avançèrent jusqu'à Sorgues. Serbelloni accourut et les força de repasser le fleuve. Ils s'approchèrent de Villeneuve pour s'emparer du château et de la tour qui commandait le pont; ils furent également repoussés. Ils revinrent sur Sorgues, où il ne se trouvait que 25 soldats italiens qui, accablés par le nombre, après s'être battus en désespérés, se sauvèrent à travers les flammes et en s'ouvrant un passage l'épée à la main. Deux seulement périrent dans le feu; les autres arrivèrent à Avignon sains et saufs.

(1) *Nella sala della Rettoria (Serbello) dona al Governador Santa Gialla una catena d'oro con le chiave di santa Chiesa pendenti; simili alquanto minori ne diede a i Capitani; i quali tuti se n'adornarono il collo e'l pitto.* (Fant. *pag.* 384.)

Les huguenots, restés maîtres, mirent le feu au château,
des plus remarquables de la contrée. Le vent activa les fl
mes qui en peu de temps firent de grands ravages.

Serbelloni sortit d'Avignon avec 200 chevaux, un pareil n
bre d'hommes à pied et la noblesse, pour chasser les enn
de Sorgues. Ceux-ci s'attendaient à être attaqués, et ils se mi
en campagne de grand matin. Serbelloni les voyant venir
bel ordre et en plus grand nombre, ne jugea pas à propo
pousser plus avant et se retira. Les huguenots en conçu
tant de fierté, qu'ils disaient hautement, que s'ils l'avaient p
suivi, ils seraient entrés dans Avignon et qu'ils y auraient d
Mais leur dîner n'était pas encore prêt, dit Pérussis, *et si on
permis au peuple de sortir*, *on leur aurait évité une indigestio*

Des Adrets revint à Sorgues, acheva de ruiner le château
à l'église et au couvent des Célestins tout le mal possible
alla saccager Vedènes, St-Saturnin, Châteauneuf-de-Gada
où le curé ayant eu le courage de l'attendre fut tué et sa
son brûlée avec l'église, ainsi que le Thor et Caumont don
incendia le château malgré le baron qui avait beaucou
considération pour Pérussis à qui ce château appartenait. T
ces ravages furent faits avec tant de célérité, que le soir
1er septembre des Adrets arriva à Cavaillon dont les portes
furent ouvertes. Il y entra, fit loger ses chevaux dans la ca
drale, détruisit le couvent des Dominicains, et de là se répan
comme un torrent, il ruina Maubec, Robion, Goult, Cabri
et Lagnes. Brancas d'Oyse, seigneur de Maubec, se trouvait
la forteresse d'Oppède, dont il était gouverneur ; il vit de
propres yeux son château incendié, sans pouvoir le sauver.

Des Adrets avait dessein de marcher sur l'Isle, mais il y
nonça, ayant appris que cette ville était en état de se défen
Les habitants avaient travaillé nuit et jour à se fortifier. (1)
le premier mouvement des religionnaires, rien n'avait été
gligé; ils redoublèrent d'activité et de précaution quand il
virent à leurs portes. Ils avaient commencé par couper
arbres de la campagne, abattre les moulins et les autres
fices dont les ennemis auraient pu tirer avantage. Le cou

(1) Fant. *pag.* 887.

des Cordeliers, au midi de la ville, avait été compris dans cette démolition générale. Ils avaient fait des retranchements au dehors, creusé des fossés, et lorsqu'ils virent le danger plus pressant, ils inondèrent la campagne, à la portée du canon, par le moyen des eaux de Vaucluse. Carpentras, toujours menacé, se tint sur ses gardes, en sorte que des Adrets ne pouvant plus exercer aucun ravage dans le Comtat, fit une irruption en Provence.

Il en revint bientôt à la tête de 4500 hommes de pied, 900 de cavalerie, 7 pièces de canons et fourni de tout ce qu'il fallait pour faire beaucoup de mal. Il envoya Montbrun avec un fort détachement au secours de Sisteron, et il promit d'y aller lui-même, lorsqu'il se serait rendu maître d'Apt. Il forma le siége de cette ville pour contenter ses soldats qui se plaignaient de n'avoir rien trouvé à piller depuis quelques jours, et pour satisfaire son impiété en brûlant les reliques de Ste-Anne. Son canon tira pendant 24 heures, et peut-être cette ville eût succombé, malgré la vigoureuse résistance des assiégés, si le bruit de la défaite et de la fuite de Montbrun ne fût venue forcer des Adrets à se retirer. Les habitants d'Apt attribuèrent leur délivrance à la protection de Ste-Anne. Pérussis rapporte que les huguenots, casernés à Caumont et à Gadagne, disaient plus tard : « Il faut nécessairement que Ste-Anne ait fait ce miracle, notre artillerie n'a produit aucun effet contre les murs d'Apt, malgré la vigueur avec laquelle nous avons tiré. Jamais on ne pourra nous persuader le contraire. Il faut changer de vie et quitter ce parti. » (1)

Des Adrets distribua ses troupes à Caumont, à Gadagne et au Thor, et envoya son artillerie à Roquemaure, sous l'escorte de la cavalerie qui revint le rejoindre. Bientôt il réunit ses bandes, et passant par Velleron, Pernes, Villes, Mormoiron, Mazan, Caromb, Beaumes et Ste-Cécile, laissant partout des traces d'inhumanité, il se dirigea vers Suze, dont le château lui parut trop fort pour être emporté, et il alla droit à Bollène où il laissa une partie de ses troupes, distribuant le reste à Roquemaure, Bagnols, le St-Esprit, Pierrelate, et ne gardant que

(1) Perussis. *Discours des guerres de la Comté de Vénaissin.*

sa cavalerie, qu'il emmena à Valence. Son apparition, ou plutô cette trouée qu'il fit dans le Comtat fut à peine de quinze jours et causa des maux inouïs. Le nom de des Adrets jouit encor d'une triste célébrité et rappelle tout ce que l'impiété a de plu révoltant, la barbarie de plus féroce, la crapule de plus dé goûtant.

Le Pape, toujours plein d'une tendre sollicitude pour les popula tions du Comtat, avait envoyé un nouveau secours, qui arriva à Cavaillon le 16 octobre. Il était de 200 cavaliers de vieilles trou pes, conduites par Rasponi, marquis de Longiano; Serbellon les fit marcher en patrouilles le long du Rhône. Le débordemen de ce fleuve, occasionné par une pluie de plus de 15 jours, le retint à Caderousse, où le comte de Suze vint les rejoindre au retour d'une visite qu'il avait faite dans le Haut-Comtat. Le huguenots paraissant vouloir rester tranquilles, il distribu cette cavalerie et ses propres troupes à Caromb, Mazan et Beau mes, et il passa en Provence pour faire de nouvelles levée qu'il se proposait de conduire au duc de Nemours, en Dauphi né. Au moment de partir, on s'aperçut que les hérétiques s donnaient beaucoup de mouvement en Provence; on réuni les États et par délibération, on retint ces troupes qu'on dis tribua à Sisteron, Manosque, Apt, Salon et Arles.

Tant de mouvements et tant de frais dépeuplaient et appauvri saient le Comtat. La province et les communautés avaient déj fait des emprunts considérables, aliéné des fonds, doublé les taxe et épuisé toutes les ressources. Enfin le peuple était réduit à l misère: les incendies des lieux et les ravages faits par les hugue nots dans les campagnes, avaient achevé de ruiner le pays; e sorte que loin de pouvoir fournir des contributions, il ava besoin d'être lui-même secouru. Les États assemblés députère Crillon au Pape, pour l'informer de ce triste état des choses e le porter à soulager ses sujets. Le Souverain Pontife l'accueill avec bienveillance, et fit partir de suite des vivres et des som mes considérables.

Cependant la guerre continua avec des succès divers: les ca tholiques reprirent Valréas (30 novembre) et l'abandonnère bientôt, car le bruit se répandit que le baron des Adrets retour nait dans le Comtat avec des forces plus considérables qu'aupa

ravant, grâce à la trève que le duc de Nemours venait de lui accorder. En effet, il fondit comme un vautour sur ce pays, et il s'empara de Mondragon, Piolenc et Valréas qu'il trouva dépourvus. Sa présence répandit l'alarme. On apprit en même temps que les habitants de Mérindol, place assez forte en Dauphiné, sur la frontière du Comtat, ayant appelé des troupes catholiques, sous prétexte de se mettre sous leur sauvegarde, les avaient entièrement massacrées, à l'exception du chevalier de Venasque qu'ils tenaient prisonnier. Ces désastres et le danger dont on était menacé, obligèrent Serbelloni à rappeler les troupes qu'il avait envoyées à Nemours, et à renforcer Avignon et quelques autres places. Ste-Jalle se renferma dans Carpentras avec ses milices. Les compagnies de Céciliano furent mises dans le château d'Entrechaux dont la conservation était très-importante. Ces garnisons faisaient de fréquentes sorties et en venaient souvent aux mains avec les religionnaires. Les prisonniers étaient conduits à Avignon, et punis comme rebelles. Presque tous abjuraient l'hérésie avant d'être exécutés. (1) Il était ordonné aux catholiques de porter une croix sur l'épaule quand ils allaient à la campagne : certains accidents qui venaient d'arriver avaient obligé de prendre cette précaution. Les huguenots se servirent du même signe, et ne firent pas difficulté de porter la croix afin de tromper les catholiques.

Ainsi finit l'année 1562. Les malheurs que le baron des Adrets avait causés étaient trop récents pour qu'on fût indifférent à son retour. Les États de Provence se réunirent à Aix au commencement de 1563. Serbelloni et Sommerive y furent invités ; on les reçut avec des honneurs extraordinaires. A leur retour, ils mirent une garnison à Aubignan, pour couvrir Carpentras, et ils envoyèrent sept compagnies à Malaucène pour veiller sur les environs.

Vers le commencement de février, il y eut quelque mouvement le long du Rhône, dans le Dauphiné et dans le Languedoc. Douze cents arquebusiers et 300 cavaliers, sortis d'Avignon pour les réprimer, marchèrent par différentes bandes. Geoffroy de Bonnieux, capitaine du régiment de Serbelloni, s'étant arrêté

(1) *Tutti per divino aiuto morendo con amara detestazione de' loro errori.* (Fant. pag. 391.)

à Villedieu, fut attaqué sur les bords d'Aigues par des calvinistes venus de Visan. Il se battit en désespéré et il les dispersa après en avoir tué un certain nombre. Quelques heures après, il rencontra une centaine de paysans de Vinsobre armés, accompagnant un de leurs ministres; il tomba sur eux, les mit en fuite et prit le ministre. Dans le même temps, un détachement avignonais surprit, dans une île du Rhône, un parti ennemi venu de Bagnols et de Laudun, et il le défit entièrement. D'autre part, St-Laurent-des-Arbres tomba au pouvoir des calvinistes qui maltraitèrent les catholiques et qui mirent les remparts hors de défense.

Montbrun crut pouvoir surprendre Orange (21 février); il s'en approcha avec si peu de bruit, qu'il était aux portes avant qu'on fût informé de son arrivée. Il conduisait huit compagnies tirées des garnisons de Bollène, de Piolenc et de Sérignan; outre 200 cavaliers qui ne devaient agir que par des ordres particuliers; il s'était muni de tout ce qui était nécessaire pour l'escalade. Il voulut forcer un ravelin pour s'introduire, et cela fut cause qu'il manqua son coup; la patrouille venait d'entrer par ce ravelin, les soldats qui le gardaient firent feu et donnèrent l'alarme à la garnison. Montbrun se retira promptement, laissant ses échelles plantées contre le mur et dix-huit des siens étendus sur la place. Cette hardiesse de la part des ennemis, porta Serbelloni à mettre encore plus de monde dans Châteauneuf et dans Bédarrides, afin que ces garnisons pussent donner du secours à Orange, dans le cas d'une nouvelle attaque.

Serbelloni crut les circonstances favorables pour recouvrer Sérignan et Camaret qui étaient au pouvoir des ennemis. Il partit d'Avignon, dans la nuit du 1er mars, avec quelques compagnies italiennes et tout ce qui était nécessaire pour le siége. Il arriva à la pointe du jour à Bédarrides, prit la compagnie commandée par Pérussis qui l'attendait aux portes du pays, marcha vers Camaret, trouva la place déjà investie par la cavalerie italienne qui avait pris les devants, fit à l'instant braquer les canons et tirer de divers côtés. Une partie de la garnison d'Orange accourut, quantité de gentilshommes amenèrent les corps qu'ils commandaient; la place fut emportée d'assaut le quatrième jour du siége. Il ne s'y trouva que cent soldats qui

furent tous passés au fil de l'épée : Montbrun y perdit son beau-frère, et Pérussis y fut grièvement blessé. (1)

La prise de Camaret facilita celle de Sérignan qui ouvrit ses portes à la première sommation. Crussol, à la tête des huguenots, s'en était précédemment emparé, un jour de dimanche, pendant que les habitants étaient à la messe ; une femme qui était d'intelligence avec lui, l'avait introduit au moyen d'un signal convenu. Les habitants avaient été mis à mort, et les prêtres massacrés sur l'autel. Cette baronnie, la première du Comtat et la plus étendue, appartenait alors à la fameuse Diane de Poitiers, duchesse de Valentinois. Serbelloni après avoir pris possession de la place, y mit une forte garnison ainsi que dans Camaret, envoya Rasponi avec sa compagnie à Bédarrides devenu un point stratégique assez important depuis que Sorgues avait été ruiné (2), et revint lui-même à Avignon.

Il n'y resta pas oisif, mais il se prépara à soutenir l'orage formidable qui se formait contre les catholiques. Le duc de Nemours poursuivait vivement les huguenots dans le Dauphiné. La chasse qu'il leur donnait détermina Crussol à mener dans le Comtat les troupes qu'il commandait. Il parut bientôt avec 2000 hommes d'infanterie et 600 de cavalerie, traînant après eux 6 pièces de canon. Il commença les hostilités par le siége de Sérignan qu'il avait pris autrefois. Serbelloni l'avait prévu, et sachant que la place n'était pas assez forte pour résister, il ordonna aux compagnies qui la gardaient de se retirer à Orange, dont la conservation lui semblait plus importante. Malgré ses ordres, les compagnies s'obstinèrent à rester à Sérignan, ce qui obligea Serbelloni à aller lui-même à Orange (17 mars). Le lendemain, il envoya à la découverte la cavalerie italienne, sous les ordres de Ste-Jalle, qui devait reconnaître l'ennemi et tâcher de faire entrer du secours dans Sérignan, mais ne point basarder le combat.

Crussol, averti de leur marche, se mit en embuscade dans le bois de Sérignan, et fondit sur les catholiques avec tant de fureur, qu'il semblait ne devoir pas en échapper un seul. Ste-Jalle et sa troupe firent des prodiges de valeur. Les ennemis les

(1) Fanton. *pag.* 392.

(2) *Alla cavaleria di Rasponi fu assegnata Bedarrida.* (Fant. *pag.* 393.)

poursuivirent jusqu'aux portes d'Orange. La garnison de Sérignan fit en même temps une sortie et tua 400 hommes à l'ennemi ; Ste-Jalle n'en perdit que 150. Après l'action, le siége de Sérignan fut poussé avec plus de vigueur par Crussol, que stimulait le désir de venger la mort de son frère, tué dans l'action précédente. Les six pièces de canon tiraient continuellement contre le château, et le camp des assiégeants était grossi à tout moment par les calvinistes qui accouraient des environs. Il y arriva avec un gros détachement de la garnison de Roquemaure; ce qui jeta une si grande consternation que les malheureux habitants d'Orange, de Courthézon et Bédarrides, abandonnant leur pays se retirèrent à Avignon et à Carpentras, où ils furent réduits à demander l'aumône. (1) Les assiégés n'attendant plus de secours et ne pouvant résister plus longtemps, se rendirent à composition. Les huguenots entrèrent dans la place, et sans égard pour les conditions jurées, tuèrent une partie de la garnison, en commençant par les capitaines: le château fut brûlé et rendu inhabitable.

Les huguenots s'emparèrent ensuite, avec beaucoup plus de facilité qu'ils ne croyaient, d'Orange, de Piolenc, de Caderousse, de Châteauneuf, de Sorgues, de Bédarrides et de Courthéson, menaçant le Comtat d'une invasion générale. Serbelloni dépêcha des courriers en France et en Italie, pour demander du secours. Il lui vint de Provence un petit corps de cavalerie et un autre d'infanterie. Cette troupe fut destinée à tenir la campagne. Les forces du Comtat furent réparties en diverses places. Les calvinistes incendièrent Châteauneuf-du-Pape, le 17 mars. Un de leurs détachements se rendit maître des Piles et en massacra tous les habitants. Un autre s'empara de Monteux, de Sarrians et de quelques autres lieux dans lesquels ils avaient des intelligences. Serbelloni voyant qu'il était impossible d'en venir aux mains avec des gens qui n'en voulaient qu'au pillage, s'attacha à former de fortes garnisons et abandonna le plat pays, où les ennemis firent d'affreux ravages.

(1) *Atteriti piu del dovere que' d'Orange, di Corteson, di Caderossa e di Bedarrida abandonarono le proprie abitazioni, e gran parti di essi si getto dentro Avignone ricercando la limosina, ove prima poteravano darla ad altri.* (Fant. *pag.* 394.)

La France avait éprouvé bien des malheurs l'année précédente: le roi crut ramener la paix en signant le traité d'Amboise. (1563) Le Légat intervint pour les intérêts du Comtat, et Serbelloni fut informé de la manière dont ils avaient été ménagés. Le comte de Vaux, porteur de la lettre, arriva à Avignon, le 22 avril, en qualité d'envoyé du roi, de la reine et du prince de Condé dont il était écuyer, pour faire rendre au Pape toutes les places que les huguenots occupaient. Crussol, regardé alors comme chef du parti dans ces contrées, était au Pont-St-Esprit; le comte de Vaux alla le trouver, lui notifia les intentions du roi, et lui intima la défense de faire des incursions dans les terres du Saint-Siége.

Les calvinistes, loin de s'y soumettre, recommencèrent leurs courses dans le Comtat et renouvelèrent tout ce qu'ils y avaient commis de plus affreux. Ils ravagèrent une seconde fois le monastère de Montfavet, qui, l'année précédente, avait déjà beaucoup souffert du passage du baron des Adrets. Ils allèrent à Séguret qu'ils prirent de nuit par escalade, et ils y tuèrent 105 personnes (5 mai); ils pillèrent Morières, et ils emmenèrent le curé à Bédarrides où ils le pendirent, revêtu des ornements sacerdotaux (10 mai); ils assiégèrent Gigondas et ils le prirent: (11 mai) Sablet, Malaucène et le Barroux eurent le même sort. Ils voulurent aussi s'emparer de Vaison, mais ils ne purent en venir à bout. Ils revinrent sur leurs pas quelques jours après, au nombre de 3000 hommes d'infanterie et de 400 de cavalerie; ils s'emparèrent d'Entrechaux qui leur fut livré par trahison. Ils allèrent ensuite à Crillon qu'ils pillèrent et qu'ils brûlèrent; à St-André-des-Ramières, célèbre abbaye de filles, qu'ils traitèrent de la même manière. Tels furent les excès auxquels ils se portèrent, malgré les ordres du roi et l'amnistie offerte par Serbelloni et par le Vice-Légat.

Dans ces malheureuses circonstances, les États de la province se réunirent à Avignon (15 mai 1563), et députèrent au comte de Sault et au comte de Crussol pour les porter à empêcher les calvinistes de continuer leurs hostilités dans le Comtat. En même temps ils demandèrent du secours. Les États d'Aix promirent 2000 hommes; Serbelloni en offrit autant, ce qui joint aux

2000 qu'avait le Comtat, forma une armée assez considérabl pour veiller à la sûreté des récoltes pendantes.

Suspendons un moment le récit de tant d'horreurs. Que so devenus ces jours de calme où les enfants de l'Église se repc saient avec délices à l'ombre de sa protection maternelle nourris de sa doctrine céleste et goûtant une profonde paix L'Europe alors vivait tranquille, et maintenant ce ne sont plu que des scènes de troubles, de bouleversement et d'horreur L'Église est méprisée et son autorité foulée aux pieds. Les pas sions mauvaises surexcitées font couler le sang à grands flot et la société ébranlée dans ses fondements se précipite vers s ruine. Tels sont les fruits de la Réforme. Des chefs de part se lèvent de tous côtés ; Montbrun, Mouvans et des Adrets par courent le pays ; l'incendie, le meurtre, le brigandage, d longues traces de sang indiquent leur passage. Les rigueur de Cabrières et de Mérindol, loin de calmer les esprits n font que les irriter ; les cruautés de Mornas succèdent au orgies d'Orange ; les protestants forçent l'évêque à se retirer s'emparent de l'autorité, et se font de cette ville un infâme re paire où ils jouissent en sûreté du fruit de leur brigandage Les désastres du Comtat sont si grands que le Souverain Pon tife est obligé d'envoyer de puissants secours. Serbelloni grand homme de guerre, arrive avec des pouvoirs exception nels, commande le pays et parvient à maintenir un reste d'au torité. Cependant, au milieu de tant de calamités, des vertu bien belles éclataient parmi nous, surtout dans les chefs d la hiérarchie sacrée. Sadolet, douce et gracieuse figure, plein de noblesse et de majesté, illustre l'Église de Carpentras ; Ro me se sert de ses lumières et de sa plume si élégante ; elle l récompense en l'élevant aux honneurs de la pourpre. Il meur et son nom reste comme le symbole de la modération chrétienne Son long épiscopat est une des gloires les plus pures de l capitale du Comtat, et, pendant plusieurs générations, se neveux occupent son siége et font revivre ses vertus.

LIVRE DOUZIÈME.

1564 — 1578.

Les Jésuites à Avignon. — Charles IX. — Serbelloni meurt. — Rangoni lui succède. — Orange au pouvoir des religionnaires. — Le cardinal d'Armagnac. — Nouveaux troubles. — Apparitions miraculeuses à Avignon. — Secours envoyés par le Pape. — Matucci général des troupes du Comtat. — Glandages battu à Venterol. — Barchon gouverneur d'Orange. — Pontevès à Menerbes. — Fin de la guerre. — Grimaldi archevêque d'Avignon. — Culte rétabli à Orange. — L'évêque d'Apt apostasie. — Son frère lui succède et répare ses scandales. — Concile d'Aix. — La ligue. — Reliques de Sainte Anne. — Cheisolme évêque de Vaison. — Fait achever la Cathédrale et bâtir le Palais. — Résumé.

La force des armes pouvait seule arrêter les fureurs des hordes sauvages surgies tout à coup du milieu de l'Europe civilisée. C'était au prince séculier à s'en servir, et, à ce titre, le Souverain Pontife ne faillit point à son devoir. Mais, tout en réprimant les excès des hérétiques, il n'oubliait point qu'il devait moins chercher à punir des sujets rebelles qu'à ramener des enfants égarés. C'est ce qui porta Pie IV à favoriser l'établissement des jésuites dans Avignon et dans le Comtat. Il espérait que ces religieux, par leurs lumières et leurs bons exemples, l'aideraient à atteindre une fin si désirable. C'est ainsi qu'il conciliait à la fois les devoirs de Pontife et de roi que l'erreur moderne voudrait faire passer pour incompatibles. Reprenons les choses de plus haut.

Les jésuites comptaient à peine trente ans d'existence, et déjà ils étaient répandus dans presque toute l'Europe. La France, ordi-

nairement si avide de tout ce qui favorise la religion, faisait seule quelque difficulté à les admettre. Le parlement leur refusait son appui, mais les évêques réunis à la fameuse Conférence de Poissy, se déclaraient en leur faveur; la cour appuyait leur décision, et le P. Lainez avait enfin la consolation de voir la Compagnie régulièrement admise dans le royaume. On a de la peine à concevoir cette opposition, lorsqu'on sait le bien que les jésuites opèrent. Dieu, qui veille toujours sur l'Église, semble les avoir suscités pour combattre les hérésies de ces derniers temps. L'instruction de la jeunesse, le ministère de la parole, la direction des âmes, sont leurs principaux moyens d'action. Ces deux derniers leur sont communs avec beaucoup d'autres Ordres religieux; le premier semble former leur spécialité. Ils s'y appliquent avec intelligence, et leurs efforts obtiennent les plus heureux succès. La Renaissance s'était annoncée par la culture des belles-lettres; presque tous les coryphées de la Réforme étaient des littérateurs distingués; Mélancthon, Œcolampade, Bucer, Bèze, Calvin, Luther même, se faisaient gloire d'entendre les finesses de la langue de Platon, et d'écrire celle de Cicéron avec autant de pureté que d'élégance. C'est par là qu'ils en avaient imposé à leur siècle. Les disciples de Saint Ignace ne voulurent pas même leur laisser ce faible avantage. Ils s'appliquèrent avec une ardeur incroyable à étudier les belles-lettres et à les enseigner: en formant la jeunesse aux bonnes études et surtout à la vertu, ils s'emparaient de l'avenir de la société, et ils préparaient de loin sa régénération future; car les belles-lettres ne sont pour eux qu'un moyen de gagner des âmes à Dieu. Ce fut donc pour élever la jeunesse que la ville d'Avignon les appela. (1) Elle leur acheta le palais de La Mothe, et leur assura un revenu annuel de 400 écus d'or; le Pape, Saint Pie V, ajouta 100 écus d'or à cette pension, et les jésuites furent définitivement établis.

La calomnie, qui n'a jamais cessé de les poursuivre, les attaqua bientôt, et, à peine eurent-ils pris possession de leur collége, qu'on entendit circuler les bruits les plus étranges. Des partis se formaient, les passions s'exaltaient; un bref du Pape qui ordonnait aux évêques du Comtat de redoubler de vigilance

(1) *Archiv. de la Comm. d'Avig.* Délibérat. du 14 août 1564.

et d'informer sur la conduite de quelques laïques dont la foi était suspecte, détermina l'explosion et fit éclater l'orage. Le P. Possevin, connu à Avignon, se trouvait à Rome; le peuple s'imagina qu'il était l'auteur de cette mesure et crut qu'on allait établir une nouvelle inquisition. Il s'ameuta, il s'opposa à l'exécution du bref et voulait chasser les Pères. L'illustre de Fogasse, seigneur de la Barthelasse, mit l'épée à la main et les couvrit de sa protection. Cependant le conseil de ville s'assembla en tumulte; des explications furent données, on gagna du temps et peu à peu les passions se calmèrent et l'orage se dissipa. Dès lors les jésuites purent exercer paisiblement leur ministère. On apprit à les apprécier, à mesure qu'on les connut mieux. Les bonnes études refleurirent, et Avignon leur fit bâtir le plus grand et le plus beau collége qu'ils eussent en France. Peu de temps après, (1619) Louise d'Ancézune, dame de Caderousse, femme d'une haute vertu, se voyant privée de ses enfants qu'une mort prématurée lui avait enlevés, voulut consacrer à Dieu une partie considérable de sa fortune, et leur fit bâtir un superbe noviciat qu'elle dota largement. (1) Pierre Belli, docteur en l'un et l'autre droit, se retira dans cette maison (1622) et lui laissa tous ses biens. Edmond Malpas, jeune novice appartenant à une grande famille des environs de Paris, d'une innocence de vie et d'une piété admirables, en avait fait autant trois ans auparavant. En sorte que cette maison, magnifiquement bâtie et largement dotée, réunit un grand nombre de novices. Les jésuites n'ont cessé depuis de travailler avec ardeur dans Avignon à la sanctification des âmes.

Le Pape Saint Pie V donna le chapeau de cardinal à Annibal Bozzuto, archevêque d'Avignon. (1565) Ce prélat ne jouit pas longtemps de cette haute dignité; il mourut l'année suivante et il eut pour successeur Félician Capiton, originaire de Naples, religieux servite, plus connu par un traité sur le jubilé (2) qu'il

(1) *Hæc namque magnarum virtutum matrona domum illam (novitiatus) a fundamentis extruxerat dotaveratque liberaliter.... Aloysia virgo, nupta, vidua, per omnes vitæ gradus, christianæ perfectioni studuerat unice... Pauperes sibi filios, quando eorum quos genuerat neminem habebat superstitem. Hos materne diligebat, ac rebus omnibus sublevabat; eorumque fortasse precibus debuit, quod ad annum usque centesimum senectam perduxerit.* (R. P. Juli. Cordara. *Hist. societ. Jesu.*)

(2) Imprimé à Avignou, chez Ruffus, 1576.

dédia au cardinal d'Armagnac, que par ce qu'il fit comme archevêque d'Avignon.

Il n'en était pas de même des Sadolet, qui occupaient le siége de Carpentras : fidèles aux traditions de famille, ils s'efforçaient de faire revivre les vertus du cardinal de ce nom. Paul lui avait succédé (1547); il n'avait pas les brillantes qualités de son oncle, mais il s'efforçait de témoigner à son peuple la même affection et la même tendresse. Il ne cessa de lui en donner des marques durant son long épiscopat. Les guerres de religion lui en offrirent souvent l'occasion. Les protestants ne purent faire de mal à la ville de Carpentras ; mais ils la mirent dans la nécessité de s'en faire à elle-même. Il y avait, hors des murs, près de la porte de Notre-Dame, vis-à-vis l'hôpital, un monastère de St-Ruf ; c'était le second de ce célèbre institut. A l'époque des premières hostilités, les habitants, dans la juste appréhension que les ennemis ne s'en fissent une citadelle, le démolirent, du consentement des religieux, et n'épargnèrent pas même l'église qui était fort belle. Tous les bâtiments extérieurs eurent la même sort. Les chanoines réguliers, en attendant mieux, furent logés dans une maison claustrale qui était dans la ville, et l'église de St-Jean-du-Bourg leur fut assignée pour leurs offices. C'était la plus ancienne de Carpentras : on prétend même qu'elle a été la première paroisse de cette ville. Elle se trouvait hors des murs, avant que Jean Hérédia les fit bâtir tels que nous les avons vus : de là le nom de St-Jean-du-Bourg qu'elle a retenu. (1) Celle qui fut démolie avec le monastère de St-Ruf, était dédiée à la Sainte Vierge, sous le titre de Notre-Dame-du-Grès. On la nommait ainsi à cause d'une statue miraculeuse de la Mère de Dieu qui fut conservée avec soin et placée dans l'église de St-Jean. La dévotion du peuple s'y est toujours soutenue. (2) Ces chanoines étaient anciennement sous la juridiction du général de

(1) P. Justin, *MS. de la bibli. d'Avig.*

(2) La grosse cloche du monastère de St-Ruf ne pouvant être placée dans le petit clocher de St-Jean-du-Bourg, fut transportée de clocher en clocher et enfin échangée contre d'autres cloches de la cathédrale où elle était la seconde en grosseur. On l'appela *barula*, coureuse, à cause de ses fréquents voyages. Ils ne finirent point au clocher de St-Siffrein ; les chanoines de N.-D.-des-Doms la réclamèrent, et on fut obligé de la leur céder. Elle a existé jusqu'à la Révolution. (Le P. Justin, *MS.*)

l'ordre de St-Ruf résidant à Valence. Ils lui furent soumis jusqu'à ce que le prieuré de Pernes, principale ressource de leur mense, fût mis en commende. Alors ils passèrent sous la juridiction de l'Ordinaire. Ils étaient au nombre de six, quatre vêtus de blanc, couleur de l'ordre, et deux de noir. Chacun avait sa prébende à part; le prieur commendataire de Pernes était obligé de les nourrir. (1)

Les Pères de l'Observance s'établirent alors à Carpentras. (1564) Ils habitaient Monteux, où les maisons de Foix et d'Armagnac leur avaient fait bâtir un beau couvent. Leur église, dédiée à Notre-Dame-des-Grâces, avait plusieurs chapelles dans lesquelles des familles distinguées avaient leurs sépultures. Aux approches du baron des Adrets, ces Pères se retirèrent à Carpentras et, le lendemain de leur arrivée, ils apprirent que leur couvent avait été brûlé. Un soldat s'y était glissé par une porte de derrière et y avait mis le feu. Le conseil de ville eut égard à leur position et les admit comme communauté religieuse. Pie IV, à la sollicitation de Serbelloni, leur donna la maison d'un certain Dumas dont les biens avaient été confisqués, et lui pendu, pour cause de trahison. Plus tard ils y bâtirent un beau couvent et l'Ordre y tint (1617—28) plusieurs chapitres provinciaux.

Les religieuses de St-Bernard, ordre des Cîteaux, établies à Monteux (1359), se réfugièrent aussi à Carpentras, et fondèrent un établissement qu'elles ont conservé jusqu'à la Révolution, continuant à vivre sous la dépendance de l'abbé de Cîteaux. Cette abbaye, auparavant perpétuelle, fut mise triennale par un bref de Clément VIII (1602), conformément au Concile de Trente.

Toutes ces fondations se firent sous l'épiscopat de Paul Sadolet qui, loin d'abandonner son troupeau dans ces temps difficiles, redoubla de vigilance afin de maintenir la pureté de la foi et la

(1) Cette obligation passa avec le bénéfice au Collége des Jésuites d'Avignon, auquel le prieuré de Pernes fut réuni (1593), par la démission volontaire de N. Suarez et avec l'agrément de Paul V. Le recteur de ce collége nommait aux canonicats vacants, et laissait aux chanoines une petite partie de leurs revenus pour leur tenir lieu des aliments qu'il leur devait. A l'époque de la suppression des Jésuites, le prieuré de Pernes demeura annexé au collége d'Avignon, dont les recteurs succédèrent aux droits et aux charges de ceux qui l'avaient précédemment possédé. (P. Just. *Hist. de Carpent.*)

vigueur de la discipline. Il continua, malgré les troubles, à convoquer son synode deux fois par an, après Pâques et à la St-Luc. Dans ces circonstances, il s'informait avec soin de ceux dont la foi était douteuse, qui méprisaient les censures ou qui négligeaient de s'en faire relever. Il voulait qu'on ne ménageât point ceux qui s'opiniâtraient dans le mal (synode de 1553), qu'on les dénonçât publiquement et qu'on les punît. Il s'attacha à procurer la décence du service divin; il réprima les scandales commis dans l'église, pendant la messe et dans le temps des offices. Un abus d'un autre genre attira son attention : les prêtres et les clercs prenaient des habitudes mondaines, portaient des vêtements laïques et des souliers ornés de broderies en soie, et paraissaient dans l'église en cet état peu décent. (1) L'abus était intolérable mais invétéré; nous avons vu plusieurs Conciles chercher à le détruire. Il cessa alors grâce à la fermeté du prélat qui déclara formellement vouloir faire observer la seconde *Clémentine* sur la vie honnête des clercs (2), ainsi que les dispositions du saint Concile de Trente.

Sa fermeté parut sur un objet d'une toute autre importance. Plusieurs excommuniés nommément croupissaient dans cet état, sans s'inquiéter de se faire absoudre. D'autres, aux approches du temps pascal, avaient recours au Vice-Légat, qui les relevait des censures à condition qu'ils ne retomberaient plus dans l'année. Cette absolution, trop facilement obtenue, était funeste aux pécheurs, peu scrupuleux de garder les conditions posées; plusieurs même allaient jusqu'à contracter l'habitude d'encourir l'excommunication et de s'en faire relever de la sorte. La ruine des âmes et le mépris des censures étaient le fruit de cette conduite. Le prélat ordonna (synode de Pâques 1556) qu'après avoir été absous une fois par le Vice-Légat, les pécheurs qui retomberaient dans l'année, ne seraient plus admis à la communion pascale, quoiqu'ils présentassent un billet d'absolution pareil au premier.

(1) Le P. Thomassin remarque que le Concile de Trente a le premier fait des canons pour prescrire la couleur noire pour les vêtements des clercs, mais il ajoute que l'usage en était établi depuis longtemps.

(2) *II Clementi. de vita et honestate clericorum.* — *Conc. Trid. sess.* XIV, 6. — Sixte V publia en 1588, sur le même sujet, une bulle par laquelle il veut qu'on prive de leurs bénéfices les clercs trop recherchés dans leurs parures.

Il publia les derniers décrets du Concile de Trente (1564), et il y joignit certains règlements qui lui parurent nécessaires pour la majesté du culte et pour le maintien de la discipline. Il avait surtout à cœur la résidence des curés et des autres ecclésiastiques qui y étaient tenus ; il l'exigeait dans toute la rigueur des canons. La négligence, à cet égard, et celle d'assister aux synodes, lui paraissaient si graves qu'il en fit souvent des exemples sévères, jusqu'à déposer les pasteurs des âmes qui s'en rendaient coupables.

Afin d'obliger plus efficacement les autres à remplir leurs devoirs avec exactitude, il était lui-même tout aux siens. Il visitait fréquemment son diocèse, examinant les choses par lui-même, et faisant en sorte que rien n'échappât à sa vigilance. Il obligeait les gros décimateurs à faire aux églises les réparations auxquelles ils étaient tenus ; il ne les ménageait pas lorsqu'ils se montraient négligents ; il allait même jusqu'à s'emparer de leurs revenus. Il ne craignit pas de reprendre en plein synode le prieur de Serres, capiscol de la cathédrale, le prieur de St-Pierre de Vassol et le chapelain de Monteux. Il exhortait continuellement ses prêtres à se rendre plus dignes de la confiance des peuples par leur science et par leurs vertus, et il y réussit. Il en éprouvait une consolation bien grande ; il en bénissait le Seigneur et il le priait de rendre encore plus sainte l'Église qu'il lui avait confiée. Il mourut à Carpentras (1572), emportant les regrets, l'estime et l'affection de tous les gens de bien. Ses funérailles eurent lieu avec une pompe extraordinaire ; l'évêque de Dumblan, administrateur de l'Église de Vaison, y officia, et celui de Cavaillon y assista. Son corps fut déposé dans la chapelle du St Clou, en attendant qu'on le mît dans le tombeau qu'il s'était préparé pour lui et pour son oncle le cardinal Sadolet.

Jacques Sacrat, son cousin, fils de Marguerite Sadolet, sœur du cardinal, lui succéda. Il était de Florence, et frère du célèbre Paul Sacrat, chanoine de Ferrare, auteur d'un recueil de lettres très-estimées. (1) Le cardinal Sadolet, touché de ses belles dispositions, l'avait attiré auprès de lui à Carpentras, et s'était chargé de son éducation. Il rend témoignage de ses succès dans

(1) Il fut si touché de la nomination de son frère à l'évêché de Carpentras, qu'il se crut obligé d'en remercier publiquement Grégoire XIII.

plusieurs lettres à Paul Sadolet. Il paraît que Sacrat ne le quitta jamais, et que ce ne fut qu'après la mort de son oncle qu'il fit le voyage d'outre-mer. (1) Il fut nommé évêque de Carpentras à la recommandation du cardinal Pierre de Moron. Il se rendit aussitôt dans son diocèse, et il s'attacha à suivre les traces de ses illustres prédécesseurs, son oncle et son cousin. Il continua à convoquer ses synodes, et il les tint régulièrement deux fois par an. Il nomma des examinateurs pour les prêtres étrangers qui voulaient dire la messe et des juges pour les causes dont le Saint-Siége renvoyait la décision sur les lieux. Il pourvut aussi à ce que les jeunes clercs fussent élevés dans un Séminaire, conformément au Concile de Trente, dont il eut toujours l'observation fort à cœur. Les revenus du prieuré de St-Etienne de Bedouin (2) et de celui de St-Barthélemy de Pernes furent affectés à l'entretien de cet établissement.

Ces réunions du clergé diocésain furent quelquefois suspendues à cause des religionnaires qui, n'osant approcher des lieux fortifiés, battaient la campagne et commettaient une infinité de désordres. Ils en voulaient surtout aux ecclésiastiques et ils les massacraient sans pitié. L'évêque eut égard aux circonstances et dispensa du synode ceux qui ne pouvaient s'y rendre sans s'exposer à de si grands périls. Mais en même temps il fit procéder avec rigueur contre ceux qui n'y venaient point sans cause légitime. Il publia dans son synode de la St-Luc (1575), malgré l'opposition des bénéficiers, les statuts que le Chapitre s'était donnés durant la vacance du siége. Peu après, il en dressa d'autres pour les curés dont les fonctions sont si importantes. Il leur défendit absolument de baptiser, de confesser et de bénir les mariages dans les maisons particulières. Il ne voulait pas qu'ils admissent des prêtres à dire la messe ou à confesser sans la permission de l'évêque. (1578) Il fit encore d'autres règlements qui regardent généralement tous les clercs. (3) C'est ainsi qu'il pourvoyait aux besoins de son Église, corrigeant les abus et s'efforçant de les prévenir. Cette vigilance et la bonté de son caractère lui

(1) Paul Sacrat. *Epist.*

(2) Il fait maintenant partie de la paroisse de Ste-Colombe. L'église, devenue propriété particulière, est presque entièrement ruinée.

(3) Voir le P. Justin, *MS. de la Biblioth. d'Avignon.*

avaient gagné tous les cœurs. Il en eut la preuve certaine lorsque une cruelle maladie vint l'atteindre en 1575; la consternation fut si générale parmi ses diocésains que le bruit s'en répandit jusque dans les pays éloignés. Paul Sacrat, son frère, l'apprit au fond de l'Italie, et en fut si touché qu'il en remercia la ville de Carpentras par une lettre adressée à un des principaux habitants. (1)

A peine eut-il repris ses forces qu'il s'appliqua avec une nouvelle ardeur aux affaires de son diocèse. Un différend s'était élevé entre le Chapitre et le sacristain de la cathédrale; celui-ci refusait de faire les fournitures nécessaires et niait ses obligations. Le prélat l'obligea à produire ses titres qu'il ne trouva pas assez fondés. Il ne négligeait pas les affaires matérielles, mais le bien des âmes le touchait davantage; ce fut pour leur être utile qu'il appela les capucins. Ces religieux s'établirent à Carpentras en vertu d'une délibération du Conseil municipal. (1591) Le prélat contribua de ses propres deniers à l'achat du local et à la construction du couvent. (2) Nous ne dirons rien de quelques transactions qu'il fit avec le seigneur de Venasque, la communauté de Malemort et le prieur de Montmajour, Pierre de Monteux; le temps n'est plus où ces soins absorbaient nos évêques. Des occupations plus graves remplissaient tous leurs moments. L'affliction que causa à Sacrat l'état déplorable auquel les protestants avaient réduit son église, jointe aux infirmités de la vieillesse, lui fit prévoir que la dernière heure n'était pas éloignée. Il régla ses affaires temporelles et il mourut, âgé de 76 ans, après en avoir passé 21 à gouverner son église. Ses diocésains le regrettèrent comme un père et l'honorèrent comme un Saint. François Sadolet, neveu comme lui du cardinal du même nom, lui succéda (1595) et mourut au bout d'un an. On l'ensevelit dans le tombeau de sa famille, et 50 ans après son corps fut trouvé intact et d'une blancheur merveilleuse. (3)

Tandis que l'Église de Carpentras se réjouissait de voir les Sadolet faire briller sur son siége toutes les vertus, celle d'Avi-

(1) P. Sacrati, *Epistol. lib.*

(2) Il est sur la route de Mazan : maintenant les Dames du St-Sacrement l'occupent.

(3) P. Justin, *MS. de la Biblioth. d'Avig.*

gnon, gouvernée par Félicien Capiton, reçut la visite de Charles IX. Ce prince visitait nos belles provinces afin de calmer les esprits et de rétablir la paix. Serbelloni, averti qu'il approchait, alla au-devant de lui et s'avança jusqu'à Valence. Le roi et la reine-mère l'accueillirent avec distinction et l'admirent au conseil où il exposa les motifs de sa conduite durant les troubles, et ce qu'il croyait le plus utile à faire dans le Comtat. Il parla avec tant d'éloquence qu'on l'admira. Les députés des religionnaires vinrent aussi faire leurs plaintes, et prier le roi de leur procurer la liberté de conscience dans les États du Pape comme ils en jouissaient en France, mais ils ne purent rien obtenir. Serbelloni resta à Valence jusqu'au 1er septembre.

Charles IX continua son voyage et passa par La Garde où il fut reçu par le baron Paulin. De là il alla à Suze et tint sur les fonts baptismaux une fille du comte qui fut nommée Charlotte Catherine. A Mornas, il voulut voir celui qui avait été sauvé après qu'on l'eut précipité du haut du rocher: il lui assigna une pension viagère de 40 écus. Il coucha à Caderousse le 22 septembre, séjourna à Sorgues tout le lendemain, et arriva à Avignon le 24, jour de Dimanche. Il était accompagné d'un brillant cortége composé de la reine-mère, du duc d'Orléans son frère, de Marguerite de France sa sœur, du prince de Navarre, du duc et de la duchesse de Savoie, du connétable de Montmorency, des cardinaux de Bourbon, de Guise et de Joyeuse, et de plusieurs grands seigneurs. Il entra solennellement par la porte St-Lazare, après avoir promis sur la croix que le Vice-Légat lui présenta à baiser, de protéger et de défendre la foi catholique et le Saint-Siége. Il alla à l'église de Notre-Dame-des-Doms et il assista aux vêpres. Les religionnaires firent de nouvelles instances, et n'eurent pas plus de succès. Ils auraient dû comprendre que le roi n'avait pas pour eux des sentiments favorables; il venait de les désarmer en passant à Orange, et de leur enlever quatre pièces de canon qui furent rendues au duc de Savoie dont elles portaient les armes. (1)

Le roi avait choisi la métropole pour faire ses exercices de piété. Il y tint le Chapitre de son Ordre, le jour de St-Michel.

(1) Fant. *Ist. d'Avig. pag.* 407.

Le lendemain il fit célébrer un service solennel pour les chevaliers défunts ; en sortant de l'église il toucha des scrofuleux. La ville lui présenta quelques médailles frappées à son effigie ; les États de la province lui offrirent un chapeau en broderie, orné de perles et de diamants dont il parut très-satisfait ; il n'en voulut point porter d'autres, tant qu'il resta à Avignon. (1) Le séjour qu'il y fit fut de trois semaines ; il en partit le 16 octobre, et alla coucher à Salon. (2)

Serbelloni, après le départ du roi, fit publier que tous les protestants fugitifs pour cause de religion, pouvaient rentrer dans leurs foyers, et partit pour Rome (15 janvier 1565) emportant les regrets et l'estime de toute la province. (3) Il mourut sans postérité, l'année suivante. Les poëtes célébrèrent ses vertus, et son souvenir se conserve encore dans nos contrées. (4) Le marquis de Longiano, plus connu sous le nom de Rangoni, lui succéda, et fit voir par ses talents qu'il méritait cet honneur. Fidèle à suivre les traces de son prédécesseur, il fut d'une vigilance extrême ; il mit des gouverneurs dans toutes les places, établit des surintendants et fit de sages règlements pour la levée des impôts dont les clercs et les Juifs ne furent pas exempts. Il visita tous les points du Comtat qui se trouvaient encore incommodés par les religionnaires. C'était dans le Haut-Comtat qu'ils commettaient le plus de ravages ; il s'avança jusqu'à Valréas, et il purgea le pays de ces brigands. Ils avaient leur repaire à Orange dont ils étaient absolument maîtres. Ils faisaient souffrir mille maux aux catholiques de cette ville, et ils fatiguaient tous ceux des environs. Des plaintes en avaient été faites à Guillaume de Nassau qui, loin de les prendre en considération,

(1) Pérussis. *Discours sur les guerres.* — Abel. Zoen. *Voyag. de Charles IX.*

(2) Il voulut voir le fameux Nostradamus. La reine-mère lui demanda son horoscope et celui de tous les princes. L'astrologue parut frappé de la physionomie du jeune Henri de Navarre ; il demanda à le voir tout nu, pour en faire les prédictions plus sûres et plus étendues. Quand le jeune prince, en cet état, vit approcher Nostradamus dont la barbe était fort longue, il le prit pour un magicien qui venait le fouetter. Il en parut effrayé et il fit tant de mutineries qu'il n'eût point d'horoscope. Les traits de l'enfance d'Henri IV ne sont pas ce qu'il y a de moins curieux dans sa vie. (Gaufrédi. *Hist. de Prov.*)

(3) Fant. *Ist. d'Avig.*

(4) Guido Priorato, *Scelt. d'huom. illustri.* — Giov. Pietro Crescenzi, *Amphitheatr. rom.*

s'en était servi pour favoriser plus sûrement ses coreligionnaires. Il avait envoyé de Flandre des commissaires, et ceux-ci, feignant de rétablir la religion catholique dans Orange, avaient fini par y mettre des magistrats protestants en déclarant que leur religion y serait seule soufferte. Ces dispositions avaient attiré une foule de religionnaires, gens sans aveu, misérables, que le besoin autant que les passions mauvaises rendaient dangereux. C'est de ce foyer que partaient tous les maux du Comtat. Rangoni crut qu'il devait avant tout s'appliquer à le détruire. Le Pape, instruit de son zèle, lui donna la seigneurie de Pernes exempte, sa vie durant, de la juridiction du recteur. C'était une nouveauté; les habitants en furent surpris : ils réclamèrent, fondés sur un privilége qu'ils avaient obtenu de ne pouvoir être inféodés à personne et d'être gouvernés par les officiers du Saint-Père. Mais ils se calmèrent lorsqu'ils virent le Vice-Légat et les évêques de la province mettre Rangoni en possession de ce fief. (1)

Avignon vit alors arriver l'homme que la Providence semblait avoir destiné pour mettre fin à ces guerres et pour fermer les plaies du Comtat; c'était le cardinal d'Armagnac. (2) Son nom est encore populaire et sa mémoire en bénédiction. Le cardinal Farnèse, occupé des grandes affaires de l'Église, s'était démis de sa légation, et le Pape, à la recommandation de Charles IX, lui avait donné pour successeur le cardinal de Bourbon. Mais les troubles de la France et les agitations de la cour ne permettant pas à ce prince de l'Église de résider à Avignon, d'Armagnac lui avait été associé en qualité de co-légat. Ce prélat, successivement évêque de Rodez et administrateur des diocèses de Valence et de Lectoure, était fils de Pierre d'Armagnac, vicomte de Grimois et de Yolande de La Haie de Passavan. Les soins que prit de son éducation le cardinal d'Amboise son parent, lui inspirèrent de bonne heure le désir d'embrasser l'état ecclésiastique

(1) Les États de la province réunis à Carpentras, le 26 juillet 1565, s'occupèrent aussi de cette affaire. (Fanto. *Istor. d'Avig.*)

(2) *Ut ejusmodi periculis occurreret S. Pius V, in primis Arminiacum....., eidemque magnum pecuniarum numerum variis temporibus misit, præter quina aureorum millia in singulos ei menses attributa ac bellica subsidia, quibus et locorum præsidia defendi, et hostium impetus reprimi propulsarique possent.* (Boll. *Maii*, tom. I. *Vita S. Pii V. pag.* 642.)

et de se consacrer à la défense de la religion contre les nouveaux hérétiques. François I le nomma ambassadeur à Venise, et ensuite à Rome auprès de Paul III qui le fit cardinal. Il fit un voyage à Lorette pour révérer la maison de la Sainte Vierge. De retour en France, il fut fait conseiller d'État. Il assista au Colloque de Poissy, et il fut nommé à l'archevêché de Toulouse qu'il quitta pour celui d'Avignon. Tous les historiens conviennent qu'il était d'une politesse, d'une douceur et d'une libéralité admirables. Il protégea les gens de lettres qui furent reconnaissants. Guillaume Leblanc et Guillaume Philander, nourris dans sa maison, lui dédièrent l'un, sa traduction de Ziphilin, et l'autre son Commentaire sur Vitruve. De Thou, qui l'avait connu à Avignon, dit que ses belles qualités lui gagnaient les cœurs, et servaient beaucoup mieux que les armes à conserver le Comtat à l'Église. (1) Son zèle pour la foi et pour la conversion des hérétiques, lui fit écrire à Marguerite de Navarre pour déplorer le malheur qu'elle avait eu d'abandonner la religion et de favoriser l'hérésie. Il en fit de même à l'égard d'Albert, évêque de Lescar, qui avait également apostasié. (2)

Son arrivée à Avignon fut précédée de celle du cardinal d'Altems qui réunit les États et fit délibérer que, vu la tranquillité dont jouissaient les provinces, chaque communauté pourvoirait à sa propre sûreté. Dès lors la garde du Palais apostolique fut confiée à 120 Suisses entretenus aux frais du Pape. Le cardinal de Bourbon vint aussi à Avignon, mais il y resta peu. Le cardinal d'Armagnac arriva le 25 novembre 1565, et fit son entrée solennelle avec une pompe extraordinaire. Il s'appliqua d'abord aux exercices de piété et de religion, et il se montra ennemi du faste jusqu'à ne pouvoir souffrir le cérémonial. Le Vice-Légat Lenzi, dont l'autorité venait d'expirer, voulut rendre ses comptes et demanda un syndic. D'Armagnac le lui refusa ; mais sur ses instances réitérées il crut devoir le satisfaire ; la Commission n'eut que des éloges à donner. (3)

Les religionnaires s'agitèrent au commencement de 1567 ; le cardinal en eut avis, leva des troupes et rendit inutile le projet

(1) Thuan. *Hist. suorum temporum.* — Voir H. Albi. *Éloges des Cardin.*

(2) *Mémoires de Condé*, *tom.* IV.

(3) Pérussis. *Discours des guerres.* — Ste-Marthe. *Recueil des lettres de Rabelais.*

formé à Orange de s'emparer d'Avignon. Ce mouvement n'était pas isolé ; il tenait à une vaste conspiration qui embrassait la France entière. Le calme apparent, produit par le dernier édit de pacification, était gros de tempête ; on la vit bientôt éclater. (1) Les chefs des hérétiques persuadés que leurs affaires se feraient mieux dans les désordres, tentèrent d'enlever Charles IX à Monceau (1567), comme ils avaient essayé de se rendre maîtres de François II à Amboise (2), manquèrent une seconde fois leur coup, et croyant n'avoir plus rien à ménager, levèrent l'étendard de la révolte. Ils cherchèrent à faire alliance avec les protestants d'Allemagne, et ils envoyèrent des émissaires dans tout le royaume, afin d'exciter leurs coreligionnaires à prendre les armes. (3) La France se trouva une seconde fois en combustion.

Mouvans sortit de sa retraite, leva des troupes, s'empara de Vienne, commit des horreurs et marcha vers le Comtat. A son approche, on réunit des forces suffisantes, on emprunta 6,000 écus, on envoya au Pape Saint Pie V Bernard d'Agard, chanoine de Cavaillon, et Laurent de Modène. Le baron de La Garde alla trouver le roi qui promit de protéger les États du Pape. En attendant, le comte de Suze, général des troupes du Comtat, un des plus grands hommes de guerre de son siècle (4), s'empara du Pont-St-Esprit et fut bientôt forcé de l'abandonner après avoir inutilement tenté de couper la dernière arche. Montélimart se révolta ; Sault, Lourmarin et Mérindol tombèrent au pouvoir des religionnaires. Le Comtat se trouva ainsi menacé de tous côtés. Le combat de Valréas, dans lequel les catholiques eurent l'avantage, rétablit un peu les affaires. Un secours de 7000 écus envoyé par le Saint-Père (5), acheva de les mettre sur un excellent pied.

Le cardinal d'Armagnac et Sommerive eurent une entrevue à Barbentane, et convinrent de se donner mutuellement du secours. Le comte de Suze se mit en campagne au commence-

(1) Fantoni, *Istor. d'Avignon.*

(2) *Perduelles hæretici iterum in Gallia tumultuari, et alterum civile bellum summa ope nitentes, non sine certa et religionis et patriæ suæ et florentissimi regni perniciе, de interimendo Carolo IX, rege Lutetiaque occupanda cogitare cœperunt.* (Boll. *mail. tom.* I. *pag.* 643.)

(3) D. Vaissette, *Hist. du Langued. tom.* V.

(4) Théodore de Bèze, *Hist.*

(5) Boll. 1 *mai. Vit. S. Pii V.*

ment de l'hiver, prit à Avignon quelques pièces d'artillerie et marcha sur Joncquières qui se rendit sans résistance. Il s'empara également de Courthézon dont il fit réparer les murs aux frais du Comtat. Ce pays, chargé de dépenses considérables, eut à en supporter de plus fortes encore par l'arrivée de vingt et une compagnies françaises envoyées par le roi.

Cependant Sommerive et de Suze réunirent leurs forces (1568) et marchèrent sur Tulette qu'ils prirent le 19 février. Ils revinrent sur le Pont-St-Esprit qu'ils prirent également après une vive canonnade. (1) Ils forcèrent les religionnaires d'Orange à cesser leurs brigandages, et le 28 du même mois, le vicomte de Joyeuse leur ayant amené douze enseignes, 100 chevaux et 4 pièces de canon, ils allèrent mettre le siége devant Mornas, s'en emparèrent, attaquèrent le château qui ne put résister, en massacrèrent la garnison, et précipitèrent du haut du rocher la plupart des malheureux qui avaient apostasié. Les plus coupables furent envoyés à Avignon, et, sur l'ordre du Pape Saint Pie V, subirent une punition exemplaire. (2) Cette sévérité nous paraît excessive, mais les circonstances en faisaient un pénible devoir; ces apostats d'ailleurs avaient mérité leur sort: un d'eux, nommé Lapierre, natif de Carpentras, avoua avoir tué de sa main 150 catholiques; un autre dit qu'il avait aidé à écorcher trois prêtres. (3)

Après ce coup de vigueur, l'armée du Comtat se sépara: une partie passa le Rhône, l'autre retourna dans le Dauphiné. (4) L'édit *de la petite paix*, ainsi nommé parce qu'il ne la donna que pour six mois, ayant fait croire aux chefs du Comtat qu'elle serait plus durable, on cessa de lever des impôts, on congédia une grande partie des troupes et le comte de Suze se mit en chemin, presque seul, pour visiter les places les plus importantes. On s'aperçut bientôt que ces apparences de paix étaient trompeuses: les calvinistes ravagèrent la campagne à Mazan et à Mormoiron, pillant et massacrant selon leur cou-

(1) La prise de cette place rendit libre la navigation du Rhône, depuis Lyon jusqu'à la mer. *Quæ res magno illis provinciis bono fuit, præsertim ob negotiationem salis cujus jam inopia premebantur.* (Boll. *maii. tom.* I. *p.* 642.)

(2) Bolland. *maii. t.* I. *p.* 642.

(3) Fanto. Pérussis. *Discours des guerres.*

(4) Thuan. *Hist. suor. tempor.*

tume; ceux d'Orange en firent autant. Cette ville retombée au pouvoir des religionnaires, était le foyer de tous les désordres. Ses fortifications et celles du château se trouvaient en meilleur état que jamais: une forte garnison la défendait; les malfaiteurs y accouraient de toutes parts, assurés d'y trouver l'impunité. Le comte de Suze essaya de s'emparer de la place; il ne put la forcer; dès lors il s'attacha à lui couper les vivres et à la mettre dans l'impossibilité de nuire aux catholiques. Il tint lui-même la campagne; et il fit intercepter au Pont-St-Esprit, tout ce qui venait à Orange par le Rhône. Les Orangeois ne tardèrent pas à s'en apercevoir, et, dans leur dépit, ils reçurent fort mal d'Ancézune député pour les exhorter à la paix. Mais bientôt la disette qui se faisait sentir et la crainte de voir détruire leurs maisons, les forçèrent à demander une suspension d'armes; elle leur fut accordée. Cependant l'Espagne confisquait les biens du prince d'Orange coupable de félonie, et Charles IX s'emparait de sa principauté. Le baron de La Garde en prit possession au nom de ce prince avec un appareil formidable. Les Orangeois épouvantés se soumirent, et de ce côté le Comtat n'éprouva plus la moindre crainte.

Il n'en était pas de même du côté de la Provence: Mouvans campé à Séderon, continuait à enrôler des soldats. Une fausse alarme lui fit lever son camp à la précipitée. Il marcha par les montagnes, sans prendre du repos, jusqu'à ce qu'il fût arrivé à Loriol en Dauphiné; de là il passa à Alais, avec les 300 hommes qu'il commandait. Montbrun l'attendait; ils se dirigèrent vers le Comtat, et ils reprirent St-Laurent-des-Arbres où ils tuèrent un prêtre pendant qu'il disait la messe. En même temps les huguenots de Provence s'attroupaient; on les vit à Apt, à Lourmarin et à Mérindol. On sentit la nécessité de mettre le Comtat en état de défense; on leva des troupes, on convoqua le ban et l'arrière-ban, toutes les milices furent réunies à Carpentras. (2 septembre 1568) La garnison d'Orange fut renforcée. Sommerive alla à Avignon conférer avec le cardinal et de Suze. De là il se rendit auprès de Joyeuse au Pont-St-Esprit. A la vue de ces dispositions, les religionnaires furent déconcertés et n'osèrent rien entreprendre. Leur inaction fit congédier les troupes nouvellement levées. On se crut même assez puissant pour

tenter un coup de vigueur (1569), et l'on confisqua au profit de la Chambre Apostolique, les biens des calvinistes évalués à plus de cent mille écus. On sévit aussi contre les Juifs (1) peu exacts à se conformer aux derniers règlements, et on les bannit du Comtat.

Mais un danger plus grand encore menaçait ce pays. Après la bataille de Moncontour, l'amiral de Coligny, suivi des princes de Navarre et de Condé, s'avançait dans le Bas-Languedoc, avec 4000 chevaux, 500 arquebusiers et 5 pièces de canon. Il passa sous Montpellier et il mit le siége devant Lunel défendu par Damville qui, deux jours après, l'obligea à le lever. Alors il marcha sur Avignon dans le dessein de s'en emparer et d'en faire une république pareille à celle de Genève : il espérait que ses coreligionnaires se rendraient ainsi redoutables à la France entière. Jamais Avignon n'avait couru un si grand danger. On le vit, et l'on n'oublia rien pour le conjurer. On augmenta la garnison, on garda avec soin les bords du Rhône et l'on fit en sorte que l'amiral ne pût rien tenter de sérieux. Le ciel même vint au secours d'Avignon et montra par un éclatant prodige combien la conservation de cette ville lui était chère. Pendant plusieurs nuits, une grande lumière apparut et fit le tour des remparts, comme pour avertir les habitants de se tenir sur leurs gardes. On l'appela la fausse ronde. Personne ne se méprit sur le sens et sur la cause de cette apparition ; on la regarda comme un signe évident de la protection particulière de Dieu, de la Sainte Vierge et de Saint Agricol, patron de la ville. (2) Baralis,

(1) Fanto. *Istor. d'Avign.* — Pérussis, *Discours des guerres.* — Le cardinal d'Armagnac les avait obligés à ne pas sortir de leur quartier, sans porter un signe qui les fît reconnaître : c'était le chapeau jaune pour les hommes, et une pièce de même couleur sur la coiffure pour les femmes. (P. Justin, *MS. Bibl. d'Avig.*)

(2) *Visa fuit fax splendidissima ad muros avenionenses, quæ totam urbem circuibat, militibus civibusque primariis permultis, qui tum in vigilia versabantur, videntibus mirantibusque.... Pie arbitramur, eaque vox est omnium illa communis fuisse sanctorum tutelarium urbis, sanctique potissimum Agricoli opportune judicium, divina clementia sui famuli precibus meritisque fidelium civium saluti et commodis invigilante.* (Baralis, *Chronol. Sanct. Lirinen. Vit. S. Agric. pag.* 326.)

Les Bollandistes ne disent rien de cette apparition miraculeuse ; nous n'avons pas cru néanmoins la passer sous silence, vu le nombre et l'autorité des auteurs qui en ont parlé.

dans sa Chronique de Lérins, rapporte ce fait ; Arnaud Sorbier, auteur de la Vie de Charles IX, en parle et dit le tenir de M. de Séveran, secrétaire du cardinal d'Armagnac, qui l'avait vu de ses propres yeux. Fantoni qui écrivait dans le siècle suivant, assure l'avoir entendu raconter à plusieurs personnes de considération dont les pères l'avaient vu.

A toutes ces précautions prises pour la sûreté d'Avignon, on ajouta celle de chasser les hérétiques et ceux qui étaient suspects d'hérésie. Il eût été imprudent de les souffrir après la découverte que l'on avait faite de leurs intelligences avec l'étranger. Ces malheureux se retirèrent la rage dans le cœur, et bientôt, devenus furieux, ils se mirent à dévaster les champs et à commettre mille désordres, se dispersant à propos et sachant se rallier pour faire le mal. Quelques avantages obtenus par leur coreligionnaires en Dauphiné et en Languedoc, leur enflèrent le courage. Mais ils furent bientôt humiliés par Damville qui commandait sur la rive droite du Rhône, et par le comte de Suze qui occupait la gauche. Sommerive et La Garde veillaient l'un à Tarascon et l'autre à Valence, en sorte qu'il n'y avait rien à craindre pour le Comtat. Le cardinal, plein de prudence, fit arrêter tous les étrangers sans passe-port. La précaution n'était pas inutile ; on reconnut deux espions, et l'on découvrit les secrètes pratiques que l'amiral fomentait de son camp sur le Gardon. (1)

Ce chef de parti, ne pouvant rien entreprendre sur Avignon, alla échouer encore devant Montélimart, et fut obligé de se retirer dans le Vivarais, jusques au fond de Velay. (2) Néanmoins sa présence sur la rive gauche du Rhône avait enhardi les religionnaires de la Valmasque qui depuis quelque temps étaient restés en repos. Ceux de Mérindol furent les premiers à se révolter. Ils arrêtèrent un convoi d'armes envoyé de Milan au Comtat, et ils commirent plusieurs violences. Bientôt Lauris, Menerbes, Oppède, Maubec, Robion, Les Taillades et même Cavaillon se ressentirent de leurs apparitions. Ils se joignirent à ceux de

(1) D. Vaissette. *Hist. du Langued. tom.* v. — *Conjuratione quadam patefacta, nonnulli ejus participes Avenione in vinculis conjecti, ac subinde capitis damnati sunt.* (Boll. *maii. t.* I. *p.* 642.)

(2) Fantou. *Istor. d'Avign.* — *Admiralis (Gaspardus Colignius) Rhodanum trajicere non ausus, in Arveniam protinus ire contendit.* (Boll. *maii. t.* I. *p.* 643.)

Murs, et ils firent une entreprise sur Mormoiron. Ils furent découverts, revinrent sur leurs pas, surprirent le couvent de St-Hilaire et forcèrent le prieur et les religieux à les suivre. (15 juillet 1549) Ils prirent aussi Joucas et ils s'y arrêtèrent quelques jours. Ce malheureux pays avait déjà beaucoup souffert de leurs cruautés. D'un autre côté, ceux de Vinsobre brûlèrent Puyméras et causèrent beaucoup de dommages à Sérignan, Vacqueyras, Beaumes, Aubignan et le Barroux. Ils tentèrent de surprendre Malaucène, et ils en seraient venus à bout si l'on n'eût découvert une intelligence qu'ils entretenaient dans le pays, et puni le traître qui avait promis de le leur livrer.

Cependant le Pape, toujours plein de sollicitude pour le Comtat, ne cessait d'y faire passer des secours en hommes et en argent. Quatre compagnies, de 200 hommes chacune, étaient parties par ses ordres, au commencement de 1569 et le 20 avril suivant. Son neveu, le cardinal Alexandrin, avait, lors de son passage (1), laissé 10,000 écus qui furent bientôt suivis de 9,000 autres, pour payer les troupes. (2) Les religionnaires des environs ne cessaient de remuer; on continua à prendre des précautions. Les Juifs furent définitivement bannis. (15 octobre 1570) Ils sortirent du Comtat au nombre de 800, et à peine trente de leurs familles obtinrent de rester à Avignon, dix à Carpentras et cinq en d'autres lieux.

Le roi fit enfin la paix avec les religionnaires, et le Comtat en profita, bien qu'il n'eût pas été mentionné dans le traité. La tranquillité y régna pendant trois ans. (1570—1573) Orange n'eut pas le même avantage; les protestants y étaient les plus nombreux, mais non les maîtres. Ils tentèrent de le devenir en s'emparant du château, gardé seulement par 15 ou 20 hommes. Ils introduisirent secrètement dans la ville des soldats à l'aide desquels ils devaient tenter un coup de main dans la nuit du 2 janvier. Leur projet fut découvert: les catholiques tombèrent sur eux, en

(1) Ce prélat se rendait en sa légation d'Espagne. Le cardinal d'Armagnac lui envoya le chevalier Laurent de Blanchetti pour le complimenter. (Pérussis, IIIe *Discours*, *pag.* 115.)

(2) Bolland. 1 *maii*, *Vit. S. Pii V.* — Le cardinal d'Armagnac avait envoyé à Rome le chevalier Laurent de Blanchetti, l'un de ses gentilshommes et son secrétaire qui s'était distingué au siége de Nîmes, afin d'obtenir ces subsides pour la défense du Comtat. (*Perussis.*)

tuèrent un grand nombre et forcèrent les autres à se barricader dans une maison où ils les tinrent assiégés durant quelques jours. Ils leur permirent enfin de sortir, à condition qu'ils s'éloigneraient de la ville. Le parquet de Grenoble vint informer sur les lieux; mais les coupables qui n'avaient pas été tués étaient déjà partis. Ce danger fit ouvrir les yeux, et l'on tripla la garde du château. Le Dauphiné et le Comtat en supportèrent la charge. Les calvinistes, loin de se décourager, tentèrent de s'emparer d'Avignon. Le cardinal d'Armagnac en fut averti, doubla la garde, chassa les gens sans aveu, et appela de Suze dont la présence suffit pour arrêter ce complot. Les religionnaires déchargèrent leurs fureurs sur quelques prisonniers catholiques qu'ils firent pendre ou décapiter en leur supposant divers crimes.

L'année 1572, si fameuse à cause de la St-Barthélemy, s'annonça par un grand calme pour le Comtat. Mais cela dura peu; et, malgré les secours envoyés par Grégoire XIII, les calvinistes de Provence et d'Orange recommencèrent leurs courses. Ils enlevèrent un convoi de 60 mulets, sur la route de Marseille à Lyon. Le cardinal en porta plainte à Barchon, gouverneur d'Orange, qui au lieu de faire donner les satisfactions convenables, se contenta de dire : « Les scélérats! ils font tout à mon insu; je ne puis pas en être maître. » Cela n'était malheureusement que trop vrai. Nous verrons bientôt les suites qu'eut la faiblesse du gouverneur. (1)

Un traître avait promis de livrer Venasque moyennant une somme convenue. (21 avril 1573) Des cavaliers ayant chacun un fantassin en croupe, s'en approchèrent, furent découverts et se sauvèrent dans les bois où les habitants les poursuivirent et en firent périr vingt. Les autres passèrent dans la vallée de Sault, pillèrent Brantes et se retirèrent dans le château de Montbrun. Le traître fut arrêté, conduit à Carpentras et roué. (8 mai) Le lendemain, deux autres traîtres découverts à Avignon, furent pendus. Montbrun dirigeait tous ces mouvements de son château où il était retourné. Le gouverneur de Provence lui envoya des députés pour le prier de faire cesser les hostilités. Il refusa de les entendre et même de les voir. Cette fierté fit conjecturer

(1) Pérussis, *Discours sur les guerres.*

que le parti ne garderait aucun ménagement. En effet, tout lui était favorable; ses chefs étaient revenus en France et levaient des armées; ils tenaient des places fortes et jamais ils n'avaient été si puissants. Le cardinal d'Armagnac voyant la guerre se rallumer, prit des mesures pour la sûreté du Comtat, obligea chaque pays à se pourvoir de munitions, et ordonna à d'Ancézune de visiter la province. Il s'y trouva 12,237 hommes d'infanterie dont 4,618 arquebusiers, et une compagnie de 50 cavaliers levés par Thésan à Pernes. On pria le Pape, vu l'épuisement du pays, de payer les milices: il le fit, et le Comtat fut délivré de cette dépens e.

Cependant l'orage approchait: Uzès venait d'être pillé par les religionnaires du Languedoc; ceux de Courthézon en avaient fait autant à Sarrians; Montbrun s'avançait du côté du Dauphiné (1); les bandes de Nyons marchaient sur Vaison; celles d'Orange avaient poussé jusqu'à Monteux, et celles de la Valmasque, s'avançant jusqu'à la tour de Sabran, avaient jeté l'alarme dans Cavaillon, et, à leur retour, pillé Roussillon et Joucas. Le Comtat se trouvait ainsi en combustion, et pour comble de malheur, le cardinal d'Armagnac, succombant à la fatigue, pensait à se retirer des affaires. Il ne fallut rien moins qu'un ordre exprès du Souverain Pontife pour le retenir.

Il obéit, et la perte de Menerbes vint bientôt redoubler ses ennuis. Cette place importante fut livrée par une trahison d'autant plus odieuse qu'elle fut conçue par la haine, et qu'un malheureux prêtre en devint l'indigne instrument. Scipion Valavoire, gentilhomme provençal (2), haïssait mortellement les catholiques à cause de son frère tué à Paris, lors de la St-Barthélemy. Il voulut s'emparer de Menerbes afin d'assouvir sa vengeance et de se rendre plus considérable dans son parti. Il jeta les yeux sur l'abbé Serron, vicaire dans sa terre de Vaux; il lui fit mille caresses; il promit de l'enrichir et de le protéger s'il voulait l'aider dans son entreprise. Serron prêta l'oreille, oublia ses devoirs et promit son concours. Il se rendit à Menerbes, s'insinua dans la confiance du curé, s'établit dans sa maison et parvint à se faire nommer vicaire. Les paroissiens trompés par

(1) Chorier.
(2) Gaufrédy. *Hist. de Provenc.*

ses dehors hypocrites, le demandèrent, et le curé l'accepta d'autant plus volontiers qu'il l'avait élevé. Peu de temps après, il engagea son bienfaiteur à donner un repas aux principaux habitants du pays. On but outre mesure et lorsqu'on se fut retiré, Brunet, protestant déguisé, qui avait suivi Serron et qui était dans son secret, alla à la poterne avec trois autres conjurés, égorgea les quelques hommes qui la gardaient et qui s'étaient endormis. Valavoire sortit de l'embuscade où il se tenait, entra dans la place avec 150 hommes aux cris de: *vivent Valavoire et Pontevès*. Les habitants prirent l'alarme, et les principaux se trouvant dans l'impossibilité d'agir, la place resta au pouvoir des religionnaires.

En même temps Camaret fut sur le point d'être pris par ceux de Nyons. Deux cents cavaliers se présentèrent, mais le traître qui avait promis de leur en ouvrir les portes n'eut pas le courage de le faire. Ils tournèrent vers Caderousse, où ils avaient une pareille intelligence: elle ne leur réussit pas mieux. Deux malheureux avaient promis de leur livrer le pays pour 500 écus ; ils furent arrêtés, conduits à Avignon et roués. Les deux cents cavaliers se retirèrent à Orange d'où ils partirent le lendemain, et passèrent par Carpentras, St-Didier, Malemort, le château de St-Félix qu'ils brûlèrent, ainsi que Venasque et Murs, et se retirèrent à Menerbes.

Ces désordres durèrent jusqu'à la tenue des états-généraux de France. (22 octobre 1573) Les chefs s'entendirent et publièrent une trêve dans laquelle le Comtat fut compris. Les hostilités demeurèrent suspendues, mais pour peu de temps. Le 30 octobre, Vaucluse fut brûlé; Lagnes eut le même sort, et Cavaillon n'échappa que grâce à la révélation du complot faite par deux prisonniers pris à Bédarrides. Orange n'eut pas le même bonheur. (1) Reprenons les choses de plus haut.

Le comte de Glandages, zélé catholique, avait un fils, Hugues de Leré, ardent religionnaire, qui courait le Bas-Languedoc à la tête d'un camp volant. Il s'était avancé vers le Comtat et il avait mis à contribution Mornas, Piolenc, Caderousse, Châteauneuf et Sorgues. Ce succès lui avait inspiré le dessein de s'emparer d'O-

(1) Fanton. *Istor. d'Avign.*

range dont il voyait la garde négligée par le gouverneur. Il alla le trouver (5 novembre 1573), et il lui demanda à dîner. Barchon l'accueillit avec courtoisie et entra si peu en méfiance, qu'il lui donna le choix des convives. Le jeune de Glandages invita tous ceux qui devaient l'aider à exécuter son projet. Au moment de se mettre à table, il prend un air sévère, se dresse, saisit Barchon au collet et lui crie d'une voix de tonnerre : « La ville est prise! » Le pauvre gouverneur fut tellement stupéfait qu'il n'opposa pas la moindre résistance; les officiers n'en firent pas davantage. Un page seul osa mettre la main à l'épée; on le désarma. Les gens de Glandages, qui avaient le mot, ouvrirent les portes au gros de la troupe. En un clin d'œil, la ville et le château furent envahis. Le malheureux Barchon, dépouillé de son gouvernement, resté libre dans Orange, allait de maisons en maisons lamentant son malheur. Il porta ses plaintes à Damville qui ne l'écouta point. Glandages, maître d'Orange, se comportait comme aurait pu le faire un gouverneur établi par le prince. Il exigeait des contributions au dedans et au dehors, avec menaces contre ceux qui ne payaient pas exactement. Joncquières, Gigondas et Courthézon, fiefs dépendant de la principauté, refusèrent de le reconnaître. Le cardinal d'Armagnac leur offrit des secours; ces communautés les refusèrent, promirent de se garder elles-mêmes et tinrent parole.

Dès la naissance des troubles, chaque place du Comtat avait été confiée à des commandants particuliers, qui les occupaient avec des soldats. Une pratique si essentielle fut négligée lorsque les temps devinrent plus calmes, et cette négligence favorisa les surprises et les invasions. Le cardinal d'Armagnac et Martinengue, général des milices pontificales, s'empressèrent de la rétablir. Ils mirent des commandants partout où le besoin s'en faisait sentir, laissant les autres lieux sous la garde de leurs châtelains et des habitants.

Cependant Montbrun et Glandages partaient d'Orange (18 novembre 1573) et prenaient le chemin de Nyons, méditant des projets dont ils se promettaient la réussite au moyen des ressources que leur offrait cette ville. Glandages laissa avancer Montbrun et s'arrêta à Venterol. Le lieutenant de Valréas en fut averti, prit cent hommes déterminés et fondit sur lui comme

la foudre. Glandages, pris à l'improviste, s'enfuit, grièvement blessé d'un coup de lance ; plusieurs de ses soldats perdirent la vie, d'autres furent faits prisonniers, quatre-vingts chevaux restèrent au pouvoir du vainqueur. La victoire eût été complète si l'amour du butin n'eût empêché de poursuivre les fuyards. Cependant l'action parut si belle que le cardinal récompensa le commandant d'une chaîne d'or. (1)

Glandages arriva à Nyons et donna le premier cette funeste nouvelle. Montbrun courut le venger ; mais il arriva trop tard, les catholiques étaient déjà dans Valréas. Glandages revint à Orange, la rage dans le cœur, bien résolu à faire payer cher le désastre de Venterol. Dès que sa blessure lui permit de se mettre en campagne, il écrivit aux habitants de Camaret, de Piolenc et de Sorgues pour leur demander des contributions. Il le fit du ton le plus arrogant. On lui répondit : « Tout est prêt, viens le prendre. » C'était bref, mais fier. Il en fut piqué ; il prit les soldats de Montbrun et il tenta de s'emparer de Piolenc et de Mornas ; il fut repoussé. Il descendit le long du Rhône et il alla se mettre en embuscade à Aiguilles, près de Vedènes ; il enleva plusieurs personnes, il en tua plusieurs autres parmi lesquelles se trouva un prêtre. Il retourna à Orange passant par la campagne de Bédarrides où il grossit son butin. Il ne resta pas oisif : avant la fin de l'année, il fit de nouvelles tentatives sur Camaret, Châteauneuf et Sorgues : il fut toujours repoussé.

Tout cela se faisait contre la volonté du roi qui avait déclaré le Comtat compris dans le traité de paix avec les religionnaires. La perte de Menerbes avait déplu au monarque. Il en avait écrit au cardinal, et lui avait promis de l'aider à recouvrer cette place. Il lui envoya à cette fin le comte de Suze, qui jugea à propos d'employer les voies de négociation avant d'en venir aux armes. Il invita Montbrun à une conférence. Celui-ci la refusa, et Glandages joignant la violence à l'insulte, fit attaquer si brusquement le comte qu'il fût obligé de se retirer dans son château. Il se rendit à Avignon, bien résolu de ne pas ménager de pareils ennemis, et prenant des forces suffisantes, il battit la campagne jusqu'aux portes d'Orange, cherchant mais inutilement à attirer

(1) Fant. *Istor. d'Avig.* — Pérussis, *Discours.*

les religionnaires au combat. Ne pouvant les obliger à sortir, il tourna d'un autre côté, et rompit en passant le gué qu'ils avaient pratiqué entre Sorgues et Bédarrides, et au moyen duquel ils faisaient beaucoup de mal. (1)

Ceux de Menerbes ne laissaient échapper aucune occasion de nuire aux catholiques; ils faisaient de fréquentes excursions dans les campagnes de Cavaillon et du Thor, et causaient de grands désordres. Ils s'emparèrent de la Roque-sur-Pernes par trahison, pillèrent le pays et l'abandonnèrent après l'avoir occupé plusieurs jours. Un renfort de Nyons arriva à Orange (1574) ; les religionnaires tentèrent de s'emparer de Bédarrides. Le cardinal en fut averti et envoya Moron, homme d'expérience, avec cinquante soldats pour garder ce pays. Les ennemis se voyant découverts, ravagèrent la campagne jusques aux portes de Carpentras, et, le même jour, rentrèrent à Orange.

Cette ville leur fut bientôt enlevée par une révolution subite et toute pareille à celle qui la leur avait donnée. Barchon en redevint gouverneur. Une trêve conclue entre les deux partis, fut bientôt rompue. Les hostilités reprirent au commencement de février: cinquante cavaliers d'Orange enlevèrent près de Bollène, un convoi de 24 mulets chargés de marchandises. M. de Rocard les poursuivit et leur fit lâcher prise. Deux jours après, ils enlevèrent un pareil convoi et ils le conduisirent à Orange. Ils ravagèrent l'île de la Piboulette, ils pillèrent Sérignan ; ils voulurent en faire autant à Beaumes, mais ils ne purent réussir. Ceux de Nyons causèrent aussi beaucoup de désordres, parce qu'on avait rejeté à Avignon la demande qu'ils avaient faite de 10,000 francs, pour renoncer au pillage. Les campagnes de Vaison et de Villedieu se ressentirent de leurs apparitions. La garnison de Visan les poursuivit, tomba dans une embuscade et y périt presque tout entière. Les religionnaires de Menerbes continuaient à se donner du mouvement, mais sans succès. Un de leurs détachements courait la campagne de Lagnes et de Maubec, faisant main basse sur le bétail. Les catholiques le surprirent et lui enlevèrent son butin. Ils les repoussèrent également d'Oppède et ils leur firent périr beaucoup de monde. Dans une rencontre

(1) Pérussis, *Discours des guerres.*

près de Cavaillon, Brunet qui avait tramé la prise de Menerbes, fut tué d'un coup d'arquebuse, et sa tête, portée à Avignon, demeura quelque temps exposée sur la Porte l'Imbert. L'abbé Serron qui, au crime de trahison avait bientôt joint celui de l'apostasie, fut pris quelques mois après (4 mai), garrotté et dirigé sur Aix. Il parvint à se détacher, pendant qu'il était dans la barque qui passait la Durance; il voulut s'évader, et il se noya. (1)

Ainsi tout était en combustion dans le Comtat, et la France n'était guère plus tranquille. Charles IX descendit dans la tombe (30 mai 1574); son frère, Henri III, alors en Pologne, lui succéda et ne put arriver que sept mois après. Pendant ce temps-là, les troubles du Comtat augmentèrent. Le baron d'Allemagne, chef de parti, envoya à Menerbes Jean-Baptiste Ferrier, misérable apostat, originaire de Bonnieux. Valavoire lui remit le commandement de cette place, la plus forte des calvinistes dans le Comtat. La garnison était nombreuse, et n'avait pour subsister d'autres ressources que le pillage.

Martinengue résolut de s'en emparer. Il venait de recevoir quelques secours de Rome; il marcha sur la place (14 juin) et il se trouvait sous Oppède, lorsqu'il aperçut 200 cavaliers envoyés par Pontevès et d'Estoublon au secours de Menerbes. Il fondit sur eux, les atteignit près du moulin de Maubec, les culbuta et les força à s'enfuir à la débandade. Ils se rallièrent bientôt, et ils se ruèrent avec tant de fureur sur les catholiques qu'ils les mirent en désordre et qu'ils restèrent maîtres du champ de bataille. Après l'action, ils se répandirent dans la campagne, tuant tous ceux qu'ils rencontraient, sans distinction de femmes et d'enfants. Ils rentrèrent dans Menerbes après avoir massacré leurs prisonniers. La garnison les reçut avec beaucoup de joie, et elle se trouva plus forte que jamais. Cet événement fit différer le siége de Menerbes; on se contenta d'observer les ennemis. Pontevès avait pris le commandement de la place; il s'attacha à ruiner les campagnes. Il écrivit des lettres menaçantes à tous les pays voisins pour demander des contributions. Sur le refus qu'on lui fit, il essaya de troubler les travailleurs répandus dans la plaine, et de brûler les moissons. Mais les soldats

(1) Gaufrédi. — Pérussis. — Fantoni.

couvrirent les moissonneurs et l'obligèrent à se renfermer dans la place. Il fut plus heureux du côté d'Oppède : Delille qui y commandait, l'incommodait fort ; il l'attira dans un piége et lui tua beaucoup de monde. Un second renfort venu de Sault, lui permit de prendre l'offensive. Il s'empara de Cadenet, d'Ansouis et de Lauris, et il y commit beaucoup d'excès. Il occupa le bois des Taillades et il fit un grand butin.

Pendant qu'on faisait des préparatifs formidables pour le siége de Menerbes, et qu'on engageait le comte de Carces, gouverneur de Provence, à s'y rendre en personne dès qu'il aurait réduit Riez sous l'obéissance de Henri III, ce prince, qui parcourait les différentes provinces de son royaume, voulut honorer Avignon de sa présence. Comme il approchait, le cardinal de Bourbon prit les devants, afin de lui préparer une réception magnifique. Le roi descendait de Lyon avec plus de cent bateaux. (17 novembre 1574) Il entra par la porte à laquelle le Rhône donne son nom, ayant auprès de lui la reine-mère, le duc d'Alençon, le roi de Navarre, les cardinaux de Lorraine et de Guise, le chancelier et un grand nombre de seigneurs. Les magistrats de la ville lui offrirent une croix d'or enrichie de diamants et une chaîne de même métal garnie de musc. Sa Majesté agréa le présent et témoigna être fort satisfaite de l'accueil qu'on lui faisait. Le cardinal de Bourbon lui donna à souper dans le grand palais au nom du Pape (21 novembre) ; celui d'Armagnac fit la même chose en son particulier (25 novembre) dans une salle du Collége du Roure. (1)

Le roi désirait voir la tranquillité rétablie dans les provinces méridionales de la France, avant de se faire sacrer. Il ne croyait y réussir qu'en humiliant les religionnaires dont l'humeur belliqueuse lui était bien connue. Malheureusement les mesures qu'il prit n'étaient pas de nature à amener ce résultat. Son arrivée à Avignon donna beaucoup d'ombrage aux chefs du parti ; et les 1200 reîtres qui l'accompagnaient, logés à Monteux, Entraigues et Sérignan, y causèrent tant de désordres qu'on fût

(1) Possédé, dit-on, depuis 1435, par la maison de Baroncelli Javon. — Grégoire XIII donna cette même année 1574, le collier de l'Ordre de l'Église au viguier Barthélemy de Baroncelli, seigneur de Javon, en récompense de ses bons services. (Faul. *Istor. d'Avig.*)

obligé de les éloigner. Enfin, il convoqua les États du Languedoc à Villeneuve (25 novembre), et il en fit l'ouverture lui-même.

Pendant son séjour à Avignon, il donna des preuves de son goût pour les confréries, et il se fit inscrire sur le registre des Pénitents blancs où son nom se lit encore. Il assista à la messe dans leur chapelle, le jour de sa réception, revêtu de leur habit. Sur la fin de la cérémonie, le recteur lui présenta une discipline faite de chaînettes d'argent avec des molettes d'or. Il lui dit que cet instrument de pénitence rappelait le zèle du Sauveur chassant les vendeurs du temple, et celui que sa Majesté faisait paraître à purger son royaume des hérétiques. Il assista à la procession le 4 décembre, habillé en pénitent; il y porta pendant quelque temps la croix. A son exemple, la reine-mère se fit inscrire sur le catalogue des Pénitents noirs, en considération de Jean-Baptiste Ricasoli, originaire de Florence, comme elle. Les cardinaux de Lorraine et d'Armagnac donnèrent leurs noms aux Pénitents bleus. Sponde ajoute que ces associations plurent tellement à Henri III, qu'il forma le dessein d'en créer de semblables à Paris, et qu'il l'exécuta. (1583)

Les confréries de pénitents existaient depuis bien des années dans nos pays. Nées d'une pensée éminemment religieuse, elles n'avaient rien de commun avec les flagellants et les confraternités si nombreuses à l'époque des Albigeois, et que plusieurs conciles, entre autres ceux de St-Ruf et de l'Isle, avaient flétries comme provenant d'un principe d'orgueil et se proposant pour fin la révolte contre l'Église. On sait que leur pénitence publique n'était qu'un voile qui couvrait des abominations; que l'immoralité régnait dans leurs assemblées, et que leurs mœurs étaient détestables. Mais il n'en était pas de même des pénitents de différentes couleurs qui existaient alors: fidèles aux intentions de leurs pieux fondateurs, ils persévéraient dans la ferveur et ils ne contribuaient pas peu à l'entretenir dans les paroisses. L'Église connaissait l'utilité de ces institutions, et il ne se tenait pas de concile où l'on ne fît quelque décret pour en maintenir la discipline. (1) Saint Charles Borromée, qui vivait à cette époque, leur rend ce témoignage que dans tout son dio-

(1) P. Justin, *Abrégé des synodes de Carpent. MS. de la Bibl. d'Avign.*

cèse il n'y avait rien de mieux réglé et de plus soumis à ses ordres. (1) Leur esprit, selon ce saint prélat, consiste à retracer aux yeux des fidèles une image sensible de la vie humiliée et pénitente de Jésus-Christ, et à être de vives expressions de ce divin Sauveur abattu de tristesse au jardin des Olives, déchiré à coups de fouet dans la flagellation, percé en mille endroits de sa tête adorable par la couronne d'épines, et expirant sur la croix au milieu des plus cruelles douleurs. Les pénitents sont de vrais soldats de Jésus-Christ, engagés à une exacte discipline dont ils tirent leur nom, et qu'ils ne peuvent bien apprendre qu'à l'école du Calvaire. Ils font profession publique de pénitence: c'est ce que signifie le sac dont ils sont revêtus, la corde qui les ceint, la discipline placée sur l'autel, la marche des processions, leur chant pieux et lugubre, marque d'un cœur contrit et humilié. C'est ainsi qu'ils imitent Saint Jean sur les bords du Jourdain, Saint Jérôme dans le désert, le Sauveur durant sa Passion.

Ces pieuses confréries se trouvaient alors extrêmement répandues, et Henri III en se faisant enrôler dans cette pieuse milice, ne contribua pas peu à lui donner un nouvel élan. La cour marcha sur ses traces; le cardinal de Lorraine voulut porter la croix, à la procession des pénitents bleus. Il se sentit un peu refroidi, vers le soir, et il fut pris sur-le-champ d'une fièvre ardente, accompagnée de grandes douleurs de tête et d'un transport au cerveau qui lui coûta la vie. Duplessis Mornay dit à ce sujet: « J'ai ouï plusieurs fois de la propre bouche du roi Henri IV qu'à l'heure où le cardinal de Lorraine mourut, il était avec la reine sa belle-mère en son cabinet, avec laquelle il disait les vêpres verset à verset; et que levant la tête, elle s'écria qu'elle voyait le cardinal de Lorraine qui lui faisait signe du doigt, comme la menaçant, fort pâle et affreux. Sur quoi, il n'osa lever la tête, quoiqu'elle lui dît et qu'elle poussât de grands cris. Madame la marquise de Marmoutier l'entendit, accourut et le fantôme s'évanouit. La reine envoya aussitôt voir ce que faisait le cardinal, et il se trouva qu'il était décédé environ cet instant. » (2) Son corps, après avoir été exposé dans la chapelle

(1) S. Caroli Borrom. *Oper. Act. Eccl. Mediolanen.*
(2) Duplessis Mornay, *Mémoires.* — Thuan. *Hist. suor. tempor.*

des pénitents Blancs, fut transporté à Reims dont il était ar chevêque.

Cependant les religionnaires continuaient leurs entreprises. Il s'emparèrent du Crestet qu'ils abandonnèrent en présence d forces supérieures (1), et, malgré la présence du roi, ils ten tèrent de s'emparer d'Avignon. Le complot fut découvert et l grand prévôt fit pendre le capitaine La Roche venu exprès d Sisteron pour tramer cette conspiration. Cette découverte achev d'indisposer Henri III contre les religionnaires; il résolut de l châtier, et c'est dans cette pensée bien arrêtée qu'il partit d'A vignon pour Lyon le 10 janvier 1575. (2) Il alla coucher à C derousse, et une forte garnison du Comtat l'accompagna jusqu Montélimart.

Les troubles continuaient dans le Comtat et dans les environ Enfin une grande bataille fut donnée, près de Mirabeau, ent de Gordes et Montbrun. Ce dernier, voyant son armée en dérout voulut, pour éviter d'être pris, sauter le canal d'un moulin mais son cheval, harassé de fatigue, tomba au milieu et lui cass la cuisse en se renversant sur lui. d'Ourches et Rochefort, zél catholiques, accoururent et le firent prisonnier. Ainsi fut pr cet homme fameux qui, le premier des religionnaires, avait fa la guerre au Pape dans le Comtat, et levé l'étendard de la r volte en France. Il fut d'abord conduit à Die, puis à Grenob où le parlement lui fit son procès. Le prince de Condé, Dan ville, ses parents, le parti tout entier, se donnèrent beaucou de mouvement pour engager la cour à le traiter comme pr sonnier de guerre. Le duc de Guise même le demanda pour l'é changer contre Besme et ne put l'obtenir. Les bagages enlev pendant que le roi était à Avignon, les deux lettres outrageai tes qu'il avait écrites l'une au roi et l'autre à la reine, sa lon gue rébellion, sa résistance aux ordres réitérés et aux invitation pressantes de la cour, les églises profanées, les campagnes r vagées, les villes pillées, saccagées, brûlées, ses cruautés sa

(1) Mademoiselle Clément du Crestet, a eu la bonté de nous communiqu un mémoire très-curieux sur cette guerre. Il a pour titre: *Frais et dépen que la communauté du Crestet a faits à cause de la guerre des huguenots, depuis 1 mai 1573 jusqu'au 1 mai 1577.*

(2) Pérussis, *Discours des guerres.* — Fant. *Istor. d'Avig.*

nombre envers les catholiques, tous ces motifs rendirent le roi inflexible. Il donna de nouveaux ordres, et les sollicitations ne firent que hâter son supplice. Il fut condamné, et il eut la tête tranchée, le vendredi 12 août 1575. Telle fut la fin de cet homme qui pendant 15 ans avait été à la tête des rebelles. Il eut les qualités brillantes qui font l'homme de guerre, mais il les ternit par son apostasie, sa rébellion et ses cruautés. (1)

Lesdiguières lui succéda comme chef de parti, et fit beaucoup de mal au Comtat durant ces guerres. (2) Il préférait la ruse à la force ouverte; on l'appela *le renard du Dauphiné.* Il se convertit dans la suite, et il mourut à Valence (1615), après avoir reçu les sacrements avec beaucoup de piété. Sur le point d'expirer, il dit à ceux qui l'entouraient : « Vous savez que je fis, il y a quatre ans, profession de la religion catholique et romaine, à laquelle Dieu m'a appelé par sa grâce; je vous prie et tous mes serviteurs qui ne sont pas ici de m'imiter. Vous y ferez votre salut; vous ne pourriez l'espérer dans la religion où vous êtes. Je vous y exhorte de tout mon cœur et je vous en conjure. » (3)

Cependant Menerbes était toujours au pouvoir des religionnaires, et les catholiques n'avaient point de paix à attendre dans le Comtat, tant qu'ils ne seraient pas maîtres de cette place. Les États de la province réunis à Carpentras, s'occupèrent du moyen de la recouvrer. Le cardinal et Martinengue les approuvèrent, et de Soubiras fut député à Aix auprès du comte de Carces qui promit de se trouver lui-même à ce siége, avec deux compagnies d'armes, quatre d'arquebusiers à cheval, 1200 arquebusiers à pied et trois pièces de canon. Il demanda 40,000 fr. pour l'entretien de ses troupes. Martinengue, accompagné de plusieurs personnes considérables, alla le trouver à Apt, et ils convinrent du temps et de la manière de faire ce siége. La trêve publiée par le roi vint encore en suspendre les opérations, mais comme elle fut presque aussitôt violée que conclue, elles ne tardèrent pas à commencer.

Le grand prieur de France se rendit à Avignon pour ce siége. Pendant qu'on achevait de faire les préparatifs, Ferrier enfermé

(1) Chorier. — Pérussis. — Brantôme.
(2) Secousse, *Mémoires et additions.* — D. Thou, *Hist. suor. temp.*
(3) Secousse, *Mém. et addit.* — Pérussis, *Discours des guerres.*

dans Menerbes, averti de tout, n'en devint que plus audacieux. Il avait déjà fait une tournée dans le Comtat, lorsqu'il commandait à Nyons; Vacqueyras, Caromb et Brantes s'étaient ressentis de sa présence; son passage avait été marqué par une longue trace de sang. Depuis qu'il était dans Menerbes, il ne cessait de fatiguer tous les environs, et, malgré l'échec que lui avait fait éprouver de Carces soutenu par les garnisons d'Oppède et de Cavaillon, il ne laissait pas que de se rendre formidable. Il se prépara à soutenir le siége; il fit des provisions de toute espèce, et il ruina le faubourg et les terres des Beaumettes où les assiégeants auraient pu se mettre à couvert. Il ne négligea aucune précaution; mais les mesures qu'il prit ne furent pas généralement approuvées par ses coreligionnaires. La mésintelligence se mit dans le parti; plusieurs séditions éclatèrent, et afin de les arrêter, il fut obligé d'ôter le soin des portes à Maynard et de le donner à Peyre son neveu.

Cependant Grimaldi, grand homme de guerre, convoqua la noblesse à Carpentras (fin d'août 1577), et se mit à la tête de toutes les troupes réunies à Cavaillon, le premier septembre. Elles consistaient en six régiments de troupes françaises, un régiment Corse, les milices du Comtat et 800 pionniers. L'artillerie, déjà formidable, fut augmentée de quelques pièces de canons amenées d'Apt et de Beaucaire. Le grand prieur, le maréchal de Retz, Matucci, le bailli de Manosque et plusieurs chevaliers de Malte prirent part à l'entreprise. C'était, ce semble, plus de monde qu'il ne fallait pour emporter la place d'emblée. Cependant le siége fut long et Menerbes ne se rendit qu'à la fin de l'année suivante. Nous n'entrerons pas dans les détails de ce brillant fait d'armes: on peut le lire dans le P. Justin et dans Fantoni. (1) La place fut enfin rendue au Pape le 9 décembre 1578, après avoir resté plus de cinq ans au pouvoir des religionnaires. Les assiégés obtinrent une capitulation honorable, et afin d'éviter toute supercherie, Grimaldi exigea qu'ils sortissent le jour même. Ils se retirèrent à Murs avec leurs femmes et leurs enfants, emportant leurs bagages et escortés par deux cents soldats catholiques; ils l'avaient demandé dans la crainte que

(1) Fanton. *pag.* 454. — P. Justin, *Guerres du Comtat.*

rrier dont ils connaissaient l'humeur violente, ne les atpât en chemin, pour se venger de n'avoir point eu de part à capitulation et de ce qu'il n'en retirait aucun avantage. Grillé prit aussitôt possession de Menerbes. Les capucins, aumôniers du camp, arborèrent une grande croix sur le lieu le s éminent de la place. L'évêque de Cavaillon s'y rendit le me jour, avec une partie de son Chapitre et quelques chanoines de St-Agricol. Il réconcilia l'église paroissiale, il y célébra saints mystères, et il ferma par une action si sainte l'ère de malité qui pesait sur tous nos pays; car la prise de Menerbes it être considérée comme la fin des guerres de religion dans Comtat. En effet, la paix fut aussitôt publiée, les proscrits trèrent dans leurs foyers et furent rétablis dans leurs biens. te condition, la seule imposée par le traité de Nîmes, fut t l'avantage que les religionnaires purent se glorifier d'en ir retiré, sauf les sommes qu'on leur compta à titre de dédommagement. De Thou prétend, mais à tort, qu'ils en eurent de s considérables. (1) On cesse de s'étonner que les calvinisaient si facilement consenti à faire la paix, et à retirer rs troupes du Comtat, lorsqu'on fait attention que les dispoions des esprits avaient bien changé, que les ministres n'aient plus le même crédit, et que la tranquillité rétablie dans provinces voisines privait leurs chefs de toute ressource. illeurs la moindre réflexion suffisait pour leur persuader ils ne seraient jamais tolérés dans un pays dépendant du St-ège. Enfin, le roi de Navarre, leur premier chef, avait absolument voulu que le Comtat demeurât libre, afin d'ôter tout prétexte de rompre la paix.

Le cardinal d'Armagnac venait de succéder à Félicien Capi sur le siége d'Avignon. (1577) Ce fut pour lui un motif de s de se dévouer aux intérêts du Comtat. Après lui avoir proré la paix, il s'appliqua à le faire jouir de tous les biens qui sont le fruit. Il donna un libre essor au goût qu'il avait ur les belles-lettres et pour ceux qui les cultivaient. Le Blanc, ilander, Paschalin, Sorbier et plusieurs en reçurent des euves et lui témoignèrent publiquement leur reconnaissance.

(1) Thuan. *Hist. suor. temp.*

Sa charité pour ses ouailles fut véritablement prodigieuse ; elle le portait à leur distribuer avec une égale abondance le pain de la parole et les secours temporels. Il nourrissait à ses dépens et de sa propre table une grande quantité de pauvres. Il les aimait au point de se priver souvent du potage qui lui était préparé, afin de l'envoyer aux malades. En carême et les jours maigres, il faisait acheter beaucoup de poisson pour suffire à ses charités accoutumées, et afin que les marchands n'eussent pas à se plaindre, il ordonnait à ses domestiques de le payer plus qu'il ne se vendait. (1) Il fit bâtir et il fonda près de la porte St-Roch le couvent des PP. Minimes ; il présida le Chapitre général de ces religieux (1578), et il mourut le 21 juillet 1585, après avoir été la lumière et l'exemple de son clergé et de son peuple qu'il avait glorieusement défendu pendant vingt ans.

Il eut pour successeur Dominique Grimaldi, évêque de Cavaillon. Ce prélat, issu d'une illustre famille de Gênes, était aussi remarquable par sa piété que par ses talents militaires. Il avait dirigé les opérations du siége de Menerbes avec une habileté qui aurait fait honneur aux plus grands capitaines. Il n'en était pas à son coup d'essai : le Pape Saint Pie V l'avait nommé commissaire général de ses galères à la célèbre bataille de Lépante. (2) Grégoire XIII le fit recteur du Comtat. Sa grande réputation le précéda et lui prépara les voies. On le reçut avec beaucoup de joie dans un pays où les religionnaires causaient tant de ravages. Ses talents comme administrateur lui attirèrent l'estime et la reconnaissance ; toutefois un motif puissant l'obligea d'aller à Rome pendant son rectorat.

Parmi les principaux barons du pays se trouvait Esprit Suquet, dit d'Astoaud, seigneur de Mazan, Vaucluse et autres lieux. Il avait un fils connu sous le nom de Mazan. Ce jeune étourdi, ferrailleur intrépide, apprit que deux soldats de la garnison de Carpentras s'étaient querellés ; il les pressa d'aller sur le terrain et

(1) Le plus beau poisson se vendait alors deux sous la livre. Le cardinal en faisait donner deux sous et demi : libéralité, dit Nouguier, qui, dans la suite, a tourné à notre avantage. (F. Nouguier, *Hist. des évêq. d'Avig.*)

(2) Crillon, surnommé le *Brave des braves*, se distingua à cette bataille, et fut chargé de porter la nouvelle de la victoire à Saint Pie V qui l'avait déjà connue par révélation. (Marguerite de Lussan, *Vie de Crillon.*)

s'offrit de servir de second à l'un d'eux. Le combat eut lieu aux portes de Carpentras. (1580) Le recteur l'apprit, accourut l'épée à la main et dans sa juste indignation, frappa de Mazan du plat de son arme, et le menaça d'une punition plus sévère. Celui-ci, au lieu de reconnaître ses torts, brava le recteur et l'appela en duel. Grimaldi, aussi prudent que brave, ne crut pas de sa dignité d'accepter un pareil défi, et employa les formes juridiques pour infliger à de Mazan le châtiment qu'il méritait. Le Pape, informé de cette aventure, craignit pour le recteur et lui recommanda la prudence, l'engageant même, s'il le fallait, à dissimuler. De son côté, le Légat chercha à terminer l'affaire à l'amiable, et envoya à Carpentras son grand vicaire, Guillaume Patris (1), qui assura au recteur de la manière la plus positive que le jeune de Mazan manifestait du regret de sa conduite et promettait de ne se porter à aucun excès. Grimaldi se désista, et les choses en restèrent là. Mais peu de temps après, pendant que lui, recteur, et son frère Thomas Grimaldi, suivis d'une vingtaine de soldats, accompagnaient Henri de Valois, commandant de Provence, de Mazan, à la tête de 80 cavaliers, fondit sur eux et tua Thomas Grimaldi et quatre homme de sa suite. Le recteur, pris à l'improviste, opposa une vigoureuse résistance, et montra beaucoup de bravoure; mais son cheval ayant été tué sous lui, il n'échappa à ses ennemis qu'en se sauvant dans la ville. Dès lors il crut qu'il était prudent de se retirer et il passa en Italie, après en avoir obtenu l'agrément du Souverain Pontife qui l'accueillit avec bonté, écouta ses plaintes et lui promit satisfaction. Il lui tint parole : un jugement sévère fut rendu contre toute la famille d'Astoaud; le jeune de Mazan fut banni à perpétuité. Après cela, le Pape persuadé que le pays avait besoin d'un homme tel que Grimaldi, l'engagea à retourner à son poste : ce que celui-ci fit sans délai. (2)

Tel était Grimaldi lorsqu'il fut nommé à l'évêché de Cavaillon, resté vacant par la mort de Christophe Scot. (1584) Il n'y resta qu'un an, et son passage fut marqué par des actes mémorables.

(1) Il fut soupçonné de vouloir livrer Avignon au roi de Navarre, et tué, à Bédarrides (1580), par ordre de Malvezzi, général des armes du Comtat. (Louvet, *Hist. de Prov. tom.* III, *pag.* 344.)

(2) Ch. Cottier, *Hist. des Rect.* — Faut. *pag.* 421.

Il fit réparer sa cathédrale dévastée par les religionnaires. Mai ce qui l'honora le plus, ce fut le courage avec lequel il soutint l vénérable César de Bus et la R. mère Catherine de la Croix dan la réforme de l'abbaye de St-Benoît. Il n'eut pas le temps de voi l'exécution complète de ce projet, le Pape l'ayant transféré (158 à l'archevêché d'Avignon, et en même temps nommé Vice-Lég et général de ses armes dans le Comtat. Il remplit dignemen toutes ces charges, et il fut aussi bon prélat qu'habile capitain Il réalisa les belles espérances qu'on avait conçues de lui ; il un constamment la vigueur et la fermeté à une piété tendre et à u amour inviolable pour la justice. Toutes ces vertus étaient alor nécessaires à ceux qui commandaient dans le Comtat. La pris de Menerbes avait mis fin à la guerre, mais l'effervescence n'é tait point calmée. Orange était au pouvoir des religionnaires, l'élément de discorde introduit par le traité de Nîmes, fomen tait bien des haines: elles n'attendaient qu'un instant pour écla ter. On le savait à Rome. Il n'est donc pas étonnant que l'on ai confié le gouvernement de ce pays et de l'Église d'Avignon à un vieux capitaine qui, tout en prenant la mitre, fut loin à rompre avec ses habitudes guerrières. Cela nous paraît étrang maintenant, mais alors personne ne se scandalisa de voir Gri maldi, chaque matin après avoir dit la messe, et rempli les de voirs d'un bon pasteur, endosser la cuirasse, monter à cheval et suivi de la noblesse de la ville et de la cavalerie du Saint-Siége faire des courses jusques aux portes d'Orange. Il ne craignait pa de s'exposer à toute sorte de dangers et à la mort même pou défendre la foi et sauver ses brebis de la rage des loups. C'est ain qu'il repoussait les ennemis du dehors: ceux du dedans furen plus redoutables ; la jalousie s'attacha à ses pas; on le calomnia Il fut obligé d'aller à Rome pour se justifier ; (1591) il n'eut pa de peine à démontrer son innocence. Il revint, (1592), et il fu remis dans toutes ses charges. Il mourut peu après, et l'on soup çonna qu'il avait été empoisonné. Quoi qu'il en soit, Avignon perdit en même temps son pasteur et son capitaine, après avoi combattu glorieusement sous sa bannière pendant sept ans. (1)

(1) Il fut enseveli à Notre-Dame-des-Doms. Son tombeau tout en marbre blan et noir est encore dans un parfait état de conservation, sauf le buste qui a di paru durant la Révolution, et l'inscription qui est mutilée.

La paix ne pouvait être solidement rétablie dans le Comtat, tant que le culte catholique serait banni d'Orange. L'évêque Philippe de La Chambre après s'être retiré à Caderousse avec tout son clergé (1571) s'était démis, et Jean de Tulle lui avait succédé. (1) Ce nouveau prélat demeura à Caderousse où se trouvaient la plupart des habitants d'Orange qui n'avaient pas apostasié. De là il étendait ses soins sur tous les points de son diocèse que les religionnaires n'occupaient pas, et il attendait l'occasion favorable de retourner à son Église. L'avénement de Philippe Guillaume à la principauté la lui offrit. Ce prince venait de succéder à son père, assassiné en 1584. Il avait été élevé dans les principes de la religion catholique, et il ne paraissait nullement hostile au prélat. De Tulle s'empressa de rétablir le culte dans la principauté. Il s'adressa au cardinal d'Armagnac qui fit stipuler dans le traité de Beaucaire que l'évêque, les chanoines, les religieux et tous les catholiques d'Orange pouvaient rentrer dans leurs foyers; que leurs biens leur seraient rendus et qu'on ne les inquièterait plus au sujet de la religion. Malheureusement ce traité fut illusoire et les catholiques d'Orange n'eurent pas plus de liberté. D'Armagnac s'adressa au cardinal de Bourbon qui en fit des plaintes au roi. Ce monarque écrivit inutilement à Barchon, gouverneur de la principauté : sa lettre resta sans effet.

Sixte V venait de succéder à Grégoire XIII sur la chaire de St Pierre : il connaissait Jean de Tulle, il appréciait son mérite. Il l'appela à Rome, et peu après il le nomma nonce extraordinaire auprès de Henri III. Ce prélat s'acquitta avec prudence des négociations délicates qui lui étaient confiées. On croit même qu'il ne fut pas tout à fait étranger à l'abjuration de Henri IV. A son retour, Clément VIII le nomma recteur du Comtat. Cette nouvelle charge, en le rapprochant de son Église, lui permettait de travailler plus efficacement au bien de la religion. Les circonstances vinrent le servir au moment où il s'y attendait le moins. Un différend s'était élevé entre Barchon et Antoine Colas, président du parlement d'Orange; le prince Louis de Nassau les destitua, et chargea Damville gouverneur du Languedoc, de veiller sur la

(1) *Proprium Diœc. Avenion. XIV. feb. lect. II. sec. noct.*

principauté. L'évêque d'Orange se rendit auprès du maréchal, le disposa en faveur des catholiques, et le pria de faire cesser la persécution. Le nouveau gouverneur en déféra au prince qui, tout protestant qu'il était, lui envoya des pouvoirs illimités pour prendre les mesures convenables au rétablissement de la paix. (1)

L'évêque et le gouverneur agissant de concert, travaillèrent à rétablir le culte catholique. La voûte et le clocher de la cathédrale furent reconstruits aux frais du prince; une amnistie générale fut prononcée; tous les habitants sans distinction de religion furent autorisés à rentrer dans leurs foyers et dans la jouissance de leurs biens, et il fut défendu, sous peine de mort, de faire aucune réunion, excepté celles qui avaient lieu dans les églises et dans les temples pour les exercices religieux en commun. Enfin, le 14 février 1599, après une interruption de 30 ans, le culte catholique fut rétabli à Orange. Les exilés de Caderousse firent leur rentrée solennelle au milieu d'une foule immense accourue de tous côtés. L'évêque, revêtu de ses habits pontificaux, suivi du clergé, alla en procession à l'église cathédrale et y célébra les saints mystères (2) Les assistants fondaient en larmes et ne pouvaient se lasser de bénir le Seigneur. Les vieillards qui se souvenaient de l'ancien état des choses, gémissaient de ne plus voir les prêtres nombreux qui autrefois remplissaient la ville et donnaient au culte tant d'éclat et de splendeur. Les chanoines étaient réduits à trois; le clergé ne comptait plus que des vieillards vénérables, et le prélat qui l'avait conduit à Caderousse n'existait plus. Cependant l'Église d'Orange revêtait ses ornements de fête. Ce jour mémorable était autrefois célébré chaque année par une procession et une messe solennelles. La fête portait le nom de *la réintégrante*. Après la Révolution, le clergé d'Orange continua à la célébrer par un office propre récité maintenant dans tout le diocèse. (3)

Jean de Tulle, après avoir pris possession de son siége, s'oc-

(1) Lapise, *Hist. des princes et de la principauté d'Orange.*

(2) *Episcopus.... canonici, omnium ordinum ecclesiastici, religiosi undique confluentes catholici.... ovantes.... ad cathedralem perexerunt ecclesiam, principi sumptibus recens instauratam. (Propr. Diœc. Avenion. feb.* XIV.*)*

(3) L'abbé de Nogaret, chanoine d'Orange, le fit imprimer en 1779.

cupa de réorganiser son clergé : le Chapitre fut complété et l'office canonial rétabli ; les prêtres, dispersés, revinrent et reprirent l'administration des sacrements. Le prélat publia de sages règlements, et se rendit ensuite à Paris afin d'assister aux noces du prince Guillaume avec Eléonore de Bourbon. Il profita de cette circonstance pour traiter de tout ce qui pouvait assurer la paix des catholiques dans Orange. Philippe Guillaume entra complétement dans ses vues, et le prélat revint satisfait. Mais, en son absence, les affaires avaient pris une fâcheuse tournure : le gouverneur du château s'était révolté, et, dans la ville, la confusion régnait au point qu'une nouvelle retraite à Caderousse devint nécessaire. Cette tempête fut de courte durée : Henri IV interposa son autorité ; Barchon, instigateur de ces troubles, prit la fuite ; l'évêque fut rétabli, et, quelques années après, (1606) reçut Philippe Guillaume, qui lui donna les témoignages les plus éclatants de son estime et de sa bienveillance.

Ce prince convoqua sur la place du Cirque une assemblée générale de tous les habitants de la principauté, et fit publier, lui séant en son lit de justice, deux célèbres édits contenant une amnistie générale pour le passé et le libre exercice des deux cultes. Il voulut que le parlement et le conseil de ville fussent composés de membres pris également dans l'une et dans l'autre religion. La paix fut ainsi solidement rétablie ; mais le prélat qui l'avait procurée n'en jouit pas longtemps. Atteint par la goutte et n'ayant pas de palais épiscopal à Orange, il se retira à Caderousse dans un appartement du château, où il mourut le 5 août 1608. Son corps fut porté à Avignon et enseveli dans le tombeau de sa famille. Prélat plein de l'esprit de Dieu et de zèle pour le salut des âmes, il travailla constamment à cultiver la vigne que le Seigneur lui avait confiée. Il l'avait trouvée couverte de ronces, et il la rendit florissante : un autre en recueillit les fruits. Pour lui, en rétablissant le culte catholique à Orange, il mit entièrement fin aux guerres de religion dans nos contrées.

La nécessité de ne pas interrompre le récit des événements nous a forcé de devancer l'ordre des temps et de négliger quelques faits trop importants pour les passer sous silence. Apt avait pour évêque (1561) Jean-Baptiste Rambaud de Simiane de Gordes, successeur de P. de Forlivio. Il avait été élevé sur ce siége en

considération de son frère, le célèbre baron de Gordes. Les commencements de son épiscopat furent pénibles : à peine eut-il prêté serment à Charles IX, qu'il entama un grand procès contre la ville, au sujet des biens roturiers annexés aux autres possessions de son bénéfice. Ce procès ne se termina que quatre ans après (1565), grâce aux concessions que les habitants firent en considération des services rendus par sa famille. Le roi avait publié un édit qui enjoignait aux Chapitres qui possédaient des prébendes théologales, de faire prêcher tous les dimanches et fêtes, conformément aux canons du Concile de Latran. Il était encore prescrit d'établir une personne capable pour instruire la jeunesse. Le parlement fit en ce sens plusieurs commandements à l'évêque d'Apt : ce prélat n'en tint nul compte ; il était déjà infecté des nouvelles doctrines. Bientôt il alla plus loin, et il imita les funestes exemples de quelques prélats qui faisaient ouvertement profession de calvinisme. (1) Enfin il leva entièrement le masque, et, pour donner plus d'éclat à son apostasie, il fit brûler les archives de l'évêché. Il sortit ensuite de la ville (1571), suivi de son grand vicaire François d'Albertas, et se retira dans les baronnies que sa famille possédait en Dauphiné, ne se faisant plus connaître que sous le nom de St-Sernin, titre d'une abbaye qu'il possédait à Toulouse. Il mourut quelques années après et il fut enseveli dans le jardin du château de ses pères. (1584) On dit qu'il enleva une religieuse, qu'il en eut des enfants et qu'une famille provenant de cette union sacrilége exista longtemps aux environs d'Apt. Mais, d'après Remerville, cette accusation n'a point de fondement solide. (2) Quoi qu'il en soit, on sait que le

(1) Sept évêques français abandonnèrent la foi et se firent protestants. C'étaient le cardinal de Châtillon, Odet de Coligny, Saint Romain, archevêque d'Aix, Jean de Montluc, évêque de Valence, Jean Barbançon, évêque de Pamiers, Charles Guillart, évêque de Chartres, Jean de St-Gelais, évêque d'Uzès. Le Pape prononça contre eux (1563), en plein consistoire, une sentence qui rencontra de l'opposition en France et que Maimbourg a le triste courage de blâmer comme contraire aux libertés gallicanes. (*Hist. du Calvin.*) Fleury, plus réservé, se contente de citer la sentence du Pape sans exprimer aucun jugement. (*Hist. de l'Égl. tom.* XXXIII. *p.* 502.) Parmi les évêques, les uns furent déposés et les autres frappés de suspense.

(2) Une religieuse de Notre-Dame-des-Plans réfugiée à Gignac et mariée à Jacques Turque, seigneur de ce pays, a pu donner lieu à ce bruit, et faire croire que l'évêque l'avait débauchée. Il est certain que cette religieuse apostate y

désir de se marier fut le piége où se laissèrent prendre presque tous les moines et les clercs qui donnaient dans les idées nouvelles : ils accusaient l'Église de relâchement, et ils abandonnaient la foi pour des motifs coupables et souvent frivoles. Celui qui porta le grand vicaire d'Albertas à se faire apostat, l'est au dernier point : le Chapitre, après le départ de l'évêque, avait conformément aux canons qui défendent aux ecclésiastiques *de nourrir leur barbe*, c'est-à-dire de l'entretenir avec trop de soin, enjoint à tous les chanoines et bénéficiers de se raser, sous peine d'être privés des distributions manuelles. Le grand vicaire ne voulut point se soumettre et préféra être privé de ses revenus. (1) Bientôt il alla plus loin, et l'amour de la barbe joint sans doute à un autre plus honteux, le porta à suivre son évêque et à apostasier.

Le scandale qui venait d'affliger l'Église d'Apt fut cause que François de Simiane, nommé pour succéder à son frère, ne fut accepté qu'après avoir produit une attestation de ses supérieurs sur sa doctrine et sur ses mœurs. Il était chartreux, et il avait fait profession à Villeneuve. (1546) Il obtint, avec l'évêché d'Apt, l'abbaye de St-Sernin, et succéda ainsi à tous les bénéfices de son frère, dont il s'efforça de faire oublier les scandales par une vie exemplaire et par la pratique de tout ce que le zèle pouvait inspirer de plus édifiant. Il faisait ordinairement à pied la visite de son diocèse, et il distribuait souvent aux pauvres les aliments qui lui étaient préparés et l'argent destiné à le défrayer. Ses bons exemples et ses pieuses exhortations ramenèrent à la foi ceux que l'apostasie de son frère pouvait en avoir détournés. Il mourut en saint (1587), et il fut enseveli dans sa cathédrale. (2) Le nécrologe des chartreux en fait l'éloge le plus magnifique.

Pompée Pérille lui succéda (1587). Il était natif de Suze, de l'Ordre des Mineurs, habile en médecine, et très-renommé comme prédicateur. Il suivit Henri d'Angoulême, grand prieur de

porta l'hérésie et qu'elle mit beaucoup de zèle à la propager. (Voir plus haut, pag. 92.)

(1) Il ne fut pas le seul à alléguer un motif si frivole. Louis de Longeau, abbé de St-Antoine en Viennois, renonça à son bénéfice et au catholicisme pour n'être pas obligé de se faire raser. (Remervil.)

(2) *Factus omnibus regularis vitæ forma et exemplar, effulsit ut sidus, episcopatus Aptensis infula sublimatus, omnibus charus, omnibus amicus obiit.... (Calend. Carthus.)*

France, à Aix où ce prince mourut. Henri III l'estimait et le nomma à l'évêché d'Apt; mais Rome ne lui expédia ses bulles qu'après avoir reçu une attestation sur sa vie et sur ses mœurs: l'apostasie de quelques prélats avait rendu cette mesure nécessaire. Il fut toujours attaché à Henri III, et après la mort tragique de ce prince, il se déclara pour celui qu'il avait désigné et que l'ordre naturel de la succession appelait à la couronne, quoique la ville d'Apt se fût laissée aller au courant et qu'elle eût cédé au spécieux prétexte qui souleva une partie de la France. L'habile prélat, pénétrant plus avant, distingua le peu de part qu'avait la religion aux divers mouvements qu'on cherchait à couvrir d'un voile si respectable. Ne pouvant dessiller les yeux de ses ouailles, il se retira à Bonnieux qui, tout en faisant partie de son diocèse, appartenait au Comtat, et il ne rentra plus dans Apt, tant que cette ville demeura au pouvoir du duc de Savoie que les ligueurs avaient appelé en Provence. Du fond de sa retraite il ne cessa de travailler à procurer la paix par tous les moyens que son talent et son zèle pouvaient lui fournir. Il se montra attaché au duc d'Epernon, tant que son autorité fut soutenue des ordres du roi; il s'en éloigna du jour où l'on commença à prendre ombrage de sa conduite. Il n'oublia ni soins ni sollicitations (1592) pour détourner le parlement de Provence de déclarer le comte de Carces gouverneur et lieutenant général de la province pour le duc de Mayenne, chef de la Ligue. Des intérêts divers prévalurent toujours sur son zèle, mais il ne fut pas entièrement inutile à l'État; en effet il porta les différents chefs des partis qui déchiraient la Provence, à renouveler avec le duc d'Epernon un troisième traité de paix qui fut conclu à St-Maximin. (1593) Après les conférences, il se rendit à Brignoles où d'Epernon avait convoqué les États pour faire résoudre la levée de 800 chevaux et de 1500 hommes de pied.

Le soin qu'il donnait aux affaires du royaume ne l'empêchait point de veiller sur son diocèse. La douleur qu'il éprouvait en voyant sa ville épiscopale dans le parti de la Ligue, lui inspira plusieurs lettres pastorales pour la ramener au roi. Le respect qu'on avait pour lui était si grand que les passions politiques, si vives à cette époque, n'empêchèrent jamais que ses exhortations ne fussent reçues avec beaucoup de déférence. Chaque fois qu'il

écrivit, la ville le fit remercier par une députation composée des principaux habitants. Il aurait fini par les gagner à la bonne cause, si le baron d'Oyse, gouverneur d'Apt pour le duc de Savoie, n'eût empêché l'effet de ses bonnes intentions. Il eut enfin la satisfaction qu'il souhaitait depuis longtemps ; Henri IV fut reconnu dans sa ville épiscopale (1594) et le prélat vint s'y fixer. La paix de Vervins remit le calme dans la Provence, et la guerre qui régnait depuis 40 ans fut entièrement terminée.

Alors les préoccupations politiques n'absorbant plus les esprits, on se tourna vers les pensées de religion et de piété. La dévotion à Ste Anne prit un nouvel élan, et les peuples de toutes les provinces voisines se rendirent à Apt afin de vénérer ses précieuses reliques. Clément VIII activa ce zèle par les indulgences qu'il accorda (1601) à ceux qui les visitaient. Durant les troubles, ces reliques avaient été négligées ; les magistrats d'Apt présentèrent une requête au parlement (1602) pour demander une commission qui en fît une reconnaissance solennelle. Marc Antoine Espagnet, conseiller, Pierre Aymar, procureur du roi, et Jean Vivaret, audiencier de la cour, furent chargés de ce soin. Ils avaient commission de reconnaître en même temps toutes les reliques conservées dans Apt. Ils commencèrent leur opération le 3 septembre 1602, en présence du grand vicaire et de tout le Chapitre, du viguier, des consuls, du commandeur de Jocas, d'un docteur en médecine et de plusieurs autres habitants parmi lesquels Remerville, historien d'Apt, compte un de ses ancêtres.

La première séance fut consacrée à reconnaître les offrandes, oblations et vœux trouvés dans la chapelle de Ste Anne. Le lendemain on ouvrit la caisse dans laquelle les précieuses reliques de cette bienheureuse aïeule du Sauveur étaient conservées. Elle était doublée de drap d'or à fond bleu. On en tira un sac de toile blanche à franges de soie bleue, garni de houppes de soie cramoisi. Sur ce sac on lisait ces mots écrits en gros caractères romains : SAINTES ET VÉNÉRABLES RELIQUES DE LA BIENHEUREUSE MÈRE DE LA TRÈS-SAINTE VIERGE MARIE (1) ; plus bas était écrit en pareils caractères : APT. On ouvrit ce sac, et l'on trouva divers ossements qui furent examinés par plusieurs médecins qu'on avait

(1) SACRA ET VENERANDA OSSA BEATISSIMÆ MATRIS SANCTISSIMÆ VIRGINIS MARIÆ.

appelés. On en dressa un inventaire détaillé que l'on conserve avec soin. (1) Les opérations furent continuées et l'on trouva dans un même coffre les corps de Saint Castor et de Saint Marcian, et dans un autre plus petit celui de Saint Auspice. On tira les ossements de Saint Auspice du petit coffre et on les mit dans le grand avec celui de Saint Castor. Le corps de Saint Marcian fut placé seul dans le petit coffre. Les commissaires apposèrent sur l'un et sur l'autre les sceaux de la Cour. Le 7 septembre ils continuèrent leur visite dans l'église des Frères Mineurs, et ils firent le dénombrement des reliques de Saint Elzéar et de Sainte Delphine, en présence du gardien du couvent, du grand vicaire et du sacristain. Les consuls prétendaient avoir une clef des coffres dans lesquels on venait de renfermer les reliques de Sainte Anne, de Saint Auspice, de Saint Castor et de Saint Marcian ; le prévôt les fit débouter de leur demande. (20 mars 1607) L'évêque ne parut point dans cette procédure, soit qu'il fût absent, soit qu'il se crût suffisamment représenté par son grand vicaire, soit qu'il ne jugeât pas convenable de paraître en second dans une cérémonie qu'il devait naturellement présider. Mais le laïcisme, cette peste de l'Église, avait fait des progrès si rapides que personne alors ne songea à réclamer contre ce manque de convenance.

Peu de temps après, Pompée Pérille perdit la vue. Cet accident qui aurait dû, ce semble, le rendre incapable de toute fonction, ne fit qu'enflammer son zèle. Il ne discontinua point les exhortations pastorales qu'il avait coutume de faire dans son

(1) 1° Un os appelé *sacrum*, presque entier. 2° Une pièce du genou. 3° Deux os appelés *fémur* ; un de la longueur d'un pied et l'autre d'un pied et demi. 4° Quatre dents entières. 5° Une pièce de l'os de la jambe, d'un pied et demi de long. 6° Une autre pièce de l'extrémité du même os de pareille longueur. 7° Une troisième pièce du *fémur* d'un demi pied de long. 8° Un os de l'omoplate et une partie du jugal. 9° Une pièce de la clavicule. 10° Une quatrième pièce du *fémur*. 11° Une vertèbre. 12° Deux grosses pièces de la sommité du *fémur*. 13° Deux petits fociles, l'un du bras, l'autre de la jambe. 14° Plusieurs autres petits ossements qui paraissent être des carpes, et métacarpes, et des métatarses. 15° Une partie de l'os *pubis*. 16° Six autres vertèbres, dont l'une tout entière. 17° Une extrémité d'une partie de l'omoplate. 18° Plusieurs pièces des côtes. 19° Quelques pièces des *brachiaux*. 20° Quatre fociles et plusieurs autres petits ossements qui ne peuvent recevoir aucune désignation, non plus que les fragments conservés dans la grande urne de verre.

église, et ne pouvant plus donner à ses ouailles d'autre aliment que celui de la parole de Dieu, il la leur distribuait souvent; et il s'efforçait par là de suppléer à tous ses autres devoirs. Son talent pour la chaire lui avait valu dans sa jeunesse le titre de prédicateur de Philippe II roi d'Espagne. Il connaissait les obligations d'un ministère si saint, et il en était tellement pénétré qu'un jour il imposa silence à un prédicateur qui s'était permis de faire publiquement son éloge; il l'interrompit et il lui recommanda de prêcher Jésus crucifié, sans aucun mélange profane. Il joignait à cette profonde humilité un si grand amour pour les pauvres, qu'il leur distribuait ordinairement la moitié de ses revenus. (1605) Il se fit donner pour coadjuteur avec future succession Jean Pélissier, prieur de Simiane, sous le bon plaisir du roi, qui l'eut pour agréable. Il mourut deux ans après, et le roi prit sur l'évêché d'Apt une pension de 800 écus en faveur du seigneur de Pilles.

La tempête que les nouvelles doctrines avaient déchaînée sur l'Europe, et dont nous avons fait connaître les ravages dans le Comtat, se fit sentir jusque dans les pays les plus reculés, et cette malheureuse reine d'Écosse, dont le nom seul éveille tant de sympathie, Marie Stuart en éprouva bientôt la fureur. (1) Dans ses malheurs et jusqu'à la terrible catastrophe qui termina sa vie, la Providence lui donna pour soutien Guillaume Cheisolme, baron de Crombis, évêque de Dumblan, plus tard administrateur de l'église de Vaison. Ce prélat appartenait à une des premières familles d'Écosse, et s'était également rendu recommandable par ses talents et par ses vertus. Marie Stuart l'appelait son père en Jésus-Christ, et assurait le Souverain Pontife que l'Église, en Écosse, et elle-même lui avaient de grandes obligations. (2) Elle l'envoya à Rome afin d'instruire la Cour romaine de l'état déplorable où la religion se trouvait dans son royaume. Le Pape fut touché des généreuses dispositions de la reine presque autant que de ses malheurs; il lui renvoya Cheisolme afin de la consoler et de l'assister de ses conseils. Il ne s'en tint pas là, et, ne pouvant lui faire passer des secours, attendu l'état d'épuisement où se trouvait le trésor de l'Église à cause de la

(1) Brantôme, *Femmes illustres. Vie de Marie Stuart.*
(2) P. Boyer, *Hist. de Vaison.*

guerre contre les Turcs, il en sollicita auprès du roi d'Espagne et de Charles IX. La lettre qu'il écrivit à ce dernier fait voir les heureuses dispositions que l'évêque de Vaison lui avait inspirées en faveur de Marie Stuart. Il écrivit aussi à cette malheureuse reine, et il lui dit en parlant de Cheisolme : « Vous apprendrez le reste de la bouche même de cet homme autant estimé de moi que de vous. » En effet, Saint Pie V ne cessa de témoigner la plus haute estime pour ce prélat. En l'envoyant en Écosse il lui donna des lettres pour la France. Le cardinal de Lorraine, alors tout puissant, le reçut et lui fit tenir des secours. L'évêque n'ayant pas été heureux dans son voyage, et étant obligé de revenir à Rome, le Pape lui témoigna toujours la même bonté et Saint Charles Borromée lui procura un moyen d'existence en le faisant son vicaire dans l'archiprêtré de Ste-Marie-Majeure. Il en fait le plus bel éloge dans les lettres qu'il expédia à cet effet : il l'appelle un homme d'une science remarquable, d'une grande pureté de vie et d'un zèle admirable pour la religion. (1) Cheisolme demeura à Rome jusqu'à ce que les affaires de la religion en Écosse étant tout à fait désespérées, Saint Pie V le nomma (8 novembre 1570) administrateur de l'église de Vaison, en attendant qu'il fût rétabli sur son siége de Dumblan, auquel cas son administration cesserait, et l'Église de Vaison redeviendrait vacante. Cheisolme se rendit dans son diocèse qu'il trouva entièrement désolé par les calvinistes. Ses actes nous sont peu connus; nous savons seulement qu'il établit son neveu Alexandre Cheisolme, son procureur universel pour le temporel de son Église (1572), et que dix ans après (1582) il fit le voyage de Rome pour féliciter Sixte V sur son élévation au souverain pontificat. Ce Pape eut plaisir à le voir, et il le fit son nonce auprès de Jacques VI roi d'Écosse. (2) Mais cette nonciature ne fut qu'un vain titre, car il ne put jamais pénétrer dans ce pays, malgré toutes les peines qu'il prit. Il revint à Vaison, et il ne pensa plus qu'à quitter son évêché pour embrasser la vie monastique. Il s'adressa au cardinal de Pellevé pour en obtenir la permission du Souverain Pontife. A peine eut-il recouvré sa liberté qu'il alla s'enfermer dans la Grande

(1) P. Boyer, *Hist. de Vaison.*

(2) Cheisolme était parrain de Jacques VI.

Chartreuse de Grenoble. Malgré ses soixante ans, il fit son noviciat avec la ferveur d'un jeune homme. Deux ans après on le nomma prieur de la Chartreuse de Lyon qu'il fit rebâtir en entier et qu'il rendit une des plus considérables de l'Ordre. On y travaillait encore lorsqu'il fut appelé à Rome et mis en possession du prieuré de Notre-Dame-des-Anges. Clément VIII gouvernait alors l'Église : il connaissait son mérite, et il le retint auprès de sa personne. Mais il n'en jouit pas longtemps; Cheisolme mourut (27 septembre 1593) et fut enseveli dans la Chartreuse de Rome dont il se trouvait prieur après avoir été procureur général de son Ordre. Il fut grand amateur de la pauvreté et de la pénitence. Il avait en horreur tout ce qui flatte le goût, irrite l'appétit et entretient la sensualité; il ne mangeait que du pain et des légumes. Il ne posséda jamais de meubles de prix, un vieux coffre lui servait à la fois de table et de lit. On y trouva des instruments de pénitence dont il avait ample provision. Clément VIII l'estimait au point qu'il assista à ses funérailles, et qu'il l'appela très-saint dans le Chapitre où tous les Chartreux s'assemblèrent, ajoutant qu'il avait résolu de le faire cardinal.

Son neveu Guillaume Cheisolme IV lui succéda sur le siége de Vaison : sa grand'mère était sœur de Jacques IV roi d'Écosse. Il suivit son oncle à Vaison, et il ranima par ses prédications la foi dans ce diocèse en même temps qu'il l'édifiait par ses exemples. A peine en était-il évêque que le Pape le nomma recteur du Comtat. (1593) En cette qualité il alla, à la tête de toute la noblesse du pays et des évêques de la province, sur les bords de la Durance, pour recevoir le Cardinal-Légat Octave d'Acquaviva. Il demeura avec lui à Cavaillon environ neuf à dix jours, afin de l'informer de l'état des affaires, et l'accompagna lorsqu'il fit son entrée solennelle dans Avignon. (4 mars 1594) Il fit plusieurs voyages en Écosse, et travailla beaucoup pour le rétablissement de la foi catholique dans ce malheureux pays. Il publia même plusieurs écrits non moins remarquables par la puissance de la logique que par l'étendue de l'érudition. Il dédia le (1)

(1) Cet ouvrage avait pour titre : *Examen de la foi calvinienne*, *Avignon* 1601. Un poëte de l'époque examine lequel doit plus à l'autre, de l'Église au prélat, ou du prélat à l'Église. Il termine par ces vers expressifs :

Debeat incertum est quis plus, sed debet uterque ;
Nam sponsæ decus es, gloria sponsa tibi. (P. Boyer, *Hist. de Vais.*)

plus important à Jacques VI roi d'Écosse : ce prince, habile en matière de controverse, l'estima au point qu'il résolut de le faire nommer cardinal. Il écrivit en ce sens à Baronius, qui jouissait alors d'une si grande réputation à cause de ses Annales, et que tout le monde croyait voir bientôt Pape. Le roi lui mandait : « La probité de l'évêque de Vaison si connue dans ce royaume, l'attachement qu'il a pour nous, sa haute naissance, des motifs secrets et plus puissants encore, nous portent à vous demander d'employer votre crédit afin qu'il soit admis dans votre Sacré-Collége. Nous connaissons son humilité et combien il est éloigné de penser à tant d'honneur, mais nous avons des raisons pour désirer cette promotion. Le porteur de cette lettre, homme digne de foi, vous les expliquera. »

Ces démarches n'aboutirent pas, et l'évêque de Vaison, qui était encore plus humble que le roi d'Écosse ne l'écrivait à Baronius, n'en travailla qu'avec plus d'ardeur à tout ce qui pouvait contribuer au bien de son Église. (1601) La cathédrale était trop petite pour contenir la population. Il fit des instances auprès du conseil de ville qui délibéra de l'agrandir de deux chapelles et du chœur. Le prélat contribua pour des sommes considérables à cette dépense et ses armes furent placées à la clef de voûte. Il fit faire à ses propres dépens les stalles du chœur, l'orgue, la chaire et les fonts baptismaux. Il consacra solennellement son église en l'honneur de Dieu, de la Bienheureuse Vierge Marie, de tous les Saints et en particulier de Saint Quenin, patron de la ville et du diocèse. Selon la coutume usitée à cette époque, il lui donna pour parrain André Seguin, seigneur de St-Roman, et pour marraine Claire de Tholon, veuve du seigneur de Glandages. (1)

Quelque temps après, le Pape l'envoya en Écosse, en qualité de nonce, et en écrivit au roi qui le recommanda à tous les seigneurs sur les terres desquels il était obligé de passer. Il partit de Vaison, après avoir réglé avec soin les affaires de son

(1) On lisait au fond du chœur, gravé sur le marbre :

Dum Catharina redit, redeunt encænia nobis,
Cheisolmique micant signa peruncta manu.
Auxit hic templum, posuit subsellia, fontem,
Scotia quem dederat, Vasio parva tenet. (P. Boyer.)

église. A Paris, Henri IV le reçut avec cette bonté qui lui était naturelle. Il lui offrit sa protection, et il écrivit à Jacques VI: « L'évêque de Vaison, après avoir demeuré longtemps en ce royaume, a eu le dessein d'aller en Écosse pour y revoir ses parents et amis; et parce qu'il est prélat de bonnes qualités et mérites, et que nous l'affectionnons, nous avons bien voulu pour lui vous écrire cette lettre, pour vous prier, comme nous le faisons, de l'avoir en toute bonne et favorable recommandation. » Le roi d'Écosse le reçut avec les témoignages d'estime et d'affection qu'il pouvait souhaiter. Il resta quelque temps à Edimbourg, sans pouvoir rentrer à Dumblan, lieu de sa naissance, où dominait l'hérésie. Il revint en France, et il fut de retour dans son diocèse, un an après qu'il en était parti. (1603)

Dès lors il renonça pour toujours à sa patrie, et il ne s'occupa plus que de ce qui pouvait contribuer au bien de ses diocésains. Les comtes de Toulouse avaient détruit, sur la fin du XIIe siècle, le palais de l'évêque à Vaison (1), et depuis lors, on ne l'avait pas rebâti. Ces prélats demeuraient au Crestet dont ils étaient seigneurs. Cheisolme voulut rétablir dans le chef-lieu la demeure épiscopale, il acheta plusieurs petites maisons, les fit démolir, et sur leur emplacement on éleva le palais que les évêques ont toujours depuis habité. Il fit ensuite construire (1615) dans la cathédrale une chapelle à la gloire de Dieu et de la Vierge Marie, sous le titre de St-Blaise. Il la dota de ses propres biens, lui donna des revenus suffisants pour l'entretien d'un prêtre, et il voulut que ses neveux en fussent les juspatrons, tant qu'ils demeureraient dans le pays. A leur défaut, le Chapitre avait droit de nomination : les prêtres écossais, à mérite égal, devaient être préférés. L'année suivante (1616) il consacra l'église des R. P. Capucins de Valréas, et la dédia à Saint Elzéar et à Saint François.

L'âge et les infirmités l'avertissaient depuis quelque temps que le jour de sa mort n'était pas éloigné. Il choisit sa sépulture dans la chapelle de St-Blaise, et il ordonna que son corps y fût porté sans pompe, durant la nuit, avec deux flambeaux seulement. Ensuite il écrivit au Pape pour lui demander un coadju-

(1) Voir *tom. I. liv. VI. pag. 364 et suiv.*

teur (1623), avec un brevet de retenue de 200 écus de pensi en faveur de son neveu, clerc de l'église de Vaison. Il prése Michel d'Alméras, doyen du Chapitre de Grignan, pour son co juteur et son successeur. Ce choix empoisonna le reste de jours. D'Alméras, homme de mérite d'ailleurs, manqua de licatesse envers son bienfaiteur; l'ambition le perdit. Il fit voyage de Rome, il intrigua et il parvint à se faire sacrer é que *in partibus* de Philadelphie. Cheisolme l'apprit avec doule et voulut revenir sur la cession qu'il avait faite. Il adressa à Sacrée Congrégation des cardinaux une supplique dans laque il faisait voir que d'Alméras avait surpris sa bonne foi et tro pé la cour de Rome, en alléguant des motifs faux et en tais la vérité. En effet, il n'avait point parlé de la retenue de écus, et il s'était vanté d'avoir 800 écus de pension, reve suffisants alors pour soutenir la dignité épiscopale. Il était pro cependant que lui et sa famille ne possédaient que 300 écus rente; d'où il s'ensuivait que la cession de la coadjutorerie ét nulle. La Sacrée Congrégation des cardinaux, après avoir m rement examiné l'affaire, décida en ce sens, et condamna d'A méras à laisser à l'évêque de Vaison le gouvernement de s Église, et ne lui donna que l'expectative. Cheisolme mourut qu que temps après (30 mai 1627); il fut enseveli dans le magnifiq tombeau qu'il s'était préparé dans la chapelle de St-Blaise. mémoire est demeurée en bénédiction tant à Vaison qu'à Vi réas qu'il dota d'un couvent d'Ursulines. Un de ses neveux graver sur sa tombe une inscription qui rappelle sa naiss ce, ses travaux et ses titres à la reconnaissance de la postéri

Cependant les Sadolet avaient cessé d'exister, après av gouverné l'Église de Carpentras pendant plus d'un demi sièc Leur mémoire sera toujours en bénédiction: elle rappelle t ce que le talent et la vertu ont de droits à l'estime et à reconnaissance. François Sadolet mourut (1596), et eut p successeur Horace Caponi, originaire de Florence et appar nant à une famille qui eut beaucoup de part au gouvernem de cette république. Elle lui donna souvent des gonfaloniers de grands capitaines. Clément VIII le nomma à l'évêché Carpentras, et Guillaume de Cheisolme le sacra. Il était d'un ractère si impétueux qu'il ne pouvait souffrir de résistance;

avait même de la peine à recevoir des observations après qu'il s'était prononcé. Plus d'une fois il eut à s'en repentir, et l'on s'est souvenu longtemps à Carpentras de certains traits échappés à sa pétulance. Cependant il avait le cœur bon et les manières généreuses. Il s'attacha à embellir sa cathédrale, et, suivant les idées de l'époque, il en fit décorer la façade comme on la voit aujourd'hui. Les colonnes de jaspe qui soutiennent l'entablement, furent tirées de l'église de Vénasque. Il fit aussi refaire les fonts baptismaux, et son buste fut placé parmi les ornements de la grille en fer qui les environnait. Il montra beaucoup de zèle pour la religion : les Juifs convaincus d'avoir crucifié un mannequin le jour du Vendredi-Saint, furent condamnés à faire ériger une croix, et les coupables après avoir été fouettés par la ville eurent leurs biens confisqués. La communauté de Villes refusait de rendre ses comptes ; il la força à le faire (30 mars 1599). Ces actes de vigueur provenaient d'un véritable zèle pour la religion ; car il était bon, et Carpentras eut une preuve bien touchante de son désintéressement lorsqu'en 1608, dans le but de favoriser le commerce, il se désista spontanément d'un revenu considérable que ses prédécesseurs avaient toujours perçu (1), se contentant de mettre une clause afin de garantir les droits de ses successeurs. Il était estimé de ses diosésains et considéré en cour de Rome. C'est à lui que le Pape adressa un bref par lequel il défendait au Légat et au Vice-Légat de s'immiscer dans la juridiction temporelle de Bédarrides, Châteauneuf et Gigognian dont l'archevêque d'Avignon était seigneur. Le Pape voulait que ses officiers ne pussent prendre connaissance d'aucune cause soumise à cette juridiction, s'ils n'y étaient spécialement autorisés et seulement en cas d'appel. (2)

Le Pape lui donna bientôt une nouvelle preuve de sa confiance en le nommant recteur du Comtat. Il signala son administration par des règlements qui furent longtemps observés. (3)

(1) Il supprima la leyde du bois, pour les deux principales foires de Carpentras.

(2) Ch. Cottier, *Hist. des Rect.*

(3) *Ordonnances, statuts et règlements concernant l'administration de la justice, abréviation des procès, taxe et modération des dépens, vacations et écritures tant judiciaires qu'extra-judiciaires.* Ces règlements furent réimprimés plusieurs fois, notamment en 1670, par ordonnance du Vice-Légat Lomellini.

Il avait eu l'avantage de commencer son épiscopat en même temps que les troubles de religion venaient de finir. La conversion d'Henri IV (1593) avait abattu les protestants, et fait tomber les ligueurs, qui se trouvaient sans prétexte pour continuer la guerre. Le calme fut parfait dans l'intérieur du royaume : ni les rancunes de l'Espagne ni les intrigues du duc de Savoie ne purent le troubler au dehors. Caponi profita de la paix pour rétablir les synodes diocésains : il les tint deux fois par an, comme l'avaient fait les Sadolet ; usage salutaire qui produisit un bien infini. Il établit également une théologale dans son Chapitre et lui assigna des revenus suffisants, afin que les hommes de mérite se fissent un honneur de remplir cette charge. A tous ces titres à l'estime publique, Caponi joignit encore celui d'homme de lettres et de théologien. (1) Il mourut à Rome (1622), six ans après qu'il se fut démis de son évêché. (1616) C'est à lui que le Mont-de-Piété de Carpentras doit son existence ; il le fonda en 1612.

Ainsi nos prélats relevaient les ruines du sanctuaire et rétablissaient la discipline fortement ébranlée par les dernières commotions. L'hérésie, guidée par l'orgueil, prétendait réformer la religion et, déchaînant les passions mauvaises, n'avait réussi qu'à couvrir nos contrées de ruines et de sang. L'Église, réunie au Concile de Trente, procédant avec une véritable sagesse, donne une réforme prudente, modérée, proportionnée à l'infirmité humaine et digne de l'Esprit-Saint qui la lui avait inspirée. Nos prélats en font l'application dans leurs heureux diocèses, où le pouvoir civil loin d'entraver leur action la seconde de toutes ses forces. L'Église refleurit, et la piété embaume nos contrées de son arome céleste. Une nouvelle ère de Saints commence. Nous allons raconter encore des vertus sublimes et le récit des merveilles de la grâce va de nouveau embellir notre histoire.

(1) Il composa dans sa jeunesse une défense du *Dante* qui fut l'occasion d'une polémique entre lui et le fameux *Bellisario Bulgarini.* (Charl. Cottier. *Notes hist. sur les Rect.*) Pendant son séjour à Carpentras, il fit imprimer à Rome, au sujet des différends de la République de Venise avec Paul V, un écrit remarquable, sous ce titre : *Aviso a la nobilita Veneziana.* (Le P. Justin.)

LIVRE TREIZIÈME.

1592 — 1608.

Tarugi, archevêque d'Avignon. — Tient un Concile. — Le vénérable César de Bus. — Le P. Romillon. — Les Doctrinaires. — Les Ursulines, — fondées à l'Isle; — à Avignon; — à Valréas; — à Bollène. — Les Mères Bermond, — Rampalle, — De Gatineau. — Madame de Capelis. — Les Visitandines. — Fondation de leurs deux maisons à Avignon. — La Mère de Matel fonde l'Ordre du Verbe Incarné à Avignon. — Tarugi est créé cardinal et appelé à Rome. — Ses vertus. — Les Carmélites fondées à Avignon; — à Carpentras; — à Cavaillon. — La sœur Françoise. — Résumé.

Les réformes ne sont utiles qu'en tant qu'elles viennent de l'autorité légitime. Le XVI[e] siècle en fit l'expérience. Luther et Calvin prétendirent ramener l'Église à sa ferveur première, et, agissant sans mission, ne firent qu'entasser des ruines. Les véritables réformateurs étaient au Concile de Trente assemblé par le Souverain Pontife et présidé par le St-Esprit. Les réformes qu'ils proposèrent marquées au coin de la sagesse furent véritablement salutaires. Heureux les peuples qui les reçurent avec respect et qui s'empressèrent de les mettre en pratique! C'est ce qui arriva parmi nous comme dans tous les pays sur lesquels Rome étendait son pouvoir, ou faisait sentir son influence. La piété y refleurit, et les Saints s'y multiplièrent comme aux jours de l'Église naissante. La Haute Italie eut Saint Charles Borromée, Bologne, le vénérable César de Blanchetti (1), et Rome, Saint Phi-

(1) César de Blanchetti, sénateur de Bologne, se consacra à faire le catéchisme aux enfants dans sa patrie, et institua la Congrégation de St-Gabriel pour

lippe de Néri, qui vit sa Congrégation naissante illustrée par le talents de Baronius et par les vertus du cardinal Tarugi qu'Avi gnon eut le bonheur de posséder, et qui accomplit parmi nou l'œuvre de réforme que les malheurs du temps avaient à pein permis à nos évêques de commencer.

Ce prélat, originaire de *Monte Politiano*, neveu de Jules III, fut un des premiers compagnons de Saint Philippe de Néri Léon XI, témoin de ses progrès dans la vertu, disait que Die n'avait prodigué à personne avec autant d'abondance les tré sors célestes. L'affection toute particulière qu'eut pour lui l fondateur de l'Oratoire de Rome et les éloges que ne cessa d lui donner Baronius prouvent qu'il n'y avait rien d'exagér dans les paroles de ce Pontife, qui le nomma archevêque d'Avignon après la mort de Grimaldi. Le bruit s'en répandit et Tarugi en fut alarmé. Une circonstance l'ayant obligé à paraître devant le Saint-Père, il se présenta en tremblant et ce ne fut pas sans une satisfaction bien grande qu'il se retir sans qu'on lui en eût dit un seul mot. Il se crut oublié, et i fit part de cette consolation aux Pères de l'Oratoire de Naples à la tête desquels il se trouvait. Mais peu de jours après, ce espoir s'évanouit; le Pape le fit appeler et lui déclara sa vo lonté. (1) Les sentiments qu'il éprouva se trouvent fidèlemen retracés dans une lettre qu'il écrivit le lendemain au Pèr Antoine Talpa. Dans quelle mer de tristesse, lui dit-il, dan quel abîme je me trouve plongé! plus de consolation, plus d paix. Les périls m'environnent, la vieillesse arrive; avec elle le infirmités et mes travaux redoublent. Hier matin, dimanche, l maître du Sacré Palais vint m'appeler par ordre du Pape, e me dit de le suivre auprès de Sa Sainteté. J'obéis, je trouvai l Souverain Pontife à table, causant avec les personnes de sa mai son. Il m'entretint de choses indifférentes; mais son visage n'a vait pas le calme que je lui trouvais habituellement. Un secre pressentiment me faisait regarder cette journée comme très orageuse. Je m'y étais préparé par l'oraison et par la célébratio des saints mystères. Sa Sainteté se leva et dit à Silvio et à moi

continuer la même œuvre. L'Église l'a déclaré vénérable. Sa vie a été écrit par Ch. Ant. *del Frate* docteur en l'un et l'autre droit, chanoine.

(1) F. Giacomo Ricci, *Vit. del cardin. Francesco Maria Tarugi. p.* 5.

« Passons dans mon cabinet. » Elle me rappela, en allant, certaines choses agréables du dernier voyage que nous avions fait ensemble. Ensuite, sans préparation aucune, elle me dit brusquement : « Nous voulons vous faire archevêque d'Avignon. » Je fus étourdi du coup, le cœur me manqua, je restai sans voix. Je me remis pourtant, je repris courage et je lui dis : « Qui suis-je, Saint-Père, pour oser vous répliquer et résister à vos volontés, moi qui avais scrupule, lorsque Votre Sainteté se trouvait dans un rang moins élevé, de la contredire ? Ah ! si elle me permettait de lui ouvrir mon cœur ! » Elle le fit, et je lui parlai de mes infirmités, de mon ignorance, de mon peu d'habileté pour les affaires. Je lui proposai d'autres sujets pour ce poste, je lui parlai de l'évêque de Cavaillon (François Bordini) qui pour le moment gouvernait cette Église. Il réfuta avec beaucoup de douceur tout ce que je lui dis. Cela dura plus d'une demi-heure. Je le pressai avec tant de force qu'à la fin il me dit : « Nous ne voulons pas vous faire violence. » Cette parole me calma ; je me retirai après m'être mis à genoux et lui avoir demandé pardon de la peine que je venais de lui causer. Je lui rappelai encore qu'à Naples, un prélat m'avait dit de ne jamais accepter de dignités parce que ce serait un scandale ; que j'aimerais mieux mourir que de scandaliser personne. Le Pape me dit : « Soyez tranquille : notre dessein n'est pas de vous séparer de votre congrégation ; nous voulons seulement que vous soyez à l'Église universelle. » Il m'embrassa en me congédiant et il me recommanda de prier. Je l'ai fait pendant la journée tout entière ; je me suis fondu, consumé devant Dieu. J'ai dressé une supplique à Sa Sainteté, je l'ai remise au P. Philippe (Saint Philippe de Néri), afin qu'il la porte demain. Je rappelle au Pape tout ce que je lui ai dit, et j'appuie sur la parole qu'il m'a donnée, de ne pas me faire violence.

Toutes ces prières furent inutiles : le Pape demeura inflexible et voulut absolument le faire archevêque, parce qu'il se sentait inspiré d'en agir ainsi. Une seconde entrevue eut lieu. Tarugi en rend compte au même P. Antoine. « Le Pape me fit appeler dans sa chambre, et me dit qu'il voulait absolument que je prisse l'Église d'Avignon, et que j'allasse y mourir pour l'amour de Jésus-Christ. Il me le commanda deux fois, et il me dit ex-

pressément : « Nous vous le commandons avec toute la force et toute l'autorité dont nous sommes capable. » Après des ordres si formels, Tarugi ne pouvait plus résister. Il se prosterna par terre, versa beaucoup de larmes, et baisa les pieds du Pape, qui le releva et l'embrassa deux fois avec beaucoup d'affection. Peu de jours après (2 décembre 1591), le Pape le fit appeler pour l'examen, et dit à celui qui devait le conduire, de le faire d'autorité et même d'user de violence, s'il était nécessaire. « Je me présentai à Sa Sainteté, écrit encore Tarugi ; elle me commanda d'expliquer ces paroles : *Lorsque vous serez vieux un autre vous ceindra, et vous conduira où vous ne voulez pas aller.* Je lui dis : « Saint-Père, je ne suis pas venu pour me faire examiner, mais pour protester, si toutefois cela m'est permis, que je ne veux en aucune manière de l'Église d'Avignon. Voilà une lettre de mon médecin de Naples qui assure, vu mon tempérament et mes infirmités, que je ne pourrai jamais faire le voyage, et que si j'arrive, je tomberai dans un état si déplorable que je serai entièrement inutile. » Le Pape dit : « Est-il prophète ce médecin ? » Je répondis : « Il juge d'après les principes de son art ; il m'a traité assez longtemps. » Sa Sainteté me dit : « Levez-vous, répondez. » Je me levai et je me trouvai au milieu de quatre cardinaux et de plusieurs autres personnes illustres. Ils m'adressèrent quelques questions auxquelles Dieu me fit la grâce de répondre d'une manière peu satisfaisante. Le Pape l'avait prévu, et, persuadé que je le faisais à dessein, il me dit : « Je vous en avertis, que vous répondiez bien ou mal, vous serez archevêque d'Avignon. » (1) Je revins chez moi, ajoute Tarugi, accablé sous le poids du fardeau qu'on venait de m'imposer. Dieu seul connaît le tourment que j'éprouve. Mon âme est en danger de se perdre ; j'ai besoin du secours d'en haut. Plus de paix. Me voilà banni de Rome et de Naples, privé de votre présence si douce pour moi, de celle de mes frères et de toutes les personnes que j'aime tant. Mes péchés, sans doute, et l'abus des grâces que Dieu m'a faites, sont cause de ce malheur. »

Il est facile de présumer combien furent abondants les fruits que produisit pendant son épiscopat un homme qui acceptait

(1) *Mi disse il Papa : avertite, che male o bene respondiate, archivescove d'Avignone havete da esse in ogni modo.* (Giac. Ricci.)

cette dignité avec de pareils sentiments. En arrivant à Avignon, il prescrivit les prières des 40 heures, pour attirer sur son pontificat le secours d'en haut. Il prêcha lui-même la station, et il le fit avec tant de piété que tout le peuple fut profondément touché. Il distribua de sa propre main la Sainte Communion à un grand nombre de fidèles.

Ensuite il régla sa maison. Tous ceux qui lui étaient attachés portaient l'habit clérical. Les prêtres disaient la messe tous les jours, et les autres faisaient souvent la Sainte-Communion ; le vénérable César de Bus était leur modèle et leur guide; le prélat les animait par sa ferveur. Les bas offices étaient remplis par des personnes qui par leur âge et leurs vertus se trouvaient au-dessus de toute critique. Il était persuadé qu'un prélat ne doit avoir auprès de lui que des hommes graves, prudents, modestes, et que les familiers d'un évêque, comme le dit Cassiodore, doivent faire connaître par leur piété combien est grande celle de leur maître. (1) Les repas se prenaient en commun; mais il y avait deux tables : à la première se trouvait l'évêque et les ecclésiastiques, et à la seconde, les domestiques ; on lisait l'Écriture Sainte à l'une et à l'autre. L'office se récitait également en commun dans la chapelle du Palais. Il ne voulut point de tapisserie, excepté à l'appartement destiné aux étrangers. Cependant, vu la rigueur du climat, son âge et ses infirmités, il permit que l'on couvrît d'une étoffe verte les murs de la vaste pièce qu'il occupait.

Il régla aussi l'emploi de son temps : chaque jour de la semaine était destiné à des fonctions particulières. Tel jour il réunissait les ecclésiastiques pour leur apprendre les cérémonies de la messe et celles de l'office divin; tel autre, il tenait des conférences et l'on proposait des cas de conscience. Il avait, dans ce dessein, fait venir un théologien de la Compagnie de Jésus. Un autre jour on traitait des affaires importantes du diocèse. Le samedi il faisait prêcher aux Juifs. Ainsi tous ses moments étaient employés, et son ministère était une source de bénédictions.

Il célébra un synode et par là il connut d'une manière toute particulière les besoins de son diocèse, et il comprit mieux la

(1) *Erubescant vestros se dici, et non de vestra institutione cognosci.* (Cassiod. *D. Bibl. lect.* XXXI.)

nécessité de faire sa visite pastorale. On lui représenta les diffi
cultés qu'il aurait à surmonter, et comme on appuyait sur la cha
leur extrême, il répondit: « Il fait bien plus chaud en enfer. » (1
Il parcourut tout son diocèse, allant dans chaque paroisse, san
en négliger aucune quelque petite qu'elle fût. Il se rendit mêm
dans les localités habitées par les hérétiques, où, de mémoir
d'homme, archevêque ne s'était présenté. Dieu bénit son zèle
et partout on le reçut avec respect. Plusieurs hérétiques mêmes
touchés de son dévouement, se convertirent. Il entrait dan
chaque pays, précédé de la croix, cérémonie détestée par les hé
rétiques ; sa première visite était pour l'église. Ensuite il disait l
messe, exposait le Saint-Sacrement, donnait la bénédiction e
priait pour les défunts. Il corrigeait les abus, faisait répare
les églises, et les pourvoyait d'ornements convenables, de tableau
décents, de calices et autres choses nécessaires au culte. Le peu
ple, témoin de son zèle, accourait en foule au-devant de lu
pour lui faire honneur et le recevoir avec toute la pompe pos
sible. L'auteur italien qui nous a transmis ces détails dit qu'o
n'en aurait pas fait davantage pour le roi de France. (2)

Pour raffermir le bien que sa visite pastorale avait produit
et même l'étendre sur les diocèses suffragants de sa Métro
pole, il convoqua un Concile provincial, dans lequel, entr
autres choses, il recommanda aux ecclésiastiques de mene
une vie exemplaire, le voisinage des hérétiques leur faisant u
devoir particulier de joindre la sainteté de vie à la pureté de l
foi, ce moyen étant le plus court pour réduire les ennemis d
l'Église au silence. (3) Depuis plus de deux siècles, Avignon n'a
vait pas vu de pareille assemblée : entrons dans quelques détails

Parmi les sages prescriptions du Concile de Trente, une des plu
salutaires est celle qui prescrit de rétablir l'usage, depuis long
temps interrompu, de tenir des conciles provinciaux tous les troi
ans. (4) Tarugi s'empressa d'autant plus de s'y conformer qu'i
espérait de se voir puissamment secondé par les prélats de l

(1) *Il caldo dell' Inferno e multo magiore.* (Giac. Ricci.)

(2) *Magiora non si potevano alla personna stessa del re di Francia.* (Scipio. Ram

(3) *Omni studio in id incumbendum nobis est ut veritate doctrinæ morumq religione, in his regionibus resplendere curemus.* (*Collect. Regia. Conc. Concil. A*

(4) Conc. Trident. *sessio.* XXIV, 24.

province, tous nommés directement par le Saint-Siége. D'ailleurs le besoin s'en faisait fortement sentir dans un pays où l'hérésie et la corruption des mœurs avaient fait tant de ravages. Il savait et personne n'ignore que rien n'est plus puissant pour arrêter ce double fléau. Enfin, il convenait au Comtat, province directement soumise au Saint-Siége, de donner cet exemple à la France qui l'environne de toutes parts. Il prit donc ses mesures, et un an après son arrivée à Avignon, il réunit ses suffragants et les prêtres qui avaient droit ou étaient obligés d'assister au Concile. Les canons qu'il promulgua sont tous marqués au coin de la sagesse.

Un des plus grands reproches faits à l'Église par les hérétiques de cette époque, c'est que le clergé ne vivait pas selon la sainteté de son état. De là la nécessité de *réformer l'Église dans son chef et dans ses membres*, comme on ne cessait de le répéter. Tarugi voulut que le jugement commençât par la maison du Seigneur, afin qu'on ne pût plus faire aux prêtres ce reproche adressé aux Pharisiens : *Ils disent et ils ne font pas ; ils attachent des fardeaux pesants et impossibles à porter ; ils les mettent sur les épaules des autres, et eux ils ne veulent pas y toucher, même du bout des doigts.* (1) Il conjura les évêques de la province de ne jamais oublier la dignité dont l'Église les a honorés, et les obligations qu'ils ont contractées devant Dieu. Ils ne sont placés au sommet de la hiérarchie que pour le salut des âmes; ils doivent donc se conduire avec tant de sagesse et mener une vie si pure que les peuples n'aient qu'à les suivre pour marcher dans les voies de la sainteté. En effet, poursuit Tarugi, les évêques sont la lumière du monde et les conducteurs des peuples ; ils doivent donc être saints afin de correspondre à la vocation divine et de bien remplir leurs devoirs. Ils sont obligés de veiller continuellement sur le troupeau confié à leur soin, de cultiver la portion de la vigne du Seigneur qui leur est échue en partage, d'implanter les vertus, d'extirper les vices, de combattre avec ardeur et d'avoir toujours devant les yeux les règles que prescrit la prudence. Afin de mieux s'y conformer, ils doivent prendre conseil d'hommes

(1) *Matth.* XXIII, 4.

pleins de zèle pour la gloire de Dieu et pour le salut des âmes. (1) Il rappelle ensuite à ses suffragants l'obligation où ils sont de faire, tous les ans, ou du moins tous les deux ans, par eux-mêmes ou par leur vicaire général, leur visite pastorale. Il leur recommande d'observer alors avec soin les sages prescriptions du Concile de Trente (2), et surtout de ne pas mener une nombreuse suite; sept à huit personnes au plus suffisent pour les accompagner. Ils se contenteront d'un repas frugal, et ils excluront tout ce qui sent le luxe. Ils doivent encore veiller sur les personnes qui composent leur maison, les corriger, éloigner celles dont la conduite ne serait pas édifiante. Toutes ces prescriptions et la manière dont elles sont faites n'ont d'antécédent dans notre histoire que celles des conciles tenus à l'Isle. (3) Là, comme à Avignon, le métropolitain prescrit plutôt qu'il ne consulte, et parle à ses suffragants comme ayant autorité. Les circonstances étaient analogues alors: comme à l'époque où nous sommes, il s'agissait de remédier aux maux causés par l'hérésie; de plus il se trouvait à Avignon un prélat envoyé directement de Rome et tenant de près au Souverain Pontife.

On avait négligé d'établir des témoins du Concile. Le Pape Innocent III avait prescrit, dans le IVe Concile de Latran, d'en nommer pour chaque diocèse. Les évêques devaient confier cette charge à des prêtres âgés, prudents, irréprochables pour la conduite, pleins de zèle pour la discipline, après avoir exigé d'eux le serment dans la forme prescrite. (4) Leur charge ne durait qu'un an, et consistait à s'informer adroitement des abus et à en avertir leur évêque afin qu'on y remédiât au concile suivant. Tarugi descend dans les détails et veut que les témoins du concile s'informent si les curés remplissent leurs devoirs avec soin, s'ils administrent les sacrements à tous et principalement aux malades; si eux et les clercs qui sont sous leur dépendance ne donnent point de scandale; s'ils résident dans leurs paroisses

(1) *Sunt enim episcopi mundi lumina populorumque duces.* (Conc. *Aven.* 1594.)

(2) Conc. *Trident.* XXIV, 3.

(3) Voir *tom.* I. *pag.* 414—445. — Le prélat s'adresse directement aux fidèles de sa province: *Franciscus Maria, Dei et Apostolicæ Sedis gratia archiepiscopus Avenionensis, universis provinciæ nostræ fidelibus in Domino.*

(4) La formule de ce serment se trouve à la fin du Concile de Flessingue tenu sous Eugène IV, en 1445. (P. Hardouin. *tom.*)

et s'ils s'acquittent bien de tous leurs devoirs. (1) Ces fonctions étaient extrêmement délicates; c'était une espèce d'inquisition, mais elle était publique et dès lors elle avait moins d'odieux. Après les témoins du concile venaient les examinateurs: leurs fonctions, pour être moins difficiles ne laissaient pas que d'être très-importantes. C'est d'eux que dépendait l'admission aux saints ordres et la collation des bénéfices, c'est-à-dire ce qu'il y avait de plus précieux dans l'Église. En effet, si pour être admis aux saints ordres il est nécessaire d'appartenir à une famille honnête et d'être suffisamment instruit, pour obtenir un bénéfice il faut avant tout faire profession de la foi catholique et vivre selon les saints canons.

Vient ensuite l'enseignement. Il se fait de deux manières, par les livres et par la parole. De là les sages prescriptions pour la librairie et l'imprimerie. Chaque année l'évêque doit faire visiter les magasins des libraires, et s'assurer qu'il ne se vend aucun livre contraire à la foi et aux mœurs. Il est défendu de rien imprimer sur la religion, sans approbation de l'Ordinaire. Chaque libraire doit tenir dans son magasin, à la portée de tout le monde, le catalogue des livres mis à l'*Index*. Les colporteurs qui vont par les campagnes doivent aussi l'avoir, et, de plus, être munis d'un permis.

Tarugi recommande d'élever les enfants dans la crainte de Dieu et dans le respect dû aux parents; il veut qu'on leur apprenne de bonne heure les éléments de la foi, et pour faciliter cette obligation aux curés, il porta un décret afin d'établir dans chaque paroisse des prêtres de la doctrine chrétienne dont la vocation spéciale était d'instruire les enfants. (2) Les curés

(1) *Ut synodales testes inquirant et referant an parochi munus suum obeant, ea qua par est sollicitudine, in sacramentis, omnibus quidem, ægris autem præcipue administrandis. An ipsi, aliique clerici omnes ullam populo præbeant offensionem.... Quæcumque vero animadverterint.... ea referant ad metropolitanum.* (P. Hard. *Collect. Conc. tom.*)

(2) *Quo studiosius parochi in eam curam incumbant, id etiam curet episcopus, ut in singulis suæ diœcesis oppidis et vicis, ubi commode fieri potest, Doctrinæ Christianæ sodalitas instituatur, quæ in eo munere ipsos parochos adjuvet, et ex viris ad id idoneis vita et moribus approbatis constet. Ecclesias in civitate et diœcesi, in quibus infantes et pueri ad discendam Doctrinam Christianam convenire possint, deputet; indulgentias a Pio V et Gregorio XIII concessas earum

veilleront sur les maîtres d'école, et les obligeront à faire le catéchisme tous les samedis dans l'après dîner. Le catéchisme doit être en langue vulgaire. Il entre ensuite dans de nombreux détails sur l'administration des paroisses. Ces prescriptions sont empreintes d'un grand esprit de sagesse. (1) Ce qu'il dit au sujet des reliques des saints est extrêmement remarquable. On ne doit les exposer à la vénération des fidèles qu'après les avoir fait reconnaître et approuver par l'évêque. Chaque église aura un inventaire des reliques qu'elle possède; on y fera mention des authentiques dont elles sont revêtues, afin de pouvoir toujours en prouver la vérité. Un pareil livre se trouvera également aux archives de l'évêché pour tout le diocèse. Les reliques seront tenues dans un lieu décent, convenable, d'un accès facile, tapissé de soie à l'intérieur, fermé d'une grille en fer ou d'une porte en bois à deux clefs qu'l'évêque confiera à des hommes pieux. Une lampe brûlera nuit et jour devant les saintes reliques, à moins que l'église ne soit trop pauvre pour l'entretenir. On ne doit les exposer à la vénération du peuple que les jours des grandes fêtes, sur l'autel ou en un lieu préparé exprès. Un prêtre revêtu de l'étole, de la chape ou d'un surplis, selon l'importance des reliques et des églises, en fera l'exposition, et les rapportera à leur place. Deux cierges au moins doivent brûler devant les reliques tout le temps qu'elles demeureront exposées.

Tarugi s'appliqua ensuite à corriger les abus. La clôture était mal observée dans plusieurs monastères; les religieuses sortaient en ville, et les séculiers entraient dans le couvent. Plusieurs évêques s'étaient vus dans l'impossibilité d'y remédier. Le serviteur de Dieu ne se découragea point : son action fut d'autant plus puissante qu'elle était accompagnée de plus de douceur.

sodalitatum hominibus sæpius promulgari curet. — Fiat formula Doctrinæ Christianæ lingua gallica pro hac provincia. — In Prono et concionibus parentes, puerorum moneantur ut filios suos et filias, hora prestituta ad Doctrinam Christianam addiscendam ire compellant. (Hardouin, *Coll. Conc. tom.* x. *Conc. Aven.* VIII.)

(1) *Studiose vero parochus sit sollicitus de pauperibus suæ parochiæ, præsertim puellis nubilibus, viduis, orphanis, pupillis, ægrotis, senio confectis, aliisque personis utraque misericordia indigentibus, quibus et ipse opituletur et alios hortatu suo ad id officium invitet.* (P. Hardouin, *Col. Conc. tom.* x.)

il multiplia ses visites, il porta les religieuses à la réforme. Peu à peu il rétablit la clôture, la commensalité, l'observance des règles et des vœux. Il allait souvent dire la messe, tantôt dans un monastère et tantôt dans un autre. Il adressait toujours la parole aux religieuses, dans ces occasions, et il le faisait avec tant d'onction qu'il les laissait consolées et fortifiées. Il les amena ensuite à recevoir souvent et avec fruit l'auguste sacrement de nos autels; il les forma à l'oraison. Alors elles comprirent la sagesse d'un prélat qui les avait conduites par des voies si douces à vivre selon leur saint état.

Il veillait avec un zèle admirable à tout ce qui pouvait procurer la gloire de Dieu, et ce fut pour lui une grande consolation de voir le vénérable César de Bus (1) et ses compagnons se réunir à Ste-Praxède et se mettre sous sa direction. Comme ce fut surtout à l'aide de ce grand serviteur de Dieu que Tarugi propagea la piété parmi son peuple, et qu'il introduisit l'exercice de la doctrine chrétienne dans toutes les paroisses, il est nécessaire de reprendre les choses de plus haut.

Le vénérable César de Bus naquit à Cavaillon, le 3 février 1544, de Jean-Baptiste de Bus arrière-petit neveu de Sainte Françoise, dame romaine, et de Anne Mark ou de la Marche, femme d'une haute extraction et d'une rare piété. Sa famille, originaire de Côme (duché de Milan), était venue habiter le Comtat vers le milieu du XVIe siècle. On remarqua de bonne heure en lui des dispositions particulières pour la piété. Il entreprit, encore enfant, de jeûner le carême, et même tous les vendredis de l'année. Il éprouva dès lors un grand attrait pour l'état ecclésiastique. Les premiers éléments des vertus cléricales étaient dans son cœur, et se manifestaient à tous les yeux; il était doux, pieux, chaste, modeste, généreux. La dissipation du collége ne nuisit point à ses heureux penchants. Il étudia sous les PP. Jésuites d'Avignon, et ces habiles maîtres, cultivant ses heureuses dispositions, tout en le faisant avancer dans les sciences, se montraient encore plus soigneux de ses progrès dans la vertu. La dévotion que sa pieuse mère lui avait inspirée pour la Sainte Vierge, prit un nouvel accroissement, et il ne se passait

(1) Il était alors aveugle. Le P. Théophile Rnauayd, jésuite, a écrit sa vie et a donné à son livre le titre de *L'Aveugle voyant; Cæcus videns.*

point de jour qu'il ne lui adressât de ferventes prières. Son amour pour la mortification le porta à jeûner avant l'âge fixé par l'Église. Il renouvela durant sa jeunesse les essais qu'il avait faits dans son enfance : à l'âge de 15 ans il jeûna le carême entier et tous les vendredis de l'année : afin de rendre cette œuvre plus méritoire, il donnait aux pauvres les aliments dont il se privait.

Durant les guerres de religion, il suivit l'armée catholique et servit sous Serbelloni. Il se fit un ami du chevalier d'Agard natif de Cavaillon comme lui. (1) L'honneur était le fondement de leur amitié ; ils s'instruisaient mutuellement de leurs devoirs et ils s'appliquaient à les remplir. Lorsque la paix fut rétablie César se retira à Cavaillon et allia l'étude des belles-lettres à la pratique des vertus chrétiennes. Il se fit recevoir dans une confrérie de pénitents ; ces associations étaient alors très-florissantes. (2) Il en suivit les exercices avec tant de ferveur que ses confrères le choisirent pour leur chef. Dans la suite, il fut regardé comme le restaurateur de la confrérie.

Tandis qu'il ne pensait qu'à s'affermir dans la vertu, Alexandre, son frère, dominé par d'autres soins, s'occupait de l'avancement dans le monde. Il le retira de ses exercices de piété et il lui fit donner un emploi dans l'armée navale qui faisait ses préparatifs à Bordeaux, et dont il avait le commandement. César tomba malade en arrivant, et fut obligé de retourner à Cavaillon. L'expédition n'eut pas lieu ; Alexandre de Bus fut nommé capitaine de la garde du roi, et comme il aimait César plus que ses autres frères, il l'appela auprès de lui afin de lui créer une position et de le faire avancer dans les emplois. César, inébranlable dans la vertu au milieu du tumulte des armes, se laissa amollir par les délices de la cour. Il plut au monde et il voulut lui plaire. Son cœur uniquement épris des charmes de la piété, se livra à d'autres jouissances. Les plaisirs, les bals, les spectacles, l'absorbèrent tout entier. Bientôt la vanité et l'ambition devinrent les seuls mobiles de sa conduite. Cependant, malgré son infidélité, Dieu ne l'abandonna point ; et dans sa miséricorde,

(1) François d'Agard, capitaine de cavalerie aux siéges de Mérindol et de Cabrières, fut gouverneur de Cavaillon en 1572, et périt au siége de Nîmes en 1577. Sa famille se distingua dans ces guerres, et fut la terreur des Calvinistes.

(2) Voir plus haut, pag. 150.

lui ménagea des mécomptes. Son avancement n'arrivait pas, sa vanité en fut blessée ; il se crut méconnu, quitta la cour, et revint à Cavaillon.

Les habitudes qu'il avait contractées furent diversement appréciées. Les gens du monde applaudissaient à la délicatesse de sa table, au faste de ses vêtements, aux agréments de sa conversation, aux charmes de son esprit. Les personnes sérieuses qui l'avaient vu à la tête des bonnes œuvres, gémissaient sur sa dissipation et sur sa mondanité. Une pieuse veuve, simple femme du peuple, entreprit de le ramener dans les voies de la vertu. Elle se nommait Antoinette. Ses vertus étaient à peu près celles d'Anne la prophétesse : jeûne continuel, prière incessante, assiduité à l'église. On a voulu même lui donner la qualité de prophétesse, et l'on a conservé pendant longtemps le souvenir de plusieurs choses qu'elle avait prédites. (1) Sa vie était austère et son zèle pour la gloire de Dieu lui faisait braver tous les obstacles. Elle n'hésita pas à aller plusieurs fois à Orange, alors que les religionnaires en étaient entièrement maîtres, afin de soutenir les catholiques. Les hérétiques le surent et jurèrent sa perte ; elle ne leur échappa que par miracle. Son zèle pour la conversion de César la porta à s'insinuer dans sa maison (2), où l'on eut toujours pour sa vertu la considération qui lui était due. Dieu lui avait fait la grâce de parler des choses du ciel avec une onction particulière ; chacun l'écoutait avec plaisir ; César même s'arrêtait quelquefois pour l'entendre. Plusieurs fois elle le pria de lui lire la vie des Saints. César prit goût à cette lecture ; les réflexions de la pieuse veuve faisaient impression sur son âme ; mais César revenait bientôt à ses habitudes de mondanité. Cela se renouvela souvent. La pieuse veuve, loin de se décourager, redoublait de zèle. Un jour elle lui dit : La grâce de Dieu vous presse, vous lui résistez, craignez qu'elle ne vous abandonne. » Ces paroles l'é-

(1) P. Pierre Du Mas, prêtre doctrinaire. *Vie du vénérable César de Bus*, pag. 23.

(2) *Nam per occasionem viciniæ in Cæsaris familiaritatem irrepens, sanctis monitis assiduæ ingeminatis, et numquam repulsus fastidiente charitate, sed maxime incensis ad Deum precibus ac lacrymis et severa sui tractatione, eo denique hominem sancta importunitate adegit ut lectione piorum librorum assumpta, et interpellatione numinis ad exorandam cœlestem lucem adhibita, de vita componenda cogitationem susciperet, nec ita multo post reipsa perficeret, dux fœmina facti.* (P. Theoph. Raynaldus. *tom.* IX. *Cæcus videns.*)

branlèrent, mais ne l'empêchèrent pas de se rendre à une assemblée de plaisir. Cependant les pensées nouvelles qui s'élevaient dans son âme, le frappant, il se troubla, et bientôt les forces venant à lui manquer, il tomba dans une espèce de défaillance et fut renversé par terre. « Heureuse chute, s'écrie son pieux historien, qui, semblable à celle de Saint Paul, changea le loup en agneau et d'un mondain fit un apôtre ! »

Il reprit ses sens, se releva au bout de quelques instants, mais au lieu de poursuivre sa route, il revint dans sa maison, rentra dans sa chambre et attendit en silence la manifestation de la volonté divine. Antoinette avertie, en bénit le Seigneur, vint voir le nouveau pénitent, et l'adressa à un saint homme, appelé Louis Guyot, qui n'avait pas peu contribué par ses prières à cette conversion extraordinaire. Louis était d'une humilité solide, d'une grande mortification et surtout d'une profonde piété. Il resta toute sa vie simple clerc de l'Église de Cavaillon, et il ne voulut jamais avancer dans les Ordres. Content du service de la sacristie, il refusa d'accepter un canonicat dans son pays et à Riez où l'évêque Elzéar de Rastel son parent voulait l'attirer. (1) Ce fut cette âme simple, mais enrichie des dons de la grâce, que la Providence choisit pour diriger César dans ces premiers commencements. Le sacristain l'adressa ensuite au P. Pecquet, jésuite de la maison d'Avignon. César lui fit une confession générale, retourna à Cavaillon et se disposa à s'enfermer dans une Chartreuse. Mais son évêque, Christophe Scot, s'y opposa et fut d'avis qu'il reprît ses études et qu'il entrât dans l'état ecclésiastique où Dieu l'appelait dès sa jeunesse. Il le fit, reçut les Ordres, et l'évêque de Cavaillon l'attacha à son Église en lui donnant un canonicat dans sa cathédrale.

César ne pensa plus qu'à bien remplir les obligations qu'il venait de contracter. Il se logea dans le cloître, afin d'être plus assidu aux heures canoniales. Son appartement ressemblait à la cellule d'un anachorète, tant son mobilier était simple et éloigné de tout luxe. Il servait à l'autel mais sans vivre de l'autel :

(1) E. de Rastel avait été abbé de Sénanque en 1566. Il naquit à Cavaillon vers l'an 1530 ; il fut nommé à Riez en 1577 et il mourut dans sa patrie, le 28 octobre 1596. — Son neveu, Charles de Saint Sixt, natif d'Avignon, lui succéda et mourut en 1614 à Riez où il fut enseveli. (*Gall. Christ. tom.* III. *pag.* 962.)

son patrimoine fournissait à ses besoins, et il distribuait aux pauvres les revenus de son bénéfice. Il se fit un devoir rigoureux de se tenir dans la plus grande union avec son évêque; il se mit à sa disposition. Nous verrons bientôt combien il lui fut utile lorsqu'il s'agit de réformer les abus. César n'était pas prêtre; son pieux évêque voulut avoir la consolation de lui voir dire la messe, et le pressa de se faire ordonner. Ses exhortations furent impuissantes; un ordre formel put seul vaincre ses répugnances. Il reçut la prêtrise en 1582; il dit sa première messe dans la cathédrale de Cavaillon, et les fidèles en foule se firent un devoir d'y assister.

Dès lors il s'adonna aux pénibles fonctions du ministère. La direction des âmes et la prédication de la parole de Dieu l'absorbaient tout entier. Ses discours étaient simples mais énergiques, moins brillants que solides, plus instructifs que savants. Loin de chercher à briller par l'éclat d'une vaine éloquence, il imitait les hommes apostoliques, et, comme eux, il s'efforçait d'exposer avec clarté les dogmes de la religion et d'inculquer les maximes de l'Évangile. Le ciel bénit ses travaux : ses instructions furent goûtées, portèrent leurs fruits, et les pécheurs, convertis par ses paroles de feu, venaient se prosterner à ses pieds, faire l'aveu de leurs fautes et en recevoir le pardon.

Son zèle trouva de grandes résistances dans la réforme de l'abbaye de St-Benoît. Nous avons fait connaître l'origine de cet ancien monastère. Il était alors déchu de sa ferveur première ; la règle y était mal observée, et les religieuses ne gardaient plus la clôture. César pensait à remédier à un si grand abus, lorsque Catherine de la Croix appartenant à une famille distinguée selon le monde, lassée de la cour et dégoûtée des vanités du monde, entra dans ce monastère, et choisit César pour directeur. C'est par elle qu'il proposa la réforme. A ce mot, les religieuses furent alarmées : elles dirent qu'on ne pouvait exiger au delà de ce qu'elles avaient promis, et qu'elles ne prétendaient pas contracter des obligations autres que celles qui se pratiquaient à l'époque de leur réception. La plupart des habitants furent de leur avis : des plaintes s'élevèrent, et l'évêque jugea à propos de renvoyer la réforme à un autre temps.

César en éprouva une bien grande peine: Dieu le dédommagea par la conversion de Jean-Baptiste Romillon. Plusieurs y avaient travaillé: la lecture de Grenade acheva l'œuvre de la grâce César l'amena aux pieds de son évêque. Il fit son abjuration en 1579, à l'âge de 26 ans. Dès lors il commença cette longue vie de pénitence qui fit oublier ses égarements. Il reçut les Ordres et il fut un des plus saints prêtres de son siècle. César et le P. Pecquet à qui il avait donné sa confiance le firent avancer rapidement dans les voies de la perfection. Les dons de la grâce se trouvaient en lui réunis à plusieurs belles qualités naturelles: un jugement solide, une santé robuste, une activité infatigable un grand fonds de bonté, une facilité d'élocution, un style élégant, une force, une énergie à laquelle il était difficile de résister. L'évêque de Cavaillon le fixa dans son diocèse en lui donnant un canonicat dans la collégiale de l'Isle. Ainsi ce diocèse posséda deux hommes remplis de l'esprit apostolique, qui travaillèrent efficacement à réparer les désordres causés par l'hérésie.

Scot mourut bientôt, et Grimaldi le remplaça. César l'avait connu au siége de Menerbes: il espéra qu'il le soutiendrait dans la réforme du monastère de St-Benoît qu'il avait plutôt suspendue qu'abandonnée. Il ne se trompa point: mais les plaintes ayant recommencé plus fortes que jamais, on craignit une sédition et le prélat pria César de ne plus y penser. La réforme échoua et le réformateur ne fut pas épargné. Les choses allèrent si loin que Grimaldi crut devoir lui interdire le monastère. César se soumit et poussa la charité jusqu'à rétablir de ses propres deniers les affaires temporelles de cette maison qui étaient dans un état déplorable. Cette conduite éminemment chrétienne eut l'effet qu'on pouvait en attendre; les religieuses ouvrirent les yeux, condamnèrent leur conduite passée, revinrent d'elles-mêmes à la réforme, s'unirent à Catherine de la Croix, et se mirent à observer exactement leurs saintes règles.

Dominique de Grimaldi fut transféré à l'archevêché d'Avignon (1585), et Pompée Roch lui succéda sur le siége de Cavaillon. (1586) César s'était alors retiré sur la montagne qui domine la ville, auprès de la chapelle dédiée à St Jacques le

Majeur et à St Philippe, apôtres, patrons de Cavaillon (1), afin de se livrer avec plus de liberté à la contemplation des choses saintes et aux exercices de la plus rigoureuse pénitence. Il croyait y trouver la solitude ; mais celui qui a dit : *Nous courons à l'odeur de vos parfums*, communique à ses saints une vertu secrète qui attire les âmes touchées du désir du ciel. A peine le bruit de sa retraite se fut-il répandu qu'on vit venir auprès de lui une foule de personnes et même des paroisses entières, désireuses de s'édifier et de recevoir ses pieuses exhortations. (2) César, touché de leur ferveur et dans le dessein de la favoriser, fit arranger le chemin de la montagne et donna à ce lieu une ressemblance frappante avec le Calvaire. Cinq oratoires où étaient représentés les principaux mystères de la Passion du Sauveur, s'élevaient de distance en distance. Sixte V accorda de grandes indulgences en faveur de tous ceux qui feraient ce pieux pèlerinage. (3)

Grimaldi avait commencé à restaurer la cathédrale; Pompée voulut continuer, mais les fonds manquaient. Le prieuré de Cabrières était affecté à l'ouvriérat, et sauf une modique portion (400 l.) réservée à l'ouvrier, tous les revenus devaient être employés aux réparations de la cathédrale. Bernard d'Agard obtint, on ne sait comment, une bulle qui érigeait l'ouvriérat en dignité du Chapitre et qui rendait l'ouvrier propriétaire du prieuré de Cabrières, partant, maître de tous les revenus. C'était une nouveauté : l'évêque et le Chapitre reclamèrent, mais inutilement. Bernard d'Agard conserva la jouissance de son prieuré, et l'é-

(1) Cette chapelle avait été bâtie en 1340. On y mit une cloche en 1457 ; Pompée Roch, évêque de Cavaillon, fit agrandir l'ermitage en 1595. Le vénérable César de Bus y avait fait faire une chambre où il demeurait depuis 1587. Lorsqu'il le quitta (1590), cette chapelle avait assez de revenus pour le service divin. (*Mémoires inédits sur Cavaill.*)

(2) Parmi les personnes pieuses qui étaient alors sous la conduite de César de Bus, on doit mettre au premier rang Madame de Caprlis de Pernes, fondatrice du premier monastère de la Visitation à Avignon.

(3) Le bref donné en cette circonstance est très-remarquable et accorde 100 ans d'indulgence à ceux qui visiteront la chapelle et les oratoires les dimanches et fêtes d'obligation, et les autres jours 50 ans ; tous les vendredis 200 ans ; pendant la Semaine Sainte et les trois fêtes de Pâques, aux fêtes de Saint Jacques et de Saint Philippe, le jour de l'Invention et celui de l'Exaltation de la Croix, indulgences plénières. (*Mém. inédits.*)

vêque fut réduit à faire à ses frais les réparations de sa cathédrale. (1)

Pendant qu'on y travaillait, le prélat alla à Vaucluse, célébra la messe à l'église paroissiale, entra dans la chapelle qui est à côté du chœur, vit le tombeau dans lequel la tradition porte que fut enseveli Saint Véran (2), le fit ouvrir et trouva un petit coffre en bois renfermant des pierres, des morceaux de bois et de verre, le dessus d'un autre coffre et un suaire; le tout sans note ni inscription. Il fit dresser procès-verbal de sa visite, par Barral notaire à Lagnes (12 mai 1587), en présence de son vicaire général, du prieur de Vaucluse, du vénérable César de Bus et de plusieurs autres témoins.

Enfin, le temps marqué par la Providence arriva, et les deux apôtres de Cavaillon, le vénérable César de Bus et le P. Romillon se réunirent et commencèrent à évangéliser tous nos diocèses. La peste avait obligé les Jésuites d'Avignon de se retirer à Cavaillon, où le fléau n'avait pas encore pénétré. Ils donnèrent des instructions au peuple sur les principales vérités de l'Évangile. Le P. Romillon alla visiter le P. Pecquet son premier directeur. Il assista aux instructions, et il fut frappé des catéchismes du P. Choan. Il résolut de l'imiter et de suivre cette méthode simple, claire, lumineuse, qui évite toute trivialité et demeure toujours à la portée du peuple. Il communiqua son dessein au vénérable César de Bus qui l'adopta. Avant de le mettre à exécution, ils allèrent trouver l'évêque, qui les approuva, les dispensa du chœur et les engagea à exercer leur zèle non-seulement à Cavaillon mais dans tout son diocèse. Le P. Romillon venait d'être ordonné prêtre (1588), et avait dit sa première messe au Noviciat des Jésuites. Durant les quelques jours qu'il resta avec eux, son zèle le poussa à travailler au salut du prochain. C'est alors qu'il se trouva en rapport avec quelques pieuses filles d'Avignon, parmi lesquelles était Françoise de Bermond qui, dans la suite, fonda les Ursulines en France.

(1) L'auteur de la vie du vénérable César de Bus remarque que des sculptures remontant à l'époque de la construction de cette église, furent abattues et remplacées par des ornementations faites dans le goût du jour. Il ajoute que le peuple murmura beaucoup de ces changements. (Le P. Du Mas. *Vie du vén. César de Bus.*)

(2) Voir tome premier, *pag.* 196.

Cependant César de Bus continuait l'Œuvre des catéchismes à Cavaillon, et se livrait à toute l'ardeur de son zèle. Son entreprise était admirable et tout à fait selon les idées du temps et les besoins de l'époque. Tout le monde sentait la nécessité de revenir à ces instructions simples et méthodiques, dans lesquelles les vérités de la religion sont mises à la portée des intelligences les moins favorisées par la nature. Des Congrégations de catéchistes se formaient dans toutes les parties de l'univers catholique. Rome avait donné l'exemple ; Milan, Bologne suivaient ; Avignon ne pouvait rester en retard : deux illustres disciples de Saint Philippe de Néri y avaient apporté son zèle et sa méthode. Il fallait des hommes pour les mettre en pratique, et la Providence avait suscité le vénérable César de Bus. Il n'avait rien précipité, et en attendant le moment marqué par le ciel, il travailla à réformer les enfants de St-Dominique. Ces religieux, établis à Cavaillon depuis peu (1525), n'étaient pas tombés dans un entier relâchement, mais ne vivaient plus selon l'ancienne discipline. (1) Ils connaissaient César et ils l'estimaient : ces dispositions les préparaient admirablement à recevoir la réforme. Aussi il n'eut qu'à la leur proposer ; aussitôt ils renoncèrent à l'usage du linge et de la viande, se levèrent à minuit, et s'acquittèrent fidèlement de tous les autres devoirs de leur sainte vocation.

La réforme du clergé de Cavaillon fut encore l'œuvre de César de Bus. Il gagna la confiance de quelques ecclésiastiques qui lui parurent avoir moins d'éloignement pour une vie plus réglée, et il les décida à se réunir de temps en temps pour conférer sur les moyens de se sanctifier. L'évêque Pompée Roch eut ces assemblées pour très-agréables, et voulut même qu'on les tînt dans la chapelle de son palais ; il ne manquait jamais de s'y trouver. Elles avaient lieu trois fois par semaine ; tout s'y passait en exercices de piété et en pratiques de pénitence. César était

(1) Les Dominicains furent fondés à Cavaillon, en 1525, par Gaucher de Brancas, baron de Céreste, qui leur donna sa maison située près la porte St-Michel. Ils y restèrent jusqu'en 1596, époque où ils bâtirent un nouveau couvent et une église dédiée à Notre-Dame de Pitié. (Puy Ricard d'Agard, *Mém. inédits sur Cavaill.*) Le baron des Adrets leur fit beaucoup de mal. Après la Révolution, leur église et leur couvent ont été démolis et le lieu qu'ils occupaient a été changée en place publique qui porte leur nom.

persuadé que pour introduire la réforme dans le clergé, il fallai y ramener l'esprit de retraite, d'oraison et de mortification, e surtout la haine du péché par la considération des fins dernià res. En effet, il est facile d'élever sur ce fondement l'édifice de vertus cléricales. C'était l'objet des méditations continuelles de tous ceux qui s'assemblaient auprès de César. Ces pieuses réunions produisirent d'excellents effets. Ces assemblées se changè rent plus tard en congrégations dont César fut le chef, et devinrent le berceau des Pères de la Doctrine Chrétienne.

Le P. Romillon, animé du même esprit, opérait des réformes non moins utiles à l'Isle. La réputation de ces deux hommes apostoliques se répandit au loin, et l'évêque de Viviers les invita à évangéliser son diocèse. Le P. Romillon fut choisi pour cette mission ; il y travailla trois mois entiers avec les plus heureux succès. A son retour, il reprit l'œuvre des catéchismes, et continua ses instructions familières avec les prêtres qu'il s'était associés. Il pria César de venir auprès de lui, et l'on peut dire que dès lors la Congrégation de la Doctrine Chrétienne fut commencée.

Cependant Pompée Roch fit exécuter un travail qu'on serait heureux de trouver dans tous les évêchés : on écrivit, par ses ordres, sur les murs de la grande salle du palais, les noms de tous les évêques qui l'avaient précédé sur le siége de Cavaillon. On suivit la liste trouvée dans les archives. Elle était peu exacte: on y avait inséré les noms de plusieurs évêques de Châlon et de Mende; mais quelque imparfait que fût ce travail, il pouvait servir de base et faciliter les moyens d'arriver à une chronologie plus rigoureuse. Pompée Roch mourut à Cavaillon; il fut enseveli dans sa cathédrale. François Bordini lui succéda ; il était prêtre de l'Oratoire et confesseur de Clément VIII. Ce prélat, tout plein de l'esprit de Saint Philippe de Néri dont il avait été disciple, aussi bien que Tarugi archevêque d'Avignon, seconda puissamment César de Bus et le P. Romillon qu'il regarda toujours comme les apôtres de son diocèse. En effet, ils en remplissaient les pénibles fonctions, parcourant les villes et les campagnes, annonçant la parole de Dieu, réconciliant les pécheurs et faisant partout refleurir la piété. L'institution de la Doctrine Chrétienne lui plut tellement qu'il obligea le théologal de sa cathédrale à en suivre la méthode et à changer ses instructions en catéchisme.

Un orage soulevé à l'Isle contre le P. Romillon, donna occasion au nouvel évêque de faire connaître combien il lui était attaché. Ce saint prêtre avait composé des cantiques sur les principales vérités de la religion, et il les faisait chanter avant ses instructions. (1) Des esprits ignorants ou mal intentionnés blâmèrent cette invention de son zèle, et dirent qu'il imitait les hérétiques, qui avaient changé la liturgie, et qui dans leurs assemblées ne chantaient plus qu'en langue vulgaire. C'était une calomnie : il y avait loin entre des cantiques exprimant des sentiments pieux ou exposant les mystères de la religion, chantés en dehors de l'office divin, et des compositions faites pour remplacer les psaumes et les autres parties de la liturgie. L'évêque qui avait approuvé ces cantiques, irrité de ces inculpations mal fondées, vint à l'Isle, monta en chaire et fit l'apologie du P. Romillon. Ce saint prêtre s'éclipsa, et, ayant appris que ses détracteurs allaient être forcés de lui faire des excuses publiques, il sortit de l'Isle et ne voulut plus y revenir qu'il n'eût obtenu leur grâce.

Cependant César de Bus, voulant perpétuer le zèle des prêtres qu'il s'était associés, pensait à donner une forme définitive à la Congrégation de la Doctrine Chrétienne. Il alla à Avignon trouver l'évêque de Cavaillon, alors Vice-Légat, et il lui présenta un mémoire dans lequel il lui exposait le but et la fin de son institut : ce but etait sage et conforme à l'esprit de l'Église. Le Concile de Trente et les Souverains Pontifes avaient déjà jugé que rien n'était plus propre à ramener les hérétiques à la foi de l'Église et à rétablir la pureté des mœurs parmi les fidèles que les instruc-

(1) Il en avait composé sur le PATER, *l'*AVE MARIA, *le* CREDO, *le* SALVE REGINA, et sur plusieurs autres prières de l'Église. Il en avait fait une version si fidèle, qu'il exprimait très-bien dans ses vers le sens et l'action des paroles latines. (Bourguignon, prêtre de Marseille. *Vie du P. Romillon*, *p.* 130.) — Les cantiques du P. Romillon ont été longtemps en usage dans nos pays. Nous croyons en avoir possédé le recueil. D'Ortigue ne l'a pas connu et son article sur les cantiques, passant rapidement du XIVe au XVIIIe siècle, laisse à ce sujet une regrettable lacune. Tout porte à croire qu'entre la légende de Saint Gens et les cantiques du P. Brydayne, plusieurs compositions de ce genre ont dû se produire parmi nous. Le P. Romillon est un de ces pieux poëtes. De plus, il nous semble que c'est par lui qu'a commencé l'usage, aujourd'hui universellement reçu, de chanter à l'église des cantiques avant certains exercices. La levée de boucliers du clergé de l'Isle nous paraît une preuve suffisante de la vérité de cette assertion. (Voir J. D'Ortigue. *Dict. de Plain-chant et de Musique religieuse*, *Art. Cantique.*)

tions familières. César de Bus et ses compagnons en avaient f
l'expérience à Cavaillon et dans les diocèses voisins. Ils avai
donc résolu d'établir, avec l'agrément de l'autorité, une congr
gation dont l'occupation principale serait l'enseignement de
Doctrine Chrétienne. Ils voulaient instituer un Ordre de catéch
tes, comme il y en avait eu de Frères Prêcheurs. Les curés a
raient en eux des hommes dévoués dont ils pourraient toujou
se servir. Les ecclésiastiques en seraient les membres essentiel
et les laïques pourraient y être reçus comme coadjuteurs. To
seraient obligés de tendre à la perfection. Les prêtres feraie
en sorte de la pratiquer en se conformant aux saints canons.
prélat accueillit avec bonheur cette demande : évêque de Cava
lon et disciple de Saint Philippe de Néri, il ne pouvait que fav
riser l'institut de la Doctrine Chrétienne. Afin de donner plus
force à son approbation, il unit en cette circonstance l'autori
que lui donnait la double qualité d'évêque de Cavaillon et cel
de Vice-Légat d'Avignon. (1)

Le vénérable César de Bus assembla à l'Isle ses principa
disciples (29 septembre 1592), leur rendit compte de ce q
venait de se passer, reçut leur promesse de se fixer dans
nouvel institut et leur demanda où ils désiraient qu'on fit le pr
mier établissement. Les uns voulaient que ce fût à la campag
afin d'être mieux à portée d'instruire le petit peuple ; les autr
opinèrent pour la ville, alléguant l'exemple de Saint Charles q
avait établi la principale maison de sa Doctrine Chrétienne à M
lan. Cet avis prévalut : on choisit Avignon et on jeta les yeux s
la maison et sur l'église de Ste-Praxède alors vacantes, qu'on o
tint facilement du nouvel archevêque Tarugi. Nous avons vu q
ce saint prélat accueillit avec empressement le nouvel institut,
accorda l'église qu'on lui demandait. César en prit possessi
le jour de Saint Michel (1593), et le dimanche suivant il y fit
catéchisme pour toute sorte de personnes. Ses premières in
tructions furent écoutées avec bonheur, et laissèrent entrev
les services éminents que le nouvel institut allait rendre à l'Ég
se. Tarugi se joignit à ces nouveaux apôtres et voulut continu
à Avignon, dans la Doctrine chrétienne, les exercices qu'il av

(1) P. Du Mas. *Vie du vénérable César de Bus.*

si longtemps faits à Rome dans l'institut de l'Oratoire, sous la direction de Saint Philippe de Néri. Il favorisa cette œuvre, et un des principaux articles de son Concile porte qu'on établira les Pères de la Doctrine Chrétienne dans toutes les paroisses de sa province ecclésiastique.

Après avoir fondé la Doctrine Chrétienne, César de Bus et le P. Romillon s'occupèrent de l'instruction des jeunes filles, et c'est par l'établissement des Ursulines qu'ils pourvurent à ce nouveau besoin. Cette seconde partie de leurs travaux n'est ni moins importante ni moins utile à l'Église. Le P. Romillon avait jeté les premiers fondements de cet institut, peu de temps après son ordination. Il laissa au temps le soin de mûrir cette idée ; il la communiqua à César de Bus, et tous les deux, du consentement de l'évêque Bordini, fondèrent à l'Isle le premier couvent des Ursulines, sous la conduite de Françoise de Bermond et de Cassandre de Bus, nièce du vénérable César. Il s'en établit bientôt une autre à Avignon, sous la conduite de Jeanne de Faucher, veuve de Capelis, et de ces deux Maisons, comme de deux sources inépuisables, ces deux saints instituteurs tirèrent une foule de filles zélées pour propager le nouvel institut en Provence, en Dauphiné, en Languedoc et dans toute la France. Ils le mirent sous la protection de Sainte Ursule, parce que leur institut avait beaucoup de rapport avec celui des Ursulines d'Italie, fondé par Sainte Angèle de Bresse. Elles ne devaient faire que des vœux simples ; leur fin principale était l'éducation chrétienne des jeunes filles (1) et surtout de celles qui appartenaient aux familles pauvres. (2) Leurs écoles devaient être gra-

(1) *Pro proprio ac peculiari eorum instituto, Puellarum instructionem, et doctrinæ Christianæ circa easdem puellas exercitium assumentes, piæ et honestæ Puellarum educationi consulentur, necnon easdem Puellas catholicis moribus et virtutibus christianis instruendo laudabiliter sese exercere intendant.* (Bull. S. Pauli V. ad Archiep. Lugdun. ann. 1619.)

(2) Les Souverains Pontifes crurent devoir user de beaucoup de prudence en approuvant le nouvel institut. Paul V écrivait à l'Archevêque de Lyon à propos des externes : *Et quamvis olim maximo cum fructu animarum, in Galliis factum id fuisse dicatur, non est visum tamen expedire instituti hujus Religiosis ut in eisdem ædibus cum ipsis sæculares Puellæ convivant et instruantur.* — Ce principe posé, voici les mesures qu'il prescrit : *Amplum atrium ad alterum ecclesiæ latus, intra tamen monasteriorum hujusmodi clausuram, ex ædibus circum extructis fiat, ad quod cum Matres et Sorores magistræ, docendi causa, signo scholæ ultimo au-*

tuites, et toutes les jeunes filles riches ou pauvres pouvaient y être indistinctement reçues. Mais après la mort de leurs saints fondateurs, les Ursulines crurent devoir entrer dans une voie un peu différente, et le désir de leur sûreté fit qu'elles se cloîtrèrent presque toutes. Elles crurent aussi se rendre plus utiles à l'Église en étendant leurs soins aux jeunes personnes qui appartenaient aux classes plus élevées, et en recevant des pensionnaires dans leurs couvents. (1) En tout cela, elles ne firent que suivre la direction donnée par les supérieurs ecclésiastiques, en sorte qu'elles ne sont pas moins dignes d'éloge pour tenir maintenant une conduite qui diffère un peu de leur institution première. Reprenons les choses de plus haut.

Dieu veille sur son Église et ne cesse de lui fournir, selon les temps et les circonstances, tous les secours qui lui sont nécessaires, les variant selon ses besoins et les proportionnant toujours aux infirmités des hommes. (2) Providence admirable qui se plie, pour ainsi dire, à nos caprices et qui s'accommode à nos fantaisies, afin de mieux nous attirer à elle et de nous faire marcher vers nos éternelles destinées. L'amour des sciences dominait chez les femmes à cette époque; on voulait pour elles une instruction plus développée, et, si peu connaissaient les langues anciennes, toutes devaient avoir une notion assez étendue de l'histoire des peuples anciens et des hommes qui dans la suite des âges s'étaient distingués par leurs talents et leurs vertus. Il fallait des maîtresses pour enseigner ces sciences. Les anciens

dito, accedant; portæ geminæ, exterior scilicet et interior, obseratæ erunt, ac in illud Assistrice præsente, binæ et binæ ingredientur ante et post meridiem, unde se post duas circiter horas, se recipient in religiosa claustra, ut his occlusis, et non ante, portæ atrii in publicum reserantur, et Puellæ domum suam quæque recedant, quæ non erunt Convictrices. Hoc autem introducendi Puellas non Convictrices, ad nostrum et Sedis Apostolicæ beneplacitum tantum duret. (Bull. Rom. Pauli V. tom. v. par. IV. pag. 270. ad archiep. Lug. an. 1619.)

(1) Le pape Paul V veut qu'on prenne ces précautions par rapport aux Pensionnaires: *Convictrices autem in suum cubiculum se quæque recipient, ac in loco separato ab habitatione Religiosarum, sed intra eamdem clausuram inhabitabunt, intra quam clausuram aliæ personæ sæculares præter supradictas admitti non possunt His omnibus duæ præerunt, ex Matribus una, altera ex Sororibus, quibus Socia ad rem familiarem adjungetur. (Bull. Rom. tom. x. par. IV. pag. 270. Bul. Pauli V. ad archiepis. Lugd.)*

(2) Bulle accordée, le 17 juin 1612, par Paul V, au premier monastère des Ursulines de Paris.

monastères étaient des maisons de prière plutôt que d'étude : on s'y livrait à la contemplation et non à l'action, et ce calme de la solitude, cet éloignement de toute préoccupation extérieure dont étaient si jaloux les premiers ascètes d'Égypte ou de Syrie, faisaient encore l'unique objet des vœux des personnes engagées dans le cloître. Mais les nouveaux besoins se faisaient sentir, il fallait des institutions qui pussent y correspondre. C'est ce qui nous explique la facilité avec laquelle les premiers pasteurs des âmes consentirent à ce que les Ursulines, tout en donnant leurs soins aux enfants des pauvres, les étendissent aussi à ceux qui appartenaient à une classe plus élevée, qu'elles reçussent des pensionnaires et qu'elles les formassent aux exercices convenables à leur sexe et à leur position sociale. Elles y ajoutèrent bientôt l'instruction des femmes à leurs grilles, particulièrement dans les villes dépourvues d'assistance spirituelle : mais c'était par surérogation. Les bulles données en leur faveur les rappellent sans cesse à leur fin principale, et Paul V voulut qu'elles ajoutassent un quatrième vœu aux trois qui constituent l'état religieux : celui d'instruire les jeunes filles. « Elles se proposeront cela pour fin et pour but principal, dit cet illustre Pontife ; elles y penseront continuellement, elles y disposeront tous les offices et toutes les charges du monastère. Elles s'y appliqueront de toutes leurs forces, et elles estimeront enfin que, par ce moyen, elles pourront répondre à la vocation divine. »

Cet Ordre réunit ce qu'il y a de plus excellent dans la vie chrétienne, l'action et la contemplation, les exercices de piété envers Dieu et les œuvres de charité envers le prochain. Les Ursulines s'occupent du salut des âmes et entrent ainsi en société avec les prélats et les pasteurs du second ordre en ce qu'il y a de plus excellent dans leur ministère. Elles imitent la vie publique de Jésus-Christ, et elles contribuent à appliquer les mérites de son sang. Anges gardiens des âmes qui leur sont confiées, elles les conduisent avec une tendre sollicitude, leur enseignant la science du salut par leurs leçons et par leurs exemples, les initiant dans les mystères de la vie chrétienne; elles font entrer en même temps dans leur cœur la foi, la crainte de Dieu et les maximes de l'Évangile. Aussi leur a-t-on donné les noms de mères du christianisme, de maîtresses de la foi, d'imitatrices des

apôtres, de coadjutrices des docteurs, de disciples de la : d'anges visibles des jeunes personnes. (1) Un savant relig craint pas de dire que les dons du Saint-Esprit leur sont (niqués avec une abondance toute particulière afin de le faire parfaitement tous les exercices de leur institut. (2) tre va plus loin et ne met point de bornes à l'éloge (fait. (3)

La bienheureuse Angèle de Brescia, en Lombardie, premiers fondements de cet Ordre en 1535. Ce ne fut qu'une simple Congrégation de filles pieuses vivant ch parents, ou réunies dans une maison commune, sans f vœux et s'adonnant aux bonnes œuvres dont la princip l'instruction des jeunes filles. Bientôt cet Ordre prit un plus déterminée, se répandit en Italie et y fleurit en cloîtrées ou non cloîtrées, et même en simples congré C'est sur ce modèle que le vénérable César de Bus et le millon fondèrent les Ursulines en France. Le pape Clém donna une bulle à cette fin (4), et la Mère Françoise de B fut le principal instrument dont la Providence se servit propager.

Cette femme vraiment forte était originaire d'Avignon partenait à des parents qui la consacrèrent à Dieu dès sance. Sa pieuse mère lui inspira de bonne heure la cr Dieu et une tendre dévotion envers la Sainte Vierge. E respondit à ses soins, et dès son bas âge elle eut une extrême du péché et surtout du mensonge. Des songe rieux qu'elle regarda comme un avertissement du ciel l'aidèrent pas peu à faire des progrès dans la vertu, et dans la crainte du jugement dernier qui ne l'abandonna Elle était d'un naturel si doux qu'on ne pouvait la voir s mer. Une grâce admirable se révélait dans toutes ses

(1) *Chronique de l'Ordre des Ursulines*, *part.* I. *pag.* 13.

(2) Le P. Guerin, Minime. *Éloge des Religieuses de Ste-Ursule.*

(3) Le P. Fichet, de la Compagnie de Jésus.

(4) La bulle est citée dans les Chroniques de l'Ordre. — Paul V, dan adressé à l'évêque de Lyon, en 1619, pour l'établissement des Ursul cette ville, dit: *Finis omnium hic erit, ut saluti, perfectionique pro alienæ studeant. (Bull. Roman. tom.* V. *par.* IV.*)*

(5) *Chron. des Ursulines, part.* II. *Vie de la Mère Franç. de Bermond, p*

Elle avait une mémoire heureuse, un esprit juste, un cœur si bon et si porté à l'obéissance que jusqu'à l'âge de 36 ans où elle entra en religion, on ne s'aperçut jamais qu'elle eût une volonté. L'archevêque apprécia son mérite et le lui laissa voir d'une manière évidente, dans une occasion assez solennelle, en lui disant que Dieu l'appelait à de grandes choses. Elle connut les dangers du monde, et Dieu lui fit la grâce de l'en éloigner. (1) Pleine de reconnaissance pour ce bienfait, elle ne cessa d'en bénir le ciel, et ce fut pour elle un motif puissant de travailler à son salut. L'oraison faisait ses délices. Elle y resta un jour 14 heures de suite, dans un état qui tenait plus du ciel que de la terre. Une servante, appelée Antoinette, et la fille d'un marchand d'Avignon, nommée Sibille Olivier, lui firent connaître le P. Romillon et la portèrent à s'adresser à lui pour la direction de sa conscience: ce fut sous la conduite de ce saint prêtre qu'elle fit l'établissement des Ursulines en France. Monseigneur Grimaldi, archevêque d'Avignon, lui en avait inspiré la première pensée.

Cependant Mademoiselle de Mazan, fille unique du baron de Vaucluse, et probablement sœur du jeune de Mazan dont nous avons rapporté la déplorable histoire (2), renonçait au monde et faisait vœu de virginité devant l'évêque de Carpentras. Ce prélat, (c'était Monseigneur Biehi) lui donna le livre des Constitutions des Ursulines de Milan. Elle le montra au P. Romillon, son directeur, qui le lut avec d'autant plus de joie qu'il y trouvait l'expression de ses propres pensées. Il communiqua ce livre à Françoise de Bermond et à ses compagnes, qui s'offrirent d'embrasser ce genre de vie. Le P. Majorin, jésuite, supérieur de la Maison professe d'Avignon, s'y opposa d'abord, mais on n'eut pas de peine à le faire revenir de ce sentiment, et le Père qui lui succéda, pressa beaucoup cette affaire. Le P. Romillon chercha pour ses filles une maison à l'Isle. Mademoiselle de Mazan la loua, la meubla, et promit de s'y retirer dès qu'elle serait sortie des embarras où la mort de son père l'avait jetée. Ce fut là que Françoise de Bermond, Catherine sa sœur, les deux sœurs Oli-

(1) Elle quitta les livres de piété pour lire des histoires profanes. Elle avait de l'esprit, elle se plaisait à briller dans le monde. Elle composa et fit imprimer des vers. *(Chron. des Ursulines.)*

(2) Voir plus haut, tom. II. pag. 156, 157.

vier et quelques autres filles pieuses commencèrent à vivre en communauté. Le P. Romillon leur disait la messe, leur administrait les sacrements et les formait à tous les exercices de la vie spirituelle. Elles firent vœu simple d'obéissance entre ses mains, comme étant leur supérieur. On lui donna le titre de premier fondateur des Ursulines en France: ce n'est point sans raison, puisque, le premier, il a réalisé parmi nous l'idée de cet institut. Françoise de Bermond fut toujours un instrument docile à ses volontés. Il l'établit supérieure de la Maison de l'Isle, ainsi que de toutes les autres qu'il fonda à Aix et dans d'autres villes. Elle se montra si humble en cet emploi, que dans tous les voyages nécessités par ces fondations, elle n'alla jamais que montée sur un âne; tout le reste était à l'avenant. Elle alla à Paris pour gouverner un établissement de filles, et leur communiquer les Règles qu'elle avait établies en Provence. Elle fut considérée des personnes illustres; la reine la visita; les princesses et les dames du plus haut rang tinrent à honneur de la voir, et furent charmées de sa modestie et surtout de la bonté de son cœur. Nous ne la suivrons point dans tous ses voyages, à Lyon, où elle prit le voile et fit profession religieuse; à Mâcon, où elle fut annoncée par une vision céleste; à St-Bonnet le Chastel en Forez, où elle mourut. (1628) Elle appelait ce monastère son paradis, parce qu'il était peu considérable et qu'elle s'y trouvait oubliée. Elle avait toujours témoigné le désir de mourir dans une des plus petites maisons de l'Ordre, et dans l'abandon. Dieu l'exauça: elle n'eut pas même la consolation d'avoir son confesseur à cette dernière heure.

L'Ordre des Ursulines jeta un vif éclat dès son apparition, et ces heureux commencements firent pressentir les fruits abondants qu'il produirait bientôt. Une foule de dames et de jeunes personnes renonçaient aux bals et aux divertissements du monde pour assister au catéchisme des Sœurs de Ste-Ursule. Une d'elles s'en moqua publiquement, et, par mépris, ne voulut point quitter la danse. Le bal fini, elle rentra dans sa maison, et, le lendemain, on la trouva morte; elle s'était étranglée de ses propres mains. (1) Les sentiments bien connus de cette jeune personne

(1) *Chroniques de l'Ordre de Ste-Ursule.*

et sa funeste aventure frappèrent tous les esprits, mais ne les empêchèrent pas de donner dans diverses opinions par rapport au nouvel institut. Les uns le blâmaient et les autres le louaient, en sorte que plusieurs, pressées intérieurement par la grâce et appelées de Dieu, n'osaient s'y associer. Enfin, tous ces bruits tombèrent, et les Ursulines prirent de grands développements. D'abord elles ne vécurent pas en communauté; chacune d'elle restait chez ses parents. Elles s'assemblaient souvent, pour recevoir les ordres de la même supérieure; c'était ce que nous appelons maintenant une Congrégation. Bientôt leurs directeurs, voyant les dangers qu'elles couraient dans le monde, les portèrent à se réunir en communauté. (1596) La Maison de l'Isle fut établie : ce fut le second degré par lequel cet institut passa. Les Sœurs de Ste-Ursule vivaient dans une même maison, mais n'étaient pas cloîtrées ; elles sortaient toutes les fois que la charité les y obligeait. La seule précaution qu'elles prenaient était de n'aller jamais sans compagne. Cet état de choses dura dix ans. La Mère de Bermond fit des vœux solennels à Lyon ; (1606) les religieuses des autres Maisons suivirent son exemple, et l'institut de Ste-Ursule passa de l'état de simple Congrégation à celui d'Ordre religieux. (1)

La Maison de l'Isle fonda celle d'Avignon, d'où les premières Ursulines étaient parties. Cette seconde Maison de l'institut fut assez tard élevée à l'état de monastère, par la mère Jeanne de Faucher. Avant d'arriver à cette transformation définitive, cette première Maison d'Avignon, établie dans le palais du roi René (2), d'où leur est venu le nom de royales, en fonda une seconde dans un établissement dépendant de St-André de Villeneuve-lez-Avignon, d'où elles furent appelées Ursulines de St-André. Cette seconde Maison a seule été rétablie après la Révolution.

Mais déjà la mère Rampalle avait érigé en monastère la Maison des Ursulines qu'on appelait Augustines (3) afin de les distinguer des deux autres Maisons de ce nom. La mère Jeanne Rampalle naquit à St-Remy. Ses parents, d'une condition mé-

(1) *Chroniques de l'Ordre de Ste-Ursule.*

(2) Ce prince aimait beaucoup Avignon et venait souvent y séjourner.

(3) Ce monastère était situé rue St-Marc, vis-à-vis l'église du Collége des Jésuites, aujourd'hui Lycée impérial.

diocre, l'élevèrent dans la vertu. Elle était d'une sensibilité exquise; sa mère le remarqua, et profitant de cette heureuse disposition, elle la prenait ordinairement du côté des sentiments et, au lieu de la gronder, elle lui disait: « Ma fille, si vous faites telle chose, Dieu et moi nous vous en aimerons davantage. » Ce motif suffisait pour lui faire exécuter tout ce qu'on voulait, même ce qui lui répugnait le plus. Elle avait tant de goût pour l'oraison et elle s'y appliquait si bien qu'on l'appelait la petite ermite. Ses parents vinrent se fixer à Avignon. Elle entra chez les Ursulines où elle se fit remarquer par sa dextérité pour les ouvrages des mains, et surtout par son habileté à enseigner la doctrine chrétienne. Elle épanchait sur ces jeunes âmes toute la douceur et toutes les amabilités de son cœur, afin de mieux leur faire aimer la vertu. Cet esprit de douceur était le fruit de ses mortifications. Elle n'était jamais sans croix; elle portait des noms de Jésus, des croix et des cœurs armés de pointes de fer. Elle fut envoyée à Arles pour fonder une Maison de son Ordre, et elle la fit ériger en monastère, ainsi que la Maison de Valréas (1) et celle de Bollène, ces deux Maisons lui ayant adressé leurs sujets les plus distingués afin qu'elle les formât à la vie religieuse et qu'elle leur fît faire profession. Déjà elle avait envoyé à Avignon une troupe d'élite de ses religieuses, à l'instance de Monseigneur Philonardi, Vice-Légat et archevêque de cette ville. (1632) Ces dames furent logées dans un monastère construit pour elles, vis-à-vis l'église de l'ancien collége des jésuites. La mère Rampalle, retirée à Arles, continua à veiller sur ses filles d'Avignon. « Cette absence, disent les Chroniques de l'Ordre, ne diminua point ses soins ni son affection pour elles, mais il semblait plutôt que son cœur envoyait des influences plus abondantes de son secours à ces membres éloignés. Elle les faisait visiter au moins deux fois la semaine, pourvoyait à leur entretien, leur fournissait les provisions nécessaires, les exhortait, consolait et instruisait par ses lettres, dont l'une se garde encore à Avignon, comme un beau monument du zèle, de la charité et de la science chrétienne de cette bonne supérieure. » (2) L'amour qu'elle avait pour ses filles lui donna une sainte

(1) Ce monastère était sous le titre de la Ste-Trinité.

(2) *Chroniq. de l'Ordre de Ste-Ursule*, pag. 303.

impatience de les voir. Elle se transporta à Avignon où elle n'arriva qu'avec des peines infinies, vu le mauvais état de sa santé. Elle y resta jusqu'à sa mort, arrivée le 7 juillet 1636. Quelques jours avant, elle apprit que les religieuses étaient dans le jardin; elle s'approcha de la fenêtre et les regarda, ce qu'on ne lui avait jamais vu faire. Aussitôt elles s'approchèrent, se mirent à genoux et lui demandèrent sa bénédiction. Elle leur dit: « Mes filles, Dieu tout bon vous bénisse, au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit. » Ce furent les dernières paroles qu'elle adressa à la communauté. Après sa mort, son corps resta exposé durant 26 heures et pendant tout ce temps, elle eut les membres souples, les yeux à demi ouverts, la bouche vermeille et exhala une odeur très-suave qui continua alors même qu'on l'eût mise au tombeau. (1) Quelques religieuses et des pensionnaires, dit son pieux historien (2), y venaient souvent, afin de mieux en jouir. Onze mois après sa mort (27 juin 1627), on fit l'ouverture de son tombeau et cette odeur suave s'exhalant avec plus d'abondance, remplit tout le monastère. Le corps fut trouvé sans corruption. Plusieurs faits merveilleux se sont opérés à ce tombeau.

Les Ursulines, dites Augustines, prospérèrent après la mort de leur sainte fondatrice: on y compta jusqu'à 43 religieuses de chœur et 40 pensionnaires que ces dames élevaient au mieux, dit l'abbé de Véras, et qui ont fourni de grands sujets dans la religion et dans le monde. (3) Mais des pertes considérables les ayant appauvries, les sujets diminuèrent avec les revenus, et le monastère alla baissant jusqu'à ce que l'autorité supérieure jugeât à propos (9 septembre 1763) de le supprimer, et disposa de leurs bâtiments et mobilier au profit des religieuses de Notre-Dame (15 avril 1768) qui alors étaient dans un état florissant. Ces religieuses occupaient la maison actuelle des Frères des Écoles Chrétiennes. (4) Nées de la pensée qui inspira au vénérable César de Bus et au P. Romillon l'établissement des Ursulines, elles avaient été fondées dans le même but de se consacrer à l'éducation des jeu-

(1) On l'enterra vis-à-vis la porte du chœur.

(2) Le P. Albi, de la Compagnie de Jésus, auteur de plusieurs opuscules de piété et de controverse.

(3) *Bibl. d'Avig. MS. Collect. de l'abbé de Véras.*

(4) Rue des Ortolans.

nes personnes et d'offrir un asile à l'innocence et à la vertu, par la vénérable Mère Jeanne-Marie de Lestonac qui, devenue veuve après vingt-quatre ans de mariage, et ayant pourvu à l'établissement de ses enfants, prit l'habit de St-Bernard chez les Feuillantines de Toulouse. (11 juin 1603) Amenée par raison de santé à quitter sa chère solitude, Dieu lui donna la pensée de fonder un Ordre nouveau de religieuses pour venir au secours des jeunes personnes, toujours exposées au milieu du monde et alors plus particulièrement poursuivies par l'esprit de mensonge et d'erreur. Secondée par les PP. de Bordes et Raymond jésuites, elle présenta au cardinal de Sourdis, archevêque de Bordeaux, les Règles du nouvel institut, et ce prélat les approuva. (26 mars 1606) Un député choisi par la fondatrice et approuvé par l'archevêque partit pour Rome, où les cardinaux Bellarmin et Baronius lui ménagèrent une audience du Pape Paul V. Ce Souverain Pontife examina lui-même les Règles et les Constitutions, y ajouta de son propre mouvement quelques points importants, les honora de ses louanges, et confirma l'institut par un bref du 7 avril 1607 qui prescrivit son agrégation à l'un des quatre anciens Ordres. Le cardinal de Sourdis l'unit à celui de St Benoît. (9 mai 1608) Un an après, Henri IV autorisa son établissement par lettres patentes. Dès lors cet institut prospéra et se répandit au loin. La 3e fondation fut faite au Puy par la Mère de Lestonac elle-même. C'est de là que Mademoiselle Tonduti, obligée de sortir du monastère de Ste-Catherine dont elle ne pouvait supporter la règle austère, à cause de la faiblesse de sa santé, fit en sorte qu'on les appelât pour venir fonder un établissement dans Avignon. Son père, Jean-Baptiste de Tonduti, seigneur de Blauvac et de St-Pierre-de-Vassols, Viguier d'Avignon, s'adressa à Monseigneur Philonardi qui acquiesça à ses pieux désirs. Les religieuses de Notre-Dame arrivèrent à Avignon (5 mai 1637), au nombre de cinq. Le Vice-Légat Jules de Mazarin autorisa leur fondation. Elles acquirent de Balthazar de Fogasse la maison actuellement occupée par les Frères. Dieu bénit leur établissement, et les demoiselles appartenant aux familles les plus illustres d'Avignon s'empressèrent de prendre le voile chez elles. Enfin, après plus d'un siècle de prospérité toujours croissante, Monseigneur de Manzi leur unit les Ursulines fondées par la

Mère Rampalle, et alors ce monastère prit un plus grand développement. (1)

Si les Ursulines venues d'Arles s'éteignirent sitôt, il n'en fut pas de même des deux Maisons dites les Royales et de St-André. Les premières eurent pour fondatrice Lucrèce de Gastineau, appelée en religion, la Mère de la Présentation. Elle naquit à Courthézon de parents nobles qui la laissèrent orpheline sous la tutelle d'un oncle. Les brillantes qualités de l'esprit et du cœur relevées par tous les avantages que donne la beauté, devinrent pour elle un véritable danger. Dieu l'attira de bonne heure à son service ; un sermon sur les fins dernières qu'elle entendit à Orange, la toucha si vivement qu'elle renonça au monde et se retira au Pont-St-Esprit, dans le couvent des Ursulines. Elle n'avait que 23 ans. Après avoir longtemps édifié cette Maison, elle fut envoyée à Avignon afin de faire ériger en monastère la Maison des Ursulines, dites les Royales. Ces dames n'habitaient pas encore la maison du roi René, mais elles en firent bientôt l'acquisition afin de pouvoir loger les jeunes filles qui leur arrivaient en grand nombre. La Mère de Gastineau contribua beaucoup à donner de l'éclat à cette Maison. Elle avait des talents admirables et elle réussissait dans tous les emplois qui lui étaient confiés. Elle préférait à tous le soin d'enseigner la doctrine chrétienne aux pauvres filles, et de former les pensionnaires à la piété et aux usages du monde. Elle fit des prodiges dans ces deux derniers emplois qui paraissent si peu faits pour marcher ensemble. Elle joignit aux instructions ordinaires qu'elle faisait aux dames, à la grille, les points de méditation qu'elle donnait chaque soir à une nombreuse assistance : pratique excellente dans laquelle elle était incomparable. Elle avait une grâce particulière pour imprimer dans les âmes le bien qu'elle proposait. Elle usait de formes si gracieuses que les personnes du rang le plus élevé s'y plaisaient. Cependant ses discours étaient toujours simples, nets,

(1) Les religieuses de Notre-Dame ont été rétablies à Cavaillon en 1838. Elles y sont venues de Tournon, au nombre de quatre, sous la conduite de la R. Mère Gilbert supérieure de la nouvelle fondation. Leur nombre s'est depuis considérablement accru. Elles occupent une partie de l'ancienne abbaye de St-Benoît dont nous avons eu occasion de parler plusieurs fois dans cet ouvrage.

précis; ses maximes fort religieuses, ses pratiques sévères; *les petites lois d'amour* qu'elle prescrivait avaient pour fondement l'abnégation de soi-même et le désir du ciel. Elle fut maîtresse des novices, ensuite supérieure ; c'est alors qu'elle obtint d'Urbain VIII une bulle pour ériger cette Maison en monastère (1) : les Ursulines de St-André jouissaient déjà de cette faveur.

Pendant que les Doctrinaires travaillaient à fonder les Ursulines, les Jésuites cherchaient à introduire les Visitandines dans Avignon, et, par une circonstance singulière, la maison destinée aux filles de Ste-Ursule fut donnée à celles de St-François de Sales. On sait que le saint évêque de Genève, si français par l'esprit, le langage et le cœur, fut le restaurateur de la piété au commencement du XVII[e] siècle. Élevé par une mère chrétienne, il passa sa jeunesse dans les exercices de la dévotion la plus tendre. Plus tard, évêque de Genève, ami d'Henri IV, il composait à la prière de ce grand roi son immortel traité *de la Vie dévote* qui opéra une véritable révolution dans le monde religieux. L'Ordre qu'il fonda de concert avec Sainte de Chantal, est la plus haute expression de cette ineffable douceur qui de son cœur a passé dans ses écrits, et mieux encore dans ses saintes filles, les religieuses de la Visitation Ste-Marie. Cet institut a pour fin d'accomplir en faveur des personnes établies dans le monde, ce que les Ursulines faisaient pour le jeune âge. Ces deux ordres se complètent l'un par l'autre, et si les Ursulines, à l'exemple du vénérable César de Bus et du P. Romillon, enseignent les premiers éléments de la Doctrine Chrétienne aux jeunes personnes, les Visitandines ont pour mission de former à la piété celles qui sont plus avancées en âge. C'est dans cette vue qu'elles offrent pour quelques jours un asile dans leurs maisons aux personnes qui veulent se séparer momentanément du tumulte du monde et méditer sur les vérités éternelles. L'éducation de la jeunesse chez les unes et les autres, n'est qu'un moyen pour atteindre la fin. Il n'est donc pas étonnant que les disciples de Saint Ignace si zélés pour la maison de Dieu, se soient donné beaucoup de mouvement pour établir les Visitandines parmi nous. La manière dont ils conduisirent cette affaire est assez curieuse.

(1) Elle est datée du 19 février 1637.

Une pieuse veuve de Pernes avait acquis à Avignon la maison occupée actuellement par les dames du St-Sacrement. Elle était originaire d'Arles, et avait été mariée à l'âge de 12 ans, à Marc-Antoine de Capelis qui l'aimait beaucoup à cause de sa vertu. Désespéré de n'avoir point d'enfant, cet homme s'attacha à une fille du peuple qui lui donna un fils. Madame de Capelis le sut, retira l'enfant et le fit nourrir; ensuite elle envoya deux sacs de farine et beaucoup d'autres provisions à cette fille qui était fort pauvre, et lui fit dire de cesser de faire le mal et d'offenser Dieu. Cet acte héroïque fit tant d'impression sur M. de Capelis qu'il se convertit et retourna à ses devoirs: Dieu lui donna une fille, et quelque temps après, un fils qui ne vint au monde qu'après la mort de son père. (1)

Madame de Capelis, veuve à la fleur de l'âge, ne pensa plus qu'à se consacrer à Dieu. Elle se mit sous la conduite du vicaire de Pernes, et elle se livra à de grandes austérités, se donnant trois fois par jour la discipline jusqu'à effusion de sang. Elle portait souvent la haire, le cilice, des ceintures de fer et autres instruments de pénitence. Pendant douze ans elle jeûna au pain et à l'eau, et coucha sur la dure. Elle avait un lit selon sa condition; elle s'y mettait jusqu'à ce que ses gens se fussent retirés; alors elle se levait sans bruit, étendait un tapis à terre et s'y couchait toute vêtue, jusqu'au premier coup de matines des PP. Augustins, auxquelles elle ne manquait jamais d'assister. Elle entendit parler de César de Bus, retiré alors sur la montagne de St-Jacques. Elle alla le consulter, se confessa à lui et se mit sous sa direction. Cet homme de Dieu lui fit quitter peu à peu toutes ses austérités, et, inclinant son esprit vers la douceur, la porta aux œuvres de miséricorde. Elle entra avec ardeur dans cette nouvelle voie, s'appliqua à soulager les pauvres et les malades de Pernes, les assistant de vivres, de médicaments et autres choses qui leur étaient nécessaires. Tous les matins elle leur distribuait de ses propres mains une corbeille de pain. Elle avait un don spécial pour rétablir la paix dans les familles. Elle était si bonne et elle faisait tant de bien que les habitants de Pernes l'appelaient leur mère.

(1) La M. de Maselli. *Discours sur les Vies des vén. Mères de la Visitat. Vie de Mme de Capelis.*

Après avoir honorablement établi sa fille et son fils, Mada de Capelis quitta sa maison de Pernes, et alla se fixer à Avign afin de se mettre plus particulièrement sous l'obéissance vénérable César de Bus. C'est alors qu'elle acheta une mai pour en faire un établissement d'Ursulines. Elle y réunit q ques personnes pieuses et y fit avec elles les vœux d'obéissan de pauvreté et de chasteté. Ses parents essayèrent de la déto ner, mais son fils, qui l'aimait beaucoup, la seconda et pend les 15 ou 16 ans qu'elle vécut encore, fournit ce qui était né saire pour son entretien et celui de toute la maison. Outre ce il lui donnait beaucoup d'argent pour ses bonnes œuvres, e recevait avec respect ses pieux avis.

Madame de Capelis avait beaucoup de zèle pour enseigne doctrine chrétienne aux petites filles et aux pauvres servantes. présence suffisait pour contenir les enfants. Nous ne dirons r de ses rapports avec ses sœurs dans l'intérieur de la maison, peut les voir dans le livre de la Mère de Maselli. (1) Sa mort des plus édifiantes. Le P. Vigier qui l'assistait, la voyant ext mement fatiguée, l'avertit qu'il allait dire la messe à son int tion et invoquer le P. de Bus. Elle lui répondit : « Mon Pè vous ferez bien. » Le Père, poussé par une inspiration secrè lui dit : « Au moins, ne mourez pas que je ne revienne. » quoi cette âme vraiment obéissante répondit avec gaîté : « J ferai, mon Père. » Le P. Vigier, de retour, l'appela d'une v forte : « Mère de Capelis. » Elle répondit : « Mon Père, je peu à peu les approches de la mort. » Le Père commença prières des agonisants et, arrivé à ces paroles : *Tous les saint saintes de Dieu*, elle remit son âme entre les mains de son C teur. C'était un vendredi, à 9 heures du matin, le 31 août 16 Elle était âgée de 63 ans. Des circonstances extraordinaires s virent sa sépulture. (2)

(1) *Discours sur les Vies de plusieurs vénérables Mères et Sœurs de l'Ordre d Visitation Ste-Marie à Avignon.*

(2) Elle fut enterrée dans l'église des PP. de St-Jean, dans le caveau pré pour les Ursulines. L'année suivante (1613), ce caveau ayant été ouvert pour terrer le corps de Mme Siroque Grelon, le corps de Mme de Capelis fut tro tout entier, aussi palpable et maniable qu'il avait été à sa mort, n'ayant rie consumé, ses habits et ses suaires étant seulement un peu artisonnés. Les PP la Doctrine chrétienne, dits communément de St-Jean, la levèrent de là

La sœur Blanche Mourard succéda à la Mère de Capelis dans la charge de supérieure, et vécut avec ses deux compagnes, en simple congrégation, sous le nom de filles de Ste-Ursule. Elles s'attachèrent si fort à ce genre de vie que les propositions les plus avantageuses ne purent les faire changer. Elles y persévérèrent pendant six ans. Madame de Labeau d'Avignon, mère de la supérieure de la Visitation à Lyon, était liée d'une étroite amitié avec la sœur Mourard. Elle lui persuada que Dieu voulait ériger sa Maison en monastère : le P. Vigier approuva ce dessein. On commença à garder la clôture et à solliciter de Rome les bulles nécessaires. Deux ans se passèrent, et les PP. de la Doctrine Chrétienne s'étant retirés pour une cause que la Mère de Maselli ne dit pas, les Jésuites se chargèrent de la direction de ces dames, et donnèrent un mouvement tout différent à cet établissement. Elles voulaient être Ursulines sous la conduite des Doctrinaires; alors elles n'eurent plus d'autres désirs que de devenir Visitandines. Les PP. Boniel et Guisnay les portèrent à écrire à la Mère de Blonay supérieure de la Visitation à Lyon, pour lui demander des religieuses et pour la prier de recevoir trois ou quatre filles de la maison d'Avignon, afin qu'elles fussent élevées et prissent l'habit dans sa communauté. Quelque temps après, elles lui envoyèrent un courrier qui portait leur supplique, avec une demande formelle du corps de ville et la permission de l'archevêque d'Avignon : celle-ci était seulement verbale. La Mère de Blonay accorda d'autant plus volontiers ce qu'on lui demandait, qu'elle se souvint alors que le glorieux Saint François de Sales remontant d'Avignon à Lyon, un mois avant sa mort, lui avait témoigné un désir particulier qu'il y eût une maison de la Visitation dans Avignon, croyant qu'elle y serait fort utile pour la gloire de Dieu. Les dames de la Visitation arrivèrent le 27 octobre 1623, année de la mort de Saint François de Sales. Elles se rendirent à Notre-Dame des Doms, et de là chez l'archevêque qui fit difficulté de les recevoir, sous prétexte que cette religion n'était pas approuvée du Saint-Siége, mais dans le fond parce que cet Ordre ayant à peu près la même fin que celui de Ste-Ur-

mettre le corps de la dame Siroque dessous, puis celui de la Mère de Capelis dessus, et tirèrent de l'incorruption de son corps une preuve évidente de la sainteté de son âme. (La M. de Maselli. *Vie de Mme de Capelis*, pag. 20.)

sule, il aurait été bien aise que ce dernier restât seul dans
diocèse. Tout ce qu'on put obtenir fut qu'il permit à ces da
de se retirer dans la maison des filles de Ste-Ursule. Il leur
fendit expressément de faire aucune fonction religieuse jusq
ce qu'il y eût pourvu. La Mère de La Balme, supérieure de c
pieuse colonie, fut étonnée d'un pareil accueil, mais ne se
couragea point. Elle lutta avec énergie : à la fin, ses forces la
hirent; elle tomba malade, et mourut trois mois après son a
vée. La Mère de Blonay, instruite de tout, pria M. Pernet chano
qui s'était trouvé au chevet de Saint François de Sales moura
d'aller à Avignon, afin de presser l'établissement de ses filles
de les ramener. Les amis des nouvelles religieuses, et surtou
P. Guisnay se donnèrent beaucoup de mouvement; d'un au
côté on pria, on fit vœu d'aller en pèlerinage au tombeau
Saint François de Sales, ou du moins à Lyon où repose
cœur. Enfin le prélat se laissa fléchir, et donna ses lett
d'annexe au bref concédé par le Vice-Légat. On disposa tou
choses pour l'établissement qui se fit le 10 mars 1624, en p
sence de tout ce qu'il y avait de plus remarquable dans la vill

Ce monastère fut appelé les grandes Saintes Maries, par op
sition aux petites Saintes Maries, ou second monastère de
Visitation dont la fondation se fit dans des circonstances qui
sont pas moins intéressantes. Un grand miracle était arriv
Avignon, près de la porte St-Roch, sous le règne de Jean XX
(1320) Ce grand pape avait fait bâtir sur le lieu même du p
dige une chapelle à la Sainte Vierge, et tout auprès un mon
tère de filles pénitentes, sous le nom de Ste Marie-Madelei
La chapelle fut dédiée à Notre-Dame-des-Miracles. Quelques
nées après, la Sainte Vierge manifesta sa puissance d'une m
nière non moins admirable (1373), et on lui bâtit une chap
sous le nom de Notre-Dame-de-Bonne-Espérance. (1) La pi
des fidèles se porta tellement à cette seconde chapelle, et les
mônes y furent si abondantes que Grégoire XI, alors régnan
donna une bulle pour en régler l'emploi. Il voulut qu'une par
de ces aumônes fût consacrée à l'entretien des religieuses
Notre-Dame-des-Miracles. Cette maison devait ainsi son ex

(1) Voir tom. I. pag. 471 et 520.

tence et son entretien à deux miracles opérés par la Sainte Vierge. Elle se soutint pendant quelque temps, et les statuts dressés (1374) par ordre de Grégoire XI y furent exactement observés. Mais dans la suite le relâchement s'y mit, et le cardinal d'Armagnac voulant établir les Minimes à Avignon (1580) et leur confier la chapelle de Notre-Dame-des-Miracles, acheta un emplacement, rue St-Michel, et y fit construire un bâtiment solide mais de peu d'apparence, avec une église dédiée à Saint Georges son patron, et y transféra les filles de Notre-Dame-des-Miracles. Elles emportèrent avec elles l'image miraculeuse de Notre-Dame, mais elles ne prirent pas garde aux archives. En sorte que la bulle contenant l'origine et le miracle de cette dévote statue demeura entre les mains des PP. Minimes qui en firent une autre dévotion. (1) Ces religieuses, ainsi transplantées, oublièrent peu à peu la fin de leur institut qui était d'offrir un asile aux filles de qualité tombées en faute, et de leur donner moyen de persévérer dans la vertu en se faisant religieuses. On y reçut toute sorte de personnes, même celles qui avaient toujours été vertueuses et qui n'étaient pas assez riches pour entrer dans un Ordre plus sévère. Ce mélange finit par troubler la paix, et, le relâchement augmentant (1620), l'abbesse appela les dames de la Miséricorde d'Aix pour réformer la Maison. Cette tentative ne fut pas heureuse. La Mère Madeleine, après quelques mois de séjour à Avignon, se retira, et l'abbesse mourut de chagrin. On appela alors les Dames de la Visitation : elles prirent possession du monastère, et, après les hésitations inévitables dans ces commencements, s'y fixèrent et n'édifièrent pas moins la ville que leurs sœurs de la place Pignote. Ces deux Maisons ont existé jusqu'à la Révolution.

Le P. Guisnay qui avait travaillé avec succès à faire venir les Visitandines à Avignon, s'employa aussi pour y établir les religieuses du Verbe Incarné. Cet Ordre avait pour fin spéciale d'ho-

(1) La statue que firent confectionner les PP. Minimes est à Noves, à l'église paroissiale, chapelle de la Congrégation des filles. La boiserie qui l'encadrait se trouve à St-Agricol, chapelle St-Joseph. Cette boiserie est d'une date postérieure à la statue, ainsi que le style l'indique. On y lit dans un cartouche : *A fulgure et tempestate libera nos*, parce que Notre-Dame des-Miracles était invoquée contre la foudre.

norer l'Incarnation du Fils de Dieu. La Mère de Matel leur fondatrice, expliqua en ce sens le magnifique costume que ces dames portaient. Il consistait en une robe blanche; une ceinture de cuir rouge, un scapulaire également rouge, au-devant duquel se trouvait, à la hauteur de la poitrine, une couronne d'épines, le nom de Jésus au milieu, et au bas un cœur de Jésus percé de clous, avec cette légende : *Amor meus*, le tout de couleur d'azur. Elles portaient un voile blanc à la prise d'habit, et un voile noir à la profession; avec un grand manteau rouge. Tout cela était symbolique, et rappelait les mystères de l'incarnation et des souffrances du Fils de Dieu, ainsi que l'union où ces dames devaient continuellement se trouver avec le Verbe Incarné. La fin de cet Ordre était l'éducation des jeunes personnes; la première maison s'établit à Avignon, et l'évêque de Nîmes la bénit. (1)

Pendant que de nouveaux Ordres religieux s'établissaient à Avignon, César de Bus qui s'y était employé avec tant d'activité, eut la douleur de voir s'éloigner son illustre protecteur, l'archevêque Tarugi, promu au cardinalat et rappelé à Rome par son oncle Clément VIII. Cet illustre prélat était digne d'un si grand honneur. Nous avons parlé de ses vertus, il est temps de compléter ce tableau. Il procédait avec beaucoup de circonspection lorsqu'il s'agissait de conférer les saints Ordres. Il examinait lui-même les sujets et n'admettait que ceux en qui il reconnaissait un véritable esprit ecclésiastique. Il faisait paraître une si grande piété durant l'ordination, que tous les assistants en étaient touchés. Il s'appliquait à extirper l'hérésie répandue dans plusieurs paroisses de son diocèse. Il eut la consolation de voir beaucoup d'âmes revenir au giron de l'Église. Ce fut le fruit des sages instructions qu'il adressa à ses diocésains et des institutions salutaires dont il les dota. Un écrivain de l'époque (2) lui rend ce témoignage que les hérétiques mêmes l'aimaient jusqu'à l'inviter à entrer dans leurs demeures lorsqu'il passait devant; car, ajoute-t-il, ils le regardaient comme un saint.

Il aimait à exercer l'hospitalité et s'estimait heureux toutes

(1) *Vie de la Mère de Matel.*

(2) *Hæretici eum ut virum sanctum colebant ac venerabantur. (Epis. Eduens a Jacob. — Ricci in Vit. arch. Tarugi.)*

les fois qu'on lui donnait l'occasion de le faire. Un Anglais, passant par Avignon, eut besoin d'argent et alla le trouver. L'évêque le reçut avec bonté et en lui remettant la somme, il lui dit : « Je vois bien que vous m'aimez, puisque vous me donnez occasion d'acquérir des mérites. » Dieu lui ménagea souvent de pareilles circonstances. Les Jésuites, obligés de sortir de France, se réfugièrent à Avignon. Ils arrivèrent dans le plus complet dénûment. Il vendit le peu d'argenterie qu'il avait afin de les secourir. Il ordonna d'enlever la tapisserie verte qu'on avait mise dans sa chambre, la fit teindre en noir, et la leur donna afin de se vêtir. Il s'adressa au Souverain Pontife et en obtint des sommes considérables pour le noviciat d'Avignon. Enfin il prit beaucoup de peine, et fit des démarches très-actives pour leur rétablissement en France. Le célèbre Génébrard, archevêque d'Aix, si renommé pour sa science, obligé à cause du malheur des temps de quitter son diocèse, se retira à Avignon et trouva auprès de lui l'hospitalité la plus généreuse. (1) Il en usa de même envers l'évêque de Sisteron pendant tout le temps que ce prélat demeura en exil. (2) Enfin Tarugi répandit un éclat si extraordinaire parmi nous que tous les évêques de son temps l'admiraient et le regardaient comme un saint. (3)

C'est alors que Clément VIII heureux d'avoir promu aux honneurs ecclésiastiques l'homme le plus digne de son temps, l'éleva encore plus haut et le fit cardinal, en même temps que Baronius, l'immortel auteur des Annales ecclésiastiques. (5 juin 1596). L'évêque d'Autun, alors à Avignon, a fidèlement retracé

(1) Lorsque les députés de la Ligue, réunis à Paris, pour élire un roi qui fût catholique, allèrent en procession à Notre-Dame et reçurent la sainte communion, afin de mieux se préparer à un acte si solennel, Génébrard leur adressa un discours qui eut beaucoup de retentissement : « Ce docteur, dit Maimbourg, était un des plus habiles hommes de son siècle, surtout dans la connaissance des saintes lettres et de la langue hébraïque, dont il fut professeur royal à Paris. Il s'attacha à la Ligue avec tant de passion, qu'il en fût toujours un des plus ardents et des plus opiniâtres défenseurs. Grégoire XIV le nomma à l'archevêché d'Aix. » (Maimbourg. *Hist. de la Ligue*, *pag.* 418.)

(2) L'un et l'autre furent exilés à cause des troubles causés par la Ligue. (Maimbourg.)

(3) *Effulsit ut jubar in domo Dei.* (Cabass. *Not. Conc.*) — *Tam claram virtutis lucem Galliis nostris intulit Tarugius, ut episcopi e remotissimis partibus et angulis, ad eum visitarent, tanquam ad Ecclesiasticæ disciplinæ normam. (Episc. Eduens.)*

les sentiments que fit naître dans le cœur de Tarugi la nouvelle de sa promotion. « Il ne donna aucun signe de joie, dit-il ; ou plutôt on vit en lui pendant quelques jours une profonde tristesse ; il s'abstint de porter le chapeau. Il pleura amèrement son élévation, disant qu'il était plus sûr de rester dans un état plus humble. » (1) Le courrier arriva de Rome le jour de la Fête-Dieu, et entra dans Avignon, à l'heure même où l'archevêque portait le Saint-Sacrement à la procession. Il se fit un grand murmure parmi le peuple. Le prélat en sut la cause et continua la procession comme s'il s'était agi d'un autre que lui. Il ne hâta point le pas, il continua d'aller comme de coutume, jusqu'à ce qu'il eût reporté le St-Sacrement à la Métropole et béni le peuple. Alors seulement il rentra chez lui, ouvrit les lettres de Rome et les lut. Il fit quelques jours de retraite afin de mieux se recueillir, et de demander à Dieu les lumières et la force nécessaires pour remplir les obligations attachées à ce nouvel état. Après s'être ainsi fortifié, il partit pour Rome. Le pape le reçut avec une affection toute paternelle, lui assigna un appartement dans son palais, et afin de montrer l'estime qu'il faisait de sa vertu et de sa vie exemplaire, le déclara préfet de la congrégation de la Réforme. (2) Ainsi fut récompensé le mérite de François-Marie Tarugi, et Avignon perdit un de ses plus saints évêques.

Il fut profondément regretté, mais personne ne ressentit plus sa perte que le vénérable César de Bus. C'était pour lui un protecteur, un ami, un conseiller éclairé qui le couvrait de sa protection, soutenait son courage et l'aidait de sa vieille expérience. Si quelque chose fut capable de le consoler, c'est qu'il fut remplacé par Jean-François Bordini, évêque de Cavaillon, disciple comme lui de Saint Philippe de Néri. Ce prélat avait accueilli avec trop de bienveillance l'institut de la Doctrine Chrétienne à Cavaillon, pour ne pas le protéger à Avignon. Mais sa protection, quelque puissante qu'elle fût, n'empêcha pas l'institut naissant d'être soumis à de rudes épreuves. Il en vint de tous les côtés : on attaqua la méthode des nouveaux prédica-

(1) *Flevit amare sublimitatem sui status, quod tutius diceret in imis degi quam in eminentioribus locis, e quibus periculum soleat imminere. (Episc. Eduens.)*

(2) Giacomo Ricci. *Vit. del cardin. Tarugi*, *pag.* 17.

teurs de l'Évangile; on dit que c'était ravaler la religion et avilir nos saints mystères que d'en parler avec tant de simplicité; que Saint Paul et les Pères de l'Église avaient enseigné avec une méthode bien différente, alliant toujours la noble simplicité de l'Évangile avec les traits de l'éloquence la plus admirable; que ces instructions familières avaient pris naissance dans le sein même de l'hérésie, et qu'on ne devait pas espérer qu'un moyen dont l'origine était si détestable pût être jamais d'aucune utilité. Toutes ces accusations n'avaient rien de solide, et il suffit de les exposer pour les réfuter. D'ailleurs l'Église qui avait approuvé cet institut, (1) en avait par là même reconnu la sagesse, et il était plus que téméraire de le condamner. Mais de quels excès ne sont point capables les passions humaines! A la persécution des langues se joignit celle des procès. Plusieurs personnes accréditées dans Avignon, réclamèrent des droits sur la maison de St-Jean; il fallut paraître devant les tribunaux. L'opinion publique n'était plus pour César, et la défense qu'il opposait était regardée comme une grande injustice. Les suites en furent fâcheuses; on n'écouta plus ses instructions avec la même ferveur; on demanda moins les Pères, et les novices devinrent de jour en jour plus rares. La tempête fit perdre courage aux meilleurs amis du saint fondateur; ils désespérèrent de voir rétablir le calme et ils lui conseillèrent de tout abandonner. L'évêque de Cavaillon, Jérôme Centelles, le sollicita de retourner auprès de lui, et lui promit toute sorte de secours pour sa congrégation. Il ajouta qu'étant prêtre de son Église, il n'avait pas pu contracter des engagements avec un autre évêque, et que c'était là, peut-être, la véritable cause des contradictions qu'il éprouvait. C'était prendre César par son faible que de lui montrer qu'on ne sort pas impunément des voies ordinaires de la Providence. L'argument était subtil, il en fut ébranlé; mais il se rassura bientôt, car sa conduite avait toujours été trop mesurée pour lui laisser le moindre regret. Il ne se laissa donc point renverser par l'orage; il se raffermit, il se confia en Dieu, ne cessa point de prier et de soutenir le courage de ses disciples. Il allégua de si bonnes raisons à l'évêque de Cavaillon, que

(1) Clément VIII approuva l'institut des Doctrinaires, par un Bref du 27 juin 1598.

ce prélat, au lieu d'insister, eut pour agréable qu'il continuât ses instructions familières à Avignon. Le procès fut terminé en faveur de la congrégation, la confiance publique revint, les instructions furent suivies plus que jamais, et l'on eut pour César plus de vénération qu'auparavant.

Une dernière contradiction lui était réservée ; elle lui fut d'autant plus sensible qu'elle lui vint du côté qu'il devait le moins l'attendre. Toujours attentif aux moyens d'affermir et de perfectionner sa congrégation, César se convainquit que le vœu simple d'obéissance y était absolument nécessaire, et que les deux autres, de pauvreté et de chasteté, en seraient deux grands ornements. Ferme dans cette pensée, il convoqua une assemblée générale (1600), et il proposa ce grand dessein, témoignant ne vouloir rien décider sans le consentement de ses frères. Ce projet était dans les vœux d'un grand nombre, mais le P. Romillon s'y opposa si fortement que l'assemblée se divisa. Pour éviter toute contestation, il fut résolu que le P. Romillon se retirerait avec ceux qui voudraient le suivre, dans la Maison d'Aix qu'il avait beaucoup contribué à établir (1), et que là ils serviraient l'Église dans l'esprit qu'ils croiraient devoir préférer à tout autre. Dès que les dissidents se furent retirés, le vénérable César de Bus et la grande majorité des Doctrinaires restés de son avis, se consacrèrent à Dieu par les trois vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance. Le saint fondateur continua de donner à sa congrégation l'exemple de toutes les vertus, et mourut à Avignon (15 avril 1607). Il fut enseveli dans la chapelle des Pères de St-Jean, au milieu d'un concours immense. Son tombeau devint le but d'un pieux pèlerinage, on y accourait de tous côtés et on y recevait continuellement des grâces bien précieuses. Quelque temps après, l'autorité ecclésiastique ordonna l'ouverture du tombeau et y procéda avec la solennité ordinaire, regardant cette cérémonie comme un préparatif à la canonisation. Le corps fut trouvé tout entier souple et flexible, ressemblant moins à un corps mort qu'à un homme vivant qui repose. Rien

(1) J. S. Pitton. *Annales de la sainte Église d'Aix*, pag. 251. — Le P. Romillon unit la maison d'Aix à l'Oratoire de Paris, fondé par M. de Bérulle. Il mourut à Aix, le 14 juillet 1622. Des faits merveilleux eurent lieu à ses obsèques et à son tombeau.

ne manquait à cette merveille pour être un miracle du premier ordre. Il y avait plus d'un an que ce grand serviteur de Dieu était mort : on n'avait pris en l'enterrant aucune précaution contre les injures du tombeau. Il avait succombé à une hydropisie et sa tombe avait été envahie par les eaux ; tous ceux qui avaient été ensevelis dans ce même lieu et qui l'ont été depuis ont subi la loi commune. Le vénérable César de Bus en fut seul excepté, et les vêtements mêmes qui le touchaient immédiatement furent respectés : tout le reste devint la proie de la corruption. Ces circonstances portèrent ceux à qui il appartient d'en juger, à déclarer juridiquement que ce saint corps n'était pas dans un état naturel, et qu'il fallait qu'une puissance supérieure l'eût pris sous sa protection. On le tira donc du tombeau et on le mit dans une châsse richement ornée pour être exposé à la vénération des fidèles. Soixante ans après, il fut tiré de là et remis sous terre. C'est une loi de la canonisation : l'Église veut par cet état humiliant faire mériter aux saints la nouvelle gloire qu'elle leur prépare. (1) Depuis il a été déclaré vénérable, et à présent les travaux se poursuivent pour sa canonisation. Ses précieuses reliques, après avoir longtemps reposé dans l'église de St-Pierre, ont été transportées à Rome en 1835, où elles se trouvent maintenant. (2)

A peine ces hommes vénérables venaient-ils de disparaître, que Dieu amenait d'Italie et fixait parmi nous une nouvelle colonie de saints destinés à la sanctification de l'un et de l'autre sexe : c'étaient les Carmes Déchaussés. Nous avons vu les religieux de cet Ordre célèbre qui remonte à Élie et aux Prophètes, amenés

(1) Benedict. XIV. *De Canonisat. Sanctorum.* — Theophil. Raynaldus, in opuscule cui titulus *Cæcus videns*, et in altero *De incorruptione cadaverum.*

(2) Les RR. PP. Doctrinaires ont été rétablis à Cavaillon par un Bref de Pie IX, dans lequel on lit que Sa Sainteté... *Archiepis. Avenionensi facultatem concessit erigendi... clericorum sæcularium Doctrinæ Christianæ Domum in civitate Cabellionensi... in eadem novitiatum constituendi, eamque sic erectam ad proximum triennium uti specialis Apostolus. Delegatus visitandi.* Le même Bref nomme le P. Gonnella, Supérieur de la nouvelle Maison, lui donne les pouvoirs de Provincial, *ac decrevit ut ipse et dicta Domus a Præposito generali immediate dependeat, donec aliter decernatur;* et réduit à six mois le noviciat de M. Aillaud, curé de Cavaillon, qui avait conduit toute cette affaire, *ne animarum cura quam ipse gerit, detrimentum patiatur. Datum Neapoli in suburbano Portici, die 17 Jan.* 1850. *(Ex Archiv. PP. Doct. Christ. Cabellion.)*

en Europe par Saint Louis qui après les avoir établis aux Aygalades, fonda pour eux une seconde maison près d'Apt, à St Hilaire, prieuré qui a pour origine Mananque, abbaye de St Castor. (1) Cet Ordre devint florissant, et eut plusieurs convents dans nos diocèses. Le temps qui altère tout finit par introduire le relâchement parmi les enfants du Carmel. Dieu suscita la séraphique Sainte Thérèse qui commença à le ramener à sa ferveur première, en Espagne. La réforme s'étendit au loin. Certains usages particuliers à l'Espagne semblant s'opposer à ce que les religieux de cette nation reconnaissent pour supérieur un religieux appartenant à un autre peuple, et par la même raison les religieux des autres peuples éprouvant quelque répugnance à obéir aux Espagnols, Clément VIII sépara la réforme en deux congrégations, celle d'Espagne et celle d'Italie, et attribua à cette dernière toutes les provinces de la chrétienté. Le vénérable Père Pierre de la Mère de Dieu, commissaire général, assembla à Rome (1605) le premier Chapitre général. C'était un homme d'une grande vertu : Baronius qui le connaissait d'une manière toute particulière, assure qu'à peine dans Rome on pouvait en trouver un plus saint. (2) Il souhaitait beaucoup d'établir ses religieux en France, mais cette consolation fut réservée à son successeur, le P. Ferdinand de Ste-Marie qui deux ans après (1608) y envoya une première colonie et la fixa à Avignon. Il désirait ardemment faire cette fondation, mais il était persuadé que pour réussir il lui fallait des religieux Français d'origine. Dieu lui en envoya quelques-uns, parmi lesquels se trouvait le P. Denis de la Mère de Dieu, qui fit profession à Gênes. (1601)

Ce religieux descendait de l'illustre maison de Salagourde, en Périgord; il était né à Bordeaux et se nommait Jean de Machouan. Étant allé à Rome pour se livrer aux études convenables à sa naissance, il fut entraîné par la fougue de l'âge et donna dans de funestes écarts. Il eut la curiosité d'assister à l'exorcisme d'un possédé. Le diable, le voyant venir, se moqua publiquement de lui. Il en fut si vivement touché qu'il résolut de changer de vie : il se renferma chez les jésuites et fit les exercices de St-Ignace. Sa pensée était de rester chez eux ; mais il

(1) Voir tom. I. pag. 425.

(2) Baronius. *Annales Eccles.* tom. XII, an. 1187, pag. 784.

reconnut que ce n'était pas sa vocation, et il eut quelque velléité de se faire chevalier de Malte, afin de donner sa vie pour Jésus-Christ en combattant contre les infidèles. La lecture des livres de Sainte Thérèse fit cesser ses irrésolutions. Il fut admis parmi les Carmes à Rome. (1600) Il était d'une si grande ferveur, durant son noviciat, qu'il se serait livré à des excès si ses supérieurs ne l'eussent retenu. Il fut tenté d'une manière violente sur la prédestination; ses supérieurs cherchèrent en vain à calmer ses peines: Dieu l'en délivra d'une manière extraordinaire. Un religieux de son ordre, mort en odeur de sainteté, lui apparut pendant la nuit, le prit par la main, s'entretint avec lui et lui dit entre autres choses: « S'il n'aimait pas mieux que Dieu eût soin de son salut que lui-même? » Il répondit que oui. La vision disparut et la tentation cessa. Jean de Machouan entra dans un si grand calme qu'il n'éprouva plus aucune peine à ce sujet. Une épreuve moins forte mais plus délicate l'attendait: ses parents voulaient lui faire prendre un établissement dans le monde, et le pressaient de quitter son habit. Il hésita quelque temps; puis tout à coup il prit son parti, en disant: « Maudit siècle, je ne te suivrai point. » Quelques-uns de ses amis suivirent son exemple, entre autres le baron de Vaillac et un gentilhomme nommé de la Fauverge; tous les deux l'accompagnèrent lorsqu'il vint faire (1608) la fondation d'Avignon. (1)

Ils se présentèrent au Vice-Légat avec une lettre du cardinal Borghèse, neveu de Clément VIII. Le prélat les reçut avec bienveillance, les logea dans son palais et les retint jusqu'à ce que les difficultés qui s'opposaient à leur établissement fussent levées. Les consuls ne trouvèrent point de local plus commode que l'église et l'Hôpital de Notre-Dame-de-Nazareth, près la porte Limbert, paroisse St-Geniès. Les ouvriers et les chanoines de cette église, sous prétexte que ce nouvel établissement diminuait leurs revenus, formèrent opposition. Il ne fallut rien moins que l'intervention du Saint-Siége pour la lever. Une indemnité assez forte fut donnée à la paroisse, et l'établissement eut lieu (15 septembre 1608). Le nouveau couvent fut dédié à St Joseph, parce que ce fut seulement le jour de la fête de ce saint et l'année suivante

(1) Le P. Louis de Ste-Thérèse. *Annales des Carmes déchaussés de France*, p. 32.

(19 mars 1609), que, les réparations étant terminées, on put le bénir. Les PP. Carmes n'y restèrent pas longtemps; les tracasseries des MM. de St-Geniés et le mouvement de la rue ne leur permettant pas de jouir du calme nécessaire à des hommes d'oraison, ils achetèrent, sur la paroisse St-Symphorien, une maison et un jardin, y bâtirent leur couvent (1) et allèrent s'y fixer aux fêtes de Pâques (2) de l'année 1626.

Ils habitaient encore leur petite maison de la porte Limbert, lorsque les Carmélites furent fondées à Avignon (1613) par Claire de Pérussis, fille du célèbre baron d'Oppède. Prévenue dès ses plus tendres années par la grâce, cette illustre dame avait un tel mépris pour les vanités du monde que ses parents étaient obligés de la contraindre pour se parer. Elle épousa Jean de Forbin, vécut saintement dans le mariage, et, toujours éloignée des vanités du siècle, obtint de son mari de quitter les vêtements riches de sa condition, de renoncer aux visites et de se livrer à son attrait pour l'oraison et pour les œuvres de charité. Elle faisait d'abondantes aumônes, visitait les malades, pansait leurs plaies et leur rendait toutes sortes de bons offices, ajoutant à ces bonnes œuvres le jeûne, la discipline, les ceintures de fer et beaucoup d'autres mortifications. C'est par là qu'elle mérita de fonder les Ursulines à Aix et les Carmélites à Avignon. Elle se mit sous la conduite des PP. Carmes. Ses deux filles suivirent son exemple, et bientôt furent touchées du désir de se faire Carmélites. Leur dessein était d'aller à Paris et de prendre l'habit dans le monastère de cette ville; mais ayant appris qu'il n'était pas sous l'Ordre, elles obtinrent de Paul V un bref (3) pour ériger un monastère de Carmélites Déchaussées à Avignon. Le Général de l'Ordre envoya trois religieuses de Gênes. Elles arrivèrent à Avignon le 16 juin 1613, et se mirent aussitôt en possession de leur couvent. (4) Le lendemain les deux demoiselles de Forbin prirent l'habit, et trois ans après, leur pieuse mère, devenue veuve, obtint une permission expresse du Pape de se retirer elle-même dans ce monastère, sans pourtant y faire

(1) Il est maintenant occupé par les Dames du Sacré-Cœur.

(2) *Annales des Carmes déchaussés de France*, pag. 37.

(3) Il est adressé à Mgr Dulci, archevêque d'Avignon.

(4) Il est occupé maintenant par les PP. Récollets.

profession, ne pouvant à cause de ses affaires embrasser l'état religieux : elle fut admise seulement à faire les vœux simples d'obéissance et de chasteté. Elle vécut douze ans, obéissante comme une novice et humble comme les moindres de la Maison. Tous les jours elle récitait le grand office, faisait ses deux heures d'oraison et ses mortifications publiques et particulières comme si elle avait été Carmélite. Elle y mourut saintement, âgée de 68 ans.

Cette sainte Maison n'a cessé de répandre ce doux parfum de piété qui est le propre du Carmel. La Mère Paule de Ste-Marie était maîtresse des novices à Gênes, lorsque ses supérieurs l'envoyèrent à Avignon. Elle se distingua par sa piété et par son zèle à observer les règles. Exacte en tout ce qui concerne le chœur et le service divin, elle se tenait à l'église avec tant de modestie que sa présence seule inspirait la dévotion. Dieu la conduisit par des voies dures, et permit qu'un horrible cancer lui rongeât le sein, tandis que des craintes excessives du jugement dernier la remplissaient de terreur. Mais trois semaines avant sa mort, Notre-Seigneur voulut la délivrer de ses peines et la consola par des faveurs célestes. On peut en voir le détail dans les Annales de l'Ordre. (1) La sœur Marie des Anges ne se distingua pas moins, surtout par son amour pour le silence : elle l'observait si exactement que s'étant disloquée un bras, en faisant une chute dans l'escalier, elle n'en voulut rien dire jusqu'à l'heure de prime, afin de ne pas y manquer. La sœur Dorothée de Ste-Thérèse avait une dévotion toute particulière envers Jésus enfant : tout son bonheur était de lui apporter des fleurs qu'elle accommodait avec beaucoup de goût. Lorsque la maladie l'obligeait de réciter son office en particulier, elle le faisait à genoux, avec pause, tenant un crucifix sur le bréviaire. Elle demandait à Dieu de mourir sur la terre nue, afin de mieux imiter la pauvreté du Sauveur. Elle fut exaucée : un matin, après la sainte communion, elle fut frappée d'apoplexie, et elle expira au milieu de la communauté qui eut à peine le temps de lui faire administrer l'extrême-onction. La Mère Euphrasie de Christ, de l'illustre maison des Doria, poussa la charité jusqu'à faire le sacrifice de sa vie pour la prieure du couvent, alors dangereuse-

(1) *Annales des Carmélites déchaussées*, pag. 72.

ment malade. Elle demanda à Notre-Seigneur de mourir à
place. Elle fut exaucée, et Dieu le fit connaître à une de ses sœu
qui pendant son sommeil vit un autel bien orné et un prêt
vénérable, revêtu d'ornements magnifiques. Devant cet aut
se trouvait un religieux à genoux environné de gloire. Tout
coup l'appareil qui était devant la cellule de la prieure malad
fut transporté devant celle de la Mère Euphrasie. Le prêtre dit
la religieuse que cela se faisait de la sorte, parce que la mè
Euphrasie s'était offerte à mourir pour la Mère prieure. Dès
moment la prieure alla mieux, et la Mère Euphrasie tomba m
lade, et au bout de quelques jours, elle mourut dans un ravi
sement admirable, les yeux fixés vers le ciel, comme une pe
sonne à qui l'on fait voir des choses qui la comblent de joie. (

Telle était la sainteté des Carmélites et les faveurs extraord
naires dont le ciel les comblait. Le bruit s'en répandit au loi
et la capitale du Comtat désira avoir une colonie de ces pieus
servantes de Dieu et de l'auguste Vierge Marie. (1623) Un ge
tilhomme de Carpentras, nommé Bénédicti, en fit la demand
offrit sa maison pour les recevoir, et se donna beaucoup
mouvement pour que la ville les admît comme communau
religieuse. Ses pieuses intentions trouvèrent des obstacles invi
cibles alors. Quatre ans après, le Provincial de l'Ordre se tro
vant à Avignon, s'informa du projet et enjoignit à la Mè
prieure de travailler à le faire réussir. Il alla trouver le Vic
Légat, Cosme de Bardi, évêque de Carpentras, qui le reç
avec bienveillance et lui proposa d'aller avec lui dans cette vil
afin de chercher une maison pour commencer l'établissement. I
Bénédicti offrit la moitié de la sienne, en attendant mieux. L
Carmélites arrivèrent, et après quelques mois de séjour da
la maison de M. Bénédicti, elles prirent possession de le
monastère (1627) qu'elles n'ont cessé d'habiter jusqu'à la R
volution.

Les filles de Ste-Thérèse n'édifièrent pas moins dans cette s
conde Maison que dans la première; cela parut d'une maniè
éclatante lorsque la peste désola nos contrées. (1631) Elles n
voulurent jamais quitter leur pieux asile, et il ne fallut rien moi

(1) *Annales des Carmélites déchaussées de France.*

que des ordres pressants et la présence d'un envoyé du prieur, pour les décider à le faire. Encore resta-t-il trois religieuses dont l'une fut atteinte par le fléau et mourut dans de grands sentiments de piété. Pendant sa vie, cette sœur s'estimait si heureuse de sa vocation qu'elle baisait souvent son scapulaire. Lorsqu'elle fut accablée par le mal et dans le délire, elle parlait beaucoup. Pour la faire taire, il suffisait à la sœur qui la gardait de lui dire qu'elle n'avait pas *licence* de parler: aussitôt elle se mettait en silence. Puis, pressée par la maladie, elle priait cette sœur d'aller demander permission de parler. Après cette crise, elle reçut les sacrements avec une dévotion si tendre, et s'entretint avec Notre-Seigneur d'une manière si douce que tous les assistants fondaient en larmes. Sœur Thérèse de Jésus, fille de M. Bénédicti, qui avait pris l'habit dans la maison de son père, lorsque les Carmélites y furent reçues, était d'une sainteté si grande, qu'au rapport de ses confesseurs, elle ne perdit jamais l'innocence baptismale. Un cancer lui survint, et, pendant deux ans, elle souffrit des douleurs atroces qu'elle endura avec une patience et une résignation admirables. Elle avait toujours désiré de mourir pour voir Dieu; mais au milieu de ses souffrances excessives, elle disait qu'elle n'osait plus avoir ce désir, de peur de se priver de souffrir. La Mère Marie Gertrude de la Croix, appelée dans le monde Mademoiselle Catherine de Baras, première prieure du monastère de Carpentras, fut paralysée par une goutte universelle, pendant les 15 dernières années de sa vie, ce qui ne l'empêcha pas d'être élue encore deux fois prieure, parce qu'elle avait un talent particulier pour faire observer avec plaisir tout ce qui était des règles et des constitutions. Elle souffrit avec tant de patience et elle se montra si reconnaissante envers ses sœurs, que pas une religieuse ne se lassa de la servir. (1) Notre-Seigneur lui apparut et lui dit : « Ma fille, veux-tu guérir? » Elle répondit: « Oui, Seigneur, si vous le voulez; mais non, si vous le laissez à mon choix. » Tant elle aimait les souffrances! on peut juger par là, quel amour pour la perfection régnait dans cette sainte maison!

Les Carmélites de Cavaillon ne se distinguaient pas moins par

(1) *Annales des Carmélites déchaussées de France*, pag. 219.

leur haute piété. Elles furent fondées, le 7 mars 1668, par Melchior de Bus, neveu du vénérable César de Bus dont nous avons admiré les vertus. Noble Melchior de Bus n'ayant point d'enfant, se voua à la continence parfaite, du consentement de son épouse, afin de mieux servir Dieu. Il voulait consacrer ses biens à fonder un séminaire pour le diocèse de Cavaillon. Il différa l'exécution de son dessein, Dieu, qui avait d'autres vues, le permettant ainsi. Melchior alla habiter Avignon et il fréquenta le monastère des Carmélites, suivant les exercices de la communauté et faisant ses prières dans l'église pendant que les religieuses étaient au chœur. Il avait beaucoup de dévotion à Sainte Thérèse et il affectionnait singulièrement ses saintes filles. La lecture des Annales de l'Ordre le gagna entièrement. Il ouvrit le livre sans dessein prémédité, et par une permission de la Providence, il tomba sur un passage où il est dit qu'un gentilhomme de Valladolid fut sauvé pour avoir donné sa maison à Sainte Thérèse, pour y fonder un monastère, et qu'il sortit des flammes du purgatoire le jour où l'on y célébra la première messe, Sainte Thérèse ayant vu monter au ciel son âme environnée de gloire. Cette lecture le toucha si fort qu'il prit la résolution d'établir un couvent de Carmélites à Cavaillon, espérant que Dieu lui ferait la même grâce. C'est ce qu'il avoua à la vénérable Mère Claire du très-Saint Sacrement, choisie pour faire cet établissement. Cet homme vraiment pieux servait tous les jours autant de messes qu'il le pouvait, et se trouvait ainsi assez souvent en rapport avec la Sœur sacristine. Or, un jour de l'Épiphanie, en lui passant les ornements, la Mère Claire à qui Notre-Seigneur l'avait révélé (1), lui en dit un mot. Il se contenta de répondre : « Sœur Claire, cela pourrait bien se faire, » sans ajouter rien de plus. La vénérable Mère avait un grand désir de lui en parler plus au long, elle en fit le sacrifice, abandonnant le tout à la Providence. Elle résolut même de ne plus dire un mot sur cette affaire, jusqu'à ce que M. de Bus lui en parlât encore. Six mois après (26 juin), il lui

(1) Archiv. du Monastère des Carmélites déchaussées de Carpentras. *Mémoire sur la fondation de Cavaillon.* — Le monastère de Cavaillon n'ayant pas été relevé après la Révolution, parmi les Religieuses qui l'avaient habité, trois se retirèrent dans le couvent des Carmélites de Carpentras, et y portèrent les précieux mémoires que ces Dames ont bien voulu nous communiquer.

rappela ce qu'elle lui avait dit le jour des Rois, et il lui déclara qu'il était dans le dessein de faire cette fondation. Il en parla à la Mère prieure, et l'acte en fut dressé à Avignon, le 17 septembre 1667, dans le parloir du monastère des Carmélites. Toute la communauté, disent les mémoires dressés à cette occasion, vit ce saint fondateur dans les transports de la joie la plus vive, ressemblant à un séraphin brûlant d'ardeur, et ne croyant plus habiter sur la terre, à cause des consolations excessives dont son âme était comblée. Il ne pensait, il ne parlait que de l'accomplissement de son pieux dessein. (1) Il sentit encore augmenter son zèle lorsqu'en ouvrant le même livre des Annales de l'Ordre des Carmélites, il y rencontra ces paroles de Notre-Seigneur à Sainte Thérèse : « Ma fille, je ne veux plus que tu converses avec les hommes, mais avec les anges. » (2) Il en fut si pénétré qu'il prit la résolution de ne plus converser qu'avec les Carmélites ses filles, ainsi qu'il avait coutume de les appeler, les regardant comme des anges. Il forma le dessein de bâtir auprès de son monastère un appartement d'où il pourrait aller à l'église sans passer par la rue ; les religieuses lui apporteraient les aliments et le serviraient, en sorte qu'il n'aurait aucune relation avec le dehors. Son dessein était de vivre en solitaire. « J'aurai le bonheur, disait-il, d'entrer par ce moyen en communication des bonnes œuvres et des mérites de mes chères filles, par l'union des prières que nous ferons ensemble. » La communauté s'obligea volontiers à lui faire donner des soins. Mais elle n'eut pas cette consolation, le Seigneur l'ayant appelé à lui avant que l'établissement fût terminé.

L'empressement qu'il avait sur la fin de sa vie à poursuivre son généreux dessein, l'occupait nuit et jour. Il était incertain sur le lieu où il devait bâtir son monastère. Il se leva une nuit pour faire oraison, croyant que c'était cinq heures du matin; minuit sonna quelques instants après. Il balança s'il se remettrait au lit ou s'il prierait Dieu : sa ferveur l'emporta. Pendant qu'il était en oraison, un de ses parents, Esprit d'Agard, mort depuis trente ans, lui apparut. Il se troubla d'abord, mais bientôt il se rassura et il lui dit : « Comment êtes-vous

(1) *Arch. des Carmél. de Carp. Mém. sur les Carmélites de Cavail.*
(2) *Annal. du Carmél.*

ici, mon cousin, vous qui êtes mort depuis si longtemps? » Le défunt lui répondit : « Je suis venu pour vous dire de la part de Dieu, que le ciel et la terre se sont réjouis et se réjouissent de la bonne œuvre que vous venez de commencer. Vous êtes en peine du lieu où vous devez bâtir un monastère à vos filles; elles ne sauraient être mieux qu'à tel endroit. » Il le lui désigna, la maison du fondateur y était comprise, et c'est là que le monastère fut fondé. (1) Cette vision anima si fort son zèle qu'il voulait consacrer tous ses biens à cette bonne œuvre. Il n'en eut pas le temps, une attaque d'apoplexie l'ayant enlevé de ce monde. (13 octobre 1665) Après sa mort il apparut à la vénérable sœur Françoise de St-Joseph (2), et il lui dit qu'il était dans le purgatoire privé de la vision de Dieu jusqu'au jour où l'on célèbrerait la messe dans son couvent de Cavaillon. Il ajouta qu'il souffrait les ardeurs du feu pour n'avoir pas correspondu à l'inspiration divine, ayant trop différé à donner des revenus suffisants pour l'entretien de son monastère.

La vénérable Mère Claire ayant eu connaissance de cette révélation, se sentit si vivement touchée de compassion pour cette pauvre âme, qu'elle résolut de pousser avec une nouvelle ardeur l'œuvre de la fondation. Toutes les difficultés étant surmontées, les religieuses partirent d'Avignon (7 mars 1668) au nombre de quatre; la vénérable Mère Claire était à leur tête. On les reçut à Cavaillon avec une joie extraordinaire; les dames les plus respectables se firent un devoir de les accompagner, toutes les cloches sonnèrent, les magasins furent fermés, le peuple était en joie et la ville entière prit un air de fête. L'évêque, M. de Sade, vint au-devant d'elles, les introduisit dans ses appartements, accompagné de tout son clergé en surplis, les bénit et leur donna mille marques de la vénération profonde qu'il avait pour leur Ordre. Il les conduisit à la cathédrale pour adorer le Saint-Sacrement et vénérer les précieuses reliques qu'on y possède. On chanta le *Te Deum* et quelques *motets*. Ensuite il pria les MM. de Ribère, dont l'un était son grand vicaire et l'autre l'archidiacre de son église, tous les deux oncles et alliés de la vé-

(1) *Archives des Carmélites de Carpentras. Mém. sur les Carmél. de Cavaillon.*

(2) Le R. P. Michel-Ange de Ste-Françoise, religieux Carme. *Vie de la Vén. Sœur Françoise*, liv. VI.

nérable Mère Claire, de les conduire aux autres monastères de la ville, avec pouvoir de laisser entrer toutes les personnes qui voudraient les suivre. Elles furent partout reçues avec de grands témoignages de respect et d'amitié. Elles se rendirent ensuite à leur maison et elles commencèrent à goûter dans leur heureuse solitude cet avant-goût du ciel qui semble naturel à leur saint état. Après avoir pris un léger repas composé de petits poissons cuits avec de la paille faute de bois, elles travaillèrent à dresser un autel et à préparer un lieu convenable pour servir d'église. Tout fut disposé le lendemain 8 mars 1668; Monseigneur de Sade y dit la messe, communia les religieuses et y laissa le Saint-Sacrement. Pendant cette première messe, la vénérable Mère Claire vit l'âme du saint fondateur monter au ciel toute rayonnante de gloire, et elle en éprouva une grande consolation.

Les Carmélites de Cavaillon, ainsi établies, prospérèrent; Dieu leur envoya des novices. La première année, elles en reçurent quatre: la Mère Claire les forma à la piété et leur apprit les ouvrages des mains, car elles étaient obligées de travailler pour vivre, leur fondateur ne leur ayant laissé que 6000 fr. de fonds et quelques rentes peu considérables. La Providence vint à leur secours, et la Mère Claire eut le bonheur de donner à cette maison une forme de monastère. Outre la chapelle et les lieux réguliers, il y avait deux dortoirs et 14 cellules. Il se trouvait dans la chapelle une statue miraculeuse de la Très-Sainte Vierge. « Elle a parlé à notre vénérable Mère, dit la sœur Marie Gertrude de l'enfant Jésus, auteur du Mémoire d'où nous avons tiré tous ces détails, elle l'a encouragée à faire notre fondation, l'assurant que son divin Fils y serait glorifié et servi parfaitement. La même Vierge dit aussi à la Sœur Françoise, que la communauté de Cavaillon serait le jardin de délices de l'Époux sacré qui y appellerait les âmes d'élite. » (1) Le Seigneur a accompli sa promesse, et le monastère de Cavaillon n'a point cessé jusqu'à la Révolution d'être un modèle de régularité et de ferveur. Pour s'en convaincre, il suffit de parcourir les précieux Mémoires qui nous en restent; la vénérable Mère Eugénie de St-Augustin, la vénérable

(1) La Vén. Mère Marie Gertrude, auteur de ces Mémoires, était nièce de la Vén. Mère Claire, première Supérieure des Carmélites de Cavaillon.

Mère Élisabeth de la Passion, la sœur Thérèse de Jésus ont des prodiges de sainteté. (1)

Mais la gloire du Carmel parmi nous fut sans contredit vénérable sœur Françoise de Saint Joseph, morte en odeur sainteté, à Avignon le 30 janvier 1669. Après deux siècles souvenir de ses vertus est encore vivant, et les Carmélites d'A gnon conservent précieusement les clefs de la ville que les cons vinrent lui apporter dans des circonstances difficiles, com marque de la haute confiance qu'ils avaient en son pouvoir près de Dieu. Elle naquit au village de Bona dans le Bug de parents pauvres mais vertueux. Elle perdit sa mère et confiée, jeune encore, à une tante qui l'avait nourrie, et malgré cette circonstance, ne laissait pas que de la traiter a dureté. Dieu la favorisa d'une manière extraordinaire dès enfance et la conduisit par des voies admirables. Elle appri faire oraison, et ce saint exercice avait tant d'attraits pour cœur qu'elle y passait souvent les nuits entières. Elle goût de grandes consolations dans ses entretiens avec Notre-S gneur, la Sainte Vierge et d'autres Saints qui la visitaie Sainte Marie-Madeleine la prit sous sa protection et l'introdu dans les voies du pur amour. Les premières instructions qu'e lui fit, furent celles qu'on donne aux personnes déjà bien av cées dans la vertu. « Françoise aux pieds de Madeleine, dit pieux et savant historien, était la fidèle image de Madeleine pieds de Jésus. Elle voyait comme dans un miroir les actions les maximes de sa bonne maîtresse, toutes les fois qu'elle apparaissait. C'est là qu'elle apprit à s'élever au-dessus des co dérations humaines quand il s'agit de chercher Dieu et de ren cer entièrement à soi-même. » (2) Elle y apprit encore à s'in resser au salut du prochain, à pleurer la mort spirituelle pécheurs et à demander leur résurrection à la grâce; à sui Jésus-Christ dans tous les mystères de sa vie et de sa mort monter au Calvaire, à s'attacher à la croix et à mourir a lui pour mener une vie entièrement cachée en Dieu. Tel étaient les saintes familiarités que Françoise encore enf

(1) On appelait les Carmélites d'Avignon les Dames, celles de Carpentras pauvres, celles de Cavaillon les saintes.

(2) Le P. Michel-Ange, Carme déchaussé. *Vie de la Vén. Sœur Françoise*, p.

avait avec les amis de Dieu. Tout cela lui arriva alors qu'elle avait à peine dix ans. A cet âge, la Sainte Vierge lui apparut tenant l'enfant Jésus dans ses bras, accompagné de Saint Joseph, de Sainte Madeleine et de Sainte Thérèse. L'enfant Jésus lui dit: « Ma fille, je t'ai donnée à Madeleine pour avoir soin de toi, pendant que tu seras dans le monde. Voici la Mère qui te dirigera lorsque tu seras dans la religion que tu dois embrasser; je veux que tu sois de son Ordre. » Il lui montrait Sainte Thérèse qu'elle n'avait jamais vue. Françoise connut dès lors que Dieu la voulait Carmélite. (1)

Elle devait éprouver bien des tempêtes avant d'arriver à ce port de salut; nous laissons à son savant historien le soin de les raconter. Elle fut obligée de sortir de la maison de sa tante et d'aller à Lyon pour se mettre en condition. Elle passa par plusieurs maisons, et, comme le jeune Joseph, elle y portait toujours avec elle la bénédiction du ciel, en sorte que tout prospérait à ses maîtres à cause d'elle. (2) Ce fut alors que Sainte Thérèse lui apparut pour la seconde fois, accompagnée de trois religieuses de son Ordre, et d'une dame extrêmement respectable, revêtue d'un habit séculier. Elle les reconnut plus tard, car c'étaient les trois religieuses venues de Gênes et Madame de Forbin leur fondatrice. (3) Sainte Thérèse lui dit: « Ma fille, c'est parmi ces religieuses que Dieu te veut. Ne sois point en peine de ce que tu dois devenir, j'aurai soin de toi. » Or, à cette époque, les Carmélites n'étaient pas encore établies à Avignon, mais elles y vinrent bientôt, et Dieu disposa les choses de manière que Françoise fut une des premières à s'engager dans cette maison. Cependant la Sainte Vierge lui apparut encore et lui commanda d'aller se confesser aux Carmes Déchaussés. Elle lui dit: « Ce sont les religieux de mon Ordre; c'est la volonté de Dieu que tu le fasses dorénavant. » Elle obéit. Quelque temps après, elle eut occasion de voir Saint François de Sales, alors à

(1) *Vie de la Vén. Sœur Françoise*, pag. 19.

(2) Le P. Michel-Ange, Carme, raconte que la pieuse maîtresse que servait alors Françoise, se trouvant à la messe, lorsque le prêtre élevait la Sainte Hostie, entendit une voix sortir de l'autel et lui dire: *Garde la servante de Dieu chez toi, c'est la bénédiction de ta maison, aie soin que rien ne lui manque, tu en seras récompensée en ce monde et en l'autre.* (*Vie de la Sœur Françoise*, pag. 59.)

(3) Le P. Michel Ange, Carme. *Vie de la Sœur Françoise*, pag. 75.

Lyon. Quoique ce saint ne connut rien des visions dont le ciel l'avait favorisée, il l'assura que Dieu la voulait Carmélite et il lui dit avec son ineffable douceur : « Je vous mettrais volontiers dans mon monastère d'Annecy ; mais je sais que la volonté de Dieu est que vous soyez fille de Sainte Thérèse. Donnez-vous un peu de patience, vous entrerez bientôt dans un couvent de son Ordre, et vous serez bonne religieuse. » (1)

Tout s'accomplit comme le saint l'avait prédit ; mais auparavant Dieu voulut accorder à Françoise une de ces faveurs réservées aux plus grands saints tels que Saint Paul, Saint François d'Assise et la séraphique Sainte Thérèse dont elle allait devenir la fille. Nous voulons parler de l'impression des sacrés stigmates qu'elle reçut à Lyon. Un jour, dans la ferveur de l'oraison, elle faisait réflexion sur ces paroles que Notre-Seigneur lui avait dites : « Je veux que tu portes ma croix avec moi et que tu me suives. » Un transport de ferveur tira de son cœur ces paroles enflammées : « Serai-je plus longtemps, ô mon Dieu, sans ressentir l'effet de vos promesses ? Je ne puis plus me supporter si je ne porte la croix avec vous ; faites que je cesse de vivre, ou que je commence à vous suivre. » La réponse qu'elle reçut fut la chose même qu'elle désirait. Elle fut saisie d'un ravissement si impétueux qu'elle en tomba évanouie. Elle vit Notre-Seigneur tout sanglant et couvert de plaies. Ce divin Sauveur lui donna à entendre intérieurement qu'il venait lui communiquer ses douleurs. Aussitôt elle se sentit mettre et presser sur la tête comme une couronne d'épines ; il lui sembla qu'on lui perçait les mains, les pieds et le côté. La Sainte Vierge, Saint Joseph et quelques autres saints pour qui elle avait beaucoup de dévotion étaient présents ; Sainte Thérèse et Sainte Fébronie la soutenaient. Elle souffrit d'une manière si étrange qu'elle n'eût pu le faire sans mourir, si Dieu ne l'eût fortifiée par une grâce particulière Mais au milieu de ses tourments les consolations qu'elle éprouvait étaient si grandes que, pour ne pas en être privée, elle eu souffert mille fois davantage, tant son cœur était embrasé de l'amour de Dieu. Il n'est point de science humaine qui puisse rendre raison de cet état surnaturel. Aussi, pour s'en faire une

(1) Le P. Michel-Ange. *Vie de la Sœur Françoise*, *pag.* 108.

idée, on ne peut utilement consulter que ceux qui ont fait ces sortes d'expérience, et qui sont arrivés à ce haut degré de sainteté, qui consiste dans l'union expérimentale de l'âme avec Dieu. Les Docteurs, Saint Bonaventure entre autres (1), assurent que l'âme peut être pénétrée de l'amour divin au point d'en être blessée. Il n'est point de paroles capables d'exprimer la peine et la consolation tout ensemble qu'elle ressent en cet état. Sa peine est comparable à celle d'une personne qui serait jetée dans une fournaise ardente, mais parce que c'est la charité qui en a allumé le feu et qu'il n'est rien de si doux que d'aimer, les consolations sont proportionnées à la peine. Celui qui fait la blessure est celui qui la guérit, et il ne la guérit qu'en la faisant, si bien que l'âme est d'autant plus saine, c'est-à-dire, pure, qu'elle est plus transformée en amour, et elle n'est transformée en amour qu'autant qu'elle est navrée d'amour. Cette plaie délicieuse fait que l'âme est consumée de douleur et de suavité, parce que ce mal infini d'amour n'a point d'autre remède que la mort. Le plaisir qu'elle ressent est plus fort que la mort, d'où il arrive que l'âme enflammée d'amour se sent comme transpercée d'un dard et pénétrée jusque dans le plus intime de son être. Cette blessure ne regarde que l'âme, mais Dieu permet parfois que les effets s'en produisent au dehors et que le corps en reçoive des impressions conformes à celles de l'intérieur. L'âme est alors transformée en quelque sorte en Jésus-Christ et se sent comme embrasée d'un feu divin qui la purifie et lui fait éprouver les douleurs de la Passion dont la violence passe quelquefois sur le corps par l'impression des sacrés stigmates, comme l'ont éprouvé ceux en qui Jésus-Christ a daigné se crucifier. C'est la faveur que reçut Françoise. Le bruit qu'elle fit en tombant mit tout en émoi dans la maison; on accourut pour la secourir. Elle resta quelque temps privée de sentiment. On la mit au lit, et lorsqu'elle eut repris ses sens, sa compagne restée seule près d'elle, voulant la soulager, aperçut sur ses pieds et sur ses mains certaines marques comme des meurtrissures ou des cicatrices rondes d'un rouge obscur. Une blessure pareille mais plus grande était à son côté, et autour de sa tête on voyait

(1) S. Bonaventura, *in opusculo cui titulus : Legenda Sancti Francisci.*

deux rangs de piqûres qui la ceignaient comme si on lui eût app
qué une couronne d'épines avec violence. Depuis ce jour, elle
tous les vendredis, durant quelques heures, des ressentime
des douleurs que Notre-Seigneur avait souffertes en sa Passio
L'auteur de sa vie assure tenir toutes ces particularités de pe
sonnes dignes de foi. Il ajoute : « J'ai appris des filles de
Aubert, chez qui elle a demeuré après cela un temps considéra
ble, à diverses reprises, que Françoise étant alitée certai
jours de la semaine, leur mère prenait du linge très-propre po
essuyer son côté, d'où elle le tirait tout sanglant, et qu'ell
ont vu couler du sang des cicatrices de ses mains. » (1) Ces a
cidents lui arrivaient fréquemment dans le monde, mais
religion Notre-Seigneur, par une double merveille, lui laissa
participation à ses souffrances et la liberté de faire ses offices q
furent pénibles et continuels, en sorte que si elle souffrait c
mêmes jours, elle n'éprouvait que le Jeudi et le Vendredi Sai
les douleurs dans leur excès.

Françoise se trouvait dans cet état admirable, lorsqu'el
entra en qualité de converse dans le monastère des Carmélit
d'Avignon, où pendant de longues années elle fit l'édification
ses Sœurs. C'était en 1619, elle avait trente ans. Dieu lui a
corda le don de prophétie et celui de faire des miracles. C
peut en voir le détail dans l'histoire de sa vie. A Lyon, u
malheureux osa l'insulter au milieu de la rue. A l'insta
même il fut atteint de cécité, et il ne recouvra la vue qu'a
bout de trois jours, par la vertu des prières de Françoise. Cet
sainte fille, frappée des dangers auxquels l'exposaient les avant
ges extérieurs que lui avait prodigués la nature, demanda
Dieu de lui enlever sa beauté : elle fut exaucée et sa laideur f
l'effet d'un miracle. Un jour elle puisait de l'eau, sa cruche m
appuyée tomba et se brisa. Françoise, émue de cet accident,
mit à genoux, pria avec ferveur, ramassa les morceaux, l
rapprocha et le vase fut si bien rétabli qu'il n'y parut plus
moindre cassure. Sa compagne vit tout et l'en avertit. A Av
gnon, elle ressuscita un enfant mort depuis trois heures. Le pè
de cet enfant l'apporta dans ses bras, le déposa aux pieds
la sainte, qui, touchée de compassion, pria, et le lui rendit plei

(1) *Vie de la Sœur Françoise*, pag. 104.

de vie. Elle guérit un aveugle de Courthézon, qui, par l'entremise de sa fille, s'était recommandé à ses prières. Les objets mêmes qui lui avaient appartenu opéraient des prodiges. Le bruit s'en répandit au loin et la confiance publique n'eut plus de bornes. Cette confiance parut avec éclat à l'occasion des troubles qui agitèrent Avignon, vers cette époque, et au milieu desquels il y eut des personnes assassinées, des maisons brûlées, et autres malheurs semblables sans qu'il fût possible de les apaiser. Les consuls, après avoir épuisé tous les moyens, eurent recours à Sœur Françoise qui leur dit : « Mettez la ville sous la protection de Notre-Dame-de-Bonne-Espérance (1), je vous promets de sa part que la tempête cessera. Venez demain entendre la messe qui se dira en son honneur, j'y communierai avec la permission de notre Mère, et je joindrai mes prières aux vôtres pour obtenir la paix. » Les consuls assistèrent à cette messe, après laquelle ils offrirent à sœur Françoise les clefs de la ville (2) pour être déposées aux pieds de la Sainte Vierge, comme une marque de sa soumission et du besoin qu'elle avait de sa protection. La Sainte Vierge à qui la ville s'était dévouée pour toujours, fit paraître visiblement son pouvoir ; le trouble cessa et tout rentra dans le calme au moment où l'on s'y attendait le moins. Ces faveurs du ciel n'empêchèrent pas que le démon ne la tentât très-fortement, Dieu le permettant ainsi, comme il le fit à l'égard du grand apôtre, de peur que la grandeur de ses révélations et les miracles qu'elle opérait ne lui fissent concevoir des pensées d'orgueil. On peut voir le détail de ses combats dans l'histoire de sa vie. Sœur Françoise mourut à Avignon, le 29 janvier 1669. Plusieurs merveilles firent connaître sa sainteté. Son historien se plaint de ce qu'on n'a pas fait en temps opportun des informations juridiques sur ses vertus et sur ses miracles : il en raconte un grand nombre. Il parle avec un soin particulier de la dévotion que cette sainte religieuse avait envers Jésus, Marie et Joseph, son ange gardien, et pour le soulagement des âmes du purgatoire.

(1) Elle avait donné ce nom à une statue de la Sainte Vierge qui était dans le couvent des Carmélites à Avignon, et qui fut perdue pendant la Révolution.

(2) Elles sont encore dans le trésor du monastère des Carmélites d'Avignon : nous les avons vues et touchées avec beaucoup de respect.

Ainsi, peu d'années avaient suffi pour ramener et faire refle
rir la piété parmi nous. Le cardinal Tarugi, illustre discip
de Saint Philippe de Néri, fait reconnaître le Concile
Trente et commence une salutaire réforme, en appliquant l
principes promulgués dans cette célèbre assemblée. De no
veaux besoins sociaux se font sentir; les Ordres religieux
transforment afin d'y correspondre et de continuer leur œuv
de sanctification parmi les hommes. Le vénérable César de B
et le P. Romillon travaillent avec succès à fonder la Doctri
Chrétienne, institution salutaire destinée à inculquer les pr
miers éléments du Christianisme dans le cœur de l'enfance, et
préparer la régénération de la société en sanctifiant ses prémice
Les Ursulines en font autant pour les jeunes personnes de le
sexe, et les Visitandines s'adressant à un âge plus mûr, appe
lent les âmes dans la solitude, les sanctifient et les laissent r
tourner dans le monde comme un sel salutaire destiné à le pr
server de la corruption, comme un levain puissant qui doit so
lever toute la masse, comme des filets pour envelopper les âm
et les attirer aux pieds du Père de famille. Enfin, les filles
Sainte Thérèse ouvrent leurs pieux asiles ; Avignon, Carpe
tras, Cavaillon, ont le bonheur de posséder des colonies de
âmes pures, célestes, qui remplissent sur la terre l'office d
anges, chantent nuit et jour les louanges de l'Agneau sans tac
qu'elles ont le bonheur de suivre, et font éclater parmi no
les prodiges de la grâce et des merveilles que Dieu ne don
d'opérer qu'à ses Saints. L'œuvre de régénération se poursu
et des réformes et des merveilles plus admirables vont s'acco
plir parmi nous.

LIVRE QUATORZIÈME.

1608 — 1626.

Évêques de Cavaillon. — Le P. Antoine, sa réforme, à Lagnes, au Thor, à Sault, Cadenet, Vaison, Bedouin. — Ses travaux apostoliques, sa mort. — Récollets à Avignon, Bonnieux, Apt, Bollène. — Anne d'Autriche, à Apt. — Abus par rapport à l'exposition du St-Sacrement. — Chapitre d'Orange sécularisé. — Abbaye de Caderousse. — Le cardinal Bichi évêque de Carpentras. — Le chanoine d'André. — Ses travaux. — La sœur Spirite de Josseau. — Ursulines à Caromb et à Valréas. — Visitandines à Apt et à Carpentras. — Augustines à Malaucène. — Les Suarès à Vaison. — Leurs travaux. — Résumé.

Les évêques de Cavaillon n'avaient cessé de voir avec peine l'Ouvriérat changé en dignité, et les revenus de cette charge destinés aux réparations de la cathédrale, passer entre les mains de l'Ouvrier. A la mort du titulaire Bernard d'Agard , Jérôme Centelles, évêque de Cavaillon, représenta à la cour de Rome que cette nouvelle dignité n'était pas absolument nécessaire au Chapitre, et que sa cathédrale avait besoin des revenus du prieuré de Cabrières pour faire les réparations nécessitées par le malheur des temps. Il demanda que les choses fussent rétablies dans l'état où elles étaient de temps immémorial. On le fit, et, dès lors, l'Ouvrier réduit à cent francs de pension, fut chanoine honoraire et occupa la dernière place du chœur. Jérôme Centelles mourut à Cavaillon (1609) et fut enseveli à Bon-Pas. Octave Mancini lui succéda, et publia un nouvel office de Saint Vé-

ran. (1) Il reçut les Capucines à l'Isle, fut recteur du Comtat, (1615) et après avoir abdiqué (2) toutes ses charges, (1616) mourut à Rome. (1626) Fabrice de la Bourdesière (3) lui succéda et occupa ce siége jusqu'à sa mort arrivée en 1646. Les Bernardines s'établirent à Cavaillon sous l'épiscopat de Mancini. Elles arrivèrent de leur monastère de Seyssel; (20 mars (1641) elles étaient au nombre de trois. (4) Leur première visite fut à la cathédrale, après avoir adoré le Saint-Sacrement et vénéré les précieuses reliques, elles se présentèrent à l'évêque qui les accueillit avec bienveillance et les fit conduire à la maison de M. Pérussis du Baron qu'elles avaient acquise (15 septembre 1640) au prix de 6000 fr. Dans la suite, elles remirent cette maison à son premier propriétaire, et en acquirent une autre (5) sur la rue principale, qu'elles ont habitée jusqu'en 1773 où elles furent supprimées (6) et remplacées par les Ursulines. Ces dames, fondées (7) à Cavaillon en 1646, avaient leur monastère sur l'emplacement de la maison de l'illustre cardinal Philippe de Cabassole. Elles le quittèrent pour aller occuper celui des Bernardines, où elles se trouvaient à l'époque de la Révolution.

Mais l'établissement le plus considérable qui se fit dans le diocèse de Cavaillon, sous l'épiscopat de Monseigneur de la Bourdesière, fut la réforme du P. Antoine, établie d'abord à Lagnes, puis au Thor, et de là dans plusieurs autres localités du diocèse. Les vertus et les œuvres de ce pieux enfant de Saint Dominique ont jeté beaucoup d'éclat. Il naquit à Paris (1601) d'An-

(1) Il le fit précéder d'une savante dissertation dans laquelle il se livre à des recherches curieuses sur le nom et sur les miracles de Saint Véran. *(Archiv. de Cavaill.)*

(2) Fantoni a placé en 1607 le rectorat de Mancini, et Pithon-Curt l'a suivi. Charles Cottier les a relevés l'un et l'autre de cette erreur. (Voir *Hist. des Recteurs*, *pag.* 272.)

(3) Brantôme *(Vie des grands Capitaines*, *tom.* v. *pag.* 177*)* écrit : Bourdaizière ; nous avons conservé l'orthographe des Mémoires sur Cavaillon.

(4) Elles avaient Saint Joseph pour patron. Elles furent fondées par Mlle de Balon, qui se fit religieuse et qui se distingua par ses vertus. Elle fut la première Supérieure nommée. *(Mém. sur Cavail.)*

(5) De M. de la Cépède. (Puyricard d'Agard. *Mém. sur Cavail.*)

(6) Il nous a été impossible de découvrir le motif de cette suppression. Elle nous étonne d'autant plus que les Mémoires que nous avons sous les yeux, font le plus bel éloge de ces Religieuses.

(7) Elles furent appelées par le P. Thomasi, fondateur de l'Oratoire de Jésus.

cine Le Quien ou Le Queux, avocat au parlement, et de Marie
bron, tous les deux d'une piété exemplaire. Son père se le-
ait souvent la nuit pour prier : rigide dans l'exercice de ses
nctions, il ne se chargeait d'une cause qu'après s'être as-
uré qu'elle était juste. Sa mère était également très-pieuse,
t, quoiqu'elle eût passé à de secondes noces, elle ne laissa
s que de veiller avec un soin tout particulier sur l'éduca-
on de son fils. Nous ne parlerons pas des choses extraordinai-
s arrivées au P. Antoine durant son enfance ; on peut les lire
ns l'histoire de sa vie. (1) Nous dirons seulement qu'on vit
t lui un amour étonnant pour la mortification, vertu qu'il
atiqua d'une manière admirable durant toute sa vie. Il eut
ssi une tendre dévotion envers le Saint-Sacrement ; nous le
rrons plus tard instituer un Ordre de religieuses dont l'objet
écial est d'honorer Notre-Seigneur Jésus-Christ caché sous les
pèces eucharistiques. Il entra de bonne heure dans l'Ordre de
-Dominique (1622) et fit profession à Paris, dans le couvent de
nnonciation qui était de la stricte observance. Peu de temps
rès, il fut ordonné prêtre et chargé de la conduite des novices.
s constitutions exigent trente-cinq ans d'âge ; on crut devoir
ire une exception, à cause de sa ferveur. Le noviciat de Paris
.jouit pas longtemps d'un maître si habile. Le P. Antoine fut
voyé pour exercer la même charge dans le célèbre couvent
Avignon qui était aussi de la stricte observance. (1631) Les re-
gieux prévenus en sa faveur le reçurent avec beaucoup d'hon-
eur, et sentirent augmenter leur estime à mesure qu'ils le
nnurent mieux. Quatre ans après (1638), le P. Rodolphe, Gé-
éral de l'Ordre, lui écrivit pour le féliciter et l'encourager. Le
ile de la maison de Dieu qui brûlait dans son âme, en fut
ingulièrement augmenté. Il ne se bornait pas à l'intérieur de
a maison, et le soin des novices ne l'absorbait pas tellement,
qu'il ne trouvât du temps pour travailler ailleurs au salut des
âmes. Dès lors il se sentit pressé d'établir l'Ordre du St-Sacre-
ment, et surtout sa stricte observance, deux choses auxquelles
il travailla durant toute sa vie.

L'Ordre des Frères Prêcheurs unit la vie active à la vie con-

(1) Le P. Archange-Gabriel de l'Annonciation, compagnon du P. Antoine, vicaire-général de sa Congrégation, a écrit sa vie. 2 vol. in-12.

templative, les fonctions de l'apostolat aux douceurs que goûtent dans leurs pieux asiles les âmes entièrement séparées du monde. Vivre au milieu des hommes et pratiquer les austérités de la solitude, travailler à son salut et s'appliquer à procurer celui du prochain par le ministère de sa parole, la direction des âmes et les œuvres de zèle, tel est le but que se proposa le grand Saint Dominique, et que poursuivent encore ses nombreux enfants. Il leur légua la pauvreté absolue, et ils la pratiquèrent exactement pendant de longues années. Plus tard, des motifs que nous devons respecter, puisque l'Église les approuva, les portèrent à avoir des maisons dotées; dès lors ils furent pauvres en particulier, mais ils possédèrent des biens en commun. (1) Le P. Antoine résolut d'établir une Congrégation où la pauvreté fût exactement observée, et de revenir à la stricte observance des règles données par Saint Dominique. On peut voir dans l'histoire de sa vie les motifs qui l'engagèrent à cette sainte entreprise. (2) Il s'y prépara en redoublant ses prières et ses mortifications. Il écrivit à son Général, et prévoyant les difficultés qu'il pourrait rencontrer à Rome, il résolut de s'y rendre. Il partit d'Avignon (26 avril 1636) après avoir reçu la bénédiction de son supérieur, se mit en route sans argent, afin de pratiquer la stricte pauvreté et passa par Cavaillon: arrivé à Malemort, personne ne voulut lui donner l'hospitalité. Il passa la nuit comme il put, et comme il avait obtenu du Vice-Légat le pouvoir de prêcher dans tous les lieux de sa légation (3), le lendemain, avant le lever du soleil, il se rendit à l'église, dit la messe, et prêcha avec tant d'onction que ses auditeurs en furent profondément touchés. On accourut en foule, il redoubla de zèle durant plusieurs jours, et le ciel couronna ses prédications par des fruits abondants et par plusieurs faits miraculeux. Sa réputation de sainteté en fut singulièrement aug-

(1) Les Dominicains de la stricte Observance telle qu'elle était observée dans le couvent d'Avignon, se sont établis dernièrement à Carpentras. Ces religieux n'ont rien de commun avec la réforme du P. Antoine.

(2) Le P. Archange Gabriel de l'Annonciation. (*Vie du P. Antoine*, tom. I, p. 124.)

(3) La légation d'Avignon s'étendait sur dix lieues à la ronde, et le Légat exerçait sur ce rayon, pour la collation des bénéfices, la même juridiction que le Pape sur les évêchés suburbicaires de Rome. (Remerville. *Hist. Eccl. d'Apt.*)

ntée. Il continua sa route, et partout le ciel fit éclater sa sain-
é par des prodiges.

Arrivé à Rome, il visita avec respect les lieux où se trouvent
tombeaux de Saint Pierre et de Saint Paul, et se prosterna
r cette terre arrosée du sang de tant de martyrs. Il arriva à la
nerve, église de son Ordre, au moment où l'on faisait la pro-
sion du Saint-Sacrement: ce fut pour lui un grand sujet d'es-
rance et de joie. Il se présenta à son Général, lui expliqua son
sein, et eut la consolation de se voir approuvé et même pressé
le mettre à exécution. Une église de Rome lui fut offerte pour
mmencer sa réforme. Il la refusa, et il fit agréer qu'il s'établît
ns quelque localité petite, pauvre et inconnue, faisant obser-
r que les bases de son entreprise seraient d'autant plus solides
s'elles reposeraient sur l'humilité. Le Général entra dans ses
es et lui fit expédier des lettres par lesquelles, il lui laissait
lein pouvoir de commencer cet établissement dès qu'il serait de
tour en France, dans les lieux qui lui paraîtraient le plus
onvenables. Il lui donna beaucoup d'autres témoignages de
ienveillance, et voulut même le présenter au Souverain Pontife
ui, instruit de son dessein, s'en montra très-satisfait.

A son retour (1626), il songea à établir son Observance à
vignon, mais voyant que quelques-uns de ses frères en étaient
ntrariés, il reprit son premier dessein et le mit à exécution
Lagnes. Jean-Scipion de St-Tronquet, seigneur du lieu,
lèbre par sa bravoure, appela le P. Antoine, et lui donna une
aison qu'il se hâta d'approprier à sa nouvelle destination. Mon-
igneur de Bourdesière s'y rendit et autorisa par sa présence le
uvel établissement. Par respect pour la vertu du P. Antoine,
prélat lui déféra l'honneur de bénir la petite chapelle: il le
ria de dire la messe à laquelle il assista au milieu d'un con-
urs considérable d'ecclésiastiques, de personnes de distinction
t d'une foule de peuple. Ainsi fut commencée l'Observance du
'. Antoine. Il en informa son Général, qui lui écrivit pour le
éliciter et l'encourager. Bientôt les religieux accoururent, et la
naison de Lagnes fut abondamment pourvue d'excellents sujets
qui marchaient avec joie dans cette voie étroite de la stricte Ob-
servance des règles de Saint Dominique.

Une ferveur admirable régnait dans cette maison; toutes les

constitutions y étaient observées à la lettre et sans dispense; comme si les rigueurs d'un Ordre déjà si austère n'eussent que délicatesse, on en ajoutait plusieurs autres, afin de sa faire le désir ardent qu'on avait de souffrir pour Dieu. Le silence était perpétuel dans cette maison. Les religieux faisaient d heures de méditation tous les jours, et se tenaient sans c en la présence de Dieu. Ils se portaient à de pieux excès d l'exercice de la mortification et de l'humilité: très-souvent en voyait qui se prosternaient devant la porte du chœur p être foulés aux pieds, ou qui demandaient avec instance la gr de manger à terre, de baiser les pieds de leurs frères, de pas plusieurs jours dans un jeûne absolu. Ils traitaient leurs co comme s'il eût été de bronze ou de fer. Ils ne parlaient que mortifications, de disciplines, de haires, de cilices, de jeûne de veilles; couchaient sur une simple paillasse et souvent sur terre nue, ou sur les marches de l'autel; passaient une gra partie de la nuit au chœur; jeûnaient au pain et à l'eau, mangeaient que des herbes et des racines mal cuites et enc plus mal assaisonnées. Leur obéissance était exacte, leur p vreté extrême, leur modestie angélique. Ils étaient ponctuel tous les exercices; les plus petits manquements étaient sévè ment punis au Chapitre qui se tenait tous les jours. On inflig même des corrections très-rigoureuses à ceux qui n'avai point commis de faute, afin de leur donner occasion d'accroî leurs mérites. En un mot, cette maison rappelait celles que St Dominique fondait au commencement de son Ordre, et le Antoine faisait revivre à Lagnes le siècle d'or des enfants de saint patriarche. (1)

Une vie si sainte attirait les peuples voisins, qui venaient foule afin de profiter des exemples et des instructions de fervents religieux. Les personnes retenues par les nécessités leur état, faisaient ce qu'elles pouvaient pour n'être pas en rement privées de cet avantage. De ce nombre furent les Ur lines de l'Isle. Elles entendirent parler du Saint de Lagnes, c ainsi qu'on nommait le P. Antoine; elles désiraient le voir, l que ce bon religieux, poussé sans doute par une inspiration d

(1) Le P. Archange-Gabriel. *Vie du P. Antoine.*

[illegible]t, alla leur offrir ses services. Il leur prêcha avec tant de [illegible], et elles furent si édifiées qu'elles le prièrent de les recevoir [illegible] sa direction. Il ne voulut point y consentir qu'elles n'eussent [illegible] la permission de leur évêque. Monseigneur de la Bour[illegible]ière non-seulement la donna, mais pria le P. Antoine de [illegible]charger de leur conduite. On reconnut bientôt que cette pen[illegible] venait de Dieu, car ces pieuses filles firent des progrès ad[illegible]rables dans la vertu. Elles étaient si fortement persuadées que [illegible]prit de Dieu parlait par sa bouche, qu'elles accomplissaient [illegible]ontiers tout ce qu'il leur commandait.

Cependant on pressait le P. Antoine de faire de nouveaux éta[illegible]issements, mais comme il n'avait que peu de religieux, il [illegible]ccepta qu'une seule fondation, celle du Thor qui, depuis, [illegible]nna son nom à l'Observance. Il prit possession de cette mai[illegible]n, le 8 juin 1637, jour de la Sainte Trinité, un an après [illegible]tre établi à Lagnes. Les habitants du Thor se portèrent avec [illegible] zèle admirable à la construction du couvent; ils voulurent [illegible]me en faire porter les matériaux par les petits enfants, afin de [illegible]ctifier leurs mains par une œuvre si méritoire. Cet établisse[illegible]nt avait été annoncé et promis dans une révélation. Un hom[illegible] très-pieux, nommé Mercier, natif du Thor où il fut tou[illegible]rs en grande vénération, aperçut dans une vision un mo[illegible]stère pareil à celui que l'on bâtissait. (1) Il encouragea beaucoup [illegible] P. Antoine, l'aida de ses biens et de sa personne, et devint [illegible]ardien de son couvent, lorsqu'aux jours de l'orage ce saint ré[illegible]rmateur fut obligé de l'abandonner.

La réforme était établie, mais rien ne distinguait les reli[illegible]eux qui l'avaient embrassée. Le P. Antoine voulut leur prescrire [illegible] nudité des pieds. Ce n'était qu'une mortification de plus, [illegible]outée à tant d'autres. Saint Dominique marchait nu-pieds dans [illegible]s voyages, et ne prenait ses souliers qu'en entrant dans les [illegible]les, afin d'éviter la singularité. (2) Ce motif n'existait plus du [illegible]mps du P. Antoine, où la nudité des pieds était si commune [illegible]armi les religieux. Il l'adopta, et cette prétendue nouveauté

(1) Le P. Archange-Gabriel. *Vie du P. Antoine*, *tom.* I. *pag.* 194. — Un pareil mi[illegible]racle était arrivé lorsque l'on construisait le pont St-Bénezet. (Voir, tom. I. pag. 350.)

(2) *Relation. général.* n. 11.

souleva un orage qui fut sur le point de renverser la réforme et de la détruire à jamais. Nous n'entrerons point dans les détails d'une discussion qui ne fit malheureusement que trop de bruit dans le monde, car elle ne resta pas renfermée dans l'intérieur du cloître. Elle fut portée devant le parlement d'Aix, et l'on vit, malgré tous les canons de l'Église (1), un religieux plaider contre le P. Antoine, et, passant de la cause à la personne, tracer de ce saint réformateur le portrait le plus hideux. Le P. Antoine n'eut pas de peine pour faire crouler tout ce vain échafaudage d'accusations sophistiques: il parla, et sa défense, digne d'un bon religieux, est un vrai modèle du genre. La cour s'abstint avec sagesse de prononcer sur la cause, quant au fond, et donna une décision qui, sans blesser les Dominicains, laissait assez de latitude au P. Antoine pour établir sa réforme.

Les adversaires de ce saint religieux le poursuivirent en cour de Rome: il y alla pour se défendre; mais à peine mit-il le pied à terre qu'il se vit arrêter et jeter dans les prisons de l'Ordre d'où il ne sortit que par le crédit du roi de France. L'ambassadeur, après lui avoir procuré la liberté, lui fit donner de nouvelles lettres pour rétablir sa réforme. Il revint en France, et de retour au Thor, il se mit à l'œuvre avec une ardeur toute nouvelle. Bientôt il reçut la visite de son Général qui le prit hautement sous sa protection. Alors ses adversaires donnèrent à leur persécution un autre tour, et ne pouvant le retenir au fond d'une prison, ils cherchèrent à l'éloigner du Thor afin de le mettre dans l'impossibilité d'accomplir son œuvre. Ils le firent élire prieur de leur couvent de Paris, et prirent leurs mesures pour que le Général le forçât d'accepter. Il obéit, mais les circonstances lui permirent de bientôt revenir dans sa chère solitude.

Une dernière épreuve l'attendait. Il y avait 19 ans qu'il habitait le Thor avec quatre ou cinq religieux, et personne ne se présentait pour prendre l'habit. Il semblait que la Providence l'eût oublié. Ses ennemis en triomphaient, et déjà ils sollici-

(1) Un canon du grand Concile d'Aquilée, présidé par Saint Ambroise (381), ordonne que toute cause ecclésiastique portée devant un juge laïque sera, par ce seul fait, perdue pour celui qui l'a évoquée devant ce tribunal. Ce canon a été renouvelé par plusieurs autres Conciles.

taient la réunion de la maison du Thor à la province de Toulouse ou à celle de Provence. Ils l'auraient obtenue si Monseigneur de Fortia, alors à Rome, n'eût détourné le coup. Ce prélat, un des plus illustres de son siècle par sa noblesse, sa science, sa piété et sa charité envers les pauvres, alla trouver le nouveau Général des Dominicains et lui parla avec tant de force qu'il le fit revenir de ses préventions. Il ne s'en tint pas là, et afin de mettre le P. Antoine sous une protection plus grande, il s'adressa à Alexandre VII, et lui parla si avantageusement de la réforme, que ce Souverain Pontife le chargea de dire au P. Antoine qu'il désirait beaucoup le voir persévérer dans la stricte observance. Ainsi l'évêque de Cavaillon calma l'orage, et la bénédiction apostolique qu'il donna, à son retour, avec les cérémonies accoutumées, au P. Antoine et à ses religieux acheva de les rassurer.

Ce prélat qui avait succédé (1646) à Monseigneur de Bourdesière sur le siége de Cavaillon, fut, peu de temps après, transféré à celui de Carpentras. Il n'oublia pas le P. Antoine, et une des premières choses qu'il fit en arrivant dans son nouveau diocèse, fut de lui proposer une fondation. Sault est une petite ville très-célèbre à cause des hommes illustres qu'elle a eus pour comtes, et des priviléges dont elle a joui. (1) Elle était autrefois dans la plaine; les guerres avaient obligé ses habitants à se retirer sur une petite éminence, pour se mettre sous la protection de leurs seigneurs qui y avaient bâti leur château : c'est là qu'elle se trouve encore. Il reste à peine de l'ancienne ville quelques pans de murs de l'église qui était la paroisse. Cette église était célèbre dans les environs, moins par sa grande antiquité, que par les merveilles que Dieu ne cessait d'y opérer. Elle était dédiée à la Sainte Vierge, invoquée sous le titre de Notre-Dame de la Tour, à cause d'une haute tour qui se trouvait auprès, et que les protestants abattirent afin de s'emparer des précieuses reliques qu'on y avait renfermées. Le cardinal Bichi avait donné cette église aux Capucins, mais son extrême pauvreté obligea ces Pères à la quitter peu de temps après. Ce motif engagea le P. Antoine à l'accepter, lorsque Mgr de Fortia la lui proposa. Il en prit possession le 8 septembre 1658. Une per-

(1) Expilly. *Dict. géographique des Gaules. Art.* Sault.

sonne de haute vertu avait prédit cette fondation, et des faits surnaturels l'avaient précédée. (1)

Deux ans après, le P. Antoine fonda la maison de Cadenet, diocèse d'Aix. (1660) Le cardinal Grimaldi, archevêque de cette ville, l'encouragea; son dessein était de lui faciliter les moyens de travailler à la conversion des protestants de la vallée d'Aigues. Le P. Antoine entra dans ses vues: nous verrons bientôt le fruit de ses labeurs. De son côté, le cardinal fut un des plus puissants défenseurs de la réforme du P. Antoine, et n'eut point de repos qu'il ne lui eût procuré la paix, et qu'il n'eût porté le Général des Dominicains à lui écrire avec beaucoup de douceur afin de

(1) Les religieux du P. Antoine avaient été précédés à Notre-Dame-de-la-Tour, par les Observantins, les Récollets et les Capucins qui, tous, après un séjour plus ou moins long, avaient abandonné ce monastère. — Le P. Archange Gabriel raconte qu'une personne d'une vertu sublime, et à qui Dieu accordait des grâces extraordinaires, passant par Sault et visitant cette église, connut qu'il y avait des reliques précieuses, marqua l'endroit où elles étaient, et nomma les Saints à qui elles appartenaient. On voulait faire des fouilles; elle dit que le temps n'était pas encore venu, et que si on les cherchait alors on y mettrait la main dessus sans les trouver, et, pour montrer qu'elle disait vrai, elle conduisit une vertueuse femme sur le lieu qu'elle avait désigné. Il en sortait une odeur très-suave, qui semblait appartenir moins à la terre qu'au ciel. Elle prédit, entre autres choses, qu'il y aurait successivement quatre sortes de religieux à l'église de Notre-Dame-de-la-Tour; que les trois premiers quitteraient d'abord, et que les quatrièmes y demeureraient plus longtemps. — On entendit souvent du bruit dans le couvent après le départ des Capucins. Une autre fois, un habitant de Sault, faisant sa prière devant la porte de l'église, fut frappé des cris poussés dans le couvent, comme par des personnes à qui l'on faisait violence et qui souffraient des douleurs aiguës. « Il y a apparence, dit le P. Antoine, que c'étaient les démons qui se lamentaient de la venue de nos religieux, et que les anges chassaient ces esprits immondes. Nous ne connaissions pas encore cette merveille, et nous avions une telle joie et un tel respect dans cette maison, qu'elle nous semblait pleine d'anges. » *(Relat. gen. 56.)* Il ne faut pas s'étonner que le P. Antoine fût dans ce sentiment, ajoute son pieux historien, car les anges ont souvent honoré cette maison de leur présence. On a vu pendant la nuit diverses lumières rangées en telle sorte que l'on eût dit que c'étaient des personnes qui les portaient dans l'ordre d'une procession; elles venaient de loin et entraient dans l'église par la porte. On a entendu plusieurs fois dans cette même église, des voix mélodieuses qui chantaient les louanges de Dieu: ce qui portait à croire que c'étaient ces esprits bienheureux qui louent sans cesse Dieu dans le ciel, et qui par plusieurs autres merveilles opérées dans cette même chapelle ont fait connaître qu'elle était chère à leur Maître, qui voulait que sa divine Mère, à qui elle est dédiée, y fût honorée d'un culte particulier. (Le P. Archange-Gabriel. *Vie du P. Antoine*, *tom.* I. *pag.* 331.)

l'encourager. Le P. Antoine fit, quatre ans après (1664), une nouvelle fondation à St-Paul-Trois-Châteaux. Enfin il établit ses religieux à Vaison (1672), appelé par l'évêque Louis-Alphonse de Suarès. Il en avait entrepris une autre à Bédouin; elle fut réservée à son successeur, qui en prit possession le 29 janvier 1676. Il ne reprit plus la maison de Lagnes, parce que le pays était trop peu considérable pour nourrir 12 ou 15 religieux, nombre fixé pour chacune de ses maisons.

Nous n'en finirions pas si nous voulions raconter les travaux de cet homme apostolique. Il n'est presque point de village du Dauphiné, de la Provence et surtout du Comtat qu'il n'ait évangélisé. Il préférait par humilité annoncer la parole de Dieu aux habitans des campagnes, estimant ce genre d'apostolat plus conforme à la conduite du Sauveur et de Saint Dominique. Il disait souvent que les villes ne manqueraient jamais de prédicateurs, tandis que les pauvres cultivateurs sont souvent abandonnés. Aussi, il ne consentit qu'avec peine à prêcher dans les grandes localités. Monseigneur Libelli voulait l'attirer à Avignon ; il le pressait, et ne pouvant vaincre sa modestie, il écrivit au Général de l'Ordre qui lui envoya une obédience. Le Père voyant qu'on lui ordonnait de prêcher l'Avent et le Carême à Avignon, se mit à genoux devant le prélat et lui dit : « Je serai votre prédicateur, puisque c'est la volonté de Dieu; donnez-moi votre bénédiction. »

La station eut lieu dans la paroisse de St-Agricol; le concours fut immense. Le P. Antoine fit une telle impression que tous voulaient le voir, se confesser à lui, recevoir ses avis; le couvent des Dominicains ne désemplissait pas. Mais comme le P. Antoine n'était venu que par une obéissance mêlée de crainte, et qu'il n'était obligé de prêcher que les dimanches et fêtes de l'Avent et du Carême, il crut qu'il ne devait rester dans Avignon que le temps nécessaire pour s'acquitter de son ministère. Il eut soin d'envoyer sa petite troupe de missionnaires dans les villages voisins, où, après avoir prêché à Avignon, il se rendait lui-même afin de travailler le reste de la semaine au salut des habitants des campagnes. On ne put jamais l'arrêter dans la ville deux jours de suite, quelque instance qu'on lui fît. Une conduite si apostolique fut justement appréciée, et le peuple d'Avignon en conçut une plus haute estime pour ce grand missionnaire. Bientôt l'église de St-

hérésies : les habitants (1), restes des Vaudois surgis en 1160 ou 1170, étaient opiniâtres comme leurs pères et fort portés à la rebellion. L'arrêt donné par le parlement d'Aix en 1540 et rigoureusement exécuté cinq ans après, ne les corrigea point. Momentanément dispersés, ils se réunirent bientôt, et ils se montrèrent d'autant plus entichés dans leurs erreurs qu'ils avaient subi une punition plus sévère. Ils avaient une aversion si grande pour la religion catholique qu'ils ne pouvaient souffrir les prêtres et les religieux. Ils les outrageaient de toute manière lorsqu'ils passaient par leur village : ils les huaient, ils leur disaient des injures, et les enfants poussaient l'insolence jusqu'à leur jeter des pierres et de la boue. Ils en tuèrent plusieurs. Depuis que les habitants de Mérindol avaient embrassé les nouvelles erreurs, aucun missionnaire n'avait osé se hasarder parmi eux ; le P. Antoine fut le premier qui eut le courage de leur annoncer l'Évangile. Ses religieux et ses amis firent de vains efforts pour le dissuader. Il se souvint du courage de Saint Dominique contre les Albigeois, et il crut qu'il ne devait pas moins en montrer contre les nouveaux hérétiques. La première mission qu'il y donna eut lieu pendant l'hiver en 1659. Les habitants refusèrent de le loger, et il était obligé tous les soirs de se retirer dans une auberge. Il ne laissa pas que de rester durant neuf ou dix jours dans le pays, avec trois de ses religieux, faisant tous les exercices de la mission comme s'il y eût eu une grande affluence de peuple. Cependant à peine quelques hérétiques venaient par curiosité ; le P. Antoine fit avertit les villages voisins, et environ mille catholiques accoururent pour rendre un témoignage public de leur foi dans ce lieu qui l'avait abandonnée pour suivre les erreurs d'un prêtre apostat. A la suite d'une procession solennelle, le P. Antoine eut soin qu'on plantât une croix. Mais à peine eût-il quitté le village que les hérétiques l'abattirent, la foulèrent aux pieds, la traînèrent avec mépris, et la jetèrent au feu au milieu des blasphèmes et des vociférations les plus scandaleuses. Le saint missionnaire en fut instruit, revint à Mérindol, fit dresser procès-

(1) Il paraît qu'on avait résolu, sous Saint Louis, de chasser les habitants de ce lieu, de raser leurs maisons et de semer cette terre de sel. Le saint roi s'opposa à l'exécution de cette sentence. (Le P. Archange-Gabriel. *Vie du P. Antoine* pag. 426.)

verbal, s'adressa au parlement d'Aix, et ne se donna point de repos qu'on n'eût puni les coupables. Les circonstances vinrent le favoriser; Louis XIV se trouvait alors dans la capitale de la Provence : il s'adressa à ce monarque qui porta un édit très-sévère contre les habitants de Mérindol. Ils furent condamnés à élever la croix, et le parlement d'Aix tint la main à l'exécution. Depuis cette époque, le P. Antoine y allait chaque année afin de travailler à la conversion des hérétiques. (1)

Tous les ans il faisait un voyage à Genève dans le même but, et ce fut au retour d'une de ces courses apostoliques (1675) que la fièvre le prit à St-Paul-Trois-Châteaux. Il arriva au Thor extrêmement fatigué. Il voulut se roidir contre le mal et reprendre ses austérités, mais ses forces le trahirent. D'ailleurs ses religieux du Thor s'y opposaient autant qu'ils le pouvaient. Il admira leur charité, mais son amour pour la mortification l'emportant, il résolut de les quitter et d'aller à Sault où il espérait avoir plus de liberté. Malgré la fièvre qui continuait, il ne voulut entendre à nulle dispense. Il jeûna même au pain et à l'eau la veille de l'Assomption, et, se considérant, à l'exemple des anciens Pères du désert, comme une hostie vivante, immolée à la majesté divine, sur l'autel de la religion, il ne cessait d'agir contre lui-même afin de couronner son sacrifice par une mort glorieuse dans l'observance de ses constitutions et des rigueurs de la pénitence.

On crut sa dernière heure venue: le dimanche, dans l'octave de l'Assomption, pendant qu'il était au chœur et qu'on chantait le *Salve Regina*, il lui prit une faiblesse si grande qu'il perdit l'usage de ses sens. Cet accident fut suivi de deux autres dans la même semaine; on lui donna l'Extrême-Onction. Le bruit de sa mort se répandit, et les habitants de Sault le pleuraient comme un père. Une seule chose les consolait, c'est qu'ils espéraient être les dépositaires de sa dépouille mortelle: un zèle indiscret les priva de ce bonheur. Ils allaient sans cesse savoir de ses nouvelles, et les magistrats et les principaux du pays entraient à tous moments dans l'infirmerie. Le Saint qui avait une horreur extrême des honneurs, soupçonnant ceux qu'on voulait

(1) Le P. Archange-Gabriel. *Vie du P. Antoine*, tom. I. pag. 437.

lui rendre après sa mort, manda à ses religieux de Cadenet de venir le prendre avec la litière du marquis d'Oraison. Ils se hâtèrent d'obéir; mais à peine les habitants de Sault les virent-ils arriver, qu'ils sonnèrent le tocsin, s'assemblèrent en tumulte, allèrent au-devant de la litière et chassèrent les muletiers. Ils les auraient assommés à coups de pierre si les magistrats pleins de prudence n'avaient prévenu ce malheur, en leur donnant pour gardes quelques fusiliers, et en les priant de se retirer. Ils placèrent ensuite des sentinelles autour du couvent, et les personnes les plus considérables tinrent à honneur de remplir cet office. Mais plus ils montraient de zèle pour le conserver parmi eux, plus le Saint demandait avec instance qu'on le portât à Cadenet. Il sortit même de l'infirmerie, appuyé sur son bâton, et, se traînant comme il put, il s'assit sur une pierre hors du couvent, et dit résolûment qu'il ne voulait plus rester à Sault. Le peuple ne put résister, et, fondant en larmes, il vit partir ce saint homme qu'il regardait comme l'ange tutélaire du pays.

Après trois jours de voyage, le P. Antoine arriva à Cadenet. Tout le peuple, les religieux et surtout le marquis d'Oraison le reçurent avec beaucoup de joie; les médecins n'oublièrent rien pour le soulager, mais le mal augmentant, on jugea à propos de lui administrer de nouveau l'Extrême-Onction. Il demanda à Dieu pardon de ses péchés, et, à ses religieux, des mauvais exemples qu'il leur avait donnés. Il les pria d'implorer la miséricorde divine pour lui, en particulier pour toutes les choses qui s'étaient passées à Avignon et ailleurs, de peur qu'il n'y eût pris quelque vaine complaisance. Il se trouva mieux après la cérémonie; l'assoupissement qui l'avait tenu jusque-là, le quitta. Il en profita pour donner quelques avis à ses religieux, et se prépara à paraître devant Dieu. Le marquis d'Oraison vint le voir avec son frère, afin de recevoir sa dernière bénédiction. A minuit, on lui apporta la sainte communion en viatique. Il se recueillit; peu à peu il tomba dans une extrême faiblesse, et ne pouvant parler que fort bas, on l'entendait dire : « Mon Dieu, miséricorde ; mon Dieu, pardonnez-moi mes péchés! » Il rendit ainsi son âme entre les mains de son Créateur. (7 octobre 1676) Il comptait ses années avec le siècle; il en avait passé 54 en religion et 41 en sa stricte observance. La mort loin de le défigurer donna

un nouvel éclat aux caractères de sainteté qui avaient brillé sur son visage durant sa vie. Il était impossible de le voir sans être touché d'un sentiment de dévotion. Le peuple accourut en foule pour lui baiser les pieds et les mains, lui faire toucher des livres de prières et des chapelets, et pour réclamer son intercession auprès de Dieu. Quelques-uns allèrent jusqu'à couper quelques morceaux de ses vêtements qu'ils emportèrent comme de précieuses reliques. Enfin la presse devint si grande que les religieux et la garde placés autour du cercueil, ne pouvant plus résister, le marquis d'Oraison fut obligé de se montrer pour faire retirer la foule. On l'enterra sans aucune solennité, comme un simple religieux, ainsi qu'il l'avait ordonné. On mit son corps dans la tombe commune, aux pieds de celui qui était mort avant lui. Mais Dieu glorifia bientôt son serviteur, et des miracles éclatants furent opérés sur son tombeau. « Plusieurs personnes même constituées en dignité dans l'Église de Dieu, dit l'auteur de sa vie, ayant vu ces merveilles, l'invoquent dans leurs prières, et croient, ainsi qu'un saint pape s'exprime en parlant des martyrs (1), que ce serait lui faire injure que de prier pour lui. » Sa mémoire est encore en bénédiction dans tous les lieux qu'il a honorés de sa présence, surtout au Thor et à Cadenet. Cependant on ne lui rend point de culte public, mais on l'honore en particulier, et des faveurs admirables ont été obtenues par son intercession dans tous les temps, et surtout, lorsqu'en 1793, on transféra ses restes précieux du couvent des Dominicains à l'église paroissiale où on les mit au milieu du sanctuaire, près de la dernière marche de l'autel (2) où ils se trouvent encore. Le P. Antoine a été depuis longtemps déclaré vénérable, et l'on s'occupe de sa béatification.

Le récit des fondations du P. Antoine nous a fait devancer l'ordre des temps; revenons sur nos pas. Cosme de Bardi succéda à

(1) Innocentius III. *Cap. cum Martha*, § *de celebrat. Missarum:*

(2) A l'époque de cette première translation, les restes du P. Antoine furent renfermés dans une caisse tapissée à l'intérieur, en soie. On fit l'ouverture de cette caisse, en 1832, à l'occasion des réparations du dallage, un témoin oculaire, actuellement fabricien à Cadenet, dit avoir vu beaucoup d'ossements du P. Antoine, et surtout sa tête qui était entière. Après quelques pieux larcins, la caisse fut de nouveau scellée et remise dans le caveau. Il n'y a aucune inscription sur la dalle qui le couvre. *(Arch. de la paroisse de Cadenet.)*

Horace Capponi sur le siége de Carpentras. (1616) Il était né à Florence d'une famille illustre. Il avait été administrateur de Ravenne, gouverneur d'Imola et recteur du Comtat. C'est de cette dernière dignité qu'il passa au siége de Carpentras. La première année de son épiscopat, les Frères Mineurs Conventuels s'établirent à Caromb. On leur assigna un local pour bâtir un couvent, près d'une église qui existait déjà sous le titre de *Ste-Marie des Innocents.* Les Ursulines et les Carmélites s'établirent à Carpentras, et un prodige admirable eut lieu à la chapelle de Notre-Dame de Santé. (1629) Carpentras et tous les environs étaient en proie aux horreurs de la peste. La consternation régnait partout, et l'on n'attendait plus que du ciel la cessation d'un fléau contre lequel tous les remèdes se trouvaient impuissants. Le peuple priait nuit et jour; Dieu se laissa fléchir, et le témoigna par un miracle éclatant. Dans la nuit du samedi (10 juillet 1629), disent les relations de l'époque, les habitants des environs du Pont de Serres entendirent distinctement sonner la cloche de la petite chapelle. La curiosité les porta à s'approcher; ils trouvèrent les portes fermées, et, comme ils savaient que personne n'était dedans, ils reconnurent que la cloche sonnait d'elle-même. L'admiration où les mit ce prodige leur fit jeter de grands cris. La foule accourut et fut témoin de cette merveille qui dura l'espace d'un quart d'heure. Le vicaire général du diocèse en dressa procès-verbal sur la demande des consuls, et la cessation de la peste qui eut lieu à l'instant même où la cloche sonna, acheva de persuader que ce signe était le gage de la protection de la Sainte Vierge. Une inscription placée dans la sacristie est destinée à en perpétuer le souvenir. Le conseil de ville fonda à perpétuité une messe quotidienne dans cette chapelle. (1) On y fait tous les ans une procession solennelle, au jour même où ce miracle est arrivé, et l'on y accourt non-seulement de la ville mais de tous les environs. Cette chapelle bâtie sur un des angles du pont, est fort ancienne; elle a toujours été très-fréquentée. La dévotion du peuple s'était accrue à l'occasion du prodige au

(1) L'année précédente, la ville de Carpentras avait voté la somme de 500 écus de trois francs (sic), pour peindre la chapelle du Saint Clou. L'acte rapporté tout au long par le P. Justin, est curieux à cause de la rédaction. (Le P. Justin. Ms de la Bibl. d'Avig. Hist. des Évêq. de Carp.)

ivé le 24 août 1622, lorsque les eaux s'élevant à une hauteur xtraordinaire, emportèrent le pont sans endommager le sanctuaire consacré à Marie : elle devint encore plus grande lorsque a peste cessa. Le nombre des malades qui ont recouvré la santé n priant devant la statue de la Sainte Vierge devint si considérable, qu'on l'a appelée Notre-Dame de Santé.

L'évêque Bardi fut transféré à l'archevêché de Florence, (1630) et le cardinal Bichi lui succéda. Ce prélat, d'un génie élevé et d'une grande habileté pour les affaires, l'année même de sa promotion à l'épiscopat, fut nommé par le Pape Nonce apostolique auprès de Louis XIII. Il s'acquitta avec tant de distinction de sa charge, et il gagna si bien les bonnes grâces du monarque, que ce prince demanda pour lui le chapeau de cardinal. (1) Il fit plus, et après lui avoir obtenu cet insigne honneur, il le combla de biens en le nommant aux riches abbayes de Montmajour, de St-Pierre de Châlon et de Ste-Marie en Lorraine. (2)

Ce prélat usa noblement de ses richesses, et à peine les affaires de France dont il était protecteur auprès du Saint-Siége, lui permirent de revenir à Carpentras, qu'il s'appliqua à orner sa ville épiscopale. On abattit le vieux palais que lui et ses prédécesseurs avaient habité, et on le reconstruisit tel qu'il se trouve aujourd'hui. (3) Il fit faire des tombes dans l'église (4), placer les bancs tout autour, refaire l'orgue et la tribune qui est vis-à-vis, et orner le chœur de tableaux magnifiques représentant la vie de Saint Siffrein. Il ne borna point là ses pieuses largesses; il aimait les pauvres et leur distribuait d'abondantes aumônes. Il fut un des plus insignes bienfaiteurs de l'Hôtel-Dieu ; il le visi-

(1) Bouche *(Hist. de Prov.)* rapporte la lettre écrite par Louis XIII à ce sujet.

(2) Fanton. *Ist. d'Avign. tom.* I. *pag.* 473.

(3) C'est maintenant le Palais de justice.

(4) En creusant la terre dans l'église de St-Siffrein, on trouva le corps d'une femme dans un état de conservation parfait, quoiqu'il eût été inhumé de temps immémorial. On cria au miracle, quelques femmes s'en mêlèrent, et il ne fallut rien moins que l'autorité de l'évêque et la prudence du recteur Jean Cosme Germans, pour prévenir la superstition et empêcher le scandale. Une Commission fut nommée pour examiner le fait. Horace Rollery, chirurgien de Carpentras, qui en faisait partie, en écrivit au P. Théophile Reynaud, jésuite, célèbre par son immense érudition. Ce Père composa à cette occasion sa savante dissertation *De incorruptione cadaverum*, et il la publia l'année suivante, 1645. Charl. Cottier. *Hist. des Rect. pag.* 293.)

tait souvent et il en fit la dédicace, le 19 mars 1648. Jusque-là cet établissement dont l'existence est fort ancienne, n'avait été mis sous le patronage d'aucun saint. Il crut qu'il était à propos de lui en donner un qui exprimât sa consécration, le jour de la fête de Saint Joseph que la piété révère comme le patron des agonisants. Il dédia donc l'Hôtel-Dieu sous le titre de *St-Pierre-aux-Grâces*, ayant trouvé le motif et la justification de son choix dans l'Évangile du jeudi de la troisième semaine de carême, qui cette année tombait le 19 mars, et dans lequel on lit l'histoire de la guérison de la belle-mère de Saint Pierre. On célèbre encore la dédicace de cet établissement le même jour, car bien que l'hôpital ait été reconstruit ailleurs, on lui a conservé le même titre.

Urbain VIII mourut (1644), et Bichi alla à Rome pour l'élection d'Innocent X. Il y retourna, onze ans après (1655), pour celle d'Alexandre VII, qui, dit-on, prit ce nom par amour pour l'évêque de Carpentras. Ce prélat mourut peu de temps après. Bouche, Sponde, Ciaconius, parlent de lui d'une manière très-honorable. Charles Cottier (1) le représente comme un homme ambitieux, un esprit remuant, jaloux, emporté, qui s'était formé à Carpentras une petite cour de la noblesse du pays, qui ne frayait pas avec les salons du Palais apostolique d'Avignon. Il nous est impossible de souscrire à ce jugement; nous ne savons même sur quels motifs il est fondé. Tout semble nous montrer le contraire; les monuments que le cardinal Bichi a laissés à Carpentras, les négociations importantes que Rome lui a confiées, l'estime qu'avait pour lui le cardinal de Richelieu, l'ardeur qu'il fit toujours paraître pour le bien, son zèle, ses bonnes œuvres nous persuadent qu'il fut un prélat aussi remarquable par ses talents que par ses vertus.

Il eut pour successeur Louis de Fortia, prélat d'une piété exemplaire (1661), qui, après avoir tenu ce siége pendant quatre ans, mourut (1665) et fut remplacé par Gaspard de Lascaris. Sous ces deux derniers évêques, Carpentras vit briller cette douce et bienfaisante lumière, Paul d'Andrée, qui pendant plus d'un demi-siècle, n'illustra pas moins cette église que le P. Antoine

(1) Ch. Cottier. *Notes hist. sur les Rect. du Comtat.*

n'avait illustré celle de Cavaillon. Ses vertus moins austères n'en furent que plus utiles aux habitants de cette ville, en faveur de laquelle s'exerça principalement son zèle. (1) Il naquit à Carpentras le 18 octobre 1609. Sa famille, originaire de Naples, tenait un rang distingué, et sa mère, Dame de Venasque et de St-Didier, était parente du vénérable César de Bus. Il reçut de la nature un heureux caractère et, dès son bas âge, on put voir ce qu'il serait un jour. Il connut de bonne heure le maître qu'il devait servir: sa langue, en se déliant, fut accoutumée à prononcer les louanges de Dieu et à mesure que sa raison se développait, ses parents redoublèrent de soins pour jeter dans son cœur l'horreur du vice et l'amour de la vertu. Ils l'instruisaient des principes de la foi et il les écoutait avec tant de respect que les amusements ordinaires à l'enfance ne pouvaient le distraire. Dresser de petits oratoires, réciter des prières, reproduire les cérémonies de l'Église, tels furent ses amusements pour ne pas dire ses occupations dans ses premières années. Comme le divin Maître, il croissait en âge et en sagesse, et la grâce de Dieu était en lui. On ne pouvait le voir sans l'aimer. Attentif à faire la volonté de ses parents, parce qu'elle était pour lui l'expression de celle de Dieu, il ne se fit jamais répéter le même commandement; il suffisait qu'on parlât pour qu'il obéît.

Pendant la peste de 1629, il suivit sa famille à Serres, dans une de ses maisons de campagne. Là il prit ce goût de la solitude qui ne le quitta jamais. De retour à Carpentras, il redoubla de ferveur dans le service de Dieu; il apprit à faire oraison, et sa piété s'en augmenta au point que ses parents en furent surpris. Cependant, un jour, il entendit prononcer une parole grossière, et il la répéta sans en comprendre le sens. Sa pieuse mère, alarmée pour sa vertu, lui en fit des reproches, et lui dit pour le corriger qu'il avait offensé Dieu. A ces mots, l'enfant se trouble et verse des pleurs en abondance. Sa douleur fut si vive, qu'on eut beaucoup de peine à le calmer.

Il fut élevé chez les Jésuites (1); il fit des progrès rapides sous

(1) L'abbé Monty. *Vie du Ch. Paul d'Andrée.*

(2) Ils s'établirent à Carpentras, en 1585, où ils avaient la direction du grand séminaire: celle du Collége leur fut confiée en 1607. Jusque-là cet établissement avait été gouverné par des régents rétribués par la ville.

des maîtres si habiles à conduire la jeunesse dans les voies de la science et surtout de la piété. Il passa cette première période de la vie, ordinairement si orageuse, avec une ferveur admirable dans le service de Dieu. Sa dévotion à la Sainte Vierge lui fut d'un grand secours; chaque jour il l'honorait par quelques pratiques de piété. Il devint ainsi l'édification de ses compagnons d'âge. Il commença bientôt à faire les premiers essais de son zèle. Les personnes de sa maison en furent l'objet; il se répandit ensuite au dehors, visitant les prisons et les hôpitaux, et distribuant en aumônes l'argent que ses parents lui donnaient pour ses plaisirs. Il lui donnait encore plus d'extension pendant les vacances passées à la campagne, il allait de grange en grange, et il enseignait aux pauvres les premiers éléments de la foi, entrant dans leurs modestes demeures, discourant avec eux, se pliant à leurs mœurs grossières et ne craignant pas de descendre dans les plus petits détails. Quand il rencontrait des esprits moins ouverts, il les prenait à part, et sa charité ingénieuse lui fournissait mille moyens de les gagner à Dieu. Plus d'une fois on le vit suivre les bergers sur la montagne, ou les laboureurs le long des sillons, afin de leur apprendre la science du salut.

La vocation de M. d'Andrée semblait assez déterminée par l'attrait puissant que Dieu lui avait donné; il crut être appelé à l'état religieux. Il consulta le P. César, récollet, de résidence à Mazan, religieux d'un grand mérite, vénérable par son âge et célèbre dans tous les environs: il lui découvrit son âme, et ce Père, voyant un jeune homme d'un extérieur agréable, d'un esprit vif, d'une piété tendre et d'une douceur charmante, crut que ce serait rendre gloire à Dieu et service à son Ordre que d'y introduire un sujet qui donnait de si belles espérances. Il lui expliqua la règle de Saint François, et la lui représenta comme l'expression la plus haute de la perfection évangélique. M. d'Andrée l'écoutait avec avidité, et brûlait d'impatience de se consacrer à Dieu. Différentes circonstances ayant forcé le P. Provincial des Récollets à différer son admission, et celui des capucins étant arrivé à Carpentras, M. d'Andrée alla le trouver et se fit recevoir capucin, persuadé qu'il importait peu d'entrer dans l'une ou dans l'autre branche de la famille de Saint François. Il commença son noviciat à Avignon; mais les rigueurs de la règle

rent bientôt usé son tempérament frêle et délicat. D'ailleurs, e fistule lui survint au pied, et rien ne pouvant la détruire, il t obligé de se retirer. Il alla trouver son évêque, l'illustre car-nal de Bichi; lui ouvrit son cœur avec la simplicité d'un enfant i parle à son père, et il lui demanda de lui faire connaître volonté de Dieu. M. d'Andrée avait un extérieur qui prévenait sa faveur : le prélat en fut frappé, et, connaissant d'ailleurs s belles qualités, il crut que son peuple en retirerait de grands antages, s'il parvenait à le fixer auprès de lui. Il l'engagea nc à entrer dans le clergé séculier, et en même temps il lui nna un petit bénéfice dans sa cathédrale.

M. d'Andrée fut ordonné prêtre, et s'adonna à la conduite des es, au ministère de la parole et à d'autres bonnes œuvres. Il t pourvu d'un canonicat qui avait pour revenus les dîmes du ieuré de Murs, paroisse dont le curé avait apostasié à l'époque la Réforme et qui se trouvait encore pleine d'hérétiques. La rruption des mœurs avait suivi la perte de la foi. M. d'Andrée ut devoir, à titre de gros décimateur, faire tous ses efforts pour mener au catholicisme ces malheureux habitants. Aucune obli-tion pourtant ne pesait sur lui, mais une délicatesse extrême porta à employer tous les moyens que la charité lui suggérait ur alteindre ce but. Il fit le voyage de Murs, afin de mieux dier les difficultés; il travailla avec zèle, et le ciel lui donna plus heureux succès : cette paroisse revint tout entière à la foi ses pères.

Les Juifs ont à Carpentras une synagogue célèbre. Chassés de ance à plusieurs reprises, à cause des crimes vrais ou faux nt on les accusait, les Papes les accueillirent dans leurs États, certaines conditions qu'ils acceptèrent, et dont l'une était d'as-ter aux prédications que leur faisait un prêtre tous les samedis. dernier Concile d'Avignon avait insisté sur ce point, et primé le désir que cette prédication se fît en hébreu, afin de eux se plier aux exigences des Juifs, et de leur rendre plus cessible la doctrine évangélique. (1) Cela n'était pas toujours

(1) *Quoniam vero nullius salus spernenda est, propterea ex decreto Gregorii XIII et ...ssimi Domini Nostri Clementis Papæ VIII, curent Episcopi, in quorum terris ...i fuerint, eis semel per hebdomadam legi: cogantque eos lectioni interesse, non aliud argumentum tractet, quam quo Christianæ fidei veritas obduratis*

possible, attendu que la langue sacrée est peu cultivée parmi les chrétiens. Mais si l'on ne prêchait pas en hébreu, le prêtre chargé de ce ministère devait connaître assez cette langue pour réfuter les rabbins et réduire à leur juste valeur les difficultés qu'ils tirent de la grammaire et des éléments de la langue hébraïque. M. d'Andrée se trouvait dans ces conditions ; il fut chargé de ce ministère, et il l'exerça avec fruit pendant plusieurs années.

Nous ne dirons rien du pouvoir que M. d'Andrée avait sur les démons, ni de la prudence avec laquelle il discernait les vraies des fausses possessions: l'auteur de sa vie cite plusieurs faits qu'on peut lire avec édification. (1) Nous aimons mieux parler de la charité qu'il déploya dans l'exercice du saint ministère. Il entreprit l'œuvre des malades, et dès lors il se fit un devoir de visiter tous ceux de la ville afin de les aider à bien mourir. Il s'y adonna avec un zèle extraordinaire, allant chez les pauvres et chez les riches, mais préférant les premiers parce qu'ils étaient à ses yeux une image plus fidèle de Jésus souffrant. Il pourvoyait à leurs besoins spirituels et temporels. Sa charité ingénieuse ménageait leur délicatesse. Ordinairement, avant de se retirer, il glissait doucement sa main sous le chevet du malade, et y laissait une aumône proportionnée à ses besoins. Afin d'être plus promptement averti, la nuit, et pour ne déranger personne, il avait fait placer à la fenêtre de sa chambre une clochette dont le cordon pendait dans la rue. Souvent il couchait habillé, afin de faire moins attendre. Peu à peu, son zèle s'échauffant, il prit la résolution d'assister tous les mourants de la ville, et il accomplit cette tâche pénible jusqu'à la fin de sa vie.

Ce ministère ne l'absorbait pas tellement qu'il ne trouvât du temps pour diriger une infinité de personnes de l'un et de l'autre sexe, devenues célèbres par leur piété. L'auteur de sa vie en cite un grand nombre qui après avoir rempli le monde de la bonne odeur de leurs vertus, ont fait une mort précieuse devant Dieu. Parmi elles se trouvait Spirite de Jossaud à qui Dieu fit des grâces admirables. Il est profondément à regretter que l'his-

hominibus ex divinæ Scripturæ veteris Testamenti et prophetarum oraculis dilucide demonstretur. (Le P. Hardouin. *Coll. Conc. Conc. Aven. Can.* LXII *de Judæis.*)

(1) L'abbé Monty. *Vie de M. d'Andrée.*

torien de sa vie (1), dominé par de funestes préoccupations, n'ait pas eu le courage de les rapporter. Son silence nous cause une perte irréparable, les mémoires d'après lesquels il a écrit n'existant plus. Ils avaient été dressés par la sœur Spirite elle-même, qui ne fit en cela qu'obéir à ses confesseurs. Elle naquit à Carpentras (1628), et parut favorisée de l'esprit de piété dès ses plus tendres années. Elle se confessa de bonne heure, toutes les semaines, à son grand oncle, chanoine de la cathédrale. Ce bon prêtre s'appliqua avec beaucoup de soin à la former à la vertu. Elle conçut si bien qu'il importe à une âme de se séparer de tout ce qui peut l'éloigner de Dieu, que, par une pieuse exagération, les amusements de son âge passaient dans son esprit d'enfant pour des engagements pris avec le monde. Lorsque ses compagnes l'invitaient à quelques divertissements, elle leur disait qu'elle avait renoncé au monde et à ses vanités. Elle les portait à faire un meilleur usage du temps, à confectionner de petits ouvrages ou à s'instruire des vérités de la religion, leur donnant des médailles, des chapelets et des images, à condition qu'elles réciteraient quelques prières. Elle fit sa première communion à l'âge de neuf ans, et sa mère, qui la destinait au monde, craignant que sa grande piété ne mît obstacle à ses desseins, afin de l'en distraire, la chargea des soins du ménage. La foi de la jeune Spirite fut à l'épreuve d'une tentation si délicate, et l'obéissance qui l'obligeait à se répandre au dehors, lui fit trouver Dieu dans le travail et dans la prière. On fut surpris de voir dans un âge si tendre, le courage et l'adresse de la femme forte, unis à la modestie et à la tendre piété des vierges. Spirite connut dès lors le secret de sanctifier les actions les plus ordinaires de la vie. Elle instruisait les domestiques tout en partageant leurs occupations; écurer la vaisselle, balayer la maison, ôter la poussière des meubles, enlever les toiles d'araignée, rien ne lui paraissait petit, du moment que ces actions étaient sanctifiées par l'obéissance.

A mesure qu'elle s'affermissait dans la vertu, elle se sentait pressée du désir de se consacrer à Dieu. Elle en avait eu la pensée lorsqu'elle avait fait sa première communion, et ce désir

(1) L'abbé Dupont, Ch. de la Métropole d'Avig. *Vie de la Rév. Mère Spirite de Jonand.*

lui revenait chaque fois qu'elle approchait de la sainte table. Le corps sacré du Sauveur lui imprimait un si grand amour pour la pureté, qu'elle lui demandait sans cesse avec larmes d'être tout à lui. La vie religieuse était l'objet de tous ses vœux. Elle comprenait que les vierges qui ont le bonheur de vivre dans un monastère, sont les plus chères au céleste Époux, et désirai entrer dans une maison pauvre, éloignée des villes, mais où la ferveur régnât et où elle pût s'entretenir dans une liberté entière avec son Dieu. La Providence la conduisit au monastère des Ursulines de Caromb. Ces dames, fondées en 1618, par les Mères Jeanne Meunier et Marguerite Le Comte, étaient alors à l'état de simples *congrégées*. Ce ne fut que trois ans plus tard qu'elles furent instituées religieuses, le cardinal Bichi leur ayant envoyé deux professes de Carpentras et obtenu une bulle qui élevait leur maison à l'état de monastère. Elles s'associè rent aux Ursulines d'Avignon, dites les Royales. « Ces Saintes religieuses, disent les chroniques de l'Ordre, étaient de vraies israélites, sans fiel et sans malice. » (1) C'est ainsi que le désirai en secret Spirite de Jossaud. Elle fut conduite à Caromb par ses parents, sur la fin de 1640. Elle avait douze ans ; mais son extrême jeunesse ne l'empêcha pas de remarquer le silence et le recueillement qui régnaient dans cette maison, et d'en être extrêmement édifiée. Les vertus qu'elle pratiquait ne firent pas moins d'impression sur ses compagnes : dans la suite elles racontaient avec admiration les pratiques de piété qu'elles avaient trouvées dans cette jeune vierge. Les Ursulines cultivèrent avec soin un cœur si heureusement disposé, et la jeune Spirite, charmée de leurs vertus, résolut d'embrasser leur institut et de rester toujours avec elles. Le jour du Vendredi-Saint 1641, elle promit à Jésus-Christ de vivre dans la virginité. Elle avait pensé, à l'âge de huit ans, de faire à Dieu cette offrande, mais la Providence permit qu'elle ne le fit que lorsqu'elle eut atteint sa 14e année, afin qu'elle se préparât plus longtemps à ce sacrifice et qu'elle pût offrir à Dieu une victime raisonnable qui connût l'importance de l'action qu'elle allait faire, et l'étendue des obligations qu'elle contractait. Dès ce même jour, elle pria qu'on lu

(1) *Chronique de l'Ordre des Ursulines.*

donnât le voile et qu'on la mît au rang des converses. La supérieure, tout en admirant son humilité, lui fit comprendre qu'il lui convenait d'être reçue pour dame de chœur, et lui commanda d'en écrire à ses parents. Elle obéit: Madame de Jossaud qui avait d'autres vues sur sa fille, accourut à Caromb, se présenta au monastère, fit appeler sa fille et lui commanda brusquement de la suivre. Celle-ci, accoutumée à obéir, partit tout interdite, sans prendre le temps de dire adieu à ces Dames. Ainsi la Providence qui voulait exposer aux yeux du monde les vertus de cette jeune vierge, la tirait du silence et des ombres du cloître. Il serait difficile d'exprimer la douleur de la jeune Spirite lorsqu'elle s'éloignait de sa chère solitude. Elle tournait à tout moment la tête vers le bienheureux séjour où elle avait reçu des grâces et des faveurs signalées. Son silence et ses pleurs furent les seules marques qu'elle en donna pendant quelques jours; sa mère en fut touchée et n'oublia rien pour la consoler. Elle lui mit devant les yeux tout ce qui pouvait flatter l'ambition; mais c'était mal connaître un cœur uniquement épris d'amour pour son Dieu. Elle s'en aperçut et, au bout de quelque temps, elle lui permit de vivre dans une plus grande solitude. Spirite en profita pour prendre l'habit du Tiers Ordre de St-François de Paule.

Dès ce moment, elle suivit son attrait pour la pénitence, et s'y livra sans modération. Sa mère voulut lui faire prendre un autre genre de vie, l'engager dans les voies de la vanité et la produire dans les sociétés comme une fille destinée au mariage; il n'est persécution qu'elle ne lui suscitât. A la fin, désespérant de l'entraîner dans le monde, elle la contraignit de remplir tous les devoirs d'une servante. Cette nouvelle tempête loin de l'abattre, ne fit que raffermir sa vertu. Elle devint plus attentive à veiller sur elle-même, et à se tenir en la présence de Dieu. Cependant elle s'arrêta un jour, sur le seuil de sa porte, pour voir un spectacle qui se donnait dans la rue; curiosité bien pardonnable à son âge. Dieu en fut irrité, et ne put souffrir qu'une vierge si pure ouvrît les yeux à la vanité et au mensonge. Il lui fit entendre sa voix et il lui dit au fond du cœur : « Où vas-tu? que veux-tu voir? » Elle a écrit de sa propre main dans les mémoires de sa vie, dit son historien, que cette voix fut

sensible et qu'une main invisible la repoussa dans la maison. (1) Dès lors elle résolut de fermer les yeux sur tous les objets qui pourraient la flatter, et de ne regarder personne en face, si elle n'y était forcée par la nécessité ou par la charité : résolution extraordinaire qu'elle garda fidèlement, ainsi que le témoigna son confesseur.

Cependant elle se sentait toujours intérieurement pressée de retourner au monastère de Caromb ; elle en parla plusieurs fois à ses parents, qui furent inébranlables. Elle ne se découragea point, et, persuadée que la protection du cardinal Bichi pourrait lui être utile, elle se présenta devant lui, et ne fut point trompée dans ses espérances. Les évêques sont les amis de l'Époux : ils doivent se réjouir avec lui, lorsque les jeunes vierges, portion choisie de leurs troupeaux, se montrent éprises du céleste amour ; leur devoir est de les favoriser. Le cardinal ne l'ignorait point, et fut profondément ému de voir à ses pieds cette jeune fille toute baignée de larmes. Sa modestie le toucha, il applaudit à son dessein, et se sentit pressé de s'intéresser en sa faveur ; mais, connaissant Madame de Jossaud, il crut peu prudent de lui demander un si grand sacrifice. Il se contenta donc de louer le courage de sa fille, l'exhorta à persévérer, et lui conseilla d'attendre des circonstances plus favorables.

Dieu voulut la dédommager de ce sacrifice, en lui procurant l'occasion de se faire recevoir du Tiers Ordre de St-Dominique, peu connu alors dans Carpentras ; elle travailla à le propager. Mais la plus grande faveur qu'elle reçut, fut de s'adresser à M. d'Andrée, qui confessait dans l'antique chapelle bâtie par Saint Siffrein en l'honneur de Saint Antoine. (2) La sœur Spirite fit des progrès bien rapides sous un maître si habile. Ces deux âmes à peine en rapport l'une avec l'autre s'entendirent parfaitement : elle suivait les conseils de son guide, et celui-ci les donnait relativement aux dons de Dieu qu'il apercevait. « La sœur Spirite, dit l'auteur de l'histoire de sa vie, était un enfant par sa douceur, un ange par sa pureté, un séraphin par son amour, un apôtre par son zèle. L'état d'oraison où elle

(1) L'abbé Dupont. *Vie de la Mère Spirite.*

(2) Voir, tom. I. pag. 144.

se trouvait était sublime; elle donnait à ce saint exercice une partie de la nuit et le jour presque tout entier. Solitaire au milieu du monde, recueillie parmi le mouvement inséparable de la vie active et des bonnes œuvres, on la voyait sans cesse instruire les pauvres, visiter les prisonniers, consoler les malades et se priver de tout pour les soulager. Elle entreprit même d'enlever au crime les malheureuses créatures victimes des passions, et plus d'une fois elle y réussit. » (1) M. d'Andrée, qui reconnaissait en elle des qualités éminentes et une vertu à toute épreuve, ne craignit pas de l'employer à cette bonne œuvre. Ce saint prêtre avait un talent merveilleux pour discerner les aptitudes des personnes qu'il dirigeait. Il les employait ensuite selon les besoins. Mais ces personnes éparses dans les différents quartiers de la ville, ne pouvaient s'y appliquer avec toute l'ardeur qu'il aurait désiré. Il résolut de les réunir sous un même toit, et de les assujettir aux mêmes pratiques. Il les établit dans des maisons qu'il avait achetées pour en faire un monastère de Visitandines, en attendant que ces Dames vinssent s'établir à Carpentras.

Son zèle le porta à travailler à la sanctification du clergé. Il attira les jeunes ecclésiastiques chez lui, et il leur fit des conférences moins pour leur communiquer la science que la piété. Cependant il ne laissait pas que de proposer des questions sur le dogme et sur la morale. On les discutait dans le désir de s'instruire et non de faire briller son esprit. Respecter la doctrine de l'Église et se soumettre aveuglément aux décisions du Saint-Siége, telles étaient les règles invariablement suivies dans ces réunions. Ces conférences se terminaient par la prière, et M. d'Andrée proposait ensuite le sujet de la méditation pour le lendemain.

La vertu qui lui attirait le plus la confiance fut son amour pour les pauvres, et le soin qu'il avait de les secourir. Il ne reculait devant aucun sacrifice, et, lorsque ses propres revenus ne suffisaient pas, il avait recours à ses amis et ne craignait pas de les importuner. Ils le connaissaient, et volontiers ils lui ouvraient leur bourse. Louis de Fortia, successeur du cardinal Bichi, le fit distributeur de ses aumônes. Plus d'une fois ce pré-

(1) L'abbé Dupont. *Vie de la Mère Spirite.*

lat, d'une piété peu commune, s'associait à M. d'Andrée, et par une nuit obscure, lorsqu'ils avaient lieu de présumer que chacun était retiré dans l'intérieur de sa maison, ces deux hommes, ou plutôt ces héros de la charité, chargeaient chacun un sac de blé sur leurs épaules, et, sans témoins et sans lumière, descendaient à la sourdine, marchant avec précaution et pliant sous un fardeau trop pesant. Arrivés devant la maison d'un pauvre honteux, ils frappaient doucement à la porte contre laquelle ils avaient déposé et appuyé leur sac avec précaution. Dès qu'ils s'apercevaient qu'on venait ouvrir, ils se retiraient. A leur manière d'agir on les aurait pris pour des malfaiteurs qui fuyaient pour cacher leurs crimes, et c'étaient des saints qui n'agissaient ainsi que pour dérober la connaissance de leurs charités. On ouvrait, les sacs tombaient, et les pauvres recevaient cette manne du ciel en bénissant la Providence qui pourvoyait à leurs besoins. Mais de pareilles largesses opérées dans les ténèbres ne demeuraient pas toujours cachées. Le public a des yeux de lynx; on guetta ces hommes célestes, et on ne tarda pas à les surprendre dans l'exercice de leur mystérieuse et sublime charité.

A ces œuvres de miséricorde, M. d'Andrée joignait une vie pénitente et mortifiée; il semblait qu'il prît à tâche de continuer dans le monde les austérités qu'il avait pratiquées chez les capucins. Il habitait un appartement petit, ou plutôt une cellule dans la partie la plus élevée de sa maison. Il ne portait que des soutanes usées et d'une étoffe grossière; ses parents lui en faisaient confectionner de neuves, il les mettait quelques jours, et puis il les donnait aux pauvres. Il allait toujours à pied dans ses voyages. Souvent après avoir marché tout le jour, il faisait coucher son compagnon dans le lit qu'on lui avait préparé; pour lui, il se mettait à genoux, et passait la plus grande partie de la nuit en prières. Il ne prenait jamais de récréation, et il n'usait que d'aliments communs et ordinaires. On assure qu'il jeûna pendant des années entières au pain et à l'eau. Sa famille s'en alarma et le pressa de modérer ses pénitences; il la pria de ne plus l'inquiéter, lui déclarant que si l'on continuait, il se verrait forcé d'aller se réfugier dans quelque solitude.

Tel était M. d'Andrée, et tel est le bien qu'il faisait dans Carpentras, lorsque le ciel lui fournit l'occasion de fonder un mo-

nastère pour les Dames de la Visitation dans cette ville. Ces religieuses, établies dans Apt, sous l'épiscopat de Modeste de Villeneuve, furent obligées de céder à une opposition momentanée. Elles se retirèrent à Carpentras, et se mirent sous la direction de M. d'Andrée. Il fut pour elles l'instrument de la Providence, et il pourvut avec une bonté paternelle à tout ce qui leur était nécessaire. Aussi elles se ressentirent bien peu des commotions que les tracasseries d'Apt devaient nécessairement leur faire éprouver. Il semble qu'une communauté hors du cloître, ne saurait être bien réglée : la nécessité de changer de lieu produit la dissipation plutôt que le recueillement ; il devient plus difficile de garder la règle, de faire exactement les exercices de piété, de se livrer à la contemplation, et de suivre les doux élans de la ferveur. Mais ce qui aurait été funeste à tant d'autres, n'atteignit point les filles de Saint François-de-Sales : l'esprit de mortification et de renoncement les rendit étrangères à tout ce qui les environnait. On fut ravi à Carpentras de la manière de vivre de ces Dames. Nulle dissipation, nul égarement ; elles gardaient leur règle dans une maison de louage, où elles étaient d'une manière très-incommode, comme si elles avaient habité leur propre monastère. Leur ferveur n'en souffrit pas, ou plutôt elle n'en devint que plus ardente : la population en fut édifiée. « Jusque-là, dit l'auteur de la vie de M. d'Andrée, on avait jugé de ces religieuses par la bonté de leur institut, mais alors on jugea de la bonté de l'institut par la piété des religieuses. (1) »

M. d'Andrée forma le projet de leur préparer un établissement dans Carpentras. Il acheta quelques petites maisons contiguës, ferma des portes, ouvrit des fenêtres, abattit des murs, forma une église, un chœur et les lieux réguliers nécessaires à une Communauté. Les difficultés ne manquèrent pas, et toutes ces opérations ne se firent point sans éveiller bien des susceptibilités ; il en triompha par sa patience. Autrefois Sainte Françoise de Chantal, fondatrice de la Visitation, avait entrepris d'établir une maison de son Ordre à Carpentras : elle fut obligée de renoncer à son dessein, en présence de la grande opposition faite par les habitants. La Mère de Blonay avait fait une seconde tentative égale-

(1) L'abbé Dupont. *Vie de M. d'Andrée.*

ment infructueuse. Le séjour que les Dames de la Visitation furent obligées de faire à Carpentras, aplanit toutes les difficultés. La douceur, la modestie, la piété de ces illustres filles de Saint François-de-Sales eurent une force à laquelle il fut impossible de résister.

Une dernière difficulté restait à vaincre: nous avons vu plusieurs Conciles défendre d'établir des monastères sans l'autorisation de l'évêque; M. d'Andrée n'ignorait pas cette loi, et c'est pour s'y conformer qu'il avait différé d'établir les Visitandines sous le cardinal Bichi et M. de Fortia qui s'y étaient opposés. Mgr de Lascaris donna son consentement, ou plutôt, mieux informé des avantages que cet établissement apporterait à son diocèse, il l'appuya de tout son crédit. Le Conseil de ville revint de ses préventions et accorda l'autorisation nécessaire. Il ne s'agissait plus que d'exécuter le projet. L'activité de M. d'Andrée en vint facilement à bout. La mère de Chaugi, alors supérieure à Crest, fut envoyée pour faire cette fondation. Elle avait reçu le voile des mains de Saint François-de-Sales : l'esprit de piété et de sagesse du père avait passé en cette digne fille qui rendit tant de services à son Ordre, et qui eut une si grande part à la béatification et à la canonisation de l'illustre évêque de Genève (1). Elle amena deux autres religieuses, avec une prétendante et une tourière du couvent d'Annecy. Le neveu de M. d'Andrée alla lui-même les chercher, toute la ville les reçut avec les plus grands témoignages de joie et de contentement. M. d'Andrée ne cessa de prendre soin de cet établissement jusqu'à ce qu'il fût entièrement consolidé ; il voulut même y terminer ses jours, et une cellule lui fut ménagée près de la Chapelle; il était âgé de 80 ans lorsqu'il alla l'habiter, et jusqu'à la fin de la vie, il fut chargé de la conduite de ces dignes filles de St-François-de-Sales. »

Tel fut M. Paul d'Andrée qui, pendant plus d'un demi-siècle, se montra l'homme de la Providence, pour toutes les bonnes œuvres (2) qui s'accomplirent dans Carpentras. Il mourut comme un

(1) *Chronique de l'Ordre de la Visitation Ste-Marie.*

(2) Il fit réparer la chapelle de la Ste-Famille, qui est à la campagne, sur la route de Pernes, et il fonda une maison qui servit de refuge pour les pécheresses converties et d'asile pour les domestiques sans place.

18 juin 1697, après avoir reçu les Sacrements et les
ons de la religion. Toute la ville le pleura comme un
obsèques se firent avec une pompe extraordinaire, et
compagnées de circonstances telles qu'on en trouve peu
es dans les annales de l'Église. Le peuple accourut, à
re nouvelle de sa mort, pour le voir, le vénérer, lui
pieds et se mettre sous sa protection. L'appartement
it encombré; on escaladait les murs; les toits des mai-
ines étaient surchargés de personnes attirées par une
riosité. Ce ne fut pas sans peine que l'on parvint à se
le la foule pour mettre le corps en l'état où il devait être
épulture. Le peuple, un instant refoulé, revint avec une
ardeur et ne pouvait se lasser de le contempler. On lui
cher des croix, des chapelets, du linge, des bagues, que
ervait comme des pieuses reliques; toutes les religieuses
voulurent avoir la consolation de lui baiser les pieds.
grand différend s'éleva entre le Chapitre et les dames
tation, au sujet du lieu de sa sépulture. Les chanoines
aient comme membre de leur corps, et les Visitandines
fondateur de leur monastère. L'évêque, juge de cette
ordonna que, par provision, le corps serait déposé dans
au de sa famille.

lant les habitants des campagnes accouraient, la foule
ait, les rues s'encombraient, et lorsque le clergé voulut
aux obsèques, on ne lui donna pas le temps de faire
es. Tout le monde réclamait l'honneur de le porter;
religieux, gentilshommes, pénitents, se pressaient et
nt d'ardeur; le corps fut enlevé et la contestation déci-
voies de fait. La pompe funèbre s'avança, mais au lieu
s lugubres, on n'entendait que les acclamations du
qui célébrait ses louanges, rappelait ses vertus et bénis-
eigneur d'avoir donné à l'Église un prêtre si saint, si
miséricordieux. On avançait lentement, et le jour entier
avant que l'on arrivât à la cathédrale. Là, une nouvelle
ngagea: les gardes placés autour du cercueil furent im-
ts à repousser la foule, qui se jeta sur le corps afin de
er de quelques débris de ses dépouilles. Ses habits sacer-
urent mis en pièces. Un jeune homme voulut lui couper

un doigt; il fut puni de sa témérité : au lieu d'enlever le doigt du défunt, il se blessa lui-même. Le bruit de cet accident se répandit : une terreur subite s'empara de la foule et suspendit son empressement. On en profita pour enlever le corps et le porter sans cérémonie dans le lieu qui lui était destiné. Cette manière d'ensevelir était trop insolite : le clergé voulut faire les cérémonies le lendemain. On crut que le repos de la nuit aurait calmé les esprits; on se trompa : l'empressement fut encore plus grand: l'évêque parut, renvoya la cérémonie, et le jour suivant on ne fut pas plus avancé ; il fallut se contenter de faire l'absoute sur la tombe fermée.

Pendant que ces événements s'accomplissaient à Carpentras, d'autres non moins remarquables avaient lieu dans plusieurs autres parties du diocèse. Jean Pélissier, religieux de St-André, prieur et natif de Simiane, avait succédé à François Pérille par voie de résignation sur le siége d'Apt (1607) et reçu les Récollets dans sa ville épiscopale. Ces religieux prirent ce nom en suite d'une réforme opérée dans l'Ordre de St-François, sous la direction de Natanaël, dit *le Sage*. Elle se pratiqua d'abord avec beaucoup de rigidité, et prit un grand développement. On assigna plusieurs couvents dans chaque province à ceux qui l'avaient embrassée. Ceux d'Avignon, d'Arles, de Nîmes et de Béziers furent donnés aux Récollets dans la province de St-Louis. Ils se présentèrent avec leurs titres aux Observantins d'Avignon et ils les prièrent de leur céder leur maison. Mais ceux-ci leur objectèrent que Louis Doria, marchand génois établi à Avignon, en leur donnant (22 février 1469) sa maison appelée *Beaulieu*, leur avait imposé l'obligation d'y résider à perpétuité. Les Récollets attendirent une occasion plus favorable : elle s'offrit bientôt, et ils la saisirent avec empressement. Un jour de fête solennelle (27 avril 1602) pendant que les Observantins étaient tous à la procession, les Récollets s'emparèrent de leur maison, et dirent aux Observantins, lorsque ceux-ci se présentèrent pour y rentrer, qu'ils étaient en possession, et qu'ils ne pouvaient céder ce que le Chapitre général de l'Ordre leur avait donné. Les Observantins dépossédés errèrent quelques années en Provence et dans différentes maisons d'Avignon, et finirent par se fixer auprès de la petite chapelle de Notre-Dame-des-Sept-Dou-

urs. (1674) (1) Les Récollets d'Avignon et leur maison devinrent le chef-lieu de la province de St-Bernardin qui comprenait tous les couvents de leur réforme situés en Provence et en Languedoc. La ferveur y était grande. On raconte que le P. Jaume, natif de Carpentras, vieillard vénérable, s'étant présenté à son supérieur pour le consulter sur une affaire de conscience, celui-ci le pria d'attendre un instant à la porte de sa cellule. Bientôt, absorbé par d'autres soins et accablé de fatigue, le supérieur s'endormit, tandis que le vieillard attendant toujours suivant l'ordre reçu, demeura debout à la porte, jusqu'à l'heure de Matines, où le supérieur sortit pour se rendre au chœur.

Les vertus admirables pratiquées par les Récollets jointes au talent de la prédication que plusieurs d'entre eux possédaient d'une manière remarquable, firent impression sur les habitants d'Avignon et des pays environnants. Ces religieux multiplièrent en peu d'années leurs fondations. Ils s'établirent à Bonnieux, (13 juin 1605) petite ville du Comtat qui faisait partie du diocèse d'Apt, à la suite d'un Carême prêché par le P. Marin. Ils étaient trop voisins d'Apt pour ne pas éprouver le désir d'y former un établissement. Une partie du clergé et du peuple, l'évêque en tête, les voyaient venir avec plaisir, mais une faction opposée obtint un arrêt du parlement qui leur défendait de demeurer dans la ville en plus grand nombre que de trois religieux, d'y célébrer publiquement la messe et d'y faire aucune fonction publique. L'évêque Jean Pélissier, qui les avait reçus dans son palais, céda aux circonstances et les pria de se choisir une retraite ailleurs. Leur communauté était composée de quelques religieux que le P. Fouques, chargé par ses supérieurs de fonder le nouvel établissement, avait appelés de Bonnieux. Ils se retirèrent à la campagne (2), et ils y demeurèrent jusqu'à ce qu'on leur offrît une maison dans la ville et que les Pénitents blancs leur eussent permis de dire la messe dans leur chapelle. Mais comme ils s'obstinaient à s'appuyer sur deux délibéra-

(1) Elle fut bâtie en 1639. Un fédéraliste fameux s'empara des bâtiments des Observantins, pendant la Révolution, et y établit une corderie; elle fut brûlée en 1815. (P. Achard, Archiviste du Départ. *Dictionn. des rues d'Avig.*)

(2) Dans la bastide d'un bourgeois de la ville, nommé Chaix, située sur le chemin de Buoux. (Remerville. *Hist. Eccl. d'Apt.*)

tions du conseil de ville (18 mars et 17 juin 1611), suivi d'une ordonnance de l'évêque d'après lesquelles ils auraient été reçus avant les Capucins, leurs adversaires s'adressèrent de nouveau à la Cour d'Aix pour les forcer de sortir de la ville. Le contraire arriva, et la Cour (14 février 1617) les maintint dans la liberté de fonder un hospice. (1) L'évêque, précédé du Chapitre, se rendit dans le local que ces Pères avaient choisi, bénit la première pierre d'une chapelle qui fut dédiée à Saint Joseph, et y planta une croix. Les personnes favorables aux Récollets obtinrent une nouvelle délibération (16 septembre 1615) par laquelle il fut convenu de faire modifier le précédent arrêt. La plupart des gentilshommes la signèrent, et s'engagèrent à empêcher qu'on ne nuisît aux Récollets; mais une protection plus haute vint bientôt les mettre à couvert, et Louis XIII écrivit à l'évêque et aux magistrats en leur faveur. Malgré cela, ils furent obligés d'accepter les modifications de l'arrêt de 1612 qui fixait leur communauté à quatre religieux prêtres et deux novices. L'opposition venait de ce qu'on prétendait que la ville n'était pas assez riche pour nourrir deux maisons d'Ordre mendiant. Ce motif n'était pas sans fondement. Les Récollets le firent disparaître en produisant deux délibérations par lesquelles les communautés de St-Saturnin et de Saignon s'obligèrent à contribuer à l'entretien des religieux, dans le cas où ils ne pourraient pas subsister à Apt. Toutes ces précautions n'arrêtèrent pas les poursuites : un troisième arrêt du parlement (11 mars 1616) enjoignit d'observer les premières ordonnances; mais le P. Martin Roc, gardien de l'hospice d'Apt, obtint du roi des lettres patentes en faveur de cet établissement et la reine s'en déclara fondatrice. Le parti opposé s'en irrita au point qu'il y eût une espèce de sédition. Mais ne devançons pas l'ordre des temps.

L'évêque Pélissier se pourvût (1612) par-devant le parlement au sujet de la pension dont son bénéfice était grevé. Le titulaire étant mort, il semblait que la pension devait être éteinte, mais le sieur de Pilles produisit un titre de 1608 qui donna droit à son père de transférer cette pension à tel de ses enfants qu'il jugea

(1) Le P. Cambin. *Annales de la Prov. de St-Antonin. Fond. d'Apt. (MS. de la Bib. d'Avig.)*

à propos. Une transaction entre les parties suivit, et la pension fut réduite (de 800 à 600 écus). Ce prélat mit dans le maître-autel de sa cathédrale des reliques de Sainte Anne, de Saint Auspice, de Saint Castor et de Saint Marcian, et le consacra (24 décembre 1614). Trois ans après (18 juin 1617), il fit la même cérémonie pour l'église des Capucins qu'il avait reçus dans sa ville épiscopale, en 1612. Il transféra (20 mars 1617) les reliques de Sainte Anne, de l'ancien coffre de cyprès où elles étaient renfermées, dans un autre d'argent très-bien ouvragé, donné par le marquis de Malatesta. Une inscription commémorative du fait était gravée sur le devant de ce coffre. Il fit réparer (1616) la niche où reposaient les reliques de Sainte Anne, et on trouva dans l'épaisseur du mur des ossements, sans aucune inscription. On dressa un écrit sur parchemin, qu'on plaça dans la même cavité après l'avoir renfermé dans une boîte de plomb, et le mur fut rétabli dans l'état où il était auparavant. Plus tard, on abattit ce mur et on lut sur le parchemin : « Le vénérable Chapitre de l'église cathédrale de cette ville d'Apt atteste par cet écrit que les ossements contenus dans ce lieu, ont été trouvés sans aucun écrit, en posant les étançons qui soutiennent les caisses où reposent les reliques du vénérable Saint Auspice et de Saint Marcian, au-dessus de l'autel où reposent les reliques de Madame Sainte Anne mère de la glorieuse Vierge, et autres, les ayant laissés dans le lieu où on les a trouvés. Il y a aussi des ossements de l'autre côté des armes portant le loup au milieu, ce 14 mars 1616. » (1)

Jean Pélissier termina le procès qui durait depuis trois siècles entre les évêques d'Apt et le corps de ville, au sujet de la juridiction de Clermont et de Torrettes, et fit enfin recevoir le Concile de Trente dans son Église (1625), où il n'était suivi que conséquemment à ce qui avait été arrêté au Concile d'Aix, tenu (1572) sous François de Simiane, avec cette protestation que ni lui ni son Chapitre n'entendaient point déroger par là aux libertés gallicanes, ni aux statuts, constitutions et priviléges du diocèse qu'ils voulaient inviolablement conserver, comme il paraît par la délibération capitulaire faite à ce sujet. En effet, on

(1) Remervil. *Hist. Eccl. d'Apt.*

continua à se servir de l'ancien bréviaire en usage dans Apt, et celui de Rome n'y fut introduit que sous l'épiscopat suivant. Le prélat détermina les rangs que devaient tenir les pénitents aux processions : il ordonna que le Saint-Sacrement serait exposé chaque année dans une de leurs trois chapelles, et que ceux qui auraient cet avantage marcheraient cette année-là les derniers à la procession de la Fête-Dieu. Ainsi, chacune des confréries jouirait successivement des honneurs de la fête. Ce sage règlement mit fin aux disputes, et la ville d'Apt ne vit plus ses processions dégénérer en scandale. Ce prélat mourut le 28 novembre 1628, après 21 ans d'épiscopat.

Modeste de Villeneuve des Arcs lui succéda. (28 février 1629) Il était Récollet, et ce fut un triomphe pour les religieux de ce nom qui étaient parvenus à le faire nommer : nous verrons combien il fut reconnaissant. Il appartenait à une illustre famille (1), mais uniquement épris d'amour pour la pauvreté, il renonça aux espérances du siècle pour suivre Jésus crucifié dans les austérités de la règle des Frères Mineurs Récollets. (2) On lui donna le nom de Frère Modeste, à la place de celui de Florimond qu'il avait reçu au baptême, et il aima ce nom de pénitence au point qu'il le conserva jusqu'à la mort. Il affranchit son évêché de la pension à laquelle son prédécesseur s'était obligé envers le sieur de Pilles (3), et tournant ses regards vers ses frères en religion, il entreprit de dissiper les factions qui depuis vingt ans suspendaient leur établissement dans Apt. Il les protégea ouvertement, et ces religieux parurent enfin dans les cérémonies publiques, ce qu'ils n'avaient osé tenter depuis qu'ils avaient eu la liberté d'y fonder un hospice. Ce ne fut pas sans peine que le prélat vint à bout de les faire assister à une procession générale ordonnée pour le rétablissement de la santé du roi. Il les invita nommément, mais ils parurent à peine que

(1) Son père, Arnaud de Villeneuve, était marquis des Arcs et baron d'Allemagne ; Élisabeth, sa mère, était fille du duc d'Alluin de Piennes.

(2) Les Observantins revendiquaient ce prélat comme étant de leur Ordre, fondés sur ce qu'ils avaient un couvent dans la terre des Arcs, où les précieuses reliques de Sainte Rosalie de Villeneuve sont honorées d'un culte particulier. Cette simple donnée ne saurait prévaloir contre l'autorité des Mémoires que nous avons sous les yeux.

(3) Remerville disserte fort au long à ce sujet.

le peuple se souleva avec tant d'animosité qu'une personne d'un grand crédit fut obligée de se mettre à leur tête, l'épée à la main, afin de s'opposer aux insultes qu'on aurait pu leur faire. L'évêque, témoin du tumulte, s'avança et déclara que contrairement à tous les usages, il porterait lui-même la croix des Récollets, si on continuait à leur faire de l'opposition. Cette démarche pleine de fermeté permit de continuer la cérémonie. Dans la suite, la sagesse du prélat et l'appui des principaux habitants donnèrent à ces religieux assez d'assurance pour vivre en paix et paraître en public. Tout commençait à leur être favorable; ils demandèrent adhésion au Chapitre qui la refusa. (9 mars 1632) Ils eurent recours à la reine qui écrivit aux consuls de les protéger, et d'empêcher qu'ils ne fussent troublés dans la bâtisse de leur couvent. Le maréchal de Vitry étant venu à Apt, pour accomplir le vœu qu'il avait fait aux reliques de Sainte Anne, les Récollets lui portèrent plainte: ce pieux militaire qui les aimait, leur promit de faire autoriser leur établissement par le parlement de Provence, et disposa la communauté à faire cesser l'opposition. Peu de temps après, il leur envoya de nouveaux titres. Alors ils quittèrent la maison où ils avaient toujours habité. L'évêque alla lui-même prendre le Saint-Sacrement dans une salle basse qui leur servait de chapelle, et le porta processionnellement dans le lieu où ils bâtirent plus tard leur église. Il en posa la première pierre, le 8 septembre 1652, et bientôt l'ayant consacrée, il la dédia à Saint Joseph. Cette communauté était composée ordinairement de douze religieux; huit prêtres, deux clercs et deux frères laïques.

Cette branche de la famille de Saint François que nous voyons avec bonheur revivre parmi nous, fonda bientôt plusieurs autres maisons dans le diocèse. Tandis qu'ils luttaient péniblement contre des difficultés suscitées à Apt, l'évêque de St-Paul les réclamait et favorisait leur établissement à Bollène. (1606) Il se porta lui-même sur les lieux, et présida une assemblée composée de tous les chefs de famille qui, d'un commun consentement, s'obligèrent à entretenir ces religieux et à leur fournir tout ce qui pourrait leur être nécessaire. Il y a près de Bollène, à trois kilomètres de distance, un pieux ermitage, connu sous le nom de Saint Arieis. La Sainte Vierge y est invoquée sous le

titre de Notre-Dame-des-Grâces, à cause des faveurs signalé qu'elle répand sur ceux qui vont l'invoquer. Son titre de Sain Arieis lui fut donné à l'occasion d'un pieux ermite, appelé l Eusèbe, natif de Gap, qui s'étant éloigné de son pays pour mieu faire pénitence arriva à Bollène, se lia d'amitié avec un gran serviteur de Dieu, nommé Raymond de Pons, et, à sa persua- sion, se logea près de la fontaine qui coule au pied du monticul sur lequel s'élevait la chapelle de la Sainte Vierge. Il s'y bât une petite cellule en bois, et il l'habita durant plus de ving ans, inconnu des hommes, mais vivant de la vie des anges e n'ayant de commerce qu'avec le propriétaire de la fontaine. Ce lui-ci, touché de ses vertus, fit reconstruire à ses dépens la pe- tite chapelle de Notre-Dame-des-Grâces, avec une cellule attenan pour la demeure de l'ermite. F. Eusèbe avait une dévotion tout particulière à Saint Arieis; il pria Raymond de Pons d'avoir pour agréable que la chapelle fût en même temps dédiée à ce saint évêque de Gap, honoré le premier mai. Telle est l'origine de cette chapelle : il nous est impossible de fixer l'époque de sa construction, ni celle où vivait le F. Eusèbe, le laborieux abré- viateur des PP. Récollets qui nous apprend ce fait, gardant le plus profond silence sur ces circonstances. (1) Quoi qu'il en soit, le juspatronat de cet ermitage était annexé à la dignité de sa- cristain de la collégiale de St-Martin de Bollène, lorsque les Ré- collets y furent établis. M. Paul Alby, titulaire de ce bénéfice, le leur céda en 1656. Ces religieux ne restèrent pas toujours à la campagne, ils firent bientôt construire dans Bollène un cou- vent (2) qu'ils ont possédé jusqu'à la Révolution.

Mazan voulut aussi avoir un couvent de Récollets, à la suite d'un carême prêché par le P. Siméon Ribera. (1611) Les habitants convoqués en parlement général, demandèrent cet établisse- ment. Sibille Artaud, dame de Mazan et de Vaucluse, en fut la fondatrice, et Horace Capponi, évêque de Carpentras l'approu- va. On devait d'abord donner à ces religieux la chapelle de Notre-Dame de Pareloup, bâtie sur la colline où se trouve le ci-

(1) Le P. Cambin, abréviateur des Récollets, a écrit 40 volumes in-4° de chroniques de son Ordre. — Le P. Boyer, dans son histoire des évêques de St Paul, parle de cette fondation, mais ne dit rien du F. Eusèbe, *pag.* 253.

(2) Il est occupé, depuis 1858, par les Frères des Écoles chrétiennes.

metière, mais l'isolement et la privation d'un jardin facile à arroser, firent choisir un autre local près de la rivière. On y bâtit le couvent et la chapelle que Monseigneur Bardi consacra (9 juin 1619) sous le titre de St-François-d'Assise (1). Ces religieux s'établirent encore à Sault où ils restèrent peu, à Pernes en 1613, et sur la fin de la même année à Montfavet que la ville d'Avignon leur donna avec la charge d'exercer les fonctions curiales. On sait que le cardinal de Montfavet ayant acquis, en 1337, du seigneur de Mont-de-Vergues, le terrain nécessaire, fit bâtir le Couvent et l'église qu'il dédia à Notre-Dame de *Bon-Repos*. Tels furent les principaux établissements que les Récollets firent alors dans le diocèse. Partout on les reçut avec bonheur : Avignon et Apt furent les seules villes où ils rencontrèrent quelques difficultés ; ils en triomphèrent par leur patience et leur persévérance.

Modeste de Villeneuve, après avoir raffermi leur établissement, voulut en procurer un autre non moins utile à la ville d'Apt, celui des Dames de la Visitation. Le conseil de ville fut d'abord favorable à ce projet; il hésita dans la suite et même il revint sur sa délibération. Mais bientôt, Honoré de Brancas, seigneur de Céreste, et quelques autres personnes de crédit s'étant assemblées dans la maison commune, rétablirent toutes choses sur le pied de ce qui avait été d'abord arrêté, et donnèrent pouvoir aux consuls de procurer cette fondation. La sœur Péronne Marie de Chastel, supérieure du couvent de Chambéry, arriva avec deux ou trois autres religieuses qu'elle amenait de Grenoble (5 juillet 1631), et trouva la porte de la ville gardée par des gens qui s'opposèrent à son passage. Elle entra néanmoins, et alla descendre à la maison du chanoine Pierre Geoffroy qui lui avait été préparée. En même temps la dame de St-Jean, présidente de

(1) Il y avait dans cette église une chapelle dédiée à Notre-Dame-de-Montaigu. Un fait prodigieux y arriva, le 15 août 1642. Le P. Chrysostôme de Gaufridy le raconte en ces termes: *Extat adhuc in præfata Sancti Francisci ædicula, sacellum cui titulus: Nostra-Domina-de-Monte-Acuto, ad quod est magna populi devotio, ubi accidit unum mirabile. Cum una die festiva B. Virginis altare velis et tapetibus ornatum fuisset, per inobservantiam æditui, omnibus illis paramentis igne consumptis, flamma non est ausa imaginem Virginis chartaceam attingere, sed in memoriam miraculi quædam vesicæ albæ in manibus et in collo apparuerunt sicut in carne viva dum ignis approximatur. In quo sacello præfata D. Sibilla quiescens mortuorum resurrectionem expectat.* (P. Cambin, abréviateur de la Prov. de St-Antonin. *MS. d'Avig.*)

la ville d'Aix, qui s'était donnée beaucoup de mouvement en faveur de ces religieuses, arriva, et fournit tout ce qui leur était nécessaire. Deux autres dames la secondèrent puissamment, et, tout étant disposé (5 juillet 1631), l'évêque conduisit les Visitandines dans la maison qu'elles devaient occuper, bénit leur chapelle et y célébra la messe.

Les Ursulines de Marseille avaient fait proposer à la communauté d'Apt de venir fonder un monastère de leur Ordre en cette ville, lorsqu'on y reçut les Visitandines. L'affaire n'eut pas de suite alors, mais, en 1636, les religieuses du même Ordre établies aux Martigues ayant fait la même proposition, on y donna volontiers les mains en considération des soins qu'elles prennent des jeunes filles. On exigea qu'elles leur enseignassent outre la Doctrine Chrétienne, à lire et à écrire. Ces dames entrèrent en possession de leur maison, le 29 janvier 1637, jour de la fête de Saint François de Sales.

Ces deux établissements ramenèrent dans Apt la pureté de la vie religieuse, dont il ne paraissait presque plus aucun vestige dans les anciennes abbayes de Ste-Catherine et de Ste-Croix. Modeste de Villeneuve, qui avait inspection sur la première, résolut d'y mettre la réforme. (1638) Il le fit avec tant de succès, qu'on ne crut pas inutile d'insérer dans les Mémoires du clergé de France les diverses procédures qu'il fut obligé de soutenir pour en venir à bout. (1) Il bénit Charlotte de Chavigny, nommée par le roi à l'abbaye de Ste-Croix, et cette abbesse se conforma si bien à ses intentions que, dans la suite, cette maison devint un modèle de régularité.

Ce prélat travailla avec un zèle infatigable à tout ce qui pouvait relever la majesté du culte, et contribuer à la sanctification de son peuple. Il bénit un buste d'argent de Sainte Delphine, donné (1642) par une pieuse dame, et il y renferma le chef de cette illustre sainte. Il érigea (1631) une confrérie, et lui donna pour patron Saint Joseph agonisant. Le but de cette pieuse association était d'assister les mourants à leur dernière heure; le prélat voulut en être le premier prieur; Antoine de Remerville lui succéda l'année suivante; mais la coutume d

(1) *Mémoires du Clergé.*

nommer des prieurs annuels ne fut pas continuée. La confrérie se soutint par la libéralité des personnes pieuses, qui eurent soin d'augmenter les fonds que l'évêque avait laissés, pour fournir les choses nécessaires à l'exposition du Saint-Sacrement tous les mercredis de l'année.

Cependant le culte de Sainte Anne devenait de jour en jour plus célèbre, et Anne d'Autriche, accompagnée de Mademoiselle d'Orléans, de plusieurs seigneurs et dames de la Cour, y vint accomplir le vœu qu'elle avait fait. Les reliques de la sainte aïeule du Sauveur étaient alors conservées dans une chapelle à côté de l'ancien chœur des chanoines, avec celles de Saint Auspice, de Saint Castor et de Saint Marcian. On en construisait une plus propre et plus commode dans l'intention d'y transférer le précieux dépôt. L'évêque contribua à cet ouvrage pour de grosses sommes. La reine promit 8,000 fr., qu'elle fit expédier, à son retour à Paris; mais cet argent n'arrivant pas à sa destination, les travaux furent terminés, et l'on retrancha divers ornements qu'on avait dessein d'ajouter. Malgré cela, la chapelle de Ste-Anne fut regardée comme un ouvrage des mieux achevés de la Provence. La translation des reliques eut lieu (8 juillet 1664). On les plaça dans une niche qui fut plus tard enrichie de diverses offrandes de prix.

Pendant qu'on travaillait à ce grand ouvrage, Poncet de Bermont de Vachères, prévôt du Chapitre, dressait, par ordre de l'évêque, pour tous les Saints du diocèse, des offices nouveaux que l'on substitua à ceux du bréviaire de Jean Nicolaï. Le clergé d'Apt récita ces offices pendant bien des années. L'auteur ne changea rien aux anciennes leçons, quant à la substance; il ne fit qu'un peu mieux accommoder au Bréviaire romain, adopté depuis quelques années, les hymnes, les versets et les répons. La fête de la translation des reliques de Sainte Anne y est marquée au 4 mai. Il y a un office propre pour Saint Étienne qui n'en avait point dans le Bréviaire Nicolaï; les leçons sont tirées de l'ancienne vie de ce saint évêque d'Apt.

Modeste de Villeneuve obligea tous les prêtres de son diocèse (10 novembre 1668) à dire la messe et à réciter l'office de la Conception avec octave, conformément au bref obtenu par le roi. Il régla les jours où l'on devait exposer le Saint-Sacrement

dans chaque église de sa ville épiscopale, et il détermina le nombre de cierges qu'on devait allumer durant cette cérémonie. (1) Il supprima sagement les trop fréquentes expositions du Saint-Sacrement, que la cupidité des moines avait introduites pour attirer la foule dans leur église et se procurer des aumônes plus abondantes. Enfin, cet excellent prélat que le ciel avait doté de beaucoup de vertus, mais qu'un excès de bonté rendait parfois trop facile, n'ayant pu résister, à cause de la faiblesse de son tempérament, à un hiver rigoureux, fut trouvé mort dans son lit (7 janvier 1670). Il avait gouverné l'Église d'Apt pendant 41 ans. Les pauvres de l'Hôpital et la chapelle de St-Castor furent ses héritiers. On l'enterra dans la nouvelle chapelle de Ste-Anne; une modeste inscription fut gravée sur sa tombe.

L'Église d'Orange sortait de ses ruines, et par une circonstance toute particulière, elle le faisait avec les libéralités des princes protestants, maîtres de la principauté. Jean de Tulle, VIe de nom, succéda à son oncle dont il avait été coadjuteur. (1608) Il s'appliqua avant tout à consolider la foi catholique. Il fut vivement secondé par Philippe Guillaume. Ce prince fit bâtir un palais pour l'évêque, et fonda, à la sollicitation de son épouse, un couvent pour les Pères Capucins. Le prélat leur donna, près de l'ancienne église de St-Florent, presque entièrement démolie par les protestants, un local convenable, et réserva aux chanoines le droit d'aller tous les ans, le 27 octobre, jour de la fête de ce saint évêque d'Orange, célébrer la veille les premières vêpres et le jour même la grand'messe; d'y faire la bénédiction des Rameaux, et de dire la messe de la station à la procession du mardi des Rogations. Les Capucins prirent possession de leur couvent, le 24 octobre 1610; leur église ne fut consacrée que dix ans après (7 juillet 1620). Ces religieux desservirent jusqu'en 1672 une chapelle construite dans la citadelle par Philippe Guillaume. Un prévôt du Chapitre leur légua un vaste enclos et une bibliothèque considérable dont les livres et les manuscrits furent dispersés pendant la Révolution. Après la suppression des Capucins, ce couvent fut destiné à servir d'hospice;

(1) Nous verrons plus tard (1725), un Concile d'Avignon faire des règlements là-dessus.

maintenant il appartient aux Religieuses de la Nativité qui y tiennent un pensionnat et des classes gratuites. (1)

Jean de Tulle, pour des motifs fort respectables sans doute, obtint de Paul V (14 septembre 1614) une bulle qui sécularisait le Chapitre de la cathédrale qui jusque-là avait suivi la règle de saint Augustin. Rome, qui lui accorda cette faveur, le vit bientôt auprès des Souverains Pontifes remplir une mission aussi importante que délicate, Marie de Médicis, mère de Louis XIII, ne croyant personne plus propre à s'en acquitter avec succès. Cette princesse ne fut pas trompée dans son attente, et pour récompenser le prélat, elle le nomma à l'abbaye de Notre-Dame de Largis, diocèse de Bayeux, et à celle de St-Eusèbe d'Apt. Jean de Tulle alla de Paris à la Haye rendre ses devoirs au prince Maurice qui venait de succéder à son frère Guillaume. (1618) Ce souverain, quoique protestant, le reçut avec distinction, et lui garantit la jouissance des biens du clergé séculier et régulier de la principauté. Le prélat retourna dans son diocèse, et ne cessa de s'occuper des besoins spirituels et temporels de son peuple. Il l'administra avec tant de prudence que les protestants l'appelaient le zélateur des catholiques. Il procura un plus vaste local à l'hôpital-général des pauvres (2). Il mourut à Orange (1641), son corps fut porté à Avignon, et enseveli dans l'église des Cordeliers.

Jean Vincent de Tulle, son neveu et son coadjuteur, lui succéda. Il montra beaucoup de zèle pour défendre les droits de son Église, et ne cessa de s'appliquer à raffermir la foi catholique. Il résista courageusement aux protestants qui cherchaient à susciter de nouveaux troubles; son zèle fut couronné d'un heureux succès, et pendant que les provinces voisines étaient profondément agitées, Orange jouit d'un calme par-

(1) Ces Dames dont la Maison-mère est à Valence, en ont pris possession le 19 mars 1833.

(2) On l'appelait *général*, pour le distinguer des autres hospices, qui étaient ceux *de Nazareth*, près du vieux pont; *de Carles*, ainsi appelé du nom de celui qui le fonda, en 1527; *de l'Aumône de Caritat*, dont le nom indique l'origine; *de St-Lazare*, située près de Pourtoule, au pied de la montagne; *du St-Esprit*, dont on ignore la place. On ne connait pas l'origine de l'hôpital-général; on sait seulement qu'il existait en 1427, Jean de Causans lui ayant légué une maison cette même année.

fait. (1) Il fut transféré au siége de Lavaur (1646), et mourut à Paris. (1669) Hyacinthe Féroni, religieux Dominicain, créature de Mazarin, lui succéda sur le siége d'Orange et ne fit que passer. Alexandre Fabri, aumônier du même cardinal, vint après (1667), et fonda l'abbaye des religieuses Bénédictines de Caderousse, dont l'abbesse était à la nomination de l'évêque: il mourut en 1674.

Vers la même époque les Suarès illustraient le siége de Vaison. Joseph-Marie, le premier et le plus célèbre de tous, succéda à d'Alméras qui ne fit jamais aucune fonction épiscopale dans cette ville, où son manque de délicatesse envers son prédécesseur et son bienfaiteur ne lui permit pas de paraître souvent. (2) Il alla mourir à Bagnols, (1633) où il fut enseveli. Joseph-Marie de Suarès, né à Avignon le 5 juillet 1599, d'une famille très-grande qui avait tenu un rang distingué en Espagne, en Portugal, en Italie et en France, s'était illustrée en temps de paix et de guerre, et avait produit une foule d'hommes remarquables par leurs talents. Le P. Anselme Boyer en fait une longue énumération dans la préface de son histoire des évêques de Vaison. Nous nous contenterons de dire qu'elle donna à l'Église plusieurs saints; le B. Antoine de Suarès qui souffrit au Brésil un glorieux martyre (1570), et dont Innocent XI permit aux Jésuites de réciter l'office; le B. Jean de Suarès martyrisé à Alexandrie (1551), pendant qu'il annonçait la foi aux Mahométans; la B. Marie de Suarès, la gloire et l'ornement de l'Ordre de Ste-Claire. Les ancêtres de Suarès se firent toujours remarquer par leur application au travail; Joseph-Marie marcha sur leurs traces, et c'est par là qu'il arriva à une grande célébrité. Son on-

(1) Sous son épiscopat, Madeleine d'Arcelier, veuve Bolati, établit l'Œuvre de la grande Miséricorde et la dota de tous ses biens (1644). Dans la suite, l'abbé Kéermans, prévôt du Chapitre, le chanoine Piélat, mort en odeur de sainteté (27 janv. 1655), M. de Millet, gouverneur de la ville et de la principauté, lui firent des legs considérables. Elle possédait 6,000 fr. de revenus, à l'époque de la Révolution.

(2) Il signa les conclusions prises par le Clergé de France en 1625: c'est le premier et peut-être le seul évêque du Comtat qui ait assisté à ces assemblées. — Le 1er novembre, pendant que le peuple sortait de la cathédrale, pour assister à la procession du Rosaire, le battant de la grosse cloche se detacha et tomba au milieu de la foule, sans faire du mal à personne; ce qui fut regardé comme un miracle opéré par la Sainte Vierge, en faveur des Confrères du Saint Rosaire.

de, François de Suarès, le fit son coadjuteur, en la prévôté de Notre-Dame des Doms, lorsqu'il fut nommé pour remplacer Brunacchi recteur du Comtat. Il géra bientôt cette charge en son propre nom et à la grande satisfaction du pays. (1627) En sa qualité de prévôt, F. de Suarès harangua, à la tête du clergé, Marie de Médicis, lorsque cette princesse venant d'Italie passait par Avignon et allait rejoindre Henri IV son époux. Il termina son discours en souhaitant à la reine un Dauphin dans l'année. Elle répondit avec transport : « Je prie Dieu de tout mon cœur qu'il me soit fait selon votre parole. » Ce mouvement répondait alors au vœu général de la France ; les trois rois qui venaient de passer sur le trône, n'avaient point laissé de fils pour leur succéder, ce qui avait causé de grands troubles ; la fécondité de l'épouse de Henri IV devait prévenir de pareils désastres, en perpétuant la famille royale.

Le cardinal de Bagni, passant à Avignon, fut frappé des belles qualités du jeune Suarès, et le demanda à ses parents pour l'accompagner dans sa nonciature en Flandre. Suarès donna une si haute idée de la supériorité de son génie, que le bruit en étant parvenu à Rome, le cardinal Barberin, neveu d'Urbain VIII et Légat d'Avignon, l'appela auprès de lui. (1627) Il lui confia sa riche bibliothèque, l'admit au nombre de ses familiers et, à sa recommandation, le Pape lui donna la Vice-Gérence d'Avignon. Ces emplois ne l'absorbaient pas au point qu'il ne trouvât du temps pour exercer le ministère de la parole. Il prêcha souvent et avec succès devant le Pape et la Cour Romaine. Il remplit avec zèle et habileté les missions importantes dont on le chargea. Afin de lui témoigner son estime, le sénat de Rome lui fit expédier des lettres de citoyen et de patrice romain, pour lui et pour toute sa famille à perpétuité. La même année, il fut fait chanoine et comte de Brioude ; les membres de cet illustre corps le reçurent avec joie, car il n'eut pas de la peine à prouver les seize quartiers de noblesse exigés par les statuts du Chapitre.

Urbain VIII le fit son camérier secret et évêque de Vaison. (1633) Suarès écrivit aussitôt au clergé et au peuple de son diocèse une lettre pastorale pleine de l'esprit de Dieu. Il avait 34 ans ; il se fit sacrer à Rome et, après avoir mis ordre aux affaires

qui le retenaient, il se hâta de se rendre dans son diocèse, afin de conduire le peuple que la Providence lui avait confié. Avant de quitter l'Italie, il alla accomplir le vœu qu'il avait fait à Notre-Dame de Lorette. De là il se rendit à Avignon (22 décembre 1634), et arriva à Vaison la veille de la Noël. Il fut reçu comme un ange envoyé du ciel, tant était grande l'idée que l'on avait de son mérite.

Il s'appliqua à la justifier, et, avant tout, il fit enlever une statue de vestale qui se trouvait à la porte de la ville, et la remplaça par une autre représentant la Sainte Vierge qui tenait son divin Fils entre ses bras. Une inscription placée sur le piédestal, indiquait qu'il mettait la ville de Vaison et son diocèse sous la protection de cette auguste Reine du ciel et de la terre. Il fit bientôt sa visite pastorale. Il commença par la ville, et s'apercevant que l'ancienne église menaçait ruine, il la consolida et en renouvella la toiture. Il fit la translation des reliques du vénérable Pierre de Casa, un de ses prédécesseurs. Il rebâtit l'église de St-Quenin (1) et répara la nouvelle Cathédrale, la chapelle du Château, toutes les églises qui étaient de son domaine temporel et même celle des Cordeliers. Il alla ensuite dans toutes les paroisses, prêchant, entendant les confessions, réconciliant les ennemis, terminant les procès, raffermissant la discipline, corrigeant les abus, remplissant en un mot tous les devoirs d'un bon pasteur.

Il se rendit à Rome (1639), sur l'ordre que lui donna de la part du Pape, le cardinal Barberin. Il fut reçu avec des grandes marques d'estime et d'amitié, et le Souverain Pontife le retint pendant un an. A son retour (1640), la supérieure des Ursulines de Valréas lui demanda l'autorisation d'acheter une seconde maison pour loger les pensionnaires devenues si nombreuses que le monastère ne pouvait plus les contenir, et de permettre à quelques religieuses de sortir pour veiller sur leur éducation. Suarès consentit à tout, mais ces allées et ces venues mettant le trouble dans la maison, on y renonça, et l'on érigea ce second

(1) Il y fit graver cette inscription : *Sancto Quinidio episcopo, Joseph Maria Suarez*, ainsi que ce distique :

Sancti Quinidii reparo venerabile templum,
Ut mihi cœlestem præparet ipse domum.

établissement en monastère, avec cette clause pourtant que le premier fournirait au second tout ce qui était nécessaire (30 septembre 1641). Suarès fonda un nouvel au couvent d'Ursulines au Buis (11 octobre 1643); un autre de Récollets à Nyons, et un troisième d'Augustines déchaussées à Malaucène. C'est ainsi que ce prélat assurait le bien dans son diocèse, opposant les institutions monastiques comme une digue insurmontable au torrent de l'hérésie, dont l'infection partait de ces petites villes cachées dans les gorges des Alpes.

Le cardinal Barberin, son protecteur et son ami, le trouva dans ses occupations si dignes d'un évêque, lorsqu'il passa par Vaison : il le prit (1646) et le conduisit avec lui à Paris. Suarès se fit beaucoup d'amis dans cette capitale des sciences et des arts. Le cardinal Bichi voulut aussi l'avoir avec lui, quand il alla à Lyon (1652) rendre ses devoirs au même cardinal Barberin. Il semblait que ces princes de l'Église ne pouvaient rien faire d'important dans nos contrées, s'ils n'avaient auprès d'eux le célèbre évêque de Vaison. Il profita de ce voyage pour satisfaire sa propre piété en allant avec ces deux cardinaux visiter les Chartreux de Grenoble. Mais l'amour qu'il portait à ses ouailles, gardait toujours la première place dans son cœur, et à peine eut-il passé quelques jours dans cette sainte solitude, qu'il alla à Grenoble demander la protection du duc de Lesdiguières, contre les Calvinistes qui menaçaient son diocèse. Il suivit ensuite le cardinal Barberin à Rome, pour rendre compte de son administration. C'était le 13 mai 1652; il y resta jusqu'au 28 janvier 1658, faisant l'office de vicaire de ce cardinal dans l'église de son titre, St-Laurent *in Damaso*. Des motifs bien puissants le retenaient dans la ville éternelle : les bontés de Souverain Pontife, l'amitié du cardinal Barberin, et surtout les riches bibliothèques qui étaient à sa disposition. Les livres faisaient ses délices. Il travaillait nuit et jour, et ses études étaient loin d'être infructueuses. On peut s'en convaincre par les nombreux ouvrages qu'il publia (1), et surtout par ceux plus nombreux encore qui sont restés inédits au pouvoir du marquis d'Aulan, héritier de sa noble famille, et dans diverses bibliothèques publiques.

(1) Le P. Anselme Boyer donne la liste des uns et des autres. (*Hist. de Vais. pag. 232.*)

Cependant Urbain VIII mourut. Alexandre VII lui su
Suarès profita du moment de répit que lui laissa le
ment de ce nouveau règne, pour retourner à Vaison
son église. Il fut bientôt obligé d'en partir pour se
Lyon, et saluer le roi qui était dans cette ville avec
cour. Il y trouva son illustre ami, le cardinal Grimal
vêque d'Aix, revint en toute hâte à Vaison, et ensuite à
pour se trouver au passage de Louis XIV. Il accompag
narque jusqu'à Arles, et il retourna dans sa ville épisc
il célébra avec beaucoup de pompe (28 mai 1662) la
canonisation de Saint François de Sales.

Des troubles survinrent à Avignon (1662), à l'occ
différends entre les cours de France et celle de Rome
pays en fut ému pendant plus de trois ans. Plusieurs
du Comtat soutinrent avec zèle les intérêts de leur pr
time; d'autres firent défection. Suarès se comporta a
de fidélité que de prudence, et, sans choquer les intér
il s'opposa avec courage à tout ce que les séditieux
ou voulaient faire au préjudice du Saint-Siége. Il para
diment dans toutes les assemblées, il empêchait les
particulières et les députations qu'on voulait faire au r
que le pays était sous sa puissance. Aussi le cardinal
gat en France, lui témoigna sa reconnaissance et lui
grandes louanges, lorsqu'il reçut sa visite à Marseille
autant à son arrivée à Avignon, en présence de tous
de la ville, et il lui dit que le Saint-Siége n'oublierait
services signalés qu'il venait de lui rendre: paroles q
causer une joie bien grande au cœur si profondémen
de l'évêque de Vaison.

Les États du pays résolurent de députer à Rome (6
1664), pour prêter au Pape serment de fidélité. Suar
à la tête de cette ambassade. Le cardinal Barberin le
beaucoup d'affection, et le Pape lui accorda une audienc
lière. Le jour où il fut admis à prêter serment, il fit une
dont la Cour romaine se montra très-satisfaite. Peu apr
dinal Barberin le nomma vicaire de la Basilique de
Suarès connut par là et par d'autres signes plus explici
voulait le retenir à Rome. Il considéra que son âge

lui permettait plus d'administrer un diocèse aussi difficile que celui de Vaison. Il adressa en ce sens une supplique au Pape, qui le déchargea du fardeau de l'épiscopat, et le fit Préfet de la bibliothèque du Vatican. Bientôt il le créa prélat domestique et assistant au trône pontifical (27 mai 1668); Suarès fut dès lors entièrement perdu pour le Comtat.

Le commerce des lettres qu'il avait entretenu avec tous les savants de l'Europe, ne l'avait pas empêché de veiller sur son diocèse et de remplir les devoirs d'un bon pasteur. Il faisait régulièrement sa visite pastorale de cinq en cinq ans, et de plus il allait dans les paroisses aussi souvent que les besoins l'exigeaient. Il avait beaucoup de zèle pour la conversion des hérétiques, et, afin de les ramener, il ne craignit pas d'attaquer leurs ministres tantôt dans des conférences privées, tantôt dans des discours publics. Il le faisait toujours avec cette douceur qu'inspire l'Évangile et à laquelle il est difficile de résister. Il eut la consolation d'en voir revenir plusieurs à la foi. Les plus célèbres furent Bouche et Samuel de Sorbières. Le premier composa l'histoire de sa conversion; elle ne fut pas imprimée; la mort ne lui en laissa pas le temps, et les hérétiques détruisirent son manuscrit. Le second, originaire de St-Ambroix, neveu du fameux Samuel Sorbières, ministre à Nîmes, qui fit son éducation, passa en Hollande, se maria, et, après avoir exercé quelque temps la médecine à Leyde, revint en France et se fixa à Orange où il fut principal du Collége. (1550) C'est là que Suarès le connut (1653) et le ramena au sein de l'église.

La douceur faisait le fond de son caractère; mais il ne manquait pas de force, et il savait employer la vigueur lorsque les circonstances l'exigeaient. On le vit dans la paroisse de Mirabel où les Calvinistes se permirent de tourner en dérision les cérémonies de la messe. Il les poursuivit devant le parlement de Grenoble, et il les fit condamner. L'assemblée du clergé de France rendit plus d'une fois hommage à son zèle. (1) Il s'était mis en route pour aller implorer son secours contre ces mêmes hérétiques. La maladie l'ayant arrêté, il informa l'archevêque d'Arles qu'ils (2) fai-

(1) Procès-verbaux de l'assemblée du Clergé de France, années 1645 et 1646.

(2) L'Édit de Nantes défendait aux ministres protestants de prêcher dans les localités où leur prétendue réforme n'était pas établie.

saient venir de temps en temps des ministres à Tulette où jamais la nouvelle religion n'avait été prêchée; que ceux de Venterol et de Noveisan s'avançaient avec leurs prédicants aux confins de son territoirè, assemblaient le peuple des campagnes et poussaient l'insolence jusqu'à sonner la clochette pendant qu'il faisait sa visite pastorale dans ces mêmes lieux; que la dame de Molans, hérétique déclarée, faisait prêcher dans son château, non-seulement pour elle et pour ses domestiques, mais pour les peuples des environs. Ses démarches ne furent pas inutiles; l'assemblée les prit en considération.

Il travailla à augmenter la dévotion des catholiques et il procura à sa cathédrale une relique bien précieuse, le chef de St-Quenin que lui donnèrent les moines d'Aurillac. Il le renferma dans un beau reliquaire d'un travail délicat. Et pour reconnaître les services que l'archevêque d'Arles lui avait rendus, il lui envoya la moitié de la mâchoire de Sainte Rusticule, vierge, originaire de Vaison et IVe abbesse du monastère de St-Césaire d'Arles. Son zèle parut surtout durant la peste qui, à deux reprises différentes, ravagea son diocèse. Il allait jusqu'aux barrières et le plus souvent jusqu'aux portes des villes et des villages atteints par le fléau, afin de donner aux habitants les consolations dont ils avaient besoin. Les prêtres témoins de son dévouement se montraient pleins de zèle pour administrer les sacrements; les magistrats avaient soin que les malades fussent pourvus de tous les secours nécessaires. Il ordonna des prières publiques et particulières pour apaiser la colère du ciel, et après la cessation du fléau, il fit rendre à Dieu de solennelles actions de grâces. L'hôpital de Vaison était sur le point de s'écrouler, il le fit réparer. Les revenus de cet établissements se trouvaient mal administrés, il y mit ordre; des personnes charitables furent chargées de les distribuer; il faisait lui-même d'abondantes aumônes en blé, en pain et en argent.

Il régla exactement sa vie, et c'est par le sage emploi du temps qu'il en trouvait suffisamment pour remplir ses devoirs d'un bon pasteur, et pour faire les recherches qu'exigeaient ses travaux scientifiques. Mais avant tout il pensait à son âme, et afin de procurer plus efficacement le salut des autres, il s'occupait beaucoup du sien, se fortifiant dans la vertu par des retraites fré-

ientes, la lecture des livres saints, la prière et la méditation s vérités éternelles. Il se donnait ensuite entièrement à son peu- e, imitant l'apôtre et se faisant tout à tous, afin de gagner tout monde à Jésus-Christ. Chaque jour il disait la messe et ne man- ait jamais de chanter les vêpres avec son Chapitre, les diman- es et les jours de fêtes, prêchant, entendant les confessions, sistant aux matines, à la grand'messe et aux vêpres. Il tenait n synode une fois par an; dans cette circonstance et chaque is que l'occasion s'en présentait, il exhortait ses prêtres à mener ne vie sainte, afin de mieux soutenir la gloire du sacerdoce. Le 5 février 1667 il écrivit de Rome au clergé et au peuple de n diocèse pour leur annoncer sa démission; il ne leur dissimula s combien ce sacrifice lui avait été pénible : « Une seule chose à l'adoucir, dit-il, c'est que notre frère que nous regardons mme un autre nous-même, va prendre auprès de vous notre ace. » Suarès vécut encore dix ans, occupé à Rome de tra- ux scientifiques. Il fit son testament (1677) selon la permission 'il en avait obtenue d'Urbain VIII et qu'Alexandre VII lui avait nouvelée. Il fit un legs considérable aux Trinitaires de Rome, il institua héritiers ses neveux François-Quenin et Louis- phonse de Suarès. Il mourut le même jour, dans le palais de chancellerie apostolique, entre les bras de F. Barberin, exé- teur de ses dernières volontés. Ce cardinal le fit enterrer dans tombeau qu'il s'était préparé pour lui-même, afin de n'être int séparé après la mort de celui qu'il avait tant aimé durant sa e. On grava sur sa tombe l'épitaphe qu'il s'était composée, sim- le inscription qui avertit les passants de prier pour son âme. (1)

On cite de lui beaucoup de traits d'esprit; celui qui lui échappa n présence d'Urbain VIII paraît très-heureux. Ce Pape avait ré- lu de le faire cardinal; on ne sait par quel motif il ne mit as ce projet à exécution. Il portait pour arme des abeilles. Un jour Suarès, tenant le bougeoir, laissa tomber de la cire sur ses

(1) *Posce Deo pacem tumulato, chare viator,*
Claudit Josephi cineres lapis iste Mariæ
Avenionensis patria sed gente Suares.
Is fuit ad serum Vasionis Episcopus ævum.
O utinam ad cœlos æterna in sæcla resurgat!
Vixit annos LXXVII. menses V. dies III.
Obiit Anno M. DC. LXXVII. die VII. mensis decembris.

vêtements. Le Pape l'en avertit ; il répondit en fai
aux armes du Pape et à son projet mal exécuté : Les
miel, moi je n'ai que la cire. (1) réponse ingénieu
d'une grande vivacité d'esprit, jointe à la facilité
en latin, en prose et en vers, et non de l'ambitic
toujours exempt de cette passion. Il n'en eut poin
de procurer la gloire de Dieu et le salut des âmes
confiées. A cette sainte ambition il joignait l'amour
qu'il cultiva avec succès pendant toute sa vie.

Tel fut l'illustre et savant Suarès, évêque de Vai
mérite répandit un si vif éclat sur nos diocèses, si
en personnes admirables par leurs vertus et leur zè
ligion. Le P. Antoine, le chanoine d'Andrée, la sœ
Jossaud, se sont élevés à un degré de sainteté di
beaux siècles de l'Église. Leur passage sur la terr
long sillon de lumière qui brillera pendant bien de
Dominicains se réforment, les Récollets élèvent s
points de nos diocèses des établissements qui devier
les de vertus, et des foyers d'où le zèle de la mais
répand et va sanctifier les masses. Les Ursulines et le
continuent à cultiver la piété dans les cœurs des je
et à retremper dans la vertu les âmes assez sages po
quelques instants au tumulte du monde et aller ch
ces anges revêtus d'un corps mortel, ce calme et ce
cessaires à l'existence. Au-dessus de ces institutio
brille l'autorité épiscopale qui animant tout par sa
sentir jusques aux membres les plus éloignés les sa
de sa présence et de son action vivifiante. Aussi
que les Modeste d'Apt, les Fortia de Cavaillon, les
pentras, les Suarès de Vaison ! Prélats dignes d'êt
de ceux que l'Église a produits dans ses plus beaux
veur, de triomphe et de gloire.

(1) *Mella legant alii, sed mihi cera manet.*

LIVRE QUINZIÈME.

1626 — 1720.

Synode d'Avignon. — Défense de disputer sur les matieres de religion. — Autres règlements — Notre-Dame de Lumières — Louis XIV. — Doctrinaires. — Bonnes œuvres à Orange. — Suarès, évêque de Vaison. — Son synode — Saint André des Ramières. — Genest, évêque de Vaison, exilé par ordre du roi, se noie à Sarrians. — Notre-Dame de Rochefort. — Saboly. — Dominicains et Franciscains. — Chapitre d'Apt réformé. — Abbesse de Ste-Croix. — Jansénistes. — Fondation du Grand Séminaire de St-Charles. — M. de Varie. — Les Sulpiciens. — Le Père Brydayne. — Le Père d'Étienne. — M. Bertet.

Les pieux disciples de Saint Philippe de Néri ne tinrent pas longtemps le siége d'Avignon; Tarugi ne fit que passer, Borghini lui succéda et fut bientôt remplacé par Étienne Dulci (1), prélat d'une douceur et d'une bonté admirables. (1610) Le Pape qui l'aimait le nomma en même temps Vice-Légat. Ce fut pour lui un motif de plus de se livrer avec ardeur aux œuvres de zèle que l'amour de son peuple lui inspirait, Il fit réparer son église, il embellit le cloître, il donna de nouveaux règlements au Mont-de-Piété; mais ce qui rendra à jamais sa mémoire précieuse c'est le célèbre Synode qu'il tint peu de temps après sa prise de possession : il le convoqua dans son église métropolitaine. Les abbés, les prévôts, les doyens, les sacristains, les chanoines, les recteurs des paroisses, des monastères, des hôpitaux, les curés ou leurs tenant place eurent soin de s'y rendre. Les règlements

(1) *Cujus morum dulcedo apprime cum nomine, et stemmate gentilitio conveniebat. (Gallia Christ. tom. I. col. 836.)*

pour maintenir la discipline et corriger les abus étaient tombés en désuétude. C'est pour les remettre en vigueur et en faire des nouveaux selon les circonstances que le Saint Concile de Trente recommande avec tant de soin aux évêques de tenir des Synodes. Monseigneur Dulci rappelle cette vérité à ses prêtres, et leur défend de disputer en public ou en particulier sur la religion et sur la foi; il ne veut pas même qu'ils proposent des doutes sur ces matières. « Ceux que leur emploi met dans la nécessité de le faire, dit-il, doivent en demander la permission à l'évêque ou au Souverain Pontife; s'ils ont des privilèges, ils ne peuvent en user avant de les avoir montrés à l'Ordinaire. » (1) Les peines les plus sévères sont prononcées contre ceux qui contreviendront à cette défense. Cette mesure était nécessaire dans un temps où la France entière retentissait des disputes interminables dans lesquelles on avançait des propositions plus que téméraires sur les dogmes les plus saints de la religion. Le prélat va plus loin, et défend aux curés de laisser monter en chaire tout prédicateur étranger qui n'aurait pas une permission signée de sa propre main. (2)

Parmi une foule de sages prescriptions, il recommande aux pasteurs des âmes de faire le catéchisme aux enfants. « La précieuse semence de la foi, dit-il, jetée de bonne heure dans les âmes, germe, se développe, prend racine, et avec le temps porte des fruits. » (3) Il veut donc que ce saint exercice ait lieu tous les dimanches et fêtes d'obligation, et surtout que l'on s'applique à former les enfants à la crainte de Dieu et au respect dû aux parents. Si les curés sont trop occupés, ils doivent confier ce soin à des personnes approuvées par l'évêque.

(1) *Imprimis ne quis publice vel privatim de sancta Christiana Religione et fide nostra catholica præsumat disputare, vel dubium aliquod proponere propria autoritate expresse prohibemus..... contra facientes pœnam excommunicationis incurrent. (Decreta Synodalia.)*

(2) *Nullus ad concionandum admittatur, nisi ad hoc expressam a nobis licentiam habuerit. (Ibid.)*

(3) *Cum vero fidei Christianæ semina teneris puerorum mentibus diligenter infusa altius agant radices, et difficilius progressu temporis evellentur, nos propterea Parochis omnibus præcepimus ut doctrinæ Christianæ primordia, tamquam fidei rudimenta, pueros necnon reliquos quibus id expedire videbitur, singuli in suis parochiis accurate studioseque edoceant, idque singulis diebus dominicis festisque aliis ex Ecclesiæ præcepto celebrari solitis. (Ibid.)*

Le prélat passe ensuite à l'administration des sacrements, et, avant tout, recommande aux prêtres de vivre dans la sainteté, de peur qu'en travaillant au salut des autres, ils ne tombent dans la damnation éternelle. Il entre dans des détails pratiques extrêmement précieux. Il paraît que l'usage des tableaux *Te igitur* n'était pas encore universellement reçu, ou du moins que plusieurs s'en passaient. Il ne veut pas qu'on dise la messe sans ces tableaux, ni sans un clerc revêtu d'une soutane et d'un surplis (1). Dans chaque église, le Saint-Sacrement doit être conservé en un lieu sûr et convenable, dans un tabernacle orné avec soin, placé au milieu et au-dessus de l'autel. Il faut être dans les Ordres sacrés pour toucher les calices, les patènes, les corporaux, les ciboires, les ostensoirs et les purificatoires. Les ornements de l'autel, et tout ce qui sert au culte, seront en ordre, propres, convenables et en rapport avec les fêtes que l'on célèbre.

Les curés doivent toujours être prêts à administrer les sacrements et prendre garde que personne n'en soit privé par leur faute. Lorsqu'ils porteront la Sainte Communion aux malades, ils laisseront une hostie consacrée dans l'église, et en prendront au moins deux avec eux (2). Ils seront revêtus du surplis et de l'étole. Les mêmes ornements sont prescrits pour l'administration du Baptême et de l'Extrême-Onction. Un curé n'administrera point les sacrements dans la paroisse d'un autre sans en avoir obtenu par écrit la permission de l'évêque. Il exhortera ses paroissiens à s'approcher souvent de la Sainte Eucharistie. A Pâques chacun est obligé de communier dans sa propre paroisse. Le curé écrira sur un registre les noms de tous ceux qui ont accompli ce devoir, et quinze jours après Pâques, il l'enverra ou il l'apportera lui-même à l'évêque. Quatre registres sont nécessaires dans chaque paroisse, un pour les Baptêmes, un pour les Mariages, un autre pour les Morts et enfin un autre pour les

(1) *Ne quis celebrare audeat sine tabella decretorum vulgo* Te igitur *nuncupata, in qua sint descripta verba consecrationis; nec etiam sine clerico administrante qui veste talari et superpelicio indutus sit. (Ibid.)*

(2) *Cum sanctissimum sacramentum ad infirmos deferendum erit, relicta hostia consecrata in Ecclesia, Curatus duas ad minus hostias consecratas secum deferet. (Decreta Synod.)*

excommuniés. Ces livres seront tenus selon la forme prescrite; les curés les apporteront à chaque Synode, et plus souvent si on les leur demande.

La pénitence est un sacrement de souveraine autorité : le prêtre qui l'administre doit être revêtu des ornements sacerdotaux, dans un confessionnal fait pour cet usage, placé dans un lieu public et accessible à tous. (1) Un confesseur sera assidu à l'étude afin de se maintenir dans les connaissances convenables à ses fonctions. On ne doit pas différer le baptême plus de trois jours aux enfants nouveau-nés, ni le diviser, c'est-à-dire donner l'eau et plus tard suppléer les cérémonies. Le mariage sera célébré pendant la messe et dans la paroisse de l'épouse. On ne fera point d'enterrement avant le lever du soleil, ni après son coucher.

Le très-saint sacrifice de la messe institué par Notre-Seigneur Jésus-Christ, demande le plus profond respect; le prêtre qui le célèbre et les fidèles qui y assistent ne feront rien qui puisse en compromettre la dignité. On renouvellera tous les quinze jours les hosties consacrées. L'autel consacré fixe ou portatif, sera couvert de trois nappes propres, décentes, sans déchirures. Celle de dessus doit être assez grande pour couvrir la table de l'autel et descendre des deux côtés presque jusqu'à terre. Deux chandeliers de métal, placés aux deux coins de l'autel, une croix au milieu, un devant d'autel convenable à l'office, telle en est l'ornementation obligée. Les calices seront d'argent, du moins quant à la coupe qu'on dorera à l'intérieur. Ceux d'étain sont prohibés. On les préparera pour la messe en y mettant un purificatoire propre et blanc, ayant au milieu et aux quatre coins des croix faites à l'aiguille (2), une patène d'argent dorée à l'intérieur afin que l'on puisse mieux voir les parcelles, une hostie sur laquelle sera l'image de Jésus en croix ou toute autre ayant rapport au sacrifice de la messe, un voile décent de la couleur de l'office et couvrant entièrement le calice. Il y aura dans le mur, du côté de l'épître, une petite excavation semblable à une fenêtre, pour mettre le bassin et les burettes qui désormais se-

(1) *Decernimus quod quando presbyter confessiones audit, sit in loco publico, aperto, in confessionali ad hoc munus apto, superpelliceo et stola indutus. (Decreta Synod.)*

(2) *Calices instructi sint purificatorio decenti et albo, in cujus medio et quatuor angulis cruces parvæ acu pictæ videantur. (Ibid.)*

tout de verre. On ne doit pas se servir de cierges trop petits ; ils pèseront au moins une once. A l'élévation on en allumera un plus gros, et on sonnera la clochette ainsi qu'au *Sanctus*.

On mettra dans chaque sacristie un prie-Dieu placé dans un endroit convenable, ayant au-dessus une image pieuse et le tableau des oraisons que le prêtre dit avant et après la messe. Le lieu le plus décent sera occupé par un meuble fait en forme d'autel, où les prêtres se revêtiront des ornements sacrés. Devant leurs yeux se trouvera le tableau des oraisons qu'ils doivent dire en prenant les ornements sacrés. Tout auprès il y aura un autre meuble de même forme, décemment orné, et l'on y préparera les calices pour les messes. Le prêtre ne doit pas s'habiller à l'autel mais dans la sacristie. Il usera d'ornements propres et décents : ceux qui se trouvent sales, déchirés, usés, fanés ou d'une étoffe peu convenable, sont prohibés.

L'usage d'exposer le Saint-Sacrement, le Jeudi Saint, est conservé, pourvu qu'il y ait toujours deux prêtres dans l'église ou au moins un, afin de veiller à ce que tout se passe d'une manière décente et convenable.

Il y avait un Séminaire diocésain lorsque Monseigneur Dulci arriva à Avignon ; le manque de fonds obligea de le supprimer. (1) Ce prélat résolut de prendre les mesures nécessaires pour le mettre en état de fonctionner. Mais il n'eut pas le temps de réaliser ce projet ; il mourut deux ans après avoir tenu son Synode (1624), et on lui donna pour successeur Marius Philonardi, prélat d'un esprit vif, d'un jugement solide, grand politique et très-éloquent. Les belles qualités que ses oncles Ennius et Philippe Philonardi, tous deux cardinaux, ne laissèrent pas ignorer au Souverain Pontife engagèrent celui-ci à l'envoyer en qualité de Nonce (1634) en Pologne, où il resta dix ans. Nous avons parlé des importants établissements des Visitandines qui se firent à Avignon en son absence. (2)

(1) *Seminarium interruptum ob difficilem exactionem portionum eidem in sua institutione assignatarum, quam primum curabimus.... providere.... ut superatis difficultatibus tam pium et necessarium opus restituatur. (Ibid.)*

(2) Son nom se trouve dans une inscription placée dans la chapelle des Dames du St-Sacrement. On lit autour du dôme : MARIVS. PHYLONARDVS. ROMANVS. ARCHIEP. AVEN. HVIVS. ECCLESIÆ. FVNDATOR. ANNO. M.DC.XXXVIII.

Pendant que ce prélat était retenu loin de son église par des affaires importantes, un vénérable sanctuaire consacré à Marie sortait de ses ruines et reprenait son antique splendeur. Nous voulons parler de la chapelle de Notre-Dame de Rochefort qu'un pieux ermite, le Frère Jean-Baptiste Louis, faisait consacrer à Marie sous le titre de Notre-Dame-de-Grâces. Cette chapelle, connue alors sous le nom de Ste-Victoire, remonte à une haute antiquité. (1) Il paraît que Charlemagne la fit construire à la prière de Saint Guillaume, premier prince d'Orange, vainqueur des Sarrasins près de Narbonne, bien qu'elle ne soit pas comprise parmi les sept églises élevées alors à l'auguste Marie, en reconnaissance d'un si grand bienfait. (2) Elle fut d'abord dédiée à la Sainte Vierge et à Sainte Victoire, vierge et martyre, double titre qu'elle conserva pendant bien des siècles. Le soin en fut confié aux Bénédictins de Saint André. Le Pape Gélase II en fait mention dans la bulle qu'il leur fit expédier d'Orange pour confirmer les priviléges que ses prédécesseurs Grégoire V (999), Victor, Jean et Urbain leur avaient accordés. (3) Les Souverains Pontifes qui vinrent après, Innocent II (1143), Eugène III (1147), jusqu'à Alexandre IV (1256), ne montrèrent pas moins de sollicitude. De grands avantages résultaient pour cette chapelle de son union avec le monastère de St-André. Ces religieux qui desservaient tous leurs prieurés par eux-mêmes (4), y construisirent des cellules,

(1) Voir, *tom.* I. *pag.* 231.

(2) *Sacra capella Sanctæ Mariæ de Roqueforti.... ab antiquo fundata traditur a Carlo Magno.* (*Ex archiv. N.-D. de Roqueforti.*)

(3) Cette chapelle dès lors n'était plus connue que sous le nom de Ste-Victoire. *Officii nostri nos hortatur autoritas,* dit le Pape, *pro ecclesiarum statu sollicitos esse, et quæ recte statuta sunt, stabilire.... Ea propter universo quæ aut ordinatoris ac prædecessoris nostri, sanctæ memoriæ Urbani papæ, aut aliorum Romanorum pontificum Gregorii, Victoris, Joannis autoritate monasterio vestro concessa aut confirmata sunt, nos quoque præsentis privilegii pagina concedimus et confirmamus.... In quibus hæc propriis duximus exprimenda vocabulis ; in episcopatu Avenionensi : Ecclesiam Sanctæ Victoriæ.* — L'abbé de Massillian, dans ses notes sur Rochefort affirme avec D. Chantelou que l'église de Ste-Victoire est aujourd'hui celle de Notre-Dame de Grâces. (*MS. de la Bibli. d'Avig.*)

(4) *Vos nonnullos prioratus et ecclesias curam animarum habentes, ac etiam non habentes, ad monasterium vestrum spectantes, in diversis diœcesibus habentes, in quibus consuevistis per monachos ejusdem monasterii facere desservire, a tempore cujus memoria non existit.... In quibus duo vel tres ipsius monasterii monachi consueverunt commorari.* (D. Chantelou.)

[illegible]rent les habiter, et rendirent leur ministère utile aux popula[illegible] voisines. Raymond II, comte de Toulouse, le reconnait ex[illegible]sément dans la charte par laquelle (1) *il donne à Dieu et au [illegible]astère de St-André pour le salut de son âme* (1075) tous les biens [illegible]pris entre Roquemaure, le Gardon et le Rhône, jusqu'au [illegible]fluent de ces deux fleuves, assignant une portion considéra[illegible] de l'étang pour la chapelle de Rochefort. Alphonse (1133) [illegible]aymond V (1142) ses successeurs confirmèrent cette dona[illegible] et firent la même réserve. Quelque temps après (1195), Ros[illegible]ing, évêque d'Avignon, échangeait avec l'abbé de St-André, [illegible]glise de Rochefort contre celle de Gigonian et autres plus à sa [illegible]avenance. Dès lors les moines se trouvèrent en pleine possession, [illegible] cessèrent de s'y maintenir jusqu'aux guerres de religion.

[illegible] paraît que le pèlerinage de Rochefort n'est pas moins ancien [illegible] la chapelle. Il était très-florissant dans les temps reculés; la [illegible] édifiante des moines et leur zèle pour le salut des âmes ren[illegible] cette conjecture très-probable : une statue miraculeuse de [illegible] Vierge trouvée d'une manière tout à fait surprenante (2) ne [illegible]rmet plus d'en douter. Elle était noire, et on l'invoqua sous le [illegible]tre de Ste-Brune ou de Notre-Dame la Brune. (3) Les Albigeois

(1) Il dit en parlant de l'étang de Pujault et de Saze : *In toto autem illo stagno, [illegible] et laudo Deo et Sancto Andreæ piscare cum duabus naviculis ipsius monasterii, [illegible] duabus naviculis de Angulis; et quicumque homines ibi piscaverint, in om[illegible] septimanis omnium annorum, in unaquaque die, quam magis voluerint, [illegible] pisces captos ibi a piscatoribus habeant in perpetuum.* (D. Chantelou.)

(2) Sur le versant occidental de la colline, et non loin de la chapelle, dit le [illegible] historien de Rochefort, se trouve, entre des rochers taillés à pic, une [illegible]fractuosité étroite et assez profonde. C'est là, dit-on, que des mains pieuses [illegible] caché jadis la statue miraculeuse de la vierge, pour la soustraire aux ou[illegible] de la destruction. Elle y demeura longtemps ignorée. Enfin le ciel voulut [illegible]stituer aux pieux hommages des peuples, et la découvrit d'une manière [illegible] paraît merveilleuse. Un orage éclata tout à coup en ce lieu. La foudre tomba [illegible] même où se trouvait la statue, déchirant et lançant au loin les roches énor[illegible] qui la couvraient. Un berger se tenait abrité non loin de ce lieu, et ne fut pas [illegible] étonné de voir la statue mise à découvert. Il s'approcha, s'assura de la vé[illegible], et alla en toute hâte annoncer au village la merveille qui venait d'arri[illegible]. On accourut, on reconnut l'antique statue de Notre-Dame et on la rendit [illegible] respect au vénéré sanctuaire qui en était privé depuis longtemps. (*Hist. [illegible] Rochefort. pag.* 29.)

(3) *A multis audivimus in ædicula ubi nunc extat altare..... statuam magnam fuisse [illegible] Mariæ Virginis, vulgoque dictam Sanctæ Brunæ, seu ut aliqui dicunt :* Notre-Dame la Brune, *a capitis dolore afflictis frequentatam.* (*Ex Archiv. N.-D. Roquefortis.*)

s'emparèrent du monastère de St-André (1208), firent de fréquentes excursions dans les environs, et la chapelle de Rochefort eut beaucoup à souffrir. Ces hérétiques passèrent comme un torrent. Le pèlerinage de Rochefort prit alors un plus grand développement; bientôt le voisinage de la cour papale transférée à Avignon lui donna un nouvel éclat, et l'on vit plusieurs cardinaux, entre autres le célèbre Jean de Cros se faire honneur de porter le titre de prieur de Notre-Dame de Rochefort. Lorsque la Cour Papale fut rendue à Rome, la chapelle de Rochefort souffrit de son éloignement. Le grand schisme d'Occident lui devint encore plus funeste et les guerres de religion l'avaient presque entièrement anéantie. Pour comble de malheur, un ermite, nommé Grégoire, poussé par un zèle aveugle (1) jeta au feu la statue miraculeuse, abandonna la Sainte Montagne et ne fut point remplacé. Dès lors les ruines s'amoncelèrent de plus en plus, et le pieux sanctuaire tomba dans un état déplorable. Il n'y avait plus ni ornements ni fondation (2) lorsqu'en 1625 Monseigneur Marius Philonardi le visita.

Ce fut alors que la Providence suscita le pieux jeune homme dont nous avons parlé. Il était né à Avignon et il se nommait Jean-Baptiste Louis; ses parents l'avaient consacré à la Sainte Vierge, et il la servit de bonne heure avec une dévotion peu commune. A l'âge de 15 ans, il fit le pèlerinage de Lorette: à la vue de cette sainte maison où l'ange salua Marie, il sentit redoubler sa ferveur pour le service de cette bonne mère, et il forma le dessein d'embrasser la vie solitaire et religieuse. Il s'engagea comme serviteur dans un couvent de Chartreux, près de Modène. Obligé de sortir de cette maison, il prit l'habit parmi les Dominicains en qualité de novice-laïque. Une maladie très-grave l'ayant réduit à l'extrémité, il fit vœu, s'il recouvrait la santé, de se faire ermite, et d'élever dans son ermitage un autel

(1) Il brûla cette image pour établir son logement en ce lieu, soit pour s'y mettre plus au large, soit que le culte inusité d'icelle choquât peut-être sa simplicité. (*Archiv. de N.-D. de Rochefort.*)

(2) *Capella, etsi structa, tota versa erat in ruinam, et dumetis, spinetis, senticetis obsita a pede ad summum: quæque a tempore immemoriali, in speluncam et receptaculum animalium conversa erat; ibique sterquilinium fecerant pastores ovium vicini et propriorum curatores. (Ex Archiv. Roquefortii.) — In ea (capella) nulla est fundatio, est omnino nuda. (Ex Archiv. Archiep. Aven.)*

Marie sous le titre de Notre-Dame-des-Grâces. Il revint à Avi-on, et il se préoccupait de l'accomplissement de son vœu lors-que les circonstances le mirent en rapport avec deux jeunes étu-diants fils de M. Sicard notaire à Rochefort. Cet homme avait aussi le vœu d'aller en pèlerinage à Lorette. Différentes circonstan-ces l'ayant empêché de l'accomplir, il suivit le conseil de son confesseur et employa l'argent qu'il aurait dépensé, à réparer le sanctuaire de Notre-Dame connu sous le nom de Ste-Victoire (1). (1) Ses fils dirent au pieux Louis l'état où leur père avait mis cette chapelle et le pressèrent d'aller la visiter. Le site lui parut favorable à l'exécution de son projet, et, après mûre dé-libération, il résolut de l'habiter. Il reçut des mains du curé de Rochefort, autorisé à le lui donner, l'habit du Tiers-Ordre de Saint François, et, le 12 juillet 1633, il s'établit sur la montagne sous le titre de Frère ermite que lui conféraient les lettres d'ap-probation signées de l'abbé Torquatus, vicaire général de Mon-seigneur Philonardi. (2)

Frère Louis avait alors 23 ans; la chapelle fut d'abord son habitation, il en fit une maison de pénitence et de prière, car il vivait austèrement et priait sans cesse. Il se levait de grand matin, et travaillait avec ardeur à réparer le lieu saint et à le rendre digne de recevoir un autel en l'honneur de Marie. Il n'avait pour toute ressource que sa bonne volonté et les aumô-nes des fidèles. Un secours inattendu et qu'il considéra comme venant du ciel, lui permit d'arriver plus tôt à l'accomplissement de ses désirs. L'autel fut enfin érigé sur la place même où se trouvait encore la base de l'ancienne statue de Marie jetée au loin par l'ermite Grégoire. Monseigneur Philonardi ayant accordé les permissions nécessaires et 40 jours d'indulgence, la cha-pelle fut bénie le 25 mars 1634, et la messe y fut célébrée en présence d'une foule considérable accourue de tous les pays voisins. Dès lors la chapelle, appelée d'abord Ste-Marie et plus

(1) Nous pouvons assurer à bon droit, dit un ancien historien de Rochefort, qu'il agit ainsi par une inspiration du ciel, puisque cette réparation a donné l'ouverture à tant de grâces, bénédictions et merveilles que le ciel y a répan-dues, et ne cesse d'y répandre journellement. (*Archiv. de Rochef.*)

(2) Plusieurs Conciles, entre autres le dernier d'Avignon (1594), avaient fait des règlements là-dessus, et soumis à l'approbation de l'autorité supérieure l'institu-tion des ermites.

tard Ste-Victoire, ne porta plus que le titre de Notre-Dame-des-Grâces, sous lequel elle fut de nouveau dédiée à la Sainte Vierge, conformément au vœu du Frère Louis. Les miracles commencèrent dès ce jour à s'opérer en ce lieu, et le rendirent célèbre. Des pèlerins y accoururent en foule. Bientôt une confrérie fut organisée par les soins de frère Louis (10 mars 1634) et devint très-nombreuse; Urbain VIII lui accorda (15 juillet 1636) des indulgences précieuses. Son but spécial était la restauration du pieux sanctuaire de Marie. La chapelle fut réparée, une nouvelle statue vint occuper la place de l'ancienne, et les pèlerins devenant toujours plus nombreux, des bâtiments désormais indispensables furent élevés. Plusieurs prêtres desservirent ce pieux sanctuaire; deux chanoines d'Avignon, les Minimes du Pont St-Esprit, les Doctrinaires en furent successivement chargés avec le Frère Louis qui lui-même fut ordonné prêtre. Enfin les Bénédictins de St-André réclamèrent leurs anciens droits; le parlement de Toulouse décida en leur faveur, et après quelques hésitations inévitables dans ces commencements, ils en restèrent exclusivement chargés. Le pèlerinage ne cessa de fleurir sous leur habile direction; chaque année surtout pendant les mois d'août, de septembre et d'octobre on vit des milliers de pèlerins, de nombreuses confréries et jusques à des paroisses entières venir quelquefois de très-loin, pour honorer Marie dans ce pieux sanctuaire.

Marius Philonardi qui vit le pèlerinage de Rochefort recommencer et prendre de si heureux développements, eut pour successeur Bernard Pinelli. (1644) Ce prélat se distingua par son amour pour les pauvres à qui il faisait d'abondantes aumônes, et surtout par les soins qu'il donnait aux malades. Ni la rigueur des saisons ni son âge avancé ne l'empêchèrent jamais d'aller de nuit comme de jour donner la bénédiction pastorale aux agonisants. Il mourut deux ans après, et César Argelle, noble Bolonais, connu par ses savants ouvrages, le remplaça. (1647) Sa santé délicate ne lui permit pas de s'accoutumer au climat si variable d'Avignon. La violence des vents et la subtilité de l'air lui occasionnèrent une maladie qui l'obligea à changer d'habitation. Il revint à son palais, dès que sa santé fut rétablie. Peu de temps après on le trouva mort d'une chute; il tomba d'une chambre fort haute, en passant par un trou qui se trouvait au plancher.

Dominique de Marinis, Dominicain, d'une famille originaire de Gênes, né à Rome, célèbre par son éloquence lui succéda (1649). Ce prélat réunit en sa personne ce que la noblesse du sang et la sainteté de la religion ont de plus respectable et de plus auguste. Son père, Jean-Baptiste de Marinis, marquis de Bomba au royaume de Naples, était patricien, et sa mère, Théodora Justiniani, comptait parmi ses ancêtres des princes de Chio et des empereurs de Constantinople : Saint Philippe de Néri avait tant d'estime pour elle qu'il l'appelait une personne toute de bonté. (1) Dominique de Marinis naquit le 21 octobre 1599, et entra dans l'ordre des Frères Prêcheurs, au mois de février 1615 ; on lui donna le nom de son saint patriarche qu'il conserva toujours. Il fit ses vœux dans le couvent de la Minerve et il fut bientôt envoyé en Espagne, pour continuer ses études aux Universités d'Alcala et de Salamanque. Ses belles qualités, l'innocence de ses mœurs, ses manières nobles, pleines de douceur et de grâce lui gagnèrent tous les cœurs. L'obéissance le rappela en Italie où il fut chargé de faire des leçons de théologie au collége de la Minerve. Cet emploi devait naturellement le conduire aux premières dignités de l'Ordre. Il ne l'ignorait pas, mais une ambition plus noble s'était emparée de son âme. La piété avait pour lui des attraits irrésistibles ; il cherchait tout ce qui pouvait contribuer à sa perfection, persuadé qu'il se rendrait d'autant plus utile à ses frères, qu'il se serait mieux exercé dans la pratique de toutes les vertus chrétiennes et religieuses. Le couvent de Toulouse jouissait d'une grande réputation de régularité à cause du P. Michaëlis auteur de la réforme des Dominicains. Dominique désira y aller passer au moins quelques années afin de prendre plus parfaitement l'esprit de sa sainte vocation. Le P. Sicci, Général de l'Ordre, approuva son dessein et l'institua professeur afin qu'il se rendît utile à ses frères, tout en profitant de leurs bons exemples. Arrivé à Toulouse, Dominique demanda en grâce d'être reçu au nombre des jeunes étudiants. Il passa une année dans cet état, occupé de l'étude et encore plus de la prière. Ses maîtres admirèrent sa profonde humilité. Jamais novice ne parut plus docile ni plus

(1) Le P. Touron, dominicain. *Hist. des homm. illustres de l'Ordre de St-Dominique*, *tom.* V. *p.* 458. — Echard. *tom.* II. *pag.* 627.

attentif à leurs leçons. Tout le monde en fut édifié. Ses dispositions ne changèrent point, lorsqu'on l'obligea de reprendre le rang qui lui convenait, et d'enseigner la théologie à Toulouse comme il l'avait fait à Rome. Appelé depuis à Paris, et établi premier professeur dans le couvent de St-Honoré (1629), il y acquit beaucoup de réputation. (1)

Nicolas Rodolphe succéda au P. Sicci dans la charge de Général, et résolut de ne rien négliger pour rendre à son Ordre sa première beauté. Il appela auprès de lui les religieux les plus capables de l'aider dans une si sainte entreprise. Dominique de Marinis avec ses deux frères Thomas et Jean-Baptiste furent du nombre. A Rome, il fut honoré du bonnet de docteur et de la charge de premier régent du collége de la Minerve. Bientôt après, on le fit prieur du même couvent et assistant du P. Général, avec le titre de provincial de la Terre-Sainte. Dans tous ces emplois, on admira sa vaste érudition, sa vertu aussi solide que modeste et la sagesse de ses conseils. Il donna un nouvel élan aux études, et il augmenta l'esprit de ferveur et de piété dans tous les religieux. Il n'eut pas besoin de longues exhortations; ses exemples étaient encore plus puissants que ses paroles. Ce couvent se composait de vieux édifices qu'on avait cherché à embellir plutôt qu'à rendre solides, grands et commodes, tels qu'ils devaient être pour une nombreuse communauté. Il entreprit de les reconstruire en entier et sur un nouveau plan, et il en vint à bout, dit le P. Fontana qui était alors sur les lieux, en se confiant uniquement dans la Providence qui lui fournit abondamment tout ce qui lui était nécessaire pour une si vaste entreprise. (2)

Nous ne dirons rien de tout ce qu'il fit pour le bien général de son Ordre, ni de son dévouement à Rodolphe lorsque celui-ci tomba dans la disgrâce d'Urbain VIII. Il le défendit avec courage et ne pouvant éviter qu'il ne fût déposé (1642), il se retira à Gênes, comme dans un exil volontaire, où il resta jusqu'à

(1) Echard. *tom.* II. *pag.* 627.

(2) *Prioris postmodum munus obivit, nobileque ædificium quod meridiem respicit a fundamentis excitavit, piorum eleemosynis..... aggressusque est opus insigne, quod omnes antecessores suos perterrefecerat, et soli divinæ gratiæ spei innixus, ad quindecim millia scutorum in illo consumpsit.* (Fontan. *In The. Dom. pag.* 59.)

mort de ce pape. Innocent X qui lui succéda, rendit jus-
à Rodolphe et à ses illustres amis. Dominique de Marinis
rappelé avec honneur, et établi procureur général de son
en cour de Rome. Il aurait été fait maître du sacré palais
place de Mazarin devenu archevêque d'Aix, s'il se fût trouvé
les lieux; mais son absence ne lui nuisit point et le général
Prêcheurs allant faire sa visite en France et en Espagne, le
lara son vicaire pour gouverner tout l'Ordre. Il géra cette
ge durant trois ans. Ses soins s'étendirent jusqu'aux provin-
les plus reculées des Indes Orientales et Occidentales; l'exacte
naissance qu'il avait de tout ce qui les concernait, le mit
état de leur fournir à propos tous les secours nécessaires.
Ce fut au milieu de ces travaux qu'Innocent X vint le pren-
pour le nommer archevêque d'Avignon. (1649) Il fallut un
mandement exprès du Pape pour vaincre ses répugnances et
décider à accepter l'épiscopat. Tous les auteurs s'accordent
uer sa sollicitude pastorale, la vivacité de son zèle, la ré-
larité de sa vie, et surtout sa tendre charité envers les pau-
. Il se proposa de marcher sur les traces des plus saints
ques de l'antiquité, d'imiter ceux de ses prédécesseurs qui
ient donné de si beaux exemples et surtout Monseigneur Dul-
religieux de l'Ordre de St-Dominique comme lui. Son gou-
nement fut long et glorieux. Il fut aussi traversé par des in-
nts qui ne servirent pas peu à faire connaître sa prudence
l'amour qu'il avait pour son peuple. Il régla sa maison et il y
blit une grande économie, afin d'être toujours en état de
nir aux besoins des églises et des pauvres. Dans ses visites
storales, il prêchait souvent et il le faisait avec tant de force
d'onction qu'il imprimait le respect et touchait tous les cœurs.
descendait même jusqu'à l'instruction familière des plus sim-
et des plus grossiers. On voulut le détourner un jour de cette
tion de charité, parce qu'un pauvre paysan qu'il avait com-
ncé de catéchiser paraissait peu capable d'instruction. Il
répondit avec cette douceur qui lui était naturelle : « Pourquoi
ne voulez-vous pas que je prenne soin d'une âme pour laquelle
Jésus-Christ a répandu son sang. » (1)

(1) Le P. Touron, domin. *Hist. des homm. illust. de l'Ordre de St-Dominique.*

Il travailla beaucoup à la conversion des hérétiques, et comme rien ne contribue plus à les ramener dans les voies de la vérité que la science et le bon exemple du clergé, il s'appliqua particulièrement à rétablir la discipline et à faire refleurir les études. L'Université d'Avignon, jadis si florissante, était alors entièrement déchue. Les leçons de théologie avaient cessé, et il ne s'y formait plus de véritables savants. Il la fit revivre en y fondant une chaire de philosophie et une de théologie dont il fit présent à son Ordre, son intention étant qu'on y enseignât toujours la doctrine de Saint Thomas; il voulut que le couvent de Toulouse nommât à perpétuité les professeurs. (1) Il assistait à tous les actes publics, et même à ceux qui se trouvaient moins solennels, afin de réveiller le zèle des maîtres et d'exciter de plus en plus l'émulation des disciples. Par là aussi il s'assurait de la doctrine qu'on enseignait, et de la capacité des jeunes ecclésiastiques qui pourraient être employés dans le saint ministère.

Le P. Fontana dit que notre prélat fut nommé par Innocent X, nonce extraordinaire à la cour de France; et un autre auteur assure qu'il fit un voyage à Rome pour les intérêts de son diocèse. L'un et l'autre nous ont laissé ignorer le succès de ces négociations. Mais nous savons que la première n'eut point lieu, les affaires s'étant accommodées avant que l'archevêque sortît de son diocèse. (2) Il n'en fut pas de même de la seconde qui le retint quelque temps auprès du St-Siége. Cet éloignement de son troupeau lui aurait été insupportable, si l'avantage de ce même troupeau ne l'avait rendu nécessaire. Le soin et l'entretien des pauvres étaient la chose qu'il avait le plus recommandée à ses officiers. Quelque temps après, ils lui écrivirent qu'ils n'avaient plus de quoi faire les aumônes accoutumées; il leur donna ordre de vendre sa vaisselle d'argent: il fut obéi. A son retour, il put juger combien il était cher à son peuple par la magnifique réception qu'on lui fit. Tous les états, tous les ordres de la ville, le clergé

(1) *Fundavit propriis sumptibus in Universitate Avenionensi anno* 1651, *cathedram lectoris in Sacra Facultate Theologica, ubi quotannis perpetuo perlegi S. Thomam Aquinatem præcepit. (Gall. Christ. tom.* I. *col.* 837.)

(2) *Ab Innocentio X, Apostolicus Nuntius destinatus est in Galliam ad componenda gravia negotia. Avenione tamen non discessit, rebus tandem compositis.* (Fontan. *in The. Dom. pag.* 359.)

et la noblesse se piquèrent à l'envi de marquer leurs sentiments de respect, de reconnaissance et d'amour. Les pauvres se distinguèrent à leur façon, et les démonstrations publiques de leur joie ne furent pas ce qu'il y eut de moins touchant pour ce prélat, qui préférait à tous ses titres celui que tout le monde lui donnait, de père des pauvres. Il ne cessa pendant vingt ans de leur faire des libéralités publiques et privées. Il leur parlait avec bonté, il allait dans leurs maisons, il les recevait dans son palais, il les considérait comme les amis de Dieu et les membres souffrants de Jésus-Christ. Ses domestiques avaient ordre de les traiter avec beaucoup de douceur et de les servir avec promptitude. Si parfois ils y manquaient, le prélat les ramenait au devoir par ses discours et surtout par ses exemples. Il leur disait quelquefois : « Pourquoi vous rendez-vous fâcheux? Les pauvres ne vous demandent pas votre bien, ni le mien; mais ils ne réclament que le leur. »

Dans les années 1653 et 1654, étant Vice-Légat et gouverneur d'Avignon et du Comtat, il exerça cette charge avec autant de sagesse que de prudence. La paix fut conservée dans le pays, et la justice administrée avec exactitude. Il fit réparer le palais archiépiscopal que la foudre avait endommagé. (1) Il reprit ses visites pastorales, il distribua d'abondantes aumônes pour restaurer plusieurs églises de la campagne, et il eut soin surtout que les peuples fussent pourvus de bons pasteurs pour les conduire dans les voies du ciel. Il assembla un synode au mois de juin en 1660, dont les sages règlements furent imprimés. (2) Peu de mois auparavant il avait reçu Louis XIV et la reine-mère dans son palais. Il accompagna ce prince en Provence où il alla avant de se rendre sur les frontières du royaume, pour son mariage avec l'infante Marie-Thérèse d'Espagne. Dans toutes les villes où il parut à la suite du monarque, ce prélat laissa d'illustres marques de sa piété. A Tarascon, il fit la translation des reliques de Sainte Marthe, et les renferma en présence de Leurs Majestés dans une urne de porphyre travaillée avec art. A St-Maximin il

(1) *Hic episcopale palatium tonitru deformatum, ampliandum et instaurandum curavit; ac perlustrata Diœcesi, Ecclesias collapsas, morumque disciplinam sedulo restituit. (Gall. Christ.)*

(2) *Decreta Diœcesis Synodi Aven. celebratæ VI idus Junii* 1660. (Echard. *tom.* II. *pag.* 626.)

fit construire et orner une chapelle digne de sa munificence. Le roi lui donna divers témoignages de bienveillance et d'estime, et la reine-mère lui fit présent d'une croix d'or enrichie de diamants qu'il légua à sa métropole.

Le sage prélat cultivait religieusement une faveur capable de procurer de si grands avantages à son peuple. Son affliction fut extrême lorsque, peu d'années après, il vit naître de fâcheux démêlés entre la cour de Rome et celle de France, à l'occasion de l'attentat des Corses contre l'ambassadeur du roi auprès du Saint-Siége. Il prévit les suites de cette affaire; il redoubla de ferveur dans ses prières et de rigueur dans ses pénitences, afin d'obtenir de Dieu qu'il tournât le cœur du roi vers la clémence; il veilla avec une attention nouvelle sur son troupeau, pour empêcher, s'il était possible, ces actes de légèreté et d'imprudence où les peuples ont coutume de se porter dans ces subites révolutions qui leur font changer de maître. L'espérance et le désir d'avancer sa fortune en aveugle un grand nombre, et les engage souvent dans des démarches téméraires dont ils ont ensuite à se repentir. C'est ce que l'on vit parmi les habitans d'Avignon, lorsque le parlement d'Aix déclara par arrêt (26 juillet 1663) que cette ville et le Comtat étaient réunis à la couronne. La paix de Pise les rendit plus tard au Saint-Siége, et alors ceux qui s'étaient montrés les moins dociles à la voix de leur pasteur, furent les premiers à implorer sa protection. Il ne la refusa à personne, et par ses bons offices il apaisa entièrement le Saint Père. (1)

Pendant l'orage, il avait été obligé de se retirer à Barbentane et d'y rester dans une espèce d'exil. A son retour, il reprit avec une nouvelle ardeur le cours de ses travaux et de ses bonnes œuvres. Il y avait à Avignon une pieuse confrérie connue sous le nom de Notre-Dame de Lorette. Elle avait été instituée en 1577 dans le but de venir en aide aux pauvres qui par honte n'osent pas demander l'aumône. Elle l'atteignait principalement en prêtant sur gages, lesquels devaient valoir toujours un tiers de plus que la somme prêtée. Celle-ci ne pouvait dépasser *quatre* ou *six écus*. (2) Cette confrérie avait des recteurs et un

(1) Le P. Touron. *Hist. des homm. illustr. de St-Dominique*, *tom.* V. *pag.* 872.

(2) Archives du Mont-de-Piété d'Avignon. — Règlements de la Confrérie de Notre-Dame-de-Lorette, imprimé à Aix, en 1625.

ésorier chargé d'administrer les fonds. Monseigneur Dulci lui ait donné des règlements. (1610) Paul V s'était aussi intéressé à tte œuvre (1612); il avait voulu que le gage fût d'une valeur doue de la somme prêtée, et permis de recevoir le deux ou le deux demi pour cent d'intérêt, afin de payer les employés et d'acitter les charges. Quelque temps auparavant, Clément VIII l'ait puissamment encouragée en accordant (bulle du 23 janvier 00) de nombreuses indulgences à ceux qui en faisaient partie. nseigneur de Marinis lui assura des ressources considérables, fit son testament en sa faveur après en avoir obtenu la permission du Souverain Pontife. Il lui laissa tous ses biens, et les cteurs furent chargés de faire exécuter ses dernières volontés. 'est par là qu'il couronna pour ainsi dire toutes ses bonnes œutes. Atteint d'une cruelle maladie (la pierre) qui lui causait les douleurs les plus aiguës, il refusa constamment le seul remède la sonde) qui aurait pu le soulager. Lorsque les médecins le lui roposèrent, il répondit, comme autrefois Saint Pie V : « S'il y en a point d'autre, j'ai assez vécu. » Dès lors il se prépara à la mort: sa tendre dévotion envers la sainte Eucharistie parut augmenter à mesure qu'il approchait de sa dernière heure. Il avait stitué la Confrérie du Saint Sacrement dans sa Métropole; son rmier discours avait eu pour sujet les merveilles de la divine charistie. Il mourut le 20 juin 1669, âgé de 71 ans, après avoir uverné l'Eglise d'Avignon durant vingt ans. (1) Malgré ses nombreuses occupations il avait pendant son épiscopat, mis la dernière main à son commentaire sur la Somme de Saint Thomas, vrage que les savants auteurs de la *Gallia Christiana* appellent cellent. (2)

Azzo Arioste lui succéda. Sous son épiscopat eut lieu l'établissement des Dames de St-Joseph qui desservent le Grand-Hôpital Avignon. C'était une nouveauté dans l'Église que ce développe-

(1) *Sepultus est in Ecclesia Metropolitana, in Monumento affabre elaborato, cura et sumptis Rectorum Montis-Pietatis, quam bonorum omnium hæredem instituit. (Gall. Christ.)* — Ce tombeau existe encore, il est vis-à-vis celui de Mgr Grimaldi. La que de marbre noir sur laquelle l'épitaphe est gravée, a été renouvelée.

(2) *Doctrinæque suæ laborumque fructum reliquit eximium in summam D. Thomæ, tomis distributum. (Gall. Christ.)* L'ouvrage forme trois vol. in-folio. Les deux miers, imprimés à Lyon en 1663 et 1666, sont dédiés au Dauphin, fils aîné de uis XIV ; le troisième, présenté au pape Clément IX, ne fut publié qu'en 1668.

ment de la charité chrétienne. Jusque-là on avait vu des dé-vouements particuliers et quelques congrégations d'hommes ins-tituées pour servir les malades. Les Dames de St-Joseph furen des premières religieuses qui se consacrèrent à soulager Jésus-Christ dans ses membres souffrants. Saint François de Sales avai tenté quelque chose de pareil en établissant l'Ordre de la Visi-tation ; son dessein était que ses filles allassent visiter les mala-des à domicile, et leur procurer tous les soulagements réclamé par leur position. Mais il fut obligé d'y renoncer, la transfor-mation de la vie monastique n'étant pas encore arrivée à ce poin de développement : à peine si les Ursulines faisant un pas d plus, purent s'occuper du salut du prochain et se livrer à l'édu-cation des jeunes filles. Cependant le mouvement continuait, e les Hospitalières lui imprimèrent une nouvelle impulsion. Tou-tefois elles ne se livrèrent d'abord qu'avec beaucoup de réserv à ce nouveau ministère ; une sorte de timidité se révèle à traver leurs règles et leurs constitutions. Mais depuis, leur zèle a pr un nouvel élan, et maintenant leur dévouement ne connaît poin d'autres bornes que celles de la charité. Rien n'est plus admira-ble que de voir des filles chrétiennes, animées du désir du cie s'engager par vœu à rendre aux malades pauvres les services le plus pénibles, et relever par la pureté des motifs tout ce qu'u pareil état peut avoir d'humiliant.

La Flèche fut le berceau de cette nouvelle institution. M. le Royer, receveur général, en conçut l'idée, et les Jésuites l'aidè-rent à l'exécuter. Nous ne dirons rien de la vision admirable par laquelle Dieu voulut consoler son serviteur (2 février 1630), ni de l'inspiration forte qu'il lui donna de travailler à cette œu-vre. On peut en lire le récit dans les Annales des Dames de St-Joseph. (1) Mademoiselle de la Fère fut la première religieuse de cet Ordre. Prévenue dès sa plus tendre enfance des bénédic-tions de la grâce, elle s'y montra docile, et marcha avec courage dans les voies nouvelles que lui traçait le curé de St-Quentin, son directeur. Quelques filles pieuses s'unirent à elle ; des règle-ments furent dressés, l'autorité diocésaine les approuva et le nouvel institut fut définitivement constitué (24 janvier 1644). La

(1) *Annales des Relig. de St-Joseph.* 1 vol. in-12.

première maison établie à la Flèche, en forma bientôt plusieurs autres. Avignon voulut en posséder une. Les administrateurs du Grand-Hôpital cherchant à remédier aux abus qui s'y étaient introduits, crurent ne pouvoir mieux y réussir qu'en en confiant la direction à ces Dames. Ils avaient appris leur établissement à Nîmes, et les avantages qu'en retiraient les pauvres de cette ville. Ils prièrent l'archevêque de les inviter à venir à Avignon. Trois religieuses députées pour faire cette nouvelle fondation, descendirent chez les Dames de la Visitation, et après avoir pris tous les arrangements nécessaires, retournèrent à Nîmes d'où la communauté les envoya de nouveau pour commencer l'établissement. Le corps de logis qu'elles devaient habiter n'étant pas entièrement prêt, elles demeurèrent quelque temps chez les Dames de la Visitation, et enfin le 3 février 1672, elles se rendirent à l'Hôpital. Le vertueux prélat qui les avait appelées voulut les installer avec toute la solennité possible. Il se rendit à l'Hôtel-Dieu suivi de toute la noblesse et du corps de ville, et, après avoir donné aux religieuses les éloges et les témoignages de confiance qu'inspiraient leurs vertus, il les mit en possession de l'établissement. Ces Dames voulaient se borner au service des femmes; le bien qu'elles y firent porta les Recteurs à les prier de soigner également les hommes. L'établissement prit bientôt une nouvelle forme.

Cependant il serait difficile de se faire une idée des peines qu'elles eurent à souffrir. On sait les difficultés que l'on rencontre lorsqu'on veut détruire des abus invétérés, et établir la discipline. Le préjugé, l'habitude, l'esprit d'indépendance élèvent mille obstacles. La fermeté et surtout la patience peuvent seules les surmonter. Dieu soutint les Dames de St-Joseph et bénit leurs travaux. L'ordre fut rétabli dans toutes les parties du service; l'esprit de piété et de subordination reparut; les pauvres consolés bénirent les mains qui allégeaient leurs souffrances, et ce vaste établissement ne laissa plus apercevoir que le touchant spectacle d'une résignation chrétienne et d'une édifiante régularité. La Mère Aubert de Cléronay, si justement célèbre dans l'institut, après avoir eu part à beaucoup de fondations, entre autres à celle de l'Isle, et au gouvernement de plusieurs maisons, termina ses jours dans celle d'Avignon qui s'estime heureuse de

posséder ses précieuses dépouilles, et qui conserve encore le souvenir d'une fondatrice aussi estimable par ses talents que par ses vertus. Les deux religieuses qui l'avaient suivie, finirent comme elle une vie pleine de travaux et de mérite dans l'Hôpital d'Avignon. (1)

Pendant que les Dames de St-Joseph prenaient la direction de l'Hôpital, un autre établissement se formait dans Avignon, sous la direction de cinq pieux ecclésiastiques, à la tête desquels se trouvait M. Jean-Baptiste Alexandre, chanoine de St-Didier: c'est celui des Religieuses de St-Joseph connues sous le nom de Dames de St-Eutrope. Le but de l'institut ne fut pas d'abord bien déterminé, s'il faut en croire l'historien de M. d'Entrechaux; les fondateurs l'auraient fait « pour l'éducation et l'entretien de plusieurs filles que la pauvreté avait mises en danger. » (2) Mais il paraît que l'éducation des jeunes filles devint bientôt l'unique objet que se proposèrent ces Dames. « Personne n'ignore, dit l'auteur cité, le bon succès de cet établissement qui subsiste encore avec édification, et où les filles sont élevées et conduites avec beaucoup de charité. » Les Dames de St-Eutrope fondées le 28 novembre 1670, furent logées dans des bâtiments attenant au monastère de Notre-Dame de la Victoire. Elles y restèrent neuf ans, au bout desquels les fondateurs de l'œuvre vendirent cette maison aux religieuses de la Victoire, et joignant le prix qu'ils en retirèrent aux sommes considérables fournies par plusieurs personnes vertueuses, achetèrent le collége que les religieux de Montmajour avaient dans la ville pour loger leurs novices qui étudiaient à l'université. Ce collége avait été fondé par un pieux laïque appelé Ivon, sous le vocable de Saint Eutrope II, évêque d'Orange. De là le nom de St-Eutrope donné aux filles de St-Joseph, sous lequel elles sont connues. (3) Leur institut fut approuvé par les archevêques Libelli (1674) et Fieschi (1691), et Monseigneur Dulci les érigea en communauté le 28 octobre 1700. Elles ont

(1) *Annales des Relig. de St-Joseph.*

(2) Le R. P. François Roque, dominicain. *Recueil des vertus de M. d'Entrechaux, chanoine de l'Église Métropolitaine de Notre-Dame-des-Doms*, *pag.* 34 *et* 35.

(3) *Joannes-Baptista-Alexander Sancti Desiderii canonicus*, *empto*, *anno* 1679, *a Majoris Montis monachis Collegio Sancti Eutropii* (*quod ab Ivono quodam fundatore vulgus* Collége de Dijon St. Eutrope *appellat*) *attribuit pauperibus puellis Avenione collectis*, *sub nomine Filiarum Sancti Josephi.* (Boll. *mens. junii*, *tom.* VIII. *pag.* 700.)

prospéré depuis, mais leur maison est restée unique, et c'est peut-être à cette cause ainsi qu'à leur costume (1) qui était à peu près celui des filles pieuses vivant dans le monde, qu'elles sont redevables d'avoir été moins inquiétées que les autres religieuses pendant la Révolution.

Azzo Arioste n'eut pas la consolation de voir longtemps cette prospérité; il mourut le 13 novembre 1672, et fut enseveli au pied du maître-autel de Notre-Dame des Doms (2). Hyacinthe Libelli, de l'Ordre des Prêcheurs, lui succéda. Il était de *Città di Castello*, dans l'État de l'Église, en Ombrie. Fauste son père était noble, et Justine sa mère descendait des comtes de *Carbonaria*. Dès son enfance il montra de la piété, une imagination vive, de l'ardeur pour l'étude, la repartie prompte, beaucoup de facilité à s'énoncer. Il reçut l'habit de St-Dominique à l'âge de douze ans, et à seize il soutint des thèses de philosophie, tant ses progrès avaient été rapides. Il n'en avait que vingt-cinq quand il fut fait prédicateur général. Honoré depuis du bonnet de docteur, il remplit successivement divers emplois, dans son Ordre et dans l'Église, avec l'estime des supérieurs, et l'approbation des Souverains Pontifes. (3) Il enseigna la philosophie à Pérouse et la théologie à la Minerve. Il fut établi préfet de la propagande sous Urbain VIII, et sa réputation dès lors commença d'être grande parmi les savants d'Italie. La netteté de son esprit, autant que la solidité de sa doctrine, attiraient une foule de disciples autour de sa chaire. Une éloquence vive et naturelle ne le distinguait pas moins entre les célèbres prédicateurs : et on lisait toujours avec plaisir ce qui sortait de la plume ou ce qu'il dictait à ses élèves. Un petit écrit de philosophie, publié à Rome en 1631, attira sur lui l'attention des savants dont plusieurs embrassèrent ses opinions. (4) Il donna plusieurs thèses qui lui va-

(1) Les Dames de St-Eutrope ont pris depuis 1848, un costume qui se rapproche davantage de celui des autres Communautés religieuses.

(2) Ce prélat fit faire les tribunes de la Métropole.

(3) *P. Fr. Hyacinthus Libelli nobilis Typhernas, patre Fausto, matre Justina Eugubina ex comitibus de Carbonaria.... 12 annos natus, habitum nostri Ordinis a P. Vincentio Candido tunc priore suscepit ; et 16 annum agens, cum plausu ex universa philosophia conclusiones defendit ; annoque suæ ætatis 25 prædicator generalis, magister postea in capitulo generalissimo creatus est.* (Fontan. *In Theatr.*)

(4) *Ut ergo Angelici Doctoris mentem bene intelligas, et ejusdem discipulorum sen-*

lurent le bonnet de docteur. On attendait de lui un ouvrage qui l'occupait depuis longtemps : c'était la bibliothèque des écrivains de son Ordre ; ses occupations ne lui permirent pas d'y mettre la dernière main. Il fut élu provincial de la Province de Rome, et Innocent X le fit bientôt secrétaire de l'*Index*. Il exerça cette charge pendant dix ans. Alexandre VII le créa maître du Sacré Palais, et Clément VIII, examinateur des évêques, c'est-à-dire des sujets proposés pour remplir les siéges épiscopaux en Italie et dans les îles adjacentes.

Dans les premières années du pontificat de Clément X, le maître du Sacré Palais eut occasion de faire connaître ce qu'il pensait sur le livre de l'*Exposition de la Doctrine de l'Église Catholique*, par Bossuet. Ce prélat, encore évêque de Condom, remplissait la France de bruit de son nom. Son livre n'était pas encore imprimé, et déjà il avait servi à l'instruction de plusieurs. Il s'en était répandu bien des copies. Les protestants disaient que si le livre était approuvé, il lèverait bien des difficultés, mais que l'auteur n'oserait le publier, crainte d'encourir le blâme de tous ceux de sa communion et principalement de Rome qui ne s'accommoderait pas de ses maximes. On sait ce qu'il en est advenu. L'auteur, persuadé qu'il avait exposé la véritable doctrine de l'Église, envoya des copies de son livre à plusieurs cardinaux, et ceux-ci les communiquèrent à des théologiens de réputation. Le cardinal Chigi, neveu du Pape défunt (Alexandre VII), en remit une au maître du Sacré Palais, et le chargea de lui en dire son sentiment. Le P. Libelli le fit par sa lettre du 26 avril 1672. Elle parut si belle que les éditeurs des œuvres de Bossuet crurent devoir l'insérer dans l'édition de 1681. « Je dois à Votre Eminence, écrit-il, une reconnaissance infinie de ce qu'elle m'a fait employer quatre heures si utilement et si agréablement. Il m'est impossible d'exprimer combien cet ouvrage m'a plu, et par la régularité du dessein, et par les preuves qui y correspondent. La doctrine en est saine en toutes ses parties, et l'on ne peut pas y apercevoir l'ombre d'une faute. Pour moi, je ne vois pas ce qu'on y pourrait objecter : quand l'auteur voudra

tentiam bene capias, proderit legere quæ de hac materia RR. et eximius P. Hyacinthus Libelli vir eruditissimus et ingeniosissimus, et inter cæteros theologos dominicanos Thomista severissimus Romæ dictavit. (*Caramuel in sua fundam. Theol. pag.* 30.

imprimer à Rome, j'accorderai toutes les permissions nécessaires, sans y changer un seul mot. » C'est ainsi que Libelli parlait de Bossuet; nous verrons bientôt en quels termes il s'adressait au savant prélat français.

Tel était Libelli, lorsque Clément X le nomma archevêque d'Avignon et Vice-Légat dans le Comtat. Ces deux dignités si propres à flatter l'ambition, ne purent lui faire oublier la charge de maître du Sacré Palais, qui, de Rome, le mettait en rapport avec tout le monde littéraire et savant. D'ailleurs elles le jetaient dans le tourbillon des affaires, et l'on sait si elles répugnent à un esprit fait pour habiter dans les hautes régions de la science. Mais nous ne sommes pas maîtres de nos positions. Le nouvel archevêque fut sacré à Rome avant la fin de 1672, et prit possession de son église le 21 février de l'année suivante. D. Denis de Ste-Marthe ajoute qu'il fut justement considéré dans le pays non-seulement comme habile théologien mais comme savant en tout genre de connaissances. (1)

Il avait à peine commencé l'exercice de ses fonctions, lorsqu'il fut sollicité par son clergé et par la cour de France de faire la translation des précieuses reliques de Saint Bénézet. (2) Ce jeune berger, que Dieu avait fait paraître au XIIe siècle comme un prodige de la grâce, avait entrepris de construire un pont sur le Rhône, et avait heureusement exécuté son dessein. Après sa mort, son corps fut enterré dans une chapelle bâtie en son honneur sur le pont. Une grande partie de cet édifice ayant été ruinée en 1669, et le reste pouvant être emporté par l'impétuosité des eaux, on jugea à propos de retirer les saintes reliques de cette chapelle, et on les déposa dans celle de l'Hôpital qui était au bout du pont. Cependant les PP. Célestins, dont le monastère était de fondation royale, agissaient puissamment à la cour de France, pour obtenir eux-mêmes ce précieux dépôt. Louis XIV fit écrire à l'archevêque Marino Arioste qu'il souhaitait qu'il en fût ainsi. Le prélat d'abord y parut disposé; mais ayant depuis représenté au roi les motifs qu'il avait de remettre le saint dans le lieu de la première sépulture, il obtint l'agrément de Sa Majesté, et la nouvelle translation fut

(1) *Non in theologia tantum, sed in omni quoque scientiarum genere fuit versatissimus. (Gall. Christ.)*

(2) Voir, tom. 1. pag. 350.

faite au mois de mai 1672. Après la mort de ce prélat, les Célestins renouvelèrent leurs sollicitations, tant en cour de France qu'auprès du nouvel archevêque. Ils obtinrent enfin ce qu'ils désiraient, et il fut réglé qu'ils seraient les dépositaires du corps de Saint Bénézet, jusqu'à ce que le pont fût rétabli et la chapelle restaurée : ce qui fut considéré comme peu différent d'une donation perpétuelle. La translation eut lieu, le lundi de Pâques, 26 mars 1674. Monseigneur Libelli la fit avec beaucoup de solennité. (1) Le prélat se rendit d'abord à la chapelle où reposaient les reliques du Saint, accompagné de l'évêque d'Orange, suivi de son clergé, et d'une foule innombrable du peuple de la ville et de tous les environs. Il reconnut que le corps de Saint Bénézet, après tant de siècles, était tout entier, sans aucune marque de corruption, et plus semblable à celui d'une personne endormie, qu'à celui d'un mort. La prunelle des yeux, dit Baillet (2), avait encore sa couleur et son vif, quoique les barres de fer qui avaient serré le tombeau, fussent toutes rongées par la longueur du temps et l'humidité des vapeurs du Rhône. Tout cela avait été déjà vérifié le 18 mars 1670, lorsque durant la vacance du siége, le grand vicaire fit faire la première ouverture du tombeau, en présence de témoins publics commis pour attester la chose.

Libelli remplit constamment les devoirs d'un bon pasteur. Il se montra favorable à la réforme du P. Antoine, et nous avons vu (3) les fruits admirables que ce saint religieux produisit lorsqu'il prêcha le Carême à Avignon. Il fut fidèle à la loi de la résidence. Il appuya la demande de son illustre chapitre de Notre-Dame des Doms, pour obtenir de Clément X l'usage du rochet pour les chanoines, et la faculté de porter toute l'année la chape rouge, dont ils n'usaient autrefois que pendant l'hiver. (4) Il fit

(1) Boll. *Act. Sanct. mensis april. tom.* II. *pag.* 958. — *Anno 1674 secunda feria Paschæ, transtulit corpus S. Benedicti, quo auctore pons constructus est super Rhodanum. (Gall. Christ.)*

(2) Baillet. *Vies des Saints*, 14 *avril*, *tom.* VI. *col.* 194.

(3) Voir plus haut, tom. II. pag. 247.

(4) *Sub hoc antistite Clemens X concessit Canonicis hujus Ecclesiæ (Avenionensis) usum lineæ tunicæ brevioris, quæ vulgo appellatur* rochet, *et choralis trabeæ, vulgo* chape, *coloris rubei, per totum annum, quam antea in hyeme tantum gestabant, a tempore quo Canonici statum regularem deseruerunt*, c'est-à-dire depuis 1481. *(Gall. Christ.)*

ostruire la magnifique chapelle qu'il dédia à la Résurrection Notre-Seigneur, et qu'il choisit pour tombeau. (1) Il mourut [illegible] octobre 1684.

Ce prélat, connu par ses talents et par les savants ouvrages il avait publiés (2), aimait beaucoup son peuple et ne reculait [illegible]t aucun sacrifice lorsqu'il s'agissait de lui être utile. C'est qui parut durant l'inondation de 1674, où le Rhône et la Du-[illegible] débordés élevèrent leurs eaux à une hauteur extraordinaire. [illegible]oly, alors au plus haut point de sa popularité et de sa gloire [illegible]raire, se fit l'organe de la reconnaissance publique dans le [illegible] qu'il composa sur cet événement. (3) Il était né à Monteux [illegible] janvier 1614, de Jean Saboly et de Félise Méliorat. Il com-[illegible]ça ses études chez les Jésuites d'Avignon et les termina au [illegible]ége de Carpentras. Le cardinal Bichi chercha à se l'attacher, lui donnant un bénéfice dans la cathédrale de St-Siffrein. Mais [illegible]oly obtint la place de deuxième bénéficier de l'église collé-[illegible] de St-Pierre (4), et se fixa pour toujours à Avignon. C'est [illegible] qu'il commença à établir sa réputation de musicien, et qu'il [illegible]vit ces Noëls, chefs-d'œuvre de grâce et de naturel, auxquels [illegible]oit sa célébrité. Il y travailla pendant toute sa vie, et ce ne fut [illegible] dans ses dernières années qu'il les publia par petits cahiers [illegible] six, huit, douze noëls, sans nom d'auteur; ils furent accueillis [illegible] admiration et ils méritaient de l'être. (5) On peut les consi-

(1) *Morti succubuit die 23 octobris anni 1684. Jacet in sacello, quod ipse construxe-[illegible] propriis et quidem magnis sumptibus, dicavitque Christo resurgenti.* (*Gall. [illegible].*)

(2) On lui attribua une foule de bons mots dont on publia le recueil. Ce livre [illegible] contient beaucoup dont il n'est pas l'auteur. (Le P. Touron. *Vies des homm. [illegible].*, *tom.* v. *pag.* 527.)

(3) Noël LVII, édit. Fr. Seguin, 1856.

(4) Le premier bénéficier était alors curé de la paroisse, et le deuxième, mai-[illegible] de chapelle.

(5) Le premier cahier parut chez Offray, imprimeur-libraire à Avignon, en [illegible]; sept autres le suivirent jusqu'en 1674. Chastel reproduisit collectivement [illegible] Noëls de Saboly en 1699 et en donna une édition plus complète en 1704, [illegible] sur cette dernière édition qu'ont été faites toutes celles qui l'ont suivie. [illegible] sont innombrables, car les Noëls de Saboly ont toujours été populaires. La [illegible]ière, qu'a publiée en 1854 M. Fr. Seguin, libraire-éditeur, à Avignon, mé-[illegible] une attention particulière à cause des travaux auxquels il s'est livré pour [illegible] à un texte pur, soit pour les paroles, soit pour les airs.

[illegible] ne saurions trop recommander la lecture de l'intéressante préface que

dérer comme des chefs-d'œuvres du genre, des modèles de grâce, de finesse et de naïveté. Les teintes n'en sont ni bibliques ni évangéliques; il n'y a point de couleur locale; l'auteur en parlant de la naissance du Sauveur du monde, s'occupe exclusivement d'Avignon, et trace le tableau le plus frappant de vérité que l'on ait jamais donné des mœurs du peuple ; préjugés , habitudes; tout s'y trouve, jusqu'aux tracasseries dont les Juifs étaient alors poursuivis. Son nom est encore populaire, et les poëtes provençaux qui se sont engagés dans la même voie ont plus ou moins approché de la perfection selon qu'ils ont réussi à l'imiter. (1) Saboly mourut le 25 juillet 1675, et fut enterré dans l'église de St-Pierre. Une épitaphe (2) gravée sur sa tombe rappelait ses titres à la reconnaissance et à l'admiration de la postérité.

M. Seguin a placée en tête de sa splendide édition. On y verra par quels soins, quelles recherches, quel heureux concours de circonstances il est arrivé à donner de Saboly une édition exceptionnelle. Les notes dont il l'a enrichie, et que lui ont fournies M. P. Achard, archiviste du département, pour ce qui concerne l'histoire de Saboly et les circonstances dans lesquelles il a écrit; MM. Roumanille et Mistral pour la philologie et ce qui a particulièrement trait à la langue provençale, complètent cette édition et lui donnent un mérite particulier. Nous possédons enfin tels que les donna Saboly ces Noëls qui, dès leur apparition, firent les délices du peuple et furent goûtés des gens d'esprit. Ils sont placés à bon droit au rang de nos meilleures poésies provençales; ils respirent une naïveté gracieuse et touchante. L'élégance n'en exclut pas le sentiment. Plusieurs portent ce cachet d'originale bonhomie que l'on remarque dans ces tableaux du moyen-âge, où l'artiste donnait aux Apôtres le costume de son temps, et n'oubliait pas de montrer le clocher de son village aux alentours de Bethléem; Saboly nomme souvent la ville d'Avignon, et ne cesse de rappeler les coutumes et les mœurs de nos pères. L'estime et la faveur qui accueillirent ses compositions n'ont fait que s'accroître, et le temps, qui dévore tout, a consacré sa gloire.

(1) Parmi les nombreux imitateurs de Saboly, Peyrol, menuisier d'Avignon, se fit remarquer au milieu du siècle dernier. (1750) De nos jours, plusieurs poètes provençaux se sont produits parmi nous et se distinguent sous des aspects très-variés. Leurs inspirations et leurs chants ont été reçus avec empressement. MM. J. Roumanille et F. Mistral sont les chefs de cette nouvelle école. Nous aimons surtout à citer M. Roumanille, « dont l'exemple prouve une fois de plus que le génie mis au service des vrais principes, élèvera toujours un poëte au-dessus de cette popularité éphémère, trop souvent recherchée aux dépens de la morale et du bon goût. » (F. Seguin. *Introd. aux Noëls de Saboly.*)

(2) L'abbé de Véras, chanoine de St-Pierre, la recueillit en 1750 : Dans le chœur de cette église — est enseveli R. P. Messire Nicolas Saboly, — Prêtre, Bénéficier, Sous-diacre et Maître de musique de notre Chapitre, — Poëte provençal des plus renommés de son siècle, — auteur d'un grand nombre de Noëls dont on a f[illegible]

ependant les fondations utiles continuaient à Avignon, et la e Madeleine de la Trinité y établissait les Dames de la Misorde. Elle était née à Aix (3 juin 1622), et le ciel la favorisait grâces extraordinaires. (1) Le P. Yvan la dirigeait. Il est néaire de connaître ce saint prêtre, afin de mieux apprécier vre de la Mère Madeleine. Le P. Yvan naquit à Rians (1576), èse d'Aix, de parents pauvres mais craignant Dieu. Il reçut aptême le nom d'Antoine, et dès son bas âge on remarqua ui un air grave et sérieux qui contrastait singulièrement avec étulance ordinaire à cet âge. Il aimait à rester à l'église, à les cérémonies, à entendre les chants sacrés. Il avait un ect singulier pour la croix, les images et tout ce qui sert religion. Il ne savait pas lire, et ses parents étaient trop vres pour lui procurer des livres et payer des maîtres. Cedant il avait la passion de s'instruire, et, ne pouvant fréquenles écoles, il allait trouver les autres enfants et les priait ui apprendre les premiers éléments des connaissances humes. Le curé de Rians, témoin de ses heureuses disposis, l'admit pour enfant de chœur, et bientôt les Minimes de rrières le reçurent dans leur couvent. Il apprit à servir la se, à parer les autels, à prendre soin de l'église, toutes ses qui avaient pour lui beaucoup d'attraits. Il ne réussissait si bien dans les sciences: malgré son application, ses progrès ent si lents que le supérieur crut devoir lui faire des représtations. Il lui dit, poussé sans doute par un mouvement l'Esprit-Saint: « Allez-vous prosterner devant l'image de No-Dame qui est dans le chœur, et demandez-lui à haute voix, que vous désirez. Elle est la mère des pauvres, elle vous sera orable. » L'enfant obéit, et dit avec une naïve simplicité, présence de plusieurs religieux: « Sainte Vierge, je suis un vre enfant qui voudrait acquérir la science et la vertu; je le puis faute de moyens et de mémoire. J'ai recours à vous, yant ni parents ni amis. Le P. Supérieur m'a envoyé ici pour

e infinité d'éditions, — et qui sont toujours reçus du public avec un nouveau êt: — il mourut le 25 juillet 1675, âgé de 61 ans. — Il était natif de Monteux, s le Comtat Venaissin, diocèse de Carpentras.

(1) L'histoire de sa vie a été écrite par le P. Grozez, de la Compagnie de Jésus. 1 vol. in-12.

vous demander cette faveur. Je désire, grande Reine, savoir bien lire, bien écrire, graver, peindre, être un bon confesseur, un bon prédicateur, un saint. Obtenez-moi ces grâces de votre divin Fils. » (1) La Sainte Vierge exauça une prière inspirée par une foi si vive, et exprimée d'une manière si touchante. Elle accorda au P. Yvan tout ce qu'il lui avait demandé; la réalisation de cette prière est le résumé de sa vie entière.

Cependant la disette devint si grande en Provence que les PP. Minimes réduits à l'extrémité, se virent forcés de renvoyer le jeune Yvan. Dieu le permit afin de montrer qu'il avait pris sous sa protection toute spéciale son jeune serviteur. Au sortir du couvent, l'enfant ne sachant de quel côté tourner pour subsister et pour continuer ses études, se retira dans les bois, et, pendant dix ou douze jours, endura de grandes souffrances. Il n'avait pour toit que la voûte du ciel, pour lit que la terre nue, pour aliments que des herbes sauvages. Il y resta tant qu'il le put. L'instinct de la conservation le força de se rapprocher des demeures des hommes; mais, ne voulant être à charge à personne, il ramassa du bois, il en fit un fagot qu'il se proposait de vendre pour avoir du pain. Il en chargea ses épaules, et se mit en route; mais succombant bientôt à cause de son extrême faiblesse, il se vit dans l'impossibilité d'avancer. En cette extrémité, il eut recours à Dieu qui lui fit entendre au fond du cœur des paroles de consolation. Ranimé par cette faveur céleste, il reprit ses forces, s'achemina vers Pertuis, où il séjourna quelque temps.

La contrée où se trouve cette ville a toujours été favorisée du ciel, et Dieu semble en avoir fait la demeure de ses serviteurs. La grotte où Saint Eucher, depuis évêque de Lyon, se retira pour faire pénitence, avec Sainte Galle sa femme, Sainte Tulle et Sainte Consorte ses filles (2), n'est pas loin; et le château de Saint Elzéar et de Sainte Delphine se trouve à deux pas. Le jeune Yvan y gagna sa vie pendant quelque temps en faisant des images qu'il vendait aux écoliers, et en aidant au clerc de la paroisse à sonner les cloches. Il ne tarda pas à voir réaliser la parole qui lui avait été adressée dans le bois. Un père de famille le prit dans sa

(1) *Vie du P. Yvan*, pag. 15.
(2) Voir, tom. I. pag. 67 et 493.

maison et lui confia l'éducation de ses deux fils. La petite chambre d'Yvan fut bientôt ornée des marques de sa piété. Il y peignit un grand crucifix, reproduisant ainsi au dehors les sentiments qui étaient dans son âme, sa vie entière n'étant qu'une méditation continuelle de la mort et de la passion du Sauveur. Il se mit en rapport avec quelques artistes, se perfectionna et peignit deux tableaux dont l'un représentait la tentation de Saint Antoine, et l'autre Sainte Madeleine. On a vu pendant longtemps ces tableaux à Pertuis, où l'on conservait également deux feuilles de parchemin écrites de sa main. Il désirait être prêtre; il avait fait l'office d'enfant de chœur à Rians et à Pourrières; il exerça celui de sous-diacre à Pertuis, et il le fit avec une humilité et une modestie dont tout le monde fut édifié.

On n'enseignait que les premiers éléments de la grammaire dans cette ville. Yvan fut obligé d'aller dans des pays où le latin était mieux cultivé. Il se rendit à Arles où il resta peu. Il vint à Avignon; il s'adressa au vénérable César de Bus qui, touché de sa piété, l'admit au nombre de ses enfants. Il resta peu parmi les Doctrinaires, n'y trouvant pas assez de temps pour étudier. Il alla à Carpentras où il fut accueilli par une honnête famille, dont il s'engagea à élever les enfants, sans autre salaire que sa nourriture. Il souffrit beaucoup à cause de sa pauvreté; Dieu le secourut par une voie extraordinaire. Un cardinal passait par Carpentras; les régents du collége donnèrent à quelques écoliers des vers à réciter devant son Éminence. Le disciple d'Yvan fut du nombre. Pendant qu'il les apprenait, Yvan les peignit sur du satin, avec des enluminures au milieu desquelles le portrait de l'enfant occupait la principale place. Le tout était bien fait et le cardinal en fut enchanté. Il fit tant de caresses à l'enfant que ses parents se crurent obligés par reconnaissance de fournir à Yvan toutes les choses nécessaires. Il attira bientôt l'attention des régents du Collége, mais leur affection dura peu, et bientôt il fut obligé de quitter Carpentras.

Nous ne le suivrons pas dans ses différents voyages à Lyon, à Paris et dans d'autres villes. Il fut ordonné prêtre à l'âge de 30 ans, par l'évêque de Senez, et depuis, il mena alternativement la vie active et la vie contemplative, travaillant au salut des âmes dans le ministère des paroisses en qualité de curé, et demeu-

rant dans un ermitage où il vécut durant dix ans en véritable anachorète. Enfin les Pères de l'Oratoire d'Aix le fixèrent parmi eux, et c'est alors qu'il se trouva en rapport avec la Mère Madeleine qui fut dans ses mains un instrument docile pour fonder l'Ordre des religieuses de Notre-Dame de la Miséricorde. Le but du nouvel institut était de recevoir sans dot les filles de qualité qui avaient la vocation religieuse et qui n'étaient pas assez riches pour entrer dans d'autres monastères. (1) Nous ne raconterons pas les difficultés qu'il eut à surmonter; il nous suffit de dire qu'après avoir fondé une maison à Aix et une autre à Marseille, le P. Yvan s'occupa d'en établir une troisième à Avignon.

Plusieurs personnes lui écrivirent à ce sujet; les circonstances semblaient favorables; il crut devoir en profiter. Nous avons parlé de l'origine du monastère de St-Georges et de la manière dont les Dames de la Visitation furent introduites dans cette maison, seconde de leur Ordre dans Avignon. Avant qu'elles se présentassent, l'abbesse de St-Georges, Catherine de Sade, voulant réformer son Monastère, s'adressa à la Mère Madeleine, lui offrit sa maison, et lui promit que ses filles prendraient l'habit de son Ordre et se mettraient sous sa conduite. Monseigneur Philonardi, archevêque d'Avignon, alors nonce en Pologne, avait consenti à cet établissement. La Mère Madeleine, suivie de quelques-unes de ses filles, fut reçue avec de grands applaudissements par la ville entière; elle se retira dans le couvent. Mais cet établissement qui paraissait facile, rencontra bientôt des obstacles insurmontables. Plusieurs religieuses, en désaccord avec l'abbesse, refusèrent de recevoir les Dames de la Miséricorde, écrivirent à Rome, et se donnèrent tant de mouvement que tout resta en suspens.

Cependant le roi intervint comme héritier des droits du cardinal d'Armagnac, fondateur de cette maison, et maintint en possession la Mère Madeleine. D'un autre côté, les religieuses opposées à la réforme lui donnèrent tant de chagrin, qu'elle tomba dangereusement malade. Elle reçut les soins d'un médecin habile, mais sans religion. Cet homme avait entendu parler des faveurs

(1) Le P. Grozez. *Vie de la Mère Madeleine.*

extraordinaires qu'elle recevait du ciel et désirait beaucoup en être témoin. Il la trouva un jour en extase, et après l'avoir considérée longtemps avec une attention extraordinaire, il reconnut qu'il y avait du surnaturel dans cette existence. Il en fut si touché qu'il résolut de changer de vie ; ce qu'il exécuta quelque temps après. Dès lors il se déclara hautement le protecteur de la Mère Madeleine, qui ne changea pas avec la même facilité le cœur des filles de St-Georges. Aussi désirait-elle quitter cette maison, et il ne fallait rien moins que les ordres des supérieurs pour la retenir. Le ciel vint la tirer de cette peine. Il y avait dans ce monastère l'image miraculeuse de la Vierge à laquelle s'était recommandé le malheureux jeune homme faussement accusé par sa propre mère, et délivré, par la puissante intercession de Marie, des flammes auxquelles il avait été condamné. (1) Les filles pénitentes l'avaient apportée avec elles, lorsque les PP. Minimes les remplacèrent à St-Roch. Une lampe brûlait continuellement devant cette image. Un jour, pendant que la Mère Madeleine travaillait avec ses filles devant cette image, la lampe se renversa sans qu'on y eût touché, et l'huile se répandit. La Mère Madeleine leur dit : « La miséricorde sortira bientôt de cette maison ; ceci nous l'annonce. » (2) En effet, le lendemain on reçut des nouvelles de Rome qui ne lui étaient pas favorables. Elle se retira, et l'abbesse de St-Georges en conçut tant de chagrin, qu'elle en mourut.

Cependant son voyage à Avignon ne lui fut pas inutile : les personnes qui se trouvèrent en rapport avec elle en conçurent une si haute estime, que bientôt elles firent des démarches pour lui procurer un nouvel établissement. Une personne pieuse, sans enfant, en fit les frais. Le P. Yvan acheta une maison (3), et la Mère Madeleine, venant avec trois de ses compagnes, en prit possession (2 août 1643). Après y avoir séjourné quelque temps et y avoir mis pour supérieure la Mère Brun, en religion, Marie de la Passion (4), elle retourna à Aix où Dieu lui ménagea la consola

(1) Voir, tom. I. pag. 471.
(2) *Vie de la Mère Madeleine.*
(3) Avignon, rue des Lices, n° 21, à côté de la Caserne des passagers.
(4) *Archives des Religieuses de St-Joseph à Avignon.* Ces Dames possèdent le portrait de la Mère Brun.

tion de voir M. Olier fondateur du Séminaire St-Sulpice et de lui découvrir ses dispositions intérieures.

Ce saint prêtre venait pour la seconde fois en Provence vénérer les lieux sanctifiés par Sainte Madeleine, Sainte Marthe et les premiers apôtres de ces pays. Au Pont-St-Esprit, il vit la Mère de Mazelli, « qui le reçut, dit son pieux historien, comme un ange envoyé de Dieu et s'ouvrit ingénument à lui. Il ne faut pas demander si ce fut avec une abondance de saintes consolations, et une grande utilité pour elle. » (1) Il passa par Avignon, sans s'y arrêter. A Aix il vit le P. Yvan qui lui adressa la Mère Madeleine. Elle lui parla avec sa simplicité et son ingénuité ordinaires. M. Olier admira la conduite de Dieu sur cette âme, et lui donna des conseils marqués au coin de la sagesse. Il revint à Avignon où il s'arrêta quatre ou cinq jours, et vit la Mère de St-Michel supérieure de la Visitation, morte depuis en odeur de sainteté.

Cependant la Mère Madeleine, après plusieurs voyages à Paris et dans quelques autres villes pour la propagation de son Ordre, se retira dans la maison d'Avignon qu'elle affectionnait d'une manière toute particulière. Elle arriva si faible, que les sœurs disaient en gémissant qu'on leur avait renvoyé leur Mère mourante. (25 novembre 1677) La crainte de la perdre redoublait leur tendresse. Elle voulait se lever à quatre heures du matin, et suivre les exercices de la communauté; mais la Supérieure la pria de se ménager, et les sœurs n'oublièrent rien pour la soulager. Bientôt elle tomba malade, et le mal faisant des progrès, elle réunit ses sœurs, le premier jour de l'an 1678, leur adressa quelques paroles d'édification, les embrassa et leur demanda pardon des mauvais exemples qu'elle leur avait donnés. Incapable de sortir de sa chambre, elle se faisait porter au chœur, et communiait tous les jours avec une dévotion extraordinaire. Jamais sa vertu ne parut avec plus d'éclat. Elle ne se plaignait point, malgré ses vives douleurs, mais elle consolait ses sœurs, se louait de leur charité, et ne cessait de les remercier des soins qu'elles lui rendaient. Le Vice-Légat, Monseigneur Nicolini, alla

(1) *Vie de la Mère de Mazelli.* — M. Faillon. *Vie de M. Olier*, tom. II. pag. 14. — La Mère de Mazelli est l'auteur des *Discours sur les vies des premières Mères de la Visitation à Avignon.*

la visiter dès qu'il apprit que sa maladie la mettait en danger, et l'assura de la bonne volonté du Souverain Pontife pour la fondation qu'elle avait projetée de faire à Rome. La Mère Madeleine lui montra un crucifix dont la reine-mère lui avait fait présent, et le pria de l'envoyer au Pape, après sa mort, comme un gage de la vénération profonde qu'elle avait pour Sa Sainteté. Monseigneur Libelli, archevêque d'Avignon, la visita aussi plusieurs fois, et pria de l'avertir lorsqu'elle serait à ses derniers moments, parce qu'il désirait s'y trouver. Elle reçut le viatique, et dicta une circulaire d'adieux à tous ses monastères : elle bénit ses sœurs en faisant autant de signes de croix avec son crucifix qu'il y avait de maisons de son Ordre. Ensuite elle mit les bras en croix sur sa poitrine, ferma les yeux et expira avec beaucoup de calme. C'était le 28 février 1678 : elle était âgée de 65 ans. Sa mort ressemblait à un sommeil ou plutôt à une extase. On crut qu'elle priait encore, alors qu'elle avait cessé de vivre. Ses obsèques furent magnifiques. On l'enterra aux pieds de l'image de la Sainte Vierge, à l'entrée du chœur, ainsi qu'elle l'avait désiré. (1)

Alexandre, des comtes de Montéracine de Ferrare, succéda à Monseigneur Libelli sur le siége d'Avignon (1686), et fut bientôt remplacé par Laurent Fiesqui (1690) nommé cardinal et mort à Gênes (1706), âgé de 80 ans. Ce prélat avait été nonce auprès de Louis XIV, alors au plus haut point de sa gloire : toute l'Europe s'inclinait devant ce monarque. Guillaume de Nassau, prince d'Orange, osa lui résister. Louis XIV s'empara de ses États et nomma au siége vacant, Jacques d'Obeilh, docteur de Sorbonne. Après le traité de Nimègue, Orange fut rendu à ses premiers possesseurs. Louis XIV s'en empara de nouveau et l'occupa pendant toute la guerre (1684—1697). Le traité de Ryswick remit la principauté aux Nassau. Le roi de France en redevint maître à la mort de Guillaume, roi d'Angleterre. Les affaires de la religion se ressentirent nécessairement de ces alternatives. Le culte protestant, proscrit sous Louis XIV, prédomina sous les Nassau. Pendant le règne de Guillaume, des régents furent envoyés pour le collége, et le tribut de *péréquation* consistant en

(1) Le couvent de la Miséricorde a disparu ; une usine occupe la place des cellules des Religieuses, et la chapelle est devenue un chantier.

une somme de 2400 fr. fut levé sur les biens ecclésiasti
parlement fut rétabli. Au milieu de ces vicissitudes, Jean
travaillait avec ardeur pour soutenir la foi catholique ; l
les bonnes études, releva l'Université et proposa aux Jé
collége que le roi avait agrandi en y ajoutant le temple (
par les protestants sur le modèle de ceux d'Amsterdam
tous les revenus du consistoire. Les Jésuites ayant refu
mit les Pères de la Doctrine Chrétienne, qui firent con
temple devenu église, et la dédièrent à Saint Louis. Le S
fut uni au collége, et les Doctrinaires le dirigèrent jusqu'
Jean d'Obeilh établit encore les Dames de St-Augustin
rousse pour soigner les malades de l'Hôpital. (1712) Dep
temps un prêtre avait jeté les fondements de l'œuvre de
Miséricorde à Orange en lui laissant quelques revenus (
le prélat la prit sous sa protection et la fit prospérer.
des Orphelines remonte aussi à son épiscopat : deux p
charitables lui laissèrent 1200 fr. de revenus, somme co
ble pour l'époque. Jean d'Obeilh, après avoir gouverné
d'Orange pendant 45 ans, se retira à Malines, sa patri
mourut (1719), après avoir légué 10,000 fr. aux pauvre
diocèse.

Cependant les Suarès continuaient à gouverner l'É
Vaison. Joseph-Marie, retiré à Rome, auprès du cardi
berin, son ami et son protecteur, avait résigné son siè
frère Charles-Joseph Suarès, recommandable par sa s
surtout pour sa piété. Son propre mérite et la grande
tion de son frère lui firent beaucoup d'amis et de puiss
tecteurs. Sa modestie était si grande qu'à son retour d
il demeura plus de dix ans sans leur écrire pour se re
dans leur esprit et employer leur crédit afin de monter pl
Il craignait de paraître autant que d'autres le désirent
chanoine de Notre-Dame des Doms, primicier de l'Uni
grand vicaire de Monseigneur de Marinis, il possédait à
éminent toutes les vertus qui font les bons évêques. Il
régulièrement à trois heures du matin, et malgré la dé
de sa complexion, il faisait de rudes pénitences, macé

(1) Ce temple est un vaste carré entouré d'un double rang de tribun
sées et fort larges. Il peut contenir quatre ou cinq mille âmes.

corps par le jeûne et la discipline. Outre le cilice qu'il ne quittait jamais, il portait une ceinture garnie de petits clous fort aigus, une croix et un cœur hérissés de pointes qu'il attachait sur différentes parties de son corps. On trouva après sa mort un coffre tout plein d'instruments de pénitence, tant il craignait, à l'exemple de l'apôtre, en prêchant aux autres, d'être lui-même réprouvé. Il faisait souvent sa visite pastorale dans les paroisses de son diocèse. A Vaison, il remplissait ordinairement les fonctions des prêtres de paroisse, prêchant, confessant, baptisant, administrant tous les sacrements. Quelque temps après son retour de Rome où il avait été rendre compte de son administration (1669), le jour de la Toussaint, pendant qu'il faisait son action de grâces, on vint l'appeler pour confesser un malade atteint des fièvres malignes. Le jour même il ressentit les atteintes de cette cruelle maladie, et il mourut le sept novembre, après avoir reçu les sacrements avec beaucoup de dévotion.

Louis de Suarès, son neveu, lui succéda. Ce prélat était doué d'un talent admirable pour la prédication. Il en avait donné des preuves dans Avignon et à Rome même (1669), où il prêcha en présence des cardinaux et de Clément X; ses sermons furent imprimés. Le Pape le nomma pour succéder à son oncle, le fit examiner, le dispensa de l'âge, (car il n'avait que 27 ans, et les canons en exigent 30), et lui permit, en considération de son mérite, de garder tous les bénéfices dont il était pourvu. Le cardinal Barberin le sacra. Il arriva au Crestet, le 20 juin 1670. Les chanoines allèrent le complimenter, et l'accompagnèrent pour son entrée solennelle qui se fit avec une pompe extraordinaire. Un de ses premiers soins fut d'appeler des prédicateurs saints et zélés pour évangéliser son diocèse. Le P. Antoine venait d'établir sa réforme du Thor; il lui demanda des ouvriers évangéliques. Ce saint religieux vint lui-même avec quelques-uns de ses frères. Le prélat en fut si content qu'il leur procura un établissement dans sa ville épiscopale. Ces religieux se logèrent d'abord près l'ancienne cathédrale dans le cloître attenant où ils pratiquèrent de petites cellules. Mais l'église était fort grande et d'un entretien coûteux; le cloître supposait un magnifique couvent, ce qui était contraire à l'esprit du P. Antoine qui, conformément au texte des constitutions de son Ordre, ne voulait que

des maisons petites et peu apparentes. Il l'abandonna et il fit jeter les fondements de son couvent plus près de la ville, dans un terre que Jacques de Cheisolme, baron de Crombix, lui donna C'est là que ses religieux ont habité jusqu'à la Révolution. (1)

Après avoir fondé cet établissement, Louis de Suarès assembl son synode (1673), et fit des règlements très-sages pour le gouvernement des paroisses et pour les jeunes clercs qui se préparent à recevoir les ordres sacrés. Deux ans après (1675), il interdit les religieuses de St-André-des-Ramières, qui avaient manqué de soumission à ses ordonnances. Elles en appelèrent comm d'abus au parlement de Grenoble, qui, saisissant avec joie l'occasion de s'immiscer dans les affaires de l'Église, condamna l prélat, et renvoya les religieuses au premier évêque voisin pou lever l'interdit. Elles s'adressèrent à celui de St-Paul. Celui-ci loin de déférer à l'arrêt du parlement, s'en tint à la disciplin de l'Église et renvoya les religieuses à l'ordinaire; et afin de couper court aux réclamations, il partit de son diocèse après avoi défendu à son grand vicaire de se mêler de cette affaire. Ce dernier fut prié de lever l'interdit; il s'en excusa sur la défense qu lui en avait été faite. On le menaça de saisir son temporel, e même de le mettre en prison. Il en donna avis à son évêque qu porta plainte à l'assemblée générale du clergé. Là, il fut résol qu'on poursuivrait au grand Conseil. L'arrêt du parlement fu cassé, et ordre fut donné à l'intendant du Dauphiné de prendr des informations nouvelles. Enfin tout rentra dans l'ordre, et le religieuses de St-André furent obligées de se soumettre à leu évêque. Nous avons de la peine à concevoir un pareil procès mais alors un mal bien grand attaquait l'Église: le Jansénisme s glissant dans les communautés religieuses, les portait à la révolte, et poussait les parlements à s'immiscer dans les affaire

(1) L'église de ce couvent est encore ouverte au public. Elle fut consacré le 29 juin 1677, et dédiée à la Sainte Vierge, à Saint Joseph et à Sainte Rose de Lima. La fête de cette dédicace était transférée au dimanche suivant. Le P. Boyer exprime tout cela dans ces vers :

Antistes Lodoix Alphons de gente Suares,
In decus immortale Dei, Christique Parentis,
Et Sancti Joseph sponsi, Rosæque Limensis,
Hoc sanctum templum sacravit, et illius festum
Transtulit in Domini Lucem immediate sequentem.

ecclésiastiques. De là ces nombreux appels comme d'abus, et ces désordres que l'autorité épiscopale était souvent impuissante à réprimer.

Louis de Suarès fit beaucoup de réparations à son palais épiscopal (1679) : les plus importantes furent la poterne et le chemin qui y conduit. Les habitants de Vaison s'opposèrent à ce travail, mais le prélat, soutenu à Rome, en vint à bout. Il fit placer une belle statue de Saint Quenin à l'entrée du chemin qui menait à la poterne. (1681) Il paraît que cette opposition de la part de ses diocésains lui fut pénible; il se retira à Sorgues où il mourut à la maison de campagne de son neveu (1685), qui fit transporter à Avignon et ensevelir son corps dans le tombeau de sa famille. (1) Trois Suarès avaient successivement occupé le siége de Vaison; ils s'étaient tous également distingués, mais par des mérites différents; l'un par la science, l'autre par la charité et le troisième par sa tendre piété. (2)

François Genet, natif d'Avignon, chanoine théologal à Notre-Dame des Doms, formé à la piété par M. de Lantage, prêtre de St-Sulpice, directeur du Séminaire du Puy, succéda à Louis de Suarès (1685), et s'en montra digne par son zèle pour la réforme des mœurs et le maintien de la discipline. Il publia des ordonnances très-fortes contre les jeux de basard et l'habit court que se permettaient certains ecclésiastiques. On les attaqua en France, mais le Pape les approuva. Pénétré des principes de piété qu'il avait puisés à l'école de St-Sulpice, il s'appliqua surtout à former des prêtres selon le cœur de Dieu et de bons curés. Il faisait sa visite pastorale au moins tous les trois ans. Dans ces circonstances, il prêchait lui-même, et souvent plu-

(1) Ce tombeau est dans l'église de St Didier, chapelle de la Sainte Vierge, Congrégation des filles.

(2) Ce prélat, à l'exemple de son oncle, Joseph-Marie de Suarès, avait composé son épitaphe :

Hic jacet cui satis est vixisse pro aliis;
Nunc autem pro se mori, SUA RES *est.*

Joseph-François Gualteri, évêque de Vaison, fit graver dans le chœur de sa cathédrale, deux distiques en l'honneur des Suarès.

E tribus huic solio quos gens dedit alma Suares,
Unus adest Carolus, victima vera gregis.
Urbs rapuit primum, juniorem Sorgia luxit.
Hic tibi quisque sedes forma tenenda manet.

sieurs fois par jour, et il remplissait toutes les autres fonctio sacerdotales avec un zèle infatigable. Dans le courant de l'anné il allait souvent dans les paroisses où il y avait des abus à corri ger. Il faisait des missions dans celles où il se trouvait des prote tants, les obligeant à lui remettre les livres qui pouvaient le entretenir dans leurs préventions contre l'Église, et leur e donnant d'autres, de piété, de controverses familières, les psau mes et surtout le Nouveau Testament. Son ministère aurait port les fruits les plus abondants, sans les différends survenus entr la Cour de France et celle de Rome (1688), à la suite desque le roi s'empara du Comtat et fit arrêter l'évêque de Vaison, qu'o lui avait représenté comme opposé à ses intérêts.

Ce prélat, à la sollicitation d'un bourgeois de Marseille nommé Isoard, avait reçu dans sa ville épiscopale les filles d la Ste-Enfance de Jésus, chassées de Provence par ordre du roi et s'était montré peu mesuré dans ses paroles. Des malveillan en firent des rapports; ordre fut donné de le conduire à l'île d Ré. Quatre compagnies de dragons commandées par De L'Asm marchèrent toute la nuit, arrivèrent à Vaison à quatre heures d matin, investirent le palais de l'évêque, s'assurèrent de sa pe sonne ainsi que des filles de la Ste-Enfance, de leurs pensionna res et des prêtres qui étaient avec elles, et sur les neuf heure les dirigèrent vers le Pont-St-Esprit, où ils arrivèrent le m me jour. (30 septembre 1688) Les religieuses furent dispersé dans divers monastères, l'évêque et les prêtres furent mis da la maison du roi, d'où on les fit passer à la citadelle. Les pr tres furent logés dans la même chambre, l'évêque resta seul da un autre et y demeura dix jours. Ensuite on le conduisit à Nîm et de là à l'île de Ré, où pendant 15 mois il ne parla à perso ne, fut privé de dire la messe, et n'eut d'autres livres que s bréviaire et la Bible qu'il apprit entièrement par cœur. L'air d l'île de Ré est malsain: le prélat eut beaucoup à souffrir; santé pourtant ne fut pas sensiblement altérée, parce qu'il r gardait les choses dans l'ordre de Dieu, en qui il avait mis confiance, espérant qu'il lui ferait recouvrer la liberté quand le trouverait bon pour sa gloire. Cependant le bruit de cette d tention parvint à Rome: Alexandre VIII réclama, attendu que l'évêque était coupable, c'était à lui de faire instruire son proc

et de le condamner. Le roi donna enfin des ordres pour sa mise en liberté à l'intendant, qui les signifia au gouverneur de l'île de Ré. Celui-ci répondit qu'il ne pouvait élargir un prisonnier de cette importance, si l'ordre de la Cour ne lui était directement adressé. Cet incident fit traîner l'affaire pendant un mois. Un officier fut enfin chargé d'accompagner l'évêque jusqu'à Nice. Chemin faisant, le prélat reçut une lettre du cardinal Ottoboni qui lui mandait au nom du Pape, de retourner dans son diocèse. Il le fit, malgré les puissants motifs qu'il avait de continuer son voyage.

Cette tempête passée, il reprit avec une nouvelle ardeur ses fonctions épiscopales, et quelque temps après il alla à Rome, pour rendre compte de son administration : à son retour, il fit une retraite à la Chartreuse de Bon-Pas. Il revenait en litière lorsque arrivé entre Sarrians et Loriol, il voulut traverser le Brégoux, torrent alors enflé par les pluies. Il fut emporté par les eaux, et il se noya. (17 octobre 1702) Son corps retrouvé peu après, fut porté à Sarrians et déposé dans la sacristie : il y resta jusqu'en 1718, époque où on le transféra solennellement dans le cloître des Dominicains à Avignon.

Ce prélat avait écrit en français une théologie morale suivant les principes de l'Écriture Sainte, des Canons, des Pères, de Saint Thomas et de Saint Antonin, sans avoir recours aux casuistes qui alors faisaient tant de bruit. Il procède par demandes et par réponses. Celles-ci sont toujours appuyées sur des autorités. L'ouvrage, formant huit volumes, fut approuvé par les cardinaux Grimaldi et le Camus, ainsi que par plusieurs prélats et par des docteurs de Paris. Il devint justement célèbre, et on s'en servit dans plusieurs Séminaires en France et en Italie. Un prêtre en fit la critique et Rome le condamna. Cependant un livre de théologie en français était une nouveauté, pour ne pas dire faire un scandale. On le sentit, et un cardinal engagea le prélat à le traduire en latin. Ce travail ne vit le jour qu'après la mort de l'auteur. Plusieurs éditions en furent données surtout en Italie. Les évêques le recommandèrent, parce que le style en est simple, clair, précis, à la portée de tout le monde, même des esprits les moins heureusement favorisés : on y apprend en peu de mots ce qu'il faudrait chercher dans beaucoup de volumes.

Clément XI nomma Joseph-François de Gualtéri à l'évêché
Vaison. (1703) Ce prélat était né à Carpentras. Son père, Sifft
de Gualtéri, président de la chambre apostolique, avait été vi
recteur du Comtat, et sa mère, Angélique d'Inguimbert de Pi
miral, était fille de Pierre d'Inguimbert, seigneur de Melve
de Levens. En arrivant à Vaison, il descendit au couvent d
Dominicains où le Chapitre vint le prendre afin de le mettre
possession. Le prélat voulant rendre cette action plus solennel
pria le prieur des Dominicains de suivre le Chapitre avec
communauté. Ces religieux n'allaient jamais aux processions
la paroisse ; ils ne crurent pas pouvoir se dispenser dans ce
circonstance. Mais à peine sortaient-ils de leur église que
Cordeliers leur disputèrent le pas. L'évêque leur adjugea
prééminence, selon les priviléges de l'Ordre confirmés p
les Souverains Pontifes. Les Cordeliers refusèrent de se s
mettre, et l'évêque les pria de retourner chez eux, ne voulant p
qu'une si grande fête fût troublée par un pareil scandale.
prélat continua aux Dominicains la bienveillance qu'il leur av
témoignée en arrivant à Vaison ; il se confessait à eux, et le
Anselme Boyer dirigea longtemps sa conscience. C'est à ses pr
res qu'il composa l'histoire de Vaison. Il s'est plu à faire co
naître les détails si édifiants de la vie privée et publique de Mo
seigneur de Gualtéri. Ce prélat se levait de grand matin, en to
tes saisons, souvent à minuit, toujours lorsqu'il entendait son
les Matines chez les Dominicains. La pensée qu'ils allaient cé
brer les louanges de Dieu le remplissait d'une sainte indignati
contre lui-même. Il se disait alors comme autrefois D. Barth
lemy des Martyrs : « Lève-toi, c'est assez accorder à la na
re » (1), et il se remettait au lit lorsqu'il entendait ces re
gieux sonner l'*Angelus*, signal de leur retraite dans leurs cel
les. Tous les jours, il faisait à deux reprises la méditation et
lecture spirituelle, et disait la messe qu'il faisait précéder d'u
longue préparation et suivre de l'action de grâces. Les jours
dimanche et de fêtes il assistait aux Matines et aux Laudes ; e
suite il entrait au confessionnal et entendait avec une patien
et une bonté paternelles tous ceux qui s'adressaient à lui, qu

(1) *Surge, bestia.* Vie de D. Barthélemy des Martyrs.

que la plupart fussent pauvres et cultivateurs. Cela durait jusqu'à la grand'messe qu'il célébrait pontificalement. A l'Évangile il faisait une homélie au peuple. Il retournait au confessionnal après la messe. Il se confessait lui-même tous les huit jours, et plus souvent quand il y avait des fêtes. Il avait tant de respect pour son confesseur qu'il allait lui-même le trouver, sans jamais permettre qu'il montât au Palais.

Il ne portait jamais de vêtements de soie, et ceux de laine qu'il avait n'étaient ni trop précieux ni trop vils. Il usait souvent du cilice et de la discipline, et matait son corps par de rudes pénitences. Le soir il réunissait ses domestiques, leur faisait la prière et récitait le chapelet avec eux. Il conservait cette manière de vivre même durant ses visites pastorales qu'il faisait chaque année, accompagné de prêtres savants et vertueux, chargés de préparer le peuple à profiter de sa présence. Il faisait toujours ses voyages à pied, et il les commençait en récitant les prières marquées au bréviaire. Lorsqu'il passait devant une église il disait le verset et l'oraison du Saint à qui elle était dédiée. Sa table ordinairement très-frugale, devenait magnifique lorsqu'il avait des étrangers. On y lisait l'Écriture Sainte, les vies des Saints ou quelque livre de spiritualité. Tous les mois il réunissait les curés du diocèse, et il leur faisait tenir des conférences sur les matières qui regardaient les devoirs de leur charge. Il célébrait son synode une fois par an, s'informant de l'état des paroisses et des ecclésiastiques qui les habitaient. Chaque année il habillait douze pauvres, le jour du Jeudi-Saint, leur lavait les pieds, les servait à table et leur faisait une aumône. Il répara les deux cathédrales, et il bâtit le nouveau palais. Après un épiscopat de vingt ans passés dans la pratique de toutes les bonnes œuvres, il mourut un samedi (20 novembre 1723), jour consacré à la Sainte Vierge à laquelle il avait toujours eu une dévotion toute particulière.

Pendant que l'église de Vaison était gouvernée par de saints prélats, celle de Cavaillon se réjouissait du zèle que les siens faisaient paraître pour la saine doctrine. Le savant François Hallier succédait à Louis de Fortia, transféré sur le siége de Carpentras. Ce prélat, né à Chartres, chanoine de cette église, célèbre par sa science et surtout par son ardeur à combat-

tre les Jansénistes, avait publié une foule d'écrits remarquables (1) contre ces hérétiques. Il les poursuivit jusqu'à Rome où il obtint la bulle *Cum occasione* contre les cinq fameuses propositions de Jansénius. Les cardinaux Richelieu et Barberin lui offrirent successivement des pensions pour se l'attacher. Urbain VIII voulait le faire cardinal, dans le dessein où il était de donner le chapeau à deux savants. Une intrigue empêcha cette promotion. Alexandre VII le nomma (1657) à l'évêché de Cavaillon. Mais alors épuisé par les travaux et les infirmités de l'âge, il fut plutôt accablé qu'honoré par la dignité épiscopale. (2) Il se rendit avec peine à son siége où il mourut (3) deux ans après. (1659) Richard de Sade, lui succéda et fut bientôt remplacé par son neveu Jean Baptiste de Sade de Mazan, qui reçut les Carmélites à Cavaillon et les Hospitalières de St-Joseph à l'Isle. Ces dernières, venues d'Avignon, n'ont cessé depuis de donner leurs soins aux malades. Mais l'événement le plus remarquable arrivé sous ces deux derniers prélats fut le rétablissement de la chapelle de Notre-Dame-de-Lumières.

Il serait difficile de préciser l'époque de la construction primitive de ce pieux sanctuaire. Il est certain qu'il remonte à une haute antiquité. Le P. Michel du St-Esprit, Carme réformé, qui habitait le monastère de St-Hilaire, et qui nous a laissé une relation très-circonstanciée des faits miraculeux qui donnèrent occasion à la réédification de cette chapelle et dont il fut témoin (4), assure que la nouvelle chapelle fut élevée sur la place même qu'avait occupé un ancien sanctuaire dédié à la Sainte Vierge dont on voyait de vieux pans de murs écroulés qui en indiquaient encore la forme et les contours. Il

(1) Le plus important est celui qui a pour titre : *De sacris electionibus et ordinationibus ex antiquo et novo ecclesiæ ritu.* Trois vol. in-fol. Paris, 1635. Rom. 1749.

(2) *Jam senex et sub vitæ finem sacris infulis oneratus potius quam honestatus* (*Gall. Christ.*)

(3) *Sepulchro donatus est in ecclesiæ cathedralis navi.* Le chanoine Thomas, grand-vicaire, lui fit graver une épitaphe, rétablie en 1861. *D. O. M. — In memoriam — viri virtutibus et scriptis conspicui — Francisci Hallier — episcopi Cabellicensis — quem — S. Vincentius a Paulo amicum — Summi Pontificis commendatum et charissimum — Jansenistæ vero — insectatorem acerrimum habuerunt. Obiit Cabel. X Kal. Aug. — Anno Dom. M. DC. LIX.*

(4) Le P. Michel du St-Esprit, Carme réformé. *Le saint Pèlerinage de N.-D.-de Lumières.*

st probable que cette église, comme la plupart de celles qui e trouvent dans la vallée du Calavon, devait son origine à l'abaye de St-Castor, et n'était autre chose qu'une antique *celle*, tie par ce saint restaurateur de la vie monastique. On sait ue jaloux d'imiter les Pères d'Orient dont il recherchait les sages avec tant de soin, Saint Castor ne manquait pas de permettre, comme eux, à ses frères en religion, de se retirer à certaines poques de l'année, ou pour un temps plus considérable, dans les éserts qui environnaient *Mananque*, afin d'y vivre dans une solitude plus profonde. De là ces nombreuses *celles* qui plus tard furent changées en prieurés, et même devinrent des centres d'agglomérations assez importantes, lorsque les hommes se multipliant irent se fixer autour de ces saintes demeures. (1) Quoi qu'il en soit, la chapelle de Notre-Dame-de-Lumières sortit de ses ruines, t devint célèbre à la suite d'un grand miracle arrivé en 1661. n habitant de Goult, nommé Antoine Denante, atteint d'une nfirmité grave depuis plus de dix ans, (2) se trouvant près de a chapelle ruinée, vit parmi les ronces une grande lumière t au milieu un enfant d'une beauté ravissante. Il s'approcha, la ision disparut et à l'instant il fut guéri. Plein de reconnaissance pour un si grand bienfait qu'il attribua à l'intercession de a Sainte Vierge, il forma le dessein de faire relever la chapelle u'il savait lui avoir été dédiée. Les prêtres de Goult entrèrent ans ses vues, et Monseigneur de Sade l'encouragea. Toute la aroisse, frappée de ce prodige, vint à son aide. Une croix de ois fut solennellement plantée (1 octobre 1661) près de l'antique hapelle, et bientôt les aumônes furent assez abondantes pour en econstruire la moitié (3 juin 1663). On la bénit: Dieu manifesta e nouveau sa puissance et les lumières miraculeuses qu'on avait éjà vues, apparurent plus souvent.

Monseigneur de Sade s'émut de tout ce qu'on en racontait, l ordonna une enquête. (février 1663) L'official forain, l'abbé e la Pierre, curé de Goult, procéda avec toute la circonspection qu'inspirait le voisinage des protestants. Plusieurs témoins éposèrent avoir vu, durant la nuit, nonobstant la pluie, une grande lumière sortie des coteaux qui sont autour de la chapelle,

(1) Voir, tom. I. pag. 87.

(2) Il était âgé de 63 ans. Son infirmité consistait en une hernie.

se diviser en deux parties, dont l'une plus petite se ret
loin, et l'autre se dirigea vers la chapelle, resta quelque
fixée au-dessus, puis s'éleva si haut qu'on la perdit de v
vicaire perpétuel de Goult assura avoir aperçu, sur les dix
du soir, une lumière sur le même lieu, la veille de l'Assom
1661. M. de Brancas, M. de Beauchamp, seigneur de G
plusieurs autres personnes virent également des lumières
sur la chapelle de St-Michel, tantôt sur celle de la Sainte V
Le 25 novembre 1663, il en apparut dix ou douze pareilles
flambeaux qui partant de St-Michel allèrent à l'église par
le, descendirent vers la chapelle de la Sainte Vierge et di
rent. C'était ordinairement le samedi, jour consacré à l
de Dieu, qu'avaient lieu ces apparitions. Quelques per
assurèrent avec serment avoir vu un grand crucifix au mil
ces lumières; d'autres, la Vierge Marie; d'autres, un ange
tres, un enfant. « Pour moi, dit le P. Michel, lorsque j'ai
consolation de voir ces lumières, je n'ai rien aperçu
reil. » (1) Ces apparitions lumineuses engagèrent beauco
personnes à venir de loin et à veiller dans les hôtelleries
les collines voisines. De là l'origine de cette dévotion sing
qui n'a lieu que la nuit. On arrive à la chute du jour, on
la nuit en prières, et l'on part à la première aurore. De là
le nom donné à cette chapelle, dans laquelle la Sainte Vie
invoquée sous le titre de Notre-Dame-de-Lumières.

Les Carmes réformés qui depuis des siècles habitaient l
vent de St-Hilaire, vinrent bientôt (29 mars 1664) desse
sanctuaire de Marie. Ils achetèrent à Antoine Denante un t
attenant et y firent bâtir un couvent. De nombreux p
accoururent et un grand mouvement religieux se fit d
contrée. « Les communions sont si nombreuses, dit le
chel, que je crois avoir distribué à moi seul, dans une
matinée (25 août), six ou sept mille hosties. » Le 3 mai
on compta à peu près vingt mille personnes. Les anné
vantes, des confréries et des paroisses s'y rendirent en
La Sainte Vierge manifesta sa puissance par de nombreu
racles, et bientôt l'élégante chapelle qui existe encore fi

(1) Le P. Michel. *Le Saint Pèlerinage de Notre-Dame-de-Lumières.*

ée; Monseigneur de Sade la consacra et la dédia à Marie sous le titre de Notre-Dame-de-Lumières. (1)

Cependant les évêques d'Apt s'efforçaient de maintenir la discipline. Jean de Gaillard, septième de nom, nommé en 1671, n'eut rien de plus empressé que de réformer les abus. Nous avons vu la révolte scandaleuse des Dames de Ste-Catherine soumise par des arrêts de parlement; il s'appliqua à leur faire reprendre les anciens statuts de l'Ordre qu'elles n'observaient presque plus. On élut une abbesse perpétuelle et le choix tomba sur Louise de Village la Salle, cousine germaine du prélat, qui remit l'abbaye dans sa première splendeur. Le Chapitre, abusant de la bonté de Modeste de Villeneuve, avait supprimé tout ce qui lui paraissait trop onéreux dans les cérémonies. Il corrigea ces abus, et il obligea le prévôt à lui faire prêtre assistant une fois dans l'année. Il fixa à trois le nombre des chanoines qui devaient se trouver à l'autel lorsqu'il célébrait, sans compter celui qui lui mettait la mitre. Il fit plusieurs autres ordonnances pour rendre plus de majesté au culte, et relever les prêtres d'une certaine nonchalance que l'excessive bonté de son prédécesseur avait favorisée. Cependant ses bonnes intentions ne furent pas toujours comprises; les bénéficiers étaient dans l'usage de recevoir debout la bénédiction de l'évêque, et de ne faire qu'une simple inclination devant lui: il voulut réformer cet usage, et il trouva des oppositions qui l'engagèrent dans un long procès. Le cardinal de Grimaldi, archevêque d'Aix, maintint les bénéficiers; et le prélat eut le chagrin de se voir débouter de ses prétentions. Il ne fut pas plus heureux contre l'abbesse de Ste-Croix, Ordre de Cîteaux. Il lui défendit de sortir de son monastère sans sa permission par écrit, et, s'attribuant l'inspection sur la clôture extérieure, il interdit à ses diocésains d'entrer dans le couvent. L'abbesse en appela comme d'abus; l'abbé de Cîteaux intervint, l'affaire fut portée au grand conseil,

(1) On lit sur la porte d'entrée à l'intérieur : *Æterni luminis — Matri — hanc ecclesiam — eleemosynis Fidelium extructam — Illustrissimus et Reverendissimus Joannes-Baptista de Sade de Mazan — Episcopus Cabellicensis — consecravit. — Idibus septembris M.DC.LXIX.* Les Carmes desservirent la chapelle de Lumières jusqu'à la Révolution. Depuis le rétablissement du culte, les Trappistes l'occupèrent pendant quelques années, et la cédèrent (1837) aux Oblats de Marie qui en sont maintenant possesseurs.

et Monseigneur de Harlay, archevêque de Paris, pris pour bitre, maintint l'abbesse et condamna l'évêque à révoquer ordonnance.

Ce double échec fut compensé par un succès d'un autre ge Toussaint de Forbin, transféré de Marseille à Beauvais, l vacante la place de *procureur-joint* à l'assemblée des comm de la Province. (1) Jean de Gaillard fut élu (1683) mais jouit de cet honneur; il tomba dans une maladie de langueur mourut deux ans après (28 janvier 1685). Il veilla avec soi la pureté de la discipline et encore plus sur la foi; il ne pe amais que des nouveautés funestes s'introduisissent dans son cèse. Il aimait beaucoup ses prêtres, mais il ne leur souffrait qui blessât la sainteté de leur caractère. Il prenait hautement défense lorsqu'on les accusait, et ensuite il savait si bien les riger en secret, qu'ils ne s'écartaient jamais impunément de l devoirs. Il faisait les cérémonies avec beaucoup de dignité. là qu'il paraissait véritablement rempli de l'Esprit-Saint qui animer toutes les fonctions d'un si saint ministère.

Joseph-Ignace de Foresta lui succéda (7 septembre 1685) commença l'exercice de son ministère par l'ouverture d'un ju universel qu'Innocent XII accorda pour obtenir de Dieu l'u des princes chrétiens et la paix de l'Europe. Il marcha sur les ces de ses prédécesseurs, et veilla avec soin à maintenir la reté de la foi. Des doctrines nouvelles s'étaient introduites France, et y avaient fait un grand nombre de prosélytes. Il même de bon ton de se déclarer pour l'erreur, ce qui la re beaucoup plus dangereuse. Le prélat s'arma de courage, et le péril était grand, plus il combattit avec générosité. Il p des ordonnances dans lesquelles il faisait voir avec autan science que d'érudition le danger de ces funestes nouvea Les partisans d'une morale suspecte et souvent foudroyée l'Église, travaillaient à insinuer leurs dangereuses opinion surtout à éteindre dans les cœurs cette vénération profonde fait recevoir les décrets du Saint-Siége comme des oracles noncés par le Saint-Esprit. C'est par là que l'hérésie de Ja nius se fortifiait et trouvait des sectateurs dans toutes les

(1) On appelait ainsi les deux évêques qui assistaient à ces assemblées au du clergé de la Province.

tions sociales, même parmi les personnes qui se piquaient de science et de religion.

Ignace de Foresta fut le premier évêque de France qui signala au monde chrétien le venin caché dans les réflexions morales du P. Quesnel sur le Nouveau Testament. Il donna l'éveil sur ce livre pernicieux, et il en interdit la lecture à ses diocésains. Son mandement, accueilli avec soumission et respect dans son diocèse, eut un grand retentissement. (17 avril 1714) On le trouve reproduit dans la plupart des ouvrages sur ces matières. Deux ans après (1716), il publia une lettre contre la Sorbonne dont plusieurs membres avaient refusé leur adhésion à la bulle *Unigenitus*. L'année suivante, il adressa aux curés de son diocèse une lettre pastorale qui contient plusieurs déclarations importantes au sujet de la même bulle. Il montre qu'elle est la règle de la foi ; que l'appel au futur Concile est nul et illégitime ; que les prêtres encourent l'excommunication en refusant de s'y soumettre ; qu'ils deviennent irréguliers en continuant l'exercice de leurs fonctions, et que les personnes qui reçoivent avec connaissance de cause les sacrements de leurs mains, participent à leurs sacriléges, quand même ils ne seraient pas dénoncés ; enfin que les jugements laïques ne peuvent rien contre les déclarations qu'il faisait, et qu'on devait les regarder comme nuls et non avenus.

Il condamna le fameux cas de conscience résolu par 40 docteurs de Sorbonne, d'après lesquels dans les questions de fait, on n'est pas obligé d'adhérer d'esprit et de cœur aux décrets émanés du Saint-Siége, mais seulement de garder un silence respectueux. C'est ainsi qu'il remplissait les devoirs d'un bon pasteur, et qu'il garantissait son troupeau de ces funestes doctrines, qui ne tendaient à d'autre but qu'à faire éluder l'autorité du Saint-Siége et de laisser à chacun la liberté de juger en dernier ressort les choses de la foi. Son exemple fut suivi par les prélats les plus illustres du royaume, et, afin que rien ne manquât à sa gloire, le parlement d'Aix, déjà tout imbu des maximes de la nouvelle secte, le condamna. On connaît la doctrine des parlements à cette époque. Les magistrats considérant les questions religieuses au point de vue pratique, jaloux de se maintenir dans le droit qu'ils avaient usurpé de s'immiscer dans les

affaires intérieures de l'Église, gênés par l'autorité de Rome adoptaient avec bonheur une doctrine qui rabaissait cette autorité et brisait le frein qui jusque-là les avait retenus. Cette conduite du parlement d'Aix donna un nouvel éclat à la conduite de l'évêque d'Apt, et montra combien pure était sa foi.

Ce prélat condamna peu après (1710) la théologie de l'Herminier, et prouva que ce docteur avait dans son traité de la Grâce suivi le système de Jansénius. Le clergé d'Apt fier d'avoir à sa tête un prélat d'un si grand mérite, se faisait gloire de professer les mêmes sentiments, et les chanoines, les bénéficiers les prieurs, les curés et les vicaires de toutes les paroisses donnèrent publiquement leur adhésion à la bulle *Unigenitus*. Le Chapitre dressa une délibération (1), et tous les prêtres la signèrent pendant la retraite pastorale.

L'évêque d'Apt ne se borna pas à l'instruction de son peuple; son zèle pour la foi le porta à faire parvenir jusqu'aux pieds du trône la lumière de la vérité. Il s'éleva avec véhémence contre la Sorbonne et les parlements, dans ses lettres à Philippe d'Orléans, régent du royaume, dont la politique tendait à favoriser le Jansénisme. Son *appel du roi mineur au roi majeur* de la déclaration du 7 octobre 1717 qui suspendait la publication de la bulle *Unigenitus*, et de tous les arrêts contre les évêques acceptants est un monument précieux de son zèle et de son courage. « Le jugement a commencé par la maison du Seigneur, dit-il ; ceux qui jugeaient autrefois de toutes les causes, même de celles qu'on appelle civiles, sont eux-mêmes jugés par des laïques sur des matières de foi. On en est venu jusqu'à censurer leur doctrine et condamner leurs écrits les plus sacrés à être lacérés et brûlés par des mains infâmes, attentat inouï même pendant les plus cruelles persécutions. » Ce mandement si glorieux de l'évêque d'Apt fut condamné au feu, six mois après sa publication, par le parlement d'Aix, qui ordonna en même temps la saisie du temporel. Cette dernière mesure fut rigoureusement exécutée. Le prélat, loin de mollir, publia un nouvel écrit, et continua à professer les mêmes doctrines.

Sa charité pour ses diocésains égalait son zèle pour la foi.

(1) *Arch. du Chap. d'Apt. Délibération du 30 avril 1707.*

en donna des preuves lorsque la peste commença à se manifester dans la ville épiscopale. (1720) Il indiqua des mesures pleines de sagesse pour circonscrire le mal et l'empêcher de faire de plus grands ravages ; et il veilla avec une bonté toute paternelle à ce que les malades fussent secourus. Il allait partout où sa présence pouvait être utile. Dieu bénit ses soins, et le fléau fit peu de victimes dans Apt, comparativement aux villes voisines qui furent presque dépeuplées : il cessa même d'une manière qui fut regardée comme miraculeuse. On attribua ce bienfait à la protection de la Sainte Vierge, et les habitants pour témoigner leur reconnaissance, s'engagèrent, par vœu, à faire bâtir la chapelle de Notre-Dame-de-la-Garde, et d'y aller chaque année le jour de la Purification, en procession générale, pendant cent ans. Les consuls s'obligèrent par le même vœu à faire célébrer une messe dans cette chapelle à chaque fête de la Sainte Vierge, et promirent d'assister avec les marques de leur dignité aux litanies qu'on devait y chanter, le jour de l'Assomption. On vit surtout diminuer sensiblement la contagion, lorsque Monseigneur de Foresta montant nu-pieds la montagne du Tauléri, donna sur la ville et sur le diocèse la bénédiction du Saint-Sacrement que les habitants reçurent prosternés sur les toits de leurs maisons. Ce prélat institua trois fêtes en mémoire de ce bienfait : celle du nom de Jésus, celle du nom de Marie, et celle de Saint Joachim, époux de Sainte Anne. L'assemblée générale du clergé de France lui donna les plus grands éloges (1725), et voulut que son diocèse eût part aux 20,000 fr. accordés à ceux d'Aix, d'Arles et de Marseille.

Cependant il pensait à se démettre, l'âge et les infirmités le rendant peu propre à exercer ses fonctions. Il désirait sur toutes choses avoir un successeur attaché aux saines doctrines. Il jeta les yeux sur M. de Vaccon, son neveu, chanoine et grand vicaire d'Apt. Une piété tendre et solide, beaucoup de charité pour les pauvres, un grand fond de douceur et de désintéressement formaient son caractère. Environ un ans après (2 mai 1723), Monseigneur de Foresta annonça sa retraite à ses diocésains. Il avait établi l'œuvre de l'Adoration Perpétuelle : il la dota en détachant quelques prieurés de la mense épiscopale, et la confia aux Jésuites. Il se retira à Marseille où il fit son testament spirituel (1727) ;

c'est une profession de foi assez étendue, qu'il adressa aux fidè
les du diocèse d'Apt, afin de les prémunir contre l'erreur. Le
Jansénistes ne manquèrent pas de s'acharner sur cette produc
tion, circonstance qui en fait singulièrement apprécier le mé
rite. Ce prélat, un des plus savants de son temps et des plus zélé
pour la foi, mourut à Marseille en 1736.

Cependant Louis de Fortia, dont nous avons admiré la tendr
charité pour les pauvres, allait recevoir devant Dieu la récom
pense promise au serviteur bon et fidèle, et laissait le siége d
Carpentras à Gaspard de Lascaris (1661) qui l'occupa jusqu'e
1691, où Laurent Butii le remplaça. Ce prélat embellit sa ca
thédrale. C'est sous son épiscopat que le célèbre Bernus de Ma
zan plaça au fond du chœur cette *Gloire* en bois doré, si admi
rable à cause de son étendue et de ses heureuses proportion
La hardiesse et la grâce des entrelacements, l'assemblage de
nuages, des rayons et des figures qui s'y jouent, tout contribue
en faire un ouvrage qui en son genre n'est surpassé que par l
Gloire de St-Pierre de Rome. L'artiste se l'était proposée pour mo
dèle. Il ne l'avait jamais vue, et c'est sur une simple esquisse d
ce chef-d'œuvre qu'il exécuta le sien. Aussi on ne peut lui re
fuser le mérite de l'invention, et son travail doit nous en paraî
tre d'autant plus précieux. L'évêque Butii admirait Bernus et l
était attaché. Il voulait l'emmener à Rome, afin de le placer su
un plus vaste théâtre, et lui donner les moyens de se perfection
ner dans son art. Mais Bernus aimait son pays ; il préféra reste
à Mazan ; la timidité qui faisait le fond de son caractère, ne l
permit pas d'accepter l'invitation du prélat. Il ne cessa de tra
vailler, et des chefs-d'œuvre innombrables sortaient continue
lement de ses mains. Il n'est presque point de pays qui ne s
glorifie de posséder quelque statue de lui ; son nom est l'expres
sion la plus haute de la statuaire parmi nous. (1)

(1) L'église paroissiale de Mazan possède de lui 1° une statue de Saint Roch,
pierre : 2° un Christ en bois ; 3° une statue de N.-D.-des-Sept-Douleurs, en bois.
Malemort, six statues magnifiques ; — Monteux, le buste de Sainte Barbe ; —
Roque-sur-Pernes, un buste de Saint Antoine ; — Caromb, le tombeau du maît
autel et le piédestal qui soutient la croix ; — Le Beaucet, la châsse et la sta
de Saint Gens ; — Bédarrides, une Vierge en pierre et les statues en bois de Sa
Étienne et de Saint Laurent ; — Avignon, la chapelle de la Résurrection à No
Dame-des-Doms ; — Carpentras, 1° la *Gloire* de St-Siffrein ; 2° les deux Adorat

François-Marie Abbati succéda à Butii sur le siége de Carpentras. (1710) Ce prélat né à Pesaro, d'une famille noble (13 janvier 1660), avait été successivement auditeur de la nonciature de Portugal et de celle de Venise. Clément XI, dont il était cousin germain, le nomma recteur du Comtat. (18 février 1702) Barbarossa, son prédécesseur, avait été presque toujours en opposition avec l'évêque de Carpentras. Abbati tint une conduite toute différente, et c'est par sa bonne intelligence avec le prélat, qu'il parvint à bannir la mendicité dans cette ville. Il réussit encore par le même moyen à faire transiger le prélat avec la commune de Carpentras au sujet de l'Aumône publique, fondée en 1347 et connue jadis sous le nom de *Pignote.* (1) Après plusieurs autres actions remarquables, il fut nommé évêque de Riéti et obligé de quitter la rectorie. (2) « Mais avant de s'éloigner de Carpentras, dit Charles Cottier, il montra combien grande était son affection pour cette ville, puisqu'il se fit inscrire parmi les habitants, et qu'il reçut avec reconnaissance les lettres patentes que le conseil municipal lui fit expédier, à cet effet, le 20 mars 1707, peu de jours avant son départ. Ce qui prouve encore que cette qualité de *citoyen de Carpentras* était de quelque prix à ses yeux, c'est qu'il ne manqua pas d'en faire mention, dans la lettre qu'il écrivit aux consuls de cette capitale du Venaissin, le 29 juin 1710, pour leur apprendre qu'il avait été transféré sur le siége épiscopal de leur Église. » (3) Il géra plusieurs fois encore la charge de recteur du Comtat, et lors-

du maître-autel : 3° les Tombeaux de l'évêque Butii ; 4° de l'évêque Lascaris ; 5° de Georges Benedicti de Cabanis ; 6° du chanoine d'Andrée. — M. Bouton, de Monteux, a recueilli un grand nombre de figurines en terre cuite exécutées par Bernus.

(1) Ce nom fut donné à une place d'Avignon, parce que le Bienheureux Humbert qui y avait son palais, faisait distribuer aux pauvres des pains auxquels par dévotion, il voulait que l'on donnât la forme de la tiare pontificale ou d'une pomme de pin, *ad instar pignotæ papalis*, dit Wading. De là le nom de *Pignote* donné à ce pain, et par extension au lieu où se faisait cette distribution. Plus tard on l'étendit aux établissements de charité publique.

(2) Il était présent lorsque l'évêque Butii posa la première pierre de l'Hôpital de Carpentras, sur laquelle on avait gravé l'inscription suivante : DD. L. BUTIO, *ep.* — DD. F. M. DE ABBATIBUS, *Rectore Comitatus ; — Cons.* Antonio Nouveau-Faucon, T. de Coborn, P. Allegier. — *Rectores* C. Villanova, C. D. d'Audibert, J. Vitalis, J. Berard *maximam hujus Domus — Dei partem fieri curarunt. Ann.* M. DCC. V.

(3) *Italia sacra*, *tom.* I. *col.* 1216.

qu'il fut devenu évêque de Carpentras, il crut devoir soutenir un procès contre le prieur d'Aurel, et successivement contre celui de Sault, pour éviter de contribuer aux charges affectées aux prieurés de ces communes, dont il percevait une portion de la dîme. Il fut condamné (1716—1727), et il s'en consola en composant sur ces matières un petit ouvrage qu'il fit imprimer. Il mourut en 1735, et il fut inhumé dans la tombe qu'il avait fait construire au milieu du chœur de sa cathédrale pour lui et ses successeurs. (1) Il laissa ses biens aux pauvres ; il les aurait fait ses héritiers universels, si le pouvoir qu'il avait de tester eût été revêtu des formalités requises. (2)

Tandis que nos prélats travaillaient avec un zèle infatigable à repousser les ennemis de la foi par la science et la vigueur qu'ils déployaient dans leurs écrits, et à favoriser la piété des fidèles en leur donnant l'exemple des plus belles vertus, il se formait dans Avignon un établissement destiné à régénérer le clergé et à lui donner une vie nouvelle. Nous voulons parler du Grand Séminaire de St-Charles de la Croix si cher à tous les prêtres du diocèse, parce qu'il leur rappelle le bienfait de leur éducation cléricale. L'histoire de son origine et de ses premiers développements offre quelque chose d'extrêmement attachant.

Parmi les décrets de réforme rendus par le Concile de Trente, celui qui prescrit l'établissement des Séminaires dans chaque diocèse, c'est-à-dire d'une école spéciale pour former les jeunes lévites à la science et à la piété, n'est pas le moins important. Nos seigneurs les évêques en étaient persuadés, et faisaient beaucoup d'efforts pour mettre ce décret en pratique. Mais le manque des ressources pécuniaires, question toujours vitale lorsqu'il s'agit d'établissement, et les difficultés provenant des anciennes maisons connues sous le nom de colléges, instituées dans un but presque identique, et fonctionnant régulièrement, formaient des obstacles difficiles à surmonter. L'Université avait le monopole de l'instruction publique, et en dehors des établissements dirigés ou approuvés par elle, personne ne pouvait ensei-

(1) On lisait sur un marbre blanc placé au-dessus de cette tombe : F. M. *Episcopus, sibi et successoribus suis. Anno Domini M.DCC.XXXI.*

(2) On conservait à la maison de Charité de Carpentras, un portrait en pied de cet évêque, au bas duquel on lisait : *Vivens aluit pauperes, moriens hæredes fecit.*

en. Les jeunes gens logés en ville, allaient y prendre des leçons. n'avait pas tardé à s'apercevoir des dangers que courait, loin la surveillance des parents, une jeunesse ainsi livrée à elle-me; on avait cherché à l'en préserver. De là cette multiplicité colléges fondés par des papes, des cardinaux et autres personnes dans Avignon. Les colléges de Dijon, d'Annecy, de Sénanque, Roure, de la Croix et autres, tous richement dotés, semblaient ondamment pourvoir à l'éducation de la jeunesse. Mais si le t était atteint pour les jeunes gens destinés à vivre dans le nde, il n'en était pas de même pour les ecclésiastiques, dont vie doit être d'autant plus sainte que l'état auquel ils aspirent plus sublime. Il fallait pour satisfaire aux exigences de cette se spéciale que les deux branches de l'enseignement, l'instruction et l'éducation, jusque-là séparées, fussent réunies, et e les jeunes clercs pussent trouver dans la même maison des îtres pour leur enseigner les sciences et les former à la piété. st le but de l'institution des Séminaires; c'est celui que se oposèrent les premiers fondateurs de St-Charles. Mais ce pro-ne se développa que peu à peu, et après bien des essais et des nnements inévitables dans une telle fondation.

M. François de Varie de St-Rême (1), prêtre et prieur de Mus Languedoc, s'occupait de bonnes œuvres à Avignon, sa ville tale. Il s'unit à quelques ecclésiastiques, dans le but de leur ner plus de stabilité et d'extension. (1684) Cette société, peu mbreuse d'abord, grandit et devint le berceau du Grand Sé-naire. On se voyait une fois le jour, à des heures fixes, et s'appliquait à l'étude de l'Ecriture Sainte. M. André de ue, prêtre, ancien élève de St-Sulpice (2), connut M. de Varie

(1) *Archives du grand Séminaire de St-Charles d'Avignon.*

(2) La Compagnie des Prêtres de St-Sulpice était alors très-florissante et faisait ucoup de bien. Parmi les prêtres qui y furent élevés et qui vinrent à Avi-n mettre en pratique les principes qu'ils y avaient puisés, Louis de Fogasse, connu sous le nom de M. d'Entrechaux, prêtre et chanoine de la Mé-pole, tint un rang très-distingué, et pendant de longues années ne cessa de beaucoup de bonnes œuvres. Il était né à Avignon, le 17 janvier 1633. Sa fa-le, illustre par sa noblesse, se faisait encore plus remarquer par sa piété: zar, son père, se sentait plus honoré de la qualité de chrétien que du no-sang qui coulait dans ses veines; Françoise-Louise de Suarès, sa mère, ne entait point la vertu qui était comme héréditaire dans la famille. Elle en pira de bonne heure l'amour à son fils, et pour y mieux réussir, elle ne cessait

fit partie de sa petite société. Trois ans après (1687), on jug
à propos de joindre la prière à l'étude et de s'adonner à l'ora
son mentale qu'on fit tous les jours pendant une demi-heure
immédiatement après l'étude, afin que chacun pût s'y trouve
On se réunit quelque temps chez M. de Varie, ensuite pend
trois ans chez M. de Blanc; mais comme celui-ci était en famill
et que les personnes étrangères à la petite société pouvaient
troubler les exercices, on résolut de louer une maison, afin d'a
voir plus de liberté. Dès lors on s'assembla plusieurs fois p
jour pour les conférences et autres pieux exercices, une fo
par semaine pour une honnête récréation, et deux ou trois fo
par an pour prendre ensemble un repas frugal, précédé de l'exa
men et accompagné d'un peu de lecture. Ce n'était pas enco
un séminaire, mais la réunion de quelques ecclésiastiques dés
reux de faire des progrès dans la vertu. Il paraît même qu'alo
on n'avait nullement la pensée de fonder un établissement d
cette importance. Dieu la leur inspira à la suite d'une retrait
que M. de Varie et M. de Blanc firent au Séminaire de Viviers d
rigé par les Messieurs de St-Sulpice. M. Coudrier en était supé
rieur. Il apprit le bien que ces deux prêtres faisaient à Avigno
il les engagea à travailler pour les jeunes clercs si souvent livré
à eux-mêmes et privés de tout secours spirituel. Ils goûtère
beaucoup cette idée, et bientôt ils trouvèrent l'occasion de l
réaliser.

de lui mettre devant les yeux les exemples de ses illustres frères, les évêq
de Vaison. Elle n'eut pas de peine à le former sur de si beaux modèles. On r
marqua de bonne heure dans le jeune Louis un naturel doux, un esprit d
cile, un cœur aimant le bien, une âme innocente et susceptible des i
pressions de la grâce. Il se sentit de l'attrait pour le sacerdoce, et ses pare
l'envoyèrent au Séminaire de St-Sulpice. « M. Olier, dit son pieux histori
avait demandé à Dieu qu'il lui envoyât de bons sujets pour seconder ses pi
desseins et soutenir le nouvel établissement; Louis d'Entrechaux fut un de c
que la Providence lui destina. » Dans cette nouvelle école de piété et sous
maître si habile, il jeta les fondements de cette haute perfection à laquelle
le vit s'élever. Il n'avait alors que vingt-deux ans. Pendant son séjour à Paris,
fut de deux ans, il eut le bonheur d'assister à la mort de M. Olier (1657). On
de grandes instances pour le retenir, mais ses parents le rappelaient; il rev
à Avignon, où Mgr de Marinis le pourvut d'un canonicat à Notre-Dame-des-Do
l'ordonna prêtre et lui confia les Religieuses du Verbe incarné qu'il dirigea j
qu'à sa mort, arrivée le 12 février 1706. Sa vie a été écrite par le P. Franç
Roque, dominicain, et imprimée à Avignon, chez F. Sébastien Offray. 1 vol. in-

Le 8 mai 1689, fête de l'apparition de Saint Michel Archange, M. de Varie étant allé entendre le panégyrique de cet illustre chef de la milice céleste dans l'église des Dames de la Visitation, rencontra un jeune clerc vêtu de long, c'est-à-dire portant la soutane (1), l'aborda à la sacristie et amena la conversation sur les obligations de l'état ecclésiastique. M. Décor, c'était le nom de l'abbé, lui laissa entrevoir le désir qu'il avait de les connaître. M. de Varie l'invita à venir chez lui. L'abbé accepta avec joie, et continua à s'y rendre tous les matins. Bientôt un autre ecclésiastique se joignit à lui : c'était M. Gouget. M. Bertet vint après; on ne consentit que très-difficilement à l'admettre. Ce délai lui devint salutaire, et M. Bertet fut dans la suite un des plus fermes soutiens de l'Œuvre, mise dès lors sous le patronage de Saint Charles Borromée. C'est lui que nous verrons bientôt fonder les Missionnaires de Notre-Dame de Ste-Garde. Avant de s'attacher définitivement à l'œuvre, il éprouva beaucoup de tentations, surtout à l'occasion de M. de Benoît, pieux laïque, fort adonné à la pénitence, qui passait souvent les nuits entières en oraison. Cette vie austère plaisait à M. Bertet qu'un tempérament de feu entraînait vers les choses extrêmes, et pendant quelque temps il prit ses avis, croyant pouvoir allier la confiance qu'il avait en M. de Varie avec l'attrait qu'il sentait

(1) Le Concile de Trente, sess. XIV, 6, renouvelant les dispositions du Concile de Vienne, célébré par Clément V, prescrit un vêtement particulier pour les clercs et laisse à l'évêque le droit et le soin de le déterminer. — Dans l'origine, les clercs n'avaient rien qui les distinguât à l'extérieur. On lit dans la vie de Saint Ambroise, que les Fidèles le confondaient quelquefois avec son frère Saint Satyre ; ce qu'ils n'auraient point fait si l'évêque avait eu un vêtement différent. Plus tard, les ecclésiastiques portèrent des habits de couleur tannée encore en usage chez les moines de Cluny. 13 Conciles généraux, 150 Conciles provinciaux, 300 Synodes et 18 Papes ont converti cet usage en loi *(Dict. des Sciences Ecclés.)*, en sorte que maintenant aucun ecclésiastique ne peut s'en dispenser. Le Concile de Trente désigne le vêtement des clercs par les mots *vestem talarem*. On entend par là un vêtement descendant jusqu'aux talons et fermé de tous côtés. On lui a donné le nom de soutane. Ducange le définit *togæ seu tunicæ species quam etiamnum* soutane *vocamus*, *quod sultanorum seu turcorum vestis propria fuerit*. C'est aussi le sentiment de Villamont, Angevin, Voyage, liv. II. 22. Richelet et Ménage croient que ce mot vient de l'italien *sottana* dérivé de *sotto*, habit de dessous. La première opinion nous paraît préférable, c'est le sentiment de le Camus, évêque de Belley, ami de Saint François-de-Sales. Ce prélat, dans son sermon sur les trois simonies, s'élève fortement contre les ecclésiastiques qui mettent trop de luxe dans leurs vêtements.

pour cet austère pénitent. Dieu le délivra de cette tentati l'intermédiaire de M. de Guilhem prêtre et docteur de Sorl qui depuis quelque temps avait été reçu dans la soci s'aperçut de l'état de perplexité où se trouvait M. Bertet lui fit entendre qu'un laïque pénitent peut être un saint ; t trouver propre à diriger les clercs, et qu'il ferait beaucoup de se confier en M. de Varie en qui Dieu avait mis l'esq direction, et sur qui le caractère sacerdotal attirait les nécessaires pour remplir dignement ce ministère. Les paro M. de Guilhem fixèrent les perplexités de M. Bertet, qui d eut pour M. de Varie une confiance sans bornes, et la bon vre commencée n'alla que plus vite. Tous agirent de concer réunir les jeunes ecclésiastiques, afin de les soutenir d bien et d'augmenter leur ferveur.

Ces heureux commencements furent traversés par ceux-l qui auraient dû soutenir cette œuvre naissante, et qui depui ou six ans étaient avec M. de Varie. Cet homme de Die de se décourager, supporta avec patience l'opposition mettait à ses desseins, et lorsqu'on lui en parlait, il se c tait de répondre que les intentions des opposants n'étaien mauvaises, mais qu'ils étaient mal informés. Peu à peu il pha des obstacles, et, en moins d'un an, l'œuvre des ecclésiastiques, généralement approuvée, prit un nouve veloppement. Il continuait à lui donner tous ses soins (1) qu'une maladie grave le mit dans l'impossibilité d'agir: Blanc le remplaça, et s'affectionna si fort à l'œuvre qu'il résolution de s'y consacrer entièrement. Il fut confirmé d dessein par l'abbé de la Pérouse qui avait prêché l'Aven Carême à Avignon. (1603) M. de Blanc, alors chanoine Agricol, l'engagea à donner une retraite aux jeunes ecclé ques qu'il réunit et qu'il fit vivre en communauté pendan

(1) Ils faisaient, tous les jeudis, dans la matinée, une demi-heure d' suivie de la répétition, et demi-heure d'explication de l'Écriture-Sainte ; midi ils récitaient l'Écriture-Sainte dans le jardin de la maison, ou à la nade, et au retour, ils disaient le chapelet. Une fois le mois, ces jeun communiaient tous ensemble dans quelque église de la ville, et de te temps, en présence de M. de Varie ou de quelque prêtre associé à l'Œ soutenaient des thèses tirées des cahiers qu'ils écrivaient au collège des J *(Arch. du grand Sémin. d'Avig.)*

ce temps. Les heureux résultats de cette réunion de quelques jours, firent concevoir un nouveau désir de cette vie commune. Une maison était nécessaire, la Providence la procura. M. de Varie disait la messe dans l'église des Filles Repenties. (1) L'intendante d'Arnoux le prit pour directeur, et, obligée de se retirer dans sa famille, lui céda gratuitement pour les dix-huit mois qu'elle était en droit d'y rester encore, la maison qu'elle habitait. On y transféra les jeunes clercs : les exercices furent beaucoup mieux suivis (2), et l'établissement prit peu à peu la forme qu'il devait avoir. (3) M. Décor qui avait donné l'occasion de commencer l'Œuvre, était mort dans de si saintes dispositions qu'on attribua ce succès à ses prières dans le ciel.

Cependant on aspirait toujours à une communauté plus parfaite. Il fallait un domestique, Dieu eut soin d'y pourvoir. (4) Plus de trente jeunes clercs se trouvaient réunis dans la maison de Madame d'Arnoux (5) ; les dix-huit mois touchaient à leur fin ; M. de Varie en loua une autre, paroisse St-Agricol, en face des PP. Dominicains (6), et se donnant entièrement à l'Œuvre, alla

(1) Cette maison, fondée en 1627, sur la place Pignote, était sous le vocable de Ste-Marie Égyptienne.

(2) On y faisait tous les jours des *académies* de philosophie, de théologie et de plain-chant. On y ajouta bientôt les cérémonies de l'Église, et l'enseignement fut à peu près complet. *(Ib.)*

(3) Plusieurs ecclésiastiques couchaient alors dans la maison ; les plus pauvres y prenaient leurs repas, chacun apportant de chez soi les aliments qui lui étaient nécessaires. Peu après, on acheta de la vaisselle, et ils mangèrent tous ensemble. *(Ib.)*

(4) Un pauvre ouvrier en soie, sans travail, partait pour les Indes, afin de servir les missionnaires. Il était robuste : on lui proposa le service de la maison, il l'accepta et il remplit son office avec beaucoup de dévouement pendant plusieurs années. *(Arch. du grand Sém.)*

(5) L'œuvre se développa beaucoup pendant ces dix-huit mois : les exercices se faisaient à des heures précises. On traça un règlement facile et peu assujétissant, afin de ne pas rebuter des jeunes gens peu accoutumés à mettre de la précision dans les différentes actions de la journée. Le silence fut observé dans la maison. On donna le sujet d'oraison chaque soir, on fit la lecture spirituelle et la prière en commun, on lut pendant les repas, et, comme on s'aperçut qu'il se commettait plusieurs fautes, on fit agréer aux ecclésiastiques qu'une fois par semaine, on les avertirait publiquement. Cette régularité ne plut pas à tous ; quelques-uns ne pouvant s'y soumettre, on les pria de se retirer. *(Ibid.)*

(6) Cette maison se trouvait, rue Annanelle, n° 23 ou 25, près des Récollets ; elle coûta 180 fr. de loyer que M. de Blanc paya, ainsi que les gages des domestiques. Madame d'Arnoux donna cent écus pour acheter les gros meubles. On mit les

y habiter avec les ecclésiastiques. Quelques prêtres suivirent son exemple, le nombre de jeunes clercs augmenta et on loua (1696) une maison plus spacieuse sur la paroisse de la Madeleine. (1) Alors seulement l'Œuvre prit la forme d'un Séminaire régulier, car depuis sept ans qu'elle était commencée (1689—1696), ce n'étaient que des essais plus ou moins imparfaits. Un règlement très-circonstancié détermina toutes les actions de la journée; c'était à peu de chose près celui que l'on observe encore. (2) Au bout de deux ans, (1698) le nombre des ecclésiastiques avait tellement augmenté que l'on crut pouvoir se charger de l'église

aliments en commun; chaque élève donnait dix émines de blé pour dix mois et huit livres *patats* par mois, c'est-à-dire à peu près sept francs, et meublait sa chambre. Jusque-là les choses s'étaient passées avec beaucoup de simplicité, chacun apportait son pain et son vin, et pour le surplus donnait deux sous et demi par repas. *(Ib.)*

(1) Cette maison a été démolie : elle formait le coin des rues Ste-Madeleine et Molière.

(2) Les études avaient pour objet l'Écriture-Sainte et les cas de conscience, c'est-à-dire la théologie morale beaucoup trop négligée jusqu'alors, les questions purement dogmatiques, et surtout les matières bénéficiales absorbant l'attention publique. Trois examens par an constataient les progrès ; ils avaient lieu aux fêtes de Noël, de Pâques et de Saint Jean-Baptiste, et duraient ordinairement 15 jours. On les nomma *tentatives* afin de ne pas effaroucher les esprits. Ceux qui n'avaient pas répondu d'une manière satisfaisante, une première fois, étaient avertis par M. le Supérieur qu'ils avaient fait un pas *d'approximation* vers la porte ; à la seconde, l'avertissement devenait plus pressant, et à la troisième on les priait de se retirer. Dans ces examens, l'élève exposait le plan et donnait l'analyse du traité. Il devait savoir les définitions par cœur, répondre aux questions et aux objections, et enfin montrer aux examinateurs et même laisser entre leurs mains son résumé par écrit, ou comme on l'appelait alors son *compendium*. Des notes étaient prises sur chaque élève, et ceux qui n'avaient pas répondu d'une manière convenable étaient priés de passer leurs vacances chez quelque bon maître, afin de réparer le temps perdu. Les ordinations se faisaient de préférence en septembre, afin de favoriser les études.

Un règlement particulier descendait dans le détail de chaque semaine et de chaque jour. Aucun exercice n'y était oublié, l'oraison, la lecture spirituelle et même la coulpe, la monition, les oraisons jaculatoires et l'examen de conscience. Tous les jours on devait consacrer un quart d'heure à ce dernier exercice, parce qu'on jugeait que c'était le plus court pour se corriger de ses défauts. Les retraites étaient aussi considérées comme très-propres à se renouveler et à s'avancer dans la vie spirituelle. Il n'y en avait point de générale au commencement de l'année, chacun en faisait une de huit jours durant les vacances. Outre cela, il y avait de temps en temps des retraites d'un jour. Les grandes vacances commençaient à l'Assomption et finissaient à Saint Luc, et les petites avaient lieu à Pâques. On recommandait surtout de se concerter avec son directeur, et de

de St-Jean de Rhodes (1), paroisse St-Agricol, pour y exercer les fonctions ecclésiastiques les dimanches et fêtes. Dès lors l'accroissement devint si rapide que pendant quatre ans, on fut obligé de changer plusieurs fois de maison. (1700) Les directeurs étaient au nombre de cinq : MM. de Varie, de Blanc, Combette, Blanchet et Abbes. Ils restèrent tous dans le Séminaire de St-Charles lorsqu'il fut uni à St-Sulpice. On travailla à faire ériger l'établissement en communauté ecclésiastique. Monseigneur Fiesqui, archevêque d'Avignon, nonce extraordinaire en France, accorda volontiers toutes les autorisations nécessaires (13 février 1702), et l'Œuvre eut ainsi qualité pour recevoir et pour acquérir. Deux ans après, M. Jacques de Cambis d'Orsan, patron du Collége de Ste-Croix, en céda le gouvernement spirituel et temporel au supérieur et aux directeurs de la communauté de St-Charles, qui, réunissant ces deux titres, prit la dénomination de Séminaire de St-Charles de la Croix. (2) Cet événement arriva en 1704, et fut suivi de l'union au Séminaire de St-Sulpice, ce qui eut des suites très-importantes et ne rencontra pas de petites difficultés.

M. Olier, fondateur de St-Sulpice, avait eu la pensée d'établir un Séminaire à Avignon. Plein de respect et de soumission pour le Saint-Siége, il était persuadé que ses travaux seraient bénis du Ciel s'il les mettait plus spécialement sous les ordres du Vicaire de Jésus-Christ, en travaillant dans un pays soumis immédiatement au Saint-Siége. Il fit donc quelques démarches en ce sens, et vint même, ainsi que nous l'avons dit, deux fois à Avignon : il trouva le Vice-Légat bien disposé, mais l'archevêque ne lui fut pas si favorable. Il n'alla pas plus loin, car il

fixer avec lui l'ordre des études et des exercices, et le temps que l'on devait y consacrer. *(Archiv. du grand Sém.)*

(1) Maintenant, hôtel du Louvre. Cette église, devenue propriété particulière, existe encore; elle est enclavée au milieu des maisons.

(2) En mémoire de son ancien droit, chaque année, avant la Révolution, le jour de St-Charles, M. de Cambis allait dîner au grand Séminaire et se faisait servir au milieu du réfectoire, en présence de toute la Communauté par quatre boursiers du Collége de la Croix. — Ce Collége, situé dans la rue de ce nom, entre l'hôtel Crillon et la Bonneterie, avait été fondé (14 septembre 1500) par Guillaume Ricci, docteur en droit, et autorisé par Clément VII. Il y avait dix bourses ou places, toutes à la nomination de M. de Cambis.

était convaincu que la volonté des supérieurs est la marque dinaire de celle de Dieu, et il eût craint de s'ingérer de lui-mê dans cet emploi s'il eût fait de nouveaux efforts. (1) Ces mê principes dirigèrent M. de Bretonvilliers et M. Tronson ses s cesseurs; ils ne pensaient plus au projet de M. Olier, lors les circonstances leur offrirent l'occasion de le réaliser. M. de tuys, vicaire-général d'Avignon, élève de St-Sulpice, crut f une chose utile, en confiant l'éducation des ecclésiastiques diocèses aux prêtres de cette illustre congrégation. Il fit premières démarches et mit beaucoup d'activité pour surm ter les obstacles. Il écrivait à M. Tronson en 1690: « Vous sa que M. Olier n'a rien désiré avec tant de passion, que d'a une occasion favorable de pouvoir témoigner par ses services par ceux de ses Messieurs, le respect singulier qu'il avait touj eu pour le Saint-Siége. » Le dessein de M. de Pertuys n'était d'unir St-Charles à St-Sulpice, mais de donner à St-Sulpice Collége de St-Nicolas, alors soumis à la propagande et ren mant onze bourses pour les différents diocèses de la Savoie du Dauphiné, et neuf pour ceux de la Provence et du Com Il avait été fondé par un archevêque d'Arles et organisé par évêque de Vaison son grand vicaire. On n'y admettait que élèves capables d'étudier en philosophie et en théologie. Ils restaient six ans, temps nécessaire pour prendre le grade docteur en théologie et en droit.

M. Tronson ne crut pas devoir accepter ces propositions; puissants motifs l'arrêtaient: l'archevêque ne lui paraissait bien disposé; d'ailleurs il fallait enseigner la philosophie, et règles de St-Sulpice ne le permettaient pas. M. de Pertuys ne découragea point; il consentit à ce qu'on ne reçût que des théo giens, et qu'on renvoyât les philosophes au Collége du Roure promit que le recteur et le vice-recteur de St-Nicolas donn raient leur démission. Tout paraissait arrangé, lorsque de n velles complications surgirent, et l'affaire ne put aboutir, évêques de Savoie, de Dauphiné et de Provence, intéressés dans conservation du Collége d'Annecy s'étant alarmés, et la Prop gande ayant ordonné que les choses resteraient *in statu quo*. Al

(1) M. Faillon. *Vie de M. Olier*, *tom.* II. *pag.* 371. — *pag.* 401.

M. de Pertuys jeta les yeux sur le Collége de la ville, et obtint qu'il serait remis aux Messieurs de St-Sulpice. Mais ceux-ci se trouvèrent dans l'impossibilité de fournir des sujets, à cause des nombreux établissements qu'ils avaient été appelés à fonder depuis trois ans. M. de Pertuys ne recula pas devant ces nouveaux obstacles, il se donna du mouvement; le nonce du Pape résidant à Paris, le Vice-Légat, l'archevêque d'Avignon firent de nouvelles instances. M. Tronson répondit que cette mission lui paraissant une des plus importantes, il consentirait à déplacer un supérieur, mais à condition qu'on fournirait une maison convenable, et des fonds suffisants pour entretenir un supérieur, un vice-supérieur, trois professeurs, un économe et quatre domestiques. Ces conditions n'ayant pu être remplies, ce second projet échoua.

Dieu se servit d'une autre voie pour l'exécution de son œuvre. La Communauté de St-Charles s'étant établie peu à peu, M. de Marie et M. de Blanc avaient (1693), pendant qu'il s'agissait du Collége St-Nicolas, témoigné le désir d'être unis à St-Sulpice. M. Tronson accueillit leur proposition avec joie, mais leur répondit que le moment n'était pas encore venu. M. Tronson mourut, et M. Lechassier lui succéda. Les Messieurs de St-Charles renouvelèrent leur demande. M. Lechassier les assura qu'il entrait dans les vues de M. Olier et de M. Tronson, et, après quelques hésitations, tous les obstacles ayant disparu, il envoya M. de Guilhem, prêtre, appartenant à une famille respectable d'Avignon, qui avait passé de la Communauté de St-Charles au Séminaire et à la Compagnie de St-Sulpice. Il était alors à Viviers. Il arriva à Avignon, non en qualité de supérieur, mais seulement pour disposer toutes choses. Il réussit au delà de ses espérances (1705), et l'union fut consommée.

Sur ces entrefaites, Monseigneur de Fiesqui fut transféré à Gênes. La crainte que son successeur ne fût pas favorable à l'union de St-Charles avec St-Sulpice, engagea ces Messieurs à la tenir secrète; mais leurs appréhensions se dissipèrent, lorsqu'ils apprirent la nomination de Monseigneur de Gontériis. M. Lechassier lui écrivit pour lui demander en faveur du nouvel établissement la protection dont l'honorait son devancier: le prélat fut plein de bonté pour la communauté naissante, lui

rendit les plus grands services, et la regarda comme son Séminaire. M. de Guilhem avait si bien disposé toutes choses que sa présence devint nécessaire. Il fut adjoint aux cinq directeurs qui se trouvaient déjà dans la maison, et bientôt il se vit tellement accablé d'occupations que sa santé commença à s'altérer. Ses parents alarmés écrivirent au supérieur de St-Sulpice de l'envoyer dans un Séminaire où il put prendre quelque repos. M. Lechassier, avant d'en priver St-Charles, lui traça des règles pleines de prudence, et lui écrivit de se conserver pour le bien de l'Église. « Faites vie d'infirme, ajoutait-il, afin de pouvoir faire ensuite vie d'homme qui se porte bien. » Aux vacances de cette même année (1707), M. de Guilhem conduisit à Paris M. de Ste-Marie, ecclésiastique distingué que nous verrons bientôt supérieur à Avignon. Il revint à la rentrée des classes, et amena un nouveau directeur que sa santé délabrée força à se retirer au bout d'un an. M. de Ste-Marie le remplaça, et ne quitta plus la maison. La ferveur qui régnait alors à St-Charles était admirable. On y poussait la mortification si loin qu'il fallut y mettre des bornes. Plusieurs coutumes peu conformes à celles des autres Séminaires s'y étaient introduites. Au lieu d'assiettes, on se servait de petits plateaux de bois appelés *Trouchoirs*. On y jeûnait tous les vendredis de l'année. Cette rigueur pouvait nuire à la santé; M. Lechassier écrivit au supérieur de la retrancher. « Quant au jeûne du vendredi, mandait-il, M. Vincent (St Vincent de Paul) ne l'a pas établi à St-Lazare, et M. de Bretonvilliers ne voulut pas que le supérieur du Puy le mît pour la veille de la Sainte Vierge. »

Cependant les Messieurs de St-Charles ne perdaient pas de vue l'acquisition d'une maison convenable pour une communauté. Ils achetèrent un jardin au Collége de St-Martial. Cette acquisition fut annulée pour défaut de forme. Peu de temps après, on leur offrit un local beaucoup plus vaste dans le même quartier. C'est celui sur lequel on bâtit dix ans après le Séminaire actuel; il y avait déjà une maison très-spacieuse et propre à être habitée. Cette maison qui a existé jusqu'à l'entière construction des grands bâtiments que l'on voit aujourd'hui, était celle où François I fut reçu lorsqu'il passa à Avignon. (1536) Elle coûta 30,000 fr. Le Séminaire aurait été dans l'impossibilité de payer cette somme,

ieurs personnes ne s'étaient empressées d'y contribuer. (1)
mmunauté ne tarda pas à se transporter dans le nouveau lo-
t, peu après (12 septembre 1710), M. de Gonteriis lui permit
r une chapelle. Elle occupait la même place où plus tard
que l'on voit maintenant, fut bâtie. L'archevêque la bénit
nellement, permit d'y célébrer la messe et les saints offi-
l'y avoir le Saint-Sacrement et d'y ensevelir, sauf les droits
paroisse à l'égard desquels une transaction fut passée. Le
même de la bénédiction de cette chapelle, une personne
e voulut pas être connue, donna 405 fr. On plaça cet ar-
et la rente annuelle servit à l'entretien de la lampe desti-
brûler continuellement devant le Saint-Sacrement : c'était
ation de la pieuse donatrice.
directeurs de St-Charles étaient depuis sept ans sous la
dance du supérieur de St-Sulpice, et lui avaient plusieurs
émoigné le désir d'être honorés de sa visite, espérant par
ndre mieux les usages et entrer de plus en plus dans l'es-
le M. Olier. M. Lechassier, ne pouvant à cause de ses infir-
venir lui-même à Avignon, y envoya en qualité de visi-
M. Lepelletier qui lui succéda comme supérieur général.
ai 1712) Il commença les exercices de la visite, tels qu'ils
atiquent dans les Séminaires dépendant de St-Sulpice. Il
ue ses soins devaient tendre plutôt à régler la ferveur qu'à
ger les abus. On peut en juger par la réforme suivante.
directeurs, par esprit de pauvreté et de mortification,
ent mis à la petite table, et partageaient la nourriture
éminaristes qui ne pouvaient pas payer la pension en-
La pauvreté de la maison avait obligé à faire cette dis-
ion qui, attendu les mœurs de l'époque, n'avait rien de
nant. M. Lepelletier leur représenta qu'un régime suffisant
des jeunes gens robustes qui passaient peu d'années au
naire, serait nuisible à la santé des directeurs destinés à
e longtemps ce genre de vie; que d'ailleurs d'autres Mes-
s, animés de pareils sentiments, pourraient dans la suite
oir se mettre au même régime, et le soutenir plus difficile-

M. Lepelletier, abbé de St-Aubin, et en dernier lieu, Supérieur général
Sulpice, consacra de ses propres revenus la somme de 10,000 fr. à l'acqui-
n de cette maison et à la construction des nouveaux bâtiments.

ment. Il les pria de se mettre au nombre de ceux qui payaie la pension entière. Il termina la visite en témoignant la sati faction qu'il éprouvait et la consolation extrême que Dieu l avait donnée dans cette maison. Quatre ans après (1716), M. L pelletier vint de nouveau en qualité de visiteur, et régla qu'i séparerait les philosophes des théologiens, et qu'on les logerai autant que possible, dans les bâtiments placés au couchant d la maison. Il voulut même qu'on enseignât, outre la morale, l théologie scolastique ou dogmatique.

Depuis trente ans M. de Varie conduisait le Séminaire avec s gesse. Tout entier à sa communauté, il lui avait consacré tou ses soins, et s'était même dépouillé en sa faveur de ses bien Dans son testament (9 mai 1709), il avait institué légataire uni versel M. de Guilhem à qui il dit en secret que son intentio était de faire passer au Séminaire tous ses biens provenan de l'héritage paternel. Plus tard, (1721), il céda de son vivan tout ce qu'il possédait, à la seule condition que le Séminair l'entretiendrait et payerait ses dettes. Il vivait ainsi, depui neuf ans, dépouillé de tout, lorsque Dieu l'appela à lui, le janvier 1730, âgé de 72 ans. Le Séminaire perdit en lui so fondateur, son premier supérieur et son insigne bienfaiteur. L clergé le regretta comme un guide sûr et un modèle de toute les vertus, et les séminaristes le pleurèrent comme un père.

Le Séminaire prit de rapides développements sous M. de Gui lhem et sous M. de Blanc qui succédèrent à M. de Varie. Le pre mier ne gouverna qu'un an, et jeta, en 1720, les fondation des grands et magnifiques bâtiments qui existent encore. I Franque, architecte d'Avignon, en donna le plan, et M. Lan bertin le fit exécuter. Une inscription fut placée sous la pre mière pierre. L'ouvrage avança avec rapidité, et peu d'anné suffirent pour le mener à sa perfection. Ces développements ex térieurs étaient peu de chose en comparaison des avantages im menses qu'en retirait le clergé d'Avignon et des diocèses voisin car dans ce Séminaire on admettait tous les élèves indistinct ment sans faire attention au lieu de leur origine. Il suffisait qu l'on trouvât en eux des dispositions convenables pour en faire bons ministres du Seigneur.

Parmi les premiers prêtres sortis du Séminaire de St-Charle

plusieurs se distinguèrent par leurs talents et par leurs vertus. De ce nombre fut le P. Brydayne, devenu célèbre dans la France entière. La Providence le conduisit comme par la main dans cette maison justement renommée dès son origine. Les directeurs ne tardèrent pas à découvrir en lui cette piété tendre, ce zèle apostolique, cette éloquence du cœur qui lui ont mérité le titre d'apôtre de la France. Aussi pendant qu'il édifiait ses condisciples par sa constante régularité, il leur laissait voir la justesse et la vivacité de son esprit, dans les conférences où il leur répétait les leçons de théologie. Il émouvait jusques aux larmes, et il faisait naître dans tous les cœurs le désir d'une vie plus sainte quand, le soir, devant toute la communauté, il exprimait les sentiments de sa belle âme. La ville commença bientôt à l'admirer. Il fit successivement le catéchisme dans les paroisses de St-Pierre, de St-Didier et de la Principale; les enfants y accouraient en foule, et les fidèles de tout âge, les prêtres même allaient l'écouter. Après avoir reçu les Ordres sacrés, il se consacra à l'œuvre des Missions pour laquelle il avait beaucoup d'attraits, réunissant d'ailleurs à un degré éminent tout ce ce qui était propre à le faire réussir dans un si saint ministère (1): une constitution forte, une santé à toute épreuve, une physionomie gracieuse, un abord facile, une contenance noble, une taille haute, une voix puissante dont les éclats portaient l'effroi dans tous les cœurs. Son esprit était juste, solide, méthodique; son raisonnement serré et pressant offrait toujours les rapports les mieux ménagés entre les moyens et la fin. Des saillies brillantes, des aperçus délicats, ingénieux, des idées nettes, une élocution facile, une conversation enjouée, aimable, un mépris marqué pour tout ce qui sent l'affectation, le bel esprit, et par conséquent un goût prononcé pour tout ce qui est grand, noble, élevé: telles étaient les qualités de cet homme apostolique.

On en fut frappé à sa première mission d'Avignon (1734) où son zèle fut couronné du plus brillant succès. Le Vice-Légat remit, pour ainsi dire, toute son autorité entre ses mains, et lorsqu'on venait lui demander des faveurs, ou l'exercice de son

(1) *Vie du P. Brydayne.*

autorité : « Allez trouver ce grand homme, disait-il, l'apôtre d la France ; le P. Brydayne a tous mes pouvoirs ; j'approuve d'a vance ce qu'il fera. » Monseigneur de Gonteriis qui avait sollicit cette mission avec instance, le seconda avec ardeur. Le P. Bry dayne donna plusieurs missions dans le Comtat : Carpentras Vaison, Cavaillon, furent tour à tour le théâtre de ses travaux Pendant 40 ans, il ne cessa de parcourir la France, laissant par tout des marques éclatantes de son zèle. Il parut à la cour d Louis XV, et tout le monde connaît le brillant exorde que lu prête l'abbé Maury, dans un sermon qu'il prêcha à l'église de St Sulpice. (1) Enfin, épuisé de travaux, il mourut à Roquemaur dans l'exercice de ses fonctions apostoliques (22 septembre 1767) On l'ensevelit derrière le maître-autel de l'église paroissiale. (2 Il fut réputé un des plus grands ouvriers évangéliques qui dan ces derniers temps aient cultivé la vigne du Seigneur.

Un autre prêtre remarquable, sorti du Séminaire de St-Char les, fut M. Laurent-Dominique Bertet, fondateur et premie supérieur de la Congrégation des Missionnaires de Notre-Dam de Ste-Garde. Il était moins éloquent, moins brillant que le P Brydayne, mais il puisait dans l'ardeur de son zèle un véritabl talent pour la parole ; il répandit moins d'éclat, mais il opér un bien plus solide, en laissant après lui une congrégation qu pendant plus d'un demi-siècle fit admirer les héritiers de so zèle et les imitateurs de ses vertus. Dieu, admirable dans le secrets de sa sagesse, conduit ses serviteurs par des voies in connues au monde et entièrement opposées aux règles de l prudence humaine. M. Bertet en offre un exemple remarquabl Il naquit à Avignon le 5 août 1670. Il appartenait à une famil honorable. Il reçut de la nature une grande vivacité d'esprit et le ciel lui donna une heureuse inclination pour la vertu. S parents cultivèrent avec soin ces précieuses dispositions, et bie tôt ils purent prévoir que Dieu l'appelait à quelque chose (

(1) Maury. *Essai sur l'Éloquence de la chaire.* — Les sermons du P. Brydayne o été publiés, en 1825, à Avignon, par F. Seguin, sur les manuscrits autographe

(2) Voici son épitaphe : *D. O. M. Hic jacet R. D. Joannes Jacobus Brydayne — cerdos diœcesis Ucetensis, vir vere apostolicus — zelo et charitate nulli secundus qui cum pluribus per totam fere Galliam — missionibus peractis — et immensis la ribus exantlatis, innumerabiles — Christo filios peperisset — evangelizando — Ro mauræ cursum consummavit — die 22 dec. anno M. DCC. LXVII. ætate LXVII.*

grand. Il s'éloigna de toute société mondaine et il conserva ainsi une grande innocence de mœurs et une entière pureté. Il tourna dès lors son cœur vers le ciel, et il se sentit animé d'un amour tendre pour Jésus-Christ et d'une dévotion sensible envers la Sainte Vierge. Il aima les pauvres jusqu'à s'imposer à lui-même toutes sortes de privations, afin de les secourir. Il étudia la théologie au collége des Jésuites, demandant sans cesse au ciel de lui faire connaître la voie par laquelle il devait marcher. A la suite d'une retraite, une voix intérieure lui fit entendre que la volonté de Dieu était qu'il se fît prêtre. L'inspiration continua pendant plus de deux ans. Il s'attacha à bien comprendre la sainteté du sacerdoce, et il conçut encore plus d'éloignement pour le monde. Son attrait pour la pauvreté le porta à se dépouiller de tout. Dieu inclina tellement son cœur du côté de la vertu que dans ces commencements, rien ne lui paraissait difficile ; il avouait dans la suite qu'il n'eut presque plus de combats à soutenir. Il vivait d'une manière très-austère, et de peur que son directeur ne l'en détournât, il se mit sous la conduite d'un homme d'une grande sévérité. Mais celui-ci, plus éclairé, modéra son ardeur et le réduisit aux bornes d'une sage discrétion. M. Bertet se soumit, et Dieu bénissant sa conduite, lui inspira cette ardeur extraordinaire pour les intérêts de Jésus-Christ qui le porta à travailler avec tant de zèle au salut du prochain. M. Jacques, pieux ecclésiastique, plus tard curé de St-Symphorien, son ami, le conduisit à M. de Varie, qui, avant de l'admettre dans sa société, crut devoir l'éprouver quelque temps, car il voyait avec peine en M. Bertet ce zèle ardent qui l'entraînait vers les choses extrêmes. Mais bientôt ses craintes se dissipèrent, et M. Bertet fut le troisième qui entra dans la Congrégation de St-Charles. (1)

M. de Varie menait une vie commune et ordinaire aux yeux du monde ; ce n'était pas un petit mérite de cacher ainsi ce que la vertu a de plus sublime. M. Bertet s'y méprit ; peu s'en fallut qu'il ne fût victime d'une illusion. Il y avait dans la ville un grand homme de bien, simple laïque, très-renommé pour ses pénitences. Nous avons vu comment M. Bertet se mit en rapport avec lui , et crut pouvoir concilier l'attrait qu'il avait pour M.

(1) *Vie de M. Bertet, par un Prêtre de la Congrég. de Notre-Dame de Ste-Garde.*

de Benoît (1), ainsi s'appelait le célèbre pénitent, avec la co
fiance qu'il devait à M. de Varie. M. de Guilhem le tira de ce p
ril. (2) Nous avons raconté toutes les phases par lesquelles pa
le Séminaire de St-Charles avant de prendre sa forme derniè
mais nous n'avons pas dit toutes les angoisses qu'on y éprou
M. Bertet, conduit par M. de Varie, se retira avec trois de s
compagnons, dans une maison cédée par M. Aubert, saint pr
tre mort plus tard au service des pestiférés. Ses parents le v
rent avec peine prendre cette détermination, et cherchèrent à l'
détourner. Ne pouvant y réussir par leurs conseils, ils le rédui
rent à l'indigence et lui firent une pension si modique qu'un pa
vre y aurait à peine pu trouver sa subsistance. Il s'en content
heureux de quitter l'aisance de la maison paternelle pour embra
ser la pauvreté de Jésus-Christ. Ses compagnons n'étaient pa
mieux pourvus que lui ; à peine s'ils pouvaient entre tous avoir u
domestique. Une pauvre veuve, touchée de leur embarras, leu
présenta son fils pour être portier et s'offrit elle-même pour fair
à leur égard l'office de Marthe. Ils l'accueillirent avec reconnais
sance, mais M. de Varie, conduit par une raison plus haute, s'y
opposa. Ce fut alors qu'on prit pour cuisinier l'ouvrier en soi
dont nous avons parlé. Celui-ci s'associa pleinement à leur pau
vreté, car c'est sur ce fondement que l'œuvre de Dieu croissai

(1) *R. D. Spiritus de Benoit Avenionensis, primus ex sociis venerabilibus parent
nostrorum, Alexandrum Martin, pietatis et charitatis officio adiit, et cum uterque pa
in Beatam Mariam Virginem filiali amore tenerentur, parique simplicitate et moru
candore ambularent, pari simul consilio in instituenda nova solitariorum in ejusd
Virginis honorem familia, animum intenderunt. Laicus licet adhuc. sed vere pi
quos noverat fidissimos Deiparæ servos affectu fraterno prosequebatur, ipsosque f
turi eventus felicem exitum nondum prævidens, in novum Nostræ Dominæ a S. Custod
sacellum instinctu divino ducebat, pia in dies meditatus opera quæ ad ejusdem
M. V. gloriæ propagationem conducerent. (Ex Arch. PP. a S. Custodia.)*

(2) *R. D. Laurentius Dominus Bertet primus Congregationis nostræ superior pe
petuus, Avenione honestis parentibus natus, R. D.* de Varie *Seminarii a Sancto C
rolo Aven. primum socius, totus erat in reformandis et instituendis Clericis, sed a D
monitus per R. P. Hieronymum* d'Etienne *ordinis Minimorum, reliquit. Hinc fa
ipse signum cui a probis et piis contradiceretur, Divino afflante Spiritu edoctus, sig
cælestibus confirmatur, ut ipsemet scripto testatus est, præsentia et colloquio præf
D. Alexandri* Martin *spiritaliter recreatus, anno 1698 ab ipso audivit arcana Dei,
se a divina majestate electum ad conversionem et salutem multorum speciali
vocatum, ut novam Domum Nostræ Dominæ à Sta Custodia regeret opusque Dei co
summaret. (Ex Arch. PP. a S. Custodia).*

chaque jour, et c'est dans le plus grand dénûment que M. Bertet étudiait ce qui devait contribuer davantage à la perfection des ouvriers évangéliques. « Il était au milieu de ses compagnons, dit un pieux historien, comme un frère qui les aime avec tendresse, comme un père qui les conduit avec bonté, comme un maître qui les instruit avec intelligence. Il leur procurait une honnête récréation, en leur enseignant les principes des mathématiques et les éléments de l'histoire, sans nuire aux études de philosophie et de théologie auxquelles il présidait. Des petits voyages de dévotion servaient, dans le courant de l'année, à ranimer leur ferveur. Les catéchismes qu'ils faisaient dans les paroisses de la ville allumaient leur zèle pour le salut des âmes. M. Bertet avait la confiance de ces jeunes élèves; et l'on peut dire que si M. de Varie était l'âme de cette communauté par l'habile direction qu'il lui donnait, M. Bertet en était comme la main par l'activité de son zèle à exécuter tout ce que M. de Varie avait prescrit. » (1)

M. Bertet fut ordonné prêtre, et après avoir travaillé dix ans sous M. de Varie, se sentit appelé d'une manière tout à fait extraordinaire à fonder une œuvre nouvelle. Un religieux Minime, le P. d'Étienne, le dirigea dans cette voie. La prudence exigeait que M. Bertet le consultât sur un point qui devait se décider hors du Séminaire. Il demanda cinq à six jours pour prier. M. Bertet revint, et en le voyant le P. d'Étienne lui dit : « Dieu demande que vous sortiez de la maison où vous êtes. Plus vous y resterez, plus vous vous opposerez à sa volonté et plus vous aurez de peines. Il vous destine à fonder un établissement qui ne doit pas moins contribuer à sa gloire et au salut des âmes que celui de St-Charles. » (2) M. Bertet fut extrêmement surpris de ces paroles; il avait toute autre chose à demander au P. d'Étienne. Dans son embarras, il eut recours à la prière, et il reçut beaucoup de consolation, surtout lorsqu'il tomba sur ces paroles : *Celui qui me suit ne marche point dans les ténèbres.* Dès lors il s'abandonna entièrement à la Providence, et il s'engagea dans cette voie nouvelle; s'il ne connaissait pas le but, il savait que la main qui le conduisait ne pouvait l'égarer. Cependant il n'était pas sans inquiétudes; mais M. de Benoît les dissipa en lui disant ces paroles

(1) *Vie de M. Bertet.*

(2) Le R. P. de Blans, Minime. *Vie du P. d'Etienne*, *pag.* 106.

de la Sagesse : *Mon esprit est plus doux que le miel ;* elles suffirent pour lui rendre la paix. (1) Ce grand serviteur de la très-Sainte Vierge venait lui proposer un pèlerinage à Notre-Dame de Ste-Garde. Le pieux curé de St-Didier avait fait bâtir sous ce titre, sur le territoire de sa paroisse, une chapelle qui devenait de jour en jour plus célèbre à cause des prodiges qui s'y opéraient par l'intercession de la Sainte Vierge. Le pèlerinage ne se fit point alors, mais Ste-Garde était le lieu où Dieu voulait M. Bertet. M. de Varie fit de vains efforts pour l'en détourner. Il alla avec M. de Blanc trouver le P. d'Étienne qui leur répondit: « Si ce que j'ai dit vient de Dieu, M. Bertet sera ferme ; s'il en est autrement, vous êtes trente à quarante personnes, il vous sera facile de renverser ce qu'a dit un pauvre religieux. » Cette réponse fut loin de calmer les esprits. On ne connaissait pas les secrets arrangements de la Providence : les prêtres qui dirigeaient le Séminaire de St-Charles, les personnes respectables en science et en piété dans Avignon n'avaient reçu aucune lumière sur le dessein que Dieu avait formé et dont il préparait l'exécution. Cependant M. Bertet sortit de la maison de St-Charles, persuadé que telle était la volonté de Dieu. Il ne voulut pas retourner dans sa famille, préférant passer un certain temps dans une disette si grande qu'il était réduit à vivre au pain et à l'eau. Ce fut au milieu de ces épreuves qu'il reçut le don des larmes et celui d'oraison si sensibles qu'il s'unissait intimement à Dieu : faveur qui dura dix ans. C'est ainsi qu'il se prépara à l'œuvre pour laquelle Dieu l'avait principalement appelé, et dont nous allons rapporter les premiers commencements.

(1) *Patiebatur tunc temporis graves animi anxietates R. P. Laurentius Bertet quæ jam a R. P. Hyeronimo d'Etienne audierat debere se a Seminario Aven. S. Caroli recedere. Accedit ad ipsum D. D. Benoit, et illud Sapientiæ dicens:* Spiritus meus super mel dulcis, *patientis subito pacavit animum, et in eam pacem restituit, quam expertus dudum non fuerat. Agitur statim de fovenda vera in Christo et Maria amicitia, proponitur in ejus honorem pia peregrinatio, ad quam D. Bertet impulsu sane divino fortiter hoc ipso tempore movebatur nesciens quo tenderet. Peregrinationis terminum, juxta divinæ voluntatis propositum demonstrat D. Benoit, et venit tandem hora qua amicum suum jam sacerdotem venerabili servo Mariæ præfato Alexandro Mart[illegible] præsentavit, anno scilicet 1698 mense septembri. Et R. Patris Sauveur ejusdem ordinis Recollectorum in sanctitatis odore postea defuncti consiliis et piis monitis sæpius instructus, fundatorisque nostri et primi solitarii verbo et exemplo confirmatus, ordinatus est 1701. (Ex Arch. PP. a S. Custodia.)*

LIVRE SEIZIÈME.

1720 — 1789.

Notre-Dame de Ste-Garde. — M. Martin. — Le Père Albert. — Le Père d'Étienne. — Apparitions miraculeuses. — M. Bertet, supérieur des Gardistes. — Objet et fin de cette Congrégation. — M. de Salvador. — Séminaire de Ste-Garde. — La peste à Avignon, à Carpentras, à Cavaillon. — Précautions prises par le Recteur du Comtat. — Concile d'Avignon. — Fondation des Augustines à Caromb, — des Sacramentines à Bollène. — Synode de Carpentras. — Résumé.

Pendant que M. Bertet se préparait dans la solitude à accomplir les desseins de la Providence, M. Martin érigeait la chapelle de Notre-Dame de Ste-Garde, et faisait bâtir la maison destinée à servir d'asile aux Missionnaires que le ciel lui avait promis. Ce saint prêtre, zélé serviteur de Marie, avait élevé autour du territoire de sa paroisse, quinze oratoires où se trouvaient représentés en bas-reliefs les Mystères du Rosaire. Arrivé à celui de l'Ascension, des faits prodigieux le portèrent, d'après l'avis de personnes pieuses, entre autres de M. d'Andrée chanoine de Carpentras, à faire bâtir, au lieu d'un simple oratoire, une chapelle à la Sainte Vierge invoquée sous le titre de Notre-Dame de Ste-Garde. Rien ne se fit sans l'aveu de l'autorité, et Monseigneur Lascaris qui avait succédé à M. de Fortia sur le siége de Carpentras, envoya son grand vicaire pour bénir cette chapelle en 1666. Les prodiges qui ne cessèrent d'arriver, attirèrent un grand concours de peuple dans le pieux sanctuaire, et rendirent le respectable curé plus attentif que jamais à étudier les desseins de Dieu.

Ce saint prêtre était né à Robions (9 juin 1630) diocèse de Cavaillon, d'une famille de cultivateurs pauvres mais craignant Dieu. (1) La peste qui ravagea la Provence peu de temps après lui fit perdre son père. Son aïeul le prit au berceau, et l'emporta dans les champs afin de lui sauver la vie. Sa mère s'étant remariée, sa famille le conduisit à Cavaillon et le confia à un proche parent qui lui donna une éducation chrétienne. Il correspondit à ses soins et, dès l'âge de sept ans, on vit en lui une horreur extrême pour tout ce qui pouvait blesser la modestie. Dieu lui fit connaître dès lors le prix de la vertu, et combien il lui importait de profiter des conseils qu'on lui donnait pour le bien de son âme. Une femme véritablement chrétienne l'aperçut un jour, jouant avec sa petite fille; elle lui dit avec beaucoup de gravité qu'elle le trouvait mauvais. Il n'en fallut pas davantage: l'enfant se retira en silence, et cette leçon se grava si bien dans son âme que depuis il garda toujours une réserve extrême. Quelque temps après, sa vertu fut exposée à un plus grand danger: il en triompha par cette horreur secrète que Dieu avait mise en lui pour tout ce qui peut blesser la modestie. Docile aux inspirations de la grâce, il conçut beaucoup d'attrait pour la mortification et un amour tendre pour Jésus souffrant. A l'âge de neuf ans, il jeûnait plusieurs fois par semaine en carême, et tous les vendredis de l'année. Il se séparait souvent de ses compagnons et il allait visiter les pieux oratoires que le vénérable César de Bus avait fait ériger sur le chemin qui conduit à l'ermitage de St-Jacques. Il entrait dans la cellule de ce grand serviteur de Dieu, il recueillait les pieux souvenirs qui s'y trouvaient encore empreints, et il s'enivrait de la bonne odeur de ses vertus. Il descendait de la montagne pénétré de ces saintes pensées, et rentré dans la maison de son père nourricier, il se rangeait sous les lois de l'obéissance dont il ne s'écarta jamais.

Ses parents, témoins de ses heureuses dispositions, et sachant d'ailleurs qu'il pouvait réussir dans les sciences, n'oublièrent rien pour lui faciliter les moyens de s'instruire. Ils obtinrent pour lui de M. de la Bourdezière, évêque de Cavaillon, une place d'enfant de chœur. Dès lors il passa sous la direction du prêtre

(1) *Vie de M. Martin, par un P. de Ste-Garde.*

chargé de cette œuvre, car ces enfants étaient alors gratuitement nourris, logés et instruits. M. Brun, chanoine, admira les heureuses dispositions du jeune Martin, et n'oublia rien pour le former à la science et surtout à la piété. Il y réussit au delà de ses espérances; l'enfant guidé par son attrait pour la vertu, marquait dans un cahier ce qui lui paraissait le plus parfait, et, à l'âge de treize ans, pénétré d'amour pour Dieu et plein d'indignation contre lui-même, il déchirait sa chair par de sanglantes disciplines. La sagesse qui brillait dans sa conduite lui attira de plus en plus la protection de son évêque. M. de Fortia, successeur de M. de la Bourdezière, lui donna la tonsure, et l'envoya à Carpentras étudier les humanités au Collége des Jésuites. De là il passa à Avignon pour faire sa philosophie. Partout il gagna le cœur de ses maîtres qui s'industrièrent pour l'aider dans sa pauvreté. Il reçut le grade de bachelier en droit civil et en droit canon, revint à Cavaillon, fut ordonné prêtre, dit sa première messe à Robions et retourna à Avignon auprès d'un ami qu'il engagea à faire le catéchisme avec lui, ne voyant alors rien de plus important que d'instruire les petits enfants et de les former à la piété. Ils parcouraient ensemble les différents quartiers de la ville, réunissaient les enfants du peuple sur une place, montaient sur une borne et annonçaient la parole de Dieu avec une ardeur infatigable. Tout le monde prenait part à ces instructions: les parents aimaient à entendre leurs enfants répondre aux questions qui leur étaient adressées et s'instruisaient eux-mêmes. M. Martin avait un don particulier pour inspirer la crainte de Dieu. La place des Corps-Saints (1) était le lieu le plus ordinaire de ses prédications. Pendant l'été, les moissonneurs et les ouvriers accouraient en foule pour l'entendre, et se retiraient extrêmement édifiés. Ces premiers essais de son zèle attirèrent l'attention des supérieurs, et M. Charles-Joseph de Suarès, vicaire général de M. de Marinis, plus tard évêque de Vaison, lui donna le pouvoir d'entendre les confessions et de prêcher dans tout le diocèse. Cette marque de confiance l'anima d'une ardeur toute nouvelle. Il se lia d'amitié

(1) Ainsi nommé à cause des reliques du B. Pierre-de-Luxembourg et de Saint Bénézet, conservées longtemps dans le couvent des Célestins, aujourd'hui le Pénitencier militaire.

et de se consacrer aux missions. Nous ne le suivrons pa courses apostoliques; il nous suffit de dire qu'il se proj François Régis pour modèle, et qu'il parcourut comı montagnes du Vivarais, faisant partout beaucoup de l les âmes.

Bientôt M. de Fortia, évêque de Cavaillon, qui gouver le diocèse de Carpentras en qualité de grand vicaire du Bichi, le rappela, et lui donna le vicariat de St-Didier. se rendit aussitôt dans sa paroisse, et s'efforça de méri me et l'affection de ses paroissiens, persuadé que c'e moyen de faire le bien. Il obtint bientôt l'une et l'aut habitants de St-Didier le regardèrent comme l'homme « Dieu pour les instruire et les conduire au ciel. Aux ı du carême, il les pria de se rendre à l'Église pour ent instructions; ils en furent touchés; jamais ils n'avaien rien de pareil. Bientôt l'Église devint trop petite pour la foule accourue même des paroisses voisines. A la station, ses paroissiens, pleins de reconnaissance, lui une somme d'argent, pour le dédommager de ses pei refusa, quoique les revenus de sa cure fussent très-r Mais si la pauvreté lui était indifférente lorsqu'il s'agis personne, il n'en était pas de même pour la maison Son église était dans un grand état de dénûment et presque de tout: il n'eut point de repos qu'il ne l'eût

ions étant sans effet, il invectiva publiquement contre lui. Alors cet homme exaspéré devint furieux et jura de le faire périr. Trois fois il lui mit la bouche du fusil sur la poitrine. Mais Dieu protégea son serviteur, et l'assassin n'eut pas la force d'achever le crime. Une quatrième fois le coup partit, et le serviteur de Dieu fut sauvé comme par miracle. Alors le pieux curé se renferma dans le silence et eut recours à la prière. Il pleura devant Dieu, il pratiqua de grandes pénitences, et pour obtenir la conversion de ce malheureux, il promit de faire un carême de 40 jours. « Ses jeûnes et ses prières furent présentés au Seigneur par les mains des Anges, dit le P. de Rians, et il comprit par une vision mystérieuse que ses vœux étaient exaucés. Il vit pendant la ferveur de son oraison, un torrent débordé qui, précipitant ses eaux avec une rapidité extraordinaire, se dessécha presque dans un instant; deux serpents furieux se trouvèrent au fond ; il en fut épouvanté. Une voix lui dit : *Prends-les;* il obéit, et les serpents furent changés en agneaux. » (1) Le lendemain l'homme et la femme qui étaient également coupables, vinrent se jeter à ses pieds, confessèrent leur crime, et se consacrèrent aux exercices de la pénitence.

M. Martin avait une dévotion particulière pour tous les états de la vie mortelle du Sauveur, dont les principaux sont représentés par les mystères du Rosaire, et il s'efforçait de l'inspirer à ses paroissiens. « Un jour de dimanche, dit encore le P. de Rians, il entendit pendant la messe, *une voix claire, nette, intelligible* (ce sont ses paroles), qui lui dit : *Fais construire des oratoires qui représentent les quinze mystères du Rosaire, et prie pour le salut de ceux qui contribueront à cette bonne œuvre.* Il crut que le peuple avait entendu cette voix, mais il connut bientôt le contraire. » (2) Il consulta M. le chanoine d'Andrée, son directeur, qui après avoir passé plusieurs jours en prière, l'assura que cette voix venait du ciel, et lui commanda d'exécuter ses ordres. M. Martin obéit; les oratoires s'élevaient, mais pendant qu'on travaillait à celui de l'Ascension, la même voix lui dit : « Ce n'est pas un oratoire que je veux ici, mais une chapelle du titre de Notre-Dame de Ste-Garde. » Il consulta encore M. d'An-

(1) Le P. de Rians, Minime. *Vie du P. d'Etienne, pag.* 100. — 102 *et suivantes.*

drée, qui, au bout de trois jours de prières et de jeûne, lui répondit: « Non-seulement vous devez faire bâtir une chapelle, mais encore des cellules pour les prêtres que Dieu vous enverra, et qui prêcheront l'Évangile en plusieurs endroits de la chrétienté. » La chapelle fut bâtie en peu de temps et bénie le 9 juin 1666, par M. Villardi, vicaire général de Monseigneur Lascaris évêque de Carpentras, et dédiée à la Sainte Vierge sous le titre de Notre-Dame de Ste-Garde. Le chanoine d'Andrée y vint un jour célébrer la messe, et trouvant M. Martin un peu découragé, lui dit: « Poussez vos bâtiments, faites-y des cellules, elles serviront un jour d'asile aux prêtres qui viendront les habiter pour travailler à leur salut et à celui du prochain. » Quelque temps après, il lui dit d'une manière plus explicite qu'il préparait les voies à une communauté de Missionnaires; et comme le pieux curé lui faisait observer qu'il n'était pas assez riche pour les faire vivre, il lui répondit, avec sa simplicité ordinaire: « Celui qui les enverra saura bien les nourrir. » (1)

Pendant trente ans, cet homme plein de foi espéra l'accomplissement des promesses divines, et ne fut point trompé dans son attente. Il vivait seul, pauvre, éloigné du monde, peu connu et renfermé dans le cercle étroit de ses modestes fonctions. Il se tenait continuellement en la présence de Dieu et prêt à exécuter sa volonté. Ce fut alors qu'il se trouva en rapport avec deux religieux d'une grande piété qui l'aidèrent puissamment dans son œuvre. Le premier fut le P. Albert, Minime, de résidence à Venasque, qui vint le visiter et lui exprima le désir de voir s'établir une congrégation de prêtres séculiers Missionnaires, reçus du Tiers-Ordre de St-François-de-Paule, ayant pour but le maintien de la foi, l'exaltation de l'Église, la conversion des infidèles et des pécheurs, et l'instruction des ignorants. M. Martin n'avait pas d'autre dessein, et il montra au P. Albert les

(1) *Paupertate dives et humilitate potens*, disent les Mémoires que nous avons sous les yeux, *D. Martin, sic providente Deo et adjuvante B. Maria Virgine (quam* ECCLESIÆ CUSTODEM *appellabat), primus fuit qui vias pararet Congregationi nostræ, sacellum sub titulo* NOSTRÆ DOMINÆ A SANCTA CUSTODIA, *intra Parœciæ suæ limites manu propria construens, a R. et Venerabili D. d'Andrée, ecclesiæ Cathedralis Carpentoractensis canonico qui in odore sanctitatis obiit certior factus de futura sacerdotum Missionariorum propagine..... (Ex Archiv. PP. Mission. a S. Custodia.)*

cellules qu'il bâtissait dans sa solitude, pour les prêtres qui devaient s'y préparer aux travaux apostoliques. Il lui avoua qu'une vie sobre lui avait permis de trouver dans ses modestes revenus des ressources suffisantes pour continuer ces bâtiments. Ce bon religieux se retira extrêmement édifié. Il en parla au P. d'Étienne, autre religieux Minime, résidant au Pont St-Esprit; ils écrivirent à M. Martin qui alla les joindre, et ils dressèrent ensemble un règlement qui devait être observé par M. le curé, et, sous sa direction, par tous ceux qui viendraient dans la nouvelle maison travailler à leur salut et à celui du prochain, sous la protection de Notre-Dame de Ste-Garde et de St François de Paule. Quelque temps après, le P. d'Étienne fut envoyé à Venasque (1) et se mit en rapport direct avec M. Martin. Il fut

(1) Le couvent des Minimes était au pied du rocher sur lequel est bâti Venasque. La chapelle sous le titre de Notre-Dame-de-Vie est maintenant rendue seule au culte. Elle est bâtie sur l'emplacement de l'ancienne église dédiée à la Sainte Vierge, par Saint Siffrein, près de laquelle il s'était fait bâtir une petite habitation, *tuguriolum*, où il mourut. (Voir, tom. I. pag. 144.) Horace Caponi, évêque de Carpentras, la fit réparer au commencement du XVIIe siècle et y plaça les Minimes qui la desservirent jusqu'à la Révolution. — Pendant que le P. d'Etienne était à Venasque, un malheureux nommé La Grave, chef de bohémiens, rôdait autour du pays. Il avait fait pacte avec l'enfer, et s'était obligé à tuer un homme, chaque année, aux fêtes de Pâques. Le diable devait le garantir des mains de la justice, pourvu qu'il prît garde à cette méchante vieille (il nommait ainsi la Sainte Vierge, Notre-Dame-de-Vie) qui pourrait bien lui jouer quelque mauvais tour. La Grave ne manquait pas d'exécuter sa promesse. Il rencontra un pauvre muletier en 1697, et il l'assassina à quelques pas de Notre-Dame-de-Vie. Le frère du muletier qui venait après, entendit le coup de feu et accourut au secours de son frère; les gens d'une grange voisine vinrent aussi. C'était un dimanche, environ trois heures après midi. Les habitants de Venasque sortaient de vêpres; ils furent témoins de ce spectacle, et ils commençaient à descendre lorsqu'ils virent La Grave qui, tenant un pistolet de chaque main, menaçait de tuer le premier qui oserait approcher. Le P. d'Etienne, averti par leurs cris, se mit sur la porte de l'église, et leur dit: « Mes enfants, ne craignez rien, descendez, Notre-Dame-de-Vie vous protège. » A ces mots, ils reprirent courage, enveloppèrent La Grave qui, se voyant perdu, tira ses deux pistolets presque à bout portant. Mais la promesse du P. d'Etienne s'exécuta, Notre-Dame-de-Vie protégea les habitants, et aucun ne fut blessé. L'assassin fut arrêté; on le trouva chargé de charmes diaboliques; il avait entre le drap et la doublure de ses vêtements plusieurs billets portant des caractères magiques. Les uns étaient pour le préserver des armes à feu, les autres des coups d'épée, de baïonnette, de bâton ou de pierre. On le garrotta et on le conduisit à Avignon, où il fut condamné à mort et exécuté la veille de la Nativité de la très-Sainte Vierge. (Le P. de Rians. *Vie du*

bientôt transféré à Avignon, et Dieu lui fit connaître parmi les jeunes gens rangés sous sa conduite, ceux qu'il avait choisis pour être les pierres fondamentales de la nouvelle Congrégation. Les quatre premiers furent M. de Benoît, M. Bertet, M. de Salvador et M. de Mazelli. Mais il fallut encore du temps pour les amener à Ste-Garde.

Cependant quelques hommes de bonne volonté allèrent se mettre sous la direction du pieux curé; parmi eux se trouvait le fils du premier médecin du roi, jeune homme qui avait tout quitté pour vivre inconnu au monde. M. Martin fut touché de sa générosité, et attribua cet heureux commencement de son œuvre à la protection de St François de Paule. Il reconnut que cet illustre patriarche l'assistait pour le spirituel et pour le temporel, surtout en le soutenant dans ses peines intérieures. Il ne manquait pas de personnes qui blâmaient son entreprise, et qui disaient tout haut, qu'au lieu de bâtir autour de sa chapelle, il ferait mieux de donner l'argent aux pauvres. Mais Dieu le consolait et lui donnait la force de se mettre au-dessus de tous ces discours. Enfin, après 40 ans de travaux et d'attente, il vit arriver les prêtres qui devaient être les instituteurs et comme les fondements de sa congrégation (1), et le 8 décembre 1699, M. Bertet, M. de Benoît et M. de Mazelli arrivèrent envoyés par le Père d'Étienne (2), et bientôt M. de Salvador les sui-

P. d'Etienne, pag. 285.) — On voit encore à Venasque, dans la chapelle de Notre-Dame-de-Vie, un tableau qui représente ce fait. Les magistrats du lieu l'y firent mettre comme un monument de leur reconnaissance envers la Sainte Vierge qui les avait délivrés de cet assassin.

(1) *Interea homo Dei ab austero et nusquam per quadraginta annos interrupto quadragesimali jejunio, graves patiebatur infirmitates, pauperrima veste indutus numquam linea usus, super lapide cubans, collo serra ferrea cincto, afflictum corpus catenis ferreis cruentans, plagis inauditis per tres ultimos vitæ suæ annos divina manu Dei inflictis, a planta pedis usque ad verticem laniatus, animo fuit invictissimo, nulloque humano remedio usus, et cum in varias tentationes incideret, omne gaudium existimabat. (Ex Archiv. PP. a Sta Custodia.)*

(2) *Rei veritate mox expertus, quatuor ad se vidit viros accedere a Deo electos quibus cum unus esset spiritus et cor unum, id unum sibi proposuerunt ut solitariam vitam cum ipso primum degentes, se ad activam Missionum exercitio ducendam præpararent, semper et ubique Ecclesiæ Catholicæ, Apostolicæ et Romanæ dogmata profitentes, summoque Pontifici sinceram et omnimodam in Missionibus præstitari obedientiam. (Ex Archiv. PP. Mission. a Sta Custodia.)*

vit. (1) Le pieux curé les reçut comme des anges. L'année précédente, M. Bertet avait fait un voyage à Ste-Garde, et M. Martin lui avait dit dans sa belle simplicité : « Mon bon Monsieur, Dieu vous appelle ici. » M. Bertet ne fit pas beaucoup d'attention à ces paroles, non plus qu'au récit d'un habitant du lieu, qui lui assura avoir vu souvent de sa métairie de vives lumières sur la nouvelle chapelle. Mais il se retira extrêmement édifié. M. de Benoît vint aussi quelque temps après, et, plus heureux que M. Bertet, il reconnut la volonté de Dieu sur lui. Il n'oublia rien pour décider M. Bertet et parvint, aidé du P. d'Étienne, à fixer enfin ses irrésolutions.

La vision admirable dont M. Bertet fut favorisé, eut encore plus de pouvoir sur son âme. Sollicité d'en faire un récit fidèle, dit son pieux historien, cet homme, ennemi de tout déguisement, voulut bien, pour la consolation de ses enfants, y acquiescer de la manière suivante. Le P. d'Étienne, dit-il, et M. de Benoît m'ayant engagé pour de bonnes raisons à faire un petit voyage en Provence, et à mon retour, les trouvant partis d'Avignon, je les crus à Ste-Garde, et je me mis en route pour aller les trouver. Arrivé à Pernes, à l'entrée de la nuit, je fus tenté d'y coucher, n'ayant presque rien pris de tout le jour et me trouvant très-fatigué, étant venu à pied de trois lieues au delà d'Apt. Après y avoir réfléchi, je me déterminai à faire encore une lieue pour le bon Dieu. Je me remis donc en marche. Arrivé près de l'Oratoire qui se trouve vis-à-vis la chapelle de N.-D. de Ste-Garde, je vis le ciel s'ouvrir, une grande lumière parut, et bientôt j'aperçus trois globes de feu. Celui du milieu était élevé au-dessus des deux autres. « Voilà, me dis-je, les lumières dont on m'a parlé. » Aussitôt je tombai à genoux, et je bénis Dieu d'une si grande merveille. En même temps deux nouvelles lumières apparurent, mais un peu au-dessus de l'endroit où est la chapelle. Je m'avançai jusqu'à l'oratoire où se trouve repré-

(1) Ils restèrent avec lui environ cinq ans ; *ab anno circiter 1698 ad annum 1703, socios habuit (D. Martin) et commensales, et privatis consiliis frequens habitis cum sanctis et clarissimis viris qui eo tempore aderant, arcana cœlestia quæ sibi vel aliis revelata fuerant, iis aperienda censuit, utpote vita, doctrina et religione integerrimis. — Opus Dei in honorem B. Mariæ Virginis immaculatæ pronuntiavit. (Ex Archiv. Patr. a S. Custod.)*

senté le mystère de la Résurrection de Jésus-Christ. Les deux globes s'unirent alors à celui du milieu, et disparurent. J'approchai, et je vis à travers les vitres la chapelle extraordinairement éclairée. Je sonnai ; un enfant de huit ans, neveu de M. Martin vint m'ouvrir. Je lui demandai s'il n'y avait personne dans la maison ; il me répondit qu'il était seul. Je l'interrogeai sur les lumières que je voyais éclairer si vivement la chapelle. L'enfant me dit qu'il n'y avait pas même de lampe. J'avoue que je fus alors extrêmement surpris. Mon étonnement allait jusqu'à l'admiration, et n'était pas entièrement exempt de cette secrète horreur dont parle le prophète, qui s'empare de l'âme lorsque Dieu la rend témoin des merveilles qu'il opère dans sa bonté pour les hommes. Je me retirai dans ma chambre, je tombai à genoux, je remerciai de nouveau le Seigneur, et, malgré l'état d'abattement où m'avait réduit la fatigue de la journée, et surtout l'impression des choses divines, ce ne fut que bien tard que je pus prendre un peu de repos. (1)

M. Bertet savait *qu'il est bon de cacher le secret du roi*. Il ne parla alors de cette vision qu'à ceux à qui il appartenait de le diriger dans une affaire de cette importance. Il s'en ouvrit surtout au P. d'Étienne et à M. de Benoît. Il redoubla ses prières et ses austérités, et, conduit par l'esprit de sagesse, dans la simplicité d'un cœur parfait qui ne cherche que les intérêts de Dieu, il alla se présenter de nouveau à M. Martin, dans la maison de Ste-Garde. Il s'unit à lui pour commencer l'œuvre des Missionnaires, et il en fut regardé comme le premier supérieur perpétuel. « Nous l'avons nommé notre supérieur, dit M. Martin, et dans l'occasion il doit faire valoir son autorité avec une liberté entière. Le public le sait, ce n'est point par flatterie, mais pour la plus grande gloire de Dieu que je le dis : M. Bertet a été choisi par la divine Providence pour la conversion et le salut de plusieurs. » (2) Deux jours après cette élection, le dimanche, 6 janvier 1700, M. Martin, M. Bertet et M. de Benoît firent vœu simple de stabilité dans la chapelle de Notre-Dame de Ste-Garde, et s'y consacrèrent pour toujours au service de l'

(1) Le P. de Rians, Minime. *Vie du P. d'Etienne*, *pag.* 109. — *Vie de M. Bertet*, *pag.* 30.

(2) *Vie de M. Bertet*, *pag.* 33.

Sainte Vierge. Le P. d'Étienne les offrit à Dieu, et demanda à la très-Sainte Trinité par l'intercession de Marie, qu'ils fussent bénis et consacrés de nouveau comme des enfants de Jésus-Christ, et, dans leurs personnes, tous ceux qui contribueraient au progrès de la Congrégation naissante.

Peu de temps après, Dieu amena à Ste-Garde celui qui devait donner le plus d'éclat à cette maison, M. de Salvador qui avait coûté tant de peines à M. Bertet, et qui venait d'être ordonné prêtre. M. Bertet et M. Martin (1) le reçurent avec tant de charité et lui parlèrent d'une manière si vive et si touchante du mépris des choses de ce monde, qu'ils le confirmèrent pour toujours dans sa vocation. Ces trois saints prêtres choisis pour l'établissement de la Congrégation nouvelle, conférèrent ensemble sur tout ce qui s'était passé depuis 40 ans, pour préparer les voies à cette grande œuvre. Elle leur parut marquée du sceau même de Dieu. En effet, M. Martin en était le précurseur, M. Bertet le fondateur, et M. de Salvador l'instrument le plus propre pour en accélérer les progrès.

Ce dernier était né à Avignon le 25 mars 1668 de Paul de Salvador et d'Élisabeth de Massillian. (2) Il reçut au baptême les noms de Joseph-François. Son père, doyen du tribunal de la Rote, connut de bonne heure les heureuses dispositions de son fils pour les sciences, le dirigea dans ses études, et lui apprit à faire choix de bons livres et à écarter cette foule d'écrits aussi

(1) M. Martin mourut le 13 juillet 1703. *Obiit die 13 julii quæ occurrit in Dominica anno 1703, sepultusque fuit in sacello rurali nostræ Dominæ a Sancta Custodia, in loco dextro altaris majoris, concurrente populo et quasi festivo die in terris celebrantis gloriam quam jure ipsi a summo remuneratore concessam ominatur in cœlis.*

Die autem 25 januarii, anno 1766, diruto veteri sanctuario, translata sunt ejusdem ossa in medio novi sanctuarii, sub cujus tumulo inscriptum est sequens epitaphium — D. O. M. Hic jacet — R. D. Alexander Martin — Sancti Desiderii — Parochus — hujusce primævæ Domus — fundator — Congregationis Nostræ Dominæ a Sta Custodia instituendæ — præcursor — vitæ asperrimæ sectator — novos in vineam Domini operarios — excepit, sociavit — acutis diu probatus morbis — castus, simplex, fidelis — obiit in Domino die XIII julii anno M.DCC.III.

(2) *Vie de M. de Salvador. — R. D. Joseph Franciscus de Salvador, sacerdos Avenionensis, ab adolescentia ingenii acumine clarus et humanarum litterarum expers. Primum militiæ sæculari nomen dedit et exercitum in Flandriam secutus, mox præ infirmitate in patriam redire coactus, singulari præveniente Dei gratia, ab impiorum societate segregatus, se totum dedit pietatis operibus. (Ex Archiv. P. P. a S. Cust.)*

dangereux pour la foi et les mœurs, que funestes au bon goût et à la véritable éloquence. Il le destinait à remplir la charge d'auditeur de Rote, et ses vœux auraient été à leur comble s'il avait pu se promettre de le voir un jour à la tête d'un tribunal si important. Mais le jeune de Salvador, vif et plein de courage, avait une inclination marquée pour la carrière des armes. Il entra dans le corps des mousquetaires, et quelque temps après, il passa dans le régiment de la reine, en qualité de capitaine. Il continua à cultiver les belles-lettres, et il s'attacha aux livres qui traitent de la religion, afin de pouvoir la défendre contre les impies qui inondaient la France. Mais s'il fortifia son esprit contre l'erreur, il fut moins en garde contre l'attrait des plaisirs; le monde séduisit son cœur, et l'entraîna loin de Dieu. Toutefois il gémissait en secret de ses misères, et il eut toujours le courage de fouler aux pieds le respect humain : il se fit un devoir de paraître religieux même parmi les libertins, et rien ne put jamais altérer sa foi. C'est ce fond de religion qui l'obligeait souvent à chercher un confesseur sage et éclairé. Il le fit un jour en Flandre, et le P. Capucin à qui il s'adressa, lui dit : « Dieu vous appelle dans un autre état, et vous y ferez de grandes choses. » Il regarda ces paroles comme l'effet d'un zèle peu éclairé, et d'abord il n'y fit pas beaucoup d'attention, mais elles restèrent dans son cœur comme une semence féconde, et bientôt elles portèrent leur fruit.

Cependant sa santé s'altérait; il fut obligé de revenir dans sa famille, et son père, qui mettait en lui l'espérance de sa maison, voulut profiter de cette circonstance pour l'établir dans le monde. Mais Dieu en avait disposé autrement, et la manière dont il l'attira à son service est admirable. Il y avait à Avignon quelques jeunes gens pleins d'esprit, mais sans religion et sans conduite. Ils ne négligèrent rien pour gagner M. de Salvador et lui faire partager leurs goûts et leur manière de voir. Un d'eux lui dit un jour au milieu d'une grande assemblée. « Crois-tu que Dieu existe ? » M. de Salvador fit la profession de foi la plus explicite, et réfuta les objections de son adversaire avec tant de force que celui-ci lui répliqua avec vivacité : « Tu crois en Dieu et tu vis comme nous ! » Ces paroles firent une vive impression sur son esprit. Il comprit qu'il est honteux de ne pas vivre

selon ses convictions; il en rougit et il forma le dessein de s'éloigner de cette société. Dieu acheva bientôt son œuvre; quelques jours après, M. de Salvador entra dans l'église de St-Agricol; un Jésuite prêchait, il entendit le sermon, il en fut touché, et il résolut de mener une vie plus chrétienne; il se confessa. Le P. Restaurant, à qui il s'adressa, voyant en lui un riche naturel, beaucoup d'esprit, un grand sens, un goût décidé pour le vrai, une conversation agréable, assez d'expérience du monde pour discerner ce qui pourrait servir à la gloire de Dieu, ne douta point qu'il ne fût appelé à de grandes choses, et n'oublia rien pour le faire avancer dans la vertu. Il l'engagea d'abord à réparer les scandales qu'il avait donnés, surtout par son peu de modestie dans les églises. M. de Salvador n'y parut plus que de la manière la plus édifiante. Un jour pourtant il tourna la tête: une dame qui entrait, le remarqua et lui dit en passant: « Pour un dévot, monsieur! » Ce mot suffit pour le faire tenir sur ses gardes. Parmi les pratiques de piété que lui inspirait sa ferveur, il avait celle d'aller tous les jours visiter l'église de Notre-Dame des Doms, pour demander la grâce de connaître sa vocation. C'est dans ce sanctuaire, si riche en pieux souvenirs, qu'il conçut cette tendre dévotion envers Marie qui le distingua jusqu'à la fin de ses jours. Il s'associa à toutes les bonnes œuvres, et, dans l'occasion, il ne craignit pas de faire paraître son zèle. Des impies, hérétiques sans doute, avaient abattu des croix autour de la ville; il n'eut point de repos qu'elles ne fussent relevées. Averti qu'on devait renverser celle qui se trouvait devant l'église des Récollets, il réunit quelques amis, et, l'épée à la main, ils y passèrent tous la nuit.

C'est alors qu'il connut M. Bertet et qu'il le suivit à Ste-Garde, auprès de M. Martin. La pauvreté du lieu le surprit, mais son cœur fut tellement inondé de délices spirituelles, il sentit tant d'attraits pour cette pieuse solitude qu'il ne put s'empêcher d'y revenir. Il fut reçu par M. Martin avec une bonté si paternelle, et d'une manière si touchante qu'il conçut le dessein de se retirer dans cette maison. (1) Ce fut le germe de sa vocation à l'état

(1) *Factus Christi bonus odor, orante et promovente venerabili fundatore nostro D. Bertet, inter Clericos adscriptus, Apostolicam vitam amplexus, instituendæ Congregationis nostræ consors fuit.*

ecclésiastique. Il s'en ouvrit à M. Martin et à M. Bertet, qui, apr beaucoup de prières, l'assurèrent qu'elle venait du ciel. Le P d'Étienne, que Dieu semblait avoir suscité pour conduire ce qu'il destinait à fonder Ste-Garde, fut du même avis, et le P Restaurant, à qui il en parla, lui ordonna de déclarer à ses pa rents le dessein où il était de quitter le monde et de se faire pr tre. Il obéit, et son père après avoir répandu beaucoup de larme adora les desseins de la Providence, et consentit qu'il suivit l voie dans laquelle Dieu l'appelait.

M. Bertet fut au comble de la joie lorsque M. de Salvador l appri cette nouvelle : « Il faut, lui dit-il, être un saint prêt et changer entièrement de conduite. » Il lui conseilla de donn la moitié de l'argent qu'il avait aux pauvres, et de faire avec l un voyage à pied à la Ste-Baume, pour demander à Dieu, p l'intercession de Sainte Madeleine, l'esprit de pénitence et l zèle du salut des âmes qui dans la suite devaient faire leur pri cipale occupation. Ils partirent un jour de jeûne. M. de Salvad était proprement vêtu, et ce n'était pas pour lui une petite pei que de s'exposer sur les grands chemins à la risée des personn qu'ils rencontraient. Il en éprouvait une confusion si grande qu'il était parfois tenté de se cacher. M. Bertet l'en reprenait, ses paroles étaient reçues avec humilité. Ils visitèrent en passa à Aix, le P. d'Étienne qui fut extrêmement consolé de les voi et ils continuèrent leur voyage à pied jusqu'à la Ste-Baume M. Bertet dit la messe, recommanda à Sainte Madeleine son no veau prosélyte à qui il dit, entre autres choses, qu'un bon prê doit s'attendre à beaucoup souffrir. A leur retour, ils allèrent Ste-Garde, et ce fut alors que le P. d'Étienne s'y étant rend dit la messe devant le tableau de l'Immaculée Conception, et l consacra tous les trois à la Sainte Vierge.

Peu de temps après (4 décembre 1700), M. de Salvador reç l'habit ecclésiastique des mains de M. Bertet, après la mes que celui-ci dit à la chapelle de Notre-Dame de Bonne-Aven re. (1) Il se souvint du sacrifice que Saint Ignace fit à Notre-Da

(1) Elle se trouvait près de la porte St-Lazare, sur le chemin qui condui Rhône. On voit encore écrit sur la porte d'entrée : NOTRE-DAME-DE-BONNE-AV TURE. Cette chapelle était si ancienne, qu'on ignore l'origine de sa fondati La tradition porte qu'elle dut ses commencements à une statue de la Sai

de Montferrat ; il quitta l'écharpe riche qu'il portait, et la déposa sur l'autel ; ensuite il appendit son épée dans le sanctuaire, montrant ainsi le désir qu'il avait de se dépouiller de tout, afin de s'attacher uniquement à l'œuvre à laquelle Dieu l'avait appelé. Il partit sans retard pour le Séminaire de Viviers dirigé par les prêtres de St-Sulpice qui le reçurent avec beaucoup de distinction et de charité. De grandes tentations l'y attendaient. Mais à peine M. Bertet eut-il appris l'état déplorable où il se trouvait qu'il partit à pied pour aller le consoler. Il lui donna des avis tellement sages qu'il fut pour toujours délivré de ses peines. M. de Salvador revint à Avignon, fut ordonné prêtre (21 mai 1701), se mit à la tête des missionnaires de Ste-Garde, et débuta par la paroisse de Gigondas. La maladie l'obligea d'interrompre ses travaux ; il les reprit l'année suivante avec une nouvelle ardeur, et le succès de cette mission fit présager ceux qu'on devait attendre. Tarascon, Brignoles, Manosque et beaucoup d'autres pays furent évangélisés, et partout Dieu bénit le zèle des nouveaux missionnaires. (1)

Ce fut alors que M. Bertet pensa à établir à Avignon un Séminaire qui fut pour la Congrégation comme une pépinière d'où elle put tirer sans cesse de nouveaux sujets. M. de Salvador fut chargé de l'accomplissement de ce dessein, et Monseigneur de Gonteriis, archevêque d'Avignon, l'approuva. Il commença par louer une maison dans cette ville, et tel fut le commencement du Séminaire de Ste-Garde. Bientôt il fit élever les magnifiques bâtiments que nous voyons encore. Monseigneur de Gonteriis visita l'établissement et en approuva les règles. (6 janvier 1719) Ainsi la Congrégation des Missionnaires de Notre-Dame-de-Ste-Garde se trouvait pourvue de tout ce qui pouvait en perpétuer l'existence et en assurer la durée. M. de Salvador trouvait au Séminaire

Vierge, trouvée sur les bords du Rhône. Elle fut reconstruite en 1360, et considérablement agrandie dans le courant du XVII[e] siècle au XVIII[e]. Il s'y établit une confrérie composée de cultivateurs et d'ouvriers ; des prêtres en avaient la direction. — Il y avait tout auprès une ladrerie ou hôpital des lépreux, dédié à St-Lazare. Jean XXII l'annexa (1322) au Chapitre de St-Agricol. — Maintenant la chapelle et l'hôpital ont disparu.

(1) *Novum hunc vitæ genus, novum ipse campum aperuit, in quo innumerabiles animarum fructus Deo obtulit, arduo Missionum operi, non obstantibus acutissimis morbis, numquam defuit. (Ex Archiv. P. P. a S. Custod.)*

l'occasion de connaître ceux que Dieu destinait aux missions, et M. Bertet les formait, dans la solitude, aux fonctions pénibles de l'apostolat.

Mais la joie qu'en éprouvèrent ces hommes de Dieu fut de courte durée ; le bruit se répandit que la peste était à Marseille. (1720) M. Bertet, alors à Sisteron, se hâta de revenir à Ste-Garde, afin d'être mieux à portée de donner ses ordres et de secourir ses frères dans les besoins pressants où ils pourraient se trouver. Il écrivit aux supérieurs des maisons particulières, afin que chacun restât à son poste. Cette conduite était conforme aux anciennes règles qui veulent qu'en pareilles circonstances chacun demeure dans le lieu où l'obéissance l'a placé. M. de Salvador ordonna également aux prêtres du Séminaire, alors en vacances, de revenir sans différer, afin de se rendre utiles au public. Il eut bientôt la consolation de les avoir tous sous ses yeux. Il les envoya aux monastères des religieuses afin de leur procurer les secours spirituels. Il n'en garda que deux, afin de pouvoir en disposer selon les circonstances. Pour lui bientôt l'occasion se présenta d'exercer son zèle. Monseigneur de Gonteriis le choisit pour son grand vicaire, comme un des hommes les plus propres à remplir cette charge dans ces temps de calamité.

M. de Salvador prouva par sa conduite qu'il était digne de la confiance du prélat. Son premier soin fut de pourvoir les infirmeries de bons ouvriers évangéliques. Ils s'y rendirent tous comme des victimes qui vont à l'autel, pleins de joie, heureux de faire à Dieu le sacrifice de leur vie en la donnant pour le service du prochain. Ils périrent presque tous dans cet exercice de charité. Par sa prudence et par son autorité, il éloigna des monastères tout ce qui aurait pu nuire à la discipline, ayant soin que la clôture fut exactement observée. Comme il se prêtait volontiers à leurs besoins, les religieuses avaient toujours recours à lui dans leurs peines, au milieu des dangers qui les environnaient. En même temps, il avait soin de relever le moral du peuple en le portant à mettre sa confiance en Dieu. Il fut le premier mobile des cérémonies publiques, la prudence ne permettant pas de réunir les fidèles dans les églises, de crainte que le mal ne se communiquât. On vit cet homme de Dieu, le jour de la fête de Saint Charles (4 novembre), dans une procession or-

ar Monseigneur de Gontériis, porter la croix, tête nue
le au cou. Le prélat, les prêtres, les magistrats suivaient
e et témoignaient ainsi de la douleur dont ils étaient
C'est à M. de Salvador qu'on dut la consécration solen-
la ville faite alors par les consuls au Sacré-Cœur de
ivant le premier monastère de la Visitation Ste-Marie.
ut prononcé à haute voix en présence de l'archevêque
e-légat Monseigneur Dulci, au son de toutes les cloches
le et aux détonations du canon, qui annonça aux habi-
fermés dans leurs maisons cette action auguste, afin
rissent part et qu'ils s'unissent d'intention à ceux qui la

lant le fléau continuait à sévir malgré les précautions
ur en arrêter les progrès. On vit bientôt arriver les
qui faisaient métier d'enterrer les pestiférés. On les
corbeaux. Familiarisés avec la mort, avides de gain,
la débauche, ils n'imitaient que trop les tristes oiseaux
portaient le nom. Ils poussaient l'impudeur jusqu'à dé-
les cadavres, et ils ne craignaient point de prendre
rriture au milieu de l'infection. M. de Salvador les réu-
les murs de la ville, et leur parla avec tant d'onction
rent touchés. Il leur proposa l'exemple des frères de la
e Jésus-Marie-Joseph qui se consacraient avec leur su-
M. Aubert, prêtre, pour rendre dans les infirmeries
services dont, avant et après la mort, les malades avaient
et qui furent presque tous martyrs de la charité. Cette
eut tout le succès qu'on pouvait en espérer.
ifs vinrent aussi se plaindre à M. de Salvador qu'on for-
s enfants attaqués de la peste et renfermés dans l'infir-
St-Roch, à recevoir le baptême. Il eut égard à leurs
; il se rendit avec leurs députés aux barrières, pour con-
c les Dominicains qui en avaient la direction. Il manda
esseurs, et il apprit d'eux qu'on n'avait baptisé que ceux
ient demandé avec instance. Pour prouver leur assertion,
apporter sur un matelas un juif malade, âgé d'environ
qui demandait le baptême. On avait différé de le lui
afin d'éprouver sa fidélité. M. de Salvador l'interrogea, et
inquit de la sincérité de sa foi et de la vivacité de ses

désirs. Pendant qu'il lui parlait, un des infirmiers s'aperçut que le catéchumène entrait en agonie. Que faut-il faire ? dirent les confesseurs. M. de Salvador répondit : « Voilà de l'eau, rien n'empêche qu'on ne le baptise » ; on le fit, et le malade expira en arrivant à l'infirmerie. (1) M. de Salvador fut le second supérieur de Ste-Garde, et mourut dans l'exercice de cette charge.

Tandis que les prêtres de Ste-Garde donnaient de si beaux exemples, ceux du Séminaire de St-Charles ne montraient pas moins de zèle. Dès que le fléau menaça sérieusement d'envahir la ville (10 août 1721), ils se hâtèrent de renvoyer les élèves dans leurs familles ; mais le cordon sanitaire étant déjà établi, une partie fut obligée de rester. Ils se mirent eux-mêmes à la disposition de l'autorité, et deux d'entre eux, M. de Blanc et M. Combette, commencèrent à entendre les confessions des pestiférés, mais ils se virent bientôt, par ordre supérieur, obligés de rentrer. On leur fit faire une quarantaine de 25 jours, séparés l'un de l'autre, en sorte que chacun avait ses petits ustensiles que personne ne touchait et qu'ils lavaient eux-mêmes dans leur chambre. Ils ne sortaient que pour dire la messe ; on leur ouvrait les portes sur leur passage. Ils avaient chacun un autel séparé ; le servant ne touchait à rien et se contentait de répondre ; ils prenaient eux-mêmes les burettes qu'ils avaient placées sur l'autel. Ce ne fut qu'après avoir subi cette rigoureuse épreuve qu'ils se réunirent à la communauté.

Cependant M. de Guilhem, supérieur du Séminaire, brûlant de zèle pour le salut des âmes, sollicita et obtint la permission de prendre part aux travaux des saints prêtres qui s'étaient exposés à la contagion. Toutefois, de peur qu'il n'introduisît la peste dans sa maison, on lui assigna le quartier des fréquentants

(1) *Votis omnibus electus secundus superior perpetuus, christianæ paupertatis divitias, ut ipse aiebat, in perficiendis domuum nostrarum ædificiis, et præsertim Avenionensis Seminarii cujus fundator extat, summa cura adhibuit. — Sepultus est in sepulchro Seminarii, cor autem ejus, facto processu verbali, depositum fuit in Ecclesia Nostræ Dominæ a S. Custodia intra murum capellæ S. Joseph. Cujus sequens epitaphium legitur : D. O. M. hic depositum est cor — R. D. Joseph Franc. de Salvador — Congregationis II superior — quam — nascentem gremio fovit — crescenti Seminario donavit — confirmandam curavit — auxit sanctionibus — exemplis ditavit — fidei et charitatis studio notus — exhaustis pro Christo viribus — in studio progressus — forti animo obiit — suis omnibus flebilis — Avenione, die 26 novembris M.DCC.XLV.*

ou externes, où il vécut séparé des autres. On lui portait les aliments nécessaires, et l'on prenait des précautions, toutes les fois qu'on était obligé de lui parler. Ce saint prêtre alla d'abord s'offrir à l'archevêque et ensuite aux magistrats qui le nommèrent recteur du bureau des infirmeries et *connaisseur* d'un quartier de la ville, qui peu après se trouva des plus infectés. Il maintint l'ordre dans les infirmeries désignées pour recevoir les malades atteints ou seulement soupçonnés de la peste. Son exemple fit une impression profonde; plusieurs prêtres le suivirent et se consacrèrent à soigner les malades et à assister les mourants dans les hôpitaux. Après avoir exercé environ cinq mois cet exercice de charité, M. de Guilhem se sentit atteint de la peste, et comme il venait de statuer avec les autres recteurs des infirmeries que les personnes attaquées par la contagion iraient toutes sans distinction aux infirmeries, il voulut donner l'exemple, et, faisant un petit paquet de linge, il le mit sous le bras, et il prit le chemin de l'infirmerie établie au couvent des Récollets. Avant de partir, il avait laissé sur la table où l'on déposait ses aliments, un billet dans lequel il faisait connaître la cause de son départ. Le P. Brydayne, alors séminariste et enfermé à cause de la contagion, fut le premier qui s'en aperçut, le lut sans le toucher, et en avertit la communauté. On se hâta d'aller à l'infirmerie des Récollets pour voir ce digne supérieur, on le pressa de la manière la plus vive de revenir au Séminaire, mais inutilement : rigide observateur de l'ordre qu'il avait établi, il ne voulut se distinguer en rien des autres malades au service desquels il avait fait le sacrifice de sa vie. Dieu qui le jugeait prêt pour le ciel, ne tarda pas à lui donner la couronne réservée à son zèle, et deux jours après son entrée aux infirmeries, malgré les soins qui lui furent prodigués, il mourut victime de la charité, le 8 février 1721, âgé de 49 ans. Cette mort fit une impression profonde, et la nouvelle s'en répandit au loin. Nous trouvons dans un mémoire écrit à cette époque à Tulette, l'expression des sentiments d'estime, de respect et d'admiration que l'on éprouva. Le souvenir s'en conserva pendant plusieurs années, et des pièces de vers furent publiées à sa louange: (1)

(1) *Jam sat est nostram pestis grassata per urbem;*

Avignon ne fut pas la seule ville où sévit le fléau; Orange en éprouva les atteintes, et Louis de Chomel, son évêque, qui avait succédé à Jean d'Obeilh (1720), se dévoua pour le salut de son peuple. Lorsque le fléau fut déclaré dans les pays voisins, on redoubla de surveillance pour l'empêcher de pénétrer dans la ville, mais une femme sortit secrètement durant la nuit, alla vendre de l'eau-de-vie à Bédarrides où la peste avait déjà fait beaucoup de ravages, en apporta le germe à Orange et mourut elle-même, le 20 septembre 1720. Huit personnes eurent un sort pareil dans la rue qu'elle habitait. La consternation se répandit dans la ville; la plupart des habitants se retirèrent à la campagne. La rue où le germe pestilentiel s'était manifesté fut barricadée et toute communication interceptée. Malgré cette précaution, l'épidémie se déclara, et peu à peu envahit toute la ville. Alors un conseil de santé publique fut formé, des hôpitaux furent désignés, et les Capucins se chargèrent de donner des soins spirituels aux pestiférés. Le clergé séculier soignait les malades en ville. L'évêque était à leur tête, et puisait dans sa charité des forces toujours nouvelles. Il visitait les infirmeries, donnait des ordres afin que personne ne fût privé des secours spirituels et temporels, prescrivait des prières publiques et privées, décidé à ne point s'arrêter que le fléau n'eût disparu. Il le fit, mais cet excès de fatigues épuisa ses forces: il tomba dans une espèce de marasme, se retira à Paris, donna sa démission et fut remplacé par Monseigneur de Tilly.

Carpentras fut aussi visité par le fléau : nous avons vu la manière admirable dont le ciel le délivra. Le recteur Gasparini prit toutes les précautions prescrites par la prudence. Ce magistrat, né à Mercatello, duché d'Urbin (18 juin 1661), d'une famille originaire de Bergame, se glorifiait de compter parmi ses ancêtres, le célèbre *Gasparini* surnommé *Barzizio*, l'un des principaux restaurateurs de la belle latinité en Italie, et de ce que le recueil des lettres de ce savant, publié à Paris (1470) avait été la première production de l'imprimerie dans cette capitale. Il avait été auditeur de nonciature et plus tard internonce à Veni-

Sic, Guilhelme, Deum supplici voce rogas.
Delictum populi, fundens pia vota sacerdos,
Quod purgare nequis, victima grata lues.

se, et auditeur général de la légation à Avignon. Il remplissait cette charge quand il fut pourvu de la rectorie. (8 janvier 1716) Avant de prendre possession de cette nouvelle dignité, il voulut rendre ses comptes devant un syndic qui lui donna les plus beaux éloges. (1) Il maintint l'abondance en prohibant l'exportation et en fixant le prix des grains. Aux premières approches du fléau, il commit d'abord la garde des portes de la ville aux habitants sous les ordres d'un gentilhomme aidé d'un prêtre, d'un avocat et d'un bourgeois; ensuite il créa une compagnie de cent hommes, commandés par le second consul (23 septembre 1721), et afin de mieux intercepter toute communication, une partie de cette garde fut placée sur les limites du territoire. Gasparini montra, dans ces temps malheureux, un zèle admirable, et si Carpentras et une grande partie du Comtat eurent peu à souffrir de la peste, on le dut peut-être aux précautions et aux sages ordonnances de ce recteur. (2)

Le Vice-Légat d'Avignon Dulci fut moins prudent, et loin d'accepter les offres bienveillantes que lui faisait, au nom de la cour de France, le comte de Médavi, commandant du Dauphiné, il ne voulut jamais consentir que les troupes françaises se portassent sur le territoire des États du St-Siége, pour y former une ligne de séparation entre les lieux infectés et ceux où la contagion ne s'était pas introduite. Il aima mieux établir à cet effet une garde composée de gens du pays qui coûta beaucoup (cent mille écus), et fit mal son service, en sorte que la contagion se propagea. Informé des progrès de la peste, le régent du royaume de France sentit combien il importait d'envoyer des troupes réglées dans le Comtat; il s'adressa directement à la cour de Rome dont il obtint l'agrément sans difficulté. Le premier

(1) *Pronunciamus et declaramus præfatum R. D. Octavium, abbatem Gasparini bene, juste, laudabiliter, et dignissime functum fuisse dictis Audictoris et Locumtenentis generalis officiis, illaque cum omni integritate, sufficientia et idoneitate exercuisse, omnibusque jus et justitiam petentibus ministrasse, fecisse et reddidisse illis, quibus debuit, modis. Ac insuper mira urbanitate, animi rectitudine, morum elegantia, pietate, singulari virtute, eximia agendi ratione, omnium sibi existimationem conciliasse, ita ut carissimam sui discedens reliquit memoriam. (Ex Archiv. Rector.)*

(2) La reconnaissance publique ne fit pas défaut; elle s'exprima en prose et en vers. Voir un Mémoire imprimé (1720) sous le titre: *Projet d'une quarantaine*; et un épître en vers (30 avril 1722) intitulée: *Carpentras préservé de la peste.*

bataillon du régiment de la *Gervesai* arriva à Carpentras (29 juillet 1722) sous les ordres du brigadier Jossaud qui se mit en rapport avec Gasparini et ne cessa d'avoir pour lui toute sorte de déférences. L'opération dont il était chargé eut le plus heureux succès : la contagion cessa d'étendre ses ravages, et disparut peu à peu des lieux qu'elle avait atteints. Les troupes de France quittèrent Carpentras le 7 février 1723. Gasparini continua à prendre soin de la rectorie pendant plusieurs années, et mérita constamment les éloges de la cour de Rome (1) et la reconnaissance des habitants du Comtat. Carpentras lui doit le superbe aqueduc qui alimente ses fontaines. (2)

Des exemples admirables de charité et de dévouement furent donnés, dans tous les pays infectés par la peste, par une foule de personnes et surtout par les membres du clergé séculier. Nous avons vu le dévouement de M. de Salvador et de M. de Guilhem. M. l'abbé d'Orléans de la Mothe, théologal de Carpentras et plus tard évêque d'Amiens, ne se distingua pas moins. Il était né à

(1) Le cardinal Coscia, préfet de la Congrégation d'Avignon à Rome, lui adressa des lettres patentes (5 fév. 1727) qui le confirmaient pour six ans encore dans les fonctions de Recteur ; il disait : *Il lungo et fedel servizio che ha prestato finora il signor Octavio Gasparini a questa Sancta Sede apostolica, nell'esercizio della carica di Rettore della cita di Carpentrasso, e Contado Venaissino, e di merito ch' egli spezialmente s'ha fatto di preservare colla sua diligentissima et vigilantissima opera, essa citta e contado, dalla peste, alorche questa grassava in Avignone e ne' vicini paesi, che furon molto tempo travgliati da cotal flagello; muovon giustamente l'animo nostro, in attesto della nostra gratitudine, giacche altro presentemente non possiamo, a confermarlo... Rettore della suddetta citta e Contado Venaissino... (Ex Archiv. Rect. Ven.)*

(2) L'ouvrage commencé dans les premières années de Gasparini, était arrivé aux deux tiers, lorsqu'il fut interrompu à l'occasion de la révolution des monnaies en France. On l'aurait tout à fait abandonné, si l'on avait eu égard aux idées particulières de quelques habitants ; mais le cardinal Secrétaire d'État donna au Recteur des ordres précis et les plus amples facultés pour que l'aqueduc fût continué. Il était presque terminé au moment du départ de Gasparini (1737). — La principale source qui alimente les fontaines de Carpentras porte le nom *de alpibus* ; elle est à Caromb, au pied de la montagne *du Pali*, sous le pont du chemin de *Malaucène*, qui traverse le ravin. Les habitants de Carpentras en firent l'acquisition en 1313, époque où Clément V alla fixer dans leur ville le séjour de la cour pontificale. Ils donnèrent en échange certaines exemptions par rapport au marché qui se tient le vendredi aux habitants de Caromb, qui en ont joui jusqu'à la Révolution. *(Archiv. de la Comm. de Caromb.)* — Charles Cottier, *Hist. des Recteurs*, *pag.* 58, est loin de dire toute la vérité en parlant de cette vente.

Carpentras (13 janvier 1683) d'une famille originaire de Vicence (États de Venise) connue dans l'histoire de Malte par un grand nombre de chevaliers et de commandeurs, qui avait été obligée de s'exiler à la chute des Visconti auxquels elle s'était attachée (1446), et de se retirer dans le Comtat où elle avait fait l'acquisition de la terre de Bédouin. Ses parents lui transmirent avec la noblesse du sang celle des sentiments et de la vertu. Naturellement vif et bouillant, il laissa entrevoir dès sa jeunesse, les plus belles espérances. Il fit de rapides progrès dans les études, d'abord à Carpentras et ensuite à Avignon, au collége des Jésuites qui jouissait d'une réputation bien méritée. Il entra au Grand Séminaire de Viviers dirigé par les prêtres de St-Sulpice qui commençaient à peine leur établissement à Avignon. Il se forma à la piété sous la conduite de ces habiles maîtres, revint à Carpentras et partit pour Malte. A son retour, une tempête l'ayant jeté sur les côtes d'Italie, il alla à Rome et fut surpris d'apprendre sa nomination de chanoine théologal à Carpentras. Clément XI à qui il fut présenté, lui recommanda de remplir toujours par lui-même les fonctions de sa charge : il le lui promit, et « par là, dit l'auteur des mémoires pour servir à l'histoire de sa vie, il ne s'engagea qu'à suivre le plus doux penchant de son zèle. » (1)

De retour à Carpentras, il fut ordonné prêtre, et il se traça un plan de vie analogue à ses nouvelles obligations. C'est alors qu'on vit les fruits de cette piété tendre et affectueuse qu'il avait puisée à l'école des disciples de M. Olier. Il disait tous les jours la messe, et lorsque la maladie l'empêchait de le faire, il ne manquait pas de communier, ne comprenant pas qu'un prêtre pût passer un seul jour sans s'unir à son Dieu. L'oraison, la prière, l'étude, les bonnes œuvres formaient un cercle d'occupations qui embrassait sa vie entière. Il passa quatre ans dans une cellule chez les Capucins dont le couvent était plus près de l'église que sa maison paternelle. Il se livra à un travail continuel afin de bien remplir ses fonctions de théologal. Des connaissances variées, une éloquence naturelle, un style noble et simple tout à la fois, une action vive, une voix sympathique, un ton af-

(1) *Mémoires pour servir à l'Hist. de la vie de La Mothe d'Orléans, év. d'Amiens.*

fectueux lui obtinrent les plus grands succès. On ne pouvait se lasser de l'entendre, et quelque part qu'il prêchât, il était toujours suivi d'un nombreux auditoire.

La mort de son père l'obligea de retourner à la maison paternelle, afin de prendre la direction des affaires et de consoler sa vénérable mère. Mais tout en remplissant ces devoirs, il s'adonna avec ardeur aux bonnes œuvres. Il entreprit celle de la *Jeunesse*, il ouvrit sa maison aux élèves du Collége et surtout aux jeunes ecclésiastiques, leur adressant des instructions sur leurs devoirs et sur les moyens de faire des progrès dans la vertu; il se les attachait par sa douceur et l'enjouement de son caractère, et il les conduisait à Dieu. Une maison d'instruction pour les jeunes filles trop pauvres pour payer une pension au couvent, et d'une condition trop élevée pour être confondues avec le peuple, manquait à Carpentras. Il entreprit de la fonder, et il en vint à bout. Cet établissement connu sous le nom d'École gratuite, a subsisté jusqu'à la Révolution. Il donnait tous les ans une retraite de dix jours, à laquelle était convoquée toute la noblesse du Comtat. C'était un spectacle bien édifiant que de voir arriver du fond de la province des gentilshommes respectables par leur âge et leurs vertus militaires, attirés par un motif aussi saint auprès du jeune théologal, afin de se renouveler dans la piété, ou pour exécuter des résolutions trop longtemps différées. Les exercices avaient lieu au Séminaire. Il commençait par leur expliquer le règlement de la retraite. Le soin de le faire exécuter était confié à ceux à qui le grade militaire ou l'âge donnait le plus d'autorité. Tous les exercices se faisaient au son de la cloche. Dès le premier jour, le recueillement et le silence régnaient dans la maison, tout s'y passait avec un ordre et une régularité dignes des établissements les mieux ordonnés.

Tel était M. de Lamothe lorsque la peste éclata. On peut conjecturer les pieux excès où l'entraîna son zèle. Nous n'entrerons dans aucun détail. Sa réputation s'étendit au loin, et lorsque le fléau eut disparu, les évêques des pays voisins voulurent procurer à leurs peuples l'avantage d'entendre un homme dont on racontait des prodiges. Un chanoine ne peut s'absenter de son église que pendant les vacances. Elles étaient de trois mois à Carpentras, et on ne pouvait les prendre que par portion, une semaine

par mois. On obtint sans peine du Souverain Pontife qu'il s'absentât du chœur durant trois mois consécutifs. Alors seulement il crut pouvoir se livrer aux élans de son zèle et se rendre aux invitations des prélats qui l'appelaient tantôt dans les villes et tantôt dans les campagnes, pour prêcher des retraites, faire des missions et remplir les fonctions pénibles de l'apostolat. Ses travaux le mirent en rapport avec les missionnaires de Ste-Garde. Il se lia d'une étroite amitié avec M. de Salvador, se pénétra de ses maximes, et ne le céda en courage à aucun de ses prêtres pour former de saintes entreprises, et en sagesse pour les conduire à bonne fin. Il n'est presque point de paroisses du diocèse qu'il n'ait évangélisées. (1)

Cependant les populations commençaient à se remettre des ravages que la peste avait faits dans le Comtat, et Monseigneur de Gonteriis jugea le moment favorable pour tenir un Concile provincial. Il réunit ses suffragants dans le monastère de St-Martial de Gentilis, et, après en avoir de concert avec eux préparé les éléments quelques mois à l'avance, il en fit l'ouverture (28 octobre 1725) à la Métropole, par un discours dans lequel il rappelle et consacre nos traditions. « Dès l'origine du Christianisme, dit-il, on envoya dans nos pays de saints personnages qui les ont arrosés de leurs sueurs et fécondés par des travaux dont nous recueillons les fruits. Cette province d'Avignon, chérie de Dieu, a eu pour apôtres des personnes formées à l'école de l'auteur de la vérité; Sainte Marthe, illustre hôtesse de Jésus-Christ, Saint Ruf, disciple de ce divin Maître, voilà par quels canaux les eaux de la sagesse éternelle sont parvenues dans ces régions. Après eux, nous avons Saint Just, Saint Donat, Saint Maxime, Saint Magne, Saint Agricol, patron de cette ville; Carpentras possède Saint Siffrein, Saint Orunce, Saint Antonin; Cavaillon, Saint Véran, et Vaison, Saint Quenin, tous illustres par leur sainteté, leur zèle pour la foi, leur ardeur pour la discipline. Les siècles suivants nous offrent des secours aussi variés qu'utiles; nous les trouvons dans les exemples et les écrits de nos prédécesseurs. » (2)

(1) Il fit à Modène une mission à laquelle M. l'abbé Curnier conduisit les jeunes gens qu'il avait réunis en Congrégation à Caromb. *(Archiv. de la paroisse de Caromb.)*

(2) *Habuit namque hæc Deo chara Avenionensis Provincia præcones ab ipso verita-*

Le premier devoir des prélats est d'exposer avec simplicité les vérités de l'Évangile, et de ne souffrir aucune ambiguïté lorsqu'il s'agit de la foi. C'est ce que se proposent d'accomplir les Pères; mais, avant tout, ils croient nécessaire de dire quelques mots sur l'origine de l'Église, sa constitution et la fin que Dieu s'est proposée en la donnant aux hommes, afin d'apporter un remède plus efficace aux maux qui la travaillaient. En effet, les Églises particulières avaient alors une certaine tendance à s'isoler de l'Église de Rome; une grande liberté de langage régnait dans un certain monde, et un travail latent s'opérait dans le but de diminuer le respect dû à l'Église romaine et aux décisions émanées du Saint-Siége. Le gallicanisme parlementaire tendait de plus en plus à s'identifier avec le jansénisme, et se manifestait par l'action des tribunaux et la résistance plus ou moins ouverte à la bulle *Unigenitus*. Le Concile se livre à des considérations magnifiques sur l'Église. Elle n'est pas l'œuvre des hommes, dit-il, mais de Dieu, et c'est de lui seul qu'elle a reçu la mission d'enseigner la science des saints et le culte que nous devons à la Divinité. La sagesse incréée l'avait préparée avant les siècles, et lorsque les temps furent arrivés, Jésus-Christ la manifesta au monde pleine de grâce et de vérité, afin que l'homme, épris de sa beauté, s'y attachât avec d'autant plus de force qu'il se sentait attiré par des liens plus doux. En effet, si l'homme formé à l'image de Dieu, exprime les plus beaux attributs de son Auteur, ce temple immortel que Jésus-Christ s'est élevé en l'Eglise nous montre les magnificences de la Divinité d'une manière d'autant plus excellente qu'elle nous fait admirer la grandeur de ses miséricordes. Dans tous les temps et chez tous les peuples, on a construit des temples au Créateur, monuments frêles, incertains sur leurs bases comme la foi qui les élevait. Mais lorsqu'il a plu à la Divinité de se rendre par le mystère de l'Incarnation, pour ainsi dire, entièrement visible aux hommes, il convenait qu'il fût élevé à l'Auteur de la grâce,

tis auctore eruditos, Martham scilicet hospitio Christi claram, Rufumque tanti Magistri discipulum. Hinc primum æternæ sapientiæ fluenta, puris immissa canalibus, in felicissimam regionem istam permanarunt. Hinc habuimus Justum, Donatum, Maximum, Magnum, et Agricolum hujusce civitatis Patronum; habuit Carpentoracte suum Sifredum, Oruntium et Antoninum: Veranum Cabellio: Vasio Quinidium: omnes mira sanctitate colendos, sacrorum dogmatum magistros, fidei, ac disciplinæ vigilantissimos assertores. (Conc. Aven.)

a temple construit non par les hommes mais par la main puissante de Dieu, en sorte que ni l'injure des temps, ni les vicissitudes des choses humaines, ni la puissance des ténèbres ne pussent le renverser : temple immortel dans lequel la nation sainte, le peuple d'élection vînt offrir des oblations pures et des sacrifices non sanglants.

« Il fallait aussi que dans ce temple il y eût un grand prêtre qui présidât aux choses sacrées, pénétrât dans le Saint des Saints, c'est-à-dire dans la profondeur des mystères, ou plutôt dans les trésors des richesses et de la science de Dieu ; qu'il fût le docteur de la loi nouvelle, l'interprète établi pour dissiper les obscurités et donner une solution finale aux difficultés, pour arracher avec autant de prudence que de promptitude l'ivraie semée par l'homme ennemi, enfin pour terminer les causes qui s'élèvent dans l'Église, et cela en vertu de la puissance souveraine qui lui a été donnée et qu'il exerce par un jugement irréformable lorsqu'il prononce *ex cathedra*. (1) » Nous ne suivrons pas les Pères du Concile dans la manière aussi solide que lumineuse dont ils prouvent toutes les prérogatives accordées à Saint Pierre et à ses successeurs ; nous aimons mieux faire connaître ce qu'ils disent sur le travail des esprits et les tendances de l'époque.

« Les uns, sous prétexte de zèle pour la discipline et pour la doctrine des premiers siècles, s'écartent de ce milieu où réside la sagesse, se frayent des voies nouvelles, promulguent des dogmes inconnus, et font entendre un langage que les anciens n'ont jamais tenu. D'autres, enfouis au milieu des volumes, compilent les auteurs plus ou moins incertains, recueillent leurs opinions, publient des dissertations et répandent les ténèbres et non la lumière. Heureux si, à l'école des anciens, ils pouvaient apprendre la sagesse, se montrer moins attachés à leurs sens, et avoir un peu plus de respect pour l'Église. D'autres, critiques mordants, ont tellement la fureur de disputer qu'ils se forgent des chimères pour avoir le plaisir de les combattre. On pourrait le leur pardonner s'ils se bornaient à attaquer les philosophes, les rhéteurs, les poëtes et tous ceux qui cultivent les lettres. Mais la passion d'écrire est telle que des hommes médiocrement érudits se

(1) *Fierentque Petri dogmata oracula orbis terrarum. (Conc. Aven.)*

jettent sur les questions les plus ardues, fouillent dans les archives des églises, rejettent ou donnent comme douteux ce qu'ils ne peuvent pas comprendre, sans faire attention que les nuages, s'il y en a, viennent non du manque d'évidence des documents, mais de leur peu d'intelligence. Les vénérables monuments de la tradition apostolique sont ainsi traités d'apocryphes, ou donnés comme peu dignes de fixer l'attention des hommes sérieux. D'autres traduisent les Pères, et au lieu de laisser leurs ouvrages dans l'idiome adopté par l'Église, les font passer dans les langues vulgaires sous prétexte que chacun pourra plus facilement s'instruire de sa religion et se pénétrer des principes de la foi : comme s'il n'y avait pas les éléments du catéchisme, le symbole qui est l'abrégé de tout ce qu'il faut croire, et les explications familières dans lesquelles on expose tous les jours les mystères de la religion. Ils devraient ne pas oublier qu'il y a des choses dont la connaissance utile aux savants, peut être funeste aux ignorants ; qu'il faut croire avec respect les mystères de la foi et non les scruter avec curiosité, et surtout prendre garde de ne pas les avilir par des explications peu convenables. Mais ces docteurs pensent à toute autre chose qu'à la gloire de l'Église, et ne cherchent qu'à se rendre célèbres par des nouveautés. (1)

« D'autres enfin publient des écrits éloquents en faveur de la religion, et ne s'expliquent qu'avec réserve, et en hésitant sur l'indéfectibilité de la foi des Souverains Pontifes. Ils vantent la beauté de l'Église et la perfection de cet édifice divin, mais leurs réticences perfides en sapent les fondements. L'infaillibilité du Souverain Pontife est comme le ciment qui relie les différentes parties de l'édifice ; si on l'enlève, la masse croule et bientôt ne laisse plus voir qu'une immense ruine. » Ainsi les Pères du Concile font voir les tendances des esprits et les dangers de cet amour pour la nouveauté auquel se laissaient aveuglément entraîner certains savants de l'époque. « Nous sommes loin de ces heureux siècles, ajoutent-ils, où la vertu et le talent s'unissaient et brillaient d'un pareil éclat. Alors les hommes de science se faisaient un devoir de consulter la chaire de Pierre, et les décisions données par

(1) Conc. Aven. *in Proem.*

cette grande autorité étaient partout reçues avec respect et devenaient la règle de la foi. » (1)

Les prélats commencent par adhérer formellement à la bulle *Unigenitus*, et s'engagent à n'admettre aux saints Ordres et aux bénéfices que ceux qui l'auraient également acceptée. Ils entrent ensuite dans des détails pratiques, et ils veulent que tout prédicateur étranger ne soit admis qu'après avoir montré un écrit de son évêque qui l'autorisait à exercer ce ministère. Les réguliers ne pourront prêcher dans leurs églises qu'après avoir reçu la bénédiction de l'Ordinaire, et dans les autres églises sans son autorisation par écrit. Le malheur des temps rendait ces précautions nécessaires, et l'esprit d'erreur ayant envahi plusieurs corps religieux, il fallait prendre garde qu'il n'infectât le troupeau.

L'Église a toujours veillé avec beaucoup de soin sur l'éducation de la jeunesse ; ses enfants sont des enfants de lumière ; elle n'omet rien pour que ces lumières soient pures et entièrement dégagées des ténèbres. Avignon se trouvait alors abondamment pourvu d'établissements publics de toute sorte pour l'instruction et l'éducation ; les Souverains Pontifes et même les princes séculiers les avaient créés et richement dotés. Le but qu'ils s'étaient proposé n'aurait pas été atteint si les maîtres n'avaient eu une foi pure, et s'étaient permis d'enseigner des choses contraires aux dogmes ou à la morale. Le Concile ordonne que chaque année, à l'ouverture des classes, chaque professeur fera sa profession de foi, qui sera consignée dans un registre spécial : ceux qui enseignent la théologie doivent prendre garde de ne rien laisser passer dans les thèses publiques qui puisse favoriser les erreurs nouvelles, ou qui diminue le respect dû au Saint-Siége. On comprend la sagesse de cette mesure : les exercices littéraires institués pour former les jeunes gens, se passaient en public ; tout le monde y était admis ; un ignorant frappé de l'objection aurait pu ne pas saisir la réponse et se laisser induire en erreur. Du reste, les docteurs ne pouvaient être reçus qu'après avoir fait leur profession de foi entre les mains de l'Ordinaire ; leur titre devait en faire mention sous peine de nullité.

Les maîtres d'écoles sont également tenus de faire leur profes-

(1) Conc. Aven. *in Proem.*

sion de foi devant l'Ordinaire qui leur délivrera un diplôme pour constater leur capacité, la pureté de leur foi et leurs bonnes mœurs. Les curés désigneront aux consuls ceux qu'ils jugeront capables de remplir cet office, et veilleront sur leur conduite. Ils avertiront l'Ordinaire lorsque besoin en sera. Les petits garçons et les petites filles ne seront point réunis dans la même école. Les uns et les autres assisteront à la messe paroissiale tous les dimanches et jours de fêtes : les maîtres et les maîtresses veilleront à ce qu'ils se tiennent dans la modestie convenable au lieu saint.

L'enseignement du catéchisme est très-important; on doit y mettre tous ses soins. En effet, s'il est besoin d'exposer avec exactitude les principes des sciences humaines lorsqu'on veut les faire comprendre, à combien plus forte raison doit-on tenir la même conduite lorsqu'il s'agit de la science du salut? On doit donc en enseigner avec beaucoup de soin les premiers éléments, en pénétrer les fidèles dès leur jeunesse, afin que les vérités de la religion, d'abord enveloppées de nuages, soient mieux comprises à mesure que l'on avance en âge, et fassent une impression plus profonde. Deux choses sont nécessaires pour atteindre cette fin : la méthode et le zèle des maîtres, qui doivent user de pieuses industries afin d'intéresser les enfants et de leur faire apprendre volontiers les préceptes de la sainte doctrine. Les évêques veilleront à ce que cette portion si précieuse du troupeau de Jésus-Christ reçoive une éducation chrétienne et une instruction pure de toute erreur. « C'est pourquoi, il est très-utile, disent les Pères, afin d'amener l'uniformité d'enseignement, de choisir des hommes d'une science connue, docteurs en théologie, choisis dans chaque diocèse, et de les charger d'extraire du Concile de Trente et des catéchismes approuvés les premiers éléments de la foi, de les mettre en ordre, de les traduire en français, afin que le métropolitain et ses suffragants, après avoir examiné ce travail, puissent l'approuver et le publier à l'usage de la jeunesse. (1) » Ce

(1) *Perutile Sanctæ Synodo visum est, ad rudimentorum fidei uniformitatem inducendam, quosdam deputare probatæ doctrinæ viros, in sacra theologia magistros, et ex unaquaque Diœcesi deligendos, qui ex Concilii Tridentini catechismo, aliisque ab Ecclesia jam approbatis, primaria rerum credendarum eruant elementa, primaque artis artium, quæ fides est, initiamenta ordine disponant : eaque compilata et*

décret fut mis à exécution; une commission fut nommée, l'abbé Canonge y présida et en dirigea les travaux qui eurent pour résultat notre catéchisme diocésain, vrai chef-d'œuvre de méthode et de précision, digne de servir de modèle à tous les ouvrages de ce genre. Plusieurs diocèses de France l'ont adopté, et l'Angleterre n'en connaît point d'autre. Notre catéchisme mérite cette haute estime; peu de livres renferment autant de science en si peu de mots: c'est le résumé fidèle de la Somme de Saint Thomas.

L'imprimerie et la librairie, moyens puissants de propagande, capables de faire beaucoup de bien et encore plus de mal selon la direction qu'on leur donne, exigeaient une surveillance exacte, surtout à Avignon qui, formant un état indépendant au milieu de la France, devenait une officine où la contrefaçon s'opérait sur une vaste échelle. Les ouvrages les plus mauvais y étaient édités sous la rubrique de La Haye, et parvenaient sans beaucoup de peine à traverser le Rhône. Le Concile fait des règlements très-sévères sur cet objet. Il défend en particulier la traduction du canon de la messe inséré dans les livres de prières à l'usage des fidèles, rappelant sur ce point les décrets du Concile de Trente et les bulles des Souverains Pontifes. (1)

Les Pères renouvellent ensuite les décrets faits dans le dernier Concile d'Avignon, contre les juifs, les hérétiques et les blasphémateurs, et passent à la réforme des abus. Les évêques tiennent le premier rang dans la hiérarchie: c'est pour eux une obligation stricte de la soutenir par la sainteté de leur vie. Ils doivent donc se juger sévèrement eux-mêmes, connaître leurs obligations et les remplir. Le Concile leur recommande la prière, la prédication de la parole de Dieu et la visite de leurs diocèses. La prédication se fait de deux manières: par la parole et par l'exemple. La première doit être simple, familière, paternelle (2); c'est ainsi que cette semence divine descend dans les cœurs et y porte des

apte digesta, prout adolescentium captus exigit, ad Gallicum idioma traducant, ut postea Metropolitani et Episcoporum Comprovincialium submissa judicio, ad juventutis usum publicentur. (Conc. Aven. VI. 1.)

(1) Conc. Trident. IV. § *De impressoribus.* — Innocent. XII. 1695.

(2) *Paterno potius eloquio, quam phalerato et ambitioso dicendi modo, fidelium aures mulceri debent, ut salutis monita cordibus altius impressa remaneant. (Conc. Aven. VI. 2.)*

fruits. Aux heureux jours de l'Église naissante, la prédication de l'Évangile était soutenue par l'éclat des miracles (1); maintenant elle doit l'être par les bons exemples de ceux qui l'annonçent, car bien qu'elle soit plus pénétrante qu'un glaive à deux tranchants, elle s'émousse pourtant et ne produit plus d'effet lorsque le prédicateur n'a pas une vie sainte. L'évêque, en faisant sa visite pastorale, imitera le divin Maître qui envoyait devant lui deux de ses disciples pour annoncer sa venue, et choisira parmi son clergé des prêtres zélés qui le précèdent et préparent les peuples afin que sa visite leur soit plus utile. Ces prêtres doivent instruire les fidèles sur les sacrements qu'ils vont recevoir, s'enquérir avec prudence des mœurs du clergé, mettre fin aux discordes qui divisent les familles, terminer les affaires ordinaires et réserver les plus importantes à la prudence du prélat. Avant tout, les évêques doivent être unis au Souverain Pontife, et lui témoigner en toutes circonstances leur soumission, leur respect et leur dévouement. Cette union fait la beauté de l'Église et la force de l'épiscopat. On le sait, au commencement du Christianisme plusieurs églises souffraient qu'on leur donnât le titre d'apostoliques, mais cela venait uniquement de ce que l'épiscopat étant un, tous les siéges adhérant à la chaire de Pierre participent à l'honneur de cette première chaire. Loin de tirer vanité de ce titre, ces prélats ne le prenaient que par participation et le donnaient à l'Église de Rome comme lui étant propre, attendu qu'elle est élevée au-dessus de toutes les autres Églises, comme la tête au-dessus de tous les membres du corps. « L'évêque qui ne rend pas obéissance au siége de Pierre, poursuit le Concile, doit être regardé comme séparé de son chef et brise l'unité de l'épiscopat, misérable acéphale flétri dès les temps antiques par Avit de Vienne qui dit : « Si l'autorité du Pape est révoquée en doute, tout l'épiscopat est ébranlé. » (2) Ces considérations étaient alors nécessaires, attendu le peu de respect avec lequel on parlait de l'Église de Rome et du Siége apostolique.

(1) *Dum adolescebat Ecclesia prædicatio miraculis fovenda erat ac fulcienda; nunc vero jam adulta, non prodigiis sed evangelisantium claris opus habet exemplis. (Ib.)*

(2) *Qui debitam summo Pontifici obedientiam ac reverentiam non præstat, tanquam a capite sejunctus, acephalorum deliramentis agitur, totum perversitate sua lacessit episcopatum. (Conc. Aven. XI, 6.)*

Les chanoines remplissent des fonctions bien saintes ; ils enronnent l'autel et représentent les chœurs invisibles des anges ui adorent Dieu sans cesse présent dans nos tabernacles. Ils ivent donc être au chœur, non comme des mercenaires qui ndent des adorations vénales, mais comme des enfants qui frent des hommages sincères, chantant les louanges de Dieu ec sagesse, et lui offrant avec joie ce sacrifice qui lui est si réable. La présence corporelle doit toujours être accompagnée : l'affection du cœur et de la méditation des choses saintes. Le ncile leur recommande la gravité et la modestie, leur prescrit chant grégorien, l'usage du bréviaire et du missel romains et : se conformer exactement aux rubriques. Les paroles des *motets* ront tirées des psaumes ou des hymnes de l'Église ; le chant ne it avoir rien de profane. Les Noëls patois (1), tolérés jusque-là, nt prohibés, attendu que les mystères de la religion s'y trouvent uvent exposés dans un langage peu convenable. Les maîtres : chapelle ne doivent jamais gêner l'ordre des cérémonies ni le iant. On défend de battre du tambour dans l'église, cet instruent de guerre n'étant point fait pour ceux qui combattent dans camp du Seigneur. La trompette est tolérée parce qu'elle raplle le jugement dernier.

Le plus grand respect est dû aux églises pleines de l'auguste ajesté du Dieu qui habite dans nos saints tabernacles. Le ncile se félicite de la bonne tenue des Églises, et espère que zèle des pasteurs et les libéralités des fidèles les feront tours briller de plus en plus. On ne doit pas mettre les autels us les fenêtres ni près des portes, de peur que le vent ou la uie ne les détériore. (2) Aucune construction ou démolition ne ra faite sans la permission de l'évêque. On n'admettra de taeaux et de statues qu'après lui en avoir présenté l'ébauche obtenu son approbation. Le prêtre qui dessert une église sitera de temps en temps la pierre sacrée de l'autel, et s'asrera qu'elle est bien placée et surtout intacte à l'endroit où se

1) *Carmina tempore natalium Domini vernacula lingua componi solita, Gallice ëls, et hucusque tolerata, jam prohibenda esse Sancta Synodus credit. (Ibid.)*

2) *Altaria in quacumque templi parte construi non debent, sed decenti et opportuno o : non sub fenestris, nec prope januam, ne imbribus et ventorum impetu deturtur. (Conc. Aven. XV, 2.)*

trouvent les reliques. Il renouvelle ensuite les décrets du dernier Concile sur la manière de tenir les saintes reliques, la sacristie, les registres, les vases sacrés, et surtout le saint tabernacle qui doit être en marbre ou du moins en bois sculpté et doré, revêtu d'une étoffe de soie à l'intérieur et fermé avec une clef d'argent.

Pendant que le Concile d'Avignon portait ces décrets marqués au coin de la sagesse, une nouvelle maison religieuse se formait à Bollène sous la direction du modeste curé et s'unissait aux Dames du St-Sacrement de Marseille fondées par le Vénérable Père Antoine. La charité est ingénieuse à procurer la gloire de Dieu et le salut des âmes. Le curé de Bollène gémissait sur les désordres qu'il voyait régner parmi les jeunes filles de sa paroisse : persuadé que le manque d'éducation en était la principale cause, il forma le dessein d'associer quelques filles pieuses et instruites et de leur confier ce soin. Parmi ses pénitentes se trouvait une personne vertueuse, appartenant à une honnête famille du pays. Dieu l'avait prévenue de ses bénédictions et préservée de la corruption du siècle. Elle était du Tiers-Ordre de St-Dominique. Elle en garda fidèlement les règles jusqu'à l'âge de 25 ans, époque à laquelle, par le conseil de son Directeur, elle embrassa une manière de vivre plus parfaite et se consacra au service des pauvres dans la maison de la Charité. C'était en 1712 : elle y resta environ 12 ans. Cet établissement laissait beaucoup à désirer, et, soit défaut de local, soit manque de ressources, les deux sexes se trouvaient réunis, ce qui n'était pas sans inconvénients. Elle cherchait les moyens d'y remédier, lorsqu'un P. de la Doctrine Chrétienne, retiré à Bollène à cause de la peste (1720), engagea les administrateurs à acheter une seconde maison. Les choses allèrent mieux, mais au bout de quelque temps le manque de fonds obligea de reprendre la première manière et de réunir les deux parties de l'établissement. La personne pieuse dont nous avons parlé, qui, par les soins du vénérable curé, avait trouvé une compagne digne d'elle, se chargea exclusivement de la nouvelle maison et de l'œuvre des jeunes filles. Ces deux jeunes personnes obtinrent du Vice-Légat une bulle qui les autorisait à vivre en communauté, et l'évêque de St-Paul, Ignace de Simiane, ancien doyen du chapitre de St-Agricol, leur permit d'avoir le

aint-Sacrement, sachant que leur dessein était de joindre la ontemplation à la vie active et de s'adonner aux exercices de la ie intérieure, en même temps qu'elles faisaient l'éducation des lles pauvres. Elles adoptèrent une règle qui leur permettait d'at- eindre l'une et l'autre fin, et se donnèrent un costume qui enait le milieu entre les vêtements modestes des personnes du onde et ceux des religieuses. Un cordon violet, marque de leur évotion pour Saint Joseph, fut la seule distinction qu'elles se per- irent. On les appela les Sœurs de St-Joseph. Deux servantes s'at- achèrent bientôt à elles et ne les quittèrent plus. On peut voir ans les annales des Dames du St-Sacrement (1), les tribulations u'elles eurent à essuyer dans ces premiers commencements. Du oment qu'elles se virent libres, ces pieuses filles pensèrent à 'affilier à quelque ordre religieux et à faire ériger leur maison en onastère. Un religieux Dominicain, le P. Modeste, leur parla des ames du St-Sacrement de Marseille. Elles goûtèrent fort cette dée, et des mesures furent prises pour que cette union se fît au lus tôt. Avant d'entrer dans ces détails, il est nécessaire de faire onnaître l'origine de cet Ordre, et comment le P. Antoine fut mené à le fonder.

Pendant toute sa vie, ce saint religieux eut une dévotion extraor- inaire envers Jésus caché sous les voiles eucharistiques. Il prit e surnom du St-Sacrement en entrant en religion, et il n'était ue simple novice lorsqu'il conçut l'idée d'un nouvel Ordre dont unique occupation serait d'honorer le Saint-Sacrement de l'autel ar une adoration continuelle qui ne cessât ni la nuit ni le jour, n sorte que, dans ces maisons, il y eût toujours une ou plusieurs ersonnes adorant Notre-Seigneur présent sous les espèces sacra- entelles et reposant dans nos saints tabernacles. Son dessein tait de faire une réparation d'honneur et d'amende honorable our toutes les irrévérences commises dans les Églises de l'Uni- ers catholique, et d'obtenir par d'instantes prières que le ivin Sauveur fût reconnu et adoré par tous les hommes. (2) Cette pensée demeura dans son esprit et se développa à mesure u'il avançait en âge. Lorsqu'il vint à Avignon pour être maître les novices, il se sentit pressé de la mettre à exécution, et le

(1) *Archiv. des Religieuses du St-Sacrement d'Avignon.*

(2) Le P. Archange Gabriel, dominicain. *Vie du P. Antoine, tom. 1, pag. 342.*

jour de la Sainte Croix (1634) il donna une espèce de commencement à ce nouvel institut. Il se prosterna au pied du maître-autel dans l'église des Dominicains, épancha son âme devant le Seigneur, lui offrit son dessein, le pria de le bénir, de lui donner de commencer ce grand ouvrage et de le conduire à bonne fin. Le jour de Saint Matthieu de la même année, il renouvela cette offrande, pressé par un mouvement particulier du Saint-Esprit. De là vient qu'il prit ce saint apôtre et évangéliste pour le patron de ce nouvel Ordre et qu'il le lui dédia. (1) Ce grand œuvre, comme il l'appelait lui-même, demeura en cet état jusqu'à l'année 1639, où ayant établi à Marseille un couvent de son Observance, il donna à cet institut quelque léger commencement. Il trouva un petit nombre de personnes de bonne volonté, et il leur fit pratiquer quelques exercices spirituels en commun, dans une maison où elles s'assemblaient. C'est alors qu'il prédit à trois personnes d'une grande vertu, qu'elles seraient religieuses du nouvel institut, et que Dieu les avait choisies pour en devenir les pierres fondamentales; l'événement justifia ses paroles, et fit voir que le ciel avait parlé par sa bouche. (2) Bientôt l'Ordre commença, mais les progrès en furent lents. Il parut même avoir été entièrement détruit, lorsque le P. Antoine fut obligé d'aller à Rome pour exposer son dessein à son Général et implorer son appui. L'orage se dissipa, le calme revint et les fondatrices du nouvel institut, après avoir obtenu la permission de l'Ordinaire, se renfermèrent dans une maison commune, et commencèrent à observer une règle qui est à peu près celle que suivent encore les Religieuses du St-Sacrement.

De nouvelles tempêtes s'élevèrent, et l'Ordre eut encore de grands obstacles à vaincre avant de s'établir d'une manière définitive. A son retour de Paris, le P. Antoine se trouvant dans son couvent du Thor et ne pouvant se rendre à Marseille, fit venir les principales fondatrices afin de concerter avec elles les moyens à prendre pour l'avancement de l'œuvre. « Le Seigneur,

(1) La tradition porte que Saint Matthieu est le premier qui ait donné le voile à des vierges dans l'Église de Jésus-Christ, et qu'il souffrit le martyre pour avoir conseillé une manière de vivre si sainte. Il est appellé *victima virginitatis*.

(2) Le P. Archange Gabriel. *Vie du P. Antoine*. *tom.* I. *pag.* 365.

oulait ce nouvel institut, dit son pieux historien, et qui en donné mille assurances au P. Antoine et à quelques autres nnes d'une vertu sublime, établit ce serviteur fidèle dans rtitude encore plus grande, par deux visions mystérieuses lesquelles il lui en montra les progrès. La nuit qui pré- l'arrivée de ces Dames, le P. Antoine étant en oraison, après es, Dieu lui montra un grand vase plein d'œillets d'une é ravissante, et qui exhalaient une odeur toute céleste. Il t entendre que ces fleurs étaient les filles du St-Sacrement, la vertu serait si sublime et d'une si grande édification parmi lèles qu'elles pourraient dire comme les premiers chrétiens: *sommes la bonne odeur de Jésus-Christ.* L'esprit du Seigneur t ainsi rendu maître de celui de cet homme de zèle, et ayant cet objet qui le ravissait et qui le remplissait d'une suavité divine, lui fit voir ensuite une procession des filles de l'Or- u'il voulait fonder. Elles portaient quelques chose de pré- mais couvert, sur un trône semblable à ceux où se trouvent tues de la Mère de Dieu aux processions solennelles. Elles rent dans le couvent du Thor, firent le tour du cloître et ent par la même porte par où elles étaient entrées. D'où il rit que plusieurs personnes embrasseraient son nouvel ins- du St-Sacrement, ce qui le combla de joie. » (1) Les deux ipales fondatrices du St-Sacrement de Marseille arrivèrent, st au Thor que furent prises les dernières mesures pour for- cet établissement. Il eut lieu au mois de mars 1659, et l'Ado- Perpétuelle fut enfin commencée.

Religieuses du St-Sacrement suivent la règle de Saint stin à laquelle le P. Antoine a ajouté des constitutions s de sagesse. Il n'a pas voulu astreindre ces religieuses à énitences corporelles, mais il leur recommande la mortifica- ntérieure qui est la plus solide, l'amour de Dieu et du pro- , l'unité des cœurs, le respect mutuel, la pauvreté d'esprit, ureté angélique, une simplicité de colombe, un soin per- l de faire la guerre à ses défauts, l'exercice de la présence eu. Ces saintes filles furent très-fidèles à observer les rè- et les constitutions, et leur maison devint un modèle de

(1) Le P. Archange Gabriel. *Vie du P. Antoine*, *tom.* I. *pag.* 350.

piété. Leur réputation s'étendit au loin, et elles étaient dans l
leur ferveur lorsque le P. Modeste en parla aux fondatrices (
maison de Bollène. Quelque temps après, Monseigneur de
sunce passant par cette ville pour se rendre à l'assemblée g
rale du clergé, le vénérable curé de Bollène lui fit part du des
de ses chères filles. Le prélat l'approuva et promit d'acco
toutes les permissions nécessaires. L'évêque de St-Paul fut
même avis, et trois religieuses de Marseille arrivèrent à Bol
le 15 novembre 1725. La joie des filles de St-Joseph fut à
comble. Toute la ville y prit part, et s'empressa de prodiguer
nouvelles religieuses toutes les marques de respect et d'esti
Pendant quelques jours, celles-ci ne crurent pas devoir se ref
aux empressements du public, mais bientôt elles se mire
leur règle, et s'attachèrent surtout à établir le point principal
est l'Adoration perpétuelle du Saint-Sacrement. (1)

La famille de Roquard fut l'insigne bienfaitrice du nou
Monastère. L'abbé (Henri), élève de St-Sulpice, mort en o
de sainteté à l'âge de 33 ans, donna sa maison, et c'est celle
se trouvent maintenant les Dames du St-Sacrement. Ses
sœurs prirent le voile dans ce monastère, et bientôt leur pi
mère les suivit. Elle passa le reste de ses jours dans cette m
sans prendre l'habit; elle était aussi exacte aux exercices de
que les religieuses, et vivait absolument comme elles. La
consolation qu'elle se réserva fut d'aller, tous les dimanc
dîner avec son fils l'abbé, et c'était pour elle une grande joi
le voir si plein de l'esprit de Dieu. Elle faisait la sainte com
nion deux fois par semaine. Lorsque l'âge et les infirmités l
pêchèrent de marcher, elle allait à la Sainte Table soutenue
ses deux filles, et c'est de la main de son fils qu'elle recev
pain des anges. Nous aurions beaucoup de choses à dire sur
demoiselle de Roquard, en religion sœur Marie Thérèse de J
et sur la sœur Marie de la Croix sa compagne, que Dieu fa
sait de ses bénédictions les plus abondantes, ainsi que l
Antoine l'avait prédit à sa pieuse mère. « Un jour, disent
mémoires que nous avons sous les yeux, cette sainte femm
suivait au milieu de la foule, et laissait voir beaucoup d'emp

(2) *Archiv. des Religieuses du St-Sacrement d'Avignon.*

ment ; le saint religieux se tourna et la montrant au peuple, dit : *Laissez-la passer parce que le fruit qu'elle porte, est un fruit de bénédiction.* » (1) L'événement justifia ces paroles ; nous regrettons de ne pouvoir reproduire le récit de tant de vertus pratiquées par ces deux saintes religieuses.

Pendant qu'un pieux curé établissait une maison du St-Sacrement à Bollène, un prêtre plein de zèle fondait un couvent d'Augustines à Caromb : c'était Jean-François Curnier, homme d'une vertu austère et d'une grande piété. Sa mémoire, après plus d'un siècle, est encore en bénédiction, et l'on garde le souvenir des rudes pénitences qu'il s'imposait. (2) Le Monastère des Augustines à Caromb dut son origine à l'œuvre des Orphelines, fondée à la suite d'une mission prêchée dans cette paroisse par le P. Étienne Viste de la Compagnie de Jésus. Les personnes les plus qualifiées du pays se cotisèrent pour la fonder, le Vice-Légat Nicolaï l'autorisa, et l'évêque de Carpentras Abbati l'approuva. Le but de l'Œuvre était de soulager les malades, les pauvres, les orphelins et tous ceux qui se trouvaient dans l'impossibilité de pourvoir à leur subsistance. C'était un établissement de charité réunissant l'Aumône, l'Orphelinat et l'Hôpital. On acheta une maison (3) ; une fille pieuse en prit la direction, et le curé, Nicolas Barjavel, prêtre de beaucoup de mérite se chargea de lui donner des soins. La charité publique était sa principale ressource, il fut souvent obligé d'y avoir recours et plus d'une fois il se vit réduit à aller de porte en porte pour solliciter des aumônes. Cependant l'Œuvre prospérait ; plusieurs personnes pieuses furent réunies par les soins du curé qui leur donna une règle et les fit vivre en communauté. Il leur disait souvent que cette maison serait un jour un Monastère de religieuses vêtues de blanc qui serviraient les pauvres et feraient glorifier Dieu par leur zèle. L'événement justifia ces paroles qui s'accomplirent environ un demi-siècle après sa mort arrivée le 3 juillet 1699. Cependant l'Œuvre prenait de jour en jour une forme plus pré-

(1) *Archiv. des Religieuses du St-Sacrement d'Avignon.*

(2) *Archiv. des Religieuses de St-Augustin, desservant l'Hôpital de Carpentras.*

(3) Elle était contiguë à l'Hôpital actuel de Caromb, et lui fut réunie par contrat passé avec la ville qui en confiant aux Sœurs de la Ste-Famille le soin des malades, s'obligea à leur faire une pension de 150 fr.

cise, et comme les soins donnés aux orphelins faisaient la principale occupation, on l'appela *Conservatoire*.

M. Curnier prit enfin (1712) la direction de l'Œuvre, rétablit l'ordre un peu altéré par la mort du vénérable curé, réunit les orphelines dispersées, en proportionna le nombre aux ressources, et nomma cette maison La Sainte Famille de Jésus, Marie, Joseph. Quelque temps après, l'établissement prospérant à cause de la ferveur et de la régularité des personnes qui le dirigeaient (1), il résolut de le faire approuver de nouveau par l'évêque de Carpentras, François Abbati, qui entra volontiers dans ses vues, et lui dit en présence de plusieurs personnes de distinction : « Voilà comment les communautés religieuses commencent. » En effet, celles des Visitandines et des Ursulines, alors très-répandues, ne s'étaient pas formées d'une autre manière. Bientôt des sujets appartenant aux premières familles du pays se présentèrent ; la première fut Marie Blandine Dubarroux, qui renonça au projet de se faire Carmélite pour se consacrer au service des pauvres. Ses parents firent beaucoup de résistance, mais ils cédèrent enfin, et à peine cette colombe fut entrée dans l'arche qu'elle y attira deux jeunes personnes, appartenant à des familles très-honorables, une de Mazan et l'autre de Caromb, et dès lors cette maison prit une nouvelle consistance. On s'occupa de la faire ériger en Monastère. Monseigneur d'Inguimbert, succédant à Abbati, venait de prendre possession de son évêché. (1735) M. Curnier alla le trouver à son château de St-Félix, et, après lui avoir fait connaître les ressources de cette maison (2) et lui avoir rappelé qu'il avait toujours agi de concert avec son évêque, il lui exposa que cette Œuvre malgré les orages qu'elle avait éprouvés depuis 25 ans qu'il la dirigeait, allait toujours prospérant et qu'il ne pouvait s'empêcher de regarder comme une merveille de la Providence que des filles sans règle,

(1) Parmi elles se trouvait Clémence Durand, morte à Caromb en odeur de sainteté. (*Arch. des August. de Carpentras.*)

(2) Ces Dames avaient dans leur maison contiguë à l'Hôpital une église pourvue de tout ce qui était nécessaire pour le culte. La Sainte Vierge y était invoquée sous le titre de Notre-Dame-des-Vertus. Leurs revenus consistaient en deux maisons achetées et payées, et en 11,915 fr. de rentes, non compris les 150 fr. que leur faisait la Communauté, plus une succession certaine d'environ 12,000 fr. (*Archiv. des Relig. August. de Carpent.*)

sans supérieure canonique, sans clôture même, par le secours de quelques règlements, se soient élevées à une perfection de régularité que les communautés les plus rigides ne pourraient qu'approuver. C'est ce qui le portait à se faire l'interprète de ces saintes filles et à demander à Sa Grandeur qu'il lui plût de leur prescrire la clôture et de leur désigner la règle sous laquelle elles pourraient servir Dieu. Monseigneur d'Inguimbert ordonna qu'on fît un précis des règles et des constitutions des Dames Hospitalières et qu'on l'adaptât aux besoins de la nouvelle Communauté. Il se rendit à Caromb (28 janvier 1736) pour mettre ces règles à exécution, mais l'opposition fut si violente de la part de quelques habitants qu'il lui fut impossible de réaliser son projet. Il y retourna quelques temps après (2 mars 1736), reçut les vœux de neufs Sœurs qui se consacrèrent au service des malades, érigea leur maison en communauté, et ne cessa de les protéger et de veiller sur elles avec une affection vraiment paternelle. Son dessein était d'en faire un monastère, il fallait des fondatrices (1); on s'adressa aux Hospitalières de l'Isle; mais l'affaire n'ayant pas abouti, celles d'Arles envoyèrent deux religieuses (le 12 janvier 1739), l'évêque de Carpentras se rendit à Caromb et la Communauté fut enfin érigée en monastère. Quelques années après (1744), les deux fondatrices venues d'Arles se retirèrent réclamées par leurs Sœurs, et Madame Dubarroux fut nommée supérieure. La communauté alla prospérant, et l'on y comptait bientôt 26 professes, 3 novices et 2 converses et un grand nombre de pensionnaires. Cependant la maison était très-étroite, et Monseigneur d'Inguimbert se proposait d'y faire de grandes réparations. La mort (6 septembre 1757) l'empêcha de réaliser son projet. Monseigneur Joseph de Vignoli son successeur n'eut pas moins d'affection pour les religieuses de Caromb: il les honorait souvent de sa présence; mais l'opposition qu'il trouva dans quelques habitants de ce pays à l'agrandissement de ce monastère, lui fit concevoir le dessein de les en tirer et de les transférer à Carpentras. Il en parla à la mère Dubarroux, mais M. Curnier vivait encore et on lui devait des ménagements. Ce saint prêtre mourut peu de temps après (29 mars 1764), regretté de tous les gens de bien et sur-

(1) *Archives des Religieuses hospit. de Carpentras.*

tout de ses chères filles de la Sainte-Famille qui perdaient e
lui leur fondateur, leur bienfaiteur et leur premier supérieur.
leur donna tous ses biens à la charge de recevoir à perpétuit
une pauvre demoiselle *gratis* et de faire dire des messes pour l
repos de son âme. (1) Monseigneur Vignoli alla les consoler, leu
communiqua de nouveau son projet, et bientôt les religieuse
Augustines de Caromb furent transférées à l'hôpital de Carpen
tras qu'elles n'ont cessé de desservir jusqu'à ce que les malheur
des temps vinssent les arracher au chevet des malades.

Tandis que nos diocèses voyaient surgir jusque dans les moin
dres localités de précieux établissements, les erreurs qui planaie
sur la France faisaient de rapides progrès. Un grand scandale éta
donné dans les pays voisins, et l'évêque de Senez, oubliant se
devoirs, levait l'étendard de la révolte et se déclarait ouvertemen
contre les décisions du Saint-Siége. A peine eut-il publié son fa
meux mandement que l'archevêque d'Embrun réunit en Concil
ses suffragants, et, afin de rendre l'assemblée plus imposante, il
appel à toutes les provinces voisines. Le dernier Concile d'Avi
gnon avait fait trop de bruit pour ne pas fixer l'attention. Les
hommes qui s'y étaient le plus distingués, M. de La Mothe et M. de
Salvador furent appelés à Embrun; le premier accompagna, en
qualité de théologien, M. de Vaccon, évêque d'Apt; le second,
déjà connu dans ces pays par ses travaux apostoliques, y suivit
en la même qualité l'évêque de Viviers. M. de La Mothe parut
avec éclat dans cette assemblée; sa haute réputation l'avait pré-
cédé, et le président du Concile, M. Guerin de Tencin, avait tant
d'estime pour lui, qu'il crut pouvoir par une distinction hono-
rable et tout en déclarant que c'était sans conséquence pour l'a-
venir, le faire placer à peu de distance de lui, afin d'être mieux
à portée de le consulter au besoin. Un ecclésiastique du second
ordre réclama : M. de La Mothe, sans vouloir qu'on discutât la
question, lui donna gain de cause, et comme il pouvait se croire

(1) Sa succession était de 28 à 30 mille fr. Il chargea la Communauté de lui faire acquitter une messe tous les lundis à perpétuité. « La Communauté, portent les Mémoires que nous avons sous les yeux, en reconnaissance de toutes ses bontés, lui a fondé une grand'messe *à trois prêtres*, toutes les années, le 29 mai, jour de son décès, avec l'Office des morts, le même jour. » *(Archiv. des August. de Carp.)* — La maison de M. Curnier fut vendue par les Augustines aux Ursulines de Caromb. — Maintenant elle est devenue propriété particulière.

le seul de l'assemblée qui ne possédait point de bénéfice, il alla prendre la dernière place, et y resta constamment quelque instance qu'on lui fit. Cette conduite augmenta l'estime qu'on avait pour lui, et les Pères le chargèrent unanimement de répondre à une circulaire de l'évêque Soanen adressée à tous les prélats de France. Après la déposition de ce prélat, il fut nommé administrateur du diocèse de Senez, et il remplit avec autant de prudence que de fermeté une charge que les circonstances rendaient aussi difficile que délicate.

Monseigneur de Vaccon, évêque d'Apt, ne se distingua pas moins dans ce célèbre Concile. Un jour Monseigneur de Soanen, poussé à bout, lui demanda où il avait fait ses études. Il lui répondit : « à l'école de Jésus-Christ où l'on apprend à être soumis à l'Église. » Paroles pleines de fermeté et de sagesse, dignes des plus beaux âges de l'Église, bien propres à fermer la bouche à ces impies novateurs qui levaient l'étendard de la révolte. Mais alors des idées nouvelles fermentaient dans toutes les têtes ; la philosophie succédait au jansénisme, et il était de bon ton, dans un certain monde, d'attaquer les institutions religieuses, de bafouer le clergé, de tourner en ridicule les choses saintes et de mépriser ce qu'il y avait de plus sacré. Il parut sous le titre de *Lettres*, un ouvrage portant cette épigraphe : *Ne répudiez pas votre bien*. (1) Le clergé de France l'avait censuré. (2) L'auteur attaquait les immunités de l'Église. D'après lui, aucun droit divin ou humain ne pouvait exempter de contribuer aux charges de l'État. Les ecclésiastiques, partie la moins active et partant la moins utile de la société, étaient obligés plus que les autres à payer une contribution réelle. Les donations faites au clergé étaient le fruit d'une piété aveugle ou séduite, ses biens devaient donc être l'objet du *patriotisme*, c'est-à-dire, envahis par amour du bien public. En d'autres termes, il fallait dépouiller le clergé et donner ses biens au premier venu. Il attaquait ensuite la discipline de l'Église sur le célibat des prêtres et les vœux monastiques qu'il représentait comme dangereux et nuisibles à l'État. Il s'élevait contre les droits du prince : selon lui, la prérogative de la souveraine puissance appartenait au peuple, le monarque

(1) *Ne repugnate bono vestro.*
(2) *Procès-verbal de l'Assemblée du Clergé de* 1750.

n'en avait que l'usage, et tenait de ses sujets le pouvoir de gou verner ; l'obéissance de ces derniers était essentiellement condi tionnelle, depuis certaines conventions tacites dont il supposai l'existence. Ainsi le feu couvait depuis longtemps sous la cendre lorsque l'explosion éclata, et ces idées, maintenant à l'état d fait, se répandaient avec une rapidité effrayante.

Les évêques attentifs aux périls que couraient également l'É glise et l'État, n'oublièrent rien pour écarter l'orage. Monsei gneur de Vaccon publia un mandement remarquable, dan lequel, suivant son adversaire dans toute son argumentation, i luttait contre lui corps à corps, et renversait tous ses vains rai sonnements. En effet, les ministres de l'Église, par les service qu'ils rendent à la société et l'usage qu'ils font de leurs biens payent à l'État une contribution qui pour se trouver d'un ordr différent de celle des laïques n'en est pas moins personnelle e réelle. Leurs fonctions se rapportent à la vie future, mais pa cela même elles sont d'autant plus importantes et plus essen tielles que la pensée de l'avenir règle la vie présente, et que borner les destinées humaines à la société de la terre, c'est se renfermer dans d'injustes limites, méconnaître les principes constitutifs de l'homme, et saper les fondements de toute société. Il est impie de soutenir que ceux dont le ministère consiste à instruire le peuple des vérités du salut, à l'exhorter à la pratique de toutes les vertus et à le sanctifier par l'administration des sacrements, soient les hommes dont la société tire le moins d'utilité. Mais le torrent de l'erreur montait sans cesse, et, malgré les efforts des prélats, nous le verrons bientôt renverser les fondements sur lesquels la société reposait depuis des siècles, et ne s'arrêter qu'après avoir couvert le monde de ruines et de sang.

Les soins que se donnait M. de Vaccon pour réfuter ces erreurs ne l'empêchaient pas de veiller sur son diocèse. (1741) Il fit donner une mission à Apt, dont il supporta seul les frais. Le P. Bry-dayne, alors dans la force de son talent, arriva à la tête des ouvriers évangéliques qui le suivaient partout. Le succès fut complet, et un monument érigé sur l'esplanade fut destiné à perpétuer le souvenir de cette mission. (1) Les religieuses de Ste-Catherine

(1) La croix plantée à cette occasion a été remplacée par une fontaine.

avaient soutenu un procès scandaleux contre leur évêque qui voulait les rappeler à la régularité. Les tribunaux, vendus au jansénisme, leur avaient donné gain de cause. Dieu se chargea de venger le prélat, et le fit d'une manière terrible en arrêtant l'essor de cette maison jusque-là si florissante. Les sujets manquèrent, et M. de Vaccon obtint la suppression de l'abbaye, (1749) fondé sur ce que les religieuses n'étaient plus en nombre suffisant pour observer les règles. Le Monastère fut donné à l'Hôpital de St-Castor, et ses meubles à l'établissement de la Providence; on partagea ses biens entre les Ursulines et les Visitandines. L'évêque se réserva pour lui et ses successeurs comme fondateur de l'abbaye supprimée, de nommer à une place de religieuse dans l'un et dans l'autre Monastère. Ce prélat, après avoir gouverné l'Église d'Apt pendant 29 ans, fut atteint de la maladie dont il mourut. Des mœurs simples et pures, une piété solide, des manières douces et populaires, beaucoup de zèle pour le salut des âmes et surtout une charité sans bornes, telles furent les vertus qu'il fit briller sur le siége épiscopal. Les revenus de son bénéfice étaient moins sa propriété que le patrimoine des pauvres. Il remplissait toutes les fonctions sacerdotales; aucune ne lui paraissait trop petite ou au-dessous de sa dignité. Il entendait les confessions, visitait les malades, leur administrait les sacrements: on le trouvait moins souvent à son palais qu'à l'église. Il aimait ses prêtres, leur était dévoué et ne leur faisait sentir son autorité que par des avis salutaires et des bienfaits. Député à l'assemblée générale en 1734, il reçut l'accueil le plus flatteur de la part du cardinal de Fleury. La reine voulut le voir et se recommander à ses prières, car elle avait la plus haute idée de ses vertus. Les habitants d'Apt n'estimaient pas moins leur prélat; un fait qui parut tenir du miracle les confirma dans cette bonne opinion qu'ils avaient de ses vertus. Le Calavon s'étant beaucoup enflé, à la suite d'un orage (1748), l'eau monta sur les aires et de là s'étendit dans la ville dont presque la moitié fut submergée. M. de Vaccon prit le Saint-Sacrement à la cathédrale, le porta à l'endroit que les eaux avaient envahi, et donna la bénédiction. A l'instant on les vit décroître et se retirer avec autant de rapidité que si la rivière avait changé son cours. Le cardinal de Fleury lui proposa successive-

ment l'évêché de Nîmes et l'archevêché de Vienne; mais il était trop attaché à Apt pour accepter un changement quelque avantageux qu'il fût. Guidé par sa charité, il établit les Frères des Écoles Chrétiennes (1738), ces excellents instituteurs de la jeunesse qui rendent tant de services et dont le mérite est si bien apprécié. Il mourut le 7 décembre 1751, après une longue et cruelle maladie. Les larmes de son peuple furent le plus bel ornement de ses funérailles: jamais père ne fut plus regretté. On l'ensevelit dans le tombeau des évêques qu'il avait fait construire au milieu du sanctuaire.

Félicien, baron de la Merlière, lui succéda. Son premier soin fut de rétablir les conférences ecclésiastiques, négligées depuis quelque temps. M. de Foresta les avait prescrites à l'exemple du dernier Concile d'Avignon qui les avait rendues obligatoires pour toute la province ecclésiastique. (1) L'instruction des prêtres et surtout l'éducation des jeunes clercs lui tenait extrêmement à cœur. Il avait conçu et même exécuté en partie le dessein de fonder un Séminaire. Mais cette œuvre si utile et si conforme aux intentions de l'Église, avait rencontré de grands obstacles et se trouvait encore imparfaite : les Jésuites appelés pour en prendre la direction, s'étaient adonnés à d'autres occupations du ministère. Ces religieux ayant été supprimés, M. de la Merlière mit son Séminaire en état de recevoir les ecclésiastiques de son diocèse, et en confia la direction (1765) aux prêtres de la Congrégation du Sacré-Cœur. M. Tavernier fut envoyé en qualité de Supérieur, avec deux autres prêtres de la même Congrégation pour enseigner la théologie. Nous verrons plus tard avec quel zèle ce saint prêtre aida Madame de Lafare à rétablir l'ordre du Saint-Sacrement dans nos diocèses. M. la Merlière se rendit à l'assemblée générale du clergé, et prit une part très-active aux sages remontrances faites au roi sur les dangers de la philosophie. La Révolution est annoncée d'une manière si claire et si

(1) *Congregatio seu* conferentia *casuum conscientiæ, adeo Parochis ipsis, eorumque Vicariis, ad conscientiarum suarum tranquillitatem utilis, in qualibet Provinciæ diœcesi, juxta Episcoporum mentem, et edita hac de re publicanda, assidue convocetur singulis mensibus.... menstrui autem illi congressus.... habebuntur, quantum fieri poterit, coram episcopo, vel vicario generali: eisque interesse ne cunctentur omnes civitatis Parochi, cum cæteris de Clero, ad formam edicti. (Conc. Aven. Tit.* XXXVII, 13.)

précise dans les actes de cette assemblée (1765) qu'on serait tenté de les croire supposés, si quelque chose pouvait les rendre suspects. « On ne peut se le dissimuler, disent les prélats, les maximes anciennes s'affaiblissent, les liens de la hiérarchie se relâchent, la majesté suprême de Dieu et celle des rois sont également outragées, le zèle pour la religion et pour la patrie s'éteint dans tous les cœurs, et, dans l'ordre de la foi, des mœurs et de l'État, l'esprit du siècle semble nous menacer d'une révolution qui annonce une ruine et une destruction totales. »

Son amour pour la justice parut dans le procès des chanoines contre les bénéficiers. Il soutint ces derniers, persuadé qu'ils étaient dans le vrai. D'après les statuts du Chapitre, les bénéficiers partageaient des droits considérables avec les chanoines : aucune délibération ne devait être prise sans qu'ils donnassent leurs voix, lorsqu'il s'agissait de l'administration du temporel, de l'aliénation des fonds ou de l'administration des revenus. Ils pouvaient résigner leur bénéfice et recevoir debout, comme les chanoines, la bénédiction de l'évêque. De plus, ils concouraient à la nomination du grand vicaire capitulaire, pendant la vacance du siége. Ces droits, et quelques autres d'une égale importance, mettaient les bénéficiers presque au niveau des chanoines. Ceux-ci crurent pouvoir les leur disputer, comme n'étant fondés que sur des coutumes abusives. Ils prétendaient aussi que le cérémonial observé dans le service du chœur, ne mettait pas assez de distance entre eux et les bénéficiers, qu'ils voulaient réduire presque au rang de serviteurs ou de prêtres à gage. Il est vrai que tous ne voyaient pas les choses de la même manière : le prévôt n'était pas d'avis d'entamer cette affaire. Les chanoines lui suscitèrent une mauvaise querelle, et le mirent dans la nécessité de défendre une partie de ses prérogatives. Quelques-uns se permirent des représentations; mais le plus grand nombre voulut plaider, et tous furent obligés de prendre part à un procès dont il était facile de prévoir les suites. En effet, les chanoines perdirent leur cause, et le parlement d'Aix qu'ils avaient eu le tort de saisir de cette affaire purement ecclésiastique, prononça deux arrêts basés sur les statuts dressés par Sabatéri. L'un maintenait les bénéficiers dans la pleine jouissance de leurs droits tant utiles qu'honorifiques; l'autre déclarait le prévôt possesseur légitime de toutes les

prérogatives attachées à sa dignité. Le triomphe des bénéficiers fut celui du peuple qui prit parti pour eux contre les chanoines. La joie publique fut signalée au son des tambours, par le cri : Vive Sabatéri, et par des feux allumés sur toutes les places publiques.

M. de la Merlière déploya beaucoup de zèle dans une circonstance où il fut obligé de remplir un devoir pénible mais important. Les ennemis qu'il se fit devinrent d'autant plus fâcheux, qu'en se déclarant contre lui ils paraissaient ne défendre que la vérité. Le fameux Ripert de Monclar, procureur général du parlement d'Aix, si connu par une foule de mémoires et de réquisitoires rédigés avec autant de savoir que d'éloquence, et surtout par ses opinions jansénistes qui le portèrent à publier son *Compte-rendu des Constitutions des Jésuites*, à se déclarer contre les décisions de l'Assemblée du clergé et à inquiéter les prêtres fidèles aux saines doctrines qui refusaient les sacrements aux hérétiques déclarés, était malade et même en danger de mort à St-Saturnin-lez-Apt, dans son château de Bourgane. Le prélat se fit annoncer; on le pria de différer sa visite, attendu l'état du malade qui, d'après les ordres du médecin, ne voyait que les personnes dont les services lui étaient absolument nécessaires. Le prélat avait dessein de représenter à M. de Monclar l'obligation où il était de réparer les scandales donnés par sa conduite dans les affaires des jésuites et des jansénistes. Il en écrivit au beau-frère de ce magistrat, et l'on voit par ses lettres combien il avait à cœur le salut de cette âme.

Il avait déjà donné au curé de St-Saturnin des instructions relatives aux déclarations qu'il fallait exiger de ce magistrat avant de l'admettre à la participation publique des sacrements. Ces instructions passèrent entre les mains de M. l'abbé Jouval, premier vicaire de cette même paroisse, appelé, en l'absence du curé, pour confesser M. de Monclar. Elles portaient que si le malade n'était pas en état de faire connaître lui-même ses sentiments, il chargerait son confesseur de déclarer en présence de témoins : 1° qu'il était soumis aux décisions du Saint-Siége et surtout à la bulle *Unigenitus*, qu'il regardait comme un jugement dogmatique et irréformable de l'Église universelle, rétractant tout ce qu'il pourrait avoir dit, fait ou écrit de contraire à ce sujet;

rendait hommage aux vertus connues et aux lumières des
qu'il regardait comme pieux l'institut de cette Société
il concerne les règles des mœurs ou le régime spirituel;
nt le regret d'avoir prêté son ministère à la destruction
Société; 3° qu'il voulait vivre et mourir en bon catholi-
m fidèle sujet du roi, désavouant tout ce qui dans sa
pouvait avoir déplu à Sa Majesté. L'intention du prélat
e M. de Monclar ne reçût les sacrements qu'après avoir
tte déclaration, ou s'il ne le pouvait, qu'après avoir
à ce qu'elle devînt publique.
février, M. l'abbé Jouval étant au château de Bourgane,
rdre de se rendre au palais épiscopal. Il se disposait à
orsque son voyage fut suspendu par l'état pénible du ma-
it il avait déjà entendu la confession, et qui demandait
ue. Il s'empressa d'en instruire l'évêque; et il se propo-
ttendre sa réponse avant d'agir, mais le médecin assura
avait pas de temps à perdre et qu'il fallait absolument
trer M. de Monclar. M. Jouval céda, et le malade reçut
ne temps l'absolution et le saint viatique, après avoir
té des sentiments chrétiens, mais en termes trop vagues,
ans la circonstance ne remplissait nullement l'objet de
Merlière. En effet, le malade n'ayant pas la voix assez
ur se faire entendre de tous ceux qui étaient présents,
son confesseur de déclarer en son nom, qu'il n'avait
it ni écrit contre la religion et l'Église rien qui fût capa-
causer le moindre scandale; et que si contre sa volonté,
t fait, il en demandait pardon et il s'en rétractait; qu'il
mis à toutes les décisions de l'Église sans en excepter
. M. de Monclar mourut peu après avoir été administré.
avait une différence énorme entre cette rétractation et
l'exigeait le prélat. M. Jouval le sentit, et lui écrivit aussi-
r expliquer sa conduite. L'évêque fit appeler l'abbé, et lui
la comment il avait rempli ses ordres. Soit trouble, soit
, M. Jouval fit à l'Évêque un rapport peu fidèle de ce qui
assé. Il lui dit qu'il n'avait pas fait en détail, au malade,
les questions énoncées dans les trois articles de la décla-
mais que lui ayant demandé s'il n'avait pas regret d'a-
ensé ou scandalisé quelqu'un par ses paroles ou par ses

écrits, et s'il était soumis à toutes les décisions de l'Église, sa réponse affirmative n'avait fait aucune exception, ainsi que les demandes que Sa Grandeur avait prescrit de faire en détail. Que lui, abbé Jouval, l'ayant ainsi pensé, n'avait pas cru devoir entrer dans de plus grandes explications ni envers le malade, ni dans la déclaration qu'il avait faite de ses sentiments aux personnes présentes. L'évêque lui fit observer que puisqu'il entendait que les demandes faites à M. de Monclar et ses réponses renfermaient tous les objets contenus dans les trois articles de ses instructions, il ne devait pas se refuser à signer une déclaration portant qu'il avait interrogé M. de Monclar, et qu'il avait reçu ses réponses affirmatives sur chacun de ces articles en particulier, et que lui, vicaire de St-Saturnin, avait déclaré le tout en détail et à haute voix à tous les assistants.

M. Jouval, fortement impressionné, se rendit aux instances de l'évêque ; mais, de retour au château de Bourgane, pressé par le sentiment de la vérité, il s'accusa lui-même et fit connaître à M. de l'Isle, beau-frère du défunt, la déclaration qu'il avait signée, dit-il, par pure obéissance. M. de l'Isle en écrivit à l'évêque, et le pria de lui remettre l'original de cette pièce si opposée à la lettre que M. Jouval lui avait écrite pour lui rendre compte de sa conduite. Le prélat, qui avait cru trop facilement à l'exactitude de M. Jouval, refusa et peut-être s'empressa un peu trop d'envoyer des copies de cette déclaration à tous les évêques de France, à Rome, en Espagne, en Allemagne et même en Amérique ; tant cela avait de l'importance à ses yeux ! Cette grande publicité a induit plusieurs écrivains en erreur, et les a portés à attribuer à M. de Monclar des sentiments qu'il n'eut jamais.

Le jour des funérailles, M. Jouval monta en chaire pour parler sur ce sujet; mais il s'attendrit au point de ne pouvoir retenir ses larmes; il ne fit que balbutier et l'on ne put l'entendre. Il voulait rétracter sa déclaration par-devant notaire; une personne attachée à l'évêque l'en détourna.

Cette malheureuse affaire remplit d'amertume les dernières années de M. de la Merlière : souvent malade et toujours infirme, il crut devoir céder à un autre des fonctions qu'il ne pouvait plus remplir. Il donna sa démission (1778), et il se retira à St-

Marcellin sa patrie, puis à Grenoble et enfin au Séminaire des Missions étrangères à Paris où il mourut (1779), âgé de 74 ans. Prélat d'un extérieur noble et distingué, habile à manier la parole, théologien plein de zèle pour la foi, d'attachement pour son clergé, d'affection pour ses ouailles, de charité pour les pauvres. Il publia des lettres et des mandements remplis d'une éloquence remarquable, où le touchant et le sublime se joignent aux grâces du style. Il fut un des prélats les plus remarquables de son siècle.

Cependant à Louis de Chomel avait succédé sur le siége d'Orange François de Tilly (1730). Ce prélat s'attira par ses talents et ses vertus l'estime et l'affection de ses diocésains. Il tint plusieurs synodes, et il fit régulièrement sa visite pastorale. Il forma le dessein d'établir un hospice de charité pour recevoir les vieillards et les orphelines, mais il rencontra tant d'obstacles qu'il fut obligé d'y renoncer. Il ne fut pas plus heureux dans l'établissement des Frères des Écoles Chrétiennes, qui ne se réalisa qu'un siècle après, lorsque M. de Sausin acheta (7 novembre 1820) pour les loger, le local de l'ancienne université. M. de Tilly donna aux orphelines la maison qu'il destinait aux Frères, fit du bien à l'Hôpital, y plaça les Religieuses de St-Vincent-de-Paul, supprima (1760) l'abbaye royale de Notre-Dame-du-Puy, Ordre de Cîteaux, et l'unit à celle de Ste-Croix d'Apt, à condition que les bâtiments dépendant de ce Monastère seraient affectés aux écoles gratuites de filles. (1) Il augmenta les revenus de la mense épiscopale (ils s'élevaient à 14,000 fr.), en y joignant l'abbaye de St-André des Ramières dont les religieuses se retirèrent à Toulouse dans un couvent de leur Ordre. Mais l'œuvre à laquelle M. de Tilly parut s'attacher avec une affection toute particulière, fut la restauration de l'abbaye des Bénédictines de Caderousse.

Cette abbaye avait été depuis un siècle fondée par les Religieuses de Notre-Dame-des-Colonnes à Vienne en Dauphiné. Ces Dames s'établirent d'abord à Sarrians (9 mai 1652), et leur Monastère fut érigé sous le titre de l'Annonciation; elles furent obligées de l'abandonner, seize ans après (1668), à cause des tracasseries

(1) C'est le local occupé actuellement par le Palais de justice. Les Écoles furent confiées aux Dames de l'Instruction charitable du St-Enfant Jésus.

suscitées par les habitants, et de se retirer à Caderousse où elles se logèrent dans la maison que les évêques d'Orange avaient habitée durant les troubles de religion. La mère de Mazel, première abbesse de cette maison, en fit l'acquisition (1669) et lui donna une forme de Monastère. La chapelle fut consacrée le 15 août et dédiée sous le titre de l'Assomption (1672), et l'abbaye ne fut plus connue que sous ce nom. Elle était dans un état assez déplorable lorsque M. de Tilly entreprit de la restaurer. Il y appela ses deux sœurs, religieuses Bénédictines de la congrégation de St-Maur, au Monastère d'Iseure, près de Moulins. Marie, nommée abbesse (9 novembre 1733), refusa de venir à cause de ses infirmités; Geneviève lui fut substituée (1734) et s'appliqua à relever le spirituel et le temporel de l'abbaye qui se trouvaient dans un état également déplorable. Dieu bénit ses soins, et cette communauté devint florissante. L'évêque y mit la réforme, et, muni de pouvoirs suffisants, changea en triennat l'abbaye qui auparavant était perpétuelle, et employa des sommes considérables pour diverses acquisitions faites en sa faveur, et surtout pour réparer la chapelle dont il fit pour ainsi dire un lieu de sépulture pour sa famille. En effet, c'est là qu'il fut enseveli dans le tombeau qu'il s'était fait ériger en face de celui de sa sœur. (1)

Cependant le siége de Carpentras était occupé par Joseph-Dominique d'Inguimbert plus connu sous le nom de dom Malachie qu'il prit en se faisant Chartreux. Ce prélat, dont le souvenir est encore si vivant parmi nous, naquit à Carpentras (1683) d'une famille originaire de Menerbes. Il prit l'habit de Dominicain (1698), et fut envoyé à Aix pour étudier la théologie. Encouragé par quelques protecteurs, il se rendit à Paris (1702), se livra au travail avec ardeur et se fit d'illustres amis, Rollin, Mabillon, Tournely, Hardouin, Tournemine, et le P. Berthier qui lui écrivait souvent et lui envoyait les volumes de son histoire à mesure qu'il les faisait paraître. Il voulut se consacrer aux Missions étrangères. Dans ce dessein, il se rendit à La Rochelle et attendit un embarquement favorable: la Providence ne permit pas qu'il le trouvât. Il revint à Carpentras, resta environ deux ans au milieu de sa famille, et il se disposait à partir pour Paris, lors-

(1) *Mémoires inédits sur Caderousse.*

que des circonstances imprévues l'obligèrent à faire le voyage de Rome. Six mois après il se dirigea vers la Toscane pour revenir en France. Il arriva à Florence au moment où l'on soutenait une thèse en présence du Grand duc Cosme III. Il argumenta avec tant d'habileté, que ce prince, ami des lettres, ordonna de lui faire un présent considérable, et lui offrit lui-même la chaire de philosophie vacante dans l'Université de Pise. D'Inguimbert exerça cette charge pendant six mois avec un talent remarquable. Sa réputation s'étendit dans toute l'Italie. Une brillante carrière s'ouvrait devant lui; il pouvait la parcourir avec gloire, il préféra s'ensevelir dans la solitude, et il embrassa la réforme de la Trappe introduite, depuis 1705, dans l'abbaye de *N.-D. di Buon Solazzo*, située à quelques lieues de Florence.

Ses supérieurs le dispensèrent du point de la règle qui défend de s'occuper de travaux littéraires. Il composa quelques ouvrages ascétiques (1), qui l'obligèrent d'aller souvent à Florence, afin de consulter les bibliothèques et les savants. Le célèbre Antoine Magliabecchi l'honora de son amitié, lui donna des conseils utiles et lui permit de prendre dans sa riche bibliothèque tous les livres qu'il voudrait. Bientôt l'évêque de Pistoie lui confia la conduite de son Séminaire. Il y mit un si bel ordre que la principale noblesse de Florence s'empressa d'y envoyer ses enfants. On y vit aussi plusieurs seigneurs des États Pontificaux, entre autres les neveux du cardinal Davia, évêque de Rimini. Dom Malachie se faisait aimer de ses élèves, et plus de trente ans après, deux nobles Florentins voyageant en France, se détournèrent de leur route pour se rendre auprès de lui dans la capitale du Comtat. Ces heureux succès augmentèrent sa réputation. Le cardinal Annibal Albani, neveu de Clément XI, voulant réformer l'abbaye de Casamari en Toscane, dom Malachie y fut envoyé avec quelques religieux. Le cardinal le vit, admira ses talents et conçut de lui la plus haute estime. Il en parla au Pape qui voulut prendre ses conseils sur les affaires qui agitaient alors l'Église en France. Après la mort de son oncle, le cardinal Albani le fit venir auprès de lui et le pria d'écrire la vie de Clément XI. Il était sur le point de mettre la dernière main à cet ouvrage;

(1) *Vrai caractère de l'abbé de Rancé. — Les prodiges de la grâce. — La Théologie des Cloîtres. — Traduction de la Règle de Saint Benoît.*

des brouilleries survenues entre lui et son protecteur l'empêchèrent de le publier. (1) On voulut le forcer de retourner dans son Monastère; les puissants protecteurs qu'il s'était faits, les cardinaux Corsini et Polignac, l'abbé Tencin et la princesse Piombino intercédèrent auprès de Benoît XIII, et ce Pontife le retint auprès de lui. (2)

Le cardinal Corsini le reçut chez lui, et le combla de faveurs, lorsque peu de temps après il fut élevé à la papauté. (1730). Il le consultait sur les affaires les plus importantes, et il exigeait qu'il allât passer ses soirées auprès de lui. Ces témoignages d'estime de la part du Souverain Pontife lui attirèrent la plus grande considération, tant de la part des Romains que des étrangers amenés pour différentes causes dans la capitale du monde catholique. Les cardinaux et les prélats s'adressaient à lui pour obtenir des grâces. Les ambassadeurs et les ministres le consultaient sur les négociations dont ils étaient chargés, et regardaient comme très-important de le mettre dans leurs intérêts. Quelques-uns lui offrirent des pensions considérables dans la vue de se l'attacher davantage; c'était mal connaître sa délicatesse et l'élévation de ses sentiments. Il accepta seulement quelques présents de la part du roi de France parce qu'il savait que cela ne pouvait tirer à conséquence à la cour de Rome. Il profita de sa faveur pour se rendre utile, surtout aux religieux; les Carmes et les Chartreux éprouvèrent les effets de sa protection. Il fit donner le chapeau de cardinal à deux de ses amis qui étaient d'un mérite distingué, et personne ne doutait qu'il n'arrivât lui-même à cette haute dignité. Le Pape lui avait déjà fait connaître ses intentions; mais la Providence en avait autrement disposé. Ses envieux prirent occasion de la mort du cardinal de Bichi (1735) pour l'éloigner de Rome, en le faisant nommer à l'évêché de Carpentras. Ils connaissaient son opinion sur la résidence; ils savaient que chez lui la pratique suivait toujours la théorie, et ils ne furent point trompés. A peine nommé, dom Malachie partit pour son diocèse, malgré les instances de Clément XII son illustre bienfaiteur.

(1) On l'accusa d'avoir communiqué les pièces relatives à la Bulle *Unigenitus*.

(2) Il se présenta devant Sa Sainteté pour lui dire qu'il se retirait dans son couvent; le Pape lui prit les mains et lui dit: *No voglio che tu te ne vadi, ben mio; non voglio che tu te ne vadi.*

Arrivé à Carpentras, ce prélat renonça à ses compositions littéraires pour se donner tout entier à ses devoirs. Il alla à Rome, en 1750, pour rendre compte de son administration. Benoît XIV voulut le retenir, mais il supplia Sa Sainteté de le laisser retourner dans son diocèse, où il se trouvait deux mois après son départ. Il vécut toujours en trappiste, ne portant point le linge, faisant continuellement maigre, jeûnant l'Avent et le Carême, et ajoutant à l'abstinence ordinaire celle du laitage et les œufs. Il trouvait dans ses frugalités de quoi soulager les pauvres et fournir aux dépenses que lui occasionnèrent la construction de l'Hôpital (1) et la riche bibliothèque dont il dota la ville. (2)

Mais le monument le plus durable de son épiscopat est le synode qu'il publia à la fin de ses jours. (30 avril 1756) Il réunit dans l'église de St-Siffrein tous ceux que le droit ou la coutume obligeaient d'y assister. Le premier jour, le curé de Caromb, Ambroise Gaudibert, prononça le discours d'ouverture et développa les devoirs de la charge pastorale et les dangers qui y sont attachés, (3) dans un style qui paraît rocailleux lorsqu'on le compare à celui du prélat, mais qui est loin d'être sans élégance, ce qui surprend d'autant plus que ce bon prêtre prêchait habituellement en patois. (4) Ensuite chacun fit sa profession de foi, et déclara adhérer à la bulle *Unigenitus* qui était l'épouvantail des Jansénistes et le signe de ralliement des bons catholiques. Grâce à Dieu et à la protection de la Sainte Vierge, le diocèse de Carpentras avait été préservé de l'hérésie. (5) Le prélat s'attacha avant tout à maintenir la pureté de la foi, et il publia ensuite des règlements très-sages sur la discipline. Les rapports avec

(1) Il en posa la première pierre en 1750; M. d'Alleman en dressa le plan et M. Lambertin l'exécuta. Les Religieuses Augustines de Caromb y furent transférées pour le desservir.

(2) Il acheta, en 1745, la Bibliothèque de M. de Mazargues, président du Parlement d'Aix. Il y avait beaucoup de manuscrits rares et précieux, parmi lesquels se trouvaient ceux du célèbre Peyresc.

(3) *Non ingratum vobis fore existimavi, RR. Collegæ, si pastoralis officii munia et pericula, mihi et vobis quasi uno intuitu prospicienda exhiberem. (Syn. Carp. Reg. X.)*

(4) *Ipse ad plebeculam nativo sermone verba facere solitus. (Ibid.)*

(5) *Excellentiori Dei beneficio, Beatæque Virginis Mariæ præsidio, pontificia hæc diœcesis nostra, ab omni hæresum labe hucusque fuit præservata. (Syn. Carp. pag. 14.)*

les juifs ont toujours été dangereux avec les chrétiens : il pres crit les règles que l'on doit suivre en pareilles circonstances. Les bohémiens, jongleurs errants, diseurs de bonne aventure, gens sans patrie, sans feu ni lieu, passant le jour en plein air et la nuit à la belle étoile, ne doivent pas rester plus de trois jours dans le même pays, de peur que leur présence ne soit nuisible aux fidèles. Les curés ne leur administreront les sacrements qu'après s'être assurés de leur foi et de leur état par rapport au mariage. On ne doit jamais employer de pratiques superstitieuses pour guérir d'une plaie ou d'une maladie. Il ne faut point s'arrêter devant les histrions, les mimes, les bateleurs qui courent les foires et amusent le public par de grosses farces. Il est défendu de représenter, sans permission, les histoires des martyrs et la Passion de Notre-Seigneur.

Il faudrait, s'il était possible, citer en entier ce synode qui jouit d'une grande réputation et qui le mérite à cause des détails si utiles et si pratiques qu'il renferme. En le lisant, on sent que c'est le travail d'un homme vieilli dans l'administration des choses de l'Église, et qui s'est plu à consigner les observations de sa longue expérience. En effet, Monseigneur d'Inguimbert le publia peu de temps avant sa mort. « C'était un spectacle aussi édifiant qu'attendrissant, dit l'abbé Saint Véran, de voir ce respectable prélat accablé de travaux et d'infirmités, se rendre à l'église pour assister à la publication de son synode, porté sur les bras de sa famille, comme un autre Saint Jean l'évangéliste, au milieu des bénédictions de son peuple et de son clergé. » (1) Il mourut peu de temps après, et Carpentras perdit en lui un de ses plus grands évêques. Il avait, par humilité, ordonné qu'on l'enterrât sans pompe, mais la reconnaissance publique l'emporta, et son corps mis en dépôt dans l'église de St-Siffrein, fut transféré plus tard (6 septembre 1764) dans la chapelle du superbe hôpital qu'il avait fait construire.

François-Marie de Manzi était alors archevêque d'Avignon. Ce prélat, né à Longiano, diocèse de Rimini, avait succédé à Gré-

(1) Fabre de St-Véran. *Mémoires hist. sur D. Malachie d'Inguimbert.* — Une statue en bronze a été érigée à Carpentras, en face de l'Hôpital, en l'honneur de Mgr d'Inguimbert, le 16 mai 1858.

goire de Crochans. (1757) Les contemporains se plurent à en faire un portrait peu flatteur. (1) Nous ne savons sur quoi ils se fondaient; les motifs qu'ils allèguent ne nous paraissent pas dignes de fixer l'attention d'un homme sérieux. Du reste, sa correspondance intime que nous avons tout entière sous les yeux, nous en donne une toute autre idée, et loin de voir en lui un avare et un ambitieux, nous ne pouvons nous empêcher de dire que ce prélat eut des vues grandes, nobles, élevées et qu'il se montra toujours au-dessus des petites passions qu'on lui suppose. Il fit un voyage à Rome qui dura trois ans. (1761—1764) Il ne cessa de correspondre avec ses grands vicaires, M. Brun doyen de St-Agricol et M. Malière de triste mémoire qui en son absence gouvernaient son diocèse. Il passa à St-Maximin, alla par terre jusqu'à Antibes où il s'embarqua pour Gênes: la mer l'éprouva si fort qu'il descendit à Nice, et continua à dos de mulet jusqu'à Gênes où il se remit en mer. Un calme plat l'arrêta devant *Sextri di Levante;* c'est de là qu'il écrivait à son grand-vicaire : « Vous avez bien fait d'ordonner des prières pour un mois; peu s'en faudra que nous n'employons tout ce temps en voyage; je ne compte pas arriver à Rome avant la St-Charles. » (2) Nous n'entrerons pas dans de plus grands détails sur ce voyage. Il nous suffit de dire que Mgr ne cessa de s'occuper de son diocèse et des affaires générales de l'Église qui réclamaient si spécialement alors l'attention et le dévouement de l'épiscopat.

Peu de temps après son retour, les jésuites (1764) furent expulsés du Portugal (1717) par les intrigues du fameux marquis de Pombal, ou plutôt des philosophes dont il n'était que l'instrument, et se virent l'objet de toutes sortes de vexations en France. (3) La calomnie les attaqua, les parlements vinrent après, et Louis XV (6 août 1762) les supprima. Obligés de sortir du royaume, ces religieux durent naturellement se réfugier sur les terres de l'Église: Avignon les vit arriver par centaines. (1764) L'archevê-

(1) *MS. de la Bibl. d'Avig. Recueil Calvet. — Id. Arnavon.*

(2) *Correspondance inédite de Mgr de Manzi.*

(3) Parmi les libelles diffamatoires publiés contre la Compagnie, le plus détestable est celui qui avait pour titre: *Extrait des assertions dangereuses et pernicieuses en tous genres, que les soi-disant Jésuites ont dans tous les temps et persévéramment soutenues, enseignées et publiées.* Ce livre fut, par arrêt du Parlement de Paris, envoyé à tous les évêques de France. C'était une véritable insulte.

que les accueillit avec bonté et les autorisa à exercer les fonctio
du saint ministère. Un édit du roi (9 décembre 1764) leur p
mit de se retirer dans leurs diocèses respectifs et d'y vivre
prêtres séculiers. Mais il paraît que les clauses excessivement r
trictives renfermées dans l'édit ne leur permirent pas d'user
la liberté qu'on semblait leur donner. Quoi qu'il en soit (8 j
1768), sur le bruit qu'Avignon allait passer au pouvoir du roi,
se hâtèrent de brûler leurs papiers les plus précieux et de fa
passer leurs meubles dans différentes maisons. Les Dames de
Eutrope leur furent d'une grande utilité en recevant chez el
tous les objets de valeur que ces Pères voulurent bien leur co
fier. Elles ne se laissèrent point décourager quoique leur co
duite fût alors taxée de haute imprudence. On revint bientôt
ce jugement, et l'on se vit forcé d'avouer qu'elles n'avaient fa
que suivre les règles de la sagesse chrétienne. Lorsque les Jés
tes furent partis d'Avignon, la ville donna leur Collége aux B
nédictins de préférence aux Doctrinaires et aux Minimes qui s'
taient également mis sur les rangs. Mais ces religieux, pris
dépourvu, ne parvinrent jamais à le tenir d'une manière conv
nable. Les biens des Jésuites passèrent aux hôpitaux d'Avignon
de Carpentras qui furent chargés de faire acquitter les obligatio
dont ils étaient grevés. Leur noviciat fut acheté (1er août 176
par les religieuses de Ste-Praxède (1) qui s'y rendirent par le ch
min le plus court, dans les carrosses de l'archevêque. « Certain
même fermèrent les yeux afin de ne point voir, par esprit
mortification; » tant la ferveur régnait alors parmi ces pieus
filles de St-Dominique.

(1) Les Religieuses de Ste-Praxède, ainsi appelées de Gomez de Barosso, Es
gnol, cardinal du titre de Ste-Praxède, furent fondées le 21 juin 1347, et ce ti
fut donné à leur communauté : leurs bâtiments prirent celui du pays de l
fondateur, et s'appellent encore la Tour d'Espagne. On les voit non loin de Mo
favet, sur le terrain que le cardinal de Ste-Praxède acheta au seigneur de Mo
de-Vergues. Ces Dames acquirent, en 1409, le palais de la Jugie et vinrent s'y
blir. Sainte Catherine de Sienne eut quelques-unes de ses extases dans leur c
pelle. Les Bénédictines de St-Véran, fondées en 1140, se réfugièrent au
d'elles en 1536 et leur demeurèrent unies. C'est parmi les Dames de Ste-Pra
que vivait la célèbre Julienne Morell, véritable prodige de science et de pié
qui possédait 14 langues anciennes ou modernes, soutenait des thèses publiq
de philosophie en latin, en grec et en hébreu, et qui composa plusieurs ouvra
de spiritualité, entre autres quatre proses rimées.

Pendant l'occupation française, les évêques du Comtat ne firent point difficulté de prêter serment de fidélité au roi, et de publier des mandements en ce sens : « Témoignons, disait à ses diocésains Monseigneur de Manzi, que quoique nouvellement sujets du roi, nous ne le cédons en soumission, en fidélité et en zèle à aucun de ceux qui ont eu l'avantage de naître sous les lois du monarque bien-aimé. » Une pareille conduite pourrait nous paraître singulière, si elle n'était justifiée par les circonstances, et surtout par les instructions venues de Rome. La preuve qu'on n'y vit rien de répréhensible, c'est qu'au moment où Avignon et le Comtat furent rendus au Pape (1), Monseigneur de Manzi fut chargé par Sa Sainteté de réorganiser le Comtat comme il l'était avant l'occupation française, et de le gouverner en attendant le Vice-Légat Durini. Il paraît qu'il saisit mal la pensée du Souverain Pontife, et qu'il eut le tort très-grave de ne pas lui rendre exactement compte de sa conduite. Il reçut un bref (11 juin 1774) qui annulait tout ce qu'il avait fait, et bientôt Monseigneur Doria nonce en France, arriva à Avignon, et descendit chez les Cordeliers. Les officiers du roi qui n'avaient pas encore quitté la ville, allèrent lui rendre hommage. Le peuple les avait reçus avec de grandes démonstrations de joie, il y avait six ans (1768) ; alors il les hua d'une manière indécente ; quelques-uns même poussèrent l'insolence jusqu'à leur jeter des pierres et leur tirer la perruque. L'archevêque parut quelques instants après ; le respect le plus profond l'accueillit. Il se présenta chez le nonce qui d'abord ne voulait pas le voir, causa plus d'une heure et demie avec lui et le fit revenir, mais non entièrement de ses préjugés. C'était un jeune homme de 23 ans, petit de taille mais joli de figure. Il avait auprès de lui un auditeur domestique, nommé Giovio, homme d'un rare mérite. Son voyage parut d'abord un mystère ; mais il cessa bientôt de l'être, lorsqu'après s'être fait reconnaître pour délégat du St-Siége, il montra un bref qui lui ordonnait d'exiler l'archevêque dans la ville de son diocèse qu'il aurait choisie. Ce fut un véritable coup de foudre, et tout le monde en resta frappé de stupeur. Cependant le nonce alla chanter le *Te Deum* à la Métropole, et sur le soir il se rendit chez l'arche-

(1) Arnavon. *Mémoir. MS. d'Avig.*

vêque pour lui enjoindre de quitter la ville. Monseigneur de Manz reçut ce coup terrible avec toute la soumission d'un sujet fidèle Le bref portait que s'il refusait d'obéir, le délégué le déclarerait atteint d'excommunication majeure et ferait séquestrer ses revenus. Il y était dit que l'archevêque était exilé « à cause des ordonnances par lui rendues, les 25 et 27 avril dernier, contraires aux intentions formelles de Sa Sainteté, sans lui en avoir rendu aucun compte. » Le 2 juillet, à 4 heures du matin, le prélat partit pour Barbentane, lieu qu'il avait choisi pour son exil. Il y resta environ deux mois et demi. Pendant ce temps, les consuls lui envoyaient souvent le chanoine Neyraud, aumônier de la ville, pour s'informer de leur part de l'état de sa santé. Le nonce Doria partit (5 août), l'auditeur Giovio le suivit de près (30 août), et Monseigneur Durini archevêque d'Ancyre arriva (2 septembre) pour gouverner le pays au nom de Notre Saint-Père le Pape, en qualité de président, le gouvernement d'Avignon ayant été érigé à perpétuité en présidence. Le clergé se rendit auprès de lui et sollicita le rappel de l'archevêque. (5 septembre) Durini s'estima heureux de pouvoir se rendre agréable à ses administrés. Il écrivit à Rome, et, le 18 septembre 1774, il alla lui-même à Barbentane notifier à l'archevêque le bref de son rappel et l'amena avec lui à Avignon. Ce fut un véritable jour de triomphe pour Monseigneur de Manzi; toute la population se porta au-devant de lui jusque sur les bords de la Durance, et lui prouva ainsi combien il était aimé. Mais des émotions trop fortes avaient brisé son existence. Il mourut peu de mois après (5 novembre 1774), âgé de 80 ans, emportant dans la tombe l'estime et les regrets de ses diocésains. Les orphelins furent ses héritiers. (1)

Monseigneur de Giovio (Charles-Vincent) lui succéda (25 février 1776), et refusa Malière pour grand vicaire, parce que cet abbé, durant la vacance du siége, avait en qualité de grand vicaire capitulaire publié un mandement peu conforme aux traditions de Rome. La veille de Saint Mathias, jour de jeûne, tombait le jeudi gras, cette année : Malière crut ce motif suffisant pour

(1) Sous son épiscopat (9 mars 1759) eut lieu la translation du tombeau de Jean XXII. Les chanoines le firent pour leur commodité, sans consulter Rome. (De Veras.) Ce tombeau est rétabli maintenant à la place qu'il occupait avant cette translation.

transférer le jeûne à un autre jour. Le nouveau prélat ne fut pas de cet avis et remercia l'ancien grand vicaire de ses services. Une pareille conduite indiquait beaucoup de légèreté, et c'était plus qu'il n'en fallait pour justifier la conduite du prélat. Giovio ne montra pas moins de discernement en ôtant la direction du collége aux Bénédictins et en confiant cet établissement aux Doctrinaires, dont l'institut, né sous l'influence des Jésuites, les rapprochait beaucoup plus de ces habiles directeurs du jeune âge. Ils réussirent mieux que les Bénédictins; mais le Collége fut loin de reprendre son antique splendeur, aucun corps religieux ne se trouvant alors en mesure de remplacer la Compagnie de Jésus.

Cependant la capitale du Comtat recevait un évêque de la main même de Pie VI qui nomma à ce siége (1776), resté vacant par la mort de Bichi successeur de d'Inguimbert, Joseph Beni. Il était né à Gobio (1729) d'une famille noble. Pie VI le sacra et prononça à cette occasion un discours élogieux : le nouveau prélat fut reçu avec bonheur dans son diocèse par tout ce qu'il y avait de plus distingué dans le pays. Peu de temps après, l'abbé Monty publia la vie de Paul d'Andrée (1783), et se fit un devoir de la dédier au nouveau prélat. Les éloges prodigués dans l'épître dédicatoire composée par la petite-nièce de P. d'Andrée, insupportables maintenant mais alors parfaitement bien reçus, sont une nouvelle preuve de la haute estime que l'on avait de ce prélat. Le P. Archange, capucin célèbre par ses missions dans le Comtat, lui dédia (1788) également son *Discours adressé aux Juifs et utile aux chrétiens*, ouvrage qui fit alors beaucoup de bruit. M. Beni avait les sentiments élevés ; il en donna des preuves pendant sa longue administration. Mais au début, il parut subir un peu trop l'influence de Jules-César Zollio, recteur du Comtat, qui pendant une administration assez longue s'était aliéné les esprits et avait soulevé contre lui bien des plaintes. Des mécontentements se manifestèrent contre M. Beni et paralysèrent presque toute son administration. Il voulut réformer les Bernardines transférées de Monteux à Carpentras. Ces religieuses portèrent plainte à Rome, et le prélat fut obligé de renoncer à son projet. Un bref l'autorisait à établir un bureau pour administrer le nouveau collége (9 août 1780); la commune s'y opposa. Les chanoines du Grès devaient être supprimés d'après une bulle

qu'il avait obtenue ; il fut encore obligé de la laisser sans effet. I voulut ôter aux officiers de police le droit de visiter les mesure dont on usait dans le marché, et les grains qui se trouvaient dan l'entrepôt, et il ne put en venir à bout. Ainsi ce prélat se trou vait entravé dans tous ses actes. L'opposition ne cessa que d moment où Zollio eut quitté le pays. Alors Beni, rendu à lui même, ne suivit plus que ses propres inspirations, fut mieu compris, et fit le bonheur de ses administrés. Bientôt à la dignit épiscopale il joignit la charge de recteur qu'il géra pendant envi ron quatre ans. Jamais le Comtat n'avait été soumis à un gou vernement plus paisible et plus doux.

Eon de Cély (Laurent-Michel) successeur de M. de la Merlièr (1778), gouvernait alors l'Église d'Apt. Ses goûts un peu tro prononcés pour l'agriculture et les sciences alors en vogue, exci tèrent les murmures de ses diocésains, et les portèrent à le soup çonner de pencher vers les idées philosophiques. (1) Ses rapport continuels avec les savants de l'époque, qui étaient presque tou athées et se faisaient gloire de l'être, et ses continuelles expérien ces agronomiques, ainsi que les nombreux mémoires qu'il publi sur ce sujet, purent donner lieu à ces appréhensions. Quoi qu'i en soit, un de ses premiers actes administratifs fut de supprime son Séminaire qui n'avait jamais eu qu'une existence nominale les prêtres chargés de le diriger s'occupant de toute autre chos que de l'éducation des jeunes clercs. Il envoya ses séminariste à St-Charles d'Avignon où les sciences étaient mieux enseignées Les prêtres, devenus rares dans le diocèse d'Apt, allaient man quer pour le service des paroisses; il en augmenta le nom bre, en facilitant les vocations, et en donnant aux jeunes étu diants en théologie les revenus du Séminaire supprimé. I acheva le palais épiscopal (2) commencé par son prédécesseur mais l'entreprise la plus considérable fut la réforme du bréviair d'Apt. Jusque-là cette église avait suivi le Bréviaire romain or

(1) Il accordait des primes aux cultivateurs qui réussissaient le mieux. Il f planter des arbres exotiques dans le jardin de son palais. Il introduisit dan son diocèse le sainfoin, les pommes de terre, le platane, l'arbre de Judée le cytise.... Il établit à Torrettes la première ferme expérimentale qui ait exist en Provence.

(2) Aujourd'hui bureaux de la mairie et de la sous-préfecture.

donné par le Concile de Trente et rédigé par ordre de Paul V. Il lui substitua le Parisien, et en cela il suivit les idées de son siècle. Il était alors de bon ton, dans un certain monde ecclésiastique, de regarder comme peu digne d'estime tout ce qui venait de Rome. Paris était pour eux la véritable patrie de l'élégance et du beau. La saine critique régnait dans les productions de la capitale, tandis qu'ailleurs on s'attachait trop à certaines légendes surannées dont l'authenticité était loin d'être incontestable. Le choix de l'Écriture, des Canons et des Pères valait mieux dans le Parisien; les hymnes étaient écrites dans un style plus pur: enfin ce bréviaire pouvait être considéré comme l'abrégé de l'un et de l'autre Testament, le résumé des canons et de l'histoire, l'analyse fidèle et le *compendium* de tout ce qui a rapport à la religion. (1) C'est ainsi que ce prélat s'efforçait de justifier un acte si grave. Il allait même jusqu'à dire que le Bréviaire parisien était plus pieux que le romain: nous ne savons comment il justifiait cette assertion. Assurément ce n'est point par les hymnes de Santeuil, dans lesquelles l'esprit remplace trop souvent le sentiment, ni par l'Écriture prise dans un sens *accommodatice* où la pensée humaine remplace celle de l'auteur sacré, ni par ces longues énumérations de translations de reliques, de noms de lieux et de dates. Quoi qu'il en soit, il nous semble que le moment était bien mal choisi pour faire un changement si considérable. Tout croulait en France, et l'autorité des Souverains Pontifes successivement battue en brèche par les protestants, les jansénistes et les parlements, s'affaiblissait de jour en jour dans l'esprit d'une partie du clergé. Cependant elle est la clef de voûte qui réunit toutes les parties de l'ordre social: l'ébranler, même dans les points qui paraissent le moins importants, c'est compromettre l'existence de l'édifice et s'exposer à périr sous ses ruines. Sans doute on ne rompt pas

(1) *Breviarium Parisiense, doctrina, pietate et styli venustate præstare (Breviario Romano), et præfulgere notissimum est. In hoc siquidem Breviario, sacrorum voluminum textus; canones Conciliorum ad disciplinæ notitiam et præsertim ad informandos mores clericorum congesti; disertissimi Patrum sermones, Sanctorum gesta authentica, et quibusdam figmentis expurgata; hymni tam poeseos gratia, quam pietatis sensibus ubique celebratissimi; omnia demum ita apte ad singula festa, singulaque anni tempora, adornata sunt et concinnata, ut haberi possit ut Veteris et Novi Testamenti, legis et historiæ; et fere dicam omnium rerum divinarum, totiusque religionis analysis et compendium. (Mand. Eon de Cely Clero Apt.)*

l'unité de la foi en introduisant un nouveau bréviaire, mais on compromet l'unité d'affection, et, dans les circonstances où l'on se trouvait alors, il était dangereux de le faire.

Ce prélat avait dessein de supprimer les bénéficiers, de les élever à la dignité de chanoines et de réduire à 18 les membres du chapitre; mais il trouva des résistances devant lesquelles il dut s'arrêter. D'ailleurs des soins plus pressants le forcèrent à quitter sa ville épiscopale, et avant la fin de 1789 il alla chercher un asile sur la terre étrangère. Ce ne fut pas l'amour des beaux-arts, mais le désir d'échapper à l'orage qui l'entraîna vers l'Italie. Après être demeuré quelque temps à Rome, il passa dans le royaume de Naples où il resta deux ans. Pendant ce temps, les événements marchaient en France, et son retour à Apt étant impossible, il revint à Rome. Pie VI l'accueillit et lui assigna Tolentino pour résidence. Aux approches de l'armée française, il se rendit dans la ville éternelle, et il se fit connaître à Mesdames Adélaïde et Victoire, tantes du roi, qui l'accueillirent avec bonté et l'honorèrent de leur confiance. Il les suivit à Naples, et de là à Trieste où elles moururent moins de fatigue que de douleur. La France était réduite à l'état le plus déplorable: Eon de Cély resta à Trieste jusqu'au couronnement de Pie VII. Alors il se rendit à Venise pour féliciter le Saint-Père qui l'invita à retourner à Tolentino. Il revint en France lorsque le calme fut rétabli, vécut dans une retraite honorable, et mourut à Marseille (1815), généralement estimé à cause de ses mœurs douces et de ses connaissances variées.

A la même époque, l'Église d'Orange était gouvernée par Monseigneur Louis-Guillaume du Tillet, dont la mémoire est encore en bénédiction. Né près de Provins d'une famille illustre dans la magistrature, il fut le premier évêque que nomma (1774) l'infortuné Louis XVI. Son élévation à l'épiscopat fut accueillie avec beaucoup de satisfaction dans sa ville natale; il l'apprit le dernier de tous. Sa mère n'en savait rien. Il la mit singulièrement en émoi, en lui annonçant qu'elle aurait, ce jour même, l'évêque d'Orange à dîner. La bonne dame se donna beaucoup de mouvement et ne fut pas peu surprise lorsqu'elle apprit le mot de l'énigme. Arrivé dans son diocèse, M. du Tillet se livra avec ardeur aux fonctions de son ministère. Il commença par

régler sa maison; la prière, le travail, la récréation, tout s'y passait avec ordre. Chaque jour il faisait à ses domestiques une lecture de piété; à neuf heures, il disait la messe; tout le monde y assistait. Les dimanches et fêtes il la célébrait dans la chapelle des pénitents, après celle du prône de la paroisse, et il expliquait l'évangile. A la fin de l'année, il se faisait rendre compte des dépenses de sa maison, et au premier de l'an, il distribuait aux curés du diocèse les sommes destinées aux indigents. Ses promenades avaient le plus souvent pour but la visite des malades et des pauvres de la campagne. Il pénétrait jusque dans les plus chétives demeures, et dans ces circonstances Dieu seul connaissait le secret de ses aumônes. Il portait lui-même pendant la nuit et à une heure avancée des secours aux pauvres honteux. Son séjour à Orange fut une suite continuelle d'œuvres de charité. Une année, le feu prit au gerbier public et la récolte fut perdue. Il accourut sur le théâtre du sinistre, et voyant ces pauvres gens désolés, il leur dit : « Mes enfants, consolez-vous, la perte est pour moi. » Séance tenante, il nomma une commission qui estima le dommage, et chacun fut intégralement payé. On pourrait citer une foule de traits de cette nature; à défaut de l'histoire, le cœur de ses diocésains s'est chargé d'en transmettre le souvenir.

Aux approches de la Révolution, lorsque le roi eut convoqué les États Généraux, il publia un mandement remarquable, dans lequel, après avoir montré la gravité des circonstances, il invite ses diocésains à la prière, afin que le ciel répande ses bénédictions sur cette assemblée la plus importante qui eût eu lieu depuis l'établissement de la monarchie. Le roi était animé des meilleures intentions : « son dessein était que son peuple le conseillât dans toutes les choses qui seraient mises sous ses yeux, et qu'il lui fît connaître ses désirs et ses justes motifs de plainte, de manière que par une mutuelle confiance et un amour réciproque entre le souverain et les sujets, il fût apporté le plus promptement possible un remède efficace aux maux de l'État et que les abus de tout genre fussent réformés. » (1) Ce dessein était digne du cœur de Louis XVI; mais ce monarque trop bon se méfiait

(1) *Mandement de Mgr du Tillet.*

trop de ses propres lumières, et ne faisait pas attention que l déclamations de la tourbe philosophique, unique cause de l'ag tation qui régnait dans les esprits, devaient être réprimées p des mesures énergiques et non par des concessions intempes ves. Mgr du Tillet fut nommé député du clergé, et l'abbé Poull son grand vicaire (1), lui fut donné pour suppléant. Il abandon un des premiers les privilèges de son ordre pour se réunir a Tiers-État, concession funeste dont les suites devinrent fatales la monarchie. Il s'en aperçut, et il se hâta de quitter l'Assemblé déplorant sa malheureuse faiblesse, et laissant pour le remplace l'abbé Poulle qui montra plus de courage et de fermeté.

Ainsi, de saints et d'illustres prélats continuaient à occuper no siéges épiscopaux : M. d'Inguimbert et M. de Gonteriis veillaien au maintien de la foi et de la discipline. Le Concile d'Avigno et le synode de Carpentras, monuments de leur zèle, seron toujours consultés avec bonheur par les amis de la saine doc trine. Le clergé ne se distingue pas moins, et jusqu'au fond de campagnes, fait paraître des sentiments élevés et des vertus hé roïques. M. Martin, curé de St-Didier, pose les fondement d'une congrégation nouvelle, et malgré sa pauvreté, trouv les moyens d'élever un nouveau sanctuaire à Marie. M. Berte fonde l'établissement des Missionnaires de Notre-Dame de Ste Garde ; M. de Salvador lui donne de l'éclat, M. de Benoît, M Lambertin, une foule de prêtres embrassent le nouvel institut et se livrent avec ardeur aux élans de leur zèle. Cependant le vénérable curé de Bollène seconde les pieux désirs de deux sain tes filles, et prépare à Notre-Seigneur, présent dans la Sainte Eucharistie, une maison où il reçoit nuit et jour les hommage de ces anges de la terre. Un simple prêtre de Caromb fonde le Augustines qui desservent encore l'hôpital de Carpentras, tandi qu'un prélat relève le Monastère des Bénédictines à Caderousse Ainsi la religion refleurit alors même que l'orage amoncelé es sur le point d'éclater sur nos têtes, et nos Eglises voient partou s'élever de pieux asiles offerts à l'innocence et à la piété.

(1) Neveu du célèbre orateur de ce nom.

LIVRE DIX-SEPTIÈME.

1789 — 1801.

La Révolution. — Ses causes. — Hiver rigoureux. — Pillage des grains. — Journées des brigands. — Bref du Pape. — Jean Celestini. — Affaire du mannequin. — Pendaisons. — D'Aymard, maire d'Orange. — Le Vice-Légat se retire à Carpentras. — Assemblée tenue en cette ville. — Députation d'Avignon à l'Assemblée de Paris. — L'abbé Maury. — Le Comtat réuni à la France. — Protestation du Souverain Pontife. — Constitution civile du clergé. — Serment exigé des ecclésiastiques. — Belle conduite des chanoines de la Métropole. — L'abbé Malière et le P. Mouvans. — Les Églises sont dépouillées. — Les intrus. — Rovère. — L'abbé Roux, administrateur apostolique. — Commissions nommées pour gouverner les diocèses d'Avignon, de Cavaillon et de Carpentras. — Délégué général pour Orange. — Vaison et Apt gouvernés par des grands vicaires. — Massacres de la Glacière à Avignon. — Tribunal révolutionnatre d'Orange. — Religieuses de Bollène. — Autres victimes. — Prêtres en émigration. — Courage des prêtres restés dans le pays. — Pie VI : sa mort à Valence. — Pie VII. — Résumé.

La Révolution éclata parmi nous avec une violence particulière, à cause des circonstances où Avignon et le Comtat se trouvaient par rapport à la France. Ces deux États, enclavés au milieu du royaume, étaient depuis longtemps le refuge de tous ceux que des affaires malheureuses forçaient de s'expatrier. De là ce grand nombre d'industriels et d'aventuriers de toute espèce qui venaient s'implanter au milieu d'une population calme et paisible. Ces hommes, d'une nature inquiète et remuante, lui imposaient leurs goûts, et l'entraînaient souvent dans de regrettables

excès. On le vit chaque fois qu'Avignon changea de maître. A l'époque de la dernière occupation par Louis XV, des écrits furent publiés dans le but de rendre suspects les droits du Saint-Siége. Un parti se forma en ce sens, et continua ses coupables manœuvres alors même que Louis XV eût rendu le Comtat au Souverain Pontife. Ceux qui en faisaient partie ne cessaient tous les jours de répéter que l'industrie avignonaise était sacrifiée au commerce lyonnais, et qu'elle ne prendrait un juste développement que du moment où elle verrait tomber de trop gênantes barrières. D'autre part, les sociétés secrètes faisaient beaucoup de ravages, et la franc-maçonnerie, à peine connue en France, avait de nombreuses loges dans Avignon et dans le Comtat. Le marquis de Calvière, lieutenant-général des armées du roi, initié par Milord comte de Baltimore, grand-maître des loges de l'Angleterre, apporta la lumière maçonnique dans Avignon. (1736) L'année suivante, le chevalier de Ramsay y fonda une des premières loges du rit écossais qui aient existé en France. Toute la noblesse alla lui demander l'initiation. On sait que la franc-maçonnerie a pour but de fonder une société dégagée de toute croyance religieuse, n'ayant besoin ni de subordination hiérarchique, ni de formes gouvernementales: c'est le règne absolu de la raison. Brillante utopie, capable de séduire un instant une âme honnête, mais qui s'évanouit du moment qu'on cherche à la réaliser; car elle suppose une perfection à laquelle il est impossible que l'homme s'élève, vu son état dégénéré. Le Pape Clément XII la condamna par sa bulle *In eminenti*, rendue (1737) aux sollicitations du savant Hallier, évêque de Cavaillon. Quelques années après, Benoît XIV renouvela cette condamnation, et Monseigneur de Crochans, archevêque d'Avignon, publia (1751) un mandement rigoureux pour la proscrire de son diocèse. Les francs-maçons firent semblant de céder aux circonstances: le grand-maître les réunit, et leur fit entendre que leurs assemblées déplaisant au prélat, on ne les tiendrait plus à des époques fixes, mais qu'on ne devait pas pour cela cesser de travailler à l'avancement du grand œuvre. Sa parole fut comprise; les frères se réunirent en secret et continuèrent dans les ténèbres à propager leurs doctrines. Les loges se multiplièrent; Carpentras, Cavaillon, Orange, toutes les localités voisines eurent les leurs.

Bientôt celle *de la Vertu persécutée*, formée à la suite du mandement de Monseigneur de Crochans, alla (1776) fonder à Paris celle du *Contrat social*. Dès lors les rapports déjà fréquents avec la capitale devinrent plus multipliés, et nos pays s'abreuvèrent à longs traits des poisons versés par Voltaire, Rousseau, d'Alembert et tous les complices de la secte philosophique.

Bientôt l'illuminisme vint s'implanter parmi nous, et c'est à Berlin que la société d'Avignon prit naissance. Pernetti (Ant.-Joseph), Bénédictin défroqué, né à Roanne (1716), devint conservateur de la bibliothèque de Berlin, quitta la Prusse (1783) épris des rêveries du visionnaire Emmanuel Swedemborg, vint à Paris, vécut quelque temps chez son frère directeur des fermes à Valence, se réfugia à Avignon, et forma une espèce de secte qui vers 1785 comptait une centaine d'affiliés. Le comte Gabrianka Staroste, connu sous le nom de Prince polonais, Brumore, le frère du célèbre chimiste Guitton-Morveau, Mérinval, financier, s'occupaient avec ardeur des sciences occultes, cherchant dans la combinaison des nombres, les secrets de l'avenir, et ne faisant rien sans consulter la *sainte cabale*. Leur séjour à Avignon fut déterminé par une opération de ce genre; ils crurent qu'une voix surnaturelle émanée de la puissance divine leur ordonnait de s'y fixer. Gabrianka et Pernetti acquirent une grande célébrité. Le premier, noble aventurier, homme aimable, brillant en société, prodiguant des trésors et n'ayant pas le sou, inépuisable dans l'art d'inventer de nouvelles jouissances, amusant la noblesse, la ruinant et s'en faisant adorer, gagna des partisans à la secte jusqu'au fond des campagnes (1). Le second, moine défroqué, d'une nature rêveuse, sans cesse à la recherche de la pierre philosophale, mort en croyant avoir trouvé le secret de prolonger indéfiniment la vie, publia une foule d'ouvrages (2) dans lesquels on trouve de l'érudition et des idées singulières, systématiques, pour lesquelles il avait beau-

(1) Il partit d'Avignon en 1792, et laissa 200,000 fr. de dettes. Il était parvenu à fasciner les esprits au point qu'une de ses dupes disait : « Il m'emporte dix mille francs, je lui en donnerai volontiers encore dix mille, s'il revenait et qu'il me fît autant amuser. »

(2) Pernetti. *Les Fables égyptiennes et grecques dévoilées.* — *Dictionnaire mytho-hermétique.* — *Discours sur la physionomie.* — *Les merveilles du ciel et de l'enfer, ouvrage traduit de Swedemborg.*

coup de penchant. Aussi se sépara-t-il des Swedemborgistes qui le renièrent à leur tour, lorsqu'ils apprirent que lui et ses sectateurs adoraient la Sainte Vierge. Cette erreur n'était pas nouvelle, les Collyridiens l'avaient enseignée dans les temps antiques, et d'après Klotzius (1), un certain Borr l'avait renouvelée au XVII[e] siècle. Pernetti disait : « Le décret de la prédestination de la Mère du Verbe Incarné a dû accompagner dans Dieu le décret de l'Incarnation de son fils unique.... Combien donc a dû approcher de la Divinité la Mère d'un homme-Dieu ! L'union hypostatique du Verbe avec la nature humaine, et l'existence de celle dans le sein de laquelle devait se faire cette union, ont dû précéder le décret même de créer toutes les autres choses. » (2) De là les hommages exagérés rendus à la Mère de Dieu. Ils renouvelaient aussi les opinions des Millenaires, et on les accusait d'admettre la communauté des femmes. La clandestinité de leurs assemblées, tenues le plus souvent à la campagne (3), favorisait cette imputation. Un vieillard mort à Avignon en 1822, qui avait été lié avec eux, assurait qu'ils célébraient chacun à leur tour la Cène, quoiqu'ils ne fussent pas prêtres. Les journaux de l'époque faisaient leur éloge et les représentaient comme de fervents chrétiens, dignes des plus beaux siècles de l'Église. (4) L'inquisition en jugea autrement, et le P. Pani (5), Dominicain, commissaire du

(1) Klotzius, pag. 58 et suiv.

(2) Pernetti. *Les vertus, le pouvoir, la clémence et la gloire de la Mère de Dieu.*

(3) Ils se réunissaient ordinairement à Bédarrides, dans une maison de campagne que Pernetti acquit, et appela le Thabor, nom cabalistique qui lui [illegible] resté. On assure que Pernetti y fit planter des arbres venus du mont Thabor, [illegible] Syrie.

(4) *Le Spectateur du Nord, Journal politique, rédigé par Dampmartin*, 1799. [illegible] XI. *pag.* 88.

(5) Le P. Pani. *Notificazione contra Ottavio Cappelli; Roma*, 21 *nov.* 1791 — donne quelques détails curieux sur cette secte d'illuminés : « Depuis quel[illegible] années, dit-il, Avignon a vu naître une secte qui se prétend destinée à réfor[illegible] le monde, en établissant un nouveau peuple de Dieu. Les membres, sans [illegible]tinction d'âge ni de sexe, ne sont pas désignés par leur nom, mais par des chi[illegible] Les chefs résident en cette ville et sont consacrés par un rit superstitieux. I[illegible] disent très-attachés à la religion catholique ; mais ils prétendent être assisté[illegible] anges et des inspirations du ciel pour interpréter la Bible. Celui qui préside[illegible] opérations cabalistiques se nomme *Patriarche* ou *Pontife*. Il y a aussi un *roi* de[illegible] à gouverner le nouveau peuple de Dieu. Un nommé Ottavio Cappelli, qui [illegible] domestique, puis jardinier, correspond avec eux, prétend avoir des répon[illegible] l'Archange Raphaël, et a composé un rit pour la réception des membres. L'[illegible]

St-Office à Rome, publia en 1791 un recueil de pièces concernant cette société et la condamna. Ainsi les sociétés secrètes et les passions mauvaises se liguaient pour renverser le gouvernement établi et jeter notre pays dans un abîme de maux. L'amour de l'ordre avait porté les puissances de l'Europe à tirer Avignon et le Comtat des mains des Albigeois, partageux de l'époque, qui étayaient leurs erreurs politiques sur la superstition, l'impiété et l'immoralité, pour les confier aux Souverains Pontifes. Le calme et la tranquillité furent le fruit de cette sage mesure. Nos pères en jouirent pendant 562 ans (de 1228 à 1790). Le contraire arriva lorsqu'Avignon et le Comtat furent enlevés au Saint-Siége; le pays passa de l'ordre au désordre, et subit les commotions que nous allons raconter. Toutes les populations du Comtat se rendirent coupables en cette circonstance; mais la défection des habitants d'Avignon eut un caractère spécial de violence et de perversité. (1) Ils n'hésitèrent pas à se mettre à la remorque de quelques aventuriers que la clémence du Souverain Pontife souffrait dans cette ville; ils levèrent l'étendard de la révolte et poussèrent l'audace jusqu'à vouloir forcer, les armes à la main, les autres populations du Comtat à les suivre, n'épargnant ni menaces, ni violences pour en venir à bout. Nous n'aurions jamais osé formuler un pareil jugement si nous ne l'avions trouvé dans un

sition lui a fait son procès. l'a condamné à abjurer ses erreurs, et à sept ans de détention dans une forteresse. La même sentence poursuit cette société comme s'attribuant faussement des apparitions angéliques et suspectes d'hérésie, défend de s'y agréger, d'en faire l'éloge...., ordonne de dénoncer aux tribunaux ecclésiastiques ses adhérents. » — L'abbé Pernetti mourut en 1801, et la société, décimée par la Révolution, se trouva réduite à 7 ou 8 membres. De ce nombre était Beaufort, ancien militaire, qui publia une traduction sur l'hébreu du Psaume *Exsurgat*, dans laquelle il prétend que l'arche d'alliance, la manne, la verge d'Aaron existent encore et sont cachées dans quelque coin de la Judée, et qu'elles reparaîtront, lorsque les peuples entreront dans le sein de l'Église. *(Bibl. d'Avignon. MS. recueil. sur Avig. — Affaires Ecclés. p. 404.)*

(1) *Graviter sane per utrumque populum in nos peccatum est; sed populi Avenionensis defectio longe est comitatus populi defectione deterior. Avenionenses enim nihil existimantes se paucorum hominum improbitatem secutos, qui propter Nostram Clementiam suorum criminum pœnas effugerant, quasi defectionis vexillum sua manu extulisse, eo audacius progressi sunt ut Comitatenses per vim etiam armatam, secum nefariam societatem inire, suasque sequi partes omnino cogerent, et in eos sive Comitatenses, sive Avenionenses qui sibi obstiterint, omni minarum, cædium et suppliciorum genere animadverterint. (Breve SS. PP. Pii VI, 23 april. 1791. Bull. Rom. T. XXXVII. p. 19.)*

document de cette époque émané de Rome, qui renferme toute l'histoire de nos malheurs.

L'hiver fut très-rigoureux en 1789 ; les figuiers, les oliviers, les vignes périrent, et l'on eut des craintes sérieuses pour les céréales. Le Souverain Pontife envoya des secours, et le Vice-Légat Casoni fit distribuer des provisions aux pauvres et ouvrir des ateliers publics. (1) Malgré ces sages précautions, le peuple souffrait, et les meneurs du parti opposé à Rome qui s'était formé depuis la dernière occupation du Comtat par la France (1768—1774), ne manquèrent pas d'en profiter. Ils ne cessaient d'alarmer le peuple en répandant le bruit que des spéculateurs avides accaparaient les vivres et voulaient le faire mourir de faim. A mesure que l'hiver avançait, le froid redoublait d'intensité et le parti des mutins grossissait. On passa bientôt des clameurs aux actes, et sur une prétendue permission donnée par le Vice-Légat (28 mars 1789), on coupa les arbres qui bordaient les chemins et qui appartenaient à l'hôpital. L'autorité crut devoir fermer les yeux ; son indulgence fut prise pour une faiblesse, et quelques jours après on arracha les armoiries qui étaient sur la porte du second consul (2) et on les traîna dans la boue. Ce fut le signal de la sédition. On courut aux communautés religieuses et aux greniers de la ville. Les portes furent enfoncées et les grains pillés avec une violence inouïe. Le blé emporté dans des paniers, des sacs, des vêtements, des mouchoirs, fut répandu dans les maisons et jusque sur les places publiques. Des scènes dégoûtantes suivirent et furent poussées jusqu'au délire. Le duc de Crillon arrivait de Rome et se disposait à partir pour Madrid où l'appelaient des affaires importantes. Il accourut sur le théâtre du désordre, monta sur une borne, harangua le peuple et le fit rentrer en lui-même. Peu à peu le tumulte cessa, la foule se retira, et les chefs de l'émeute, contents d'avoir fait l'essai de leurs forces, allèrent se cacher dans les ténèbres.

(1) *Non destitimus utrique populo palam facere quanta esset nostra benevolentia. Nostræ enim curæ fuit, non sine plurimo Pontificii ærarii dispendio, illum ab impedimentis caritatis liberare. (Breve Pii VI.)* — Pie VI fit acheter du blé dans toute l'Italie et en expédia à la ville d'Avignon 9,000 rubies, environ 261,000 décalitres.

(2) M. Commin. Le lendemain, 28 mars, la municipalité en corps, le duc de Crillon en tête, se transporta à son domicile et replaça solennellement les armoiries.

Ils n'y restèrent pas oisifs. Peyre avocat, Lécuyer notaire et Sabin Tournal rédacteur du *Courrier d'Avignon*, coryphées de la Révolution, sans cesse en relation avec les clubs de Paris, travaillaient les masses et les tenaient au courant de ce qu'ils appelaient les progrès de la liberté. Ils ne cessaient de les animer contre le gouvernement du Souverain Pontife, en répétant sans cesse que les impôts étaient trop lourds. C'était une calomnie; jamais on n'avait moins payé, et les habitans d'Avignon et du Comtat étaient traités avec tant de douceur que les peuples voisins enviaient avec raison leur félicité. (1) Mais les chefs du parti avaient pour but qui était de réunir les États du Pape à la France. Le Vice-Légat le savait et les surveillait avec soin. Il fit rechercher et punir les coupables (2); un homme fut condamné aux galères et une femme passa par les verges; mais les véritables auteurs du désordre échappèrent à ses investigations. Ils étaient trop adroits pour se montrer; ils se cachaient dans les ténèbres, et ils se contentaient de faire agir les secrets ressorts de cette machine qu'on nomme le peuple. C'est ce qu'on vit à la fameuse journée des brigands (juillet 1789), vaste conspiration qui embrassait la France entière. Des courriers expédiés de Paris sur divers points du royaume, répandirent le bruit que des bandes de brigands parcouraient les provinces pour brûler les moissons et affamer le peuple. Les hommes sérieux ne furent point dupes de cette fausse et perfide alerte, mais ils n'en sentirent pas moins le besoin de prendre des précautions et de constituer une garde nationale, afin de se mettre à l'abri de toute surprise de la part de gens capables de pareils complots. Elle fut organisée dans toutes les communes, et à Avignon le Vice-Légat et la municipalité l'approuvèrent. Cette garde, connue sous le nom de milice bourgeoise, était commandée par un major et composée de sept compagnies qui portaient le nom des sept paroisses alors existantes. La bénédiction du drapeau se fit le dimanche (6 sep-

(1) *In vulgus spargi cœptum est hujus rebellionis causam ex onerum quibus populus premitur magnitudine proficisci; sed cum cuique pateret commentitiam omnino esse causam hujusmodi et calumniis plenam, eo quod Avenionensis et Comitatensis populus, nullo vectigalium genere pressus, adeo levi et temperato regimine utebantur, ut illius felicitati non sine causa reliquæ nationes inviderent. (Breve Pii VI.)*

(2) Charles Soullier. *Hist. de la Révol. d'Avignon. tom. 1. pag. 10.*

tembre 1789), sur la place du Palais, en présence d'une foul immense. Un autel fut dressé sur la plate-forme de la Métropo le; l'archevêque célébra la messe et fit les cérémonies, et le Vice Légat reçut au milieu des acclamations le serment des milic qui jurèrent fidélité au Pape et dévouement à la patrie.

L'autorité parut se relever en ce jour et reprendre sa puissan ce; mais en réalité elle n'en conservait que l'ombre, et se trouva traînée à la remorque de la Révolution qui seule dominait dan la ville et imposait ses volontés. Déjà vers la fin d'août 1789, de assemblées connues sous le nom de corporations, s'étaient éta blies et formaient différents partis : les uns désiraient adopte la constitution française en restant soumis au Saint-Siége; le autres demandaient la réunion pure et simple à la France. (1 L'aristocratie flottait entre deux, et par là même favorisait l Révolution. Ces assemblées se tenaient ordinairement dans le églises, appuyaient les motions les plus anarchiques, et faisaien continuellement des représentations à la municipalité qui voyan les esprits en fermentation, cherchait à les calmer, accordan tout ce qu'elle pouvait, et sollicitant auprès du Souverain Pontif lorsque leurs exigences dépassaient ses attributions. Les conseil lers municipaux se lassèrent bientôt de subir le joug des factieu et ne pensèrent plus qu'à abdiquer un pouvoir désormais im possible et entouré de dangers. Les corporations leur fournire bientôt l'occasion de le faire.

Le trois septembre (1789) une émeute éclata dans la Carret rie, s'empara des portes St-Lazare, l'Imbert et St-Michel, chas les préposés de l'octroi et enleva les registres. Peytavin, Chas et Molin, agents subalternes, étaient à la tête du mouvement Peyre et Audiffret l'aîné le dirigeaient. L'autorité s'empressa prendre les mesures nécessaires, le Vice-Légat descendit à l'Hô tel-de-Ville, les consuls assemblèrent les compagnies, d hommes influents furent envoyés aux insurgés qui, sur leur i vitation, laissèrent toutes les portes libres, excepté celle de S Lazare située plus près de la place des Carmes, foyer de l'émeut

(1) *Facile hinc perspectum fuit unicam et veram causam esse universam Galli conventus constitutionem tam in politicis quam in ecclesiasticis religionisque p amplecti, et majorem diuturnioremque felicitatem constabiliendam oportere ut po Avenionenses et Comitatenses ad Gallicanam ditionem transirent. (Breve Pii VI.)*

Toutes les négociations furent inutiles ; loin de se rendre, les émeutiers prétendirent traiter d'égal à égal avec l'autorité, et envoyèrent à la Commune pour essayer quelque transaction. Le Vice-Légat les engagea avec bonté à se retirer chacun chez soi, leur promettant d'oublier le passé. Ils voulurent imposer des conditions ; Casoni leur déclara qu'on allait dresser une potence, et pendre tous ceux qui seraient pris les armes à la main. La menace n'ayant pas plus de pouvoir que la clémence, le marquis de Rochegude se mit à la tête d'un détachement de la garde nationale, et marcha sur les rebelles qui, à son approche, suivirent leur chef et prirent la fuite. On procéda contre eux, une information eut lieu ; Peytavin, Chaussi et quatre paysans furent incarcérés. Cet acte de fermeté rétablit le calme, mais pour peu de temps ; car le Vice-Légat informé des menées sourdes de Peyre, l'ayant fait arrêter (2 février 1790), l'insurrection éclata de nouveau. Les insurgés à la tête desquels étaient Tissot, Aubery et de Mendes envahirent le Palais apostolique, forcèrent la garde suisse, pénétrèrent dans l'appartement du Vice-Légat, et Peyre fut élargi. Avant d'en venir à cet excès, les rebelles avaient essayé leurs forces contre la Commune, et quelque temps après le 3 septembre (1789), le conseil municipal ayant protesté contre l'émeute et fait couvrir de 6,000 signatures une adresse au St-Père, ils parvinrent à s'en emparer et à la brûler. Ce coup hardi avait jeté l'épouvante. Peu de temps après l'élargissement de Peyre ([illegible] février 1790), les corporations poussées par Minvielle aîné, partirent des Carmes, lieu ordinaire de leurs réunions, montèrent à la place de l'Horloge et entrèrent dans la commune en criant : « A bas les consuls. » Le conseil municipal, pris au dépourvu, fut terrifié ; Nogaret, homme de bien mais faible, déposa les marques de sa dignité, et les autres consuls suivirent son exemple. Ainsi après avoir imposé sa volonté au Palais, l'émeute triompha à l'Hôtel-de-Ville et forma une nouvelle administration qui remplaça l'ancienne et eut pour secrétaire Lécuyer. Le jour de l'installation (18 avril 1790), l'émeute se porta au Palais et jura *d'être fidèle à la patrie et au Saint-Siége* ; la cérémonie se termina par le cri de *vive le Souverain :* ce fut le dernier qu'Avignon fit entendre en faveur des Papes. Un *Te Deum* fut chanté à la Métropole, et de là le cortége se rendit à

la porte St-Lazare où le maire reçut les clefs de la ville en disant: « Je les accepte avec d'autant plus de plaisir que c'est ici le quartier où la liberté a pris naissance. » Personne ne se méprit sur le sens de ces paroles, et le pouvoir avait de fait passé des représentants des Souverains Pontifes aux mains des agents de la Révolution.

Cependant le Vice-Légat était toujours au palais apostolique, mais son autorité allait toujours baissant, au lieu que le parti des rebelles siégeant à la commune grandissait sans cesse. Il était soutenu par les avis qu'il recevait de la capitale et par les sympathies qui se produisaient dans le pays. Dans tout le Comtat, les esprits étaient en fermentation. A Cavaillon, les habitants de Cheval-Blanc se présentèrent à l'Hôtel-de-Ville, et demandèrent la tenue des États Généraux. Pernes, sans en venir à cette extrémité, eut ses moments d'agitation. Bollène, Camaret, Caderousse, Caromb et plusieurs autres localités virent des gibets dressés et eurent des victimes: il en aurait fallu moins pour lui faire lever la tête, et le porter à fouler aux pieds les ordres venus de Rome. Le Vice-Légat reçut un bref (21 avril 1790) dans lequel le Saint Père unissant la douceur à la fermeté, prodigue aux habitants d'Avignon les témoignages de l'affection la plus tendre et révoque toutes les permissions extorquées à son représentant. « Nous avons le cœur navré de douleur, dit-il, au sujet des discussions survenues parmi vous, et qu'augmentent chaque jour les menées des séditieux qui vous séduisent par de vaines espérances, et vous portent à détruire la constitution qui vous rendait heureux depuis des siècles, sous la domination des Souverains Pontifes. » (1) Il leur rappelle les secours qu'il leur a envoyés pendant la disette, les efforts qu'il a faits pour corriger les abus et ceux qu'il se propose de faire encore, l'état déplorable où ils sont tombés n'ayant plus ni consuls ni magis-

(1) *Deliberavimus illico isthuc mittere dilectum filium Joannem Celestini virum jam a multis Avenione bene cognitum et Comitatus Venaissini negotiorum gestorem, ut quam citius fieri posset Avenionem et Carpentoractem properet, ibique cum nostro prolegato, unaque cum peritioribus et prudentioribus civibus ageret de iis capitulis seu articulis quos præcipue optari atque expeti agnosceret, quo communibus votis obsecundare possemus in statuendis iis quæ convenire opportunaque esse judicaremus. (Breve Pii VI.)*

trats légitimes, et se trouvant dans la plus complète anarchie. Il leur annonce l'arrivée prochaine de Jean Celestini son envoyé, homme avantageusement connu dans Avignon et dans tout le Comtat Venaissin à cause des emplois importants qu'il y avait remplis. Il était chargé de s'entendre avec le Vice-Légat et quelques habitants d'Avignon, sages, prudents, éclairés, afin de préparer de concert des réformes utiles. (1) Ce bref, d'après les ordres du Souverain, fut traduit et remis au crieur public et à l'afficheur. Mais au moment où ces hommes allaient remplir leur office, Lécuyer les fit arrêter, s'empara des exemplaires du bref et les déchira au milieu de la place publique. En même temps Tissot, procureur de la commune, dans un réquisitoire violent, traita le bref de libelle séditieux, manda l'archiviste qui l'avait signé, lui adressa des reproches sanglants, et lui défendit de rien faire de pareil à l'avenir. Tout le parti applaudit à cette démarche. Peyre récemment arrivé de Pézénas sa patrie, où il s'était rendu peu après son élargissement, fut reçu en triomphe et enhardit les factieux par sa présence. D'un autre côté, l'approche de l'envoyé de Rome les irritait. Les corporations (3 mai 1790) se réunirent aux Carmes et délibérèrent de prendre des moyens convenables pour que le sieur Celestini ne parût point dans Avignon. » On lui envoya un extrait de cette délibération à Orgon, poste restante. Celestini en prit connaissance, et écrivit à Avignon pour savoir s'il devait continuer sa route. La nouvelle municipalité consultée répondit : « S'il vient, il sera pendu à la porte St-Michel. » (2) Celestini se rendit à Carpentras, où il fut reçu avec les honneurs dus à son rang d'envoyé du Saint-Siége.

Cette ville n'était pas dans un état plus calme qu'Avignon ; cependant les clubs y étaient moins nombreux, et les mauvaises doctrines n'y avaient pas autant fait de ravages. Pourtant elle était loin d'être étrangère aux passions politiques et le parti du

(1) *Eum paterne monere (non destitimus) ut ab occultis caveret insidiis, quæ sibi religione et publicæ etiam utilitati. sub imagine libertatis ponebantur. Si autem ab ipsa temporum varietate ac humana etiam pravitate aliquid in leges irrepesrit vitium, aut in earum partem inductus esset abusus.... Nos eidem promptam opem, auxiliumque allaturos, ut omnia ad rectum ordinem revocarentur. (Breve Pii VI.)*

(2) *Avenionenses in conventum coacti suscipere illum noluerunt, et minitati etiam sunt se eumdem tamquam perturbatorem publicum habituros, si pedem in civitatem aut in territorium intulisset. (Breve Pii VI.)*

jour y avait de chauds partisans. De ce nombre était Raphel, premier consul, qui dès le mois de septembre de l'année précédente (1789) s'était engagé vis-à-vis de l'émeute à ne point quitter le chaperon qu'il n'eût fait nommer une commission chargée de demander au Pape des réformes utiles. Le baron de Ste-Croix, de Mormoiron, philosophe comme il y en avait tant à cette époque, Platon au petit pied, rêvant une république telle qu'il peut en exister dans les livres, voulant établir dans les États du Pape un gouvernement pareil à ceux qui se trouvaient dans l'antique Grèce, était venu à Carpentras, invité par Raphel, et avait vu ses utopies reçues avec des applaudissements frénétiques. Les choses en étaient là lorsque Celestini arriva dans cette ville. On y tint la fameuse assemblée des trois États composée des représentants de toute la province, excepté d'Avignon ; Bédarrides et Châteauneuf ayant expressément demandé d'en faire partie. L'assemblée rejeta le titre d'États généraux, attendu que l'opinion publique avait proscrit la distinction des ordres, et prit celui d'assemblée représentative du Comtat venaissin, mieux en harmonie avec les idées du jour. On en fit l'ouverture (30 mai 1790) par une cérémonie religieuse à laquelle Celestini assista. Le recteur Pierarchi s'abstint de paraître, afin de ne pas éveiller certaines susceptibilités irritées de son zèle à maintenir la discipline. L'assemblée commença par déclarer que le vœu constant de la Province était de demeurer sous la domination du Saint-Siége, et reconnut qu'il avait sur le pays des droits réels, fondés sur la foi des traités, une longue possession et le consentement du peuple venaissin. Elle devait se concerter avec l'envoyé de Rome pour dresser un plan de réformes convenables et le présenter à la sanction du Saint-Père. Le Vice-Légat et le Recteur s'étaient proposés ce but en l'autorisant à se réunir. Elle l'aurait atteint, si de coupables intrigues n'étaient venues l'en détourner. Mais les partisans des nouvelles doctrines se donnèrent beaucoup de mouvement, et Raphel poussa l'assemblée dans une fausse direction, en lui faisant adopter les principes de la Révolution française. Dès lors les propositions les plus hardies furent adoptées, et l'assemblée en se séparant, laissa le pays dans une position beaucoup plus déplorable qu'auparavant. Jusque-là les honnêtes gens avaient espéré

et consenti à rester aux affaires. Mais alors ils se hâtèrent d'abdiquer un pouvoir inutile et dangereux. Ils s'éloignèrent, les factieux n'en devinrent que plus hardis, et l'anarchie ne fut pas moins grande à Carpentras qu'elle ne l'était à Avignon.

Cependant le pouvoir du St-Siége était toujours reconnu dans l'une et dans l'autre ville, et continuait à jouir d'une existence au moins nominale. Le Vice-Légat à Avignon et le Recteur à Carpentras remplissaient leurs fonctions, et la puissance qui s'élevait à côté, bien qu'elle affectât une certaine organisation et des formes délibératives, n'en méritait pas moins le nom de faction. La Révolution s'en irritait; elle voulut se délivrer de l'ombre même du pouvoir qui l'offusquait. Le 27 mai 1790, on trouva pendu à l'enseigne d'un bureau de tabac, un mannequin revêtu du costume municipal et de l'écharpe tricolore. Un placard affiché dans les différents quartiers de la ville ne permettait pas de se méprendre sur le but de cette action. Ceux qui en étaient les auteurs agirent avec tant de prudence qu'on ne pût jamais les connaître. Mais les soupçons se portèrent sur les hommes de la Révolution qui, par un raffinement de malice, auraient pendu ce mannequin afin d'avoir un prétexte pour ameuter leurs partisans et les porter à chasser du pays les représentants du Souverain Pontife. En effet, ils firent grand bruit de cette affaire; c'était un crime de lèze-nation, il fallait du sang pour l'expier. Le tambour battit, les districts se formèrent, les rues se remplirent d'hommes armés qui criaient vengeance. On rechercha les coupables, ne les trouvant point l'on prit des victimes. Les frères Chauffard, l'abbé Offray, Aubert ouvrier en soie, furent arrêtés et jetés en prison. Trois cents paysans armés de fusils, de haches, de fourches, de faux entrèrent par la porte St-Lazare, dans la nuit du 7 au 8 juin, se joignirent aux factieux, parcoururent la ville, en poussant des cris de vengeance et de mort. On leur jeta de l'argent, ils se calmèrent, et bientôt se dispersèrent. Leur apparition répandit l'effroi. Cependant les honnêtes gens, voyant que l'heure du pillage et du massacre n'était pas loin, comprirent qu'il fallait absolument recourir à des mesures énergiques. Ils se réunirent aux Célestins, et ils s'organisèrent afin de n'être pas pris au dépourvu, et de pouvoir se défendre par la force ouverte s'ils étaient attaqués.

Les factieux instruits de leurs projets redoublèrent d'audace; ils organisèrent aussi leurs forces, et ce qui n'était auparavant qu'une multitude confuse, devint une armée régulière. Jourdan coupe-tête, d'affreuse mémoire, en fut le général. Arrivé récemment de la capitale, il se vantait des meurtres qu'il avait commis; il parcourait Avignon, portant nu à la main le sabre qui, disait-il, avait coupé la tête à de Launay, gouverneur de la Bastille, et avec lequel il était prêt à couper toutes les têtes qu'on voudrait lui désigner. Il allait toujours les manches retroussées et armé jusqu'aux dents : c'était horrible à voir. Dans la nuit du 9 au 10 juin, il se présenta aux prisons pour égorger les quatre détenus accusés d'avoir pendu le mannequin. Il l'aurait fait si le concierge avait eu moins de courage et si la garde ne fût accourue. Irrité de cette résistance, il parcourut les rues, le lendemain (10 juin 1790) à la tête de ses pillards, proférant des menaces épouvantables. L'assemblée des Célestins se réunit: le comte de Raousset et le marquis d'Honorati en dirigèrent les mouvements; de Montoroux, d'Aulan et Fournel allèrent informer la municipalité des motifs qui les avaient portés à prendre les armes. Les insurgés étaient déjà maîtres de la place de l'Horloge. Fortunet partit des Célestins avec un détachement pour les forcer à se retirer. A peine arrivé à la rue des Lices, il essuya une décharge de coups de fusils. C'était la compagnie de St-Geniés qui venait attaquer les Célestins, où, suivant elle, se trouvaient les véritables factieux. Personne ne fut atteint, et le détachement des Célestins eut le bon esprit de ne pas riposter. Arrivés sur la place St-Didier, ils aperçurent Jourdan qui débouchait par les Fourbisseurs. Ils firent feu, et tuèrent deux hommes; Jourdan s'enfuit avec toute sa bande et ne parvint à la rallier que sur la place du Palais. De là, voyant Fortunet s'emparer de l'Hôtel-de-Ville, il s'avança par les rues des Cordonniers et du Bon-Parti, et ne cessa de faire des décharges. Fortunet ne daigna pas répondre à cette fusillade. Par ses ordres, deux officiers municipaux s'avançèrent pour assurer Jourdan des intentions pacifiques de l'Hôtel-de-Ville, il les retint prisonniers. Une seconde députation eut le même sort, et une troisième fut accueillie par une grêle de balles. L'audace croissait avec l'impunité : sur la place du Palais, Peytavin fit signifier à ceux de la

commune qu'il ne leur donnait que cinq minutes pour venir le trouver, la crosse haute et le fusil renversé. Ces conditions ne pouvaient être admises ; il consentit à laisser retirer la compagnie de l'Hôtel-de-Ville, pourvu qu'elle y déposât ses armes. Elle le fit, et ainsi finit la bruyante et orageuse journée du 10 juin ; celle du 11 fut plus affreuse et plus sanglante.

Les factieux, maîtres de la position, avaient fait semblant de quitter de bonne grâce la porte du Palais, mais dès onze heures du soir, ils firent parcourir la ville par de fortes patrouilles, afin d'arrêter les paisibles habitants qui se retiraient ou qui cherchaient à fuir. Vers les trois heures du matin, les patrouilles devinrent plus fortes et se portèrent à des violences inouïes, brisant les portes, arrachant les habitants au sommeil et les enlevant de leurs demeures. Les cris de désespoir, les détonations des armes à feu, les ténèbres, tout concourait à rendre cette nuit affreuse. Une potence était dressée sur la place du Palais; Peytavin la surveillait; Peyre, Lécuyer, Raphel dressaient les listes de proscriptions. Ils en voulaient surtout aux chefs du parti des honnêtes gens. Raousset et d'Honorati s'étaient enfuis. Le marquis de Rochegude, réfugié dans une maison voisine, fut découvert, traîné au Palais et pendu en présence d'une multitude égarée qui dansait autour une ronde infernale et l'insultait. L'abbé Offray, victime d'une cruelle mystification, avait refusé de quitter la prison, lorsque les circonstances permettaient de le faire. Il en fut tiré avec violence, et attaché au gibet; Aubert eut le même sort. Le clergé, la noblesse et le tiers-état se trouvaient ainsi immolés à la Révolution. Cependant les paroisses de St-Agricol, de St-Didier, de la Madeleine et de Notre-Dame la Principale, connues par leurs sentiments d'honneur, furent désarmées; des milliers de furieux parcouraient les rues en proférant des cris de mort, et les paisibles habitants épouvantés prenaient la fuite. On les voyait chargés de ce qu'ils avaient de plus précieux, errer sur les bords du Rhône, cherchant à gagner l'autre rive, pressés de quitter une ville où les meurtres, les violences, les excès les plus inouïs se commettaient impunément en plein jour, et ne laissaient entrevoir que des horreurs plus grandes encore ; car la Révolution était entièrement maîtresse, et rien ne s'opposait à ses fureurs.

Les populations voisines apprirent avec horreur les pendaisons d'Avignon, et accoururent pour les faire cesser. M. d'Aymard, maire d'Orange, arriva le premier à la tête de six cents hommes, s'empara de la place du Palais, dissipa l'attroupement, et fit promettre aux chefs des sections qu'ils s'en tiendraient aux décisions des tribunaux. Il le leur fit jurer sur l'honneur, et, comptant sur leur parole, il se rendit à l'Hôtel-de-Ville. A peine y était-il arrivé, qu'un garde suisse accourt et lui dit que le marquis d'Aulan est traîné au gibet. Il revient sur ses pas, il se hâte, il arrive, mais trop tard; l'infortuné marquis est immolé par Sabin Tournal. D'Aymard, indigné, harangue une seconde fois la foule, et arrache aux bourreaux de nombreuses victimes. Le jeune Buffardin du haut de la potence, venait d'être lancé dans l'espace; Roux et Laurent, généreux Orangeois, fendent la presse, repoussent les brigands, coupent la corde et le sauvent. L'impression fut si puissante qu'il lui en resta jusqu'à la mort un mouvement convulsif. D'Aymard, indigné, recule d'horreur et désespère un instant de pouvoir rétablir l'ordre. Toutefois, encouragé par les gens de bien, il ramène ses soldats sur la place du Palais, harangue une troisième fois la foule, et voyant arriver les gardes nationales de Pont St-Esprit, de Bagnols, de Mondragon et d'autres localités, il s'empare de toutes les portes et reste maître de la ville. Le lendemain (12 juin 1790), il porta les districts à arrêter que les prisonniers lui seraient remis pour être conduits à Orange, et jugés dans cette ville. Alors seulement il se retira, laissant Avignon calme ou plutôt frappé de terreur.

Les factieux en profitèrent et poussèrent les districts à délibérer que désormais Avignon, affranchi de la domination papale (1), formerait un État indépendant, et se réunirait à la France. Sur les huit heures du soir, un bruyant cortége portant sous un dais à la lueur des torches, les armes de France, se rendit au Palais, arracha les armoiries du St-Siége, et mit à leur place celles du roi. Quelques heures auparavant, Sabin Tournal et Duprat s'étaient rendus auprès du Vice-Légat pour lui communiquer la délibération des districts. Après eux, le

(1) *Ad extremum deliberationem cœperunt sese subjiciendi dictioni et imperio charissimi in Christo filii nostri Galliarum regis christianissimi, missis hanc ipsam ob causam suis ad eumdem regem et ad Gallicanum conventum deputatis. (Bull. Pii VI.)*

...ire Richard et le colonel Palun vinrent lui signifier de quitter la ville. (1) Casoni protesta solennellement contre cette violation du droit (2), et partit le lendemain pour Carpentras. Le ...me jour, un *Te Deum* fut chanté sur la place du Palais pour ...ébrer l'union d'Avignon à la France. Ce *Te Deum* fut précédé ...ne grand'messe dite en plein air par l'abbé Pouwer, second ...hidiacre de la Métropole, l'archevêque et le grand prévôt ayant ...ivi le Vice-Légat. Toutes les gardes nationales qui se trouvaient ...ns Avignon assistèrent à cette cérémonie à laquelle on donna ...ute la pompe possible. La Révolution venait d'atteindre son ...t, les représentants du Souverain Pontife étaient en fuite, et ...ignon s'était donné à la France.

Il s'agissait de régulariser la position que l'on venait de ...ndre. Tissot, Peyre, Duprat et Lécuyer furent députés aux ...ats Généraux qui, après quelques moments d'hésitation, les ...ueillirent et leur accordèrent les honneurs de la séance. Bou... et Camus, députés de Provence, les appuyaient de tout leur ...édit; l'abbé Maury, alors à l'apogée de sa gloire, défendait les ...oits du Saint-Siége. La partie n'était pas égale. Outre la justice de sa cause, Maury avait à un degré éminent toutes les ...ualités de l'orateur; un coup d'œil juste, une argumentation ...rrée, la repartie vive, beaucoup de présence d'esprit, du sang-froid, un audace que rien ne pouvait étonner. Rompu aux habitudes de la tribune, aucune question difficile n'était capable de le surprendre, aucune ruse parlementaire de le déconcerter; il ne cessait de parler qu'après avoir confondu ses adversaires. Il portait si ...nt cette puissance de dialectique que souvent il se faisait admirer ...t même applaudir de ceux qui venaient de lutter contre lui. Le ...rgé de France et la cour de Rome trouvèrent en lui un puis-

(1) *Avenionenses Concilium inierunt exauctorandi dilectum filium Philippum Casoni ...legatum, aliosque ministros nostros, quos inter non defuit quin insidiis etiam ... quasi fuga se committere.... Per municipalitatem eidem prolegato ut Ave...nem discederet indictum est, qui reipsa discessit die 12 junii, anni 1790. (Ib.)*

(2) *...antea opportunis protestationibus, tum voce coram iisdem municipalibus ...cialibus qui sibi discessum indixerant, tum scripto coram testibus, cum tabellio... nemo fuerit Avenione repertus, qui illas in actu referret; quod quidem in causa ...it cur idem prolegatus Carpentoracte profectus, mox easdem renovaret die 16 et ... mensis ejusdem protestationes tabelliona... cancellario Rectoris, easque in actu se...cretarius referri jusserit, ne facti hujusce memoria unquam interiret. (Bull. Pii VI.)*

sant défenseur. Comtadin d'origine, né à Valréas (26 juin 1746) de parents pauvres, il ne devait son élévation qu'à son propre mérite. D'heureuses circonstances l'ayant conduit à la capitale lui permirent de développer ses talents. Il n'oublia jamais son pays, et encore moins sa famille à qui il fit du bien. Son amour pour le Comtat se réveilla lorsqu'il apprit les périls où le jetaient de dangereuses nouveautés. Il suivait avec soin toutes les séances de l'Assemblée nationale où la réunion de ce pays à la France fut traitée. Il combattit Bouche et Camus, et lorsque ces députés de Provence voulurent lui opposer les maximes du jour et le prétendu droit des nations opprimées par la tyrannie, il montra combien peu cette maxime était applicable aux peuples du Comtat, si heureux sous le gouvernement du Saint-Siége. (1) Celui de la souveraineté du peuple n'eut pas plus de force, ou plutôt il le tourna contre ses adversaires, en leur disant avec raison que si le peuple était libre de se donner tel maître qu'il jugeait à propos, on ne voyait pas pourquoi les Avignonais feraient exception à la règle, eux qui venaient de se prononcer avec tant d'unanimité en faveur du Pape leur légitime Souverain. La même cause revint souvent, et fut enfin décidée le 14 septembre 1791. L'Assemblée nationale déclara Avignon et le Comtat *partie intégrante de l'Empire français ;* mais avant que cet acte de spoliation fût accompli, des faits importants se passèrent parmi nous.

Monseigneur Giovio retiré depuis quelque temps à Villeneuve à cause de ses infirmités (2), ne venait que rarement à Avignon; il laissa le gouvernement de son diocèse à ses grands vicaires parmi lesquels se trouvait M. Roux supérieur du Séminaire de St-Charles, et il suivit le Vice-Légat Casoni à Carpentras. Les choses n'étaient pas plus tranquilles dans cette seconde capitale de la Province. Nous avons vu le malheureux succès de l'assemblée convoquée à l'occasion de l'envoyé du Pape, Jean Celestini. Depuis lors, les idées avaient progressé, et le recteur Pierarchi, depuis

(1) Pie VI venait de réfuter ces vains arguments dans son Bref à l'archevêque d'Avignon et à ses suffragants. *(Voir plus haut pag. 433 à la note.)*

(2) Ce prélat avait les nerfs érétérisés. Il mourut à Rome, le 12 octobre 1793, par suite d'une saignée faite mal à propos et contre sa volonté. M. l'abbé Jean-Baptiste Roux, son grand vicaire, assista à ses obsèques faites aux frais du Pape. *(MS. d'Avignon.)*

uelque temps soupçonné d'influer sur la conduite du Vice-Légat, tait en butte à de grandes tracasseries. Ces soupçons pouvaient voir des suites funestes; il le prévit, et s'abstint d'aller à vignon. Il crut même devoir se justifier devant l'assemblée unie à Carpentras le 25 octobre 1790. On avait proposé, ce jour-là, de supprimer le tribunal de la rectorie et d'inviter Pierarchi à sortir du Comtat. Ces deux propositions furent acceptées, mais on fit observer en même temps que l'assemblée adhérant à *la déclaration des droits de l'homme*, devait laisser le recteur libre de rester ou de se retirer: que d'ailleurs il était accusé, et qu'on ne pouvait le priver du droit de se défendre. Il le fit d'une manière si péremptoire que l'assemblée cédant à la force de la vérité, déclara qu'il n'y avait pas lieu d'inculper ce magistrat.

Cependant les événements se succédaient avec rapidité. L'Assemblée nationale de Paris qui avait decrété l'union d'Avignon à la France, supplia le roi d'envoyer dans cette ville des troupes, afin de maintenir la paix et de protéger les établissements français qui s'y trouvaient: c'était décréter l'occupation. Cette nouvelle agita vivement les esprits à Avignon et dans tout le Comtat. A l'Isle, on arbora, en plein jour, les armes de France, sur les portes de la ville à la place de celles du Pape que l'on avait enlevées. A Sorgues, à Vedènes, à Châteauneuf et dans plusieurs autres localités, on en fit autant. Les factieux à Avignon, devenaient de plus en plus exigeants, à mesure que les troupes françaises approchaient, faisaient même des projets de conquête. Carpentras avait Jean Celestini, le Vice-Légat Casoni, l'archevêque Giovio; à défaut d'autres griefs, c'était plus qu'il n'en fallait pour allumer leur fureur. On connaissait ces dispositions dans la capitale du Comtat; on se prépara à la résistance, et l'on résolut, s'il le fallait, de périr les armes à la main. Cavaillon et le Haut-Comtat tenaient pour Carpentras. Une armée se forma, réitéra le serment de fidélité au Souverain Pontife, et protesta contre le démembrement de l'État venaissin. Ainsi aux factions, aux émeutes succédait la guerre civile qui devait se terminer par la spoliation du Souverain Pontife. Notre dessein n'est pas d'en raconter les péripéties; il nous suffit d'en indiquer la cause et la fin. On sait que les Avignonais furent repoussés, et que Carpentras, qui n'avait à redouter rien de sérieux de

la part des troupes composées moins de soldats que de brigands, demeura entièrement libre. Mais une puissance plus forte que celle des armes, l'intrigue, dans laquelle les factieux excellaient, vint facilement à bout d'en triompher. (1)

L'assemblée de Carpentras poursuivant son idée de réforme, (2) demanda au Vice-Légat de sanctionner les lois qu'elle venait de proposer, sans attendre la réponse de Rome. C'était contraire à tous les principes. Casoni refusa, et l'assemblée, perdant tout respect brisa le dernier lien qui l'attachait à son ancien maître. Au milieu d'une séance orageuse, le Vice-Légat fit lecture d'une lettre que lui écrivait le cardinal Zélada, dans laquelle le ministre du St-Siége blamait hautement la conduite de l'assemblée et la tendance de ses décrets, ajoutant qu'elle avait dépassé son mandat et que Rome ne déléguerait jamais à ses représentants le pouvoir de sanctionner de pareils actes. La lecture de cette lettre fut plusieurs fois interrompue par de bruyantes rumeurs. L'assemblée s'en irrita au point qu'elle déclara Zélada *ennemi du peuple venaissin et calomniateur de la*

(1) *Civitas Carpentoractensis et aliæ Comitatus communitates non dubiam profecto in nobis spem excitaverant fore, ut primo quoque tempore ad officia sua restituerentur. Illæ enim in conventum representativum coactæ non susceperunt modo prolegatum per Avenionenses expulsum et Joannem Celestini Roma missum, sed etiam die 21 maii, superioris anni palam declaraverunt se Gallicam constitutionem amplexuras in iis solum quæ suis rebus loco et tempore essent accommodata; quæque cum obsequio* nobis debito *componi possent, sub cujus imperio et ditione semper se permansuras existimabant. — At postmodum seu vi devictæ, seu blanditiis illectæ, seu insidiis circumventæ, Avenionensium rebellionem satis aperte ostenderunt, Sedis causa duntaxat summum Pontificem venerari et ejus ministros colere; dum reapte illorum consilia non alio spectabant nisi ut Pontifex ejusque ministri constitutionem Gallicanam universam sive ecclesiasticas sive politicas res spectantem probarent, sancirent, exequuntur. (Brev. Pii VI.)*

(2) *Ne inutili sermone omnes deliberationes a conventu Comitatensi captas, sat erit commemorare septemdecim illos articulos ubi* jura hominis *eo prorsus modo suscipiebantur quo fuerunt in decretis conventus gallicani explicata et proposita, illa scilicet jura religioni ac societati adversantia: et ita suscipiebantur ut novæ constitutionis essent veluti basis ac fundamentum. — Item sat erit commemorare alios undeviginti articulos qui erant* primæ novæ constitutionis elementa, *ex ipso constitutionis Gallicanæ fonte petita atque hausta. — Quemadmodum autem fieri minime poterat, ut nos deliberationes sanciamus hujusmodi, atque nostri ministri quicumque ii demum essent illos exequerentur. — Ita factum est ut conventus representativus illico patefaceret veram illam rebellionis ardorem quo jamdiu conflagrabat, quique ad id usque tempus deferbuerat. (Brev. Pii VI.)*

ième constitution française. Elle décréta que les pouvoirs du Pro-Légat demeureraient suspendus, et que le pouvoir exécutif serait confié à trois hommes pris dans son sein. Elle lui donna le titre *de conservateur de l'État venaissin.* Ainsi tout lien fut rompu avec Rome; Casoni eut le même sort que Pierarchi, et l'un et l'autre privés de l'exercice de leur pouvoir, se retirèrent à Aubignan où ils habitèrent le couvent des Minimes (24 décembre 1791). Quinze jours après, forcés par les circonstances, ils allèrent à Bouchet, sur les limites du Haut-Comtat, où ils restèrent quelques jours dans le château qui appartenait au Collége du Roure. Enfin, quand ils surent que les Avignonais marchaient contre Carpentras (20 janvier 1792), ils se déterminèrent à quitter absolument le Comtat venaissin. D'abord ils se rendirent à Montélimart, et ensuite à Chambéry, où le 5 mars ils firent de solennelles protestations contre tout ce qui avait été fait dans le Comtat au préjudice du Saint-Siége (1). Casoni et Pierarchi n'étaient pas aussi oisifs que certains historiens ont voulu le faire croire, et ils sont loin de mériter le blâme qu'on n'a pas craint de déverser sur eux. Ils ne cessaient d'informer de tout ce qui se passait le Souverain Pontife qui leur rend pleine justice (2) dans le bref qu'il adressa aux Évêques de la Province d'Avignon.

À peine l'Assemblée nationale de France eut-elle par son décret du 14 septembre 1791 prononcé l'incorporation d'Avignon et du Comtat à la France, que le Saint-Père protesta de la manière la plus solennelle dans un mémoire qu'il envoya à toutes les cours de l'Europe. Il discute le décret de l'assemblée,

(1) ...

(2) *Odio itaque percitus in prolegatum nostrum, eo quod nec suis petitionibus in-haerat, nec civicum sacramentum detulerat eumdem quacumque jurisdictione et tan-quam ministrum nostrum haberi amplius non posse declaravit. Nec dissimili ratione in dilecto filio Christophoro Pierarchi Carpentoracti rectore, cumque aliis ministris pontificiis est actum. — Subinde in locum prolegati novum tribunal institutum, atque conservatores status nominati et duo deputati ad nos missi, mandato quidem instructi arrogantiæ et injuriarum pleno ac apertam defectionem præ se ferente: quod in causa fuit cur deputati hujusmodi omnem ad nos aditum occludere-mus. — Exauctoratis ita nostris ministris debuit Joannes Celestini Romam re infecta reverti, aliique Pontificii ministri exinde recedentes petierunt primo Aubi-gnanum locum Carpentoracte proximum, mox* Buchetum *prope terminos Venais-sini Comitatus, subinde crescente tumultu* Montelimartium *in Delphinatu, et deinde Camberiacum ubi die* 5 *martii hujusmet anni opportunas protestationes renovarunt easque in actis cancellariæ episcopalis inserendas curarunt. (Breve Pii VI.)*

et il en démontre l'injustice. En effet, les prétentions de la France sur le Comtat ne peuvent soutenir un examen sérieux. Elles furent discutées pour la première fois en 1789, et trouvées si peu solides qu'on les rejeta à l'unanimité. Ce résultat eut lieu, sans que le Saint-Siége chargeât personne de soutenir ses droits. Il se serait bien gardé de le faire devant un tribunal aussi incompétent que celui de l'Assemblée nationale. La souveraineté du Saint-Siége sur ces États ne relève que de Dieu, fondée sur des titres sacrés, une possession plusieurs fois séculaire, reconnue par tous les Souverains de l'Europe, notamment par ceux de France, constamment respectée et protégée par les Souverains de ce pays. Les prédécesseurs de Louis XVI, il est vrai, Louis XIV et Louis XV s'emparèrent à différentes reprises d'Avignon et du Comtat; mais ils ne revendiquèrent jamais ces États comme un droit de leur couronne. Ils ne les incorporèrent pas à la France, et ils les restituèrent au Saint-Siége. En le faisant, ils s'abstinrent de toute protestation ou réserve préjudiciable à ses droits. D'après cela, il est facile d'apprécier les droits sur lesquels prétend se fonder le décret de l'Assemblée nationale. Le vote des populations n'offre pas un argument plus solide. La plupart des habitants d'Avignon et du Comtat s'étaient abstenus; et lorsqu'ils se virent outragés par les factieux, ils s'enfuirent, abandonnant la ville aux mutins qui y commirent toute sorte d'excès. L'émigration était devenue très-considérable lorsque l'Assemblée nationale, sous prétexte de rétablir l'ordre, mais en réalité pour seconder les factieux, fit entrer dans Avignon des milices françaises. Malgré cette protestation, les États d'Avignon et du Comtat furent perdus pour le Saint-Siége qui les possédait depuis 516 ans. Nous avons vu au commencement du XIII[e] siècle (1215-1228) les Souverains de l'Europe les lui remettre afin de les soustraire aux fureurs des Albigeois hérétiques encore plus funestes à l'État qu'à la religion. La Révolution, mise en œuvre des théories les plus subversives, l'en dépouilla. Faut-il s'étonner qu'un gouvernement inauguré par une injustice si criante, se livrât à toute sorte d'horreurs?

Cependant la Révolution faisait des progrès alarmants en France, et l'Assemblée des États généraux convoquée pour aviser aux moyens de rétablir les finances et de couvrir une misérable

tte de cent millions (5 mai 1789), avait tout à coup changé de rection, prit le nom d'Assemblée nationale, et juré de ne point dissoudre qu'elle n'eût donné une constitution à la France. Insolence de Mirabeau, la popularité inexplicable de Lafayette, prise de la Bastille (14 juillet 1789), l'abolition des titres de blesse (4 août 1789), les scènes horribles du 5 octobre, l'outage et l'ignominie prodigués au meilleur des rois, tels furent s hommes et les hauts faits à cette époque de funeste mémoire. u milieu de ce bouleversement universel, il était impossible e l'Église fût respectée. Le 13 février 1790, un décret de l'Assemblée nationale, devenue *Assemblée constituante* supprima les ux monastiques et les ordres religieux, déclara les biens de Église à la disposition de la nation et publia la fameuse constitution civile du clergé d'après laquelle les cent trente-cinq évêchés existant en France se trouvaient remplacés par quatre-vingt-six siéges épiscopaux de nouvelle fabrique; les évêques nommés par le peuple devaient recevoir l'institution canonique des métropolitains et ne plus entretenir avec Rome que des rapports de bienséance en écrivant au Pape pour l'informer de leur nomination. Tous les liens qui unissaient le chef aux membres de Église furent ainsi rompus, et les saints canons, cette législation si belle que tant de siècles avaient perfectionnée, se trouvaient abolis et remplacés par des lois dont les laïques étaient s auteurs. On présenta ce décret à la sanction royale. Louis XVI référa au Pape qui le renvoya aux archevêques de Vienne et Bordeaux. Ces prélats, appuyés on ne sait sur quels principes, nseillèrent au roi la sanction pure et simple. Il la donna, et royaume très-chrétien se trouva placé sous le joug d'une loi hismatique. En effet, telle était la constitution civile du clergé, anée du pouvoir civil, qui avait la prétention de s'emparer de juridiction essentielle de l'Église, de fixer la discipline, de faire s règlements, de créer des évêchés et de donner aux évêques institution canonique. C'est ce que démontra avec autant de odération que de solidité Monseigneur de Boisgelin, archevêque Aix, dans une profession de foi devenue célèbre, sous le titre *Exposition des principes*. Trente évêques signèrent cet écrit, et oulurent qu'avant tout on l'adressât au Pape *sans lequel on ne oit traiter rien d'important dans l'Église*. Ces considérations ne

firent aucune impression sur l'opinion de l'Assemblée constituante, qui continua sa marche, et, le 27 novembre 1790, décréta que tous les évêques et tous les curés qui, dans huit jours, n'auraient pas prêté serment de fidélité à la constitution civile du clergé seraient censés avoir renoncé à leurs fonctions. Le 4 janvier 1791 était fixé aux ecclésiastiques qui se trouvaient à la *Constituante* pour remplir cette formalité. M. de Bonnac, évêque d'Agen, appelé le premier, refusa noblement. L'évêque de Poitiers suivit son exemple: tout le clergé qui siégeait à la droite se leva et déclara être dans les mêmes sentiments. L'infâme Grégoire, curé d'Embermenil, connu par l'exaltation de ses principes révolutionnaires, donna l'exemple de la défection, et voulut persuader au clergé de le suivre. Son interpellation ne servit qu'à mieux faire paraître le courage de ce vénérable clergé, que ni les menaces de mort vociférées par la multitude autour de la salle, ni les interpellations du président de l'Assemblée ne purent ébranler. Quelques prêtres tarés et quatre évêques seulement se laissèrent entraîner et prêtèrent le serment schismatique. Tout le reste demeura fidèle, et fit briller d'un éclat immortel ce noble clergé de France, digne à jamais d'être proposé pour modèle à l'univers catholique.

Avignon ressentit le contre-coup de ce qui se passait à Paris, et les patriotes, maîtres du pays, voulurent bientôt exiger le serment à la constitution civile du clergé. Car tout prenait un caractère particulier de violence et d'injustice dans cette ville; cet acte fut précédé par des fureurs inouïes. Un grand nombre de familles n'y trouvant plus de sécurité, avaient émigré et avec elles la fortune. Avignon, privé de ses principales ressources, prenait de jour en jour un aspect de tristesse et de deuil. Les rues étaient désertes, l'herbe y croissait, et l'on ne voyait que quelques vagabonds armés errant çà et là, et jetant l'alarme et la terreur. La misère suivit de près. Les patriotes imitèrent l'Assemblée nationale de Paris, et le Conseil général de la Commune arrêta (30 novembre 1790) : « Qu'il était enjoint à tous les ecclésiastiques émigrés, même à l'archevêque, de revenir dans trois jours sous peine de la saisie du temporel; et qu'en attendant, la municipalité, au nom de la nation avignonaise, s'emparerait de toute l'argenterie et autres effets d'église dans les paroisses,

ainsi que dans toutes les communautés religieuses. » Le Conseil municipal s'empressa de mettre à exécution cette seconde partie de sa délibération : en peu de temps, toutes les églises des paroisses et des confréries furent pillées ; les couvents d'hommes et de femmes forcés et leurs biens séquestrés. Les hospices mêmes ne furent point épargnés, et ces asiles de la souffrance et du malheur se virent réduits au plus complet dénuement. Les commissaires de la municipalité, Raphel, Minvielle et Vinay, substitut de la commune, se rendirent avec une nombreuse escorte au couvent des Dames de la Visitation. Ils demandèrent la supérieure qui leur refusa courageusement l'entrée. Minvielle, un marteau à la main, commença à enfoncer les portes. La multitude accourut et se prépara au pillage. La supérieure voyant alors que toute résistance serait inutile, céda à la force, en suppliant les commissaires d'écarter la multitude. Ils le lui promirent, et laissèrent les pillards envahir ce pieux asile. Nous n'essayerons pas de décrire ces scènes de désolation. Ce qui se passait à la Visitation eut lieu dans tous les autres monastères. A celui de Ste-Claire, les religieuses offrirent d'apporter au parloir toute l'argenterie de la communauté, mais les commissaires voulurent absolument pénétrer dans le cloître qu'ils livrèrent aux fureurs de la populace. Les Carmélites auraient eu le même sort, si la Mère prieure, appartenant à la famille du brave Crillon, n'eût déployé une énergie qui les força de reculer. Mais, le lendemain, honteux d'avoir cédé à une femme, ils revinrent ; les Carmélites se virent obligées d'ouvrir les portes de leur couvent. (1) Les églises eurent le même sort. On commença par la Métropole ; les chanoines en avaient barricadé les portes ; elles furent brisées et l'antique basilique fut dépouillée. Les sept paroisses le furent également. Le Grand Séminaire de St-Charles n'échappa au vandalisme que grâce à la solidité de ses portes. Un prêtre, assez vil pour se joindre aux brigands, les accompagnait dans cette œuvre de spoliation. C'est lui qui ouvrait le Saint Tabernacle, déposait les hosties consacrées sur un corporal, et livrait les vases sacrés à leurs mains infâmes. La commune réalisa ainsi plu-

(1) *Expoliata sunt bonis ecclesiæ, argentea supellectili direpta, sacra vasa pecunia ex eis conflata ; monasteriorum claustra perempta, sacræ Virgines male habitæ et ad petenda alia monasteria aut ad patrios lares remeandos adactæ. (Breve Pii VI.)*

sieurs millions, car les églises et les maisons religieuses d'Avignon étaient extrêmement riches. (1) Mais tout cela ne fit que suspendre pour un temps bien court la misère, car les trésors les plus considérables iront toujours s'engloutir et se perdre dans ce gouffre qu'on appelle la Révolution.

Monseigneur Giovio ne se trouvant plus en sûreté à Avignon, habitait depuis quelque temps Villeneuve, et de là continuait à gouverner son diocèse. (2) Le même motif avait porté plusieurs ecclésiastiques à suivre le Vice-Légat à Carpentras, ou à se retirer à la campagne, préférant s'exposer à toute sorte de privations plutôt que d'être une seconde fois témoins des scènes qui s'étaient passées sous leurs yeux. Le conseil municipal voulut les forcer à revenir, et dans ce dessein exigea la prestation du serment à la constitution civile du clergé, bien qu'elle ne fût pas encore légalement adoptée dans le pays. Seize seulement sur cent quatorze consentirent à le faire. Tous les autres, y compris l'archevêque, furent déclarés déchus et leurs bénéfices vacants. (3) La municipalité voulut faire procéder à la nomination d'un grand vicaire capitulaire. Le 26 février 1791, Duprat, officier municipal, l'épée à la main, monta à la Métropole, avec des forces imposantes, arrêta les chanoines au moment où ils sortaient du chœur, les força d'entrer dans la salle capitulaire et leur commanda au nom de la Municipalité d'élire un vicaire capitulaire (4), sous prétexte que selon les décrets de l'Assemblée de

(1) On trouva environ 275 quintaux d'argenterie dans les églises et dans les couvents, ce qui à 50 fr. le marc faisait 2,750,000 fr. De plus, on enleva à la Métropole pour 44,000 fr. de diamants, et à Ste-Catherine pour 30,000 fr. (Fransoy. *MS. d'Avig.*)

(2) *Archiepiscopus numquam extulit pedem e sua diœcesi, Villanovæ enim ubi ipse commoratus est et commoratur adhuc, intra fines continetur diœcesis ejusdem. (Brev. Pii VI.)*

(3) *Publico programmati edictum est tum Ven. Fratri Archi. Avenionensi qui Villanovam locum suæ diœcesis secesserat, tum omnibus parochis, ecclesiasticisque viris, ut brevi temporis spatio Avenione sisterent sese, ibique civili jusjurandi religione sese astringerent, jusjurandi scilicet, ex quo præcipua malorum omnium causa profluxit. Si secus fieret, reputarentur omnes e suo gradu disjecti, eorumque ecclesiæ ita haberentur, ac si suo pastore carerent. (Breve Pii VI.)*

(4) *Officialis municipalis cui nomen Dupratius, armis instructus et gladium dextera præferens, ingentique comitatus militum manu, in ecclesia canonicos e choro egredientes in aulam capitularem cogi jussos, nomine municipalitatis, adigere ausus est ad Vicarium capitularem eligendum, eo sub prætextu ut juxta Gallicani conventus*

France reçus à Avignon, l'archevêque était mort civilement, et son église veuve de son pasteur, attendu qu'il ne s'était pas présenté au temps marqué, et qu'il n'avait pas prêté le serment à la constitution civile. Les chanoines refusèrent d'obéir à ces ordres qui étaient opposés à toutes les règles de l'Église. L'officier municipal les menaça de ne point les laisser sortir qu'ils n'eussent fait cette élection. Alors les chanoines demandèrent un notaire pour dresser acte de la violence qui leur était faite. Pour toute réponse, l'officier municipal leur exhiba une liste de huit noms, parmi lesquels il les laissait libres de choisir. En même temps il fit appeler Poncet, notaire de l'archevêché et du Chapitre, qui jouissait de l'estime et de la confiance du clergé, et Lécuyer, secrétaire de la municipalité pour assister à l'élection. (1) Les chanoines protestèrent de nouveau, mais en vain, de la violence qui leur était faite; il fallut en venir à l'élection. Les choses s'arrangèrent de telle façon qu'aucun candidat porté sur la liste ne pût se dire canoniquement élu. En effet, dix chanoines seulement se trouvaient alors présents: Malière fut élu, bien qu'il n'eût pas eu la majorité des voix du Chapitre. Duprat força les chanoines à souscrire l'acte de cette élection, et défendit avec menace à tous les notaires de la ville de recevoir leurs protestations. (2)

decreta per Avenionenses suscepta, haberi Archiepiscopus deberetur tamquam civiliter mortuus, ejusque Ecclesia tamquam suo viduata pastore, eo quod ipse Avenione stato tempore non sisteret se, neque civicum jusjurandum detulisset. (Ibid.)

(1) *Negarunt canonici se ea exequi jussa posse, quæ cunctis ecclesiæ regulis adversarentur. At officialis minatus est tamdiu prohibiturum se illos, ne inde pedem efferrent, quamdiu ad Vicarii electionem non venissent. Acciri tum notarium canonici postularunt qui de vi sibi illata testimonium ferret. Sed petitione illorum rejecta, officialis eisdem chartam exhibuit in qua octo virorum nomina erant exscripta, quos inter vicarium omnino elegi oportebat, eodemque tempore advocari atque intromitti jussit Poncetum notarium et Escuyericum municipalitatis secretarium, qui electioni interessent. Frustra denuo obniti contra perexerunt canonici, sed iis ad suffragium ferendum coactis, ita res se denique habuit, ut nemo rite electus dici posset. Ex decem enim canonicis qui in capitulo aderant, Mallerius canonicus cathedralis, quatuor duntaxat habuit suffragia: duo de Pratis alter canonicus, totidemque Messangenius canonicus collegiatæ S. Ginesii, et cæteri quinque nullum omnino. (Ibid.)*

(2) *Voluit Dupratius ut electio hujusmodi Mallerii, ad quam non major capituli pars, ut ex jure opus est, sed quatuor duntaxat suffragantes accesserant, pro canonica haberetur; voluitque insuper ut canonici licet inviti et incassum reluctantes suo illam nomine subsignarent, ac gravibus propositis pœnis, vetuit tam præsenti-*

Loin de s'en tenir à cette défense, les chanoines, à défaut de notaires, car il y aurait eu du danger pour ceux-ci à prêter leur ministère, protestèrent dans une déclaration publique et du du mieux qu'il leur fût possible, (26 février 1791), autant pour leur décharge que pour rendre témoignage à la vérité, qu'on leur avait fait violence et qu'ils n'avaient cédé qu'à la force en nommant un vicaire capitulaire. Ils désavouèrent cette nomination faite contre toutes les règles de l'Église, et protestèrent qu'ils la regardaient comme un acte extra-canonique, accompli en dehors de toutes les lois de l'Église catholique, apostolique et romaine dans laquelle ils avaient été élevés, et dans laquelle ils voulaient, avec la grâce de Dieu, vivre et mourir, aimant mieux sacrifier leurs biens, leur fortune et leur vie plutôt que de se séparer d'elle ainsi que de son chef visible Notre Saint-Père le Pape, leur bon et légitime souverain. Ils déclarèrent de plus qu'ils ne voulaient reconnaître pour archevêque et pour pasteur de leur Église que Monseigneur Giovio et ses légitimes successeurs sur le siége d'Avignon; qu'ils ne reconnaissaient point et qu'ils ne reconnaîtraient jamais comme vicaire capitulaire ledit sieur Malière, ainsi élu par force contre tout droit et toute raison, et par conséquent sans autorité ni pouvoir légitime. Ils protestèrent encore contre tout ce que Malière ferait et pourrait faire comme vicaire capitulaire, regardant le tout comme radicalement nul, révoquant par cet acte, autant que besoin était, tous ses pouvoirs, si toutefois il en avait reçu du Chapitre par sa prétendue nomination.

Après avoir fait violence aux chanoines, Duprat, feignant de se souvenir qu'ils n'avaient pas prêté le serment décrété par l'Assemblée nationale de Paris (27 novembre 1790), les somma de le faire, séance tenante. Ils refusèrent. Duprat s'y attendait, et aussitôt il leur déclara au nom de la municipalité que le Chapitre était éteint, et qu'ils ne pouvaient plus désormais se réunir pour les heures canoniales ou pour faire aucune fonction dans l'Église métropolitaine, ni prendre dans aucun acte public la qualité de chanoines, ni célébrer en commun l'office divin. Il leur ordonna en même temps de sortir dans les vingt-quatre

bus quam notariis civitatis, ne quascumque protestationes, in suis actis exscriberent. (Ibid.)

heures de leurs appartements claustraux (1). Les chanoines protestèrent encore contre cette prétendue suppression de leur corps, et contre tout ce qui venait d'être fait au nom de la municipalité; ils dirent qu'ils regardaient leur Chapitre comme toujours existant, et que s'ils s'abstenaient de célébrer les saints offices comme par le passé, c'était uniquement pour céder à la violence et à leur grand regret, et par la crainte de voir renouveler dans la ville des scènes d'horreur, mais qu'ils n'en demeuraient pas moins fidèles à leurs devoirs et attachés à la sainte Église leur mère.

Cette protestation signée par huit chanoines titulaires et deux chanoines coadjuteurs présents, et bientôt par les treize absents dont un coadjuteur (2), eut toute la publicité possible, mais n'empêcha pas la municipalité d'aller en avant. Le malheureux Malière, vieillard dont l'âge égalait presque celui d'Éléazar, et qui aurait dû comme lui ne pas souiller ses cheveux blancs par une infamie, mais montrer du courage et donner un glorieux exemple aux jeunes gens et à la nation tout entière, en combattant généreusement pour les lois les plus saintes et les plus salutaires, loin de refuser le titre de vicaire capitulaire qui venait de lui être donné dans la salle du Chapitre, sous la pression d'une vile soldatesque, du vivant de son Archevêque, contre toutes les lois divines et ecclésiastiques, le reçut avec joie (3), y trouvant, outre sa propre élévation, le moyen de satisfaire une

(1) *Ubi officialis extorsit a canonicis commentitiam hanc electionem, quam municipalitatis vota et consilia postulabant, meminisse se simulavit, minime per eosdem delatum civicum jusjurandum fuisse; eo itaque adigendos illos curavit; at cum hujusmodi jusjurandi vinculo adstringere se canonici denegarent, veluti ipse jure futurum prœviderat, extemplo nomine municipalitatis declaravit extinctum esse Capitulum, nec posse deinceps canonicos ullo munere in ecclesia defungi, aut aliquo modo in unum corpus coalescere et congregari. (Ibid.)*

(2) Les chanoines présents étaient Power, 2me archid.; Gastaldy, capiscol; André, syndic; Fresquière, théol.; Robins, Gluais, Merle, Collet, chan. titul.; Millaudon et Calvet, chan. coadj. — Les absents étaient Bonneau, prévôt; Moreton; Chabrillan, 1er archid.; Mielon, pénit.; Philip, Mazelli, Forestier, Poulle, Raynaud, Crivelli, Petris, Blanchetti, chan. titul.; Fresquière, chan. coadj.

(3) *Benedictus Franciscus Mallerius non modo coram militibus in aula capitulari adstantibus non recusavit vicarii capitularis officium, quod vivo adhuc archiepiscopo suo, sanctiores divinæ ac ecclesiasticæ leges cuidam deferri posse vetabant, sed in sua etiam libertate relictus publicas municipalitati gratias egit. (Ibid.)*

vieille rancune et de se venger de Monseigneur Giovio qui, pour de justes motifs, à son avénement au siége d'Avignon (1776), avait refusé de l'accepter pour grand vicaire. Après avoir pris le temps nécessaire pour y réfléchir, il remercia publiquement la municipalité du prétendu honneur qu'elle lui faisait, et le 6 mars (1) (1791), après la messe célébrée par le fameux P. Mouvans, prêtre de l'Oratoire, qui n'eut pas horreur de monter à l'autel avec l'écharpe tricolore passée en sautoir par-dessus la chasuble (2), il eut la hardiesse de prendre possession de son prétendu titre dans l'Église métropolitaine, d'une manière solennelle, entouré de soldats, et reçut les compliments que lui adressèrent publiquement le commandant Richard, et Vinay, substitut de la Commune. Il descendit bientôt jusqu'au fond de l'abîme et il prêta le serment à la constitution civile, avec une impudence telle que les hommes les plus détestables de l'époque n'auraient osé employer les termes dont il se servit (3). Il appuya surtout sur la constitution civile du clergé, à laquelle il promit d'être fidèle malgré les murmures de ses ennemis et les représentations de ses amis, qui, voyant l'inutilité de leurs efforts pour le ramener, s'étaient hâtés de l'abandonner (4): « Je jure, dit-il, d'être fidèle à la nation qui par ses représentants peut seule nous donner des lois; à la loi émanée de la volonté générale qui aujourd'hui est la règle de ma conduite; au roi qui m'a comblé de bienfaits et qui est le dépositaire de l'autorité pour faire régner la loi; au roi à qui nous devons la constitution civile du clergé; je la suivrai malgré les

(1) *Die 6 martii post missam celebratam per Mouvantium Oratorii Presbyterum, insigni municipali super vestes sacerdotales indutum. (Ibid.)*

(2) *Non dubitavit (Mallerius) in cathedrali solemniori ritu collatum sibi munus inire et possessionem capere cum militibus; non recusavit ea ultro libenterque elogia excipere quæ ad se tanquam ad seditionis columnam deferebantur tum a Richartio civitatis præfecto, tum a Vinayo substituto procuratoris ejusdem civitatis. (Ibid.)*

(3) *Ad extremum moratus non est (Mallerius) hæc omnia novo etiam scelere cumulare. Etenim coram omnibus et denuo civici sacramenti vinculo adstrinxit erga nationem, erga leges et erga regem Galliarum; iisque usus est verbis quibus ne impudentissimi quidem usi erant in Galliis. (Ibid.)*

(4) *Promisit se præcipue civilem cleri constitutionem servaturum, quidquid sibi ex adverso objiceretur obstaculi, et quidquid sui mussitarent sive inimici qui reformationem limis intuebantur oculis, sive amici a quibus se videbatur dereliqui. (Breve Pii VI.)*

ositions et les obstacles dont on cherche à l'environner; je le
r en dépit de mes amis qui viennent de m'abandonner. » (1)
l ne s'en tint pas à cette scène scandaleuse; le même jour, dressa aux curés un écrit dans lequel il faisait mention de la ance du siége, donnait des dispenses et relâchait la disci- le par rapport au précepte du Carême. (2) Le neuf du me mois, il interdit de toutes fonctions les prêtres qui diri- ient les Séminaires (3), parce qu'ils refusaient de prêter le ser- nt. Peu après, il supprima deux de ces établissements. Enfin, it le comble à la folie, et il poussa l'impudence jusqu'à écrire Souverain Pontife, pour lui faire savoir son élection et le r de ne pas l'improuver. (4) Il rendit ainsi sa vieillesse exé- ble et se couvrit d'une éternelle infamie. Mais il reçut bientôt rix de ses perfidies; la Révolution le dépassa, et il ne se trouva s à la hauteur de ce prétendu siècle de lumières qui allait s'é- dre dans la boue et dans le sang. Les hommes qui l'avaient sé au pouvoir lui demandèrent des choses tellement exorbi- es qu'il n'osa pas les accorder. Par là il s'attira leur haine et mépris. D'un autre côté, l'archevêque d'Aix le déclara incons- tionnel, et le destitua vers le mois d'août 1792. Ainsi se ter- a la carrière politique et religieuse de ce vieillard insensé, l'ambition et la haine avaient jeté dans de funestes écarts. risé de tous les partis et en proie aux remords, il rentra en même, il se rétracta en présence de trente témoins, et eut le heur de faire une mort chrétienne. (5)

'Archevêque constitutionnel d'Aix n'agissait ainsi que pour e sa cour à Mgr Giovio et au clergé intrus d'Avignon qui, pour motifs différents, détestaient également l'abbé Malière. Nous savons jusqu'à quel point il réussit auprès des prêtres schis-

J'étais du nombre, dit le chanoine Arnavon; il voulait me faire curé de St- ol; je le lui refusai et il me dit que je m'en repentirai. *(MS. d'Avig.)*

Quoddam scriptum circumferri jussit ad parochos in quo et de sede vacante s faciebat, et quadragesimalis præcepti vinculum laxare audebat. (Ibid.)

Omnes ab exercitio muneris interdixit, qui quomodo Seminariis præessent, eo jusjurandum deferre detractassent. Duo etiam subinde Seminaria e medio sus- . (Ib.)

Temeritate denique tanta quanta credi vix aut ne vix quidem posset litteris da- is 5 ejusdem mensis (martii 1791) nos reddidit de sua electione certiorem, nos rogans ut electionem saltem suam minime improbaremus. (Ibid.)

Arnavon. *Mémoires MS. d'Avig.*

matiques, mais il est certain qu'il n'eut aucun succès auprès de l'Archevêque d'Avignon. Le prélat lui envoya les deux brefs de Pie VI (19 mars et 19 avril), et lui écrivit: « J'apprends, Monsieur, que vous avez donné des pouvoirs ordinaires aux différents prêtres qui en qualité de curés constitutionnels, desservent les paroisses de ma ville épiscopale d'Avignon, et que vous leur avez enjoint de s'adresser directement à vous lorsqu'il s'agirait de questions importantes. J'apprends de plus que vous leur avez fait part du projet que vous méditez, de faire dans ladite ville votre prétendue visite pastorale. Vous ignorez donc que tout ce que vous avez fait, tout ce que vous faites et tout ce que vous ferez dans la suite est nul, illicite, schismatique. C'est pour vous détromper que je vous écris dans un esprit de paix de charité. Les brefs de Notre Saint-Père que je vous envoie, vous montreront combien le Souverain Pontife blâme la conduite des évêques intrus, et surtout de ceux qui osent entreprendre sur la juridiction des évêques légitimes. Méditez sur les dispositions de ces brefs, et profitez des marques si souvent réitérées d'un amour vraiment paternel que donne le Souverain Pontife. Je ne doute pas que des réflexions sérieuses sur votre funeste position, ne vous portent, si vous êtes de bonne foi, à abandonner la voie funeste dans laquelle vous vous êtes si légèrement engagé. A Dieu ne plaise que je vous suppose dans cet endurcissement stupide et froid qui est l'affreux partage des âmes livrées au désespoir. » Le prélat lui rappelle ensuite dans les termes les plus touchants la confiance qu'il avait en lui lorsqu'il était curé d'Eyragues, alors paroisse du diocèse d'Avignon, et les preuves nombreuses d'estime qu'il lui avait données. « Alors, poursuit-il, vous me regardiez comme vrai et légitime pasteur du diocèse d'Avignon; vous aviez raison, je le suis en effet et ma démission entre les mains du Souverain Pontife, ou ma mort peuvent seules me séparer de mon troupeau. Vos entreprises sont donc celles d'un ravisseur. » Il lui rappelle les grandes vérités de la religion et l'avenir terrible qu'il se prépare, l'invitant à rentrer en lui-même et à se réconcilier avec Dieu qu'il a offensé et avec l'Église qu'il scandalise. Mais tous ses efforts furent inutiles, et le malheureux abbé Roux ne persévéra que trop dans le schisme.

Pendant que ces choses déplorables se passaient à Avignon, les autres villes du Comtat étaient loin d'être tranquilles, et les évêques, prévoyant les malheurs qui allaient arriver, s'efforçaient de raffermir le courage des prêtres et des fidèles contre les dangers du schisme. C'est le but que se proposa Monseigneur Beni, évêque de Carpentras, dans une instruction pastorale qu'il adressa (17 mars 1791) à tous les curés secondaires et autres prêtres de son diocèse; il ne faisait en cela que suivre l'exemple d'un grand nombre de prélats recommandables par leurs lumières et par leurs vertus, qui avaient déjà élevé la voix avec autant de courage que de raison pour communiquer à leur coopérateurs dans le saint ministère, leurs réflexions sur la nouvelle constitution civile du clergé de France, et pour instruire les fidèles commis à leurs soins, des principes de la foi, des droits de l'Église et des règles de la discipline. Nous avons déjà vu avec quelle noble fermeté ils avaient refusé de prêter un serment contraire à leurs consciences, et comment placés entre la foi et l'apostasie, l'indigence et les richesses, la persécution et la paix, ils n'avaient pas balancé à sacrifier tous les intérêts temporels à la justice et à la vérité. Cette conduite magnanime, digne des évêques des premiers siècles de l'Église, fut suivie par l'immense majorité des pasteurs du second ordre qui, s'élevant au-dessus des vues terrestres, préférèrent perdre leur position et leurs revenus, plutôt que de trahir la cause de la religion par une lâche apostasie. Le ciel soutint leur courage et les peuples les applaudirent, tandis que des mépris humiliants et de cruels remords étaient la punition des apostats. L'orage avait déjà éclaté sur Avignon et menaçait les autres villes du Comtat. Ce qui venait de se passer dans cette ville faisait présumer qu'on y exigerait bientôt le serment à Carpentras. Monseigneur Beni connaissait les dispositions de ses prêtres et comptait sur leur fermeté ; il répand donc son cœur dans celui de ses chers coopérateurs et les conjure par les motifs les plus sacrés de soutenir les droits de la religion, les vérités de la foi et les décisions de l'Église. « Qu'aucune crainte humaine, leur dit-il, ne vous fasse trahir la vérité ; c'est maintenant qu'il faut user de la prudence du serpent, et tout sacrifier pour conserver la foi. Loin de nous cette sagesse de la chair, réprouvée par l'É-

vangile, qui cherche à s'accommoder aux circonstances et sacrifie lâchement ses devoirs. Montrons, s'il le faut, qu'un évêque, qu'un prêtre ne craint que le péché, et que si dans ces temps de calamités, l'Église a des enfants rebelles qui la persécutent, elle a aussi des ministres courageux qui la défendent. » (1)

La perte du temporel était un écueil dangereux contre lequel avaient échoué quelques lâches pasteurs. Le prélat rappelle à ses prêtres la doctrine de l'Évangile et cette douce Providence qui nourrit les oiseaux du ciel, et fait croître les lis des champs. « Quand même elle paraîtrait nous oublier, ajoute-t-il, mieux vaudrait perdre une vie périssable que de la prolonger par l'apostasie. La religion aurait-elle des martyrs si dans les temps d'épreuves ceux qui nous ont précédés n'avaient pas eu plus de générosité? » Il leur déclare ensuite qu'il est résolu, sans se préoccuper du sort qui lui était réservé, de ne jamais prêter un serment contraire à celui de son sacre, opposé à la foi, et qui tendait à introduire le schisme et l'erreur. Il savait que la Révolution ne reculait devant aucun excès. Les crimes qui se commettaient en France et en particulier à Avignon, le lui disaient assez: c'est ce qui l'engagea à faire cette déclaration solennelle: « Appelé au gouvernement de ce diocèse par l'ordre du ciel, qui s'est déclaré par la voix du vicaire de Jésus-Christ, je ne cesserai jamais de me regarder et d'agir, autant qu'il me sera possible, comme seul légitime évêque de toutes les paroisses qui ont composé jusqu'ici le diocèse de Carpentras, jusqu'à ce que l'Église qui m'a imposé ce devoir en recevant mon serment, juge à propos, et suivant les formes canoniques, de me décharger de l'un en me déliant de l'autre. »

Il cherche ensuite à prévenir les ravages que des pasteurs mercenaires et sans mission pourraient faire dans son troupeau, et il déclare qu'on doit regarder comme intrus: 1° tout évêque, tout prêtre séculier ou régulier qui sans son consentement et contre sa volonté oserait s'ingérer dans l'administration de son diocèse, sous quelque prétexte que ce soit; 2° tous les curés, vicaires et autres prêtres séculiers ou réguliers employés dans le ministère, qui prêteraient purement et simplement le serment

(1) Instruction pastorale de Mgr Beni, évêque de Carpentras.

à la nouvelle constitution du clergé. Dans ce dernier cas, il retirerait aux curés la faculté d'absoudre des cas réservés qu'il pourrait leur avoir confiée, et, aux autres, tous les pouvoirs sans exception ; 3° tout prêtre substitué à un autre qui n'a pas voulu prêter le serment. Il eut soin que sa lettre eût la plus grande publicité possible. « Je voudrais pouvoir, dit-il, exprimer moi-même à mes ouailles l'affection avec laquelle je les porte dans mon cœur, et leur recommander la fermeté dans la foi qu'ils ont reçue, la confiance dans les promesses que Dieu a faites à l'Église, l'union et la charité qui doivent régner parmi les membres du corps mystique de Jésus-Christ, l'attachement à l'Église catholique, apostolique et romaine, et l'obéissance qu'ils doivent à leur légitime pasteur ; vous suppléerez à ce que je ne puis faire, en ajoutant à la lecture de ma lettre, les instructions que votre zèle et votre prudence vous suggéreront. » Tous nos évêques donnèrent des instructions analogues, mais ces avertissements furent impuissants pour arrêter le mal. Le vertige montait à toutes les têtes, et le désordre le plus complet régnait dans l'ordre ecclésiastique aussi bien que dans l'ordre civil.

A peine les ministres du Saint-Siége, cédant à la violence, se furent-ils retirés, que les hommes du mouvement en prirent occasion pour avancer leurs projets. Le conseil municipal de Carpentras et ceux de plusieurs autres communes faisaient courir le bruit que les peuples ayant été abandonnés par leurs princes, se trouvaient par cela même dégagés de tout serment de fidélité, et qu'ils pouvaient, s'ils le voulaient, se donner au roi de France. Les auteurs de ces bruits eurent soin de les accréditer et ne tardèrent pas à réaliser leur projet de réunion à la France. (1) Mais en se soustrayant à la puissance du Souverain Pontife, les peuples d'Avignon et du Comtat violaient les lois divines et humaines. « Car nous n'avons jamais pensé à abandonner ces peuples, dit

(1) *Quis unquam credidisset hunc nostrorum ministrorum discessum, non alia ex causa profectum, nisi quod illi se omni jurisdictione exui, suamque eorum vitam periclitari viderent, veluti eorum sæpius iteratæ protestationes declarant, hunc, inquimus, discessum causam præstiturum fuisse concilio municipali Carpentoractensi nonnullisque aliis communitatibus dictitandi et vulgo obloquendi, esse populos a suo principe derelictos, solutisque propterea e jurejurando fidelitatis, licere si vellent, se regi christianissimo dedere, quemadmodum revera faciendum sibi esse decreverunt ! (Ib.)*

Pie VI, et nous ne cesserons jamais de leur donner appui et secours, comme nous l'avons fait jusqu'ici pourvu qu'ils rentrent dans le devoir. Déjà nous leur avons offert une amnistie complète; mais notre clémence n'a fait qu'accroître l'audace tant à Avignon qu'à Carpentras, et dans l'une et l'autre ville on a pris une délibération si étrange que nous aimons mieux la passer sous silence et la laisser dans les ténèbres que de la produire au jour. » (1)

Ainsi, quelque indigne que fût la conduite des conseils municipaux, surtout dans ces deux villes, le Souverain Pontife ne laissait pas que de porter à nos pays un amour de père. Car il savait que la population honnête formait encore le plus grand nombre et avait horreur des crimes commis, et que s'il y avait des hommes oublieux de leurs devoirs, le plus grand nombre pourtant étaient attachés aux bons principes et marchaient avec fermeté dans la voie qu'ils devaient tenir, prêts à endurer toutes sortes de souffrances plutôt que d'abandonner la cause de l'Église. Il savait que la classe élevée soit à Avignon, soit surtout dans le Comtat était attachée à la religion et au Saint-Siége. C'était une consolation pour son cœur de père, et si la vue de tant de crimes l'accablait de douleur, des vertus si admirables le remplissaient de joie. C'est pour confirmer les uns dans leurs bons desseins et pour ramener les autres de leur égarement qu'il écrivit le 21 avril 1791, un bref à l'archevêque d'Avignon et à ses suffragants. Ce document important renferme l'histoire complète de la Révolution d'Avignon et du Comtat, et donne sur les événements accomplis dans nos pays des appréciations dictées par la sagesse. C'est le jugement de Dieu qui se déclare, tout ce qui s'est passé depuis nous le prouve, et nous sommes certains que la postérité le confirmera. Le Souverain Pontife y parle comme chef de l'Église universelle et comme prince séculier; les choses ecclésiastiques et politiques s'y trouvent également réglées.

Pie VI montre beaucoup de fermeté envers ceux qui avaient

(1) *Populus sane Avenionensis et Comitatus sese nostræ dictioni subduxit, violare ausus humanas leges et divinas. Sed nos unquam de hisce populis deserendis cogitavimus; iisque proinde nostram opem auxiliumque conferemus in posterum, modo ad nos revertantur. (Ibid.)*

prêté serment ou qui pourraient le prêter, et tient à leur égard la même conduite qu'envers ceux de France où avait pris naissance cette constitution, partie hérétique, partie schismatique, et si opposée aux règles de la discipline ecclésiastique. Il soumet les assermentés aux mêmes peines canoniques contenues dans la bulle du 13 avril 1791 adressée aux cardinaux, aux archevêques et évêques, aux chapitres, au clergé et au peuple de France. Il leur en envoie plusieurs exemplaires afin qu'ils puissent en prendre connaissance et régler là-dessus leur conduite. Il déclare nuls, illégitimes et sacriléges tous les actes, n'importe le titre, faits à Avignon, à Carpentras ou ailleurs, dans le but d'embrasser ou d'exécuter expressément ou tacitement la constitution civile du clergé, en tout ou en partie. (1) Par conséquent, l'arrêté du 8 octobre 1790 par lequel le Conseil municipal d'Avignon avait osé avec non moins de témérité que d'impiété, obliger l'Archevêque de cette ville et tout son clergé à prêter le serment sous peine d'être destitués, est déclaré nul, sacrilége et de sa nature schismatique. (2) Il condamne comme impie et sacrilége l'élection de Malière. En effet, c'était moins un acte ecclésiastique qu'une expédition militaire, et sa prise de possession faite avec l'appui de la force armée rappelait les temps désastreux où saint Athanase était chassé de son siége par le conciliabule de Tyr, présidé par un comte qui portait la parole au milieu des Pères gardant le silence, ou plutôt se montrant les plats valets du prince séculier, et acceptant servilement ses décisions au lieu d'imposer les leurs. Une pareille assemblée mérite plutôt le nom de conseil diplomatique que de synode. (3) La nullité de l'élection entraîne nécessairement celle des actes qui en sont les suites, et les destitutions faites par Malière n'avaient aucun effet. Mais quelque coupable que fût ce prêtre, l'Église est toujours mère et ne frappe que pour corriger. Le Souverain Pontife se contente de le déclarer suspens de toute fonction sacerdotale, lui

(1) *Apostolica nostra autoritate declaramus irritos, illegitimos et sacrilegos actus omnes quocumque demum nomine, tum Avenione, tum Carpentoracti, tum alibi lecti ad amplectandam exequendamque tam tacite quam expresse civilem cleri constitutionem universam sive ejus tantummodo partem. (Ibid.)*

(2) *Super omnia rescindimus atque abolemus editum diei 8 oct. 1790... irritum atque sacrilegum suapte natura idoneum schismati invehendo. (Ibid.)*

(3) *Negotium imperatorium non synodale.* (S. Athanas. *Apol. pro fuga sua.*)

déclarant qu'il tomberait dans l'irrégularité s'il osait en exercer aucune. Le P. Mouvans fut atteint de la même peine. (1) Il ordonne ensuite au clergé et aux fidèles d'Avignon de s'éloigner des intrus, et de se tenir attachés à leurs légitimes pasteurs, quoi qu'il puisse arriver, quand même leur évêque et leurs curés seraient obligés de s'éloigner. Dans ce cas, l'évêque doit veiller du mieux qu'il le peut aux besoins de son troupeau. (2) Il rappelle aux peuples qu'ils ne peuvent point sous prétexte de violence et de nécessité se soustraire à l'obéissance qu'ils doivent à leurs légitimes pasteurs, et il les renvoie à la décision de la Sorbonne du 25 février dernier faisant règle sur ces matières. (1791)

Passant ensuite aux choses civiles, le Souverain Pontife rappelle les négociations ouvertes avec Paris, et, attendant une conclusion quelconque, comme prince séculier en vertu de sa suprême et légitime puissance, il déclare nuls tous les actes faits à Avignon et à Carpentras ou ailleurs contre ses droits souverains, et surtout les délibérations qui tendent à soustraire le pays à la domination du Saint-Siége. « Ces délibérations, poursuit-il, le roi très-chrétien, notre cher fils en Jésus-Christ, et l'illustre peuple français ne peuvent les approuver, pas même les discuter, sans violer les droits les plus sacrés des nations, ainsi que nous l'avons déjà déclaré au roi » (3). Il condamne ensuite la prétention des Avignonais de vivre en république, et cette ardeur fébrile que l'on mettait à abandonner les lois antiques pour recevoir les nouveaux décrets. Il condamne les séditions qui ont éclaté et tous les actes de violence dirigés contre le Vice-Légat et le Recteur à la suite desquels ces hauts fonctionnaires avaient été obligés de se retirer. Il rappelle ses réclamations auprès du roi et son manifeste aux cours de l'Europe qui avaient garanti les traités. Enfin, il invite ses sujets restés fidèles, à se séparer des factieux, et ces derniers à rentrer dans le devoir; mais il lui fut impossible d'arrêter le mouvement, et les

(1) *Ipsum declaramus ab ordine sacerdotali suspensum. (Ibid.)*

(2) *Erit itaque onus Archiepiscopi suas oves regere et proborum parochorum subsidio suo populo suppeditare quo meliori poterit modo. (Ibid.)*

(3) *Deliberationes, inquimus, quos charissimus in Christo filius noster rex christianissimus una cum inclyta natione sua non modo probare nequit, sed in disceptationem quidem vocare, absque eo quod sanctiora gentium jura lædantur. (Ibid.)*

[ch]oses tant civiles que religieuses continuèrent à être boulever[sé]es.

Cependant la religion catholique était toujours professée pu[b]liquement dans Avignon: la faction dominante voulut en faire [u]n acte solennel, le jour de la Fête-Dieu (23 juin 1791). Monsei[g]neur Giovio était absent et le clergé fidèle persistant à refuser le [se]rment, était réduit à se cacher. L'abbé Malière se concerta avec [le]s hommes du parti, et il fut résolu de donner à cette solennité [l]e plus de pompe possible. La paix était conclue entre Avignon [e]t Carpentras, ou plutôt le pouvoir papal venait d'expirer dans [l]a capitale du Comtat, et les commissaires français en avaient, la [v]eille, constaté la fin. C'était pour célébrer cet heureux événe[m]ent autant que pour se conformer à l'antique usage que Ma[l]ière résolut de faire la procession de la Fête-Dieu avec beau[co]up de pompe; mais cela n'était pas facile, n'ayant que cinq [o]u six prêtres assermentés. Tout le clergé fidèle, groupé autour [d]e M. Roux, supérieur du Séminaire, refusait de prendre part à [ce]tte cérémonie. Il était sur le point d'y renoncer, lorsqu'une [id]ée lumineuse lui fut suggérée par la municipalité. Parmi les [m]édiateurs venus de Paris (1er juin 1791), se trouvait un prê[tr]e, l'abbé Mulot, docteur en théologie, membre de plusieurs [so]ciétés savantes. On lui offrit de porter le Saint-Sacrement, et [i]l n'eut pas honte d'accepter, lui dont la dépravation notoire [e]xcitait l'indignation publique. La même fête fut célébrée dans [to]utes les principales villes du Comtat, où s'étaient rendus par [o]rdre supérieur divers détachements de l'armée de Monteux. Les [so]ldats dirigés sur Cavaillon arrivèrent tout couverts de poussière, [ay]ant pour havre-sacs des besaces de toile et portant écrit sur [le]urs chapeaux: *Vivent les braves brigands de l'armée de Monteux.* [I]ls assistèrent en cet état à la procession. Les prêtres qu'ils es[c]ortaient ressemblaient moins à des lévites remplissant d'augus[te]s fonctions qu'à des victimes conduites au supplice. Cette pro[c]ession fut la dernière cérémonie religieuse que l'on fit avec quel[q]ue pompe dans le Comtat. Les jours devinrent de plus en plus [m]auvais, et l'anarchie arriva à son comble.

La paix signée entre Avignon et Carpentras venait d'être rati[fi]ée, et l'armée de Monteux rentrée à Avignon fut licenciée. [U]n décret de l'Assemblée nationale (4 juillet 1791) approuva la

conduite des commissaires et les autorisa à prendre toutes les mesures convenables pour assurer l'exécution des articles préliminaires de la paix. Dès ce moment, les médiateurs n'eurent plus de retenue, et dans toutes les communes du Comtat les honnêtes gens furent désarmés et obligés de se soumettre aux caprices des patriotes exaltés. Le 8 juillet, devait avoir lieu à Avignon, dans l'église des Carmes, une assemblée pour délibérer sur la réunion et pour élire l'état-major de la garde nationale. Les brigands s'y rendirent en armes et menaçèrent de couper la gorge à tous ceux qui voteraient en faveur du pape. Ces violences, et beaucoup d'autres que toléraient les médiateurs, firent remettre l'assemblée au 14 juillet, jour où la fureur ne fut pas moindre. Le 26 juillet, les brigands licenciés montèrent à la commune et demandèrent leur salaire. On le leur refusa; ils pénètrèrent dans la salle, le sabre à la main, et menaçèrent de mettre tout à feu et à sang. Il fallut les satisfaire, car les commissaires se rangèrent de leur côté, et le 29 juillet menacèrent de punir la municipalité de sa résistance. Le 10 août, ils réintégrèrent dans les fonctions de juge national, Raphel cadet, à la place de Costaing, et cet acte de despotisme fut le prélude des événements tragiques qui épouvantèrent la cité. Un emprunt de 60,000 fr. fut contracté par la commune. Le 13 juillet, les brigands se présentèrent de nouveau demandant leur salaire; Lécuyer, à défaut d'argent, leur donna des promesses. Ils revinrent le 15 et le 17 du même mois; Jourdan coupe-tête était avec eux; on les paya (21 août). Bientôt l'émeute éclata, Jourdan envahit le Palais, fit braquer des canons chargés à mitraille à toutes les issues, l'administration de la commune fut renvoyée et les patriotes, maîtres de la ville, se livrèrent à toute sorte de violences. Les officiers municipaux, les magistrats dévoués à la cause publique et dix-huit habitants parmi lesquels se trouvait le fils Niel, imprimeur, se virent arrêter et jeter en prison. Les maisons des émigrés furent livrées au pillage, et les biens du clergé encore une fois menacés. Peu de jours après, un arrêté enjoignit aux communautés religieuses de donner un état fixe de leurs revenus, afin qu'on pût assigner là-dessus une pension à chaque fonctionnaire public et autres: celles qui avaient moins de six religieux étaient supprimées; les autres conservaient la gestion de leurs biens moyennant pension; le

surplus devait être versé dans le trésor national de Vaucluse. Des commissaires se transportèrent dans plusieurs couvents, entre autres à la Chartreuse de Bonpas, afin de recevoir les déclarations des religieux qui voulaient sortir. Toutes les personnes soupçonnées d'être favorables à Rome, étaient maltraitées de toutes les manières. Du 20 au 25 août des horreurs eurent lieu à Avignon : les médiateurs français en furent témoins et s'y montrèrent indifférents.

Une commission de cinq membres composée d'un charcutier, d'un boulanger, d'un fabricant de bas, d'un taffetatier et d'un prêtre, fut chargée, sous le nom d'*administration provisoire*, de remplacer la municipalité d'Avignon. Lécuyer continua à être secrétaire. Une taxe de 300,000 fr. fut imposée à la ville. Le 27 août, douze prisonniers furent élargis. Jourdan, commandant du Palais, s'installa dans l'appartement du Vice-Légat. Les médiateurs quittèrent Avignon, qui se trouva entièrement livré à l'anarchie. Il serait difficile de rendre un compte exact des exactions qui furent commises. Les cloches furent vendues à vil prix, et l'emploi des sommes qui en provinrent, détourné au profit de quelques patriotes, ne put être justifié que d'une manière peu satisfaisante. Une malle d'argenterie déposée au Mont-de-Piété, venait d'être enlevée. Les membres de la commune soupçonnés mandèrent Lécuyer, sans lequel rien d'important n'était décidé. Il partit de sa maison située à la Carréterie. Mais arrivé près du Portail Matheron, il fut accosté par plusieurs personnes qui le pressèrent d'aller aux Cordeliers. Il voulut s'en défendre, quatre fusiliers l'entourèrent et le forcèrent de marcher. Arrivé dans cette église, il monta dans la chaire pour répondre aux questions qui lui étaient adressées. Il le fit d'abord avec beaucoup de sang-froid et de lucidité. Mais tant d'accusations s'accumulaient à la fois, qu'il s'embrouilla dans sa défense, se troubla, descendit de la chaire et chercha à s'évader. Des cris sinistres se firent entendre. On lui barra le passage, on l'entraîna jusque dans le chœur où, épuisé d'émotions et de fatigue, il fut obligé de s'asseoir dans une stalle. Il se releva toujours poursuivi par la foule ; il allait s'échapper par une porte secrète, lorsque passant devant le maître-autel, il fut arrêté par plusieurs individus dont un lui asséna un coup de sabre sur la tête. D'autres suivirent

pour l'achever; les femmes mêmes se ruèrent sur lui, il tomba, et il resta sur les marches de l'autel baigné dans son sang. (1) La nouvelle de ce meurtre se répandit dans la ville, l'administration provisoire fit une proclamation, le tocsin sonna, Jourdan descendit du Palais avec plusieurs pièces de canon et tira sur la foule sans sommation préalable. Plusieurs personnes périrent en ce jour, mais ce ne fut que le prélude d'un massacre plus affreux (16 octobre 1791).

Quelques jours auparavant, la mort de tous les partisans du Pape et de la municipalité avait été résolue dans un conciliabule secret où se réunissaient chaque soir les chefs de la faction. La scène tragique des Cordeliers ne fit que devancer de quelques jours l'exécution de ce monstrueux complot. Lécuyer, sans connaissance et respirant à peine, fut transporté à l'Hôpital par les soins de Minvielle. Pamard, chirurgien de l'établissement, visita les blessures, les déclara mortelles, et Lécuyer expira sur les sept heures du soir. Sa mort fut le signal du massacre. Duprat, Tournal, Mendes, et autres chefs qui dirigeaient le parti de la Révolution, dressèrent les listes de proscription, et Jourdan coupe-tête se chargea de les exécuter. Ce monstre était digne du titre horrible qu'il se donnait. Sorti des rangs les plus infimes de la société, sans éducation, sans principes, successivement garçon boucher, maréchal ferrant, contrebandier, soldat de la faction dantoniste et même de celle des Girondins, il se fit bourreau: c'était son métier: les massacres de la Glacière en sont la preuve. Depuis le 21 août on ne cessait d'entasser des victimes dans les prisons du Palais. Au jour marqué, les personnes qui s'y trouvèrent et parmi elles une femme enceinte, périrent toutes dans une seule nuit, sans jugement rendu, sans aucune forme de justice. On les appelait l'une après l'autre à la porte de la première salle qui donnait sur l'escalier. Les assassins les attendaient, les assommaient à coups de barre de fer et les précipitaient palpitantes encore, au fond de la tour qui servait de glacière, et dans laquelle on avait jeté de la chaux vive afin de consumer les cadavres (16 et 17 octobre).

Parmi les bourreaux se trouvait un prêtre nommé Barbe, qui

(1) Lécuyer fut massacré aux Cordeliers avec la statue d'un saint. (Arnavon. *MS. d'Avig.*)

poussé par on ne sait quelle pensée, voulant rendre son ministère utile aux victimes, se plaça dans une embrasure de porte près de l'endroit où on les assommait, et leur donnait l'absolution. Elles l'avaient déjà reçue du vénérable P. Nolhac, curé de la paroisse de St-Symphorien, leur compagnon de captivité. Cet homme de Dieu soutenait leur courage par ses pieuses exhortations, leur parlait sans cesse du ciel, et les portait à marcher à la mort avec une résignation chrétienne. Par ses soins, presque toutes les victimes de la Glacière firent une mort sainte. Le premier qui périt fut Delmas. Les brigands venaient de l'arracher de son lit. A peine arrivé dans la cour du palais, un de ces monstres lui tira dessus à bout portant, et s'écria : « En voilà un de moins ; tous ceux qui sont là haut vont y passer. » Ce fut le signal du massacre. Une vingtaine de bourreaux montent à la conciergerie, se font donner les clefs, ouvrent les salles, se précipitent dans celle des *messieurs*, passent à celle des *femmes*, puis à celle des *chaînes* et enfin aux *basses-fosses*. La cloche d'argent sonne, c'est l'heure fatale. Des cris plaintifs et déchirants se font entendre de toutes parts ; les prisonniers sont assommés, égorgés, hachés à coups de sabre, de baïonnette. Ces scènes horribles se passent sur le perron de la conciergerie, plus de cinquante victimes y sont immolées. Le sang coule à grands flots, les murs en son teints, l'escalier en ruisselle, le rez-de-chaussée en est inondé. Collet et Gérard sont successivement immolés ; Lamy, père et fils, Arnaud et Crouzet périssent de la main de Lécuyer, fils digne en tout de son père. Niel voit son fils immolé sous ses yeux, et tombe lui-même sur ce cadavre sanglant. Son neveu le suit de près. La mère de cet enfant, retenue au lit par la maladie, est poussée violemment par les bourreaux ; elle fait un effort, se lève, un coup de crosse l'abat. Elle se relève encore et marche courageusement à la mort. Tout à coup elle aperçoit son fils couvert de sang et respirant à peine ; un cri déchirant s'échappe de son cœur. Les bourreaux l'assomment, la poussent dans le gouffre, et par un raffinement de barbarie lui jettent son fils mourant qu'elle appelait encore. Viennent ensuite les dames Arnaud, Flandrin et Crouzet. Cette dernière était enceinte. Les bourreaux le savent et trouvent une infernale joie à immoler de pareilles victimes. Ainsi périrent durant la nuit du 16 au 17 octo-

bre, 62 victimes que des vengeances particulières, l'esprit de parti, la jalousie ou la cupidité avaient entassées dans les prisons et livrées à Jourdan coupe-tête. Pendant le massacre, ce monstre était à table et soupait. Minvielle aîné entre, le front couvert de sang, s'assied en face, se sert un verre de vin, l'avale d'un trait, dit quelques mots et fait porter des bouteilles aux bourreaux. L'orgie suivit le crime et se prolongea bien avant dans la nuit. Tirons un voile épais sur tant d'horreurs.

Cependant les événements se précipitaient en France; les évêques et les prêtres qui avaient refusé le serment étaient persécutés, obligés de se cacher ou de se retirer sur la terre étrangère. Avignon et le Comtat subirent la même loi. Des évêques et des curés furent nommés à la place de ceux que l'on tenait pour démissionnaires. Rovère (Siméon-Stylite-François-Régis), fut élu évêque d'Avignon. Il était frère du fameux Rovère qui après avoir fait des efforts inouïs pour se donner une origine noble, renonça tout à coup à ses prétentions, se fit plébéien, devint lieutenant de Jourdan coupe-tête, député à la Convention, vota avec Danton et Robespierre, contracta un riche mariage, présida la Convention, et après beaucoup d'autres aventures, fut déporté à la Guyane et mourut (1798) dans les déserts de Sinnamary. C'est lui qui aux jours de sa puissance, fit élever son frère à l'épiscopat. Il avait été envoyé avec Poultier, représentant du peuple comme lui, pour organiser le département de Vaucluse. L'élection eut lieu à l'Isle, le 29 août 1793. Rovère obtint une grande majorité. Il était docteur en théologie, et il ne manquait pas de talent. Éon de Cély l'avait pris pour grand vicaire et l'avait employé à la rédaction du nouveau bréviaire de son diocèse. Rovère fut sacré en octobre 1793, dans l'Église des Carmes, par l'abbé Roux, ancien curé d'Eyguière, alors archevêque intrus et métropolitain d'Aix, assisté de deux suffragants.

Son épiscopat fut de courte durée. Il pressentit la chute de l'autorité ecclésiastique et il voulut la prévenir. Le 14 février 1794, il abdiqua ses fonctions d'évêque constitutionnel, dans une séance publique du Directoire de Vaucluse. Le discours qu'il prononça en cette circonstance fait voir dans quel bouleversement d'idées se trouvait alors le clergé constitutionnel. « Le vœu du peuple, dit-il, m'a appelé à remplir les fonctions

évêque dans ce département. La situation de la République, au moment de mon élection, aurait pu effrayer des âmes pusillanimes; l'infâme Toulon vendu à nos ennemis, les rebelles lyonnais opposant une résistance aussi audacieuse que criminelle, le territoire français souillé au Nord, aux Alpes, aux Pyrénées par les vils satellites des despotes, la trame des complots liberticides plutôt aperçue que coupée; dans ces circonstances, refuser la nomination faite par le peuple, c'eût été, pour ainsi dire, douter de sa souveraineté, et participer aux projets perfides des ennemis de l'égalité. Tels sont les motifs qui m'ont porté à accepter des fonctions qui n'avaient aucune analogie avec mes goûts; je vous en fis part, dans ma lettre d'acceptation. Enfin la réduction du traitement eut lieu dans l'intervalle, entre ma nomination et mon acceptation; ce motif me confirma dans cette détermination. Mais aujourd'hui les circonstances sont heureusement bien différentes; autant le tableau était alors rembruni, autant est-il éclairci; les conspirations sont déjouées de toutes parts, nos armées partout victorieuses inspirent la terreur à nos ennemis, le peuple est à la hauteur de la Révolution. Je puis donc suivre mon inclination, et je vous déclare que je renonce à mon état d'évêque, à tout traitement et salaire, et que j'abdique toute fonction ecclésiastique pour vivre en citoyen uniquement occupé à concourir aux progrès de la raison, de la liberté et de l'égalité, décidé à répandre jusqu'à la dernière goutte de mon sang pour soutenir l'édifice majestueux que les Français ont élevé à leur divinité chérie, heureux d'y poser une pierre. » Il n'est pas étonnant qu'un prêtre capable de tenir un pareil langage, meure dans un état de complète démence. C'est la fin que fit l'abbé Rovère (1820) à Bonnieux où il s'était retiré, sans reprendre aucune fonction ecclésiastique.

Ce discours fut applaudi par la tourbe révolutionnaire. Le lendemain, tous les curés et vicaires schismatiques suivirent l'exemple de leur évêque et abdiquèrent de la même manière. Le Directoire témoigna par des applaudissements réitérés la satisfaction que lui faisait éprouver cet acte *de pur civisme*. Il arrêta qu'il en serait fait mention dans le procès-verbal de cette séance, et que cette partie, imprimée à part, serait envoyée dans tous les districts, afin d'être par eux adressée à toutes les municipalités,

avec injonction d'en donner connaissance aux sociétés de leur ressort. Ainsi le schisme qui avait remplacé la religion catholique, cessa d'exister. Il n'en resta presque plus de traces, et l'Eglise de St-Pierre dont s'empara l'abbé Étienne fut la seule, où allaient se faire baptiser, marier et enterrer les partisans de la révolution et du schisme. Les honnêtes gens que l'on ne distinguait pas des bons catholiques recevaient les sacrements dans des maisons particulières et en secret, car les prêtres qui les leur administraient, poursuivis par des hommes de sang, étaient obligés de se cacher pour se soustraire à la prison et à la mort.

Cependant la cour de Rome ne cessait de veiller avec une tendre sollicitude sur Avignon et sur le Comtat. Du moment que le schisme fut consommé par la nomination de l'abbé Rovère, Monseigneur Giovio étant mort à peu près à la même époque, Pie V chargea l'abbé Roux, prêtre de St-Sulpice et grand vicaire de l'Archevêque défunt, de veiller en qualité d'administrateur apostolique, sur le diocèse d'Avignon (26 septembre 1793). Il lui donna les pouvoirs les plus amples d'absoudre de tous les cas et censures mêmes spécialement réservées soit à l'archevêque, soit au Saint-Siége, excepté de la suspense encourue pour le serment à la constitution civile du clergé; de dispenser de tous les empêchements de mariage d'honnêteté publique provenant des fiançailles et de parenté spirituelle excepté entre le baptisé et ceux qui le tiennent sur les fonts du baptême; au IV et III[e] degré de consanguinité et d'affinité simple ou mixte; et même, pour les mariages déjà contractés, de dispenser au second degré, pourvu qu'il ne s'agisse pas du premier. Il devait tenir secrètement un registre des mariages. Le pape lui donna également pouvoir de confesser les religieuses, de célébrer la messe dans les maisons particulières, de remplir tous les devoirs de curé dans le diocèse d'Avignon. Enfin il lui permit de communiquer ces pouvoirs à tous les prêtres qu'il connaîtrait probes et capables; il devait avoir un registre spécial où les noms de ces prêtres et la nature des pouvoirs communiqués se trouveraient mentionnés. Ces pouvoirs étaient pour tout le temps que durerait la calamité. (1)

(1) *Joanni Baptistæ Joachim Mazaudier, parocho S. Saturnini, diœcesis Avenionensis. — Fili charissime. — Ab omnibus casibus et censuris etiam specialiter reser-*

'abbé Roux était déjà administrateur du diocèse de Cavaillon.
ait né à St-Sauveur, diocèse de Vienne, de parents vivant
s une condition aisée. Son caractère doux le fit tendrement
ier de son père qui ne négligea rien pour lui donner une
ne éducation. Il l'envoya étudier à Tournon, où il se distin-
. Il fit son séminaire au Puy-en-Velay et il entra dans la Com-
nie de St-Sulpice. Paris, Toulouse, Agen, furent les lieux
il enseigna d'abord la philosophie et ensuite la théologie. De
l passa à Clermont et à Lyon et enfin à Avignon où il arriva
qualité de supérieur. (1778) Il possédait l'estime et l'affection
clergé lorsque éclatèrent nos troubles (1789), et il était grand
ire de Monseigneur Giovio. Il resta ferme à son poste, qu'il ne
ta qu'à la dernière extrémité. Il s'embarqua à Aiguesmor-
, ne pouvant le faire à Marseille à cause des Anglais qui étaient
îtres de Toulon et qui tenaient ce port bloqué. Il se rendit à
e et de là à Rome où bientôt il fut avantageusement connu à
se de ses talents et de ses vertus. Après la journée du 10 août
2 qui porta le dernier coup à l'autorité du roi, l'Assemblée
ionale avait changé la forme du serment et décrété celui de
rté, égalité ou la mort. La formule était: *Je jure de maintenir
tout mon pouvoir la liberté et l'égalité ou de mourir à mon poste.*
serment était purement civil. Ainsi le comprit M. Émery qui
r mieux s'en assurer interrogea ou fit interroger les auteurs
décret et les principaux administrateurs chargés de son exé-

*s, tum archiepiscopo, tum sedi apostolicæ (excepta suspensio juramenti civilis in
fi mentio constitutionis civilis cleri) matrimoniis benedicendis, sive contractis,
contrahendis, super impedimenta publicæ honestatis ex sponsalibus, cognationis
italis, præterquam inter levantem et levatum; in III et IV consanguinitatis et
latis simplici et mixto gradu; imo in contractis solum in II, modo non attingant
num. Hæc de matrimoniis in registro occulte servando inserantur. — Confessio-
s monialium, — missis celebrandis in loco privato, — munia parochorum obeunda
mnibus locis diœcesum Aven. et Caval. Hæc omnia communicentur iis quos noveris
bos et idoneos, quos et notare debes. — Durent quandiu temporis calamitas dura-
it. Ex Sedis Apostolicæ delegationis concedo. Romæ* 26 *sept.* 1793 *J. B. Roux. — Sic
riginali, juxta cujus tenorem et munus quod mihi injunxit R. D. Roux declaravi
ltates concessas D. Ripert canonico præcentori cap. S. Genesii Aven. hac die* 28
. 1794 *Mazaudier parochus S. Saturnini.* Suit la liste de 50 prêtres à qui M. Ma-
dier accorde des pouvoirs depuis le 28 janvier 1794 jusqu'au 7 mai 1794. Signé
à fin *Mazaudier parochus S. Saturnini. — Testatur quod supra J. B. Roux adm.
st. diœc. Aven.*

cution. (1) Tous lui répondirent en ce sens, et dès lors, après s'être entendu avec ses collègues les autres grands vicaires du diocèse de Paris, il enseigna qu'on pouvait le prêter, et il le prêta en effet. La plus grande partie du clergé de Paris en fit autant. Les prêtres, ceux qui avaient émigré surtout, trop éloignés du théâtre de la discussion pour bien connaître ce qui pouvait l'éclairer, furent scandalisés de sa conduite. M. Béchet, prêtre de St-Sulpice, ancien supérieur du Séminaire d'Avignon, retiré à Paris et membre du conseil archiépiscopal, fit paraître un Mémoire anonyme en faveur du serment, et l'envoya à un grand nombre d'évêques retirés à Constance, aux cardinaux et à plusieurs ecclésiastiques français réfugiés à Rome, en sorte que cet écrit eut, en peu de temps, une grande publicité. M. Roux, successeur de M. Béchet au Séminaire d'Avignon, qui se trouvait alors à Rome, n'eut pas plus tôt connu le Mémoire de son confrère, qu'il se crut obligé de le combattre, soit pour empêcher les progrès d'une opinion qu'il croyait fausse, soit pour détromper les personnes qui auraient été tentées de la regarder comme celle de toute la compagnie de St-Sulpice.

Cette réfutation fit beaucoup d'honneur à M. Roux, et fut d'autant mieux accueillie à Rome que le sentiment contraire à la légitimité du nouveau serment y comptait un grand nombre de partisans parmi lesquels se trouvait l'abbé Maury, devenu archevêque de Nicée. Le caractère et la réputation de ce prélat donnaient un grand crédit à ce sentiment. Une circonstance particulière vint bientôt lui fournir l'occasion de s'expliquer là-dessus avec beaucoup d'éclat. M. Bégougne, prêtre de St-Sulpice, retiré à Sion, en Valais, le consulta sur le Mémoire de M. Béchet, et lui demanda ce qu'on en pensait à Rome. Il lui répondit (5 décembre 1792): « On ne trouve pas ici deux opinions à cet égard; tout le monde est d'accord pour proscrire le nouveau serment. » Il donnait ensuite les qualifications les plus odieuses à ce serment, prétendant qu'il était plus impie, plus exécrable et plus perfide que le premier. Cependant il ajoutait que le Saint-Siége ne s'était pas encore prononcé, mais qu'on avait tort de le prêter avant d'avoir consulté le Souverain Pontife. Ce

(1) *Lettre de M. Emery*, 15 mars 1793.

ntiment dut faire plaisir à M. Roux, et sans doute sa satis-
ction se trouva encore plus grande lorsqu'il vit M. Bégougne
onder dans son sens et condamner publiquement M. Emery.
lui-ci écrivit à l'archevêque de Nicée pour justifier sa con-
ite et éclairer ses confrères sur les motifs qui l'avaient fait
ir en cette circonstance. Maury répondit, M. Emery répliqua,
sa lettre fut suivie d'une seconde réponse du prélat. Nous n'a-
ns pas à entrer dans cette discussion ; le cardinal Zélada, mi-
stre du Pape, la termina en faveur de M. Emery, en disant
mai 1793) que le Pape n'avait rien prononcé sur le serment,
ais que s'il était purement civique, on pouvait le prêter. » (1)
Emery en était certain, et c'est sur cette conviction qu'il avait
glé sa conduite. Néanmoins dans l'ignorance des véritables dis-
sitions du Pape, l'assurance avec laquelle en parlait le cardinal
ury fut pour lui un grand sujet de peine. Son affliction aug-
enta lorsqu'il vit publier sa correspondance. Le cardinal Maury,
ant, en cette circonstance, d'un procédé dont il ne sut pas as-
z se défier même en défendant les meilleures causes, prêtait
u Souverain Pontife et à la cour romaine des paroles et des
préciations dont il n'avait jamais existé la moindre trace. C'est
surtout ce qui blessa M. Emery et ce qu'il se permit de relever
ec une trop juste indignation. M. Roux lui-même, quoique
ès-opposé au serment, fut affligé de cette publication et se
ut obligé d'en faire au prélat de vifs reproches. La conduite
'il tint en cette circonstance, augmenta singulièrement l'esti-
e que l'on avait pour lui à Rome, et le Saint-Père ne crut pas
uvoir placer en de meilleures mains l'administration des dio-
ses d'Avignon et de Cavaillon lorsque les prélats qui les gou-
rnaient, forcés par la tourmente révolutionnaire à s'éloigner,
rent morts sur la terre d'exil. Le prélat Caleppi lui confia une
ttre pour M. Emery (10 mars 1796) dans laquelle il rendait le
moignage le plus flatteur à ce digne prêtre. Le pape l'envoya

(1) Rome fut consultée à ce sujet, et répondit le 26 juillet 1794. *Quid agendum
in secundi* ÆQUALITATIS ET LIBERTATIS *juramenti labe pollutis, si pœnitentiam
..., nec tuto præstitum juramentum publice retractandi spes ulla affulgeat? —
.... Ad dubium, rescribendum mandavit, satis esse quod ii qui præstiterunt jura-
mentum libertatis et æqualitatis, consulant conscientiæ suæ, cum in dubio jurare non
...; neque ulla lege usque modo obstringi, nondum prolato Sanctitatis Suæ judi-
cio, ad emittendum ejusmodi juramenti retractationem. (Bull. Rom. Pii VI.)*

en lui disant: « Allez, mon fils, allez auprès de mes enfants ché ris et égarés; je vous donne tous mes pouvoirs; je ne saurais le mieux confier. » M. Roux répondit avec modestie: « Ils sont bie étendus, Saint-Père. » La volonté du Pape fut un ordre et l'obéi sance un devoir. M. Roux reçut la mission des mains du Souve rain Pontife avec la bénédiction apostolique, et se voua sans re serve à l'œuvre qui lui était confiée. Il partit pour Avignon, ma il ne parut dans cette ville que pour aller s'enfoncer dans la re traite la plus cachée, afin de se dérober aux poursuites. Plus d deux ans se passèrent ainsi entre la crainte et l'espérance. D fond des caves, dans les greniers, il rédigeait ces réglements qu lui feront à jamais honneur, et il dirigeait ces deux diocèses aux quels il fut bientôt obligé de joindre celui de Carpentras, lorsqu Monseigneur Beni fut nommé par le Souverain Pontife adminis trateur de celui de Pezaro. Il établit dans nos diocèses des admi nistrations sages qui correspondirent à la confiance de Pie VII et il conduisit les affaires avec une prudence admirable.

Le premier à qui il communiqua des pouvoirs fut l'abbé Mazau dier, curé de St-Saturnin-lez-Avignon, à qui il envoya, le même jour, copie de la lettre que lui avait fait délivrer le Saint-Père (9 septembre 1793), et qu'il signa: J.-B. Roux délégué du Saint Siége. L'abbé Mazaudier se hâta de s'y conformer, et selon la te neur des pouvoirs qui lui étaient confiés et la charge que lui en avait donné M. Roux, il dressa une liste de tous les prêtres à qui il communiqua des pouvoirs. Le premier nom que nous trouvons est celui de l'abbé Ripert, chanoine de St-Geniès (24 janvier 1794.) Puis viennent M. Artaud, chanoine de St-Pierre, M. Bérard, de Gigondas, vicaire à Molans, diocèse de Vaison, M. Boursier, curé à Orange, M. Durand de Bonnieux, et plusieurs autres. Depuis 1794 jusqu'en septembre 1795, nous trouvons des pouvoirs ac cordés à 52 prêtres de Tarascon, Villeneuve, Roquemaure, Cavaillon, Orgon, Orange, Viviers, Uzès, Arles, non que la ju ridiction de M. Roux s'étendit sur tous ces diocèses, mais parce que ces prêtres fidèles à la cause catholique, se trouvaient sur les diocèses d'Avignon et de Cavaillon. Ces pouvoirs étaient ac cordés avec discrétion. Nous trouvons sur cette liste un abbé Pri vat Garille à qui on donne des pouvoirs dans le cas, comme il l'assurait, où il n'aurait point prêté serment à la Constitution civile

du clergé. A d'autres les pouvoirs sont accordés avec des restrictions. Fort peu de religieux figurent sur cette liste; deux ou trois capucins, un chartreux, un dominicain; tout le reste se composait de prêtres séculiers, exerçant le ministère des paroisses en qualité de vicaires perpétuels ou de secondaires, c'est-à-dire de prêtres placés aux derniers rangs de la hiérarchie et se trouvant en contact direct avec les populations. Leur position modeste et leurs habitudes frugales leur permettaient plus facilement de trouver un refuge dans les chaumières des pauvres dont ils étaient accoutumés à partager les privations. Ils pouvaient ainsi, à l'aide de déguisement et en changeant souvent de demeure, se soustraire aux recherches dont ils étaient l'objet. Qui pourrait dire les peines et les angoisses qu'ils eurent à éprouver? Forcés de se cacher pendant le jour, ils vivaient dans des appréhensions continuelles, et presque toutes les nuits ils changeaient de retraite. Souvent on les éveillait en sursaut afin de les soustraire aux fureurs des républicains. Ils allaient alors, déguisés, à la suite de quelque pieux fidèle errant sur les montagnes, dans les solitudes, se cacher dans quelque vieille masure, ou dans le creux des roches sauvages, attendant, au milieu des angoisses, la visite de quelque âme pieuse envoyée par la Providence pour leur donner du pain. D'autrefois on les tirait de leur retraite pour aller dans les villages et même dans les villes pour assister les mourants, bénir les mariages, baptiser les nouveau-nés, entendre les confessions et remplir quelque autre fonction du ministère. Tout cela se faisait à la hâte et au milieu de beaucoup de crainte. Il n'est pas de village, pas de chaumière qui n'ait eu ses dévouements et ses scènes émouvantes. Nous voudrions pouvoir les raconter toutes, et donner à ces généreux confesseurs de la foi le juste tribut d'éloges qu'ils ont si bien mérité; mais hélas! plus d'un demi-siècle s'est écoulé depuis. Ces généreux confesseurs que nous avons connus ne sont plus, et les anciens du sanctuaire ne peuvent nous transmettre que des souvenirs incomplets: voici le peu que nous avons pu recueillir.

Nous ne dirons rien ici du P. Antoine, ancien Chartreux de Villeneuve, qui ne quitta jamais le pays et qui eut le bonheur de dire tous les jours la messe, même au plus fort de la Terreur;

nous l'avons vu errant autour de son monastère dont il ne pouvait se détacher, toujours grave, toujours silencieux, toujours observant sa règle autant que les circonstances le lui permettaient; nous nous réservons d'en parler plus tard. M. Delaye, chanoine à l'Isle, resta également dans le pays, et montra tant d'énergie que les brigands mêmes le redoutaient. Braconnier intrépide, le fusil sur l'épaule, la démarche assurée, l'air décidé, loin de fuir il les attendait d'un pied ferme et toujours il les fit reculer; si tous les gens de bien avaient eu sa mâle énergie, on aurait vu moins de malheurs, et la France n'aurait pas été livrée à des assassins. M. Mestre, curé de Velleron, mort curé de Beaumes, se cacha à Pernes dans la maison d'un patriote qui ne le trahit point, car dans ces temps de calamité, beaucoup de gens valaient mieux que leurs opinions. Du fond de sa retraite, il entendait les cris forcenés de la Montagne; il assistait pour ainsi dire aux conseils les plus secrets des républicains qui s'assemblaient dans la maison de son hôte dans une pièce voisine de celle qu'il occupait; il suivait leurs délibérations et il se tenait au courant de leurs complots. Ces êtres vils, dégradés, qu'il sentait si près, loin de l'intimider ne lui inspiraient que de la compassion et du dégoût. Il puisait dans sa foi un courage admirable, et son humeur joviale excitant sa verve poétique, il composait pendant ses longues heures de captivité, des poésies pleines de sel et d'à-propos qui bientôt courant de bouche en bouche se changeaient en chants populaires que le bon parti opposait aux hurlements de la Révolution. M. Fauque, prêtre sacristain à Pernes, dernier reste des chanoines de St-Ruf unis par M. d'Inguimbert à la maison de Carpentras, fut averti que les brigands allaient le prendre. On le pressait de se sauver; il aurait pu le faire, il ne le voulut pas; mais après avoir remercié les personnes qui lui donnaient cet avis charitable, il attendit en paix, profitant des quelques moments qui lui restaient pour faire sa malle comme s'il s'était agi d'un simple voyage. C'est au milieu de ces préparatifs que les brigands le trouvèrent. Ils allaient le saisir; il les pria avec douceur de lui donner quelques moments pour mettre en ordre certains objets. Ces hommes sauvages, étrangers à ces formes polies et d'une autre époque, se jetèrent sur lui et le garrottèrent. Le saint prêtre leva les yeux au ciel,

›procha de sa bouche les fers dont ses mains étaient chargées, i les baisa comme un gage précieux de la bonté divine qui ›ulait lui donner ce trait de ressemblance avec son divin Sau›ur. Il fut conduit à Nîmes, où le tribunal révolutionnaire nctionnait avec non moins d'activité qu'à Orange. Il resta dans s prisons jusqu'à la chute de Robespierre (4 août 1794). Dans la ite, il racontait que jamais il n'avait joui de si abondantes conlations. « J'ai eu le bonheur, disait-il, de préparer à la mort n grand nombre de victimes, et surtout trente jeunes gens ›partenant aux meilleures familles de Beaucaire, qui loin de aindre la mort marchèrent à l'échafaud en chantant de pieux ıntiques. » Plus tard, une cérémonie expiatoire eut lieu à eaucaire, il la présida, il monta en chaire et il distribua aux milles de ces jeunes gens les différents objets qu'ils lui avaient ›nfiés. M. Fauque avait un talent remarquable pour la chaire; avait parcouru les principales villes de France: à l'âge de trente ns il prêcha le sermon d'ouverture des États du Languedoc. près être sorti de prison, il se retira à Pernes, et vécut encore lusieurs années.

Les P.P. Richaud et Cardy, Gardistes, prêtres vénérables qui vaient blanchi dans les travaux du ministère évangélique, reslèrent aussi dans le pays. Le premier, prédicateur distingué, tait d'une grande austérité, ne se couchant jamais dans un lit, et renant habituellement son sommeil dans l'Église, adossé à uelque pilier ou appuyé sur un banc. Il portait habituellement un cilice armé de pointes de fer, serré avec un corset en uir. Pendant les missions, il ne se nourrissait que de légumes, nangeant seul à midi, et le soir ne prenant qu'une salade assaionnée de vinaigre et de sel. C'est par ces austérités que ces saints nissionnaires avaient mérité la grâce précieuse de confesser la oi. M. David, curé de Pernes, mort en 1807, ne quitta jamais a paroisse qu'il gouverna pendant 40 ans. Il était d'une simplicité si admirable que son évêque le crut dépourvu de talent, t l'obligea à faire sept ans de théologie. Il changea d'avis orsqu'il le connut mieux, et la cure de Pernes étant veue à vaquer, il lui ordonna expressément de se présenter au oncours. Il obtint sans peine ce riche bénéfice que plusieurs onvoitaient, et il s'appliqua constamment à remplir ses devoirs.

Il regardait celui de la résidence comme si essentiel, qu'il ne s'absentait qu'une seule fois par an pour aller à Carpentras voir sa famille, et une fois tous les deux ans pour faire une retraite. Une fois par semaine, il se joignait au clergé de la paroisse pour la promenade; il n'allait jamais plus loin qu'un quart de lieue de peur que quelque malade ne mourût sans sacrement. Il ne put jamais se résoudre à abandonner sa paroisse, même aux plus mauvais jours. Lorsqu'on l'avertissait du danger et de l'approche des brigands, il disait: « Laissez-les venir, ils n'oseront pas le faire; je les ai tous baptisés. » Homme profondément chrétien, il supposait dans ces âmes de boue les sentiments nobles qui étaient dans son cœur! La Providence le conserva à l'amour de ses paroissiens. Il mourut au milieu d'eux, en odeur de sainteté, et chacun voulut avoir quelque chose qui lui eût appartenu. Il fallut mettre des gardes autour de son cercueil; encore ne pût-on empêcher que ses ornements sacerdotaux, mis en pièce, ne fussent entièrement enlevés et emportés dans les maisons où on les conserve encore comme de précieuses reliques.

M. Bérard, mort curé à Malaucène, garda jusqu'à la fin de sa vie, cette mâle énergie dont il eut besoin aux jours mauvais: le zèle pour la maison de Dieu soutenait son courage. Il était vicaire à Molans lorsque les troubles commencèrent. Il avait de justes motifs de craindre un grand scandale; il profita de l'absence du curé, monta en chaire un jour de dimanche, et fit une instruction familière ou plutôt un catéchisme sur l'Église et sur les dangers du schisme, et sur la nécessité de se tenir unis au Souverain Pontife. Il termina en disant: « Si un prêtre avait le malheur de prêter le serment, moi, par exemple, ou notre vénérable curé, et que dimanche prochain vous le vissiez monter à l'autel, vous seriez obligés de vous séparer de ce prêtre schismatique, de sortir de la maison de Dieu et de ne pas entendre cette messe; s'il n'y en avait point d'autre, l'Église vous en dispenserait pour ce jour-là; vous n'offenseriez point Dieu; tandis que vous ne pourriez sans pécher grièvement communiquer dans les choses divines avec un prêtre assermenté. » Dans le courant de la même semaine, le curé prêta serment. Le dimanche suivant, il monta à l'autel, le peuple se sépara de lui et sortit de

lise. M. Bérard resta fidèle aux bons principes, et se vit
lors en butte aux persécutions. Il avait une grande présence
prit, et par là il se tira souvent de situations dangereuses.
evenait de Nîmes un jour, et il se trouvait dans la voi-
avec le curé intrus de St-Agricol, l'abbé Pinatelli. Il était
uisé en paysan, et il ne cessa de le taquiner dans le langage
pays. « Citoyen curé, on dit que vous êtes brouillé avec le
e? — Moi, je reconnais le Pape. — Et le Pape vous recon-
t-il? » L'intrus rougit et demeura interdit. Il ajouta pourtant:
oi, je suis en communion avec le Souverain Pontife. —
voilà une qui compte! vous allez à Rome faire la communion
c le Pape! Quel levrier! — Ce n'est pas ce que je veux dire.
Ah! qu'est-ce qu'être en communion avec le Pape? » L'intrus
aya une explication, et il ne put en venir à bout. Du reste,
lifficulté était grande pour lui, il n'y avait pas moyen de s'en
r: comment prouver que l'on est en communion avec Rome
qu'on se trouve en pleine révolte contre Rome? L'abbé le
ssa vivement sur beaucoup d'autres points. Arrivés sur les
rds du Rhône, il fallait passer; la garde républicaine était là
demandait les passe-ports. L'abbé n'en avait point; il prévit
difficulté, il apaisa le curé par quelques bonnes paroles, et
r lui montrer qu'il ne gardait pas rancune, il s'offrit à lui
rter son paquet. En même temps il s'en empara, et il le sui-
de près. La garde le prit pour le domestique du curé et le
a passer. Une fois en ville, il jeta le paquet, et dit à l'asser-
nté: « Prenez-le, si vous le voulez; je suis pressé. » Il se plai-
t sur la fin de sa vie à raconter ce trait et une foule d'autres
i lui étaient arrivés, et ses récits avaient un charme ineffable. Il
posa mille fois sa vie pour administrer les sacrements, allant
ercher les malades jusque dans les hôpitaux où il n'arrivait
'à travers mille périls et toujours en passant au milieu des
rps de garde composés de brigands.

Il était extrêmement difficile de se soustraire aux recherches
cette police infernale dont les agents innombrables couvraient
sol français, donnant la chasse aux prêtres et les traquant
mme des bêtes fauves. Plusieurs, après avoir erré quelque
mps dans la solitude et s'être traînés de retraite en retraite,
retiraient sur la terre étrangère, préférant l'exil à cette vie

passée au milieu d'alarmes et d'appréhensions continuelles. Nous voudrions, s'il était possible, faire connaître tous ces généreux confesseurs de la foi, mais nous sommes forcés de nous restreindre. M. Beauchamp, curé d'Apt, après la suppression du Chapitre et des corps religieux, forma le clergé de sa paroisse, de concert avec les grands vicaires; six prêtres d'un mérite reconnu étaient ses collaborateurs. Ils refusèrent tous de prêter le serment. On les remplaça: un malheureux intrus alla s'installer dans la cathédrale. M. Beauchamp, entouré de son clergé, était à genoux dans le sanctuaire. Lorsque les portes s'ouvrirent, il se leva, monta à l'autel, prit la sainte Eucharistie et l'emporta, se sauvant par une porte dérobée, suivi des prêtres et du peuple fidèle, et ne laissant à l'intrus qu'un temple sans Dieu, une religion sans dogme, un culte sans cérémonie, une église sans peuple : car celui d'Apt, profondément religieux, était tout dévoué à son pasteur. Après ce coup d'éclat, il fallut se cacher, et bientôt partir pour l'exil. M. Beauchamp se retira à Fribourg, en Suisse, où il inspira tant de confiance aux prêtres émigrés qu'il put leur rendre son ministère utile en leur donnant les exercices d'une retraite.

M. Reboul (Louis) mort grand vicaire de Monseigneur de Mons, émigra en Italie dans le diocèse de *Montefiascone*. Maury en était évêque ; il le connaissait, et il lui confia la direction de son Grand Séminaire. Son frère, François-Xavier Reboul, encore sous-diacre, le suivit peu de temps après, et ce ne fut qu'à travers mille difficultés qu'il parvint à sortir de cette terre de France qui alors dévorait ses habitants. Arrivé à la frontière, il fut obligé, malgré son déguisement, de prendre de nouvelles précautions et d'emprunter au postillon le fouet et les rênes.

M. Jouvent, de Monteux, secrétaire de Monseigneur de Beni, dernier évêque de Carpentras, suivit ce prélat en Italie. L'évêché de Pesaro étant venu à vaquer, Pie VI nomma Monseigneur Beni administrateur de cette église, et M. Jouvent continua ses fonctions de secrétaire général. La langue italienne ne lui était pas inconnue ; il l'étudia avec une application toute particulière, et parvint à la parler avec beaucoup de facilité et à l'écrire parfaitement bien. Le diocèse de Pesaro devint l'asile des prêtres exilés de Carpentras.

C'est là aussi qu'avait dessein de se retirer M. Imbard (Jean-

ernier supérieur des Gardistes. Ce saint prêtre né (1730) e, diocèse de Gap, de parents pauvres mais pleins de t de bonne heure destiné à de grandes choses. On rap-'une personne, assistant à son baptême, se sentit com-rée, et s'écria : Cet enfant sera grand devant le Seigneur. ta avoir vu le démon plein de rage, fuir pendant les es. Il fut élevé dans la piété, au sein de sa famille qui religieuse. Son père, humble artisan, se proposait de endre son état; mais voyant en lui beaucoup de répu-pour les travaux manuels et une grande aptitude aux, il le confia à un vénérable curé du voisinage qui l'ins-t s'appliqua d'une manière particulière à le former à la près avoir reçu la tonsure des mains de son évêque, il ignon et fit sa philosophie au collége des P. P. Jésuites. le modeste habitation, selon l'usage reçu à cette époque, ut dans la retraite, en société d'un pieux jeune homme était attaché. Le travail, les exercices de piété, l'oraison la fréquentation des sacrements absorbaient tout son 'est ainsi qu'il jeta les fondements de la haute sainteté à Dieu l'appelait. Il avait pris pour maxime ces belles pa-l'*Imitation :* Aimez à être ignoré et compté pour rien. (1) règle de sa conduite. Il fréquenta le Séminaire de Notre--de-Ste-Garde qui était celui du diocèse d'Avignon, et il s la direction du Supérieur de cette maison, (2) M. Lam-icaire général de Monseigneur Giovio, si recommanda-es lumières et par ses vertus. Cet habile directeur fut s heureuses dispositions de son pénitent, et comprit les qu'il pourrait rendre à l'Église. Il le forma à l'esprit ec-ue et à l'amour de l'étude qui en est inséparable, et l'o-algré ses résistances, à recevoir les ordres sacrés et à se nner prêtre. Il le proposa à sa congrégation qui, après ves ordinaires de trois ans, l'admit, et dans la suite eureuse de le posséder.

ard y professa, l'espace de vingt-cinq ans environ, la

(1) ...sciri et pro nihilo reputari. (*De Imit. Christi.*)

(2) ...mbertin, quatrième supérieur des Gardistes, eut pour successeur ...ux à qui succéda M. Imbard. C'est lui qui a écrit les vies de M. ... M. de Salvador.

philosophie et ensuite la théologie avec un égal succès. beaucoup de pénétration, un esprit juste et un talent adi pour saisir les questions les plus ardues, les préciser et le lopper avec tant de méthode et de clarté que les intelligei plus ordinaires pouvaient les saisir. Ses travaux scientific nuisaient en rien à l'esprit intérieur, au contraire il en occasion de s'unir plus étroitement à Dieu, et à l'exem saints, c'est dans la prière et au pied de la croix qu'i chait et qu'il trouvait la solution des difficultés. Son al portait à la solitude, et il aurait désiré vivre dans celle de Dame-du-Laus, alors habitée par quelques anciens mem la Congrégation pour les besoins de la localité et du pèle Ses supérieurs en jugèrent autrement, et lui firent entend n'était pas encore temps de songer au repos et aux délic contemplation. Il se soumit, et il se prêta à tout ce qu'on de lui pour les études, la surveillance et la direction de naristes. Il y avait dans cette maison un saint prêtre, bert, qu'une attaque de paralysie clouait depuis plusieurs sur son lit ou sur un fauteuil, et privait de l'usage de tous ses membres. M. Imbard se sentit inspiré de lui rend les services qu'exigeait sa position. Il le fit pendant plusie nées avec une charité admirable, l'habillant, le changean tuation, lui portant comme à un enfant la nourriture à la l lui rendant les services les plus abjects et les plus répugna nature. Ce vénérable vieillard, plein de foi et de soumissi ses souffrances, admirait un dévouement si chrétien, et n sait l'âme de son pieux infirmier par des paroles de grâce maximes de la plus haute perfection dont il était rempli. M. se pénétrait de cette doctrine céleste, et disait dans la su Dieu l'avait amplement récompensé des services qu'il a rendre à cet homme de douleurs. L'œuvre des Mission principal objet de l'établissement de Ste-Garde. M. Imbar blia rien pour remplir dignement les engagements qu' contractés. Nous ne dirons rien de son zèle, de sa prude son courage et de toutes les autres vertus qu'il fit para remplissant ces fonctions apostoliques. Il avait reçu une particulière pour diriger les âmes consacrées à Dieu par fession religieuse, et pendant longtemps ses supérieurs le

gèrent du soin de nombreuses communautés. Cette occupation s'alliait parfaitement avec l'attrait qu'il avait pour la contemplation. C'est en se sanctifiant lui-même qu'il sanctifiait les autres, et c'est à l'école du Saint-Esprit qu'il apprenait la science des saints, et ces secrets merveilleux que Dieu cache aux sages du siècle et qu'il révèle aux petits et aux humbles de cœur.

Son oraison la plus ordinaire était un regard ou une simple vue de Dieu, et la contemplation de ses perfections infinies. A la vue de cette beauté toujours ancienne et toujours nouvelle, son âme s'élevait, son cœur s'enflammait, et dans un saint transport, il s'écriait d'une voix forte : Grand Dieu ! Ces élancements subits d'un cœur brûlant d'amour étaient presque toujours suivis de la privation de presque toutes ses facultés ; ses sens restaient comme enchaînés et les puissances de son âme demeuraient captives. Tandis qu'il jouissait de délices ineffables dans une intime union avec Dieu, il restait immobile des heures entières dans la même attitude où ces sentiments involontaires l'avaient surpris. Il éprouvait fréquemment ces délicieux transports pendant qu'il faisait la méditation aux Séminaristes, ou qu'il leur expliquait l'Écriture Sainte. Mais c'était principalement à la Sainte Messe, et surtout au *Gloria in excelsis* qu'il se trouvait le plus souvent ravi en extase. L'impression qu'il recevait alors était si puissante que souvent le corps s'en ressentait, en sorte qu'il se trouvait élevé au-dessus de terre et demeurait suspendu. (1) Le servant de messe le secouait alors, les élèves faisaient ce qu'ils pouvaient pour le rappeler à lui, mais leurs efforts étaient souvent impuissants : l'obéissance seule le faisait revenir à son état naturel. Une parole de son directeur, un ordre apporté de sa part suffisait. Rien ne l'affligeait tant que ces grâces extérieures ; il craignait qu'on ne conçût une idée trop avantageuse de sa sainteté et qu'il ne lui en revînt de la gloire devant les hommes. Il ne cessait de demander à Dieu de l'en priver ; il fut exaucé, et sur la fin de sa vie ces suspensions des sens devinrent moins fréquentes. C'est par l'humilité qu'il avait mérité ces insignes faveurs. Son confesseur voulant l'éprouver lui commanda de

(1) Nous tenons ces détails d'un prêtre vénérable qui les a appris de son père, ami particulier de M. Imbard. Cet homme faisait tous les mois plusieurs lieues pour venir le voir, et il ne manquait jamais de lui servir la messe.

rédiger par écrit les principaux événements de sa vie et d'y joindre l'exposé fidèle des dispositions de son âme. Il le fit malgré ses répugnances, mais il ne cessa de réclamer son manuscrit, craignant qu'on ne lui donnât de la publicité. Son confesseur, content de son obéissance, le lui rendit, et M. Imbard le brûla.

Il succéda à M. Dubarroux dans la charge de supérieur général, et il la géra pendant environ douze ans, renonçant à toute autre occupation, même à la direction habituelle des religieuses, pour se donner tout entier à l'œuvre à laquelle il était appelé. Il ne cessa d'entretenir l'esprit de piété, l'émulation dans les études, la fidélité aux règlements, et de procurer par tous les moyens possibles l'instruction et la perfection des ecclésiastiques qui lui étaient confiés. Il visitait les différentes maisons de sa congrégation: le spirituel et le temporel, rien n'échappait à sa vigilance. Il s'efforçait de ranimer dans les membres cet esprit de ferveur et de zèle que les premiers fondateurs y avaient laissé: il exhortait, il réglait, il ordonnait; mais son exemple et ses vertus persuadaient encore plus que ses paroles. Il eut la consolation de voir tous les prêtres de Notre-Dame de Ste-Garde refuser à son exemple de prêter un serment impie et sacrilége. Obligé de se cacher (1792), il se réfugia dans une ville voisine auprès d'une personne vertueuse. Bientôt sa retraite fut découverte, et il lui fallut chercher un asile sur la terre étrangère. (1) Il se rendit à Aigues-Mortes (6 septembre 1792), et il s'embarqua avec un grand nombre de prêtres pour se rendre à Nice. Arrivés près de

(1) Parmi les personnes qu'il dirigeait, se trouvait Mademoiselle Clément, morte à Avignon, il y a peu d'années. Elle se présenta pour recevoir une dernière fois les avis et la bénédiction de son confesseur. M. Imbard lui recommanda de redoubler de ferveur dans le service de Dieu, et lui prédit qu'elle rendrait de grands services à l'Église. En effet, elle fut très-utile aux prêtres durant les jours mauvais, et encore plus aux fidèles qu'elle instruisait avec un zèle et une aptitude admirables. Elle faisait le catéchisme aux enfants, et elle les préparait si bien à faire leur première communion que les prêtres en étaient étonnés. Elle l'était d'autant plus elle-même qu'elle n'avait jamais exercé cette sorte de ministère. Son étonnement fut encore plus grand lorsque la liberté étant rendue au culte et les prêtres pouvant enseigner, elle se vit privée de toute facilité pour instruire les autres. Elle se hâta de rentrer dans le silence prescrit par l'Apôtre aux personnes de son sèxe, et elle admira la Providence qui veille sur l'Église, et qui se sert, quand il le faut, des instruments les plus faibles pour accomplir son œuvre.

tte ville, un coup de vent les jeta sur la côte; et ils étaient sur point de faire naufrage, lorsqu'un passager plein de foi jeta la mer une image du Sacré-Cœur: à l'instant la tempête cessa. eux barques venues au secours prirent les passagers. Le lendemain, M. Imbard dit en actions de grâces la messe du Sacré-Cœur dans l'église des religieuses de la Visitation: tous les passagers se firent un devoir d'y assister.

Nice ne retint pas longtemps ces pauvres exilés; les Français en emparèrent (29 septembre 1792); il fallut partir et traverser le Col de Tende portant chacun son petit bagage sur son dos, marchant tout le jour et ne trouvant le soir pour se reposer qu'un misérable grabat et souvent un peu de paille. M. Imbard soutenait alors le courage de ses compagnons d'infortune, et leur disait: « Il n'y a pas d'aussi mauvaise auberge que celle de Bethléem, ni de lit aussi dur que celui de la croix. » Fossano fut la première ville épiscopale du Piémont où ils purent s'arrêter. L'hôpital fut le lieu que choisit M. Imbard, heureux de se trouver au milieu des pauvres, des malades et des mourants qu'il assistait à leur dernière heure. L'évêque du lieu lui donna des pouvoirs, et bientôt le saint missionnaire put se livrer à son zèle pour le salut des âmes. Son confessionnal était sans cesse environné de fidèles de tout sexe qui avaient recours à son ministère. Beaucoup de prêtres et de personnes de la plus haute condition s'adressaient à lui; tous bénissaient la Providence qui leur avait envoyé un guide sûr pour les conduire dans les voies du salut. Bientôt le cardinal Maury, évêque de Montefiascone, l'invita à venir dans son diocèse, et lui envoya des secours abondants pour le défrayer du voyage, et peu de temps après, Monseigneur Beni, administrateur du diocèse de Pesaro, l'appela auprès de lui. Sa modestie souffrait de ces invitations honorables; il en sentait le prix, mais le salut des âmes le retenait à Fossano. Il y travaillait jour et nuit, et il remplissait ses moments de loisir par la traduction de quelques ouvrages de piété ou de controverse (1), et par la composition de quelques cantiques de piété. Son âme ne perdit jamais le calme au milieu de ces tourmentes; les ennuis et les privations

(1) Il composa 1° la Vie de l'abbé de St George Tornafort, mort à l'âge de 28 ans; 2° la Vie de Mlle Anne Marie Roman.

de l'exil ne servaient qu'à le faire soupirer plus ardemment vers le ciel.

Bientôt il fallut chercher un autre asile; le roi de Sardaigne ordonna à tous les Français de sortir de ses États. M. Imbard se rendit à Turin, se présenta chez la duchesse de Montpezat, née d'Agoult, qui le reçut dans son hôtel lui et ses compagnons d'exil, le retint plusieurs jours et le combla de bontés. Il se proposait d'aller à Bologne et de s'y fixer, lorsqu'ayant appris que l'évêque de Fréjus avait loué un bateau pour se rendre avec un grand nombre d'émigrés à Ferrare, il s'embarqua avec eux, jouissant en apparence de la meilleure santé. La navigation fut heureuse et dura neuf jours; notre pieux voyageur eut la consolation de célébrer souvent la messe, et ne parut indisposé que l'avant-veille de son arrivée. Une pesanteur de tête et de fréquents assoupissements furent les symptômes de la fièvre qui se déclara bientôt. Il se rendit au couvent des Cordeliers qui lui était assigné pour demeure. Le lendemain, l'évêque de Fréjus le présenta au cardinal-archevêque de Ferrare, qui l'accueillit avec une bonté toute particulière, mais, de retour chez les Cordeliers, il fut obligé de se mettre au lit, et la maladie empira. Le sixième jour, il reçut les derniers sacrements avec une ferveur admirable. Il vit que le moment n'était pas loin où ses liens seraient rompus, et où il serait pour toujours avec Jésus-Christ. Il bénit le seul de ses enfants qui était près de son lit de mort, et en sa personne, tous les membres de la Congrégation qu'il portait dans son cœur. On lui demanda le sujet qu'il croyait le plus propre à lui succéder; il répondit qu'il s'en reposait sur la Providence. Ce furent les dernières paroles qu'il fit entendre, sa voix étant comme éteinte par sa grande faiblesse et par l'effet de la maladie. Le cardinal-archevêque, qui l'avait déjà visité, revint et lui conféra la bénédiction papale avec l'application de l'indulgence plénière. Plusieurs prêtres français ne cessaient de veiller à son chevet et reçurent son dernier soupir. Il expira le 20 mai 1794, vers les quatre heures du matin, sans efforts et presque sans agonie, les noms de Jésus et de Marie dans le cœur et les lèvres collées sur le crucifix. Au bruit de sa mort, des personnes de tout rang et de toute condition, attirées par sa réputation de sainteté, allèrent le révérer, et ne pouvaient se lasser de le con-

mpler. Son visage n'était point altéré et offrait l'image d'un rédestiné. Au lieu de prier pour lui, on l'invoquait, et l'on se isputait ses dépouilles que l'on emportait comme de précieuses eliques. On en vint jusqu'à lui couper les cheveux, et la foule e serait portée à des excès si l'on ne s'était hâté d'arrêter une déotion indiscrète. L'évêque de Fréjus lui rendit les derniers deoirs, et un avocat vertueux donna le tombeau dans lequel il fut nseveli (1). L'évêque de Glandèves écrivit sa notice historique.

M. Imbard avait, en mourant, recommandé sa Congrégation u cardinal Maury. Ce prélat fut touché de cette marque de confiance, et s'engagea par une lettre qu'il rendit publique, à faire out ce qu'il pourrait en faveur de cette Congrégation, soit dans e choix d'un nouveau supérieur, soit à l'époque de sa restauration en France. Il bénit le ciel d'avoir été disciple de ce saint prêtre et l'objet de ses attentions particulières. « Dieu en avait fait, dit-il, le modèle accompli de la vie ecclésiastique dans notre malheureuse province du Comtat. Nous le regardions comme un saint, fondés sur l'opinion générale qu'on avait de ses communications extraordinaires avec le ciel. » Il rappelle qu'il venait d'écrire au cardinal Mathei (2), archevêque de Ferrare, un des plus beaux ornements du Sacré Collége, afin de lui recommander M. Imbard, et qu'il avait même travaillé à le faire venir auprès de lui, persuadé que son séjour attirerait les bénédictions du ciel sur son diocèse. « Dieu, poursuit-il, l'a dérobé à nos tendres sollicitudes, pour lui ouvrir un meilleur asile en le couronnant parmi les confesseurs de la foi. Nous ne serions pas surpris que des miracles avertissent bientôt l'Église de Ferrare du trésor qu'elle possède dans ses précieuses dépouilles. » Il annonce le dessein où il était de lui donner une sépulture plus honorable : « Qui sait, dit-il, si ce ne sera pas la première pierre d'un autel

(1) On lui attacha au cou une plaque de plomb sur laquelle on avait écrit: *Joannes Petrus Imbard*. On grava sur sa tombe l'inscription suivante : *Annuente Gasparo Signorelli — Domino tumuli — Hic jacet R. D. Joan. Pet. Imbard. Presb. Gallus D. Thed. Supr, Gen. — Sacerd. Miss. N. D. A. S. Custodia — Ætatis suæ LXIV, Obiit in exilio pro fide — Die XX maii M.DCC.XCIV. — Vita illius abscondita fuit — Cum Christo in Deo.*

(2) Réponse de Son Éminence Monseigneur le cardinal Maury à la lettre d'un prêtre, missionnaire de Notre-Dame-de-Ste-Garde, qui lui apprenait la mort de M. Imbard, son supérieur.

qui réhabilitera la France dégradée par tant de crimes. » Telle était la haute estime qu'avait de M. Imbard le cardinal Maury, alors au plus haut point de sa réputation et de sa gloire. Il profita de sa position pour se rendre utile à nos prêtres exilés. C'est vers lui que tournaient leurs regards presque tous ceux qui passaient en Italie. Cependant ceux d'Apt se retirèrent, partie en Suisse, partie à Rome où se trouvait leur évêque Eon de Cély. Le Souverain Pontife les accueillit avec bienveillance, et lorsqu'on lui présenta M. Turcan, il rappela à ce bon prêtre le guet-apens dans lequel les brigands l'avaient attiré et dont il s'était sauvé comme par miracle; il voulut toucher de ses mains bénies, et il vénéra avec une foi vive les cicatrices des blessures qu'il avait reçues pour Jésus-Christ (1); car Pie VI s'informait avec soin de la position de chaque prêtre, et pourvoyait avec une bonté toute paternelle à leurs besoins.

L'Italie offrit également un asile à ceux de Cavaillon. On sait avec quelle violence la Révolution éclata dans cette ville. Monseigneur (Joseph-Crispin) des Achards de la Beaume (1761), successeur de Pierre-Joseph d'Artaud, était d'une bonté et d'une douceur admirables. Sa charité pour les pauvres le portait à leur distribuer tous ses revenus; ce qui n'empêcha pas qu'à la fameuse journée des grains (1789), le bruit ne se répandît qu'il avait accaparé tout le blé dans ses greniers, et que son palais ne fût envahi par un peuple furieux. Cette scène lui fut extrêmement pénible: il se retira à Lyon sous un nom emprunté, auprès de son frère, et y mourut, le jour anniversaire de son sacre (1793), accablé de douleur à la vue des maux qui désolaient l'Église. Malgré la gravité des circonstances, son frère profitant d'un moment de répit, put le faire inhumer avec quelque pompe extérieure. En s'éloignant de Cavaillon, il confia son Église à M. de Rostang chanoine pénitencier, son grand vicaire, continué dans les mêmes fonctions après sa mort, à M. de Richiers et à M. de Crousnilhon prévôt du Chapitre et official du diocèse qui ne quitta jamais le pays, se retira à Maubec, se tenant caché pendant le jour, et la nuit administrant les sacrements et allant porter aux malades les secours de la religion. Ces trois prêtres

(1) M. Turcan attiré dans un guet-apens par les brigands s'était sauvé comme par miracle; on lui tira dessus et une balle lui traversa la nuque.

furent chargés par M. Roux, administrateur apostolique, de gouverner ce diocèse pendant les jours mauvais. Nous voudrions pouvoir faire connaître tous ceux qui restèrent fidèles à la cause de la religion. Ils furent nombreux dans le diocèse de Cavaillon; malheureusement les Mémoires que nous possédons sont incomplets. MM. Alliez, chanoine; d'Agard, chanoine; M. Jean, bénéficier, ancien professeur du Séminaire; M. Touzet, bénéficier; le P. Gardien des capucins; le P. Reille, carme déchaussé; le P. Théodore, capucin (M. Granon), qui revint bientôt d'Italie; le P. Fabin Avy, mort vicaire à la paroisse de St-Pierre à Avignon; M. Chabas, bénéficier; dont les noms sont seuls arrivés jusqu'à nous, et M. Véran (Laurent); le P. Gautier; M. Mourray, sur lesquels nous pouvons donner quelques détails.

M. Véran, excellent prédicateur, chargé de la paroisse de l'Isle en qualité de délégué du Chapitre collégial de cette ville, et plus tard remplissant les mêmes fonctions et au même titre à Cavaillon où il était né et où il mourut vicaire (1831), eut le bonheur de confesser le bienheureux Benoît-Joseph Labre, lorsque ce saint passa à Cavaillon, se rendant à Rome, où il allait en pèlerinage. Il racontait des choses admirables de M. Imbard, supérieur du Séminaire de Ste-Garde qu'il avait vu plusieurs fois ravi en extase; et il disait que pendant l'exercice de ses fonctions curiales à l'Isle, il avait connu dans cette paroisse une sainte fille humble, mortifiée, obéissante, capable de subir les plus grandes humiliations sans se plaindre, qui avait le bonheur de se confesser à M. Imbard. Elle tomba malade, et Dieu la consola d'une manière admirable. Une lumière céleste remplit l'appartement où elle se trouvait. Elle vit un magnifique reposoir sur lequel se trouvait la Ste Eucharistie, et M. Imbard accompagné de deux ecclésiastiques portant des flambeaux, s'approcher du reposoir, prendre une hostie dans le St Ciboire qui tenait lieu d'ostensoir, et lui donner la communion. La malade était ravie en Dieu, et lorsqu'elle revint à son état naturel, la vision avait disparu. Elle raconta cette merveille à son confesseur, M. Véran, qui à son premier voyage à Avignon, alla voir M. Imbard, et sans lui parler clairement de la vision de sa paroissienne, ne laissa pas que de lui faire entrevoir ce qu'il en était. Il s'humilia sur son indignité et sur son incapacité à conduire des personnes à qui Dieu faisait

des grâces si admirables. « L'humble supérieur, dit M. Véran, comprit le motif pour lequel je lui parlais de la sorte, et la peine qu'il en éprouva fut si grande qu'une pâleur de mort se répandit sur son visage. » Les deux ecclésiastiques qui apparurent avec M. Imbard, devaient être des anges, ajoute le prêtre vertueux de qui nous tenons ce récit, et qui lui-même l'avait entendu faire plusieurs fois à M. Véran.

Le P. Gautier Jésuite fut tué par les patriotes d'Avignon qui prirent Cavaillon en 1791. Il disait son bréviaire au moment où ils pénétraient dans son appartement; ils tirèrent sur lui à bout portant, (1) le prenant pour M. Mouray, curé de la paroisse. Ils en voulaient à ce dernier, parce qu'ils connaissaient son courage, et que plus d'une fois il les avait fait trembler. En effet, M. Mouray inviolablement attaché à la foi était d'un courage à toute épreuve et d'un sang-froid imperturbable. Aucun danger ne pouvait l'étonner. Obligé de fuir, il se retira à Nîmes où il remplit toutes les fonctions du saint ministère pendant ces temps orageux. Un jour il traversa le Cours de l'Esplanade couvert de monde; il était déguisé, marchant la tête haute et fumant un cigare. A ces allures et sous ce costume, il aurait été difficile de le reconnaître, et cependant ce prêtre portait la Ste Eucharistie renfermée dans une custode, sous ses vêtements, et reposant sur son cœur. Il marchait vite, un malade était à l'extrémité, un instant plus tard il n'aurait pu lui donner les sacrements et les secours de la religion. Une autre fois, il voit venir les brigands qui se dirigent vers son domicile pour le prendre. Il s'arrête devant un magasin, marchande de la toile, l'escouade passe, plusieurs soldats le coudoient, il se tourne, les regarde avec assurance, continue son marché et se soustrait à leurs recherches. M. Chabas, bénéficier de Cavaillon, né dans cette ville, prêtre d'une piété éminente et d'un zèle infatigable, fut chargé de diriger la congrégation des filles et des femmes dès le temps de sa bénéficiature, et reprit la même fonction après le Concordat. Il composa en faveur de sa congrégation plusieurs cantiques

(1) Il habitait la maison d'Agard vendue au grand-père maternel de M. l'abbé Pègue. Ce dernier l'habite maintenant, et nous a montré les coups de crosse de fusil à la porte du vestibule du premier étage, et le trou que la balle fit à la porte d'une chambre et puis à la cheminée où elle alla s'enfoncer.

n langue provençale que l'on chanta longtemps à Cavaillon. 'ous ces prêtres et beaucoup d'autres ne quittèrent point le dioèse de Cavaillon et exercèrent le saint ministère dans différentes naisons particulières. (1)

La cathédrale de Cavaillon ne fut pas entièrement dévastée, t ce fut à un juif, alors (1793) adjoint à la mairie, qu'on le doit. l chassa du cloître les moutons et les porcs que des marchands vaient amenés au marché établi en ce lieu. Les patriotes vouaient abattre la chaire; il s'y opposa. « Ce meuble n'est pas nutile, leur disait-il; la véritable lumière vient de là. » Plus l'une fois il défendit avec succès notre sainte religion contre les rotestants. « Nous sommes le tronc, leur disait-il, les catholiques sont les branches et donnent les fleurs et les fruits; vous tes des feuilles mortes que le vent dissipe et emporte. » Lorsu'on chassait les Religieuses Bénédictines de leur couvent, il mpêcha la profanation du corps de Saint Benoît, chevalier omain, martyr, dont on n'avait pas encore muré le tombeau. nfin il rendit beaucoup de services à la religion, et sans doute 'est pour l'en récompenser que Dieu lui accorda d'être baptisé, à a dernière heure. (2) Les choses continuèrent dans cet état déplorable pendant plusieurs années. Les prêtres préposés au gou-

(1) Les maisons où les prêtres se cachaient pendant la Révolution et exerçaient e plus souvent le saint ministère sont celles de M. Bayol, porte du Claux, où ne grande salle servait de chapelle. C'est là qu'ils disaient la messe, prêchaient, confessaient, administraient les sacrements et faisaient faire la premère communion aux enfants; celle de M. Faux, dont le fils racontait au prêtre de qui nous tenons ce récit qu'il avait vu dans son enfance, faire la procession de la Fête-Dieu dans une pièce de la maison qu'il montrait; celle de M. Bonaud, frère de l'abbé, célèbre musicien, auteur d'une messe imprimée à la suite du Graduel et connue de tout le monde. Ces hommes vraiment pieux ne craignaient pas de se lever la nuit pour accompagner les prêtres auprès des malades, ou les faire changer de retraite. Ils les assistaient à l'autel et même dans les moments de répit laissés par la Révolution, ils chantaient les offices. — On lit dans les papiers de la famille Bonaud: *Anno 1765, die vero 23 maii, scribente D. Ver. Croix Caval. not. RR. DD. Joseph Guyon Archiep. Aven. Domum hanc — in vili et infimo statu positam — vendidit D. Antonio — Bonaud presbytero et hujus — ecclesiae Caval. beneficiato — quam exinde magnis pro viribus expensis — dictus Antonius — funditus reparavit — ac in statu quo nunc videtur adduxit et amanavit.* Cette maison est actuellement habitée par l'abbé Gaspard Bonaud, prêtre, de la même famille.

(2) Chaque année M. de Crousnilhon, curé de Cavaillon, appliquait à l'intention de ce juif converti, une messe à laquelle il convoquait ses paroissiens.

vernement du diocèse de Cavaillon, furent aussi chargés d'administrer celui de Carpentras et remplacèrent l'abbé Tira, soit que Monseigneur Beni, nommé administrateur de Pesaro, leur eût donné des pouvoirs, soit qu'ils en eussent reçu du Souverain Pontife. Ils firent paraître en 1796 un règlement (1) concernant les affaires ecclésiastiques, qu'ils signèrent: *Les préposés de l'un et l'autre diocèse.* Ils en avaient déjà donné un pour l'Église de Cavaillon. Plus tard ils firent imprimer un livre où pour toute signature on ne trouve que des initiales (2), mais on en connaissait la source: l'ouvrage adressé aux prêtres et aux fidèles est très-propre à relever leurs espérances et à les raffermir dans la foi.

Tous nos prêtres se distinguaient sur la terre d'exil par une vie laborieuse, édifiante, qui leur valut l'estime et l'affection de ceux qui leur donnaient l'hospitalité; mais aucun ne s'en rendit plus digne que l'abbé Sollier, mort grand vicaire du diocèse en 1838. Il partit pour l'Italie le 31 mars 1792. Le Vice-Légat de Boulogne le recommanda au cardinal-évêque d'Osimo qui le reçut lui et ses compagnons avec une charité admirable. Il le plaça, seul Français, dans une maison de Bénédictins. L'isolement, loin de lui nuire, lui devint utile; le travail et la prière étant pour lui une heureuse nécessité, lui firent passer rapidement les jours de l'exil. La riche bibliothèque du Monastère offrit un aliment convenable à son esprit naturellement tourné vers les études sérieuses. Au bout de deux ans passés dans ces occupations, l'évêque d'Osimo lui confia la chaire de philosophie du collége de cette ville, qui était en même temps le Séminaire diocésain (3 novembre 1794). Il composa alors un cours de philosophie, qu'il n'a jamais publié. En même temps, il réunit pour sa propre consolation, en un seul corps d'ouvrage, tous les passages de Saint Cyprien qui traitent de la vie des prêtres. Il joignit à ce travail une lettre composée de différents passages du même

(1) Il nous a été impossible de nous procurer ce règlement. Tout nous porte à croire qu'il était semblable à celui du diocèse d'Orange publié à la même époque, et sur lequel nous donnerons quelques détails.

(2) Ce livre sans nom de ville ni d'imprimeur, commence ainsi: Au Clergé et aux Fidèles du diocèse de C***, salut en Notre-Seigneur Jésus-Christ..... signé: le jour de la Circoncision de l'an de grâce 1801 J. B. M. L. P. V. G. D. C.

ère qui ont trait à la persécution, et il l'adressa aux prêtres et aux fidèles afin de soutenir leur courage. Il désirait voir Rome, il obtint la permission de s'y rendre; il y arriva la veille de l'Ascension (1797), et il y resta jusqu'à la fin de l'émigration (1802).

Pendant que les gens de bien, les prêtres et les religieux erraient sur la terre étrangère, la France était sous le régime de la Terreur, et Maignet fut envoyé de Lyon où il se trouvait avec Couthon (octobre 1792), dans les départements de Vaucluse et les Bouches-du-Rhône, à la même époque où la faction de Danton faisait partir Carrier pour Nantes, Lebon pour Arras, Collot-d'Herbois et Fouché pour Lyon. A peine arrivé à Avignon, il s'entoura des brigands qui avaient présidé aux massacres de la Glacière, et il écrivit à Couthon devenu membre du comité de Salut public, pour obtenir la création *d'un tribunal révolutionnaire.* Robespierre accueillit le projet et signa l'arrêté. Il portait qu'il serait établi à Orange une commission composée de cinq membres, pour juger les ennemis de la Révolution trouvés dans tous les pays environnants, surtout dans les départements de Vaucluse et des Bouches-du-Rhône. Les membres de cette commission, nommée par le même décret sur la désignation de Maignet, étaient Fauvety, président, Meilleret fils, Roman Fonrose, Fernex et Ragot, meunier de Lyon; Benet, secrétaire du district d'Orange, en fut le greffier.

Cependant Maignet fit brûler Bedouin. Les habitants de ce pays avaient peu d'inclination pour les doctrines subversives de 89. Conduits par M. de Raxis, ils s'étaient joints à l'armée de Brantes (1790) contre les Avignonais. Tout récemment un parti favorable aux idées nouvelles s'était formé parmi eux; il s'était rendu le maître et avait planté l'arbre de la liberté. Cet arbre fut arraché dans la nuit du 1 au 2 mai 1794; le bonnet phrygien fut souillé et jeté dans un puits, et les décrets de la Convention furent trouvés lacérés, foulés aux pieds et traînés dans la boue. Quoique les auteurs de ces *attentats* n'aient jamais été connus personnellement, on sait qu'ils appartenaient au parti républicain. Ils les attribuèrent aux aristocrates et leur en firent porter la peine. Maignet envoya à Bedouin Suchet, alors âgé de 22 ans, avec une partie du bataillon de l'Ardèche (250 hommes) en garnison à Carpentras. Légo, secrétaire du district, le suivit. Arrivé

sur les lieux, Suchet força les habitants de se rendre dans l'église paroissiale, et voulut les obliger à lui faire connaître les coupables : il demandait l'impossible. Les habitants essayèrent de présenter leur défense ; un roulement de tambour les empêcha de se faire entendre. Suchet fit son rapport, et Maignet ordonna au tribunal de se transporter sur les lieux, de faire exécuter immédiatement les prévenus, de brûler et d'anéantir Bedouin. Tout cela se fit à la lettre. L'instruction du procès fut courte et le jugement promptement rendu. On ne s'arrêta pas à choisir les victimes; tous les membres du conseil municipal, du comité de surveillance, de la justice de paix, de la garde nationale; les nobles, les prêtres, les parents d'émigrés, leurs amis furent déclarés coupables et condamnés à mort. Le tribunal rendait ses sentences au pied de l'échafaud dressé au milieu de la place même où l'arbre de la liberté avait été arraché. 63 personnes périrent du dernier supplice, 10 furent mises hors la loi, une condamnée aux fers, une autre à la détention, 13 à la réclusion, 52 acquittées. L'arrêt fut exécuté sur-le-champ. Mais comme la fatale machine allait trop lentement, on partagea les victimes; d'un côté, on mit les femmes, les prêtres, les nobles et on leur trancha la tête; de l'autre, les hommes du peuple : on les conduisit à quelques pas du pays, sur les bords d'un ruisseau et on les fusilla. Une grande fosse fut ouverte ; on y jeta tous les cadavres pêle-mêle; ils gisent encore sans honneur. Plus d'une fois on a formé le projet d'élever un monument à leur mémoire ; une croix de bois grossièrement taillée et quelques pierres ramassées pour former un mur de clôture indiquent la bonne volonté des habitants et leur impuissance. La commune de Bedouin fut déclarée infâme, et la peine de mort fut prononcée contre tous ceux qui oseraient y mettre le pied. La voûte de l'église sauta, toutes les maisons furent brûlées, des poteaux placés à chaque porte, portaient écrit couleur de sang : *Défense de passer, sous peine de mort.*

Ainsi Maignet préludait aux massacres d'Orange. Il arriva dans cette ville le 4 mai 1794, et installa l'infâme commission dont les pouvoirs étaient illimités. Les instructions portaient que les juges, établis pour faire justice des ennemis de la Révolution, devaient les punir de mort. Pour preuves, ils devaient se contenter de tout renseignement capable de convaincre un homme

sionnable et ami de la liberté. (1) Leur conscience était la seule règle qu'ils avaient à suivre. Toute considération devait céder devant l'amour de la justice et de la patrie. Ils devaient sans cesse avoir les yeux fixés sur ce grand intérêt et lui sacrifier leurs affections personnelles. Leur devoir, par conséquent, était de repousser les sollicitations dangereuses, de fuir les sociétés et les liaisons capables d'affaiblir leur énergie. Ainsi les précautions étaient prises pour que ces hommes ignorants et pervers fussent inaccessibles à tout sentiment de justice et d'humanité.

Ils exécutèrent leur mandat avec une brutalité féroce, et bientôt les prisons commencèrent à s'épuiser. Maignet ordonna de faire une fouille générale dans les maisons et dans les champs pour saisir les *ci-devant* nobles qui n'avaient pas été zélés patriotes, les prêtres assermentés ou non, en un mot les suspects, expression vague par laquelle on entendait toutes les personnes probes et religieuses. Plus de cinq cents prisonniers se trouvèrent bientôt à Orange. La maison d'arrêt n'étant pas assez vaste, on les enferma dans les ruines de l'ancien théâtre romain. La commission commença à fonctionner le 19 juin et continua jusqu'au 4 août. Elle immola 331 victimes, parmi lesquelles on compte 40 religieuses et 28 prêtres. C'était avec une joie féroce que les affidés de Maignet en informaient leurs amis. « Nous avons plus fait en six jours, écrivait Fauvety à son ami Payan, que le tribunal révo-

(1) Maignet (Étienne-Christophe), né à Ambert (Puy-de-Dôme), en 1757, était petit-fils d'un boucher; il se trouvait avocat à l'époque de la Révolution, et fut, en 1790, un des administrateurs du Puy-de-Dôme, puis député à l'Assemblée législative en 1792, et enfin à la Convention en 1792. Dans le procès de Louis XVI, il vota la mort de ce prince sans appel et sans sursis. Envoyé en mission dans les départements, il commença avec Couthon les démolitions de Lyon et il porta ensuite la terreur dans le Midi où son nom est encore en horreur. Poursuivi après le 9 thermidor par la réprobation publique, il fut décrété d'arrestation le 5 avril 1795, sur la proposition de Tallien. Goupilleau, dans un rapport fait à la Convention, raconta des choses horribles de Maignet et sur le sang qu'il avait fait verser dans le Comtat. L'amnistie vint mettre fin aux poursuites contre l'odieux représentant. Maignet retourna à Ambert, reprit ses fonctions d'avocat et devint même maire de la ville. En 1815, il fut nommé pendant les Cent jours à la Chambre des représentants. Compris dans la loi contre les régicides, il quitta la France en 1816; mais il obtint plus tard de rentrer dans son pays. Il est mort tranquillement à Ambert, le 22 octobre 1834, frappé d'apoplexie. Il perdit toute connaissance, et M. le curé de la paroisse appelé, n'eut pas même le temps de lui administrer l'extrême-onction.

lutionnaire de Nîmes en six mois; la commission a rendu 197 jugements en 18 jours »; puis s'expliquant sur ses collègues: « Ragot, Fernex et moi nous sommes au pas. Roman Fonroza est un excellent sujet, mais formaliste enragé et un peu loin du point révolutionnaire où il le faudrait. Meilleret, mon quatrième collègue, ne vaut rien au poste qu'il occupe ; il est quelquefois d'avis de sauver les prêtres contre-révolutionnaires. Il lui faut des preuves, comme aux tribunaux ordinaires de l'ancien régime. Il inculque cette manière de voir à Roman, il le tourmente, et tous les deux viennent nous tourmenter à leur tour. Nous avons quelquefois des scènes très-fortes. Enfin Meilleret est patriote, mais il n'est pas à sa place. Dieu veuille que Ragot, Fernex et moi nous ne soyons jamais malades ! Si ce malheur arrivait, la commission ne ferait plus que de l'eau claire ; elle serait tout au plus au niveau des tribunaux ordinaires du département. »

Les victimes se succédaient avec rapidité à Orange. Nous voudrions pouvoir les faire connaître, et payer surtout aux prêtres le juste tribut d'éloges dû à la sublimité de leur sacrifice ; mais sauf leurs noms contenus dans des listes publiées depuis longtemps, il nous a été impossible de recueillir le moindre souvenir. Dieu a voulu que leur gloire fut ainsi que leur récompense tout entière dans le ciel. Dès le 2 mai on avait amené dans les prisons de cette ville 42 religieuses de différents ordres et de divers monastères du diocèse d'Avignon, de Carpentras et de Cavaillon qui depuis l'abolition des vœux monastiques, s'étaient réunies à Bollène, et y remplissaient chacune suivant sa règle, les devoirs de leur sainte vocation. Dès le lendemain de leur arrivée, elles se rassemblèrent dans la même salle, et là, guidées par le même esprit et ne pouvant douter de leur fin prochaine, elles formèrent la résolution de se rallier à une seule règle et de ne suivre toutes qu'un même plan de vie, sacrifiant ainsi à l'esprit de charité, toutes les différences qu'auraient pu mettre dans leurs pratiques les règles des divers ordres auxquels elles étaient attachées. Dès ce moment, à l'exemple des premiers fidèles, tout fut commun entre elles. Chaque jour, à cinq heures du matin, leurs exercices commençaient par une méditation d'une heure suivie de l'office de la Sainte Vierge et de la récitation à haute voix des prières de la messe. A sept heures, elles

renaient un peu de nourriture ; à huit, elles se réunissaient encore pour dire les litanies des saints et pour faire leur préparation à la mort. Chacune d'elle s'accusait à haute voix de ses fautes et se disposait à faire la communion spirituelle en viatique. L'heure de l'audience publique du tribunal suivait de près ces exercices. Comme toutes ces saintes filles s'attendaient à y comparaître à leur tour, elles récitaient ensemble les prières de l'Extrême-onction, renouvelant les promesses du baptême et les vœux religieux, en s'écriant avec un saint transport: « Oui, mon Dieu, nous sommes religieuses et nous avons une grande joie de l'être; nous vous remercions, Seigneur, de nous avoir accordé cette grâce. » A neuf heures l'appel commençait: toutes espéraient être nommées et souhaitaient d'aller au tribunal. Un jour, on appela les deux sœurs, Mesdames Romsillon, religieuses du même Couvent; une seule est condamnée à mort. Celle qui devait survivre, s'écrie: « Comment, ma sœur, vous allez au martyre sans moi? que ferai-je sur la terre, exilée, loin de vous? — Ne perdez pas courage, lui répond sa sœur, votre sacrifice n'est que différé. » La prédiction s'accomplit au bout de quelques jours.

Les religieuses dont les sentences n'étaient pas encore prononcées, suivaient par leurs désirs celles que le martyre avait déjà couronnées dans le ciel; et, au lieu de prier pour elles, les invoquaient et demandaient à Dieu, par leur intercession, la grâce d'imiter de si beaux exemples. Elles répétaient dans cette intention les paroles de Jésus-Christ sur la croix, les litanies de la sainte Vierge, la salutation angélique et les prières des agonisants. Le jugement une fois porté, elles ne revoyaient plus les condamnées. Celles-ci étaient jetées au milieu du cirque, avec d'autres personnes dont on avait prononcé la sentence. Là, ces fidèles amantes de la croix exerçaient à l'égard des autres victimes une sorte d'apostolat, fortifiant les faibles, instruisant les ignorants, relevant le courage de ceux qui étaient abattus et leur montrant dans le ciel la couronne qui les attendait. Elles faisaient voir à ceux que la perte de leurs biens, de leurs femmes, de leurs enfants, retenaient par des liens trop charnels à la vie, des espérances plus solides, un héritage dont la vue adoucit l'amertume des plus grands sacrifices. Il n'était pas rare que

les condamnés, après avoir jeté derrière eux des regards de tristesse et de désespoir, reprissent de nouvelles forces à la voix consolante de ces martyres, et fissent, à leur exemple, le généreux sacrifice de leur vie. Il est peu de prisonniers qu'elles n'aient gagnés à Jésus-Christ. Une d'elles voyant le père d'une nombreuse famille se désespérer, à la seule idée du supplice qui allait faire tant d'orphelins, passa une heure entière les bras en croix, pour le préserver du malheur de périr sans espérance. Ce nouveau Moïse ne pria pas en vain : l'infortuné mourut dans les sentiments de la plus grande résignation chrétienne.

Fidèles au règlement qu'elles s'étaient donné, ces vierges chrétiennes avaient changé leur prison en une sorte de temple, et ne s'occupaient que de louer le Seigneur, et de faire connaître ses miséricordes à ceux qui partageaient leurs fers. Chaque heure était marquée par un exercice particulier dont rien ne pouvait les distraire, ni l'attente de leur jugement, ni les injures et les cris de mort de leurs satellites. Elles allaient un jour se réunir pour la prière; la voix du geôlier se fait entendre, plusieurs sont appelées au tribunal : « Nous n'avons pas dit nos vêpres, s'écrie l'une d'elles. » Sa compagne lui répond : « Nous les dirons au ciel. » Elles partageaient le bonheur d'annoncer Jésus-Christ et de le confesser avec plusieurs prêtres qui avaient préféré obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes. Soumis aux lois, ces prêtres en prêchaient l'observation au moment où ces lois servaient de prétexte pour les condamner. Ils allaient au supplice en bénissant ceux qui les y menaient, et leur parlaient de la justice de Dieu, la seule à craindre. D'autres prêtres, jusque-là moins fidèles, et prisonniers comme eux, condamnés au dernier supplice, se jetaient aux pieds de ces confesseurs de la foi et leur demandaient comme faisaient les *laps* du temps de Saint Cyprien, c'est-à-dire ceux qui avaient faibli devant les tourments, un de ces billets d'indulgence que les martyrs accordaient avant leur supplice aux pénitents publics. « Nous avons reconnu notre erreur, leur disaient-ils, nous l'abjurons de nouveau à vos pieds ; pardon du scandale que nous avons donné ; nous voulons mourir comme vous dans le sein de l'Église catholique, apostolique et romaine. » A cinq heures du soir les religieuses terminaient leurs offices. A six heures, le

bruit du tambour et les cris de mort annonçaient la prochaine exécution de celles de leurs compagnes qui avaient été jugées ; elles faisaient à genoux les prières des agonisants et de la recommandation de l'âme. Quelques instants après, lorsqu'elles présumaient que les victimes étaient immolées et que Dieu avait couronné leurs compagnes, elles se levaient, récitaient le *Te Deum* et le psaume *Laudate Dominum, omnes gentes*, se séparaient et se félicitaient les unes les autres d'avoir donné au ciel de nouveaux habitants, se promettant d'avoir bientôt part aux mêmes récompenses.

Le tribunal installé dans l'église des Pères de St-Jean, à la place même où se trouve maintenant l'autel, commença le 4 juillet à décider du sort des 42 religieuses. La sœur Deloye, religieuse Bernardine, reçut la première la palme du martyre; la sœur Susanne de Gaillard, Sacramentine, fut condamnée le lendemain, et le jour suivant, la sœur Madeleine de Guilhermier. La sœur de Rocher menacée d'être traduite aux prisons d'Orange, incertaine du parti qu'elle doit prendre, consulte son père presque octogénaire qui n'hésite pas, bien qu'il n'eût que cette fille, à l'exhorter au martyre. » Je pourrais vous cacher, lui dit-il, mais voyez si en fuyant vous ne vous écartez pas des desseins de Dieu sur vous. Peut-être veut-il votre mort, comme celle d'une victime qui doit apaiser sa colère. Ce n'est pas pour vous, mais pour son peuple qu'il vous a donné l'existence. » Ces paroles firent sur la jeune vierge le même effet que celles de Mardochée sur Esther. Elle ne balança plus sur le parti qu'elle devait prendre, et elle se montra comme à l'ordinaire dans les oratoires qu'elle avait coutume de fréquenter. Elle fut prise, jetée en prison, et Dieu la combla de grâces extraordinaires; elle connut d'avance le jour de son sacrifice. La veille de sa mort, elle demanda pardon à ses compagnes des scandales qu'elle avait pu leur donner, se recommanda à leurs prières et les assura que le lendemain elle serait condamnée. Cela arriva comme elle l'avait prédit, et lorsque la sentence fut prononcée, elle en remercia les juges comme d'un bienfait. Le sept juillet, Agnès Romsillon et Gertrude d'Alauzier, Ursulines de Bollène, furent condamnées et exécutées. Elles allèrent à la mort avec une joie si grande, qu'elles baisèrent l'instrument de leur supplice, et remercièrent

leurs juges et leurs bourreaux. Gertrude, dite en religion sœur Sophie, s'était réveillée dans la nuit, pleine de l'idée d'un bonheur qui lui avait fait répandre des larmes : « Je suis, disait-elle, dans une sorte d'extase et comme hors de moi-même ; je sais d'une manière certaine que demain je mourrai et que je verrai mon Dieu. » Ensuite, elle craignit que ce ne fût une tentation et un mouvement d'orgueil ; elle se troubla, et eut besoin de se rassurer sur le principe qui la faisait agir.

Le onze juillet, le tribunal condamna Elisabeth Pélissier, Rosalie Bès, Marie Blanc, religieuses du St-Sacrement de Bollène, et Marguerite d'Albarade, Ursuline de Pont-St-Esprit. A l'instant même où leur jugement fut prononcé, Rosalie Bès, dite sœur Pélagie, sortit une boîte pleine de dragées et les distribua à ses compagnes, en leur disant : « Je les avais réservées pour le jour de mes noces. » Le neuf juillet, furent jugées et exécutées Madeleine Tassieu, Marie de Genès-Chaurole, Sacramentines de Bollène ; Louise Clurese, converse du même ordre, et Eléonore de Justamond, religieuse de Ste-Catherine d'Avignon, eurent quelques jours de sursis, et le treize on condamna Anastasie de Roquard, supérieure des Ursulines de Bollène, Marie-Anne Lambert, converse du même couvent, la sœur Ste-Françoise, converse chez les Ursulines à Carpentras, et trois religieuses du St-Sacrement de Bollène, Elisabeth Verchière, sœurs Alexis Minutty et Henriette Faurie. Françoise disait à ses sœurs, la veille de leur condamnation : « Quel beau jour se prépare ! demain les portes du ciel s'ouvriront, et nous irons jouir du bonheur des saints ! » Le seize juillet vit périr sept autres religieuses ; sœur de Justamond, Ursuline converse à Pernes ; sœurs Gourdon et Marie Beguin, Sacramentines à Bollène, et Marie Laye, Ursuline dans la même ville. La veille de sa mort, celle-ci tomba dans une grande tristesse, craignant que Dieu ne la jugeât pas digne de la couronne du martyre ; mais sur l'autel du sacrifice, elle se montra aussi forte que, la veille, elle avait paru triste et abattue. On vit une autre Ursuline de Bollène, Jeanne Romsillon, qui avait témoigné un grand désir de mourir un des jours consacrés par quelque fête de la Sainte Vierge, consommer son sacrifice avec la sœur Madeleine Dorothée de Justamond qui avait demandé la même grâce. Celle-ci, montée

sur le char de la mort, dit à ses gardes : « Nous avons plus d'obligation à nos juges qu'à nos pères et mères; ceux-ci nous ont donné une vie temporelle et périssable; nos juges nous procurent une vie éternelle. » Ces paroles firent tant d'impression qu'un des soldats en fut touché jusqu'aux larmes, et qu'un pauvre cultivateur plein de foi voulut baiser la main de cette sainte religieuse. Le vingt-six juillet, cinq autres religieuses subirent le même sort. « Qui es-tu? » demanda Fauvetty à la première qui parut devant lui; c'était la supérieure des Ursulines de Sisteron, Thérèse Consolin. Elle répondit : « Je suis fille de l'Église catholique. » Claire Dubac dit qu'elle était religieuse et qu'elle le serait jusqu'à la mort, de cœur et d'âme. Les compagnes de leur sacrifice furent Anne Cartier, Ursuline à Pont-St-Esprit; Marguerite Bonnet, Sacramentine, et Madeleine-Catherine de Justamond, quatrième martyre du même nom et de la même famille. (1) Ainsi, par la puissance admirable de la religion, les prisons d'Orange se peuplaient de saints, et le féroce tribunal qui les envoyait à la mort, leur ouvrait les portes du ciel. Le lendemain du 4 août (1794), lorsque la commission se vit forcée de suspendre ses opérations, à cause de la chute de Robespierre, il restait encore dans les prisons d'Orange, dix-huit religieuses dont la sentence avait été prononcée. Elles s'affligeaient de n'avoir pu obtenir la couronne du martyre, et de se voir rejetées dans le monde auquel elles avaient renoncé.

Pendant que des prêtres, des religieuses, de simples fidèles puisaient dans leur foi un dévouement si sublime, M. l'abbé Roux communiquait les pouvoirs qu'il avait reçus du Souverain Pontife à des prêtres qui avaient refusé le serment, et qui se montraient d'autant plus dignes de la haute confiance dont il les honorait qu'il n'était pas sans danger d'accepter une pareille charge. Ces prêtres si dignes de notre reconnaissance furent Jean-

(1) Tous ces détails sur les religieuses de Bollène furent, nous le croyons, recueillis par un prêtre extrêmement respectable, l'abbé Tavernier (Genet) Administrateur apostolique du diocèse de St-Paul-trois-Châteaux, qui en fit une relation détaillée et l'envoya au Saint-Père. C'est sur son récit que les historiens ont dressé le leur. Nous parlerons plus tard de ce saint prêtre. L'abbé Girolet, chanoine de la Métropole, missionnaire apostolique, possède sa correspondance qui se compose d'environ 400 lettres. Il en a fait le dépouillement, et a bien voulu nous communiquer ses notes.

Baptiste Blassier, Ignace Philip, Bernard Salle, Joseph de Roux, Jean-Baptiste Mazaudier et Louis Bo. M. Blassier les réunit et leur lut une lettre que lui écrivait M. Roux, par laquelle cet Administrateur apostolique, afin de mettre plus de sagesse dans le gouvernement spirituel des âmes, déclarait vouloir s'associer un conseil ecclésiastique, lequel, à son défaut, agirait en son nom et d'après ses instructions afin de pourvoir aux besoins du diocèse. Les fonctions de ce conseil, dépendant absolument de la puissance spirituelle à qui seule appartient le droit de conférer la juridiction, M. Roux, en vertu de son titre d'Administrateur général, désigna les prêtres que nous venons de nommer pour en faire partie (20 août 1795). Les membres de ce conseil devaient correspondre avec lui et coopérer au gouvernement spirituel du diocèse. A cet effet, il les investit de tous les pouvoirs ordinaires, avec la faculté de les communiquer selon les règles de la prudence. De plus, il concéda aux dits membres le droit de se subroger un suppléant si l'un d'eux, pour raison de santé ou autre, refusait d'accepter cette marque de confiance. Il leur communiqua encore le pouvoir de se donner un adjoint, le cas le requérant, approuvant d'avance le choix qu'ils auraient fait.

Tous ces messieurs, pleins de déférence pour M. Roux dont ils regardaient la volonté comme la loi des prêtres fidèles, se firent un devoir d'accepter le titre de membres de son conseil ecclésiastique, avec promesse d'en remplir les obligations d'une manière qui pût tout à la fois honorer leur caractère et rendre à l'Église les services qu'elle réclamait dans ces temps désastreux. Ils ouvrirent de suite leur séance, en se mettant sous la protection de l'Esprit de lumière, et ils délibérèrent unanimement d'écrire d'abord une lettre de remerciement à M. Roux, et ensuite une circulaire aux prêtres catholiques afin de les instruire qu'ils devaient désormais s'adresser au dit conseil pour être statué sur le renouvellement ou la concession de leurs pouvoirs, ou sur tel autre objet concernant les besoins spirituels des fidèles. En même temps le conseil, afin de donner plus de célérité aux affaires, jugea convenable de nommer un secrétaire d'administration et jeta les yeux sur l'abbé Véran (Barthélemy), prêtre catholique qui voulant participer au bien spirituel, promit de prêter son ministère pour telle fonction ou charge qu'on

voudrait lui imposer. Le conseil arrêta de tenir registre de ses délibérations, et de porter sur ce registre les noms de tous les prêtres du diocèse employés dans l'exercice du saint ministère, avec note de l'étendue de leurs pouvoirs : le tout pour la bonne discipline, afin de prouver autant que de besoin à l'autorité civile que les assemblées ecclésiastiques, si elles pouvaient faire ombrage à la malveillance, n'avaient d'autres fins que de défendre la religion, de conserver les droits inviolables de l'Église et le sacré dépôt de la foi. (1)

Ainsi l'administration du diocèse d'Avignon que M. Roux avait (26 septembre 1793) confiée à M. Mazaudier, curé de St-Saturnin, fut alors (20 août 1795) remise à une commission qui fonctionna d'une manière régulière, prorogeant les pouvoirs accordés et en donnant de nouveaux, mais toujours avec discrétion et dans une sage mesure, spécifiant leur durée, leur étendue et les lieux sur lesquels ils devaient être exercés. Parmi les prêtres employés dans le saint ministère, les uns avaient le pouvoir d'accorder des dispenses de mariage, les autres d'absoudre de tous les cas réservés ou de quelques-uns seulement ; pour un certain nombre, ces pouvoirs s'étendaient à tout le diocèse ; pour d'autres ils étaient limités à quelques parties, le Languedoc par exemple, la Provence ou le Comtat. Tout cela se trouve consigné dans le registre des actes ecclésiastiques pendant la Révolution, conservé au secrétariat de l'Archevêché d'Avignon, seul document authentique qui nous reste sur ces temps orageux.

L'Église, en France, jouit d'un peu de calme à la chute de Robespierre et du régime de la Terreur : c'est ce qui avait permis à M. Roux de nommer une commission administrative pour le diocèse d'Avignon. Il en fit autant pour celui de Cavaillon, et cette dernière commission que nous avons déjà fait connaître, fut aussi chargée du diocèse de Carpentras. Celui de Vaison fut administré par M. l'abbé Julien, vicaire général de Monseigneur Fallot de Beaumont, dernier évêque de Vaison. Il paraît qu'il obtint de Rome des pouvoirs plus étendus, puisqu'il accordait aux prêtres celui d'absoudre des cas réservés au Souverain Pontife. Nous n'avons rien pu découvrir sur la manière

(1) *Archiv. de l'Archev. d'Avig. Registre des actes ecclés. pendant la Révolut. de 89.*

dont le diocèse d'Apt fut administré pendant la Révolution. Celui d'Orange le fut par un Administrateur apostolique qui se signait François D. G.

Cependant M. Roux, Administrateur apostolique, profita du moment de calme qui suivit le 4 août 1794 pour écrire à tous les prêtres du diocèse d'Avignon : « S'il y a des églises ouvertes dans le pays où vous êtes, je n'approuve pas que vous disiez la messe dans des maisons particulières; s'il n'y en a pas vous pourrez, les dimanches et fêtes d'obligation, la dire dans les maisons où vous prévoyez que les divins mystères seront traités avec décence, mais non point les jours ouvriers, où il n'y a pas obligation de l'entendre. » (1) La persécution recommença bientôt avec une nouvelle violence, car les hommes qui prirent le dessus après le 9 thermidor (4 août) n'étant pas mieux disposés en faveur de la religion que ceux de la faction qu'ils avaient culbutée, regardèrent son triomphe comme leur défaite, et s'efforcèrent de l'arrêter dans les premiers pas qu'elle fit vers son rétablissement. Les prêtres étaient revenus en France après le 18 fructidor (septembre), mais ils furent bientôt poursuivis comme au plus fort de la Terreur; les uns émigrèrent une seconde fois, les autres jugeant que cet orage se dissiperait bientôt, cherchèrent un asile dans leur patrie.

Au milieu de ces angoisses, le conseil administratif d'Avignon avait parfois des devoirs pénibles à remplir à l'égard de certains prêtres peu dignes de leur saint ministère. (4 septembre 1795) Il pria le P. Rives de dire à l'abbé Sauvaire, curé d'Entraigues, qu'il ne pouvait rien statuer sur son compte, sans avoir reçu l'avis de M. Roux. M. Philip, membre du conseil, fut également prié de dire au P. Tiburce qu'on l'avait probablement desservi auprès de M. Roux; que ses pouvoirs lui avaient été retirés depuis environ un mois, et que s'il était dans l'intention de lui écrire, on lui ferait passer sa lettre. M. Blassier devait dire au P. Barbier qu'il était suspens parce qu'il avait prêté le serment, et lui faire espérer, en même temps, qu'il écrirait à M. Roux pour obtenir la permission de le relever. M. de Roux, autre membre de la commission, devait en faire autant à l'égard du P. Victor

(1) *Archiv. de l'Arch. d'Avig. Regist. des actes adm. durant la Révol. pag. 6.*

ui se trouvait dans le même cas. Ainsi les membres de la commission usaient de leurs pouvoirs d'une manière paternelle, et, out en maintenant la discipline, adoucissaient par la douceur es formes, les devoirs pénibles que leurs charges les obligeaient à remplir.

Dès lors cependant des restitutions s'opéraient en faveur de Église, et le P. Cartier de Tarascon faisait parvenir au conseil administratif, un paquet contenant sept serviettes et deux parties d'une autre. Ces neuf pièces appartenaient à l'église de St-Agricol. M. Bo était chargé de remettre le tout aux administrateurs de cette église. (1) Il paraît qu'on profita de ces quelques moments de répit pour confier à des laïques le soin de veiller à la conservation des églises et des choses qui leur appartenaient. Tous ces détails étaient arrêtés dans les séances que le conseil administratif tenait une fois par semaine. Celle du 11 septembre 1795 est remarquable à cause d'une dispense de mariage, la première que le conseil ait accordée. Il s'agissait du second degré de parenté existant entre deux personnes de Noves. Le prêtre desservant cette paroisse avait présenté une supplique et M. Bo, membre du conseil, avait accordé la dispense, le 8 septembre courant. Le conseil confirma cette dispense dans sa plus prochaine séance tenue le 11 du même mois. Une autre dispense fut accordée par le conseil en faveur de jeunes époux d'Eyragues, mais pour un mariage déjà contracté. Le conseil continua ainsi à se réunir toutes les semaines et à régler les affaires du diocèse, chaque conseiller se chargeant d'en expédier un certain nombre, sauf les pouvoirs donnés aux prêtres qui étaient toujours accordés séance tenante. A mesure que les temps devenaient plus calmes, les affaires reprenaient leur cours ordinaire, et nous voyons les communications de pouvoirs plus rares et les dispenses de mariage plus nombreuses. Cela se conçoit: beaucoup de bons prêtres étaient encore en exil, et ceux qui étaient parvenus à se soustraire aux recherches des brigands, s'étaient empressés de se rallier à la commission administrative et d'en recevoir des pouvoirs; tout le reste se trouvait plus ou moins taré. D'un autre côté, les fidèles étaient encore animés d'une

(1) *Archiv. de l'Arch. d'Avig. Registre des actes admin. pendant la Révol., pag. 7.*

foi vive et n'avaient rien de plus pressé que de faire revalider des unions que le malheur des temps, la difficulté de recourir au ministère des prêtres, un moment de faiblesse, leur avait fait contracter contre les lois de l'Église. Un des actes les plus marquants de la commission fut le dimissoire accordé (4 février 1796) à Jean-Antoine Bonnet, en vertu duquel ce jeune homme pouvait se faire ordonner depuis la tonsure jusqu'à la prêtrise inclusivement, par tel évêque qu'il jugerait à propos, pourvu que cet évêque fût en communion avec le Souverain Pontife. (1) C'est le seul acte de cette nature que le conseil ait fait.

Enfin le 18 juin 1796, le conseil administratif put faire quelques règlements relatifs à la police du culte. Les abus se glissent avec d'autant plus de facilité durant les persécutions, que l'autorité épiscopale moins libre se trouve dans l'impossibilité d'exercer une exacte surveillance. Quelques prêtres, ayant plutôt égard aux pieux désirs des fidèles qu'aux règles de l'Église, donnaient plusieurs fois par jour la bénédiction du St-Sacrement dans les maisons particulières où se faisaient les exercices du culte. Il arrivait même que ces maisons n'offraient pas toujours un lieu convenable à la dignité de nos saints mystères. Sous prétexte de pouvoir administrer plus facilement le saint viatique aux malades, d'autres prêtres, peu commodément logés, et n'ayant pas d'oratoire ou lieu de réserve pour conserver avec décence la sainte Eucharistie, plaçaient ce divin et précieux trésor au milieu du tumulte de la famille et des embarras domestiques, quelquefois dans une pièce destinée aux repas, au sommeil, à donner audience. Le conseil craignit avec juste raison qu'une pareille

(1) *Nos infra scripti conventum ecclesiasticum componentes institutum a D. J. B. Roux olim defuncti Illust. Archiep. Vicario gen. et nunc a Sede Apostolica diœcesis Aven. in Comitatu Venaissino administratori generali vocato, prout illius jurisdictionis fuimus participes, ac de ejus consensu; dilecto Nobis in Christo Joanni Antonio Bonnet Avenionensi salutem et benedictionem sempiternam in Domino, antistite Sanctæ Romanæ Ecclesiæ communionem habente quem adire malueris ut ad primam Tonsuram, quatuor Minores et ad sacros ordines, Subdiaconatum scilicet Diaconatum et Præsbyteratum promovere possis et valeas, capaci et idoneo a nobis in examine reperto, ab eodem illustrissimo antistite prædictos ordines etiam non servatis temporum interstitiis necnon clericali titulo de quibus in Domino te dispensamus, suscipiendi facultatem concedimus et impertimur etiam extra tempora. — Datum Avenione die quarta mensis februarii anno Domini millesimo septingentesimo nonagesimo sexto. (Ex Archiv. Palat. Archiep. Aven.)*

conduite n'inspirât pas aux fidèles assez de respect pour l'auguste sacrement de nos autels, et voulut en même temps empêcher qu'à l'avenir l'exercice privé du culte ne fût l'occasion d'une espèce d'anarchie religieuse. Pour ces motifs, il donna une règle de conduite uniforme à tous les prêtres et arrêta les articles suivants : 1° Les prêtres catholiques qui par le malheur des circonstances exerçent dans l'intérieur des maisons les fonctions du saint ministère sont invités à ne point donner deux fois dans le même jour la bénédiction du Saint-Sacrement, nonobstant les usages reçus lors de la liberté des cultes. On pourra le faire, une fois seulement, aux principales fêtes de l'année et les premiers vendredis du mois en l'honneur du Sacré-Cœur de Jésus. Cette faculté est interdite à tout prêtre qui, faute de local, consacrerait à cette auguste cérémonie une chambre à coucher ou bien le lieu où il prend ses repas et où il reçoit des visites. 2° Les prêtres délégués pour administrer les sacrements et exercer les fonctions curiales, sont seuls autorisés à conserver la réserve pour les besoins spirituels des malades. S'il arrivait pourtant que le lieu destiné à la réserve ne fût pas plus décent ni autre que ceux que nous avons mentionnés en l'article précédent, nous retirons notre permission. Nous la laissons subsister seulement pour les cas particuliers, où il serait question de garder une hostie consacrée pour un malade connu, et qui devrait dans un court délai recevoir le saint viatique. 3° Les prêtres catholiques sont priés d'annoncer tous les dimanches aux fidèles admis à leur messe, que dans la semaine il y aura tel jour de jeûne ou de fête d'obligation, avec recommandation de communiquer cet avis aux catholiques absents de l'assemblée et qui ne pourraient le savoir d'ailleurs. 4° Rassurés sur les promesses que Jésus-Christ a faites d'être toujours avec son Eglise jusqu'à la consommation des siècles, si désormais nous avions la consolation de voir l'autorité civile redonner à la religion son lustre et aux catholiques la liberté de leur culte, nul prêtre ne pourra reprendre l'exercice public de ses fonctions sans en avoir avisé le conseil. (1)

Ces sages règlements publiés par le conseil administratif d'A-

(1) *Archiv. de l'Archev. d'Avig. Registre des actes admin. durant la Révol.*, p. 16.

vignon, furent bientôt reproduits par la commission administrative de Cavaillon et de Carpentras. (1) Peu de temps après (2 juillet 1796), le Délégué général de l'administration apostolique du diocèse d'Orange (2) adressa, du lieu de sa retraite, à ses fidèles coopérateurs, un règlement plein de sagesse qu'il fit précéder de considérations d'une haute portée. En se chargeant de la conduite de ce diocèse par l'ordre de l'Administrateur nommé par N. S. P. le Pape pour le gouverner durant la vacance du siége, son premier dessein avait été de convoquer tous les prêtres fidèles à une assemblée dans laquelle ils auraient concouru par leurs conseils, à former un plan d'administration convenable aux circonstances. La crainte d'exposer des ministres nécessaires à l'Église l'empêcha d'exécuter le projet dont il se promettait les plus heureux résultats. Il se contenta de consulter les prêtres dont la réunion était plus facile et moins périlleuse. C'est sur la délibération de cette assemblée peu nombreuse qu'il dressa ce règlement. Les considérations dont il le fit précéder étaient tout à fait propres à ranimer le zèle des ministres du Seigneur, à en justifier l'exercice, à le faire triompher des obstacles qu'il rencontrait dans ces temps difficiles, et à le rendre avantageux à l'Église et profitable aux fidèles.

Le zèle sacerdotal a pour objet de faire régner Dieu dans les âmes, et de leur procurer les plus précieux de tous les biens qui sont la grâce qui les sanctifie en ce monde et la gloire qui les rend heureux durant l'éternité. C'est ce qui animait les Moïse, les Phinées, les Samuel, les Machabées, et tous les grands hommes qui honorèrent le sacerdoce chez les Juifs. C'est ce qui formait surtout le caractère propre des prophètes, eux qui brûlant de zèle pour le Seigneur des armées, voyaient avec une douleur profonde que les enfants d'Israël après avoir abandonné son alliance, détruit ses autels, tué ses prophètes, poursuivaient ceux qui avaient échappé à la persécution, afin de leur ôter la vie (3). Le zèle a son principe dans la charité et en est l'exercice

(1) Il nous a été impossible de nous le procurer.

(2) Il signait François D. G. Nous n'avons pu malgré nos recherches, arriver à connaître son nom, non plus que celui de l'Administrateur apostolique. Nous savons seulement que ce dernier n'était pas M. Roux.

(3) *Lib. Reg.* III, 19.

plus parfait. C'est ce feu divin que Jésus-Christ apporta sur la re et que l'Esprit-Saint alluma dans le cœur des apôtres, et qui peu de temps embrasa l'univers. Il était difficile dans les cir-stances où l'on se trouvait, en 1796, que des prêtres animés l'amour divin ne fussent pas remplis de zèle. « En effet, leur it le Délégué de l'Administrateur apostolique, pourrions-nous ner Dieu et voir son existence contestée, sa providence mé-nue, sa puissance bravée, sa miséricorde méprisée, son saint m déshonoré, sans être pénétrés de douleur et d'indignation à vue des outrages qu'il reçoit chaque jour? Pourrions-nous ai-r Jésus-Christ, et entendre les blasphèmes que l'impiété vomit tre lui, et voir l'Église, sa chaste Épouse, qu'il a acquise au x de son sang, attaquée par les efforts réunis de l'incrédulité, l'hérésie et du libertinage, livrée à l'opprobre et à la dérision; temples profanés, les autels renversés, son culte aboli, ses nistres proscrits, ses enfants abandonnés, et n'être pas touchés cet horrible spectacle, et ne rien entreprendre pour remédier à si grands maux? » Au milieu de ce bouleversement, une mul-de de chrétiens se perdaient faute de secours spirituels; les ants demandaient le pain de la Parole et personne ne le leur npait, les pécheurs s'égaraient dans les voies de l'iniquité nul ne leur tendait la main, et les fidèles mouraient sans sacre-nts. Cependant les prêtres sont les vicaires de la charité de us-Christ qui perpétue en eux son sacerdoce pour continuer qu'à la fin des siècles les effets de son amour envers les hom-s. « Ce serait une illusion bien étrange, poursuit le Délégué éral, de penser que nous pouvons assurer notre salut, en s occupant à la prière et à l'étude dans un asile tranquille inaccessible. N'oublions pas que pour nous rendre propres à courir à la sanctification de nos frères, Dieu a donné à chacun nous une certaine mesure de talent, avec ordre de le faire loir. » (1)

De grands obstacles s'opposaient à l'exercice et au succès du le: outre les difficultés ordinaires provenant de la malice du eur humain, on avait à combattre contre les ennemis de la ligion qui se trouvaient alors au pouvoir, et qui ne cessaient

(1) *Règlement pour le diocèse d'Orange. Discours préliminaire*, p. 12.

de dépeindre aux yeux du peuple les prêtres comme des rebelles. L'accusation était fausse et odieuse. Le gouvernement ordonnait aux prêtres de quitter le sol de la France, et leur défendait de remplir leurs fonctions de pasteurs des âmes, sous les peines les plus rigoureuses : d'autre part, Dieu leur commandait de veiller sur le troupeau qui leur était confié. Il n'y avait pas à balancer: il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes. Si les apôtres avaient déféré aux ordres du Sanhédrin, le Christianisme aurait été étouffé dès sa naissance; si les martyrs s'étaient laissé intimider par les cruels édits des persécuteurs, nous serions encore enveloppés dans les ténèbres du paganisme. L'Église n'a jamais prêché la révolte: c'est la philosophie qui a fait de l'insurrection le plus saint des devoirs. L'Église, au contraire, montre dans les dépositaires de la puissance les représentants de Dieu, et prescrit de leur obéir comme à Dieu même. Mais le magistrat civil n'a d'autorité que pour porter les hommes à faire le bien et les empêcher de se livrer au mal (1), par conséquent du moment qu'il donne des ordres contraires à la loi de Dieu, il dépasse les bornes du pouvoir qu'il a reçu, et, en ce point, les chrétiens cessent de lui devoir le tribut de leur obéissance. C'est la doctrine de Saint Augustin qui, en s'expliquant sur ces matières, ne fait qu'exprimer des principes reconnus dans tous les siècles du Christianisme. Le ministère ecclésiastique étant tout divin dans sa source et tout spirituel dans ses fonctions et dans sa fin, se trouve indépendant de l'autorité séculière : le gouvernement civil n'a pas le pouvoir d'attacher la liberté de l'exercer à des conditions incompatibles avec les dogmes de la foi. S'il le fait, le devoir des prêtres est de continuer leurs fonctions, en donnant aux fidèles la leçon et l'exemple de la soumission à la puissance temporelle, dans tout ce qui n'est pas contraire à la loi divine. Si en suivant ces règles de conduite, la tranquillité publique vient à être troublée, on ne doit regarder comme ennemis de la paix que ceux qui prétendent ravir par la violence, à l'Église, un droit qu'elle ne tient que de Dieu seul.

Ces principes sont incontestables, mais il fallait du courage pour les mettre en pratique; les vérités de la foi et la gloire

(1) *Epist. ad Rom.* III. — *I. S. Petri*, II.

u martyre pouvaient seuls soutenir les prêtres dans ces circonstances où pour dernier trait de ressemblance avec les temps es plus cruelles persécutions, toutes les ressources destinées à entretien des ministres des autels, se trouvaient renfermées ans le fond inépuisable de la Providence. « Comptons avec ne parfaite assurance, dit le Délégué général, sur les soins ttentifs qu'elle prend de ceux qui mettent en elle toute leur onfiance. Jésus-Christ nous assure qu'en remplissant notre mission, nous ne manquerons jamais du nécessaire. » Après avoir ité les paroles de l'Évangile, il s'adresse aux chefs de paroisse, c'est-à-dire aux pieux laïques qui suppléaient à ce que les prêtres ne pouvaient pas absolument faire. « O vous que nous nous proposons d'associer au mérite de notre ministère, en vous faisant partager notre sollicitude pastorale, chefs des paroisses, quand vous solliciterez auprès des fidèles des secours temporels en faveur des ministres de l'Église, ou que vous voudrez les porter à leur offrir un asile dans leurs maisons, montrez-leur le prix inestimable dont Jésus-Christ a promis de payer leurs bienfaits. Représentez-leur le sort terrible dont il les menace, si une crainte humaine, ou une sordide avarice les empêchait de remplir envers ses Envoyés les devoirs de l'hospitalité. Les paroles de notre divin Maître que vous leur rappellerez, semblables à une semence qui tombe sur une terre féconde, porteront des fruits abondants. » (1)

Un mal plus grand attaquait encore l'Église : l'esprit d'indépendance, de discorde et de schisme, fruit des dernières erreurs, avait envahi certains membres du clergé. C'est par là surtout que la philosophie espérait de renverser la religion. Pour déjouer ses détestables projets, les ministres de l'Évangile devaient se rallier sous l'étendard de l'autorité légitime, et regarder comme un de leurs plus importants devoirs, l'obéissance canonique. Une famille dont chaque membre voudrait gouverner tomberait dans le plus affreux désordre ; il en serait de même d'un diocèse où chaque prêtre ne prendrait que sa volonté pour règle de sa conduite. Une juste subordination peut seule y faire régner l'ordre, et l'obéissance raisonnable à un chef est seule capable de réunir les efforts des ouvriers évangéliques, de les diriger vers un but commun,

(1) *Règlement pour le diocèse d'Orange*, pag. 23.

et de porter des secours spirituels partout où ils sont nécessaires. Le supérieur ecclésiastique a reçu de Jésus-Christ l'autorité nécessaire pour maintenir la religion, faire fleurir la piété, et procurer aux fidèles les moyens de sanctification qui dépendent du ministère sacerdotal. Les prêtres doivent donc lui obéir. Le titre qui attache un prêtre à une paroisse particulière n'est fondé que sur une loi commune, qui cède à la loi impérieuse et irrésistible de la nécessité. Ce prêtre est donc obligé, dans ces temps de calamités, de donner ses soins à d'autres paroisses que la sienne, si l'ordre du supérieur l'appelle, et si le bien de la religion le demande. Ces considérations étaient nécessaires pour faire accepter avec soumission un règlement qui tout en ayant été dressé en vue de la gloire de Dieu, du bien de l'Église et de la sûreté personnelle des prêtres, ne laissait pas que d'avoir des dispositions gênantes et de créer un nouvel ordre de choses.

Ce règlement détermine les pouvoirs et les obligations des prêtres approuvés, et porte : I. Afin qu'aucun prêtre ne s'ingère de lui-même dans les fonctions du saint ministère, et que les fidèles ne soient pas exposés à être trompés dans une matière si importante pour le salut, les approbations seront signées de la main du Délégué général de l'Administrateur apostolique et munies du sceau du diocèse (1). II. Les curés titulaires auront droit d'exercer tous les pouvoirs accordés aux prêtres qui n'ont qu'une juridiction déléguée. III. Tout prêtre approuvé pourra exercer le saint ministère dans toute l'étendue du diocèse sauf le droit des curés, et absoudre de tous les cas sauf l'apostasie, l'intrusion et les irrégularités provenant du mariage des prêtres, cas spécialement réservés au Saint-Siége. IV. Ils pourront accorder l'indulgence plénière à l'article de la mort; V. commuer les vœux simples ; VI. bénir les linges et ornements sacrés; VII. dire la messe dans des lieux non bénits, VIII. mais en se conformant aux rubriques pour l'heure, sauf les cas où l'utilité des fidèles ou la sûreté des personnes exigeraient qu'on fît autrement. IX. Le calice, la patène, les ornements et l'autel portatif sont absolument nécessaires pour dire la messe. X. On ne doit jamais le faire sans avoir une soutane d'une couleur décente et modeste. XI. Elle a

(1) Ce sceau portait l'empreinte d'un agneau immolé avec la légende : DIOCÈSE D'ORANGE.

encore nécessaire pour administrer les sacrements, excepté le cas de nécessité. XII. Tous les prêtres employés dans le ministère étant solidairement chargés de la conduite du troupeau de Jésus-Christ, les curés ou desservants d'une paroisse regarderont comme un devoir de venir au secours d'une autre, quand on les y appellera, pour remplir des fonctions nécessaires. XIII. Ils pourront même desservir habituellement une autre paroisse, lorsqu'on jugera qu'il y a plus d'utilité pour les fidèles, ou moins de danger pour eux. XIV. On doit ondoyer les enfants lorsqu'on se voit forcé de différer les cérémonies du baptême. XV. Quand un enfant a été baptisé par un prêtre schismatique, ignorant ou impie, on doit s'informer des personnes qui ont assisté au baptême, de quelle manière il a employé la matière et la forme, et dans le doute si le baptême est valide, réitérer le sacrement sous condition. XVI. On doit en faire autant lorsqu'on supplée les cérémonies du baptême, de peur que la précipitation, le trouble ou toute autre cause n'aient porté à omettre quelque chose d'essentiel. XVII. Chaque prêtre aura dans son domicile la Sainte Eucharistie en réserve, pour la communion des malades. S'il n'a pas une custode d'argent pour garder les hosties consacrées, il les mettra dans un corporal. La Réserve sera placée en un lieu décent et dans une armoire fermée à clef. Il n'est point nécessaire de tenir devant le Saint-Sacrement une lampe allumée.

Les prêtres qui ont prêté le serment condamné par le Pape et qui ne l'ont pas rétracté dans le temps marqué ; les intrus ; ceux qui ont abdiqué leurs fonctions ; ceux qui ont publiquement abjuré le christianisme ; ceux qui se sont mariés ; ceux enfin qui ont été ordonnés par des évêques intrus ne pourront être absous en vertu des pouvoirs accordés aux prêtres approuvés dans les articles précédents ; l'absolution de leurs péchés et des censures qui y sont attachées, est spécialement réservée à l'Administrateur du diocèse et à son Délégué. XIX. Les prêtres coupables des délits énoncés dans l'article précédent, qui désireront en être absous, présenteront au Délégué général un tableau fidèle de tout ce que leur conduite à l'égard de la religion et de l'Église offre de répréhensible, afin que celui-ci puisse régler le mode de réparation qu'ils doivent en faire selon les dispositions du droit et les brefs apostoliques. XX. Une réparation

convenable est également exigée, avant de les admettre à la participation des choses saintes, des prêtres, religieux ou religieuses qui avaient prêté le serment : *Liberté*, *Égalité* : (nous avons vu (1) qu'une controverse s'était élevée à l'occasion de ce serment, que Rome, plus tard, déclara licite.) XXI. Les laïques qui ont publiquement dévasté des églises, renversé des autels ou des croix, abjuré la religion chrétienne dans les clubs ou les temples de la Raison, ne doivent être réconciliés qu'après avoir manifesté leur repentir et réparé suffisamment le scandale.

XXII. Les époux qui ont fait divorce, suivant les nouvelles formes, soient qu'ils l'aient demandé, soient qu'ils aient seulement consenti par un acte positif, ne seront admis à la participation des sacrements, qu'après avoir reconnu devant un nombre suffisant de témoins, que le mariage des chrétiens est indissoluble. XXIII. On dispense de la publication des bans de mariage, et on recommande aux prêtres de prendre des informations exactes sur l'état des futurs époux. XXIV. Tout prêtre approuvé peut dispenser du temps prohibé; XXV. le Délégué général seul dispense des empêchements dirimants; il le fait sur la supplique dressée par un prêtre. XXVI. Tout mariage célébré hors de la présence du propre curé doit être regardé comme invalide, si le recours au curé a été facile et sûr; dans le cas contraire, le mariage est valide; dans le doute, on le réhabilitera. XXVII. Nul prêtre ne peut célébrer le mariage des personnes domiciliées dans une paroisse où il y a un curé à qui l'on peut avoir recours sans inconvénient. Tout prêtre approuvé peut bénir le mariage des personnes que lui adresse le Chef de la paroisse où elles résident. XXVIII. Chaque prêtre tiendra secrètement registre des mariages qu'il bénit. Il n'est pas nécessaire qu'il le fasse signer par les époux ou les témoins; il doit en faire de même pour les baptêmes. XXIX. Le casuel est aboli. Le prêtre ne recevra aucune offrande à l'occasion de l'administration des sacrements. XXX. Il peut recevoir des honoraires de messe; le taux est fixé à douze sols.

Le diocèse d'Orange fut divisé en trois archiprêtrés, Orange, Piolenc et Camaret. Les archiprêtres formaient le conseil ordinaire de l'Administrateur ou de son Délégué, qui ne devaient rien faire

(1) Page 474.

l'essentiel dans le gouvernement du diocèse, sans avoir demandé eur avis. Les archiprêtres étaient obligés de veiller sur la conuite des prêtres qui travaillaient dans les archiprêtrés, d'emêcher les prêtres non approuvés d'abuser de la confiance des idèles, de prendre des informations sur les mœurs et la capaité des prêtres domiciliés dans leurs arrondissements et qui désiaient travailler au bien des âmes, pour en faire leur rapport au élégué, distribuer les instructions, avis, permissions aux paoisses intéressées, étendre leur sollicitude sur chaque paroisse où n'y avait ni curé, ni desservant; enfin choisir les Chefs de paoisse. V. Les ordres qu'ils donnaient avaient la même autorité ue ceux du Délégué général. VI. Les prêtres d'un archiprêtré ne ouvaient pas, sauf le cas de nécessité, passer dans un autre sans n avoir prévenu l'archiprêtre. VI. Lorsque plusieurs paroisses anquaient de desservants, on plaçait un prêtre dans un point entral afin qu'il pût les servir toutes avec moins de fatigue. (1)

L'établissement des Chefs de paroisses est particulier à cette poque désastreuse. La prudence ne permettait pas aux prêtres atholiques de se mettre sans précautions en relation directe avec ous les fidèles qui avaient besoin de leur ministère. Il était donc ndispensable qu'il y eût dans chaque localité des laïques vertueux t zélés pour la religion, qui réunissant la confiance du prêtre t des fidèles, pussent entretenir entre eux une correspondance cile et sûre. C'est ce qu'on appela Chef de paroisse. Ils étaient ûrs d'avance qu'en acceptant cet emploi, on ne les chargerait de en qui pût troubler l'ordre public, puisque l'Église n'oppose à s persécuteurs d'autres armes que la prière, la patience et les ienfaits. I. Le Chef de paroisse était élu par l'archiprêtre, et il choisissait lui-même un adjoint chargé de le remplacer. II. Il illait à ce qu'aucun prêtre inconnu ne fît des fonctions ecclésiastiques, et il vérifiait ses lettres. IV. Il chargeait des personnes ieuses de visiter les malades et de les préparer à recevoir les acrements. Il avertissait les prêtres, et il les faisait accompagner ar des guides fidèles, prenant tous les moyens que la prudence ouvait lui suggérer. IV. Le prêtre chargé du soin d'une ou de lusieurs paroisses, demeurait dans une maison bien choisie,

(1) *Règlement pour le diocèse d'Orange*, pag. 36.

dans laquelle il ne faisait aucune fonction du ministère capable de donner connaissance de son asile aux ennemis de la religion. On ne le désignait jamais par son nom de famille, ni par aucun titre qu'il put avoir dans l'Église. Dans ses courses apostoliques, il ne portait aucun écrit capable de compromettre qui que ce soit. V. Le Chef de paroisse prenait les informations sur les mariages et adressait les futurs époux à leur curé, VI. ou, si cela n'était pas possible, à un prêtre approuvé. VII. Il avertissait les prêtres lorsque l'exercice du ministère commençait à avoir trop de publicité et à les mettre en danger. VIII. Il choisissait les catéchistes pour instruire les enfants et les préparer à la première communion. IX, X, XI. En l'absence des prêtres, il présidait l'assemblée des fidèles et annonçait les jours de fête, d'abstinence et de jeûne qui se trouvaient dans la semaine. XII. C'est à lui qu'étaient adressées les lettres qu'on voulait faire parvenir aux prêtres. Il désignait les personnes destinées à recueillir les aumônes pour l'entretien des prêtres. Un receveur les gardait en dépôt et ne délivrait rien sans son ordre. Il réglait avec l'archiprêtre le traitement du desservant, et il distribuait seul des secours aux prêtres indigents qui passaient. (1)

Le règlement imprimé pour le diocèse d'Orange circulait depuis quelque temps à l'état de manuscrit, et nos autres diocèses le suivaient à peu près pour la pratique. C'est du moins ce qui se passait dans le diocèse d'Avignon, si les souvenirs des récits entendus dans notre enfance ne sont pas infidèles. Quoi qu'il en soit, ces mesures générales, nécessaires pour établir l'uniformité du culte et pour prévenir les abus, le pouvoir qui les avait formulées y dérogeait lorsqu'il le croyait nécessaire. Ainsi dans la séance du 1er août 1796 la commission administrative d'Avignon accorda à Madame de Manici, de Tavel, la permission d'avoir et de conserver la Réserve à sa maison de campagne. Le prêtre qui y exerçait les fonctions du saint ministère, était recommandable autant par sa piété que par le rang élevé qu'il avait tenu dans la hiérarchie. C'était l'abbé de Barras, ancien vicaire général de Monseigneur Giovio, qui, pour se conformer aux règles, demandait cette autorisation. Le conseil, en lui accordant des

(1) *Règlement pour le diocèse d'Orange*, pag. 43.

pouvoirs, lui rend un précieux témoignage, et avoue qu'il a droit à des égards particuliers. Il ajoute que la bonne odeur de ses vertus lui gagnant la confiance des peuples, il est dans le cas de donner du secours aux fidèles des paroisses environnantes dénuées de ressources spirituelles, et il l'engage à le faire. Ces motifs portent le conseil à déroger à sa délibération du 18 juin dernier, et à permettre à Madame de Manici de garder la Réserve à sa campagne et de faire donner la bénédiction du Saint-Sacrement les jours de solennités, et autres désignés dans la même délibération. Cette permission lui est accordée ; non-seulement pour tout le temps que l'abbé de Barras résidera auprès d'elle, mais lorsque sa chapelle sera desservie par tout autre prêtre à son choix. Le conseil est persuadé que par attachement à ses principes religieux, cette dame n'appellera jamais que des prêtres en communion avec l'autorité spirituelle du diocèse. Cette permission durera jusqu'à la liberté des cultes (1) : une permission pareille fut accordée à M. Payot. Les membres du conseil, afin de ne pas se compromettre, ne signaient jamais les permissions qu'ils accordaient, et se contentaient d'y apposer le sceau du diocèse connu des prêtres et des fidèles.

La prudence faisait un devoir de prendre ces précautions ; l'orage, pour diminuer d'intensité, ne laissait pas que de durer encore ; bientôt même il sévit avec une nouvelle violence. Pie VI, il est vrai, avait opposé aux actes oppressifs de la Révolution un courage admirable et digne d'un successeur de St Pierre. Il s'était élevé avec force contre la confiscation des biens du clergé, l'usurpation des États d'Avignon et du Comtat, l'abolition des vœux monastiques et des Ordres religieux, le mariage des prêtres, la loi sur le divorce, les persécutions suscitées à l'Église, le massacre et la déportation des prêtres et des fidèles. (2) Il n'avait employé contre ces attentats inouïs que les armes spirituelles, les seules qui fussent en son pouvoir. Il venait de publier la bulle *Auctorem fidei* contre le synode de Pistoie qui

(1) *Archiv. de l'Archev. d'Avig. Régistre des actes adm. durant la Révol.*, p. 18.

(2) *Vix belli rumorem audivimus quod philosophi novatores, in Conventu nationali Galliarum simul conjuncti, majoremque partem constituentes, adversus catholicam religionem excitabant, acerbe quidem deflevimus apud Deum.... (Breve summi Pontifici Pii VI. dat. 23 april 1791.)*

renouvelait les erreurs des prétendus réformateurs de l'Église, les protestants et les jansénistes, ainsi que les tendances schismatiques de la fameuse Déclaration de 1682. Telle était l'attitude du Souverain Pontife en 1796. Bonaparte, qui plus tard rétablit l'ordre, commençait à peine à paraître. Le siége de Toulon, révélant son génie, l'avait placé à la tête du corps d'armée qui marchait à la conquête de l'Italie. Du haut des Alpes il disait à ses soldats : « Le Directoire vous doit beaucoup et ne peut rien vous donner. Voyez ces belles régions, elles vous appartiennent : vous y trouverez les honneurs, la richesse et la gloire. » Puis se précipitant comme un torrent, il remportait les victoires de Montenotte, de Lodi, de Castiglione, de Rivoli, d'Arcole, envahissait l'Italie, frappait le Saint-Siége d'une contribution de 30 millions, et prêtait son appui au Directoire qui voulait forcer le Souverain Pontife à retracter les brefs (1) par lesquels il avait condamné la constitution civile du clergé. On connaît la réponse de Pie VI et son héroïque fermeté. Lorsque les cardinaux qu'il avait convoqués, lui déclarèrent qu'on ne pouvait accorder une pareille demande, parce qu'elle renversait toute la discipline de l'Église, il s'écria : « La couronne du martyre est plus brillante que celle que nous portons sur notre tête. » Parole prophétique qui eut bientôt son accomplissement.

Les violences exercées sur le chef de l'Église s'étendaient à tous ses membres; il n'est donc pas étonnant que les prêtres formant les conseils administratifs de nos diocèses s'environnassent de précautions et prescrivissent aux prêtres et aux fidèles d'en faire autant. Le Délégué général d'Orange écrivait du lieu de sa retraite, le 2 avril 1796 : « Nous recommandons aux fidèles de garder un religieux silence sur toutes les opérations des ministres évangéliques. La plus grande difficulté qu'il y ait à leur procurer les secours de la religion vient principalement de l'indiscrétion de ceux qui les reçoivent : une parole imprudente peut, contre leur intention, être cause qu'un prêtre soit arrêté et massacré; ou bien elle peut l'obliger d'abandonner une paroisse et priver ceux qui l'habitent des moyens de salut qui dépendent de son ministère. En cette matière, ce qui ne paraît qu'une

(1) *Brefs du 10 mars et du 30 avril 1791.*

légère indiscrétion, est, à raison de ses funestes effets, un crime énorme. Quiconque, sans nécessité, parle des fonctions que font les prêtres, ou qui décèle, même à des gens qui pensent bien, le lieu de leur retraite, est un imprudent qui ne mérite pas qu'on lui fasse aucune confidence » (1). Mais pour être prudente, l'action de ceux qui gouvernaient nos diocèses n'en était pas moins forte et incessante. Ils savaient relâcher et resserrer à propos les liens de la discipline. La célébration des noces est défendue pendant l'Avent. Le conseil d'Avignon crut devoir déroger à cette loi (2), et permit, en raison des circonstances, de réhabiliter pendant ce saint temps, les mariages invalidement contractés devant des ministres illégitimes. Il ne voulut pas qu'on les renvoyât à des époques trop reculées, attendu qu'on ne serait pas toujours assuré de la persévérance des parties que la grâce, dans un heureux moment, rappelle aux principes de la religion. Le conseil alla plus loin, et, prenant en considération les raisons majeures qui lui avaient été exposées, permit indistinctement aux curés et aux prêtres délégués à l'exercice des fonctions curiales de célébrer toute sorte de mariages durant l'Avent, les invitant à imposer aux parties contractantes, une aumône proportionnée à leurs facultés, et à leur rappeler que quand on donne lieu à une dérogation aux lois de l'Église, on doit réparer par la pénitence cette espèce d'infraction. Enfin le 24 mai 1797, on commença à donner dispense de publications de bans, car à mesure que le calme se rétablissait, les fidèles se montraient plus soigneux d'observer les lois de l'Église. Le premier juillet de la même année (1797), le conseil administratif publia le tableau des prêtres approuvés dans Avignon et auxquels il avait accordé la faculté d'exercer les fonctions dans tout le diocèse, avec cette clause que cette faculté cessait de plein droit dans les paroisses où se trouve un prêtre délégué *ad hoc*, et dans celles où se trouvait le curé légitime non suspens. Par cette mesure, le conseil complétait celles qu'il avait prises dans différentes circonstances, et établissait des prêtres dans toutes les paroisses du diocèse, limitant leurs pouvoirs quant à l'étendue mais non quant à la durée.

C'est ainsi que les choses se passèrent dans les diocèses d'Avi-

(1) *Règlement pour le diocèse d'Orange*, pag. 16.

(2) *Archiv. de l'Archev. d'Avig. Registre des actes adm. durant la Révol.*, pag. 23.

gnon, de Cavaillon, de Carpentras et d'Orange. Celui de Vaison nous est moins connu : l'évêque Fallot de Beaumont vivait encore; il avait succédé (1786) à Charles-François de Pelissier St-Féréol, (1) et il s'était retiré lorsque les troubles éclatèrent. Son grand vicaire, M. de Julien, administrait le diocèse du fond de la retraite qu'il avait trouvée à Valréas. Il avait probablement reçu des pouvoirs spéciaux du Souverain Pontife, puisque dans ceux qu'il accordait aux prêtres, il exprimait la faculté d'absoudre des cas réservés au St-Siége (2). Ses actes administratifs ne nous sont pas connus. Les renseignements nous font également défaut sur ceux de M. Tira qui pendant quelque temps administra le diocèse de Carpentras. Nous avons également à regretter que l'historien de l'Église d'Apt, l'abbé Boze, ait crut devoir garder le silence sur les faits si intéressants accomplis pendant cette période désastreuse. Nous avons vu M. Beauchamp se retirer en Suisse. Il revint de bonne heure, et il reparut dans sa paroisse accompagné de l'abbé Martin qui l'avait suivi en exil et de l'intrépide abbé Montjallard qui ne quitta jamais le diocèse, et ne cessa point d'administrer les sacrements, au milieu de périls imminents et de fatigues inouïes (3). Il fut accueilli comme un père au milieu de ses enfants, et ce fut pour la ville entière un jour de fête bien solennel que celui où ces prêtres, après avoir exercé quelque temps les cérémonies du culte dans l'église des Récollets, reprirent possession de l'église cathédrale. Des larmes abondantes coulèrent de tous les yeux, lorsque M. de Beauchamp montant en chaire, commenta ces belles paroles de Samuël aux habitants de sa patrie : *Je viens immoler des victimes pacifiques parmi vous.*

Ce qui se passait à Apt, avait lieu dans toutes les localités où les prêtres revenaient de l'exil, et ces transports de joie dont

(1) Ce prélat, né à Visan, en 1709, avait été chanoine pénitencier et vicaire général du diocèse de Carpentras, en 1736. Il fut nommé évêque de Vaison le 18 décembre 1758 et sacré à Rome, le 27 décembre de la même année. Il se démit de son siége en 1786, en faveur de Mgr Fallot de Beaumont, son coadjuteur, évêque *in partibus* de Sébastopol, et il mourut en 1789.

(2) Notice biographique de l'abbé Alexis-Antoine Couturier, ancien Secrétaire de Mgr Pélissier, avant-dernier évêque de Vaison, successivement curé de la paroisse du Barroux, et de celle de Séguret où il est mort.

(3) Il signait tous ses actes administratifs : *L'Abbé Montjallard, prêtre catholique, réfractaire à la loi des brigands.*

parle Saint Cyprien lorsqu'il décrit le retour des confesseurs de la foi après la persécution (1), éclataient dans toutes les localités, où l'on avait le bonheur de voir revenir les prêtres fidèles. Cette joie était d'autant plus grande que les privations avaient été plus longues et les souffrances plus cruelles. Car pendant que les ministres fidèles fuyaient sur la terre étrangère, ou n'exerçaient leurs fonctions qu'en tremblant dans des maisons particulières et au milieu des plus grands périls, d'infâmes intrus s'emparaient sans pudeur des siéges épiscopaux et des cures. Forts de la loi qui leur prêtait son appui, ils s'étalaient avec pompe au milieu des églises fréquentées seulement par une tourbe immonde qui vociférait plutôt qu'elle ne faisait entendre les chants sacrés. Ils n'ignoraient pas l'horreur qu'avaient pour eux les véritables chrétiens; ils l'attribuaient à l'action secrète du clergé fidèle. Ils ne se trompaient pas, et ils se montraient ardents à le persécuter; mais leur triomphe dura peu, et bientôt au serment de fidélité *à la constitution civile du clergé* succéda celui *de liberté, égalité*. Ceux qui le refusaient perdaient leur traitement. Ce fut un coup de foudre pour les prêtres assermentés; la plupart se virent destitués et condamnés à la déportation. Alors les églises furent entièrement dépouillées, et l'on s'attacha à faire disparaître jusqu'aux moindres objets du culte. Lorsque tout fut détruit, la Convention rendit au décret portant que *toute violence et mesure contraire à la liberté des cultes était interdite.* (8 décembre 1793) C'était joindre à l'oppression la dérision la plus amère. Le régime de la Terreur et Robespierre firent leur temps. A peine furent-ils tombés que les peuples réclamèrent de tous côtés l'exercice de la religion, et la Convention rendit un décret (21 février 1795) par lequel on reconnaissait à tout citoyen le droit d'exercer son culte; toute cérémonie extérieure était prohibée, l'État ne fournissait pas même le local. Ce qui réduisait à peu de chose les concessions faites par ce décret, toutes les églises étant possédées par le gouvernement.

De nouvelles réclamations s'élevèrent, et un second décret (30 mai 1795), autorisa les communes à céder pour l'exercice du culte des églises non aliénées. Les administrateurs de

(1) *S. Cyprian. de Lapsis.* 1.

Vaucluse adressèrent à toutes les municipalités du département des instructions en ce sens. « Le libre exercice des cultes, hommage pur et volontaire de l'homme envers Celui de qui il tient l'existence, est un devoir imprescriptible qu'aucune loi ne saurait empêcher de remplir. Peut-il exister une tyrannie plus cruelle que celle qui prétend régner sur les consciences? Quelle liberté les hommes peuvent-ils avoir dans leurs actions, si on cherche à les en priver même dans leurs pensées? » Après avoir flétri le régime de la Terreur, ils rappellent la loi dont nous venons de parler, qui avait pour objet d'assurer et de faciliter de plus en plus le libre exercice des cultes; ils expliquent l'article V de cette loi qui portait: « Nul ne pourra remplir le ministère d'aucun culte dans lesdits édifices, à moins qu'il ne se soit fait décerner acte, devant la municipalité du lieu où il voudra exercer, de sa soumission aux lois. » Ils font observer que cette soumission ne se reporte nullement au passé, et qu'il ne doit être question d'aucune recherche sur sa conduite ou ses opinions politiques: on donne la forme de cette déclaration, et on fait observer que la constitution civile du clergé n'est plus une loi. Plusieurs prêtres acceptèrent cette condition qui en soi n'avait rien que de très-licite; les fidèles purent se réunir publiquement; les églises, si longtemps fermées ou profanées, s'ouvrirent, et le culte divin reprit sinon toute sa liberté, du moins tout ce qu'il semblait possible d'espérer après une si cruelle persécution. Dans certains pays, les choses se firent avec une certaine solennité. Ce fut alors que M. Beauchamp prit possession de la cathédrale d'Apt, et M. Millet de celle d'Orange où il se rendit avec quelques prêtres et une foule considérable de catholiques.

Ce moment de calme dura peu. La Convention revint bientôt à son système de rigueur (28 septembre 1795); elle exigea le serment *de la souveraineté du peuple*. Les difficultés soulevées à l'occasion du serment *Liberté*, *Égalité*, reparurent; deux opinions directement opposées se formèrent; une controverse s'établit, et chacun agit suivant ses convictions. Cette diversité de conduite jeta le trouble parmi les fidèles qui, principalement dans les provinces, refusèrent de communiquer avec les prêtres qui avaient prêté le nouveau serment. Les prêtres qui le refusèrent, furent réduits à se cacher; car les rigueurs de 92 et 93 furent de nouveau

mployées contre eux. Le Directoire succéda à la Convention et ne e montra pas moins cruel. « Désolez leur patience, écrivait-il à es agents dans les départements, environnez-les de votre surveil-ance ; qu'elle les inquiète le jour, qu'elle les trouble la nuit ; ne eur donnez pas un moment de relâche. » Le Conseil des Cinq-Cents rit (6 mai 1796) une résolution pour la déportation générale de ous les prêtres qui n'avaient pas prêté le dernier serment. Le onseil des Anciens le combattit, et Portalis prononça un discours emarquable par le talent et surtout par la sagesse et la modéra-ion. Néanmoins la résolution fut approuvée : les prêtres furent rrêtés. L'année suivante (12 février 1797), le Directoire les dé-onça comme ennemis de la République, sous prétexte qu'ils fa-orisaient les émigrés, et produisit en preuve un amas prodi-ieux d'écritures. Le Conseil tint bon, et Dubruel proposa de mettre en liberté tout prêtre détenu pour cause de refus de ser-ment ; sa proposition n'eut pas de suite. Elle revint le 12 mars, t elle fut ajournée. Enfin Camille Jordan (17 juin 1797) proposa u nom d'une commission, de ne plus exiger des prêtres ni ser-ment, ni déclaration, de permettre l'usage des cloches, de ren-re aux cimetières leur destination sacrée, d'accorder à la reli-gion plus de liberté qu'elle n'en avait eu jusque-là. La discus-sion, ajournée au 8 juillet suivant, dura deux jours, fut ren-voyée au 15 et n'amena rien de définitif. Dubruel, chargé de pré-senter un rapport sur les prêtres non assermentés, proposa de les réintégrer dans tous leurs droits. Le Conseil des Cinq-Cents et celui des Anciens l'adoptèrent ; mais le Directoire repoussa cette proposition et remit en vigueur les lois de 93. Beaucoup de prêtres furent arrêtés et conduits à Cayenne. Cet état de choses dura jusqu'en 1798, époque où l'on cessa de faire des lois contre la religion.

Au milieu de ces fluctuations, la plupart des prêtres revenus de l'exil, surtout en 1795, n'y retournèrent plus et se cachèrent pendant les jours mauvais : l'orage passé, ils reprirent leurs fonctions, sauf à les interrompre lorsqu'il gronderait encore. L'Église constitutionnelle moins persécutée, tenait toujours. Nous avons vu Rovère, évêque de Vaucluse, commencer et finir en moins de quatre mois (octobre 1793 — février 1794) son prétendu épiscopat. François Étienne lui succéda ; il en était digne : son ignorance était

depuis longtemps proverbiale, et Mgr Giovio ne l'avait ordonné qu'à condition qu'il se ferait moine. Les Trinitaires qui desservaient le grand hôpital d'Avignon lui offrirent un asile. Il n'eut pas la sagesse d'y rester. La Révolution le trouva vicaire dans le Gard. Il revint à Avignon, prêta tous les serments, et s'installa impudemment dans l'église de St-Pierre transformée en temple de la Raison, ce qui ne l'empêchait pas d'y exercer le saint ministère, se faisant aider dans cette besogne par un certain Mège aussi ignorant et aussi impie que lui. Là, pendant cinq ans, ces deux malheureux firent, tant bien que mal, des baptêmes et des enterrements, voire même des mariages lorsqu'il prenait fantaisie aux républicains de recourir à leur ministère. Mais cela n'arrivait pas souvent, s'il faut s'en rapporter aux registres, pièces curieuses pour la rédaction et même pour les signatures. (1) En avril 1798, il prit fantaisie à Étienne de se donner le titre d'évêque de Vaucluse. Les suffrages des gens de sa maison et ceux de l'assemblée représentative qui tenait ses séances à Bédarrides, le portèrent sur le siége épiscopal. Il fut élu le 22 avril et sacré le 29 du même mois. (2) On ne sait pas au juste comment cela se fit; probablement l'évêque constitutionnel d'Aix fit la cérémonie. Quoi qu'il en soit, il exerça les fonctions d'évêque de Vaucluse (3) pendant environ deux ou trois ans (1798—1801). Il assista au concile national tenu par les évêques constitutionnels réunis à Paris, au mois d'août 1800. Il assembla un synode, où il parvint à réunir 21 prêtres. On imprima les actes de ce singulier synode où parmi quelques règlements utiles, on trouve une foule de choses ridicules, par exemple l'affectation d'appeler dissidents tous ceux qui ne partageaient pas ses erreurs. Il fit des mandements; rien n'est plus curieux que ces factums d'un évêque républicain. Nous avons vu le discours de Rovère, il est impie; mais il y a de la littérature, du talent; il

(1) En enregistrant les sépultures, Étienne écrivait : *Lequel* (le mort) *a signé avec nous. (Archives de la paroisse de St-Pierre.)*

(2) Nous trouvons sur les registres de la paroisse de St-Pierre, au 15 avril 1798, un acte signé F. Étienne, évêque élu et au 22 du même mois, F. Étienne, évêque d'Avignon. Manière de signer qu'il changea bientôt par celle-ci : F. Étienne, évêque.

(3) Jusqu'au 9 mars 1803, on voit sur les mêmes registres, des actes signés : F. Étienne, évêque.

dit ce qu'il veut dire. Le contraire se trouve dans ceux de l'évêque Étienne. Il en fit un pour l'ouverture du Carême, qui était plus propre à la clôture du carnaval : il a pour titre : *François Étienne, évêque d'Avignon et du Département de Vaucluse, par la miséricorde divine, l'élection canonique et l'ordination apostolique.* Rien n'y manque, comme on voit, si ce n'est la juridiction canonique et la mission apostolique. Cette pièce burlesque est contresignée Charbonnier, misérable prêtre apostat qui l'aidait aussi à faire des baptêmes et des enterrements à St-Pierre ; mais il suffit de la parcourir pour se convaincre qu'elle est toute de lui et qu'il l'a crayonnée d'un bout à l'autre. Veut-on de l'érudition mêlée à la bonne morale? « Il en est de la mortification, dit François Étienne, comme de l'amour de Dieu, aucun obstacle ne peut l'arrêter : *omnia vincit amor.* » Il cite Virgile au lieu de Saint Augustin. On n'y regarde pas de si près dans un mandement constitutionnel. Voulez-vous de la précision dans les idées? « Nous invitons tous les fidèles à se bien pénétrer des obligations de l'Église leur tendre mère sur le Carême. » Il veut parler des obligations des enfants de l'Église sur le Carême, et non de celles de la tendre mère ; mais les enfants et la mère sont si près l'un de l'autre qu'on peut bien les confondre.

Voilà à quel degré d'infamie descendit l'Église constitutionnelle. Cependant Étienne se prenait au sérieux. Il eut même la témérité d'entrer en lice avec des autorités respectables, et il osa emprunter une plume caustique pour répondre aux mandements que les vicaires généraux de Carpentras et d'Orange avaient adressés aux fidèles confiés à leurs soins. Il fit sa visite pastorale, et il se promena en costume violet dans les sept diocèses d'Avignon, Carpentras, Cavaillon, Apt, Orange, Vaison et St-Paul-trois-Châteaux. Il se vantait d'être en communion avec le St-Siége ; il avait l'imprudence de le dire à la tête de ses mandements, et il répétait sans cesse : « Attaché à l'arbre antique de la religion de Jésus-Christ, nous croyons tout ce que l'Église croit, nous enseignons tout ce qu'elle enseigne, nous célébrons les mêmes mystères, nous administrons les mêmes sacrements dans la communion du St-Siége. — Rien n'est plus beau assurément; mais, disait M. de Boulogne, nous ne savons pas trop à quel arbre est attaché F. Étienne; si c'est à l'arbre antique de

la religion, comme il le dit, ou à l'arbre nouveau de la liberté, comme on l'assure. A quelque arbre qu'il soit attaché, il n'en est pas moins un intrus sans mission et sans titre ». Cette étrange visite pastorale n'eut pas tout l'effet qu'il en attendait: nulle part il ne fut respecté, et il ne se respectait pas lui-même. A Orange, il eut l'indélicatesse de descendre et de loger chez un prêtre marié. On ne comprend pas cet oubli de toutes les convenances, ou plutôt on ne le comprend que trop quand on sait que le citoyen Étienne, alors qu'il était officicier municipal, se trouva, la veille de la Pentecôte, à la tête du cortége qui parcourut les rues d'Avignon proclamant la suppression du dimanche et renvoyant toutes les fêtes de la religion au jour de la Décade. Ainsi l'impiété révolutionnaire s'éteignait dans le ridicule, et eût provoqué le sourire de la pitié, si toutefois il eût été possible de sourire à la vue de tant de crimes et de tant de sang.

Jetons un voile sur ces horreurs, et puisse la postérité en perdre le souvenir, ou ne le rappeller que pour en tirer des leçons graves et salutaires. Nos pays, si heureux sous la domination paternelle des Souverains Pontifes qui les avaient gouvernés pendant 516 ans, virent tout à coup la paix les abandonner et s'enfuir pour faire place aux agitations, aux troubles, à la guerre civile et à tous les malheurs qui en sont la suite. Le sang innocent fut répandu à grands flots sur les places publiques, et par les bourreaux de la Glacière et par ceux du tribunal révolutionnaire d'Orange. Il n'y eut point de pays, point de famille qui n'eût à pleurer quelques victimes. Les églises furent fermées, les prêtres obligés de fuir, les gens de bien de partir pour l'exil afin de se soustraire aux persécuteurs. Cependant des âmes pieuses donnaient des exemples sublimes de vertu et de dévouement, et tandis que les religieuses de Bollène, anges de paix, saintes victimes, changeaient les prisons d'Orange en monastère, et en faisaient un nouveau ciel plein d'espérance et d'amour, nos prêtres allaient sur le sol d'Italie, éclairer ces peuples par leurs lumières et les édifier par leurs vertus. Il est temps que nous assistions au retour de ces hommes éprouvés par les persécutions, et destinés à donner une vie nouvelle au christianisme parmi nous.

LIVRE DIX-HUITIÈME.

1800 — 1830.

Liberté des cultes. — Concordat. — Jean-François Périer. — Organisation du diocèse. — Religieuses de St-Joseph. — Jubilé. — Le Père Thomas. — Séminaires. — MM. Sollier, de Prilly et Collet. — Madame de Lafare et les Religieuses du St-Sacrement. — Mme Marchant et les Carmélites. — Religieuses de St-Eutrope, de St-Charles, de la Conception, Ursulines, Visitandines et du Sacré-Cœur. — Frères des Écoles Chrétiennes. — 1815. — Missions. — MM. Raspaud et Reboul. — 1817. — Monseigneur Périer donne sa démission. — La Congrégation, son objet, ses développements; elle est calomniée. — Pénitents Blancs, Gris et Noirs. — MM. de Vidaud et de Chaternet. — Monseigneur de Mons. — Les Sulpiciens et M. Chameroy. — Ste-Garde. — Les Libéraux. — Isambert. — Les Jésuites à Avignon. — 1830. — Mort de Monseigneur de Mons. — Résumé.

Bonaparte revenait d'Égypte après avoir rempli l'Orient de l'éclat de sa gloire et l'Europe du bruit de ses exploits. Il fut reçu avec enthousiasme. Bientôt il repassa les Alpes, fondit sur l'Italie, et la célèbre victoire de Marengo (1800) lui donna le droit de dicter les conditions de la paix. Les partis se turent en sa présence, les factions se dissipèrent, un nouvel horizon s'ouvrit et des destinées magnifiques apparurent; tout le monde vit en lui l'homme de la Providence envoyé pour rétablir l'ordre, et remettre la France dans la voie de ses antiques traditions. Il le comprit, et un de ses premiers soins fut de la réconcilier avec le Saint-Siége. Le lendemain de la bataille de Marengo, il s'en expliqua d'une manière si spontanée, si précise et si claire que

le jour même il chargea un cardinal d'en faire les premières ouvertures à Sa Sainteté Pie VII. La réponse ne se fit pas attendre, et le prélat Consalvi pour qui Bonaparte montrait des dispositions favorables, fut créé cardinal et chargé de suivre à Rome les négociations du Concordat. En même temps M. Cacault, dont le nom sera toujours cher aux catholiques, fut accrédité auprès de Sa Sainteté. En prenant congé du premier consul, il lui demanda comment il fallait traiter avec le Pape : « Comme s'il avait deux cent mille hommes à ses ordres », répondit Napoléon, tant il était persuadé qu'était grande la puissance qui réside au Vatican. Les négociations durèrent près d'un an. Le Concordat fut signé par le premier consul à Paris (16 juin 1801), et un mois après ratifié à Rome par le Pape. En voici à peu près la substance : — « La religion catholique, apostolique et romaine sera librement exercée en France. — Il sera fait par le Saint-Siége, de concert avec le gouvernement, une nouvelle circonscription des diocèses français. — Sa Sainteté déclarera aux titulaires des anciens évêchés qu'elle attend d'eux avec une ferme confiance, pour le bien de la paix et de l'unité, toute espèce de sacrifices, même la résignation de leurs siéges. S'ils s'y refusent, on passera outre, et il sera pourvu par de nouveaux titulaires au gouvernement des évêchés de la circonscription nouvelle. — Les nominations aux évêchés vacants seront faites par le premier Consul, et l'institution canonique sera donnée par le Saint-Siége. — Les évêques nommeront aux cures, mais leur choix ne pourra tomber que sur des personnes agréées par le gouvernement. — Sa Sainteté, pour le bien de la paix et l'heureux rétablissement de la religion catholique, déclare que ni elle, ni ses successeurs ne troubleront en aucune manière les acquéreurs des biens ecclésiastiques aliénés, et qu'en conséquence la propriété de ces biens, les droits et les revenus qui y sont attachés, demeureront entre les mains des acquéreurs actuels ou celles de leurs ayants-cause. — Le gouvernement assurera un traitement convenable aux évêques et aux curés. — Sa Sainteté reconnaît dans le premier Consul les mêmes droits et prérogatives dont jouissait auprès d'elle l'ancien gouvernement. » Telles furent les bases du nouveau droit canonique qui régit l'Église en France. Le Pape l'annonça au monde par sa bulle *Ecclesia Christi* (15 août 1801), et chargea

cardinal Caprara, légat *à latere*, de la mettre à exécution. Déjà Sainteté avait adressé aux évêques de France un bref par quel il leur demandait la renonciation pure et simple de leurs ges, leur fixant un terme très-court, et leur annonçant que si ir réponse n'arrivait pas à temps, ou n'était pas telle qu'il l'esrait, il les considèrerait comme ayant refusé d'acquiescer à sa mande. La plupart des évêques se conformèrent aux désirs du int-Père; le petit nombre des opposants, connus sous le nom nticoncordataires, formèrent un schisme dit *la petite Église*, i vécut quelque temps dans l'ombre et s'éteignit bientôt. Par e condescendance admirable, le Pape adressa ce bref aux évêes intrus. Étienne le reçut, et donna sa démission entre les ins du gouvernement.

Jean-François Périer, membre de la Congrégation de l'Oraire et plus tard évêque constitutionnel du Puy-de-Dôme, fut mmé au siége d'Avignon qui d'après la nouvelle circonscrips comprenait les deux départements de Vaucluse et du Gard, renfermait à peu près les anciens diocèses de Carpentras, nge, Cavaillon, Apt, Vaison, Nîmes, Alais et Uzès. Il prit ssession le 26 juin 1802. C'était un des douze que Fouché, nistre de la police, parvint à faire nommer, et on doit le mpter parmi les trois ou quatre qui ne firent pas plus d'honur au gouvernement et du bien à leurs diocèses qu'ils ne moignèrent de véritable soumission au Souverain Pontife. (1) le de Monseigneur Périer fut toujours problématique. Certains opos imprudents entretinrent les soupçons et empêchèrent la fiance de s'établir entre lui et son clergé. Ses actes adminisatifs amenèrent la méfiance, et la séparation fut aussi grande e possible lorsqu'on le vit s'entourer d'hommes sur lesquels maient des soupçons par rapport à la foi. Ainsi l'on arriva peu peu à la triste conviction que sa soumission au Pape n'avait qu'un acte de complaisance envers le gouvernement. On même que ce Prélat rougissait de cet acte qui, fait avec cérité, aurait pu réparer ses erreurs passées, et lui conlier l'estime et l'affection de ses diocésains, comme cela arriva ur Monseigneur de Belloy qui, après avoir abjuré sa conduite

(1) Pacca. *Mémoires.*

schismatique, mourut âgé de cent ans, vénéré des fidèles de Paris dont il avait été nommé archevêque. Mais l'esprit de parti qui le poussait à se révolter contre Rome, le portait à s'abaisser devant le pouvoir civil. Tel fut le principe de la conduite de J.-François Périer. Son épiscopat de vingt ans ne fut presque qu'une suite de tentatives audacieuses contre l'autorité du Saint-Siége, et de lâches condescendances à l'égard des puissants du siècle. De là cette lutte incessante contre ses diocésains et surtout contre son clergé. (1) Il devait s'y attendre : ce n'est pas dans un pays, objet spécial de la bienveillance du Saint-Siége pendant plusieurs siècles, qu'il pouvait trouver des partisans de ses doctrines. Le respect parmi nous a toujours égalé le dévouement envers le Souverain Pontife, et Monseigneur Périer ne partageait ni n'approuvait de pareils sentiments. Partisan secret de l'école janséniste, il se bornait à l'égard du Saint-Siége à un respect extérieur et à une obéissance nominale. Dans le fond, il n'avait ni l'un ni l'autre. Il se disait Pape dans son diocèse, et il agissait en conséquence, donnant toute sorte de pouvoirs (2),

(1) Il fut installé avec beaucoup de pompe dans l'église St-Agricol, mais la cérémonie fut plutôt civile que religieuse, et le laïcisme y domina au point que, selon l'expression de l'époque, elle sentait plus le *brûle-gueule* que l'encens. En l'absence du Préfet, un conseiller de préfecture y présida en présence de toutes les autorités civile, judiciaire et militaire, et de M. Blaze, notaire, requis par le préfet et l'évêque pour dresser le procès-verbal. Il énuméra fort au long les titres et qualités d'un chacun, et il glissa furtivement le mot de clergé, comme si ce n'était pas à lui à tenir la première place dans l'installation de l'évêque. Le cortége alla prendre le prélat à l'hôtel Calvière (rue St-Marc, n° 12), et le conduisit à l'église. Arrivé sur le perron, M. Tempier lui demanda son serment. L'évêque le donna par écrit, et le secrétaire-général de la Préfecture *le lut à haute et intelligible voix*. M. Tempier offrit au prélat les clefs de l'église et prononça un discours analogue aux circonstances. Alors seulement, M. Roux, vicaire général, député par l'archevêque d'Aix, lut la bulle qui donnait au prélat l'institution canonique. Il lui présenta la croix, puis l'eau bénite, et la cérémonie continua ainsi que de coutume. *(Archiv. de l'Arch. d'Avig. Regist.* 1802—1821, *p.1.)*

(2) On lit dans toutes les lettres qu'il donnait à ses grands vicaires sans exception : *Personas nubere valentes, de legibus ab ecclesia statutis, gravibus de causis (tibi concedimus potestatem) dispensandi..... a censuris, irregularitatibus et impedimentis matrimonialibus subditos nostros absolvendi ac dispensandi; quidquid honestum, licitum videbitur, secundum sacros canones Spiritu Dei conditos, Sanctæ Ecclesiæ decreta, necnon totius Ecclesiæ Gallicanæ. (Ex Archivi Palat. Archiep. Aven.)* — Il n'est pas nécessaire de dire que cette clause ne se trouve nullement dans les formules de Monacelli approuvées à Rome et suivies dans tout l'univers catholique.

ans respecter les réserves les plus expresses faites par la cour de ome. Il croyait faire beaucoup en disant à ses prêtres : « Les pinions sont libres, telle est la mienne ; si la votre diffère vous ouvez recourir aux formalités de Rome. » Tel était depuis longmps le style de la secte, et c'est par ces excès de langage ne du jansénisme parlementaire on en était venu aux horreurs e la Révolution. Tant de calamités n'avaient pu lui faire ouvrir les eux, et à la fin les choses en vinrent au point que ses grands icaires avant d'accepter des pouvoirs avaient soin de se munir a cour de Rome, et d'obtenir de celui qui a reçu la plénitude e puissance pour lier et délier dans l'Église, ce que ne craiait pas d'accorder celui qui n'avait qu'un pouvoir nécessairement restreint.

Ce prélat eut la réputation d'habile administrateur; il organisa n vaste diocèse, le divisant en archidiaconés, doyennés et us-doyennés (1), ce qui, avec les cures (2), les succursales et s annexes comprenait tous les rangs de la hiérarchie. Un Chapitre composé de dix membres (3) pris parmi les principaux dignitires était destiné à pourvoir à l'administration du diocèse penint la vacance du siége. Le Gard et Vaucluse eurent chacun un chidiacre. M. de Bonnaud fut nommé grand vicaire, M. de ochemore, archidiacre pour le Gard, et M. de Gastaldi, archiacre pour Vaucluse. Chaque ancien évêché devenu chef-lieu arrondissement eut son doyen et son sous-doyen. Les curés aient inspection sur toutes les succursales de leur canton, et s succursalistes sur toutes les annexes et les chapelles vicaales. Un règlement déterminait les attributions de chacun. insi les annexionistes, les succursalistes, les curés, les doyens, s archidiacres, le grand vicaire, placés sur autant de degrés

(1) Les doyens furent Chalbos, pour Avignon et Bédarrides; Rostan, pour Cavillon et l'Isle; Jéhan, pour Carpentras et Justiniani, sous-doyen; Vial, pour Apt ...ot sous-doyen; Étienne, pour Orange et Deidier, sous-doyen.

(2) Les curés des principales paroisses furent Chalbos à St-Agricol, Vignon à ...Pierre, Moricelli à l'Isle, Justiniani à Carpentras, Delatour à Monteux, Mi...el à Caderousse, Bechet à Bollène, Bremond à Vaison, Duclaux à Valréas, ...auchamp à Apt, Cousin à Cadenet, David à Pernes, Pical à St-Didier, Gleize ...x Carmes, Raspaud à Beaumont.

(3) Les premiers chanoines furent de Bonneau, vicaire général, de Gastaldi, ...ferre, Tabariés (aîné), Froment et Ferrand.

de l'échelle hiérarchique, correspondaient entre eux et se transmettaient les ordres de l'évêque, ou lui faisaient parvenir les renseignements nécessaires. C'était le système de la centralisation civile appliqué au gouvernement du diocèse. L'administration laïque avait jusque-là emprunté ses formes à l'Église. Une ère nouvelle était alors inaugurée, et les sages du siècle prétendaient implanter dans l'Église les productions de leur génie. Il n'est pas étonnant que ces plantes exotiques apportées avec des intentions plus ou moins douteuses, n'aient pu prendre racine, encore moins donner des fruits. Une pareille organisation n'était ni dans les nécessités ni dans les mœurs de l'époque, encore moins dans l'esprit de l'Église. La hiérarchie de juridiction est fondée sur la hiérarchie d'ordre. Il n'y a point d'intermédiaire entre le prêtre et l'évêque; quelle nécessité d'en mettre deux ou trois autres entre les pasteurs des âmes et le premier pasteur du diocèse? On n'avait jamais vu cet ordre de choses et ses anciens ne purent s'y accoutumer. Aussi il fallut bientôt y renoncer, et quelque envie qu'eut le prélat de se faire un piédestal élevé en tenant ses prêtres à distance et en les plaçant sur les différents degrés, il fut bientôt obligé de renverser tout ce vain échafaudage, trop heureux si ses prêtres avaient voulu ne plus mettre d'intermédiaire entre eux et lui! Mais le mal était fait, et ces prétentions aristocratiques jointes aux soupçons répandus sur sa foi élevèrent des barrières qu'il chercha vainement à renverser. Les affaires de conscience prirent une autre direction, et les rouages de l'administration diocésaine ne fonctionnèrent plus que pour les affaires d'un intérêt purement matériel. En effet, ce sont les seules que nous trouvions dans le registre qui renferme ses actes administratifs, et si l'on en ôte les mutations dans le personnel du clergé, les comptes-rendus des fêtes civiles, la liste des ordinands admis à la tonsure ou aux ordres mineurs (1), les étranges lettres de pouvoirs donnés aux archidiacres, aux doyens ou aux grands vicaires et surtout les réductions des fondations, il ne reste plus rien dans cet énorme in-folio.

(1) Pendant les huit premières années de son épiscopat, Mgr Périer n'ayant pas de Séminaire se bornait à donner la tonsure et les ordres mineurs. Les jeunes clercs allaient faire leurs études à Aix où ils étaient promus aux ordres sacrés.

Cependant les paroisses se réorganisaient; les curés pleins de zèle travaillaient nuit et jour à relever les ruines du sanctuaire et à faire revivre la foi dans les âmes; les églises dépouillées recouvraient quelques lambeaux de leur ancienne splendeur. Il n'en était aucune qui ne laissât voir l'empreinte de la hache sacrilége qui les avait dégradées; mais elles tiraient un nouvel éclat du concours et de la piété des fidèles; leur délabrement même ajoutait au respect qu'on leur portait. Au pied de ces autels indignement renversés, on allait prier avec plus de ferveur et méditer avec plus de fruit. Le zèle, dans ces commencements, suppléait à tout: chacun donnait son obole, et malgré la misère bien grande alors, il n'était pas rare de voir la veuve pieuse qui recevait jadis des prêtres des aumônes abondantes leur apporter l'offrande qu'elle prenait sur son nécessaire. Ceux qui étaient parvenus à soustraire quelque objet précieux, des ornements, des calices, des ostensoirs, s'empressaient de les rapporter. Bientôt tout fut rétabli dans le diocèse, et, si les églises étaient pauvres, si l'on ne voyait plus de riches tentures, de beaux ornements, elles s'embellissaient du concours des fidèles qui ne pouvaient se lasser d'être dans la maison de Dieu. Ainsi la religion triomphait seule d'une révolution qui avait tout englouti, et les efforts que l'on avait faits pour détourner le peuple des institutions catholiques avaient tourné à la honte de l'impiété. Les philosophes n'avaient pu donner ni intérêt ni consistance à leurs fêtes décadaires; celles des théophilanthropes étaient tombées sous le poids du ridicule; seules, les fêtes catholiques avaient conservé ce charme qui attire et cet ascendant qui entraîne. Cela n'est pas étonnant: les premières, nées des passions mauvaises, n'avaient pour but que de détourner les hommes de leur véritable fin et ne reposaient que sur les lumières incertaines de la raison; les autres, établies sur la base immuable du dogme catholique, les éclairaient sur leur origine, leur montraient leur véritable fin et les avertissaient que les joies si pures de ces fêtes passagères placées par la main de Dieu de distance en distance sur le chemin de la vie, étaient l'image de ces joies éternelles auxquelles ils devaient sans cesse aspirer.

Bientôt même il fut possible de faire des missions, et l'indulgence, sous forme de jubilé, accordée par le cardinal Caprara

(7 avril 1802) en mémoire du rétablissement du culte et de l'heureuse conclusion du Concordat (1), offrit aux prêtres l'occasion de donner un nouvel élan à leur zèle, et de joindre à la charge de pasteurs des âmes, les fonctions pénibles de l'apostolat. La faculté laissée aux nouveaux prélats de faire durer ce jubilé un an à partir du jour où il serait publié dans leurs diocèses, favorisa les prédicateurs qui alors peu nombreux, n'auraient pu suffire aux besoins des peuples. Chaque paroisse avait trente jours pour gagner cette indulgence ; durant tout ce temps des prédications avaient lieu. Les peuples, avides de la parole sainte, ne pouvaient se lasser d'entendre ces prêtres qui venaient de subir la persécution et qui avaient si glorieusement traversé cette rude épreuve. Leur présence seule dans la chaire de vérité, si longtemps profanée par des hommes qui ne craignaient pas d'y monter pour faire entendre des obscénités ou des hurlements frénétiques, était une prédication éloquente. La prison et l'exil, les veilles, les privations, les appréhensions continuelles, les longues souffrances avaient vieilli ces prêtres avant le temps, et donnaient à leur physionomie ainsi qu'à leur langage cette mélancolie douce et sereine qui provient des peines endurées pour le ciel. Les fidèles aussi avaient eu beaucoup à souffrir, car la violence de la persécution n'avait épargné ni l'infirmité du sexe, ni la faiblesse de l'âge. On avait vu non-seulement les hommes, mais les vieillards, mais les enfants, mais les vierges timides, l'Église tout entière s'armer d'un courage invincible, affronter les périls et triompher des persécuteurs, non en leur résistant mais en souffrant avec une patience inaltérable. Tous ils avaient fortement combattu contre les puissances du siècle, offert un spectacle glorieux à Dieu et laissé un exemple admirable aux générations futures. (2) Leur voix religieuse avait généreusement confessé Jésus-Christ objet de leur foi, leurs mains innocentes accoutumées aux choses saintes n'avaient pu

(1) *Indulgentiam in forma Jubilæi, apostolica ejus (S. Pontificis) autoritate et mandato solemniter promulgamus..... a die qua præsentes nostræ litteræ in singulis locis, a novis Archiepiscopis et Episcopis modo canonice instituendis, publicabuntur, spatio dierum triginta perdurabit. (Bull. Rom. tom. XXXIX. pag. 320.)*

(2) *Adest militum Christi cohors candida, qui persecutionis urgentis ferociam turbulentam stabili congressione fregerant, parati ad patientiam carceris, armati ad tolerantiam mortis. Repugnasti fortiter sæculo, spectaculum gloriosum præbuisti Deo, secuturis fratribus fuistis exemplo.*

e prêter aux œuvres d'iniquité; leur bouche sanctifiée par l'ali-nent céleste, après avoir reçu le corps et le sang du Sauveur, avait epoussé avec indignation des paroles impies et des serments sa-rilèges; leur tête libre qui adorait Jésus-Christ n'avait pu se cour-er devant l'infâme idole qui avait souillé nos temples; leur front nctifié par le signe du salut, loin de s'incliner devant les dieux u jour, s'était réservé pour des couronnes immortelles (1). Avec uelle joie l'Église notre sainte mère recevait alors ses enfants evenant du combat! avec quel bonheur elle leur ouvrait ses emples afin de les réunir devant Celui à qui elle offrait les glo-ieux trophées de leur victoire! Avec les hommes triomphants enaient les femmes qui avaient combattu le siècle et vaincu leur ropre faiblesse. Venaient aussi les vierges portant sur la tête ne double couronne, et les enfants qui avaient montré une rce au-dessus de leur âge (2); enfin tout le peuple fidèle qui, ppuyé sur les mêmes principes, ne s'était laissé ébranler ni par exil, ni par les tourments, ni par la perte des biens, ni par s supplices dont on le menaçait (3). Ils savaient que le temps e l'épreuve était court et que leur récompense serait éternelle. ette pensée les rendait inébranlables; qu'est-ce que le temps n face de l'éternité? Toutefois parmi les couronnes des martyrs, gloire des confesseurs, le courage qu'avaient fait paraître tant e fidèles, l'Église éprouvait une peine: la violence de la persécu-on avait emporté plusieurs de ses enfants, et l'ennemi l'avait

(1) *Religiosa vox Christum locuta est, in quem se semel credidisse confessa est. Illus-es manus, quæ nonnisi divinis operibus assueverant, sacrificiis sacrilegis restite-nt. Sanctificata ora cælestibus cibis, post corpus et sanguinem Domini, profana ntagia et idolorum reliquias respuerunt, ab impio sceleratoque velamine quo illic ebantur sacrificantium capita captiva, caput vestrum liberum mansit. Frons cum gno Dei pura, diaboli coronam ferre non potuit, coronæ Domini se reservavit. (S. yprian. de Lapsis, II.)*

(2) *Quam vos læte sinu excepit mater Ecclesia de prælio revertentes! quam ta, quam gaudens portas suas aperit, ut adunatis agminibus intretis, de hoste ostrato trophæa referentes! Cum triumphantibus viris et fœminæ veniunt, quæ sæ-lo dimicantes, sexum quoque vicerunt. Veniunt et geminata militiæ suæ gloria irgines, et pueri annos suos virtutibus transeuntes, necnon et cætera stantium ultitudo... (S. Cyprian. de Lapsis. II.)*

(3) *Inconcussis præceptorum radicibus nixos et evangelicis traditionibus robora-s, non præcepta exilia, non destinata tormenta, non rei familiaris damna, non orporis supplicia terruerunt. (Ib.)*

blessée au cœur. (1) Elle les voyait sous ses yeux, et sa douleur quoique profonde n'était pas sans espérance, puisque du moment qu'ils se présentaient, le repentir était dans leur cœur et la miséricorde céleste allait éclater envers eux. Tel était le spectacle qu'offrait alors l'Église, telle était sa joie, telles étaient ses espérances, telle était la tâche que les prédicateurs avaient à remplir.

Ils furent tous à la hauteur de leur mission, et parmi ceux qui se distinguèrent le plus, on peut mettre en première ligne M. Raspaud et le P. Thomas. Le premier, curé de Beaumont, s'était devoué au service d'une paroisse qui était loin de lui donner de grandes consolations. Il ne la quitta point aux jours mauvais, et il y reprit publiquement ses fonctions dès que les circonstances le lui permirent. Il y fut de nouveau nommé après le rétablissement du culte, et il donna des missions dans tout le canton de Pertuis et une grande partie de l'arrondissement d'Apt. Le P. Thomas, curé de Camaret (2), appartenait à une famille honorable du Queyras dont il portait le nom. Il se fit Capucin, et il habitait la maison d'Uzès. Ce couvent ayant été supprimé, il se rendit à Orange afin d'augmenter le nombre des sujets de son Ordre, et d'ôter tout prétexte de supprimer cette maison. Il attendit avec patience, se croyant assez protégé par sa pauvreté; mais c'était au Christianisme encore plus qu'aux richesses que la Révolution avait déclaré la guerre, et tout ce qui en portait la marque était l'objet de sa haine. Une nuit le couvent de Capucins situé à la campagne, fut envahi par une troupe de forcenés qui brisèrent les portes, pénétrèrent dans l'intérieur et massacrèrent tout ce qu'ils rencontrèrent. Les religieux fuyaient poursuivis d'une pièce à l'autre. Le P. Thomas et un de ses frères montèrent sur les toits. Les brigands les suivaient; il n'y avait pas de temps à perdre; le P. Thomas se lança dans l'espace et fut assez heureux pour ne pas se tuer dans sa chute, ni même se blesser. Son compagnon, moins hardi, fut assassiné à l'instant. Pour lui, grâce à l'épaisseur des ténèbres, il ne fut pas atteint par les coups de feu tirés sur lui. Il s'éloigna avec précipitation, mais il n'émigra point, et pendant tout le temps de l'o-

(1) *In prostratis fratribus et nos prostravit affectus. (Ib.)*

(2) *Archiv. de l'Archevêché d'Avignon.*

rage, il se cacha dans différentes retraites à Beaucaire, Orange, Caderousse et surtout à Camaret dont il fut nommé curé après la Révolution. C'est lui qui par un trait de hardiesse inouïe, pendant que le tribunal révolutionnaire d'Orange fonctionnait dans l'église des PP. de St-Jean, se tenait caché dans une maison voisine, et donnait l'absolution aux victimes qu'il voyait d'une fenêtre aller à l'échafaud ; elles étaient averties, et elles se recueillaient pour recevoir cette dernière faveur. Il fit beaucoup de missions depuis 1804 jusqu'en 1807. La plus célèbre est celle qu'il donna à Avignon (1807) dans la paroisse des Carmes, et à la suite de laquelle il fit ériger la belle Croix, à la Carréterie, sur l'emplacement même qu'avait occupé avant la Révolution, la Croix érigée en 1448, en mémoire de l'extinction du grand schisme d'Occident. Les républicains l'avaient renversée et se proposaient d'élever à sa place un monument en haine de la royauté : le projet ne fut pas exécuté. Ils y plantèrent un arbre de la liberté qu'ils consolidèrent en jetant au pied un grand nombre de statues de saints mutilées : elles s'y trouvent encore sous le monument érigé par le P. Thomas. Ainsi la Providence permit qu'une croix destinée primitivement à perpétuer le souvenir de l'extinction du grand schisme, fût relevée une des premières après la Révolution. (1)

Ce qui se passait à Avignon arriva dans le plus grand nombre des paroisses du diocèse, et pendant quatre ans les missions ne cessèrent d'avoir lieu. L'Église reparaissait ainsi plus brillante et plus belle, et l'orage, loin de la renverser, n'avait fait que la purifier et la raffermir. Tout ce qui n'était pas solide dans la foi, tout ce qui était taré pour les mœurs avait été emporté par la violence de la persécution, et maintenant on la revoyait pleine de vigueur et revêtue de cette jeunesse éternelle que lui a promis son céleste Époux. La paix lui était rendue, et ce que les hommes de peu de foi regardaient comme très-difficile, et les incrédules et les impies comme impossible, se trouvait accompli par un de ces coups de la Providence que l'on ne saurait méconnaître. Le jour brillait après les ténèbres, et les vœux de tous les gens de bien se réalisaient. (2) Sans doute les prêtres

(1) *Réponse à Victor Augier, en 1815.*

(2) *Pax ecce, dilectissimi Fratres, Ecclesiæ reddita est, quod difficile nuper incre-*

préposés aux paroisses n'étaient pas tous sans reproches. Quelques-uns furent soupçonnés pour la doctrine et d'autres avaient prêté le serment. Il était difficile qu'il en fût autrement sous l'administration de Monseigneur Périer. Cependant tous les assermentés se rétractèrent, et les doutes, s'il en resta, sur la sincérité de quelques-uns, n'atteignirent que ceux qui approchaient la personne du prélat. Tout le reste fut sincère dans son repentir et montra qu'il avait péché plutôt par faiblesse que par malice. Les principales paroisses, sauf St-Agricol et Orange, avaient été pourvues de dignes pasteurs. Nous avons vu avec quel empressement furent reçus M. Beauchamp à Apt et M. de Crousnilhon à Cavaillon. Dans cette dernière ville, les prêtres avaient d'abord exercé le saint ministère dans la chapelle de l'Hôpital dédiée à Sainte Marthe, et ensuite dans celle de St-Benoît. Les offices se faisaient dans le chœur des Religieuses où il y avait des stalles fort belles : M. de Rostan et de Crousnilhon présidaient. C'est là que les prêtres assermentés firent publiquement leur abjuration à genoux et un cierge à la main. Plus tard, la Cathédrale fut rendue au culte, et c'est au P. Granon que l'on est redevable de ce bienfait. M. de Crousnilhon fut nommé curé, et M. de Rostan doyen des cantons de Cavaillon et de l'Isle, l'installa avec beaucoup de solennité (10 juillet 1803). Plusieurs faits jugés miraculeux raffermirent la foi des fidèles. Après avoir pris possession de la Cathédrale, les prêtres n'eurent rien de plus empressé que de tirer du tombeau dans lequel on l'avait renfermé et muré, le corps de Saint Benoît, chevalier romain, martyr, et de le transporter de l'église des Bénédictines à la Cathédrale. Un ouvrier employé aux travaux de déblayement, se permit à l'égard du saint quelques paroles de plaisanterie peu convenables. (2) A peine les eût-il proférées que ses membres s'engourdirent, et qu'il se trouva paralysé. On fut obligé de le porter dans son lit, et pendant les sept ans qu'il vécut encore, il ne cessa d'exhorter les personnes qui venaient le voir, de profiter de son

dulis, ac perfidis impossibile videbatur, ope atque ultione divina securitas nostra reparata est.... post longæ noctis horribilem tetramque caliginem dominica luce radiatus mundus eluxit. (S. Cyprian. de Lapsis. 1.)

(2) Cet ouvrier qui était maçon, dit au Saint : « Lève-toi, Benoît ; c'est assez dormir, cède-moi ta place, je vais la prendre. » *(Mém. sur Cavaill.)*

aple, et de ne jamais prononcer des paroles injurieuses aux s. (1) Ainsi le ciel raffermissait par des prodiges la foi des les ébranlée par la tourmente révolutionnaire. Partout les es étaient rendues au culte ; les prêtres, revenus de l'émi-ion, reprenaient l'exercice public de leur ministère. Les isses s'organisaient, et les anciennes institutions commen-nt à reparaître.

s religieuses hospitalières de St-Joseph furent les premiè-à reprendre leurs fonctions auprès des malades (1804) ; l'o-n'avait fait qu'épurer leur zèle, et après onze ans d'ab-e on les vit revenir avec le même dévouement. La charité e résumé de la loi, elle fait pratiquer toutes les ver-it mène par une voie rapide à la plus haute perfection. Ce cipe, base de toute congrégation religieuse, est celui qu'em-sent d'une manière toute particulière les Dames de St-Joseph.

Un fait analogue arriva à Cavaillon dans la même église, en 1821. Voici com-nous le trouvons raconté : « En entrant dans l'église de St-Benoît, on voit he, une statue en pierre représentant Saint Joseph qui tient l'Enfant Jé-ns ses bras. Cette statue n'a pas toujours été à cette place ; les Pénitents l'y mirent lorsqu'ils quittèrent l'ancienne église des Capucins. Un confrère rit un orteil qui faisait saillie au mur. Il en avertit le Recteur et les an-confrères qui évoquant leurs souvenirs, se rappelèrent que du temps des cins, une statue de St Joseph était en cet endroit. En effet, elle s'y trouvait e et on l'avait murée en place, aux jours mauvais. Les maçons appelés, en-ent le ciment et les plâtras. A peine le Saint Patriarche fut-il mis à décou-qu'un d'entre eux lui adressa ces paroles peu respectueuses : « Camarade, tu es maigri pour être resté si longtemps sans manger. » Aussitôt il fut frappé de ur, il perdit la voix, ses regards demeurèrent fixes et ses traits immobiles. Il plusieurs mois dans cet état déplorable, ressemblant plutôt à une statue un homme vivant. Enfin Dieu lui rendit la santé pour le récompenser, sans é, de la dévotion qu'il avait eue pendant plusieurs années, de porter nu-, le Christ des Pénitents à la procession, même en montant à la chapelle de sques. »

« Le couvent des Doctrinaires à Cavaillon se trouvait à côté de l'ancien cime-. La chapelle devenue propriété particulière, servait de salle de danse, et par une inconvenance inouïe, on y avait laissé des statues d'anges et de s. Deux filles apercevant quelques-unes de ces figures moins bien sculptées les autres, se mirent à leur faire des grimaces en dansant. A l'instant elles rent folles, et pendant un an environ elles dansaient et grimaçaient conti-llement et malgré elles. Elles guérirent enfin grâce aux prières de leurs pa-s. M. Cheylan, vicaire de la paroisse et directeur de la Congrégation, citait ent ce fait dans les instructions qu'il adressait aux jeunes personnes pour les urner de la danse. *(Mémoires inédits sur Cavaillon.)*

L'exercice continuel de la charité envers les pauvres de Jésus-Christ, fait leur occupation ordinaire. Elles reçoivent pour premier enseignement que cette congrégation est érigée afin que les personnes qui la composent, unies dans un même esprit, travaillent à procurer la gloire de Dieu en soulageant les malades pauvres, et en exerçant envers eux toutes les œuvres de miséricorde spirituelle et corporelle, sans autre intérêt que celui du pur amour de Dieu et de la charité envers le prochain (1). Les religieuses de cet institut s'efforcent d'acquérir les qualités qui rendent une société aimable et vertueuse. L'esprit qui les anime est celui de la sainte liberté des enfants de Dieu qui rend l'âme attentive à veiller sur soi-même, fidèle à ses devoirs, pure en sa vie, simple en ses intentions, douce en sa conversation, cordialement unie à ses sœurs, charitable envers les malades, constante dans les accidents et désireuse de tout ce qui peut la rendre agréable au céleste Époux à qui elle s'est dévouée. Cet esprit que leur inspira leur saint fondateur, ces Dames l'ont conservé avec soin, et elles s'efforcent de le perfectionner en elles et de le transmettre avec fidélité, en sorte que l'Ordre est aussi florissant maintenant qu'aux jours de son institution première.

Sœur Marie Rainaud était supérieure lorsque les Dames de St-Joseph furent obligées de sortir de leur couvent et de s'éloigner de leurs malades (1793). Elle était née à Courthézon, devint orpheline de bonne heure et se consacra à Dieu. De grandes maladies l'éprouvèrent; elle les supporta avec patience, et ce fut sans doute pour l'en récompenser que le Seigneur voulut la guérir d'une manière extraordinaire. Un rhumatisme l'obligeait à marcher avec des potences. Tous les secours de l'art lui avaient été inutilement prodigués, on la croyait infirme pour sa vie entière. Elle s'en consolait avec notre divin Maître reposant dans les saints tabernacles à qui elle faisait de longues et fréquentes visites, se dédommageant ainsi de ce qu'elle ne pouvait aller dans les salles servir les malades. « Après deux ans d'épreuves, portent les Mémoires que nous avons sous les yeux, la veille de la Noël, elle était dans une petite cellule donnant dans la Chapelle,

(1) *Constitutions des Religieuses de St-Joseph. Art.* IV.

s'entretenant avec son bien-aimé. Nos sœurs se réunissaient au son de la cloche pour dire l'office; on la vit paraître d'une petite porte du chœur, marchant sans potence ni rien qui la soutînt. Elle se joignit à ses sœurs, récita l'office, entendit la messe, fit la sainte communion, aussi libre dans ses mouvements que si elle n'avait jamais été malade » (1). Cette apparition subite fit un effet extraordinaire ; toutes les religieuses en furent dans l'admiration. La supérieure, guidée par l'esprit de Dieu, défendit absolument qu'on parlât de rien à la malade de peur de lui faire de la peine, car elle connaissait sa profonde humilité. La sœur Rainaud se retira dans sa famille pendant la Révolution, et tomba dans un affaissement moral tel qu'elle était réduite à l'état d'enfance lorsque ses sœurs rétablies dans leur Couvent la réclamèrent. Leurs soins affectueux la ramenèrent presque à son état normal, mais bientôt elles eurent la douleur de la perdre: elle mourut en 1808.

La première religieuse de chœur que ces Dames reçurent (1804) après leur rentrée à l'hôpital était de Sérignan. Elle invita à sa prise d'habit Mademoiselle Rosalie Deloye qui était entrée à l'âge de dix-huit ans, avant la Révolution, au couvent du St-Sacrement de Bollène. Un an et demi après, ses parents l'obligèrent d'en sortir à cause des circonstances. Elle en eut toujours du regret, « parce qu'elle aurait suivi, disait-elle, ses deux tantes qui eurent le bonheur de recevoir la couronne du martyre à Orange » (2). Une couronne non moins belle lui était réservée; elle entra au couvent de l'hôpital, à l'âge de 35 ans, et devint ainsi victime de la charité.

Les Dames de l'hôpital avaient été obligées de sortir de leur couvent (1793) parce qu'elles avaient refusé de prêter serment à la constitution civile du clergé. On leur laissa la liberté de se retirer où il leur plairait. La plupart retournèrent dans leurs familles. Deux seulement, Madame Eyroux (Marie) et Madame Ourson (Claudine) allèrent demander un asile à leurs sœurs de Nîmes qui les reçurent avec beaucoup de charité. Après dix ans de séjour dans cette maison, elles se rendirent à l'invitation des administrateurs de l'hôpital d'Avignon, et en même temps qu'elles ré-

(1) *Archives des Religieuses de St-Joseph d'Avignon.*

(2) *Archives. Ibid.*

tablissaient l'ordre dans ce vaste établissement, elles réunissaient celles de leurs sœurs qui avaient échappé à l'orage sans négliger même celles dont les infirmités ne leur permettait pas d'espérer beaucoup de secours. De ce nombre était sœur Anne Roussillon. Son moral était tellement affaibli qu'elle se trouvait dans un état complet d'enfance, excepté lorsqu'elle voulait participer aux saints mystères. « Il semblait, disent les Mémoires de l'Ordre, que Dieu la favorisait alors de la plus précieuse faveur, en lui faisant sentir le prix d'un si inestimable bienfait. Dans sa dernière maladie, son affaiblissement était tel que nous craignions qu'elle ne pût recevoir le saint Viatique ; notre respectable Mère lui demanda si elle ne voulait pas s'unir à son céleste Époux. A ces mots, elle se réveilla comme d'un profond sommeil, et dit avec beaucoup de calme qu'elle n'avait point d'autre désir. Aussitôt elle se prépara à recevoir dans son cœur Celui qui, deux jours après, nous en avons la confiance, la reçut dans son saint paradis » (1). Ses parents l'avaient placée à l'âge de sept ans dans le monastère, afin de la soustraire aux dangers du monde.

Le même motif avait engagé ceux de Mme Guintrandy (Félicité) à la conduire dans cette maison, à l'âge de quatre ans. Chaste colombe, elle fut enfermée dans l'arche de la religion et le Seigneur la choisit pour son épouse avant même qu'elle fût en âge de sentir le prix d'un si grand bienfait. Lorsque sa raison se développa, elle se hâta de ratifier ce choix par sa fidélité à correspondre à la grâce; les Ursulines avaient reçu ce précieux trésor et le cultivaient avec soin ; elles espéraient le conserver dans leur Ordre : le Seigneur en avait autrement disposé. La propre sœur de Mme Guintrandy qui était Ursuline ne put jamais la retenir. Elle rompit les liens de la chair et du sang, et elle se rendit dans la maison où elle croyait que Dieu l'appelait. C'était au monastère des religieuses de Notre-Dame dites les Jésuitesses. On la destina à l'instruction. L'étendue de ses connaissances, la douceur de son caractère, tout la rendait propre à cet emploi. Elle y fit des prodiges, mais ce n'était point le lieu où Dieu la voulait. Après avoir édifié cette maison pendant

(1) *Archiv. des Relig. hospit. de St-Joseph d'Avig.*

dix ans, la Révolution l'obligea d'en sortir. Elle se réunit à sa sœur qu'elle avait si généreusement quittée pour suivre la voix de Dieu. Elles édifiaient l'une et l'autre le monde au milieu duquel l'orage les avait jetées, mais elles ne cessaient de soupirer après la solitude. Colombes pures, elles ne trouvaient pas où poser le pied sur cette terre couverte de tant d'iniquités. Il leur tardait de revenir à l'arche. A peine virent-elles les Dames de St-Joseph se rétablir, qu'elles leur demandèrent un asile. Elles furent reçues avec bonheur, et pendant bien des années ces anges de la terre se consumèrent en soins et en veilles auprès des membres souffrants de Jésus-Christ. Nous n'en finirions pas si nous voulions raconter tout le bien que les Religieuses de St-Joseph ne cessent d'opérer : il n'est pas étonnant que la population d'Avignon leur soit si dévouée (1).

Celle de l'Isle ne l'est pas moins aux religieuses du même Ordre qui desservent l'Hôpital de la même ville. Le service religieux fut interrompu à l'époque de la Révolution (1793). On vendit une partie du monastère, et l'on permit seulement à quelques sœurs anciennes de continuer à donner leurs soins aux malades, mais comme séculières. Cet état de choses se prolongea, la dernière sœur mourut (1821), et laissa le soin de l'Hôpital à deux filles pieuses qu'elle avait formées. Enfin les administrateurs de cet établissement (1825), poussés par l'autorité ecclésiastique, demandèrent des Dames de St-Joseph, et la sœur Ourson alla avec deux autres religieuses (2) faire cette fondation. Elle ne s'y fixa point, mais après avoir mis de l'ordre dans cette maison et y avoir établi une supérieure, elle revint à Avignon où sa présence était nécessaire.

Les Religieuses hospitalières de Carpentras furent rétablies à peu près à la même époque. Elles n'avaient quitté qu'à regret

(1) Ce dévoûment parut surtout en 1845, lorsque une administration tracassière les obligea de sortir de leur monastère. Toute la population avignonaise les accompagna dans le lieu de leur exil, et ne cessa, pendant les quatre ans qu'il dura, de leur prodiguer tous les témoignages de l'estime et de l'affection la plus sincère. Leur retour auprès des malades en 1849 fut un véritable triomphe. Napoléon III ne pouvait rien faire de plus agréable au peuple d'Avignon qu'en témoignant de sa sympathie envers les Religieuses, qu'il rétablit dans leur monastère (1852.)

(2) Une de ces Religieuses vit encore ; c'est d'elle que nous tenons ces détails.

le chevet des malades. Cinq d'entre elles, plus vivement inquiétées par les agents de la Révolution, se retirèrent à différentes époques (1791—1793) et se réfugièrent dans leurs familles. Enfin le 8 mars 1793, elles sortirent au nombre de vingt-cinq, à la suite de leur vénérable supérieure, Marie-Thérèse Barret, âgée de 63 ans. Elles préférèrent s'exposer à toute sorte de privations et de souffrances plutôt que de prêter serment à la constitution civile du clergé. On ne cessa de les poursuivre. Quatre d'entre elles furent saisies et jetées dans les prisons d'Orange. C'étaient les sœurs Devillario, de Bernardi, Thérèse et Jeanne Gaudibert; rendues à la liberté à la suite du 9 thermidor, cette communauté de souffrances les unit plus étroitement; elles vécurent sous le même toit et ne cessèrent de s'employer aux bonnes œuvres qui répondaient le mieux à leur vocation: le soin des malades et l'éducation des jeunes personnes. Pendant 25 ans elles ne cessèrent de soupirer après le bonheur de rentrer dans leur ancien monastère. Au mois de mars 1816, des négociations furent entamées: il ne fallut pas moins de deux ans pour les conduire à bonne fin, malgré les puissantes influences qu'on avait employées. Enfin le 29 septembre 1818, les religieuses Augustines prirent solennellement possession de leur ancien monastère, et recommencèrent auprès des malades pauvres cette vie de dévouement et d'abnégation que la religion seule peut inspirer.

Cependant les allures extra-canoniques qu'affectait Monseigneur Périer produisaient un effet directement opposé à ses desseins, et au lieu de lui concilier l'estime et l'affection de ses diocésains, éloignaient de lui l'une et l'autre. Les prêtres à qui il donnait sa confiance, n'osaient se servir des pouvoirs illimités qu'il prétendait leur communiquer, avant d'avoir fait régulariser leur mandat à Rome. Le premier que nous voyons prendre cette sage mesure fut l'abbé d'Ornac de St-Marcel, doyen d'Uzès. (1) Nous avons sous les yeux la supplique que l'abbé Collet, nommé grand vicaire à la place de M. de Rochemore (2), adressait à Rome.

(1) M. de Rochemore, mort le 10 novembre 1819, appartenant à une famille honorable de Nîmes, avait fait son Séminaire à St-Sulpice et refusa d'être évêque de Montpellier. Sa vie a été écrite par une femme de beaucoup d'esprit.

(2) *Correspondance de l'abbé Collet.*

n'était pas peu inquiet dans cette capitale de l'univers catholique sur la conduite de l'évêque d'Avignon, et dans la lettre par laquelle on accordait des pouvoirs à l'abbé de St-Marcel, on lui disait de voir le nouveau grand vicaire et de lui insinuer de recourir au Siége Apostolique et de solliciter les pouvoirs extraordinaires (1) accordés aux évêques de France qui en avaient fait la demande. (2) M. Collet regarda comme un devoir rigoureux de se conformer aux intentions du Souverain Pontife, et du moment qu'il fut nommé grand vicaire, longtemps avant que le ministre l'agréât et que l'évêque l'installât, il sollicita et reçut de la sacrée Pénitencerie le pouvoir de dispenser de tous les empêchements contenus dans les lettres de provision de grand vicaire données par Monseigneur Périer (3). Un début si prudent lui mérita la confiance de tous les prêtres du diocèse, qui ne cessèrent de voir en lui l'homme de la Providence, destiné à soutenir et à consoler l'Église d'Avignon dans des temps si difficiles. M. Collet justifia ces espérances. Né à Avignon (1746) d'une famille honorable qui avait donné des magistrats et des militaires distingués, il avait eu pour diriger ses études les Jésuites, ces maîtres habiles à former la jeunesse qui ont toujours allié le goût des bonnes lettres l'exercice des vertus chrétiennes. Ses brillants succès littéraires furent suivis de succès encore plus grands en théologie. Il reçut les Ordres sacrés, fut nommé (1777) coadjuteur de l'abbé de Véras, chanoine de St-Pierre, puis au même titre (1781) au Chapitre de la Métropole, et après avoir été coadjuteur de son oncle Joseph Collet, il fut nommé (1786) chanoine en titre et succéda à l'abbé de Pontevès. Il fut un des dix membres du Chapitre qui pendant plus de deux heures résistèrent à la force armée et refusèrent de faire un acte schismatique en nommant un grand vicaire capi-

(1) *Si vicarius generalis qui tam bene sentiat, adsit in diœcesi, illum prudenter moneat ut et recursum ad Sedem Apostolicam habeat, et facultatem dispensandi super impedimentis pro quibus Sedes Apostolica Ordinariis Galliarum illud petentibus Indultum concedere solet, consequi possit. (Ib.)*

(2) L'Indult dont il est ici question fut accordé par Rome à tous les évêques de France qui en firent la demande. Il renfermait des pouvoirs très-étendus, nécessaires alors vu le malheur des temps.

(3) Les pouvoirs extraordinaires obtenus de Rome par M. Collet sont datés du mai 1810. Il fut installé le 16 mai 1811. *(Archiv. de l'Archev.)*

tulaire. Après la Révolution, la cure de Bonnieux lui fut confiée (1803) ; c'est là que M. Périer vint le prendre pour en faire son grand vicaire. Sans doute l'influence de son frère alors président du tribunal d'Avignon, ne fut pas étrangère à cette nomination, et l'évêque qui cherchait toutes les occasions d'être agréable au gouvernement, fut bien aise de faire plaisir à ce magistrat. Mais cette circonstance ne fit que donner un nouvel éclat à ses qualités personnelles. Pendant tout le temps de son grand vicariat, il eut la confiance et l'estime du clergé ; c'est à lui qu'on s'adressait de préférence lorsqu'il s'agissait d'affaires délicates ou de dispenses de Rome, ainsi que le prouve sa volumineuse correspondance que nous avons sous les yeux. Un seul mot suffit pour faire connaître son mérite : il fut continuellement uni à M. Sollier.

Ces deux hommes continuèrent à Avignon les relations qu'ils avaient établies à Apt, car lorsque M. Collet fut appelé pour être grand vicaire, M. Sollier était déjà supérieur du Grand Séminaire, et employait pour le bien du diocèse les talents remarquables que Dieu lui avait donnés pour l'enseignement. Les gens de bien s'en réjouissaient, et les bons prêtres applaudissaient à ses succès. Le besoin d'instruction se faisait vivement sentir à cette époque ; les troubles de la Révolution n'avaient pas permis de cultiver les sciences, et la guerre depuis dix ans absorbait tous les hommes d'élite. M. Sollier, à son retour de l'exil, fut le premier qui ouvrit dans nos pays une maison d'éducation. Le collége d'Apt devint bientôt célèbre. Avant de s'engager dans cette entreprise, il consulta son ancien supérieur, M. Roux, qui faisait de vains efforts à Avignon pour réorganiser le Grand Séminaire fermé depuis le commencement des troubles. Soutenu par ses conseils, M. Sollier s'adjoignit quelques pieux ecclésiastiques éprouvés comme lui par la persécution, et vit accourir la jeunesse de tous les environs. Il recueillit bientôt le fruit de ses peines ; parmi les jeunes gens qu'il forma, plusieurs se distinguèrent dans le monde et un plus grand nombre servit utilement l'Église. Tous gardèrent pour lui l'estime et l'affection dues à un maître habile et vertueux. Il était difficile qu'il en fût autrement ; M. Sollier aimait ses élèves et ne reculait devant aucun sacrifice lorsqu'il s'agissait de leurs progrès. Il leur dicta les cahiers de philosophie

qu'il avait composés en Italie. Cet ouvrage n'eut pas de plus grande publicité. Il n'en fut pas de même pour ses deux traités de mathématiques; il les fit imprimer et le public les reçut avec applaudissement. Depuis dix ans, M. Sollier dirigeait le collége d'Apt, lorsqu'il fut appelé pour être supérieur du Grand Séminaire. La position n'était pas sans difficultés; les circonstances où se trouvait le diocèse d'Avignon en créaient de toutes particulières. Le Concordat de 1801 autorisait les évêques à ouvrir un séminaire afin de pourvoir aux besoins de leurs diocèses. Monseigneur Périer, vieux Oratorien, n'aimait pas ces établissements. Il fut un des derniers évêques de France à relever le sien. Il fallut même un ordre du gouvernement pour le déterminer. On le conçoit, les prêtres qui l'entouraient n'avaient pas la confiance du clergé; il le savait, et il craignait de ne pas réussir s'il leur confiait la direction d'une œuvre qu'il ne voulait pas absolument remettre entre les mains de M. Roux, dernier supérieur de St-Charles et administrateur du diocèse pendant les troubles. Ce vertueux prêtre s'était empressé de revenir à Avignon dès que les circonstances le lui avaient permis. Il ne cessait de solliciter le rétablissement du Grand Séminaire; mais il ne put l'obtenir. Un abîme se trouvait entre l'évêque et lui. Enfin M. Roux mourut (1807), et l'évêque, toujours pressé par le gouvernement, ouvrit son Séminaire. Les prêtres à qui il en confia la direction inspiraient des craintes telles que personne ne se présenta. M. Périer dévora en secret l'ennui que lui causa ce mécompte, et assez prudent pour ne pas heurter de front l'opinion publique, il ferma l'établissement et continua à envoyer à Aix les jeunes gens assez courageux pour embrasser alors l'état ecclésiastique. Cependant il fallait un Séminaire; le gouvernement insistait; l'opinion publique désignait M. Sollier pour supérieur. Monseigneur Périer subit cette nomination; quelques pieux laïques, M. de Chaternet et M. de Videau surtout furent les instruments dont Dieu se servit. (1)

Le premier, né à Bonnieux, pouvait avoir vu par lui-même l'état de prospérité du collége d'Apt, et le second n'avait d'autre désir que de faire le bien et d'employer sa grande fortune en

(1) *Mémoires sur le grand Séminaire de St-Charles d'Avignon.*

bonnes œuvres. Patronné par de pareils hommes, M. Sollier fut accueilli avec les plus vives sympathies, et son entrée dans Avignon devint un triomphe pour la bonne cause. Mais de là même résultait une position délicate qui demandait non moins de tact que de fermeté; M. Sollier ne manquait ni de l'un ni de l'autre. Il profita de l'avantage de sa position pour repousser les hommes qu'on voulait lui imposer, et se réserver le choix de ses collaborateurs. Ce furent M. Turcan, son condisciple à St-Charles, le même que Pie VI avait reçu dans ses bras et appelé martyr, et M. Castelan, prêtre d'une piété exemplaire, d'une douceur admirable, simple, modeste, laborieux, qui avait émigré, et qui avait également fait son éducation à St-Charles. C'étaient les seuls que M. Sollier connut personnellement. Il avait été question de M. Marie, ancien professeur de morale à Ste-Garde, et alors dans le diocèse d'Aix; on ne pouvait mieux choisir, mais il fut impossible d'obtenir son consentement. On pensa à M. Jouvent, compatriote de ce dernier, et ancien professeur de théologie à Carpentras. Il était alors vicaire à Pernes, et il accepta. Prêtre pieux, d'une conversation agréable, d'un caractère plus aimable encore, il était les délices des séminaristes. Heureux si l'application au travail eût correspondu à ses talents! Il n'avait jamais émigré, et il ne s'était jamais écarté de la voie des bons prêtres: les honneurs de la persécution ne lui avaient pas fait défaut. Tels furent les premiers collaborateurs de M. Sollier. M. Turcan fut nommé directeur, M. Jouvent professeur de théologie morale, M. Castelan professeur de dogme; l'Écriture Sainte et l'Économat restèrent à la charge du supérieur. La philosophie fut confiée à M. Masseran élève du Séminaire d'Aix, où il s'était distingué par sa piété, son esprit ecclésiastique, ses heureuses dispositions habilement cultivées par M. Maréchal. Tout le clergé avait apprécié son mérite dans les thèses publiques que, malgré la faiblesse de sa santé, il soutint chaque année au Séminaire, dès l'âge de seize ans. Né à Nîmes, faisant alors partie du diocèse d'Avignon, engagé dans les saints Ordres, formé aux habitudes du Séminaire, il était trop capable d'enseigner pour que M. Sollier se privât de son concours. Il fut nommé professeur de philosophie, et il remplit sa chaire à la grande satisfaction des élèves. Ces choix judicieux et les bonnes

dispositions des élèves furent un grand sujet de consolation pour tout le diocèse. On n'eut plus à redouter l'esprit de secte, et l'on se rassura sur l'avenir du clergé. L'illustre cardinal Pacca informé de cet état de choses, disait en parlant d'Avignon et de Toulouse: « Dieu regarde ces pays d'un œil de miséricorde, et prépare à l'Église des jours plus sereins et plus tranquilles, puisque ayant permis au temps de sa colère que les vastes diocèses d'Avignon et de Toulouse eussent à leur tête des pasteurs entachés de schisme et d'hérésie, il n'a pas permis qu'ils empoisonnassent les sources où les jeunes lévites doivent puiser les principes de la religion et de la morale. » (1)

Le Grand Séminaire suppose l'existence du petit, les études théologiques ne venant qu'après les études littéraires. M. Sollier sentait la nécessité de cet établissement. Plusieurs ecclésiastiques venus du collége d'Apt, d'autres maisons d'éducation, ou de chez MM. les curés, désiraient entrer au Grand Séminaire, mais leurs études n'étaient pas assez avancées. On reçut tous ceux qui pouvaient faire leurs humanités. M. Turcan fut chargé de les diriger. Ainsi commença le Petit Séminaire d'Avignon qui d'abord ne forma pas une maison distincte du Grand Séminaire. Mais la Providence préparait de loin et amenait par des voies extraordinaires l'homme destiné à former cet établissement, à le diriger pendant bien des années, et à ne le quitter que pour monter sur le trône épiscopal. Monsieur de Prilly, né à Roquemaure, après avoir fait avec honneur les guerres de l'Empire, s'arrêta tout à coup au milieu de sa carrière, et, docile aux inspirations de la grâce, se consacra au ministère des autels. Ordonné prêtre, il fut nommé vicaire à St-Gilles. C'est là que M. Sollier, qui le connaissait et l'estimait, alla le demander pour lui confier la direction du petit Séminaire. Monsieur de Prilly voulut en être le fondateur. Il donna sa propre maison, et les élèves y furent installés en 1811. Plus tard cette maison fut vendue à l'Œuvre de la Grande Providence (1826), et le prix, joint aux dons des fidèles, fut employé à acheter l'ancien palais archiépiscopal qui est ainsi devenu le Petit Séminaire actuel. L'opposition n'était pas possible en présence d'un dévouement si noble et de tant de

(1) *Archiv. du grand Sémin. d'Avig.* — Pacca. *Mémoires.*

générosité. Ceux qui en avaient fait jusqu'alors, furent réduits au silence; Monseigneur Périer approuva tout. L'entente la plus cordiale ne cessa de régner entre les deux supérieurs. M. Sollier, sans rien diminuer des soins qu'il devait au Grand Séminaire, étendit toujours une partie de sa sollicitude sur le petit: il présidait aux examens subis chaque semaine par les élèves; il suivait leurs progrès et leur distribuait à propos l'éloge et le blâme; il allait même entendre les confessions d'un certain nombre d'entre eux. De son côté, Monsieur de Prilly se faisait un devoir de prendre ses conseils: ainsi s'entretenait cette heureuse harmonie, nécessaire entre deux maisons destinées à la même fin.

Ceux qui ont l'expérience des communautés savent de quelle importance est la gestion des affaires temporelles. M. Sollier s'y appliqua avec soin, et parvint, non-seulement à créer l'établissement, mais à le rendre prospère. Il commença, pour ainsi dire avec rien, et tout était à faire. Il meubla la maison et parvint même à nourrir, quoique sans ressource, un grand nombre d'ecclésiastiques pendant plusieurs années (1). Il acquit les jardins de St-Charles pour la somme de 42,000 fr., la campagne de St-Gabriel pour 25,000 fr. qu'il paya, fit pour plus de 20,000 fr. de réparations à la maison, et laissa en caisse une somme beaucoup plus forte, tant était grande la sagesse de son administration et la confiance qu'inspirait son mérite. Les directeurs toujours dignes de leur emploi par leur science et leur piété, lui témoignaient la même déférence que les séminaristes. Il les consultait pour le régime intérieur de la maison, et se réservait exclusivement le soin du temporel et les rapports extérieurs. Ils avaient moins d'autorité, leur timidité laissait quelquefois à désirer, mais ce qui aurait été un mal dans d'autres circonstances se trouvait un bien alors, vu les rapports un peu tendus avec l'évêché. Le bien des séminaristes demandait que

(1) A peine huit séminaristes payaient la pension entière; le gouvernement fournissait des fonds pour dix bourses et environ vingt demi-bourses; les aumônes des fidèles faisaient le reste. En 1813, on fut sur le point de renvoyer les élèves avant le temps, à cause de la cherté des vivres; le blé se payait 100 fr. la saumée. M. Sollier se donna tant de mouvement qu'on pût arriver à la fin sans faire aucune dette.

le supérieur seul agit; la direction du séminaire aurait souffert notablement, si quelque directeur se fût prêté à certaines mesures que plus d'une fois on essaya de prendre. Cet état de choses dura dix ans. Cette conduite fut applaudie de tout le clergé, sauf de quelques intrigants qui avaient leurs motifs pour redouter M. Sollier. Les prêtres qu'il forma lui furent constamment attachés et ne cessaient de le consulter dans les difficultés qu'ils rencontraient dans l'exercice du saint ministère. Pleins de l'esprit éminemment ecclésiastique qu'il leur avait inspiré, on vit toujours en eux de la simplicité, de la modération et fort peu d'ambition. (1) La plupart furent des modèles de vertu, de prudence, de mépris pour les vanités du monde, de zèle pour le salut des âmes. Peut-être manquaient-ils un peu de dignité dans leurs rapports, mais ce défaut, si c'en est un, vint moins de leur éducation que du milieu dans lequel ils se trouvaient. Le temps n'est plus où les hommes pleins de respect les uns pour les autres, mettaient dans leurs relations ces formes gracieuses qui plaisent tant! Nous les avons admirées dans les anciens du sacerdoce, vieux débris de la société antique qu'il nous a été donné de voir. Toutefois le clergé est encore la classe d'hommes qui se respectent le plus et qui mettent dans leurs liaisons le plus de douceur et de cordialité.

Pendant que M. Sollier et Monsieur de Prilly s'occupaient les Séminaires, M. Puy, maire d'Avignon, rappelait les Frères des Écoles Chrétiennes (1er janvier 1811) dont les services et le dévouement n'étaient pas oubliés malgré vingt ans d'absence (1792—1811). Ils ouvrirent leurs écoles. Leur noviciat (2) ne fut ré-

(1) Le grand Séminaire dirigé par M. Sollier, a donné à l'Église des archevêques, des évêques, des supérieurs de Séminaire, des professeurs de théologie, des curés distingués, des grands vicaires, des chanoines, des prédicateurs dont plusieurs se sont rendus célèbres dans la France. D'autres sont entrés en religion chez les Chartreux et chez les Jésuites. Enfin, quelques-uns sont morts dans des dispositions si saintes qu'on les a regardés comme des anges qui s'envolaient au ciel. Parmi ces derniers, on compte M. Mourard, prêtre d'une ferveur extraordinaire; M. Castanier, séminariste admirable par sa charité; il avait tant de zèle pour la sanctification de ses frères, qu'il ne cessait de se mortifier pour eux et de les édifier par une modestie évangélique.

(2) Cet établissement, placé d'abord rue des Ortolans où les Frères ont maintenant leur résidence, vient d'être transféré rue de l'Hôpital, dans l'ancien couvent des Augustins réformés.

tabli que quelques années après (octobre 1817), et depuis lors ils n'ont cessé de former de nouveaux établissements et de prospérer (1).

Cependant des événements graves se passaient en France, et la bonne pensée qui avait porté Napoléon à rétablir le culte n'avait été qu'un éclair fugitif, présage des tempêtes. Le Concordat signé de part et d'autre, posait les bases du nouveau pacte entre l'Eglise et l'État. Il fallait en régler les détails et *organiser* le clergé. Des intérêts spirituels et temporels se trouvant en présence, les deux législateurs devaient s'entendre pour la rédaction *des articles organiques* comme ils l'avaient fait pour le Concordat. Mais le pouvoir civil prétendit seul avoir ce droit et le conseiller d'État Portalis (5 avril 1802) après avoir prononcé un discours remarquable et donné lecture du Concordat au Corps Législatif qui l'adopta, fit en même temps passer une série *d'articles organiques* qui tendaient à mettre le clergé sous la dépendance absolue du gouvernement, et dont on n'avait rien dit dans les négociations préliminaires. Le Pape réclama avec vigueur contre ces additions subreptices. Avec le temps plusieurs ont été abrogées, ou expressément ou tacitement par le non-usage, mais ce qu'il en reste ne constitue pas moins des entraves. Quelques années après (14 septembre 1804), Napoléon invitait Pie VII à venir le couronner empereur; dans les circonstances, une pareille invitation devenait un ordre; il était difficile de ne pas obéir. Le Pape se rendit à Paris, fit la cérémonie et, de retour à Rome, prononça ces paroles si glorieuses pour la France catholique: « Béni soit le ciel, nous l'avons traversée au milieu d'un peuple à genoux! » Ce premier voyage fut un triomphe. Hélas! il devait bientôt être suivi d'un autre, accompli dans des conditions bien différentes. Napoléon refusa constamment de se déclarer chef de la religion en France (2), malgré les sollicita-

(1) Les Frères s'établirent à Avignon, 1811; à Carpentras, 1820; à Bollène et à Orange, 1821; à Apt, 1823; à Mazan, 1827; à Montfavet, 1835; à Sorgues, 1836; à Cavaillon et à Pernes, 1847; à Aubignan, 1845; à Valréas, 1844; à Cadenet, 1846; à Pertuis, 1847; à Morières et Sérignan, 1849; à Bedouin et à St-Saturnin, 1850; à Caromb, 1852; à Bonnieux et à La Tour-d'Aigues, 1853; à l'Isle, 1854; à Vaison, 1856; à Lauris, 1859.

(2) On le pressait un jour sur ce point; il interrompit brusquement son interlocuteur. « Assez, Monsieur, assez; voulez-vous que je me fasse crucifier? il ne

tions réitérées des philosophes, mais il voulait retenir le Pape à Paris, afin de l'avoir sous la main et de diriger les affaires de l'Église, comme il faisait celles de l'État. Il en donna quelques ouvertures au Pape avant son départ de Paris, mais Pie VII refusa les propositions les plus éblouissantes. Dès lors l'entente cessa de régner entre les deux souverains. Napoléon, ébloui par ses brillants succès, aspirait à la monarchie universelle. L'Angleterre seule lui résistait; il voulut forcer le Pape à lui fermer ses ports et à se déclarer contre elle. Sur son refus, le général Miollis (1808) entra dans Rome, l'occupa militairement, exila le Sacré Collége et ne laissa que le cardinal Pacca auprès du Pape réduit à une espèce de captivité. (1809) Bientôt Napoléon réunit les États romains à son vaste empire; la bulle d'excommunication (*Quam memoranda illa die*) fut affichée, le Pape enlevé, conduit en France, et Pacca, à Fenestrelle, où pendant trois ans il expia dans une dure prison le malheur d'avoir été fidèle à son souverain. Le Pape arrivé à Grenoble, y séjourna quelque temps et ne cessa d'être l'objet de l'empressement et de la vénération des pieux fidèles qui sans distinction d'âge, de sexe et de condition, l'entouraient d'hommages et de soins. Les grands vicaires du cardinal Fesch vinrent lui faire de sa part les offres les plus obligeantes et lui remirent des traites pour plus de cent mille francs. L'ordre arriva de partir pour Valence. Le Pape n'eut pas la consolation de voir le monument élevé à Pie VI, quelque désir qu'il en témoignât. On partit pour Avignon: à mesure qu'on avançait vers le Midi les peuples se montraient plus empressés à lui offrir leurs hommages. Ils accouraient en foule sur les bords du chemin, se mettaient à genoux aux approches du Souverain Pontife, et lui demandaient sa bénédiction. A Avignon, l'enthousiasme fut à son comble. On ne comprend pas comment le colonel Boisard eut l'idée de faire entrer le Pape en plein jour dans cette ville qui avait appartenu au Saint-Siége. Nous avons vu dans quelles circonstances elle avait passé à la France. Il y restait encore, ainsi que dans tout le Comtat, un sentiment bien vif d'attachement pour le Souverain Pontife. On a cru dans le temps que M. Boisard ignorait cette situation; cela n'est guère

faut rien moins pour la vraie religion, et après celle-là, je n'en connais point d'autre. »

possible. Comment supposer qu'aucun préfet, aucune autorité, aucun habitant du pays ne l'aient prévenu. Quoi qu'il en soit, la ville entière accourut autour de la voiture du Pape arrêtée sur la place devant le Palais Royal. La multitude saluait par des cris de joie ; quelques dames et des personnes du premier rang achetèrent à prix d'or la faculté d'approcher des portières. L'évêque se présenta, fendit la presse et repoussa les gendarmes qui voulaient l'arrêter. Un officier lui demanda s'il avait un ordre qui lui permît de parler au Souverain Pontife, il répondit qu'il n'en avait pas besoin, et que rien au monde ne pouvait l'empêcher de parler au Chef de l'Église. Il s'approcha de la portière, et il exprima en latin et avec beaucoup d'élégance au Saint Père, la joie et la douleur qu'il éprouvait en le voyant (1) dans des circonstances si pénibles, et il lui offrit une bourse pleine d'or; Pie VII refusa de l'accepter. Cette action de courage réconcilia complétement F. Périer avec ses diocésains qui auraient volontiers oublié le passé, si ce prélat avait persévéré dans cette ligne de conduite. Cependant Boisard commanda d'écarter tous ces importuns; mais les soldats, en trop petit nombre, ne pouvaient faire usage de leurs armes. Le colonel apprenant que les populations accouraient de la Provence et de tout le Comtat, et que de la rive droite du Rhône les villages se précipitaient en torrents comme à une croisade, ordonna de fermer les portes de la ville. Déjà il s'était établi des pourparlers entre la suite du Pape et la multitude. Un homme d'un aspect noble et vêtu élégamment, s'approcha de Mgr Moiraghi et lui dit: « Est-il vrai que le Pape a excommunié Napoléon? » Le prélat répondit: « Il m'est défendu de parler: » « C'est assez, » ajouta l'interlocuteur; et le mot courut dans la foule. Boisard parvint enfin à se dégager. Il tenait en main deux pistolets dont il se serait bien gardé de faire usage. La voiture partit et prit la route d'Aix, et le Pape poursuivit son pèlerinage entre les persécutions de la terre et les consolations du ciel. Savone était le terme où il devait s'arrêter; on sait les souffrances qu'il y endura. Une des plus cruelles fut de se voir séparé des cardinaux que Napoléon avait obligés de se rendre à Paris, afin de

(1) *Sanctissime Pater, te videmus cum mœrore et lætitia; omnia nostra tua sunt.*

les avoir tous sous la main et de peser sur leurs suffrages en cas de vacance du Saint-Siége.

Dans cet état de captivité et d'isolement, le Pape crut ne plus devoir accorder l'institution canonique aux sujets que l'Empereur lui présentait pour l'épiscopat. Bientôt un grand nombre d'Églises se virent privées de leurs pasteurs que la mort enlevait. Ils ne furent point remplacés, la religion se trouva en souffrance, et les peuples murmuraient. Napoléon assembla une commission ecclésiastique afin d'aviser aux moyens de se passer de Rome et de donner l'institution canonique aux évêques qu'il nommait. Le résultat de cette commission fut une lettre adressée au Pape par le cardinal Maury, qui s'était distingué à la tribune, et qui avait défendu avec tant de vigueur les droits de l'Église, mais qui soutint mal sa haute réputation lorsqu'il se trouva promu aux honneurs et aux grandes dignités. Pie VII repoussa avec vigueur les propositions des évêques qui eurent le triste courage de les lui porter. Son énergie n'embarrassa pas peu l'empereur qui voyait par là tous ses calculs en défaut. Bientôt il répudia Joséphine pour épouser Marie-Louise. Les cardinaux, en grande partie, s'abstinrent d'assister à son mariage; il en fut piqué, il leur défendit de porter l'habit rouge et les priva de leur traitement.

Cependant la commission était toujours en permanence, et le cardinal Maury se montrait un des plus hardis à la pousser dans des voies mauvaises. Tandis qu'il démentait son passé et qu'il faisait si peu d'honneur à la pourpre romaine, un autre prélat, grand orateur comme lui, sorti des derniers rangs du peuple comme lui, enfant du Comtat comme lui, combattait généreusement pour les saines doctrines, et ne craignait pas de s'exposer aux plus grands dangers. C'était Monseigneur de Boulogne, alors évêque de Troyes. Nous avons vu ses commencements et sa belle conduite pendant les jours mauvais. Il attaqua les philosophes et il ne fut pas moins ardent à repousser les prétentions des constitutionnels. Ces prélats de nouvelle fabrique, profitant d'un moment de répit donné par la Convention (1795), avaient publié des encycliques pour essayer de relever leurs Églises. Celle du 13 novembre 1795 contenait une sorte de nouveau code par lequel ils voulaient remplacer la constitution civile du clergé; des idées

bizarres s'y trouvaient mêlées à des principes sacrés. L'abbé de Boulogne en fit l'objet d'une brochure piquante, publiée sous ce titre : *Réflexions adressées aux soi-disant évêques signataires de la deuxième encyclique*. (1796) Il la fit bientôt suivre d'une *Réponse au citoyen Lecos, évêque, s'il le veut, d'Ille-et-Vilaine*. Ces écrits pleins de verve et de sel, où le raisonnement se trouvait assaisonné par d'heureuses plaisanteries révélèrent en lui un nouveau talent qui continua à briller dans les *Annales religieuses*, feuille périodique qu'il rédigea pendant plusieurs années et dont il fut souvent obligé de changer le titre à cause des poursuites de la police. Larévellière-l'Épaux, membre du Directoire, ne lui pardonna jamais d'avoir attaqué ses doctrines théophilanthropiques et ridiculisé les fêtes qu'il avait instituées. L'abbé de Boulogne fut nommé chanoine de Versailles après le Concordat et grand vicaire de la même Église. Bonaparte lui offrit l'évêché d'Acqui en Piémont, qu'il refusa, et (1807) enfin celui de Troyes. Les affaires se brouillaient avec Rome, le Pape accorda les bulles sans les formalités d'usage, et ce ne fut qu'avec peine que Napoléon les admit. Mandé à la Cour deux ans après (1 décembre 1809) pour prêcher à Notre-Dame le jour anniversaire du sacre, il le fit avec une liberté qu'on trouva trop hardie. Le Pape était captif à Savone. Le ministre des cultes (Bigot de Préameneu) écrivit au prélat pour lui demander des explications sur différentes parties de son discours : il les donna, et l'empereur parut satisfait.

Tel était Monseigneur de Boulogne, et telle était sa position vis-à-vis du gouvernement, lorsque s'ouvrit le fameux soi-disant Concile de Paris convoqué par l'Empereur pour aviser aux moyens de pourvoir aux siéges vacants, sans recourir à Rome, c'est-à-dire de se passer du Pape, qui depuis sa captivité à Savone refusait de donner des bulles aux évêques nommés par le gouvernement (9 juin 1811). Napoléon avait fait présenter à la commission ecclésiastique, toujours en permanence, des propositions entièrement subversives de l'autorité du Saint-Siége. Le cardinal Fesch, inspiré par l'abbé Emery, lui dit : « Sire, tous les évêques résisteront; vous allez faire des martyrs. » L'Empereur tressaillit, et dit à l'abbé Emery : « Qu'est-ce que le Pape? » Pour toute réponse, ce sage ecclésiastique lui mit sous les yeux ce qui était enseigné dans le catéchisme de l'Empire. « Je ne

vous conteste pas la puissance spirituelle, reprit l'Empereur; mais la puissance temporelle, c'est Charlemagne qui l'a donnée au Pape, et moi, successeur de Charlemagne, je veux la lui ôter parce qu'il ne sait pas en user, et qu'elle l'empêche d'exercer ses fonctions spirituelles. » L'abbé Emery reprit : « Votre Majesté honore le grand Bossuet; voici comment il s'exprime : « Nous savons que le Pontife Romain et l'Ordre sacerdotal ont reçu de la concession des rois, et possèdent légitimement des biens, des droits, des principautés, comme en possèdent les autres hommes, à très-bon droit. Nous savons que ces possessions, en tant que dédiées à Dieu, doivent être sacrées, et qu'on ne peut, sans commettre un sacrilége, les envahir, les ravir et les donner à des séculiers. On a concédé au Siége Apostolique la souveraineté de la ville de Rome et d'autres possessions, afin que le Saint-Siége, plus libre et plus aimé, exerçât sa puissance dans tout l'Univers. Nous en félicitons sincèrement, non-seulement le Siége Apostolique, mais encore l'Église universelle, et nous prions de tous nos vœux que, de toutes manières, *ce principat sacré* demeure sain et sauf. » (1) Napoléon rompit la conférence et dit : « L'abbé Emery a parlé comme un homme qui sait et qui possède son sujet; j'aime qu'on me parle ainsi. » Ces pourparlers n'aboutissant pas, Napoléon convoqua son Concile. Avant qu'on en fît l'ouverture, il eut l'air de consentir à ce qu'on envoyât une députation au Pape, qui, excédé par les sollicitations des prélats, finit par accorder ce qu'on lui demandait. Mais à peine furent-ils partis que, sentant la gravité d'une concession par laquelle il s'obligeait à expédier les bulles trois mois après la présentation, et que, ce délai expiré, le métropolitain aurait le droit de conférer l'institution aux suffragants, il tomba dans la plus profonde tristesse, et il pleura amèrement; poussant de profonds soupirs, et s'accusant lui-même dans les termes du plus vif repentir.

Le Concile impérial ou plutôt l'Assemblée des évêques français, s'ouvrit le 17 juin 1811. Monseigneur de Boulogne, rival de Maury pour l'éloquence, mais d'un caractère plus noble, en fit l'ouverture par un discours qui lui valut la disgrâce de

(1) *Défense de la Déclaration du Clergé.*

l'Empereur. Il était difficile qu'il en fût autrement, vu les circonstances difficiles où l'on se trouvait, et Maury disait familièrement qu'un pareil discours était un véritable *casse-cou*. Napoléon voulut le voir avant qu'il fût prononcé; on le lui porta. Il n'eut pas le temps d'en entendre la lecture et il se contenta de demander au cardinal Fesch s'il l'avait lu et s'il pouvait en répondre. Celui-ci l'ayant rassuré, remporta le discours, sans autre examen. Monseigneur de Boulogne avait lu son discours à cinq ou six prélats, et sur leur avis il avait fait certaines corrections, mais une fois en chaire il se laissa emporter, et, dans le feu de l'action, il prononça les passages retranchés dans la copie présentée au cardinal Fesch. « Jamais, dit-il, nous n'oublierons tout ce que nous devons de respect et d'amour à cette Église Romaine, qui nous a engendrés à Jésus-Christ et qui nous a nourris du lait de sa doctrine; à cette Chaire auguste, que les Pères appellent la citadelle de la vérité, et à ce Chef suprême de l'épiscopat, sans lequel tout l'épiscopat se détruirait luimême et ne ferait plus que languir comme une branche séparée du tronc. Ce Siége pourra être déplacé, il ne pourra être détruit; on pourra lui ôter sa splendeur, on ne pourra pas lui ôter sa force. Partout où ce Siége sera, là tous les autres se réuniront; partout où ce Siége se transportera, là tous les catholiques le suivront, parce que partout où il se fixera, partout sera la tige de ses successeurs, le centre du gouvernement et le dépôt sacré des traditions apostoliques. » (1) Ces paroles firent une profonde impression. Napoléon en fut mécontent, mais les évêques donnèrent à Monseigneur de Boulogne un témoignage de confiance en le nommant un des quatre secrétaires du Concile, et en le choisissant quelques jours après pour faire partie de la commission chargée de répondre au message de l'Empereur. La question sérieuse, difficile, celle pour laquelle Napoléon avait réuni les prélats, était de trouver un moyen satisfaisant de suppléer aux bulles pontificales pour l'institution canonique des évêques. Celui de Nantes demanda si, dans l'extrême nécessité, on ne pourrait pas se passer de bulles. Monseigneur de Boulogne combattit cette opinion, et fut d'avis qu'on ne pourrait s'en rapporter à

(1) *Œuvres de Mgr de Boulogne*, tom. II.

a note rapportée de Savone. De longues négociations furent ntamées sur cette proposition. On menaça les évêques de la disrâce de l'Empereur, mais cela n'empêcha point que la majorité, t cette résolution l'honora, ne fût d'avis qu'il était nécessaire l'en référer au Pape par une députation nouvelle. Napoléon rrité rendit un décret (10 juillet 1811) qui prononçait la dissoluion du Concile. Les quatre évêques qui s'étaient signalés par leur ermeté furent arrêtés; parmi eux se trouvait Monseigneur de Boulogne. Nous n'entrerons point dans les détails de sa longue aptivité; il nous suffit de dire qu'il la supporta avec courage, et que la Restauration ne crut pas faire trop en l'élevant aux plus grands honneurs.

Pendant que ce prélat se rendait célèbre par la grandeur de son courage et la noblesse de ses sentiments, un autre enfant du Comtat brillait également à la cour de Napoléon, mais d'un éclat un peu différent. Fallot de Beaupré de Beaumont (Étienne-André-François-de-Paul) né à Avignon (1 avril 1750), avait été nommé (1786) évêque de Sébastopol et coadjuteur de Charles-François de Pélissier, évêque de Vaison, à qui il succéda. Il fut le dernier évêque qui occupa le siége de cette ville, supprimé par le Concordat de 1801. Lorsque les troubles commencèrent à agiter nos contrées, il cessa ses fonctions, comme ses collègues, et il se réfugia à Chambéry (1792), puis à Turin et ensuite à Nice, où il ne resta que trois semaines, l'armée républicaine étant alors à la veille de s'en emparer. Il espérait toujours pouvoir rentrer dans son diocèse. Il séjourna quelque temps à Marseille, et il fit des ordinations dans des temps assez difficiles. Il donna sa démission à l'époque du Concordat, et il s'attacha à Napoléon qui le nomma à l'évêché de Gand, où il laissa des souvenirs honorables. Il obtint entre autres choses du premier Consul que le Grand Séminaire de cette ville fût rendu à sa destination première. Peu de temps après, Napoléon le nomma évêque de Plaisance avec mission de gallicaniser le clergé de la Haute-Italie. Il travaillait activement à cette œuvre de concert avec l'abbé Maury digne de lui être associé, lorsque l'Empereur, pour le récompenser (1), le fit son chapelain et le nomma à l'archevêché de Bour-

(1) *Meritis pro talibus*, dit malicieusement dans ses Mémoires le cardinal Pacca.

ges, dont il ne put jamais obtenir les bulles, Pie VII n'en donnant plus depuis qu'il était détenu prisonnier. L'Empereur fit brusquement transférer le Pape de Savone à Fontainebleau. Fallot de Beaumont s'était acquitté avec trop de zèle de la mission qui lui avait été confiée en Italie pour ne pas être employé à Paris. La faveur dont il jouissait avait stimulé son zèle. On le savait, et il fut plusieurs fois envoyé à Fontainebleau pour tourmenter Pie VI et lui faire des propositions qu'il ne convenait pas plus au Pape d'accorder qu'à un évêque de proposer (1813). Il s'en excusa dans la suite, et il essaya de se justifier par un Mémoire publié dans l'*Ami de la Religion*. (1) Le cardinal Pacca le reproduit (2), et avoue qu'il est assez conforme à la vérité. Quoi qu'il en soit, cette action demeure comme une tache sur la mémoire de ce prélat; mais ce qui le déconsidéra tout à fait dans l'opinion publique ce fut la messe qu'il célébra au Champ de Mars, lorsque Napoléon revint de l'île d'Elbe. Sa conduite parut si étrange que la Restauration le laissa entièrement de côté. Il vécut à peu près inconnu à Paris, et l'on ne s'occupa plus de lui jusqu'à sa mort (1835), où une polémique engagée dans les journaux rappela toute l'histoire de sa vie et lui donna une triste célébrité.

Cependant les événements se précipitaient, et Napoléon vaincu en Russie plutôt par la rigueur du climat que par la force des hommes, rentrait en France suivi des débris de son armée, apportant lui-même à Paris la nouvelle de sa défaite. *La grande armée* était réduite à vingt mille hommes errants, fugitifs, sans vivres, sans vêtements, sans armes. Occupé à réparer avec son incroyable activité des désastres immenses, il sentit combien lui serait favorable une réconciliation avec le Pape. Il se rendit à Fontainebleau, et parvint à arracher à Pie VII, trahi par son entourage, excédé par la persécution, affaibli par les infirmités et par l'âge, une signature qui mettait le sceau à ses volontés. (25 janvier 1813) Le Pontife s'engageait à donner l'institution canonique aux évêques nommés, dans le délai de six mois, après lequel l'institution serait conférée par le métropolitain, ou par le plus ancien évêque suffragant. Il renonçait à la souveraineté de Rome, et s'engageait à résider où il plairait à Napoléon.

(1) *Ami de la Religion*, 1835.
(2) Pacca. *Mémoires*.

Un *Te Deum* fut chanté dans toutes les Églises de l'Empire, et les cardinaux purent reprendre les marques de leur dignité (1) et revenir auprès du Souverain Pontife. Ils le trouvèrent dans un état déplorable, pâle, courbé, amaigri, les yeux enfoncés, immobiles et presque éteints. Le cardinal Pacca, ange consolateur qui l'avait si bien soutenu aux jours de sa détresse, s'appliqua à relever son courage, et l'assura que rien n'était perdu et qu'il était facile de remédier à tout. D'après ses conseils (24 mars 1813), le Pape envoya à l'Empereur une lettre autographe dans laquelle il rétractait la concession qu'il avait faite le 25 janvier. Napoléon, furieux, fit entendre des menaces de mort contre les cardinaux fidèles; mais les événements, plus puissants que sa volonté, le dominaient de toute part et ne lui laissaient pas le temps de se livrer à de nouvelles violences. Ses aigles victorieuses étaient refoulées au cœur même de la France, et Brienne, Montereau, Montmirail, Toulouse, Champaubert, Vauchamp, Nangis, Paris, furent les derniers efforts d'une nation épuisée et d'un génie abandonné de la fortune qui tombait enseveli dans sa gloire. Le 23 janvier 1814, le Pape enlevé de Fontainebleau prenait la route d'Italie, et Napoléon repoussé dans ce même palais où Pie VI avait été si longtemps captif, apprenait qu'à Paris, par l'influence de Talleyrand son ancien ministre, les princes alliés venaient de prononcer sa déchéance. Bientôt il prenait tristement le chemin de l'exil, tandis que le Pape, poursuivant sa marche triomphale à travers les peuples qui l'entouraient de respect et d'amour, allait reprendre sa place au Vatican, et rentrait en possession de Rome et de ses États dont on avait voulu le dépouiller.

Pendant toutes ces vicissitudes, l'évêque d'Avignon n'était pas resté indifférent, et s'était entièrement associé à l'idée napoléonienne. Au commencement de son épiscopat, il mettait à la fin de ses mandements : Jean-François Périer, évêque par la miséricorde de Dieu et l'autorité du Siége Apostolique. Mais du

(1) Le cardinal Pacca, dans ses Mémoires, dont nous devons l'élégante traduction au neveu de M. l'abbé Queyras, faisant allusion à cette circonstance de l'habit rouge que Napoléon permit aux cardinaux de porter, dit: « Les Parisiens firent à cette occasion ce qu'ils appellent un calembour, et dirent: Le Pape vient de faire une chose qui a fait *rougir* les cardinaux. »

jour où le Pape refusa de fermer ses ports aux Anglais et de subir l'injuste volonté de Napoléon (1808), il modifia cette formule et supprimant le Saint-Siége, il se dit *évêque par la miséricorde de Dieu et l'autorité Apostolique*, comme si, tenant ses pouvoirs directement des Apôtres, il n'avait nullement besoin que le Souverain Pontife lui donnât la juridiction et lui assignât le diocèse sur lequel il devait l'exercer. Afin que l'on ne pût se méprendre sur le sens de cette formule, il dit dans un mandement : *Depuis que l'Esprit-Saint nous a établi pour régir et gouverner l'Église de Dieu dans les départements de Vaucluse et du Gard.* (1) Il affectionnait cette manière de parler et il y revenait sans cesse. L'affectation avec laquelle il se disait évêque de l'Église de Dieu *dans les départements de Vaucluse et du Gard*, était encore une invention des constitutionnels qui pour faire leur cour à un gouvernement impie ne craignaient pas de mentir à l'histoire et à toute l'antiquité. En effet, les Apôtres et leurs successeurs en se répandant dans le monde pour annoncer l'Évangile, n'avaient pas jeté au hasard cette semence divine, mais avaient commencé par établir dans chaque province un ou plusieurs centres d'action d'où partaient les ouvriers évangéliques pour annoncer la parole du salut, et où ils se hâtaient de revenir après leurs travaux. De là les diocèses désignés de toute antiquité par le nom de la ville où résidait l'évêque et jamais par celui de la province. C'est aux fidèles des différentes villes épiscopales que Saint Paul adresse ses Épîtres, et c'est en les désignant par le nom de ces mêmes villes que Saint Jean, dans l'Apocalypse, adresse des remontrances aux évêques de l'Asie Mineure. Mais une pareille formule avait l'air de maintenir le principe d'autorité, et cela n'allait point à ce nouvel épiscopat issu du tumulte des assemblées populaires. Monseigneur Périer, imposé au Souverain Pontife qui l'avait accepté uniquement dans la pensée d'obvier à de plus grands maux, ne l'ignorait pas, et il était bien aise de rappeler son origine dans les formules comme il maintenait son opposition pour les principes.

C'est cet esprit d'opposition, non moins que la pensée de plaire au gouvernement qui le portait à refuser aux Ordres

(1) *Musée Calvet. Recueil Requien*, 1806—1815, n° 23.

contemplatifs toute autorisation de s'établir. Mais il luttait vainement contre les désirs de l'Église et les aspirations du pays. Les Ordres religieux sont la plus belle floraison de la piété, et la gloire de l'Évangile dont ils retracent la perfection: vouloir s'y opposer, c'est prétendre arrêter la séve au printemps et empêcher qu'elle ne s'épanouisse en feuilles, en fleurs et en fruits. Du moment que l'Église jouit de la paix, les âmes d'élite appelées à une perfection plus haute que le commun des fidèles, aspirent à se séparer du monde et à s'ensevelir dans la solitude, afin de pratiquer les conseils évangéliques et de vivre uniquement pour le ciel. Vie admirable que ne pouvait comprendre un siècle entièrement plongé dans la matière. Il n'est pas étonnant que les législateurs de l'époque n'aient voulu d'Ordres religieux que ceux dont les membres rendent des services matériels à la société : le soin des malades et l'éducation de la jeunesse. Mais on ne conçoit pas qu'un évêque s'associe de cœur à cette pensée et fasse tous ses efforts pour la mettre à exécution. C'est pourtant ce qui ressort de la conduite que tint Monseigneur Périer. Mais il était difficile qu'il en vînt à bout dans un pays où l'esprit religieux était si plein de force et de vigueur. Aussi, malgré l'opposition qu'il y mit, on vit bientôt reparaître les Ordres contemplatifs.

Madame de Lafare (Madeleine-Joséphine-Henriette) ancienne religieuse du St-Sacrement, relevait son Monastère de Bollène, avec plusieurs religieuses de différents Ordres qu'elle avait réunies. Elle en fonda un second à Avignon et un troisième à Carpentras, en sorte que l'Adoration Perpétuelle compta bientôt plus de maisons que du temps du P. Antoine. Madame de Lafare, née à Luçon (18 janvier 1751), appartenait à une famille originaire d'Espagne, et fixée depuis plusieurs siècles à Carpentras. Elle passa ses premières années loin de ses parents, et montra dès lors un goût marqué pour la piété. Rappelée auprès de sa mère, et produite de bonne heure, la jeune Madeleine fut admirée, et peu s'en fallût que le monde ne lui devînt funeste. Mais Dieu lui fit voir l'écueil et lui donna la grâce de l'éviter. Elle s'éloigna des assemblées, et dès l'âge de 18 ans, elle forma le dessein de se consacrer à Dieu. Ses parents l'ayant placée dans le Monastère de la Visitation, elle se trouva en rapport avec une religieuse

favorisée de grâces extraordinaires et qui avait même le don de prophétie. On la nommait sœur Thérèse de Jésus. Un jour, en récréation, elle la regarda fixement et en même temps se trouva ravie en Dieu ; dans son extase, elle prit son crucifix, et le lui appliquant sur le cœur, elle dit : « Seigneur, liez des liens de votre amour celle pour qui vous avez été attaché sur la croix. » Puis lui adressant la parole, elle ajouta : « Vous serez un jour religieuse dans cette maison. » Elle lui laissa son crucifix, et depuis Mademoiselle de Lafare le porta toujours sur elle. Cette circonstance la frappa, elle crut que Dieu la voulait parmi les Filles de St François de Sales, mais ce n'est pas ainsi que devait s'accomplir la prophétie. (1)

Sa mère l'aimait tendrement : elle la fit sortir du monastère, dès qu'elle fut avertie de son projet, et, afin de lui inspirer plus d'éloignement pour le cloître, elle l'obligea à se parer et à paraître dans le monde. Elle en fit bientôt l'ornement. Les belles qualités qu'elle tenait de la nature, étaient relevées par sa douceur et sa modestie, vertus qui lui conciliaient l'estime et l'affection. Ses connaissances variées rendaient sa conversation des plus intéressantes. On ne pouvait se lasser de la voir et de l'entendre. Sa mère en triomphait, et rêvait pour sa fille un brillant avenir. Mais le monde ne devait être rien pour celle qui depuis longtemps avait résolu de renoncer à toutes ses espérances et à tous ses plaisirs. Elle penchait pour la Visitation, mais Dieu qui la voulait pour l'Adoration Perpétuelle, permit qu'elle fît connaissance avec les Religieuses de Bollène. Elle les voyait souvent, ses parents s'étant fixés dans cette ville ; leur conversation et leurs bons exemples faisaient beaucoup d'impression sur son cœur ; peu à peu le désir de devenir leur sœur s'empara de son âme, et, après avoir longtemps éprouvé sa vocation, elle entra dans le Monastère à l'insu de sa famille, ne voyant pas d'autre moyen d'obtenir leur consentement ; son oncle l'accompagna jusqu'à la porte et les religieuses la reçurent (26 octobre 1776). Nous ne dirons rien du désespoir de la mère, ni des combats que la fille éprouva dans son cœur, après cette grande résolution, encore moins des consolations dont elle fut comblée après s'être donnée à

(1) *Archiv. des Relig. du St-Sacrement d'Avignon. Vie de Mme de Lafare.*

Dieu. Nous aimons mieux rapporter ce que son pieux historien nous dit de la sagesse de son gouvernement lorsqu'elle fut supérieure : « Le monastère était une image du ciel et le cœur de la supérieure l'expression de celui de Dieu, renfermant en soi les cœurs de toutes les filles, comme celui de Dieu réunit ceux des élus. Qu'il faisait beau voir ces fidèles épouses de Jésus-Christ marcher à la suite de leur Mère, dans l'exacte observance de leurs saintes règles ! Elles étaient toujours dans un esprit recueilli et attentif à la présence de Dieu, allant par le monastère les yeux modestement baissés. Leur extérieur grave et respectueux annonçait que leurs désirs étaient tous dans le ciel, et le silence gardé avec tant de religion et d'exactitude montrait qu'elles conversaient continuellement avec les anges. Leur obéissance n'était pas moins admirable ; elle était aveugle, sans raisonnement et sans volonté, faisant abnégation de tout jugement propre et agissant avec la simplicité des enfants. Elles pratiquaient toutes les vertus religieuses dans un haut degré de perfection, y étant portées par l'amour que leur témoignait celle qui se trouvait à leur tête. » (1)

Après son premier triennat, on la réélut pour trois ans. Ce fut alors qu'éclata la Révolution ; Mme de Lafare avait 47 ans. Ce fut pour elle un coup bien cruel lorsqu'il fallut sortir de son monastère et se séparer de ses chères filles. Celles-ci n'éprouvaient pas moins de peine à s'éloigner de leur tendre Mère : elles ne pouvaient se résoudre à ce sacrifice, l'arrivée des religieuses de la Visitation d'Avignon, parmi lesquelles se trouvait celle dont nous avons parlé, leur en montra la nécessité. Elles se livrèrent à la volonté de Dieu, leur foi et leur confiance en ce bon Maître les soutenant dans cette rude épreuve. Madame de Lafare n'abandonna point ses religieuses sorties de leur monastère ; elle les retint auprès d'elle, les aida à vivre, travaillant de ses propres mains afin de leur procurer les choses nécessaires. Bientôt la persécution augmentant, elle fut obligée de s'enfuir de Bollène. Elle se réfugia à Pont-St-Esprit. Dieu qui la réservait pour de grandes choses, le permit de la sorte afin qu'elle échappât au supplice dans lequel périrent treize de ses filles immolées à

(1) *Archiv. des Relig. du St-Sacrement d'Avignon. Vie de Mme de Lafare.*

Orange : nous avons raconté leur martyre. Elle n'eut pas le bonheur de donner sa vie pour la foi, mais elle confessa Jésus-Christ avec courage, renfermée dans des cachots et portant des chaînes pour l'amour de ce divin Maître. Son courage ne se démentit jamais ; elle exhortait les autres religieuses compagnes de sa captivité ; elle les animait par ses discours, les soutenait par ses exemples, et s'efforçait de leur être utile tant pour le spirituel que pour le temporel. Elle gagna si bien leur confiance qu'elles la regardaient comme leur mère. C'était pour elle un nouveau motif de les fortifier contre les frayeurs causées par la disparition de celles qui allaient au martyre, et contre les clameurs des bourreaux qui menaçaient sans cesse de les jeter dans le Rhône. Le 4 août mit fin à leur terreur et leur rendit la liberté. Madame de Lafare en profita pour se retirer dans une terre de sa famille, où elle vécut dans une profonde solitude, s'occupant uniquement de Dieu et de ses exercices de piété.

Elle revint à Pont-St-Esprit lorsque les temps furent calmes, et elle ouvrit une maison d'éducation, aidée de plusieurs religieuses de différents Ordres. M. Tavernier leur servit pendant deux ans d'aumônier et de confesseur. Ce saint prêtre, né à Authèbe (16 février 1749) d'une famille respectable, reçut au baptême les noms de Pierre-Genet, et passa ses premières années dans une grande innocence sous les yeux de sa pieuse mère. Il fut envoyé à Marseille où une partie de sa famille était établie dans le commerce. Il commença ses études et montra les plus heureuses dispositions pour les sciences. Son application au travail n'altéra point sa piété. Il eut le bonheur de rencontrer des amis qui partagèrent ses goûts pour la vertu; il les voyait souvent et c'était toujours pour parler de Dieu et des moyens de s'avancer dans son service. Lorsque la nécessité le forçait de s'éloigner de Marseille, il leur écrivait, et ses lettres sont empreintes de cette piété douce et naïve qui va droit au cœur et l'élève à Dieu. Une âme si favorisée du ciel ne pouvait trouver de repos dans le monde, il lui fallait un élément plus élevé, le sacerdoce : Dieu l'y appela, lui qui le destinait au ministère apostolique. Les hommes pleins de mérite qui dirigeaient le Séminaire du Sacré-Cœur admirèrent la pureté de son âme, l'ardeur de son zèle, toutes les vertus qui font les bons prêtres. Son père qui fondait sur lui

spoir de sa maison, voulut en vain s'opposer à ses pieux des-
ins; pendant deux ans cet enfant de la grâce faisant violence à
n propre cœur, ne craignit point de lui résister. Il finit enfin
ar obtenir un consentement qui mettait le comble à ses vœux.
près avoir passé par tous les degrés de la cléricature, il fut
rdonné prêtre le 6 mars 1773 par M. du Belloy, évêque de Mar-
ille, et il se consacra à l'éducation des jeunes clercs en se fai-
ant agréger à la Congrégation des prêtres du Sacré-Cœur. Mon-
igneur de la Merlière, évêque d'Apt, (1775) s'étant adressé à
ette Congrégation pour lui confier la direction de son Sémi-
aire, M. Tavernier fut envoyé pour remplir cette charge im-
ortante: il s'en acquitta avec distinction. Ce fut alors qu'il mit
dernière main à ses traités de philosophie et de théologie, et
u'il composa son livre qui a pour titre: *La vie de Dieu seul*,
aies délices des âmes pieuses. Son âme se dilatait en l'écrivant;
n sent que les paroles coulent de source et que les sentiments
échappent du trop plein de son cœur.

Ses supérieurs, touchés de son mérite, le rappelèrent à Mar-
ille afin que son zèle s'exerçât sur un théâtre plus important. Il
ut chargé de donner des soins à quelques communautés de cette
lle. Dans celle des Bernardines se trouvait une âme très-avan-
e dans les voies de Dieu, Thérèse Doux, en religion sœur Ste-
gnès, originaire de Bollène. Dieu se communiquait souvent à
le par des révélations. M. Tavernier l'éprouva longtemps, et
aignant qu'elle ne fût victime de l'illusion, il voulut qu'elle en
crivît à N. S. P. le Pape Pie VI qui daigna lui répondre et
pprouva l'esprit qui la conduisit. Dès lors l'abbé Tavernier ré-
olut de concert avec la Mère Agnès de jeter les fondements
une nouvelle communauté religieuse sous le titre de *Dieu seul*,
dont le but était de réaliser les idées exposées dans le livre
u'il avait publié sous ce titre (1786). Il en envoya les statuts à
ome, mais l'état déplorable de la religion en France empêcha
Saint-Siége de les approuver. Toutefois Pie VI l'engagea à
ommencer. Ne pouvant le faire à Marseille où les communautés
taient trop nombreuses, il se décida pour Bollène, espérant y
rouver un certain nombre de filles qui se joindraient à la Mère
gnès et embrasseraient le nouvel institut. Ils se rendirent tous
s deux à St-Paul-trois-Châteaux; l'évêque leur donna son ap-

probation. M. le curé de Bollène vit venir l'abbé Tavernier avec plaisir et le fit nommer son vicaire; trois jeunes personnes s'unirent à la Mère Agnès et l'institut fut commencé. A peine avait-il eu le temps de prendre racine lorsque la tourmente révolutionnaire éclata.

Du reste Dieu avait d'autres desseins sur M. Tavernier; sa communauté fut l'occasion de son séjour à Bollène. Il acheta (1791) près des religieuses du St-Sacrement une petite maison. L'évêque de St-Paul mourut (1792), et le Métropolitain, Monseigneur Dulau, archevêque d'Arles, en étant informé, jeta les yeux sur M. Tavernier et le nomma pour gouverner ce diocèse, le grand vicaire capitulaire refusant de le faire. Il en écrivit à Pie VI qui adressa (28 mai 1793) un bref par lequel il nommait M. Tavernier Administrateur du diocèse de St-Paul, le siége vacant, et lui conférait tous les droits et tous les pouvoirs attachés à cette dignité. L'abbé Tavernier qui, en toute autre circonstance, aurait reculé devant le fardeau de la charge pastorale, accepta avec plaisir, et le beau mandement qu'il donna lors de sa prise de possession, justifia pleinement le choix du Saint-Père. Le clergé et les fidèles en furent consolés. Au plus fort de l'orage, il se retira sur la terre étrangère; il passa en Italie, mais ce fut pour lui moins un exil qu'un voyage. A peine se fût-il prosterné aux pieds de Pie VI et lui eût-il rendu compte du diocèse de St-Paul, qu'il se disposa à y retourner. Arrivé à Pise (1794), il adressa à ses chers enfants un beau mandement dans lequel il se plaint de ne pouvoir se trouver au milieu d'eux; il leur fait espérer que son absence ne sera pas longue. En effet, il se trouvait dans sa petite maison de Bollène en 1795. On le savait, et l'on ne s'en préoccupait point, car il était aimé de tous, même des méchants à cause de sa douceur et de sa charité. C'est de là qu'il administrait son diocèse et qu'il travaillait avec un zèle infatigable au salut des âmes, soutenant le courage des prêtres au milieu de l'orage, relevant ceux qui étaient tombés et que le repentir faisait rentrer en eux-mêmes, administrant les derniers sacrements aux malades, faisant faire la première communion aux enfants, et n'épargnant ni peines ni travaux pour venir au secours des fidèles. Dans les moments de loisirs forcés que lui imposaient les brigands, il composait de petits opuscu-

les de piété, des cantiques, des pièces de poésie en français ou en latin, car il écrivait avec une égale facilité l'une et l'autre langue; il cultivait les sciences exactes et naturelles, et surtout il composait des sermons.

Ce fut en ce temps qu'il se lia plus particulièrement avec Madame de Lafare. Il avait été en rapport avec elle avant la Révolution ; les circonstances l'obligèrent alors à lui donner des soins plus particuliers, car Madame de Lafare reprit à Pont-St-Esprit autant que possible la vie qu'elle avait menée dans le cloître. La Réserve était toujours dans sa maison, et c'était pour elle et pour ses compagnes une grande consolation. Elle revint à Bollène, à l'époque du rétablissement du culte (1802), elle trouva son monastère vendu. L'acquéreur l'avait dénaturé pour y pratiquer de petits logements qu'il louait à de pauvres gens. Ne pouvant le racheter, elle le loua, sans le jardin, y fit faire les réparations les plus urgentes, et y logea les religieuses qui l'avaient suivie. Elle n'y couchait point; chaque soir elle se retirait chez Madame sa mère pour y passer la nuit. Dès qu'elle le put, elle s'y fixa avec trois religieuses de son Ordre, et commença à former avec elles une petite communauté. Elles y vivaient en véritables religieuses, sauf la clôture et le costume religieux, s'efforçant de pratiquer toutes les vertus de leur saint état et observant exactement toutes les règles. Six mille francs qu'elle reçut de la succession d'un oncle, lui permirent d'acquérir la maison qui lui coûtait beaucoup plus ; elle compta sur la Providence pour payer le reste. Dieu lui ménageait de bien rudes épreuves.

Bollène avait une certaine importance lorsqu'elle faisait partie du diocèse de St-Paul, mais dans celui d'Avignon tel qu'il était alors, elle se trouvait entièrement éclipsée par des villes plus considérables. L'expérience nous apprend que les institutions languissent loin de l'autorité. Mme de Lafare le comprit, et persuadée d'ailleurs que son Ordre rendrait plus de services à l'Église s'il possédait une maison à Avignon, elle résolut de s'y établir dès que les circonstances seraient favorables. Elles vinrent bientôt s'offrir : des affaires l'ayant amenée dans cette ville, elle eut occasion de voir Madame Aubanel (1) et de s'entretenir avec elle.

(1) Aïeule des Messieurs Aubanel, libraires-éditeurs, à Avignon.

L'esprit de Dieu dont elle été pénétrée se révélait naturellement dans ses conversations. Madame Aubanel en fut frappée, et fit part de ses impressions à quelques-unes de ses amies. Elles virent Madame de Lafare, et persuadées qu'il serait très-avantageux pour leurs familles qu'une maison du St-Sacrement s'établit dans la ville, elles en firent la proposition à Madame de Lafare, et lui promirent les fonds nécessaires. Le premier couvent de la Visitation était en vente; Madame de Lafare l'acheta, sans consulter ses sœurs de Bollène, les circonstances ne lui ayant pas permis de le faire (23 mai 1807). Elles s'imaginèrent que leur supérieure les abandonnait. Mais elle n'oublia rien pour dissiper leur prévention, et réussit même à leur persuader de vendre la maison de Bollène pour aller se fixer à Avignon. Le bruit s'en répandit, et la ville entière s'en émut. Les magistrats s'opposèrent au départ des religieuses et offrirent des conditions avantageuses. Madame de Lafare retira les fonds qu'elle avait avancés pour racheter le couvent de Bollène, vint à Avignon où elle était déjà liée par un contrat, et commença la fondation avec deux Dames de chœur, une novice et deux converses. Plusieurs religieuses remplies de talent, se joignirent bientôt à elle et lui furent d'un grand secours. Elle aurait beaucoup désiré établir sa Communauté sous le titre du St-Sacrement, mais cela n'était pas possible, le gouvernement à cette époque repoussait les Ordres contemplatifs et n'admettait que deux sortes de religieuses: les Hospitalières pour soigner les malades et les institutrices pour faire l'éducation des jeunes filles. Les Dames de St-Vincent-de-Paul et les Ursulines avaient seules ses sympathies. Les autres n'étaient tolérées qu'à la condition de se joindre à l'une ou à l'autre de ces Congrégations. Mme de Lafare fut obligée d'ajouter le titre d'Ursulines à celui de sa communauté qui dès lors prit le nom de Communauté d'Ursulines du St-Sacrement. Le costume des religieuses fut celui des Ursulines auquel elles ajoutèrent le scapulaire noir, et même ce ne fut qu'un an après qu'elles eurent le bonheur de s'en revêtir. (1) On mit toute la diligence possible pour réparer l'Église;

(1) Mgr Périer donna à ces Religieuses le titre d'*Ursulines*, dans l'Ordonnance (1er février 1809) par laquelle il nomma provisoirement Supérieure de cette maison Madame de Lafare, et Assistante sœur Pauline Rostan. *(Archiv. de l'Archev. d'Avig. Registres* 1802—1821. *pag.* 47.*)*

ce travail dura deux mois. Pendant ce temps, les religieuses allaient entendre la messe à la paroisse des Carmes, précédées de leurs pensionnaires marchant deux à deux. Le bel ordre avec lequel cette petite communauté allait par les rues, leur maintien grave et modeste, la ferveur qui se peignait sur leur visage, tout en elles était un sujet d'édification. Enfin le 9 octobre 1807, on procéda à la bénédiction de l'église, et la cérémonie se fit avec beaucoup de pompe. Dès lors la clôture fut établie, et l'Adoration Perpétuelle fut commencée. Elle n'a plus été interrompue depuis, et nuit et jour quelque religieuse du St-Sacrement se trouve en Adoration au pied des autels, ainsi que le prescrivent les saintes règles données par le P. Antoine.

Madame de Lafare fit plusieurs voyages à Bollène; sa mère vivait encore. Mais ce qui l'attirait le plus, c'était le désir de voir ses sœurs, de suivre les progrès de cette communauté naissante, de l'aider dans ses besoins; son cœur de mère la sollicitait sans cesse, elle ne pouvait oublier qu'elle avait été supérieure de ce Monastère. Cette conduite dissipa tous les nuages et rétablit la bonne harmonie entre les deux maisons. Aussi ont-elles constamment marché dans la même voie, et on les vit prendre en même temps le costume propre de leur Ordre (février 1817), et travailler de concert à faire de nouvelles fondations.

Une religieuse du Saint Sacrement d'Avignon recevait souvent la visite d'une de ses sœurs jadis Hospitalière, habitant Carpentras. Elle voyait de loin en loin Madame de Lafare, et lui disait parfois: « Venez fonder une maison à Carpentras, vous feriez plaisir à la population; je connais un emplacement admirable pour un Couvent. » Ce discours souvent répété finit par faire impression: Madame de Lafare pria cette sœur de faire les premières démarches. Elles eurent un plein succès, et Madame de Lafare visita la maison, la trouva convenable, et les religieuses étaient sur le point de partir, lorsque certaines sœurs s'opposèrent à cette nouvelle fondation, sous prétexte qu'il valait mieux relever le Monastère de Marseille, berceau de l'Ordre. C'était le soir, et le lendemain on avait promis d'être rendues à Carpentras; Madame de Lafare se trouva dans une grande perplexité. Dieu la consola durant la nuit par une de ces faveurs extraordi-

naires qu'il n'accorde qu'aux Saints (1). Elle partit le lendemain avec la novice qui l'avait suivie de Bollène. La maison qu'on lui proposait à Carpentras, était située hors de la ville, au Levant, sur la route de Mazan; peu de réparations suffisaient pour la rendre habitable, elle avait appartenu aux capucins et elle en porte encore le nom. Madame de Lafare la trouva vaste et commode; néanmoins elle ne voulut rien terminer sans avoir consulté ses sœurs. Elle retourna à Carpentras (16 août 1817), fit l'acquisition, et deux mois après, les religieuses d'Avignon arrivant en nombre, prirent possession du nouveau Monastère. Tous les exercices religieux y furent aussitôt observés, sauf l'Adoration Perpétuelle qui ne commença que l'année suivante (1818). La Communauté d'Avignon ne cessa, pendant quelques années, de lui venir en aide, lui envoyant des religieuses pour soutenir le chœur, et chaque semaine le pain et les autres choses nécessaires (2).

Ce nouveau monastère, véritable jardin clos où l'Époux céleste se plaît parmi les lis, n'a point cessé de prospérer et de répandre ce doux parfum de piété qui fait la joie de l'Église et la gloire des maisons religieuses. La vénérable Mère (Marie) Aimée, compagne inséparable de Madame de Lafare et son soutien dans ses longs travaux, le gouverna pendant longtemps. (3) Cette sainte religieuse naquit à Bollène (1776) de parents qui sans être riches, jouissaient de cette heureuse médiocrité si favorable à la vertu. Dès l'âge de six ans elle fut confiée à l'une de ses tantes, religieuse à Romans. C'est là qu'elle ouvrit son cœur à la piété, et qu'elle posa les principes de la vie céleste qu'elle était destinée à mener. Elle revint au foyer domestique, perdit sa mère et fut obligée de faire l'éducation de ses frères et sœurs; elle remplit à leur égard tous les devoirs d'une mère, d'une manière d'autant plus admirable qu'elle n'avait que quinze ans. Son père passa à de secondes noces; un de ses oncles qui n'avait point d'enfants, reçut chez lui cette jeune famille et l'adopta. La jeune Marie ne cessa de lui témoigner sa reconnaissance; elle avait une sœur nommée Laurence, qu'elle aimait beaucoup; c'é-

(1) On peut en voir les détails dans les Archives des Religieuses du St-Sacrement d'Avignon.

(2) *Archiv. du Monastère du St-Sacrement d'Avignon.*

(3) *Archiv. du Monastère du St-Sacrement de Carpentras.*

ait pour elle une compagne et une amie. Dieu qui voulait possé-
ler son cœur sans partage, la lui enleva à l'âge de dix-neuf ans. Ce fut pour elle un coup bien terrible, mais adorant la main qui la frappait, elle se soumit sans murmure et, dès lors seule avec Dieu seul, elle aurait volontiers quitté le monde, si elle avait pu trouver un asile pour s'y réfugier. Mais les crimes avaient tellement inondé la terre que cette colombe pure ne trouvait pas où reposer le pied. Enfin Madame de Lafare parut, (1803) ce fut pour elle l'astre qui la dirigeait vers le port du salut. Elle s'attacha à cette révérende Mère, et, malgré l'opposition de sa tante qui l'aimait tendrement, elle n'hésita point à la suivre et à entrer dans la maison de Bollène où elle reçut le nom de sœur Aimée. Elle y prit l'habit, mais ce ne fut que dans la maison d'Avignon qu'elle fit ses vœux. Madame de Lafare s'appliqua avec un soin tout particulier à la former à la vertu, et c'est auprès de cette digne Mère que la sœur Aimée puisa l'amour des règles, l'esprit de foi, l'abandon à la Providence et cette haute sagesse qui l'a toujours distinguée. Madame de Lafare l'associa à tous ses travaux, et lorsque l'âge et les infirmités l'avertirent qu'il était temps de se retirer et de céder à d'autres un fardeau qu'elle ne pouvait plus porter, l'amour qu'elle avait pour la maison de Carpentras la porta à lui donner la sœur Aimée pour supérieure. La Communauté se hâta de confirmer ce choix par ses suffrages. Jusque-là, la sœur Aimée avait été assistante, et avait gouverné en l'absence de sa supérieure. Alors elle connut le poids du gouvernement, et loin de s'en laisser accabler, elle sentit son courage grandir avec ses obligations. Ses vertus brillèrent d'un plus vif éclat. Les religieuses trouvèrent constamment en elle un modèle, un appui, une mère, et ne cessèrent de l'entourer de respect et d'amour. Sa présence était pour elles une douce nécessité. Elles ne souffrirent qu'avec peine qu'elle leur fût enlevée pour un temps pour venir gouverner le Noviciat d'Avignon, et lorsqu'elle leur fut rendue, elles n'eurent point de repos qu'elles n'eussent obtenu de Grégoire XVI (1) un

(1) Le souvenir de ses vertus est si vivant parmi les Religieuses du St-Sacrement à Carpentras, que ces Dames n'ont eu qu'à prendre la plume et à épancher le trop plein de leur cœur pour dire tout ce qu'il y avait d'amour, de patience, d'humilité dans celui de leur tendre mère, lorsque leurs bonnes Sœurs d'Avignon les en ont priées.

bref en vertu duquel dérogeant aux prescriptions du Concile de Trente, elle était nommée supérieure pour tout le reste de sa vie.

Pendant que cette sainte religieuse gouvernait la maison de Carpentras, Madame de Lafare, pressée par ses sœurs, fit un voyage à Marseille dans le dessein de réformer la maison du Saint-Sacrement qui avait été le berceau de l'ordre. Les circonstances ne lui permirent pas d'y faire un long séjour, et la sœur qu'elle y laissa tomba bientôt malade. Elle y retourna pour la soigner, mais elle eut la douleur de la voir expirer sous ses yeux. De retour à Avignon, elle se renferma dans sa maison et se démit bientôt de toutes ses charges, afin de ne plus s'occuper que de son éternité. Peu de temps après, elle tomba malade, et, prévoyant que sa fin ne pouvait être éloignée, elle se fit transporter à Carpentras afin d'y mourir et d'être ensevelie dans le caveau des religieuses: cela ne souffrait aucune difficulté, le monastère se trouvant hors de la ville. Elle exprima ce désir, non qu'elle se souciât beaucoup du lieu où reposerait sa dépouille mortelle, mais parce qu'ayant beaucoup aimé ses sœurs pendant sa vie, elle ne voulait pas en être séparée après sa mort. La sœur Aimée reçut son dernier soupir, et veilla à ce que ses intentions fussent religieusement remplies. Les sœurs ont écrit sa vie: la reconnaissance et l'amour leur en ont inspiré le dessein. L'esprit de piété qui animait Madame de Lafare s'y révèle à toutes les pages. Rien n'est plus propre à faire aimer l'Ordre de l'Adoration Perpétuelle du Saint-Sacrement dont Madame de Lafare fut la seconde fondatrice.

Pendant que les religieuses du Saint-Sacrement relevaient leur maison et en fondaient de nouvelles, les Dames de St-Charles formaient plusieurs établissements dans le diocèse. C'était une nouveauté: on n'avait jamais vu dans nos pays des religieuses ayant leur maison-mère à une grande distance, faire de nombreux établissements, et vivre dans une complète dépendance, en sorte qu'au moyen d'une correspondance active, la supérieure pût les rappeler ou changer leur destination. Les Dames de St-Vincent-de-Paul avaient cette manière d'existence, mais, sauf à Orange, dans nos pays personne ne la connaissait. Cette nouveauté se trouvait selon les idées du jour où la centralisation du pouvoir faisait des progrès: il n'est pas étonnant que

et institut ait prospéré. L'abbé Demia, prêtre, né (1636) à ourg en Bresse, élève de St-Sulpice, occupant un rang distinué dans le clergé de Lyon, en fut le fondateur. Son dessein ait de faire pour les filles ce que le vénérable abbé de La Salle vait fait pour les garçons. Il procéda avec beaucoup de pruence, et réunit d'abord quelques personnes pieuses (1677) : c'était une simple congrégation. Il loua une maison, des écoles irent établies, Dieu bénit l'œuvre, (1680) et bientôt de nouveaux uccès permirent à l'institut de prendre sa forme définitive. Il a our but spécial de donner une éducation chrétienne aux filles auvres, et de les former à la crainte de Dieu et à l'amour du avail; mais il ne laisse pas que d'embrasser quantité d'autres onnes œuvres. On les appela à Avignon (1811) pour faire les coles gratuites. Bientôt on leur confia (1812) l'établissement des nsensés, l'Aumône des pauvres, le Bureau de Bienfaisance, l'École de Montfavet (1827) et enfin l'Hospice Isnard. Elles firent ssi plusieurs établissements dans le diocèse, et partout elles 'ont cessé de se distinguer par les soins intelligents qu'elles donent aux enfants, et surtout par leur habileté à leur apprendre a doctrine chrétienne.

Cependant une communauté dont le but est identique à celui s Dames de St-Charles se formait dans le diocèse d'Avignon. Ses mmencements furent pénibles, mais elle s'établit enfin, se veloppa, fit des progrès, et maintenant elle possède un grand ombre d'établissements. M. d'Hugues, curé de Piolenc avant la évolution, nommé de nouveau à la même paroisse à l'époque u rétablissement du culte, reprit les bonnes œuvres qu'il avait mmencées. L'éducation des jeunes filles et le soin des malades rent l'objet spécial de son zèle. Il réunit avec l'assentiment de utorité, quelques personnes pieuses, les fit vivre en communauté sous le titre de l'*Immaculée Conception*, et leur donna une gle qu'elles s'obligèrent à observer, le jour de St Joseph patron r Noviciat (1808), St François de Sales et Ste Françoise de antal ayant été choisis pour protecteurs de l'institut. Quelques nées après (1812), une maison fut acquise; on y construisit des lules, et la communauté prit sa véritable forme: la régularité s sœurs, leur union, leur zèle toujours guidé par l'obéissance, nt contribuait à assurer le succès de l'œuvre. M. d'Hugues mou-

rut (1813). M. Guez, son successeur, favorisa de tout son pouvoir la Communauté naissante, et parvint à lui faire bâtir une chapelle que M. Collet, vicaire général, alla bénir (6 mai 1816). Après la cérémonie, il donna l'habit religieux à tous les membres de la Communauté qui jusque-là n'étaient distinguées des personnes pieuses que par leur modestie. L'institut prit un développement plus considérable, et la maison devenant insuffisante, on acheta l'ancien château attenant à l'église paroissiale et on l'appropria à sa nouvelle destination. A peine la communauté y était installée qu'elle eut la douleur de perdre sa fondatrice, (1818) Mademoiselle Aubert, en religion Sœur des Anges, chérie de ses sœurs et estimée de la paroisse entière à cause de ses vertus ; elle avait à peine atteint l'âge de 29 ans.

Nous voudrions pouvoir donner quelques détails sur les premières fondatrices de cette Congrégation naissante ; à peine avons-nous pu recueillir quelques traits. La sœur St-Joseph (Madeleine Millet) fut toujours d'une égalité d'humeur, d'une gaîté et d'une simplicité admirables. Elle avait une dévotion tendre envers Marie, son bonheur était d'orner sa Chapelle et de parer ses autels. Cette occupation lui faisait éprouver des consolations si sensibles que souvent elle ne pouvait contenir la joie qui inondait son âme. Plus d'une fois on l'a entendue parler à la Sainte Vierge comme à sa propre mère, et lui dire avec une ingénuité d'enfant: « Votre autel est bien beau, la couronne brille sur votre tête; n'oubliez pas dans le ciel, votre pauvre petite qui est si heureuse de vous payer ce tribut de respect et d'amour. » La sœur Cœur de Marie était si charitable pour les malades, qu'elle allait les soigner à domicile, les cherchant jusqu'au fond des campagnes et dans les plus chétives demeures. Pendant trente ans la direction de l'hôpital de Piolenc lui fut confiée, et jamais son courage ne se démentit. Atteinte de cécité sur la fin de sa vie, elle ne restait pas oisive; on la trouvait toujours occupée aux travaux que lui permettait son infirmité. Elle était d'une humeur si douce et elle se montrait si reconnaissante envers ses sœurs que ce motif à défaut de tout autre aurait suffi pour les porter à lui rendre de bons offices. La sœur Angèle fut d'une patience admirable pendant la longue et cruelle maladie qui la conduisit au tombeau. Elle aimait la mortifica-

tion au point qu'elle pria sa supérieure de la laisser sans matelas et de ne lui donner pour oreiller qu'un sac de paille, cette couche pauvre et dure lui rappelant d'une manière plus sensible les souffrances du Sauveur. La sœur Victoire se faisait remarquer par une grande confiance en Dieu. A son lit de mort elle ne parlait que du ciel et du bonheur de voir Dieu. Son confesseur craignant quelque illusion, lui rappela la rigueur du jugement dernier et la fragilité humaine. Elle lui répondit : « Je ne suis qu'une pécheresse, je le sais : la justice de Dieu est sévère, mais sa miséricorde est infinie, et mon Sauveur est mort sur la croix, c'est en lui seul que j'espère. » La bonne sœur Madeleine, converse, était d'une piété douce et affectueuse. Une cruelle maladie lui racornit les membres et lui ramassa tellement le corps qu'elle ne pouvait faire le moindre mouvement. Ses souffrances étaient parfois atroces. Elle ne cessait de témoigner de la reconnaissance à ses sœurs et dans les moments de répit que lui laissait la maladie, elle s'efforçait de les dédommager et même de les égayer en leur récitant de petites pièces de vers qu'elle composait par pur instinct, les règles de cet art lui étant entièrement inconnues. Cela n'est pas rare dans nos pays où le talent de la poésie est comme naturel ; mais ce qui est surprenant c'est de voir une personne sans instruction, puiser dans la vivacité de sa foi et dans son amour pour Dieu, des sentiments rendus parfois avec un bonheur d'expression que n'auraient pas dédaigné des esprits mieux cultivés. Telle était la ferveur qui régnait alors dans cette maison. On peut voir dans les Annales de cette Congrégation les différentes phases par lesquelles elle a passé. Il nous suffit de dire qu'après s'être transférée (1836) à Carpentras et avoir fait craindre quelque temps pour son existence, elle s'est raffermie depuis que la maison-mère est établie (1843) à Avignon. L'autorité diocésaine l'a prise sous sa protection d'une manière plus spéciale. Elle se développe sous son influence, et maintenant un avenir plus prospère lui paraît assuré. (1)

(1) Les Religieuses de la Conception ont fondé des Établissements, à Carpentras, 1834 ; à Sarrians, 1835 ; à Jonquières, 1836 ; à Menerbes, 1840 ; à Monnieux, 1842 ; à Aubignan, 1843 ; à Châteauneuf-du-Pape, 1844 ; à Sault, 1845 ; à La Bastide, 1847 ; à Lauris, 1850 ; à Lourmarin, 1852 ; à Gadagne, id. ; à St-Martin, 1853 ; à Mérindol, id. ; à Althen, 1854 ; à Vedènes, 1855 ; à Cheval-Blanc, id. ; à Roussillon, 1856 ; à Sauveterre, id. ; à Robions, 1857 ; à Beau-

Après la Révolution, la ville d'Avignon manquait de maisons d'éducation; pendant longtemps elle fut réduite aux Dames de St-Eutrope. Leur congrégation fondée par quelques prêtres pieux et surtout par M. Alexandre, chanoine de St-Didier (1), était florissante, lorsqu'éclatèrent les troubles. La mère Claris, supérieure, y avait mis un excellent esprit, et les prêtres qui la gouvernaient (2) étaient parvenus par une sage économie à lui procurer une honnête aisance. Cette prospérité matérielle, loin de lui être funeste, servait puissamment à faciliter les œuvres nombreuses établies dans leur chapelle. (3) Tout s'engloutit et disparut dans l'abîme de la Révolution, et les religieuses dispersées purent à peine sauver quelques débris de leur fortune. (4) Elles étaient très-attachées à leur communauté, et lorsqu'il fallut se séparer, une d'elles disait : « Je prierai si bien Notre-Seigneur et sa Sainte Mère que je ne sortirai point. » Dieu l'exauça et, après quelques jours de maladie, la retira de ce monde et lui épargna la douleur de voir les horreurs que nous avons racontées. Le curé constitutionnel piqué de ce que ces Dames refusaient d'adhérer au schisme et de communiquer avec lui dans les choses divines, s'unissait aux brigands pour les tourmenter. Il disait un jour à une jeune sœur: « Je vous apprendrai à marcher droit. » Elle lui répondit: « Vous auriez trop à faire. » La bonne sœur était boiteuse. Une foi vive, une piété tendre, une douce gaîté, fruits d'une charité ardente, régnaient dans cette maison. Cependant l'orage augmentait, et la Mère Claris se voyant l'objet spécial des persécutions, fit ce que beaucoup de saints (5) avaient pratiqué en pareilles circonstan-

mes, 1858; au Poutet, 1859; à Velleron, id.; à Rustrel, id.: à Saze, 1860; aux Vignères, 1861.

(1) Voir plus haut, tom. II. pag. 310.

(2) Une Commission formée de prêtres nommés par l'autorité gouvernait le temporel de cet établissement. *(Archiv. des Religieuses de St-Eutrope.)*

(3) On y faisait des Retraites 1° pour la Communauté; 2° pour les Dames: 3° pour les filles, trois catéchismes de filles et une petite Congrégation. Des communions générales y avaient lieu. *(Ib.)*

(4) La Mère St-Martin, encore novice à cette époque, fut d'un très-grand secours à la Communauté. La facilité qu'elle avait d'aller et de venir lui permit de sauver quantité d'objets précieux. *(Ib.)*

(5) Saint Cyprien, durant la persécution de Dèce (251) dirigée principalement contre les évêques, se retira, d'après le conseil de ses prêtres, et se tint caché jusqu'à ce que la paix fût rendue à l'Église. Du fond de sa retraite, il adressa aux

cès, et persuadée que son absence serait avantageuse à ses sœurs, ou du moins rendrait la persécution moins violente, résolut de se cacher, et se retira à Villeneuve (1793). Elle n'y resta pas longtemps. On la saisit, on la mit en reclusion (1), et l'on se proposait de la faire partir pour Orange lorsque le 4 août arriva. A peine eut-elle recouvré la liberté qu'elle s'empressa de réunir ses sœurs dispersées par l'orage, et retirées la plupart dans leurs familles. Elles se hâtèrent de se rendre auprès de leur supérieure : les Mères Gabriel et St-Martin furent les premières. M. de Vidaud mit à leur disposition une petite maison attenante à la sienne, mais ayant une entrée différente. (2) Là, sous un habit séculier, ces trois épouses de Jésus-Christ dans le dessein de faire revivre leur communauté, réunirent quelques enfants, et, sous prétexte de leur apprendre à travailler, elles les instruisaient des éléments de la doctrine chrétienne et les formaient à la vertu. Un travail incessant et quelques débris sauvés du naufrage, leur permirent d'acquérir une partie des dépendances de l'hôtel Crillon. (3) Elles allèrent y habiter (1806), et la Mère Vissac se joignit à elles : c'est là qu'elles se trouvent encore. Leur maison fut la première ouverte à l'instruction des jeunes filles. Les familles les plus respectables de la ville et des environs se hâtèrent de leur confier leurs enfants. Le désir de se rendre utiles porta ces Dames à sortir de leurs habitudes et à accepter même des pensionnaires appartenant aux classes élevées de la société. Mais il leur tardait de rentrer dans l'humilité de leur vocation, de consacrer leurs soins aux classes moyennes et de faire le bien sans éclat. C'est ce qui les porta, dès que les circonstances le leur permirent, à éloigner doucement ces grandes familles, et même à refuser la direction des classes gratuites que la ville leur offrait. (4) Sagesse admirable que le monde

confesseurs ces lettres magnifiques qui feront à jamais la consolation de l'Église en pareilles circonstances.

(1) Dans l'hôtel d'Honorati, changé en maison de reclusion pour les femmes.

(2) Elle fut plus tard occupée par la Mère Marchand, Carmélite.

(3) On pressait la Mère Claris d'acheter la partie de l'hôtel Crillon attenante : elle n'osa le faire de peur d'engager et de compromettre l'avenir de sa Communauté. *(Archiv. de St-Eutrope.)*

(4) M. Puy, maire d'Avignon, fit cette offre à la Mère Claris.

ne comprend point, mais que les saints ont bien connue. (1) La Mère Claris uniquement attentive à marcher sur leurs traces, n'aspirait qu'à mourir au monde et à mener une vie cachée avec Jésus-Christ en Dieu. C'est dans cette voie qu'elle dirigea sa communauté jusqu'à sa mort arrivée en 1812. La Mère Vissac lui succéda (2), et la Mère St-Martin vint après. Sous ces deux supérieures la maison de St-Eutrope revint à ses traditions primitives (3), et n'a cessé de persévérer dans la voie humble et modeste que ses fondateurs lui ont tracée.

Telle étant la vocation des Dames de St-Eutrope : on conçoit l'empressement avec lequel les classes élevées accueillirent les

(1) La Communauté de St-Eutrope a cela de commun avec celle de St-Philippe-de-Néri à Rome, d'être unique.

(2) La Mère Vissac était née à Tavel (1763) d'une famille honorable dans laquelle l'esprit de foi et les vertus chrétiennes étaient héréditaires. Elle entra de bonne heure dans la Communauté, et, pendant la Révolution, elle se retira avec trois de ses compagnes dans une maison de M. Rougier, place Pignote. Elle succéda à la Mère Claris dans la charge de Supérieure, et fit bâtir la chapelle de son Monastère. Elle avait un cœur excellent, un caractère aimable, des manières douces et affectueuses, et un accueil si obligeant que malgré son âge et ses infirmités elle faisait les honneurs de sa maison avec beaucoup de grâce. On ne pouvait l'approcher sans se sentir pénétré de respect et de vénération. Elle mourut le 3 mars 1847, âgée de 84 ans. On lit dans les Archives de St-Eutrope: « M. l'abbé Manivet, vicaire de la paroisse, ne quitta point notre chère Mère jusqu'à ce qu'elle eût rendu le dernier soupir, et prodigua de bien douces consolations à la Communauté, anéantie par cette perte douloureuse. »

La Mère St-Martin naquit à Avignon (1774) de parents vertueux et pleins de foi. Elle fut guérie à l'âge de 4 ans, d'une manière miraculeuse par l'intercession de la Sainte Vierge, d'une cécité accidentelle venue à la suite d'une brûlure dont elle porta les traces toute sa vie. Elle n'avait que onze ans lorsqu'elle entra dans la Communauté de St-Eutrope. Son père ne permit point, vu les circonstances, qu'elle prît l'habit. Elle rendit de grands services à ses Sœurs pendant leur détention, et se joignit à la Mère Claris, après avoir passé quelque temps dans la maison de Prilly à Roquemaure, en qualité de maîtresse d'ouvrage des demoiselles. Elle succéda à la Mère Vissac en 1843, et mourut le 1er novembre 1856, âgée de 82 ans, laissant à ses Sœurs le précieux héritage de sa foi, de son humilité et de son admirable simplicité. *(Archiv. de St-Eutrope.)*

(3) Le dernier prospectus publié par ces dames en 1862, porte : L'enseignement de St-Eutrope, spécialement destiné à cette portion de la société qui, jouissant d'une honnête aisance, est appelée à vivre dans la direction, la surveillance et les occupations du ménage, est restreint aux choses nécessaires, en dehors du luxe des arts et des sciences qui ne convient qu'aux classes plus élevées.... la musique instrumentale et les autres arts d'agrément sont exclus de l'enseignement de St-Eutrope.

Religieuses de Ste-Ursule qui ont pour but de se consacrer à l'éducation des jeunes personnes. Ces Dames venaient de Sommières, elles étaient au nombre de cinq, et avaient quitté le pays préférant la pureté de la foi aux avantages d'un établissement prospère. Leur dessein fut d'abord de s'établir à Cavaillon, mais après un séjour de peu de durée, elles vinrent à Avignon. Il était juste que cet ordre se rétablît dans la ville qui en avait été le berceau (1). Trop pauvres pour racheter leur premier monastère, elles se fixèrent dans le second où elles se trouvent encore. M. Collet, leur supérieur, y dit la messe, le 4 juin 1816, le premier vendredi du mois, jour consacré au Sacré-Cœur de Jésus. C'est sous le vocable et la protection de ce divin Cœur qu'elles furent placées. Bientôt la vénérable Mère Madeleine Pazzi d'Assas, Ursuline de l'ancienne communauté de Clermont-Ferrand, apprit leur rétablissement et vint se joindre à elles, apportant avec son zèle infatigable les débris de son ancienne fortune. Elle donna une vie nouvelle à cette maison, et l'on vit bientôt le nombre des religieuses ainsi que celui des pensionnaires augmenter. M. Margaillan succéda à M. Collet dans le soin de les protéger, et M. Louis Reboul continua le bien commencé. L'esprit de sainteté qu'on y avait admiré avant la Révolution, y reparut : la Mère Ste-Marie de Bony si humble, la Mère Madeleine d'Assas infatigable à faire le bien, la Mère Ste-Angèle qui avait confessé la foi. Les vertus de ces saintes religieuses se trouvent dignement retracées dans les nouvelles annales de Ste-Ursule. (2) La maison d'Avignon n'a cessé de prospérer, on ne peut en approcher sans respirer ce doux parfum de piété qui fait le charme de la vertu.

Enfin les Carmélites reparurent dans Avignon (1817) ; des circonstances indépendantes de leur volonté, ne leur avaient pas permis de se rétablir plutôt. La Mère Thérèse du St-Sacrement de la Croix, dans le monde Marie-Claire Marchand, fut l'instrument dont la Providence se servit pour faire cette nouvelle fondation. Elle naquit à Toulon (1757) de parents distingués par leur piété, qui s'appliquèrent à la former à la vertu. Un caractère doux, un heureux naturel, une mémoire excellente, un esprit

(1) Voir plus haut, tom. II. pag. 197.

(2) *Annales de l'Ordre de Ste-Ursule*, tom. I. pag. 213 *jusqu'à* 231.

vif et pénétrant, toutes ces qualités cultivées avec soin en firent un sujet très-distingué. Dès son bas âge elle montra de l'inclination pour la piété. L'excellente religieuse qui a écrit l'histoire de sa vie, en cite quelques traits d'une naïveté charmante. (1)

C'est avec cette vivacité qu'embrassait les exercices de la religion Mademoiselle Marchand que Dieu destinait à rétablir le monastère du Carmel dans Avignon. Différentes circonstances obligèrent ses parents à habiter successivement Narbonne et Arles. C'est dans cette dernière ville qu'elle fit sa première communion. Placée chez les Ursulines à Nîmes, à l'âge de seize ans, elle conçut le dessein de se consacrer à Dieu dans cette maison. Son caractère jovial donna le change; les religieuses se trompèrent sur sa vocation, et prirent pour légèreté ce qui n'était qu'un pur effet de tempérament. Elle n'en était pas bien sûre elle-même, mais la nuit de Noël, après la Sainte Communion, une voix extrêmement douce se fit entendre au fond de son cœur, et lui dit d'entrer au Carmel. Touchée de cette faveur céleste, elle passa la nuit entière devant le Saint Sacrement. Un changement s'opéra dans sa conduite, toute la maison en fut surprise, et les Ursulines, revenant de leurs préventions, la pressaient de rester parmi elles. Mais ce n'était pas là que Dieu la voulait. Elle

(1) Dès l'âge de trois ans, elle cherchait à imiter les personnes pieuses dans leur pratiques de dévotion. Un jour de dimanche, elle suivit sa mère à la messe, et elle considéra attentivement les personnes qui faisaient la sainte communion. Au retour de l'Église, elle demanda à sa mère ce qu'était cette chose blanche qu'on leur avait donnée. Touchée d'apprendre que c'était le corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ, elle résolut de faire la sainte communion, le dimanche suivant. Le moment arrivé, elle s'échappe d'auprès de sa mère, s'approche de la Sainte Table, et, appelant à demi voix le prêtre qu'elle connaissait pour l'avoir vu souvent chez ses parents, elle lui dit : « Donne-moi Notre-Seigneur. » Le curé fit semblant de ne pas l'entendre et continua à communier les personnes qui se présentaient. Lorsque la petite Claire le vit retourner à l'autel, elle éleva la voix et lui dit d'un ton fâché : « Tu donnes Notre-Seigneur aux autres et tu ne veux pas me le donner à moi ? va ! tu ne souperas plus à la maison. » Tout le monde fut surpris, et le prêtre embarrassé craignit qu'un rire peu décent ne lui fit perdre le respect dû aux saints mystères. On ramena la petite Claire auprès de sa mère qui toute absorbée en Dieu, ne s'était aperçue de rien. — La première fois qu'on la fit confesser, elle pria la religieuse qui l'avait préparée, de se tenir derrière elle, afin de lui dire les péchés qu'elle pourrait oublier. La confession finie, elle fut si contente qu'elle prit le prêtre par la main et, l'appelant par son nom, lui dit : « Adieu, Maladios, porte-toi bien, va dire à maman que je me suis confessée. »

se confessa au P. Adrien, Carme déchaussé d'Avignon, et elle le
consulta sur son dessein de se consacrer à Dieu. Ce bon Père lui fit
connaître les usages et les règles du Carmel. Tout ce qu'il disait lui
allait droit au cœur; les austérités si rigoureuses dans cet Ordre,
loin de l'épouvanter, avaient pour elle un attrait extraordinaire.
lle n'attendit pas d'être Carmélite pour s'exercer dans les mor-
fications: elle était ingénieuse à s'en procurer: néanmoins son
eur était partagé. L'Ordre du St-Sacrement l'attirait, elle aimait
sus portant sa croix, couronné d'épines, abreuvé d'ignominies;
le l'aimait aussi se donnant en nourriture à nos âmes. Enfin l'a-
our de la croix l'emporta. Toutefois, en faisant profession, elle
oulut garder un souvenir de ce premier attrait, et elle prit le
om de sœur Thérèse du St-Sacrement de la Croix. (1)
Ses parents informés de son désir de se faire religieuse, la rap-
elèrent auprès d'eux et n'oublièrent rien pour la distraire de sa
cation. L'épreuve fut longue mais ne put l'ébranler. Désespé-
nt d'obtenir autrement le consentement de sa famille, elle
rtit de la maison paternelle, et alla se présenter chez les Car-
élites qui, surprises de cette démarche, se virent forcées de la
cevoir. Son père l'obligea de sortir. La violence qu'elle se fit
ur obéir fut si grande, qu'elle en tomba dangereusement ma-
de. Ses parents lui permirent enfin de se faire religieuse.
fin de mieux se priver de sa famille qu'elle aimait beaucoup,
le résolut de s'en éloigner, et d'entrer dans la maison du
rmel d'Avignon. Elle y était déjà connue; le P. Adrien
ait parlé d'elle d'une manière si avantageuse, et un autre grand
rviteur de Dieu en avait dit tant de bien à la Mère Saint
uis, prieure de cette maison, que cette fervente religieuse,
 quittant le parloir, avait été se prosterner au pied de l'autel
la demander à Dieu pour sa communauté. Sa prière fut exau-
e: Mademoiselle Marchand arriva à Avignon la veille de Sainte
hérèse, entra au Noviciat, et demanda à être employée aux tra-
ux les plus grossiers. Son dessein était de pratiquer l'humilité
hérente à ces sortes d'emplois, et d'avoir plus de temps pour
occuper de Dieu (1774). Nous ne dirons rien des vertus qu'elle
atiqua dans le cloître; elles sont exposées fort au long dans

(1) *Archiv. des Religieuses Carmélites du Monastère d'Avignon.*

l'excellent manuscrit que nous avons sous les yeux. La Révolution éclata (1793), les Carmélites furent obligées de quitter leur solitude et de rentrer dans le monde. Nous n'entreprendrons point de raconter leur douleur. La mère de Baluze (Marie-Joséphine) était prieure. Nous avons vu sa noble conduite et avec quelle fermeté elle s'opposa à l'envahissement de sa maison. A force de courage, elle parvint à éloigner une première fois les brigands, mais le lendemain ils reparurent; il fallut céder. Pendant quatre ans elle resta en France, attendant l'occasion de passer en Espagne où son Ordre avait pris naissance. Elle partit enfin avec la sœur Marie Carmel de Ste-Thérèse originaire d'Avignon. Arrivées en Espagne, ces deux religieuses eurent le bonheur de s'arrêter dans une maison de Carmélites où le P. Général faisait sa visite. Il leur désigna le Couvent où elles devaient s'enfermer; c'était celui d'Huesca, royaume d'Aragon. On les reçut avec beaucoup de joie, car on savait qu'elles souffraient pour le nom de Jésus. La Mère de Baluze mourut (1805), et la Mère Carmel ne pensa plus qu'à revenir en France. En attendant, elle apprit la langue du pays avec tant de facilité et d'une manière si parfaite qu'elle fut en état de lire au réfectoire. Les religieuses l'aimaient et voulaient la retenir, mais la maison d'Avignon avait toutes ses affections. Elle apprit avec bonheur les succès de la Mère Marchand, et sa joie fut à son comble lorsqu'elle reçut l'ordre signé du Général de Rome de revenir auprès d'elle. Elle partit, quittant à regret des sœurs qui pendant 23 ans lui avaient donné une si généreuse hospitalité; la Mère Marchand (1818) l'accueillit comme un ange envoyé du ciel.

Cette bonne Mère n'avait quitté qu'à regret sa chère solitude. Toutes les religieuses étaient sorties, elle restait presque seule au Carmel. Ses parents étant morts, une de ses sœurs lui avait apporté des vêtements séculiers et voulait l'obliger à la suivre. Elle ne put se décider à le faire, et, par une providence toute particulière, elle obtint de rester quelque temps dans l'hôtellerie du monastère avec une autre religieuse, et même de rentrer quelquefois dans le Couvent. Elle en profita pour prendre des livres, des papiers et autres objets qu'elle prévoyait lui être utiles dans la suite; car elle jugeait avec toutes les personnes de sens

et de raison que l'orage était trop violent pour durer, et dès lors elle conçut le dessein de relever son monastère, et ne désespéra pas d'y réussir. Cette pensée la soutint dans le monde où elle observa toujours sa règle, autant que les circonstances le lui permirent. Elle demeura quelque temps à Avignon, attendant que la Providence lui offrît l'occasion de passer à l'étranger, et de suivre sa Prieure et plusieurs de ses sœurs qui s'étaient retirées en Espagne ; mais cela ne lui fut pas possible. Elle tourna alors ses regards vers l'Italie où la plupart des prêtres français avaient trouvé un asile ; une maison de son Ordre lui était ouverte, un capitaine s'était chargé de la conduire, ce voyage ne put avoir lieu. Elle essaya de suivre les religieuses de la Visitation en Espagne ; le prêtre qui la dirigeait le lui défendit.

Elle se retira à Villeneuve (1), et y passa les temps les plus mauvais de la Révolution, vivant dans des alarmes continuelles, et se préparant tous les jours à paraître devant Dieu, car au milieu de ces tempêtes personne ne pouvait se promettre le lendemain. Elle avait le précieux avantage d'entendre tous les jours la messe, de se confesser, et de communier souvent et trouvait ainsi la paix au milieu des troubles; plus d'une fois des faveurs extraordinaires lui furent accordées, et des consolations célestes inondèrent son âme. Le bien qu'elle fit dans ce pays est incalculable: son activité naturelle ne lui permettant point de repos, elle s'adonna aux bonnes œuvres. On la voyait sans cesse instruire les ignorants, consoler les affligés, visiter les malades, leur amener des prêtres et leur procurer des secours. Au milieu de tous ces mouvements, elle n'oubliait pas qu'elle était Carmélite et par conséquent obligée à la solitude et au silence. Elle fit plus de mortifications à Villeneuve qu'elle n'en avait pratiquées dans son monastère. Elle portait la tunique de laine, jeûnait souvent au pain et l'eau, faisait toujours maigre et se contentait de peu. Une chèvre et une poule formaient toutes ses ressources. Elle ne prenait absolument rien le matin ; sur les onze heures, elle allumait un sarment, et se préparait une soupe du lait de la chèvre ; le même feu servait pour faire cuire un œuf : c'était toute sa nourriture. Elle conservait avec

(1) La maison qu'elle habitait se trouve près de l'abside de l'église, au nord; c'était une dépendance extérieure du cloître de la Collégiale.

soin ses petites provisions d'huile et de vin, afin de pouvoir en offrir aux personnes qui venaient la voir, et de mieux cacher sa vie pénitente et austère. Malgré ses soins, ses voisins pressentirent ce qu'il en était et finirent par connaître tous les secrets de son intérieur. Sa piété les édifia et, loin de l'inquiéter, ils s'empressaient de lui être utile, lui portant les choses nécessaires pour nourrir sa petite ménagerie, et par une délicatesse exquise dont la charité chrétienne possède seule le secret, ils avaient soin de lui faire ses provisions pendant qu'elle était à la messe, en sorte qu'à son retour elle trouvait toutes ces choses déposées à sa porte. Elle en remerciait Dieu, et s'abandonnait de nouveau à la Providence. La paix qui régnait dans son âme, se répandait sur son extérieur. On la voyait toujours calme et résignée malgré tant de sujets d'afflictions qui l'environnaient. Son humeur joviale la reprenait quelquefois, elle chantait des cantiques, et, dans la conversation, elle s'abandonnait à une douce gaîté. Ses voisins l'en aimaient davantage. Elle les instruisait des vérités de la religion, et leur apprenait à prier Dieu. Ces bonnes gens ne cessaient de lui témoigner leur reconnaissance, et disaient dans leur simplicité : « Comment vouloir du mal à celle qui nous fait tant de bien ? » Lorsque des religieuses allaient la voir, c'était pour elle un redoublement de ferveur et de joie ; elle les invitait à tous les exercices *de la communauté* : l'office, l'oraison, la discipline. Si ces religieuses étaient Carmélites, elles fêtaient ensemble les saints de l'Ordre. Puis, l'après dîner, elles allaient à la promenade, à laquelle elles donnaient le nom de *spatiement*, et afin de mieux la sanctifier, elles en demandaient la permission au R. P. Dom Antoine, leur confesseur, qui pour leur rendre cette récréation doublement utile, leur indiquait le lieu où elles devaient aller. C'était ordinairement un chemin étroit et pierreux où il fallait continuellement descendre et monter. Le bon Père connaissait leur amour pour la mortification. En effet, rien ne pouvait être mieux du goût de ces ferventes religieuses, véritables amantes de la croix.

Ce vénérable P. Chartreux ne quitta jamais Villeneuve, même pendant les jours les plus mauvais. Il avait tenu un rang honorable dans son monastère, et il était très-estimé de ses frères à

cause de sa piété. On l'appelait Dom Vicaire; son emploi consistait à confesser la communauté et à administrer les derniers sacrements aux malades. Pendant que ses frères allaient chercher un asile sur la terre hospitalière d'Italie et se trouvaient cruellement dépouillés sur les côtes de Provence (1), il se réfugia à la campagne où les fermiers du monastère lui donnèrent un asile. Pendant la Terreur il se cacha dans les bois, les creux des rochers et plus souvent dans les profondes galeries des carrières de Villeneuve. C'est de là qu'il sortait pendant la nuit, pour aller porter les secours de la religion aux mourants. Lorsque les temps furent plus calmes, il se retira à Villeneuve dans la maison d'un tailleur (2), couchant au grenier, et réservant la pièce principale qui était au premier pour servir d'oratoire. C'est là qu'il disait la messe (3) sur un petit autel dressé dans une vaste armoire. Dix ou douze personnes pouvaient à peine tenir dans la pièce vu son exiguïté. Après le Concordat, il fut nommé aumônier de l'Hôpital qui le logea et l'entretint jusqu'à sa mort. Le parc de cet établissement est très-vaste et renferme une petite montagne. Le P. Antoine s'y était formé un ermitage et un petit oratoire, et y passait habituellement la journée dans une solitude complète (4), vivant en véritable Chartreux dans le silence et le recueillement. Il fuyait le monde, et surtout la conversation des personnes du sexe, n'accordant que le temps absolument néces-

(1) Ils se partagèrent l'argent et les objets précieux avant de quitter la Chartreuse. Quelques habitants d'Aiguesmortes où ils s'étaient rendus pour s'embarquer, soupçonnant qu'ils ne voyageaient pas précisément comme les Apôtres, allèrent les attendre en pleine mer et les dépouillèrent complétement.

(2) Il s'appelait Roquerol; sa maison était sur la place de l'Oratoire.

(3) La Mère Marchand assistait habituellement à cette messe.

(4) Nous l'avons visitée cette solitude et nous l'avons trouvée telle à peu près que le P. Antoine l'avait laissée; son ermitage, sa chapelle, quelques pyramides construites à pierres sèches surmontées d'une croix et indiquant les 14 stations du *Via Crucis*, d'autres petits travaux, et son tombeau à demi creusé dans la roche vive. Il nous semblait voir encore cette ombre des temps antiques, tant ces objets nous impressionnaient vivement : le sentier que nous suivions, les rochers, les vieux arbres, tout nous rappelait ses vertus. Le souvenir en est encore vivant dans l'Hôpital de Villeneuve, et la tradition s'en perpétue d'âge en âge. Madame la Supérieure, bien qu'elle ne l'eût pas connu personnellement, nous en dit des choses admirables; nous ne pouvions nous lasser de l'entendre; c'est sous l'impression de ses émouvants récits que nous avons accompli notre pieux pèlerinage.

saire à celles qui étaient sous sa direction. Elles se trouvaient en grand nombre, car le Père avait l'esprit de Dieu, et la persécution avait rendu encore plus vénérables ses cheveux blancs. L'habitude de vivre seul lui avait fait perdre cette facilité d'élocution qui plaît tant dans le monde; on le traitait d'homme singulier. On allait même jusqu'à l'accuser d'être trop attaché à ses idées, parce qu'il ne put jamais se décider à quitter les habits de Chartreux pour prendre le costume des prêtres séculiers. (1) Mais des personnes de mérite, entre autres M. Chameroy, son confesseur, en jugeaient autrement. Son amour extrême pour la pureté le portait à s'abstenir même de caresser les petits enfants. Un jour, on lui en présenta un magnifique, et on le pria de le bénir. Le Père ne consentit à le faire qu'après s'être assuré que c'était un garçon. (2) Tel était ce vénérable Chartreux que la Mère Marchand eut pour directeur à Villeneuve durant les jours mauvais. (3)

Elle vint se fixer à Avignon (4) dès que les temps furent un peu plus calmes, et ne cessa de soupirer après le bonheur de rétablir son monastère. Des obstacles insurmontables se présen-

(1) Il ne portait pas l'habit de Chartreux proprement dit, mais il était habituellement enveloppé d'une longue redingote blanche; on l'appelait le Père blanc.

(2) Cet enfant était M. Armand de Pontmartin, si connu par ses spirituelles *Causeries*. M. le baron de Roubins, alors maire de Villeneuve, le tenait dans ses bras et le présentait au P. Antoine. C'est de lui que nous tenons ce détail.

(3) Le P. Antoine mourut en 1830. On avait dessein de l'ensevelir dans le tombeau qu'il s'était creusé, différentes circonstances s'y opposèrent. On le porta au cimetière, et aucune marque distinctive ne fut placée sur sa tombe.

(4) Plus d'une fois elle fut exposée à de grands dangers; elle s'en tira par sa présence d'esprit. « Elle était souvent obligée d'aller à Arles, disent les Mémoires que nous avons sous les yeux; elle avait environ 40 ans, mais sa taille petite et sa grande vivacité la faisaient paraître plus jeune. Elle se mettait en voyage, un panier au bras, et sur la tête un petit chapeau qu'elle portait un peu par côté afin de donner le change et de mieux dissimuler son état. Il était difficile de ne pas la prendre pour une de ces élégantes provençales des environs d'Arles. Un jour elle passait près d'un factionnaire préposé à la garde d'un pont, car dans ces temps malheureux la circulation était souvent interdite, ou du moins elle n'était pas sans difficulté. Il l'appelle lorsqu'elle était déjà à distance. Elle se tourne, son regard l'éblouit: il veut parler, et les mots n'arrivent pas sur ses lèvres. Il se remet enfin et lui dit: « Tu vas à la ville? fais-moi arranger ma montre. » Elle, sans se déconcerter, fait un signe de tête significatif, et répond: « Au retour. » *(Archiv. des Carmélites d'Avignon.)*

ant, elle attendit avec patience, vivant en véritable Carmélite
ans une petite chambre qu'elle avait louée. Souvent des reli-
gieuses expulsées comme elle de leurs pieux asiles allaient la
voir, car elle était si bonne qu'on ne pouvait la connaître sans
l'aimer et se sentir porté à mieux servir Dieu : elles lui commu-
niquaient leur intérieur, et se retiraient toujours consolées et
fortifiées. Elle avait beau s'en excuser, et leur dire que ce n'était
pas selon sa vocation de recevoir des visites ; plus elle se montrait
difficile, plus on était empressé, tant on retirait de fruit de ses
conversations ! Bientôt des Dames des plus distinguées de la ville
la prièrent de faire l'éducation de leurs enfants. Elle ne put ré-
sister, et Dieu se servit de cette circonstance pour lui faciliter le
moyen de relever son monastère.

Les Carmélites de Carpentras étaient déjà rétablies ; dès 1810
la Mère Thérèse de Jésus avait racheté le Couvent des Pères Car-
mes déchaussés, et s'y était réunie en Communauté avec quel-
ques-unes de ses sœurs (1). Elle était née à Carpentras de
Dominique Hyacinthe de Beauvais de Nogaret et d'Angélique Ma-
deleine de Cartier. Elle reçut au baptême les noms de Margue-
rite-Antoinette (2), et fut confiée à l'âge de dix ans à deux de
ses tantes religieuses Ursulines à Caromb. Elle se rendit ensuite
auprès d'une de ses parentes, religieuse du Verbe Incarné à
Roquemaure ; partout elle s'attira l'estime et l'affection. Un exté-
rieur agréable, un cœur aimant, une sensibilité exquise, tout
prévenait en sa faveur. Ses parents la rappelèrent auprès d'eux
et la confièrent aux Bernardines établies depuis peu à Carpen-
tras. Elle se confessa au P. Catelin, jésuite, directeur du monas-
tère, qui admirant les grâces qu'elle avait reçues du ciel, n'oublia
rien pour lui faire comprendre la nécessité d'y correspondre. La
sévérité du Père l'effraya, mais une maladie sérieuse qui la con-
duisit aux portes du tombeau, lui fit voir la sagesse de ses
conseils : à peine revenue de ce danger, elle résolut de se faire
Carmélite. Durant sa maladie, elle avait fait demander des priè-
res aux religieuses de ce monastère qui lui avaient envoyé de
la poussière du tombeau de Sainte Thérèse. Elle alla les remer-

(1) Son frère, l'abbé de Nogaret, chanoine d'Orange, prédicateur distingué, mourut à Nîmes en odeur de sainteté. *(Archiv. des Carmélites de Carpent.)*

(2) Sa vie a été écrite par l'abbé Balthazar Bertrand, prêtre.

cier. Une Carmélite se trouvait à l'agonie. La R. Prieure lui dit: Voulez-vous que je prie cette sainte âme de demander à Dieu que vous veniez occuper sa place? — Je le veux bien, répondit-elle avec sa vivacité ordinaire. L'abbé de Mathei, son parent, qui l'accompagnait, lui dit : « Vous voilà prise », et là-dessus ils entrèrent dans une lutte d'esprit qui donnait peu d'espoir aux Carmélites. Cependant sa résolution était arrêtée, et, bien qu'elle n'eût que dix-sept ans, elle la fit connaître à ses parents. Elle entra dans le monastère le 21 décembre 1742. Nous laissons à la pieuse annaliste de cette maison le soin de raconter ses vertus. Il nous suffit de dire qu'elle passa par toutes les charges et qu'elle fut toujours un modèle de régularité.

Il y avait cinquante ans qu'elle habitait sa chère solitude, et elle était Prieure lorsque la Révolution (1793) la força d'en sortir. Impossible de se faire une idée de sa douleur, lorsqu'il fallut se séparer de ses filles. Elle eut horreur d'un serment impie, sa foi se ranima en face de la persécution et la vue de l'échafaud ne put ébranler son courage. Jetée dans les prisons d'Orange, elle se joignit aux religieuses de Bollène qui y étaient déjà renfermées, et se distingua par sa modestie et sa douceur. Une seule fois elle montra de l'empressement. Elle entendit la garde qui venait chercher des victimes; elle se hâta de s'approcher de la porte. Une de ses compagnes s'en aperçut et lui dit: « Ne doublez point le pas, ce n'est peut-être pas vous qu'on demande? — Ah! répondit-elle, laissez-moi passer, ce n'est pas le moment de reculer. » Le 9 thermidor la rendit à la liberté. Elle revint à Carpentras chez Mademoiselle Firmin qui avait recueilli sa propre sœur religieuse du Carmel et beaucoup d'autres victimes de la persécution. Mme de Nogaret réunit toutes ses chères filles, autant que les circonstances purent le permettre. Elle entretenait des rapports avec celles qui étaient éloignées et se multipliait afin de leur être utile, car elle était naturellement bonne et elle aimait beaucoup ses sœurs. On la vit à l'âge de soixante et douze ans, faire souvent plusieurs lieues à pied, afin de consoler une de ses religieuses éprouvée par des peines intérieures, tant sa charité était grande.

Parmi les Carmélites qu'elle rencontra chez Mademoiselle Firmin, se trouvait la vénérable mère de Capélis, sa chère fille en

Jésus-Christ, digne en tout de sa confiance. Elle était née à Pernes (juillet 1743) d'une famille qui avait donné des prélats à l'Église et des saints au ciel (1). Fleur du Carmel, destinée à l'embaumer du parfum de ses vertus, elle y fut placée, à peine éclose, de peur que le souffle impur du monde ne la fatiguât et ne flétrît son éclat; elle avait quatre ans, lorsque sa pieuse mère faisant violence à sa tendresse, la remit entre les mains pures et vertueuses d'une sœur de son mari religieuse au Verbe Incarné à Avignon. Celle-ci se faisait un bonheur de former à la vertu ce jeune cœur doué d'une sensibilité exquise. Ses soins avaient un plein succès, et la pieuse Henriette coulait des jours heureux, lorsqu'une maladie survenue à cette tante qu'elle aimait la força de s'en séparer. La maison paternelle fut pour elle un milieu tout nouveau; peu s'en fallut qu'elle ne lui devînt funeste. Les grâces de la jeunesse, les charmes de la beauté, des manières douces et insinuantes, une piété tendre, éclairée, des saillies pleines d'à-propos, une modestie angélique, tout contribuait à en faire le bonheur de sa famille et l'idole du monde. Les maisons les plus distinguées aspiraient à son alliance. Elle fut indécise pendant quelques instants, mais bientôt tournant ses regards vers la croix, et y voyant attaché l'Époux seul digne de son cœur, elle n'hésita plus et se donna à Dieu sans retour. Dès lors le travail et la prière remplirent tous ses moments, et la réception des sacrements fit ses délices. Souvent pendant la belle saison, alors que sa famille habitait la campagne, elle se levait de grand matin, et, accompagnée d'une servante, se rendait à l'église paroissiale afin d'assister aux saints mystères.

Elle voulait se faire religieuse, mais incertaine sur la maison qu'elle devait choisir, elle passa quelque temps auprès de sa parente, Madame de Fénelon, abbesse des Bénédictines à Tarascon. C'est là que dans la ferveur de la prière, elle crut entendre une voix qui lui dit: « Tournez vos pas vers le Carmel, vous y trouverez d'ineffables délices ». Le but était indiqué,

(1) Elle était alliée à celle de Saint Gens de Monteux et de Saint Roch de Montpellier. Parmi les prélats qu'elle avait donnés à l'Église, se trouvait Elie de Beaumont, et parmi les religieuses Mme de Capells, fondatrice du premier Monastère de la Visitation d'Avignon. (*Archiv. des Carmél. de Carpent.* — Voir plus haut, pag. 209.)

mais ce ne fut qu'après avoir surmonté biens des difficultés qu'elle put l'atteindre. Enfin Monseigneur Vignoli, évêque de Carpentras, la présenta à la Mère de Nogaret en lui donnant les éloges les plus flatteurs. Le premier jour qu'elle passa au Carmel, elle éprouva une joie si grande qu'elle demanda à la Mère de Nogaret s'il en serait toujours ainsi. « Oui, ma fille, lui répondit cette vénérable Mère, vous n'aurez de tristes et de nébuleux que les jours où vous écouterez l'amour-propre. » Une sainte amitié s'établit entre ces deux grandes âmes destinées à faire refleurir le Carmel dans la capitale du Comtat; car si Madame de Nogaret racheta le couvent des anciens Carmes, la Mère de Capelis conduisit l'affaire, trouva les fonds nécessaires et parvint, au moyen de sa famille (1), à faire subsister la communauté naissante. Nous ne dirons rien des vertus qu'elle pratiqua dans le cloître, ni de la douleur qu'elle éprouva lorsqu'il fallut en sortir, ni des souffrances et des privations qu'elle endura pendant les jours de tempête. Plus d'une fois la Providence la consola d'une manière admirable. Son historien en rapporte plusieurs circonstances où il n'est guère possible de ne pas voir la main de Dieu. (2)

Lorsque les temps furent plus calmes, elle se réunit avec plusieurs autres Carmélites de Carpentras et de Cavaillon, à son ancienne supérieure dans la maison de Mademoiselle Firmin (3), qui se

(1) Madame de Capelis fit rentrer sa famille dans tous ses biens. Son frère, le comte de Capelis, avait émigré au commencement des troubles, et ses biens furent séquestrés. Plus tard, une loi fut rendue, par laquelle les émigrés pouvaient rentrer dans leurs biens qui n'étaient pas vendus, moyennant certaines formalités très-difficiles à remplir. Mme de Capelis n'ayant pour toute ressource qu'une pièce de 30 sols, la voua à Dieu (*l'ex-voto* est conservé au couvent des Carmélites, à Carpentras), et partit pour Paris. Elle fut reçue par une famille amie qui lui prodigua toute sorte de soins, elle parut au Directoire, plaida elle-même sa cause et la gagna. *(Archiv. des Carmél. de Carp.)*

(2) A Montpellier, les Carmélites de Carpentras réfugiées dans cette ville, se trouvaient réduites à vivre d'herbes sauvages, tant la disette était grande. « Nous les mangions sans assaisonnement et sans pain, dit la sœur de St-Louis, auteur de la relation. Notre maison était sur le bord du grand chemin. Une femme inconnue conduisant un âne chargé de petit bois, s'arrête devant notre porte et nous offre son bois. Nous le refusons, ses instances redoublent, à la fin elle nous le jette, et s'enfuit, en disant : « Vous y trouverez du pain. » *(Arch. du Monast. de Carp.)*

(3) Elle mourut en 1800.

trouva, pour ainsi dire, changée en monastère. On y en faisait tous les exercices, et en vertu d'un resorit spécial que Madame de Capelis avait obtenu de Pie VI (1) et dont l'autographe se trouve dans le couvent de Carpentras, on convertit une chambre en chapelle, et on y conserva continuellement la Réserve. Plusieurs prêtres avaient trouvé un asile dans cette même maison : c'est par eux que les Carmélites et les autres religieuses qui s'y étaient réfugiées, recevaient les secours spirituels, et qu'elles se procuraient le bonheur d'assister à la messe. Enfin, après bien des efforts pour rentrer dans leur monastère, les Carmélites trouvant des obstacles invincibles, rachetèrent l'ancien monastère des Carmes Déchaussés qui n'était qu'un hospice de l'Ordre. M. de Meaux en fondant l'établissement de ces Pères avant la Révolution, leur avait substitué les religieuses Carmélites. Ce fut pour elles une consolation bien grande de pouvoir, en faisant cette acquisition, remplir les intentions du pieux fondateur qui avait donné tout son bien à l'Ordre en reconnaissance de la guérison miraculeuse que la vénérable Mère Thérèse de Jésus, de l'illustre maison d'Odéric, de Gênes, lui avait obtenue. L'acte en fut passé le 19 mai 1810, veille du patronage de Saint Joseph. Cette maison coûta 25,000 fr. ; plusieurs personnes pieuses firent l'avance des fonds ; avant la fin de l'année, tout fut payé. Les Carmélites, au nombre de onze, en prirent possession, le 10 décembre 1810, et huit jours après, M. le curé Justiniany bénit solennellement la chapelle, dit la messe et laissa le St-Sacrement. Les habitants de Carpentras virent cet établissement avec bonheur, et Mgr Périer n'y mit point d'obstacle, attendu que ces Dames s'offrirent à instruire les jeunes filles et consacrèrent une partie de leur maison à cet usage. Elles ne prirent pas le costume religieux en entier ; ce ne fut qu'à la Restauration (1814) qu'elles purent s'en revêtir entièrement, faire mettre des grilles, et observer la clôture. « Grâce au Seigneur, dit la Mère de Saint Louis, nous n'avons jamais été inquiétées dans

(1) Mme de Capelis avait eu la consolation de voir Pie VI, à Valence, et même d'obtenir une audience particulière de ce vénérable et malheureux Pontife. Sa Sainteté la reçut avec bonté, lui adressa des paroles de consolation et d'encouragement, et lui accorda le bref dont elle fit usage dans la maison de Mlle Firmin. *(Archiv. des Carmél. de Carp.)*

l'exercice de notre saint état. Rien ne nous a manqué pour le temporel, et notre Père céleste a pourvu à tous nos besoins. » (1)

La Mère de Nogaret étant morte (16 avril 1811) cinq mois après le rétablissement du Monastère, la Mère de Capelis fut élue prieure, et elle se trouvait dans cette charge, lorsque la Mère Marchand vint lui demander des sujets pour l'aider à relever les Carmélites d'Avignon. Cette entreprise offrait de grands obstacles, et il ne fallait rien moins qu'une âme aussi énergique que la sienne pour les vaincre. Elle se mit résolûment à l'œuvre, et ne désespéra pas d'en venir à bout. Afin de vaincre l'opposition que pourraient lui faire les magistrats, elle s'adressa à la famille royale, et elle écrivit à la Duchesse d'Angoulême (1817). Elle terminait sa lettre, M. Sollier entra, la lut et l'approuva. Une réponse favorable ne se fit pas attendre. L'autorisation de l'évêque étant nécessaire, il n'était pas facile de l'obtenir; personne n'osait lui en parler, quoique les circonstances parussent propres à donner de la hardiesse. Ce prélat avait été mal accueilli par le Duc d'Angoulême, au moment où ce prince passa à Avignon. Le gouvernement venait de lui demander sa démission, et il avait été forcé de la donner. Mais sa manière de penser sur les Ordres purement contemplatifs était si bien connue que M. Sollier ni aucun grand vicaire n'osaient lui demander l'autorisation nécessaire pour le rétablissement des Carmélites. Mme Marchand ne consultant que son amour pour le Carmel, trouva dans son cœur des ressources qui lui permirent d'aboutir. Parmi les jeunes personnes dont elle avait fait l'éducation se trouvaient les filles de M. de Boudard (2), premier conseiller de Préfecture, remplissant alors les fonctions de Préfet. Il était en relation avec M. Périer, et ce prélat lui avait témoigné plusieurs fois le désir de lui être agréable. Mme Marchand le savait. Elle pria M. de Boudard de s'intéresser à son œuvre. Il le fit avec empressement, et le

(1) La Mère Marie-Françoise de St-Louis, prieure des Carmélites de Carpentras en 1818, a écrit la vie de la Mère de Capelis, conservée dans les archives de ce monastère.

(2) M. de Boudard, ancien garde du corps de Louis XVI, nommé chevalier de St-Louis par Louis XVIII, mort dans l'exercice de ses fonctions de premier Conseiller de Préfecture en 1819.

jour de Saint Grégoire de Nazianze, il alla trouver l'évêque, qui, atterré sous le coup des événements, répondit en se mettant les mains devant les yeux : « Je suis aveugle, sourd et muet; qu'on fasse ce qu'on voudra. » M. Sollier regarda ces paroles comme une autorisation suffisante, et la Mère Marchand rétablit sa communauté. M. de Videau fut le fondateur du nouveau monastère. Il donna un asile à la Mère Marchand, et la reçut dans une petite maison attenant à la sienne. (1) C'est là que se forma la petite communauté, en attendant qu'on pût la transférer dans un local plus convenable. Tout y était dans la plus grande simplicité, mais les religieuses qui l'habitaient ont avoué plus tard qu'elles l'aimaient beaucoup, et qu'il leur en coûta lorsqu'il fallût passer dans le beau monastère qu'elles occupent maintenant. La Mère de Capelis envoya de Carpentras deux religieuses qui, en arrivant auprès de Mme Marchand, se mirent à genoux, lui baisèrent le scapulaire, la reconnurent pour Prieure, et lui présentèrent l'acte de son élection faite par la communauté de Carpentras. La Mère Thérèse, car elle reprit son nom de religion, ne fut pas peu étonnée de se voir nommer prieure, elle qui avait tant redouté cette dignité. Il fallut se soumettre pourtant, elle reprit l'habit de son Ordre. C'était le jour où l'on célébrait la fête de la fondation du premier couvent d'Avignon. Le second fut consacré à Dieu sous le titre de Jésus, Marie, Joseph, le 16 juin 1817. Dès lors tous les exercices de la vie monastique furent rétablis, et la Mère Thérèse en fit revivre l'esprit.

Elle aurait bien voulu reprendre son ancien monastère; des obstacles insurmontables ne le lui ayant pas permis, elle acheta l'ancien couvent des Récollets, y fit faire les réparations les plus urgentes, et s'empressa d'y établir sa petite communauté. Il fallut deux ans pour tous ces préparatifs. Elle était sur le point d'en prendre possession, lorsque Dieu lui ménagea une peine qui lui fut très-sensible : la supérieure de Carpentras rappela les deux religieuses qu'elle avait prêtées. Il fallut les rendre au moment où l'on en avait le plus besoin pour remplir les divers emplois. L'arrivée quelques de novices la consola. La

(1) Elle était située rue Collége d'Annecy, au nord de l'hôtel de Videau, dont l'entrée principale est sur la Calade.

translation eut lieu le 1er mars 1819. M. de Videau ne voulut pas laisser partir de chez lui la Mère Thérèse les mains vides; il lui offrit 6,000 fr. comptant, ou 600 fr. de rentes viagères ; le bien de sa communauté la porta à opter pour la première proposition. Nous ne dirons rien des prodiges de vertu qui brillèrent dans la Mère Thérèse du St-Sacrement de la Croix. Nous laissons cette tâche à la fervente religieuse qui a écrit l'histoire de sa vie, et qui par un trait d'humilité propre au Carmel, a voulu cacher sous des fautes de style son rare talent. En effet, rien ne manque dans cet écrit: le naturel dans la narration, la finesse des aperçus, la facilité d'expression, et par-dessus tout, une piété tendre et affectueuse. La Mère Thérèse mourut le 16 février 1826, âgée de 73 ans, après 50 ans de profession. Messieurs Sollier et Reboul l'assistèrent dans ses derniers moments.

Ainsi le diocèse se reconstituait, et les monastères sortaient peu à peu de leurs ruines. La France changeait de face, et saluait avec des transports de joie la rentrée des Bourbons, qu'elle regardait comme la fin de ses malheurs. Les populations étaient épuisées par les guerres, et les calamités qui pesaient sur elles depuis plus de vingt ans. Les mères saluaient dans la Restauration le gage de la vie de leurs enfants qu'elles ne voyaient grandir qu'avec terreur, comme une proie destinée aux champs de bataille. Les classes moyennes l'envisageaient comme le signal d'un repos auquel elles aspiraient depuis longtemps; l'industrie et le commerce comme un vaste champ ouvert à leur activité. Le clergé et tous les catholiques voyaient en elle leur délivrance; la population entière un besoin impérieux, une nécessité française et européenne, la paix. Tous les cœurs se livraient à l'espérance et à la joie. Les premiers soins des Bourbons furent de chercher à cicatriser les plaies de la patrie : elles étaient nombreuses et profondes. Mais, hélas ! vit-on bien le mal où il était? toutes les mesures furent-elles prises pour le guérir ? c'est ce que nous ne croyons pas avoir à examiner ici. L'Église surtout avait beaucoup souffert. Les portes des prisons et de l'exil s'ouvrirent alors pour plusieurs ministres de la religion. Beaucoup de siéges étaient vacants, et d'ailleurs le Concordat de 1801 en avait rétabli un trop petit nombre. Le besoin de les augmenter se faisait sentir. Louis XVIII fit faire des ouvertures à ce sujet à

Pie VII, qui s'empressa de les accueillir. Le roi voulait revenir sur le Concordat de 1801. Mais le Pape ne pouvait se déjuger ; il l'aurait fait s'il avait permis de regarder comme nul un acte fait avec tant de solennité. Louis XVIII proposa alors de reprendre le Concordat de Léon X, et d'abroger les articles organiques en ce qu'ils avaient de contraire aux libertés de l'Église. Ce fut la base du nouveau Concordat (1817) d'après lequel tous les siéges épiscopaux et archiépiscopaux érigés en 1801, étaient conservés avec leurs titulaires. Quarante-sept nouveaux siéges étaient érigés, celui d'Orange se trouvait du nombre : les arrondissements d'Orange et de Carpentras formaient sa circonscription, et Monseigneur d'Astros en était titulaire. Avignon, érigé en Métropole, gardait les deux autres arrondissements ; Orange était son unique suffragant. Nîmes avait un évêque. Le Souverain Pontife répugnait à faire Monseigneur Périer archevêque : des bruits trop étranges couraient sur le compte de ce prélat. Il exigea sa démission, et ce ne fut qu'à cette condition qu'Avignon devint Métropole. Mais tous ces projets s'évanouirent, le Concordat ne put être exécuté, les Chambres ayant refusé les fonds nécessaires pour la dotation des nouveaux siéges.

Quoi qu'il en soit, Monseigneur Périer avait donné sa démission. Ce prélat que sa belle conduite envers Pie VII, de passage à Avignon, avait un instant réconcilié avec ses diocésains, ne tarda pas à se les aliéner pour toujours à cause de ses principes extra-gallicans et de son ardeur à soutenir le gouvernement de l'époque. Aussi, lorsque les aigles qui avaient plané victorieuses sur toutes les capitales de l'Europe, furent refoulées au cœur même de la France (1813), et que Napoléon repoussé par les alliés fut obligé de signer son abdication et de se retirer à l'île d'Elbe, le prélat eut le sort de tous ceux qui s'étaient attachés au char du vainqueur, le nouveau pouvoir l'écarta, et son séjour dans le diocèse devint extrêmement difficile. Cependant lorsque le comte d'Artois passa à Avignon (1814), le prélat l'attendit sur le perron de St-Agricol, et descendit les degrés aux approches du prince. Celui-ci, à cheval, se découvrit, s'inclina et dit au prélat que le lendemain il viendrait entendre la messe. En effet, il parut le jour suivant, le prélat le harangua sur la porte de l'Église, mais d'une manière si embarrassée et d'un ton si bas

que presque personne n'entendit ce qu'il disait. Le prince, au contraire, parla d'une voix forte, et dit d'un ton noble et solennel que le roi son frère était décidé à gouverner selon les lois de la monarchie et les anciennes traditions du royaume. Ces mots firent comprendre que le prélat, fidèle à ses principes, avait entretenu le prince des doctrines gallicanes, vieux hochets dont ne pouvaient se défaire ces enfants d'un autre âge, comme si depuis 1682 les événements n'avaient pu rien faire oublier (1). Les Cent Jours arrivèrent; le prélat, rendu à lui-même, (2) salua avec transport le retour de l'île d'Elbe. Après Waterloo, il voulut se rallier aux Bourbons: c'était trop tard. Le Duc d'Angoulême passa à Avignon, et le voyant venir, il dit à haute voix: « Faites retirer cet homme; nous ne voulons pas de traîtres. » Le prélat l'entendit, se retira pâle et muet, et alla se cacher au fond de son palais. Aussi il n'osa plus se présenter lors du passage de la Duchesse de Berry. M. Collet, son grand vicaire, à la tête du clergé, harangua la princesse, et lui exprima tout ce que les Avignonais avaient d'amour pour l'auguste maison des Bourbons. On conçoit qu'au milieu de ces circonstances le prélat se voyant demander sa démission l'ait donnée. Rome l'accepta, et le lui notifia par la voie de son Nonce. Ce mode de notification ne plut pas à Monseigneur Périer. Ce Prélat, se fondant sur les principes gallicans, prétendait que la notification devait lui être faite par le ministre des cultes sous peine de nullité. En effet, il continua à se regarder comme évêque d'Avignon et à administrer le diocèse. Mais à Rome, on avait d'autres pensées. M. Roux de Bonneval, successeur de Monseigneur Périer, présenté par le roi, fut sur le point d'être préconisé, et si le Concordat de 1817 ne fut pas mis en exécution, le siége d'Avignon, aux yeux de cette cour, n'en était pas moins vacant. C'est ce que nous prouve un Bref émané de Rome et adressé à Avignon avec cette suscription : *A notre fils bien-aimé le vicaire capitulaire de l'Église d'Avignon, le siége vacant.* (3) Il est également fait

(1) M. Frayssinous publia alors son livre : *Des vrais principes de l'Église gallicane.* On ne comprend pas une telle préoccupation.

(2) *Mandement de Mgr Perier.*

(3) *Dilecto filio Vicario Capitulari Ecclesiæ Avenion. illius Sede episcopali vacante legitime deputato.* Et dans le corps du Bref: *Cum itaque sicut accepimus, tu qui*

mention de la vacance du siége dans le corps du bref; en sorte qu'il ne nous est pas permis d'élever le moindre doute sur les convictions que l'on avait à Rome. On n'était pas moins persuadé à Avignon que Monseigneur Périer avait cessé d'être évêque, et le Chapitre dut prendre une délibération pour donner des pouvoirs à M. Collet. Nous n'avons pu la trouver; nous ne sommes pas même assuré qu'elle ait été prise, les registres du Chapitre ne remontant pas jusqu'à cette époque. La non-exécution du Concordat favorisa les prétentions de Monseigneur Périer, et lui donna un titre coloré, suffisant pour la sûreté des consciences; car si quelques-uns soupçonnèrent le véritable état des choses, si quelque bruit s'en répandit dans le public, peu de personnes connurent ces détails, et les diocésains voyant l'évêque continuer ses fonctions, le crurent parfaitement en règle avec Rome.

D'autres soins absorbaient alors tous les esprits; il fallait ramener à la pratique des devoirs religieux les populations que les malheurs des temps en avaient éloignées, et ranimer parmi elles l'esprit de foi. Un des moyens les plus puissants que l'on employa fut celui des Missions qui se multiplièrent à cette époque et produisirent des fruits admirables. Les prêtres qui desservaient les paroisses, bien qu'à la hauteur de leur ministère, se trouvaient peu nombreux et les besoins étaient immenses; ils se multiplierent pour suffire aux nécessités des populations. On les voyait tour à tour administrer les sacrements, gouverner les paroisses, et exercer les fonctions pénibles de l'Apostolat. Ils se réunissaient en nombre pour donner des Missions. Ceux qui avaient le don de la parole prêchaient, les autres faisaient des instructions familières, donnaient des avis, entendaient les confessions, jugeaient les différends, mettaient la paix dans les familles, réconciliaient les ennemis. Des questions délicates étaient soulevées à cette époque à l'occasion des troubles passés, des biens d'église nouvellement acquis et que l'on s'attendait à voir restituer, du prêt à intérêt, car le mouvement des affaires et la phase commerciale dans laquelle la France venait d'entrer, avaient porté plusieurs capitalistes à prêter à un taux qui paraissait exorbi-

(attento quod Sedes episcopalis Avenionen. ad præsens vacat) Vicarius capitularis legitime deputatus exsistis.... datum..... die XVII Junii M.DCCC.VII. (Correspond. inédite de l'abbé Collet.)

tant. Rome était consultée, et ses décisions dictées par la sagesse, données avec une prudente lenteur, éclairaient la position, maintenaient les principes et satisfaisaient aux nouveaux besoins des peuples. En attendant des lumières plus abondantes, un bureau de conscience formé dans chaque Mission réglait les choses pour le mieux. Il serait difficile de dire l'élan imprimé aux populations par ces travaux du clergé.

Des talents remarquables pour la chaire se développèrent, et le diocèse d'Avignon eut plusieurs prêtres puissants en parole. Nous les avons vus ces vieillards vénérables, nous les avons entendus, et si alors, trop jeune encore, nous n'étions point capable d'apprécier leur dévouement, nous ne pouvions nous défendre de l'impression que produisait la double auréole du talent et du martyre qui environnait leurs cheveux blancs. Ils racontaient leurs travaux et leurs longues souffrances avec cette noble simplicité qui exclut toute petitesse d'amour-propre. L'esprit de foi qui les avait soutenus au milieu des persécutions animait leurs paroles. Leur présence seule était une prédication éloquente. Les infirmités qu'ils avaient contractées sur la terre d'exil ou dans l'humidité des cachots, rendaient témoignage aux vérités qu'ils annonçaient. C'étaient de véritables confesseurs qui, héritiers des pures et saines doctrines, les transmettaient aux générations naissantes, et renouaient ainsi la chaîne des saintes traditions. Nous voudrions, s'il était possible, faire connaître tous ces hommes apostoliques; mais hélas! nos souvenirs d'enfance sont bien faibles, et les quelques vieillards qui restent encore et que nous interrogeons avec une pieuse importunité, ne peuvent pas toujours nous donner des renseignements complets.

M. l'abbé Raspaud, mort curé de Cucuron, (1) évangélisa l'ar-

(1) Il succéda à M. Cousin (Charles), né à Cadenet en 1736, et successivement professeur de philosophie au Séminaire d'Aix, vicaire de la paroisse Ste-Madeleine de cette ville et curé de Cucuron en 1762. Nommé député du clergé à l'Assemblée des États généraux en 1789, il siégea du Côté droit, refusa le serment et émigra en Italie où il resta à Rome jusqu'en 1799. A son retour, il reprit ses fonctions curiales, et il fut confirmé dans cette charge à l'époque du rétablissement du culte. Sous la Restauration, il adressa un Mémoire au Ministre des affaires ecclésiastiques (Frayssinous) pour l'engager à rétablir les succursales en cures inamovibles. Il mourut le 24 novembre 1831, âgé de près de cent ans.

rondissement d'Apt tout entier, et laissa partout des monuments de son zèle. Il prêchait en langue vulgaire, et ses sermons, bien pensés, nourris de l'Écriture Sainte, écrits dans un style qui, pour être à la portée du peuple, n'avait rien de trivial, faisaient toujours une impression profonde. Toutes les Missions données par ce vénérable curé eurent un heureux succès. Le 5 février 1817, il clôturait à Bonnieux les exercices d'une Mission qui avait profondément remué le pays. Un jeune officier de cavalerie, décoré, écrivait à l'*Ami de la Religion*: « Notre infatigable Missionnaire prêche deux fois par jour, et passe les nuits presque entières à entendre les confessions. Les habitants de la campagne viennent de très-loin pour l'entendre, et, plus d'une fois, deux ou trois cents personnes n'ont pu entrer dans l'église, tant la foule est considérable. Un grand changement se manifeste dans toutes les classes sociales; chacun se réconcilie avec Dieu. Le jour de la communion des hommes, mille ont reçu le pain de vie. Le Missionnaire, épuisé de fatigue, craignait de ne pouvoir présider à la plantation de la croix; Dieu lui a donné de nouvelles forces; il a parlé avec un zèle extraordinaire, et il a fait verser bien des larmes. Il est parvenu à ramener même ceux qui avaient jusque-là résisté à la grâce. Maintenant Bonnieux est un pays tout nouveau; on y loue Dieu, on y parle de sa bonté et de ses miséricordes, et on se félicite de n'être plus sous l'empire du démon. Les habitants remercient leur maire qui leur a procuré cette mission, et qui ne se croirait qu'à demi l'administrateur de la ville, s'il n'en était l'exemple par sa piété. » (1)

M. Raspaud était presque toujours seul dans ses missions: on le conçoit, les paroisses de l'arrondissement d'Apt étant en général peu peuplées. Un état de choses tout différent obligeait M. Reboul, curé de Malaucène, à se trouver constamment à la tête de plusieurs missionnaires: les paroisses si populeuses des arrondissements d'Orange et de Carpentras furent presque toutes le théâtre de son zèle (septembre et octobre 1818). Il donna une Mission à Aubignan qui eut le plus grand succès. Tous les habitants en suivirent les exercices, et s'approchèrent des sacrements. Les

(1) *L'Ami de la Religion et du Roi.*

plus riches furent les premiers à donner l'exemple. Des aumônes abondantes, des restitutions inespérées, l'esprit de paix et de charité, en furent les fruits. Ce succès dépassa les espérances des Missionnaires qui n'étaient pas sans crainte, en arrivant dans une paroisse où les révolutionnaires avaient établi un foyer d'impiété devenu fameux par ses brigandages. Ils avaient proscrit leur pasteur, le vénérable abbé Lagardette (1), qui après les jours de trouble, vint reprendre ses pénibles fonctions, et trouva son église profanée et ses paroissiens égarés par les passions politiques. La Mission fit disparaître jusqu'aux traces de ces désordres. M. Reboul avait pour collaborateurs M. de Prilly, M. Jouvent, MM. les curés de Crillon et de Villes, et M. Gardet qui plus tard devint curé de la paroisse St-Didier dans Avignon. Ces Missionnaires évangélisèrent successivement Pernes, Sault, Cavaillon, Mormoiron et plusieurs autres paroisses: partout leur zèle fut couronné du plus heureux succès.

Pendant que ces fervents Missionnaires et une foule d'autres prêtres évangélisaient les paroisses, M. l'abbé Tavernier dont nous avons admiré les vertus, faisait une mort sainte à Bollène. De son vivant, dès qu'il fut possible de réunir publiquement les fidèles de cette paroisse, il les convoqua dans l'église du monastère du St-Sacrement qui n'avait pas été vendue (1800), et qu'il afferma du maire pour y célébrer l'office divin. Il y instruisit le peuple par des prônes solides et des catéchismes bien soignés, jusqu'à ce que l'exercice du culte fût déclaré entièrement libre (1802). Alors il réunit le peuple dans l'église paroissiale. Mais toujours effrayé de la charge d'âmes, il eut soin de mettre à la tête de la paroisse de Bollène le capiscol de la collégiale de cette église, le vénérable abbé Béchet, ne se réservant pour lui que les humbles fonctions de vicaire par *interim*. C'est avec ce saint prêtre qu'il répara autant que possible les ruines de la maison de Dieu. La première institution qui surgit fut la confrérie du St-Rosaire, dont le but était de réunir les jeunes personnes et de les former à la piété. Bientôt les sacrements commencèrent à être fréquentés, et le culte catholique reprit son antique splendeur. Il tardait à M. Tavernier

(1) Il était né au Cheylard (Ardèche). Il avait été vicaire à Orange, et il fut nommé de nouveau curé à Aubignan après le rétablissement du culte. Il écrivit *Les Délices du pieux adorateur*. In-32, Avig. Aubanel.

de remettre ses pouvoirs d'Administrateur du diocèse de St-Paul : il le fit enfin le 18 août 1803. Il refusa des cures importantes que lui offrit Monseigneur Périer ; il se démit même de la charge de vicaire ; il se contenta de celle d'aumônier du couvent qu'il conserva jusqu'à la fin de ses jours, sans cesser pour cela de s'adonner aux bonnes œuvres. Nous avons vu qu'il aida Madame de Lafare à relever son monastère et à établir ceux d'Avignon et de Carpentras, lui écrivant souvent et la soutenant de ses pieuses exhortations et de ses sages conseils. Il était assidu au confessionnal, s'y rendant de bonne heure, et n'en sortant que fort tard, employant le temps où il n'avait pas de monde, à adorer le Saint-Sacrement et à tenir compagnie à son bon Maître. Désolé de voir les besoins du Sanctuaire et les prêtres insuffisants pour les besoins des paroisses, il se dévoua à l'instruction des ecclésiastiques. Il loua les salles de l'ancien couvent des Récollets, il ouvrit un pensionnat, et il forma plusieurs jeunes clercs, qui, plus tard devenus prêtres, sont maintenant la consolation de l'Église. Monseigneur de Cicé, archevêque d'Aix, voulut l'attirer dans son diocèse, et revint jusqu'à cinq fois à la charge, mais il ne put réussir à l'éloigner de Bollène auquel il était attaché. Pendant les quinze dernières années de sa vie, les nombreuses infirmités qu'il avait contractées le faisaient beaucoup souffrir. Il ne voulait point faire de remèdes, par esprit de soumission à la volonté de Dieu et de renoncement à soi-même. A la fin pourtant, cédant à ses amis, il alla consulter à Avignon un célèbre médecin ; mais à peine eut-il recouvré un peu de santé qu'il se remit au travail, et prêcha une retraite aux Dames du St-Sacrement. Le bien qu'il opéra fut grand, et il renouvela dans cette communauté l'esprit de ferveur au point que plusieurs années après on s'en ressentait encore. Mais ses infirmités le reprirent, et à la fin du Carême de 1817 ses souffrances devinrent telles qu'il fut obligé de garder le lit. Pendant sept mois, il endura des douleurs atroces avec une patience admirable. Les prêtres, en grand nombre, allaient le visiter ; les uns, par reconnaissance, les autres, par vénération, et tous revenaient extrêmement édifiés. Il reçut les derniers sacrements au milieu d'un concours considérable de peuple et de beaucoup de prêtres, et il expira le 7 novembre 1817. Ses obsèques furent cé-

lébrées par les habitants de Bollène avec de grandes marques d'attendrissement. Une croix fut placée près de sa tombe sur le mur d'enceinte. Lorsqu'en 1836 on répara ce mur, le cercueil de M. Tavernier fut ouvert et son corps trouvé parfaitement conservé. M. Seyssaud, alors curé de Bollène, défendit qu'on y touchât, et la tombe fut de nouveau fermée avec beaucoup de respect.

Tandis que ce saint prêtre descendait dans la tombe, les Missionnaires continuaient leurs prédications dans le diocèse, et beaucoup de prêtres, imitant M. Raspaud et M. Reboul, évangélisaient les paroisses. Ce qui se passait parmi nous avait lieu dans la France entière ; jamais on n'avait vu le clergé animé d'un zèle si ardent, et l'on peut dire que si les besoins étaient grands, l'activité des prêtres l'était encore davantage. Partout les populations se montrèrent dociles et revinrent à la religion de leurs pères. Bientôt des sociétés se formèrent ; une des plus célèbres fut celle connue sous le nom de Missions de France, fondée en 1806 par M. de Rauzan, dissoute en 1809 par Napoléon, et qui se reconstitua à l'époque de la Restauration. De plusieurs points de la France, des prêtres aussi distingués par leurs talents que par leurs vertus vinrent s'associer aux idées et aux sentiments de M. de Rauzan, entre autres M. de Forbin-Janson qui, dédaignant la haute fortune à laquelle l'appelaient son illustre naissance et l'influence de sa famille, était dévoré de ce zèle que la ferveur de la piété et l'enthousiasme de la jeunesse peuvent seuls inspirer. La France recueillit les fruits de si généreux dévouements, et un moment on put croire qu'elle allait prendre une face nouvelle. L'impiété s'en alarma. Dès lors les Missionnaires et les Missions furent en butte à un système de calomnies et de dénigrement, exploité avec une constance et une habileté infernales par les journaux et les pamphlets au service de la Révolution. Plus les Missionnaires faisaient d'efforts, plus ils rendaient de services, plus aussi les clameurs du parti qui attaquait à la fois la religion et la royauté, s'élevaient contre eux. La presse libérale retentissait de dénonciations ; de nombreuses pétitions arrivaient aux Chambres. Partout où l'on trouvait des éléments de perturbation, on excitait des troubles à l'arrivée des Missionnaires, et puis, selon la tactique ordinaire de la Révolution, on les accusait des désordres

qu'on avait dirigés contre eux. On répétait dans les journaux, à la tribune, dans les salons, que pour faire cesser les troubles, il fallait faire cesser les Missions : singulière logique, d'après laquelle il n'y aurait qu'à troubler quelqu'un dans l'exercice de son droit, pour se croire autorisé à lui dénier ce droit. Cependant les Missionnaires, se souvenant qu'ils étaient les ministres de Celui qui a été un objet de contradictions, s'élevant au-dessus de toutes les calomnies qui se débitaient contre eux, allaient de ville en ville, annonçant la parole évangélique, mettant la paix dans les familles, réconciliant les ennemis, rendant à tous ceux qui les approchaient un bonheur qu'ils ne connaissaient plus depuis longtemps.

Orange, Carpentras, Apt, Cavaillon, chacune de nos villes eut sa mission ; partout le succès fut grand, mais nulle part il n'égala celui que les ouvriers évangéliques obtinrent à Avignon. La Mission de 1819 a laissé des monuments qui existent encore (1), et des souvenirs qui ne périront jamais. Les Missionnaires étaient à l'œuvre depuis six jours à peine, et déjà un grand mouvement se faisait dans la ville et surtout dans les consciences. Ce qui portait le spirituel correspondant de l'*Ami de la Religion* à dire : « On accuse les Missionnaires de causer des troubles ; on n'a pas tort, ils ont déjà tout bouleversé ; les usuriers méditent des restitutions, les gens vivant dans le désordre se séparent, les époux divisés se réunissent, les ennemis se réconcilient, les Églises ne peuvent contenir la foule qui les assiége ; on est obligé d'appeler des prêtres éloignés pour suffire au travail qui se présente : cela dérange tout le monde. N'est-il pas horrible de venir troubler des gens tranquilles dans leurs habitudes, quoiqu'elles ne soient pas les meilleures possibles, et devrait-il être permis d'inquiéter des consciences qui se font une morale toute particulière, et qui voudraient y vivre en repos? Dans les rues, on n'entend que des cantiques, dans les conversations on ne parle que de la Mission : c'est un changement total. Les comédiens ont surtout à se plaindre ; ils sont obligés de fermer leur salle, et peut-être vont-ils présenter une pétition pour réclamer contre un si grand désordre, et ce qui rend le délit plus grave,

(1) A la suite de cette Mission furent fondées les Œuvres de la Grande et de la Petite Providence.

c'est que le nombre de ceux qui y prennent part grossit tous les jours. Chacun sent croître ses inquiétudes et se plaît dans cet état, et loin de s'en plaindre, on le recherche: c'est à qui sera troublé. Cependant ce mouvement général ne paraît pas alarmant pour l'ordre public: on est porté à croire qu'il apaisera ou qu'il préviendra plus de querelles qu'il n'en excitera. Chacun songe plus à se faire des reproches à soi-même qu'à en adresser aux autres. Plus on suit la Mission, plus on est disposé à la sévérité pour soi et à l'indulgence pour autrui. Ce n'est pas tout à fait ainsi que commencent les guerres civiles. » (1)

Dès le commencement, les Missionnaires firent remarquer que les églises étaient trop petites. En effet, elles se trouvaient pleines, plus de deux heures avant le sermon. On destina une chapelle exclusivement aux militaires, un chœur de jeunes gens fut organisé, et tous les ouvriers offrirent de travailler gratuitement pour le monument de la croix. Dès le 18 février, jour de l'ouverture de la Mission, la population fut ébranlée et à mesure que les exercices s'avançaient, le mouvement ne fit que s'accroître. Le dimanche de *Quasimodo*, 18 avril, jour de la clôture, environ 7,000 hommes s'approchèrent de la table sainte. La ville n'en contenait guère plus. On compta ceux qui ne remplirent par leurs devoirs religieux. La cérémonie de la plantation de la croix fut magnifique; jamais Avignon n'avait rien vu de si imposant. Les populations des pays voisins étaient accourues et couvraient la place du Palais, le Rocher et les toits des maisons. Lorsque la croix, portée par les Invalides, parut, un saisissement religieux s'empara de tous les cœurs. Puis, lorsque cette croix élevée par des machines, demeura un instant suspendue en l'air et retomba dans la place qui lui était préparée, un cri immense s'éleva de cette foule innombrable qui se croyait transportée sur le Calvaire et assister au drame sanglant du crucifiement du Sauveur. En effet, la ressemblance ne pouvait être plus grande; la position des lieux, les circonstances, tout était propre à produire une illusion complète. Bientôt la voix de M. Guyon, chef des Missionnaires, dominant la foule, pénétra les cœurs de repentir, de reconnaissance et d'amour.

(1) *L'Ami de la Religion et du Roi.*

rs les sanglots se firent entendre, les larmes coulèrent en
ndance, et chacun, se frappant la poitrine, descendit de la
itagne admirant la beauté de la religion qui mêle des con-
tions célestes aux pompes les plus solennelles.
el était l'effet produit par la Mission. Ce qui se passait à Avi-
n eut lieu, mais en dés proportions moindres, dans les
es localités du diocèse. Toutes les paroisses, quelque petites
elles fussent, eurent leurs Missions qui se terminèrent tou-
s par l'imposante cérémonie de la plantation de la croix.
tout les choses s'accomplissaient dans un ordre admirable et
: le plus de pompe possible; la piété refleurissait, de
ses associations se formaient pour soutenir et continuer les
ts des missions, et des jours plus heureux se fussent levés
r la France, de nouveaux malheurs lui eussent été épargnés,
esprit révolutionnaire qui recommençait à souffler eût été
nprimé, si l'influence salutaire de la religion n'eût pas été
souvent paralysée par les attaques quotidiennes d'une presse
ilége et impie.
es éléments du bien ne manquaient pas : il existait dans
sque tous les pays des hommes de foi et de dévouement qui
reculaient ni devant les sacrifices ni devant les difficultés.
gnon, surtout, en comptait plusieurs qui déjà avaient rendu
nombreux services à la cause sacrée de la religion. Nous nous
rocherions de ne pas en citer quelques-uns dont le nom est
ore répété avec autant de respect que de reconnaissance.
furent M. de Fogasse de la Bastie et M. de Chaternet; le
mier se dévoua à l'œuvre des hospices, et pendant plus de
nte ans se distingua par une administration sage et pater-
e. Le second, né à Avignon (17 juillet 1752), d'une famille
orable et chrétienne, élevé à Paris sous les yeux d'une mère
neuse, embrassa la carrière des armes, eut une jeunesse
geuse, mais conserva toujours la foi et du respect pour la
gion. Il brisa son épée (18 février 1791) lorsqu'éclata la Révo-
on, et cette grande catastrophe le faisant rentrer en lui-
ne, il se donna tout à Dieu, brava le respect humain, et
tiqua sa religion sans crainte comme sans forfanterie. Son
rit aimable et ses manières franches prêtaient un nouveau
rme à sa piété: les plus indévots la respectaient. Aussi

instruit que plein de zèle, il exerçait une espèce d'apostolat, et il gagnait beaucoup d'âmes à Dieu. Il s'éloigna de la capitale lorsqu'il prévit qu'on allait demander un serment contraire à ses principes, et il se retira à Avignon où il ne s'occupa plus que de piété et de bonnes œuvres. Il passa les premières années de la Révolution en compagnie d'un vieux religieux Minime, qu'il avait reçu chez lui et qu'il soigna jusqu'à sa mort. Forcé de s'expatrier, il rentra en France au moment où ses biens allaient être mis sous le séquestre, se cacha à la campagne chez son unique sœur, et dès que les temps furent moins mauvais, il revint à Avignon, où il s'occupa de bonnes œuvres, faisant le catéchisme aux enfants pour les préparer à la première communion (1), visitant les malades, et leur procurant les secours de la religion. Lorsque les Commissions militaires furent établies dans le Midi, il se dévoua à préparer les condamnés à faire une mort chrétienne. Il s'introduisait auprès d'eux (2), leur rappelait les vérités de la foi, les exhortait à se repentir, et suppléait, autant que possible, aux sacrements qu'ils ne pouvaient recevoir faute de prêtres. Un malheureux condamné à mort résistait à toutes les exhortations ; M. de Chaternet l'apprend, monte à cheval, le rejoint à Orange et triomphe de toutes ses résistances. Lorsque les temps furent plus calmes, il donna un nouvel élan à son zèle, et ses aumônes devinrent si abondantes qu'il fut bientôt réduit, après avoir vendu ses propriétés, à un état voisin de la misère. La Providence se chargea de rétablir ses affaires, en lui ménageant deux successions auxquelles il ne s'attendait pas. Il les reçut avec actions de grâces, s'estimant heureux de pouvoir continuer ses bonnes œuvres. Sa piété n'avait rien d'austère. Il était doux, prévenant, et si plein de charité pour le prochain qu'il

(1) Il faisait le catéchisme aux enfants d'Avignon dans une salle qu'il avait louée à cette fin. Il fut dénoncé, arrêté et conduit à la Commune où le maire lui adressa une forte réprimande avec injonction de ne plus continuer. Il se retira sans répliquer, et il continua à faire le catéchisme mais en secret.

(2) Les généraux Ferino, Motte, Cervoni et le président de la Commission militaire, Guerin de Sercilly, l'autorisèrent par sentence de la Commission militaire à entrer dans les prisons, et à communiquer librement avec les condamnés à mort. Ils rendirent hommage à son dévouement, et le général Ferino ajouta que ses bons offices produisaient un très-bon effet. *(Note communiquée par M. l'abbé Terris.)*

ne pouvait souffrir la médisance ; on le savait, et sa présence seule suffisait pour contenir ceux qui avaient ce défaut. Il traitait ses domestiques comme ses frères, et il les regardait comme ses enfants. Il aimait la vérité au point de préférer la mort plutôt que de dire un mensonge. L'offense à Dieu et surtout le blasphème lui perçait le cœur. Il se tenait toujours en la présence de Dieu, et son recueillement l'empêchait quelquefois de voir ce qui se passait autour de lui. Son maintien dans l'Église inspirait de la piété à ceux qui en étaient témoins. Il avait une dévotion particulière envers la Passion de Notre-Seigneur et envers la Sainte Vierge. Enfant docile de l'Église, il respectait ses ministres et surtout le Père commun des fidèles. Son humilité lui persuadait qu'il n'avait encore rien fait pour le ciel. Il supportait avec patience les infirmités que Dieu lui envoyait. Il portait une plaie fort désagréable qu'il pansait lui-même deux ou trois fois par jour, afin de n'incommoder personne. La dernière année de sa vie, il ne sortait que pour aller à la messe et pour faire la Sainte Communion. Après avoir édifié longtemps la ville entière, il mourut (11 décembre 1832), vivement regretté, surtout des pauvres qui le pleurèrent comme un père.

Dans le même temps vivait un autre pieux laïque, le respectable M. de Videau dont le nom sera longtemps populaire dans Avignon où l'on voit encore plus d'un monument de sa pieuse munificence. Il naquit à Grenoble (19 mars 1776), d'une famille qui possédait de grands biens dans le Comtat, le Dauphiné et la Bresse. Son père, qui périt parmi les victimes immolées à Orange, s'appliqua de bonne heure à le former à la vertu, et lui fit apprendre un état (1), prévoyant sans doute qu'il lui serait utile quand l'orage amoncelé éclaterait sur la France. Plus tard, M. de Videau bénit la sage prévoyance de son père, lorsqu'il dut son salut à son habileté dans la serrurerie. Il fut occupé deux ans dans l'arsenal de Grenoble. L'habitude du travail qu'il contracta alors, influa puissamment sur tout le reste de sa vie : il passait peu de jours sans manier le marteau et la lime : c'était la seule distraction qu'il se permit. Lorsque les temps furent plus calmes, il s'allia à une famille

(1) *Mémoires de M. de Videau.*

honorable, et il épousa Mademoiselle Planelli de La Valette, jeune personne de 19 ans qui mourut au bout de cinq ans, après lui avoir donné deux filles, dont l'une s'établit dans le monde, et l'autre se fit religieuse du Sacré-Cœur. Dès lors M. de Videau s'adonna entièrement aux bonnes œuvres, et sa vie entière se passa à soulager les pauvres, consoler les affligés, secourir les malheureux, visiter les malades, travailler à la conversion des pécheurs, pratiquer toutes les œuvres de miséricorde, mais c'est surtout lorsqu'il s'agissait de relever les églises et les anciens couvents qu'il ne mettait point de bornes à sa charité : nous avons vu avec quelle générosité il aida la Mère Marchand à rétablir les Carmélites.

Il affectionnait beaucoup l'œuvre de l'Adoration Perpétuelle, établie depuis plusieurs siècles (1226) dans la chapelle des Pénitents Gris. Il n'est point de sacrifices qu'il ne s'imposât pour restaurer ce sanctuaire et même pour l'enrichir lorsqu'il fut rendu au culte (1815). Les confrères dispersés par la tempête ou préoccupés d'autres soins, se réunirent volontiers du moment qu'il leur fut permis de le faire. Ils sentaient le besoin de venir remercier Dieu dans le lieu où ils avaient si longtemps prié. Sans doute il leur aurait été facile de se transférer ailleurs, les églises inoccupées ne manquaient pas dans Avignon ; mais aucune ne leur offrait d'aussi précieux souvenirs que cette antique et modeste chapelle, où Jésus-Christ avait manifesté sa présence d'une manière si éclatante ; en l'abandonnant, ils auraient paru oublier leur passé et rompre avec la tradition. Ce motif était trop puissant : chacun fournit selon ses moyens et même au delà. Les ruines disparurent, des parcelles de terrain vendues furent rachetées, la chapelle s'éleva sur les mêmes fondements où elle avait reposé pendant des siècles. Ceux qui avaient vu son ancienne magnificence, gémissaient sur sa pauvreté présente ; mais la piété des fidèles faisait alors son plus bel ornement. M. le comte de Blanchetti prononça, au milieu des confrères accourus à sa voix, un discours remarquable, dans lequel il rappela en peu de mots l'origine et la fin de la confrérie. Premier grand maître à l'époque de la Révolution, il fut de nouveau investi de cette dignité (1815), et il forma comme l'anneau destiné à relier la chaîne des traditions et à unir l'ancienne confrérie à la nouvelle. Le peuple d'A-

vignon à qui les souvenirs religieux sont si chers, vit avec une sainte joie de nouveaux membres se réunir à ce chef vénéré. Le Saint-Siége, instruit de cette réorganisation de la confrérie, lui accorda de nombreuses indulgences. On s'occupa de rétablir l'exposition perpétuelle du Saint-Sacrement, et M. de Videau n'oublia rien pour orner avec autant de magnificence que possible le lieu où devait reposer le Sauveur. Il encourageait les ouvriers qui travaillaient à la chapelle : « Mes amis, leur disait-il, c'est au Roi des rois que vous élevez une demeure. » Sa foi le poussait jusqu'à les aider de ses propres mains et à transporter des pierres, des bois et les matériaux nécessaires, ne croyant pas s'abaisser en s'occupant à une œuvre si sainte. Lorsque la confrérie fut rétablie, il assistait régulièrement à tous les offices, et il faisait un des plus beaux ornements de la procession jubilaire de 1826, pendant laquelle il fut un sujet d'édification pour tout le monde par sa modestie, son recueillement et sa piété. M. de Videau vécut encore quelques années dans l'exercice des bonnes œuvres et la pratique des plus hautes vertus. Il mourut à Grenoble en odeur de sainteté. (1) »

Les Pénitents Blancs avaient depuis plusieurs années relevé leur Confrérie. On sait que Monseigneur Périer n'aimait point ces sortes d'associations. Il les empêcha de se rétablir aussi longtemps qu'il le put, et lorsqu'on lui faisait des instances en ce sens, il répondait que les marguilliers tenaient lieu de tout (2). Il continua ainsi à réprimer l'élan public et, pendant les douze premières années de son épiscopat, les membres des différentes Confréries de Pénitents, surtout à Avignon, furent réduits à s'assembler clandestinement et à faire leurs offices dans l'ombre. Mais, en 1814, le retour des Bourbons releva leurs espérances, et le Conseil Municipal d'Avignon demanda leur rétablissement. (3) Il prit à cet effet une délibération, dont il chargea M. le Maire de transmettre un extrait à Monseigneur l'évêque, « afin que ce supérieur, reconnaissant *la sagesse* des motifs qui ont déterminé le Conseil, rende un ordonnance, à l'exemple de plusieurs autres évêques, qui autorise le rétablissement des Pénitents Gris,

(1) *Vie de M. de Videau.*
(2) *Archiv. de l'Archev. d'Avig. Registre* 1802—1821.
(3) *Archiv. de l'Hôtel-de-Ville d'Avig.* 15 *nov.* 1815.

Blancs et de la Miséricorde, et exprime que c'est d'après le vœu unanime du conseil municipal, organe et interprète de la ville d'Avignon, que cet établissement *doit* avoir lieu ». Dès lors l'évêque ne put plus reculer. Les Pénitents Blancs furent les premiers à paraître. Ils s'assemblèrent d'abord dans l'église de la Bienfaisance, occupée maintenant par le Pensionnat des Frères. Bientôt un de leurs Confrères leur remit, moyennant une rente viagère, l'église de Notre-Dame la Principale qu'il avait achetée. Ils n'ont cessé depuis d'y célébrer leurs offices, bien qu'aucune ordonnance épiscopale n'autorise leur existence. Il n'en est pas de même des Pénitents Noirs de la Miséricorde : le prélat, considérant que l'œuvre de cette Confrérie était *très-précieuse à l'humanité* et à la religion, en approuva les statuts, à condition que les Confrères se conformeraient aux décisions des synodes d'Avignon et de Carpentras (1), et qu'ils se présenteraient toujours la face découverte.

Nous croyons nécessaire de compléter par des détails plus circonstanciés ce que nous avons dit, page 600. Un événement dont les suites ne pouvaient être qu'heureuses pour le diocèse, venait de s'accomplir. Monseigneur Périer avait, sur la demande expresse du Saint-Père, donné purement et simplement (2) sa démission à la suite du Concordat de 1817, mais par un concours de circonstances extraordinaires, il était resté aux affaires et il avait continué de gouverner le diocèse, administrant les sacrements, accordant des pouvoirs, donnant des dispenses, mettant à exécution les Brefs de Rome, exerçant tous les actes de juridiction ordinaire et extraordinaire. Le Pape cependant lui avait notifié qu'il acceptait sa démission (3), et il lui avait écrit que, dans le consistoire prochain, il le dégagerait de tous

(1) Le Synode d'Avignon, tenu (1712) par Mgr de Gonteriis, treize ans avant son célèbre Concile, et le Synode de Carpentras, tenu (1736) par Mgr d'Inguimbert, ont fait des règlements très-sages sur les Confréries de Pénitents. L'un et l'autre reproduit en les accommodant à nos mœurs, les sages dispositions faites par Saint Charles Borromée sur le même sujet.

(2) *Le* 11 *août* 1817.

(3) *Pius PP. VII. Venerabilis Frater, litteris, quas ad te dedimus die* 23 *septembris, anni* 1817, *significavimus nos acceptasse, ratamque habuisse resignationem Avenionensis Sedis quam pure et simpliciter per epistolam diei* 11 *Augusti ejusdem anni, manibus nostris dimiseras. (Ex Archiv. Capit. Eccles. Metrop, Avenion.)*

ns qui l'attachaient à l'Église d'Avignon (1). Le consistoire
n. La nomination de Monseigneur de Bonneval par le roi
revêché d'Avignon suivit de près la démission donnée par
gneur Périer, et le Pape se disposait à le préconiser.
onseigneur de Bonneval présenta à Sa Sainteté des excuses
s sur son âge avancé et sur ses forces affaiblies qui ne
mettaient pas de porter le fardeau d'un diocèse. On apprit
les obstacles opposés à l'exécution du Concordat et à
lation des nouveaux évêques; des négociations furent
es, et des arrangements provisoires furent adoptés
administration des autres églises, mais non pour celle
ion qui à Rome était considérée comme vacante. En
ous avons trouvé dans la correspondance de M. Collet,
général, un Bref de Pie VII, daté du 17 juin 1817,
dire de six jours après la démission donnée par Mon-
r Périer, adressé au vicaire capitulaire d'Avignon, le
cette ville *vacant*; la même expression se trouve dans
s du Bref. L'empressement du Souverain Pontife à l'ex-
et son attention à répéter les mots *de siége vacant* indiquent
asion où l'on se trouvait à Rome que tel était le véritable
choses. D'ailleurs, dans son allocution au consistoire du
1819, le Pape déclara qu'il laisserait l'Église d'Avignon
régime des vicaires capitulaires (2). Cette disposition à
de cette Église, ainsi que les autres adoptées dans l'arran-
provisoire, fut établie de concert entre le Saint-Siége
ouvernement de Sa Majesté. On était donc persuadé à
ue des vicaires capitulaires administraient le diocèse, et
it conséquent de s'adresser à eux pour l'exécution des
s et des rescrits du Saint-Siége (3).

ndant cette persuasion n'était pas conforme à la vérité,
la démission de Monseigneur Périer et l'allocution con-

præterea rescripsimus, soluturos nos fore fraternitatem tuam a vinculo sia in Consistorio prope diem habendo. (Ib.)

(2) *vero pertinet ad Ecclesiam Avenionensem..... cum ea non possit in tempo- nodi provisione capienda veluti episcopalis haberi, eam idcirco sub Vica- pitularium regimine relinquemus. (Allocutio die 23 august. 1819 habita. tom. 41. pag. 239.)*

(3) *e explicative du Nonce à Messieurs les chanoines d'Avignon. (Archiv. du Métropol.)*

sistoriale du 23 août (1819), les consciences de plusieurs fidèles du diocèse demeuraient fortement agitées et dans l'incertitude la plus fâcheuse. Les chanoines ne pouvaient l'ignorer. Il était naturel d'après des faits si notoires et des connaissances si positives, qu'ils s'adressassent directement au Saint-Siége et qu'ils lui exposassent les choses telles qu'elles se passaient, et en même temps qu'ils le priassent de vouloir bien donner des instructions et des règles sûres de conduite. Cette démarche de leur part, aurait mis Sa Sainteté à même d'y pourvoir. Malheureusement le Chapitre manquait alors d'homogénéité, et l'on sait les tiraillements qui avaient lieu dans son sein (1). Une partie des chanoines, partisans de l'évêque, avaient trop d'intérêt à ce qu'il conservât un pouvoir qu'ils partageaient avec lui, ou plutôt qu'ils géraient sous son nom. Ce sont eux, non moins que des préjugés malheureusement trop communs dans le corps auquel Monseigneur Périer avait appartenu, qui persuadèrent à ce prélat de s'attribuer une juridiction que les lois canoniques ne lui permettaient plus de conserver. A peine une fiction de droit lui restait-elle : le Souverain Pontife, dans la bulle par laquelle, après le Concordat de 1817, il fixait les limites des nouveaux diocèses, disait expressément qu'un certain laps de temps devant nécessairement s'écouler entre l'institution canonique des nouveaux titulaires et leur prise de possession, son intention était que les anciens titulaires continuassent à gouverner les parties de leurs diocèses qui devaient en être distraites pour entrer dans la circonscription des nouveaux (2). Rien n'était plus vrai, et de fait, le Souverain Pontife avait pris cette mesure dictée par la sagesse et rendue nécessaire dans les circonstances. Mais telle n'était pas la position de Monseigneur Périer, et il y avait loin entre un évêque qui conserve son titre et perd seulement une partie de son diocèse, et celui qui après avoir donné sa démission, reçoit l'assurance que le Souverain Pontife l'a acceptée. Il était impossible que ce prélat en doutât puisqu'à défaut d'acceptation officielle, ce que nous ne

(1) Les Registres du Chapitre, à défaut de la tradition, suffisent pour en faire foi.

(2) Celui que nous avons sous les yeux porte : *Dilecto filio Vicario capitulari Avenion. illius Sede episcopali vacante, legitime deputato. (Archiv. de la Métrop.)*

pouvons nier ni affirmer, les documents de cette époque ayant disparu, il recevait tous les jours des Brefs de Rome adressés à l'administration capitulaire, seule reconnue dans la capitale du monde chrétien. Que devenaient ces Brefs et sur quels principes le prélat s'appuyait-il pour les mettre à exécution ? C'est ce que nous ne voulons pas approfondir. Nous verrons bientôt les mesures extraordinaires que le Pape fut obligé d'adopter à ce sujet pour tranquilliser les consciences. Quoi qu'il en soit, rien ne peut excuser les chanoines de la négligence qu'ils mirent à instruire le Saint-Siége de ce qui se passait sous leur yeux. Aussi fut-on extrêmement surpris, lorsque quatre ans après (1821) des renseignements certains parvenus à Rome apprirent le véritable état des choses. Le Pape, après y avoir mûrement réfléchi, s'empressa de remédier à ce désordre. Il en écrivit (5 mai 1821) avec beaucoup de douceur à Monseigneur Périer, et trouvant dans son inépuisable bonté un motif pour excuser la conduite vraiment extraordinaire de ce prélat, après avoir rappelé ce qui s'était passé en 1817, il dit qu'il lui avait promis de le dégager des liens qui l'attachaient à son Église (1), mais que cela n'ayant pas eu lieu, il venait enfin accomplir sa parole, et lui annoncer qu'il le rendait à la liberté ; il ajoute qu'il écrivait en même temps au Chapitre d'Avignon pour qu'il procédât immédiatement à l'élection des vicaires capitulaires afin que le gouvernement de cette Église leur fût remis et que le prélat cessât de l'administrer. (2)

Le nonce apostolique adressa une copie de cette lettre au Chapitre, en même temps qu'il en envoyait une autre au prélat. Le sort qu'avaient eu jusque-là les Brefs de Rome envoyés à Avignon, lui faisait un devoir de prendre cette mesure. En même temps il pressa les chanoines de procéder immédiatement à la nomination des vicaires capitulaires. (3) L'ordre était formel, et il n'y

(1) *Ast cum nondum nova hæc provisio habere locum potuerit, nostris hisce litteris denunciamus tibi, nos, ob memoratam resignationem ab te emissam ab omni vinculo quo Avenionensi Ecclesiæ adstringeris, te prorsus absolvere, absolutumque declarare. (Ib.)*

(2 et 3) *Atque hoc ipso tempore mandamus istius Ecclesiæ capitulo, ut..... ad..... Vicariorum capitularium electionem.... libere ac sine cunctatione deveniat, quibus tradatur universæ diœcesis regimen, a quo tibi illico cessandum erit omnino. (Ex Archiv. Capit. Aven.)*

avait pas moyen de s'y soustraire ; mais les tiraillements qui existaient dans le Chapitre portèrent les membres de ce corps à écrire à Monseigneur Périer pour lui demander s'il avait reçu la lettre de Sa Sainteté et s'il se croyait en effet dégagé de tous les liens qui l'attachaient à son Église. (1) Sans doute un sentiment de complaisance dicta cette lettre, mais, en l'écrivant, le Chapitre ne s'écarta pas moins des ordres du Nonce, et bientôt il recueillit les fruits de sa conduite peu conforme aux principes. Pendant la nuit les imaginations se montèrent, et le lendemain (9 juin) la divergence des opinions se manifesta plus grande que jamais. Les uns voulaient qu'on ne procédât à la nomination des vicaires capitulaires qu'après avoir écrit à Sa Majesté et avoir reçu son assentiment ; les autres prétendaient avec raison que l'intimation faite par Sa Sainteté et par son Nonce ne leur permettait pas de la renvoyer plus loin, sauf à expédier en même temps la lettre du Nonce au ministre de l'intérieur. Ce dernier avis prévalut, d'autant plus que d'après les canons, les Chapitres n'ont que huit jours pour élire des vicaires capitulaires, et qu'il fallait un temps beaucoup plus long pour recevoir une réponse du ministre. Les opposants protestèrent, se retirèrent, et il ne resta au Chapitre que trois membres, qui se considérant en nombre compétent, et craignant que le diocèse ne souffrît s'il se trouvait sans autorité, nommèrent cinq vicaires capitulaires. Ils écrivirent immédiatement au ministre de l'intérieur pour lui donner avis de ce qu'ils venaient de faire, et ils l'avertirent qu'ils tiendraient leur délibération secrète jusqu'à ce qu'ils eussent connaissance des résultats concertés entre le Nonce de Sa Sainteté et Son Excellence, attendu que la lettre de Monseigneur Périer dont ils lui envoyaient copie, leur faisait craindre que le diocèse ne fût livré aux horreurs d'un schisme. (2)

En effet, cette lettre était peu rassurante. Le prélat écrivait (8 juin) à M. Froment doyen du Chapitre, qu'il avait reçu *par un simple particulier et non officiellement* deux pièces relatives à ce qu'il lui avait écrit, mais non revêtues *des formes ordinaires* ; que le Ministre de l'Intérieur ne lui avait rien écrit et rien fait passer sur cet objet ; qu'il enverrait au gouvernement ces deux piè-

(1 et 2) *Archiv. du Chapit.*

ces en y joignant la lettre du doyen *signée de quelques chanoines*, ainsi que sa propre lettre, et qu'après avoir reçu la décision du Ministre, il aurait soin de s'y conformer exactement. (1) Ainsi Monseigneur Périeur, conséquent avec lui-même, poussait jusqu'aux dernières limites l'amour du gallicanisme et le respect pour les formes. Il n'était point seul : tout le parti le soutenait, et les chanoines qui n'avaient point pris part à l'élection des vicaires capitulaires protestèrent par voie d'huissier. Mais leur démarche n'aboutit qu'à faire du scandale. Car *la formalité* exigée fut bientôt remplie, et le prélat écrivit (2 juillet 1821) aux chanoines : « Je reçois à l'instant et *officiellement* la lettre de Notre Saint-Père le Pape qui me délie des liens qui m'attachaient à l'Église d'Avignon ; vous pouvez vous assembler et nommer des vicaires capitulaires. » Le lendemain (3 juillet), une lettre du Ministre de l'Intérieur parvenait aux chanoines par la Préfecture et les assurait que la démission de Monseigneur Périer étant définitivement acceptée par le Saint-Père, ce prélat devait dorénavant s'abstenir de tout acte de juridiction. (2) Dès lors les chanoines se réunirent (4 juillet) et nommèrent cinq vicaires capitulaires parmi lesquels M. Poulle et M. Sollier furent seuls reconnus. La première nomination (2 juin) causait quelque embarras, et avec sans juste raison, le Chapitre n'ayant que huit jours pour élire des vicaires capitaires, et ne pouvant, sauf le cas de mort ou de démission, procéder à une seconde élection ; le nonce écrivit à Rome, et (4 septembre 1821) le Saint-Père, dans la plénitude de son autorité apostolique, valida, autant que besoin en était, cette seconde élection des vicaires capitulaires, dérogeant en cela à toute loi contraire et à toute raison de doute qui pourrait résulter des circonstances de fait et de droit de la précédente élection. (3)

Rome avait déjà pris son parti par rapport aux quatre ans (1817—1821) de l'administration douteuse de Monseigneur Périer, et le Nonce avait écrit au Chapitre que la position extraordinaire de ce prélat, depuis sa démission (11 août 1817) jusqu'au moment où il venait d'être dégagé par le Souverain Pontife de tout lien avec l'Église d'Avignon, pouvant faire douter de la va-

(1, 2, 3) *Archiv. du Chapitre.*

lidité des actes de juridiction ordinaire et compétente, il l'assurait que la légitimité de ces actes était constante ; il ajoutait : « Quand à ce qui concerne l'exécution donnée par lui ou par les grands vicaires aux différents Brefs ou rescrits du Saint-Siége, pour dispense de mariage et autres grâces adressées aux vicaires capitulaires, Sa Sainteté voulant ôter toute inquiétude qu'on pourrait avoir à cet égard pour cause de défaut de légitimité dans les exécuteurs, et pourvoir amplement à la tranquillité des consciences, usant de la plénitude de son autorité apostolique, les revalide entièrement. » (1) Il ajoute : « Il serait, je crois, très-utile d'enregistrer dans les protocoles du Chapitre cette déclaration que je vous fais par ordre du Souverain Pontife, afin d'écarter les doutes qui se sont déjà ou qui pourraient s'élever dans la suite, sur la validité et l'effet des grâces accordées par le Saint-Siége dans la forme susmentionnée. » (2) Ainsi fut terminée cette grande affaire : tout rentra dans l'ordre; les vicaires capitulaires administrèrent le diocèse, et Monseigneur Périer, dégagé de tout lien, revint à la vie privée. Il vécut depuis dans une profonde solitude et ne vit que peu de monde jusqu'au jour de sa mort (3), arrivée à Avignon le 31 mars 1824. Avec lui tomba ce dangereux parti qui avait fait tant de mal à l'Église d'Avignon, moins par des actes directement hostiles à la foi et à la piété, que pour le bien qu'il empêcha. Les hommes qui avaient entouré le prélat et partagé ses errements, restèrent dans l'ombre après sa mort, et disparurent insensiblement depuis longtemps oubliés.

(1 et 2) *Archiv. du Chapitre.* — Le Chapitre regardant comme un ordre le conseil donné par le Nonce, s'empressa de s'y conformer, et consigna dans les registres toutes les pièces qui concernaient cette affaire : c'est de là que nous avons tiré tout ce que nous venons de dire.

(3) Il fut enterré dans le cimetière qui était sur le rocher, toutes les autorités civiles et militaires assistèrent à ses obsèques dont la solennité fut contrariée par un vent épouvantable. Mgr de Mons se dispensa d'y assister, et l'absence de l'un et de l'autre Séminaire fut remarquée. Ce prélat avait, quelque temps avant sa mort, composé son épitaphe ; la voici : *Hic jacet — Joannes Franciscus Perier — Gratianopolitanus — primum — Oratorii Gallicani — Sacerdos — deinde episcopus — Obiit ut vixerat — veri — scrutator perpetuus — contentionum osor — puræ et immaculatæ — Religionis — sinceræ pietatis — inclytæ pacis — Constans amator. — Anno M. DCCC. XXIV. die 30 Martii.* — On peut voir dans *l'Ami de la Religion* un article curieux dans lequel on commente ces paroles : *Veri — scrutator perpetuus.*

La vacance ne fut pas longue, et, le 17 août 1821, le Chapitre reçut officiellement l'avis que Monseigneur de Mons, évêque de Mende, était nommé archevêque d'Avignon. Il s'empressa de lui écrire pour lui témoigner la joie de le voir arriver, et lui adressa des lettres de vicaire général du diocèse avec tous les pouvoirs que le Chapitre peut conférer. (1) Nous ne voulons pas approfondir les motifs qui portèrent le Chapitre à joindre cette dernière clause à sa lettre. Il nous semble qu'il n'aurait pas dû mettre en oubli les Brefs si célèbres de Pie VII adressés au cardinal Maury et à M. d'Astros pendant la longue vacance de l'archevêché de Paris. Monseigneur de Mons connaissait trop bien les règles de la discipline qui défend à un évêque nommé d'accepter des pouvoirs du Chapitre de l'Église qu'il est appelé à gouverner, pour attacher la moindre importance à cette délégation de pouvoirs. Il naquit à Aix en Provence (1762), fut placé de bonne heure auprès d'un prélat de sa famille pour prendre part à ses travaux et se former par ses exemples et ses conseils. Il y puisa cet attachement inviolable à la saine doctrine qu'il conserva au péril de sa vie dans les temps les plus fâcheux. Conclaviste et témoin de l'élection de Pie VII, il devint (en 1802) grand vicaire du cardinal du Belloy, et de là il passa sur le siége de Mende (1805) qu'il occupa pendant seize ans. Lorsqu'il fut transféré à Avignon, cette église venait d'être érigée en Métropole, et avait pour suffragants Nîmes, Montpellier, Valence et Viviers. (2) D'après le Concordat de 1817, cette Métropole devait avoir pour unique suffragant l'évêché d'Orange avec qui elle partageait le département; les arrondissements d'Avignon et d'Apt étant pour la Métropole, et ceux de Carpentras et d'Orange pour le suffragant. On sait que ce Concordat ne fut point exécuté, les chambres ayant refusé les fonds nécessaires à la dotation des nouveaux siéges. Avignon n'y perdit rien, son diocèse et sa province eurent plus d'étendue, et l'Église d'Orange érigée de nouveau en évêché, pour n'avoir pas encore reçu de titulaire, n'en

(1) *Archiv. du Chap. Métropol. d'Avignon.*

(2) *Metropolitana Avenionensis; duo districtus scilicet Avenionensis et Aptensis in Provincia fontis Vallis clausæ. Ejusdem suffraganea Araujacensis; duo districtus, nimium Araujacensis et Carpentoractensis in Provincia fontis Vallis clausæ. (Bull. Mag. tom. 42. pag. 373.)*

conserve pas moins son droit. M. Sollier que la confiance publique appelait aux affaires, reçut l'accueil le plus flatteur du nouveau prélat, qui lui confia, pour ainsi dire, la conduite de son diocèse, se faisant un devoir de ne rien entreprendre d'important sans avoir pris son avis. Il avait été déjà porté aux affaires lorsque sur les ordres pressants venus de Rome, on avait organisé une administration capitulaire. Sa sagesse avait inspiré toutes ses décisions et dirigé toutes ses démarches dans des circonstances que les scrupules du prélat gallican rendaient extrêmement délicates.

Monseigneur de Mons prit possession de son siége le 21 novembre 1821, et fut reçu avec tout l'enthousiasme que pouvait faire concevoir l'espérance de voir l'Église reprendre la prospérité de ses anciens jours. Le prélat ne tarda pas à la justifier; la bonté de son caractère, sa franchise, ses intentions droites, lui concilièrent la confiance de son clergé, et firent espérer un gouvernement d'ordre et de paix propre à faire oublier le passé. Mais ce qui lui gagna le plus l'estime de ses diocésains fut l'heureux choix des personnes dont il s'entoura. Nous avons déjà fait connaître M. Sollier. Les deux autres vicaires généraux furent M. Margaillan, chanoine, qui avait autrefois professé avec distinction la philosophie au Grand Séminaire d'Aix, homme capable et attaché aux bons principes; M. Reboul aîné (Louis) qui était alors curé à Mondragon; les principaux habitants de cette paroisse l'avaient demandé à Monseigneur Périer (1802), et il la gouvernait depuis bien des années avec la réputation d'un pasteur plein de zèle, de science et de fermeté. (1) Son frère, M. Xavier Reboul, desservait la paroisse de Mornas. Ces deux hommes jouissaient de l'estime et de l'affection de tout le diocèse. L'un et l'autre, fidèles aux bons principes, avaient émigré, préférant la terre d'exil au malheur de perdre la foi. M. Xavier Reboul était à peine dans les ordres sacrés lorsque la Révolution éclata. Il se cacha quelque temps dans le pays, et quand il n'y trouva plus d'asile, il prit la route de l'Italie

(1) M. Louis Reboul fit construire à ses propres frais le presbytère de Mondragon et le donna à la paroisse. Quelques peintures à la fresque dont il reste encore des vestiges dans la cour de ce presbytère, témoignent de son goût pour les beaux-arts.

pour aller rejoindre son frère, n'hésitant point à emprunter le costume et le fouet de postillon pour passer la frontière. Ordonné prêtre en 1805, il fut d'abord vicaire de son frère, puis curé de Mornas, ensuite de St-Didier dans Avignon, paroisse qu'il quitta pour aller gouverner celle de Mondragon, son pays natal, qu'il affectionnait beaucoup. (1) Il n'en sortit (1829) pour être chanoine qu'après s'être assuré d'un successeur qui était un saint. Tels étaient les hommes dont s'environnait M. de Mons; une administration si bien organisée devait travailler efficacement à rétablir la saine doctrine et la piété dans le diocèse.

Le rappel des prêtres de St-Sulpice pour diriger le Grand Séminaire n'y contribua pas moins; cet acte fut un des plus importants de l'épiscopat de Monseigneur de Mons. Depuis douze ans, M. Sollier dirigeait cet établissement qu'il avait relevé, mais sur la fin, les soins qu'il était obligé de donner à l'administration du diocèse et aux nombreuses communautés qu'il dirigeait, l'absorbaient tellement que, malgré son infatigable activité, il lui était impossible d'entrer dans les détails pour la surveillance du Séminaire. Il s'en aperçut, et à peine le prélat lui laissa-t-il entrevoir son dessein, qu'il s'empressa de s'y conformer: dès le mois d'octobre 1823, il remit le Séminaire aux prêtres de St-Sulpice. Ils recueillirent le fruit de ses travaux: une maison qu'il avait créée, des élèves nombreux et des études solides: M. Chameroy fut nommé supérieur. On ne pouvait faire un meilleur choix: M. Chameroy avait un coup d'œil juste, un tact fin et délicat et surtout une haute prudence. L'ensemble de toutes ces qualités fit une heureuse impression, et dès le commencement les sympathies furent acquises aux prêtres de St-Sulpice, qui se

(1) M. Xavier Reboul fonda la chapelle rurale de la Madeleine à Mondragon, pour servir d'asile à un prêtre âgé ou infirme. Outre l'habitation et le jardin, le titulaire jouit d'une pension supportée par les héritiers du fondateur. La manière dont il fit cette fondation a quelque chose de trop remarquable pour ne pas le faire connaître. Lorsqu'aux environs de 1830, le Gouvernement avertit les Fabriques que la loi de la prescription était sur le point de les priver pour toujours des capitaux qui leur étaient dus, et les pressa de faire les démarches légales pour conserver leurs droits, M. Reboul voyant plusieurs familles de Mondragon compromises, monta en chaire, et déclara publiquement qu'il se chargeait de faire acquitter toutes les fondations arriérées. Ce fut pour remplir cette obligation, qu'il fonda la Madeleine. (*Note communiquée par M. Lafont, ancien maire de Mondragon.*)

virent entourés de l'estime et de l'affection dont jadis avaient joui leurs prédécesseurs. Personne n'était plus propre que M. Chameroy à faire revivre les vieilles traditions. Né à Corgirnon (16 octobre 1789), diocèse de Langres, d'une famille distinguée par sa piété, il ne dut pas moins à un excellent naturel qu'à une bonne éducation ces belles manières qui formaient les agréments de son caractère, et sur lesquelles sa piété jetait un nouveau charme. Instruit dans les belles-lettres, savant en théologie, formé à la vertu par les Messieurs de St-Sulpice qui se hâtèrent de l'admettre dans leur société, il fut envoyé (1816) l'année même de son ordination au séminaire de Viviers. C'est là qu'il laissa entrevoir les talents qu'il avait reçus de Dieu pour le gouvernement des jeunes clercs, le maniement des affaires et la conduite des âmes. De Viviers il fut envoyé à Avignon (1823), et il gouverna le séminaire de St-Charles jusqu'au 10 mai 1832, où Dieu l'appela à lui. Il serait trop long d'entrer dans le détail de tout le bien qu'il fit. Il était le père et le modèle de ses élèves, l'ami de ses confrères, la ressource assurée de tous les cœurs affligés qui venaient chercher auprès de ce prêtre doux et humble de cœur des consolations et des enseignements semblables à ceux que Jésus-Christ ne refusa jamais à la bonne volonté et au repentir. Il n'était pas moins étonnant par son habileté à gouverner que par la manière dont il exerçait le commandement. Sa frêle constitution usée par le travail, lui permettait à peine de parler d'une voix faible et lentement, mais on l'écoutait toujours avec plaisir, parce qu'il avait le talent d'exprimer dans un langage pur, des idées nettes et précises. Il réprimandait rarement, et il ne se fâchait jamais. Sa taille élevée, ses yeux vifs et noirs donnaient à sa tête ordinairement penchée en avant, une physionomie remarquable où s'alliaient la finesse à la douceur, la bonté à la force d'âme. Ses manières étaient simples et nobles. Il avait un jugement exquis, et les autorités civiles avec lesquelles il était appelé à traiter d'affaires, lui rendaient ce témoignage qu'il était difficile d'unir plus de droiture à plus d'habileté.

Après le Grand Séminaire, l'établissement auquel M. Chameroy portait le plus d'intérêt est celui de Ste-Garde. Cette maison, ainsi que toutes celles de cette Congrégation, était devenue propriété particulière. Elle passa par différentes mains. Le

dernier acquéreur (1804) voulant en faire une usine de verrerie, les habitants de St-Didier en retirèrent les restes mortels de leur ancien et vénérable curé, M. Martin, et les ensevelirent dans l'église paroissiale (1), d'où ils ont été reportés plus tard dans leur ancien tombeau. (1861) Quelques prêtres voulurent la rendre à sa destination première. Une souscription fut ouverte, et la maison acquise et payée, fut bénie (24 septembre 1817) le jour même où 80 ans auparavant (1737) elle avait été consacrée. La cérémonie se fit avec beaucoup de pompe; l'abbé Collet, vicaire général officia, l'abbé Michel de Beaulieu chanta la messe, et l'abbé Jouvent prononça un discours où, après avoir déploré d'affreuses profanations, il sut trouver dans les circonstances présentes des images plus consolantes. (2) Cette maison destinée par ceux qui venaient de la racheter à l'instruction des jeunes eclésiastiques, ne prit pas d'abord tous les développements dont elle était susceptible, malgré le dévouement de l'abbé Morel curé de St-Didier et des différents supérieurs qui se succédèrent. Mais du jour où M. Chameroy en eut la haute direction, elle changea de face, et devint une des plus importantes des environs.

Cet établissement ne fut pas le seul qui prospéra sous l'épiscopat de Monseigneur de Mons : celui de la Visitation Ste-Marie qui jusque-là n'avait eu qu'une existence précaire, prit un développement considérable et devint un des premiers monastères d'Avignon. Dispersées par l'orage, les religieuses des deux couvents de la Visitation que possédait cette ville, s'étaient retirées

(1) Une plaque de plomb renfermée avec les restes précieux de M. Martin à l'époque de la première translation portait : *Diruto Sanctuario, translata sunt ossa R. D. Alexan. Martin fund. XXV. janu. M.DCC.XLVI.* Lors de la seconde translation, on écrivit sur le revers de cette plaque : *Ossa R. D. Alexandri Martin translata sunt ab Eccles. Dnæ Nostræ a Sancta Custodia in Sancta Eccl. die X. april. anno M.D.CCCIV.* C'est là qu'ils furent découverts, le 9 nov. 1846, en présence de l'abbé Peyre, curé, des Fabriciens et des principaux habitants de la paroissé de St-Didier, qui les enveloppèrent respectueusement dans une toile forte qu'ils plièrent avec soin et scellèrent du sceau de la commune, comme l'atteste le procès-verbal signé de tous ceux qui étaient présents. On les déposa dans un placard de l'église approprié à cet usage. C'est de là que le 3 mars 1861, à la suite d'une mission, on les a transférés dans la chapelle du Rosaire de la même église. La tombe, creusée à droite dans l'épaisseur du mur, est recouverte d'une plaque en marbre sur laquelle l'ancienne inscription est gravée, avec une légère modification nécessitée par les circonstances.

(2) *L'Ami de la Religion et du Roi.*

dans leurs familles, ou avaient fui en Espagne, contrairement à ce que firent les prêtres et les religieux qui presque tous allèrent chercher un asile en Italie. Parmi les Visitandines d'Avignon se trouvait la sœur Rodrigue (Thérèse-Eugénie), née en Amérique de parents riches et chrétiens qui l'envoyèrent en France faire son éducation. La Providence la conduisit à Avignon. Elle se fit religieuse: forcée de quitter son pieux asile, elle ne trouva de consolation que dans la pensée de le relever un jour. Lorsque les temps devinrent plus calmes, elle ouvrit un pensionnat qui devint très-nombreux, aidée de plusieurs religieuses qui lui prêtèrent leur concours. Le succès ne paraissait pas douteux, mais il fut compromis par la retraite des religieuses qui se réfugièrent dans diverses communautés. Ce contre-temps l'affligea mais ne la découragea point. Elle fit part de sa situation à la sœur de Mongin, son ancienne compagne en religion, réfugiée en Espagne dans la maison de Calatayud, fondée depuis peu par une religieuse d'Avignon, la vénérable sœur Thérèse de Jésus Alvaret, favorisée de grâces extraordinaires, qui prédit avant de mourir que le monastère d'Avignon serait relevé au retour de ses cendres : sa parole s'est vérifiée lorsque son cœur fut apporté d'Espagne, en 1820, par la fondatrice de cette nouvelle maison. (1)

La Mère de Mongin seconda le projet de la sœur Rodrigue et désigna pour supérieure de la maison d'Avignon la sœur Chanorier (Blaisine) de Lyon, qui se trouvait alors à Calatayud. Mais il fallait la permission de l'évêque de Tarragone, ordinaire du lieu, et ce prélat, épouvanté par les événements qui venaient de se passer en France, et plus encore par l'esprit qui y dominait, la refusa pendant deux ans. Enfin le Seigneur suggéra aux religieuses un pieux expédient qui eut un plein succès. On se disposait à envoyer une nouvelle supplique; la sœur Marie-Michel Penin, converse d'un caractère très-gai, destinée à accompagner la sœur Chanorier, glisssa dans la missive une image de Saint Antoine de Padoue sur le revers de laquelle on avait écrit: « Va, et reviens vite avec la permission. » Le prélat, décidé à ne rien accorder, garda cette lettre trois jours sans l'ouvrir. Il la

(1) *Archives des Religieuses de la Visitation d'Avignon.*

lut enfin, pressé par son grand vicaire, et frappé de ce trait gracieux, il dit en riant : « C'est digne d'une Française », et le bon Saint Antoine revint ou plutôt apporta les nouvelles les plus satisfaisantes; le prélat ayant écrit la permission sur l'image même, qui est précieusement conservée dans le monastère de la Visitation d'Avignon.

La sœur Chanorier partit aussitôt, accompagnée de la sœur Penin, et, en arrivant à Avignon (1820), trouva la sœur Rodrigue malade et sans ressources. Elle même n'avait pour tout bien qu'une pièce de cinq francs. Dieu ne l'abandonna point; M. Fabre, économe du Petit Séminaire, fut l'instrument dont il se servit. Cet excellent prêtre leur procura des fonds, une maison, et la pourvut de toutes les choses nécessaires. Les postulantes arrivaient. La Mère Chanorier mit tout en usage pour obtenir la clôture. Monseigneur Périer fixa la cérémonie au jour de la fête de St François de Sales (29 janvier 1821), mais changea bientôt d'avis. La supérieure adressa deux suppliques au gouvernement, et, sur ces entrefaites, l'évêque s'étant retiré des affaires, M. Sollier établit la clôture, et ne cessa depuis de donner des soins à cette maison qui lui doit en partie sa prospérité. Ce monastère, composé alors de six personnes, n'avait à proprement parler qu'une seule religieuse, la mère Chanorier. Aussi lorsque Monseigneur de Mons, à son arrivée, y alla faire sa visite, voyant la supérieure seule en voile noir, lui demanda où était la communauté : elle lui montra ses prétendantes. Le prélat se mit à rire, et lui dit, par manière de plaisanterie, qu'elle pouvait prendre la croix et faire la procession ; puis il ajouta d'un ton sérieux qu'il fallait promptement donner l'habit à cette jeunesse. La cérémonie eut lieu peu de jours après; le prélat la fit lui-même, étant bien aise de donner cette marque d'attention à cette maison naissante. Il ne s'en tint pas là, et, persuadé du bien qu'elle pouvait faire, il procura à la Mère Chanorier de dignes collaboratrices. Il écrivit au monastère de Marvejols, et la Mère de la Rochette (Madeleine-Julie) vint à Avignon (19 avril 1822), fut nommée assistante, ensuite supérieure, la Mère Chanorier étant morte peu après. Cette maison se trouvait dans une grande pauvreté. « Notre économe, dit la Mère de la Rochette, n'était pas embarrassée de l'usage de ses fonds ;

sa caisse était presque toujours vide. Elle tâchait de pourvoir aux besoins les plus pressants, et ce n'est pas sans peine qu'elle y réussit. » Elle n'était pas mieux au spirituel : les prétendantes, nullement accoutumées aux pratiques de la vie religieuse, surtout au silence, donnaient beaucoup d'exercice à leur directrice, qui cependant se trouvait dédommagée de ses peines en voyant leur bonne volonté, leur courage et leur joie au milieu d'une vie pleine de sacrifices. Une union admirable régnait entre elles, et l'on peut dire en toute vérité qu'à l'imitation des premiers fidèles, elles ne formaient qu'un cœur et qu'une âme.

Les religieuses de la Visitation habitèrent d'abord la maison de St-Sauveur près du Grand Séminaire, où se trouve maintenant la Petite Providence. (1) Elles achetèrent ensuite le couvent des Grands Capucins. Sa position avait vue sur le Rhône ; de vastes bâtiments, des jardins immenses, tout le rendait propre à sa nouvelle destination. Les religieuses y furent transférées avec beaucoup de pompe le 2 octobre 1823, et, depuis, le seul événement qui ait troublé leur existence est l'inondation de 1827. Les eaux s'y portèrent avec une telle impétuosité que plusieurs murs furent renversés. L'eau croissant avec rapidité gagna l'église et menaça d'envahir le tabernacle. Il fallait ôter la Réserve : on n'avait point de prêtre ; la Mère de la Rochette alors assistante fut chargée de le faire. Voici comme elle rend compte des impressions qu'elle éprouva : « Étant alors assistante, dit-elle, on me confia cette mission si peu compatible avec mon sexe et mon indignité ; mais la nécessité n'a point de loi. Accompagnée de plusieurs de nos jeunes sœurs, deux desquelles me portaient sur leurs épaules, nous parvînmes au sanctuaire qui était totalement inondé. Je ne chercherai point à vous exprimer quelle fut mon émotion, lorsque je vis entre mes mains mon Créateur et mon Dieu ; non, jamais cet instant ne s'effacera de ma mémoire ! Chargée de ce précieux dépôt, je traversai tout le rez-de-chaussée, souvent arrêtée par la violence des eaux et la rencontre des divers objets qu'elles entraînaient. A notre aspect, un silence d'adoration succédait au tumulte et au bruit. Nous

(1) L'Œuvre de la Petite Providence, fondée en 1821, par Mgr de Janson, a pour but de venir en aide aux familles pauvres, et surtout d'élever les jeunes filles dans la crainte de Dieu.

arrivâmes à la cellule de la sœur de Chazeaux, où devait être placé le Saint des Saints; des larmes d'amour et d'attendrissement coulaient de tous les yeux. Oh! les délices du Seigneur sont d'habiter avec les enfants des hommes! Nous l'éprouvâmes sensiblement en cette circonstance; chacun semblait avoir oublié toutes ses fatigues, et aurait voulu rester en adoration la nuit entière, si l'obéissance n'eût mis de bornes à cet empressement. » (1)

Pendant que cette pieuse maison se formait, l'orage grondait et la Révolution menaçante dominait aux Chambres, hurlait par les cent mille voix de la presse périodique, et inondait la France des productions les plus subversives. L'Église, et ses institutions, l'épiscopat et l'action du sacerdoce chrétien, tout ce qui démasquait ses hypocrisies ou combattait ses tendances, devenait l'objet de ses fureurs. La France n'a jamais manqué d'hommes généreux et pleins de talent pour défendre la bonne cause. Le comte de Maistre, dans ses *Considérations sur la France*, et ses différents écrits; M. de Bonald, dans ses divers ouvrages de philosophie et de politique; Châteaubriand dans son *Génie du Christianisme*, et plusieurs autres écrivains illustres luttaient courageusement contre la vieille philosophie, et posaient les fondements d'une école nouvelle qui, d'abord faible, grandit maintenant, se développe, et finira peut-être par faire triompher les vrais principes, et par asseoir la société sur des bases solides et lui assurer un avenir calme et tranquille. Mais ces temps sont encore loin. Aux efforts des laïques que nous venons de nommer, il faut joindre ceux du clergé qui ne cesse de lutter de toute sa puissance. Purifié par la persécution, rajeuni par le martyre, élevé dans la pauvreté, il se montrait pénétré d'une foi vive, animé d'un zèle ardent. La tourmente révolutionnaire avait tout emporté: les sinécures et les riches bénéfices avaient disparu et avec eux les intrigants et les ambitieux. Ceux qui s'enrôlaient dans le sacerdoce le faisaient par conviction. Ils n'étaient plus attirés par l'appât des richesses; de là ces dévouements nombreux que nous avons vu commencer avec les troubles, et aller toujours croissant; ils ne se sont pas arrêtés depuis. Est-il étonnant

(1) *Archiv. du Monast. de la Visitat. d'Avig. Circulaire du* 19 *mars* 1835. *pag.* 13.

que de généreux défenseurs de l'Église sortis du rang du clergé, soient montés à la brèche et qu'on les ait vus faire face à ses ennemis? Pendant que les prêtres travaillent nuit et jour dans les villes et dans les campagnes à instruire les peuples et à leur faire pratiquer cette religion admirable, qui, en leur promettant un bonheur infini dans l'autre vie, ne laisse pas que de les rendre heureux dans celle-ci, les évêques publiaient une foule de mandements, tous inspirés par la même pensée et repoussant l'irréligion qui se cachait sous les dehors de la politique. Ceux de Monseigneur de Boulogne, évêque de Troyes, faisaient une impression profonde. Nous avons vu avec quel courage il avait lutté pendant trois ans, préférant la prison et l'exil à tous les avantages qu'on pouvait lui offrir. Il continua à combattre jusqu'à sa mort arrivée le 13 mai 1825. Ces éloquentes lettres pastorales, reçues avec avidité, étaient bientôt traduites dans les différentes langues et se débitaient par milliers. Mais tous les efforts du clergé ne pouvaient arrêter le cours des idées révolutionnaires. La presse trouvait dans la tribune une alliée toujours prête à lui tendre la main. C'est ce qu'on vit dans l'affaire Isambert (1827) à l'occasion d'une retraite donnée à Avignon par M. l'abbé Guyon.

La croix érigée à la suite de la Mission de 1819 avait été renversée par un accident. Monseigneur de Mons voulut la relever avec pompe, et profiter de cette circonstance pour ranimer la foi dans sa ville épiscopale. Il s'adressa aux Missionnaires de France. M. l'abbé Guyon dont les brillants succès de 1819 avaient rendu le nom populaire, accourut, prêcha et fut écouté avec avidité. Les exercices de cette retraite duraient depuis un mois et commençaient à porter leurs fruits, lorsque deux circonstances vinrent en troubler le cours. M. Isambert, avocat de Paris, connu par ses plaidoyers politiques, vint à Avignon, entendit parler du prédicateur, et voulut assister au sermon. Il se rendit avec quelques amis *au temple*, comme il le disait lui-même ; il se mit dans un coin, un crayon à la main, et prit des notes. On peut croire sans beaucoup de noirceur qu'il n'apportait pas précisément des dispositions fort bienveillantes. Il est possible que ses préoccupations lui fissent donner aux paroles du prédicateur un sens qu'elles n'avaient pas. Quoi qu'il en soit, à peine arrivé à Lyon,

il publia (1) un écrit sous ce titre : *Lettre sur la Mission d'Avignon et sur les Missionnaires.* Tout ce que la Révolution avait de haine contre l'Église se trouve dans ce pamphlet. Les accusations les plus absurdes y sont accumulées ; le clergé et les missionnaires n'y sont pas épargnés. Il leur fait un crime de se montrer en public et de voyager en soutane, sous prétexte que la loi interdit tout costume particulier, et que la vue de celui des prêtres peut être pénible aux juifs et aux protestants. Les Capucins et les Jésuites lui causent des convulsions. L'existence des communautés religieuses menace la tranquillité publique ; la patrie est en danger, parce qu'il y a des moines et des religieuses. Toute la lettre est sur ce ton ; elle eut un succès prodigieux.

Un fait regrettable vint aggraver la position. A la fin de la retraite, M. Guyon, suivi du peuple, se rendit au cimetière, et fit une exhortation analogue aux circonstances. Tout le monde était à genoux, la tête découverte, et priait. Deux jeunes gens affectaient de rester debout, sans ôter leurs chapeaux. Le missionnaire les invita à se découvrir. L'un d'eux céda à l'invitation, l'autre se redressa fièrement et resta le chapeau sur la tête. Le peuple, témoin de son obstination, se portait sur lui pour le forcer à se découvrir. M. Guyon arrêta l'indignation publique et ordonna qu'on le laissât. Après la cérémonie, ce jeune étourdi alla se placer près de la porte pour voir défiler la multitude. Cette bravade fut sur le point de lui devenir funeste. La foule le reconnut, l'entoura, le pressa. Il fut réduit à demander le secours d'un détachement de soldats appelé pour maintenir l'ordre. Mais les soldats, peu nombreux, ne suffisaient pas à le défendre. Le missionnaire s'en aperçut, se fit jour à travers la presse, prit le jeune homme sous le bras, et l'entraîna, toujours suivi de la multitude, jusqu'à la paroisse voisine. Il le poussa dans la sacristie, ferma la porte, monta en chaire et invita le peuple à prier pour ce malheureux qui, pendant ce temps-là, s'enfuit par une porte dérobée. Le peuple se retira, et tout rentra dans l'ordre. Les journaux s'emparèrent de ce fait ; le *Précurseur* de Lyon en donna un récit mensonger, et le parti en prit occasion de déclamer contre la religion.

(1) *Le Précurseur*, *journal imprimé à Lyon.*

Tel était l'état des esprits et des tendances de l'époque lorsque parurent les fameuses Ordonnances du 16 juin 1828, dont l'une ferma les colléges d'un Ordre religieux (les Jésuites), l'autre concernant les Petits Séminaires, fixait le nombre de leurs élèves, et les obligeait à porter l'habit ecclésiastique. Les évêques protestèrent dans un Mémoire remarquable par son énergie et son élévation, mais leur voix ne fut pas écoutée. A cette occasion, et comme par une sorte de compensation, le gouvernement créa dans les Petits Séminaires, des demi-bourses, que la Révolution de 1830 s'empressa de supprimer. Le nombre des élèves limité pour chaque diocèse, fut fixé à 200 pour celui d'Avignon. L'Université applaudit à ces mesures, mais elles lui profitèrent peu, la plupart de ses établissements inspiraient alors peu de confiance aux familles chrétiennes. Les élèves des Jésuites allèrent presque tous dans les colléges que ces Pères dirigeaient en Belgique, en Suisse et en Savoie, et dans un siècle de liberté, on vit un grand nombre de jeunes gens obligés de chercher sur la terre étrangère une instruction que leur refusait la patrie. Les Petits Séminaires continuèrent à se développer malgré les tracasseries dont ils étaient l'objet, et depuis lors ils n'ont fait que croître en prospérité. C'est qu'il y a dans l'Église une séve puissante qui donne le mouvement et la vie à toutes les institutions qu'elle produit, au lieu qu'un froid de mort paralyse tout ce qui vient de la philosophie.

Les Jésuites contre lesquels étaient en partie dirigées les fameuses Ordonnances, possèdent à Avignon un établissement assez important (rue St-Marc). M. de Mons les appela peu de temps après son arrivée (1824). Les Pères de cette célèbre Société dissoute (1773) par Clément XIV, après avoir erré dans les différentes parties de l'Europe, avaient enfin trouvé un refuge en Russie où quelques-uns d'entre eux vécurent sous la protection du Czar. Ils y faisaient beaucoup de bien, surtout en se livrant à l'éducation de la jeunesse. L'empereur Paul I (11 août 1800), les recommanda fortement à Pie VII (1) qui adressa

(1) *Eosdem presbyteros impense Nobis commandavisset Paulus I. et humanissimis litteris suis die 11 aug. 1800, ad Nos datis, quibus singularem erga ipsos benevolentiam significans gratum sibi fore, si catholicorum imperii sui bono Societas jam auctoritate nostra ibidem constitueretur. (Bull. Rom. vol. XL. pag. 323.)*

un Bref (7 mars 1801) au P. Karen leur supérieur, et leur permit de se reconstituer, mais seulement en Russie (1), se réservant de faire à leurs règles toutes les modifications qu'il jugerait à propos. Peu de temps après, il étendit ce Bref au royaume des Deux-Siciles, à la prière du roi Ferdinand. Enfin, des demandes très-pressantes venant de tous côtés adressées par les évêques et les personnages les plus marquants, le même Pontife (7 août 1814) révoqua la bulle de Clément XIV (2), et rétablit la Société dans son état primitif. (3) Les motifs sur lesquels s'appuye le Souverain Pontife sont extrêmement graves. « La sollicitude de toutes les Églises, dit-il, que le Seigneur, malgré notre indignité, a confiées à notre humilité, nous porte à user de tous les moyens mis en notre pouvoir par la divine miséricorde pour subvenir aux besoins de l'Univers catholique qui sont divers et multiples selon les temps et les lieux, sans faire nulle acception des nations et des peuples (4) ; la dispersion des pierres du sanctuaire occasionnée par les récentes calamités que nous aimons mieux pleurer que rappeler ; les Ordres religieux, splendeur de la religion, gloire de l'Église catholique que nous désirons tant de voir refleurir (5); les demandes multipliées qui arrivent à Rome et qui toutes sont fondées sur le bien que les

(1) *Quo facilius juventuti fidei rudimentis erudiendæ, et bonis moribus imbuendæ ex proprii instituti ratione operam darent, munus prædicationis obirent, confessionibus excipiendis incumberent, et alia sacramenta administrarent. (Ib.)*

(2) Bull. Clem. XIV *Dominus ac Redemptor* et le Bref : *Catholicæ.*

(3) *Facultatem concessimus ut in unum corpus, seu Congregationem Societatis Jesu conjungi, unicuique ipsis liberum esset, in una vel pluribus domibus..... intra fines duntaxat imperii Romani designandis. (Ib.)*

(4) *Sollicitudo omnium Ecclesiarum humilitati Nostræ, meritis licet et viribus impari, Deo sic disponente, concredita, Nos cogit omnia illa subsidia adhibere, quæque in nostra sunt potestate, quæque a divina misericordia Nobis misericorditer subministrantur, ut spiritualibus Christiani Orbis necessitatibus, quantum quidem diversæ, multiplicique temporum, locorumque vicissitudines ferunt, nullo populorum nationum habito discrimine, opportune subvenire. (Bull. Rom. vol. XL. pag. 323.)....*
.... Nos in Petri navicula assiduis turbinibus agitata collocati, expertos et validos qui se nobis offerent regimes ad frangendum pelagi naufragium et exitum quovis momento minitantes fluctus respueremus. (Ib.)

(5) *Dispersio ipsa lapidum sanctuarii ob recentes calamitates et vicissitudines quas deflere potius juvat, quam in memoriam revocare : fatiscens disciplina regularium Ordinum (Religionis et Ecclesiæ Catholicæ splendor et columen) quibus nunc reparandis cogitationes curæque nostræ diriguntur, efflagitant ut tam æquis et communibus vobis assensum Nostrum præbeamus. (Ib.)*

Jésuites opèrent dans les pays où ils ont pu se rétablir (1), nous portent à rétablir la Société dans son état primitif selon les Constitutions approuvées par Paul III. » Le Pape étendit par sa bulle la même faculté à l'État ecclésiastique. (2)

Pendant que les Jésuites établis en Russie parvenaient ainsi à relever leur Compagnie, une autre société se formait en Allemagne des prêtres émigrés, et prenait le nom d'*Association des Pères du Sacré-Cœur.* Leur fondateur et premier supérieur fut le P..Tournely, élève de St-Sulpice, dont le vénérable M. Emery disait : « J'ai connu bien des hommes éminents en vertu, j'ai lu beaucoup de vies de Saints, je n'ai jamais rencontré une âme plus embrasée de l'amour de Dieu. » Il mourut en exil. Le P. Varin lui succéda, et unit la société à celle des Jésuites connus alors en France sous le nom de Pères de la Foi. Monseigneur de Mons les appela dans son diocèse (1824), et une souscription sur laquelle figurèrent les noms de M. de Videau, de Chaternet, Bertaud aîné, fournit les fonds nécessaires pour acheter une maison vaste et commode (rue St-Marc), qui fut mise à leur disposion, et dans laquelle ils habitent encore.

Peu de temps après eut lieu, dans le diocèse, l'établissement d'une maison des religieuses du Sacré-Cœur (3). On sait que le P. de Tournely avait conçu le plan de cette congrégation et que le P. Varin l'avait exécuté. Dès l'année 1800, ce dernier réunit à Amiens quelques personnes d'élite, et plaça à leur tête Madame Barat (Madeleine-Sophie) qui joignait aux qualités les plus précieuses pour le gouvernement, des connaissances étendues et une vertu éminente. La manière dont elle apprit son élection à la charge de supérieure a quelque chose de singulier. Le P. Varin assembla les membres de la petite communauté, et leur dit qu'étant destinées à l'enseignement, il voulait s'assurer de leurs connaissances sur la religion. Se tournant ensuite vers Madame Barat : « Vous êtes la plus jeune, lui dit-il, je ne vous demanderai pas des choses bien difficiles.

(1) *Præsertim fama ubique vulgata est uberrimorum fructuum quos hæc Societas in memoratis regionibus protulerat. (Ib.)*

(2) *Nobis et Rom. Pontificibus successoribus nostris reservantes ea statuere et præscribere quæ utiliora..... (Ib.)*

(3) *Vie du P. Varin.*

Pourquoi sommes-nous en ce monde? » La réponse ne se fit pas attendre. « C'est pour connaître, aimer et servir Dieu. — Qu'est-ce que servir Dieu ? — C'est faire sa volonté. — Eh! bien, Dieu veut que vous soyez supérieure générale. » Ce fut un coup de foudre pour celle qui peu d'années auparavant avait sollicité d'entrer au Carmel pour être sœur converse. Dès lors (1802) la Société du Sacré-Cœur fut établie, et put suivre son but qui est de glorifier le Cœur de Jésus et le Cœur de Marie en se dévouant au salut des âmes. Les religieuses ont pour devise de ne faire qu'un cœur et qu'une âme dans le cœur de Jésus, et ces paroles sont gravées sur leur croix de profession. L'esprit de leur institut se résume en l'abnégation de sa propre volonté et le détachement de toute affection aux choses de ce monde. La fin qu'elles se proposent exige qu'elles n'offrent à l'extérieur rien qui puisse blesser les bienséances ou les faiblesses du monde. Aussi elles ont adopté un genre de vie simple et commun ; mais on retrouve dans leur intérieur de communauté toutes les pratiques religieuses en usage dans les autres Ordres. L'institut embrasse l'œuvre des retraites et celle des écoles gratuites. Cependant ces religieuses se consacrent plus particulièrement à l'éducation des jeunes personnes appelées à exercer de l'influence au milieu du monde. Elles suivent la règle de Saint Ignace, et elles sont gouvernées par une supérieure générale. Un cardinal est leur protecteur auprès du Saint-Siége. Léon XII approuva leur constitution (22 décembre 1826) et les appela à Rome. Dès lors l'institut prit de grands développements, et maintenant il compte plus de 80 maisons dans les différents États de l'Europe, en Afrique et même en Amérique.

Avignon est la première ville du Midi de la France où elles se sont établies. Sur la demande de Monseigneur de Mons, Madame Barat supérieure générale, envoya Madame de Charbonnel, tante de l'illustre évêque de Toronto (1), pour y fonder une maison. L'ancien couvent des Carmes Déchaussés (2), acheté par M. de Videau, fut mis à leur disposition. C'est là que réunissant l'élite des jeunes personnes du diocèse et des environs, elles

(1) Il a donné sa démission, et il s'est fait capucin.

(2) Les anciens bâtiments ont été démolis, et la maison vient d'être reconstruite sur de vastes proportions.

leur donnent une instruction aussi forte que solide, et les forment aux vertus propres de leur état qui, tout en les faisant briller dans le monde, les rendent la consolation et l'espoir de la religion. Madame de Charbonnel de Jussac, née (7 novembre 1774) à Monistrol (Haute-Loire) d'une des plus anciennes familles du Velay, dans laquelle les sentiments nobles et généreux sont comme héréditaires, montra, dès son enfance, les plus heureuses dispositions pour la vertu. Elle était à la fleur de l'âge lorsque la Révolution éclata. Plus tard, elle racontait les différents épisodes de sa vie, et ses récits émouvants faisaient couler bien des larmes. Le P. Lambert qui la dirigeait, persuadé qu'elle serait très-utile à la société naissante du Sacré-Cœur, l'adressa au P. Varin qui la reçut (1803) à Amiens où se trouvait la première et unique maison de l'Ordre. Madame Barat l'accueillit comme un don du ciel et connut bientôt le trésor qu'elle possédait. Les premiers emplois de l'Ordre lui furent confiés, et elle s'en acquitta avec un talent remarquable. Elle fit plusieurs voyages pour les différentes fondations dont elle fut chargée. Enfin elle fonda la maison d'Avignon, et le peu de temps qu'elle y demeura suffit pour lui concilier l'estime et l'affection universelles. Lorsque l'âge et les infirmités ne lui permirent plus d'agir, elle se retira dans la maison de Paris, où elle mourut au milieu de ses sœurs qu'elle avait si longtemps édifiées.

L'établissement du Sacré-Cœur fut le dernier que Monseigneur de Mons fonda dans le diocèse. De nouveaux troubles se préparaient, une grande révolution dans l'ordre politique s'accomplissait, les libéraux avaient le dessus et la comédie de quinze ans se terminait par une catastrophe funeste. Le Souverain Pontife avait signalé à la réprobation du monde les efforts d'une multitude d'hommes qui, sous le manteau de la philosophie, cherchaient à renverser la chaire de St-Pierre, centre de la vérité, dépositaire des traditions, gardienne de la foi et des mœurs; la tendance malheureuse à répandre partout l'esprit d'indifférence en matière de religion, comme si tous les systèmes religieux pouvaient garantir le salut; la propagation des sociétés bibliques; celle des sociétés secrètes, déjà condamnées par Clément XIII, Benoît XIV, Pie VII et Léon XII; il avait enfin appelé l'attention des évêques sur les mariages mixtes, cause des plus graves désordres et de la

perte des âmes. C'est ainsi que Pie VIII jetait le cri d'alarme (1) au milieu d'une société corrompue par la philosophie, égarée par l'image trompeuse de la liberté, pervertie par la presse, séduite par les sophismes de la tribune, et dans son aveugle imprévoyance triomphant de ses propres égarements. Les faits ne vinrent que trop tôt justifier les appréhensions du Souverain Pontife. Depuis longtemps le désordre qui régnait dans l'administration, l'esprit d'insurrection qui agitait les masses, un système d'insultes organisé contre tout ce qui était beau, saint, respectable, faisait craindre de nouveaux malheurs. On voulut conjurer l'orage qui grondait, on se crut assez puissant pour le faire d'une manière utile, et l'on publia les fameuses *Ordonnances* (25 juillet 1830) qui suspendaient la liberté de la presse, changeaient le mode d'élection et dissolvaient l'ancienne Chambre. A peine parurent-elles que la Révolution éclata; des barricades furent dressées, pendant trois jours on se battit dans les rues de Paris, l'émeute resta victorieuse. Peu après, Charles X partait pour l'exil; avec lui disparaissait la monarchie légitime : son testament était une victoire, une conquête, un bienfait pour la France. (2)

Monseigneur de Mons, alors Pair de France, s'était mis en route pour aller siéger à la Chambre. Il apprit à Valence ce qui se passait à Paris. Il se hâta de retourner, arriva à Avignon

(1) Bulle de Pie VIII *Traditi humilitati nostræ.*

(2) Nous sommes persuadés qu'aux époques de transition telles que celle où nous sommes, dans lesquelles les gouvernements se succèdent avec rapidité, s'élèvent et tombent de la manière la plus étrange, le clergé n'a rien de mieux à faire que de se tenir strictement renfermé dans ses devoirs, et d'imiter la sage conduite de Grégoire XVI. Ce Souverain Pontife, dans sa constitution du 5 août 1831, dit que dans sa sollicitude pour toutes les Églises, il fait tous ses efforts pour obtenir ce qui est le plus utile pour une bonne administration et le salut des âmes, mais qu'en y pourvoyant.... il désire éviter que son autorité ne devienne suspecte à ceux qui se règlent sur les idées du monde, comme s'il portait dans les intérêts des partis un jugement sur le droit des personnes, lorsqu'il prend quelque décision pour les Églises, dans les pays où il y a plusieurs prétendants au pouvoir. Il rappelle la conduite que ses prédécesseurs Clément V, Jean XXII, Pie II, Sixte IV et Clément XI ont tenue en pareilles circonstances, et il déclare qu'en traitant avec ceux qui sont au pouvoir, quelque titre qu'il leur donne, il ne prétend leur conférer aucun droit et ne rien diminuer à celui de leurs compétiteurs. (Voir l'*Ami de la Religion*, 13 *oct.* 1831. *tom.* LXIX. *pag.* 497.)

où le bruit des événements l'avait précédé, trouva la ville dans une grande effervescence, et fut bientôt obligé d'en sortir. Les vieilles passions politiques s'étaient réveillées, des menaces furent proférées, et le prélat ne consultant que la frayeur d'un âme involontairement saisie, partit précipitamment et se réfugia à Nice. A peine était-il arrivé qu'une attaquè d'apoplexie l'avertit de sa fin prochaine. Il ne se fit pas illusion, il donna des ordres pour se faire transporter à Avignon, « voulant mourir, disait-il, au milieu de ses enfants. » On le ramena à petites journées, et il rendit le dernier soupir le 4 octobre 1830. Il avait ordonné par son testament que l'on fît d'abondantes aumônes aux pauvres. Des legs pieux faits aux Séminaires et aux établissements de bienfaisance attestent sa charité.

Ainsi après avoir essayé de sortir des révolutions, la France s'y replonge encore. Toutefois dans ce laps de trente ans, nous avons vu la liberté rendue au culte, le Concordat conclu, notre diocèse réorganisé et les prêtres revenus de l'exil et éprouvés par la persécution reprendre avec ardeur les fonctions de leur ministère. Ni veilles, ni travaux ne peuvent étonner leur courage. Ils joindront, s'il le faut, les fatigues de l'apostolat à la sollicitude pastorale, et si la nature leur refuse ses dons, ils puiseront dans leur zèle une éloquence à laquelle rien ne pourra résister. Le P. Thomas, MM. Raspaud, Reboul et une foule d'autres, devenus chefs de missions, parcourent les villes et les campagnes, ébranlent les populations et les réconcilient avec Dieu. Les paroisses reçoivent une organisation nouvelle, les églises s'embellissent, et les peuples animés de ferveur se pressent autour des autels. Bientôt on voit reparaître les anciennes institutions monastiques, brillante floraison de l'Évangile, gloire si pure de l'Église. Les religieuses hospitalières reprennent leur place au chevet des malades, et pendant que leurs mains bienfaisantes pansent leurs blessures et que leurs paroles si suaves calment leurs douleurs et leur adoucissent le passage à l'éternité, les Sacramentines se pressent près des autels, et gémissent de ce que le malheur des temps les force à partager sinon leur cœur du moins leurs soins et à veiller sur le premier âge. Les Dames de St-Charles embrassent toutes les bonnes œuvres : aucune n'est étrangère à leur charité. Celles de l'Immaculée Conception surgissent,

humbles d'abord , et semblables au grain de sénevé , mais appelées à prendre de grands développements, à s'étendre au loin et à couvrir tout le diocèse. La maison de St-Eutrope n'a d'autres désirs que de rester dans la voie humble et modeste que ses fondateurs lui ont tracée. Bientôt le Carmel reparaît, et cette génération d'âmes célestes qui sur la terre vivent de la vie des anges renouvelle les prodiges des temps antiques. Enfin les religieuses de la Visitation, de Ste-Ursule et du Sacré-Cœur ouvrent leurs pieux asiles aux jeunes personnes, les forment à la vertu, et les renvoient dans le monde pour être la bonne odeur de Jésus-Christ. Cependant de pieux laïques entreprennent un nouveau genre d'apostolat, celui du bon exemple : M. de Videau , M. de Chaternet et une foule d'autres feront à jamais notre admiration. Les Séminaires s'organisent, écoles de science et de piété où les jeunes clercs, reçus dès leur enfance, grandissent à l'ombre des autels, et se préparent aux pénibles fonctions du saint ministère. Bientôt enflammés de zèle, ils s'élançent dans la carrière, bien qu'elle n'offre plus que des privations et des mépris. Jésus-Christ y a marché le premier, et c'est en montant au Calvaire qu'il a racheté le monde. Destinés à continuer son œuvre, c'est en se dévouant aux travaux et aux souffrances , que les prêtres peuvent rendre à nos sociétés modernes, courbées sous le matérialisme le plus dégradant, la vigueur et la vie. Ils le savent, et rien ne peut ébranler leur courage. Le ciel leur donne des aides : des légions de frères et de sœurs, sous différents noms et sous divers costumes, vont s'établir à côté du presbytère , et n'ont qu'un même but, celui de gagner des âmes à Dieu. Qu'importent après cela les attaques de l'impiété? Les révolutions se succèdent, les conquérants disparaissent, les trônes s'écroulent, la religion toujours semblable à elle-même, seule s'avance calme et majestueuse à travers les convulsions des passions humaines et accomplit ses immortelles destinées.

FIN DU SECOND VOLUME.

ERRATA.

—

Page 141, à la note, après le mot : du Comtat *ajoutez :* le Chevalier de Blanchetti revenu à Rome en 1572 fut élevé à la prélature, devint auditeur de Rote et cardinal en 1596.

— 185, à la note, au lieu de : Rnauayd, *lisez :* Raynaud.

— 219, à la note, au lieu de : *Apostolus. Delegatus* lisez : *Apostolicus delegatus.*

— 280, *ligne* 24, au lieu de : d'aller, *lisez :* d'y aller.

— 556, à la note, après : *tua sunt* ajoutez : le Saint Père le remercia et lui dit : *Te solvemus cum tempore.*

— 619, *ligne* 4, au lieu de : Périeur *lisez :* Périer.

— — *ligne* 23, au lieu de : Capitaires *lisez* : capitulaires.

TABLE

DES SOMMAIRES DES LIVRES CONTENUS DANS CE SECOND VOLUME.

LIVRE DIXIÈME.

1448 — 1543

La Renaissance. — Concile d'Avignon. — Comtes de Provence seuls seigneurs d'Apt. — Chapitre de Cavaillon réformé. — Synode de Vaison. — Julien de la Rovère archevêque d'Avignon. — Chapitre d'Avignon sécularisé. — Synode d'Avignon. — Pénitents Gris. — Chapitre d'Orange réformé. — Dernière élection d'évêque faite à Orange. — Léon X. — Concordat. — L'évêque d'Orange se démet entre les mains du roi. — Droit de joyeux avénement à Apt. — Savonarole. — Pallavicini cardinal-évêque de Cavaillon. — État déplorable de l'Église. — Respect de l'autorité affaibli. — Luther. — J. Nicolai réforme le Bréviaire d'Apt. — Bulle de Clément VII en faveur des reliques de Sainte Anne. — Grande dévotion des peuples. Chanoines de Vaison réformés. — Sadolet est nommé évêque de Carpentras ; sa naissance, son éducation, ses mœurs. — Il fait une nouvelle reconnaissance du Saint Clou. — Origine et authenticité de cette précieuse relique. Page 1

LIVRE ONZIÈME.

1543 — 1563

Sadolet à Carpentras. — Son traité de l'Édification de l'Église. — Mérindol. — Les hérétiques de Provence. — Leur développement. — Ils font alliance avec ceux d'Allemagne. — Arrêt du parlement d'Aix. — L'évêque de Cavaillon à Mérindol. — Marron chef des hérétiques. — Le baron d'Oppède. — Le Légat d'Avignon. — Sadolet intercède pour les hérétiques et a lieu de s'en repentir. — Cabrières pris. — Affaire de Cavaillon. — Temporel de l'évêque d'Apt saisi. Ses différends avec les chanoines et les consuls. — Il se retire à Avignon. — Huguenots à Vaison. — L'évêque d'Orange à Caderousse. — Les Calvinistes cherchent à s'introduire dans Avignon. — Serbelloni. — Crussol. — Parpaille. — Le baron des Adrets. — Montbrun. — Rocher de Mornas. — Les protestants ravagent le Comtat. — Secours envoyés par le Pape. — Les catholiques portent tous une croix. — Traité d'Amboise. — Résumé. Page 65

LIVRE DOUZIÈME.

1564 — 1578

Les Jésuites à Avignon. — Charles IX. — Serbelloni meurt. — Rangoni lui succède. Orange au pouvoir des religionnaires. — Le cardidal d'Armagnac. — Nouveaux troubles. — Apparitions miraculeuses à Avignon. — Secours envoyés par le Pape. — Matucci général des troupes du Comtat. — Glandages battu à Venterol. — Barchon gouverneur d'Orange. — Pontevès à Menerbes. — Fin de la guerre. — Grimaldi archevêque d'Avignon. — Culte rétabli à Orange. — L'évêque d'Apt apostasie. — Son frère lui succède et répare ses scandales. — Concile d'Aix. — La Ligue. — Reliques de Sainte Anne. Cheisolme évêque de Vaison. — Fait achever la Cathédrale et bâtir le Palais. — Résumé. Page 123

LIVRE TREIZIÈME.

1592 — 1608

Tarugi, archevêque d'Avignon. — Tient un Concile. — Le vénérable César de Bus. — Le P. Romillon. — Les Doctrinaires. — Les Ursulines. — fondées à l'Isle ; — à Avignon ; — à Valréas ; — à Bollène. — Les Mères Bermond. — Rampalle. — De Gatineau. — Madame de Capelis. — Les Visitandines. — Fondation de leurs deux maisons à Avignon. — La Mère de Matel fonde l'Ordre du Verbe Incarné à Avignon. — Tarugi est créé cardinal et appelé à Rome. — Ses vertus. — Les Carmélites fondées à Avignon ; — à Carpentras ; — à Cavaillon. — La sœur Françoise. — Résumé. Page 175

LIVRE QUATORZIÈME.

1608 — 1626

Évêques de Cavaillon. — Le P. Antoine, sa réforme, à Lagnes, au Thor, à Sault, Cadenet, Vaison, Bedouin. — Ses travaux apostoliques, sa mort. — Récollets à Avignon, Bonnieux, Apt, Bollène. — Anne d'Autriche, à Apt. — Abus par rapport à l'exposition du St-Sacrement. — Chapitre d'Orange sécularisé. — Abbaye de Caderousse. — Le cardinal Bichi évêque de Carpentras. — Le chanoine d'André. — Ses travaux. — La sœur Spirite de Joseau. — Ursulines à Caromb et à Valréas. — Visitandines à Apt et à Carpentras. — Augustines à Malaucène. — Les Suarès à Vaison. — Leurs travaux. — Résumé. Page 237

LIVRE QUINZIÈME.

1626 — 1720

Synode d'Avignon. — Défense de disputer sur les matières de religion. — Autres règlements. — Notre-Dame de Lumières. — Louis XIV. — Doctrinaires. — Bonnes œuvres à Orange. — Suarès, évêque de Vaison. — Son synode. — Saint André des Ramières. — Genest, évêque de Vaison, exilé par ordre du roi, se noie à Sarrians. — Notre-Dame-de-Rochefort. — Saboly. — Dominicains et Franciscains. — Chapitre d'Apt réformé. — Abbesse de Ste-Croix. — Jansénistes. — Fondation du Grand Séminaire de St-Charles. — M. de Varie. — Les Sulpiciens. — Le Père Brydayne. — Le Père d'Étienne. — M. Bertet. Page 291

LIVRE SEIZIÈME.

1720 — 1789

Notre-Dame de Ste-Garde. — M. Martin. — Le Père Albert. — Le Père d'Étienne. — Apparitions miraculeuses. — M. Bertet, supérieur des Gardistes. — Objet et fin de cette Congrégation. — M. de Salvador. — Séminaire de Ste-Garde. — La peste à Avignon, à Carpentras, à Cavaillon. — Précautions prises par le Recteur du Comtat. — Concile d'Avignon. — Fondation des Augustines à Caromb, des Sacramentines à Bollène. — Synode de Carpentras. — Résumé. Page 361

LIVRE DIX-SEPTIÈME.

1789 — 1801

La Révolution. — Ses causes. — Hiver rigoureux. — Pillage des grains. — Journées des brigands. — Bref du Pape. — Jean Celestini. — Affaire du mannequin. — Pendaisons. — D'Aymard, maire d'Orange. — Le Vice-Légat se retire à Carpentras. — Assemblée tenue en cette ville. — Députation d'Avignon à l'Assemblée de Paris. — L'abbé Maury. — Le Comtat réuni à la France. — Protestation du Souverain Pontife. — Constitution civile du clergé. — Serment exigé des ecclésiastiques. — Belle conduite des chanoines de la Métropole. — L'abbé Malière et le P. Mouvans. — Les Églises sont dépouillées. — Les intrus. —

Rovère. — L'abbé Roux, administrateur apostolique. — Commissions nommées pour gouverner les diocèses d'Avignon, de Cavaillon et de Carpentras. — Délégué général pour Orange. — Valson et Apt gouvernés par des grands vicaires. — Massacres de la Glacière à Avignon. — Tribunal révolutionnaire d'Orange. — Religieuses de Bollène. — Autres victimes. — Prêtres en émigration. — Courage des prêtres restés dans le pays. — Pie VI : sa mort à Valence. — Pie VII. — Résumé. Page 427.

LIVRE DIX-HUITIÈME.

1800 — 1830

Liberté des cultes. — Concordat. — Jean-François Périer. — Organisation du diocèse. — Religieuses de St-Joseph. — Jubilé. — Le Père Thomas. — Séminaires. — MM. Sollier, de Prilly et Collet. — Madame de Lafare et les Religieuses du St-Sacrement. — Madame Marchand et les Carmélites. — Religieuses de St-Eutrope, de St-Charles, de la Conception, Ursulines, Visitandines et du Sacré-Cœur. — Frères des Écoles Chrétiennes. — 1815. — Missions. — MM Raspaud et Reboul. — 1817. — Monseigneur Périer donne sa démission. — La Congrégation, son objet, ses développements ; elle est calomniée. — Pénitents Blancs, Gris et Noirs. — MM. de Videaud et de Chaternet. — Monseigneur de Mons. — Les Sulpiciens et M. Chameroy. — Ste-Garde. — Les Libéraux. — Isambert. — Les Jésuites à Avignon. — 1830. — Mort de Monseigneur de Mons. — Résumé. Page 529.

FIN DE LA TABLE DU SECOND VOLUME.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES MATIÈRES.

La lettre *a* désigne le premier volume; et la lettre *b* le second volume.

A

Abbé. Il ne doit y en avoir qu'un seul par monastère. *a.* 201.

Abbé (un) de cour refuse l'évêché d'Avignon. *a.* 169.

Absolution trop facilement obtenue, abus corrigé. *b.* 128; — des prêtres assermentés, 515.

Acceptus, évêque de Fréjus, s'accuse d'un crime pour se faire délivrer de l'Episcopat. *a.* 71.

Achards de la Baume (Mgr des), dernier évêque de Cavaillon. *a.* 490.

Adam, par sa faute, a nui à ses descendants, dans leur âme et dans leur corps. *a.* 139.

Adrets (le baron des), ses cruautés à Mornas et dans le Comtat. *b.* 106, 109; — assiége Carpentras, 113; — assiége Sorgues, 114; — parcourt le Comtat, 115 et suiv.

Adoration perpétuelle du St-Sacrement, établie à Avignon. *a.* 408.

Æmilien, évêque de Vaison, assiste au Concile de Sardaigne. *a.* 70.

Ayrard, fonde le Chapitre de Carpentras. *a.* 274; — son épitaphe; son tombeau, 274.

Affranchis. L'Église les protége. *a.* 190.

Agar (d') envoyé au pape. *b.* 136.

Agar (famille d') a pour tige Humbert, d'Apt. *a.* 293.

Agde (Concile d'). *a.* 119. — Permission de s'assembler demandée au roi, 119. — Canons de ce Concile, 120.

Agde, patrie de Saint Etienne, d'Apt. *a.* 290.

Age requis pour être promu aux Ordres, 170.

Agricol (Saint). Son origine; son éducation; va à Lérins; se consacre à Dieu; son élection à l'épiscopat. *a.* 205; — succède à son père dans l'épiscopat, 206; — son administration, 206; — fait bâtir une église sur l'emplacement de sa maison, 207; — y met des moines de Lérins; son testament, 208; — donne tous ses biens à la Sainte Vierge, 208; — introduit la psalmodie à deux chœurs, 208; — sa mort, désigne Saint Vérédème pour son successeur, 209; — protége Avignon, laisse tous ses biens à son église, 207; — sa maison. not., 209; — chapelle en son honneur à Roquemaure, 210; — ses reliques, est choisi patron d'Avignon, 210; — exauce toujours les habitants d'Avignon, 211; — protége Avignon contre les protestants. *b.* 139.

Agricol (Église de St-) rebâtie. *a.* 268.

Aimée (la Mère), Supérieure du St-Sacrement. *b.* 374; — sa vie écrite par ses Sœurs, 535.

Alain de Coëtivi, arch. d'Avig., s'oppose à l'élection de Bessarion à la papauté. *b.* 4; — fait l'élévation solennelle des reliques de Saint Vincent Ferrier, 4; — part pour la Croisade, 4.

Albane, sœur de St Guillaume. *a.* 235.

Albert (le P.), minime, contribue à l'établissement de Ste-Garde. *b.* 366.

Albigeois. Leurs erreurs; injures qu'ils adressent au clergé. *a.* 370; — absorbent toutes les autres hérésies de l'Europe, 362.

Alcuin. Réfute les hérétiques. *a.* 226.

Aliscamps. Cimetière d'Arles. *a.* 1, 23.

Allemands à Avignon. *a.* 462.

Alphants (château des), soumis à l'évêque de Carpentras. *a.* 533.

Amat (Saint). Son sermon. *a.* 47.

Ambroise (Saint). Rend témoignage à la vertu de Constance, évêque d'Orange. *a.* 64.

Amolon de Lyon écrit à Gotescalc. *a.* 250.

Amour (Cour d'). Son origine, son but, sa durée. *a.* 463.

Ancezune (Louise d'). Fonde le Noviciat des Jésuites. *b.* 125.

Andrée (le chan. d'). Sa naissance. *b.* 257; — ses premières années; ses bonnes œuvres, 259; — ses obsèques, 269.

André, mari de la reine Jeanne, assassiné. *a.* 514.

Angèle (Sainte) de Bresse. *b.* 197.

Angelus (l'), institué par Jean XXII. *a.* 470; — ordonné à Orange, 566.

Anges soutenant Saint Castor pendant ses prières. *a.* 84.

Aniane (Saint Benoît d'). Son origine. *a.* 226; — sa piété, son monastère, 226.

Anne (Sainte) à Apt. Bulle pour régler l'emploi des offrandes. *a.* 498; — dévotion des peuples de la Provence, 555; — bulle de Pierre de Lune, 581; — buste de Sainte Anne augmenté, 602; — reliques de Sainte Anne envoyées à la Dame de Sault, 602; — culte de Sainte Anne à Apt. *b.* 27; — un cardinal visite les reliques de Sainte Anne, 29; — grande dévotion des peuples, 165; — reconnaissance de ses reliques, 166; — chapelle de Sainte Anne rebâtie à Apt, 279.

Anne d'Autriche à Apt. *b.* 279.

Annonciation. Le monde doit-il finir quand l'Annonciation tombe le Vendredi-Saint? *a.* 307.

Antibes. Affaire d'Antibes jugée par l'évêque de Cavaillon. *a.* 599.

Antiquité de nos Eglises. *a.* 46.

Antoine (Saint). Ses reliques apportées en France. *b.* 15; — fait singulier de la protection de ce Saint, 626.

Antoine (le P. Dom), chartreux. *b.* 477 et 588.

Antoine (le P.), vint à Avignon; sa réforme, 240; — va à Rome; fonde son Observance à Lagnes, 241; — l'établit au Thor, 243; — procès, 244; — à Sault, 245; — prêche à Avignon, 247; — sa mort, 251; — ses restes conservés à Cadenet, 253, note.

Antoinette. Vient à Cavaillon, ses bonnes œuvres. *a.* 187.

Antonins. Leur querelle avec les moines de Mont-Majour au sujet des reliques de Saint Antoine; 15, 16.

Aper, disciple de Saint Augustin, détermine Saint Eutrope à accepter l'évêché d'Orange. *a.* 102.

Apostasie de l'évêque d'Apt et de son grand vicaire. *b.* 162.

Apôtres (premiers) de tous nos diocèses; Sainte Marthe est probablement l'Apôtre de nos six diocèses. *a.* 41.

Appel du tribunal du seigneur à celui de l'évêque d'Apt. *a.* 420; — on peut appeler de l'évêque au métropolitain. 128.

Apt (ville d'). Son origine; son nom. *a.* 34; — ruinée et rebâtie; peuples dont elle est peuplée; J. César lui donne son nom, 35; — assiégée par Euric, 118; — rebâtie, 267; — assiégée par des Adrets; délivrée par la protection de Sainte Anne, 115; — siége épiscopal d'Apt, transféré en différentes églises, 264; — le Pape Adrien IV confirme tous les droits de l'évêque d'Apt, 356; bulle citée en note; — l'évêque d'Apt déclaré prince de l'Empire, 357; — Saint François d'Assise à Apt, 383; — preuves de ce voyage du Saint, ib.; — avait un couvent de récollets, 387; — les Consuls font hommage à l'évêque, 418; — évêques d'Apt déclarés de nouveau princes de l'Empire, 535; — Concile d'Apt, 548; — Urbain V à Apt, 552; — clergé d'Apt réformé, 553; — prétention des évêques d'Apt. *b.* 30.

Aptésiens. Leur joie au retour de leur curé, après la Révolution. *b.* 523.

Arbitre (libre). Nous ne pouvons pas arriver à la grâce du baptême par le libre arbitre. *a.* 149.

Archevêché d'Avignon. Son érection. *a.* 11.

Arieis. Chapelle de St-Arieis à Bollène. *b.* 276.

Arles (VIe Concile d'), *a.* 244. Canons, ib.; — Ve Concile, 166; — occasion, 168; — Canons, 169.

Armagnac (le card. d') arrive à Avignon; ses belles qualités. *b.* 135; — archevêque d'Avignon, 155; — sa mort, 156.

Armentaire, évêque d'Embrun, déposé. *a.* 72.

Armoiries des évêques introduites sur leur sceau; origine de cet usage. *a.* 552.

Arrosage. Droit d'arrosage cédé par les évêques aux habitants de Cavaillon. *a.* 412.

Asile (droit d') pour les églises; en en quoi il consiste. *a.* 128, 160; — conservé à Apt, 581.

Assermentés (prêtres) pendant la Révolution. *b.* 515.

Athin, roi des Sarrasins; sa conduite en Provence. *a.* 214.

Aubanel (Mme) engage Mme de Lafare à établir un monastère de son Ordre à Avignon. *b.* 571.

Aubignan. Mission à Aubignan. *b.* 504; — fortifié, 117.

Augustin (Saint) mal compris par les Prédestinatiens. *a.* 112.

Augustines fondées à Caromb. *b.* 399; — érigées en Communauté, 401; — transférées à Carpentras, 402; — desservant l'hôpital; rétablies après la Révolution, 546.

Auribeau et Saignon. Dîmes de ces paroisses. *a.* 496.

Auspice (St), premier évêque d'Apt; disciple de Saint Pierre; ses rapports avec les Saints martyrs Nérée et Achillée et la vierge Flavie Domitille. *a.* 1, 30; — son histoire, par Raymond Bot, 1, 31, à la note; — vient à Apt, 35; — ses prédications; conversions qu'il opère,

36; — offre les saints mystères dans une église consacrée à la Sainte Vierge, 36; — y cache les reliques de Sainte Anne, 36; — perd ses deux compagnons; il est persécuté; il comparait devant ses juges, 37; — son courage à confesser la foi, 38; — son martyre, 38; — année et jour de sa mort inconnus, 39; — y a-t-il deux Saints Auspice, 39, note; — sa sépulture, 40, — Baillet le traite de prétendu Saint Auspice. Ce qu'il faut penser de ce sentiment, 41; — ses reliques placées dans un précieux reliquaire, 492; — ce qu'on doit entendre par le canal de Saint Auspice, 317.

Auspice, évêque de Vaison. Homme de lettres. *a.* 74.

Auspicius, évêque de Vaison. *a.* 70.

Autel antique de Vaison. Miracle des gouttes miraculeuses arrivé sur cet autel. *a.* 76; — autels semblables à Avignon et à Vaucluse, 76, note; — les autels doivent être en pierre, 128; — forme des choses offertes à l'autel ou sur l'autel, 168; — place qu'ils doivent occuper. *b.* 333; — ornements nécessaires à l'autel, 294.

Avignon. Etat de cette ville avant le Christianisme. *a.* 15; — ravagé par Euric, 118; — protégé par Saint Agricol, son patron, 209; — pris par les Sarrasins, 214; — nobles Avignonais, massacrés par les Sarrasins à Bonpas, 214; — leur sépulture, 214; — évêque d'Avignon envoyé à Rome par Charlemagne, 224; — obtient du comte Geoffroi un privilége remarquable, 273; — Ier Concile d'Avignon, contre les laïques qui s'emparent des biens d'Eglise, 314; — la simonie et la profanation des choses, ib.; — IIe Concile d'Avignon, les actes en sont perdus. Il était contre la simonie et les désordres du clergé, 318; — en République impériale, 343, 364; — lois de cette République dressées par l'évêque, 344; — l'évêque d'Avignon, protecteur des Juifs, 355; — franchises d'Avignon confirmées par le roi d'Aragon, comte de Provence, 363; — Avignonais attirés par Raymond VI, 364; — sont obligés par Navarre, légat du St-Siége, de détruire le château de Sorgues, 365; — Concile provincial, tenu à Avignon, contre les Albigeois, 388; — Canons, 389; — Concile d'Avignon, 391; — Avignonais du côté des hérétiques à la bataille de Muret, 397; — texte tiré de Fantoni, en note; — reçoivent Raymond VII, 399; — troubles apaisés par l'évêque, 407; — se donne à la France. *b.* 443; — envoie quatre députés à Paris, ib.; — pris par Louis VIII. *a.* 409; — soumis à Charles d'Anjou, 453; — vendu au Pape, 517; — son Université s'enrichit d'une faculté de théologie, 589; — érigé en archevêché. *b.* 11; — prétention des rois de France sur Avignon; Louis XI, 14; — juridiction sur Avignon, confirmée aux évêques par les papes, 40; — précautions prises contre le baron des Adrets, 111; — menacé par l'amiral de Coligny; apparitions miraculeuses, 139; — érigé en métropole en 1817, 621; — mission de 1819 à Avignon, 607.

Avit (Saint) de Vienne, convoque nos évêques à Epaône. *a.* 127.

Avoués des Eglises. *b.* 27.

Aymard (dr), maire d'Orange; sa belle conduite à Avignon. *b.* 442.

B

Baptême des enfants. *a.* 190.

Barbara (Concile de), près de Tulette. *a.* 301.

Barbares. Ravages qu'ils avaient faits à Orange. *a.* 65; — vaincus par Aétius, près d'Arles, 66.

Barbe, prêtre apostat. *b.* 468.

Barbe. Un grand vicaire apostasie par amour pour la barbe. *b.* 163.

Barbentane. Limites tracées entre Barbentane et Avignon. *a.* 451; — d'Armagnac et Sommerive y ont une entrevue. *b.* 136.

Barberousse (Frédéric) confirme les donations faites à l'évêque d'Avignon, par Louis de Boson. *a.* 345; — donne l'investiture à l'évêque d'Apt, 357.

Barchon, gouverneur d'Orange; sa faiblesse. *b.* 142.

Barque (tradition de la), ne remonte guère au delà du XIIe siècle. *a.* 1, 12.

Barral des Baux fait la guerre pour les comtes de Toulouse. *a.* 375; — bienfaiteur de Caromb et de Bedouin. *a.* 376.

Bastie (M. de la). *b.* 609.

Battant de cloche tombant au milieu de la foule. *b.* 282, à la note.

Bâtard (le) d'Orange, enlève la châsse de Saint Eutrope. *b.* 6.

Bâtir une église. On doit la doter. *a.* 252.

Beaucet (le) retraite de St Gens. *a.* 340.

Beaucet, appartenant au préchantre de Carpentras. *a.* 452.

Beauchamp (M.), curé d'Apt, chassé de son église, emporte le St-Sacrement. *b.* 482.

Beaulieu, nom primitif du monastère

actuel des Carmélites d'Avignon. *b.* 270.
Beaumes. Un des sept châteaux donnés à l'Eglise par Raymond VI, en garantie de sa parole. *a.* 378.
Beaumont (Fallot de); ses commencements; s'attache à Napoléon. *b.* 561; — mot du cardinal Pacca; sa mort, 562.
Beaumont (Raymond de), évêque de Vaison; sa piété et son humilité. *a.* 446.
Baux (les). Leur origine. *a.* 374; — leur puissance, leur généalogie, 375; — ils s'allient aux comtes de Toulouse, ib.
Bédarrides. Donné à l'évêque d'Avignon. *a.* 268; — donation de ce pays, confirmée par l'empereur Frédéric Barberousse, 344; — habitants fuyant devant le baron des Adrets. *b.* 110; — au pouvoir des protestants, 147; — juridiction temporelle réservée à l'évêque, par un bref spécial, 173.
Bède (le vénérable) conseille la prudence. *a.* 1, 9, à la note.
Bedouin. Barral des Baux fait du bien à cette commune. *a.* 376; — rendu à Mont-Majour par le Concile d'Arles, 392; — vendu au neveu de Clément V, 463; — couvent du P. Antoine. *b.* 247; — brûlé, 496.
Benedicti (M.), fonde les Carmélites à Carpentras. *b.* 224.
Bénédictines de Caderousse. *b.* 412.
Bénédictins à Valréas. *a.* 442.
Bénédiction de l'évêque; obligation de la recevoir aux belles fêtes. *a.* 128.
Bénéfices. Leur origine. *a.* 288, 294; — leur séparation ruine la discipline, 288; — leur origine dans l'église d'Apt, 358; — commencent à être monacaux, 329; — cause de ce changement, 330; — défense d'en vendre le revenu, 550.
Bénézet (Saint). Son origine. *a.* 349; — sa vocation, 350; — ses miracles, 351; — fait bâtir le pont d'Avignon, 352; — sa sépulture; ses reliques; son culte, 352; — Religieux de St-Bénezet obtiennent un prêtre, une église et un cimetière, 363; — translation de ses reliques. *b.* 313.
Beni (Mgr), évêque de Carpentras. *b.* 421; — sa lettre pastorale, 459.
Benoît IX, consacre l'église de St-Victor. *a.* 294.
Benoît XII, son portrait. *a.* 487; — commence à bâtir le Palais, 498; — décide la question de la vision béatifique, 499; — ses vertus; il est honoré comme saint, 502.
Benoît (M. de); ses rapports avec M. Bertet. *b.* 360.
Benoît (abbaye de St-) à Cavaillon, réformée. *b.* 189.
Bérard (M.), curé de Malaucène; son zèle pendant la Révolution. *b.* 480; — sa conversation avec le curé intrus de St-Agricol, 481.
Bérenger. Ses erreurs; sa patrie; ses variations; sa pénitence. *a.* 306, 307.
Bermond (F. de), fondatrice des Ursulines. *b.* 200.
Bernard (Saint) à Montdevergues. *a.* 453; — en Provence; prêche contre les Albigeois, 368.
Bernardines de Monteux, réfugiées à Carpentras. *b.* 127.
Bernardines à Cavaillon. *b.* 238.
Bertane, sœur de Saint Guillaume. *a.* 235.
Bertet (M.). Ses commencements. *b.* 356; — ses tentations, 357; — son zèle, 359; — voit des lumières miraculeuses à Ste-Garde, 369; — est élu premier Supérieur, 370.
Béziers. Saint Laurent de Séville enterré à Béziers. *a.* 161.
Bibliothèque de Carpentras. Son origine. *a.* 415.
Bichi, évêque de Carpentras, fait bâtir le palais. *b.* 255.
Bien. Dieu opère en nous le bien que nous faisons. *a.* 140; — nous ne faisons aucun bien que Dieu ne nous donne de le faire, 140.
Biens d'Eglises donnés aux familles. *a.* 289; — de l'Eglise d'Apt, donnés à différentes familles, 289; — envahis par les laïques, pendant les invasions des Sarrasins, 246; — les détenteurs des biens d'Eglise excommuniés, 252.
Blanchetti (le Vén. César de). *b.* 175.
Bocace. Son entrevue avec Philippe de Cabassole. *a.* 557.
Bollène, avait un couvent de Récollets. *a.* 387; — Religieuses du St-Sacrement, fondées dans cette ville. *b.* 394.
Bonaparte rétablit le culte en France. *b.* 530.
Bonnaventure (N.-D. de). Chapelle près d'Avignon. *b.* 374.
Bonnieux. Avait un couvent de Franciscains. *a.* 387; — mission à Bonnieux. *b.* 603.
Bonpas. D'où lui vient ce nom. *a.* 214; — diverses opinions sur son origine, 433; — les Religieux s'unissent aux chevaliers de St-Jean, 431; — Cabassole y est enterré, 564.
Bordini, évêque de Cavaillon, confirme l'institut des doctrinaires. *b.* 196.
Bons-hommes, ce qu'on doit entendre par là. *a.* 368.
Boson. Reçoit le Pape. *a.* 258; — ses intrigues; se fait déclarer roi à Man-

taille, 261; — son administration, 262; — sa mort, 263.
Boson (Louis de), déclaré roi. *a.* 262; — le Pape le recommande aux évêques, 263; — fait bâtir la Principale à Avignon, 267; — donne Bédarrides à l'évêque d'Avignon. 268.
Bossuet. Son livre de l'*Exposition de la Doctrine chrétienne. b.* 312.
Bot (Raymond), écrit les vies de Saint Auspice, de Saint Castor et de Saint Marcian. *a.* 428.
Bouche et Camus plaident pour la réunion du Comtat à la France. *b.* 444.
Bouchers de Carpentras admis à la table de l'évêque, une fois par an. *a.* 582.
Boudard (M. de) obtient de Mgr Périer l'autorisation nécessaire pour le rétablissement des Carmélites. *b.* 596.
Boulogne (Mgr de). Ses commencements; ses écrits. *b.* 557; — est nommé évêque, 558; — sa belle conduite au Concile de Paris, 559; — son célèbre discours d'ouverture du Concile, 359; — confiance que lui témoignent les évêques, 560; — flagelle l'évêque Etienne, 527; — arrêté par ordre de Napoléon, 561.
Bourgeoisie (droit de) accordé par l'évêque de Carpentras. *a.* 452.
Brantes, St-Léger, Savoillans, acquis par Jean XXII. *a.* 484. Ces trois communes étaient alors réunies.
Bref du Saint Père à l'occasion des troubles arrivés à Avignon en 1790. *b.* 436.
Bréviaire d'Apt, au Musée d'Avignon. *a.* 89.
Bréviaire. Offices nouveaux des saints d'Apt. *b.* 279; — réformé, 54; — changé par l'évêque Eon de Cély, 423.
Brigands. Journée des brigands. *b.* 433.
Brioude. Saint Guillaume offre ses armes à Dieu sur le tombeau de Saint Julien à Brioude. *a.* 237.
Brun (la Mère), Supérieure de la Miséricorde. *b.* 321.
Brydayne (le P.) à Avignon. *b.* 355, 404; — ses travaux et sa mort, 356.
Bulles. Nécessité de les recevoir avant de prendre possession. *a.* 603.
Burettes (les) doivent être de verre. *b.* 294.
Bus (César de). Sa vie, *b.* 185; — ses égarements, 186; — sa conversion, 187; — est fait prêtre, chanoine, son zèle, 189; — se retire sur la montagne, 191; — fait le catéchisme à Cavaillon, 193; — réforme les monastères et le clergé, 193; — institue les Doctrinaires, 195; — contradictions qu'il éprouve, 217; — sa mort; son tombeau, 219.
Bus (Melchior de), fondateur des Carmélites de Cavaillon. *b.* 226; — est délivré du Purgatoire le jour où l'on dit la messe dans son couvent, 229.

C

Cabassole (Philippe de). Sa naissance. *a.* 407; — son mérite; bon mot de Pétrarque, 408; — son goût pour les belles-lettres; comment Pétrarque le reçoit à Cavaillon, 508; — envoyé à Naples, 509; — gouverneur du royaume de Naples, 511; — est surnommé *Père de la patrie*, 513; — écrit la vie de Sainte Madeleine, 514; — son attachement pour la reine Jeanne, 516; — est envoyé par le pape à Jean de Châlon, 515; — écrit son livre *De la futilité des Cours*, 515; — son goût pour les ouvrages de Pétrarque, 515; — son entrevue avec Bocace, 557; — quitte l'évêché de Cavaillon, 658; — légat en Allemagne, 523; — Pétrarque le plaisante, 524; — est fait patriarche de Jérusalem, 524; — une seconde fois légat en Allemagne, 541; — est fait administrateur d'Avignon; recteur du Comtat, 559; — cardinal; joie de Pétrarque, 560; — envoyé à Pérouse, 562; — sa mort, 564; — son tombeau; ses écrits, 564; — sa maison devient un couvent d'Ursulines à Cavaillon. *b.* 238.
Cabrières pris et saccagé. *b.* 82.
Cadenet, assiégé par un roi de France. *a.* 592; — couvent du P. Antoine, 246.
Caderousse; l'évêque d'Orange s'y retire avec son clergé. *b.* 94; — habitants fuyant devant le baron des Adrets. *a.* 110; — sur le point d'être pris. *b.* 144; — au pouvoir des catholiques, 1 8.
Calavon (vallée du), changée en nouvelle Thébaïde *a.* 87
Calices (les) doivent être d'argent et dorés. *b.* 294.
Camaret, sur le point d'être pris. *b.* 144.
Campagne. Les prêtres desservant les églises des campagnes étaient tirés du corps des chanoines. *a.* 336; — ils n'avaient point encore de titre fixe en 1011. *a.* 336.
Canal de St-Auspice. *a.* 317.
Canons. Tous les clercs doivent avoir un exemplaire des canons. *a.* 159.
Cantiques. Origine de l'usage de chanter des cantiques à l'Eglise. *b.* 195.
Capelis (Mme de) l'ancienne, achète la maison de la Visitation à Avignon. *b.* 209.
Capelis (Mme de) la jeune, religieuse

Carmélite à Carpentras. *b.* 593 ; — obtient la restitution des biens de sa famille, 594 ; — obtient un bref de Pie VI ; 595 ; — rétablit son couvent, 595.

Capiscol. Première fois que cette expression se trouve dans nos vieilles chartes. *a.* 357.

Caponi (H.), évêque de Carpentras, fait orner la façade de l'église de St-Siffrein. *b.* 173.

Captifs. Rachat des captifs ordonné. *a.* 201.

Capucins, fondés à Orange. *b.* 180 ; — à Carpentras, 131 ; — à l'Isle, 238.

Cardinal de Cavaillon. *b.* 38, à la note.

Carême. Jeûne du Carême recommandé. *a.* 122 ; — les empereurs d'Orient veulent y ajouter une semaine, 159.

Caribert, roi d'Austrasie, habite Cavaillon ; fait élire évêque Saint Véran. *a.* 182.

Carmel (l'Ordre du) ne périra jamais. *a.* 405.

Carmélites fondées à Avignon ; leurs vertus, 223 ; — courage de leur Supérieure à l'époque de la Révolution, 451 ; à Carpentras ; mort édifiante de trois Carmélites, 225 ; — à Cavaillon, 225 ; — leur rétablissement après la Révolution, à Avignon, 583 ; — origine du couvent qu'elles habitent. *b.* 595 ; — à Carpentras, 591 ; — origine de leur couvent, 595.

Carmes à Apt, font bâtir leur église. *a.* 493 ; — s'établissent dans Apt, 424 ; — pourquoi ils avaient quitté la Palestine, 426.

Carmes déchaussés à Avignon. *b.* 219.

Caromb. Barral des Baux fait du bien à cette commune. *a.* 376 ; — archives de Caromb très-curieuses, 377, à la note ; — vendu au neveu de Clément V, 463 ; — Augustines fondées à Caromb. *b.* 333 ; — les Frères Mineurs s'y établissent à N.-D.-des-Innocents, 254 ; — Curnier (M.) y fonde les Augustins. *b.* 399 ; — le curé de Caromb prononce le discours d'ouverture du Synode de Carpentras, 415.

Carpentras (Concile de). Règle la distribution des aumônes faites à l'Eglise. *a.* 133 ; — les habitants de Carpentras se recommandent à Saint Siffrein, 147 ; — donation faite à l'évêque de Carpentras par le roi Charles, 154 ; — hôpital, 415 ; — résidence des Recteurs, 449 ; — étendard de l'église de Carpentras, 451 ; — Chanoines de Carpentras à la nomination de l'évêque, 452 ; — habitants de Carpentras excommuniés, 450 ; — Conclave de Carpentras, 467 ; — premier Recteur qui a siégé à Carpentras, 490 ; — réclamations de Carpentras contre Avignon. *b.* 31 ; — assiégé par des Adrets, 112 ; — Carmélites à Carpentras, 224 ; — durant la peste ; conduite des Recteurs, 380 ; — son aqueduc, 382, à la note ; — troubles dans cette ville, pendant la Révolution, 438.

Cartulaire d'Apt. *a.* 338.

Carreterie. Première émeute dans la Carreterie, 434 ; — une seconde émeute délivre Peyre, 435.

Carreto, évêque de Cavaillon ; ses belles qualités. *b.* 8 ; — est surnommé le *Bon évêque*, 10.

Casa (Pierre de), évêque de Vaison ; ses talents et ses vertus. *a.* 530.

Casoni, dernier Vice-légat ; sa fermeté. *b.* 433 ; — chassé du Comtat pendant la Révolution, 446.

Cassien. Son origine ; fonde la vie monastique à Marseille ; ses rapports avec Saint Castor ; il lui adresse ses ouvrages. *a.* 81 ; — époque où il est venu en Provence, 81.

Castelnau (le B. Pierre de) est assassiné par les Albigeois. *a.* 377.

Castillon (St-Martin-de-), dépendant du Chapitre d'Apt. *a.* 421.

Castor (Saint) d'Apt. Sa vie. *a.* 77 ; — sa grotte à Menerbes, 80, note ; — élu évêque d'Apt, 80 ; — fonde un second monastère à Apt, 81 ; — avait un clergé séculier ; il porte ses prêtres à vivre en communauté, 82 ; — ses miracles ; il délivre les prisonniers, 83 ; — sa mort, 84 ; — il est enterré dans l'église de St-Sauveur, 84 ; — ses œuvres, 85 ; — il a rendu la vie monastique célèbre en Occident, 85 ; — sa vie écrite peu de temps après sa mort, 85 ; — prêtres nommés serviteurs de Saint Castor à Apt, 265 ; — sa fête est rendue plus solennelle, 355 ; — ses reliques placées dans un buste de vermeil, 492.

Catalogue des évêques de Cavaillon, écrit sur les murs de la grande salle de l'évêché. *b.* 194.

Catéchisme d'Avignon ; son mérite, *b.* 390 ; — en langue vulgaire, 184 ; — obligation de le faire, 292.

Cathédrale de Cavaillon, préservée par un juif. *b.* 493 ; — d'Apt, bâtie des ruines de l'amphithéâtre. *a.* 40 ; — probablement rebâtie par Saint Castor, 83 ; — St Marcian va toutes les semaines visiter la cathédrale d'Apt, 218 ; — bâtie par Saint Etienne, par suite d'une apparition de la Sainte Vierge, 293 ; —

rebâtie, 293; — consacrée par Urbain II, 323.

Catherine (monastère de Ste-), fondé à Apt. a. 427; — autre monastère de Ste-Catherine, fondé à Montdevergues et transféré à Avignon, 453.

Catherine (Sainte) de Sienne à Avignon. a. 572.

Caumont. Son origine; est donné au monastère d'Autun. a. 278.

Causans (la famille de) fait bâtir une église à Orange. b. 93, à la note; — lettre de M. de Causans, gouverneur d'Orange, 35.

Cavaillon a été évangélisé par Sainte Marthe; son antiquité, 59; — son évêque n'est pas nommé dans le sermon de Saint Amat. Pourquoi? ib.; — église de Cavaillon rebâtie, 279; — son église consacrée par un pape, 414; — seigneurie de Cavaillon achetée par l'évêque, 412; — statuts de Cavaillon, 412; — troubles à Cavaillon, 435.

Cazarie (Sainte). Son tombeau a. 197; — ses reliques à Villeneuve, ib.

Cécile (paroisse de Ste). Un religieux y prêche l'hérésie b. 92, 98.

Célestin (Saint), canonisé. a. 466; — renonce à la papauté; le Dante le met en enfer, 423, à la note.

Celestins. Assemblée aux Célestins pendant la Révolution. b. 439.

Célestini (Jean), envoyé du Pape, ne peut remplir son mandat à Avignon. b. 437.

Césaire (Saint). Sa sévérité contre ceux qui sortaient avant la fin de la messe. a. 123; — dédie la Major à la Très-Sainte Viergé, 170

Chaffre (Saint) d'Orange, massacré par les Sarrasins. a. 215.

Châlons. 1er Concile de Châlons; nos évêques y assistent. a. 200; — Canons, 201.

Chameroy (M.) Sa vie, ses vertus. b. 623.

Chanoines: l'évêque doit veiller sur leur conduite. a. 245; — ce nom était d'abord commun à tous les prêtres qui exerçaient le saint ministère, 265; — institution des chanoines proprement dits, 266; — mènent la vie commune et pratiquent la pauvreté volontaire, 287; — tenus de résider pendant deux mois, 481; — leurs fonctions, 393; — d'Apt déchargés de tout droit d'entrée. a. 601; — appellent Saint Augustin notre père, 336; — élisent seul l'évêque, 336; — de N.-D.-des-Doms se font réguliers; bulle. Voir à la note, 319; — ont le pouvoir d'élire seuls leur évêque, 320; — réguliers, 321; — leur belle conduite pendant la Révolution. b. 452; — de Cavaillon tombés dans le relâchement, 9; — assignés pour venir élire l'évêque. a. 600.

Chapelles particulières; conditions pour jouir de ce privilége. a. 122.

Chapitres. Leurs établissements ont pour but la vie commune des clercs. a. 286; — tous les prêtres du diocèse, exerçant le ministère, faisaient partie du Chapitre, 287; — fondés pour maintenir la vie commune, 287; — fondé à Apt, 286; — motifs de cette fondation, 287; — réformé, 420; — sécularisé, 554; — soumis à l'évêque. b. 7; — d'Avignon sécularisé, 12; — sa nouvelle constitution, 13; — sa conduite dans l'affaire de Mgr l'érier, 615; — fondation du Chapitre de Carpentras. a. 274; — réformé, 431; — de Cavaillon, 279; — réformé. b. 37; — belle ordonnance du chœur, 38; — celui d'Orange refuse d'admettre l'évêque à ses délibérations, 7; — réformé, 21; — sécularisé, 281; — de Vaison réformé, 59; — sa fondation a. 270, 298.

Charlemagne protége le St-Siége. a. 224; — envoie l'évêque d'Avignon à Rome, 224; — protége l'Église et les Papes, 225; — sa conduite envers les évêques, ib.; — combat les hérétiques, ib.

Charles-le-Chauve. Articles qu'il fait publier en faveur du Pape et des évêques. a. 256; — empoisonné, 257.

Charles IX à Avignon. b. 132; — à Caderousse, 132.

Charles (Dames de St.) à Mont-de-Vergues. a. 453; — à Avignon. b. 576; — leurs établissements dans le diocèse, 577.

Chasse. Défense aux clercs d'aller à la chasse. a. 127.

Chasteté des clercs. a. 194; — peines prononcées contre ceux qui sont infidèles à leurs engagements, 164; — sermon de Saint Véran sur la chasteté sacerdotale. a. 192; — canons renouvelés, 200.

Châteauneuf, habitants fuyant devant le baron des Adrets. a. 110; — port sur le Rhône pour le sel établi à Châteauneuf, 548; — le B. Pierre-de-Luxembourg a une vision à Châteauneuf-du-Pape; chapelle du même saint restaurée, 577.

Château-Renard. P. de Lune s'y retire après son évasion. a. 588.

Chaternet (M. de), sa vie, et ses bonnes œuvres. b. 609.

Chefs de paroisse pendant la Révolution. *b.* 508; — manière dont ils étaient élus, leurs fonctions, 517.
Chéisolme évêque de Vaison; ses vertus. *b.* 168.
Chemins. Les conducteurs de troupeaux peuvent les faire paître le long des chemins. *a.* 491.
Chetin (Saint) à Richerenche. *a.* 569.
Cheveux. Les pécheurs doivent se les couper en recevant la pénitence. *a.* 122.
Childebert, invite les évêques à se réunir en Concile à Orléans. *a.* 258; — roi de Paris, invite nos évêques au Concile d'Orléans, 162; — rapporte de Sarragosse l'étole de Saint Vincent; — fait bâtir une église en l'honneur de ce saint martyr, 162; — détruit l'idolâtrie, 162; — est le premier roi de France qui donne des édits en faveur de la religion, 162.
Choan (le P.), jésuite; ses instructions familières à Cavaillon. *b.* 192.
Chœur (bas) de Cavaillon. *a.* 472.
Chrême (Saint). Les prêtres doivent aller le chercher tous les ans, ou envoyer au moins un sous-diacre pour le prendre. *a.* 73; — on doit le garder sous clef, 245.
Christianisme (le) s'est-il continué parmi nous après la mort de nos premiers apôtres? *a.* 42; — défaut de preuves positives, 43; — une inscription, 43, note.
Cierges (les) trop petits sont défendus. *b.* 295.
Cîteaux (zèle de) contre les Albigeois. *a.* 376.
Civilisation par les Conciles au Ve et VIe siècles. *a.* 126; — civilisation européenne sauvée de la barbarie par la victoire de Saint Guilhem sur les Sarrasins, 232.
Claire (Religieuses de Ste-) à Avignon. *a.* 453.
Clefs de la ville d'Avignon, portées à Sœur Françoise, carmélite; — elles se trouvent encore dans le couvent d'Avignon. *b.* 235.
Clémence, mère de Sainte Rusticule. Vision admirable dont le ciel la favorisa. *a.* 151.
Clément (Saint) ordonne Saint Auspice et l'envoie prêcher dans les Gaules. *a.* 33.
Clément V. Son élection; ses rapports avec Philippe-le-Bel; se fixe à Avignon, *a.* 460; — visite le Comtat, 462; — habite Monteux, Malaucène, Carpentras; fait battre monnaie; 463; — convoque et tient le Concile de Vienne, 443; — part pour Bordeaux; meurt à Roquemaure; son corps est rapporté à Carpentras, 446; — Clément V à Cavaillon, 438.
Clément VI achète Avignon à la reine Jeanne. *a.* 519; — son goût pour la magnificence; vers qu'on lui adresse, 503; — continue le palais et commence les remparts, 404.
Clément (Mlle) d'Avignon. Ses vertus. *a.* 486.
Clercs (jeunes) élevés par les prêtres de paroisse. *a.* 174; — prudence qu'ils doivent garder dans leurs rapport avec les femmes, 121 et 128; — coupables; condamnés à passer leur vie dans un monastère, 121 et 128; — fugitifs; on doit les remettre à leur évêque, 245; — l'archidiacre doit les corriger, 160; — sont exempts des charges publiques, 140; — luxe des clercs réprimé. *b.* 128; — vêtements des clercs, 549; — forme et couleur, 390; — les clercs établis sur les terres du Seigneur, restent soumis à l'évêque, 160.
Clergé (corruption du); suite des ravages des Sarrasins. *a.* 216; — ses efforts après la Révolution. *b.* 629; — nouveau comparé à l'ancien, lui est inférieur, 553.
Clocher d'Orange construit. *a.* 490.
Cloître bâti près des églises. *a.* 257.
Clovis chasse les Visigoths de nos pays. *a.* 124; — sa belle conduite envers l'Eglise. 125.
Clou (Saint) de Carpentras, histoire de cette relique. *b* 61.
Cluny. Biens de ce monastère pillés. *a.* 299.
Codolet acheté par un évêque de Carpentras. *a.* 533.
Cœur (Religieuses du Sacré) établies à Avignon. *b.* 634.
Collége d'Annecy à Avignon fondé par un évêque de Vaison. *a.* 596.
Collet (L'abbé) grand vicaire demande des pouvoirs à Rome. *b.* 547; — bref que lui adresse le Pape, id.; — harangue la duchesse de Berry, 600.
Commission administrative du diocèse d'Avignon, pendant la Révolution. *b.* 504; — celle de Cavaillon, 505.
Communauté des clercs. *a.* 50; — son origine et sa fin, 257; — époque où elle a cessé, 358; — de prêtres séculiers instituée à Apt par Saint Castor, 82; — cette institution vient des Apôtres, 83; — elle fut renouvelée à Apt au VIIIe siècle, 265; — Charlemagne ne fit que rétablir l'ancienne discipline, 83; — de religieuses pillée, 467.

Communion ; obligation de la faire à Pâques dans sa paroisse. *a.* 293.

Compromis pour la nomination de l'évêque d'Apt. *a.* 429.

Comtat donné à l'Église au IVe Concile de Latran. *a.* 399, texte en note; — au Pape par le traité de Paris, 401 ; — fondement de cette donation, 402 ; — se donne à la France, en 1789; 461 ; — bref de Pie VI, 462, à ce sujet.

Conception (Religieuses de la). Leur origine, et leurs établissements dans le diocèse. *b.* 578 ; — messe de la Conception, prêtres d'Apt obligés par l'évêque de la dire, 279

Concile à Avignon. *b.* 4 ; — d'Arles convoqué pour juger les Donatistes d'Afrique. *a.* 53 ; — Canons touchant la discipline, 53 ; — Ier Concile d'Orange, traite de la discipline, 65 ; — Baronius appelle *noble et illustre* le IIe Concile d'Orange, 68 ; — les Pères qui le composaient représentaient toutes les Gaules, 69 ; — on ne doit pas clôturer un Concile sans indiquer le suivant, 69 ; — œcuméniques et provinciaux, 137 ; — pourquoi tant de Conciles anciennement et si peu à présent ? 167 ; — Concile d'Avignon de 1725. *b.* 386.

Concordance de l'Église et de l'empire. *a.* 164.

Concordat de Léon X et de François Ier. *b.* 24 ; — de 1801, conclu entre le Pape et Bonaparte, 530 ; — de 1817, 599.

Concordius de Vaison assiste à l'élection d'Artémius d'Arles, successeur de Saturnin Arien. *a.* 71.

Conférences ecclésiastiques à Apt. *b.* 406.

Confessionnal ; place qu'il doit occuper dans l'Église. *b.* 294.

Confession, grand miracle arrivé à Carpentras. *a.* 325.

Confiteor. Formule admise à Apt ; toutes les différentes formules supprimées par le Concile de Ravennes 1314. *a.* 429.

Conseil ecclésiastique d'Avignon pendant la Révolution ; ses actes. *b.* 519.

Consolation. Ce que les Albigeois entendaient par là. *a.* 372.

Constance, évêque d'Orange, député au grand Concile d'Aquilée en 63 ; sa belle conduite. *a.* 64 ; — son témoignage contre les Ariens, 64.

Constantin (le grand) se convertit. *a.* 51 ; — fait reconstruire la Métropole, 52 ; — une seule pierre reste de cette construction, 52 ; — fait du bien à toutes nos églises, 52.

Construction (nouvelle) de toutes nos églises. *a.* 233.

Constitution civile du clergé reçue à Avignon. *a.* 450.

Continence. Peines prononcées contre les personnes qui se vouent à la continence et qui ne gardaient pas leurs vœux. *a.* 121.

Cordeliers. Démêlés des Cordeliers d'Apt avec l'évêque. *a.* 419 ; — à Valréas ; fondation de leur Couvent, 440.

Corilius reçoit Saint Auspice. *a.* 35.

Cornet. Pourquoi les armes d'Orange portent un cornet. *a.* 230.

Corporations formées dans Avignon. *b.* 434.

Corrections faites aux jeunes clercs. *a.* 168.

Corsin (Saint André) guérit un aveugle sous le porche de Notre-Dame à Avignon. 485.

Costume du chapitre de Carpentras. *a.* 452.

Courthézon (habitants de), fuyant devant le baron des Adrets. *b.* 110 ; — pris par les catholiques. 137.

Couvents de femmes ; les prêtres âgés seuls doivent avoir la permission d'y entrer. *a.* 128 ; — ceux des filles doivent être loin de ceux des hommes, 122.

Crescent (Saint) a annoncé la foi à Vienne. *a.* 1, 4.

Crestet. L'évêque demeure au Crestet. *b.* 90.

Criminels (les) publiquement convaincus, condamnés à la pénitence publique. *a.* 245.

Croisade. *a.* 324 ; — publiée contre les Albigeois, 377 ; — pour la Terre-Sainte, décrétée par Urbain II à Plaisance et à Clermont, 319 et 323.

Croix, relique de la vraie croix possédée à Saignon. *a.* 552 ; — Ste-Croix, ancien titulaire de la paroisse de Bédarrides, 268 ; — abbaye de ce nom, à Apt ; son origine, 335 ; — réformée. *b.* 278 ; — les catholiques portent une croix durant les guerres des protestants, 117.

Crousnilhon (M. de) pendant la Révolution. *b.* 490 ; — dit chaque année la messe pour un juif converti, 493 ; — curé de Cavaillon, 540 ; — faits miraculeux arrivés dans cette paroisse, durant son administration, 541.

Crypte de l'église d'Apt. *a.* 215.

Culte rétabli en France. *b.* 530 ; — premières lois sur le culte après la Terreur, 523.

Cures. Elles n'existaient pas d'une manière fixe en 1011. *a.* 336.

Curés (règlements pour les) publiés à

Carpentras. *b.* 150; — leurs devoirs, 184.
Curnier (M.) conduit les congréganistes à Modène. *b.* 385; — établit les Augustines à Caromb, 400.
Curiales. Les moines peuvent-ils exercér les fonctions curiales? *a.* 330.

D

Danses défendues par le Concile d'Avignon. *a.* 390.
David (M.), curé de Pernes, sa fidélité à la résidence. *b.* 479.
Débonnaire (Louis le) hérita des États mais non des belles qualités de son père. *a.* 246.
Dédicace de l'église d'Avignon chômée dans tout le diocèse. *a.* 525.
Delaye (M.), prêtre fidèle à l'église; son courage. *b.* 478.
Deloye (Sœur Rosalie), religieuse hospitalière de St-Joseph d'Avignon; regret qu'elle a de n'avoir pas subi le martyre. *b.* 543.
Delphine (Sainte), sa naissance; son mariage avec Saint Elzéar; ils gardent la virginité. *a.* 494; — engage l'évêque d'Apt à se réformer, 536; — sa mort; ses obsèques, 520; — elle n'a jamais été canonisée, 520; — information juridique sur ses vertus, 544; — témoignage de Clément VI, 544; — procès-verbal de sa canonisation, 545; — ses reliques, 521; — son culte, 522; — buste d'argent. *b.* 278; —
Demia (l'abbé) fondateur des religieuses de St-Charles. *b.* 577.
Démission d'évêques entre les mains du roi. *b.* 26.
Denier, sa valeur. *a.* 277.
Denis (le Pape Saint) sa décrétale sur la délimitation des siéges épiscopaux. *a.* 48, voir la note.
Déposer, défense aux prêtres de déposer les diacres et les sous-diacres sans avertir l'évêque. *a.* 148.
Désordres causés par les Sarrasins dans nos pays. *a.* 216.
Détenteurs des legs pieux traités d'assassins des pauvres. *a.* 73.
Diacres (les) doivent lire aux peuples les Homélies des SS. Pères. *a.* 135.
Didier (paroisse St-Didier dans Avignon) massif trouvé en 1859. *a.* 15, à la note; — église de St-Didier dans Avignon donnée à Montmajour. *a.* 315; — rebâtie de nouveau en 539. *a.* 268.
Didier (paroisse hors d'Avignon) appartient au Préchantre de Carpentras, 452.
Dieu le veut, cri des Croisés. *a.* 325.
Dimanche. Observation du dimanche. *a.* 189; — travaux défendus en ce saint jour, 201; — on ne peut tenir marché ni plaider en ce jour, 245.
Dîmes perçues par les laïques. *a.* 289; — réglées à Apt, 497; — abonnement pour la dîme, à Apt, 290; — troubles à Cavaillon à l'occasion des dîmes, 437; — règlements, 448, 482.
Diocèses, ce que les Romains entendaient par là. *a.* 48; — grands et petits diocèses. *a.* 49.
Directoire (le) persécute les prêtres. *b.* 525.
Discipline relâchée; canons du Concile d'Agde. *a.* 120.
Disputes. Défense de disputer sur les matières de religion. *b.* 292.
Doctrinaires institués. *b.* 195; — à Avignon, 196; — décret du Concile d'Avignon en leur faveur, 183; — ils sont établis dans les paroisses, 184; — à Orange, 324; — chargés de la direction du Collége d'Avignon, 421.
Dom, titre donné seulement aux religieux appartenant aux ordres anciens. *a.* 580.
Dominicains, leur fondation. *a.* 386; — bâtissent leur couvent à Avignon, 409; — fondés à Cavaillon. *b.* 193; — à Vaison, 525; — leur église, 326; — chargés par le Concile de l'Isle de rechercher les hérétiques, 413; — un Dominicain arrêté à Avignon en descendant de chaire, 498; — excellence de cet ordre. *b.* 240; — rétablis à Carpentras, 240 à la note.
Dominique (Saint), son origine; ses travaux; va à Rome; son ordre approuvé par Innocent III. *a.* 384; — à Avignon, 385; — y fonde un couvent de son ordre, 386.
Domitille (Flavie), vierge et martyre. *a.* 30; — ses rapports avec Saint Auspice, 31; — prend le voile et remporte la palme du martyre, 33; — par le glaive ou par le feu (note) ib.
Domnus, évêque de Vaison assiste au Concile d'Arles. *a.* 54.
Domnole, archevêque de Vienne est envoyé de Dieu pour justifier Sainte Rusticule. *a.* 156.
Donat (Saint), miracles qu'il opère. *a.* 492.
Donations faites aux églises. *a.* 247; — ce qu'on entendait par là au moyen âge, 268; — motifs de ces donations, 273; — les fidèles font des donations considérables aux églises, 273.
Donatien, évêque de Cavaillon assiste

au Concile de Cologne (346) avec Saint Athanase. *a.* 61.

Dorée (église de N.-D. la Dorée). *a.* 304.

Doter. On ne doit point bâtir d'églises sans les doter. *a.* 252.

Dragon chassé par Saint Véran. *a.* 177.

Dubarroux (Blandine), première religieuse Augustine à Caromb. *b.* 400; — supérieure des Augustines de Caromb, 401.

Dubruel, son discours en faveur de la religion. *b.* 525.

Duellistes excommuniés. *a.* 252.

Dulci, archevêque d'Avignon, son synode. *a.* 291.

Durand (Clémence), morte en odeur de sainteté à Caromb. *b.* 400, à la note.

Durance. Les évêques de Cavaillon avaient le droit de dériver les eaux de la Durance. *a.* 412.

Durefort (St-Jean de) fief relevant de la seigneurie des évêques de Carpentras. *a.* 450.

E

Ecole (maître d'), règlement à leur sujet. *b.* 389.

Ecoliers (deux) de l'Université d'Avignon, infectés de Calvinisme; punis. *b.* 98.

Edit. Premier édit donné par les rois de France en faveur de la religion. *a.* 162.

Eglises, défense d'en fonder sans la permission de l'évêque. *a.* 122; — de traiter d'affaires dans les églises, 245; — respect qui leur est dû. *b.* 393; — toutes nos églises rebâties après l'an mil. *a.* 308.

Elipand. Ses erreurs. *a.* 225; — condamné à Narbonne, 226.

Elzéar (Saint), sa naissance; son éducation. *a.* 493; — son mariage avec Sainte Delphine; ils gardent une perpétuelle virginité dans le mariage, 495; — sa mort; miracles qu'il opère, 495; — son tombeau; la noblesse de Provence demande sa canonisation, 496; — Bulle de sa canonisation publiée dans l'église St-Didier, 556; — translation de ses reliques, 556.

Election des évêques réservée au clergé. *a.* 201; — de l'évêque d'Avignon réservée aux chanoines de N.-D. des Doms, 319; — dernière élection faite par le clergé et le peuple, 203; — droit enlevé aux chapitres et réservé à Rome, 604; — à Orange. *b.* 5; — des évêques, les laïques ne doivent pas y prendre part. *a.* 390; — de l'évêque à Orange. *b.* 21; — dernière qui est faite dans cette ville, 22; — Jules II y met opposition, ib.; — de Saint Etienne d'Apt. *a.* 291.

Embrun. Chapelle de St-Véran à Embrun. *a.* 178; — Concile d'Embrun, nos évêques y assistent. *b.* 72.

Emprunt au 4 pour cent regardé comme exorbitant. *a.* 566.

Enclaves dans un diocèse; la cause. *a.* 49.

Enfants de chœur à Cavaillon. *b.* 38.

Enfant d'une veuve d'Apt ressuscité par Saint Marcian. *a.* 219; — ses reliques reposent avec celles de Saint Marcian, 221.

Enfants trouvés (les) appartiennent à ceux qui les ont levés. Lois de Constantin et d'Honorius à ce sujet. *a.* 73; — canon du IIe Concile de Vaison, ib.

Entrechaux, seconde moitié d'Entrechaux achetée par l'évêque de Vaison. *a.* 597.

Entraigues appartenant aux chanoines de N.-D. des Doms. *a.* 321; — vendu au neveu de Clément V, 463; — brûlé par des Adrets. *b.* 112.

Enseignement, précautions prises par le Concile d'Avignon. *b.* 389.

Enterrements, heure à laquelle on doit les faire. *b.* 294.

Envoyés de l'empereur au Concile d'Arles. *a.* 244.

Eon de Cély, évêque d'Apt; ses goûts singuliers. *b.* 422; — son exil; sa mort, 423.

Epaône (Concile d'). *a.* 126; — ses canons, 127; — ils sont renouvelés d'Agde, 127.

Epine de la couronne de Notre-Seigneur au Buis. *a.* 528.

Epiphanie. On doit annoncer la fête de Pâques ce jour-là. *a.* 159.

Ermengarde; son ambition; engage Boson son époux à se faire roi. *a.* 255; — ses intrigues, 262; — fait déclarer son fils roi, 262.

Esclave. Défense d'ordonner un esclave contre la volonté de son maître. *a.* 144; — le maître qui le tue, excommunié, 128; — réfugié dans l'église; rendu à son maître, 146.

Etienne (Saint) d'Apt. Ses belles qualités. *a.* 290; — ses grandes connaissances, 291; — son zèle; il consacre une église dans le diocèse de Fréjus, 291; — ses pèlerinages en Terre-Sainte, 292; — va à Rome; tombe malade; la Sainte Vierge lui apparaît et lui commande de relever sa cathédrale, 293;

— seconde vision ; l'ouvrage est commencé, 293 ; — assiste à la consécration de l'église de St-Victor, 294 ; — sa mort, 301 ; — miracles qu'il opère, 302 ; — son culte, 303, note.
Etienne (le P. d') minime contribue à l'établissement de Ste-Garde. *b.* 367.
Etienne (Saint), prieuré de Bédarrides donné à l'évêque d'Avignon. *a.* 268.
Etienne, préfet du fisc, jugé par nos évêques à Lyon. *a.* 129.
Etienne, évêque constitutionnel de Vaucluse ; sa nomination ; ses actes épiscopaux ; ses mandements. *b.* 526 ; — donne sa démission, 531.
Eucharistie, manière dont elle était conservée pendant la Révolution. *b.* 515.
Eucher (Saint) de Lyon. *a.* 66 ; — éloge qu'en fait Claudien, 67 ; — Saint Eucher de Beaumont, différent de celui de Lyon, 67 (note) ; — de Lyon ; sa signature singulière au second Concile d'Orange, 70.
Euric, roi des Visigoths ; ravage Avignon, Cavaillon, Orange. *a.* 117.
Eusèbe (Saint), évêque d'Apt, a-t-il donné son nom à l'abbaye qui est près de Saignon ? *a.* 161.
Eusèbe (abbaye de Saint) son origine. *a.* 217 ; — devint la propriété des seigneurs qui s'en emparèrent, 221 ; — est donnée aux moines de St-Gilles, 221 ; — la ferveur s'y rétablit, 304 ; — les moines fondent l'abbaye de St-Véran, 304 ; — Saint Odilon visite l'abbaye de St-Eusèbe, 304 ; — y met la réforme, 303.
Eusèbe Didier, Récollet, auteur du sermon sur St-Agricol et des notes qui l'accompagnent. *a.* 47.
Eusébie (Sainte) de Marseille et ses compagnes se mutilent le visage pour échapper aux fureurs des Sarrasins. *a.* 214.
Eutrope (Saint) disciple de Notre-Seigneur ; assiste à la Cène. *a.* 21 ; — se trouve à la consécration de la maison de Ste Marthe à Tarascon, 24 ; — évangélise Orange ; en est le premier évêque, 11 ; — preuve de cette tradition, ib.
Eutrope (Saint) second d'Orange ; sa vie. *a.* 99 ; — était de Marseille ; ses visions, 101 ; — appréhende l'épiscopat, 102 ; — a le don des miracles, 103 ; — cultive les champs, 103 ; — ses pénitences, 103 ; — délivre un possédé, 105 ; — sa mort, 107 ; — sa sépulture, 108 ; — son tombeau, 109 ; — promet de prier pour les habitants d'Orange, 110 ; — son chef à Toulouse, 110.
Eutrope (châsse de Saint) enlevée par le bâtard d'Orange. *b.* 6 ; — rachetée par les chanoines, 605.
Eutrope (religieuses de St-), leur fondation. *b.* 310 ; — leur charité envers les Jésuites, 418 ; — leur rétablissement après la Révolution, 580.
Euphémie (Ste-) prieuré de Carpentras. *a.* 274.
Euphrasius et Emilien (Saints) compagnons de Saint Auspice. *a.* 34 ; — leur mort, 37 ; — leur sépulture, 37.
Evangile éternel (livre de l') condamné à Arles par nos évêques. *a.* 430.
Evêchés, influence des Papes d'Avignon sur les évêchés voisins. *a.* 537.
Evêchesse. Ce qu'on doit entendre par ce mot. *a.* 199.
Evêque (l') prélève un droit sur les églises. *a.* 133 ; — ne peut pas toucher aux revenus nécessaires aux clercs, 134 ; — évêques chassés de l'église par les religieuses de Poitiers, 194 ; — il ne doit y en avoir qu'un seul dans chaque ville, 201 ; — par la seule grâce de Dieu ; formule employée par un évêque d'Apt, 248 ; — leurs devoirs, 252 ; — — défense de les troubler dans l'exercice de leurs fonctions. *a.* 257 ; — de piller leurs biens après leur mort, 257 ; — ils ont l'autorité d'Envoyés de l'empereur, 257 ; — ordonnés à Rome. Pourquoi ? 314 ; — nécessité d'avoir mené quelque temps la vie commune pour être élu évêque, 337, à la note ; — les évêques de France donnent leur démission. *b.* 531 ; — éviter ceux dont l'évêque témoigne, même sans le dire, n'être pas content. *a.* 73.
Evodie, compagne de Sainte Marthe. *a.* 28
Examinateurs des prêtres étrangers qui veulent dire la messe. *b.* 130.
Excommunication lancée pour une cause légère ; condamnée à Agde. *a.* 120 ; — sa forme, 300 ; — levée à Apt ; crainte qu'on doit avoir de cette peine ecclésiastique, 417.
Excommunier. Formule d'excommunication et de réconciliation des pécheurs attribuée au Ier Concile d'Orange. (note) *a.* 70 ; — il est défendu d'excommunier pour des causes secrètes, 73 ; — obligation de se faire absoudre, 550.
Exposition de principes. *b.* 449 ; — expositions du St-Sacrement trop fréquentes, condamnées, 280.
Extrême-Onction donnée aux malades. *a.* 302 ; — les réguliers ne peuvent pas l'administrer, 464.

F

Faillon (l'abbé). Son livre sur l'apostolat de Sainte Marthe. *a.* 1, 2.
Famille. Chapelle de la Ste-Famille à Carpentras. *b.* 268.
Famine. En temps de famine chacun doit nourrir ses pauvres. *a.* 245.
Fauque (M.), prêtre fidèle à l'Eglise; sa piété. *b.* 438.
Fauste de Riez; converti par Saint Prétextat, d'Apt. *a.* 102; — sa lettre au prêtre Lucidus, 113; — ses anathèmes, 113; — sa doctrine sur la grâce et le libre arbitre, 114; — accorde trop au libre arbitre, 116; — ses reliques à Cavaillon, 438.
Félix IV approuve les Canons d'Arles; — sa lettre à Saint Césaire, 130.
Félix d'Urgel. Ses erreurs. *a.* 225; — condamné à Narbonne; son obstination, 226.
Félix (St-), campagne des évêques de Carpentras. *a.* 450.
Fermeté de nos évêques réunis à Lyon. *a.* 129.
Ferrier (Saint Vincent). Ses rapports avec Benoît XIII. *a.* 584; — Notre-Seigneur le nomme son Apôtre pour prêcher le jugement dernier, 584; — ses travaux, 585; — ses miracles, 587; — sa canonisation. *b.* 4; — élévation de ses reliques, 4.
Fête de l'Invention des reliques de Saint Auspice, de Saint Castor et de Saint Marcian établie à Apt. *a.* 428.
Feu de Saint Antoine; en quoi consistait cette maladie. *b.* 16.
Filles (les) qui épousent un païen doivent être séparées pour un temps de la communion. *a.* 54.
Flammes. Jeune homme miraculeusement délivré des flammes à Avignon. *a.* 472.
Fleurs (miracle des) de Saint Pierre-de-Luxembourg. *a.* 574.
Fleury. Son respect pour nos traditions de Provence. *a.* 1, 5.
Florent (Saint), évêque d'Orange *a.* 62; — sa vie, 130; — élévation solennelle de ses reliques, 527.
Florent. Monastère de St-Florent a Orange. *a.* 298.
Florentius, jeune écossais, enseigne le grec à Carpentras. *b.* 48.
Florentiole, ville d'Italie; Saint Florent y ressuscite un mort. *a.* 130.
Florus écrit à Gothescalc. *a.* 250.
Foi. Conduite de l'Eglise dans les questions de foi, différente de celle qu'elle tient dans les questions de discipline; raison de cette différence. *a.* 137; — le commencement de la foi, ainsi que son accroissement est un don de Dieu et un pur effet de la grâce, 139.
Fondations. Obligation de les acquitter. *a.* 550.
Fontéius, évêque de Vaison; son ordination; rallume la querelle de la prééminence entre l'évêque d'Arles et celui de Vienne. *a.* 94; — ses belles qualités, 96; — il est en rapport de lettres avec Sidoine Apollinaire, 96.
Foresta (Ignace de), évêque d'Apt; son zèle pour la foi. *b.* 336.
Fortia (Louis de), évêque de Carpentras; ses bonnes œuvres. *b.* 266.
Forbin (Mme de), fonde les Carmélites à Avignon. *b.* 222.
Four (Bois du). Religieuses du Bois du Four retirées dans Avignon. *a.* 547.
Four. Saint Guillaume entre dans un four tout enflammé, sans se brûler. *a.* 241.
France (la). Ses destinées dépendent de celles de l'Eglise. *a.* 223.
Franciscains (les) bâtissent leur Couvent à Avignon. *a.* 410.
François (Saint). Son ordre. *a.* 385; fonde à Apt un Couvent de son Ordre, 386; — est qualifié pauvre, pourquoi? 387.
François d'Assise (Saint) à Apt. *a.* 382.
Françoise de St-Joseph (sœur) Carmélite à Avignon. *b.* 230; — ses révélations, 231; — reçoit les stigmates, 232; — ses miracles, 234; — les Consuls lui portent les clefs de la ville, 235.
Fraxinet (le) occupé par les Sarrasins. *a.* 253, 263.
Frédégonde fait assassiner Saint Prétextat, archevêque de Reims. *a.* 193; — Saint Véran envoyé pour demander justice contre elle., 192.
Fréjus. Lettre du Concile de Valence au clergé et au peuple de Fréjus. *a.* 71.
Frères (les) à Apt. *b.* 406; à Orange, 411; — rappelés à Avignon après la Révolution, 553; — leur rétablissement dans le diocèse, 554.
Frères (Noviciat des). *b.* 553.
Frigolet donné à l'archidiacre d'Avignon. *a.* 469; — Saint Michel de Frigolet, 406.
Fulgence (Saint) refute Fauste de Riez. *a.* 116.

G

Gadagne (Château de) donné aux chanoines de St-Ruf de Montpellier. *a.* 597.
Gadagne. Un Seigneur de Château-

neuf-de Gadagne absous après sa mort. a. 411 ; — procès terminé par l'évêque de Cavaillon, 346 ; — acquis par Jean XXII, 484.
Gaillard (Jean de), évêque d'Apt. Ses travaux. b. 335 ; — comment il corrigeait ses prêtres, 336.
Gant de Saint Front honoré à Tarascon. a. 129.
Garde (N.-D.-de-Ste-) première fondation. b. 366 ; — rachetée par une commission après la Révolution, 625.
Gastineau (la Mère Lucrèce de), Ursuline, son zèle. b. 207.
Gaules. Division en sept et en neuf provinces. a. 3 ; — au milieu du Ve siècle, 116 ; — ravagées par les barbares du nord, 117.
Gautier (le P.) tué dans la maison de M. Pègue à Cavaillon. b. 432.
Gélone. Monastère de Saint Guillaume, pourquoi ce nom. a. 234.
Genest (Saint) d'Arles, son culte ; concours à son tombeau. a. 170.
Gens (Saint). Sa famille. a. 339 ; — sa prétendue folie ; ses miracles ; sa retraite au Beaucet, 340 ; — sa source d'eau et de vin ; sa mort, 342 ; — sa chapelle ; ses reliques ; son culte, 343 ; — Madame de Capélis, Carmélite, appartenait à sa famille. b. 593.
Genet (François) évêque de Vaison. b. 327 ; — est mis en prison, 328 ; — se noie, 329 ; — sa théologie, 330.
Génial, premier évêque de Cavaillon. a. 58.
Genseric, roi des Huns, assiége Vaison, vision qu'il a. a. 75.
Germilie, fonde le monastère de Pré-Bayon. a. 198.
Germain-des-Prés (St-), primitivement Saint Vincent. a. 162.
Gignac, dépendant du Chapitre d'Apt. a. 421.
Gilles (Saint) vient trouver Saint Vérédème sur les bords du Gardon. a. 212 ; — ses miracles, ib.
Gilles (Concile de St-), célébré pour consolider la paix et la trève de Dieu. a. 310.
Gilles (moines de St-) à l'abbaye de St-Eusèbe. a. 305.
Giovio (Mgr) ; sa lettre à l'archevêque intrus d'Aix. b. 458 ; — sa mort, 444.
Glacière (Massacre de la). b. 468.
Glandages s'empare d'Orange. b. 145 ; — battu à Venterol, 145 ; — sa demande insolente repoussée, 146.
Gloria Patri. Sicut erat ajouté au *Gloria Patri* au Ier Concile de Vaison. a. 58.
Gonteriis (Mgr de), tendances générales à son époque. b. 386 ; — son Concile, 385.
Gontran, roi de Bourgogne, mande Saint Véran. a. 188.
Gorgonienne, vallée célèbre par les exploits des Croisés. a. 327.
Gothescalc. Ses erreurs, son caractère. a. 249 ; — condamné au Concile de Quiercy ; défendu par Ratramne, 250.
Gouttes miraculeuses à Vaison. a. 75. — ce miracle est arrivé à Vaison et non à Bazas, 76.
Gouverneurs établis dans toutes les places du Comtat. b. 145.
Grâce et libre arbitre. a. 251 ; — enseignement de l'Église, 138, 139.
Gratia Dei et Sedis apostolicæ ; origine de cette formule. a. 269.
Grains (Pillage des). 432.
Graveson donné au Chapitre de N.-D.-des-Doms. a. 405 ; — vendu à Montmajour, 411.
Grégoire (St.) de Tours n'est pas opposé à nos traditions. a. 1, 2.
Grégoire XI. Son élection. a. 562 ; — un prélat lui répond d'une manière hardie au sujet de la résidence, 572 ; — reçoit Sainte Catherine de Sienne ; va à Rome ; meurt, 573.
Grimaldi prend Ménerbes. b. 154 ; — Archevêque d'Avignon, ses qualités guerrières, id. ; son différend avec d'Astoaud. b. 157.
Groseau (monastère de) fondé et donné aux moines de St-Victor. a. 207, 309 ; — séjour de Clément V, 462.
Grossy, prieur de Lioux ; son opinion sur l'abbaye de St-Eusèbe. a. 217.
Grotte de St-Vérédème à l'embouchure du Gardon. a. 211.
Gualtéri, évêque de Vaison ; ses vertus. b. 330.
Guandaltrude, mère de Saint Agricol. a. 203.
Guilhem (M. de), sa mort. a. 379.
Guillaume, évêque d'Orange, un des principaux Croisés, 326.
Guillaume (Saint), premier prince d'Orange, 228 ; — son origine ; en faveur auprès de Charlemagne, 229 ; — ses batailles contre les Sarrasins, 228 ; — sa piété, 231 ; — engage Charlemagne à bâtir des Eglises à la Sainte Vierge, 232 ; — fait bâtir un monastère pour les hommes, 234 ; — un autre pour les femmes, 235 ; — se fait religieux, 236 ; — passe à Brioude et offre ses armes à Dieu sur le tombeau de Saint Julien, 237 ; — est reçu dans le couvent, 238 ; — sa vie pénitente, 239 ; — se charge

des plus bas offices, 240 ; — son humilité, 240 ; — entre dans un four tout enflammé sans se brûler. *a.* 241 ; — mène une vie contemplative, 242 ; — sa dévotion envers l'Eucharistie ; envers la passion de Notre-Seigneur, 242 ; — prédit l'heure de sa mort, 243 ; — sa mort, 243 ; — sa généalogie ; poëmes en son honneur, 244.

Guyon (l'abbé) prêche une retraite à Avignon. *b.* 630.

Guyot (Louis), sous-sacristain à Cavaillon. *b.* 188.

H

Hagiographe. Qualités qu'il doit avoir *a.* 99.

Hallier, évêque de Cavaillon. *a.* 531.

Hellade, évêque d'Apt, le même que Sillucius ; raison de ce changement de nom. *a.* 86.

Henri III à Avignon se fait recevoir pénitent blanc. *b.* 150.

Henri IV devant Nostradamus à Salon. *b.* 133, à la note.

Hérédia, tout-puissant sous Innocent VI. *a.* 540 ; — fait bâtir les murs d'Avignon et fortifier le Comtat, 541.

Hilaire (Saint), préside le I[er] Concile d'Orange. *a.* 66.

Hilaire (Saint) grande autorité dont il jouissait. *a.* 69 ; — sa mort ; Saint Léon fait son éloge, 74.

Hilaire (abbaye de St-) ; Carmes établis par Saint Louis à St-Hilaire, 425.

Hincmar de Reims ; on lui remet Gothescalc. *a.* 249 ; — réunit le second Concile de Quiercy, 250 ; — sacre Louis-le-Bègue, 257.

Homélies des Saints Pères ; les diacres doivent les lire au peuple. *a.* 135.

Homicides, soumis à la pénitence publique. *a.* 160.

Hommage de nos évêques à Louis-le-Bègue. *a.* 253 ; — ce qu'on doit entendre par ce mot, 276 ; — en quoi consistaient les six articles de l'hommage, 447 ; — cérémonie de l'hommage, ibid.

Honneurs et salut que les laïques doivent aux prêtres. *a.* 191, *texte fort curieux.*

Honorat (Saint) ; ses reliques à Cavaillon. *a.* 438.

Honorer les clercs. *a.* 257 ; — l'empereur, 257.

Hôpital de Lyon ; sa fondation approuvée par un Concile. *a.* 165.

Hôpitaux administrés par les laïques. *a.* 465 ; — d'Orange. *b* 281, voir la note.

Hospitalières d'Avignon ; leur fondation. *b.* 308.

Hospitalières de l'Isle demandées pour former les Augustines de Caromb. *b.* 401.

Hospitalité recommandée aux évêques. *a.* 190.

Hugues (Saint), abbé de Cluny, à Avignon. *a.* 313.

Humbert. Origine de sa famille. *a.* 289 ; — son caractère inconstant, 526 ; — donne le Dauphiné à la France, 527 ; — d'Apt, donne le château de Calvie aux chanoines, 293 ; — tige des familles d'Agout, de Simiane et de Pontevès, 293.

Huns, assiégent Vaison. *a.* 74.

I

Iles de la Durance données à l'évêché de Cavaillon. *a.* 598.

Illuminés (les) d'Avignon. *b.* 429.

Imbard (M.), ses commencements. *b.* 483 ; — grâces admirables que Dieu lui fait, 485 ; — est nommé supérieur de Ste-Garde, 486 ; — se retire en Italie et meurt, 488.

Imprimerie (règlement sur l'). *b.* 391.

Incestueux (mariages) horreur que l'église en a. *a.* 130.

Indulgences accordées à ceux qui se mettent à genoux à certaine parties de de la messe. *a.* 549.

Inféodation des biens de l'Eglise dans les familles. *a.* 289.

Inguimbert (Mgr d'), évêque de Carpentras. *a.* 412 ; — ses travaux ; son synode, 416.

Innocent III, son élévation à la papauté ; ses lettres à nos évêques. *a.* 376.

Innocent IV à Cavaillon. *a.* 414.

Innocent VI, compose les offices de la Passion. *a.* 573, à la note ; — ses vertus, 538 ; — se retire à Villeneuve, 539 ; — y établit les Chartreux dans son palais, 540 ; — sa mort, 543.

Innocents (N.-D. des) à Caromb. *b.* 254.

Inquisition établie par le Concile d'Avignon. *a.* 389.

Institution (de l') d'un Moine, traité de Cassien. *a.* 81 ; — des chanoines par la tradition d'un livre. *b.* 7, à la note.

Instruire. Les évêques sont obligés d'instruire leurs prêtres. *a.* 244 ; — les prêtres d'instruire le peuple, 245.

Insubordination des clercs corrigée à Agde. *a.* 120.

Intrus (les) persécutent les bons prêtres pendant la Révolution. *a.* 523.

Isambert, sa lettre contre les missionnaires et la mission d'Avignon. *b.* 631.

Isle (l') Ier Concile de l'Isle. *a.* 413; — sa forme singulière; canons, ib.; — IIe Concile de l'Isle, 435; — fondation du Chapitre, 411; — précautions prises par les habitants de l'Isle contre le baron des Adrets. *b.* 114.

J

Jacques (chapelle de St-) à Cavaillon, sa fondation; le vénérable César de Bus la fait restaurer. *a.* 191; — indulgences accordées par le Pape, ib.

Jean XXII. Sa naissance. *a.* 465; — est élu à Lyon, 467; — fixe le Saint-Siége à Avignon, 468; — canonise Saint Louis de Toulouse, 469; — triomphe des conjurations formées contre lui, 469; — publie les *Clémentines*, 470; — sa dévotion à la Sainte Vierge, 471; — institue l'*Angelus*, 471; — fait bâtir l'église de Notre-Dame-des-Miracles; 472; — répare celle de St-Agricol, 473; — transfère les reliques de St-Agricol, 474; — envoie des Missionnaires en Orient, 475; — canonise Saint Thomas d'Aquin, 476; — destitue le grand maître des Hospitaliers. 477; — acquiert Valréas, 483; — établit la Rote, 484; — ses opinions sur la vision béatifique, 487; — son tombeau, 488; — son tombeau transféré. *b.* 420.

Jean (chevaliers de St-) de Jérusalem; leur institut; but de l'Ordre. *a.* 347; — leur origine; ils s'établissent à Cavaillon; à Orange, 349; — un prince d'Aragon choisit la maison de Cavaillon pour sépulture, 349; — ils s'établissent à Avignon, 349.

Jeanne, reine de Naples; sa naissance. *a.* 509; — son éducation; ses goûts; son mariage avec André, 540; — son antipathie pour son mari, 511.

Jeanne reine de Naples vend Avignon au Pape; motifs de cette vente. *a.* 517.

Jérusalem au pouvoir des Turcs. *a.* 324.

Jésuites fondés à Avignon. *b.* 123; — à Carpentras, 257; — expulsés d'Avignon, 417; — rétablis à Avignon après la Révolution, 632.

Jeudi-Saint, exposition du Saint-Sacrement en ce jour. *b.* 295.

Jeûne ecclésiastique. *a.* 190.

Joncquières donné à St-André. *a.* 315; — pris par les catholiques. *b.* 137.

Jonquerettes; procès terminé par l'évêque de Cavaillon. *a.* 346.

Joseph (religieuses de St-), fondées à Avignon. *b.* 308; — à l'Isle, 308; — rétablies à Avignon, 541; — esprit de cette Congrégation religieuse, 542, 544; — expulsées en 1845; leur rentrée en 1849; leur rétablissement en 1853, 545, à la note; — à l'Isle, après la Révolution, 545.

Joseph, confrérie de St-Joseph à Apt. *b.* 278.

Jordan (Camille) son discours en faveur de la religion. *a.* 525.

Josseaud (Spirite de); sa naissance. *b.* 261; — ses bonnes œuvres, 262 et suivantes.

Joucas dépendant du chapitre d'Apt. *b.* 421.

Jouval (l'abbé), sa conduite dans l'affaire de M. de Montclar. *b.* 409.

Jouvent (M.) professeur du Grand Séminaire. *b.* 550.

Juge séculier. Les ecclésiastiques et les réguliers qui ont recours au juge séculier avant de s'adresser à l'évêque, sont excommuniés. *a.* 201.

Juges laïques (défense aux clercs de porter leurs causes devant des). *a.* 121.

Juges publics précédant l'évêque dans ses visites pastorales; abus. *a.* 201.

Juifs. Défense aux clercs de manger avec eux. *a.* 127; — défense aux juifs d'épouser des chrétiennes, même esclaves, 160; — on peut racheter leurs esclaves réfugiés dans les églises, 160; — protégés par nos évêques, 353; — lois que leur impose le Concile d'Avignon, 389; — obligés de porter une marque extérieure, 481; — la médecine leur est interdite, 482.

Julien de Cavaillon exilé par Euric. *a.* 118.

Julien (M.) administrateur du diocèse de Vaison durant la Révolution. *b.* 522.

Just (Saint), évêque d'Avignon, on n'en connaît que le nom. *a.* 49.

Just (Saint), évêque d'Orange. *a.* 65.

Justice. Défense aux clercs d'ester en justice. *a.* 127.

Justinien, son caractère; il opprime le Pape Vigile. *a.* 163.

K

Kyrie eleison prescrit au Concile de Vaison. *a.* 135.

L

Lacune dans le catalogue des évêques au commencement du Christianisme; quelle en est la cause. *a.* 45, 197.

Lafare (Madame de), ses commencements. *b.* 555; — se fait religieuse à

Bollène, 566; — sa conduite pendant la Révolution, 567; — relève son monastère de Bollène, 571; — fonde celui d'Avignon, 572; — et celui de Carpentras, 374; — sa mort, 576.
Lagnes; le P. Antoine y fonde son observance. *b.* 241; — brûlé, 144.
Laïques admis à l'administration des hôpitaux. *a.* 465.
Lambert (Saint) fief dépendant de la seigneurie de Carpentras *a.* 451.
Lambertin (M.), supérieur des Gardistes, écrit la vie de M. Bertet et celle de M. de Salvador. *b.* 483.
Lance (Sainte) découverte au siége d'Antioche. *a.* 328.
Lançon (moulin de) donné au prêvôt d'Apt. *a.* 290.
Latin. Pourquoi on enseignait le latin dans les universités. *a.* 454.
Latran. IIIe Concile de Latran contre les Albigeois, texte en note. *a.* 394; — IVe Concile de Latran, 398.
Laurent (Saint), archevêque de Séville, martyrisé à Marseille. *a.* 141; — enterré à Béziers, 141.
Lavaur (Concile de), contre les Albigeois. *a.* 395.
Lavenic (Mont), à présent Mont-de-Vergues. *a.* 315.
Lazare (Saint) frère de Sainte Marthe et de Sainte Madeleine; vient en Provence. *a.* 10.
Lécuyer massacré. *b.* 467.
Légation d'Avignon (la) s'étend à dix lieues à la ronde. *b.* 240, à la note.
Léger (Saint) acquis par Jean XXII. *a.* 484.
Legs pieux, défense de retenir les legs pieux. *a.* 165, 120.
Léon (le Pape St); sa lettre contre Eutichès. *a.* 95; — lettre de nos évêques à Saint Léon, 96.
Léonce (Saint), évêque d'Apt, succède à Saint Castor. 85; — ce n'est pas le même que Saint Léonce de Fréjus, 86; — Cassien lui dédie ses dernières Conférences, 86.
Lepelletier (M.) fait sa première visite au Grand Séminaire. *b.* 353; — donne 10,000 fr. pour les constructions de cette maison, ib., à la note.
Lérins (île de); son éloge; grands saints qu'elle a produits. *a.* 141.
Lérins (monastère de), fondé en 409. *a.* 71; — dévasté par les Sarrasins, 214; — 500 religieux massacrés, ib.
Lérins (moines de), remplacés par des prêtres séculiers à N.-D.-des-Doms. *a.* 227.
Lettres formées; le IIe Concile de Vaison déclare qu'elles ne sont pas nécessaires pour voyager dans les Gaules. *a.* 72.
Lettres mises à la place d'autres lettres dans le même nom. *a.* 86, (note).
Libelli, archevêque d'Avignon; ses commencements. *b.* 311; — son sentiment sur Bossuet, 312; — son administration, 313; — sa bonté pour son peuple, 315.
Liberté donnée par l'Eglise aux esclaves. *a.* 141; — ce qu'elle leur donnait avec la liberté, 121.
Libraires. Leurs devoirs. *b.* 183.
Libre arbitre (le) et la grâce. *a.* 251.
Liliole, abbesse du monastère d'Arles réclame Sainte Rusticule. *a.* 153.
Limites de nos diocèses. Elles n'ont point changé depuis l'origine du Christianisme jusqu'à la Révolution. *a.* 48.
Lioux, dépendant du chapitre d'Apt. *a.* 411
Livre remis par Notre-Seigneur à un clerc de Tarascon, aux obsèques de Sainte Marthe. *a.* 1, 29; — livres sacrés donnés à l'Eglise d'Apt, par Milo-Montan, 247; — livre d'or de l'évêché d'Avignon, 548.
Lombards campés à Ménerbes, leurs ravages. *a.* 184.
Lombers (Concile de) ou d'Albi, tenu contre les Albigeois. *a.* 369.
Longueval (le P.), son respect pour nos traditions. *a.* 1, 5; — a confondu Saint Léonce d'Apt, avec Saint Léonce de Fréjus, 86.
Lorraine (le cardinal de), meurt à Avignon. *b.* 151.
Louis (Saint), amène les Carmes en Europe, et les établit à St-Hilaire. *a.* 425; — de Toulouse canonisé, 469.
Louis (J. B.), ermite de Rochefort. *b.* 298; — fait restaurer ce sanctuaire, ibid.
Louis le Bégue, son serment. *a.* 257.
Louis XIV occupe le Comtat. *a.* 306.
Lucidus (le prêtre), chef des Prédestinatiens. *a.* 113; — sommé de répondre par Fauste de Riez, 114; — se convertit; écrit aux Pères du IVe Concile d'Arles, 115; — se soumet, 116.
Lumières (N.-D.-de), son origine. *a.* 88, (note); — origine de cette chapelle, 331; — de cette dévotion, 334.
Lumières vues par M. Bertet à Ste-Garde. *b.* 369.
Lune (P. de), nommé Pape. *a.* 582; son caractère, 583; — assiégé dans son château, se sauve, 588; déposé par le Concile de Constance, 593; - sa mort. Ibid.

Lune (Rodrigue de), ses cruautés. *a.* 591.
Lune, Briande d'Agout, comtesse de Lune, célébrée par les troubadours. *a.* 427.
Luttes entre les évêques et les comtes au moyen âge. *a.* 246.
Luther, ses commencements. *b.* 39; — passe à Pernes, 40, à la note.
Luxembourg (B. Pierre-de-). Sa naissance. *a.* 574; — son éducation; est nommé chanoine; archidiacre; ses mortifications; ses aumônes, 575, 576; — cardinal, 577; — n'est point canonisé, mais l'Eglise a fait pour lui l'équivalent d'une canonisation, 578; — ses miracles, 605; commission nommée, pour informer sur ses miracles, 581.

M

Mabile (la B.), de Simiane. *a.* 498.
Mabillon (le P.), est pour l'authenticité de la vie de Saint Guillaume, 243.
Mâcon. Nos évêques au Concile de Macon. *a.* 188; — ses canons, 189.
Maçonnerie (la Franc-) à Avignon. *b.* 428.
Madeleine (Sainte). Pourquoi elle est appelée de ce nom. *a.* 1; ses fautes; son repentir; elle répand des parfums sur les pieds du Sauveur; elle vient en Provence, 2, 7, 8, 9; — les apôtres la confient à Saint Maximin; sa mort; elle apparaît à Sainte Marthe, 1; — élévation solennelle de ses reliques à Saint Maximin. 42.
Madeleine (Eglise de Ste), sur le territoire de St-Marcellin. *a.* 490.
Madeleine (la Mère), ses commencements. *b.* institue la Miséricorde, 320; — vient à Avignon, 320; — sa mort, 322.
Magne (Saint), son origine. *a.* 202; — se fait prêtre; est élu évêque, 203; — donne tous ses biens à la Sainte Vierge, N.-D.-des-Doms, 204.
Maignet, sa vie politique; sa mort. *b.* 497, à la note; — fait créer le tribunal révolutionnaire d'Orange, 495; — et brûler Bedouin, 496.
Major (l'Eglise de la Major à Arles), sa dédicace. *a.* 170.
Malaucène (Eglise de) donnée aux moines de St-Victor. *a.* 207; — illustré par la présence de Clément V, 462; — au pouvoir des religionnaires. *b.* 88.
Malemort, fief relevant de la seigneurie des évêques de Carpentras. *a.* 450.
Malière, vicaire général, capitulaire; son mandement. *b.* 420; — élu, vicaire capitulaire intrus, 453; — prête serment, 456; — sa mort; 457.
Mamert (Saint), archevêque de Vienne, se plaint de l'ordination de Fontéius. *a.* 94.
Mananque, abbaye fondée par Saint Castor. *a.* 78; — fournit longtemps des évêques à Apt et aux sièges épiscopaux des environs, 87; — abbayes fondés par Mananque, 88; — fin de cette abbaye, 89.
Mancini, évêque de Cavaillon. *b.* 238.
Mannequin, affaire du mannequin. *b.* 439.
Manière (de la) de vivre des moines de Syrie et d'Égypte, traité de Cassien. *a.* 81.
Manosque donné aux chevaliers de St-Jean. *a.* 358.
Mantaille (Concile de), Boson y est déclaré roi. *a.* 261.
Manteau (le) de Saint Véran, divise les eaux de la Durance et de la Sorgue. *a.* 196.
Manzi (Monseigneur de), son voyage à Rome. *b.* 417; — son exil, 420.
Marcelle (Sainte), compagne de Ste-Marthe. *a.* 1, 9; — elle dit au Sauveur, *heureux le sein... a.* 10; — elle suit Sainte Marthe à Avignon; — assiste à sa mort à Tarascon, 28.
Marchand (la Mère), Carmélite; rétablit son couvent à Avignon. *b.* 584. et suiv.
Marché de Carpentras, ordonnance des Recteurs en sa faveur. *b.* 11, à la note.
Marcian (Saint), son origine. *a.* 218; — ses parents; se consacre à Dieu; se retire dans une abbaye, 218; — n'est pas le fondateur de l'abbaye de St-Eusèbe, 218; — est élu abbé; va faire la quête à Apt, 218; — ses miracles, 219; — sa mort, 219; — son obéissance, 220; — ses reliques placées dans un précieux reliquaire, 492.
Mariage; les prêtres réguliers ne peuvent pas l'administrer. *a.* 464; — défense d'épouser une fille sans le consentement de ses parents, 140; — incestueux, défendus, 128; — doit être célébré dans la paroisse de l'épouse, 394; — les évêques juges des causes matrimoniales, 122; pendant la Révolution, 521.
Marie. A quelle époque ce nom a-t-il été porté dans les Gaules? *a.* 44, note.
Maries (Stes), élévation de leurs reli-

ques. *a.* 607 ; — sentence du Légat sur l'authenticité de leurs reliques, 610.

Marinis (D. de), archevâque d'Avignon, sa naissance, ses talents, ses vertus. *b.* 301 ; — son administration, 303 ; — son zèle, 304.

Manici (Mme), de Tavel, obtient d'avoir la Réserve dans sa chapelle. *b.* 518.

Marthe (Sainte) a évangélisé Avignon. *a.* 1, 6 ; — sa vie par Raban-Maur ; son origine ; ses parents ; sa famille ; ses richesses ; usage qu'elle en fait ; ses belles qualités ; elle perd ses parents, 1, 7 ; — elle reçoit le Sauveur et lui donne l'hospitalité ; l'accompagne durant sa passion ; vient en Provence ; les Apôtres lui donnent Saint Parménas pour protecteur, 1, 11 ; — elle prêche à Arles, à Tarascon, à Avignon, et sur les deux rives du Rhône jusqu'en Aquitaine ; fait mourir la Tarasque, 13 ; — se fixe à Tarascon ; sa pénitence, *a.* 15 ; — vient à Avignon, *a.* 15 ; — ressuscite un mort ; la ville toute entière se convertit, 16, 17, 18 ; — fait bâtir une église à la Sainte Vierge, encore vivante, 19 ; — ainsi qu'un Couvent de Vierges, 19 ; — se retire à Tarascon ; reçoit la visite de Saint Maximin, de Sainte Trophime et de Saint Eutrope ; ces trois évêques dédient sa maison à Dieu, 24 ; — elle change l'eau en vin, 25 ; — vision de Sainte Marthe ; sa mort ; — sépulture de Sainte Marthe ; Notre-Seigneur s'y trouve présent et l'ensevelit avec Saint Front, 25, à la note ; — translation de ses reliques. *b.* 305 ; — découverte de ses reliques à Tarascon. *a.* 361 ; — inscription conservée à Tarascon, 362.

Marthe (Chapelle de Ste), sur le rocher. *a.* 1, 19, autre chapelle dans l'Église des Dominicains, *a.* 18 ; — à Apt, 219.

Martel (Charles) défait les Sarrasins sous les murs d'Avignon. *a.* 216.

Martin (St.) des Ormeaux. *b.* 33 ; — translation de ses reliques à Valréas, *a.* 569.

Martin (donation de St-) de Castillon à l'Eglise d'Apt. *a.* 247.

Martin (St.) de Castillon. Procès terminé par les évêques d'Apt. *a.* 382.

Martin (M.), curé de St-Didier, son enfance. *b.* 362 ; — son éducation, 363 ; — ses travaux comme missionnaire, 364 ; — comme curé, 365 ; — fait bâtir Ste-Garde, 366 ; — sa mort, 371 ; — sa pénitence, à la note, 368 ; — ses restes mortels tranférés à St-Didier, 625.

Martyrologe d'Apt, son ancienneté et son autorité. *a.* 79. (note) ; — difficulté par rapport à Saint Castor 82 ; — son antiquité. 46 ; — M S. du VIIIe siècle. 4.

Martyrs (vingt-deux) à Apt. *a.* 263 ; crypte où leurs reliques furent trouvées, 264.

Masseran (M.), professeur au grand Séminaire. *b.* 537.

Mathieu (St), est le premier qui ait donné le voile à des vierges. *a.* 33.

Maubec, combat de Maubec. *b.* 148.

Mauran (Pierre), chef des Albigeois, est condamné. *a.* 371.

Maurice (St) Prieuré, situé sur le territoire de St-Saturnin. *a.* 491 ; — donné aux chevaliers du temple, 550.

Maury ; ses commencements ; défend la cause du Pape au sujet d'Avignon. *b.* 443 ; — sa controverse avec M. Emery, 475 ; — sa lettre au Pape, prisonnier à Savone, 557 ; — écrit une lettre elogieuse sur M. Imbard, 489.

Maxime, évêque de Valence, accusé d'être Manicheen. *a.* 72.

Mazan, uni à la mense épiscopale. *a.* 532 ; — ravagée par les Protestants. *b.* 137 ; — avait un couvent de Récollets. *a.* 387 ; — miracle arrivé à Mazan. *b.* 277, à la note.

Mazan (Mlle de), Ursuline. *b.* 201.

Mazaudier (M.), délégué par M. Roux, ses pouvoirs. *b.* 472 — 426.

Médecine interdite aux Juifs. *a.* 482.

Melgorien, valeur du sol Melgorien. *a.* 411, à la note.

Menerbes ; lieu où se retire Saint Castor. *a.* 75 ; — trahi et livré aux Protestants. *b.* 143 ; — au pouvoir des Protestants, 147 ; — pris par Grimaldi. 154.

Menses, séparation des deux Menses. *a.* 294, 279 ; — capitulaire régie par un économe. 283 ; — elle est indivise. 288 ; — capitulaire ce qu'on doit entendre par là, 294.

Mérigue, uni à la mense capitulaire d'Apt. *b.* 7.

Mérindol en Viennois, affaire de Mérindol, *a.* 447 ; — ce pays devient un fief de l'Eglise. 448.

Mérindol en Provence ; uni au Chapitre de Cavaillon. *b.* 38 ; — saccagé par les Protestants, 81 ; — évangélisé par le P. Antoine. *a* 249.

Mérites Dieu nous aime tels que nous devenons par ses dons, et non tels que nous sommes par nos mérites, *a.* 140.

Merlière (M. de la) évêque d'Apt, ses travaux. *b.* 407 ; — sa conduite dans l'affaire de M. de Montclar. 408.

Messe, défense de sortir avant la fin. a. 123. Obligation de l'entendre tous les dimanches, 123; — paroissiale d'obligation, 550.
Mestre (M.), prêtre fidèle à l'Église. a. 478.
Métamis, fief dépendant de la seigneurie des évêques de Carpentras. a. 451; — surpris par les protestants, 592.
Métropole d'Avignon reconstruite par Constantin, — il ne reste plus qu'une seule pierre apparente de cette construction. a. 32.
Métropolitain (le) doit veiller sur ses suffragants. a. 232.
Meyron (Jean) fait un sermon en l'honneur de Saint Elzéar, en présence de Jean XXII dans l'Église de St-Didier. a. 495.
Michel (Église de St-) à Cavaillon, donnée aux Moines de Saint Victor. a. 360; — l'Albanier, 293; — à Avignon, bâtie, 293; — à Cavaillon; a-t-elle été reconstruite par Saint Véran? 195.
Millenaires; leurs erreurs sur la fin du monde. a. 307.
Milon, légat du St-Siége, fait comparaître Raymond VI devant lui. a. 373; — l'absout à St-Gilles. 378.
Mineurs; leurs divisions. a. 464; — révoltés. 477; — à Avignon. 572; — à Caromb. b. 254.
Miracles. (N.-D.-des-) Origine de cette Église. a. 471; opérés par Saint Siffrein. — il ressuscite un mort. 143.
Mirabeau. Combat de Mirabeau contre les protestants. b. 152.
Miroir d'un Moine, Traité de Cassien. a. 81.
Miséricorde (Ordre de la); sa fin. b. 320.
Miséricorde (Œuvre de la petite) à Orange. b. 324.
Miséricorde (la) est accordée par la grâce. a. 139.
Missionnaires de France, 606; à Avignon. b. 603.
Missions, après le rétablissement du culte. a. 536; — dans le diocèse en 1819. 609.
Modène appartenait à l'Archidiacre de Carpentras. a. 452; — M. de la Mothe prêche à Modène. b. 388.
Moines et Clercs, paix et union recommandées entre eux. a. 245; — abandonnant les églises; fuyant la persécution des Sarrazins. 268.
Molèges (Religieuses de) établis à Apt. a 556.
Monastères (les) soumis à l'Évêque du lieu. a. 168; — défenses d'en fonder sans la permission de l'Évêque. 122.
Monde, erreur sur la fin du monde. a. 307.
Monnaie, les Évêques d'Avignon ont le droit de battre monnaie. a. 548.
Montjalard (l'abbé), son courage pendant les révolutions. b. 522.
Mgr de Mons, sa mort, ses bonnes œuvres. b. 638; — nommé archevêque d'Avignon, son administration. 621.
Montbrun, son origine, ses commencements. b. 87; — ses aventures. 107; — pris à Mirabeau. 152.
M. de Montclar, sa mort. b. 409
Montfavet desservi par les Récollets. 385; — histoire de cette église. 468, à la note.
Mont-de-Piété d'Avignon, fondé. b. 306.
Monteux. Concile de Monteux. a. 391. Les Évêques de Carpentras et de Vaison y assistent. ib.; — séjour de Clément V. 462; — au pouvoir du neveu du pape; — Concile de Vienne publié à Monteux. 463; — partie de la seigneurie soumise à l'évêqué de Carpentras. 532; — établissement des Bernardines à Monteux. 566; — brûlé par des Adrets. b. 122.
Monteux (Chapelain de), repris publiquement par l'évêque. b. 129.
Montmirail donné à Arnaud de Traillan. a. 484.
Mont-de-Vergues, monastère de filles fondé par la princesse Oda. a. 315.
Morell (Julienne), ses talents et ses vertus. b. 418.
Morières appartenant aux chanoines de N. D. des Doms. a. 321; — P. de Lune y passe une nuit. 589.
Mormoiron, (campagne de), ravagée. b. 137.
Mornas, uni à la mense épiscopale d'Orange. a. 433; — un des sept châteaux donnés à l'Eglise par Raymond VI en garantie de sa parole. 388; — pris par les catholiques. b. 137.
Mothe (la) Gondrin, service qu'il rend au comtat. b. 90.
Mothe (M. de la) au concile d'Embrun. b. 402; — durant la peste. 382; — ses travaux comme théologal-missionnaire. 383; — ses bonnes œuvres. 384.
Mouray (M.); son courage pendant la révolution. b, 492.
Mouvans (le P.), révolutionnaire. b. 455.
Mouvans, chef des protestants; ses commencements, 88; — menace d'en-

vahir le Comtat, 136; — et Montbrun réunis marchant sur Avignon, 138.

Mummol bat les Saxons et les Lombards. *a.* 185. — son orgueil; sa punition; il est guéri par Saint Quenin, 185; — son domestique, avare, frappé de mort. 186.

Muret (bataille de), gagnée par Montfort. *a.* 397.

Murs, soumis à l'évêque de Carpentras pour le temporel. *a.* 431 et 533.

N

Nadal (l'abbé), auteur de l'*Histoire hagiographique de Valence*, a vengé le Concile d'Epaône. *a.* 129.

Nantua. Charles-le-Chauve enseveli à Nantua. *a.* 257.

Narbonne (Concile de) contre la simonie. *a.* 308; — canons, 309.

Nativité (Religieuses de la) à Orange. *b.* 281.

Nature, nous ne pouvons rien pour le salut, avec les seules forces de la nature. *a.* 140; — humaine ne pouvait se sauver sans la grâce du Rédempteur, 140.

Nectaire, archevêque de Vienne, préside le Ier Concile de Vaison. *a.* 58.

Nérée et Achillée, martyrs; leurs rapports avec Saint Auspice. *a.* 30.

Nestorius et Eutychès, condamnés par le Concile d'Orléans où nos évêques se trouvent. *a.* 164.

Nicaise (Saint), évêque de Die, est le seul prélat des Gaules qui ait assisté au concile de Nicée. *a.* 58.

Nicée. On doit s'en tenir à la foi de Nicée. *a.* 200.

Nicolaï, évêque d'Apt; ses travaux. *b.* 56.

Nicolas-le-Grand (collége St-), son origine. *a.* 548.

Noces, défense aux prêtres d'assister aux repas de noces. *a.* 123.

Noces (secondes) si on peut bénir les époux. *a.* 484.

Noëls (les) défendus dans l'Eglise. *a.* 393.

Nogaret (la Mère de) rétablit les Carmélites à Carpentras. *b.* 591.

Nogaret (l'abbé de) chanoine à Orange. *b.* 591.

Nogaret, consul, donne sa démission. *b.* 435.

Nolhac (le P.) à la Glacière. *b.* 469.

Nomination d'évêque *in Curia*; ce qu'on doit entendre par là. *b.* 32; — royale aux bénéfices, 57.

Notaires (les) devait porter l'habit clérical. *a.* 547.

Notre-Dame des Doms, rebâtie par Charlemagne. *a.* 227; — consacrée par Jésus-Christ, 227; — la Principale, église bâtie par Louis de Boson, 267; — de Tout-Pouvoir, son origine, 471; — de Prompt-Secours, son origine; son histoire, 471; — de Bonne-Espérance, à Avignon, 570; — de Santé, à Carpentras; miracle arrivé à cette chapelle. *b.* 254; — des Miracles, 321; — porte de N.-D. à Carpentras; pourquoi ce nom? 126; — de Vic à Venasque; miracle arrivé à cette chapelle, 367.

Notre-Dame (Religieuses de) à Cavaillon; origine de leur maison. *a.* 346; — à Avignon, 206; — à Cavaillon. *b.* 207, à la note.

Noviciat des religieuses cloîtrées et non cloîtrées. *a.* 166.

O

Oblats de Marie à Lumières; à la note. *b.* 325.

Obréri, architecte qui bâtit le Palais. *a.* 499.

Obsèques; les ecclésiastiques doivent chanter des psaumes en y assistant. *a.* 525.

Observance (les PP. de l') à Carpentras. *b.* 127.

Odilon (Saint) en Provence. *a.* 299; — réforme l'abbaye de St-Eusèbe, 305; — assiste à l'élection de l'évêque d'Apt. 305.

Offices publics. Obligation pour les laïques d'y assister les jours de fêtes. *a.* 257.

Offrandes faites à l'autel. *a.* 190.

Offray (l'abbé) pendu en 1789. *b.* 441.

Ollier (M.) à Avignon. *b.* 322.

Oppède. Un des sept châteaux donnés à l'église par Raymond VI en garantie de sa parole. *a.* 378; — réuni à la mense épiscopale de Cavaillon, 411; — dépendant du chapitre d'Apt, 421.

Orange : état de cette ville avant le Christianisme. *a.* 21; — temps d'incertitude et d'obscurité pour son histoire, 62; — les habitants d'Orange spécialement protégés par Saint Eutrope, 108; — IIe Concile d'Orange; son autorité, 136; — union et séparation des Eglises d'Orange et de Saint-Paul-Trois-Châteaux; sentiment de Suarès, 279; — sentiment des auteurs de la *Gallia Christiana*, 284; — pauvreté de l'évêque, 433; — vendu à Louis XI. *b.* 22; — hommage rendu au roi, ib.,

voir à la note ; — protestants à Orange ; leurs cruautés, 92 ; — ils renversent les croix, 93 ; — l'évêque est obligé de quitter la ville et de se retirer à Caderousse, 94 ; — l'évêque ne peut en approcher, 94 ; — pris par les catholiques, 104 ; — attaqué par les huguenots, 118 ; — protestants d'Orange forcés de cesser leurs brigandages, 137 ; — au pouvoir des catholiques, 138 ; — conspiration des protestants, 141 ; — rendu aux catholiques ; le culte y est rétabli, 159 ; — paix rétablie, 161 ; — durant la peste, 380 ; — tribunal révolutionnaire d'Orange, 495 ; — règlement pour le diocèse d'Orange pendant la Révolution, 510 ; — érigé en évêché en 1817, 599, 621.

Oratoires particuliers. Les prêtres qui les desservent restent soumis à l'évêque. *a.* 201.

Ordinations faites avant l'âge, reprouvées à Agde. *a.* 120 ; — âge prescrit, 122 ; — défense de promouvoir avec trop de précipitation les laïques aux ordres sacrés, 158 ; — défense d'ordonner un laïque avant un an d'épreuves, 164 ; — on ne doit pas se faire ordonner en vue d'un avantage temporel, 201 ; — lien spirituel qui unit celui qui reçoit le sacrement de l'Ordre et celui qui le confère, 314.

Ordres religieux : J.-F. Périer s'oppose à leur rétablissement. *b.* 565.

Ordres sacrés, temps requis pour s'y préparer. *a.* 130 ; — évêque puni pour n'avoir pas observé cette loi, 171.

Organisation du diocèse après le rétablissement du culte. *b.* 533.

Organiques (articles). *b.* 554.

Origines de nos Eglises infiniment respectables. *a.* 50.

Orléans (Concile d'). *a.* 126 ; — V[e] Concile d'Orléans, 161 ; — occasion, 162 ; — canons, 163.

Ornements. Matière et forme des. *b.* 295.

Osma. Evêque d'Osma conduit avec lui Saint Dominique à Rome. *a.* 384.

Ossements trouvés à Apt dans l'épaisseur d'un mur. *b.* 273.

Ouvrier de l'église ; ce qu'il faut entendre par là. *a.* 248, note.

Ouvriérat de Cavaillon aboli. *b.* 191 ; rétablit, 237.

P

Pacca (le cardinal, beau mot qu'il prononce sur M. Sollier. *b.* 551 ; — son bon mot sur Fallot de Beaumont, 561 ; — autre bon mot du même, 563.

Paix recommandée entre les moines et les clercs. *a.* 245 ; — canons du Concile d'Avignon, en faveur de la paix, 390.

Palais. *b.* 280 ; — de l'évêque d'Orange, rebâti ; — des Papes commencé par Benoit XII, 498.

Pallium. Un évêque d'Apt, reçoit le Pallium. *a.* 419.

Pape, temporel du Pape. *b.* 559 ; — qualification réservé au Souverain Pontife ; depuis quand, 97, note ; — envoie des secours au Comtat, 116 ; — protégé par Charlemagne, 225 ; — invoque le secours de la France contre les Sarrasins, 258 ; — vient à Arles, 258 ; papes d'Avignon, leur conduite par rapport à cette Eglise, 531 ; — messe pour le Pape ordonnée, 549 ; — envoie des secours au Comtat, 141.

Pâques. Obligation de faire ses pâques dans sa paroisse. *a.* 480 ; — on doit les faire le même jour, 159.

Pâques (fête de) célébrée le même jour dans tout l'univers catholique, 54.

Parpaille, son apostasie et son supplice, 102 ; — son tombeau, à la note, 103.

Paris, IV[e] Concile de Paris, occasion ; nos évêques y assistent. *a.* 184 ; — nos évêques y sont invités, ib.

Parlement d'Orange, son origine. *b.* 6.

Paroisses (prêtres de), doivent élever des jeunes clercs. *a.* 134 ; — obligés de prêcher, 134 ; — défense d'en établir sans leur assigner des revenus suffisants, 160 ; — données à des laïques, 200 ; — érigées à Avignon, 268 ; — défense d'administrer les sacrements dans celle d'une autre, 293 ; — réorganisées après le rétablissement du culte, 535.

Parole de Dieu, on doit la prêcher dans les villes et à la campagne. *a.* 245.

Parrains obligés d'instruire leurs filleuls. *a.* 245 ; — ce qu'ils doivent fournir à l'occasion du Baptême, 435.

Pascale (communion), ordonnée. *a.* 550.

Paul (l'Apôtre Saint), est-il venu dans nos pays ? *a.* 5.

Paul (religieuses de Saint-V.-de), à Orange. *b.* 411.

Paulus (Sergius), se rend à Narbonne accompagné de St-Ruf. *a.* 10.

Pavie, assemblée de Pavie, en faveur de Charles-le-Chauve. *a.* 255

Pèlerinages, leur antiquité, abus réprimés. *a.* 202 ; — chant de filles défendus aux pèlerinages, 202.

Pendaisons d'Avignon. *b.* 441.
Pénitents, origine, esprit, but des Confréries de pénitents. *b.* 150 ; — Blancs à Avignon, rétablis après la Révolution, 613 ; — Gris établis à l'occasion de Louis VIII. *a.* 408 ; — leur chapelle consacrée, 211 ; — rétablis après la Révolution. *b.* 612 ; — Noirs, rétablis après la Révolution, 614.
Pénitence publique. *a.* 201 ; — on ne doit pas la refuser aux clercs qui la désirent ; variation de la discipline à ce sujet, 201.
Péréquation, en quoi consistait ce tribut. *b.* 323.
Périer (J. F.), évêque d'Avignon ; ses commencements. *b.* 531 ; — son administration, 532 ; — son peu de respect ponr le St-Siége. *b.* 533 ; — pouvoirs extra-canoniques qu'il donne à ses grands vicaires, 532, à la note ; — singulier en-tête de ses mandements, 564 ; — il s'oppose au rétablissement des ordres religieux contemplatifs, 565 ; — visite le Pape, conduit prisonnier à Savone, 556 ; — lui offre sa bourse, ib. ; — donne sa démission, 599 ; — en 1817, 614 ; — se retire des affaires, 616.
Pernes. Sainte Marthe y a prêché. *a.* 41 ; — à le privilége de ne pouvoir être inféodé à aucun seigneur et d'être toujours gouverné par le Pape. 134 ; — avait un Couvent de Récollets. *a.* 387, — résidence des Recteurs. Pourquoi ? 449.
Pernetti à Bédarrides, ses écrits. *a.* 429.
Perculérie, fille de Saint Castor, se retire à Sivergues, après s'être consacrée à Dieu. *a.* 78.
Pertuis assiégé. *b.* 104 ; — donné par un comte aux évêques de Cavaillon. *a.* 279.
Pétrarque, parle du manteau de St-Véran. *a.* 196 ; — reçu par Philippe de Cabassole, 508 ; — bon mot qu'il dit sur ce prélat ; sa maison à Vaucluse, 509 ; — envoyé à Naples ; sa lettre aux Colonne, 511 ; — revient à Vaucluse, invite Philippe à le rejoindre, 512 ; — envoie à Philippe de Cabassole, son *Traité de la vie solitaire*, 557 ; — sa joie en apprenant que Philippe de Cabassole vient en Italie, 563.
Pétrobrusiens, leurs désordres. *a.* 358.
Peuple de Dieu. Pourquoi les Français sont ainsi appelés. *a.* 232.
Peyre, délivré par l'émeute. *b.* 435.
Phalès (St.), uni à la mense épiscopale de Cavaillon. *b.* 9.
Philibert (Eglise de St.) 277.
Pie V (Saint), sa sévérité à l'égard des hérétiquess. *b.* 137.
Pie VI. Ses belles paroles, 520 ; — son bref au sujet des affaires du Comtat, 462 ; — sa fermeté à l'égard des prêtres assermentés, 463 ; — ses bontés envers M. Turcan, 490.
Pie VII à Avignon, est visité par l'évêque J. F. Périer, 555.
Piérarchi, Recteur du Comtat, chassé en 1789. *b.* 446.
Pierre (église de St.), consacrée à Avignon par l'évêque Débo. *a.* 89 ; — variation dans son titre, 90 ; — son ancienneté, 90 ; — pourquoi elle fut d'abord dédiée à Saint Paul, 90, (note) ; — rebâtie à Avignon, 268, 542 ; — restaurée, 542, à la note ; — à Apt, ou des dix mille martyres, 275.
Pierre de Bruis, ses erreurs. *a.* 358.
Pierre l'Ermite, prêche la Croisade. *a.* 325.
Pierre Thomas (le B.), sa naissance, son zèle ; la Sainte Vierge lui apparaît. *a.* 504.
Pierre de Vassol (paroisse de Saint). Le prieur de Saint Pierre de Vassol, repris publiquement par l'évêque. *b.* 129.
Pierre sacrée, le prêtre doit la visiter de temps en temps. *b.* 593.
Piliers de justice à Apt, enlevés par Bertrand de Simiane. *a.* 427.
Pillage des églises et des Couvents. *a.* 451.
Piller (on) pillait la maison de l'évêque après sa mort ; origine de cet usage. *a.* 338.
Piolenc (habitants de), fuyant devant le baron des Adrets. *a.* 119.
Pise (Concile de). *a.* 590.
Pitié (Chapelle de N.-D de), construite à Cavaillon. *b.* 9.
Poids et mesures, doivent être justes et uniformes. *a.* 245.
Poisson de la Sorgue envoyé aux évêques de Cavaillon. *a.* 597, à la note.
Poitiers (Concile de), en faveur de Charles-le-Chauve. *a.* 256.
Polycarpe (Dom) de la Rivière, prieur de Bonpas, a donné le sermon de Saint Amat. *a.* 46.
Poncet, notaire de la Métropole, en 1789. *b.* 453.
Pons (Saint), de Villeneuve, sa naissance. *a.* 321 ; — ses miracles, 322 ; — le comte de Toulouse lui donne Villeneuve, depuis le Rhône jusqu'au Gardon, 325.

Pontevès (famille de) a pour tige Humbert d'Apt. *a.* 293.
Pontifes (Frères), bâtissent le Pont d'Avignon, du St-Esprit. *a.* 434.
Porchaire (Saint), martyrisé par les Sarrasins. *a.* 214.
Porche de N.-D.-des-Doms. Miracle opéré par Saint André Corsin. *a.* 486.
Porte de N.-D. à Carpentras. D'où lui vient ce nom. *a.*. 297.
Possédé, délivré par Saint Eutrope. *a.* 105.
Pouvoirs (deux) dans chaque ville, au moyen âge ; celui des comtes et celui des évêques. *a.* 247.
Pouvoirs accordés aux prêtres pendant la Révolution. *b.* 476, 505.
Pragmatique, son origine. *b.* 25.
Praxède (Religieuses de Ste), leur origine. *b.* 418.
Pré-Bayon (monastère de), sa fondation. *a.* 199 ; — histoire de ce monastère, 202.
Prébendes, ce qu'on doit entendre par là. *a* 358.
Précaire (contrat), en quoi il consiste. *a.* 368, note ; — 269 ; — la charité en était le principe, 269 ; — à quelle époque et pourquoi il fut employé, 275 ; — à Avignon et à Apt, 277 ; — à Vaison, Carpentras, Cavaillon, 278 ; — dégénère, 289 ; — changé en inféodation perpétuelle, 335 ; — prolongé jusqu'au petit-fils, 305.
Prédestinatiens du Ve siècle, en quoi consistait leur erreur. *a.* 112 ; — enseignement de l'Eglise sur la prédestination, 138 ; — du IXe siècle, condamnés à Valence, 250.
Pontet, tombeau des victimes massacrées à Mornas. *b.* 110.
Prédicateur ; qualités qu'il doit avoir. *b.* 392.
Prédestination au mal. Personne n'est prédestiné au mal, en ce sens qu'il soit obligé de le faire. *a.* 141.
Prédication recommandée par le Concile d'Avignon. *a.* 388.
Prééminence (question de) débattue entre les églises de Vienne et d'Arles. *a.* 30.
Présentation (fête de la), établie par Grégoire XI à Avignon. *a.* 410. à la note. ; instituée à Avignon, dans la chapelle appartenant au Collége des Jésuites. *a.* 562.
Prétextat (Saint), évêque d'Apt convertit Fauste de Riez. *a.* 112 ; — de Cavaillon, suspendu pour un an, 158.
Prêtres (les) doivent être unis à l'évêque. *a.* 252, — ne peuvent aller à la chasse, 257 ; — fidèles à l'Eglise pendant la Révolution. *b.* 477 ; — leur conduite, ib.
Prêtres. Seigneur prétendant établir des prêtres sur ses terres, sans la participation de l'évêque. *a.* 277.
Prévost (l'abbé), a écrit sur les évêques d'Orange. *a.* 2.
Prévôt. Ce qu'on entendait par là primitivement. *a.* 277 ; — succédant ordinairement à l'évêque, 392 ; — nommé par l'évêque, 420 ; — au détriment du Chapitre, ib. ; — élu successeur de l'évêque, 420 ; — de Carpentras ; menacé d'excommunication, parce qu'il négligeait de se faire ordonner, 450.
Prilly (Mgr de) ; ses commencements ; fonde le petit Séminaire. *b.* 551 ; — ses travaux dans les missions, 604.
Prince. Titre donné par les empereurs aux évêques d'Apt. *a.* 357 ; — d'Apt, pris par un évêque ; origine de ce titre, 603.
Prison. Changée en église par Saint Castor. *a.* 83.
Prisonniers. L'évêque doit en avoir soin. *a.* 166.
Privat (Saint). A-t-il été évêque de Cavaillon ? *a.* 60 ; — peintures murales à Cavaillon en preuve de ce fait. ib. — son culte, 176.
Priviléges des réguliers restreints. *a.* 479.
Procès. Obligation de les terminer au plus tôt. *a.* 160 ; — on doit éviter de plaider contre les Eglises, 165 ; — procès entre les évêques. ib.
Procession de la Fête-Dieu à Avignon et à Cavaillon, en 1791. *b.* 465 ; — du St-Sacrement, réglée à Apt, 274 ; — institué. *a.* 465.
Professeurs, excellence de leurs fonctions. 456.
Professions incompatibles avec l'état ecclésiastique. *a.* 480.
Propagation (Œuvre de la) de la foi, entreprise par Jean XXII. *a.* 475.
Propre du diocèse d'Avignon, corrigé à Rome. 205.
Prosper (Saint), ami de Saint Hilaire d'Arles. *a.* 66.
Protestation du Pape, contre l'incorporation du Comtat à la France, en 1791. *b.* 448.
Psalmodie à deux chœurs introduite à Avignon, avant qu'elle le fût dans le reste des Gaules. *a.* 208.
Puits de St-Dominique et de St-François. *a.* 387.
Purificatoires, comment ils doivent être faits. *a.* 294.

Q

Quenin (Saint) de Vaison; sa naissance. *a.* 170; — sa piété, 171; — se retire dans un désert près d'Aix, 171; — va à Lerins; est rappelé par son évêque, 172; — est fait archidiacre; évêque de Vaison, 172; — son zèle comme évêque de Vaison, 173; — au IVe Concile de Paris; outragé par Mummol, 185; — lui pardonne et le guérit, 185; — pleure sur les péchés d'autrui en entendant les confessions, 186; — meurt, 187; — sa sépulture; patron de la ville et du diocèse de Vaison, 187; — son culte régularisé, 392; — canonisé, 440; — relique insigne de Saint Quenin. *b.* 288; donné à Vaison, ib.

Quentin (Saint) d'Apt, très-célèbre. *a.* 77.

Quêteurs. Abus corrigés. *a.* 550.

Quiercy (Concile de) condamne Gothescalc au fouet et au silence. *a.* 249.

R

Raban-Maur écrit contre Gothescalc. *a.* 249.

Radegonde (Sainte) donne des fonds pour établir un monastère à Vaison. *a.* 197.

Rambaud II, prince d'Orange, part pour la croisade. *a.* 324.

Ramières (abbaye de St-André des) donations faites à cette abbaye. *a.* 278; — les religieuses de Pré-Bayon s'y retirent, 199.

Rampale (la Mère) Ursuline. *b.* 204.

Rascas fonde l'hôpital d'Avignon. *a.* 338.

Raspaud (M.) curé de Beaumont, ses travaux dans les Missions. *b.* 502; — son zèle pour les Missions. 538.

Rasteau (habitants du) condamnés pour crime de sortilége. *a.* 579.

Rastel de Cavaillon abbé de Sénanque, puis évêque de Riez. *b.* 188.

Ratramne défend Gothescalc. *a.* 250.

Raymond Bot évêque d'Apt, a rédigé la vie de Saint Castor. *a.* 77; — évêque d'Apt au XIIIe siècle, écrit la vie de Saint Castor sur d'anciens documents, 85.

Raymond comte de Toulouse donne Villeneuve aux Bénédictins. *a.* 323.

Raymond V reconnaît les droits de l'évêque de Cavaillon. *a.* 346; — veut s'emparer de Vaison au détriment de l'évêque, 366; — implore les secours du roi de France contre les Albigeois, 371

Raymond VI s'empare de Vaison. *a.* 366; — est excommunié, 367; — dépouille l'évêque de Carpentras, 368; — est infatué des Albigeois, 373; — retient les biens de l'église de Vaison, 373; — attire dans son parti les Avignonais, 374; — fait reconstruire le château de Sorgues, 374; — à Valence, 377; — à St-Gilles, 378; — sa confession, 379; — est absous, 380; — prend la croix, 392; — frappé de mort subite, 400.

Raymond VII à Bourges, 401; — excommunié à St-Gilles; absous à Paris, ib.; — sa mort, 403.

Raynaud (le P.) Jésuite écrit une dissertation sur l'incorruptibilité des corps. *b.* 255.

Reboul (M.) curé de Malaucène, ses travaux dans les Missions. *a.* 504.

Reboul (M.) ainé, grand vicaire. *b.* 622.

Reboul Louis et Reboul Xavier, en exil. *b.* 482.

Récollets, leurs fondations dans le diocèse, avant et après la Révolution, 387, à la note; — à Avignon, manière dont ils s'introduisent dans leur couvent. *b.* 270; — à Bonnieux, 271; — à Apt, 272; — à Bollène, 275; — à Mazan, 276; — à Montfavet, 277.

Recommandation de l'âme (oraison de la) imprimée à la suite du Ier Concile d'Orange. *a.* 70 (note).

Récompense (la) est due aux bonnes œuvres, faite avec le secours de la grâce. *a.* 140.

Réconciliation des pécheurs, formule de cette cérémonie. *a.* 272.

Recteur (premier) du Comtat. *a.* 402.

Recteur (le) du Comtat devait être nommé par le Pape: c'était un privilége. *b.* 45.

Rectorat du Comtat donné aux gentilshommes du pays. *a.* 606; — incompatible avec la vice-légation d'Avignon. *b.* 30.

Réforme. Formule célèbre employée au sujet d'Apt. *a.* 553.

Registres de paroisse. *b.* 293.

Règlement pour le diocèse d'Orange pendant la Révolution. *b.* 513.

Réguliers. Le Concile de Vienne leur défend de donner l'Extrême-Onction, l'Eucharistie en viatique et le mariage. *a.* 464.

Religieux (les) ne doivent paraître en public qu'en habit décent. *a.* 550.

Religieuses de Bollène massacrées à Orange. *b.* 498; — leur conduite admirable, 499.

Reliques. Défense de les mettre dans une église, s'il n'y a pas de clercs. *a.* 128; — cachées en Provence à cause des Sarrasins, 254; — des Saints. Pourquoi elles sont restées si longtemps cachées, 422; — vérifiées à Cavaillon, 598; — comment on doit les tenir et les exposer. *b.* 184; — manière de les tenir, 394.

Remerville a écrit l'histoire ecclésiastique d'Apt. *a.* 2; — son sentiment par rapport à l'origine de la dévotion envers Sainte Anne à Apt, 555.

Remparts de Carpentras bâtis. *a.* 567.

Remy (Saint); sa lettre à Clovis. *a.* 124; — évêque d'Avignon; obtient du comte Geoffroi la confirmation de toutes les donations faites à son Eglise, 273.

Renaissance (la); son influence. *b.* 2.

Renaud (sœur M.) religieuse hospitalière d'Avignon guérie d'une manière miraculeuse. *b.* 542.

René (le roi), la dévotion à Sainte Anne d'Apt. *b.* 8.

Réparations aux églises faites par les gros décimateurs. *b.* 129.

Réserve (la) doit être renouvelée tous les 15 jours. *b.* 294; — manière dont elle était conservée pendant la Révolution, 509.

Résidence. Réponse hardie d'un prélat à Grégoire XI. *a.* 572; — des chanoines, 481; — ordonnée aux curés. *b.* 21; — mot de l'évêque de Vaison au Concile de Trente, 86; — des curés exigée par l'évêque de Carpentras, 129.

Réunion du Comtat à la France prononcée par l'Assemblée de Paris. *b.* 444.

Revenus de l'évêché de Carpentras. *b.* 49.

Révolution (la) à Avignon et dans le Comtat; ses causes *b.* 427 et 431.

Richaud (le P.) gardiste, ses pénitences. *a.* 479.

Richerenche, première maison des Templiers dans le diocèse. *a.* 443; — donnée par le cardinal de la Rovère pour doter le collége du Roure. *b.* 13.

Robert (le roi) couronné à Avignon. *a.* 461; — roi de Sicile, 509; — son testament, ib.

Robert (le B.), sa sépulture. *a.* 472.

Robions donné au prévôt de Cavaillon. *a.* 431; — cure de Robions approuvée, 437; — possédé par l'abbaye de St-Marcel de Cavaillon, 415; — patrie de M. Martin. *b.* 362.

Roch (St-); Mme de Capelis, Carmélites, appartenait à sa famille. *b.* 593.

Rochefort (N.-D. de), origine de la chapelle. *b.* 296; — du pèlerinage, 297.

Rochegude (le marquis de) victime de la Révolution. *b.* 441.

Rochette (Mme de la) religieuse visitandine, porte le Saint-Sacrement.

Rognonas. Réglement sur le péage du pont de Rognonas. *a.* 431.

Romain (Saint) de Malegarde prieurié de Templiers. *a* 444.

Rome (siége de Rome); son action dans les questions de foi. *a.* 137.

Romillon (J.-B.), sa conversion. *b.* 190; — est ordonné prêtre; en rapport avec quelques filles pieuses d'Avignon, 192; — à l'Isle, 194; — ses cantiques, 195.

Ronde (fausse), ce que c'était. *b.* 139.

Roquard (famille de) fondatrice du couvent du St-Sacrement à Bollène. *a.* 398.

Roquemaure. Clément V meurt à Roquemaure. *a.* 466.

Roque-sur-Pernes, appartenait à l'archidiacre de Carpentras. *a.* 452.

Rote (tribunal) établi. *a.* 484.

Roumanille. Ce qu'on doit penser de ce poëte. *b.* 316, à la note.

Roure, collége du Roure; sa fondation. *b.* 14.

Roux (J.-B.) administrateur apostolique. *b.* 472; — écrits qu'il publie à Rome, 474; — écrit à tous les prêtres, 506; — conseille à M. Solier d'ouvrir une maison d'éducation à Apt; sa mort, 549.

Rovère cardinal, archevêque d'Avignon, élu Pape. *b.* 12; — sous le nom de Jules II, 20; — évêque intrus, 470.

Ruf (Saint) premier évêque d'Avignon; sa naissance; est nommé dans l'Evangile; s'attache à Saint Paul; est fait évêque de Thèbes, de Tortose et enfin d'Avignon. *a.* 20; — il est reçu par Sainte Marthe; fait bâtir un couvent à la campagne, 21.

Ruf (réforme de Saint); époque de son établissement, 275; — elle ne s'étendit qu'à une partie du clergé, 296; — perfection de leur vie; ils étaient véritablement religieux; se réfugient à Valence, 297; — s'établissent en Portugal, 297; — donnent trois Papes et plusieurs cardinaux à l'Eglise, 297; — s'établissent à Carpentras, 297; — embrassée par le chapitre d'Apt, 336; — appartenait aux chanoines de N.-D. des Doms, 321; — Ier Concile de St-Ruf, 478; — IIe Concile, 480, 489.

Rusticule (Sainte) sa naissance; sa vie. *a.* 150; — elle est enlevée, 152; — Lilliole, abbesse d'Arles la réclame, 153;

— elle va à Arles. 152. — ses vertus. est élue abbesse. 152. — sa prudence, 153 ; — elle est calomniée. 152. — le ciel la justifie, 153 ; — sa mort, 15–. — relique donnée à Arles. c. 288.

S

Sabbatier envoyé pour réformer le clergé d'Apt. c. 555.

Sabran (tour de Sabran), son nom, son histoire. c. 415.

Saboly, ses noëls. b. 315 ; — son épitaphe, à la note. 316.

Sacramentaire d'Orange. c. 1, 25.

Sacre, un évêque doit être sacré dans son Eglise. c. 150.

Sacrat (J.), évêque de Carpentras. a. 1–.

Sacrement (St), fête et procession instituées. c. 305.

Sacrement (Religieuses du St-) fondées à Bollène. b. 594 ; — excellence de cet ordre. 597.

. Sacrement (Ordre du St-) ; son origine. b. 595.

Sacrement (St), chapelle des dames de Saint Sacrement à Avignon. b 205.

Sacristain plaidant contre le chapitre à Carpentras. b. 131.

Sacristie ; son ameublement. 295.

Sadolet (Jacques) ses commencements. b. 41 ; — son éducation. 42 ; — son caractère ; ses amis ; est retenu par Léon X. 42 ; — details sur sa vie intime. 50 ; — est nommée évêque de Carpentras ; son amour pour ses diocésains. 43 ; — son influence sur les affaires publiques. 51 ; — il délivre Carpentras d'un grand danger. 52 ; — son desinteressement. 42. — ses travaux exégetiques ; est fait cardinal. 44 ; — tombe en disgrace. 44 ; — se fixe à Carpentras. 45 ; — travaille au bien de ses diocésains. 46 ; — il s'emploie en faveur des habitans d'Avignon. ib ; un dîner de Sadolet. 48 ; — il réprime l'usure des Juifs. 47 ; — il procure de bons maîtres à la jeunesse ; un Ecossais. 48. 48.

Sadolet (Paul), évêque de Carpentras et Recteur du comtat. 97 ; — trouvé intact 50 ans après sa mort. 131.

Saignon, château de Saignon cédé à l'Eglise d'Apt. a. 275 ; — patrie de St Marcian. 218 ; — relique précieuse que le pays possède. 552.

Salvador (M. de), ses commencements. 371 ; — se convertit. 332, — se fait prêtre. 375 ; — fonde le séminaire de Ste-Garde. 374 ; — sa conduite durant la peste 3–– . — au concile d'Embrun 30–.

Saints (les) sur la terre ont toujours besoin du secours de Dieu a. 140.

Samedi, obligation de jeûner ce jour-là a. 150. — abstinence du samedi 48 . — ordonnée aux clercs. 551.

Sanctus prescrit au concile de Vaison. a 55.

Sarrasins (les), leur origine. a. 213 ; — leurs mœurs ; leurs conquêtes. 213 ; — envahissent l'Afrique et l'Europe 214 ; — la Gaule Narbonnaise. 214 ; — battent les Avignonais à Bompas ; brûlent Avignon. 216 ; — sont battus par Charles-Martel. 216 ; — nos evêques réparent les maux qu'ils ont commis 216 ; — leurs différentes invasions en Provence. 198 ; — leurs ravages ; en Italie. 258.

Sarrians (seigneur de) pillant les biens de Cluny. a. 500 ; — evêque né à Sarrians. 201 ; — benedictines de Caderousse établies d'abord à Sarrians. b. 411

Saturnin (St) les Apt, dispute à ce sujet. a. 277 ; — Eglise du château consacrée. 515 ; — convoité par l'evêque d'Apt. 555 ; est un des meilleurs prieurés du diocese d'Apt. 556.

Sault. Ancienneté de ce pays ; le P. Antoine, mourant, en part. b. 245 ; — malgré les habitants 252.

Sauveur (Eglise de St) à Apt. a. 265 ; — fondée à Apt par St Castor. 85 ; — église de St Sauveur d'Aix, son antiquité. ib.

Savoillans acquis par Jean XXII. a. 484.

Savonarole, degradé par un évêque de Vaison. b. 33.

Saxons à Menerbes. a. 184 ; leur ravages. ib.

Schisme d'Occident. a. 574.

Schisme (grand) d'Occident ; sages considérations de St Antonin. 585 ; — combien nos Eglises eurent à en souffrir. 594, 595.

Scolastique, ses avantages. a. 455.

Scot, (Jean Scot) laïque engagé dans les disputes de Gothescalc. a. 250.

Secrétaires (les) des Evêques ne doivent rien prendre pour remplir leur fonctions. a. 551.

Séculiers, prêtres séculiers, leur peu de zèle pour administrer les paroisses rurales. a. 555.

Seguin (F.), son édition de Saboly, à la note. b. 315.

Séminaire (grand et petit), premiers rudiments de cette institution, au IVe

concile d'Arles. *a.* 133; — et au IIIe concile de Vaison, 135.
Séminaire (grand) diocésain. *b.* 265. — nouveaux batiments, 354; — bénédiction de la première chapelle, 353; — esprit de mortification des directeur, 354; — leur belle conduite durant la peste, 378; - après la Révolution, 550; — élèves distingués qui en sont sortis, 553.
Séminaire (petit) d'Avignon, bâti. *a.* 606; — atteint par la foudre. *b.* 305; — M. de Prilly, 551; — actuel acquis, 551.
Sénanque, sa fondation. *a.* 346; — un évêque d'Apt donne ses biens à cette abbaye, 411; — en procès avec les chanoines d'Apt, 418; — collége de Sénanque à Avignon, 597; — habité par le cardinal Flandrin; — les moines de Sénanque font l'acquisition de St Hilaire, 425, à la note.
Sépulcre des martyrs à Apt. *a.* 40.
Sépulture ecclésiastique accordée aux Pénitents avant d'être réconciliés. *a.* 73; — défense d'ensevelir personne hors de sa paroisse, 551.
Séquestre mis par les gens du roi sur les biens de l'évêché. *b.* 28.
Serbelloni, général, envoyé par Pie IV, dans le Comtat. *b.* 100; — sa mort, 133.
Sérignan repris par les Catholiques. *b.* 119.
Serment de fidélité prêté par les évêques d'Avignon, au prince. *a.* 301. — par nos évêques à l'Eglise d'Arles, 309; — refus de prêter serment, 450; — *liberté, égalité*, 516; — *de la souveraineté du peuple*, 624; — les Albigeois refusent de prêter serment, 370.
Serron (l'abbé), traître et apostat, périt misérablement. *b.* 148.
Sévérité, excessive des évêques réprimée à Agde. *a.* 120.
Serviteurs des Eglises mariés, portant la tonsure *a.* 451; — serviteur des serviteurs de Dieu, formule réservée au Pape, employée par l'archevêque d'Aix, 248.
Silence recommandé aux fidèles pendant la Révolution sur les prêtres. *b.* 520.
Sibert (le B.) fonde Bonpas. *a.* 437.
Sicile, envahisseurs de ce pays excommuniés par un évêque de Vaison. *a.* 529.
Sicut erat, ajouté au *Gloria Patri*, au concile de Vaison. *a.* 135.
Sidoine Apollinaire (St) ses rapports avec Auspice de Vaison. *a.* 74; — en commerce de lettres avec Fontéius de Vaison, 96; — écrit à Fontéius de Vaison, 97; — et St Eutrope second évêque d'Orange, 98; — sa vie, 98, note.
Siéges épiscopaux (nos) ont toujours été remplis par de saints prélats. *a.* 290.
Siffrein (St), sa vie. *a.* 142; — ses vertus, est élu évêque de Venasque; ses miracles, 142, 143; — fait bâtir trois églises, 144; — ses pénitences 145; — ses vertus épiscopales, 146; — sa charité envers le pécheurs, 146; — ses reliques transférées à Carpentras, 147; — ses reliques placées dans un reliquaire d'argent, fête de cette translation, 452; — Eglise de St Siffrein commencée. *a.* 593; — ornée, 173; - terminée. *b.* 113.
Sigismond (le roi) menace les évêques. *a.* 129.
Silvacane Abbaye, ordre de Cîteaux; 360
Simiane (famille de) a pour tige Humbert d'Apt. *a.* 233.
Simonie des clercs; défense de donner ou de recevoir les ordres en vue d'un bien temporel. *a.* 164; — travaux du Pape Victor II et St Grégoire VII, pour la faire disparaître de nos pays, 308.
Simon de Sienne décore le Palais. *b.* 498.
Sivergues, ainsi nommée à cause de la fille de S. Castor et de ses compagnes *a.* 78.
Sollier (M.) en exil. *b.* 494; — supérieur du grand Séminaire, 549; — le cardinal Pacca fait son éloge, 551; — soins qu'il donne au petit séminaire, 532; — grand vicaire de Mgr de Mons, 622.
Sorgues, concile du pont de Sorgues, 284; — château de Sorgues donné par Raymond VI aux Avignonais, 364; — détruit par eux, note; — brigandages commis à ce château, 365; — lieu choisi par Benoit XII, pour travailler à la décision de la vision béatifique, 499; — Eglise de Sorgues donnée à Cluny, 415; — pris par les Huguenots. *b.* 113; — entièrement ruiné, 114.
Sol, sa valeur. *a.* 277.
Statues des Saints enterrées sous la Belle-Croix à Avignon. *b.*
Suarès (Joseph-Marie), son origine. *b.* 182; — ses travaux, 283; — évêque, — son administration, 283; — sa prudence; 276; — donne sa démission, 288; — ses vertus, sa mort, 289; — repartie heureuse, 290; — évêque de Vaison, 324; — Louis de Suarès, ib, 325.

Succession à l'épiscopat : fils succédant à leurs pères dans l'épiscopat. *a.* 206.
Suchet fait brûler Bedouin. *b.* 496.
Suffragants (les) obligés de suivre l'ordre établi par le Métropolitain. *a.* 128.
Sulmorenc (concile de). *a.* 253.
Sulpice-Sévère, n'est pas opposé à nos traditions. *a.* 1, 3.
Sulpiciens, rappelés à Avignon après la Révolution. *b.* 623.
Suze (comte de), obligé de se retirer devant les protestants. *b.* 146.

T

Tambour, instrument défendu dans l'Eglise. *b.* 393.
Tarascon (Eglise de), époque de sa construction. *a.* 362.
Tarugi, archevêque d'Avignon, ses commencements. *b.* 176 ; — nommé archevêque d'Avignon 177 ; — ses scrupules ; règle sa maison, 179 ; — son synode, 180 ; — son concile, 181 ; — ce qu'il a de singulier, 182 ; — ses vertus, 214 ; — ses travaux, — est fait cardinal, 216.
Tasse (le), parle de Guillaume évêque d'Orange. *a.* 325, à la note.
Tavernier ; ses commencements. *b.* 568 ; est supérieur du séminaire d'Apt, 569, 406 ; — compose son *livre de Dieu seul*, établit son Ordre à Bollène, 569 ; — est consacré administrateur apostolique du diocèse de St Paul, 570 ; — son gouvernement et ses écrits, 570 ; — écrit la relation des religieuses de Bollène immolées à Orange, 403 ; — sa mort, 605 ; — son tombeau, 606.
Taxe de joyeux avénement. *a.* 603.
Te igitur, prescription à ce sujet. *b.* 263.
Témoins du concile. *b.* 182.
Templiers à Richerenche. *a.* 443, — à St-Saturnin-les-Apt, 359 ; — à Ville-Dieu, 368 ; — à St-Maurice de St-Saturnin les Apt, 382 ; — à Cavaillon, 415 ; — condamnés à Vienne, 464.
Temporel des Eglises : Grégoire X défend aux évêques de passer aucune reconnaissance pour le temporel de leurs Eglises, aux princes séculiers. *a.* 424.
Temporel de l'évêque d'Apt, saisi. *b.* 83.
Testament, un évêque doit le faire en faveur de son Eglise. *a.* 123 ; — les testaments doivent être faits en présence des curés, 414.
Tester (pouvoir de) accordé au clergé d'Avignon. *b.* 99.
Thabor (le), campagne de Bédarrides ; origine de ce nom. *b.* 430.
Théate (Mathias de), recteur du Comtat, abuse de son autorité. *a.* 449.
Théodegilde (la reine), mise sous la garde de Ste Rusticule. *a.* 155.
Théodose (St), évêque de Vaison. *a.* 150 ; — 167 ; 169 ; — sa mort, 173.
Théobard roi Sarrazin d'Orange vaincu par Guillaume au Cornet. *a.* 332.
Thomas (St) d'Aquin, canonisé. *a.* 435 ; — ses commencements. *b.* 538 ; — son zèle pour les missions, 539.
Thor (le) donné aux moines de St André. *a.* 410 ; — moines de St-André nommés à la cure du Thor, 412 ; — St Michel donné aux Chanoines de Cavaillon. *a.* 431 ; — couvent du P. Antoine, miracle arrivé à l'époque de sa construction, 234 ; — vision du P. Antoine, 397.
Tilly (Mgr de) évêque d'Orange, ses travaux. *a.* 411 ; — sa charité. *b.* 424.
Tira (M.), administrateur du diocèse de Carpentras durant la révolution. *b.* 522.
Tombeaux ; simplicité des inscriptions tombales au commencement du christianisme. *a.* 44, (note).
Tonduti (M. de), son zèle. *b.* 364.
Tonsure, les clercs doivent la porter ronde. *a.* 480
Totila, roi des Goths, martyrise St Laurent de Seville. 141.
Touleren, chapelle du Touleren appartenant à St André. *a.* 445.
Tour bâtie par l'évêque à Cavaillon. *a.* 598.
Tour (N. D. de la) à Sault, note curieuse. *b.* 246.
Traditions de Provence. a. 2 ; — les disciples de notre Seigneur nous ont annoncé la foi. 3 ; — de l'Eglise de Cavaillon : cette Eglise ne devait être consacrée que par un Pape, 279 ; — d'Avignon. *b.* 385.
Trente (Concile de) accepté avec réserve à Apt. *b.* 273 ; — publié à Carpentras, 129.
Trépassés (commémoraison des), à Orange. *b.* 5.
Trève de Dieu consacrée par les conciles. *a.* 310.
Tribunal révolutionnaire d'Orange institué par Maignet. *b.* 495.
Trogue-Pompée, historien, était de Vaison *a.* 56.
Trophime (St) ; premier évêque d'Arles. *a.* 5.
Tropès, ville bâtie sur le tombeau de St Tropès.

Tulle (Ste) fille de St Eucher, est honorée à Cucuron; culte singulier qu'on lui rend. 66; 68.

Turcan (l'abbé), objet particulier des attentions de Pie VI. b. 490; directeur du Grand Séminaire, 550.

Turcs, maître de la terre sainte. a. 324; — leur origine, 325, — leur génie destructeur, 325

Turenne (le vicomte de), ses brigandages. a 567.

U

Université d'Avignon; sa fondation; son organisation; l'évêque en est le chancelier. a. 454; — d'Orange rétablie; son histoire, 547.

Urbain II à Apt a. 323; — consacre la cathédrale, 324; — prêche la croisade, 324.

Urbain V. Son caractère. a. 543; — termine le Palais, 546; — va à Rome et revient à Avignon, 539; — sa mort, 561; — commission nommée pour informer sur la sainteté de sa vie, 580; — est mis au rang des saints, 562.

Ursulines à Avignon. b. 201; — les royales, 203; — de St-André, 203; — dites Augustines, 203; — unies aux religieuses de N.-D., 205; — à Cavaillon, 238; — à Caromb, 262; — à Apt, 278; — à Valréas, première et seconde maison, 284; — leur rétablissement après la Révolution, 582.

Usure défendue par le Concile d'Avignon. a. 389.

V

Vaccon (Monseigneur de), évêque d'Apt, au Concile d'Embrun. b. 403; — ses écrits contre les philosophes, ib.; — son amour pour ses prêtres, 405.

Vaison, (évêques de) n'apparaissent que vers le IVe siècle. a. 54; — son origine; son antiquité; ses belles ruines, 55; — change de place, 56; — a reçu l'Evangile dès le commencement, 57; — Ier Concile de Vaison, 57; — il est authentique, 57; — IIe Concile, 72; — ses canons, 73; — IIIe Concile, tenu par Saint Césaire, 134; — les Pères du IIIe Concile de Vaison, reconnaissant que les canons n'ont pas été violés parmi eux, 134; — privilèges accordés par Charlemagne à l'évêque de Vaison, 246; — le Pape à Vaison, 260; — donation de la moitié de Vaison aux évêques de cette ville, 332; — bulle du Pape à ce sujet, 333; — l'évêque excommunie Raymond VI, 367; — château bâti par Raymond VI, 373; — différends de l'évêque de Vaison avec Alphonse de Poitiers, 440; — livres donnés à cette Eglise, 580; — sa construction. b. 10, voir la note.

Vaison (un évêque de) dégrade Savonarole. b. 33; — Il en est puni par une vision terrible, 36; — au Concile de Trente, 86.

Vaison, cathédrale agrandie. b. 170; — l'évêque fait bâtir un palais, 171; — demande un coadjuteur, 172; — Couvent du P. Antoine, 247; — comment ce diocèse est administré durant la Révolution, 505.

Valamian, fossé entre Monteux, Loriol et Sarrians. a. 491.

Valence (IIe Concile de). a. 187; — nos évêques y assistent, 187; — IIIe Concile, 249; — canons, 250.

Valdo (Pierre), chef des Vaudois. a. 353.

Valerne, érigé en Vicomté. a. 568.

Valmasque, les protestants de la Valmasque se révoltent. b. 140.

Valréas (combat de). b. 110, 136; — les Cordeliers rebâtissent leur Couvent. a. 580; — acquis par Jean XXII, 483.

Val-Sainte (abbaye de), sa fondation. a. 360.

Varie (M. de), donne tous ses biens au Grand Séminaire. b. 354.

Vases sacrés, il faut être dans les Ordres sacrés pour les toucher. a. 293.

Vaucluse (Eglise de), bâtie par Saint Véran. a. 177.

Vaucluse (monastère de), donné aux moines de St-Victor. a. 310; — abbaye de religieuses de St-Benoit fondée à Vaucluse, 345; — translation de ces dames à Cavaillon; leur maison, 346; — tombeau de St-Véran, 196; — vendu par l'évêque de Cavaillon, 597; — le prieur fait bâtir un moulin sur la Sorgue, 411; — religieuses de Cavaillon remises en possession de leur église. b. 8; — château des évêques de Cavaillon. a. 509; — brûlé. b. 144.

Vaudois, dans les diocèses d'Apt et de Cavaillon. a. 353; — leur origine, ib.; — condamnés au Concile de Latran, 354; — leurs erreurs, 354; — leurs mœurs, 355; — leur nombre, 356.

Vénasque. Son nom; son histoire. a. 145; — Saint Siffrein mort à Vénasque, 146; — y a-t-il eu un évêque dès le commencement à Vénasque? ib.; — union de ce siége à celui de

Carpentras, 148 ; — lieu ordinaire où les évêques de Carpentras se font proclamer seigneurs, 450 ; — appartenait aux chanoines de N.-D.-des-Doms, 321 ; — sur le point d'être pris. *b*. 142.

Vendredi, (abstinence du), son origine. *a*. 551 ; — Saint, le monde doit-il finir quand l'Annonciation tombe un vendredi-Saint ? 307.

Venterol, désastre de Venterol. *b*. 146.

Véran (Saint) de Cavaillon ; sa naissance ; son éducation ; se fait ordonner à Mende ; son zèle contre les païens. *a*. 176 ; — chasse un dragon, 177 ; — fait bâtir une église à Vaucluse, 177 ; — va à Rome, 177 ; — délivre des possédés à Embrun, 178 ; est arrêté par des brigands, 178 ; — prie pour eux et guérit son assassin, 178 ; — ressuscite un mort, 181 ; — est élu évêque, 182 ; — nouveaux miracles à Cavaillon ; témoignage de Saint Grégoire de Tours, 183 ; — va au IVe Concile de Paris, ib. ; — discours de Saint Véran sur la chasteté sacerdotale, 189 ; — envoyé pour demander justice contre Frédégonde, 192 ; — et pour faire livrer cette princesse au roi Gontrand, 193 ; — employé dans l'affaire des religieuses de Poitiers, 194 ; — fait rebâtir sa cathédrale, 195 ; — sa mort à Arles, 195 ; — sa sépulture à Vaucluse ; son manteau ; ses reliques, 196.

Véran (Eglise de St-) à Vaucluse, donnée aux moines de Mont-Majour de de Marseille. *a*. 278 ; — ses reliques transférées de Vaucluse à Cavaillon, 438.

Véran, chapelle de St-Véran à Embrun. *a*. 178 ; — les portes de l'Eglise de St-Pierre s'ouvrent devant lui, 178, 179 — le Pape le fait appeler ; veut le retenir à Rome, 179 ; — son retour ; miracles qu'il opère à Rome ; à Milan ; à Albergue, 80.

Véran (abbaye de St-), évêque de Vence, fondée par les moines de St-Eusèbe. *a*. 305.

Véran (nouvel office de St.) composé par Mancini, évêque de Cavaillon. *b*. 238 ; — orné d'enluminure, 9.

Véran (tombeau de Saint) à Vaucluse, reconnu par l'évêque de Cavaillon. *b*. 192.

Véran. Chapelle de St-Véran. *a*. 482.

Véran (M.) curé de l'Isle : fait admirable qu'il raconte de M. Imbard. *b*. 491.

Verbe Incarné, religieuses de ce nom établies à Avignon. *b*. 214.

Vérédème (Saint), succède à St-Agricol, *a*. 241 ; — sa patrie ; sa pénitence ; Saint Gilles vient le trouver, 212 ; — ses miracles ; est élu évêque d'Avignon, 213 ; — son administration ; sa mort ; ses reliques, ib.

Vergnes (Mont-de), monastère de filles fondé par la princesse Oda. *a*. 315 ; — religieuses de Mont-de-Vergues, visitées par St-Bernard, et transférées à Avignon, 453.

Verus évêque d'Orange, écrit la vie de St Eutrope. *a*. 99.

Vêtements des clercs, leur forme et leur couleur. *a*. 390.

Veuves. Offices des veuves, aboli. *a*. 128 ; — qui faisaient profession de viduité portaient un vêtement particulier, 69.

Viatique donné aux malades. *a*. 302 ; — manière de le porter, 293 ; — les réguliers ne peuvent pas l'administrer, 264 ; — indulgences accordées à ceux qui l'accompagnent, 478.

Vicaires, leur établissement dans le diocèse d'Apt. *a*. 471 ; leur position.

Vicaire (grand) d'Apt, en procès avec son évêque. *a*. 602.

Vicaire, un évêque vicaire d'un abbé de St Eusèbe. *b*. 8.

Victor (moine de St) possédant le Groseau, l'Eglise du château et celle de Malaucène. *a*. 309 et 334.

Victorius et Victorin, donnant chacun un Cycle pour la pâques. *a*. 159.

Videau (M. de), sa vie et ses bonnes œuvres. *b*. 611 ; — reçoit les Carmélites dans sa maison, 597 ; — leur fait un don considérable, 598.

Vie commune des clercs, son but. *a*. 265 ; — son origine. *a*. 320.

Vies de Saint Castor, de Saint Aupice et de Saint Marcian, écrites par Raymond Bot. *a*. 428.

Vienne (Concile de). *a*. 262 ; — canon de ce concile, 265 ; — l'Archevêque de Vienne fait acte de juridiction sur Apt, 416 ; — concile de Vienne convoqué par Clément V. *a*. 463 ; — son but, 464.

Vierges (les), ne doivent recevoir le voile qu'à l'âge de 40 ans. *a*. 122

Vigile (le Pape), son élection ; sa fermeté. *a*. 163 ; — persécution qu'il souffre à Constantinople, ib.

Vignoli (Mgr) évêque de Carpentras transfère les Augustines de Caromb à Carpentras. *b*. 402.

Vilaret, premier recteur du Comtat.

a. 431 ; 452 ; — grand-maître des hospitaliers de St Jean déposé, 476.

Ville, les principaux habitants de la ville ne doivent pas s'absenter aux belles fêtes. a. 159.

Ville-Dieu, prieuré des templiers. a. 444 ; — chapelle des Pénitents blancs érigée à Ville-Dieu. a 31.

Villeneuve-lès-Avignon donné aux moines de St André. a. 519 ; — donné aux bénédictins de St-André, 323 ; — les habitans de Villeneuve interceptent la libre circulation du pont, 408.

Villes, fief relevant de la seigneurie des évêques de Carpentras. a. 460.

Vincent (St) martyr, son étole rapportée à Paris par Childebert. a. 162.

Visions de St Eutrope d'Orange. a. 101.

Vision béatifique décidée par Benoit XII. a. 499.

Visitandines fondées à Carpentras. b. 267 ; — leur établissement à Avignon, 208 ; premier monastère, 211 ; — second monastère, 213 ; pillés en 1789, 251 ; — réfugiées en Espagne, 626 ; — leur retour en France, 627 ; — maison qu'elles habitaient, 628 ; — à Apt, 277.

Visitation (une religieuse de la) prédit à Mme de Lafare qu'elle sera religieuse. a. 566.

Visitation (monastère de la), relevé après la Révolution. b. 625.

Visite pastorale, l'évêque doit la faire tous les ans. a. 245 ; — ordonnée, 550.

Volonté de l'homme, Dieu ne l'attend pas pour nous justifier. a. 139 ; — il le fait par l'infusion du St-Esprit qui est répandu dans nos cœurs, ib.

Y

Yvan (le P.), ses commencements. b. 317 ; — va à Pertuis, 318 ; — à Carpentras, 319 ; — à Aix, 320 ; — institue la Miséricorde, 320.

Z

Zélada (le cardinal), déclaré ennemi du comtat. a. 446.

Zozime (le Pape), ses paroles en faveur du siége d'Arles. a. 92

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.



